



31

6

D

10





HISTOIRE
DES
CONTROVERSES
ET DES
MATIERES ECCLESIASTIQUES
TRAITEES
DANS LE DOUZIE'ME SIECLE.

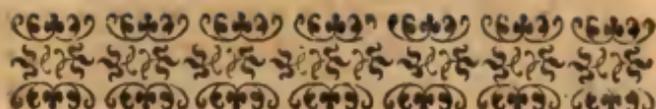
PAR MESSIRE LOUIS ELLIES DU-PIN,
DOCTEUR EN THEOLOGIE DE LA FACULTE' DE PARIS,
ET PROFESSEUR ROYAL EN PHILOSOPHIE.



A PARIS,
Chez ANDRE' PRALARD, rue Saint Jacques,
à l'Occasion.

M. DC. XCVI.
AVEC PRIVILEGE ET APPROBATIONS.





AVERTISSEMENT.

 N ne s'étonnera point que nous aions fait deux Volumes de l'Histoire du douzième Siècle de l'Eglise, quand on fera reflexion sur l'étendue & l'importance des Matieres qu'il nous a fournies. On y trouve un beaucoup plus grand nombre d'Auteurs que dans les précédens, dont quelques-uns peuvent être comparez aux plus grandes lumieres de l'Eglise. On y voit l'Empire & le Sacerdoce en division : l'Eglise de Rome troublée par des schismes opiniâtres : les Papes en guerre avec les Empereurs : les Rois & les Evêques en differend sur leurs Droits. La dignité des Sacremens & le culte extérieur de la Religion y sont attaquez, aussi-bien que ses principes par des heresies monstrueuses & ridicules. La Theologie Scholastique y devient l'étude la plus commune, & le Corps du Droit Canonique, tel qu'il est à present, s'y forme & s'y établit. L'Eglise y est enrichie de quantité d'Ordres Monastiques & Reguliers. Les Im-

AVERTISSEMENT.

munitez & les Exemptions des biens des Eglises & des Personnes Ecclesiastiques y sont soutenuës avec vigueur par les Evêques, & maintenuës par les Ordonnances des Conciles. Enfin les mœurs des Ecclesiastiques, & les Ceremonies exterieures de l'Eglise y sont reformées par divers Reglemens tres-utiles. C'est ce que l'on verra dans l'Histoire & dans les Extraits des Auteurs & des Conciles de ce Siecle, que nous donnons au Public dans cet Ouvrage.



T A B L E

Des Titres de cet Ouvrage.

CHAPITRE PREMIER.

DE la Vie & des Ecrits d'Yves Evêque I. Volu-
de Chartres, Page I me.

<i>Vie d'Yves de Chartres,</i>	ibid.
<i>Lettres du même,</i>	3
<i>Pannormie du même,</i>	78
<i>Decret du même,</i>	80
<i>Sermons du même,</i>	82
<i>Chronique attribuée à Yves de Chartres,</i>	83
<i>Editions des Oeuvres d'Yves de Chartres,</i>	ibid.

CHAPITRE II.

Histoire de l'Eglise de Rome sous le
Pontificat des Papes Paschal II. Ge-
lase II. & Calixte II. contenant l'origine,
le progrès, & la fin des Contestations, que
le Saint Siege eut avec l'Empire touchant les
Investitures, P. 84

Election du Pape Paschal II. • • • • • ibid.

T A B L E

<i>Mort de Guibers. Antipapes qui lui succedent ,</i>	ibid.
<i>Dessins de Paschal II. contre l'Empereur Henri ,</i>	85
<i>Concile de Rome sous Paschal II. contre l'Empereur Henri ,</i>	86
<i>Révolte de Henri V. contre son pere ,</i>	87
<i>Assemblée de Northuse de l'an 1105.</i>	88
<i>Guerre entre les deux Henris ,</i>	ibid.
<i>Henri IV. est mis en prison & dépossédé ,</i>	89
<i>Henri IV. se retire à Liege , & y fait publier une Déclaration ,</i>	90
<i>Réponse de Henri fils à cette Déclaration ,</i>	ibid.
<i>Mort de Henri IV.</i>	91
<i>Concile de Gnaustalle de l'an 1106.</i>	ibid.
<i>Contestation entre le Pape & l'Empereur touchant les Investitures ,</i>	92
<i>Raisons alleguées par les Députez de l'Empereur pour les Investitures ,</i>	ibid.
<i>Raisons alleguées par ceux du Pape ,</i>	93
<i>Rupture de la Conference sur les Investitures ,</i>	ibid.
<i>Concile de Troyes de l'an 1107.</i>	ibid.
<i>Voyage de l'Empereur en Italie ,</i>	94
<i>Traité entre le Pape & l'Empereur ,</i>	95
<i>Le Pape & les Cardinaux arrêtez par l'ordre de l'Empereur ,</i>	96
<i>Le Pape accorde les Investitures à l'Empereur ,</i>	97
<i>Retour de l'Empereur en Allemagne ,</i>	98
<i>L'Accord des Investitures desapprouvé par les Cardinaux ,</i>	ibid.
<i>Concile de Latrau de l'an 1112.</i>	99

DES TITRES.

<i>Decrets contre Henri à cause des Investitures,</i>	
101	
<i>Second voyage de l'Empereur Henri V. en Italie,</i>	ibid.
<i>Concile de Latran de l'an 1116.</i>	102
<i>Henri entre dans Rome; Paschal se retire,</i>	
104	
<i>Retour de Paschal à Rome,</i>	105
<i>Gelase II. élu Pape,</i>	ibid.
<i>Henri vient à Rome & fait proclamer Pape Maurice Burdin,</i>	106
<i>Election de Calixte II.</i>	107
<i>Conference de l'Empereur avec Guillaume de Champeaux touchant les Investitures,</i>	ibid.
<i>Concile de Rheims de l'an 1119.</i>	108
<i>Negociation du Pape avec l'Empereur,</i>	109
<i>Canons du Concile de Rheims,</i>	110
<i>Calixte II. est reçu dans Rome, & Burdin dépouillé honteusement,</i>	111
<i>Traité entre Calixte II. & Henri V. touchant les Investitures,</i>	112
<i>Origine & progrès des Investitures,</i>	113
<i>Ceremonies des Investitures,</i>	116
<i>Commencement de la Contestation sur les Investitures,</i>	117
<i>Etat de la Contestation du temps de Paschal II.</i>	118
<i>Etat de la Question sous Calixte II.</i>	120
<i>Observations sur le Traité conclu entre Calixte II. & Henri V.</i>	ibid.
<i>Execution du Traité fait avec Henri,</i>	121
<i>Usage de la France sur les Investitures,</i>	ibid.
<i>Usage de l'Angleterre sur les Investitures,</i>	

T A B L E

Investitures accordées a des Princes particuliers,
ibid.

Premier Concile general de Latrau de l'an 1123.
 123.

Lettres de Paschal II. 126

Lettres de Gelase II. 136

Lettres de Caixte II. 138

C H A P I T R E I I I.

Histoire & Lettres des Papes Honoré II.
 Innocent II. Celestin II. Luce II. &
 Eugene III. page 141

Honoré II. *ibid.*

Innocent II. 142

Celestin II. 145

Luce II. *ibid.*

Eugene III. *ibid.*

Lettres d'Honoré II. 146

Lettres d'Innocent II. 147

Lettres de Celestin II. 150

Lettres de Luce II. *ibid.*

Lettres d'Eugene III. 151

Lettres d'Anaclet II. Antipape, 157

C H A P I T R E I V.

Vie de Saint Bernard, & ses Ecrits,
 page 158

Lettres de S. Bernard, 168

Traité de la Consideration de Saint Bernard,

DES TITRES.

<i>Traité du même des Devoirs des Evêques,</i>	269
<i>Traité des Commandemens & des Dispenses,</i>	270
<i>Apologie de S. Bernard à Guillaume Abbé de Saint Thierri,</i>	277
<i>Traité de Saint Bernard de la Louange de la nouvelle Milice,</i>	287
<i>Traité des Degrez de l'Humilité par S. Bernard,</i>	289
<i>Traité de l'Amour de Dieu par le même,</i>	290
<i>Traité de la Grace & du Libre-Arbitre par le même,</i>	291
<i>Lettre de Saint Bernard à Hugues de Saint Victor,</i>	295
<i>Vie de Saint Malachie par S. Bernard,</i>	298
<i>Sermons de Saint Bernard,</i>	ibid.
<i>Gilbert Abbé de Hoïlande,</i>	299
<i>Guillaume Abbé de S. Thierri,</i>	ibid.
<i>Geofroy Abbé d'Igny,</i>	300. & 303
<i>Guigue Prieur de la Grande Chartreuse Auteur de l'Echelle du Cloître,</i>	301
<i>Ouvrages d'Anonymes, qui se trouvent parmi ceux de S. Bernard,</i>	ibid.
<i>Oeuvres de Gueric Abbé d'Igny,</i>	303
<i>Vies de S. Bernard,</i>	ibid.
<i>Oeuvres de Geofroy Disciple de S. Bernard,</i>	ibid.
<i>Histoire des Miracles de S. Bernard,</i>	ibid.
<i>Autres Vies de S. Bernard,</i>	304
<i>Nicolas Moine de Clairvaux,</i>	ibid.
<i>Jugement sur S. Bernard,</i>	305
<i>Éditions des Oeuvres de S. Bernard,</i>	306.

T A B L E

C H A P I T R E V.

DE la Vie & des Ecrits de Pierre, sur-
nommé le Venerable Abbé de Cluny,
page 310

C H A P I T R E V I.

Histoire des Heresies qui ont eu cours
dans le douzième Siecle, page 336

<i>Heretiques du douzième Siecle,</i>	ibid.
<i>Histoire de l'Heretique Henri,</i>	ibid.
<i>Erreurs de Pierre de Bruis,</i>	339
<i>Publication des Erreurs de Henri & de Pierre de Bruis,</i>	340
<i>Heretiques de Perigueux,</i>	341
<i>Heresie de Tanchelme,</i>	342
<i>Heretiques de Clogne,</i>	343
<i>Heretiques de Toul,</i>	347
<i>Heretiques en Italie, appelez Cathares,</i>	348
<i>Heretiques appelez Passagiens,</i>	349
<i>Heresie d'Arnaud de Bressé,</i>	ibid.
<i>Condamnation des Heretiques dans le Concile de Toulouse de l'an 1119.</i>	351
<i>Condamnation des mêmes dans le Synode d'Ox- ford de l'an 1160.</i>	352
<i>Condamnation des mêmes dans le Concile de Tours de l'an 1163.</i>	ibid.
<i>Concile de Lombes de l'an 1176. contre les Heretiques,</i>	ibid.
<i>Heretiques condamnez à Toulouse,</i>	356

DES TITRES.

<i>Condamnation des Albigeois dans le Concile de Latran de l'an 1179.</i>	ibid.
<i>Heresie de Terric ,</i>	357
<i>Heresiques appelez Publicains ou Pollicains ,</i>	ibid. & 358.
<i>Erreurs d'Eon de l'Etoile ,</i>	358

CHAPITRE VII.

H <i>istoire de Pierre Abaëlard , de ses Ecrits , de ses Erreurs , & de sa Condamnation ,</i>	page 360
--	----------

<i>Vie & aventures d'Abaëlard ,</i>	ibid.
<i>Concile de Soissons de l'an 1121.</i>	366
<i>Lettre d'Heloïsse à Abaëlard ,</i>	370
<i>Lettre d'Abaëlard à Heloïsse ,</i>	372
<i>Autre Lettre d'Heloïsse ,</i>	373
<i>Réponse d'Abaëlard ,</i>	ibid.
<i>Troisième Lettre d'Heloïsse à Abaëlard ,</i>	374
<i>Réponse d'Abaëlard ,</i>	375
<i>Lettres d'Abaëlard ,</i>	376
<i>Accusation contre Pierre Abaëlard ,</i>	381
<i>Actes du Concile de Sens de l'an 1140. contre Pierre Abaëlard ,</i>	384
<i>Confirmation du Jugement du Concile de Sens par le Pape ,</i>	387
<i>Apologie d'Abaëlard ,</i>	ibid.
<i>Retraire d'Abaëlard à Cluny & sa mort ,</i>	390
<i>Oeuvres d'Abaëlard ,</i>	392
<i>Examen de la Doctrine d'Abaëlard ,</i>	403

T A B L E

CHAPITRE VIII.

Histoire des Erreurs & de la Condamnation de Gillebert de la Porrée Evêque de Poitiers , page 410

Sentimens particuliers de Gillebert de la Porrée ,
ibid.

Concile de Paris de l'an 1147. touchant Gillebert de la Porrée , 411

Concile de Rheims de l'an 1148. 413

Condamnation de Gillebert de la Porrée dans le Concile de Rheims , ibid.

Ecrits de Gillebert de la Porrée , 417

Lettre du même sur l'Eucharistie , 418

CHAPITRE IX.

Histoire & Lettres des Papes qui ont été sur le S. Siege depuis Eugene III. jusqu'à la fin du Siècle , page 419

Anastase IV. ibid.

Adrien IV. ibid.

Alexandre III. 421

Concile de Pavie de l'an 1160. contre Alexandre , ibid.

Declaration des Rois de France & d'Angleterre pour Alexandre , 422

Assemblée à Lodi de l'an 1161. 424

Alexandre III. passe en France , 425

Conférence à Avignon au sujet du Schisme ,
ibid.

DES TITRES.

<i>Concile de Tours de l'an 1163. tenu par Alexandre,</i>	426
<i>Alexandre III. retourne à Rome,</i>	ibid.
<i>Assemblée de Wirtzbrurg de l'an 1166. contre Alexandre,</i>	ibid.
<i>Guerre de l'Empereur Frederic en Italie,</i>	427
<i>Paix conclüe entre Frederic & Alexandre,</i>	429.
<i>Luce III.</i>	431
<i>Urbain III.</i>	ibid.
<i>Assemblée de Geinlenheusen de l'an 1186.</i>	432
<i>Gregoire VIII.</i>	ibid.
<i>Clement III.</i>	ibid.
<i>Celestin III.</i>	433
<i>Lettres d'Anastase IV.</i>	435
<i>Lettres d'Adrien IV.</i>	ibid.
<i>Lettres d'Alexandre III.</i>	439
<i>Lettres de Luce III.</i>	443
<i>Lettres de Gregoire VIII.</i>	444
<i>Lettres de Clement III.</i>	448
<i>Lettres de Celestin III.</i>	ibid.

CHAPITRE X.

Histoire des Differens de S. Thomas Archevêque de Cantorbic avec Henri II. Roi d'Angleterre, page 448

Vie de S. Thomas avant qu'il fût Archevêque de Cantorbic, ibid.

Election de S. Thomas à l'Archevêché de Cantorbic, 449

Origine des Contestations entre le Roi d'Angleterre & S. Thomas, 450

T A B L E

<i>Assemblée à Londres de l'an 1163.</i>	451
<i>Assemblée à Clarendon de l'an 1164.</i>	452
<i>Repentir de l'Archevêque de Cantorbie d'avoir signé à l'Assemblée de Clarendon,</i>	455
<i>Retraite de S. Thomas,</i>	ibid.
<i>Negociation du Roi d'Angleterre avec le Pape, ibid.</i>	
<i>Assemblée à Northampton contre Saint Tho- mas,</i>	456
<i>Retraite de Saint Thomas en France,</i>	459
<i>Jugement du Pape en faveur de Saint Tho- mas,</i>	460
<i>Saint Thomas est fait Legat du Saint Siege en Angleterre,</i>	462
<i>Negociation de Jean d'Oxford à Rome,</i>	ibid.
<i>Negociation des Legats du Pape envoyez en Angleterre,</i>	463
<i>Entrevûe de Saint Thomas & du Roi d'An- gleterre en presence du Roi de France,</i>	467
<i>Autres Legats envoyez en Angleterre, & leur Negociation,</i>	468
<i>Couronnement du fils du Roi d'Angleterre par l'Archevêque d'York,</i>	470
<i>Accommodement du Roi d'Angleterre & de Saint Thomas,</i>	472
<i>Retour de Saint Thomas en Angleterre. Nou- velles brouilleries,</i>	473
<i>Conspiration contre la vie de Saint Thomas, & sa mort,</i>	474
<i>Canonization de Saint Thomas,</i>	476
<i>Ses Ecrits,</i>	ibid.

DES TITRES.

CHAPITRE XI.

Vies & Ecrits des principaux Auteurs II. Volume
qui ont fleuri dans le douzième Siècle, me.
page 477

<i>Geofroy Abbe de Vendôme ;</i>	ibid.
<i>Hildebert Evêque du Mans , & depuis Archevêque de Tours ,</i>	488
<i>Guibert Abbé de Nogent ,</i>	501
<i>Sigebert Moine de Gembours ,</i>	515
<i>Honoré le Solitaire Ecolâtre de l'Eglise d'Aurum ,</i>	517
<i>Ernulphe ou Arnulphe Evêque de Rochester ,</i>	522
<i>Saint Bruno & Guigne Prieur des Chartreux ,</i>	527
<i>Saint Norbert ,</i>	531
<i>Estienne Hardingue Abbé de Cisteaux ,</i>	532
<i>Brunon Evêque de Signi ,</i>	533
<i>Odon Moine Benedictin d'Ast ,</i>	534
<i>Marbodus Evêque de Rennes ,</i>	535
<i>Arnulphe , ou Arnoul Evêque de Lizieux ,</i>	540
<i>Pierre de Celles Evêque de Chartres ,</i>	558
<i>Nicolas Moine de S. Alban ,</i>	559
<i>Jean de Salisbery Evêque de Chartres ,</i>	560
<i>Pierre de Blois Archidiacre de Bath ,</i>	562
<i>Estienne Evêque de Tournay ,</i>	590
<i>Auteurs qui ont écrit contre les Albigeois & les Vandois ,</i>	599
<i>Ebrard de Bethune ,</i>	600

T A B L E

<i>Bernard Abbé de Fontcaud,</i>	601
<i>Ermengard ou Ermengaud,</i>	ibid.

C H A P I T R E X I I .

D*es Auteurs Ecclesiastiques moins considérables qui ont fleuri en Occident dans le douzième Siecle,* page 604

<i>Anselme Doyen de Laon,</i>	ibid.
<i>Gislebert ou Gilbert Crispin Abbé de Westminster,</i>	ibid.
<i>Pierre Alphonse Juf Espagnol converti,</i>	605
<i>Thibaud Clerc de l'Eglise d'Etampes,</i>	606
<i>Radulphe ou Raoul l'Ardent,</i>	607
<i>Odon Evêque de Cambrai,</i>	ibid.
<i>Gillebert Evêque de Limerik,</i>	608
<i>Francon Abbé d'Afflighem,</i>	ibid.
<i>Guillaume de Champeaux Evêque de Châlons,</i>	609
<i>Estienne Evêque d'Autun,</i>	ibid.
<i>Gautier Evêque de Maguelone,</i>	610
<i>Drogon ou Dreux Cardinal Evêque d'Ostie,</i>	ibid.
<i>Pierre Bibliothecaire du Mont-Cassin,</i>	ibid.
<i>Anselme Evêque de Havelberg,</i>	611
<i>Hervé Moine Benediâtin de Dol,</i>	613
<i>Hugues de Foliet Moine de Corbie,</i>	ibid.
<i>Estienne Evêque de Paris,</i>	614
<i>Hugues Archevêque de Rouën,</i>	ibid.
<i>Hugues Metellus Chanoine Regulier,</i>	615
<i>Thomas Abbé de Maurigny,</i>	ibid.
<i>Bernard Moine de Cluny,</i>	616
<i>Ulger Evêque d'Angers,</i>	ibid.
<i>Rodulphe</i>	

DES TITRES.

<i>Rodulphe Abbé de S. Tron ,</i>	ibid.
<i>Sibert Prieur de S. Pantaleon ,</i>	618
<i>Wafelin Momalius Prieur de S. Laurent de Liege ,</i>	619
<i>Amedée Evêque de Lausane ,</i>	ibid.
<i>Pothon Moine de Prom ,</i>	620
<i>Philippe Evêque de Tarente ,</i>	ibid.
<i>Serlon Moine de Cerisy , & ensuite Abbé de Savigny ,</i>	ibid.
<i>Gautier de Mauritanie Evêque de Laon ,</i>	621
<i>Wolberon Abbé de S. Pantaleon ,</i>	622
<i>Luc Abbé de S. Corneille près de Liege ,</i>	ibid.
<i>Barthelemy de Foigny Evêque de Laon ,</i>	ibid.
<i>Raoul le Noir Moine de S. Germer ,</i>	ibid.
<i>Saint Aelrede ou Ethelrede Abbé de Reverbi ,</i>	
623.	
<i>Sainte Hildegarde Abbesse du Mont S. Robert ,</i>	
624.	
<i>Thierry Abbé de l'Ordre de S. Benoît ,</i>	625
<i>Sainte Elisabeth Abbesse de Schonauve ,</i>	ibid.
<i>Ecbert Abbé de S. Florin ,</i>	ibid.
<i>Odon Chanoine Regulier ,</i>	626
<i>Jean de Cornwall ,</i>	ibid.
<i>Geroque Prevôt de Reichersperg ,</i>	ibid.
<i>Anonyme Doyen de Reichersperg ,</i>	ibid.
<i>Gilbert Folioth Evêque de Londres ,</i>	627
<i>Philippe de Harveng Abbé de Bonne-Espe- rance ,</i>	ibid.
<i>Adam Ecoffois Chanoine Regulier ,</i>	628
<i>Jean Bourguignon Magistrat de Pise ,</i>	ibid.
<i>Pierre de Riga Chanoine de Rheims ,</i>	629
<i>Henri Archevêque de Rheims ,</i>	ibid.
<i>Robert Paululus Prêtre d'Amiens ,</i>	ibid.
<i>Maurice de Sully Evêque de Paris ,</i>	630

TABLE

<i>Gervais Prêtre de Chicester ;</i>	ibid.
<i>Odon Abbé de Bel,</i>	ibid.
<i>Laborant Cardinal,</i>	ibid.
<i>Alulfe Moine de S. Martin de Tournay,</i>	631
<i>Baudouin Archevêque de Cantorbie,</i>	ibid.
<i>Isaac Abbé de l'Etoile,</i>	632
<i>Henri, Pierre & Garnier Abbez de Clair-</i> <i>vauz,</i>	ibid.
<i>Gilbert de Sempringham,</i>	ibid.
<i>Chrétien Moine de Clairvauz,</i>	ibid.
<i>Gautier de Châtillon,</i>	633
<i>Garnier de S. Victor,</i>	ibid.
<i>Thomas Moine de Cisteaux,</i>	ibid.
<i>Pierre le Mangeur Doyen de Saint Pierre de</i> <i>Troyes,</i>	634
<i>Robert de Flamesbure,</i>	635
<i>Barthelemi Evêque d'Oxford,</i>	ibid.
<i>Odon de Chirton,</i>	ibid.
<i>Elie de Coxide Abbé de Dunes,</i>	ibid.
<i>Jean Moine Chartreux des Portes,</i>	ibid.
<i>Estienne de Chaulmet Chartreux des Portes,</i>	636
<i>Zacharie Evêque de Chrysopte,</i>	ibid.

CHAPITRE XIII.

Des Auteurs du douzième Siècle qui
ont composé des Ouvrages d'Histoire
Ecclesiastique, page 637

AUTEURS QUI ONT ECRIT l'Histoire Univerfelle.

<i>Florent Bravon Moine de Winchester,</i>	637
<i>Eckard Abbé d'Orangen,</i>	638

DES TITRES.

<i>Hugues Moine de Fleuri,</i>	ibid.
<i>Orderic Vital Moine de S. Evrou ;</i>	ibid.
<i>Anselme Abbé de Gemblours,</i>	ibid.
<i>Othon Evêque de Frisinghen,</i>	639
<i>Godefroy de Viterbe,</i>	640
<i>Robert de Torigny Abbé du Mont S. Michel,</i>	
641.	
<i>Othon de S. Blaise,</i>	ibid.
<i>Jean Brompton Abbé de Jorval,</i>	ibid.

HISTORIENS d'Angleterre.

<i>Henri Archidiacre de Huntington,</i>	642
<i>Guillaume le Petit Chanoine Regulier de Neus-</i>	
<i>brige,</i>	643
<i>Gauvier Archidiacre d'Oxford,</i>	ibid.
<i>Jean Pike,</i>	ibid.
<i>Gervais Moine de Cantorbie,</i>	ibid.
<i>Geofroy Anshure Evêque de S. Asaph,</i>	644
<i>Turgot Moine de Durham,</i>	645
<i>Simeon de Durham,</i>	ibid.
<i>Guillaume de Sommerfet Moine de Malmesbu-</i>	
<i>ry,</i>	ibid.
<i>Jean de Hexam Prêôt de Hagulstad,</i>	646
<i>Silvestre Giraud Evêque de S. Davids,</i>	ibid.
<i>Roger de Hoveden Professeur d'Oxford,</i>	647.

HISTORIENS de la Croisade.

<i>Pierre Theutbode,</i>	647
	ē ij

T A B L E

<i>Anonyme Italien,</i>	ibid.
<i>Robert Moine de S. Remi de Rheims,</i>	648
<i>Baudry Evêque de Dol,</i>	ibid.
<i>Raimond d'Agiles Chanoine du Puy,</i>	ibid.
<i>Albert ou Alberic Chanoine d'Aix,</i>	649
<i>Foucher Moine de Chartres,</i>	ibid.
<i>Gautier le Chancelier,</i>	ibid.
<i>Guibert Abbé de Nogent,</i>	ibid.
<i>Deux Anonymes Abreviateurs de Foucher,</i>	
ibid.	
<i>Guillaume Archevêque de Tyr,</i>	ibid.
<i>Jacques de Vitry Cardinal,</i>	651
<i>Anonyme,</i>	ibid.
<i>Olivier de Cologne,</i>	652

AUTEURS DE CHRONIQUES
& d'Histoires particulieres.

<i>Hugues Abbé de Flavigny,</i>	653
<i>Baudry Evêque de Noyon & de Terouane,</i>	
ibid.	
<i>Leon de Marfi Cardinal Evêque d'Ostie,</i>	ibid.
<i>Leon Cardinal Diacre,</i>	654
<i>Hariulfe Moine de S. Riquier,</i>	ibid.
<i>Rainier Moine de S. Laurent de Liege,</i>	ibid.
<i>Herman Abbé de S. Mariin de Tournay,</i>	ibid.
<i>Falcon Magistrat de Benevent,</i>	655
<i>Udascalque Moine,</i>	ibid.
<i>Alexandre Abbé en Sicile,</i>	ibid.
<i>Jean Moine de Marmoutier,</i>	ibid.
<i>Geofroy ou Gautier de Vinesauf,</i>	656
<i>Odon de Deuil Abbé de S. Cornille de Com- piegne,</i>	ibid.

DES TITRES.

<i>Laurent Moine de Liege,</i>	ibid.
<i>Suger Abbé de S. Denis,</i>	ibid.
<i>Adelbert ou Albert Abbé de Hildesheim,</i>	657
<i>Teuſe Moine de Maurigny,</i>	ibid.
<i>Hugues de Poitiers Moine de Vezelay,</i>	ibid.
<i>Richard Prieur de Hagulſtad,</i>	658
<i>Thierri Moine,</i>	ibid.
<i>Anonyme Auteur du Voyage des Danois en Terre-sainte,</i>	ibid.
<i>Geofroy Prieur de Vigeois.</i>	ibid.
<i>Gonthier Moine de S. Amand,</i>	ibid.
<i>Saxon le Grammairien Prevôt de Roſchild,</i>	659.
<i>Raoul de Diceto Doyen de S. Paul de Lon- dres,</i>	ibid.

AUTEURS DE VIES DE SAINTS. & de Relations de Miracles.

<i>Anſcherus Abbé de S. Riquier,</i>	660
<i>Theofroy Abbé d'Epternach,</i>	ibid.
<i>Rainaud de Semur Archevêque de Lion,</i>	ibid.
<i>Nicolas Moine de Soiffons,</i>	ibid.
<i>Domniſon Prêtre Italien,</i>	661
<i>Aelnothe Moine de Cantorbie,</i>	ibid.
<i>Gualbert Moine de Marchiennes,</i>	ibid.
<i>Pandulphe de Piſe,</i>	ibid.
<i>Fabricius Tuſcus Abbé d'Abendon,</i>	ibid.
<i>Auſtus Abbé de l'Ordre de Valombre,</i>	662
<i>Odon Abbé de S. Remy de Rheims,</i>	ibid.
<i>Geofroy le Gros Moine de Tiron,</i>	ibid.
<i>Ulric Evêque de Conſtance,</i>	ibid.
<i>Archard Moine de Clairvaux,</i>	ibid.
<i>Sifroy, Ebbon, Thimon & Herborde,</i>	663

T A B L E

<i>Robert Archidiaque de l'Ostrevant ,</i>	ibid.
<i>Anonyme Auteur de la Vie de S. Ludger ,</i>	ibid.
<i>Turstin Archevêque d'Iork ,</i>	ibid.
<i>Thibaud Moine de S. Pierre de Beze ,</i>	ibid.
<i>Hugues Moine de Cluny ,</i>	ibid.
<i>Gautier Chanoine de Teroisane ,</i>	ibid.
<i>Nicolas Chanoine de Liege ,</i>	ibid.
<i>Alanus Evêque d'Auxerre ,</i>	664
<i>Sibrand Abbé de Mariégarde ,</i>	ibid.
<i>Bertrand Abbé de la Chaise-Dieu ,</i>	ibid.
<i>Rou! Tortarins ,</i>	ibid.
<i>Fstienne Abbé de S. Jacques de Liege ,</i>	ibid.
<i>Hugues Moine de S. Sauveur de Lodeve ,</i>	ibid.
<i>Herman Juif converti de Cologne ,</i>	665
<i>Thomas Moine d'Ely ,</i>	ibid.

C H A P I T R E X I V .

Vies & Ecrits des Auteurs Ecclesiastiques d'Orient du douzième Siècle , page 666.

<i>Euthymius Zigabenus Moine Grec ,</i>	ibid.
<i>Philippe le Solitaire Moine Grec ,</i>	667
<i>Pierre Crofolan ou Chrysolan ,</i>	668
<i>Eustrate Archevêque de Nicée ,</i>	ibid.
<i>Nicetas Seidus ,</i>	669
<i>Isaac Evêque Armenien ,</i>	ibid.
<i>Michel Glycas Sicilien ,</i>	672
<i>Nicetas Constantinopolitain ,</i>	773
<i>Constantin Manasses ,</i>	ibid.
<i>Constantin Harmenopule Juge de Thessalonique ,</i>	

DES TITRES.

<i>Jean Patriarche d'Antioche ,</i>	ibid.
<i>Germain Patriarche de Constantinople ,</i>	678
<i>Arsenius Moine du Mont Athos ,</i>	ibid.
<i>Andronic Camatere ,</i>	679
<i>George Archevêque de Corfon ,</i>	ibid.
<i>Antoine Melisse Moine Grec ,</i>	ibid.
<i>Basile d'Acride Archevêque de Thessalonique ,</i> 680.	
<i>Lucas Chrisoberge Patriarche de Constantino- ple ,</i>	ibid.
<i>Michel de Thessalonique ,</i>	ibid.
<i>Alexis Aristene Oeconome de l'Eglise de Con- stantinople ,</i>	681
<i>Simon Logothete ,</i>	ibid.
<i>Jean Cinnamé le Grammairien ,</i>	ibid.
<i>Theorianus ,</i>	682
<i>Hugues Etherianus ,</i>	683
<i>Nicephore Bryennius Macedonien ,</i>	684
<i>Anne Comnene ,</i>	ibid.
<i>Jean Zonare Secretaire d'Etat de Constanti- nople ,</i>	ibid.
<i>Jean Phocas Moine Grec ,</i>	686
<i>Neophyte Moine Reclus ,</i>	ibid.
<i>Jean Evêque de Lydde ,</i>	ibid.
<i>George de Xiphitin Patriarche de Constanti- nople ,</i>	687
<i>Demetrius Tornicius ,</i>	ibid.
<i>Loup Protospate ,</i>	ibid.
<i>Michel Anchiale Patriarche de Constantino- ple ,</i>	ibid.
<i>Theodore Balsamon Patriarche d'Antioche ,</i> 688.	
<i>Jean Camatere Patriarche de Constantinople ,</i> 689.	

TABLE
CHAPITRE XV.

DE l'Origine de la Theologie Schola-
stique, & des premiers Scholastiques
qui ont fleuri dans le douzième Siècle, page
690.

<i>Pierre Lombard Evêque de Paris,</i>	694
<i>Robert Pullus Cardinal,</i>	719
<i>Pierre de Poitiers Chancelier de l'Eglise de Paris,</i>	723
<i>Robert de Melun Evêque de Hertford,</i>	724
<i>Gautier Chanoine Regulier de S. Viêtor,</i>	ibid.

CHAPITRE XVI.

DEs Commentaires sur l'Ecriture Sainte,
composez dans le douzième Siècle,
& de trois celebres Commentateurs, Rupert
Abbé de Duyts, Hugues, & Richard de S.
Viêtor, page 726

<i>Methode nouvelle de commenter l'Ecriture Sainte,</i>	ibid.
<i>Rupere Abbé de Duyts,</i>	ibid.
<i>Hugues de S. Viêtor,</i>	729
<i>Richard de S. Viêtor,</i>	733

CHAPITRE XVII.

DE la Collection des Canons de Gra-
tien, page 737.

DES TITRES.

CHAPITRE XVIII.

D *Es Conciles Generaux tenus dans le douzième Siècle,* page 743

<i>Concile I. General de Latran,</i>	123. & 743
<i>Concile II. General de Latran,</i>	744
<i>Concile III. General de Latran,</i>	748

CHAPITRE XIX.

D *Es Conciles Provinciaux tenus dans le douzième Siècle,* page 758

<i>Concile de Valence de l'an 1100.</i>	ibid.
<i>Concile de Poitiers de la même année,</i>	759
<i>Concile d'Anse de la même année,</i>	763
<i>Concile de Troyes de l'an 1104.</i>	ibid.
<i>Concile de Beauvais de l'an 1114.</i>	ibid.
<i>Concile Rheims de l'an 1115.</i>	764
<i>Concile de Toulouse de l'an 1119.</i>	ibid.
<i>Concile de Londres de l'an 1125.</i>	766
<i>Concile de Londres de l'an 1127.</i>	767
<i>Concile de Londres de l'an 1138.</i>	ibid.
<i>Concile de Rheims de l'an 1131.</i>	768
<i>Concile de Rheims de l'an 1148.</i>	769
<i>Concile de Tours de l'an 1163.</i>	ibid.
<i>Concile de Cassel en Hibernie de l'an 1172.</i>	772
<i>Concile d'Avranches de la même année,</i>	773
<i>Concile de Londres de l'an 1175.</i>	774
<i>Synode d'Iork de l'an 1195.</i>	777
<i>Concile de Montpellier de la même année,</i>	779

CHAPITRE XX.

O *bservations Ecclesiastiques sur le douzième Siècle,* page 781

TABLE DES TITRES.

<i>De l'Autorité des Papes ,</i>	782
<i>Divers Points de Discipline touchant le Clergé ,</i>	783.
<i>Observations sur la Discipline des Sacremens ,</i>	785.
<i>Observations sur l'Etat Monastique ,</i>	787
<i>Chanoines Reguliers ,</i>	789
<i>Ordres Militaires ,</i>	ibid.



TITRES DES TABLES.

T <i>able Chronologique de l'Histoire Ecclesiastique du douzième Siècle de l'Eglise , p.</i>	791
<i>Table Chronologique des Auteurs Ecclesiastiques au douzième Siècle ,</i>	888
<i>Table des Ouvrages des Auteurs Ecclesiastiques au douzième Siècle ,</i>	931
<i>Table des Actes , des Lettres , & des Canons des Conciles tenus dans le douzième Siècle de l'Eglise ,</i>	993
<i>Table des Ouvrages des Auteurs Ecclesiastiques du douzième Siècle disposez par ordre des Matieres ,</i>	1000
<i>Table Alphabetique des Auteurs Ecclesiastiques du douzième Siècle de l'Eglise ,</i>	1025
<i>Table Alphabetique des Conciles tenus dans le douzième Siècle de l'Eglise ,</i>	1036
<i>Table des Matieres principales contenuës dans cet Ouvrage ,</i>	1041

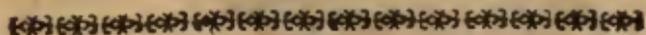
Fin de la Table des Titres.

HISTOIRE



HISTOIRE
DES
CONTROVERSES
ET DES

MATIERES ECCLESIASTIQUES,
traitées dans le douzième Siecle.



CHAPITRE PREMIER.

DE LA VIE ET DES ECRITS
d'Yves Evêque de Chartres.



YVES Evêque de Chartres aiant passé une partie de sa vie dans l'onzième Siecle, & n'étant mort que la quinzième année du douzième, ne peut être mieux placé qu'entre l'un & l'autre de ces deux Siecles; & sa Vie & ses Ecris sont assez considerables pour en faire un Chapitre exprés. Il étoit de Beauvais; son pere s'appelloit Hugues d'Altoile, & sa mere Hilemburge. Après avoir

*Yves Evê-
que de
Chartres.*

XII. Siecle. Δ

Yves Evêque de Chartres.

fait ses humanitez dans son païs, il étudia la Theologie sous Lanfranc dans l'Abbaye du Bec, & s'appliqua particulièrement à la lecture & à l'étude des Canons. Il fut choisi par Guy Evêque de Beauvais pour avoir soin de la conduite des Chanoines Reguliers du Monastere de Saint Quentin, que cet Evêque établit dans cette Ville l'an 1078. Il donna ses biens à ce Monastere, & y fit fleurir les sciences & la pieté. Il y eût plusieurs autres Monasteres de Chanoines Reguliers établis en France par des Chanoines Reguliers de Saint Quentin. L'Evêché de Chartres étoit alors rempli par Geofroy, qui fut accusé de simonie devant Gregoire VII. mais n'en aiant pû être convaincu faute de témoins, il fut renvoyé absous. Sous le Pontificat d'Urbain II. on fit une nouvelle accusation contte Geofroy, & aiant été cette fois-là convaincu de plusieurs crimes, il fut déposé par le Pape. Le Clergé & le Peuple de Chartres élurent Yves en sa place, & le presenterent au Roy Philippe, qui lui donna l'investiture de cet Evêché; mais Richer Archevêque de Sens, piqué de ce que Geofroy avoit été déposé sans sa participation, refusa de le consacrer, quoique le Clergé & le peuple de Chartres le lui demandassent avec instance. Sur ce refus Yves alla trouver le Pape Urbain II. qui l'ordonna lui-même à Capouë l'an 1092. & écrivit à Richer de le reconnoître. En consequence Yves fut mis en possession de l'Evêché de Chartres, & Geofroy contraint de se retirer dans la partie du Diocèse qui étoit de la Normandie, dans laquelle il fut maintenu par la faveur du Duc. Quelque-temps après Richer pour se vanger & maintenir ses droits, cita Yves à un

Concile qu'il devoit tenir à Etampes, pour y rendre compte de ce qu'il s'étoit emparé de l'Eglise de Chartres du vivant de Geofroy. Yves ne crût pas qu'il fût feut pour lui d'y comparoître; cependant cet Archevêque avec les Evêques de Paris, de Meaux & de Troyes s'étant trouvez à Etampes, déclarerent qu'Yves avoit peché contre le Roi & contre les Loix de l'Eglise, en recevant l'Ordination du Pape, & resolurent de rétablir Geofroy. Yves eut recours au Pape, qui interdit à Richer l'usage du *Pallium* s'il continuoit à s'opposer à l'établissement de cet Evêché, & Geofroy fut entierement expulsé. Son zele pour la discipline de l'Eglise, pour l'observation des Canons, & pour la pureté des mœurs, & la liberté avec laquelle il souvenoît les droits de l'Eglise, & s'opposoit aux entreprises injustes, aux déreglemens & au relâchement, l'engagerent dans plusieurs affaires, qui ne servirent qu'à faire paroître davantage sa science, sa prudence & sa fermeté. Il mourut à Chartres le 23. de Decembre de l'an 1115.

Les Lettres d'Yves de Chartres, qui sont au nombre de deux cent quatre-vingt-sept, contiennent des points remarquables de Discipline, d'Histoire & de Morale, & particulièrement quantité d'excellentes décisions sur divers cas de conscience, ou de questions de Droit qu'on lui proposoit; ce qui les rendant d'une tres-grande utilité, nous oblige d'en faire un extrait fort exact.

Les deux premieres sont deux Lettres du Pape Urbain II. l'une adressée au Clergé & au Peuple de Chartres, & l'autre à Richer Archevêque de Sens, par lesquelles il leur fait sçavoir qu'il a

Lettres d'Yves de Chartres. consacré Yves Evêque de Chartres. Elles sont suivies du Discours que ce Pape lui fit après l'avoir ordonné.

La troisième est une Lettre d'Yves de Chartres à ce Pape, dans laquelle il se plaint de ce qu'il l'a tiré de la solitude pour le faire Evêque, & lui recommande l'Evêque de Beauvais.

Dans la quatrième il avertit Bernard Abbé de Marmoutier qu'il ne doit pas retenir dans son Monastere quelques Religieux de son Diocèse; & il lui redemande en particulier Gaultier, autrefois Abbé de Bonneval, qui s'y étoit retiré.

La cinquième est adressée à Adele Comtesse de Chartres, qu'il reprend de ce qu'elle approuve le mariage de sa cousine Adelaïde avec Guillaume; il veut qu'ils n'aient aucun commerce charnel ensemble, jusqu'à ce que la cause de leur mariage soit terminée.

La sixième adressée à Girard, que l'on croit être le Chanoine Regulier de Saint Quentin de Beauvais qui fut depuis Abbé de Saint Loup de Troyes, est une Lettre de remerciement d'un présent qu'il lui avoit fait. Il lui mande aussi dans cette Lettre les traverses qu'on lui suscite, & l'invite à le venir voir. Il remarque sur la fin que Geoffroy est entièrement dépourvu de l'Evêché de Chartres, à l'exception d'une petite partie qui est dans la Normandie, dans laquelle il est maintenu par le Comte de ce pays.

La septième est adressée à Roscelin Clerc de l'Eglise de Compiègne, dont l'erreur avoit été condamnée dans un Concile de Soissons, où il avoit été obligé d'en faire abjuration; mais l'ayant ensuite soutenu de nouveau, il avoit été chassé &

dépoüillé de son Benefice; desorte que ne sçachant où se retirer, il s'étoit adressé à Yves de Chartres, & l'avoit prié de le recevoir. Cet Evêque lui mande qu'il l'eût fait volontiers, s'il l'eût crû revenu sincerement de ses erreurs; mais qu'ayant lieu d'être persuadé du contraire, & de craindre que le peuple de Chartres ne le pût souffrir, il ne sçauroit lui accorder ce qu'il lui demande, & que le seul conseil qu'il ait à lui donner est de prendre patience, & de faire une retractation publique & autentique de ses erreurs.

La huitième Lettre d'Yves de Chartres est adressée à Richer Archevêque de Sens, qui lui en avoit écrit une pleine d'investives, par laquelle il le citoit à son jugement, pour rendre compte de ce qu'il s'étoit emparé du siege de Geofroy. Yves de Chartres lui fait réponse qu'il a tort de soutenir un homme notoirement coupable & condamné par le Saint Siege: qu'à son égard il n'a point recherché l'Evêché de Chartres; mais qu'ayant été élu par le Clergé de cette Eglise, & forcé d'en recevoir l'investiture du Roi, il avoit refusé de l'accepter, jusqu'à ce qu'il fût assuré de la déposition de Geofroy & de la volonté du Pape; que sur le refus que l'Archevêque de Sens avoit fait au Clergé de Chartres de le consacrer, il étoit allé trouver le Pape, qui l'avoit obligé d'accepter cet Evêché, & l'avoit lui-même consacré; que le Pape en avoit écrit à l'Archevêque de Sens, & lui avoit ordonné de le recevoir comme son Suffragant; que depuis il n'avoit point manqué à son égard au respect & à l'obeissance qu'il lui devoit; qu'il étoit encore prêt de se trouver à Etampes, si on lui donnoit un sauf-conduit.

Lettres d'Yves de Chartres. & qu'Estienne Comte de Chartres s'y trouvât de la part du Roi pour y répondre à ce qu'on avoit à dire contre lui, sans préjudice de l'autorité du Saint Siege, devant lequel cette contestation seroit peut-être un jour portée.

La neuvième est adressée à Philippe Roi de France, auquel il rend compte de l'accommodement qu'il avoit fait entre les Moines du Bec & ceux de Molefine, dont ce Prince n'étoit pas content.

Dans la dixième il donne des instructions aux Religieuses du Monastere de Saint Avite proche Châteaudun, & les avertit d'avoir soin de leur reputation.

Dans l'onzième il congratule Gonthier de ce qu'il est rentré dans son devoir, & lui ordonne de se retirer dans l'Eglise de Sainte Marie de Gournay, pour y vivre en repos & avoir soin de la conduite de quelques Religieux.

Dans la douzième il consulte le Pape Urbain sur une difficulté qu'il trouvoit dans son Diocèse, sçavoir, qu'il y avoit des personnes qui y vouloient vivre de l'Autel sans servir l'Autel, & acheter de lui, comme elles avoient fait de ses Prédecesseurs, des Autels sous le titre de Personnats; il lui demande son conseil là-dessus, pour sçavoir de quelle maniere il en doit agir. Il lui donne aussi avis que l'Archevêque de Sens avec les Evêques de Paris, de Meaux & de Troyes avoient condamné son Ordination, & vouloient rétablir Geofroy; qu'il en avoit appellé au Saint Siege, & qu'il est necessaire qu'il leur adresse des Lettres, pour les obliger de vivre en paix avec lui, ou de venir à Rome pour y rendre compte de

leurs pretentions. Enfin il lui mande qu'il est à propos qu'il nomme un Legat en France pour travailler à la reforme des Eglises ; & le prie que si une personne chassée de son Diocese pour crime va le trouver, de ne rien ordonner sur son sujet, jusqu'à ce qu'il soit informé pleinement de cette affaire.

*Lettres
d'Yves de
Chartres.*

Dans la treizième & la quatorzième, il écrit à Richer Archevêque de Sens, & aux Evêques que le Roi avoit invitez pour la celebration de son mariage avec Bertrade, qu'ils doivent s'y opposer.

Dans la quinzième il écrit avec liberté au Roi Philippe qu'il ne veut, ni ne peut se trouver à la celebration du mariage qu'il pretend faire avec Bertrade, jusqu'à ce que son premier mariage ait été dissous dans un Concile general.

Dans la seizième en répondant à Gaultier Evêque de Meaux, il traite la question ; sçavoir, s'il est permis d'épouser sa concubine. Après avoir fait voir qu'il y a des Reglemens qui le défendent, qu'il y en a d'autres qui le permettent, il conclut que cela doit dépendre de la discretion & de la prudence des Evêques. Il exhorte l'Evêque de Meaux à ne point approuver le mariage du Roi Philippe avec Bertrade.

La dix-septième est adressée aux Chanoines Regulariers de Saint Quentin de Beauvais. Après y avoir décrit d'une manière élégante les peines où il se trouve depuis qu'il est Evêque ; il les exhorte à continuer de vivre suivant leur Institution, & les avertit d'élire un Superieur en sa place.

Dans la dix-huitième il écrit au Cardinal Roger Legat du Pape, qu'il avoit tort de se disposer

Lettres d'Yves de Chartres. à absoudre Simon Comte de Niofle, qu'il avoit excommunié pour cause d'adultere. Ce Comte avoit depuis la mort de sa femme, épousé celle avec qui il avoit commerce auparavant, & sous ce pretexte il demandoit l'absolution : Yves de Chartres ne la lui avoit point voulu accorder, & l'avoit renvoyé au Pape avec une Lettre, dans laquelle il exposoit toute la suite de cette affaire. Ce Comte s'étoit adressé à Roger, esperant en être traité moins rigoureusement que du Pape : Yves de Chartres déclare à ce Cardinal qu'il ne peut point l'absoudre, & que pour lui il ne le recevra pas à la Communion qu'il n'ait reçu réponse du Pape, ou de bouche, ou par écrit.

La dix-neuvième est adressée à Guillaume Abbé de Fécamp, qui l'avoit comparé à Saint Jean & à Elic, à cause de la liberté avec laquelle il s'étoit opposé au mariage du Roi. Yves de Chartres lui mande que cette résistance lui a attiré plusieurs affaires, pour lesquelles il se recommande aux prieres de cet Abbé, & à celles de ses Religieux. Il refuse de lui accorder la grace qu'il lui avoit demandée pour un Chanoine Regulier qui vouloit avoir la liberté de quitter sa Regle pour faire profession dans le Monastere de Fécamp, en l'assurant que s'il connoissoit bien cet homme il ne se mêleroit point de lui, parce que c'est un superbe & un paresseux, qui pendant dix ans s'étoit à peine acquitté de dire la Messe à son tour dans sa semaine, & l'avoit toujours voulu faire hors de son rang, quand il avoit lieu d'en tirer vanité : qu'au reste, si les Chanoines ses confreres vouloient bien consentir qu'il sortit de leur maison, il ne s'y opposeroit pas, & qu'il pouvoit le leur demander.

Yves de Chartres aiant été arrêté prisonnier pour s'être opposé au mariage du Roi Philippe, *Lettres d'Yves de Chartres.* écrivit au Clergé & au Peuple de Chartres, qui vouloient faire la guerre au Vicomte, afin de le délivrer, qu'ils se donnassent bien de garde de faire aucun acte d'hostilité, leur déclarant que ce n'étoit pas le moien de lui procurer la liberté, mais de prolonger sa prison; que ce seroit irriter la Majesté Divine; qu'il étoit indigne d'un Evêque de recouvrer son Evêché par la violence; qu'il étoit resolu de mourir plutôt que de souffrir qu'il se fit aucun meurtre pour sa délivrance, qu'ainsi ils se contentassent de la lui procurer par leurs prieres: c'est la vingtième Lettre.

Dans la vingt-unième il remercie Hoël Evêque du Mans des prieres qu'il avoit faites pour obtenir de Dieu sa délivrance. Il lui demande des Reliques du Corps de Saint Julien, dont on avoit fait la Translation depuis peu.

La vingt-deuxième est adressée au Roi Philippe; il y reconnoît qu'ayant été élevé par ce Prince à l'Episcopat, il lui doit après Dieu le respect & l'obeïssance; mais qu'ayant eu le malheur de l'offenser par les avis salutaires qu'il luy avoit donnez, comme un bon & fidele serviteur, il avoit été maltraité, & les biens de son Evêché pillés par ses ennemis: c'est pourquoi il le prie de l'excuser de ce qu'il ne se rend pas à la Cour, & de lui donner quelque-temps pour respirer & pour rétablir ses affaires; qu'au reste il espere de la misericorde de Dieu qu'il connoitra par experience la verité de cette maxime de Salomon, *que les traits de ceux qui nous aiment sont plus avantageux que les baisers trompeurs de ceux*

Lettres d'Yves de Chartres. qui nous flatent : qu'enfin il est prêt de répondre à ses accusateurs quand il sçaura les choses dont ils l'accusent, & qu'il se défendra dans l'Eglise si ce sont des crimes Ecclesiastiques; ou dans le Conseil du Roi, si ce sont des crimes d'Etat dont il est accusé.

La vingt-troisième est adressée à Guy, Grand Maître de la Maison du Roi, qui s'entremettoit de l'accommodement entre ce Prince & Yves de Chartres : celui-ci l'en remercie, & lui déclare qu'il ne sçauroit y avoir de paix véritable entre eux, que le Roi n'ait quitté sa seconde femme; qu'il a vû une Lettre du Pape Urbain adressée à tous les Prelats du Roiaume, par laquelle il leur mando de mettre le Roi à la raison, ou de l'excommunier s'il ne secorrige, & que cette Lettre auroit déjà été publiée, s'il ne l'avoit retenuë pour l'amour qu'il a pour le Roi, & parce qu'il ne veut pas que son Roiaume se souleve contre lui.

La vingt-quatrième est adressée à Hugues Archevêque de Lion : il lui témoigne qu'il a eu de la joie quand il a sçû que le Pape Urbain lui a confié la Legation de France, dont il s'étoit déjà fort-bien acquitté du temps de Gregoire VII. mais que sa joie a été troublée quand il a appris qu'il ne vouloit pas se charger de cet emploi, à cause de la difficulté qui s'y trouvoit dans le trouble où étoit l'Eglise, qui étoit si grand, qu'il paroïssoit impossible d'y mettre remede; ce qui avoit potté quelques personnes à lui conseiller de ne pas l'entreprendre. Yves de Chartres lui dit que c'est un mauvais conseil qu'il ne doit pas suivre; que quoiqu'il y ait en Italie un autre Achab & en France un autre Jezabel qui cherchent

à renverser les Autels & à faire mourir les Prophètes, il doit se souvenir de ce qui fut dit à Elie, *Lettres d'Yves de Chartres.* que Dieu lui avoit laissé sept mille hommes qui n'avoient point fléchi le genou devant Baal; que quoiqu'une nouvelle Herodias demande la tête de Jean, & qu'un Herode la lui accorde, Jean ne doit pas cesser de dire: Il ne vous est pas permis de quitter votre femme, & de prendre la femme ou la concubine d'un autre. Yves se sert de ces exemples & d'autres semblables pour porter Hugues à accepter sa Légation; & le prie de lui mander la résolution qu'il aura prise, & où il pourra le trouver vers le commencement du Carême.

La vingt-cinquième est adressée au Pape Urbain: il lui expose d'abord les peines & les souffrances où il se trouve engagé, qui lui font prendre quelquefois la résolution de quitter son Evêché: ensuite il prie ce Pape de ne pas favoriser un Clerc de l'Eglise de Chartres convaincu de simonie, d'avoir fait de la fausse monnoie, & d'autres crimes.

Dans la vingt-sixième adressée à Gaultier Abbé de saint Maur des Fosses, qui avoit dessein de quitter son Abbaye à cause du dérèglement de ses Moines, Yves de Chartres lui conseille d'y demeurer, s'il y a quelque esperance qu'il puisse y faire du bien, au moins à l'égard de quelques-uns; mais d'en sortir s'ils sont tous incorrigibles.

Dans la vingt-septième adressée à Eudes grand Sénéchal de Normandie, qui lui avoit demandé de quelle maniere il devoit se conduire à l'égard d'un Evêque, qui ayant été accusé de simonie s'étoit fait consacrer avant le jour qu'il devoit com-

*Lettres
d'Yves de
Chartres.*

paroître pour se justifier de cette accusation : Yves de Chartres lui fait réponse, qu'il ne doit point le considerer comme un Evêque, mais comme un Intrus & un Heretique ; & que s'il ne peut avoir justice contre lui dans le jugement des Evêques de la Province, il doit citer les Juges mêmes pardévant le Saint Siege, sans l'autorité duquel il est difficile que ces sortes d'affaires se terminent.

La vingt-huitième est adressée au Roi Philippe : il s'y excuse de ce qu'il n'a pas obeï à l'ordre qu'il lui avoit donné de le venir trouver avec ses soldats à Pontoise ou à Chaumont ; 1. Parce que le Pape Urbain lui aiant défendu de demeurer avec Bertrade, sous peine d'excommunication, il ne se seroit pas pû empêcher de l'en avertir publiquement. 2. Parce que tous les Soldats & les Gens-d'Armes de son Eglise sont presque tous excommuniez pour avoir violé la paix, & qu'il ne peut pas les reconcilier sans satisfaction, ni les renvoyer étant excommuniez contre l'Ennemi. 3. Parce qu'il ne peut pas demeurer en sûreté à la Cour, où il a pour ennemi le sexe, qui ne pardonne pas même à ses amis.

La vingt-neuvième est une forte réprimande au Prêtre Roger sur sa mauvaise conduite.

La trentième est adressée à Foulques Evêque de Beauvais, auquel il donne conseil de ne pas s'élever contre Hugues Legat du Pape, & lui adresse les Lettres que le Pape lui a envoyées touchant l'affaire du Roi Philippe.

Par la trente-unième adressée au même Evêque, il remet entre ses mains la Prevôté de Saint Quentin de Beauvais, & le prie de mettre en sa place celui qui sera élu par la plus grande & la

plus saine partie de la Communauté.

Dans la trente-deuxième adressée à cette Communauté, il l'exhorte de remplir cette place d'un sujet capable de la gouverner. *Lettres d'Yves de Chartres.*

La trente-troisième & la trente-quatrième ne contiennent rien de remarquable.

La trente-cinquième est écrite à Richer Archevêque de Sens, & aux autres Prélats assemblez à Rheims, qui l'avoient cité à ce Concile. Il y rend les raisons pour lesquelles il ne veut pas y comparoître ; 1. Parce qu'il y avoit été appelé par des Evêques qui n'étoient point de sa Province, & qui par consequent ne pouvoient être ses Juges. 2. Parce qu'on vouloit attirer sa cause hors de sa Province. 3. Parce que l'accusation formée contre lui ne procedoit que de la haine qu'on lui portoit ; qu'ainsi il en appelloit au Saint Siege, qui ne lui refuseroit pas ce qu'il accordoit à tous les accusez, de le juger, ou par lui-même, ou par ses Vicaires : qu'il ne faisoit pas cela pour éviter d'être jugé, puisqu'il lui étoit aisé de se justifier, parce qu'on l'accusoit de parjure, & qu'il n'avoit prêté aucun serment ; mais parce qu'il ne vouloit pas donner un mauvais exemple aux autres, ni s'exposer à un danger évident, n'ayant pas pû avoir de sauf-conduit du Roi ; que d'ailleurs il prévoyoit bien qu'il n'auroit pas la liberté de dire librement ce qu'il pensoit dans leur Assemblée, puisqu'on l'accusoit d'être infidèle au Roi, & ennemi de Sa Majesté, pour lui avoir hardiment remontré son devoir ; que les veritables ennemis de Sa Majesté étoient ceux qui dissimuloient & fomentoient sa maladie, au lieu d'y appliquer le fer & le feu ; qu'au reste le Roi pouvoit faire de

Lettres d'Yves de Chartres. lui tout ce qu'il voudroit, mais qu'il étoit resolu de ne jamais approuver son mariage.

Dans la trente-sixième il écrit à l'Evêque de Beauvais les sujets de plainte qu'il avoit contre lui, particulièrement de ce que lui aiant demandé un Chanoine Regulier pour gouverner une Eglise de son Diocese; il l'avoit voulu soumettre à un Abbé, contre le Privilege accordé à cette Eglise par le Pape. Cela lui donne occasion de relever l'état des Chanoines Reguliers au dessus de celui des Moines, & il cite là-dessus un passage de Saint Augustin, qui dit qu'à peine un bon Moine fait-il un bon Clerc; & quelques passages de S. Jerôme, qui relevent la dignité des Clercs au dessus des Moines. Il proteste néanmoins qu'il n'avance pas ces choses dans le dessein de faire tort à l'état Monastique; mais parce qu'il desire qu'il soit véritablement Moine, & qu'il
 „ mene une vie vraiment retirée. Nous les loüons,
 „ dit-il, & nous sommes persuadez que leur état
 „ est heureux, mais c'est à condition qu'ils n'outre-
 „ passeront point les bornes que les Peres ont éta-
 „ blies; qu'ils aimeront mieux être soumis que de
 „ commander; qu'ils seront humbles & obeïssans,
 „ & non superbes & ambitieux.

Dans la trente-septième il exhorte un Chanoine Regulier de continuer comme il a commencé, & de vivre dans la soumission & dans la pratique des vertus.

Dans la trente-huitième il remercie l'Evêque de Winchester d'un Vase à mettre le saint Chrême, dont il lui avoit fait present.

Dans la quarante-neuvième il mande à Saint Anselme Archevêque de Cantorbie, qu'il a favo-

risé autant qu'il a pû les Moines du Bec contre ceux de Molesme; & qu'il leur auroit déjà rendu toute sorte de justice touchant le Monastere de Poissy, s'ils n'avoient voulu avoir auparavant l'agrément du Roi. *Lettres d'Yves de Chartres.*

La quarantième ne contient rien de remarquable.

Dans la quarante-unième adressée à Geofroy Abbé de Vendôme, il traite la question suivante; sçavoir, si un Moine qui a été beni par un simple Moine doit recevoir une autre benediction de l'Abbé? Il dit qu'il peut la recevoir & ne la pas recevoir, sans que cela porte aucun préjudice, ni à celui qui a été beni, ni à celui qui l'a beni; parce que la benediction d'un Moine n'est pas l'imposition des mains ni l'administration d'un Sacrement de tradition Apostolique, & qu'elle n'a d'autre vertu que celle de l'absolution d'un Penitent, ou celle de la priere d'un Prêtre sur le Peuple; qu'un Moine par son état n'ayant que sa personne à gouverner, peut de lui-même se consacrer à cet état, & qu'il ne lui importe de recevoir la benediction d'un Moine ou d'un Abbé, parce que ce qui le rend Moine n'est pas une dignité ajoutée, mais seulement le mépris du monde & l'amour de Dieu; que cela a assez paru dans les premiers Instituteurs de l'Ordre Monastique, qui ne recevoient aucune benediction; que depuis les Congregations des Moines s'étant multipliées, l'on a exigé d'eux des Professions, & qu'on les a reçus par des benedictions: ce qui s'est fait par précaution, afin qu'étant liés plus fortement & plus solennellement devant Dieu & devant les hommes, ils observassent la vie qu'ils avoient

Lettres. embrassée, avec plus de constance & de ferveur,
d'Unes de & que s'ils la vouloient quitter ils eussent plus
Chartres. de témoins pour les convaincre; que ces ceremonies n'étoient autre chose que des liens de Religion, dont on se sert à cause de l'instabilité de la volonté humaine; qu'ainsi il doit être à la discretion de l'Abbé de réitérer ou de ne pas réitérer les Professions faites devant d'autres, ou les benedictions données par d'autres, parce que ce n'est point un Sacrement qu'il soit défendu de réitérer; mais que si on la consideroit comme une consecration, il ne faudroit pas la réitérer, comme les Evêques ne réitérent pas les consecrations des Vierges faites par des Prêtres.

La quarante-deuxième est un avis moral à l'Evêque de Soissons.

La quarante-troisième est écrite au Pape Urbain, qu'il congratule de ce que l'Italie est presque entierement en paix, & il lui fait sçavoir qu'un de ses Clercs appellé Guillaume, a été choisi Evêque de Paris.

Dans la quarante-quatrième adressée à tous les Evêques du Roiaume, il les exhorte de faire observer la Loi, qui défendoit toute sorte de guerre pendant quatre jours de la semaine.

Par la quarante-cinquième il défend à tous les Clercs de l'Archidiaconé de Poissy de marier le Comte de Meulan à la fille du Comte de Crépy, qui étoit sa parente, comme il le prouve par la Genealogie de l'un & de l'autre.

La quarante-sixième est adressée au Pape Urbain, qu'il avertit que le Roi de France lui doit envoyer des Députez pour tâcher de le fléchir & de l'obliger, soit par caresses, soit par menaces,

à lui donner l'absolution : il l'exhorte à tenir ferme. *Lettres d'Yves de Chartres,*

Dans la quarante-septième, il écrit à Guy Grand Maître de la Maison du Roi, que ce Prince a beau promettre de faire de grands biens à l'Eglise, si on lui permet de garder Bertrade; qu'on ne sçauroit le lui accorder, parce qu'il ne peut pas obtenir la remission de son péché, ni le racheter par aucune bonne œuvre, tant qu'il est resolu de ne le point quitter.

Dans la quarante-huitième, il fait sçavoir au Pape Urbain la promotion de Manasses II. à l'Archevêché de Rheims.

La quarante-neuvième est écrite à Estienne Comte de Chartres & de Blois; il y défend l'exemption du Cloître des Chanoines, & refuse de lui prêter serment hors de sa Ville.

Dans la cinquantième adressée à Richer Archevêque de Sens, il s'excuse d'abord de ce qu'il ne va pas le trouver, parce qu'il n'y a point de sûreté pour lui. Il lui écrit ensuite sur le différent qu'il avoit avec l'Archevêque de Lion pour la Primatie : qu'il lui conseille s'il a de bons titres de les produire, & de lui en envoyer des copies; mais que s'il n'en a point, il est à propos qu'il acquiesce au jugement du Saint Siege. Il lui fait encore sçavoir l'Élection de Guillaume à l'Evêché de Paris, & le prie de l'ordonner avant la Fête de saint Remy : en lui donnant avis qu'il peut se servir en cette Ordination de son *Pallium*, quoique l'usage lui en soit défendu, parce qu'il en a obtenu la permission du Pape.

La cinquante-unième est adressée à Sanction Doyen d'Orleans, qui en fut élu Evêque l'an

Lettres d'Yves de Chartres. 1099. Il étoit accusé de simonie par quelques Clercs de son Eglise de la faction de Jean Sous-Doyen qui briguoit cet Evêché, qui avoient écrit contre lui à Yves de Chartres. Il lui conseille par cette Lettre de ne pas aspirer à cette Dignité, & de ne point se faire consacrer que le Pape ne l'ait ordonné, ou qu'il ne se soit justifié de cette accusation. Cependant le Clergé & le peuple d'Orléans firent demander par l'Archevêque de Sens à Yves de Chartres de l'ordonner; il refusa de le faire à Châteaulandon, qui est proche du Diocèse de Sens, à cause de la broüillerie qui étoit entre l'Archevêque de Sens & le Pape touchant la Primatie de Lion; mais le Clergé aiant demandé avec instance au Roi que l'on consacrat celui qu'ils avoient élu pour leur Evêque: Yves de Chartres manda les Accusateurs de Sanction à Chartres, lesquels n'aient pas comparu, & Sanction s'étant purgé par serment, il fut consacré par Yves de Chartres, Guillaume de Paris & Gaultier de Meaux, comme il est rapporté dans la cinquante-quatrième Lettre adressée à Hugues Archevêque de Lion sur cette Ordination; mais il ne fut pas plutôt élevé à cette dignité, qu'il commença à maltraiter quelques-uns des Clercs qui lui avoient été contraires; ce qui obligea Yves de Chartres de lui écrire la Lettre cinquante-troisième, par laquelle il lui reproche cette conduite. L'Ordination de Sanction déplût fort à l'Archevêque de Lion, & il en scût fort mauvais gré à Yves de Chartres, qui lui protesta par la Lettre cinquante-neuvième qu'il n'avoit reçu aucun présent pour faire cette Ordination; que les crimes dont Sanction étoit accusé ne lui avoient point été connus;

qu'il s'en étoit justifié par serment: que s'il ne l'en avoit pas averti; c'est que ce n'étoit point la coûtume, & qu'il ne sçavoit pas que ce fût un des Privileges de sa Legation, que l'on ne pût ordonner personne dans les Gaules que de son consentement.

*Lettrès
d'Yves de
Chartres,*

Dans la cinquante-deuxième Lettre, Yves de Chartres écrit à Gaufray Doyen du Mans, touchant Eberard Chanoine Regulier, qui s'étoit fait Moine dans l'Abbaye de Marmoutier, & qui vouloit rentrer dans le Clergé; qu'il ne falloit pas souffrir qu'il sortit de son Monastere, ni le recevoir dans le Clergé.

Dans la cinquante-cinquième il prie l'Archevêque de Lion de confirmer l'Electon de celui qui avoit été élu à l'Evêché de Beauvais, quoiqu'il pût y avoir quelque chose à redire à sa personne.

Par la cinquante-sixième il répond au Roi Philippe, qu'il n'a point ouï dire que Hugues Archevêque de Lion voulût tenir cette année-là un troisieme Concile general, après les deux que le Pape avoit tenus dans son Royaume; & que s'il le faisoit, ce seroit contre l'Institution Apostolique & la coûtume de l'Eglise: que quand quelque Evêque est appellé par les Legats du Pape dans un temps raisonnable, il doit se presenter devant eux; mais que si on veut imposer aux Evêques un joug nouveau & déraisonnable, c'est au Roi à s'y opposer.

Dans la cinquante-septième il écrit à Geofroy Abbé de Vendôme, qu'il doit refuser la sepulture parmi ses Moines à un d'eux, qui étoit sorti par quatre fois de son Monastere; parce qu'en y rentrant la dernière fois, il n'avoit pas rapporté la bien qu'il y avoit pris.

Lettres d'Yves de Chartres. Richer Archevêque de Sens étant mort au commencement de l'an 1096. le Clergé élût Daimbert en sa place : Yves de Chartres invité de l'ordonner Prêtre & Evêque, répondit au Clergé de Sens par la Lettre cinquante-huitième, qu'il ne pouvoit le faire que dans les temps prescrits pour les Ordinations, & qu'avant que de confirmer son Election, il falloit qu'il eût une conference avec lui & avec les Evêques ses confreres, parce qu'il y avoit quelque difficulté à lever.

Cette difficulté étoit l'opposition de Hugues Archevêque de Lion, qui prétendoit que l'on ne pouvoit ordonner d'Evêques en France sans son consentement, & qu'il avoit une raison particulière d'empêcher celle de Daimbert à l'Archevêché de Sens, jusqu'à ce qu'il eût reconnu la Primatie de Lion. C'est pourquoi Yves demande à Hugues par la Lettre cinquante-neuvième, s'il doit l'ordonner ou non, & le prie de lui faire réponse au plutôt.

Hugues lui aiant défendu de faire cette Ordination, Yves lui mande par la soixantième Lettre qu'il a obéi à ses ordres, & envoié sa Lettre aux Evêques de sa Province; mais il le prie & lui conseille en même-temps d'user à l'avenir de son autorité avec plus de moderation, & de ne pas les contraindre si fort par les liens de l'obeïssance dûë au Saint Siege, de peur qu'en mettant sur leurs épaules des fardeaux qu'ils ne peuvent porter, il ne les fasse tomber dans la desobeïssance, par l'impossibilité d'exécuter ce qu'il leur recommande, ou par la nécessité de faire le contraire: qu'il lui est bien aisé de combattre de loin, en menaçant de tirer de l'arc; mais qu'il est fort dange-

reux pour ceux qui sont présens, de se battre, pour ainsi dire, à l'épée; qu'ils sont dans la resolution d'observer les défenses ou les commandemens du Saint Siege, qui sont tous pour la protection de la Foi, pour la correction des Fidèles, pour la punition des méchans, pour détourner les maux présens ou à venir, & qu'ils sont prêts de tout souffrir pour maintenir les Ordonnances qui ont cette fin: mais à l'égard de celles qui sont sur des choses indifferentes, & qui ne font rien au salut, soit qu'on les observe, soit qu'on ne les observe pas, & du changement qu'il veut apporter aux anciennes coûtumes confirmées par l'autorité des Saints Peres; il doit lui-même faire reflexion, qu'il faut plutôt suivre les sentimens des Peres que ces nouvelles constitutions. Que les anciens Canons déferant l'Ordination du Metropolitain aux Evêques de la Province; il s'étonne qu'il veuille établir une nouvelle coûtume, en obligeant celui qui est élu à l'Archevêché de Sens de se presenter devant lui avant sa Consécration, & de lui promettre de lui être soumis & de lui obéir; ce qui ne s'est encore point pratiqué dans la Province de France, ni dans aucune autre. Que la personne qui est élüe n'étant accusée d'aucun crime, & l'élection s'étant faite gratuitement, il n'a aucun droit de la citer devant lui. Qu'à l'égard de ce qu'il lui écrivoit, que cet Elü avoit reçu l'Investiture de la main du Roi, il n'en avoit aucune connoissance; mais que quand cela seroit, il ne voioit pas que cette ceremonie fût contraire à la Foi ou à la Religion, puisqu'après une élection Canonique il a toujours été permis aux Rois de donner des Evêchez, & que les Papes mêmes

*Lettres
d'Yves de
Chartres.*

*Lettres
d'Yves de
Chartres.*

leur ont écrit d'accorder les Evêchez aux personnes qui étoient élus, & de differer quelquefois leur Consécration jusqu'à ce que les Rois y eussent consenti. Que le Pape Urbain n'avoit défendu que l'investiture réelle; mais qu'il ne les avoit pas exclus de l'élection ou de la concession, & que le huitième Concile general leur avoit bien défendu d'être present à l'élection; mais non pas de mettre les Elûs en possession. Qu'il n'importoit pas que cette concession se fit, ou avec la main, ou par quelque signe, ou de bouche, ou en donnant le bâton Pastoral, puisque les Rois n'avoient aucune intention de rien donner de spirituel; mais seulement d'e consentir aux vœux de ceux qui leur demandoient cet homme pour Pasteur, ou de donner aux Elûs les terres & les autres biens Ecclesiastiques que les Eglises tiennent de la liberalité des Princes. Que la défense des Investitures étoit cause d'une infinité de maux dans l'Eglise, & que si on les permettoit, il en arriveroit beaucoup moins; qu'il ne dit pas cela dans le dessein de s'élever contre le Saint Siege, mais parce qu'il souhaiteroit, que les Ministres de l'Eglise de Rome s'appliquassent à guerir les grandes maladies, & ne s'arrétassent pas à ces petites choses. Qu'au reste, il luy demandoit avec instance qu'il leur permit de consacrer l'Archevêque de Sens, & que s'il leur en donnoit la permission, ils lui promettoient de le porter à reconnoître la Primatie de Lion; que s'il ne se rendoit pas à leurs prieres, ils ne passeroient pas outre; mais que s'il en arrivoit quelque Schisme, ils n'en seroient pas responsables. Enfin Yves de Chartres dit qu'il pourroit lui demander réparation du

tort que ceux du Puiset lui ont fait & à son Eglise, parce qu'il avoit levé à son insçu l'excommunication fulminée contre eux ; ce qui les avoit portés à faire de nouveaux sacrileges, dans l'esperance d'une semblable impunité. *Lettres d'Yves de Chartres.*

Ce ne fut pas la seule entreprise que fit Hugues de Lion, il voulut encore obliger celui qui étoit élu Evêque de Nevers de le venir trouver à Autun pour y recevoir l'Ordination. Yves de Chartres s'y opposa, & lui écrivit par la Lettre soixante-unième que cette entreprise étoit contraire aux Loix de l'Eglise & à la coûtume, suivant lesquelles les Evêques doivent être ordonnez par le Metropolitan, ou à son défaut par les Evêques de la même Province.

Yves de Chartres aiant fait son accommodement avec Adelecie Dame du Puiset, il écrivit à Sancton Evêque d'Orleans par la Lettre soixante-deuxième, lui marquant en même-temps que le Traité qu'il avoit fait avec elle, ne regardoit point les injures particulieres que l'Evêque d'Orleans avoit reçues ; qu'il pouvoit en user dans la rigueur Canonique contre les Clercs & les Moines du Puiset, qui avoient célébré l'Office Divin malgré son interdit ; mais qu'il lui conseilloit de ne rien faire contre eux que de concert avec l'Archevêque de Lion, parce qu'autrement il n'en pourroit pas venir à bout. Qu'à l'égard de Gervais (Comte de Châteauneuf en Thimerais) il ne devoit pas s'étonner qu'il l'eût reçu à la Communion ; parce qu'il l'avoit fait par respect pour le Roi, fondé sur le Canon qui porte : Que si le Roi reçoit ou fait manger à sa table un excommunié, il doit être reçu par les Evêques à la Communion de l'Eglise.

*Lettres
d'Yves de
Chartres.*

Dans la Lettre soixante troisiéme, il prouve qu'il n'y a que ceux qui sont dans les Ordres Sacrez qui puissent consacrer & administrer les Sacremens.

La Lettre soixante-cinquiéme est adressée au Pape Urbain : il lui mande que l'Evêque de Paris est parti pour aller à Rome ; il le lui recommande, & le prie de lui donner des instructions salutaires, afin qu'il en revienne plus sage & plus modéré. Il lui demande aussi pour cet Evêque un Bref contre l'Abbé & les Moines de Lagny, qui vouloient se soustraire de sa Jurisdiction. Enfin il le prie de decider ce qu'ils doivent faire touchant la personne élüe pour l'Archevêché de Sens, que l'Archevêque de Lion ne vouloit pas que l'on ordonnât qu'elle n'eût reconnu sa Primatie.

Sanction ne fut pas long-temps paisible possesseur de l'Evêché d'Orleans : car l'Archevêque de Lion le déposa, à la sollicitation de celui de Tours, qui vouloit y faire mettre Jean, qui avoit été Archidiacre de cette Eglise sous le Predecesseur de Sanction, & qui étoit un homme de tres-mauvaise reputation, accusé de crimes infâmes, & dévoué à l'Archevêque de Tours. Celui-ci pour venir à bout de son dessein mit la Couronne sur la tête du Roi Philippe aux Fêtes de Noël, & obtint de lui que Jean seroit ordonné Evêque d'Orleans. Yves de Chartres l'ayant appris écrivit aussi-tôt contre Jean à Hugues Archevêque de Lion, pour l'empêcher de permettre qu'il fût ordonné, l'accusant de crimes infâmes, & d'avoir obtenu cet Evêché par simonie ; c'est le sujet de la Lettre soixante-sixième.

Il écrivit aussi au Pape Urbain par la Lettre soi-

xante-septième de ne pas souffrir qu'une personne aussi indigne que Jean reçût l'Ordination Episcopale. Dans cette même Lettre il s'efforce d'appaiser le Pape qui étoit irrité contre lui, à cause de la Lettre qu'il avoit écrite à l'Archevêque de Lion, touchant l'Electiion & la Consécration de Daimbert pour l'Archevêché de Sens : il lui proteste qu'il n'a point eu d'autre dessein que de le porter à faire cesser les plaintes continuelles que les Evêques de France font contre l'Archevêque de Lion, & à faire en sorte que les Eglises de France ne fussent point surchargées par les Decrets du Saint Siege; que s'il avoit avancé quelque chose qui eût déplu à l'Archevêque de Lion touchant sa Primatie, il avoit crû qu'il lui étoit permis de dire librement ses sentimens; qu'au reste il n'y avoit personne deçà les monts qui lui fût plus dévoué que lui, ni qui eût tant souffert pour ses intérêts; que si ses paroles avoient irrité sa Sainteté, il aimoit mieux renoncer à l'Episcopat que d'être justement ou injustement l'objet de sa colere; que si cette satisfaction pouvoit lui être agreable, il la lui faisoit de bon cœur, & qu'il le prioit de l'accepter; qu'aussi-bien s'il ne quittoit pas presently son Evêché avec sa permission, il seroit bien-tôt contraint de le faire, à cause de l'inimitié que le Roi lui portoit, & du mépris que ses Diocésains faisoient de la parole de Dieu. Il marque dans cette Lettre qu'elle est écrite la huitième année de son Episcopat, qui est la première du douzième siècle.

Hugues de Lion, sans s'arrêter aux remontrances d'Yves, le cita pour venir proposer ce qu'il avoit à dire contre la personne & l'electiion

*Lettres
d'Yves de
Chartres,*

*Lettres
d'Yves de
Chartres.*

de Jean. Yves lui fit réponse par la Lettre soixante-huitième, que les crimes de cet homme étant notoires, il n'étoit pas nécessaire d'en chercher la preuve; que si on vouloit en avoir, il y avoit des témoins qu'il avoit déjà payés, & qu'il devoit achever de payer une certaine somme aux créanciers de la Reine pour cet Evêché; que d'ailleurs son élection aiant été faite par le Roi, étoit nulle selon les Canons; & qu'enfin l'examen de cette affaire devoit se faire dans la Province où se trouvoient les accusateurs & les témoins, & non pas dans un lieu éloigné.

La soixante-neuvième est adressée au Prévôt des Chanoines Reguliers de l'Estrepe, au Diocèse de Limoges, qui se plaignoit de ce que son Evêque avoit défendu à tous les Chanoines Reguliers de posséder des Cures, & d'administrer le Sacrement de Penitence. Yves de Chartres lui mande que cet Evêque eût mieux fait d'inviter tous les Clercs à mener une vie reguliere, que d'ôter le gouvernement des ames à ceux qui vivoient regulierement; que cependant cette défense étoit utile aux Chanoines Reguliers, parce qu'elle leur procuroit le moyen de faire plus facilement leur salut: qu'au reste les Clercs Reguliers ne devoient pas être entierement éloignés du gouvernement des ames; mais qu'on ne devoit pas aussi les y admettre tous sans distinction: parce que c'est faire injure à leur Ordre de les en éloigner tout-à-fait, & qu'il semble qu'on leur peut d'autant plus sûrement leur confier la correction des autres, qu'ils travaillent avec plus d'ardeur à la leur propre. Mais aussi que si l'on impose cette charge à tous les Clercs Reguliers,

il arrive que la discipline se relâche parmi eux, & que des freres qui combattoient courageusement dans leur Monastere en la compagnie des autres, venant à soutenir tout seuls le combat, sont aisément vaincus; qu'il est à propos que l'on choisisse pour cet emploi ceux qui sont les plus prudens & les plus éprouvez, pour les presenter à l'Evêque, afin qu'il leur donne la charge des ames.

*Lettres
d'Yves de
Chartres.*

Dans la soixante & dixième il exhorte l'Evêque de Meaux de reformer le Monastere de Pharmoutier, qui étoit dans un grand déreglement.

Dans la soixante & onzième il rend raison à Guillaume le Roux Roi d'Angleterre, de ce qu'il avoit dissous le serment que Nivard de Septeuil lui avoit prêté, parce qu'il étoit contraire au serment qu'il avoit fait auparavant à ses naturels & legitimes Seigneurs.

Dans la soixante & douzième adressée à Girard Abbé de Saint Vandrille, il decide que la pierre d'un Autel que l'on détruit, quoique consacré, doit être consacré de nouveau, quand on la met sur un autre Autel. Il s'objecte que les Autels portatifs ne perdent pas leur consecration pour changer de lieu; & il répond qu'il n'en est pas de même du transport de ces Autels, que des pierres qu'on attache d'un Autel après l'avoir détruit, parce que les pierres de ces Autels portatifs y sont attachées à des tables de bois, ou à d'autres pieds; & qu'ainsi quoiqu'on les porte d'une place à une autre, on ne les ôte pas néanmoins de la place où elles ont été consacrées.

La soixante & treizième est adressée à Bernard Abbé de Marmoutier, que quelques-uns ne vouloient pas reconnoître pour Abbé legitime, parce

Lettres d'Yves de Chartres. qu'ils disoient qu'il avoit reçu la benediction d'un Evêque excommunié. Yves de Chartres soutient que ce qui fait la promotion d'un Abbé, c'est plutôt l'élection des Freres que la benediction d'un Evêque, qui n'est pas en cette occasion une imposition de mains, ou une consecration; mais une simple priere.

Dans la soixante & quatorzième adressée à Hildebert Evêque du Mans, qui étoit embarrassé s'il devoit pour se justifier auprès du Roi d'Angleterre, qui l'accusoit d'avoir livré la ville du Mans, subir l'épreuve du fer chaud : Yves de Chartres dit que cela étant défendu par les Loix Ecclesiastiques, il doit plutôt tout souffrir que de le faire.

La soixante & quinzième est adressée à Jean Evêque d'Orleans, qui avoit été ordonné malgré les oppositions d'Yves de Chartres. La Dame du Puiset & ses gens continuant leurs vexations contre l'Eglise de Chartres, Yves avoit été obligé de demander au Pape la permission de les excommunier : le Pape la lui avoit accordée ; Jean Evêque d'Orleans ennemi d'Yves prétendoit que c'étoit à lui à les excommunier, parce qu'ils étoient de son Diocèse, & offroit à Yves de lui faire rendre justice dans Orleans. Yves soutient que le Pape lui a donné le pouvoir de les excommunier, & que ce n'est pas à Orleans, mais à Chartres, où la justice en doit être faite, parce que c'est à l'Eglise de Chartres qu'on a fait tort, & que les affaires doivent être terminées dans les lieux où elles ont commencé.

La soixante & seizième est adressée à Daimbert, qui avoit été ordonné Archevêque de Sens par

le Pape même au refus de Hugues de Lion, & *Lettres d'Yves de Chartres.*
 avoit ensuite reconnu la Primatie de Lion. Il avoit invité Yves de Chartres à un Concile de la Province; celui-ci lui promet par cette Lettre de s'y trouver, le prie de différer l'Ordination de l'Evêque de Nevers, dont l'élection étoit contestée, & d'excommunier la Dame du Puiset, son fils Hugues, & tous leurs adherans.

Dans la soixante & dix-septième il écrit à Hugues Doyen de l'Eglise de Beauvais & à son Chapitre, sur un procès qu'ils avoient touchant un moulin qui leur appartenoit, & qui se trouvoit hors d'état de moudre, à cause des ponts & des autres bâtimens qu'on avoit fait construire sur le courant de l'eau; l'Evêque de Beauvais n'y faisant point mettre ordre, Yves de Chartres conseille à ce Doyen de se pourvoir pardevant le Métropolitain ou pardevant le Legat du Pape.

Dans la soixante & dix-huitième adressée aux Moines du Monastere de Dol au Diocèse de Bourges, il leur conseille de n'avoir pas de différent entre eux touchant l'élection qui avoit été faite de Bernier, autrefois Religieux de Bonneval pour leur Abbé. Il leur assure que s'étant informé de sa vie, il l'a trouvée tres-innocente: qu'on lui reprochoit seulement d'être sorti de son Monastere sans le consentement des autres Religieux; mais qu'il ne l'avoit fait qu'à cause du dérèglement où étoit cette Abbaïe, qui étoit si grand, que leur Abbé & plusieurs autres Religieux d'une grande pieté avoient été aussi obligez d'en sortir, ne pouvant souffrir les desordres de quelques-uns de ces Moines.

La soixante & dix-neuvième est écrite au nom

Lettres d'Yves de Chartres. d'Yves de Chartres, de Guillaume Evêque de Paris, de Jean Evêque d'Orleans, de Gaultier de Meaux, & de Humbaud d'Auxerre, assemblez à un Synode tenu à Etampes, & adressée à Philippe Evêque de Troyes, lequel aiant été cité à ce Synode, n'y avoit point comparu : ils lui mandent qu'ils auroient pu le condamner ; mais qu'ils lui avoient donné un delai jusqu'au Dimanche de devant Noël, & qu'il ne manquât pas en ce temps-là de rendre compte de sa conduite au Concile. Cette Lettre paroît être de l'an 1100.

Dans la quatre-vingtième adressée à Guillaume Abbé de Fécamp, il confirme la décision qu'il avoit donnée dans la Lettre soixante & douzième touchant la réiteration de la consecration des Tables d'Autels ôtées de leurs places.

La quatre-vingt-unième est une Lettre de congratulation au Pape Paschal II. sur son élévation au Pontificat.

Dans la quatre-vingt-deuxième, il conseille à Geofroy Abbé de Vendôme, de ne plus maltraiter un de ses Religieux, mais de le renfermer dans une Cellule particulière, ou de lui permettre de se retirer dans un autre Monastère.

La Lettre quatre-vingt-troisième est adressée aux Evêques de la Province de Rheims, qu'il avertit de ne pas souffrir pour leur honneur, & pour celui de l'Evêque de Soissons, les menaces que leur Metropolitan leur avoit faites, parce que si l'on permettoit aux Metropolitains de faire tout ce qu'ils voudroient dans les Eglises de leurs Provinces sans le consentement des Ordinaires, juger leurs Clercs & les suspendre quand ils voudroient ; ce seroit faire une injure insigne

à la dignité Episcopale, & renverser l'ordre éta- *Lettres*
bli par les Canons; qu'ils devoient s'opposer à *d'Yves de*
cette entreprise; que le Clergé de Soissons étant *Chartres.*
prêt de se justifier par son Evêque, on ne pouvoit
le condamner comme coupable d'herésie ou de
sacrilege.

La quatre-vingt-cinquième adressée à Manasses
Archevêque de Rheims, est encore sur ce diffé-
rent: il lui témoigne qu'il a desapprouvé l'aigreur
de sa Lettre, & l'exhorte de rapeller avec dou-
ceur l'Eglise de Soissons à son devoir, & de rece-
voir sa satisfaction.

La quatre-vingt-quatrième est adressée à Jean
Prêtre, Cardinal Legat du Pape Paschal en Fran-
ce. Il le congratule de ce qu'il n'a pas voulu avoir
de Communion avec le Roi, quoique quelques
Evêques de la Province Belgique eussent osé
mettre la Couronne sur la tête de ce Prince à la
Fête de la Pentecôte, contre la défense du Pape
Urbain. Il approuve aussi le dessein d'assembler
un Concile dans la Province d'Aquitaine; mais
il lui conseille de le remettre au commencement
de l'Automne.

Dans la quatre-vingt-sixième il demande jus-
tice à Estienne Comte de Chartres, des mauvais
traitemens qui avoient été faits à quelques-uns
de ses Clercs.

Dans la quatre-vingt-septième il avertit Jean
& Benoît, Legats du Saint Siege, qu'Estienne
de Guarlande, élu pour Evêque de Beauvais,
est un ignorant & un débauché indigne de rem-
plir cette place. Il remarque dans cette Lettre
qu'il y avoit long-temps que l'Eglise de Beauvais
estoit gouvernée par de méchans Evêques.

Lettres d'Yves de Chartres. Par la quatre-vingt-huitième il avertit le Pape Paschal que Hilgode, autrefois Evêque de Soissons, n'a point été déposé pour ses crimes, comme on avoit fait entendre à Sa Sainteté; mais qu'il s'étoit retiré volontairement dans un Monastere, pour fuir les dangers où sont exposez les Prélats, aimant mieux être en état de se sauver dans la Retraite, qu'en danger de son salut dans une place élevée. Que ceux qui s'opposoient à ce qu'il fût fait Abbé, n'avoient autre chose à proposer contre lui, sinon qu'il étoit indigne d'un Evêque de recevoir la benediction d'Abbé. Yves de Chartres répond à cette difficulté, que l'on peut se passer de cette benediction, & que quand on la donneroit à un homme qui a le caractere Episcopal, cela n'auroit aucun inconvenient; parce que ce n'est pas un Sacrement réitéré.

La quatre-vingt-neuvième est encore adressée au Pape Paschal; il l'avertit de ne pas ajoûter foi légèrement à tout ce qu'on lui rapporte, ou pour accuser, ou pour excuser les Evêques, ou des Particuliers de France; mais d'en juger sur le témoignage des personnes dignes de foi, qui sont sur les lieux. Il l'avertit aussi que celui qui a été élu Evêque de Beauvais est tout-à-fait indigne de cette dignité, & qu'il avoit déjà été chassé de l'Eglise pour ses déreglemens par Hugues Archevêque de Lion.

Dans la quatre-vingt-dixième adressée à Daimbert Archevêque de Sens, il examine si un homme qui en avoit tué un autre excepté par la Paix qu'il avoit jurée, devoit être censé infracteur de la Paix de Dieu, & sujet aux peines portées

tées contre ceux qui l'enfreignent. Il conclur que quoiqu'il soit coupable d'homicide, il n'est pas censé infracteur de la trêve de Dieu, qui n'est point établie par une loi generale; mais seulement par la volonté & par les pactes de ceux qui en sont convenus.

*Lettres
d'Yves de
Chartres.*

Dans la quatre-vingt-onzième il congratule Adele Comtesse de Chartres du recouvrement de sa santé, & l'exhorte de proteger les Eglises.

Yves de Chartres écrivit la quatre-vingt-douzième au Pape Paschal, à la sollicitation & en la faveur d'Estienne élu Evêque de Beauvais: il y demande au Pape au nom de l'Eglise de cette Ville, d'approuver cette élection, quoique celui qu'ils ont élu ne soit pas dans les Ordres sacrez, l'assurant qu'il n'a point d'autre défaut; que les accusations formées contre lui se sont trouvées fausses; que Lisiard Archidiacre de Beauvais qui les avoit intentées, s'en est desisté; qu'il avoit bien été accusé de crimes devant Hugues de Lion, mais qu'il n'en avoit pas été convaincu, & qu'enfin il étoit prêt de se justifier pleinement & Canoniquement.

Le Pape Paschal rejetta absolument cette élection, & fit des reproches à Yves de Chartres de ce qu'il lui avoit recommandé un sujet si indigne; celui-ci bien loin d'en être fâché, en témoigna sa joie au Pape par la Lettre quatre-vingt-quinzième, en l'assurant qu'on lui avoit extorqué cette Lettre par importunité, & qu'il avoit bien crû qu'elle ne serviroit de rien à Estienne. Il informe en même-temps le Pape qu'il a été surpris, en confirmant la Trésorerie de Châlons à Dreux; parce que cette affaire aiant été examinée

*Lettres
d'Yves de
Chartres.*

dans le Concile de Poitiers, il avoit été prouvé que cet homme n'avoit pû en être mis en possession par l'Evêque défunt ; parce que pour la posséder il falloit être Chanoine de l'Eglise de Châlons, & que Dreux ne l'avoit jamais été, ni ne le pouvoit être, puisqu'il étoit Chanoine & Archidiaque d'une autre Eglise ; qu'ainsi son investiture avoit été déclarée nulle, suivant les Decrets des Papes, qui défendent à une même personne d'avoir des Benefices dans deux Eglises ; qu'il le prioit de faire reflexion sur cette affaire, & sur les consequences qu'elle pouvoit avoir, & de revoquer le jugement qu'il avoit rendu contraire à celui du Synode.

La quatre-vingt-treizième est une Lettre de compliment adressée à Daimbert ou plutôt Dagoberth, Patriarche de Jerusalem, par laquelle il lui recommande quelques-uns de ses Diocesains qui alloient à Jerusalem.

Par la quatre-vingt-quatorzième il demande au Pape Paschal une Bulle qui soit adressée au Clergé de Chartres ; par laquelle il déclare excommuniés tous ceux qui violeront l'exemption accordée par le Comte de cette Ville, aux biens & aux maisons appartenant à cette Eglise, & menace de déposition les Evêques de Chartres ses Successeurs s'ils y consentent.

Dans la quatre-vingt-seizième il décide qu'on n'a pas pû refuser la sepulture Ecclesiastique à un homme qui étoit mort dans la Communion de l'Eglise.

Dans la quatre-vingt-dix-septième il avertit Lambert Evêque d'Arras & Jean Evêque de Terrouane, d'écrire à l'Archevêque de Rheims qu'il

fasse proceder à l'élection d'un Evêque de Beauvais, au lieu d'Estienne, dont l'élection avoit été rejetée par le Pape Paschal. *Lettres d'Yves de Chartres.*

Dans la quatre-vingt-dix-huitième il exhorte les Fidèles de Beauvais de choisir pour Evêque une personne digne de remplir cette place.

Dans la quatre-vingt-dix-neuvième il répond à une question qui lui avoit été faite par Gualon Abbé de Saint Quentin de Beauvais; sçavoir si des enfans âgez de six ans ou moins peuvent être fiancez ou mariez, & si en cas qu'ils soient fiancez, & que l'un des deux vienne à mourir, le survivant peut épouser le frere ou la sœur du mort. Il répond qu'on ne peut point contracter mariage avant l'âge de puberté; mais qu'il peut y avoir des promesses de contracter mariage entre les personnes qui ne sont pas encore en âge de le contracter, pourvû qu'elles ayent un âge raisonnable pour s'engager, qu'il fixe à l'âge de sept ans; & il soutient que ces sortes de promesses de mariage empêchent, en cas qu'il arrive la mort de l'un des deux, que le survivant épouse le frere ou la sœur du précedé.

Dans la centième adressée à Jean Evêque d'Orléans, il se plaint de ce que cet Evêque ne lui a pas fait restituer un Autel qui lui avoit été ajugé dans le Concile de Poitiers.

Dans la cent-unième adressée à Adele Comtesse de Chartres, il se plaint de ce qu'elle a fait assigner l'Archiprêtre Radulphe à sa Justice, sur la saisie qu'il avoit faite des biens d'une fausse Religieuse; & l'avertit que suivant la coûtume, non seulement de son Eglise, mais de toutes les Eglises de France, la correction & la punition de

Lettres tous les mauvais Clercs & Moines appartient aux
d'Yves de Juges Ecclesiastiques, à l'exception de ceux qui
Chartres. ont commis des crimes qui meritent la mort.

Dans la cent-deuxième il presse Manasses Archevêque de Rheims, de consacrer le nouvel élu à l'Evêché de Beauvais, sans attendre le consentement du Roi, parce que l'élection des Evêques appartient aux Eglises, & leur a même été accordée par les Capitulaires des Rois Charlemagne & Louïs le Debonnaire.

Par la cent-troisième il avertit le Pape Paschal que l'Evêque de Senlis, qui avoit été chassé de son Eglise pour avoir pris les interêts du Saint Siege, n'avoit point été rétabli, quoiqu'il fût revenu avec une Lettre de Sa Sainteté en sa faveur; & même que le Doyen de l'Eglise de Paris s'étoit emparé de la Prebende qu'il avoit dans son Eglise.

Dans la cent-quatrième il mande à ce Pape que la plus saine partie du Clergé de Beauvais aiant élu Gualon pour Evêque, qui étoit un homme de bonnes mœurs, instruit dans les Sciences Ecclesiastiques, les partisans d'Estienne avoient été trouver le Roi; lui avoient dit qu'il étoit disciple d'Yves de Chartres; qu'il avoit été nommé par le Pape, & qu'il seroit un des plus grands adversaires de Sa Majesté: que là dessus le Roi n'avoit pas voulu consentir à son élection, ni le mettre en possession des biens de son Evêché: que ceux qui l'avoient élu auroient déjà eu recours à Sa Sainteté, si le Metropolitan ne les eût retenus, en voulant les accommoder, ou peut-être arrêter la chose adroitement, pour satisfaire le Roi; que c'étoit à Sa Sainteté à employer

son autorité pour secourir cette Eglise, & achever ce qu'il avoit commencé : qu'au reste, le Roi de France disoit qu'il iroit bien-tôt à Rome, ce qu'il ne croioit pas; mais que soit qu'il y allât ou qu'il y envoiât, Sa Sainteté devoit prendre garde de ne le pas absoudre facilement, & de declarer, s'il lui donnoit l'absolution, qu'en cas qu'il retournât, comme il avoit déjà fait, à son déreglement, il seroit lié des mêmes chaînes. *Lettres d'Yves de Chartres.*

Dans la cent-cinquième il fait sçavoir au Pape que le Roi avoit fait serment que Gualon ne seroit jamais Evêque de Beauvais; & lui remontre en même-temps, que si Sa Sainteté ne s'oppose avec force à cette resolution, elle sera d'une dangereuse consequence, parce qu'il n'y aura point d'élection qu'on ne puisse rendre nulle par ces sortes de sermens. Sur la fin de cette Lettre il consulte le Pape sur ce qu'il doit faire, si le Roi, après avoir receu l'absolution de Sa Sainteté, retourne à son premier égarement.

Dans la cent-sixième il exhorte Henri I. Roi d'Angleterre, de proteger la Religion & les Eglises dans son Roiaume, & lui recommande deux de ses Chanoines, qui alloient le trouver pour lui demander quelque chose en faveur de l'Eglise de Chartres.

Il fait la même priere par la Lettre suivante à Mathilde Reine d'Angleterre.

Dans la cent-huitième il écrit au Pape Paschal sur le different qui étoit entre Radulphe Archevêque de Tours & l'Abbé de Marmoutier, que le premier accusoit de plusieurs crimes. Yves de Chartres dit que l'Archevêque de Tours n'est pas recevable dans cette accusation : 1. Parce que son

Lettres d'Yves de Chartres. Ordination a été faite contre l'ordre. 2. Parce que cet Abbé n'a jamais commis les crimes dont il est accusé. 3. Parce que si l'Archevêque de Tours avoit à l'accuser, il le devoit faire dans le temps que cet Abbé se mêloit des affaires Ecclesiastiques, & non pas attendre qu'il se fût retiré dans le Cloître. 4. Parce que le motif qui portoit l'Archevêque de Tours à faire cette accusation est, qu'il vouloit celebrer les Messes solennelles dans l'Eglise de Marmoutier, traiter les Moines avec hauteur, & usurper les biens du Monastere; & que dans ce dessein il avoit défendu dans un Synode, qu'aucun de ses Diocesains n'entrât dans l'Abbaïe de Marmoutier: enfin, que tous les témoins que produisoit l'Archevêque de Tours étoient, ou ses parens, ou des personnes de mauvaise vie, ou des gens suspects, ou gagez ou subornez.

Dans la cent-neuvième il prie le Pape Paschal de commettre sa Legation à quelque Evêque de deçà les Alpes; parce que les Cardinaux de delà les monts qu'il envoie en France, n'y demeurent pas assez de temps pour mettre ordre aux affaires; ce qui fait dire aux ennemis du Saint Siege, qu'en envoyant ses Legats, il ne cherche pas la reforme de ses sujets; mais son avantage ou celui des Envoyez de la Cour de Rome: qu'il ne sçait personne qui soit plus propre pour cet emploi que Hugues Archevêque de Lion, qui en a déjà été chargé pendant bien du temps, & qui a rendu de grands services au Saint Siege & aux Eglises de deçà les Alpes.

Dans la cent-dixième il écrit à ce Pape qu'étant dans le dessein de quitter son Evêché, à cause

du peu de fruit qu'il y fait, & des traverses qu'il y souffre: il étoit parti pour lui en aller demander la permission; mais qu'étant venu jusqu'aux Alpes; il n'avoit osé passer outre, parce qu'il avoit appris qu'on lui dressoit des embûches sur le chemin, & qu'il lui envoioit Gualon, qui pouvoit plus facilement que lui passer sans être connu, & qu'il avoit chargé de ce qu'il avoit à dire à Sa Sainteté.

*Lettres
d'Yves de
Chartres.*

Dans la cent-onzième il prie Daimbert Archevêque de Sens d'excommunier Hugues Seigneur du Puiset, à cause des vexations qu'il faisoit à l'Eglise de Chartres, & d'interdire l'Office Divin dans le Bourg de Merville, qui tenoit le parti de ce Seigneur.

Dans la cent-douzième il écrit à Foulques Doyen de l'Eglise de Paris, qu'il a pu excommunier une personne qui dépendoit de son Eglise; & que non seulement l'Eglise de Paris, mais encore celle de Chartres & plusieurs autres ont ce droit. Il l'avertit aussi qu'il fait mal de communiquer avec Hugues du Puiset & ses Adherans.

Dans la cent-treizième adressée à Daimbert Archevêque de Sens, il approuve l'élection de Manasses à l'Evêché de Meaux, & dit qu'il est prêt d'assister à son Ordination, si elle se fait dans un lieu où il puisse aller avec sûreté, ou qu'il ait un sauf-conduit pour s'y rendre; sinon qu'il l'approuvera par Lettres.

Dans la cent-quatorzième il écrit à Jean Evêque d'Orleans, qu'il n'a point offensé le Roi Louïs, (c'est le fils de Philippe, qui est surnommé le Gros); & qu'à l'égard de Hugues du Puiset, & du transfuge qui est avec lui, il ne peut

Lettres les recevoir à la Communion , sans qu'ils aient fait une satisfaction raisonnable.

Chartres. Par la cent-quinzième écrite à Daimbert Archevêque de Sens , il confirme l'élection & donne son consentement à l'Ordination de Manasses pour l'Evêché de Meaux.

Dans la cent-seizième il prie Adele Comtesse de Chartres , de ne pas ajouter foi aux mauvais rapports qu'on lui faisoit sur son sujet.

Par la cent dix-septième il fait sçavoir au Pape Paschal , qu'il a publié quelques Ordonnances qu'il avoit envoiees en France pour la reforme des mœurs ; qu'elles y ont été bien reçues par ses Confreres , qui les ont approuvées , & y ont ajouté quelques clauses favorables à la liberté des Eglises ; qu'il le prie de les confirmer , afin qu'elles soient stables pour l'avenir.

Dans la cent-dix-huitième il prie Henri Roi d'Angleterre de faire quelques biens à l'Eglise de Chartres.

Dans la cent dix-neuvième il écrit à Daimbert que l'opposition faite à l'élection de Manasses étoit sans fondement ; que cependant , afin qu'il ne restât aucun soupçon contre lui , il falloit qu'il se purgeât par son serment & par celui de quelques Clercs du Clergé de Meaux , d'une vie irréprochable.

La cent-vingtième est adressée à Robert Comte de Ponthieu & de Bellême , dont l'Evêque de Sees avoit interdit les terres. Il avoit demandé du saint Chrême à Yves de Chartres , qui refusa de le lui accorder , parce que les Canons défendent aux Evêques de recevoir à la Communion un homme excommunié par son Evêque. Il lui

témoigne néanmoins qu'il prend part à son affliction, & qu'il le serviroit volontiers s'il en trouvoit l'occasion.

*Lettres
d'Yves de
Chartres.*

Par la cent vingt-unième il se plaint à la Comtesse Adele des violences que ses gens avoient faites contre l'Eglise de Chartres, & lui témoigne que ses Chanoines & lui sont prêts de faire tout ce qui sera de la justice & de l'équité pour la satisfaire.

Dans la Lettre cent vingt-deuxième adressée à Vulgrin Archidiacre de Paris, il decide que le mariage d'une Juifve baptisée, mariée avec un Chrétien, qui étoit retournée au Judaïsme, étoit valable & devoit subsister.

Dans la cent vingt-troisième il répond à Gaultier Bibliothecaire de l'Eglise de Beauvais, qui lui avoit demandé quelle penitence on devoit imposer à un Prêtre, qui dans la benediction nuptiale avoit changé les ceremonies & les paroles de la benediction; qu'il n'a point trouvé d'exemple dans les Canons d'un pareil sacrilege, & qu'ainsi ce crime étant nouveau, il faut chercher une nouvelle peine; que cependant pour ne pas en user avec trop de severité, on peut suivre les loix generales portées contre ceux qui violent les Sacromens.

Dans la cent vingt-quatrième il fait sçavoir à Daimbert Archevêque de Sens, que Hugues du Puiset a rendu à l'Eglise de Chartres tout ce qu'il lui avoit pris, & s'étoit aussi obligé de rendre à l'Evêque ce qui lui appartenoit; mais qu'à l'égard du Roi Louïs le Gros, il n'avoit encore pu faire sa paix avec lui, parce que ce Prince vouloit qu'il conferât des dignitez Ecclesiastiques à un

Lettres d'Yves de Chartres. homme qui avoit été rebelle à l'Eglise de Chartres, & qui l'avoit déchirée par un cruel schisme. Dans la cent vingt-cinquième adressée au même Archevêque, il decide que ceux dont les femmes avoient commerce avec d'autres hommes, pendant qu'ils étoient au voïage de la Terre-Sainte, doivent se reconcilier avec elles, ou demeurer sans se remarier.

Dans la cent vingt-sixième il remercie ce même Archevêque du conseil qu'il lui a donné, de se reconcilier avec la Comtesse de Chartres, & il lui répond qu'il y est fort disposé; mais qu'il ne peut pas relever les Chanoines du serment qu'ils ont fait de ne point mettre dans leur Compagnie des personnes nées d'Affranchis.

Dans le cent vingt-septième adressée au Roi Louis, il s'excuse de ce qu'il ne va pas trouver Sa Majesté; parce que quand il a reçu la Lettre par laquelle il le mandoit, il n'étoit pas en état de partir, & qu'étant convenu avec la Comtesse de Chartres, qu'ils termineroient leurs differens par l'avis de l'Evêque d'Albane; il craignoit de se rendre suspect s'il alloit trouver Sa Majesté avant que cet Evêque fût arrivé.

Dans la cent vingt-huitième il mande à Odon Chanoine Regulier de Saint Quentin de Beauvais, qu'il ne peut se rencontrer ni entrer en conference avec la personne dont il lui a parlé, qui lui est toujours suspecte.

Dans la cent vingt-neuvième il écrit à Geofroy Comte de Vendôme, qu'il ne peut pas épouser Mathilde Vicomtesse de Blois, parce que son premier mari étoit son parent; & le menace d'excommunication s'il contracte ce mariage.

Dans la cent-trentième il fait la même menace à la Vicomtesse de Blois, & lui conseille de différer son mariage jusqu'à ce qu'il soit éclairci, si son défunt mari Robert étoit parent du Comte de Vendôme, *Lettres d' Yves de Chartres.*

Dans la cent trente-unième il avortit Vulgrin Archidiacre de Paris, qu'il ne doit pas souffrir qu'un Prêtre qui lui a donné la démission de son Benefice, y rentre par force; & que s'il tente de le faire, il doit excommunier le Prêtre, & ceux qui l'assisteront dans cette entreprise.

Dans la cent trente-deuxième il prie Daimbert Archevêque de Sens de lui faire justice d'un de ses Diocésains de la Ville d'Etampes, qui avoit maltraité un Archiprêtre de l'Eglise de Chartres, & lui demande son avis sur un différent qui étoit entre les Chanoines de son Eglise, touchant les retributions qu'une partie des Chanoines avoit employées à la dépense d'une députation qu'ils avoient faite au Roi, pour lui demander justice contre les vexations de la Comtesse de Chartres.

La cent trente-troisième est adressée à Richard Evêque d'Albane, Legat du Pape: il s'y justifie sur la simonie qu'on l'accusoit de permettre dans son Diocèse; & il dit que si le Doyen, le Chantre & les Chanoines de son Eglise exigent quelque chose de ceux qui prennent possession des Canonicats de leur Eglise, c'est malgré lui qu'ils le font; & qu'ils soutiennent leur coutume, par l'exemple de l'Eglise de Rome, dans laquelle les Cameriers & les autres Officiers du Sacré Palais exigent des Evêques & des Abbez des sommes, qu'ils pailient du nom d'oblation & de bene-

Lettres d'Yves de Chartres. diction ; qu'il fait tout ce qu'il peut pour déracciner cet usage, mais qu'il est obligé de le souffrir dans ces temps difficiles.

Dans la cent trente-quatrième écrite à Daimbert Archevêque de Sens, il décide qu'une fille que son pere a promis en mariage au fils d'un autre avant qu'elle fût en état de donner son consentement, n'est point engagée, si elle n'y consent aussi, quand elle a l'usage de la raison. Il fait aussi sçavoir à cet Archevêque que Guillaume fils de la Comtesse de Chartres, a juré qu'il le feroit perir avec tout son Clergé, s'ils n'acquiesçoient à ses pretentions : que depuis ce temps il n'a pas voulu celebrer l'Office Divin devant lui, ni lui donner la benediction Episcopale ; mais qu'il a differé de l'excommunier, jusqu'à ce qu'il fût soutenu par plusieurs de ses Confreres.

Par la cent trente-cinquième il adresse au Pape un Chevalier revenu de la Terre-Sainte, qui avoit fait mutiler un Prêtre Moine de Bonneval, pour se vanger de ce qu'il avoit fait battre quelques-uns de ses gens qui lui voloient de l'herbe. Yves de Chartres lui avoit défendu de porter les armes, & imposé une penitence de quatorze ans, & il s'y étoit soumis ; mais ensuite il avoit fait de grandes instances qu'on lui permît de porter les armes, à cause qu'il étoit exposé aux insultes de ses ennemis. Yves de Chartres l'envoie à Rome, & laisse la chose au jugement du Pape.

La cent trente-sixième est adressée à la Comtesse Adele : il lui mande que s'il avoit eu dessein d'exciter du trouble dans le Comté, il l'auroit pû faire facilement, parce qu'il y avoit des gens puissans

qui l'auroient secouru ; mais qu'il avoit toujous
 cherché la paix , & qu'il croioit avoir trouvé le
 moien de la faire au contentement des uns & des
 autres , sans le serment que Guillaume son fils
 avoit fait contre son Eglise ; qu'il avoit differé
 de l'excommunier à sa consideration , & qu'il la
 prioit d'empêcher les suites de ces desordres.

*Lettres
 d'Yves de
 Chartres.*

La cent trente-septième est écrite au Chapitre
 de Beauvais, sur ce qu'un des Chanoines étoit
 poursuivi criminellement à la Cour du Roi. Yves
 de Chartres leur mande que selon l'ordre de l'E-
 glise , il doit être jugé dans son Chapitre ; & que
 s'ils se trouvent assez courageux pour tout souffrir
 pour la défense de leurs droits , ils doivent les
 soutenir ; mais que si cela n'est pas , il n'a point
 de conseil à leur donner.

Dans la cent trente-huitième il écrit à Wolgrin
 & à Estienne Archidiaques de Paris , sur le diffé-
 rent qui étoit survenu dans le Clergé de cette
 Ville , touchant l'élection d'un Evêque. Il leur
 déclare qu'il ne donnera son consentement à au-
 cune élection qu'elle ne soit faite d'un commun
 consentement du Clergé & du Peuple , & ap-
 prouvée par le Metropolitan & par ses Suffra-
 gans. Il les avertit & les exhorte de ne rien faire
 par haine ou par ambition , & trouve mauvais
 qu'ils aient consenti que cette affaire fût dis-
 cutée en présence du Roi.

Dans la cent trente-neuvième il écrit à Daim-
 bert Archevêque de Sens , que l'affaire touchant
 l'élection d'un Evêque de Paris , devoit être por-
 tée devant lui , & que c'étoit à lui à assembler les
 Evêques ses Suffragans pour l'examiner.

Dans la cent quarantième il rassûre un homme

*Lettres
d'Yves de
Chartres.* qui faisoit difficulté d'assister à la Messe & de recevoir la Communion des Prêtres qu'il ne croioit pas de bonne vie,

Dans la cent quarante-unième écrite à Richard Evêque d'Albane, & Legat du Saint Siege ; il lui mande qu'il se réjouiroit autant de l'absolution du Roi Philippe, qu'il a eu de douleur de son excommunication, s'il croioit qu'on pût la lui accorder avec honneur pour le Saint Siege : que quoiqu'il ne soit pas tout-à-fait persuadé de la conversion de ce Prince, il n'ose pas néanmoins s'opposer à son absolution ; mais qu'il lui conseille de faire cette ceremonie publiquement & solennellement, & qu'il souhaiteroit qu'elle se fit ailleurs qu'à Sens : qu'il voudroit bien se trouver au Concile qu'il lui a marqué ; mais qu'il n'y oseroit aller, à cause de l'indignation du Roi, qui est en colere contre lui depuis dix ans. Cette Lettre est de l'an 1104.

Par la cent quarante-deuxième il remercie Mathilde Reine d'Angleterre des cloches qu'elle lui avoit envoies pour l'Eglise de Chartres, & de ce qu'elle lui avoit promis de faire reparer le bâtiment & les ornemens de cette Eglise.

Dans la cent quarante-troisième écrite à Robert Comte de Meulan ; il le remercie de ce qu'il a bien reçu Richard Abbé de Preaux, & le prie de lui faire rendre les biens alienez de son Monastere.

La cent quarante-quatrième est adressée au Pape Paschal ; il lui fait sçavoir ce qui s'est passé dans l'Assemblée d'Evêques tenuë à Baugency par son Legat Girard Evêque d'Albane, touchant la separation du Roi Philippe & de Bertrade ;

que ce Prince & elle avoient déclaré qu'ils étoient prêts de jurer sur les saints Evangiles de renoncer à tout commerce charnel; que l'Evêque d'Albane s'étoit déchargé du jugement de cette affaire sur les Evêques, mais qu'ils n'avoient pas voulu s'en charger, & qu'ainsi l'affaire étoit demeurée sans se terminer. Il prie le Pape de la finir, & de traiter le Roi avec douceur. Sur la fin de la Lettre il lui mande que Gualon ne pouvant jouir de l'Evêché de Beauvais, à cause du serment que le Roi Louïs a fait de ne le point reconnoître, il est à propos de le transférer à l'Evêché de Paris, suivant l'élection que le Clergé & le Peuple de cette Ville en ont faite.

*Lettres
d'Yves de
Chartres.*

Dans la cent quarante-cinquième il recommande à Manasses Archevêque de Rheims de faire en sorte que Gualon Evêque de Beauvais soit confirmé, si cela se peut, dans cet Evêché, sinon de le délier entierement de l'engagement qu'il a pour cette Eglise.

Dans la cent quarante-sixième il avertit Daimbert Archevêque de Sens que Gualon a été élu unanimement par le Clergé & par le Peuple de Paris pour leur Evêque; mais que les translations des Evêques ne pouvant se faire que par l'autorité du Metropolitain, & avec la dispense du Pape, il l'exhorte d'en écrire à Rome pour obtenir celle de Gualon.

Dans la cent quarante-septième il prie le Pape Paschal d'excepter du serment que son Chapitre a prêté, de ne point recevoir dans son Corps les enfans de ceux qui étoient engagez au service de quelqu'un, les enfans des Officiers du Comte de Chartres, ou les Fiscals du Roi; afin de

Lettres d'Yves de Chartres. rendre par cette dispense la paix à l'Eglise de Chartres, qu'elle ne peut avoir qu'à cette condition.

Dans la cent quarante-huitième adressée à Hildebert Evêque du Mans, il decide qu'un homme qui a épousé sa concubine lorsqu'elle étoit malade, est obligé de la reconnoître pour sa femme.

Dans la cent quarante-neuvième il exhorte Guillaume Archevêque de Roüen de chasser de l'Evêché de Lisieux les fils du Comte Ranulfe Flambard, qui s'en étoient emparez, & de mettre à leur place l'Archidiacre d'Evreux.

Dans la cent cinquantième il s'excuse au Pape Paschal de ce qu'il n'a pas pû se trouver au Concile qu'il avoit tenu au mois de Mars, parce qu'il en avoit été averti trop tard.

Dans la cent cinquante-unième il se plaint à Gaultier Evêque de Beauvais, de ce qu'il avoit fait Odon Abbé de Saint Quentin de cette Ville sans son consentement, & malgré la plus saine partie des Chanoines Reguliers de cette Maison.

Dans la cent cinquante-deuxième il avertit Leger Archevêque de Bourges de vanger les injures faites à un Comte de son País.

Dans la cent cinquante-troisième il exhorte fortement Guillaume Archevêque de Roüen, & Gilbert Evêque d'Evreux, de chasser de l'Evêché de Lisieux Flambard Evêque de Durham en Angleterre & ses deux enfans, qui s'en étoient emparez.

Dans la cent cinquante-quatrième il exhorte Robert Comte de Meulan de solliciter le Roi d'Angleterre de ne pas donner sa protection à l'entreprise de Flambard.

Dans

Dans la cent cinquante-cinquième adressée à Odon Archidiacre d'Orleans, il traite cette question; sçavoir, si une femme grosse peut se marier? Il dit que dans la rigueur toute femme grosse ne doit point avoir de commerce charnel avec les hommes; mais que suivant le conseil que l'Apôtre donne pour subvenir à l'infirmité de la chair, les hommes peuvent pour éviter la fornication, avoir commerce avec leurs femmes, quoique grosses; & par consequent qu'ils peuvent aussi en épouser.

*Lettres
d'Yves de
Chartres.*

Dans la cent cinquante-sixième adressée à Ulric il resoud cette autre question; sçavoir, si un Prêtre auquel on a confessé secrettement un crime qui merite l'excommunication, doit se separer exterieurement de la Communion du coupable? Il répond qu'il ne doit pas le noter exterieurement, si son crime n'est pas public; mais qu'il doit interieurement renoncer à sa Communion, & avertir publiquement, que ceux qui sont coupables de ces crimes sont excommuniez devant le Tribunal de Dieu.

Dans la cent cinquante-septième il écrit au Pape Paschal tout ce qui s'étoit passé touchant l'Evêché de Lisieux: de quelle maniere Flambarde s'en étoit emparé, & en avoit joui pendant quelques années: comment Guillaume Archidiacre d'Evreux avoit été élu Canoniquement; mais qu'ayant eu quelque scrupule de se faire ordonner par l'Archevêque de Roüen qui étoit interdit, il l'étoit venu trouver, & lui avoit demandé ce qu'il devoit faire: qu'il lui avoit conseillé d'aller trouver le Pape; que cependant Flambarde avoit fait donner cet Evêché par le Duc de Nor-

Lettres d'Yves de Chartres. mandie à un de ses Clercs. Yves de Chartres prie le Pape de confirmer l'élection de Guillaume, & de l'ordonner Evêque de Lisieux.

Dans la cent cinquante-huitième il écrit à Hugues Archevêque de Lion que le Roi Philippe & son fils sont résolus de dissoudre le mariage fait entre Constance fille de Philippe, & Hugue Comte de Troyes, à cause de la parenté qui étoit entre eux, & le prie de certifier la Genealogie par laquelle il paroît qu'ils sont parens.

Dans la cent cinquante-neuvième adressée au Pape Paschal, il lui écrit que depuis qu'il n'étoit pas permis de retracter les Jugemens du Saint Siege, le conseil qu'il donnoit à ceux qui se plaignoient de ses Jugemens, étoit d'y avoir recours tout de nouveau; que c'est ce qu'il a conseillé aux Moines de Saint Maur des Fosses, qui avoient été privez, à la sollicitation du Comte d'Angers, dans le Concile de Tours tenu sous le Pape Urbain, de la Jurisdiction qu'ils avoient depuis 300. ans sur le Monastere de Saint Maur de Glanfeüil, & qu'il le prioit de vouloir faire examiner de nouveau leur droit.

La cent soixantième est écrite à Odon Abbé de Jumieges, qu'il prie de recevoir un de ses Moines qui étoit sorti de son Monastere, & qui vouloit y rentrer.

Dans la cent soixante-unième adressée au Prevôt de l'Eglise de Rheims, il decide qu'un homme qui avoit fait une promesse de mariage à une femme, & en avoit ensuite épousé une autre, devoit être séparé d'avec celle qu'il avoit épousée, au préjudice de l'engagement qu'il avoit avec la premiere.

Dans la cent soixante-deuxième adressée à Jean Evêque d'Orléans, il lui conseille de dégrader avec éclat un Prêtre qui avoit prophané les Sacremens devant la statue d'une femme. *Lettres d'Yves de Chartres.*

Dans la cent soixante-troisième il mande à Geofroy Abbé de Vendôme, qu'il ne doit pas laisser un Moine dans une obediencce dont il s'étoit emparé de son chef.

Dans la cent soixante-quatrième il fait des reproches à un autre Geofroy Abbé de Blois, qui avoit remis son Abbaïe entre les mains du Legat du Pape, & avoit fait élire Maurice en sa place, de ce qu'il a écrit une Lettre pleine de chaleur, par laquelle il témoigne qu'il avoit regret de ce qu'il avoit fait.

La cent soixante-cinquième est une Lettre de remerciement adressée à Samson Evêque de Worcester.

La cent soixante-sixième est adressée à Humbaud Evêque d'Auxerre: il lui mande que Hugues le Blanc s'étant plaint à Brunon Evêque de Signi, Legat du Pape, que Ponce Neveu de l'Evêque de Troyes avoit épousé de force sa fille Mathilde, qui étoit promise en mariage à Galbran Chambellan du Roi: ce Legat avoit ordonné à l'Evêque de Paris de citer Ponce & Mathilde pour venir rendre compte de leur conduite; que cet Evêque les avoit appellez à un Concile tenu à Paris; que Mathilde avoit soutenu qu'elle avoit été mariée à Ponce malgré elle & malgré ses parens; que Ponce n'avoit pu répondre nettement à ce qu'on lui oppoisoit, mais qu'il s'étoit retiré; que Mathilde avoit prouvé par dix témoins qu'elle avoit été promise en mariage à

Lettres d'Yves de Chartres. un autre, & mariée contre sa volonté à Ponce; & qu'en conséquence les Evêques avoient déclaré que son mariage étoit nul, & qu'il lui étoit libre de se marier à qui elle voudroit: ce qu'il écrit à l'Evêque d'Auxerre, parce qu'il a appris qu'un de ses Diocésains veut l'épouser, afin qu'il ne fasse point de difficulté de les marier. Cette Lettre est de l'an 1106.

Dans la cent soixante-septième il écrit à l'Evêque du Mans, qu'il ne doit pas souffrir le mariage d'un homme qui s'étoit auparavant engagé par promesse d'épouser une autre femme.

La cent soixante-huitième est adressée à Daimbert Archevêque de Sens; il y parle du différent qui étoit entre le Vicomte de Chartres & le Comte Rotroque, touchant une terre du Diocèse de Chartres. Yves Seigneur de Courbeville, qui l'avoit reçue du premier, avoit été fait prisonnier par les gens de Rotroque, quoiqu'il fût un de ceux qui devoient aller à la Terre-Sainte. Le Vicomte de Chartres s'en étant plaint au Pape, il avoit commis l'Archevêque de Sens avec les Evêques de Chartres & d'Orléans, pour lui faire justice. Yves de Chartres instruit Daimbert de cette affaire, & lui mande de bien prendre garde de quelle manière il s'y conduira, & d'examiner si, aux termes de la Lettre du Pape, ils doivent commencer par excommunier Rotroque, ou s'ils doivent citer les deux parties pour rendre compte de leur conduite. L'Archevêque de Sens lui fit réponse qu'il falloit obéir à la Lettre du Pape & excommunier Rotroque: mais cette procédure aiant paru peu régulière à Yves de Chartres; il consulta là-dessus par la Lettre suivante

Gualon Evêque de Paris ; & r'écrivit dans la Lettre cent soixante & dixième à Daimbert, qu'il avoit differé de fulminer cette excommunication, parce qu'il étoit injuste d'excommunier une personne avant que son procès lui fût fait ; d'autant plus que Retroque étoit prêt de comparoître en jugement ; au lieu que les Accusateurs en faisoient difficulté. Il decide dans cette dernière Lettre qu'on ne doit pas separer une femme qui a épousé le meurtrier de son mari, si la femme peut justifier qu'elle n'a point eu part à ce meurtre ; & que celui qu'elle a épousée puisse aussi justifier qu'il n'a point eu de commerce charnel avec elle du vivant de son mari, & qu'il ne l'a point tué dans le dessein d'épouser sa femme après sa mort.

*Lettres
d'Yves de
Chartres.*

Dans la cent soixante & onzième il écrit à Daimbert Archevêque de Sens, qu'il est difficile de decider de quelle maniere il en faut user à l'égard de ceux qu'il a excommuniés, pour avoir enlevé des biens d'Eglise, ou violé les jours Sacrez : parce que si on les reconcilie sans qu'ils aient fait satisfaction, on agit contre la Loi ; & que si on tient ferme, on encourt la disgrâce du Roi : que si l'on avoit tout le courage nécessaire, il faudroit observer la discipline à la rigueur ; mais que cette sévérité pouvant être cause d'une infinité de dissensions, il faut user de condescendance, d'autant plus que l'administration des biens temporels appartient naturellement aux Rois ; desorte que s'ils abusent en cela de leur pouvoir, il ne faut pas les aigrir par une sévérité hors de propos ; mais les laisser au jugement de Dieu, s'ils ne veulent pas se rendre aux avertisse-

*Lettres
d'Yves de
Chartres.* mens des Evêques; que pour lui s'il étoit obligé par condescendance de reconcilier quelque impenitent, il lui diroit: Je ne veux pas vous tromper, je vous permets l'entrée de cette Eglise visible au peril de vôtre salut; mais je ne puis pas vous ouvrir la porte du Ciel, ainsi je vous absous entant que vôtre confession le demande, & que mon absolution peut valoir: d'autres qui seront plus courageux que moi pourront peut-être parler plus fortement, pour moi voilà mon avis: ce n'est pas que j'en veuille faire une Loi; mais c'est que je reconnois qu'il faut céder à la nécessité des temps, pour éviter de plus grands perils où l'on jetteroit l'Eglise, quand on ne peut pas le faire autrement.

La cent soixante & douzième est un Jugement rendu en faveur des Moines de Saint Launomar de Blois, contre l'Abbé & les Religieux de Vendôme, touchant une Chapelle proche de Baugency, qu'il a juge aux Moines de Blois, nonobstant l'appel que l'Abbé de Vendôme avoit interjetté au Saint Siege.

Dans la cent soixante & treizième il renvoie au Pape Paschal le jugement de l'affaire de Rotroque, qui avoit appellé au Saint Siege, & lui rend compte de ce qui s'étoit passé touchant cette affaire sur les lieux, où elle n'avoit pû être décidée.

Dans la cent soixante & quatorzième écrite à Mathilde Reine d'Angleterre, il dit qu'il prie Dieu pour l'ame de son frere (c'est Edgar Roi d'Ecosse mort sans enfans l'an 1107.) quoiqu'il ne doute point qu'elle ne soit dans le sein d'Abraham; mais que l'état des ames après la mort étant incertain, il n'est pas inutile de prier pour

ceux même qui jouissent du repos, afin que leur bonheur soit augmenté; & pour ceux qui sont en Purgatoire, afin qu'ils obtiennent la remission de leurs pechez par les prieres des Fidèles.

*Lettres
d'Yves de
Chartres,*

Dans la cent soixante & quinziesme il s'excuse au Pape Paschal de ce qu'il ne peut pas se trouver au Concile qu'il a indiqué, (c'est celui de Troyes de l'an 1107.) parce qu'il est incommodé d'une fluxion à la tête, & lui mande qu'il y envoie en sa place ses trois Archidiaques.

Dans la cent soixante & seiziesme adressée au même Pape, il le prie de ne pas obliger Wlgrin Chancelier de son Eglise, d'accepter l'Evêché de Dol, pour lequel il avoit été élu par les Députés de cette Eglise dans le Concile de Troyes; & il écrit au Clergé de Dol par la Lettre cent soixante & dix-huitiesme que Wlgrin ne veut pas accepter cet Evêché.

Dans la cent soixante & dix-septiesme il écrit à Geofroy Evêque de Beauvais, de mettre en penitence un Clerc qui avoit communiqué avec un excommunié.

Dans la cent soixante & dix-neuvième adressée à Adele Comtesse de Chartres; il se plaint de ce qu'elle avoit interdit aux Chanoines de Chartres le pain, le vin, & leur avoit ôté la liberté d'aller & de venir: il l'exhorte de faire surseoir l'execution de cet ordre, & la menace, si elle ne le fait, des imprecations de son Clergé.

La cent quatre-vingtième est adressée à Leger Archevêque de Bourges, qu'il avertit de tempérer la rigueur de la justice, & de ne pas tellement s'engager avec quelques-uns de ses Diocésains, qu'il ne puisse rendre la justice que suivant

*Lettres
d'Yves de
Chartres.* leur volonté, comme il étoit arrivé dans l'affaire d'Arnoul de Vierſon, qui s'étoit tellement échauffée qu'on avoit appellé à Rome du premier jugement qu'il en avoit rendu.

La cent quatre-vingt-unième eſt écrite à Richard Evêque d'Albane, Legat du Pape, ſur un différent qui étoit entre les Moines de Vezelay & ceux de Saint Lucien de Beauvais, touchant une Eglise qui étoit conteſtée entre eux.

La cent quatre-vingt-deuxième eſt écrite à Daimbert Archevêque de Sens, ſur un différent qu'Yves de Chartres avoit eu avec ſon Chapitre; parce qu'ayant voulu donner le Sous-Doyenné à Foulques, le Doyen & pluſieurs Chanoines s'y étoient oppoſez, & avoient excité du tumulte contre lui. L'Archevêque de Sens devoit être Juge de ce différent. Yves de Chartres lui mande qu'il lui marque le jour & le lieu où il veut le juger, & lui inſinué qu'il ſouhaiteroit qu'il vînt à Chartres pour ce ſujet.

Dans la cent quatre-vingt-troisième adreſſée à Guillaume Archevêque de Paris, il décide qu'une perſonne qui dit qu'une autre lui a promis ſa fille en mariage, doit le prouver par témoins, & qu'on n'eſt pas admis à la preuve d'un fait de cette nature par un combat ſingulier.

Dans la cent quatre-vingt-quatrième adreſſée à Gaultier Bibliotequaire de Beauvais; il décide que le jugement de ce qui regarde les biens de l'Eglise appartient aux Eccleſiaſtiques.

Dans la cent quatre-vingt-cinquième adreſſée à Guillaume Archevêque de Rouën, il lui fait réponſe touchant un homme qui s'étoit fait ordonner Diacre ſans avoir reçu la benediſtion Cle-

ricale; que suivant la rigueur de la Justice il ne peut, ni faire les fonctions de l'Ordre qu'il avoit reçû, ni être élevé à des Ordres superieurs; que cependant si ses bonnes mœurs & le bien de l'Eglise le demandent, il peut après lui avoir donné la benediction Clericale, le faire assister aux Ordinations, non pour le réordonner; mais pour le confirmer dans les Ordres.

*Lettres
d'Yves de
Chartres.*

Dans la cent quatre-vingt-sixième il fait réponse à Laurent Moine de la Charité, sur différentes questions que ce Moine lui avoit proposées. 1. Il decide que l'on n'est obligé d'éviter que les excommuniés notoires & dénoncés. 2. Que l'on ne doit rien recevoir de ceux-ci sans une grande nécessité, ni leur rien donner que pour les soulager dans leur extrême besoin. 3. Que les Moines qui achètent des Laïques des biens appartenans aux Eglises, ou qui les reçoivent par donation, font mal, s'ils le font dans l'intention de les garder & d'en profiter. 4. Que ceux qui confessent des pechez secrets ne peuvent être excommuniés, ni mis malgré eux en penitence publique, comme les pecheurs publics; mais qu'il faut les exhorter, & leur conseiller de s'abstenir de la Communion & de la fonction de leurs Ordres. 5. Que les Sacremens celebrez ou administrez par de méchans Ministres, ne sont pas rendus inutiles par l'indignité de ces Ministres. 6. Qu'il faut porter le même jugement des Sacremens administrez par des Prêtres simoniaques ou mariez. 7. Que les sujets ne doivent pas abandonner leurs Prelats, ni cesser de leur obéir, quelque méchans qu'ils soient, s'ils ne sont condamnez publiquement, ou nommément

*Lettres
d'Yves de
Chartres.*

excommuniez. 8. Que la confession des pechez quotidiens & legers peut se faire à tous les Fidèles ; mais que quand ce sont de grandes fautes , il faut s'adresser à ceux qui ont le pouvoir de lier & de délier. 9. Qu'on peut donner le couvert à un excommunié , pourvû qu'on ne mange pas avec lui , & qu'on ne le saluë pas.

Dans la cent quatre-vingt-septième il avertit la Comtesse de Chartres de faire cesser les vexations que l'on faisoit à l'Abbé & aux Religieux de Bonneval , à cause du meurtre de Hugues le Noir.

Dans la cent quatre-vingt-huitième adressée à Radulfe Archevêque de Rheims ; il decide qu'une femme qui est accouchée deux ou trois mois après son mariage , ne doit pas pour cela être séparée d'avec son mari.

La cent quatre-vingt-neuvième est un Manifeste par lequel Yves de Chartres répond aux plaintes de l'Archevêque & du Clergé de Rheims, sur ce que l'Archevêque de Sens avoit sacré & couronné le Roi Louïs le Gros , en faisant voir que ce Sacre ne pouvoit pas se differer ; qu'il ne pouvoit pas se faire à Rheims , parce que Radulfe n'étoit pas encore en raisible possession de l'Archevêché , & que la Ville de Rheims étoit interdite ; & que d'ailleurs il n'y avoit aucune Loi qui déferât ce Sacre à l'Archevêque de Rheims préferablement à tout autre , & qu'il y avoit quantité d'exemples de Rois de France sacrez ailleurs qu'à Rheims , & par d'autres Prelats que par l'Archevêque de cette Ville.

Dans la cent quatre-vingt-dixième il écrit au Pape Paschal touchant l'accommodement qu'il avoit fait entre Radulfe Archevêque de Rheims &

le Roi, à condition que Radulfe prêteroit serment de fidélité au Roi pour son Archevêché : *Lettres d'Yves de Chartres.* il prétend qu'à la rigueur cela pouvoit n'être pas tout-à-fait permis ; mais qu'il avoit été obligé de le faire pour le bien de la paix, & pour éviter un plus grand desordre.

Dans la cent quatre-vingt-onzième écrite à Hugues Abbé de Cluny, il le prie de moderer la rigueur du jugement, par lequel il avoit privé des fonctions des Ordres un de ses Religieux, accusé d'avoir été cause pendant qu'il étoit encore dans le monde, de l'avortement d'une femme grosse : il trouve que cette Sentence est trop rude, & que quand ce crime seroit constant, ce qui n'est pas, il n'y auroit pas lieu de le punir pour toujours d'une faute qu'il peut avoir effacée par la penitence.

Dans la cent quatre-vingt-douzième écrite aux Moines de Colombes proche Nogent le Roi, il refute le conseil que quelques-uns donnoient à ces Moines de quitter leur Abbaïe, parce que leurs Superieurs avoient acquis quelques dixmes qui appartenoient de droit aux Evêques. Il fait voir qu'ils doivent plutôt demeurer soumis à leurs Superieurs dans leur Monasteres, & y vivre des dixmes que l'Eglise peut par charité communiquer aux Monasteres, comme elle fait aux Hôpitaux, que de devenir des Sarabâites, & de vivre du bien des pauvres ou du gain des usuriers, Il reprend néanmoins les Abbez & les Superieurs des Monasteres qui achertent les dixmes des Laïques pour les convertir à leur profit au détriment de l'Eglise ; mais il ne veut pas que pour cela les Moines quittent leur Monastere, ni se soustraient

*Lettres
d'Yves de
Chartres.*

à l'obeïſſance de leurs Superieurs. Il ne deſaprouve pas la vie des Anachoretés, qui après avoir été exercez dans les Monasteres ſe retirent dans la Solitude ; mais il blâme ceux qui vont de Village en Village pour ſe faire admirer , & qui veulent être maîtres ſans avoir été diſciples.

La cent quatre-vingt-treizième eſt adreſſée à Geofroy Evêque de Beauvais, qu'il exhorte de ne pas attaquer les Privileges du Monastere de Saint Quentin , accordez par les Evêques ſes Prédeceſſeurs , & confirmez par l'autorité du Saint Siege & du Roi.

Dans la cent quatre-vingt-quatorzième il avertit Hugues d'Orleans & ſon Archidiaque Wlgrin, qu'il a excommunié Chenard ſon Dioceſain , & qu'ils aient à le tenir pour excommunié , ſuivant les regles des Canons.

La cent quatre-vingt-cinquième eſt une répoſe aſſez aigre à Geofroy Abbé de Vendôme , ſur une Lettre que cet Abbé lui avoit écrite, dont Yves de Chartres ſe trouvoit offenſé ; dans laquelle après s'être plaint de la maniere dont il en uſoit avec lui, il lui dit de faire ſon devoir , & que pour lui il fera le ſien.

Dans la cent quatre-vingt-ſeizième adreſſée au Roi Louïs le Gros ; il prie ce Prince de ne pas faire faire le procès à l'Abbé de Saint Denis , ſur la dénonciation d'un Moine , dont le témoignage ne pouvoit pas être reçu en jugement , parce qu'il s'étoit lui-même confeſſé coupable.

Dans la cent quatre-vingt-dix-ſeptième adreſſée à Guillaume Abbé de Marmoutier , il décide qu'un Prêtre qui avoit mis le feu à ſa maiſon pour faire peur à ſes ennemis , & qui avoit été cauſe

qu'un enfant étoit péri dans cet incendie , doit être soumis aux peines Canoniques.

*Lettres
d'Yves de
Chartres.*

La cent quatre-vingt dix-huitième , la cent quatre-vingt dix-neuvième & la deux cent unième concernent le différent qui étoit entre Gislebert , Neveu de l'Archevêque de Tours , & Geoffroy Chanoine de cette Eglise touchant la Prevôté de Syeurre , dont le Pape avoit renvoié le jugement à Yves de Chartres & aux Evêques de Paris & de Soissons. Par les deux premières il cite Gislebert pardevant eux ; & par la dernière il avertit le Pape qu'il n'avoit pas voulu comparoitre , & qu'il pouvoit juger en faveur de Geoffroy.

Dans la deux centième adressée à Daimbert Archevêque de Sens , il l'avertit qu'il doit faire cesser le scandale qui est dans son Eglise , tant à cause du Chantre qui s'est emparé d'un Benefice qui ne lui appartenoit pas , qu'à cause d'un des principaux du Chapitre , qui a avec lui deux femmes qui menent une vie déréglée.

La deux-cent deuxième est une preuve de la liberté avec laquelle Yves de Chartres parloit aux Princes : il y fait réponse au Roi Louis , qui lui avoit demandé deux paires de peaux d'animaux étrangers , qu'il n'est pas décent à un Roi de demander à un Evêque des amusemens de vanité , ni du devoir d'un Evêque d'obeir au Roi dans ces sortes de choses ; qu'il ne pouvoit pas s'imaginer que la Lettre qui lui avoit été rendue de sa part sur ce sujet fût de lui ; que cependant il lui faisoit réponse afin qu'il ne fît plus de ces sortes de demandes , ni à lui , ni à aucun autre Evêque.

Dans la deux cent troisième adressée à Lisiard

Lettres d'Yves de Chartres. Evêque de Soissons, il mande à cet Evêque qu'il peut obliger les Archidiacres de son Diocèse de lui rendre la portion des biens des Eglises qui doit appartenir à l'Evêque, qu'ils ont usurpée avant qu'il fût Evêque de Soissons, & même depuis.

Par la deux cent quatrième il fait sçavoir au Pape Paschal, que Guy du Puiset a été excommunié pour les sacrileges qu'il a commis, & les vexations qu'il a exercées contre l'Eglise de Chartres; & il le prie de confirmer cette excommunication, & d'ordonner à l'Archevêque de Sens & aux Evêques de Paris & d'Orléans, de porter la même excommunication. Il l'informe ensuite du différent qui étoit entre le Doyen & le Sous-Doyen de son Chapitre, & le prie de le décider.

La deux cent cinquième est écrite à un Chevalier qui soupçonnoit sa femme d'être grosse du fait d'un autre; parce qu'ayant compté le temps de son absence, il trouvoit sept jours de plus que le temps ordinaire de la grossesse des femmes; & que celui qu'il avoit soupçonné de cet adultère ayant subi l'épreuve du fer chaud, avoit été brûlé. Yves de Chartres lui mande que ces deux preuves ne sont pas suffisantes pour condamner sa femme, parce que la grossesse des femmes n'est pas toujours d'un même nombre de jours, & que l'épreuve du fer chaud est souvent fautive; qu'ainsi il doit en croire le serment de sa femme, & le témoignage de gens de probité.

Dans la deux cent sixième adressée à Hildebert Evêque du Mans; il explique de quelle maniere un Ecclesiastique soupçonné de crimes doit se purger: il dit qu'autrefois son serment seul suffi-

soit, mais que pour plus grande précaution on a exigé depuis outre son serment celui de trois, de cinq ou de sept de ses Collegues.

*Lettres
d'Yves de
Chartres.*

La deux cent septième est une Lettre de remerciement à l'Evêque de Worchester.

Dans la deux cent huitième il fait des reproches à Geofroy Abbé de Vendôme, de ce qu'il reçoit dans sa Cellule des Moines qui murmurent contre leur Abbé, & qui parlent mal de lui; & de ce qu'il empêche des Seigneurs dépendans de l'Abbaie de faire leurs actes de foi & hommage entre les mains de l'Abbé.

Dans la deux cent neuvième il avertit Hugues Comte de Troyes, qu'il lui semble que l'examen que l'on veut faire à Sens de la validité du mariage du Roi avec la fille du Marquis Boniface, parente de ce Comte, n'est ni honnête ni utile; qu'il ne servira de rien, parce que certainement ce mariage sera cassé par l'avis des Evêques & des Grands du Roiaume; qu'il ne sera pas non plus honnête, parce qu'il fera connoître que cette fille n'est pas née en legitime mariage; qu'ainsi il lui conseille de faire ensorte que cette affaire n'éclate point.

Dans la deux cent dixième il écrit au Pape Paschal, qu'Odou Evêque de Cambray se plaint de ce que Sa Sainteté a dépoüillé d'un Archidiaconé un des Clercs de son Eglise, fort affectionné au Saint Siege, & en a revêtu un autre qui en est ennemi.

Dans la deux cent onzième il déduit à Radulfe Archevêque de Rheims la Genealogie du Comte de Flandres & de la fille du Comte de Rennes, pour prouver qu'ils étoient parens.

Lettres d'Yves de Chartres. La deux cent douzième adressée à Geofroy Evêque de Beauvais, concerne la validité d'une donation faite au Monastere de Saint Simphorien.

Dans la deux cent treizième adressée à Jean Evêque d'Orleans, il prouve que les Chanoines Reguliers peuvent être admis au gouvernement des ames, & être faits Curez des Parroisses.

Dans la deux cent quatorzième adressée à Brunon Archevêque de Trèves; il déplore les malheurs où l'Eglise se trouve, à cause de la division de l'Empire & du Sacerdoce.

La deux cent quinzième est une Lettre de compliment à Thomas Archevêque d'York.

Dans les deux cent seizième & deux cent dix-septième il informe Richard Evêque d'Albane, Legat du Saint Siege, du different qui étoit entre les Moines de Bonneval & ceux de Blois, qu'il avoit fait son possible pour accommoder, & qu'il n'en avoit pû venir à bout.

Dans la deux cent dix-huitième écrite à Gualon Evêque de Paris, il decide qu'un Chanoine de cette Eglise qui s'étoit marié, devoit perdre son Benefice, & être chassé du Clergé; mais que son mariage subsistoit.

Dans la deux cent dix-neuvième il se justifie auprès du Pape Paschal de ce qu'il avoit appliqué à la Communauté de ses Chanoines les revenus de la moitié d'une Prebende, pour être employez en distributions quotidiennes, pour ceux qui assisteroient actuellement à l'Office Divin, afin de les y rendre plus assidus.

Dans la deux cent vingtième écrite à Hildebert Evêque du Mans; il dit que quand on appelle
d'un

d'un jugement, on doit prendre dans les cinq jours qui suivent l'appel, des Lettres du Juge dont on appelle, qui renvoient par devant le Juge auquel on est appellant, sans quoi il ne doit point prendre connoissance de l'affaire. Il décide aussi dans cette Lettre qu'un Evêque n'est point le maître de donner à un Abbé les biens d'une Communauté.

*Lettres
d'Yves de
Chartres.*

Dans la deux cent vingt & unième écrite à Jean Evêque d'Orleans, il dit touchant le Mariage d'un homme libre qui avoit épousé une esclave sans sçavoir qu'elle le fût; que selon les Loix civiles ce Mariage est nul, & qu'il lui est permis de la quitter, & d'épouser une autre femme; mais que selon les Loix de Dieu & de la nature, il doit subsister, & que du moins on doit empêcher cet homme d'épouser une autre femme en cas qu'il ne veuille pas demeurer avec celle-ci.

Dans la deux cent vingt-deuxième écrite au Clergé d'Autun, il traite la question, sçavoir si une femme adultere doit être séparée necessairement d'avec son mari; & il décide que dans la rigueur elle le devroit être, mais que suivant le temperament conseillé dans l'Evangile, on peut la reconcilier & la remettre avec son mari.

Dans la deux cent vingt-troisième adressée à Ouën élu Evêque d'Evreux, il l'exhorte d'excommunier & de priver de la sepulture Ecclesiastique ceux qui s'emparent des biens des Eglises.

Dans la deux cent vingt-quatrième il écrit à Guy Abbé de Molême, qu'un de ses Religieux

Lettres d'Yves de Chartres. qui en se faisant Prêtre n'avoit point eu d'autre fin qu'un gain temporel , & qui reconnoissoit sa faute, devoit selon la rigueur des Canons être privé pour toujours des fonctions de l'Ordre Sacerdotal ; mais qu'ayant fait penitence de son peché , & qu'étant converti sincèrement on peut lui permettre de les faire.

Dans la deux cent vingt-cinquième adressée à Daimbert Archevêque de Sens, il décide qu'un homme qui s'accuse publiquement d'avoir eu un commerce charnel avec la sœur de sa femme , avant que d'être marié , doit être considéré comme infâme , & qu'il ne peut être ni accusateur, ni témoin contre un autre : qu'il doit aussi être séparé de sa femme & demeurer le reste de sa vie sans se marier , mais qu'elle doit remporter sa dot & ses conventions matrimoniales.

Dans la deux cent vingt-sixième il prie Bernier Abbé de Bonneval de recevoir & de traiter avec douceur un de ses Moines , qui étoit sorti de son Monastere , & qui vouloit y rentrer.

La deux cent vingt-septième est une lettre de condoléance au Pape Paschal. Il l'avertit aussi qu'il veut disposer d'une Prebende de son Eglise, en faveur de Guarin , & que le Doyen & quelques autres Chanoines s'y sont opposés.

Dans la deux cent vingt-huitième adressée au Prêtre Gonhier , il lui fait réponse sur la question qu'il lui avoit faite, comment accorder ces paroles du Prophete: *a quelque heure que le pecheur se convertisse & gémissé de sa faute il sera sauvé* ; avec la discipline des Canons qui suspend pour quelque temps de la Communion du Corps & du Sang

JESUS-CHRIST, ceux qui confessent leurs pechez : & comment il se peut faire que ceux que JESUS-CHRIST qui est le Chef délivre promptement du peché, soient retenus par l'Eglise qui est le Corps de JESUS-CHRIST, sous la peine du peché. Il dit qu'il est aisé de résoudre cette question en faisant attention à la maniere dont Dieu remet le pêché, & à la fragilité de l'homme ; que Dieu qui voit l'interieur remet le peché aussi-tôt qu'il connoît que le cœur est converti ; mais que l'Eglise qui ignore l'interieur de l'homme ne peut pas délier celui qui est lié quoi-qu'il soit converti, si sa conversion n'a été prouvée par une satisfaction publique.

*Lettres
d'Yves de
Chartres.*

Dans la deux cent vingt-neuvième écrite à Lisnard Evêque de Soissons, il dit qu'un homme qui accuse une femme mariée à un de ses parens, d'avoir eu commerce avec lui, ne peut pas être receu à rendre témoignage sur ce fait, ni à l'accuser : parce que la confession de son crime le rend reprochable.

Dans la deux cent trentième adressée à Hildebert Evêque du Mans, il décide qu'une femme Juifve qui se fait Chrétienne ne peut pas quitter son mari, ni en épouser un autre, à moins que son mari ne se trouve être de ses parens.

Dans la deux cent trente & unième écrite à Ponce Abbé de Cluny, après avoir donné des raisons mystiques de l'élevation du Calice, & des signes de Croix que l'on fait sur l'Hostie ; il décide qu'un Moine qui s'étoit fait Eunuque pour se guerir du mal epileptique, pouvoit être

Lettres élevé à des Ordres superieurs.
d'Yves de Dans la deux cent trente-deuxième adressée
Chartres. à Hildebert Evêque du Mans, il décide qu'un

homme qui avoit commis une impudicité avec la mere de sa femme, ne devoit pas être separé d'avec elle, s'il n'étoit prouvé qu'il avoit veritablement consommé l'acte du mariage avec elle.

Dans la deux cent trente-troisième adressée à Henri Abbé de S. Jean d'Angeli, il dit qu'il embrasse les sentimens des Papes Gregoire & Urbain, touchant les Investitures des Eglises données par des Laïques, & qu'il croit que ceux qui les soutiennent sont des Schismatiques; en quoi il ne croit pas offenser le Pape Paschal, parce qu'il lui a écrit que ce qu'il avoit fait pour les Investitures, il avoit été contraint de le faire par violence, & qu'il n'avoit point changé son premier sentiment.

Dans la deux cent trente-quatrième il conseille à Guillaume Abbé de Marmoutier de n'avoir point de different avec Radulphe Archevêque de Tours; & dans la suivante il congratule celui-ci de ce que les Evêques du Mans & d'Angers travaillent à faire la paix entre lui & cet Abbé.

La deux cent trente-sixième est écrite au nom de Daimbert Archevêque de Sens & des Evêques ses suffragans, à Jean Archevêque de Lion, qui les avoit cités à un Concile qui se devoit tenir à Anse proche de Lion, pour y traiter de la Foi & des Investitures. Ils disent qu'ils ne le méprisent pas, mais qu'ils ne veulent pas outrepasser les bornes prescrites par leurs Ancêtres, & que les Saints Peres n'ont point donné le pouvoir à l'Evêque du premier Siege d'appeller

des Evêques à un Concile hors de leur Province, si cela n'étoit commandé expressément par le Saint Siege, ou qu'un des Evêques de la Province n'eût recours aux Evêques de la Province voisine, pour faire juger quelques differents qui ne pouroient pas être terminés dans sa Province. Qu'à l'égard des Investitures dont il vouloit traiter dans ce Concile, il ne pouvoit le faire sans découvrir la turpitude de leur Pere; qu'il n'étoit pas même utile de traiter dans un Concile de ce qui regarde les personnes qu'on n'oseroit condamner; que le Pape pouvoit être excusé de ce qu'il avoit accordé les Investitures ne l'ayant fait que par subreption, & dans un cas de nécessité; que c'étoit mal-à-propos que quelques uns donnoient le nom d'heresie aux Investitures, parce que l'heresie regarde la Foy, & non pas les actions & la discipline; que tout au plus il n'y avoit que ceux qui s'imagineroient pouvoir donner le Sacrement ou la Grace par l'Investiture, qui seroient dans l'erreur, ce qui ne tombe dans l'esprit de personne; qu'enfin les Investitures sont une entreprise contre les droits & la liberté des Eglises; & qu'ainsi on doit les abolir par tout où cela se peut sans faire de Schisme, & differer de le faire dans les lieux où le Schisme est à craindre.

L'Archevêque de Lion leur répondit par la Lettre suivante que son dessein n'avoit point été de les attirer à un Concile hors de leur Province; mais seulement d'entrer en conference avec eux, & prendre leur conseil: que néanmoins l'Eglise de Lion a ce droit sur les Eglises de France: qu'à l'égard des personnes contre

*Lettres
d'Yves de
Chartres.*

Lettres d'Yves de Chartres. lesquelles il vouloit agir dans ce Concile, il n'y en avoit point qui ne dût être soumise au Concile, puisque les Empereurs & les Rois sont soumis au Jugement des Evêques. Que son intention n'étoit point de découvrir la honte de leur Pere (c'est-à-dire du Pape Paschal qui avoit abandonné les Investitures) mais plutôt de la couvrir. Que les dangers & les obstacles, qu'ils pouvoient remonter, ne devoient point les empêcher de défendre courageusement la cause de l'Eglise; que ceux qui approuvoient les Investitures faites par les Laïques, étoient hérétiques quant à leur sentiment: qu'au reste il ne vouloit point usurper les droits de l'Eglise de Sens; mais qu'elle fût soumise à l'Archevêque de Lion comme à son Primat.

Dans la deux cent trente-huitième adressée au Pape Paschal, Yves de Chartres le détourne, d'accorder un Evêque à l'Eglise de Tournay, & le prie de la laisser sous la Jurisdiction de l'Evêque de Noyon, sous laquelle elle a été depuis 400. ans, afin d'entretenir la bonne intelligence qui a toujours été en France entre l'Autorité Royale & le Sacerdoce; & de crainte d'exciter dans ce Royaume un Schisme pareil à celui qui est en Allemagne.

Dans la deux cent trente-neuvième il fait compliment au Roi Louis le Gros sur son futur Mariage avec la Niece du Comte de Flandres.

Dans la deux-cent quarantième il avertit un Anachorete de faire cesser le scandale qu'il donne par sa trop grande familiarité avec une fille devote.

Dans la deux cent quarante & unième il écrit

à Humbaud Evêque d'Auxerre, qu'il ne doit *Lettres*
pas traiter de nouveau en presence d'un Comte, *d'Yves de*
une affaire terminée par un Jugement Ecclesia- *Chartres,*
stique.

Dans la deux cent quarante-deuxième écrite à Ouën Evêque d'Evreux, il décide que quand on sépare une Esclave mariée avec un homme libre, qui l'a épousée la croiant libre, l'on ne dissoud pas un Mariage legitimately contracté, mais que l'on déclare seulement que la conjonction de ces deux personnes est illicite, & leur Mariage nul suivant les Loix.

Dans la deux cent quarante-troisième il déclare à Gualon Evêque de Paris, qu'un mariage qu'on a voulu faire entre deux enfans au berceau est nul.

La deux cent quarante-quatrième est écrite au Pape Paschal en faveur de Hubert Evêque de Senlis, accusé par quelques Clercs devant son Metropolitan d'avoir vendu les Ordres Sacrés. Il avoit eu quelque Jugement désavantageux dans sa Province, dont il avoit appellé au Pape. Yves lui recommande son affaire.

La deux cent quarante-cinquième est adressée à Hugues Comte de Troyes, qui s'étant enrôlé dans la Milice de la Terre Sainte, vouloit quitter sa femme pour vivre dans le Celibat. Yves de Chartres louë sa résolution, & lui conseille de n'embrasser cet état que du consentement de sa femme & de vivre d'une maniere réglée.

Dans la deux cent quarante-sixième adressée à Lisard Evêque de Soissons, il décide que le Mariage d'un homme qui avoit épousé les deux sœurs l'une après l'autre, quoi-que le Mariage

Lettres n'eût pas été consommé avec la première, ne
d'Yves de devoit pas subsister.

Chartres. Dans la deux cent quarante-septième écrite à
 Jeaⁿ Evêque d'Orleans il le reprend de ce que
 l'Eglise d'Orleans avoit approuvé la proposition
 de décider par un Combat singulier, le différent
 qui étoit entre le Comte d'Orleans, & Radul-
 phe Seigneur de Baugency.

Dans la lettre suivante il conseille à ce der-
 nier de porter du respect au Comte d'Or-
 leans.

Dans la deux cent quarante-neuvième adressée
 à Gilbert Archidiacre de Paris, il décide que des
 personnes qui ont contribué à un adultere, ne
 sont pas capables d'être témoins contre la femme
 adultere.

Dans la deux cent cinquantième, il prie le
 Pape Paschal d'accorder à Radulphe Evêque de
 Worchester élu à l'Archevêché de Cantorbie,
 la confirmation de cette dignité, & le *Pallium*,
 quoi-qu'il ne puisse pas aller en personne faire
 cette demande au Pape.

Dans la cinquante & unième adressée à Ma-
 nasses Evêque de Meaux, il décide qu'on a bien
 fait de ne pas donner le Viatique à une person-
 ne qui avoit eu un vomissement.

Dans la deux cent cinquante-deuxième il écrit
 à Radulfe Archevêque de Rheims, qu'il ne trou-
 voit pas à propos qu'une femme soupçonnée
 d'adultere par son mari sans aucune preuve,
 subît l'épreuve du fer chaud, & qu'il suffisoit
 qu'elle se purgeât par serment.

Par la deux cent cinquante-troisième il recom-
 mande au Roi Louis, Godefroy Evêque d'A-

miens qui étoit fort maltraité dans son Diocèse.

Dans la deux cent cinquante-quatrième il excuse auprès du Pape Paschal Geofroy Archevêque de Roüen , de ce qu'il ne pouvoit pas aller en personne à Rome.

*Lettres
d'Yves de
Chartres.*

La deux cent cinquante-cinquième est une Lettre de consolation à Radulphe Abbé de Fuscien affligé de maladie ; il l'exhorte à supporter patiemment ses maux ; lui conseille de faire élire une autre personne en sa place pour gouverner le Monastere , & l'avertit qu'il ne faut pas réitérer l'Onction des malades.

Dans la deux cent cinquante-sixième il détourne Rainaud Cenobite, du dessein qu'il avoit de se faire Anachorete.

Par la deux cent cinquante-septième il rend compte à Philippe Evêque de Troyes , de l'accommodement que les Chanoines Reguliers de S. Quentin de Beauvais , avoient fait entre Odon Prieur de S. Georges & quelques uns de ses Chanoines.

Dans la deux cent cinquante-huitième il récommande au Pape Paschal l'affaire de Hubert Evêque de Senlis.

La deux cent cinquante-neuvième est écrite à Radulfe Archevêque de Rheims , touchant un Jugement qu'il avoit rendu contre l'Eglise de S. Quentin de Beauvais au sujet d'un moulin. Il lui remontre les griefs qu'il pretend se trouver dans sa Sentence.

Dans la deux cent soixantième, il répond à Estienne de Guarlande Chancelier du Roi , qu'il peut en seureté de conscience être élu Evêque de Paris en la place de Gualon , qui devoit être

Lettres d'Yves de Chartres. transferé à l'Evêché de Beauvais.
 Dans la deux cent soixante & unième il détourne Henri Roi d'Angleterre , du Mariage qu'il vouloit faire de sa fille avec un Seigneur du Diocèse de Chartres nommé Hugues , qui étoit de ses parens.

Dans la deux cent soixante & deuxièame il rend raison à Ponce Abbé de Cluny , pourquoy on ajoute aux paroles de JESUS-CHRIST dans la consecration , celles-ci , *Mysterium fidei* ; & il dit que c'est afin que l'on juge de la grandeur de ce Mystere par la Foy , & non pas par le rapport des sens.

Dans la deux cent soixante & troisièame il témoigne au Clergé de Beauvais la part qu'il prend à ses souffrances.

Dans la deux cent soixante & quatrièame il intercede pour le Clergé & pour le Peuple de cette Ville auprès du Roi Louis.

Dans la deux cent soixante & cinquèame, il défabuse ce Prince de ce qu'on lui avoit dit , que les Chanoines de l'Eglise de Chartres antreprenoient sur les droits des dignitez du Chapitre , & l'assûre que cela n'est pas ; mais qu'on les prive seulement de quelques exactions défenduës par le S. Siege.

Dans la deux cent soixante & sixièame adressée à Conon Evêque de Palestrine & Legat du S. Siege en France , après lui avoir rendu compte de l'excommunication qu'il avoit prononcée contre le Seigneur Hugues qui avoit violé la Paix, il le prie de prendre des personnes sages & Religieuses pour juger un différent qu'il avoit avec les Moines de Marmoutier , touchant l'Eglise de S. Nicolas de Courbeville.

Dans la deux cent soixante & septième il écrit encore à ce Legat sur la même affaire, & s'ex- *Lettres*
 cuse de ce qu'il ne peut pas aller le trouver en *d'Yves de*
 personne pour soûtenir la justice de sa cause. *Chartres.*

Dans la deux cent soixante & huitième il écrit aux Evêques de Beauvais, de Châlons, d'Amiens & de Senlis, Commissaires dans cette affaire, & leur remontre qu'elle a été jugée en faveur de l'Evêque de Chartres par Hugues de Die, dans un Concile tenu à Issoudun.

Dans la deux cent soixante & neuvième il mande à Bernier Abbé de Bonneval qu'il ne doit pas empêcher un de ses Religieux exercé dans la vie Cenobitique, d'embrasser la vie Eremitique.

Dans la deux cent soixante & dixième écrite à Turgede Evêque d'Avranches, il conseille à cet Evêque d'obéir au Jugement du Legat du Pape, ou d'envoyer des députez à Rome.

Dans la deux cent soixante & onzième il remercie le Pape Paschal de ce qu'il a accordé au Chapitre de Chartres la confirmation du Privilege, par lequel les exactions de ceux qui étoient revêtus des dignitez du Chapitre sont défendues; & parce que deux d'entre eux s'étoient élevés contre le decret du Pape, & en avoient porté leurs plaintes au Roi, il prie sa Sainteté de vouloir confirmer de nouveau ce Privilege, & de faire des défenses tres-expresses d'exercer ces exactions.

Dans la deux cent soixante & douzième il exhorte Regnaud Evêque d'Angers, de reconcilier une de ses Diocésaines nommée Mathilde, & de travailler au salut de son ame, sans avoir aucun ressentiment contre elle.

Lettres d'Yves de Chartres. Dans la deux cent soixante & treizième il prie Conon Legat du Pape de moderer à l'égard de l'Evêque de Bayeux, la Sentence d'excommunication portée contre les Evêques de Normandie.

Dans la deux cent soixante & quatorzième il écrit au Pape Paschal touchant l'affaire qu'il avoit avec les Religieux de Marmoutier, qui se défiant de la justice de leur cause n'avoient pas voulu la laisser juger dans la Province, mais l'avoient cité à Rome tout absent & malade qu'il étoit : il supplie le Pape de lui donner des Juges sur les lieux, & en même temps de ne pas accorder de dispense à aucun Clerc de l'Eglise de Chartres pour posséder deux Benefices.

Dans la deux cent soixante & quinzième il mande à Conon Legat du Pape qu'il a fait sçavoir au Comte Thibaud la sentence d'excommunication qu'il avoit renduë contre ceux qui avoient pris le Comte de Nevers, par laquelle il étoit ajourné pour l'Octave de tous les Saints, & cependant excommunié s'il ne mettoit ce Comte en liberté. Qu'il s'étonnoit néanmoins que le Roi eut attiré cette affaire par devant le Tribunal Ecclesiastique, puisque le Comte Thibaud étoit prêt de s'en rapporter à la justice du Roi, & de faire voir par devant les Juges de Paix, qu'il n'avoit point de tort, & que c'étoit le Comte de Nevers qui étoit en faute : qu'aureste il étoit prêt de le mettre en liberté si les Juges de Paix le trouvoient à propos.

Par la deux cent soixante & seizième il recommande au Pape Paschal, Turstin élu Archevêque d'Iork.

Dans la deux cent soixante & dix-septième il écrit à Aldebert élu Evêque du Mans, qu'il est accusé d'avoir vécu dans le déreglement pendant qu'il étoit Archidiacre, & de n'avoir point été élu canoniquement. Il l'exhorte de consulter là-dessus sa conscience, & de ne pas s'engager dans le gouvernement des autres, s'il se trouve coupable.

*Lettres
d' Yves de
Chartres.*

La deux cent soixante & dix-huitième est une Lettre de compliment à Robert Evêque de Lincoln.

Dans la deux cent soixante & dix-neuvième adressée à Lisiard Evêque de Soissons, il l'exhorte de recevoir un de ses Clercs à faire penitence, ou de lui permettre de se retirer dans une autre Eglise.

Dans la deux cent quatre-vingtième adressée au même Evêque, il décide qu'un mari n'est pas reçu à accuser sa femme d'adultere sur de simples soupçons, & qu'il ne peut pas l'obliger à subir l'épreuve du fer chaud.

Dans la deux cent quatre-vingt & unième il écrit à Anselme Evêque de Beauvais, qu'il est témoin que les Chanoines de S. Pierre de Beauvais ont accordé aux Chanoines Reguliers de S. Quentin de la même Ville, un heritage qu'on leur conteste à present.

La deux cent quatre-vingt-deuxième est un Acte par lequel il prend en la protection de l'Eglise de Chartres un Hôpital de pauvres situé à Châteaudun.

La deux cent quatre-vingt-troisième est une Chartre par laquelle il érige un cimetiere, & met sous la protection de l'Eglise de Chartres

Lettres d'Ives de Chartres. un champ d'auprès de Tiron.
 La deux cent quatre-vingt-quatrième est un Acte par lequel il donne au Monastere de Bonneval l'Eglise de S. Pierre de Châteaudun que quelques Clercs avoient achetée de la main d'un Laïque.

La deux cent quatre-vingt-cinquième est l'Acte de confirmation de la donation de l'Eglise de S. Nicaise de Meulan, faite par Robert Comte de Meulan aux Moines du Bec.

La deux cent quatre-vingt-sixième est la Charte de fondation de l'Abbaie de S. Jean du Val dans un des fauxbourgs de Chartres.

Nous avons déjà fait l'Extrait de la 187. qui est sur l'Eucharistie, écrite par Ives, lorsqu'il n'étoit encore que Chanoine regulier de Saint Quentin de Beauvais.

La deux cent quatre-vingt-huitième est un Acte de confirmation de la concession de l'Eglise de la Hanche, & d'une Chapelle faite au Monastere de Marmoutier.

La dernière est une Lettre tres-forte écrite à l'Abbé du Monastere de Marmoutier, par laquelle il exhorte lui & ses Religieux de s'en tenir sur le different qu'ils avoient avec l'Eglise de Chartres, au jugement qu'il avoit rendu avec le Comte de Chartres, qui procuroit la paix des deux Eglises.

Pannormie d'Ives de Chartres. Ives de Chartres a fait deux collections de Canons; l'une plus courte intitulée *Pannormie*, & l'autre plus ample intitulée *Recueil des Regles Ecclesiastiques*, que l'on appelle communément *Decret*: elles ont toutes deux une même Preface. La première est divisée en huit parties, & la seconde en dix-sept.

La Pannormie est attribuée par quelques-uns à Hugues de Châlons, qui avoit fait suivant le rapport de Vincent de Beauvais, un Abregé du Decret d'Yves de Chartres : mais elle est différente de cet Ouvrage ; car ce n'est pas un simple abregé du Decret, mais un autre Ouvrage : Elle est intitulée dans tous les Manuscrits Pannormie, & attribuée à Yves de Chartres, & même dans celui de la Bibliothèque de S. Victor, qui est plus ancien que Hugues de Châlons ; ce qui montre évidemment que la Pannormie ne peut être de cet Auteur. Les Decrets d'Innocent II. qui a été Pape depuis la mort d'Yves de Chartres ont été ajoutés, & ne se trouvent point dans cet ancien Manuscrit, non plus que dans quelques autres, ainsi qu'il a été remarqué par *Antonius Augustinus*. La Pannormie a précédé le Decret dans l'ordre de la composition.

*Lettres
d'Yves de
Chartres.*

Le Decret est un Recueil des Regles Ecclesiastiques tirées des Lettres des Papes, des Canons, des Conciles, des Traitez des Peres, & des Loix des Princes Catholiques. Yves de Chartres remarque dans sa Preface qu'il les a rapportées à des titres generaux, afin que l'on pût plus facilement trouver les Canons qui regardent les matieres dont on a besoin : que si l'on trouvoit quelque fois des Canons, qui paroissent contraires ; il ne falloit pas pour cela croire qu'il y eût de la contradiction entre eux ; mais faire reflexion qu'il y en a qui sont selon la rigueur, & d'autres selon l'indulgence ; parce que la fin de toute la discipline Ecclesiastique étant l'édification qui est fondée sur la Charité, toutes les Regles de l'Eglise ont rapport à cette cha-

*Pannor- rité, qui oblige les Medecins spirituels, de tem-
mie d'Yves perer les remedes suivant la qualité des maladies,
de Char- & l'état des malades: qu'il faut distinguer ce qui
tres. n'est que de conseil d'avec ce qui est de precepte;
ce qui est défendu d'avec ce qui est permis ou
toléré; & entre les choses commandées ou dé-
fendues, celles qui le sont par la Loy éternelle,
qui est immuable, & celles qui le sont par les Loix
des hommes qui peuvent être changées, & dont on
peut dispenser. Il autorise ces sortes de condes-
cendances, de tolerances ou de dispenses, par
des exemples & par des passages des Peres.*

Voici les Tîtres des dix-sept parties de ce

Decret Decret.

d'Yves de La premiere est sur le Sacrement de la Foy,
Chartres. c'est-à-dire sur le Baptême & sur les dispositions
de ceux que l'on doit baptiser, sur le Ministre,
les Ceremonies, & l'effet du Baptême & de la
Confirmation.

La deuxieme est sur le Sacrement du Corps
& du Sang de JESUS-CHRIST, sur la Commu-
nion, sur la Celebration de la Messe, & sur la
Sainteté des Sacremens.

La troisieme contient ce qui concerne l'E-
glise & les choses Ecclesiastiques.

La quatrieme est sur l'observation des Fêtes
& des Jeûnes; sur l'Ecriture Sainte, sur les Cou-
tumes de l'Eglise & sur les Conciles.

La cinquieme est touchant la Primauté de
l'Eglise de Rome, les droits des Primats, des
Metropolitains & des Evêques; leur Ordination
& leur souveraine dignité.

La sixieme est de la vie des Clercs, de leur
Ordination, de la maniere de les reprendre &
de les juger.

La

La septième, de la Solitude & de la Vie solitaire & retirée des Moines & des Religieuses, & de la Penitence de ceux qui violent le vœu de continence. *Decret d'Yves de Chartres.*

La huitième est des Mariages légitimes des Vierges & des Veuves non voilées, des Rapt, des Concubines, des crimes commis contre les Loix du Mariage, & de la Penitence des Adulteres.

La neuvième des Mariages incestueux, des degrez de parenté dans lesquels il est défendu de contracter Mariage, & de la penitence qu'on doit imposer à ceux qui violent ces Loix.

La dixième est sur les homicides tant volontaires qu'involontaires, & la penitence qu'on doit imposer pour ces crimes.

L'onzième contient ce qui regarde les enchanteurs, les devins, les sorciers, les histrions, & les penitences qu'on leur doit imposer.

La douzième est sur les mensonges & les faux sermens, sur les qualitez des accusateurs, des Juges & des faux-témoins.

La treizième contient les Canons contre les ravisseurs, les voleurs, les usuriers, contre les chafseurs, les ivrognes, les furieux & contre les Juifs.

La quatorzième contient ce qui regarde l'excommunication juste ou injuste, & de quelle maniere, pour quelle cause & en quelle occasion il faut s'en servir.

La quinzième est sur les Penitences.

La seizième regarde les devoirs des Laïques, & de quelle maniere ils doivent être jugés.

Enfin la dernière contient les pensées des Peres, & particulièrement de S. Gregoire sur

32 HISTOIRE DES CONTROVERSES

- Sermons* la Foi, l'Espérance & la Charité.
d'Yves de Chartres. Outre ces Ouvrages nous avons encore vingt-quatre discours ou Sermons d'Yves de Chartres.
- Le premier est sur le Sacrement du Baptême.
 - Le second sur l'excellence des Ordres sacrés, & sur la vie & les devoirs des Ecclesiastiques.
 - Le troisième sur les significations mystiques des Habits Sacerdotaux.
 - Le quatrième sur les Mysteres de la Dedicace d'une Eglise.
 - Le cinquième sur les rapports des Sacrifices de l'Ancien Testament & de celui du Nouveau.
 - Le sixième sur les raisons de la Naissance & de la Mort de JESUS-CHRIST.
 - Le septième sur l'Avenement dernier de Nôtre Seigneur.
 - Le huitième sur sa Nativité.
 - Le neuvième sur sa Circoncision.
 - Le dixième sur l'Epiphanie.
 - L'onzième sur la Purification de la Vierge.
 - Le douzième sur la Septuagesime.
 - Le treizième sur le commencement du jeûne de Carême.
 - Le quatorzième sur le Carême.
 - Le quinzième sur l'Annonciation de la Vierge.
 - Le seizième sur le Dimanche des Rameaux.
 - Le dix-septième sur le Jeudi Saint.
 - Le dix-huitième sur la Fête de Pâques.
 - Le dix-neuvième sur l'Ascension.
 - Le vingtième sur la Pentecôte.
 - Le vingt & unième sur le Jour de la Chaire de S. Pierre.
 - Le vingt-deuxième sur l'Oraison Dominicale.

Le vingt-troisième sur le Symbole des Apôtres.

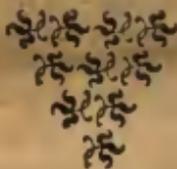
Le vingt-quatrième sur les habits mondains, les parures & les ajustemens des hommes, & des femmes.

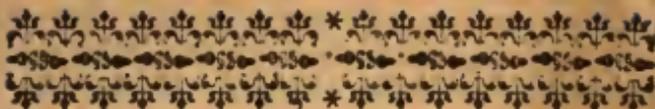
On lui attribuë encore une Chronique fort courte des Rois de France depuis Pharamond jusqu'à Philippe premier. Mais il n'y a pas d'apparence que ce soit l'ouvrage d'Yves de Chartres, non plus qu'une autre Chronique plus ample depuis Ninus Roi d'Assyrie jusqu'à Louis le Debonnaire, qui est de Hugues de Fleury.

La Pannormie d'Yves de Chartres a été imprimée à Bâle en 1499. & à Louvain en 1557. Le Decret a été imprimé à Louvain en 1561. & à Paris en 1647. avec les Lettres & les Sermons donnés au public par le soins du Pere Fronton Chanoine Regulier de Sainte Genevieve. On y trouve des Notes tres-sçavantes de Juret Chanoine de Langres, & de Souchet Chanoine de Chartres sur les Lettres de cet Evêque.

Chronique attribuée à Yves de Chartres.

Editions des Oeuvres d'Yves de Chartres.





C H A P I T R E II.

*HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE ROME
 Sous le Pontificat des Papes Paschal II. Gelase
 II. & Calixte II. contenant l'Origine, le pro-
 grez & la fin des contestations que le Saint
 Siege eut avec l'Empire touchant les Inve-
 stitures.*

*Élection
 du Pape
 Paschal
 II.*

PASCHAL II. appelé Rainier avant son Pon-
 tificat, fils de Crescent & d'Alsacie, étoit de
 Toscane. Il embrassa la vie Monastique & la
 pratiqua dans l'Abbaie de Cluny, sous l'Abbé
 Hugues. Il fut créé Cardinal Prêtre de Saint
 Clement par Gregoire VII. & fait Abbé du Mo-
 nastere de S. Estienne & de Saint Laurent de
 Rome. Après la mort d'Urbain II. les Cardi-
 naux jetterent la vûë sur lui pour l'élever au
 Souverain Pontificat : l'ayant appris, il se cacha
 quelque temps; mais aiant été découvert, il fut
 proclamé Pape par tous les Cardinaux avec les
 acclamations du Peuple, & consacré le quator-
 zième jour d'Août de l'an 1099.

*Mort de
 Guibert.
 Antipa-
 pes qui lui
 succede-
 rent.*

La premiere chose qu'il entreprit, ce fut de
 chasser entierement l'Antipape Guibert : il lui fit
 la guerre, l'obligea de s'enfuir dans les mon-
 tagnes de l'Abruzze où il mourut l'an 1100. Sa
 mort ne fit pas cesser le Schisme qui duroit de-
 puis vingt ans; car il y eut après lui trois An-

tipapes , qui se succedent l'un après l'autre , *Antipa-*
 mais qui perirent tous en peu de tems. Le pre-*pes qui*
 mier fut Albert d'Atella , que Richard Duc de *succede-*
 Campanie , qui avoit soutenu Guibert , fit élire *rent à*
 en sa place. Il fut pris au bout de quatre mois *Guibert.*
 par les gens du Pape Paschal , & renfermé dans le
 Monastere de S Laurent. Les habitans de Cave
 qui étoit une petite Ville proche de Palestrine,
 se mêlerent ensuite de donner le Pontificat à un
 Romain appellé Theodoric , qui ne fut revêtu
 que trois mois du titre de Pontife , & se trouva
 trop heureux en le quittant de se faire Anacho-
 rete. Maginulphe qui fut élu à Ravenne sous
 le nom de Silvestre IV. se seroit en apparence
 mieux soutenu ; mais il mourut peu de temps
 après : Et ainsi Paschal étant demeuré sans con-
 current , reprit Castellano & Benevent sur le
 Prince de Capouë , & la Ville de Cave , dont
 Pierre Colonne Abbé de Farfe s'étoit emparé ,
 & chassa de Rome Estienne Corse , qui s'étant
 saisi de l'Eglise de S. Paul , & d'un Château qui
 étoit auprès , faisoit des courses continuelles sur
 les Romains.

Ayant ainsi pacifié l'Italie , il tourna ses des- *Desseins*
 seins contre l'Empereur Henri. Conrad fils de cet *de Paschal*
 Empereur qui avoit le gouvernement de l'Italie *II. contre,*
 étant mort l'an 1101. Henry forma le dessein de *l'Empe-*
 passer en Italie , d'aller à Rome , & d'y tenir un *reur Hen-*
 Concile au commencement de l'an 1102. pour *ry.*
 y regler les differens qu'il avoit avec le Saint
 Siege. Le Pape Paschal ne s'y opposoit pas ou-
 vertement , & y avoit même invité l'Empereur ;
 cependant comme ils se défioint l'un de l'autre ,
 l'Empereur n'osa se confier aux Italiens , & Pas-

chal ne fut pas fâché que Henri ne vînt point en Italie.

*Concile
de Rome
sous Pas-
chal I I.
contre
l'Empe-
reur Hen-
ry.*

Il tint néanmoins un nombreux Concile à Rome vers la fin du Carême, où Henri ne s'étant point trouvé, & n'y ayant point envoyé d'Ambassadeurs, fut excommunié avec tous ceux qui prendroient son parti: & parce que plusieurs soutenoient que l'on ne devoit point se soucier de ces Anathêmes, le Pape fit dresser dans ce Concile une formule conceüe en ces termes:

„ J'anathematise toute hereſie, & principalement
 „ celle qui trouble l'état de l'Eglise preſente, qui
 „ enſeigne & ſoutient que l'on ne doit point ſe
 „ ſoucier des Anathêmes, & qu'on peut mépriſer
 „ les liens Eccleſiaſtiques. Je promets d'obéir au
 „ Pape Paſchal & à ſes Succéſſeurs: j'approuve
 „ & je condamne ce que la Sainte Eglise univer-
 „ ſelle approuve & condamne. Le Pape exigea
 „ ce ſerment des Aſſiſtans, & publia le Jeudi
 „ Saint l'excommunication contre Henri conçüe en
 „ ces tetmes: Parce que Henri n'a point ceſſé de
 „ déchirer la robe de JESUS-CHRIST, c'eſt-
 „ à-dire de ravager l'Eglise par ſes rapines, &
 „ par ſes incendies, & de la deſhonorer par ſes
 „ parjures & par ſes homicides; il a été excom-
 „ munié & condamné à cauſe de ſa défobéiſſance
 „ par Gregoire Pape d'heureuſe memoire, & par
 „ Urbain nôtre Predeceſſeur; & nous l'avons
 „ encore anathematifié pour toujours dans nôtre
 „ dernier Synode par le jugement de toute l'E-
 „ glife, ce que nous voulons être notoire à tout
 „ le monde, & principalement aux Ultramontains,
 „ afin qu'ils ne prennent point de part à ſon ini-
 „ quité.

Henri pour éviter les effets de cette excommunication , fit publier sur la fin de la même *Revolte de Henri* année , qu'il vouloit laisser l'Empire à son fils *V. contre* Henri , & aller faire un voiage à la Terre Sainte ; *son Pere.* non seulement il fit avancer cela publiquement par l'Evêque Eginard , mais il s'engagea même par un vœu de faire ce voiage. Cette proposition lui acquit l'affection des Princes de l'Empire & du Clergé ; & plusieurs de ses Sujets se préparèrent à l'accompagner dans ce voiage ; mais comme ils virent qu'il ne se mettoit point en devoir d'accomplir son vœu , ils commencerent à changer de disposition à son égard ; ce qui donna lieu à son fils Henri qui se voioit par là frustré de l'esperance qu'il avoit de jouir b'entôt de l'Empire , de se revolter contre son Pere. Aiant conçu ce dessein par les mauvais conseils de trois grands Seigneurs , il quitta son Pere à Mayence où il étoit allé passer les Fêtes de Noël de l'année 1104. & se retira en Baviere. Le prétexte de Religion servit à couvrir cette infidelité dénaturée : il commença par anathématiser l'herésie de son Pere , & promettre d'obéir au Pape. La Noblesse d'Aûtriche , d'Allemagne & de la France Orientale s'étant déclaré pour lui , il entra dans la Saxe , où il fut tres-bien receu ; & aiant passé les Fêtes de Pâques à Quintilnebourg , il fut reconnu Empereur par toutes les Villes de ce pais. Rothard Archevêque de Mayence , & Gebhard Evêque de Constance , Vicaires du Pape en Allemagne entre-
rent dans cette ligue , & conseillerent au jeune Henri de reconcilier toute la Saxe avec le Saint Siege.

*Assemblée
de Nor-
thuse de
l'an 1105.*

Le jeune Henri pour affermir sa domination indiqua pour le 29. May de l'an 1105. une Assemblée generale des Evêques & du Clergé à Northuse, Maison Roïale, où l'on fit divers Reglemens sur la discipline de l'Eglise. On y reforma sur le champ ce que l'on crût pouvoir faire; & ce qui parut de plus grande consequence fut renvoïé au jugement du Saint Siege. On y condamna l'heresie des Simoniaques & celle des Nicolaïtes, c'est-à-dire, celle des Clercs, qui ne vouloient pas vivre dans le celibat. On y fixa les Quatre-Temps du mois de Juin à la semaine de la Pentecôte; & on y ordonna que ceux qui avoient été consacrez par de faux Evêques seroient reconciliez aux Quatre-Temps prochains. Henri V. ne voulut se trouver à cette Assemblée qu'après y avoir été invité; il y fit paroître beaucoup de sagesse, d'humilité & de modestie, & y protesta qu'il ne desiroit point le Trône de son pere, & qu'il étoit prêt de le lui ceder, s'il vouloit se soumettre à Saint Pierre & à ses Successeurs. Les Evêques de Hildesheim, de Paderborne & d'Halberstat s'étant jettez aux pieds de l'Archevêque de Mayence leur Metropolitan, déclarerent qu'ils se soumettoient au Saint Siege; leur affaire fut reservée au jugement du Pape.

*Guerre
entre les
deux Hen-
ri.*

Cette Assemblée étant finie, Henri V. marcha vers Mayence avec des Troupes, pour se rendre maître de cette Ville, & y rétablir l'Archevêque. L'Empereur son pere s'étant renfermé dedans, Henri n'osa l'attaquer, & tourna ses forces contre Wirtzburg, dont il se saisit, en chassa l'Evêque Erlong, & mit Robert en sa place. Ensuite il alla attaquer le Château de Nuremberg, qui se

rendit au bout de deux mois ; & étant venu à Ra- *Guerre*
 tisbury, il fut attaqué par son pere, qui le défit *entre les*
 & reprit cette Ville. Le jeune Henri sans s'ê- *deux Hen-*
 tonner de cet échec ramassa des Troupes, & *ris.*
 aiant été joint par les Saxons, il alla camper vis
 à vis l'armée de son pere, qui n'étoit séparée de
 la sienne que par la Riviere de Regen. Après
 quelques legeres escarmouches, le jeune Henri
 trouva moien de gagner les Princes & les Sei-
 gneurs qui étoient dans l'armée de son pere ; ils
 ne voulurent point combattre : desorte que l'Em-
 pereur fut contraint de s'enfuir, & le jeune Hen-
 ri demeura maître de la Campagne, & s'empara
 des trésors de son pere, qui étoient à Spire.

Sur la fin de l'année on convint que l'on tien- *Henri IV.*
 droit une Assemblée à Mayence pour regler le *est mis en*
 differend qui étoit entre les deux Empereurs. Le *prison &*
 pere vint sur le Rhin dans le dessein de s'y ren- *dépossédé.*
 dre ; & le fils craignant de ne pas obtenir de cette
 Assemblée tout ce qu'il souhaiteroit, eût re-
 cours à la fraude ; il vient trouver son pere, lui
 témoigne beaucoup de regret de ce qui s'est
 passé, l'accompagne comme pour aller à Mayen-
 ce ; mais en chemin il lui fait dire qu'un tres-
 grand nombre de Seigneurs de Souabe & de
 Saxe, ses ennemis, y étoient arrivez : il lui re-
 montre qu'il ne feroit pas sûr pour lui de se
 mettre entre leurs mains, & lui persuade de se
 retirer au Château de Binghen, près de Mayen-
 ce ; mais il n'y fut pas plûtôt entré, qu'on ferma
 les portes, & qu'on l'y retint prisonnier. On lui
 envoya ensuite demander les marques de la di-
 gnité Imperiale, que l'on donna aussi-tôt à son
 fils Henri. Les Evêques d'Albane & de Constan-

Henri IV. ce, Legats du Pape dans cette Assemblée, re-
est mis en nouvellement l'excommunication portée contre
prison & lui. Ensuite on vint le prendre au Château de
dépossédé. Bingen, & on le mena à Ingelheim, où on
 l'obligea de renoncer à l'Empire, de confesser
 qu'il étoit coupable, & de demander à genoux
 l'absolution à l'Evêque d'Albane, qui la lui re-
 fusa, & le renvoia au Pape. Le jeune Henri fut
 couronné Empereur, & reconnu en cette qualité
 par l'Assemblée de Mayence. Il envoya six Evê-
 ques en qualité de Députés à Rome avec quel-
 ques Seigneurs, afin d'obtenir la confirmation
 de tout ce qui avoit été fait à Northuse & à
 Mayence.

Henri IV. Cependant le vieil Henri s'étant sauvé d'In-
se retirer à gelheim, fut reçu par Henri de Limbourg Duc
Liege, & de la Bassée Lorraine, & par Obert Evêque de
y fait pu- Liege, qui lui conserverent quelques Places sur
blier une le Rhin. La ville de Liege fut celle qu'il choisit
Déclara- pour sa demeure, d'où il écrivit des Lettres au
tion. Roi de France, à son fils, aux Evêques & aux
 Princes de Saxe & d'Allemagne; dans lesquelles
 il se plaint hautement de la manière dont on l'a
 traité, & proteste contre tout ce qu'on lui a fait
 faire par violence. Il déclare dans les dernières
 qu'il est prêt de rendre toute sorte de respect &
 d'obéissance au Pape, de régler toutes les affai-
 res de l'Empire par l'avis de Henri Abbé de Cluny,
 & appelle au jugement du Pape de tout ce qu'on
 a fait contre lui en Allemagne.

Réponse
de Henri
à son
fils.

Henri son fils lui fit faire réponse au nom des
 Seigneurs; que les maux qu'il avoit causez à l'E-
 glise & à l'Etat les avoient obligez de le déposer
 & de mettre son fils en sa place; qu'il avoit lui-

même reconnu qu'il étoit indigne de l'Empire, & qu'il l'avoit remis entre les mains de son fils: que les promesses qu'il faisoit presentement étoient vaines, & qu'on n'y pouvoit ajoûter de foi: que néanmoins pour lui ôter tout sujet de plainte, ils vouloient bien que cette affaire fût encore examinée dans une Assemblée des Seigneurs & du Peuple.

Cependant le jeune Henri poussivoit son pere, & après avoir été repoussé du Pont de Viser, il mit le Siege devant Cologne, dans le dessein d'aller ensuite à Liege; mais la resistance des Assiegez fut plus grande qu'il ne pensoit: & après deux mois de Siege, il étoit prêt de le lever, quand il reçût la nouvelle de la mort de son pere arrivée à Liege le septième d'Août de l'an 1106. Les Liegeois obtinrent leur grace, à condition qu'ils déterreroient le corps de Henri, qui fut porté à Spire, & mis dans un Sepulchre de pierre, où il demeura hors de l'Eglise sans être enterré pendant cinq ans; les Partisans du Pape jugeant qu'étant mort excommunié, on ne pouvoit pas lui donner la sepulture Ecclesiastique: on en usa de même envers l'Antipape Guibert, que l'on fit déterrer six ans après sa sepulture, & jeter ses os à la voirie pour insulter à sa memoire.

Après la mort de l'Empereur Henri IV. les *Concile de* Princes & les Peuples qui lui étoient demeurez *Guastalle* fideles furent obligez de se soumettre au nouvel *de l'an* Empereur. Le Pape fut invité de venir en Alle- 1106. magne, & partit de Rome dans ce dessein. En chemin il tint le 19. d'Octobre de l'an 1106. un Concile à Guastalle, Ville de Lombardie sur le Pô, pour y regler ce qui regardoit les Eglises

d'Allemagne & de Lombardie, qui avoient été engagées dans le Schisme. Il y déclara que les Evêques, les Prêtres & les autres Clercs qui avoient été ordonnez dans le Schisme demeureroient dans leurs Ordres, pourvû qu'ils ne les eussent pas obtenus par simonie ou par violence, & qu'ils ne se trouvassent pas coupables d'autres crimes. Il y renouvela les Decrets de ses Prédécesseurs contre les Investitures, & y défendit l'alienation des biens d'Eglise. Il ôta à la Metropole de Ravenne les villes d'Emilie, c'est-à-dire, Plaisance, Parme, Reggio, Modene & Boulogne, pour la punir de sa rebellion.

Contestation entre le Pape & l'Empereur touchant les Investitures.

Le Decret contre les Investitures n'étant pas agreable à l'Empereur Henri, Paschal au lieu d'aller à Mayence, comme il l'avoit resolu, se retira en France; & après avoir passé les Fêtes de Noël dans l'Abbaïe de Cluny, il vint implorer la protection du Roi Philippe. Cependant les Seigneurs & les Evêques Allemans s'étant assemblez à Mayence, resolurent d'envoyer des Députez vers le Pape, pour lui déclarer que le pouvoir de créer des Evêques avoit été donné par le Saint Siege à Charlemagne & à ses Successeurs; & qu'ainsi il ne pouvoit pas l'ôter à leur Prince.

Raisons alleguées par les Députez de l'Empereur pour les Investitures.

Ces Députez entrèrent en conference avec le Pape à Châlons; & l'Archevêque de Treves portant la parole, après avoir dit au Pape que l'Empereur lui souhaitoit toute sorte de prospérité, & lui offroit ses services, sans préjudice des droits de l'Empire, il déclara que dès le temps de Saint Gregoire le Grand l'Empereur étoit averti de la personne que l'on vouloit élire; qu'après qu'il lui avoit donné son consentement, l'élection se fai-

soit publiquement; qu'ensuite celui qui étoit élu étoit consacré, & qu'après la consécration il venoit trouver l'Empereur pour recevoir de lui l'Investiture pour les Regales, par l'anneau & par le bâton Pastoral dont celui-ci lui faisoit en même-temps hommage, & lui prêtoit le serment de fidélité: que cette coûtume paroissoit tres-juste, parce que sans cela les Evêques ne peuvent jouir des Villes, des Châteaux, des Terres, des droits de Péage, & des autres biens dépendans de l'Empire.

Le Pape fit réponse par l'Evêque de Plaisance, *Raisons* que l'Eglise rachetée par le Sang de JESUS-*alleguées* CHRIST étant libre, ne devoit pas être mise en *par les D^t.* servitude: que si elle ne pouvoit choisir ses Pré-*putez du* lats sans le consentement de l'Empereur, elle *Pape pour* lui seroit soumise en esclave; & que si ces Prélats *les Invest.* étoient obligez après leur élection de recevoir de *titures.* lui l'Investiture par l'anneau & par le bâton Pastoral, ce seroit une usurpation des droits de Dieu: qu'enfin il étoit indécet & indigne de l'Ordre & de l'Onction Sacerdotale, que des mains consacrées par le Corps & par le Sang de JESUS-CHRIST, fussent mises entre des mains souillées du Sang répandu par le glaive.

Les Députez de l'Empereur se retirèrent fort *Rupture* mal satisfaits de cette réponse, menaçant de vuid-*de la Con-* der cette querelle à Rome à coups d'épée: le Pa-*ference sur* pe voulut renouër la negociation avec Adelbert *les Invest.* Chancelier de l'Empereur; mais on ne pût con-*titures.* venir de rien, & les Députez de l'Empereur s'en retournerent en Allemagne.

Le Pape de son côté assembla un Concile à *Concile de* Troyes en Champagne, vers la Fête de l'Ascen-*Troyes de* *San 1107.*

Concile de Troyes de l'an 1107. sion de l'an 1107. dans lequel après avoir fait quelques Reglemens sur la discipline, il proposa de renouveler les Decrets de ses Prédecesseurs, contre les entreprises des Laiques sur les Dignitez Ecclesiastiques. L'Empereur qui avoit passé les Fêtes de Pâques à Mayence, s'approcha de ce Concile, & y envoya des Ambassadeurs pour y notifier que les Papes avoient autrefois accordé à Charlemagne le droit d'établir des Evêques; & si on ne vouloit pas, de protester qu'il empêchoit que cette affaire ne fût décidée dans un Roiaume étranger. Sur cette remontrance le Concile accorda à l'Empereur le delai d'une année, afin qu'il pût lui-même aller à Rome pour y plaider sa Cause dans un Concile general qui en seroit le juge.

Voiage de l'Empereur en Italie.

L'Empereur différa son départ jusqu'à ce qu'il eût réglé entierement les affaires de l'Empire; & après l'avoir fait, il tint au commencement de l'an 1110. une Assemblée à Ratisbonne, dans laquelle il déclara qu'il avoit resolu d'aller à Rome pour y recevoir la Couronne Imperiale, & régler les differens qu'il avoit avec le Pape. Il ordonna aux Princes de l'Empire de se disposer à l'accompagner, & de mettre une armée sur pied pour le mois d'Août. Il partit en ce temps-là comme il l'avoit resolu: son armée composée de trente mille chevaux fut divisée en deux; il se rendit avec une partie à Yvrée, l'autre l'attendit à Novare, & le joignit proche de Milan, où il fut couronné Roi de Lombardie par l'Archevêque Chrysoläus. Il passa ensuite le Pô & se rendit à Plaisance, où il sejourna quelque-temps & à Parme, pendant qu'il faisoit negocier par ses

Départez avec la Princesse Mathilde, à qui il conserva ses Etats, à condition qu'elle ne s'opposeroit point à son passage. La saison étant fort avancée, il perdit quantité de chevaux de bagage en traversant l'Apennin, ce qui l'obligea de s'arrêter quelque-temps à Florence, où il passa les Fêtes de Noël: delà il se rendit à Sutri, après avoir ruiné en passant la ville d'Arezzo, qui vouloit s'opposer à son passage.

Les Ambassadeurs qu'il avoit envoieez au Pape le vinrent trouver en cet endroit avec des Legats de Sa Sainteté; & ils convinrent que le Pape couronneroit Henri, & que ce Prince accorderoit la liberté aux Eglises, & ne donneroit plus l'Investiture des Evêchez, à condition qu'il retireroit les Duchez, les Comtez, les Marquisats, les Terres, les droits de Monnoye, de Justice, de Marchez, les Redevances, Péages & autres biens qu'ils tenoient de l'Empire. Cette convention sembloit donner gain de cause à l'Eglise; mais dans le fonds elle dépouilloit les Evêques de leurs biens & de leurs Dignitez, pour un honneur chimerique, & les reduisoit à une extrême pauvreté. L'Empereur prévoiant de deux choses l'une, ou que cette convention seroit executée, & qu'il y gagneroit beaucoup, ou que si le Pape ne pouvoit pas faire resoudre les Evêques d'Allemagne à quitter ces grands biens, il rentreroit dans ses droits touchant les Investitures: il ne fit point de difficulté de ratifier ce Traité, à condition que le Pape le feroit approuver aux Evêques. Le Pape de son côté, à qui il n'en coûtoit rien, & qui n'étoit pas fâché d'humilier par là les Evêques d'Allemagne, fut aussi ravi de ce Traité,

ainsi il fut signé & juré, & des ôtages donnez de part & d'autre.

Le Pape & les Cardinaux Après la conclusion de ce Traité l'Empereur s'approcha de Rome, & arriva l'onzième de Février de l'an 1111. à la ville Leonine, où il fut reçu par le Clergé & par le Peuple qui vinrent au devant de lui, & le conduisirent avec des acclamations jusqu'à la Basilique de Saint Pierre, où il trouva le Pape avec les Cardinaux qui l'attendoient au haut des degrez : il baïsa les pieds de Sa Sainteté, & ensuite le front, les yeux & la bouche, & entra dans l'Eglise à la droite du Pape qui celebra la Messë. Quand le temps de la cérémonie du Couronnement fut venu, le Pape demanda à l'Empereur s'il ne vouloit pas faire observer le Traité dont ils étoient convenus, & remettre les Investitures : l'Empereur lui fit réponse qu'il étoit prêt de le faire, pourvû que les Evêques d'Allemagne y consentissent ; qu'il falloit sçavoir quel étoit là-dessus leur sentiment. Les Evêques d'Allemagne ne manquerent pas de s'y opposer de toute leur force & de se plaindre de ce que le Pape vouloit disposer d'un bien qui ne lui appartenoit pas. Le Pape eût beau leur remontrer que ces biens leur étoient à charge, & qu'ils ne devoient point faire difficulté de les remettre à l'Empereur ; ils ne voulurent jamais consentir à une condition si desavantageuse. Sur ces altercations Henri fit sommer le Pape de le couronner ; & comme il refusa de le faire, il le fit arrêter par ses Gardes, & plusieurs Cardinaux avec lui. Le bruit s'en étant répandu dans la Ville, les Romains prirent les armes, animez par les Cardinaux de Frescati & d'Ostie, tuèrent plusieurs

plusieurs Allemans répandus dans la Ville, attaquèrent vivement les Troupes de l'Empereur. Le combat fut opiniâtré de part & d'autre; l'Empereur y courut risque de sa vie; mais enfin il repoussa les Romains, & sortit de Rome deux jours après, emmenant avec soi le Pape & les Cardinaux prisonniers. Il demeura près de deux mois aux environs de Rome, jusqu'à ce qu'enfin le Pape pour faire cesser la guerre qui étoit prête de s'allumer, & pour obtenir sa liberté, résolut de lui accorder les Investitures, & de le couronner. En étant convenu avec l'Empereur, ils rentrèrent dans Rome le treizième d'Avril, & s'étant rendus à la Basilique de Saint Pierre, l'Empereur reçut la Couronne Imperiale de la main du Pape. *Le Pape accorde les Investitures à l'Empereur.* On dit même que Sa Sainteté le communia d'une moitié de l'Hostie qu'il avoit consacrée, protestant qu'il la lui donnoit pour être le sceau & le gage de la Paix qu'il avoit faite avec lui, & de la concorde qui étoit entre eux; & que celui des deux qui romproit cet accord & violeroit cette Paix, seroit séparé du Roiaume de JESUS-CHRIST. Le Pape lui donna aussi la Bulle de la confirmation des Investitures, portant qu'il lui accordoit & confirmoit le Privilege que les Empereurs ses predecesseurs avoient eu, de donner l'Investiture, par l'anneau & par la crosse, aux Evêques & aux Abbez de ses Etats, élus sans simonie & sans violence: qu'ils ne recevraient la consécration qu'après cette Investiture, à l'exception de ceux qui avoient coutume d'être investis par les Archevêques ou par le Pape. Cette concession est fondée sur deux raisons: La première, sur ce que les Predecesseurs d'Henri ont

enrichi considérablement les Eglises par les biens de la Couronne qu'ils leur ont donné. La seconde, parce qu'il est nécessaire que les dissensions & les troubles qui arrivent dans les élections soient apaisées par l'autorité Royale. Enfin le Pape prononce anathème dans cette Bulle contre ceux qui s'opposeroient à cette concession.

*Retour de
l'Empereur en
Allemagne.*

L'Empereur étant ainsi venu à bout de son dessein, sortit de Rome accompagné du Pape; ils se quitterent bons amis en apparence, en se donnant des marques de bienveillance & d'affection reciproque. Le Pape rentra dans Rome, & l'Empereur en passant par la Lombardie, se fit prêter serment par toutes les Villes, & arriva à Spire au mois d'Août de l'an 1111. où il fit enterer le corps de son pere avec de magnifiques Obsèques, suivant la permission qu'il en avoit obtenuë du Pape, sur le témoignage qu'on avoit rendu qu'il étoit mort dans des sentimens de penitence.

*L'accord
des Investitures de-
sapprouvé
par les
Cardi-
naux.*

Cependant le Pape Paschal trouva à son retour plusieurs Cardinaux irrités de ce qu'il avoit accordé les Investitures à l'Empereur, & s'excusa le mieux qu'il pût sur la nécessité où il s'étoit trouvé, & sur les maux qui seroient arrivés à la ville de Rome, s'il n'eût eu cette condescendance. Ces raisons ne contenterent pas les plus opiniâtres, qui prirent occasion du voyage que le Pape fit à la Campagne de Rome, pour faire une Assemblée, dans laquelle ils casserent tout ce que le Pape venoit de faire, renouvelerent & confirmerent les Decrets de ses Predecesseurs contre les Investitures. Le Pape l'ayant appris leur écrivit, que quoique leur intention pût être bonne, leur entreprise n'étoit pas soutenable; qu'il espéroit reparer dans la suite ce qu'il avoit mal fait,

dans la vûe d'empêcher la ruine de Rome & de tout le Pais ; mais qu'il falloit avoir patience, & prendre garde que le zele qu'on avoit pour le bien de l'Eglise ne lui fût pas desavantageux.

*L'accord
des Investitures de-
sapprouvé
par les
Cardi-
naux.*

Brunon Evêque de Signi, Abbé du Mont-Cassin fut un de ceux qui parla le plus librement contre les Investitures, & qui pressa le plus fortement le Pape de revoquer ce qu'il avoit fait, & d'anathematiser l'Empereur. Les Cardinaux qui avoient été pris prisonniers avec le Pape étoient partagez ; les uns soutenoient ce qu'il avoit fait, les autres le desapprouvoient. Le Pape fâché que cette division éclatât, & craignant qu'elle n'allât plus loin, si les Moines du Mont-Cassin suivoient le sentiment de leur Abbé, ordonna à Brunon de se retirer à son Evêché, & fit élire un autre Abbé en sa place. Cette question fut même agitée hors de l'Italie ; & nous avons vû que Jean Archevêque de Lion voulut assembler un Concile pour condamner ce que le Pape avoit fait, & qu'Yves de Chartres tâcha de l'en dissuader : Les uns soutenoient qu'on ne pouvoit approuver les Investitures sans heresie ; les autres croioient qu'on pouvoit les tolerer, quoiqu'elles ne fussent pas dans l'ordre, & quelques-uns les soutenoient ouvertement. Le Pape Paschal avoit regret de s'être écarté des Decrets de ses Prédecesseurs, & ne demandoit pas mieux que de revoquer ce qu'il avoit fait ; mais il n'osoit l'entreprendre de son chef, après les sermens qu'il avoit faits, & la Bulle solemnelle qu'il avoit donnée.

Pour se disculper il assembla un Concile de cent Evêques ou environ dans l'Eglise de Latran, au mois de Mars de l'an 1112. dont le principal

*Concile de
Latran de
l'an 1112.*

Concile de Latran de l'an 1112. Reglement fut la revocation du droit des Investitures : car après qu'on eût renouvelé contre les Clercs, Par isans de l'Antipape Guibert, l'interdit prononcé contre eux ; le cinquième jour du Concile le Pape exposa de quelle maniere il avoit été arrêté avec quelques Cardinaux par le Roi Henri, & comme il avoit été contraint malgré sa resolution, d'accorder à ce Prince les Investitures pour obtenir sa liberté, la paix de l'Eglise & celle du Peuple : qu'il avoit prêté serment qu'il ne l'inquieteroit plus touchant les Investitures, & qu'il ne prononceroit point d'anathême contre sa personne : que quoique le Roi n'eût pas observé les conditions portées dans ce serment, il étoit neanmoins resolu de l'observer de sa part ; que toutefois il avouoit qu'il avoit mal fait, & qu'il desiroit qu'on réparât ce mal, afin que l'Eglise n'en souffrît aucun préjudice. Pour se purger encore plus amplement de tout soupçon d'heresie, il fit le lendemain une Profession de Foi, par laquelle il déclaroit qu'il embrassoit la Foi & la doctrine contenuë dans l'Ecriture Sainte, dans les quatre Conciles generaux, & les Decrets des Papes ses Prédecesseurs, principalement ceux de Gregoire VII. & d'Urbain II. qu'il approuvoit ce que ces Papes avoient approuvé, & qu'il condamnoit ce qu'ils avoient condamné. Après cette Déclaration Gerard Evêque d'Angoulême fit la lecture d'un écrit, qui portoit que tous ceux qui étoient presens à ce Concile condamnoient, déclaroient nul, & cassoient entierement le Privilege, ou plutôt le Privilège extorqué au Pape Paschal, par la violence de Henri, particulièrement en ce qu'il contenoit que ceux qui se oient

élus canoniquement par le Clergé & par le Peuple, ne pourroient être consacrez qu'ils n'eussent reçu l'Investiture du Roi. Cette Sentence fut approuvée par tous les Prélats du Concile, composé de douze Archevêques, de cent quatorze Evêques & de vingt-trois Cardinaux, Prêtres ou Diacres.

On ne fit rien dans ce Concile contre la personne de l'Empereur Henri; mais Guy Archevêque de Vienne, Legat du Pape, homme zélé pour les interêts du S. Siege, assembla au mois de Septembre un Concile, dans lequel il cassa non seulement ce Privilege des Investitures, comme on avoit fait dans celui de Latran; mais de plus, il déclara que c'étoit une heresie de recevoir l'Investiture des Benefices de la main des Laïques, & excommunia l'Empereur Henri. Il écrivit au Pape ce qu'il avoit fait dans ce Concile, & lui en demanda la confirmation. Le Pape qui s'étoit déjà déclaré contre ce qu'il avoit fait, ne fit point de difficulté de la lui accorder. Conon Cardinal, Evêque de Palestrine, & Legat du S. Siege en Orient, fulmina aussi des excommunications contre Henri, tant dans un Concile de Jerusalem, que dans plusieurs autres Conciles qu'il tint à son retour l'an 1114. & l'an 1115. à Beauvais, à Rheims, à Cologne & à Châlons. Thierrî Cardinal & Legat du S. Siege indiqua un Concile à Cologne pour la Fête de Noël de l'an 1115. & partit pour s'y rendre; mais il mourut en chemin: le Concile ne laissa pas de fulminer une excommunication contre l'Empereur Henri.

*Decrets
contre
Henri à
cause des
Investitu-
res.*

Ce Prince se voiant ainsi frustré de l'esperance qu'il avoit eüe de jouir paisiblement des Investitures, prit la resolution de passer une seconde

*Second
voiage de
l'Empe-*

reux Henri V. en Italie. fois en Italie, d'autant plus que sa présence y étoit nécessaire pour recueillir les Etats de la Princesse Mathilde, qui étoit morte le 24. Juillet de l'an 1115. Etant donc entré en Lombardie, il s'y arrêta aux environs du Pô, pour s'emparer, comme il fit, des Etats délaissés par cette Princesse; & cependant il envoya l'Abbé de Cluny & quelques autres Députez vers le Pape, pour tâcher de moiennner un accommodement avec le S. Siege.

Concile de Latran de l'an 1116. Le Pape tenoit alors un second Concile à Latran, qui commença le sixième de Mars, dont les trois premières séances furent employées à la discussion des affaires particulières de quelques Evêques. Quelques-uns des Assistans se plainquirent de ce qu'on s'arrêtoit à des affaires de peu de conséquence pour l'Eglise, & demanderent qu'on mît en délibération celle pour laquelle ils étoient principalement assemblez, afin qu'on sçût quels étoient les sentimens du Pape, & ce qu'ils devoient enseigner quand ils seroient de retour dans leurs Diocèses. Sur cette remontrance le Pape déclara qu'il reconnoissoit que dans le dessein de faire cesser les brigandages, les incendies, les meurtres, & les autres crimes qui se commettoient tous les jours: il avoit fait une chose mauvaise, en accordant le Privilege des Investitures qu'il condamnoit presentement d'un anathème éternel, & les prioit d'en faire autant. Tous les Assistans s'écrierent: *Que cela soit ainsi, que cela soit ainsi.* Brunon de Signi prenant la parole, dit: Rendons grâces à Dieu de ce que nous avons oui le Pape Paschal qui préside à ce Concile, condamner ce méchant Privilege qui contient une injustice & une herésie. Là dessus un Evêque avança que ce Privilege étoit une ho-

Yesie, celui qui l'avoit accordé étoit parconse- *Concile de*
 quent un Heretique. Ce discours émût le Cardi- *Latran de*
 nal Jean Caietan, lequel adressant la parole à cet *l'an 1116.*
 Evêque : Quoi, lui dit-il, vous osez appeller en «
 nôtre presence le Pape Heretique ? L'Ecrit qu'il «
 a donné étoit mauvais, mais non pas heretique. «
 Un autre ajouta qu'on ne pouvoit pas même le
 dire absolument mauvais, parce qu'il avoit été
 fait pour délivrer le Peuple de Dieu ; ce qui étoit
 une bonne œuvre, selon l'Evangile. Le Pape,
 dont la patience fut poussée à bout par cette ac-
 cusation d'heresie, fit faire silence, & dit tout
 haut : Ecoutez mes Freres & Messieurs, «
 que tout le monde sçache que l'Eglise Ro- «
 maine n'a jamais eu d'heresie, & qu'elle les «
 a toutes terrassées : que l'heresie Arienne qui a «
 duré pendant trois cens ans a été condamnée à «
 Rome ; que les heresies d'Eutiche & de Sabellius «
 y ont été prosrites ; que Photin & les autres He- «
 retiques y ont été condamnez : qu'enfin c'est pour «
 cette Eglise que le Fils de Dieu a prié dans le «
 temps de sa Passion, quand il a dit, Pierre, j'ai «
 prié pour vous, afin que vôtre Foi ne perisse pas.
 Ainsi finit la troisième Séance. Le Pape n'assista
 pas à la quatrième qui se tint le Jeudi, parce qu'il
 fut occupé à donner audience pour les affaires de
 l'Empereur à l'Abbé de Cluny, à Jean Caietan
 & à Pierre Leon Prefet de la Ville de Rome, &
 aux autres Partisans de Henri.

La cinquième Séance du Vendredi commença
 par des altercations entre Jean Caietan & les au-
 tres défenseurs de l'Empereur Henri, & Conon
 de Palestrine, qui vouloit absolument qu'on l'ex-
 communiât. Le Pape pour les appaiser dit que

*Concile de
Latran de
Pan 1116.*

l'Eglise avoit fleuri dans les premiers temps par des Martyrs & par la pieté des Chiétiens devant Dieu & non pas devant les hommes ; qu'ensuite les Empereurs & les Rois s'étant convertis, avoient honoré l'Eglise en lui donnant des terres, des biens, des dignitez temporelles & des droits : qu'il étoit juste qu'elle jouît des bienfaits des Princes, & qu'elle distribuât ces biens à ses enfans ainsi qu'elle le jugeoit à propos. Il revoqua ensuite le Privilege des Investitures, & renouvela les Decrets de Gregoire VII. mais il ne voulut rien prononcer en particulier contre la personne de Henri ; il confirma néanmoins ce que le Cardinal Conon de Palestrine avoit fait contre ce Prince en Syrie, en Grece, en Hongrie, en Saxe, en Lorraine & en France. Cet avis passa à la pluralité des voix.

Le lendemain le Pape agita dans le Concile la contestation qui étoit entre Grosolanus ou Chrysolaus & Jordanes préte dans à l'Archevêché de Milan ; & après avoir remarqué que les translations des Evêques n'étoient permises que dans le cas de necessité ou pour le plus grand bien de l'Eglise, il déclara nulle celle de Grosolanus, qui avoit apporté plus de mal que de bien. Ensuite il accorda des Indulgences de quarante jours de penitence à ceux qui visiteroient les Tombeaux des Apôtres, & finit le Concile en donnant sa benediction aux Prelats.

*Henry
entre dans
Rome,
Paschal se
retire.*

L'Empereur Henri aiant appris ce qui s'étoit passé dans le Concile, jugea que pour prévenir les suites de l'excommunication, & conserver le Privilege que le Pape lui avoit cédé, il falloit aller lui-même à Rome. Il fit donc

avancer son armée vers cette Ville. Le Pape *Henry*
 n'osant l'attendre se retira au Mont Cassin ; & de- *entre dans*
 là passa dans la Pouille pour être plus en sûreté. *Rome,*
 L'Empereur s'étant approché de Rome y entra *Paschal se*
 sans résistance, & s'y fit couronner une seconde *retire.*
 fois par Maurice Burdin Archevêque de Brague.
 Cet Archevêque étoit Limosin, & avoit passé
 en Espagne à la suite de Bernard Archevêque
 de Toledé, qui l'avoit fait Archidiacre de son
 Eglise, d'où il étoit parvenu à l'Evêché de Co-
 nimbres, & ensuite à l'Archevêché de Brague.
 Il étoit venu à Rome pour obtenir l'Archevê-
 ché de Toledé, & y demouroit depuis deux ans.
 L'Empereur aiant passé les Fêtes de Pâques à
 Rome, fut contraint par les grandes chaleurs de
 se retirer vers la Toscane, d'où il envoya des
 Ambassadeurs au Pape pour lui promettre toute
 sorte de satisfaction, s'il vouloit l'absoudre de
 l'excommunication. Le Pape lui fit réponse qu'il
 ne l'avoit point excommunié, parce qu'il s'étoit
 engagé avec serment de n'en rien faire ; mais
 qu'il ne pouvoit pas lever l'excommunication
 que les autres avoient portée contre lui sans les
 entendre eux & lui dans un Synode. Cependant *Retour de*
 le Pape revint vers Rome avec des troupes des *Paschal à*
 Normans de la Pouille, & tomba malade à *Rome.*
 Anagnia : Etant relevé de maladie, il vint passer
 les Fêtes de Noël à Palestrine, & de-là s'appro-
 cha de Rome, y entra, & comme il travailloit
 à mettre ses ennemis à la raison, il mourut deux
 jours après son retour au mois de Janvier de
 l'an 1118.

Après sa mort les Cardinaux s'assemblerent *Gelase II.*
 dans un Monastere de Benedictins de Rome *élû Pape.*

Gelase II. appelé *Palladium*, proche du Palais des Franchipanes; & élurent trois jours après Jean Caietan Chancelier, qui fut appelé *Gelase II.* & proclamé Pape. Cincius de Franchipane fâché de ce que l'on n'avoit pas élu le Cardinal qu'il avoit proposé, entre de force avec des gens armés dans le Monastere, se jette sur le Pape, le maltraite, & l'emmene prisonnier dans son Palais. Les Romains ne souffrirent pas cette violence; les principaux d'entr'eux s'assemblerent & firent demander le Pape à Cincius, & la Populace prit les armes pour le mettre en liberté. Cincius fut obligé de le rendre. Il fut mis en possession du S. Siege, & en jouit paisiblement jusqu'à l'arrivée de l'Empereur; lequel aiant appris que *Gelase* ne vouloit pas confirmer le Privilege des Investitures, vint promptement à Rome avec ses troupes. Le Pape se sauva par Mer à Caiete, où il fut consacré par l'Evêque d'Ostie en presence de Guillaume Duc de la Pouille & de Robert Prince de Capouë. Après sa consecration il se rendit à Capouë où il apprit que l'Empereur avoit fait proclamer Pape Maurice Burdin Archevêque de Brague, sous le nom de Gregoire VIII. Cependant *Gelase* amassa des troupes, Guillaume de la Pouille vient à son secours; ils marchent vers la Campagne de Rome, où l'Empereur assiegeoit une place forte, lequel aiant appris que ce secours venoit, leve le Siege en diligence, & se retire en Allemagne. Le Pape reprend quelques places de la Campagne, & entre secretement dans Rome; mais ses ennemis y étant les plus forts, après y avoir mis ordre à ses affaires, il passe en France & se retire à Cluni,

Henri
vient à
Rome &
fait pro-
clamer
Pape
Maurice
Burdin.

refuge ordinaire des Papes, où il mourut d'une pleuresie le 29. de Janvier de l'année 1119. après avoir designé pour Successeur Guy Cardinal Archevêque de Vienne, au refus de Conon Evêque de Palestrine.

Ce choix fut approuvé par tous les Cardinaux qui se trouverent à Cluni quand le Pape mourut : ils élurent Guy d'un commun consentement qui fut nommé Calixte II. & leur Election aiant été confirmée par les Cardinaux qui étoient à Rome, il fut consacré par l'Evêque d'Ostie.

*Election
de Calixte
II.*

L'Empereur Henri qui avoit été de nouveau excommunié par Conon dans deux Conciles tenus en Allemagne, pour se mettre à couvert de ces poursuites, & rendre la Paix à l'Allemagne, tint une assemblée à Tribur, dans laquelle il fut proposé de terminer par accommodement le différent qu'il avoit avec le Pape. Il promit de le faire & d'aller au Concile que le Pape avoit convoqué à Reims pour le 18. d'Octobre : cependant pour disposer les choses à la paix Guillaume des Champeaux Evêque de Châlons, & Ponce Abbé de Cluni allerent à Strasbourg, pour commencer cette negociation. L'Empereur leur aiant demandé comment il pourroit terminer cette affaire sans rien perdre de ses droits, l'Evêque de Châlons lui fit réponse, que s'il souhaitoit véritablement la Paix, il falloit qu'il remit les Investitures, mais qu'il ne perdrait rien pour cela de ses droits ; parce qu'il en seroit comme en France, où quoique les Evêques ne reçoivent point l'Investiture de la main du Roi, ni avant ni après leur Sacre, ils ne laissent pas de s'acquitter de tout ce qu'ils lui doivent soit

*Confé-
rence de
l'Empe-
reur avec
Guillaume
de Cham-
peaux
touchant
les Investi-
tures.*

Conférence de l'Empereur avec Guillaume de Champeaux touchant les Investitures.

pour le tribut, soit pour la milice, soit pour les autres droits. L'Empereur dit qu'il ne demandoit pas mieux, pourvû que le Pape voulût luy faire justice, & rendre à ses Sujets les terres qu'ils avoient perduës pendant cette guerre. Ces deux Députez aiant tiré cette parole de l'Empereur, vinrent trouver le Pape qui étoit près de Paris, & lui proposerent la chose. Il envoya aussitôt vers Henri le Cardinal Evêque d'Ostie, & un autre Cardinal pour finir cette negociation. Ils rencontrèrent l'Empereur entre Mets & Verdun, & convinrent avec lui des mêmes choses par écrit; & afin de consommer cette affaire, l'Empereur promit de se trouver le 24. d'Octobre à Mouzon avec le Pape.

Concile de Rheims de l'an 1119.

L'ouverture du Concile de Rheims se fit le 21. d'Octobre. Le Pape & Louis Roi de France y furent presens en personne; & il s'y trouva quinze Archevêques, plus de 200. Evêques de France, d'Espagne, d'Allemagne & d'Angleterre, & quantité d'Abbez & d'autres Ecclesiastiques. Le Pape y fit un discours sur l'Evangile du jour, & Conon en fit un sur le soin pastoral. Le Roi Louis y proposa diverses plaintes contre Henri Roi d'Angleterre: Gaufruy Archevêque de Rouën entreprit d'y répondre; mais il fut contraint de se taire par le bruit que fit l'Assemblée. Hildegarde Comtesse de Poitiers comparut ensuite au Concile, & se plaignit de ce que son mari l'avoit quittée & avoit pris une autre femme: l'Evêque de Saintes & d'autres Prelats d'Aquitaine entreprirent la défense de leur Prince, & l'excuserent de ce qu'il n'étoit pas venu parce qu'il étoit malade. Le Pape receut

cette excuse, & remit le Jugement de cette affaire à un autre temps. La contestation qui s'éleva ensuite entre Audin Evêque d'Evreux, & Amaury qui l'avoit chassé de cet Evêché, excita une grande altercation entre les François & les Normans. Le Pape pour l'appaier, fit un discours sur le bien de la Paix, & déclara que l'Empereur avoit proposé un accommodement, & qu'il devoit se trouver à Mouzon pour le terminer; qu'il prioit les Prelats de l'attendre, & qu'il seroit bientôt de retour. Les Cardinaux qui avoient été députez vers l'Empereur, l'Evêque de Châlons & l'Abbé de Cluny rendirent compte au Concile de leur négociation.

Le lendemain le Pape prit congé de l'Assemblée, recommanda aux Assistans de faire des vœux & des prieres pour la Paix, & partit le jour d'après pour Mouzon. Il y arriva le Jeudi, & après avoir conféré avec les Prelats qu'il avoit menés avec lui & relû les projets d'accommodement, il envoya à l'Empereur les Députez qui avoient déjà commencé cette négociation. Ce Prince nia d'abord qu'il eût rien promis: ensuite on traita de la maniere dont le Pape le recevoiroit en lui donnant l'absolution, & on ne convint de rien. Le lendemain l'Empereur demanda encore du delay, & le Pape voiant qu'il ne cherchoit qu'à tirer en longueur, se retira dans un Château du Comte de Troyes dans le dessein de partir pour s'en retourner. L'Empereur demanda du temps jusqu'au Lundi, mais le Pape ne voulut point le lui accorder; & après lui avoir fait dire que s'il vouloit sincerement la paix, il étoit prêt de la lui accorder dans le Concile,

*Concile de
Rheims de
l'an 119.*

*Negocia-
tion du
Pape avec
l'Empe-
reur.*

Negociation du Pape avec l'Empereur.

ou même après le Concile : il partit le Dimanche matin & revint en diligence à Rheims. Le lendemain il ne pût à cause de ses fatigues demeurer long-tems au Concile; il y fit seulement rendre compte de ce qui s'étoit passé à Mouzon. Il n'y assista pas le Mardi : mais il s'y rendit le Mercredi. On y traita d'abord plusieurs affaires particulieres, & ensuite le Pape publia cinq Canons.

Le premier contre les Simoniaques qui vendent ou achètent les choses Ecclesiastiques.

Le second contre les Investitures.

Canons du Concile de Rheims

Le troisiéme contre ceux qui s'emparent ou qui retiennent les biens des Eglises.

Le quatriéme contre ceux qui les laissoient à leurs heritiers comme par succession, & contre les Prêtres qui exigeoient de l'argent pour l'administration des Sacremens ou pour la sepulture.

Et le dernier contre les Prêtres, les Diacres, & les Soudiacres qui avoient des femmes ou des Concubines.

Le Canon touchant les Investitures fit du bruit dans le Concile. Il étoit conçu en ces termes : *Nous défendons absolument de recevoir de la main des Laïques l'Investiture des Eglises, ni des biens Ecclesiastiques.* Plusieurs crûrent que ce Canon ainsi couché ôtoit aux Ecclesiastiques les Dixmes & les Benefices qu'ils avoient retirés ou reçus des Laïques; desorte que la contestation survenue sur cet article, empêcha le Concile de se terminer ce jour-là. Le lendemain le Pape leva cette difficulté en reformant le Canon & le couchant en ces termes : *Nous défendons absolument de recevoir des Laïques l'Investiture des Evêchez*

& des Abbaies. Ensuite on apporta 427. chandelles qui furent distribuées aux Assistans, qui se leverent & les tinrent allumées pendant que le Pape excommunia solennellement l'Empereur Henri, l'Antipape Burdin & leurs Adherans : Il declara aussi tous les Sujets de l'Empereur dispensés du Serment de fidelité, & leur défendit de lui obéir, s'il ne rentroit dans son devoir, & ne faisoit satisfaction à l'Eglise : ainsi finit ce Concile.

*Canons
du Concile
de Rheims*

L'année suivante Calixte passa en Italie dans le dessein d'aller à Rome. Il fut reçu par tout avec joie, & entra dans Rome comme en Triomphe. L'Antipape Burdin chassé de cette Ville se retira à Sutri, d'où il faisoit des courses jusqu'aux portes de Rome. Calixte pour se délivrer de cet ennemi, alla dans la Pouille demander du secours au Duc Guillaume, & aiant amassé une armée considerable, il vint mettre le Siege devant Sutri. Les habitans de cette Ville se voyant prêts d'être pris d'assaut, arrêterent Burdin, & le livrerent aux Normans qui le revêtirent par dérision d'une peau de chevre en forme de chape, le mirent sur un Chameau blanc, la tête tournée vers la queue, qui lui servoit de bride, & le promenerent ainsi par toute la Ville, le chargeant d'injures. Ensuite il fut renfermé dans un Château, & confiné dans un Monastere de Cave, où il passa le reste de ses jours dans une penitence forcée.

*Calixte
II. est reçu dans
Rome, &
Burdin
dépouillé
honteusement.*

Le Pape après cette Victoire s'étant rendu maître absolu dans Rome, où il fit raser les forts des Franchipanes & des autres Partisans de l'Empereur, envoya une Legation vers Adalbert & Henri

*Traité
entre Calixte II.
& Henri*

V. 104-
chant les
Investi-
tures.

Archevêque de Mayence ennemi de l'Empereur ; & le sollicita de soulever la Saxe contre ce Prince. Cette entreprise lui réussit, & en peu de temps toute la Saxe se revolta, & leva une armée contre Henri, qui de son côté assëmbla aussi des troupes ; de sorte qu'il y auroit eu une guerre sanglante en Allemagne, si les Seigneurs des deux partis ne fussent convenus de faire un Traité de paix, par lequel on convint de rendre à l'Empereur ce qui lui appartenoit ; qu'il rendroit aussi aux Eglises les biens qu'on leur avoit enlevés, & d'envoyer à Rome des députez pour faire un accommodement avec le Pape. Ce Traité fut conclu à Wirtzbourg l'an 1121. Brunon Evêque de Spire & Arnoul Abbé de Fulde furent choisis pour cette députation. Ils arriverent à Rome où ils negocièrent cet accommodement ; & en étant convenus, le Pape envoya en Allemagne Lambert Cardinal Evêque d'Ostie & deux autres Cardinaux, qui s'aboucherent avec l'Empereur Henri à Wormes au mois de Septembre de l'an 1122. & y conclurent le Traité entre le Pape & l'Empereur. Henri remit l'investiture qui se donnoit avec l'Anneau & la Crosse, & s'obligea de laisser à toutes les Eglises de ses Etats, la liberté des Elections & des consecrations ; de rendre à l'Eglise Romaine tous les biens qui lui avoient été enlevés depuis le commencement de cette contestation sous son Regne ou sous celui de son Pere ; de restituer aussi aux autres Eglises, aux Princes & aux particuliers tant Ecclesiastiques que Laïques tous les biens qui leur avoient été pris ; de vivre en paix avec le Pape & l'Eglise de Rome, & de l'assister quand elle

auroit

auroit besoin de son secours. Le Pape de son côté accorda à l'Empereur que les Elections des Evêques & des Abbez du Roiaume Teutonique se feioient en sa presence, sans simonie & sans contrainte; à condition qu'en cas de contestation, il prendroit le parti de celui qui seroit approuvé par le Metropolitan & par les Evêques de la Province. Il consentit que celui qui seroit élu, reçût les Regales de l'Empereur par le Sceptre, à l'exception des choses qui appartiennent à l'Eglise Romaine, & s'acquittât fidèlement de tout ce qu'il lui devoit en vertu de ces Regales : que les Prélatz des autres Etats de l'Empire reçussent aussi les Regales de la main de l'Empereur par le Sceptre, dans les six mois après leur consecration. Il s'obligea d'assister l'Empereur dans ses besoins, & lui donna enfin l'absolution, & à tous ceux qui étoient ou avoient été de son parti. Ces Articles de Paix furent publiez solennellement dans le Camp de l'Empereur. Ce Prince fut reçu aussi-tôt après à la Communion par les Legats du Pape, qui porterent à Rome ce Traité, où il fut confirmé dans le Concile general de Latran, tenu l'année suivante, & publié dans Rome. Ainsi finit la querelle des Investitures, qui duroit depuis cinquante-six ans, & qui avoit causé tant de troubles à l'Eglise & à l'Empire. Nous allons l'éclaircir par quelques reflexions sur l'origine & sur l'usage des Investitures.

Le terme d'Investiture signifie la concession d'un Fief, d'une Terre, d'une Dignité, d'une Charge, ou d'un Droit, faite par le Seigneur à son Vassal, ou par un Prince à son Sujet, à la

Origine & progrès des Investitures. charge de lui être fidelle & de lui rendre les services & les devoirs requis. Cette Investiture se faisoit avec certaines ceremonies, en mettant entre les mains de celui à qui on l'accordoit quelque chose qui étoit le symbole du don qui lui étoit fait, comme un morceau de gazon, une canne, des branches d'arbres, les ornemens ou les habits de la dignité ou de la charge, ou d'autres marques semblables, qui avoient rapport ou qui designoient la chose donnée. L'Eglise qui dans les premiers temps n'avoit point eu d'autres biens que ceux des oblations volontaires des Fideles, ou les revenus des biens qui lui avoient été donnez par des particuliers, commença sous Pepin & Charlemagne à posseder beaucoup de Fiefs, dont ces Princes l'enrichirent; ce qui rendit les Evêques & les Abbez considerables dans l'Etat, & les engagea à prêter entre les mains du Prince la foi & hommage des Fiefs qu'ils tenoient de lui, de lui fournir un certain nombre de soldats pour la guerre, d'y aller même en personne, de se mêler des affaires de l'Etat, & de s'aquitter des autres devoirs auxquels ils étoient obligez par les Fiefs & par les Dignitez qu'ils possedoient. Suivant l'ancien usage, après la mort de ceux qui avoient des Fiefs, le Seigneur s'en mettoit en possession & en jouissoit, jusqu'à ce que l'heritier ou successeur en eût été de nouveau investi, & en eût prêté la foi & hommage. C'est pourquoi après la mort d'un Evêque, les Princes & les Seigneurs se mettoient en possession de ses Fiefs, & les retenoient jusqu'à ce que celui qui étoit élu en sa place en eût reçu d'eux l'Investiture, & en eût prêté la foi & hom-

Image. On étendit dans la suite ce droit à tous les autres biens delaissez par l'Evêque, & les Princes donnoient indifferemment l'Investiture de tous les biens de l'Evêché à celui qui étoit élu canoniquement avant qu'il fût consacré; mais ils n'ont jamais préte du donner la puissance spirituelle, ni la mission aux Evêques par cette ceremonie. Quelques-uns croient que ce droit d'Investiture fut accordé à Charlemagne par le Pape Adrien, ainsi qu'il est rapporté par Grâtien *Distinct. 63. Ch. Adrianns*, qui est tiré de la Chronique de Sigebert de Gemblours, dans lequel il est dit que ce Pape donna à Charlemagne dans un Concile tenu à Rome l'an 774. le droit d'élire les Papes, & ordonna que tous les Archevêques & Evêques de ses Etats recevroient l'Investiture de sa main avant que d'être consacrez. Mais la plupart des Scavans sont persuadez que ce fait est supposé, parce que ni Eginard qui a fait la Vie de Charlemagne, ni aucun autre Auteut contemporain n'ont parlé, ni de cette concession, ni d'un voiage fait à Rome cette année-là par Charlemagne. Cette Constitution est néanmoins citée par Leon VIII. qui la renouvella en faveur d'Othon I. tant pour ce qui regarde l'élection du Pape que l'Investiture des Evêques. Mais quoique l'on ne puisse pas fonder l'origine des Investitures sur le Chapitre *Adrianus*, qui est au moins douteux, on peut assûrer que cet usage avoit commencé long-temps après Othon, & peu de temps après Charlemagne, & qu'il fut observé non seulement par les Empereurs, mais encore par les Rois de France & d'Angleterre, &

par la plupart des autres Princes Chrétiens.

*Ceremo-
nies des
Investitu-
res.*

On ne sçait pas certainement avec quelle cere-
monie se faisoit dans les commencemens l'Inves-
titure des Evêques & des Abbez ; mais il y a ap-
parence qu'on se servoit de la Crosse ou de l'An-
neau, marques de leur dignité ; ainsi qu'il se
pratiquoit à l'égard des charges seculieres. Nous
lisons dans l'Auteur de la Vie de Saint Romain
Archevêque de Roüen, que ce S. aiant été élu, les
grands Seigneurs de la Cour conseillèrent tous
unanimentement au Roi de consentir à son élection,
& que ce Prince (c'étoit Clovis II. ou Dagobert
son pere) aiant convoqué les Evêques & les Ab-
bez, lui donna le Bâton Pastoral, ensuite de quoy
il fut consacré. L'Auteur de la Vie d'Aldric Evê-
que du Mans, écrit qu'après l'élection de cet
Evêque faite l'an 832. Louïs le Debonnaire aiant
pris le Bâton Pastoral de la main de Landramne
Archevêque de Tours, Metropolitain du Mans,
il le donna à Aldric, & en le lui donnant il lui
commit le soin & la conduite de cet Evêché.
Glaber rapporte dans la Vie du Roi Robert que
ce Prince voulant gratifier un Abbé qui lui avoit
fait present d'un beau cheval, lui demanda sa
Crosse, & que l'aiant mise à la main d'une Statuë
de Nôtre Seigneur, il dit à l'Abbé de la repren-
dre, & dans la suite de jouir de sa dignité, sans
aucune dépendance : ce qui montre qu'il l'avoit
reçûe auparavant du Roi avec cette ceremonie.
Nous voions que dans le dixième Siecle cette
côûtume étoit devenuë commune en Allemagne,
& que ceux qui étoient investis des Evêchez,
pottoient le Bâton Pastoral & les autres marques

de leur dignité, avant même que d'être consacrez. Yves de Chartres remarque que le Roi l'avoit investi de son Evêché, en lui donnant le Bâton Pastoral. Cependant cette ceremonie n'étoit pas si generale ni si necessaire, qu'elle ne fût quelquefois ou omise, ou suppléée par quelque autre : l'Investiture pouvoit être donnée par écrit, ou de bouche, ou même par signe. Quelques Auteurs ont écrit que l'Empereur Henri II. avoit donné l'Evêché de Paderborne à Meinvercus, en lui presentant un de ses gants. Quoi qu'il en soit de cette Histoire, il est certain qu'il est assez indifferent avec quelle ceremonie se fasse l'Investiture, & de quelle maniere elle soit donnée. Cependant on ne peut douter qu'on ne se servît ordinairement pour donner les Investitures des Evêchez & des Abbaies, du Bâton Pastoral, auquel on joignit ensuite l'Anneau ; parce que ce sont les marques & les ornemens de la dignité Episcopale.

Dans le commencement de la querelle des Investitures ce ne fut point la ceremonie, mais la chose même qui fit de la difficulté, & Gregoire VII. en défendant les Investitures, n'attaqua pas seulement celles qui se faisoient par le Bâton Pastoral & par l'Anneau, mais en general, toutes les Investitures des Benefices par la main des Laïques de quelque maniere qu'elles se fissent. La principale raison qui le portoit à les défendre est, qu'elles ôtoient la liberté des élections, & rendoient les Princes maîtres des Benefices : car une personne élüe canoniquement ne pouvant jouir de son Benefice, ni être consacré qu'elle n'eût reçu

Commencement de la contestation sur les Investitures.

Commencement de la contestation sur les Investitures.

l'Investiture du Prince, il falloit nécessairement avant que de procéder à une élection, sçavoir si celui sur qui on jettoit la vûe seroit agreable au Prince : & en cas qu'on en éluît un autre que celui qu'il vouloit, l'élection demeueroit sans effet. Ainsi il dépendoit absolument de la volonté du Prince de faire tomber les Evêchez & les Abbaïes à qui il lui plaisoit : souvent il les donnoit, ou pour récompense de service, ou à celui qui en donnoit le plus. Ce fut cet abus qui porta Gregoire VII. à défendre absolument toutes les Investitures des Benefices, & il poussa même la chose si loin, qu'il défendit aux Evêques de prêter la foi & hommage entre les mains des Princes. Victor III. & Urbain II. Successeurs immediats de Gregoire VII. défendirent aussi généralement toutes les Investitures. Yves de Chartres dit qu'Urbain n'avoit interdit aux Princes que l'Investiture corporelle ; mais qu'il ne leur avoit pas défendu de se mêler de l'élection à laquelle ils ont droit, entrant que Chefs du Peuple, & qu'il ne les avoit pas privez de la concession. Neanmoins ce Pape défend absolument dans le Concile de Clermont toutes les Investitures, & même le serment de fidelité des Evêques entre les mains des Princes.

Etat de la contestation du temps de Paschal II.

Ce fut sous Paschal II. que l'on commença à faire une attention particulière sur la ceremonie de la concession du Bâton & de l'Anneau ; & l'on en fit un nouvel argument contre les Investitures, en considerant ces ornemens comme des marques du pouvoir Ecclesiastique appartenant à l'Autel ; d'où l'on concluoit que le Prince en

faisant cette cérémonie sembloit confirmer la puissance Ecclesiastique. C'est ainsi que Paschal s'expliqua dans la Conference qu'il eut à Châlons avec les Députés de l'Empereur ; & c'est principalement sur cela que se fondoient ceux qui regardoient les Investitures comme une hérésie pire que la simonie. Les Princes avoient beau dire qu'ils ne prétendoient point donner la puissance spirituelle par cette cérémonie : qu'ils vouloient seulement investir les Evêques, comme les autres Seigneurs, des biens temporels qui appartenoient à l'Eglise par la concession des Princes : les ennemis de ce droit pour les rendre odieux vouloient persuader que cette cérémonie avoit une autre signification. L'accommodement qui fut projeté entre le Pape Paschal II. & l'Empereur Henri V. tranchoit entierement la difficulté ; car il ôtoit aux Evêques tous les Fiefs & les autres biens temporels qu'ils possédoient par la concession des Empereurs depuis Charlemagne, qui étoient les seuls pour lesquels les Princes pouvoient justement demander l'Investiture ; mais il dépouilloit les Eglises de grands biens, réels & solides, pour une indépendance chimerique : aussi les Evêques ne goûterent point cet accommodement, & il n'eut aucun effet. La concession forcée des Investitures par le Pape Paschal fut attaquée par les uns comme une hérésie, & considérée par d'autres comme un relâchement dangereux. Il y en eut qui la firent passer pour une tolérance nécessaire, & d'autres pour une chose juste & légitime. Au commencement du Pontificat de Calixte II. la difficulté sembloit reduite à

*Etat de
la consécration du
temps de
Paschal
II.*

Etat de la question sous Calixte II. la seule cérémonie de l'Investiture avec l'Anneau & le Bâton : au moins ceux qui se mêlerent de cette négociation le croioient ainsî. Henri V. étoit assez disposé à y renoncer, pourvû que cela ne fit point tort à ses droits, & que les Evêques & les Abbez tinssent de lui les Fiefs & les Regales ; lui prêtassent les sermens de fidélité, & lui rendissent tous les devoirs auxquels ils étoient obligez, à cause des biens qu'ils possédoient : mais le Pape insista toujours sur la défense générale de recevoir aucune sorte d'Investiture des Benefices Ecclesiastiques de la main des Laïques ; ce que l'Empereur ne voulut jamais passer. Les François mêmes firent restreindre cette défense aux Evêchez & aux Abbaies.

Observations sur le Traité conclu entre Calixte II. & Henri V. Enfin le dernier Règlement fait entre le Pape Calixte & Henri est beaucoup plus favorable aux Princes qu'aux Ecclesiastiques : car les Princes prétendoient trois choses. 1. Que l'élection des Evêques & des Abbez ne se devoit faire que de leur consentement. 2. Que l'élû devoit recevoir l'Investiture, avec le Bâton Pastoral & l'Anneau avant que d'être consacré. 3. Qu'il étoit obligé de leur prêter le serment de fidélité, & de leur faire hommage des Regales & des Fiefs qui dépendoient d'eux. Or par ce Traité on leur accorde, 1. Que les élections des Evêques & des Abbez se feront en leur présence, & par conséquent de leur consentement. 2. Que dans l'Allemagne l'Evêque élû sera investi des Regales, (c'est à dire de tous les biens qu'il tient de la Couronne) par le Sceptre, avant que d'être consacré ; & dans les autres Etats pendant les six mois après sa consecration. 3. Il leur conserve tous les

devoirs & les services dont les Evêques sont tenus, à cause de leurs Fiefs ou de leurs Regales. Ainsi tout le changement qu'il apporte à l'usage dans lequel étoient les Empereurs, consiste 1. en ce qu'il ôte la ceremonie de l'Investiture par le Bâton Pastoral & par l'Anneau, & qu'il ordonne qu'elle se fera avec le Sceptre. 2. En ce qu'il la restraint précisément aux Regales, c'est à dire, aux Fiefs & aux autres biens que les Evêques tiennent de la Couronne. 3. En ce qu'il permet de consacrer les Evêques qui sont hors de l'Allemagne, avant qu'ils aient reçu l'Investiture, à condition néanmoins qu'ils la recevront dans les six mois qui suivront leur consecration.

Le Traité fait entre le Pape Calixte II. & l'Empereur Henri V. fut executé de part & d'autre ; néanmoins Lothaire, Successeur de Henri, dans le temps du schisme qui étoit entre le Pape Innocent II. & son Adversaire Pierre de Leon, crut avoir trouvé une occasion favorable pour rentrer dans le droit d'Investiture. Il fit cette proposition dans la Conference qu'il eut à Liege avec le Pape Innocent, faisant entendre qu'il ne vouloit le reconnoître qu'à cette condition : ce qui effraia extrêmement les Prélats Romains ; mais Saint Bernard persuada à ce Prince de ne pas insister sur cette prétention, & les choses demeurerent en l'état où elles étoient.

Voilà pour ce qui regarde l'Empire : à l'égard de la France, les Rois n'ont eu aucun démêlé avec les Papes touchant les Investitures : ils en ont jouï paisiblement, même du temps de Grégoire VII. à qui cela fit quelque peine ; mais qui n'osa pas pour ce sujet se brouiller avec la France.

Sous les Papes suivans les Rois de France se départirent de l'Investiture par le Bâton Pastoral & par l'Anneau, & se contenterent de la donner par écrit ou de vive voix ; desorte que les Papes qui s'attachoient particulièrement à cette ceremonie extérieure, les laisserent jouir paisiblement de leur droit.

*Usage
d'Angle-
terre sur
les Investitures.*

Cette affaire fit plus de bruit en Angleterre qu'en France: car S. Anselme s'étant voulu conformer aux Decrets des Papes contre les Investitures, refusa de prêter la foi & hommage aux Rois. Cette contestation dura plusieurs années, sans que ni les Papes, ni les Rois d'Angleterre voulussent céder ; mais enfin les uns & les autres se conformerent au Réglement de Calixte II.

Investitures accordées à des Princes particuliers.

Le droit des Investitures n'a point été particulier aux Empereurs & aux Rois ; les Ducs, les Comtes & les autres Seigneurs qui avoient des Evêchez ou des Abbayes dans leur Etats, possédant des Fiefs ou des biens de leur domaine, ont aussi joui de ce droit. Ainsi l'on voit par une Lettre de Gregoire VII. à Raoul Archevêque de Tours, que les Comtes de Bretagne étoient en possession de donner l'Investiture aux Evêques, puisque ce Pape les louë de s'être départis de cette coutume où ils étoient depuis long-temps, pour déferer aux Decrets du Saint Siege. Saint Anselme témoigne aussi que Robert Comte de Flandres avoit accoutumé d'investir les Abbez après leur élection. Yves de Chartres marque en plusieurs endroits que Robert Duc de Normandie donnoit l'Investiture aux Evêques & aux Abbez de cette Province. Les Comtes de Champagne, d'Anjou & de Savoye étoient dans le même usage, & de

bien plus petits Seigneurs s'arrogeoyent ce droit ; comme le Seigneur de Rourou, que l'on trouve dans un Cartulaire de Saint Denis de Nogent le Rotou, avoir donné à Hubert l'Investiture de cette Abbaie avec la Crosse. C'est pourquoi lorsque Gregoire VII. & les autres Papes condamnerent les Investitures, ce ne fut pas seulement à l'égard des Empereurs & des Rois ; mais aussi à l'égard des Ducs, des Marquis, des Comtes, & generalement de toute personne Laique, soit homme ou femme.

Le Concile de Latran qui approuva le Traité sur les Investitures, fait entre le Pape Calixte & l'Empereur Henri, est celui qu'on appelle le premier general de Latran : il fut tenu au mois de Mars de l'an 1123. & composé de trois cens Prelats ou environ, suivant le témoignage de Suger Abbé de Saint Denis, qui fut present à ce Concile, plus croiable que l'Abbé d'Ursperge, qui en compte quatre cent vingt-six, & que Pandulph qui en met jusqu'à près de mille. Il y eut vingt-deux Canons de faits dans ce Concile.

Premier Concile general de Latran de l'an 1123.

Le premier renouvelle les Canons portez contre les Simoniaques, & ordonne que tous ceux qui auront obtenu quelque dignité Ecclesiastique pour de l'argent en seront dépouillez.

Le second défend de donner les dignitez de Prevôt, d'Archiprêtre ou de Doyen à d'autres qu'à des Prêtres, ni celle d'Archidiaque à d'autres qu'à des Diacres.

Le troisième renouvelle les défenses faites aux Clercs par les Loix de l'Eglise, d'avoir des femmes ou des concubines, ou de demeurer avec des femmes, à l'exception de celles qui sont ex-

Premier Concile general de Latran de l'an 1123. ceptées dans le Canon du Concile de Nicée. Le quatrième porte que les Laïques, quelque pieux qu'ils soient, n'auront point la disposition des biens d'Eglise, & qu'elle appartiendra aux Evêques, & déclare sacrileges les Princes & les Laïques qui voudront se l'attribuer.

Le cinquième renouvelle la défense des mariages entre parens.

Le sixième déclare nulles les Ordinations faites par l'heresiarque Burdin après sa condamnation, & celles qui ont été faites par les faux Evêques qu'il a ordonnez.

Le septième défend aux Archidiaques, aux Archiprêtres, aux Prevôts & aux Doyens de donner les Benefices aiant charge d'ames, ou les Prébendes, sans le consentement & l'approbation de l'Evêque.

Le huitième prononce anathème contre quiconque s'emparerait de la ville de Benevent.

Le neuvième renouvelle les défenses portées dans les Canons, de recevoir à la Communion ceux qui ont été excommuniés par leur Evêque.

Le dixième défend de consacrer un Evêque qu'il n'ait été élu canoniquement.

L'onzième accorde la remission des pechez à ceux qui vont à Jerusalem pour y secourir les Chrétiens contre les Infideles; met leurs personnes, leurs familles & leurs biens sous la protection du Saint Siege; fait défense d'y attenter, sous peine d'excommunication; & enjoint à tous ceux qui étoient croisez pour aller dans la Terre-Sainte, ou en Espagne, & qui aiant changé de resolution, avoient quitté leur croix, de la reprendre, & de faire ce voiage dans l'année sous peine d'excommunication.

Le douzième abolit la coûtume de s'emparer *Premier*
des biens de ceux qui mouroient sans heritiers. *Concile*

Le treizième ordonne que l'on dénoncera ex- *general de*
communiez ceux qui enfreindront la Trêve *Latranda*
ordonnée pour de certains jours. *lan 1123.*

Le quatorzième défend aux Laiques d'enlever
les Oblations faites aux Eglises, ni d'enfermer
des Eglises dans des Châteaux.

Le quinzième est contre les faux monnoïeurs.

Le seizième excommunie ceux qui dépouil-
lent ou qui exigent des droits des Pelerins qui
vont à Rome ou en d'autres lieux de devotion.

Le dix-septième défend aux Abbez & aux Moi-
nes d'admettre le pecheurs à la penitence publi-
que, de visiter les malades, de faire des onctions, &
de chanter des Messes solennelles & publiques, &
leur ordonne de recevoir de leur Evêque le Saint
Chrême, les Saintes Huiles & l'Ordination.

Le dix-huitième ordonne que les Curez seront
établis par les Evêques, & que personne ne rece-
vra d'Eglise ou de dixmes de la main des Laiques
que du consentement de l'Evêque.

Le dix-neuvième porte que les Monasteres con-
tinuëront de rendre aux Evêques les services &
les devoirs qu'ils leur ont rendus depuis le tems
de Gregoire VII. & il ôte aux Abbez & aux Moi-
nes le droit d'alleguer la possession de trente ans,
pour se maintenir dans des Eglises appartenantes
aux Evêques.

Le vingtième pourvoit à la seureté des biens
d'Eglise.

Le vingt & unième défend encore aux Prêtres,
aux Diacres, aux Souâdiacres & aux Moines
d'avoir des femmes ou des concubines, & declare

Premier Concile general de Latran l'an 1123. nuls les mariages qu'ils auroient contractés ; c'est-là le Canon qui prononce clairement la nullité des mariages de ceux qui sont dans les Ordres sacrez. Le vingt-deuxième declare nulles les alienations des biens d'Eglise faites par les Evêques, par les Abbez, ou par les autres Ecclesiastiques.

Voilà tout ce que nous avons du Concile general de Latran, tenu sous le Pape Calixte II. qui mourut l'année suivante. Il ne nous reste pour achever l'Histoire des trois Papes, dont nous venons de parler, qu'à faire l'Extrait des Lettres qu'ils ont écrites.

Lettres de Paschal II.

Paschal II. est celui qui en a le plus écrit : on en a recueilli jusqu'à cent sept, sans compter les fragmens de plusieurs autres qui se trouvent dans Gracien & dans les autres Collecteurs de Canons.

Dans la 1^{re}. il congratule les Croisés de la Terre sainte des victoires qu'ils avoient remportées.

Dans la seconde il confirme l'établissement d'un nouveau Monastere dans le Diocese de Challon, & le Traité qui en avoit été fait entre les Religieux de ce Monastere & ceux de Molême par l'Archevêque de Lion suivant l'ordre qu'il en avoit reçu d'Urban II.

Dans la troisième il louë Saint Anselme Archevêque de Cantorbie de la fermeté qu'il fait paroître pour la défense des droits de l'Eglise.

Dans la quatrième adressée à Bernard Archevêque de Toledo, il confirme la Primatie de cette Eglise.

La cinquième & la sixième ne sont pas deux Lettres différentes. La premiere des deux n'est qu'un fragment de la dernière, dont l'inscription a été changée : elle est adressée à un Archevêque de Pologne qui faisoit difficulté de prêter ser-

mēt au Pape, en recevant le *Pallium*. Il y releve la dignité & l'autorité de l'Eglise de Rome, & la necessité du *Pallium*. *Lettres de Paschal II.*

La septième est adressée à Robert Comte de Flandres, qu'il louë de ce qu'il a executé ses ordres touchant l'Eglise de Cambray, & qu'il exhorte à persecuter l'Empereur Henri IV. & les Liegeois, chez lesquels ce Prince s'étoit retiré.

Le Clergé de Liege aiant recouvré une copie de cette Lettre y fit une réponse tres-forte, dans laquelle il fait voir combien l'ordre que le Pape donne dans cette Lettre de leur faire la guerre, est contraire à l'esprit de l'Eglise & à la charité, que le Pape, pere commun de tous les Fidèles, doit avoir pour toutes les Eglises. Il dit qu'on ne pourroit pas croire que le Pape auroit approuvé la desolation de l'Eglise de Cambray, & les violences qui y ont été commises, si l'on n'apprenoit par sa bouche que tout cela s'est fait par son ordre, sans parler de la division de cet Evêché en deux, & de l'expulsion de Gautier qui en étoit Evêque. Il rapporte plusieurs exemples pour montrer qu'on ne doit point se servir du glaive, ni faire la guerre pour faire executer des Sentences d'excommunication : qu'au reste ils n'ont rien fait qui merite, ni la mort, ni l'excommunication; qu'on ne les excommunie que parce qu'ils rendent à leur Souverain legitime le respect qu'ils lui doivent, ainsi qu'ils y sont obligez par la Loi de Dieu : qu'ils ne sont point si noniaques; qu'au contraire, ils fuient ceux qui le sont, & qu'ils n'abhorrent pas moins ceux qui feignant de donner les graces Ecclesiastiques pour rien, les vendent sous pretexte de charité; que dans le fait ils

Lettres de
Paschal
11.

n'ont point été excommuniés par leur Archevêque, & qu'ils ne croient pas l'avoir été par le Pape, puisqu'il n'a pas pû le faire sans les entendre : que l'on ne peut soutenir qu'ils soient excommuniés, parce qu'ils communiquent avec leur Evêque, qui n'a pas voulu manquer de fidélité envers le Roi, puisqu'en cela ce Prélat a fait son devoir, & a eu raison de craindre plus la malediction que Dieu a prononcée contre ceux qui n'observent pas ses Commandemens, que celle que quelques Papes ont inventée depuis peu, contre ceux qui ne veulent pas être rebelles à leur Souverain legitime : que les Saints Peres nous apprennent qu'on ne doit point excommunier les Rois, ou qu'au moins on le doit faire tres-rarement : qu'ils s'arrêtent suivant l'ancienne tradition, aux décisions de leur Metropolitan & du Synode de leur Province, & qu'ils ne reconnoissent point ces Legats à *Latere*, qui courent de tous côtez pour s'enrichir, & qui ne reforment ni les mœurs, ni la discipline, mais qui sont cause des déprédations des Eglises & des guerres; qu'ils vivent en Clercs Reguliers, selon la Regle canonique. Enfin ils s'emporent contre la memoire de Gregoire VII. qui a le premier soulevé les Peuples contre leur Empereur, & voulu étendre la puissance spirituelle de lier & de délier sur les biens temporels; ce qu'ils font voir être contraire aux maximes & à la conduite des Papes ses Prédecesseurs.

La huitième Lettre de Paschal est adressée au Clergé & au Peuple de Bamberg, il leur recommande Othon élu leur Evêque.

Par la neuvième adressée à Henri Roi d'Angleterre

gleterre, il exhorte ce Prince à renoncer aux Investitures. *Lettres de Palchal*

II.

Par la dixième il avertit Didaque Evêque de Compostelle, d'avoir soin que son Clergé vive réglément, d'empêcher les mariages défendus, & de ne pas souffrir que les Moines habitent avec des Religieuses.

L'onzième est la Bulle de Canonisation de Pierre Evêque d'Anagnia, par laquelle il ordonne que l'on célébrera sa Fête le troisième jour d'Août.

Dans la douzième adressée à Gebehard Evêque de Constance, & à Oderic Evêque de Passau; il décide que ceux qui fréquentent des excommuniés malgré eux par nécessité ou par devoir, ne tombent pas dans l'excommunication.

Par la treizième il cite le Peuple & le Clergé d'Augsbourg qui accusoient leur Evêque: & par la quatorzième il les congratule de s'être reconciliés avec lui.

Par la quinzième il avertit le Clergé & le Peuple d'Arles d'élire un Archevêque en la place de Gibelin, qui avoit été fait Patriarche de Jerusalem.

Dans la seizième il congratule Saint Anselme de sa réconciliation avec le Roi d'Angleterre, & lui donne le pouvoir d'absoudre ceux qui ont contrevenu aux Decrets du Saint Siege, touchant les Investitures des Benefices par les Laïques, ou qui ont fait hommage au Roi pour des Dignitez Ecclesiastiques.

Dans la dix-septième il avertit Gerard Archevêque d'York de faire les soumissions à l'Archevêque de Cantorbie.

*Lettres de
Paschal
II.*

Par la dix-huitième il écrit à Baudouin Roi de Jerusalem, de soumettre toutes les Eglises des païs qui seront par lui conquis à l'Eglise de Jerusalem, comme à leur Metropole.

Dans la dix neuvième il accorde ce droit à Gibelin Patriarche de Jerusalem.

Dans la vingtième il déclare à Bernard Patriarche d'Antioche, qu'il n'a point entendu par là préjudicier à ses droits.

Dans la vingt & unième il ordonne à Uraca, fille du Roi de Castille, de se séparer d'avec Alphonse Roi d'Aragon son parent au troisième degré.

La vingt-deuxième est un projet de la Bulle qu'il avoit medité de faire, suivant le premier accommodement dont il étoit convenu avec l'Empereur Henri V. par lequel il enjoignoit aux Evêques & aux Abbez d'Allemagne d'abandonner tous les Fiefs & les autres biens de l'Empire qu'ils possédoient, à condition que l'Empereur ne prétendroit aucun droit sur les biens qui n'avoient point été donnez à l'Eglise par l'Empereur.

La vingt-troisième est écrite à Jean Cardinal Evêque de Frescati, à Leon de Verceil & aux autres Cardinaux, qui s'étoient assemblez à Rome pour casser le Decret du Pape Paschal, par lequel il avoit accordé le droit d'Investiture à l'Empereur Henri.

Dans la vingt-quatrième adressée à Henri Archevêque de Vienne, il casse lui-même ce Decret, & déclare cette concession nulle.

Dans la vingt-cinquième il avertit le Clergé d'Augsbourg, qu'il a interdit il y a cinq ans leur Evêque, sur des plaintes qui avoient été faites

contre lui ; & que cet Evêque n'ayant point com-
 paru pour se purger des crimes dont il étoit ac-
 cusé , il ne se souvint point d'avoir levé l'interdit
 porté contre lui. *Lettres de Paschal II.*

Dans la vingt-fixième il renvoie cette affaire au jugement d'Arnoul Archevêque de Mayence.

La vingt-septième adressée au Chapitre d'Augsbourg ne s'accorde pas avec ces deux dernières ; car il y excuse l'Evêque d'Augsbourg , & renvoie son affaire à Guy Evêque de Coire ; ce qui a fait croire à Baronius qu'elle étoit supposée.

Dans la vingt-huitième écrite au Patriarche d'Antioche , il renouvelle la déclaration qu'il avoit faite ; que par la Lettre qu'il avoit écrite en faveur du Patriarche de Jerusalem , il ne prétendoit point préjudicier aux droits de l'Eglise d'Antioche. Il écrit la même chose à Baudouin Roi de Jerusalem par la vingt-neuvième.

Dans la trentième il écrit à Henri Roi d'Angleterre , qu'il ne veut point toucher aux droits de l'Eglise de Cantorbie.

Dans la trente&unième adressée à ce même Prince , il se plaint de ce qu'on a chassé Turstan Archevêque d'York de son Eglise , sans avoir observé aucune formalité de Justice.

Dans la trente-deuxième écrite à Ponce Abbé de Cluny , il ordonne que l'on donnera séparément dans la Communion les especes du Pain & du Vin ; ce qui étoit contre l'usage de Cluny , où l'on trempoit quelquefois l'Hostie dans le Vin.

Dans la trente-troisième il écrit à Daimbert Archevêque de Sens , qu'il a consacré celui qui avoit été élu Evêque de Paris , sans préjudice des droits de l'Eglise de Sens.

Lettres de Pâschal II. Par la trente-quatrième adressée à Lambert Evêque d'Arras, il confirme le démembrement qui avoit été fait par son prédécesseur Urbain II. de l'Evêché d'Arras, de celui de Cambrai; donne deux Archidiaconez au premier, & veut qu'il jouïsse de tout le territoire qui en dépendoit autrefois.

Par la trente-cinquième il écrit aux Evêques des Provinces de Rheims, de Sens & de Tours, qu'il les a commis avec Lambert Evêque d'Arras, pour donner l'absolution au Roi Philippe, en cas qu'il voulût quitter sincèrement Bertrade. Cette Lettre est suivie du serment que ce Prince & Bertrade prêterent à Paris l'an 1104. en presence de ces Evêques, de n'avoir plus de commerce ensemble.

Dans la trente-sixième il commet à Daimbert Archevêque de Sens, le jugement d'un différent qui étoit entre l'Abbé de Vezelay & celui de Flavigny.

La trente septième est la Bulle de la Legation de Gerard Evêque d'Angoulême, dans les Provinces de Bourges, de Bordeaux, d'Auch, de Tours & de Bretagne.

Dans la trente-huitième adressée à Norigaud Evêque d'Autun, il confirme son élection, & ordonne qu'il jouira librement de tous les biens de son Eglise.

La suivante écrite à Estienne Evêque d'Autun, contient une pareille disposition.

Les six Lettres suivantes sont adressées à Saint Anselme Archevêque de Cantorbie. Il répond dans la quarante-deuxième à diverses questions que cet Archevêque lui avoit faites, principale-

ment touchant les Investitures des Eglises; & il y décide qu'un Evêque peut recevoir les biens Ecclesiastiques de la main des Laïques, qui les rendent à l'Eglise, poutvû que ce soit dans son Evêché; mais qu'il ne doit pas recevoir ceux qui sont dans un autre Evêché, & que les Abbez n'en doivent point recevoir que par la main des Evêques: que l'on ne peut pas recevoir du Roi une Eglise, en récompense des biens Ecclesiastiques qu'il a usurpez: qu'un Ecclesiastique ne doit point faire hommage à un Prince Laïque: que les Fils des Prêtres peuvent être admis aux Ordres: qu'il vaut mieux quand on est à l'extrémité recevoir le Viatique de la main d'un Prêtre marié, que de ne le point recevoir du tout.

*Lettres de
Paschal*

I I.

Dans la quarante-sixième il écrit au Clergé de Terouane, qu'ils ne doivent point souffrir parmi eux de Clercs mariez.

La quarante-septième est un Privilege accordé au Monastere de Sainte Sophie, proche de Be-nevent.

La quarante-huitième adressée à Richard Archevêque de Narbonne, est une confirmation des biens & des droits appartenans à cet Archevêque, avec défenses d'y attenter.

Dans la quarante-neuvième il défend à deux Abbez de recevoir deux personnes excommuniées par l'Archevêque de Narbonne.

Dans la cinquantième adressée à Rhotard Archevêque de Mayence, il écrit contre les Investitures des Eglises, que les Princes font avec le bâton Pastoral & l'anneau. Il y renouvelle le Decret du Concile de Plaisance sous Urbain II. contre les Clercs ordonnez dans le Schisme, & rea-

*Lettres de
Paschal
II.*

voie à un Concile à juger de quelle maniere on doit traiter les excommuniez & les schismatiques qui se font faits ordonner Evêques.

La cinquante & unième est le Privilege accordé à l'Abbaie de Vezelay.

Les cinq Lettres suivantes sont écrites en faveur de cette Abbaie.

La cinquante-septième & la cinquante-huitième confirment le rétablissement de l'Evêché d'Arras.

Dans les deux suivantes il nomme des arbitres pour regler le different qui étoit entre le Clergé d'Arras & les Moines de Saint Vaast.

Les Lettres suivantes, jusqu'à la soixante & seizième, sont des Privileges particulierement en faveur de l'Abbaie de Cluny. Il accorde à l'Abbé le pouvoir de potter la mitre & la crosse, & les habits Pontificaux; mais il lui défend de faire consacrer le Saint Chrême dans son Abbaie.

Dans la soixante & seizième il louë Othon Evêque de Bamberg, de ce qu'il n'avoit pas voulu accepter cet Evêché de la main de l'Empereur.

Dans la soixante & dix-septième il recomman-
de au Clergé de Paris Gualon leur Evêque, & l'ex-
horte de se joindre avec lui pour recouvrer & pour
conserver les biens de leur Eglise. Il y défend aux
grands Prebendés de recevoir l'hommage des
Semi-prebendés.

Les quatre suivantes sont adressées à Guy Ar-
chevêque de Vienne, Legat du Saint Siege: il lui
confirme dans la première ses privileges; dans la
seconde & dans la troisième il lui mande de ter-
miner le different qui étoit entre les Chanoines
de Besançon & ceux de Saint Estienne de la mê-

me Ville : & dans la dernière il confirme ce que cet Archevêque avoit fait dans le Concile de Vienne. La contestation qui étoit entre les Chanoines de Saint Jean & de Saint Estienne de Besançon étoit pour le droit de Cathédrale : le Pape en avoit renvoyé le jugement à Guillaume, Prédecesseur de Guy ; ensuite la Cause avoit été portée à Rome : le Pape y ordonna que si les Chanoines de Saint Estienne pouvoient prouver qu'ils étoient en paisible possession depuis trente ans du droit de Cathédrale, ils en jouiroient incontestablement. C'est là-dessus & sur quelques autres différens qu'il les renvoie à l'Archevêque de Besançon, lequel aiant assemblé un Concile à Tornus l'an 1115. trouva que les Chanoines de Saint Estienne ne produisoient que des témoins reprochables pour prouver leur possession, & ajugea le droit au Chapitre de Saint Jean. Le Pape Paschal ne fut pas content de ce jugement, comme il paroît par la troisième de ses Lettres écrites à Guy ; mais Calixte II. confirma le jugement du Concile de Tornus : ce qui ne finit pas néanmoins la contestation, jusques à ce que Hugues Cardinal unit ces deux Eglises par un Traité conclu entre elles l'an 1253.

Lettres de Paschal II.

Dans la quatre-vingt-quatrième il confirme les limites accordées à la Cité de Velitre par Gregoire VII.

Dans la quatre-vingt-cinquième, il écrit à Guillaume Archevêque de Melphe, qu'il abolit l'Évêché établi dans le Bourg de Lavelle, & confirme les droits de l'Église de Melphe.

Dans la quatre-vingt-sixième adressée à Guy Evêque de Pavie, il confirme les droits & les

Lettres de Privileges de l'Eglise de Pavie.

Paschal II. La pluspart des Lettres suivantes sont des confirmations de Privileges.

Les quatre-vingt seizième, quatre-vingt dix-septième, quatre-vingt dix-neuvième, centième, cent-unième & cent-deuxième sont écrites à Henri Roi d'Angleterre & à Saint Anselme, touchant les Investitures; & sur ce qu'il est défendu de promouvoir aux Ordres les fils des Prêtres.

Les Lettres suivantes sont aussi adressées aux mêmes, & regardent les affaires d'Angleterre; comme l'Instruction de l'Evêché d'Eli, & la Translation de Radulphe de l'Evêché de Rochester à l'Archevêché de Cantorbie. Dans la quatre-vingt dix-huitième adressée à Osberne Evêque d'Exchester, il décide qu'il doit être permis aux Moines d'avoir un Cimetiere dans leur Monastere pour enterrer leurs morts.

Ces Lettres sont suivies de quelques fragmens d'autres Lettres alleguées sous le nom de ce Pape; dans la Collection de Gratien, dont quelques-uns sont contre les Laïques, qui veulent donner l'Investiture des Eglises, ou s'emparent de leurs biens; d'autres touchant les dixmes: quelques-uns par lesquels il est défendu aux Moines de s'arroger les droits qui appartiennent aux Evêques, ou de s'exempter de leur Jurisdiction; & quelques autres contre les mariages entre parens.

Lettres de Gelase II. Le Pape Gelase XII. n'ayant été que peu de temps sur le Saint Siege, n'a écrit que tres-peu de Lettres.

Dans la premiere adressée à tous les Prélats du Roiaume de France, il leur fait sçavoir que

l'Empereur étant venu inopinément à Rome l'en avoit chassé, & qu'ensuite il l'avoit menacé qu'il lui feroit tout le mal qu'il pourroit, s'il ne lui accordoit ce qu'il vouloit; qu'il lui avoit fait réponse qu'il étoit prêt de faire juger le différent qui étoit entre l'Eglise & l'Empire à Milan ou à Cremone vers la Fête de S. Luc, par ceux que Dieu avoit établi Juges dans l'Eglise; que nonobstant cette proposition il avoit mis sur le Saint Siege Maurice Archevêque de Brague excommunié par le Pape Paschal son predecesseur; que graces à Dieu l'Empereur n'avoit point été appuié dans cette entreprise par aucun des Romains; mais seulement par ceux de la faction de Guibert. Il exhorte les Prelats du Roïaume de chercher les moïens de venger l'honneur de l'Eglise.

*Lettres
de Gelase
II.*

La seconde adressée à Bernard de Tolde est sur le même sujet.

Dans la troisième il exhorte le Clergé & le Peuple de Rome de n'avoir aucun commerce avec Maurice Intrus, parjure & excommunié.

Dans la quatrième il congratule Gautier Archevêque de Ravenne de son élévation à cet Archevêché, & de la réunion qu'il avoit procurée de cette Eglise avec le S. Siege, en conséquence de laquelle il rend à l'Archevêché de Ravenne tous les Evêchez d'Emilie qui en avoient été distraits du temps du Schisme, & lui accorde le *Pallium*.

Dans la cinquième il recommande aux Chrétiens qui étoient au Siege de Sarragoce, de recevoir celui qu'il avoit consacré pour Archevêque de cette Ville, & accorde des Indulgences à tous ceux qui

mourront dans cette expedition.

La sixième & la septième sont des Privileges accordés à l'Abbaie de Cluni.

*Lettres
de Calixte
II.*

Les Lettres de Calixte II. sont en plus grand nombre.

Par la première il fait sçavoir à Adalbert Archevêque de Mayence son Election au Pontificat.

La seconde est une confirmation des Constitutions de l'Ordre de Cisteaux.

La troisième est une confirmation des Privileges, des droits & des biens de l'Eglise de Vienne.

La quatrième est écrite aux Evêques de France sur la prise de Maurice Burdin.

La cinquième est une Lettre de congratulation à l'Empereur Henri V. sur la conclusion du Traité qu'il avoit fait avec le S. Siege touchant les Investitures.

Par la sixième il confirme les Privileges de l'Eglise de Brague.

Par la septième & la huitième, ceux de l'Eglise de Bamberg.

Par la neuvième & la dixième, ceux de l'Abbaie de Vendôme.

Dans l'onzième il commet à l'Evêque de Langres un différent qui étoit entre le Monastere de Saint Pierre le Vif de Sens, & les Abbez de Molefme & de S. Remy de Rheims.

Les suivantes sont écrites en faveur du Chapitre de Saint Jean de Besançon, à qui il ajuge le droit de Cathedrale.

Les quatre suivantes sont des Privileges accordés à l'Abbaie de Tornus.

La vingt & unième & la vingt-deuxième sont *Lettres de Calixte*
d'autres Privileges accordés à l'Abbaie de Cluni.

La vingt-troisième est une Lettre de compli- *II.*
ment au Roi Louis le Gros, auquel il recom-
mande son Legat.

La vingt-quatrième est adressée à Gerbert Evêque de Paris : il y ordonne que toutes les Eglises & les Abbaies de son Diocèse lui seront soumises, & que le Chanoine de son Eglise qui a été fait Evêque, ne gardera pas sa prebende.

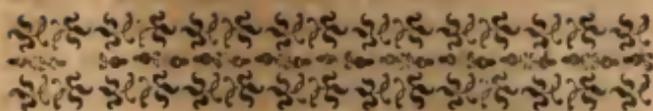
Dans la vingt-cinquième il permet à un Seigneur d'Allemagne de fonder un Monastere ; à condition que les biens qu'il lui donne seront sous la protection du Saint Siege, auquel ce Monastere donnera tous les quatre ans une Aube & des Amicts, & que ni ses Successeurs ni lui ne se mêleront point de ce qui regarde le Monastere.

Dans les vingt-sixième & vingt-septième il approuve l'institution des Chanoines Reguliers dans les Eglises de Bernried & de Berchtesgaden.

Par la vingt-huitième, il établit Gerard Evêque d'Angoulême, son Legat dans les Provinces de Bourges, de Bordeaux, d'Auche, de Tours & de Bretagne.

Dans la vingt-neuvième adressée aux Evêques d'Orleans & de Paris, il confirme les défenses que son Legat avoit portées de celebrer l'Office divin par tout où se trouveroit Guillaume fils du Comte Robert qui avoit épousé la fille du Comte d'Angers sa parente.

Dans la trentième adressée à Ponce Abbé d'Aniane, il auge à cet Abbé un Prieuré qui



CHAPITRE III.

HISTOIRE ET LETTRES DES PAPES

*Honoré II. Innocent II. Celestin II. Luce II.
& Eugene III.*

LE Pape Calixte étant mort, Leon Franchipani fit défense aux Cardinaux de proceder à l'Élection d'un Pape que trois jours après, sous pretexte que pendant ce tems ils pourroient deliberer plus meurement sur le choix qu'ils avoient à faire, & consulter les Canons touchant les Elections des Papes. Il avoit dessein de faire élire Lambert Evêque d'Ostie. Le peuple souhaitoit le Cardinal de S. Estienne & Leon Franchipani feignoit de le favoriser. Les Cardinaux jetterent la vûë sur Thibaud Prêtre Cardinal de Sainte Anastasie, lui donnerent leurs suffrages, & voulurent le proclamer sous le nom de Celestin II. Leon Franchipani voiant que le Peuple n'approuvoit pas cette Élection, lui proposa Lambert qui fut aussitôt proclamé Pape par la voix du Peuple & du Clergé revêtu d'habits Pontificaux, & nommé Honoré II. Celui-cy poura voir les suffrages des Cardinaux, quitta quelques jours apres la mitre & le manteau Pontifical en leur presence; ce qui les engagea de le reconnoître, & de confirmer son élection: desorte qu'il demeura paisible possesseur du S. Siege, & le gouverna

*Honoré
II.*

Honoré
 II. pendant cinq ans & deux mois, avec beaucoup de sagesse. Il excommunia l'an 1125. Frederic & Conrad Neveux de l'Empereur Henri V. qui vouloient s'emparer de l'Empire, & faisoient la guerre à Lothaire. L'an 1127. il declara lui-même la guerre à Roger Comte de Sicile, qui vouloit jouir des Duchez de Calabre & de la Pouille sans relever du S. Siege. L'année suivante il excommunia ce Prince. Il mourut le 14. de Fevrier de l'an 1130.

Innocent
 II. Après la mort d'Honoré II. les Cardinaux qui étoient auprès de lui, élurent le même jour, Gregoire Cardinal de S. Ange, qui fut nommé Innocent II. Pierre de Leon Cardinal, autrefois Moine de Cluni, se fit élire dans le Palais de S. Marc par d'autres Cardinaux, & prit le nom d'Anaclet. Le parti de Pierre de Leon fut le plus fort parmi le peuple; & ceux qui soutenoient Innocent furent obligés de se retirer dans des maisons fortes, & ensuite de se sauver avec ce Pape à la Ville de Pise. Innocent aiant écrit en France, on y tint une Assemblée des Prelats à Etampes l'an 1130. à laquelle Saint Bernard fut mandé. Il y parla fortement en faveur d'Innocent, & son jugement fut suivi par le Concile. Ce Pape étant reconnu par la France, y vint, & fut reçu magnifiquement à Orleans par le Roi Louis le Gros, & par les Evêques qui allerent au devant de lui. De là il vint à Chartres où Henri I. Roy d'Angleterre le reconnut aussi. Il recut peu de temps après le consentement de l'Empereur Lothaire qu'il alla trouver à Liege au commencement de l'année suivante. Ce Prince le recut honorablement; mais il voulut se servir de cette occasion pour faire réta-

blir les Investitures. Cette proposition étonna les Romains : Saint Bernard s'y opposa fortement, & persuada à ce Prince de ne pas insister sur cette demande. Innocent II.

Au sortir de cette Conference, le Pape tint un Concile à Rheims, dans lequel il couronna Roi Louis le Jeune à la place de son frere Philippe mort depuis peu. Après ce Concile il fit quelque séjour à Auxerre ; d'où il retourna en Italie, ainsi qu'il étoit convenu avec Lothaire, qui lui avoit promis de se rendre à Rome avec des troupes pour le rétablir. Lothaire satisfit à sa parole, vint à Rome, mit Innocent en possession du Palais de Latran, & fut en recompense couronné Empereur par les mains de ce Pape l'an 1133. Mais Pierre de Leon & ses Partisans étant demeurés maîtres des maisons fortes qui étoient dans Rome, & Lothaire obligé de s'en retourner, Innocent fut contraint de se retirer une seconde fois à Pise, où il tint un Concile l'an 1134. L'Eglise de Milan, rentra bientôt après dans l'obeissance d'Innocent II. par l'entremise de S. Bernard, & des Legats que ce Pape y envoya : mais la Province de Guienne tenoit pour Pierre de Leon par les artifices de Gerard Evêque d'Angoulême, qui avoit persuadé à Guillaume Duc de cette Province de se déclarer pour cet Antipape, qui fit en recompense l'Evêque d'Angoulême son Legat, & lui donna pour compagnon Gille Cardinal Evêque de Fescati. Ils condamnerent Guillaume Evêque de Poitiers, le firent chasser de son Eglise, & mirent un autre Evêque en sa place. Ils chasserent aussi l'Evêque de Limoges, & lui substituerent Ra-

Innocent
 II.

nulphe de Duras. S. Bernard & Geofroy Evêque de Chartres allerent en Guienne, & étant entrés en conference avec le Duc à Pontigni, lui persuaderent facilement de reconnoître Innocent pour Pape; mais comme il ne vouloit point consentir au rétablissement des Evêques qu'il avoit chassés, Saint Bernard pour surmonter son obstination prit le S. Sacrement sur la Patene, & l'ayant porté au lieu où étoit le Duc, lui parla au nom de JESUS-CHRIST en des termes si terribles que ce Duc tomba par terre, & fut obligé de se reconcilier avec l'Evêque de Poitiers. L'Evêque d'Angoulême, qui s'étoit aussi emparé de l'Archevêché de Bordeaux, mourut quelque temps après, & le Schisme fut entièrement étouffé en Guienne. Roger Duc de Sicile demeura le seul de tous les Princes, attaché au parti de Pierre de Leon, parce qu'il avoit reçu de lui le titre de Roi, & qu'il possédoit le Patrimoine de S. Pierre, qui étoit dans la Province de Benevent, qu'il ne vouloit pas tendre au S. Siege: le Duc Ranulphe l'ayant défait dans une grande bataille, l'empêcha de rien entreprendre contre le Pape Innocent. Pierre de Leon mourut l'an 1138. Peu de temps après ceux de son parti mirent en sa place Gregoire Cardinal, à qui ils donnerent le nom de Victor, mais celui-ci sentant son parti trop foible pour pouvoir le soutenir, vint se rendre à Innocent l'an 1139. Innocent tint un Concile general à Latran, dans lequel les fauteurs de Pierre de Leon furent condamnés solennellement, & les ordinations faites par cet Antipape déclarées nulles. Quelque temps après Innocent fut pris par le Duc Roger, ce qui

qui donna lieu à l'accommodement qui se fit entre ce Prince & lui. Ce Pape mourut le vingt-quatrième de Septembre de l'an 1143. Le même jour Guy Prêtre, Cardinal du Titre de Saint Marc, fut élu Pape par les Cardinaux, & proclamé sous le nom de Celestin II. Il n'y eut aucune division sur son élection; mais son Pontificat ne fut pas de longue durée: car il mourut cinq mois & quelques jours après, le huitième de Mars de l'an 1144. Il eût pour Successeur Gerard Cardinal de Sainte Croix, qui prit le nom de Luce II. dont le Pontificat fut traversé par la guerre de Roger Duc de Sicile, avec lequel il fit néanmoins une Trêve; & par quelques révoltes des Romains qui vouloient soutenir l'autorité de leurs Senateurs qui s'assembloient dans le Capitole. Il mourut de chagrin selon les uns, & selon les autres d'un coup de pierre, sur la fin de la première année de son Pontificat, le vingt-sixième de Février de l'an 1145.

Bernard natif de Pise, Abbé de Saint Anastase, disciple de Saint Bernard, fut élu en sa place par les Cardinaux, sous le nom d'Eugene III. Le peuple voulut l'obliger avant sa consecration de confirmer la Souveraineté des Senateurs: pour n'être pas contraint de le faire, il se retira au Monastere de Farfe, où il fut proclamé & consacré Pape. Il retourna à Rome après sa consecration, & y demeura quelque-temps dans des maisons fortes; mais ne s'y croiant pas en sûreté, il se retira à Viterbe. Il ne fut pas plutôt parti que Jordanes, qui avoit pris la qualité de Patrice, se rendit maître de Rome, fit piller les maisons des Cardinaux & des Seigneurs qui ne voulurent pas

Eugene
111.

se soumettre à sa domination, bâtit divers Châteaux dans Rome, & en fit même un de l'Eglise de S. Pierre. Eugene prononça anathème contre lui, & avec le secours de la milice de Tivoli, contraignit les Romains de faire la paix, d'abolir la dignité de Patrice, & de recevoir un Prefet & des Senateurs qu'il choisiroit pour gouverner en son nom. Cet accommodement étant fait, il revint à Rome, & y passa les Fêtes de Noël; mais les Romains n'obervant pas de bonne foi les conditions de Paix, & recommençant leur révolte, Eugene fut obligé de se sauver à Tivoli, d'où il se retira à Pise, & de là passa en France l'an 1147. Il y fut tres-bien reçu du Roi Louïs, y tint divers Conciles pour la Croisade, & y demeura plus d'une année. Il repassa en Italie sur la fin de l'an 1148. & après avoir soutenu plusieurs combats, il se rendit enfin maître de l'Eglise de Saint Pierre l'an 1150. Il mourut à Tivoli le dixième de Juillet de l'an 1152. son corps fut apporté à Rome & enterré dans l'Eglise de Saint Pierre.

Les Lettres de ces Papes ne contiennent rien de bien remarquable.

Lettres
d'Honoré
11.

Honoré II. n'en a écrit qu'un tres-petit nombre. La premiere est sur la mort de Ponce Moine de Cluny decedé hors de cette Abbaie. Il fait sçavoir à Pierre le Venerable Abbé de Cluny, qu'il l'avoit fait enterrer en terre Sainte par honneur pour le Monastere de Cluny, dont il avoit été Moine autrefois.

La seconde & la troisieme sont écrites sur le *Pallium* qu'il accorde à Guillaume élu Archevêque de Tyr, & consacré par le Patriarche de Jerusalem.

Dans la quatrième il recommande au Roi de Danemarck le Legat qu'il envoie dans son Roiaume. *Lettres d'Honoré*

Par la cinquième il met sous la protection du Saint Siege Henri fils de Louïs VI. Roi de France, destiné à l'état Ecclesiastique. *II.*

Dans la sixième adressée au Clergé de Tours, il confirme l'excommunication portée par son Legat contre Foulques Comte d'Angers, pour n'avoir pas rompu le mariage contracté entre sa fille & Guillaume fils du Comte Robert.

La septième est une confirmation des Privileges accordez à l'Abbaïe de Cluny par ses Predecesseurs.

Les trois suivantes concernent la Legation de Jean de Creme Cardinal en Angleterre.

La dernière est adressée aux Evêques de la Province de Tours, pour les exhorter à observer les Decrets du Concile de Nantes.

Les Lettres d'Innocent II. sont en plus grand nombre. *Lettres d'Innocent*

Il confirme dans la première le Jugement du Concile de Jouare contre les Assassins de Thomas Prieur de Saint Victor, & contre ceux d'Archembaud, Sous-Doyen d'Orleans; ajoutant de nouvelles peines à celles qui sont portées contre eux dans ce Concile. *II.*

Par la seconde il donne à l'Empereur Lothaire & à Henri Duc de Baviere son gendre, toutes les Terres que possedoit la Princesse Mathilde en Italie, & qu'elle avoit laissées au Saint Siege, à condition de les tenir à foi & hommage de l'Eglise de Rome, & de lui payer tous les ans cent livres d'argent.

La troisième est une confirmation des Immu-

Lettres d'Innocent II. nitez & des biens de l'Eglise de l'istoie en Tosca-
cane, adressée à Atton Evêque de cette Ville.

Les cinq Lettres suivantes sont écrites au Patriarche de Jerusalem, à celui d'Antioche, & à des Evêques d'Orient, pour la conservation de la dignité & des droits de Foucher Archevêque de Tyr.

Dans la neuvième il confirme la donation faite par le Pape Honoré II. à Roger, du Roiaume de Sicile, du Duché de la Pouille, & de la Principauté de Capouë, avec le Titre de Roi.

Les deux suivantes contiennent la condamnation de Pierre Abaëlard & d'Arnaud de Bresse.

La douzième est un Privilege accordé à l'Abbaïe de Saint Memme.

Dans les trois suivantes il confirme le droit de l'Archevêque de Hambourg, sur les Evêques du Danemarck, de la Suede, & de la Norwege.

Dans la seizième il avertit Hugues Archevêque de Roïen d'avoir de la complaisance pour le Roi d'Angleterre son maître, & d'user de condescendance à son égard, en lui laissant recevoir le serment de fidelité des Abbez de Normandie.

Dans la dix-septième il avertit le Roi Louïs qu'il est arrivé en parfaite santé à Cluny.

Par la dix-huitième il ordonne à Geof oy Evêque de Chartres, & à Estienne Evêque de Paris, de faire rendre à Archembaud Sous-Doyen d'Orleans, & à ses Confreres, les Benefices & les biens dont ils avoient été dépoüillez.

Dans la dix-neuvième il ordonne à ce même

Evêque de Paris de lever l'Interdit qu'il avoit porté contre l'Eglise de Sainte Geneviève. *Lettres d'Innocent*

Les quatre suivantes concernent l'Abbaïe de Vezelay, à laquelle il donne un Abbé, & dont il confirme les Privileges. *II.*

Dans la vingt-quatrième il ordonne à Alvisé Abbé d'Anchin, de prendre soin de l'Eglise d'Arras, dont il avoit été élu Evêque.

Dans la vingt-cinquième il confirme les droits & les Privileges de l'Evêque de Bamberg.

Dans la vingt-sixième il met sous la protection de l'Eglise de Rome Hugues Archidiacre d'Arras.

Les quatorze Lettres suivantes concernent les droits & les biens de l'Abbaïe de Cluny : & dans la quinzième il se recommande aux Prieres des Religieux de ce Monastere.

La quarante-deuxième est le fragment d'une Lettre écrite à Othon Evêque de Lucques, touchant les témoins qui déposent de la parenté de deux personnes.

Dans la quarante-troisième il fait sçavoir à Guigue Prieur de la grande Chartreuse, qu'il a canonisé Hugues Evêque de Grenoble, & lui ordonne d'écrire ce qu'il sçait de sa Vie & de ses Miracles.

Il y a encore cinq autres Lettres d'Innocent II. qui regardent les affaires d'Allemagne, & deux autres touchant l'Eglise d'Angers. Les premières sont à la fin du dixième Tome des Conciles; & les deux dernières dans le second Tome des Ouvrages mélangés de Monsieur de Baluse.

Nous n'avons que trois Lettres de Celestin II.

Lettres de Celestin II. Dans la premiere il fait sçavoir à Pierre le Venerable, Abbé de Cluny, son élévation au Pontificat.

Dans la seconde il confirme la donation de l'Eglise de Saint Vincent faite à l'Ordre de Cluny par l'Evêque de Salamanque.

Dans la derniere il ordonne à l'Archevêque de Toledede faire restituer à l'Evêque d'Orense quelques Parroisses dont le défunt Evêque d'Astorgue s'étoit emparé.

Lettres de Luce II. Les Lettres du Pape Luce II. sont au nombre de dix.

Par la premiere il fait sçavoir à Pierre de Cluny, qu'il a fait une Trêve avec Roger Roi de Sicile.

Par la seconde il implore le secours du Roi Conrad contre le Peuple Romain, qui s'étoit révolté, & qui avoit élu Jordanes pour Patrice.

Dans la troisiéme & dans la quatriéme il confirme la Primatie de l'Eglise de Toledede sur toutes les Eglises d'Espagne.

La cinquiéme est un Privilege accordé à l'Abbaye de Cluny.

Dans la sixiéme il soumet le Monastere de Saint Sabas à l'Abbaïe de Cluny.

Par la septiéme il ordonne à l'Abbé de Saint Germain d'Auxerre de décharger les cautions que les serviteurs de l'Abbé de Vezelay lui avoient données pour sortir de prison; & renvoie le Jugement du differend qu'il pouvoit avoir avec cet Abbé, pardevant Godefroy Evêque de Langres.

Dans la huitiéme il confirme le Jugement por-

ET MATIERES ECCLESIASTIQUES. 157
té par le Pape Paschal, contre ceux qui avoient
tué Artaud Abbé de Vezelay, & défend de les re-
cevoir dans ce Monastere.

Par la neuvième il ordonne au Comte de Ne-
vers de restituer à l'Abbaie de Vezelay ce qu'il
lui avoit pris.

Et par la dixième, il enjoint à Saint Bernard
d'avertir ce Comte de ne rien exiger de l'Abbaie
de Vezelay.

Les Lettres d'Eugene III. sont en plus grand
nombre. *Lettres
d'Eugene
III.*

La premiere adressée à Louis Roi de France,
est une exhortation à la Croisade, pour repren-
dre sur les Infidèles la ville d'Edesse, & les au-
tres qu'ils avoient conquises, & pour défendre la
Terre-Sainte de leur invasion. Il y confirme tous
les Privileges accordez aux Croisez par son Pré-
decesseur Urbain, & met leurs femmes, leurs en-
fans & leurs biens sous la protection des Eglises
& des Evêques; fait défense de poursuivre les
Procés qu'ils peuvent avoir, jusqu'à ce qu'ils
soient morts ou revenus de leur voiage: veut qu'
on leur remette les interêts des sommes qu'ils peu-
vent avoir; leur permet d'engager aux Eglises
leurs biens, sans qu'ils puissent être reclamez;
les avertit de ne point faire de dépense en équi-
pages inutiles & magnifiques, mais en armes &
chevaux, & en autres instrumens de guerre; &
enfin, leur accorde la remission & l'absolution de
tous leurs pechez, dont ils se feront confessez,
avec un cœur contrit & humilié.

Par la seconde adressée à Thibaud Archevêque
de Cantorbie, il ordonne par provision que l'E-
vêque de Saint David sera soumis à l'Archevêque

*Lettres
d' Eugene
III.*

de Cantorbie comme à son Metropolitan, & les cite à Rome à la Saint Luc de l'année suivante, pour y juger leur contestation sur le droit de Metropole.

La troisième est adressée à Hildegarde Abbessé du Mont S. Rupert, dont il louë l'esprit de prophetie l'avertissant en même-temps de conserver par son humilité les graces que Dieu lui a faites, & d'user de prudence dans la découverte des mysteres que Dieu lui revelez.

La quatrième & la cinquième sont contre quelques Ecclesiastiques de Rome, Sectateurs d'Arnaud de B. esse.

Par la sixième il console le Roi Conrad du mauvais succès de son expedition en Orient.

La septième est l'Acte de Canonisation de l'Empereur Henri II.

La huitième est une réponse aux Evêques d'Allemagne, dans laquelle il improuve la Translation que l'on vouloit faire de Guicman Evêque de Naumbourg à l'Archevêché de Magdebourg.

La neuvième est l'Acte par lequel il accorde aux Chanoines de Saint Pierre de Rome la quatrième partie de toutes les Offrandes qui se font dans cette Eglise : Il est signé du Pape & de plusieurs Cardinaux.

La dixième est un autre Acte de confirmation des droits & des Privileges de l'Eglise de Cologne : il est aussi signé par plusieurs Cardinaux.

L'onzième est une Lettre de consolation adressée à Suger Abbé de Saint Denis, sur la mort de son Neveu.

Dans la douzième écrite à ce même Abbé, il

lui demande qui sont les Evêques de France qui refusent de l'assister dans la défense du Roiaume ; & le remercie de l'offre qu'il lui a faite de lui accorder le lieu qu'il souhaiteroit pour y tenir un Concile. Il y parle aussi de l'excommunication du Duc de Lorraine, & d'une grace que cet Abbé lui avoit demandée pour une Eglise.

*Lettres
d' Eugene
III.*

La treizième est encore adressée à Suger ; il l'exhorte de mettre des Religieux de Saint Martin des Champs dans l'Eglise de Sainte Geneviève, & fait sçavoir la même chose aux Chanoines de cette Eglise par la Lettre suivante ; mais aiant changé d'avis, il ordonne dans la quinzième, que l'on y mettra des Chanoines Reguliers au lieu de Moines ; ce qui fut executé par Suger, qui y fit venir le Prieur & des Religieux de Saint Victor ; comme il le fait sçavoir au Pape par la Lettre qui suit celle dont nous venons de parler. Ce que le Pape approuva par les Lettres seizième, dix-huitième, dix-neuvième & vingtième écrites à Suger.

La dix-septième est écrite au même, touchant celui qui avoit été élu Evêque d'Arras, au préjudice de l'appellation faite au Saint Siege.

Dans la vingt & unième il fait sçavoir à cet Abbé que Loüis Roi de France est revenu de la Terre-Sainte, & arrivé en Sicile.

Dans la vingt-deuxième il l'exhorte de gouverner le Roiaume de France avec fermeté en l'absence du Roi ; & lui mande qu'il a écrit une Lettre aux Archevêques & aux Evêques de ce Roiaume, par laquelle il déclare excommuniez ceux qui troublent la Paix, & lui donne ordre d'assembler les Prélats du Roiaume pour pourvoir à ce qu'ils jugeront nécessaire pour le bien de l'Etat.

*1 Lettres
d'Eugene
III.*

La Lettre vingt troisieme est celle dont il est parlé dans la précédente écrite aux Archevêques & aux Evêques de France.

La vingt quatrième concerne une affaire particuliere de deux Clercs de Meaux accusez par Goslin, dont il renvoie le jugement à Suger.

Par les vingt-cinquieme, vingt-sixieme & trentieme, il lui renvoie encore le jugement d'un Prêtre du Diocese de Sens, chassé de son Eglise par l'Archidiacre, pour avoir refusé de lui donner les sommes qu'il vouloit exiger de lui.

Par la vingt-septieme il le fait encore Juge d'un different qui est entre Josselin Chanoine de Meaux & un autre Ecclesiastique.

Dans la vingt-huitieme il l'exhorte de retirer le Trésor de Sainte Geneviève qui avoit été mis en gage.

Dans la vingt-neuvieme il lui parle de la Croisade du Roi Loüis.

Dans la trente-unieme il le prie de secourir l'Eglise de Saint Medard de Soissons, de laquelle Yves Comte de Soissons, vouloit exiger une grosse somme.

Dans la trente-deuxieme il le congratule du soin qu'il prend des Eglises d'Orient, & lui recommande le rétablissement de la Religion dans l'Eglise de Compiègne.

La trente-troisieme est adressée à Estienne Roi d'Angleterre, qu'il prie de ne pas maltraiter l'Evêque de Londres, qui refusoit de lui prêter serment de fidelité. Il recommande la même affaire à Mathilde Reine d'Angleterre par la Lettre trente-quatrieme.

Les Lettres suivantes, jusqu'à la soixantieme,

concernent les differens que Ponce Abbé de Ve- *Lettres*
zelay eût avec le Comte Nevers & l'Evêque *d'Eugene*
d'Autun, touchant l'immnité & les Privileges *III.*
de son Abbaie. Eugene I. I. prend fortement le
parti de cet Abbé, & écrit en sa faveur aux Prin-
ces & aux Evêques.

La soixante & unième est adressée à Eberhard
Evêque de Bamberg, auquel il ordonne de main-
tenir les Chanoines Regaliers établis dans l'Eglise
de Hildesheim par Gebhard Evêque d'Eichstat, &
de chasser les Chanoines Seculiers que l'Archevê-
que de Mayence y vouloit introduire. Il en écrit à
cet Archevêque dans la Lettre suivante.

La soixante & troisième est le Titre du réta-
blissement de l'Evêché de Tournay, adressé au
Clergé & au Peuple de cette Ville; par lequel il
leur fait sçavoir qu'il a ordonné pour leur Evê-
que Anselme Abbé de Saint Vincent de Laon,
leur enjoint de le reconnoître, & les dispense
du serment de fidelité qu'ils auroient pû prêter
à l'Evêque de Noyon. Par la Lettre suivante il
fait sçavoir le rétablissement de cet Evêché à
Louis VII. Roi de France, & lui recomman-
de celui qu'il avoit ordonné Evêque de Tour-
nay.

Les trois Lettres suivantes sont adressées à
Moïse Archevêque de Ravenne, touchant celui
qui avoit été élu Evêque de Plaisance, qui de-
voit recevoir sa consécration de cet Archevêque
son Metropolitain.

Dans la soixante & huitième il fait une forte re-
primende à Samson Archevêque de Rheims, sur
ce qu'il avoit sacré le Roi de France dans la ville
de Bourges au préjudice du droit de l'Archevê-

Lettres
d'Eugene
III.

que de cette Ville. Il lui ordonne de rendre à l'Eglise de Bourges les Offrandes qu'il avoit reçûes en cette occasion, lui interdit l'usage du *Pallium*, & le cite à Rome avec les autres Evêques qui avoient assisté à ce Sacre.

La soixante & neuvième est le Titre par lequel il accorde ou confirme à l'Archevêque de Bourges le droit de Primatie sur les Provinces de Bourges & de Bordeaux.

Par la suivante il ordonne à l'Evêque de Saintes de laisser bâtir une nouvelle Eglise à la Rochelle.

La soixante & onzième est une confirmation des Constitutions & des Privileges de l'Ordre de Cisteaux.

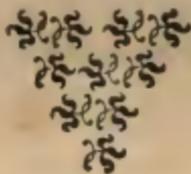
La soixante & douzième & les suivantes jusqu'à la quatre-vingt troisième & dernière, sont adressées aux Evêques d'Espagne touchant la Primatie de Toledé.

Il y a encore trois Lettres d'Eugene III. par lesquelles il ordonne aux Abbez de Saint Pons & de Grace, de presenter à l'Archevêque de Narbonne les Prêtres qu'ils veulent mettre dans les Cures qui dépendent d'eux, afin qu'ils reçoivent de lui leur mission; & de lui faire paier la portion des dixmes & des oblations: & il leur défend d'administrer les Sacremens. Monsieur Baluze nous a donné dans le second Tome de ses Ouvrages mélangé une Lettre de ce Pape écrite aux Evêques de Reggio & de Foro-Julio, par laquelle il leur défend de rien exiger de l'Eglise de Barjole, qui étoit sous la protection du Saint Siege, & excommunie les Prêtres de ces Dioceses, qui enterroient des excommuniés en terre Sainte.

Il y a aussi un Privilege en faveur des Evêques de la Province de Bourges, par lequel Eugene confirme la liberté qui leur avoit été donnée par les Rois de France, & approuvée par les Decrets des Papes Innocent & Luce, d'élire les Evêques & les Abbez, sans qu'ils fussent obligez d'en faire la foi & hommage, ni de prêter serment de fidélité.

Nous pouvons joindre aux Lettres de ces Papes celles d'Anaclet II. Antipape, qui ont été données depuis peu au public par Christianus Lupius, à la fin de son Recueil de Lettres imprimé à Louvain l'an 1682. Elles sont au nombre de trente-huit, & les plus considerables sont écrites sur son éléction, qu'il soutient avoir été faite dans toutes les formes, & du consentement unanime de tout le Clergé de Rome. Il y accuse Aimeric Chancelier de l'Eglise de Rome, d'avoir été la cause de l'éléction de son Adversaire, & du trouble de l'Eglise de Rome. Ces Lettres sont écrites avec netteté, avec force, & avec quelque sorte d'élégance.

*Lettres
d'Anaclet
II. Anti-
pape.*





CHAPITRE IV.

VIE DE SAINT BERNARD;
 & ses Ecrits.

*Vie de S.
 Bernard.*

SAINTE Bernard naquit l'an 1091. à Fontaines, Village de Bourgogne, dont son pere nommé Tescelin étoit Seigneur. Sa mere Alethe fille du Comte de Montbart, eût sept enfans, six garçons & une fille, qu'elle éleva tous chrétiennement. Saint Bernard fit paroître dès son enfance des inclinations tres-fortes pour la vertu, & prit de bonne-heure le dessein de se retirer du monde. Il fit prendre la même resolution à ses freres & à plusieurs de ses amis; & après qu'ils eurent vécu quelque-temps en retraite dans la maison de leur pere, ils en sortirent l'an 1113. tous en un même jour, & se rendirent à Cisteaux pour y prendre l'habit Monastique. Ce Monastere est situé dans le Diocese de Challon, à cinq lieuës de Dijon; il avoit été fondé quinze ans auparavant (en 1098.) par Robert Abbé de Moleme, qui s'étoit retiré dans cette Solitude avec vingt & un Religieux, qui embrassèrent un genre de vie plus austere. Aiant été contraint l'année suivante par l'ordre du Pape de retourner à Moleme, Alberic Prieur de Cisteaux en fut fait Abbé; & celui-ci étant mort l'an 1109. Estienne Hardingue fut le troisième Abbé. Il gouvernoit ce

Monastere reduit à un tres-petit nombre de Religieux, à cause de l'austerité de leur vie, quand Saint Bernard y entra avec trente de ses Compagnons, & augmenta le zele des Religieux de cet Ordre, qui commença pour lors à s'agrandir. Car dès la même année l'Abbaie de la Ferté, premiere fille de Cisteaux, fut fondée proche de la Grone dans le Diocese de Challon. L'année suivante il y en eut une seconde établie à Pontigny à quatre lieuës d'Auxerre, & l'an 1115. celles de Clairvaux & de Morimond furent fondées dans le Diocese de Langres. L'Abbé Estienne envoya Saint Bernard & ses freres dans celle de Clairvaux; il le choisit, quoiqu'il fût fort jeune, pour gouverner ce Monastere: il fut beni Abbé par Guillaume de Champeaux Evêque de Châlons, pendant la vacance du Siege Episcopal de Langres. La reputation de la Sainteté de Saint Bernard, & de la maniere dont on vivoit dans son Monastere, y attira de toutes parts un grand nombre de personnes qui vouloient se donner entierement à Dieu. Il en sortit en peu de temps des Religieux pour aller s'établir dans d'autres Monasteres où l'on vivoit avec la même regularité. Celui de Troisfontaines fut le premier fondé dans le Diocese de Châlons, l'an 1118. Celui de Fontenai le fut peu de temps après dans le Diocese d'Autun l'an 1121. On en établit un à Foigny dans le Diocese de Laon, & celui d'Igny dans le Diocese de Rheims, la quatrième fille de Clairvaux, fut fondé l'an 1127. Tous ces Monasteres eurent pour premiers Instituteurs des Religieux de Clairvaux, qui en furent Abbez; mais Saint Bernard avoit une inspec-

*Vie de S.
Bernard.*

*Vie de S.
Bernard.*

tion generale fut toutes ces Maisons. La science & la vertu de ce Saint étoient trop éclatantes pour demeurer long-temps cachées ou renfermées dans les Cloîtres : elles le rendirent bientôt si celebre dans l'Eglise, qu'il n'y eut point d'affaires de consequence auxquelles il ne fut employé. Il fut appelé aux Conciles de Troyes & de Châlons, tenus par Mathieu Cardinal Evêque d'Albane ; le premier l'an 1128. & le second l'an 1129. Le Schisme qui survint ensuite dans l'Eglise de Rome après la mort du Pape Honoré II. entre Innocent & Pierre de Leon, donna bien de l'exercice à Saint Bernard, qui fut le principal défenseur d'Innocent pendant huit années. Le Roi de France avant que de se déclarer pour aucun des deux contendans, résolut d'assembler les Prélats de son Roïaume à Etampes, pour examiner lequel des deux avoit le meilleur droit. Saint Bernard fut appelé à l'Assemblée par le Roi & par les Evêques ; & la décision de cette affaire importante fut remise à son jugement. Il déclara que tous les Fidèles devoient reconnoître Innocent II. pour Souverain Pontife, & toute l'Assemblée fut de son avis. Ce Pape étant reconnu par la France s'y rendit en diligence. Saint Bernard l'accompagna presque toujours tandis qu'il y fut. Il le mena d'Orleans à Chartres, où il persuada à Henri Roi d'Angleterre de le reconnoître : delà il suivit le Pape en Allemagne, & fut present à la Conference que Sa Sainteté eut avec l'Empereur à Liege : il y parla avec liberté à ce Prince, pour le détourner de la demande qu'il avoit faite au Pape du rétablissement des Investitures. Au retour
de

de Liege. Le Pape tint un Concile à Rheims *Vie de S.*
 l'an 1131. & quand ce Concile fut fini, il se re- *Bernard.*
 tira à Auxerre, après avoir visité Cluny & Clair-
 vaux : il fut reçu avec une extrême joie par les
 Religieux de Clairvaux, qui n'allèrent pas au-
 devant de lui parez d'ornemens de pourpre
 & de soye ; mais vêtus de gros drap, portant
 une Croix mal polie, & chantant doucement
 & modestement des Hymnes & des Cantiques.
 L'année suivante Saint Bernard accompagna le
 Pape en Italie, & reconcilia avec lui les Pisan-
 tins & les Genoïs : il le suivit jusqu'à Rome, &
 de là fut envoyé en Allemagne, pour faire la
 paix entre Conrad & Lothaire. Aiant negocié
 heureusement cette affaire, il fut appelé à Pise,
 où le Pape avoit été contraint de se retirer une
 seconde fois. Saint Bernard assista au Concile
 que Sa Sainteté tint en cette Ville l'an 1134.
 Après la conclusion de ce Concile le Pape l'envoia
 à Milan pour reconcilier les Milanois avec l'Egli-
 se Romaine : il y envoya avec lui deux Cardi-
 naux en qualité de Legats, Guy Evêque de Pi-
 se & Mathieu Evêque d'Albane, afin qu'ils
 purgeassent la Ville de Milan du Schisme qu'An-
 selme fauteur de Pierre de Leon y avoit formé,
 & rappellassent à l'unité de l'Eglise ceux qui
 s'en étoient séparés. Saint Bernard prit encore
 pour Compagnon Geofroi Evêque de Chartres,
 pour se servir de son conseil dans l'occasion.
 Les Milanois qui avoient demandé Saint Bernard,
 allèrent audevant de lui, le reçurent avec tou-
 tes les marques possibles d'honneur, de respect
 de joie ; & par son moien l'Eglise de Milan fut
 bien tôt remise sous l'obéissance du Pape Inno-

*Vie de S.
Bernard.*

cent. Saint Bernard ne fut pas plutôt de retour en France qu'il fut encore obligé de sortir de son Monastere pour aller en Guienne avec le Legat du Pape, afin de faire rentrer le Duc de cette Province dans l'obeïssance du Saint Siege, & de rétablir les Evêques de Poitiers & de Limoges qu'il avoit expulsez. Il vainquit l'obstination de ce Prince, par une action d'une hardiesse surprenante : car comme il vit que l'on ne pouvoit fléchir par raison la resolution qu'il avoit prise de ne point rétablir l'Evêque de Poitiers, il alla celebrer le saint Sactifice ; & quand la consecration fut achevée & la paix donnée au peuple, il mit le Corps de Nôtre Seigneur sur la Patene, le porta avec soi, & aiant le visage enflamé & des yeux étincelans, il sortit à la porte de l'Eglise où étoit le Duc, & lui dit ces paroles terribles : Jusques ici nous nous sommes
 „ servis de prieres, & vous nous avez méprisez :
 „ plusieurs serviteurs de Dieu qui étoient presens
 „ dans l'Assemblée ont joint leurs prieres aux nô-
 „ tres, & vous n'y avez eu aucun égard. Voici le
 „ Fils de Dieu, qui est le Chef & le Seigneur de
 „ l'Eglise que vous persecutez, qui vient mainte-
 „ nant vers vous ; voici vôtre Juge au nom du-
 „ quel tout genouil fléchit, dans le Ciel, sur la
 „ terre, & dans les enfers. Voici le juste Vengeur
 „ des crimes, dans les mains duquel cette même ame
 „ qui vous anime tombera un jour. Ne le méptise-
 „ rez-vous point aussi ? aurez-vous bien la hardiesse
 „ de faire aussi peu de compte du Maître que vous
 „ avez fait des serviteurs ? A ces mots le Duc
 tomba par terre tout épouvanté ; Saint Bernard le releva, lui ordonna de se reconcilier avec

l'Evêque de Poitiers : le Duc obeît sur le champ, *Vie de S.*
 l'Evêque fut rétabli & le Schisme étouffé dans *Bernard.*
 cette Province. L'an 1137. il fut rapellé en Ita-
 lie par le Pape pour éteindre les restes du parti
 de Pierre de Leon : il y alla, & après avoir fait
 revenir plusieurs Romains du parti de Leon à celui
 d'Innocent, il fut député vers Roger Duc de Sici-
 le, qui étoit le seul des Princes qui soutenoit
 encore Pierre de Leon, pour y défendre la cau-
 se d'Innocent contre le Cardinal Pierre de Pise,
 qui devoit soutenir la cause de Pierre de Leon :
 il entra en conference avec lui, & lui fit chan-
 ger de sentiment & de parti. Après la mort de
 Pierre de Leon, celui qui fut mis en sa place
 vint s'adresser à Saint Bernard, pour obtenir
 son pardon du Pape Innocent. La paix étant
 renduë à l'Eglise de Rome, & le Schisme en-
 tierement éteint; Saint Bernard revint à Clair-
 vaux, & après son retour envoia au Pape quel-
 ques-uns de ses Religieux pour habiter le Mo-
 nasterie de Saint Anastase nouvellement rebâti
 l'un d'eux, nommé Bernard, qui avoit été au-
 trefois Official de l'Eglise de Pise, fut choisi
 pour leur Abbé : il fut depuis Pape sous le nom
 d'Eugene III. après la mort de Celestin & de
 Luce, Successeurs d'Innocent II. qui ne vécu-
 rent pas long-temps. Ce fut en ce temps-là que
 Saint Bernard combatit dans le Concile tenu
 l'an 1140. à Sens, Abaëlard, fameux Philoso-
 phe de l'Université de Paris. Il l'avoit aupara-
 vant averti en particulier de corriger les erreurs
 qu'il avoit avancées dans ses Livres ; mais ce-
 lui-ci n'en aiant rien fait, & aiant même porté

*Vie de S.
Bernard.*

le jugement de cette contestation à l'Archevêque de Sens; Saint Bernard fut mandé au Concile de Sens, il y alla, quoiqu'avec repugnance, Abaëlard n'osant soutenir ses erreurs, en appella au Pape; sa Doctrine fut condamnée dans le Concile, & il se retira à Cluny, où il renonça à ses sentimens, & mourut dans la Communion de l'Eglise. Sous le Pontificat d'Eugene III. Saint Bernard fut chargé de prêcher la Croisade à la sollicitation de Louïs le Jeune, qui avoit en tête de faire le voiage de la Terre-Sainte: il ne voulut pas néanmoins le faire qu'il n'en eût l'ordre du Pape; mais l'ayant reçu, il s'aquitta de ce devoir avec tant de zele, qu'un nombre infini de gens entreprirent ce voiage. Il assista à trois Conciles tenus l'an 1147. à Etampes, à Auxerre & à Paris. La même année il fut mené en Aquitaine par Alberic Cardinal Evêque d'Ostie, pour combattre les erreurs de Henri; il les confondit, & par ses prédications, & par quantité de miracles. L'an 1048. Gillebert de la Porrée Evêque de Poitiers, convaincu par Saint Bernard dans un Concile tenu à Rheims, retracta ses erreurs. Enfin Saint Bernard aiant été choisi sur la fin de sa Vie pour être le mediateur entre les peuples de Mets & quelques Princes voisins; après avoir heureusement terminé leurs differens, il tomba malade à son retour d'une foiblesse d'estomach, & rendit son ame à Dieu le vingtième du mois d'Août de l'an 1153. Il laissa près de cent soixante Monasteres de son Ordre fondez par ses soins. Plusieurs Eglises avoient souhaité de l'avoir pour Evêque; celles de Langres & de Châ-

Tous le demanderent avec instance : celles de Gennes & de Milan lui offrirent leurs Archevêchez : Rheims le desira pour Pasteur ; mais il refusa toujours constamment d'être élevé à l'Episcopat.

S. Bernard ne s'est pas seulement rendu estimable par la sainteté de sa Vie, & par ses actions éclatantes ; il l'est encore par ses Ouvrages, dans lesquels il paroît autant d'esprit & d'élégance, que de science & de piété. Nous allons en faire l'Histoire & l'abregé suivant l'ordre où ils se trouvent dans la dernière Edition donnée depuis peu par le P. Mabillon. Le premier Volume contient toutes les Oeuvres véritables de Saint Bernard, & commence par les Lettres qui en composent le premier Tome.

La première est adressée à Robert son parent, *Lettres de S. Bernard.* pour l'exhorter de revenir au Monastere de Clairvaux, dont il étoit sorti pour passer à celui de Cluny. L'Auteur de la Vie de Saint Bernard dit qu'il dicta cette Lettre à Guillaume, qui fut depuis Abbé de Riévaux, au milieu de la Campagne & pendant la pluie, sans que le papier fût mouillé. Cette Lettre est toute pleine de sentimens d'affection & de charité pour ce Religieux, qui font voir combien Saint Bernard étoit pénétré de douleur de sa retraite : J'ai assez attendu, dit-il, & peut-être trop, mon cher fils Robert, que la miséricorde de Dieu touchât votre cœur & le mien, en vous inspirant une componction salutaire, & en me donnant de la joie de votre conversion ; mais aiant jusqu'à présent été frustré de mon esperance, je ne puis plus cacher davantage ma douleur, retenir mon

Lettres „ chagrin, ni dissimuler ma tristesse : c'est ce qui
de S. Ber. „ m'oblige, contre l'ordre qui devrait s'observer,
nard. „ de rap- eller celui qui m'a offensé, de recher-
 „ cher celui qui m'a méprisé, de faire satisfaction
 „ à celui qui m'a fait outrage, de prier enfin ce-
 „ lui qui devrait me prier : car quand on est pe-
 „ netré d'une douleur extrême, on ne délibère
 „ point, on n'a point de honte, on ne consulte
 „ point sa raison, on ne craint point de s'abbais-
 „ ser, on ne garde aucune mesure, & l'esprit est
 „ uniquement occupé à trouver le moien d'obtenir
 „ ce qu'il a de la douleur de n'avoir pas. Vous me
 „ direz que vous ne m'avez point offensé ni méprisé,
 „ mais que c'est moi qui vous ai maltraité, & que
 „ vous ne vous êtes retiré que pour fuir la per-
 „ secution que je vous faisois souffrir : je le veux,
 „ ne parlons plus de ce qui s'est passé, n'en cher-
 „ chons plus la cause : parlons de ce qui me tou-
 „ che & de ce qui me rend malheureux ; de ce
 „ que je ne vous ai plus, de ce que je ne vous
 „ vois plus, de ce que je vis sans vous, pour qui
 „ ce seroit une vie de me voir, & sans qui vivre
 „ est mourir pour moi. Je ne demande plus pour-
 „ quoi vous êtes sorti ; mais je me plains de ce
 „ que vous n'êtes pas revenu : venez seulement,
 „ & nous serons en paix. Je veux que ce soit ma
 „ faute de ce que vous êtes sorti ; j'ai été trop
 „ austere envers un jeune enfant délicat, & j'ai
 „ traité trop durement une personne foible. Je
 „ pourrois peut-être m'excuser, & dire qu'il faloit
 „ en user ainsi, pour reprimer les mouvemens de
 „ la jeunesse ; que les premieres années devoient
 „ être soumises à cette discipline plus severe ;
 „ mais je veux, comme j'ai dit, que ce soit ma

faute, pardonnez-moi, puisque je la reconnois; *« Lettres*
 je ne serai plus le même, vous me trouverez *« de S. Ber.*
 changé; revenez seulement, & ne craignez plus *« Bernard.*
 rien de ma sévérité. . . . D'autres pourroient vous *«*
 représenter votre faute vous donner de la crainte, *«*
 vous faire souvenir de votre vœu, vous proposer le *«*
 jugement de Dieu, vous reprendre de desobéis- *«*
 sance, & vous accuser d'apostasie; mais j'aime *«*
 mieux en user avec douceur, & vous fléchir *«*
 par amour. Saint Bernard décrit ensuite de quel- *«*
 le maniere Robert avoit été attiré à Cluny, & *«*
 comment il avoit été séduit par l'entretien qu'un *«*
 Prieur envoyé par l'Abbé de Cluny avoit eu avec *«*
 lui: Ce Predicateur du nouvel Evangile, dit-il, *«*
 a loué la bonne chere, blâmé la frugalité: il *«*
 lui a dit que la pauvreté volontaire étoit une *«*
 vraie misere, les jeûnes, les veilles, le silence, *«*
 le travail des mains une folie; il a donné le *«*
 nom de contemplation à l'oisiveté, & de dis- *«*
 cretion à la gourmandise, à l'envie de parler, *«*
 & à la curiosité: il lui a demandé si Dieu se *«*
 plaisoit à nous tourmenter, où l'Ecriture nous *«*
 commandoit de nous faire mourir; quelle pieté *«*
 il y avoit à fouir la terre, à couper une forêt, *«*
 à porter du fumier, à mourir de faim; qui est *«*
 l'homme sage qui hait sa chair? Ce jeune enfant *«*
 séduit par ces sortes de discours est mené à Clu- *«*
 ny, on lui rase la tête, on le lave, on lui ôte *«*
 ses habits grossiers, usez & mal-propres, on *«*
 lui en donne de prix, tout neufs & tres-propres, *«*
 on le reçoit en triomphe dans la Maison, tout *«*
 le monde le louë & se réjouit de sa venuë, on *«*
 le met audessus des Religieux plus anciens que *«*
 lui: cependant on envoie à Rome pour être au- *«*

Letres de S. Bernard. torisé du Saint Siege; & ainsi que le Pape ne refuse pas de le faire, on lui expose qu'étant enfant il a été offert par ses parens à ce Monastere. Personne n'est à Rome pour refuter cette raison, on juge en faveur du present contre les absens; on confirme par un Privilege cruel une absolution trop facile: enfin, on lui fait faire une nouvelle Profession & de nouveaux Vœux. Saint Bernard appelle de cette permission du Pape au Jugement de Dieu, & au Tribunal de JESUS-CHRIST, & demande lequel doit subsister, ou des vœux du pere pour son fils, ou de ceux que le fils a faits pour soi, principalement quand il a fait vœu de quelque chose de plus noble: que d'ailleurs il étoit certain que Robert n'avoit été que promis, & non pas donné au Monastere de Cluny, puisque ses parens n'avoient point fait la demande qu'on le reçût, & qu'il n'avoit point été offert en presence de témoins, ni sa main couverte de la palle de l'Autel: que l'on disoit qu'il y avoit un heritage qui avoit été donné pour lui à ce Monastere; mais, dit-il, s'ils l'ont reçu avec un heritage, pourquoi ne l'ont-ils pas retenu aussi bien que l'heritage? Est-ce qu'ils ont mieux aimé le revenu que la personne, & l'heritage que l'ame? S'il a été offert au Monastere, pourquoi l'a-t-on laissé vivre dans le Siecle: car c'est du Siecle & non pas de Cluny que vous êtes venu, Robert, à Cisteaux? Vous avez postulé, vous avez demandé d'y être reçu, on a differé pendant deux ans de vous y admettre: enfin vous y êtes entré, vous y avez fait un an de Noviciat, après lequel vous avez fait Profession &

quitté l'habit Seculier pour prendre celui de Religion. C'est ici que Saint Bernard lui reproche vivement l'infraction de ses Vœux & son ingratitude, en le faisant souvenir des soins qu'il a pris de sa conduite. Ensuite il exprime dans des termes les plus tendres que l'on puille imaginer, la douleur qu'il ressent de sa perte. Il lui fait voir enfin que la vie molle, commode & délicate que l'on mène dans l'Ordre de Cluny, est tres-dangereuse pour le salut; & il l'exhorte de faire tous ses efforts pour se mettre en état d'observer l'abstinence, les veilles, les jeûnes, le silence, le travail des mains, & les autres austeritez qui se pratiquent dans Clairvaux, dont la vie qu'il menoit dans Cluny l'avoit desaccoutumé. Cette Lettre a été écrite l'an 1119.

*Lettres
de S. Bernard.*

Dans la seconde il fait des reproches à Foulques Chanoine Regulier, de ce que s'étant rendu à la sollicitation de son Oncle, Doyen de Langres, il avoit quitté sa Maison Reguliere pour vivre en Clerc Seculier. Quoique Saint Bernard n'eût aucune autorité sur ce jeune homme, néanmoins son zele le porte à lui faire des remontrances tres-fortes, & à blâmer ouvertement la conduite de son Oncle. Il lui fait voir que le commerce du monde est tres-dangereux, & que le moien de faire son salut est de le fuir. Il l'exhorte sur la fin à rentrer dans la Maison Reguliere qu'il a quittée, & l'avertit qu'il offre ses prieres à Dieu, afin qu'il le convertisse par sa misericorde. Il y a dans cette Lettre un bel endroit sur l'usage des biens d'Eglise: Vous vous imaginez, dit-il, que les revenus des Benefices de l'Eglise sont à vous, parce que vous assistez

Lettres de S. Ber- „ à Matines, à la Messe & à tout l'Office Divin.
nard. „ & qu'ainsi vous ne jouïssiez pas de tous ces re-
 „ venus gratuitement : en effet, il est juste que
 „ celui qui sert à l'Autel vive de l'Autel. Il vous
 „ est donc permis, si vous servez bien à l'Autel,
 „ de vivre de l'Autel ; mais non pas de vous ser-
 „ vir des biens de l'Autel pour le luxe & pour la
 „ vanité, pour avoir des brides dorées, des selles
 „ brodées, des éperons argentés, des bracelets de
 „ pourpre, au col & aux mains : en un mot, tout
 „ ce que vous employez des revenus de l'Autel à
 „ autre chose que pour avoir ce qui est nécessaire
 „ pour vôtre nourriture, & pour vous habiller
 „ tres-simplement n'est point à vous, c'est une ra-
 „ pine, c'est un sacrilege. Cette Lettre est de l'an
 1120.

Dans la troisième adressée aux Chanoines d'Audicour du Diocèse de Châlons, après avoir rejeté avec beaucoup d'humilité les louanges que ces Chanoines lui avoient données, il les avertit qu'il a reçu dans son Monastere, avec la permission de l'Évêque de Châlons, quelques Chanoines Reguliers qui vouloient embrasser la vie Monastique.

La quatrième a été écrite vers l'an 1125. à Arnould Abbé de Morimond, qui avoit quitté son Monastere avec dix de ses Religieux sans permission de l'Abbé de Cîteaux. Il avoit fait sçavoir sa retraite à Saint Bernard, en le priant de ne lui point parler de retourner dans son Monastere. Saint Bernard lui fait réponse qu'il ne peut pas s'empêcher de faire tous ses efforts pour le faire revenir : que s'il eût sçû l'endroit où il auroit pû le rencontrer, il auroit été lui-

même le trouver, l'auroit embrassé, se seroit jetté à ses pieds, l'auroit conjuré & tâché de le toucher par ses larmes : qu'il eût peut être fléchi sa dureté & son obstination par ces marques de tendresse & d'affection; mais que puisqu'il lui a ôté le moien de le faire de vive voix, il le prie d'écouter son ami absent, chagrin de sa retraite, & touché vivement de sa peine & de son peril. Il lui remontre qu'il est à craindre que sa chute n'en entraîne beaucoup d'autres : que s'il ne l'estime pas une chute pour lui, elle l'est pour ceux de la conduite desquels il étoit chargé, & qu'il a abandonnez. Il le prie de considerer à quoi il les expose. Il ajoute qu'il ne peut pas même croire qu'il ait bien fait pour soi de se retirer, puisqu'il l'a fait sans le conseil de ses freres, & des autres Abbez, & sans la permission de son Superieur.

La suivante est adressée à Adam, l'un des Moines qui avoient accompagné l'Abbé Arnould : il lui reproche son incoustance & sa legereté.

Dans la sixième il prie Brunon, qui a depuis été Archevêque de Cologne, de faire son possible pour faire rentrer dans leur devoir quelques-uns de ces Moines de Morimond qui s'étoient retirez dans son pais.

Arnould étant mort peu de temps après, Saint Bernard écrivit à Adam, que puisque son Abbé étoit mort, il ne devoit plus faire difficulté de revenir, étant par là dégagé de l'obeissance qu'il lui avoit promise. Et à l'occasion du commandement que cet Abbé lui avoit fait de le suivre; il examine en quoi & jusqu'à quel point

*Lettrés
de S. Bern-
nard.*

*Lettres
de S. Ber-
nard.*

on doit obeïr à ses Superieurs. Il établit pour principe qu'il ne faut point obeïr à ceux quã nous commandent du mal, parce qu'on ne sçau- roit leur obeïr qu'en desobeïssant à Dieu. En- suite il distingue trois sortes de choses; d'absolument bonnes, d'absolument mauvaises, & d'indifferentes, qui peuvent être bonnes ou mauvaises, suivant les circonstances & les per- sonnes. Il remarque que la Loi de l'obeïssance envers les hommes, n'a lieu qu'à l'égard de ces dernieres; parce que les premieres ne peuvent pas être omises, quoique les hommes les dé- fendent, ni les autres permises, quoiqu'ils les commandent; mais que dans les troisièmes il faut préférer le sentiment de leurs Superieurs au sien, & ne pas mépriser leurs commande- mens ou leurs défenses. Il prétend que ce qui lui avoit été commandé par son Abbé de sor- tir de son Monastere, étoit du nombre des cho- ses défenduës par la Loi de Dieu, & que le Pape ne lui en avoit pas pû même donner la permission; que la dispense qu'il en avoit obte- nuë étoit un remede frivole, qui ne servoit qu'à couvrir une conscience ulcerée, & non pas à la guérir. Nous avons, disent-ils, demandé la permission au Saint Siege; nous l'avons obte- nuë: & plût à Dieu, dit Saint Bernard, que vous n'eussiez pas demandé une permission, mais un conseil, c'est à dire, que vous n'eus- siez pas demandé que cela vous fût permis. Mais encore, pourquoi demandiez-vous cette permission? afin que ce qui ne vous étoit pas per- mis vous le fût: Vous vouliez donc faire ce qui ne vous étoit pas permis? or ce qui n'est pas

permis est un mal; vous aviez donc intérêt de *« Lettres*
 faire un mal. Vous direz peut-être que ce que *« de S. Ber.*
 vous demandiez étoit défendu sans permission; *« nard.*
 mais qu'il devenoit permis quand on l'avoit ob-
 tenu. Mais j'ai déjà montré qu'il n'est pas de ce
 genre : car c'est un scandale public défendu par
 la Loi de Dieu ; ainsi ce mal n'est pas devenu
 moindre , ou n'a pas cessé d'être mal , parce que
 le Pape y a consenti ; ce que je ne croi pas nean-
 moins qu'il ait fait , s'il n'a été trompé ou forcé
 par importunité. Après avoir montré par plusieurs
 raisons que c'est en vain que ce Moine prétend
 s'excuser , sous le pretexte d'obeïssance au com-
 mandement de son Abbé , il remarque qu'il y a
 deux choses qu'il faut principalement observer
 dans les Monasteres , l'obeïssance à son Abbé &
 la stabilité dans un même lieu , que l'une ne
 doit point préjudicier à l'autre. Vous me
 demanderez peut-être , dit-il , comment j'accor-
 de cela avec la stabilité que j'ai vouïée à Cisteaux ?
 je vous répons qu'à la verité j'ai fait Profession
 à Cisteaux ; mais que j'ai été envoyé par mon
 Abbé dans le lieu où je demeure presentement ,
 sans scandale & sans discorde , suivant l'ordre
 & la coûtume. Il se fait enfin une dernière ob-
 jection : Si je condamne , dit-il , ceux qui ont
 quitté leur Monasteré , suivant le commande-
 ment de leur Abbé , comment est-ce que je re-
 çois & que je retiens ceux qui sortent des au-
 tres Monasteres contre le gré de leurs Superieurs ;
 Il dit que la réponse à cette objection est prom-
 pte & facile ; mais qu'il craint qu'elle ne soit
 defagreable à plusieurs : Je les reçois , dit-il , parce
 que je ne croi pas que ce soit un mal de faire

Lettres de S. Bernard. « enforte qu'ils puissent observer les Vœux qu'ils ont faits dans un lieu où ils ne peuvent pas les observer. & de récompenser ainsi l'infraction de la stabilité, par l'observation de tous les autres préceptes de la vie Monastique. Mais quoi, condamnez-vous, me dira-t-on, tous ceux qui ne vivent pas comme vous? Non, je sçai qu'il y a plusieurs Saints qui ne vivent pas comme nous; mais je rends raison pourquoi je reçois ceux qui viennent nous trouver, sans condamner ceux qui n'y viennent pas: j'excuse les uns sans accuser les autres; il n'y a que les envieux que je ne puis ni ne veux excuser: à l'égard des autres, s'il y en a qui aient le dessein de pratiquer la Regle dans sa pureté, & qui n'osent le faire de peur de scandale, ou ne le puissent à cause de leur infirmité; je ne crois pas qu'ils pechent, pourvû qu'ils vivent sobrement, justement & avec pieté dans le lieu où ils sont: & s'ils sont quelquefois obligés de vivre d'une manière plus relâchée que la Regle ne l'a prescrit, ils seront excusés, ou par la charité, qui couvre la multitude de des pechez, ou par l'humilité, qui leur fait reconnoître leur foiblesse & leur imperfection.

La huitième Lettre de Saint Bernard est adressée à Brunon Archevêque de Cologne, qui lui avoit demandé s'il accepteroit cet Archevêché: il lui fait réponse qu'aucun homme mortel ne lui peut donner de décision sur ce sujet; parce que si Dieu l'y appelle personne ne l'en peut dissuader, & que si Dieu ne l'y appelle pas personne n'oseroit le lui conseiller, & qu'il n'y a que le S. Esprit qui sçache avec certitude s'il y est appelé, ou s'il n'y est pas appelé: que ce qui l'embarresse encore

d'avantage est l'humble confession qu'il lui a faite de ses fautes passées; qu'il craint, quand il considère qu'il est appelé de l'état d'un pecheur à un Ministère tres-Saint, principalement sans avoir fait pénitence; qu'il espere que Dieu lui fera une prompte misericorde, mais qu'il y a bien de la difference entre recevoir le pardon de ses pechez & être élevé tout d'un coup à la dignité Episcopale: qu'il est vrai que Saint Mathieu a été appelé à l'Apostolat au sortir de sa Profession, mais qu'il a fait pénitence avant que de recevoir sa mission: que Saint Ambroise a été élevé des Tribunaux civils, pour être mis sur la chaire Episcopale, mais qu'il avoit toujourns mené une vie innocente; & que la Conversion de Saint Paul est un miracle qui ne peut pas servir d'exemple: que dans ce doute il ne lui peut donner aucune réponse, sinon qu'il priera Dieu de lui faire connoître sa volonté, & qu'il peut consulter Norbert, qui étant sur les lieux, & un grand serviteur de Dieu, pourra lui donner des conseils salutaires.

*Lettres
de S. Bern-
nard.*

Brunon prit le parti d'accepter l'Archevêché de Cologne, & Saint Bernard l'ayant appris, lui écrivit les deux Lettres suivantes, par lesquelles il l'exhorte de faire son devoir, & de s'acquitter dignement des fonctions de son Ministère: Ces Lettres ont été écrites vers l'an 1132.

L'onzième Lettre est adressée à Guigue, Prieur de la grande Chartreuse, & à ses Religieux: il leur écrit sur la Charité, sur les effets & les differens degrez de cette vertu, qui n'aura sa souveraine perfection que dans l'autre vie.

Dans la douzième écrite aux mêmes, il se recommande à leurs prieres.

Lettres de S. Bernard. Par la treizième il demande au Pape Honoré II. la confirmation de l'Élection d'Alberic à l'Evêché de Châlons. Cet Alberic étoit de Rheims, Condisciple d'Abaëlard & sçavant Theologien. Il fut élu Evêque de Châlons l'an 1126. après la mort d'Ebale; mais il ne fut point ordonné ni mis en possession de cet Evêché: il fut élevé l'an 1139. à l'Archevêché de Bourges. Cette Lettre de Saint Bernard fut écrite aussi tôt après l'Élection d'Alberic à l'Evêché de Châlons; c'est la première qu'il écrivit au Pape Honoré II. Car il n'y a pas mis son nom, & se qualifie seulement d'un certain Frere, Moine de profession, & grand pecheur.

Dans la quatorzième il recommande à ce Pape une affaire de l'Eglise de Dijon.

Il la recommande aussi par les deux Lettres suivantes aux Cardinaux Haimmeric & Pierre.

Dans la dix-septième il s'excuse envers le dernier de ces Cardinaux, de ce qu'il ne l'a point été trouver, parce qu'il a pris resolution de ne jamais sortir de son Monastere: il lui écrit qu'il ne sçait ce que c'est que les Ecrits qu'il lui demande; qu'il ne se souvient pas d'avoir rien composé qui soit digne de lui: que quelques-uns de ses Religieux avoient pû écrire une partie de ce qu'ils lui entendoient dire, & qu'il avoit auprès de lui Gebuin Chantre & Archidiacre de Troyes, qui pouvoit en avoir quelque copie: cependant il lui promet, s'il en trouve quelques-uns sous sa main, ou qu'il en compose à l'avenir qui lui puissent être agreables, de les lui envoyer.

Dans la Lettre suivante adressée au même, il s'étend

s'étend sur le peu de cas qu'on doit faire des *Lettres*
 loüanges humaines, & de l'estime que les hom- *de S. Berni*
 mes ont de nous. Je me réjouis, dit-il, de la *nard.*
 grace que vous me faites d'avoir bonne opinion
 de moi; mais ma joie est bien diminuée, quand
 je considère que ce ne sont pas mes actions,
 mais l'opinion des autres qui m'a attiré cette
 estime. J'ai honte d'avoir tant de joie, quand je
 sens que je ne suis pas aimé & honoré à cause de
 ce que je suis, mais à cause de ce qu'on me
 croit: car ce n'est pas moi que l'on aime, quand
 on m'aime ainsi, mais un je ne sçai quoi qu'on
 suppose être en moi, & qui n'est point moi.
 Il montre ensuite, qu'il n'y a rien qu'on puisse
 véritablement aimer ou louer dans la creature:
 cependant, dit-il, il y a une vanité générale ré-
 pandue dans tous les hommes, qui fait qu'ils
 souhaitent d'être loués, tout méprisables qu'ils
 sont, & qu'ils ne veulent pas estimer ce qui est
 véritablement estimable. . . Toutes les loüanges
 qu'on nous donne ne sont que mensonges; la
 joie que les hommes en ressentent n'est que va-
 nité: ceux qui sont loués sont des hommes
 vains, & ceux qui les louent sont des menteurs:
 les uns sont des flatteurs pleins de dissimulation;
 les autres louent de bonne foi ce qu'ils croient
 être louable, & ils sont dans l'erreur; & les au-
 tres se réjouissent des loüanges des uns & des
 autres, & c'est une sorte de vanité. Sur la fin de
 sa Lettre il promet de lui envoyer quelques-uns
 de ses Ouvrages. On croit que ces Lettres ont
 été écrites vers l'an 1127.

Les deux Lettres suivantes sont encore écri-
 tes à ces mêmes Cardinaux; il leur recommande

*Lettres
de S. Ber-
nard.*

une affaire de l'Eglise de Rheims.

La vingt & unième est adressée à Mathieu Legat du Saint Siege en France ; il s'excuse dans cette Lettre de ce qu'il n'a pas pû le venir trouver à cause de sa maladie, & il se plaint de ce qu'on veut le tirer de son Cloître, pour l'obliger de se mêler des affaires du monde. Cette Lettre est écrite peu de temps avant le Concile de Troyes, tenu l'an 1128.

Dans la vingt-deuxième il recommande à Humbaud Archevêque de Lion une affaire de l'Evêque de Meaux.

Dans la vingt-troisième il louë Atton Evêque de Troyes, de ce qu'il avoit donné ses biens aux pauvres dans une maladie qu'il avoit eüe : Ordinairement, dit-il, les Testamens ne sont executez qu'après la mort, & on ne donne ses biens que pour le temps qu'on n'en peut plus jouir ; mais celui-ci étant entre l'esperance de la vie & la crainte de la mort, a libéralement distribué & donné son bien aux pauvres, afin que sa justice subsistât éternellement. Il se réjouit ensuite de ce que cet Evêque est revenu de cette maladie. Ces deux dernières Lettres ont été écrites vers l'an 1128.

Dans la vingt-quatrième il louë Gilbert Evêque de Londres, de ce qu'il vivoit pauvre étant Evêque d'une Ville aussi considerable. Ce n'est pas beaucoup, dit-il, pour Maître Gilbert, d'être fait Evêque ; mais c'est quelque chose de grand qu'un Evêque de Londres vive pauvrement : la dignité sublime de l'Episcopat n'a point augmenté la gloire d'un si excellent homme, mais l'humble pauvreté l'a beaucoup reie-

véc : souffrir patiemment la pauvreté est un ef- *« Lettres*
 fet de la vertu de patience; la desirer volontai- *« de S. Ber-*
 rement est la marque d'une grande sagesse. *« nard.*

Dans la vingt-cinquième il exhorte Hugues Archevêque de Rouen d'être patient, & de temperer son zele par la charité. Il faut, dit-il, *«*
 qu'un Evêque ne soit pas seulement patient, afin *«*
 qu'il ne soit pas vaincu par le mal; mais qu'il *«*
 soit aussi pacifique pour surmonter le mal par le *«*
 bien : ainsi il faut qu'il supporte les méchans & *«*
 qu'il guérissè ceux qu'il supporte. Soiez donc *«*
 patient, parce que vous êtes avec des méchans : *«*
 soiez pacifique, parce que vous gouvernez les *«*
 méchans : que vôtre charité soit pleine de zele, *«*
 mais que la séverité soit temperée dans l'occasion *«*

La vingt-sixième est une Lettre à Guy Evêque de Laufane, qui comprend en peu de mots les vertus nécessaires à un Evêque. Vous avez, lui dit-il, entrepris un Ouvrage difficile, il est nécessaire que vous aiez de la force : vous avez été chargé de veiller sur Israël, il faut que vous aiez de la prudence : vous êtes debiteur aux fols & aux sages, la justice vous est nécessaire : enfin vous avez besoin de temperance, afin que celui qui prêche aux autres ne soit pas rejeté.

La vingt-septième & la vingt-huitième contiennent des avis semblables à Ardution Evêque de Genève.

Dans la vingt-neuvième il congratule Estienne Evêque de Mets de la paix renduë à son Eglise.

Dans la trentième il exhorte Alberon Primicier de Mets, d'attendre avec patience l'exécution d'une affaire dont il étoit convenu avec son Evêque. Ces deux Lettres ont été écrites vers l'an 1126.

Lettres de S. Bernard. Dans la trente & unième il congratule Hugues Comte de Champagne, de ce qu'il s'est fait Chevalier de Jerusalem. Ce Comte étoit le premier Fondateur de l'Abbaie de Clairvaux; c'est pourquoi Saint Bernard lui dit qu'il ne peut pas oublier l'ancienne amitié qu'il avoit pour lui, & les bienfaits dont il a comblé sa maison.

La Lettre trente-deuxième est adressée à Joran Abbé de Saint Nicaise de Rheims, qui se plaignoit de ce qu'on avoit reçu dans l'Ordre de Cîteaux un de ses Religieux appelé Dreux: Saint Bernard lui témoigne qu'il n'approuve pas la sortie de ce Religieux; qu'il ne la lui auroit pas conseillée s'il lui en eût demandé son avis, & qu'il ne l'auroit pas reçu; qu'il prenoit part à la douleur qu'il en avoit, & qu'il le secourroit volontiers s'il le pouvoit; mais qu'il n'avoit pu faire autre chose que d'écrire à l'Abbé qui l'avoit reçu, afin qu'il le lui renvoiât: qu'au reste il ne devoit pas prendre cette affaire si à cœur; mais qu'il devoit se soumettre à la volonté de Dieu, & retenir les mouvemens de sa juste indignation, en faisant comme un Saint, qui étant sollicité de faire recherche d'un de ses Religieux qui s'étoit enfui, fit réponse, je n'en ferai rien: car en quelque lieu qu'il soit, s'il est bon Religieux, il est à moi. Il ajoute qu'il suit lui même le conseil qu'il lui donne, & qu'un de ses Religieux son proche parent aiant été reçu à Cluny malgré lui, il en a toute la douleur imaginable; mais qu'il demeure dans le silence, priant & pour les Religieux de Cluny, afin qu'ils le lui rendent; & pour ce Religieux, afin que Dieu

lui inspire de revenir. Cela fait voir que cette Lettre étoit écrite avant le retour de Robert vers l'an 1120.

*Lettres
de S. Bernard.*

Quoique Saint Bernard eût écrit ainsi à l'Abbé de Saint Nicaise; cependant son avis n'étoit pas que ce Religieux fût obligé de retourner à son Monastere: mais Hugues Abbé Pontigny qui l'avoit reçu, s'étoit persuadé sur la premiere Lettre que Saint Bernard lui avoit écrite que c'étoit son avis, il fut obligé de lui en écrire une seconde pour le détromper, par laquelle il lui déclare qu'il n'a jamais eu intention de lui conseiller ou de lui persuader de rendre ce Religieux: qu'au contraire, il louë son dessein, & le congratule de ce qu'il l'a executé; mais qu'étant prié par l'Archevêque de Rheims & par un Abbé qui étoit de ses amis, il n'avoit pu s'empêcher de lui écrire, & de lui mander ce qu'il craignoit qui n'arrivât; qu'il croioit en même-temps lui avoir assez marqué quelle étoit sa pensée en lui écrivant sur la fin de sa Lettre, quo s'il aimoit mieux s'exposer à souffrir plutôt tous les maux dont il étoit menacé que de perdre ce Religieux, il en feroit comme il voudroit; mais que pour lui il n'y prenoit point de part: qu'au reste, il avoit eu grand tort de le soupçonner d'avoir eu dessein d'attirer ce Religieux dans son Monastere.

Dans la trente-quatrième il congratule ce Religieux de la resolution qu'il avoit prise, & l'exhorte à y perseverer.

La trente-cinquième est adressée à Hugues Farfite, Abbé de Saint Jean de Chartres, qu'il prie de recommander la cause de Humbert au

*Lettres
de S. Ber-
nard.*

Comte de Chartres : il l'assûre en même-temps qu'il n'a point brûlé la Lettre qu'il lui avoit écrite ; mais il l'avertit qu'il y a soutenu un sentiment erroné touchant les Sacremens.

Cet Abbé lui aiant écrit qu'il avoit oublié ce qui pouvoit lui avoir fait de la peine, & lui aiant envoyé une exposition de foi tres-orthodoxe, Saint Bernard lui témoigne par la Lettre trente-sixième qu'il le reconnoît pour un tres-bon Catholique, & qu'il est comme persuadé qu'il avoit mal expliqué ses sentimens : il lui conseille de ne point inquieter la memoire d'un saint Evêque, avec lequel il n'avoit eu aucun différent pendant son vivant.

Dans les trente-septième, trente-huitième, trente-neuvième, quarantième & quarante-unième, Saint Bernard recommande diverses affaires à Thibaud Comte de Champagne.

La quarante-deuxième adressée à Henri Archevêque de Sens est renvoyée aux Opuscules.

Dans les quarante-troisième & quarante-quatrième, il prie cet Archevêque de rendre justice à l'Abbaie de Molefine, touchant quelques droits qu'il prétendoit dans l'Eglise de Senan, qui dépendoit de cette Abbaie.

La Lettre quarante cinquième est écrite au nom de l'Abbé & de tout l'Ordre de Cisteaux, à Louïs le Gros Roi de France, sur la persécution qu'il faisoit souffrir à Estienne Evêque de Paris : ils lui parlent avec une liberté courageuse, & lui déclarent que s'il méprise leurs prières & ne rend pas justice à cet Evêque, ils en écriront au Pape.

Le Roi n'ayant point fait satisfaction à l'Evê-

que de Paris, l'Archevêque de Sens prononça un interdit contre ce Prince; mais le Roi s'étant adressé au Pape Honoré II. obtint qu'il fût levé: ce qui obligea Hugues Abbé de Pontigny, & Saint Bernard, d'écrire la Lettre quarante-sixième à ce Pape, par laquelle ils lui mandent que c'est par surprise qu'on lui a fait lever cet interdit, & que s'il eût tenu ferme, le Roi se seroit mis à la raison; parce que la constance des Evêques avoit déjà flechi la colere de ce Prince.

*Lettres
de S. Bern-
nard,*

Saint Bernard fit aussi écrire la même chose au Pape par Geofroy Evêque de Chartres, au nom duquel la Lettre quarante-septième est écrite. Il lui mande que le Roi étonné par l'interdit avoit promis de rendre à l'Evêque de Paris tous les biens qu'il lui avoit enlevés; mais que depuis qu'il avoit obtenu l'absolution de Sa Sainteté, il ne vouloit plus executer sa promesse.

Dans la quarante-huitième il se justifie auprès de Haimeric Chancelier du Saint Siege, sur les plaintes qu'on avoit formées contre lui. Il demande si elles sont fondées, ou sur ce qu'on a ôté l'Evêché de Verdun à un homme indigne de le posséder, ou sur ce qu'on a obligé Fulbert Abbé du Saint Sepulcre de Cambrai, de ceder sa place à Parvin, ou de ce que l'on a fait à Laon un lieu de Sainteté d'un lieu de débauche, (en chassant du Monastere de Saint Jean, des Religieuses qui menotent une vie déreglée, & y substituant des Moines de Saint Nicaise.) Il dit que si c'étoit lui qui eût fait ces choses: elles lui devroient faire honneur, mais que ce n'est pas lui qui en est auteur; & qu'ainsi il ne peut en avoir ni la louange ni le blâme: que

*Lettres
de S. Ber-
nard.*

c'est l'Evêque d'Albane à qui le premier doit
être attribué : le second à l'Archevêque de
Rheims, & le troisième à ce même Archevêque
& à l'Evêque de Laon : que tout ce qu'on peut
trouver à redire en lui est, qu'il a été présent
quand ces choses se sont faites, lui qui ne devoit
point sortir des tenebres, ni se mêler des affaires
du monde. Il avouë qu'il s'y est trouvé ; mais,
dit-il, c'est parce qu'on m'y a appelé, & qu'on
m'a forcé à y aller ; si cela ne plaît pas à mes
amis, cela me plaît encore moins ; plût à Dieu
que je n'y eusse point été, & que je n'allasse ja-
mais à ces sortes d'Assemblées. Il prie donc ce
Chancelier, puisqu'on ne trouve pas bon qu'il se
mêle des affaires du monde, de faire ensorte
qu'on ne lui ordonne plus de sortir de son Mo-
nastere : Qu'on défende, dit-il, à ces gtenoüilles
criardes & importunes de sortir de leurs marais ;
qu'on ne les entende plus dans les Conciles ;
qu'on ne les trouve plus dans les Palais ; que
la nécessité ni l'autorité ne les puissent tirer de
leur Solitude ; peut-être que par ce moien vôtre
ami pourra éviter le soupçon d'être entrepre-
nant ; car d'ailleurs je ne vois pas en quoi j'ai
pû manquer, m'étant fait une loi de ne jamais
sortir de mon Monastere (à moins qu'il ne s'a-
gît de quelque affaire de l'Ordre,) si je n'étois
appelé par le Legat du Saint Siege, ou par mon
Evêque. . . . Si je puis obtenir par vôtre moien
la grace de n'être plus obligé de sortir pour quel-
que raison que ce puisse être, je serai en paix,
& j'y laisserai les autres ; mais quoique je demeu-
re caché & dans le silence, je ne croi pas que
le murmure des Eglises cesse, si la Court Romaine

ne cesse de faire préjudice aux absens pour gratifier les presens. Cette Lettre est de l'an 1130.

*« Lettres
« de Saint
Bernard.*

La quarante-neuvième & la cinquantième sont écrites au Pape Honoré II. au nom des Abbez de Cisteaux, de Pontigni & de Clairvaux en faveur de l'Archevêque de Sens persecuté par le Roi Louïs le Gros. Ils prient la Sainteté de permettre à cet Archevêque d'avoir recours au S. Siege, & de lui rendre justice.

Dans la cinquante & unième il recommande la même affaire à Haimeric Chancelier de l'Eglise de Rome.

Dans la cinquante-deuxième adressée au même, il lui mande que l'Evêque de Chartres a eu raison de ne pas entreprendre le voiage de la Terre-sainte, & le prie une seconde fois de faire enforte que le Pape ne le charge d'aucune affaire.

Les deux suivantes sont des Lettres de recommandation adressées au même Haimeric. Ces six Lettres ont été écrites vers l'an 1127.

Dans la cinquante-cinquième adressée à Geoffroi Evêque de Chartres; il prie cet Evêque de recevoir un Moine reclus qui se repentoit d'avoir quitté sa cellule.

Dans la cinquante-sixième il mande à ce même Evêque, qu'il ne sçait pas si Norbert fera le voiage de Jerusalem. Il témoigne qu'il n'est pas de l'avis de ce Saint homme qui assûroit que l'Antechrist viendroit certainement avant la fin de son Siecle; & qu'il ne mourroit point qu'il n'eut vû une persecution generale dans toute l'Eglise. Il recommande encore à l'Evêque de Chartres l'affaire de Humbert,

Lettres de S. Bernard. Dans la cinquante-septième adressée à ce même Evêque, il dit que le vœu qu'un homme avoit fait d'aller à Jerusalem, ne doit pas l'empêcher d'être receu à faire un vœu plus excellent; parce que le vœu d'un moindre bien n'empêche pas qu'on ne fasse vœu d'un plus grand.

Dans la cinquante-huitième écrite à Ebale Evêque de Châlons; il lui recommande de mettre pour Prieur dans la maison des Chanoines Regulariers de sa Ville, celui que ces Chanoines avoient choisi, qui étoit un homme tres-Religieux, & si cela ne se peut, de leur en donner un autre qui aime la regularité & l'ordre, & non pas une personne telle qu'ils souhaitent, qui favorise leurs relâchemens.

Dans la cinquante-neuvième il conseille à Guilencus Evêque de Langres, de céder à l'Eglise de S. Estienne de Dijon, quelques biens vacans par la mort de l'Archidiacre Garnier.

Dans la soixantième adressée à ce même Evêque il lui recommande l'Eglise de Molefine.

Par la soixante & unième il renvoie à Ricuin Evêque de Toul, un penitent qu'il lui avoit adressé, parce qu'il n'avoit coûtume d'imposer de penitence qu'à ceux qui étoient sous sa conduite: car, dit-il, ne seroit-ce pas une temerité
 „ à nous d'entreprendre de traiter des affaires des
 „ Evêques, nous qui nous adressons à eux dans
 „ les affaires difficiles qui arrivent parmi nous.
 Ricuin est mort en 1128. ainsi cette Lettre précède cette année.

Dans la soixante & deuxième il prie Henry Evêque de Verdun, de recevoir une penitente qu'il luy adresse.

Dans la soixante & troisieme il mande à cet Evê- *Lettres*
que qu'il n'a jamais rien dit contre lui. Cet Henri *de S. Ber-*
est celui à qui S. Bernard persuada de quitter son *nard.*
Evêché, & dont il est parlé dans la Lettre 48.

La soixante & quatrieme est adressée à Alexan-
dre Evêque de Lincolne, auquel il demande son
consentement, qu'un de ses Clercs nommé
Philippe qui étoit parti dans le dessein d'aller
à Jerusalem, demeure Religieux à Clairvaux :
& il le prie de faire payer les dettes de cet
homme des revenus de sa prebende.

Dans la soixante & cinquieme écrite à Alvisé
Abbé d'Anchin en Flandres, il le louë de la
douleur qu'il a témoignée de la mort d'un de
ses Religieux nommé Goduin qui s'étoit retiré à
Clairvaux, & s'excuse de ce qu'il l'avoit reçu.

Dans la soixante & sixieme il prie Geoffroi Abbé
de S. Medard de Soissons de faire sa paix avec
Alvisé.

Dans la soixante & septieme, il s'excuse envers
les Moines de S. Germer de Flay, de ce qu'il a
reçu un de leurs Religieux : il leur dit qu'il
n'avoit eu jusqu'à present aucune connoissance
de leur Monastere ; que ce Moine l'étoit venu
trouver après avoir passé sept mois seul dans un
Hermitage ; qu'il avoit refusé plusieurs fois de le
recevoir. Que lui ayant demandé pourquoi il ne
vouloit pas retourner à son Monastere, il lui
avoit fait réponse que son Abbé ne le vouloit
pas avoir en qualité de Moine, mais le faisoit
servir de Medecin ; qu'enfin pressé par ses in-
stantes prieres il l'avoit reçu ; que comme il ne
l'avoit point obligé d'entrer dans son Mona-
stere, il ne l'obligeroit pas aussi d'en sortir, &

Lettres de S. Bernard. que quand il en sortiroit, il ne retourneroit pas dans le leur, mais qu'il s'en iroit encore plus loin.

Ces Moines n'ayant pas été contens de cette réponse, & aiant récrit à S. Bernard qu'il n'avoit pas eu droit de recevoir un de leurs Religieux qu'ils avoient excommunié, il leur répond par la Lettre suivante qu'ils ne l'ont excommunié que depuis qu'il l'a reçu; & confirme les raisons qu'il avoit alléguées dans la Lettre précédente: y ajoutant que puisqu'ils accusoient ce Religieux d'être un vagabond qui ne pouvoit demeurer en place, & qui étoit désobéissant à son Abbé, ils devroient se réjouir de ce qu'il étoit presentement changé, & de ce qu'il demuroit dans un Monastere où il accomplissoit les vœux qu'il avoit faits chez eux. On rapporte ces deux Lettres à l'an 1125.

Dans la soixante & neuvième, il console Guy Abbé de Trois-fontaines affligé de ce qu'en célébrant la Messe il luy étoit arrivé de consacrer un Calice dans lequel on n'avoit mis que de l'eau par mégarde; parce que cette faute n'étoit arrivée que par inadvertance ou par negligence, & non pas par malice. Il lui impose néanmoins pour pénitence & à celui qui l'avoit servi à cette Messe, de reciter tous les jours jusqu'à Pâques les sept Pseaumes Penitentiels, & de recevoir sept coups de discipline. Il approuve ce qu'il avoit fait quand il s'étoit apperçû qu'il n'y avoit point de vin dans le Calice, en versant du vin sur une parcelle de l'Hostie consacrée; parce que quoiqu'il ne fût pas changé par une consecration propre & solennelle au Sang de J E S U S-

CHRIST, il étoit toutefois devenu sacré par le Contact du Corps de JESUS-CHRIST; il ajoute qu'il y a néanmoins un Ecrivain qui a soutenu que le Sacrifice ne pouvoit être valable sans qu'il y eût du pain, du vin & de l'eau; en sorte que si l'une de ces trois choses manquoient, les autres n'étoient pas sanctifiées: que chacun peut avoir là-dessus tel sentiment qu'il voudra; mais que pour lui si pareille chose lui arrivoit, il feroit la même chose qu'avoit fait celui à qui il écrit, ou qu'il recommenceroit la Messe à ces mots, *Simili modo postquam cœnatum est, &c.* & qu'il acheveroit le reste du Sacrifice; ne doutant point que le pain ne soit consacré séparément, & que quand même on ne consacreroit pas l'espece du vin, la consécration du pain ne fût véritable & réelle.

Lettres
de S. Bern.
nard.

Dans la soixante & dixième, il avertit ce même Abbé de traiter un de ses Religieux avec plus de douceur, & de revoquer les Jugemens rigoureux qu'il avoit rendus contre lui.

Dans la soixante & onzième adressée aux Moines de cette Abbaye, il leur mande qu'il n'a pas encore trouvé l'occasion de leur rendre visite, & il les console de la mort de l'Abbé Roger.

La soixante & douzième est adressée à Rainaud Abbé de Foigni; il lui écrit sur la qualité de Pere que cet Abbé lui avoit donnée; il la refuse avec beaucoup d'humilité, & ne veut accepter que celle de frere.

Dans la soixante & treizième & dans la soixante & quatorzième, il console & fortifie cet Abbé qui étoit chagrin & embarrassé de ce qu'il étoit élevé à cette dignité.

Lettres de S. Bernard. Dans la soixante & quinzième il dissuade Artaud Abbé de Prully d'envoyer de ses Religieux pour fonder un Monastere en Espagne.

Dans la soixante & seizième il conseille à l'Abbé des Chanoines Reguliers de S. Pierre-mont au Diocèse de Toul, de faire ses efforts pour retirer du desordre un de ses Religieux, qui étoit retourné dans le monde & s'y étoit marié.

La soixante & dix-septième est le quatrième des Opuscules.

Dans la soixante & dix-huitième il congratule Suger Abbé de S. Denis, de ce qu'il avoit mis la reforme dans son Monastere, & de ce qu'il avoit quitté le faste extérieur qu'il avoit auparavant, & le louë d'avoir pris une si sainte resolution. Sur la fin de cette Lettre il declame contre Estienne de Guarlande Diacre qui étoit Grand Maître de la maison du Roi, portoit les armes, & possédoit plusieurs Benefices. Cette Lettre est de l'an 1127.

La soixante & dix-neuvième est écrite à Luc Abbé de Couffy de l'Ordre de Prémontré dans le Diocèse de Laon, auquel il conseille d'envoyer un de ses Religieux qui avoit commis le peché de la chair, dans quelque maison éloignée de son Ordre pour y faire penitence.

Dans la quatre-vingtième il console Guy Abbé de Molefme d'une injure qui lui avoit été faite, & l'exhorte de ne pas songer à en tirer vengeance, mais de pardonner à celui qui la lui avoit faite.

Par la quatre-vingtunième il assure Gerard Abbé de Potieres au Diocèse de Langres, qu'il n'a rien

écrit au Comte de Nevers contre sa personne, mais seulement pour son Eglise, afin qu'elle fût en paix.

*Lettres
de S. Bern-
nard.*

Dans la quatre-vingt-deuxième il détourne Estienne Abbé de S. Jean de Chartres, du dessein qui lui étoit venu de quitter la conduite de son Monastere pour s'en aller en Jerusalem.

Dans la quatre-vingt-troisième il console Simon Abbé de S. Nicolas aux Bois dans le Diocèse de Laon, de la persecution qu'il souffroit de la part de ses Religieux. Nous apprenons par les Lettres de Janson Archevêque de Rheims & de Josselene Evêque de Soissons au Pape Innocent II. que ces Moines étoient mécontents de leur Abbé, parce qu'il avoit restitué à l'Evêque d'Arras quelque Cure dont ils étoient en possession.

Par la Lettre suivante écrite à ce même Abbé il le prie de recevoir & de traiter doucement un Moine qu'il lui renvoie.

La quatre-vingt-cinquième adressée à Guillaume Abbé de Saint Thierry, est un compliment Chrétien & spirituel, pour servir de réponse à la plainte obligeante que lui avoit faite cet Abbé, qu'il ne se croioit pas tant aimé de S. Bernard qu'il l'aimoit.

Dans la quatre-vingt-sixième il écrit à ce même Abbé, qu'il lui renvoie un Moine qui étoit sorti de son Monastere; lui marque qu'il lui avoit fait une forte reprimande, & lui conseille d'en faire autant, & de le renvoyer à son Abbé avec une Lettre de recommandation. Il détourne cet Abbé du dessein qu'il avoit de quitter la conduite de son Monastere pour vivre en simple Religieux.

*Lettres
de S. Ber-
nard.*

Dans la quatre-vingt-septième il condamne la conduite d'Oger Chanoine Regulier qui après avoir quitté une Cure avec le consentement de son Evêque qu'il avoit comme extorqué, à condition qu'il demeureroit dans son Evêché; s'étoit ensuite adressé au Metropolitain pour obtenir de lui la permission de retourner dans son Abbaye: y étant retourné il avoit prié S. Bernard de lui apprendre de quelle maniere il devoit vivre. Ce Saint désapprouve d'abord sa conduite; il ne lui conseille pas néanmoins de se charger de nouveau du soin de cette Cure, mais il veut qu'il soit persuadé qu'il a fait une faute, & qu'il ne considere pas sa retraite comme une action d'une grande vertu. Ensuite il lui donne divers avis salutaires dans cette Lettre, & dans les trois suivantes qui lui sont aussi adressées. Il s'excuse dans la quatre-vingt-neuvième de ce qu'il ne lui écrit pas de longues Lettres, parce qu'il est obligé de garder le silence qui est interrompu, aussi bien que la tranquillité de l'esprit, quand on est obligé de composer & de dicter, & que d'ailleurs sa profession n'est pas d'enseigner les autres, mais de pleurer ses pechez.

La quatre-vingt-onzième est adressée à un Chapitre general d'Abbez Benedictins, assemblé à Soissons pour la reforme de leurs Monasteres: S. Bernard les exhorte fortement à y travailler, „ de crainte, dit-il, qu'on ne publie dans le monde „ que vous vous êtes assemblés inutilement. Faites „ tous vos efforts, pour rendre vos actions & vos „ occupations parfaites; elles ne sçauroient l'être „ trop, parce qu'on ne sçauroit être trop juste,

trop

trop sage, ni trop vertueux... N'écoutez point ceux qui vous disent: Nous ne voulons pas être meilleurs que nos peres, avouant par là qu'ils sont enfans de gens tiedes & relâchez, dont la memoire est en malediction: ou s'ils prétendent être enfans des Saints, qu'ils imitent leur sainteté, & non pas leur indu'gence & leur relâchement... On ne peut demeurer en cette vie sans avancer ou sans reculer, sans monter ou sans descendre: si on veut demeurer au même état, on tombe bien-tôt: celui qui ne veut pas être meilleur n'est pas assurément bon; & quiconque cesse de vouloir devenir meilleur, cesse d'être bon.

Les quatre Lettres suivantes sont des Lettres de compliment, dont la premiere est adressée à Henri Roi d'Angleterre, & les autres à des Prélats de son Roiaume.

Dans la quatre-vingt feizième il louë Richard Abbé de Fontaine, dans le Diocese d'York, qui avoit embrassé la réforme de Cisteaux avec douze de ses Religieux l'an 1132.

Dans la quatre-vingt dix-septième il détourne le Duc Conrad de faire la guerre au Comte de Savoye.

Dans la quatre-vingt dix-huitième il répond à une question qui lui avoit été proposée: pourquoi de tous les Saints de l'Ancien Testament l'Eglise ne fait la Fête que des Machabées? Que l'Eglise fait leur Fête, parce qu'ils sont semblables aux Martyrs Chrétiens, en ce qu'ils ont souffert précisément pour la défense de la Loi de Dieu, & pour n'avoir pas voulu la renoncer.

Dans la quatre-vingt dix-neuvième il écrit à un Religieux qu'il avoit été en peine de sa sortie

*Lettres
de S. Ber-
nard.*

de son Monastere, mais qu'ayant appris par sa Lettre le motif qui l'avoit fait agir, il cessoit d'en avoir mauvaise opinion.

Dans la centième il louë la charité liberale d'un Evêque envers les pauvres : C'est, dit-il, une chose bien digne d'un Evêque ; c'est un grand ornement de son Sacerdoce, si ne pouvant être pauvre à cause des revenus de son Evêché, l'usage qu'il en fait, fait voir qu'il aime les pauvres : car ce n'est pas la pauvreté qui est une vertu, mais l'amour de la pauvreté : ce ne sont pas les pauvres de bien, mais les pauvres d'esprit qui sont appelez Bienheureux.

Dans la cent-unième il prie une Communauté de recevoir un Moine qui étoit sorti sans permission.

Dans la cent deuxième il conseille à un Abbé de tenter toutes sortes de voies pour faire rentrer un Religieux dans son devoir, & de le chasser s'il le trouve incorrigible.

Dans la cent troisième il exhorte une personne de se détacher de l'affection qu'elle avoit pour les richesses.

Dans la cent quatrième il en exhorte une autre à fuir le monde.

Les Lettres suivantes, jusqu'à la cent quinziesme, sont des Exhortations qu'il fait à différentes personnes d'embrasser la vie Monastique, dont il fait l'éloge.

Dans la cent quinzième il détourne une Religieuse d'embrasser la vie Eremitique.

Les six Lettres suivantes ne contiennent que des louanges ou des remercimens.

La cent vingt-deuxième est une Lettre de Hil-

debert, alors Archevêque de Tours, adressée à Saint Bernard, par laquelle il lui donne des loüanges, & lui demande son amitié. Saint Bernard lui répond d'une maniere fort obligeante dans la Lettre cent vingt-troisième, & il l'exhorte dans la cent vingt-quatrième d'embrasser le parti du Pape Innocent II.

*Lettres
de S. Bern-
nard.*

Par la cent vingt-cinquième il mande à Geoffroy de Loroux de prendre la défense de ce Pape contre Pierre de Leon.

Dans la cent vingt-sixième adressée aux Evêques de Limoges, de Poitiers, de Perigueux & de Saintes, il défend fortement la cause d'Innocent II. contre Gerard Evêque d'Angoulême, qu'il accuse de soutenir le parti de Pierre de Leon par un motif d'ambition.

La cent vingt-septième est écrite au nom de Hugues Comte de Bourgogne, à Guillaume Comte de Poitiers, qu'il exhorte d'abandonner le parti de Pierre de Leon, & de reconnoître le Pape Innocent.

Dans la cent vingt-huitième Saint Bernard fait des reproches au Comte Guillaume, de ce qu'après avoir rendu la paix à l'Eglise de Poitiers, il avoit chassé de la Ville le Clergé de Saint Hilaire, & l'exhorte de faire cesser cette persecution.

Dans la cent vingt-neuvième il avertit les Genoïis de conserver la paix avec ceux de Pise, & d'être fidèles au Pape & à l'Empereur.

Dans la cent trentième il avertit les Pisantins, à cause de l'affection qu'ils avoient pour le Pape.

Par la cent trente & unième il fait souvenir les Milanois de leur reconciliation avec l'Eglise de Rome & avec le Pape Innocent, & les presse vi-

*Lettres
de S. Ber-
nard.*

vement de rendre au Saint Siège & à ce Pape le respect & la soumission qu'ils leur doivent.

Les trois suivantes sont écrites au Clergé & au Peuple de Milan sur le même sujet.

Dans la cent trente-cinquième il rejette avec humilité les louanges que Pierre Evêque de Pavie lui avoit données, & le louë de sa charité.

Dans la cent trente sixième il demande grace au Pape Innocent, pour un homme qui étoit prêt de lui faire satisfaction.

Dans la cent trente-septième il implore la clemence de l'Imperatrice envers les Milanois, que le Pape n'avoit reçûs en grace qu'après qu'ils avoient reconnu Lothaire pour leur Roi & pour leur maître.

Dans la cent trente-huitième il demande à Henri Roi d'Angleterre du secours pour le Pape Innocent.

Dans la cent trente-neuvième il excite l'Empereur Lothaire à vanger l'Eglise contre les Schismatiques.

Dans la cent quarantième il recommande à ce Prince les Pisantins.

Dans la cent quarante & unième il fait de vifs reproches à Humbert Abbé d'Igny, de ce qu'il avoit quitté son Abbaie.

Dans la cent quarante-deuxième il console les Moines de l'Abbaie des Alpes de la perte de leur Abbé Guarin, qui avoit été fait Evêque de Sion en Suisse.

Dans la cent quarante-troisième il s'excuse aux Moines de Clairvaux de sa longue absence, en leur témoignant qu'elle ne lui fait pas moins de peine qu'à eux, & les avertit en peu de mots de perseverer dans leur devoir.

Les deux Lettres suivantes sont écrites sur le même sujet, avec des marques de tendresse & d'affection. *Lettres de S. Bernard.*

Toutes ces Lettres ont été écrites sous le Pontificat d'Innocent II. depuis l'an 1132. jusqu'à 1137.

Dans la cent quarante-sixième il congratule Burchard Abbé de Balerne, de ce que les soins qu'il a pris de former cet Abbé dans la vie Religieuse n'ont pas été inutiles, & dit qu'on en doit donner la gloire à Dieu seul.

La cent quarante-septième est une Lettre de remerciement à Pierre Abbé de Cluny, de ce qu'il l'avoit consolé dans les fatigues qu'il avoit eues pour procurer la paix de l'Eglise. Il y témoigne la joie qu'il a de ce que le Schisme est enfin tout-à-fait éteint.

La suivante n'est qu'une Lettre de compliment adressée au même.

Dans la cent quarante-neuvième il avertit cet Abbé de ne pas faire tant d'efforts pour se foumettre le Monastere de Saint Berthin.

Dans la cent cinquantième il louë le Pape Innocent de ce qu'il a procuré la réforme dans le Monastere de Vezelay, dans celui de Saint Benoît sur le Pô, & dans ceux de Saint Meme & de Saint Satyre, de la fermeté qu'il a fait paroître à Liege, en refusant au Roi Lothaire de lui accorder les Investitures, & de ce qu'il a fulminé l'excommunication contre les Clercs qui troubloient l'Eglise d'Orleans. Il l'exhorte d'employer le même zele pour empêcher Philippe, Neveu de Gislebert Archevêque de Tours, qui s'étoit emparé du Siege de cette Eglise.

*Lettres
de S. Ber-
nard.*

La cent cinquante & unième est adressée à ce Philippe, auquel il témoigne la douleur qu'il a de le voir engagé dans une entreprise si pernicieuse. Ces deux dernières Lettres sont de l'an 1133.

Dans la cent cinquante-deuxième il écrit au Pape Innocent, en faveur de l'Evêque de Troyes, molesté par ses Clercs : il y dit que l'insolence des Clercs, qui a pour mere la negligence des Evêques, trouble en tous lieux la paix de l'Eglise : que les Evêques donnent les choses saintes à des chiens, & jettent des perles à des pourceaux, qui se tournent ensuite contre eux & les foulent aux pieds : que tels ils les élevent, tels ils sont obligez de les souffrir : qu'ils les enrichissent des biens de l'Eglise sans corriger leurs défauts, & qu'en suite ils sont contraints de souffrir leur insolence ; parce que ces Clercs enrichis des travaux des autres, mangent les biens de la terre sans qu'il leur en coûte rien ; desorte que leur iniquité vient de leur abondance : car étant accoutumés aux délices, sans être cultivez par une bonne discipline, ils sont pleins d'ordure, dont il est presque impossible de les laver. Sur la fin de cette Lettre Saint Bernard s'excuse de ce qu'il n'est pas allé trouver le Pape comme il en avoit été prié.

Dans la cent cinquante-troisième adressée à Bernard, Prieur de la Chartreuse de Portes, proche de la Ville de Bellay, qui lui avoit demandé une exposition sur le Cantique des Cantiques, après avoir parlé de cet Ouvrage d'une maniere fort humble, il promet de faire transcrire & de lui envoyer les discours qu'il avoit faits sur le commencement du Cantique des Cantiques.

Dans la suivante adressée au même, il lui té-

moigne en lui envoyant ces discours, le regret qu'il a de n'avoir pû aller visiter sa Chartreuse. *Lettres de S. Bernard.*

Dans la cent cinquante-cinquième il mande au Pape Innocent, qui avoit donné à ce Prieur un Evêché dans la Lombardie; qu'il est digne de cet honneur, mais qu'il n'est pas propre à remplir cette place; parce que les Lombards étant fort insolens & fort méchans, un jeune homme qui a toujours vécu dans la solitude n'est pas capable de les gouverner; ainsi il prie le Pape de le réserver pour une autre place.

Dans la cent cinquante sixième il recommande à ce Pape l'Eglise d'Orleans, dont le Siege étoit vacant.

Dans la cent cinquante-septième il recommande à Haimeric, Chancelier de l'Eglise de Rome, le Prevôt & les Chanoines de l'Eglise de Meun, dans le Diocèse d'Orleans. Ces deux Lettres & les précédentes, depuis la cent cinquante & unième, sont de l'an 1135.

La cent cinquante-huitième est écrite au Pape Innocent, sur le meurtre de Thomas Prieur de Saint Victor de Paris, qui avoit été tué proche de Gournay, par les parens de Thibaud Archidiaque de Paris, en revenant avec Estienne Evêque de Paris de l'Abbaie de Chelles, où ils étoient allez pour faire quelque réforme dans cette Abbaie. L'Evêque de Paris en fut si touché, qu'après avoir prononcé une Sentence d'excommunication contre tous ceux qui avoient eu part à ce meurtre, ou qui recevroient les meurtriers, se réservant à lui seul l'absolution de ce crime; il se retira à Clairvaux, d'où il écrivit au Pape & à Geofroy Evêque de Chartres son Legat, afin

*Lettres
de S. Ber-
nard.*

qu'ils fissent justice de cet attentat. Cette Lettre-ci est celle que Saint Bernard écrit en son nom au Pape, pour exciter son zele contre une action si detestable, & lui demander qu'il punisse l'Archidiacre de Paris, premier Auteur de ce meurtre.

La suivante est celle qui est écrite au Pape au nom de l'Evêque de Paris sur le même sujet.

Dans le même-temps il y eut un autre meurtre commis en la personne d'Archembaud, Sous-Doyen de l'Eglise d'Orleans, à la suscitation d'un Chanoine de cette Eglise. Saint Bernard en écrivit aussi au Pape par la Lettre cent soixante & unième, afin de le porter à punir exemplairement ce crime; non seulement en la personne de ceux qui l'avoient commis, mais aussi en la personne de celui qui en étoit la cause.

Il y a encore trois autres Lettres, qui sont les cent soixantième, cent soixante & deuxième & cent soixante & troisième, par lesquelles il recommande cette affaire à Haimeric, Chancelier de l'Eglise de Rome, & à un autre Cardinal.

Geofroy Evêque de Chartres, Legat du Pape, ordonna aux Evêques des Provinces de Rheims, de Roïen, de Tours & de Sens, de se trouver au Concile de Joarre, pour y condamner les Auteurs de ces meurtres, suivant la rigueur des Canons. Nous n'avons point les Actes de ce Concile de Joarre; mais nous apprenons par une Lettre du Pape Innocent II. adressée aux Evêques qui y assisterent, qu'ils excommunierent tous ceux qui avoient eu part à ces meurtres. Le Pape confirme leur jugement par cette Lettre; & parce qu'il lui paroissoit qu'il n'étoit pas assez severe, en y ajoutant, il y ordonne qu'on cessera de ce-

febrer l'Office divin dans tous les endroits où se trouveront ces meurtriers, & que Thibaud, Noterius & tous les autres, à qui ces meurtres ont servi, pour retenir ou pour acquérir des benefices en seront privez. Il prononce aussi anathème contre tous ceux qui recevront ces meurtriers. Tout ceci s'est passé en l'année 1133. comme le Pere Mabillon le fait voir dans ses Notes.

La cent soixante & quatrième Lettre de Saint Bernard est écrite au Pape Innocent, sur le différent survenu dans l'Eglise de Langres pour l'Élection d'un Evêque, à la place de Guillaume mort l'an 1138. Pierre Archevêque de Lion & Hugues Duc de Bourgogne vouloient faire élire un Moine de Cluny : Robert Doyen de cette Eglise, Ponce Archidiaque, Otric & les autres Chanoines ne vouloient point de cet homme, & demandoient qu'on leur laissât la liberté d'élire qui il leur plairoit. Le Pape leur avoit écrit de ne point faire d'Élection qu'avec le conseil de quelques personnes de pieté. Ils demanderent Saint Bernard, & promirent de ne rien faire que par son avis : l'Archevêque de Lion y avoit consenti, & le Pape avoit même approuvé le choix qu'ils avoient fait de Saint Bernard, qui étoit alors à Rome. En revenant, il apprit qu'on vouloit consacrer un Evêque de Langres à Lion, qu'il ne croioit pas digne d'être Evêque, & que le Doyen ni les Chanoines ne vouloient point recevoir. Il alla trouver l'Archevêque, lui representa qu'ils étoient convenus de s'en rapporter à lui pour l'Élection d'un Evêque de Langres : l'Archevêque rejetta la faute sur Hugues, fils du Duc de Bourgogne, & lui promit de ne rien faire davantage.

*Lettrés
de S. Bern
nard.*

*Lettres
de S. Ber-
nard.*

sans son avis & son consentement. Saint Bernard lui proposa de mettre la chose en délibération dans une Assemblée d'Evêques & d'Ecclesiastiques. Cependant ce Moine de Cluny que l'on vouloit élire vint à Lion, mais il n'osa se montrer; étant arrivé le Vendredi, il se retira le Samedi. L'Archevêque de Lion écrivit en même-temps au Chapitre de Langres deux Lettres toutes contraires: dans l'une il leur ordonnoit de proceder à une élection; & dans l'autre il disoit qu'il n'avoit pas tout-à-fait rejetté, mais seulement remis à un autre temps l'Ordination de ce Moine de Cluny: celui-ci voiant son Ordination arrêtée, alla trouver le Roi, & obtint de lui l'Investiture des Regales, & fit ensuite assigner un jour pour son Ordination; aussi-tôt Falcon, Doyen de Lion, Ponce Archidiaque de Langres, Bonami Chanoine de Langres, & deux Religieux de Clairvaux en appellerent au Saint Siege, & y citerent tant celui qui vouloit être consacré, que ceux qui vouloient le consacrer. Saint Bernard instruit le Pape de toutes ces choses par cette Lettre.

Dans la suivante écrite à Falcon Doyen, & à Guy Trésorier de l'Eglise de Lion; il les louë du zele qu'ils avoient témoigné dans cette affaire.

Nonobstant l'appel interjetté à Rome, l'Archevêque de Lion, & les Evêques d'Autun & de Mascon Sacrerent le Moine de Cluny; ce qui toucha vivement Saint Bernard. Il en écrivit fortement au Pape & aux Cardinaux par les Lettres cent soixante & sixième, cent soixante & septième & cent soixante & huitième. Enfin il fit tant que le Pape desapprouva cette Ordination, & donna

permission au Chapitre de proceder a une nouvelle élection, après avoir pris l'avis de Saint Bernard. Ils l'allèrent trouver, & il les renvoia pour faire cette élection après les avoir reconciliez, comme il le fait sçavoir au Pape par la Lettre cent soixante & neuvième. Ils élurent Godefroy Prieur de Clairvaux, parent de Saint Bernard, lequel aiant trouvé quelque obstacle du côté de la Cour, ce Saint écrivit la Lettre cent soixante & dixième au Roi Louïs le Jeune, dans laquelle après avoir protesté que personne n'a plus de veneration que lui pour Sa Majesté, il l'assûre que l'élection de son Prieur à l'Evêché de Langres a été faite contre son intention, & qu'elle l'incommode beaucoup; parce qu'elle le prive du principal appui dont il avoit besoin dans sa foiblesse; mais qu'il se soumettoit à la volonté de Dieu qui en avoit ainsi disposé: que ni lui ni le Roi même ne pouvoient s'y opposer; qu'il étoit persuadé que Sa Majesté ne l'entreprendroit pas, & qu'elle feroit cesser l'affliction de l'Eglise de Langres, vacante depuis long-temps aussi-bien que celle de Rheims: qu'il lui rendoit graces des paroles qu'elle avoit eu la bonté de lui faire donner là-dessus; mais que le delai lui faisoit peur, d'autant plus qu'il voioit que les biens de l'Evêché de Langres étoient en proye: que c'est ce qui lui faisoit le plus de douleur, & le plus de honte à Sa Majesté; parce que c'étoit à elle à prendre la défense des biens des Eglises: que l'élection avoit été faite dans les formes; que la personne élüe étoit fidelle, & qu'elle ne le feroit pas si elle n'eût pas voulu tenir de Sa Majesté les biens dépendans de la Couronne; qu'elle avoit

*Lettrés
de S. Ber-
nard.*

*Lettres
de S. Ber-
nard.*

pris cette précaution ; qu'elle ne s'en étoit point encore mise en possession ; qu'elle n'étoit pas même entrée dans la Ville ; qu'elle ne s'étoit mêlée de rien , quoi qu'elle eût été invitée de le faire par le Clergé & par le Peuple, & que l'oppression de plusieurs, & les vœux des honnêtes-gens pûssent l'y engager : que dans ces circonstances il étoit de l'honneur de Sa Majesté, & de l'utilité publique de ne pas différer davantage ; que si elle ne faisoit réponse par ceux qui lui rendroient cette Lettre, elle souleveroit l'esprit de plusieurs personnes Religieuses, & feroit un grand préjudice aux biens de la Couronne annexés à l'Evêché de Langres. Il y a apparence que le Roi se rendit aux prières de Saint Bernard : car l'année suivante Falcon, Doyen de l'Eglise de Lion, en aiant été élu Archevêque, Godefroy & Saint Bernard écrivirent en sa faveur des Lettres de recommandation au Pape Innocent, qui sont les cent soixante & onzième & cent soixante & douzième.

Dans la cent soixante & treizième Saint Bernard recommande à Falcon les Religieux du Monastere de Benisson-Dieu.

La cent soixante & quatorzième est la fameuse Lettre qu'il écrivit aux Chanoines de Lion, touchant la Fête de la Conception de la Vierge, que ces Chanoines avoient introduite nouvellement. Il la commence par les loüanges de l'Eglise de Lion, qui a toujours été jusqu'ici, dit-il, au-
 „ dessus de toutes les Eglise de Gaule ; non seule-
 „ lement par la dignité de son Siege, mais encore par
 „ l'ordre qui y est gardé : car y en a-t-il quelqu'une
 „ où l'on trouve une discipline mieux réglée, plus de
 „ pureté dans les résolutions, une autorité mieux

établie, & une antiquité plus venerable; princi- ^a *Lettres*
 palement touchant les Offices Ecclesiastiques, ^a *de S. Ber-*
 sur lesquels elle n'a jamais acquiescé à aucune ^a *nard.*
 nouveauté, & ne s'est point laissée défigurer par
 aucun changement? C'est ce qui fait, ajoute t-il,
 que nous ne sçaurions assez nous étonner que quel-
 ques-uns d'entre vous ont voulu introduire nou-
 vellement une Fête que l'Eglise ne connoît point;
 qui n'est soutenuë d'aucune raison, & que l'an-
 cienne tradition n'établit pas. Sommes-nous plus
 sçavans ou plus devots que nos peres? & n'est-ce
 pas une présomption dangereuse, que de vouloir
 faire ce que leur prudence n'a pas jugé à propos?
 Mais il faut honorer, dites vous, la Mere du Sei-
 gneur: Ce que vous dites est raisonnable; mais
 aussi l'honneur d'une Reine demande de la dis-
 cretion. Cette Vierge Roiale n'a pas besoin d'un
 faux honneur, étant comblée de vrais titres, &
 de qualitez vraiment honorables. Honorez la pu-
 reté de sa Chair & la Sainteté de sa Vie; admirez
 la fécondité d'une Vierge; adorez son Divin Fils;
 louiez-la de ce qu'elle a eu l'avantage de conce-
 voir sans concupiscence, & d'enfanter sans dou-
 leur: dites que les Anges la respectent, que les
 Nations l'ont désirée, que les Patriarches & les
 Prophetes l'ont connuë, qu'elle a été choisie en-
 tre toutes les femmes, & préférée à toutes les
 creatures. . . . L'Eglise m'a appris de célébrer
 avec beaucoup de veneration le jour dans lequel
 elle a été enlevée de ce Siecle, & qu'elle a été re-
 çûë dans le Ciel avec une joie qu'on ne peut ex-
 primer. La même Eglise m'a appris à honorer le
 jour de sa Naissance, étant persuadé, comme
 elle, qu'elle a été sanctifiée dans le ventre de sa

Lettres de S. Bernard. » Mere, comme Jeremie & Saint Jean Baptiste :
 » car cette grace aiant été accordée à quelques
 » mortels, on ne doit pas douter qu'elle n'ait aussi
 » été accordée à la Sainte Vierge. Oui, la Mere
 » du Seigneur a été sainte avant que de naître, &
 » l'Eglise sainte ne se trompe pas en croiant que
 » le jour de sa Naissance a été saint, & en le cele-
 » brant solennellement tous les ans. Je suis aussi
 » persuadé qu'elle a reçu une si grande abondance
 » de graces, que non seulement elle a été sancti-
 » fiée dans sa Naissance; mais même pour tout le
 » reste de sa vie, qui a été exempte de tout peché;
 » ce qui n'a été accordé à aucun autre des enfans
 » des hommes. . . . Mais que pouvons-nous ajout-
 » ter à ces honneurs? Que l'on honore aussi, di-
 » sent-ils, sa Conception, qui a précédé sa Naif-
 » sance; parce que si cette Conception n'eût pré-
 » cédé, on n'auroit pas pû honorer sa Naissance :
 » Hé quoi! si quelqu'un pout le même sujet vouloit
 » aussi celebrer les Fêtes de son Pere & de sa Mere,
 » & remonter jusques à ses Ancêtres, on feroit une
 » infinité de Fêtes, dont le grand nombre convient
 » mieux à l'autre vie qu'à cet exil où nous som-
 » mes. Mais on nous apporte un Ecrit, dans lequel
 » cette Fête est autorisée, à ce qu'on prétend, par
 » une revelation Divine; comme si on ne pouvoit
 » pas en fabriquer un de même, dans lequel on
 » suppose que la Vierge commande la même chose
 » à l'égard de ses Ancêtres: Pour moi je ne crois
 » pas facilement à ces sortes d'Ecrits, qui ne sont
 » appuiez ni sur la raison, ni sur une autorité cer-
 » taine: car quelle consequence y a-t-il que la Con-
 » ception soit sainte, parce qu'elle a précédé une
 » Naissance sainte? l'a-t-elle fait sainte pour l'a-

Voit précédée ? d'où lui est venu cette sainteté *« Lettres*
 pour la communiquer à la Naissance ? & au con- *« de S. Ber-*
 traire, n'est-ce pas à cause que cette Conception *« nard,*
 n'étoit pas sainte, qu'il a fallu que la Vierge ait *«*
 été sanctifiée après la Conception, afin que sa *«*
 Naissance fût sainte ? . . . D'où vient donc la sain- *«*
 teté prétendue de cette Conception ? dira-t-on *«*
 qu'elle a été prévenue par la grace, afin d'être *«*
 conçue sainte ? . . . Mais elle n'a pas pu recevoir *«*
 la grace de la sainteté avant que d'être, & elle n'e- *«*
 toit point avant que d'être conçue. On dira peut- *«*
 être qu'elle a été sanctifiée & conçue dans le mê- *«*
 me moment ; mais c'est ce que l'on ne peut enco- *«*
 re soutenir raisonnablement ; car comment la *«*
 sainteté auroit-elle pu se trouver avec le péché ? *«*
 & comment peut-on nier que le péché ne se soit *«*
 rencontré où la concupiscence s'est trouvée, si *«*
 ce n'est que quelqu'un dise qu'elle a été conçue *«*
 du Saint Esprit ; ce que personne n'a osé avan- *«*
 cer . . . Ainsi n'ayant pu être sanctifiée avant sa *«*
 Conception puisqu'elle n'étoit pas, ni dans sa *«*
 Conception, puisqu'elle étoit dans le péché : il *«*
 faut dire qu'elle a été sanctifiée dans le ventre de *«*
 sa Mere après sa Conception, & que sa Naissance *«*
 a été sainte, quoique sa Conception ne l'ait pas *«*
 été. En effet, le privilege d'être conçu dans la *«*
 sainteté n'appartient qu'à J E S U S- C H R I S T seul, *«*
 & tous les autres enfans d'Adam sont conçus *«*
 dans le péché ; cela étant, quelle raison peut-on *«*
 apporter de la Fête de la Conception ? comment *«*
 peut-on soutenir qu'une Conception qui n'est *«*
 point du Saint Esprit, mais plutôt du péché est *«*
 sainte ? ou comment peut-on faire la Fête d'une *«*
 Conception qui n'est pas sainte ? L'Eglise se pas- *«*

Lettres de S. Bernard. sera bien d'une Fête qui fait honorer le péché, ou qui autorise une fausse sainteté; & quoi qu'on en puisse penser, elle n'approuvera point une nouveauté contraire à son usage, mere de la temerité, sœur de la superstition, fille de la légèreté. Au reste si l'on avoit jugé à propos de faire cette Fête, il falloit avant toutes choses consulter l'autorité du Saint Siege, & ne pas suivre avec précipitation & sans délibération la simplicité de quelques ignorans. Saint Bernard ajoute qu'il avoit appris que cette erreur étoit déjà établie en d'autres endroits; qu'il l'avoit dissimulée dans le dessein d'épargner une devotion qui venoit de la stupidité du cœur, & de l'amour envers la Vierge; mais que trouvant cette superstition qui s'établissoit dans une Eglise illustre & celebre, dont il est le fils, il croit ne pouvoir la dissimuler sans les offenser tous. Il finit en disant qu'il soumet son sentiment au jugement des plus sages, & principalement à l'autorité de l'Eglise de Rome, à laquelle il réserve la décision de cette affaire, étant prêt de changer de sentiment si le Saint Siege le décide autrement.

Quelques Auteurs entreprirent la défense de la Fête de la Conception de la Vierge, entr'autres l'Auteur d'un Traité sur ce sujet attribué à Saint Anselme, qui attaque Saint Bernard sans le nommer; & un Moine Anglois nommé Nicolas qui a écrit peu de temps après la mort de Saint Bernard contre sa Lettre: Ce Moine a été réfuté par Pierre Abbé de Celles; & dans le même temps Poton Prêtre & Moine de Prom, blâme les Moines qui avoient introduit parmi eux de nouvelles Fêtes comme celle

celle de la tres-sainte Trinité & de la Transfiguration, & celle de la Conception de la Vierge qui lui paroît plus extraordinaire. Dans le Siecle suivant Jean Belet & Guillaume Durand Evêque de Mandé desaproverent aussi cette Feste; mais elle fut autorisée dans le quinzième Siecle par le Concile de Bâle. Il faut encore remarquer après le Pere Mabillon que Saint Bernard prend ici le terme de Conception pour le premier instant que le Corps de la Vierge a été conçu, & non pas comme les Scholastiques posterieurs pour le moment de l'union de l'ame avec le corps: ainsi on pourroit dire qu'il n'auroit pas combattu le sentiment de ceux qui prétendent qu'elle a été sanctifiée dans ce dernier moment; mais seulement ceux qui soutiendroient qu'elle a été sanctifiée avant que d'être animée, s'il ne comparoit la sanctification de la Vierge à celle de Jeremie & de Saint Jean Baptiste, & s'il n'insinuoit qu'elle n'a été sanctifiée qu'après que son ame a été unie à son corps. Ainsi il faut avouër que S. Bernard n'a pas été favorable au sentiment de l'Immaculée Conception de la Vierge.

La Lettre cent soixante & quinzième de Saint Bernard est une réponse à celle que lui avoit écrite le Patriarche de Jerusalem, par laquelle il lui recommande les Chevaliers du Temple. Ce Patriarche étoit Guillaume de Flandres qui autrefois avoit été Hermite à Tours.

La cent soixante & seizième est écrite au nom d'Alberon Archevêque de Treves au Pape Innocent. Cet Archevêque ne pouvant aller en personne trouver le Pape, lui écrit pour l'assu-

*Lettres
de S. Ber-
nard.*

rer de l'obéissance de toutes les Eglises de deçà les Monts ; l'exhorte de ne se point troubler pour la perte de Benevent & de Capouë que Roger Duc de Sicile avoit pris sur lui , & l'assûre que l'Empereur Lothaire se prépare à l'aller secourir. Cette Lettre est de l'an 1135.

La cent soixante & dix-septième est encore écrite au Pape au nom de ce même Archevêque , qui se plaint des peines qu'il a à souffrir dans son Archevêché. Il dit qu'il ne l'a accepté qu'à regret , qu'il est tourmenté par ses Suffragans , qui sont de jeunes gens de qualité qui s'opposent à ses desseins au lieu de l'aider ; que le droit, l'honnêteté, la Religion sont peris dans leurs Evêchez ; qu'il se croit obligé d'avertir le Pape d'un mal auquel sa Sainteté ne veut pas qu'il apporte de remede ; que cependant il souffre patiemment cet affront plutôt que de rien faire qui puisse être contraire à l'obéissance qu'il lui doit ; mais qu'il le prie de songer que cette injure retombe sur le Pape , & que le mépris qu'on a pour lui, rend aussi le saint Siege méprisable ; qu'enfin il a plusieurs plaintes à faire à sa Sainteté, dont elle sera informée par le député qu'il lui envoie.

S. Bernard expose en son nom dans la Lettre suivante qui est encore adressée à Innocent II. les sujets de plainte que l'Archevêché de Treves avoit contre le Pape, fondés sur l'usage frequent des appellations qui attiroient toutes les affaires au S. Siege , & aneantissoient toute l'autorité des Archevêques & des Evêques. Voici de quelle maniere Saint Bernard remontre cet abus au Pape : Je vous parle, dit-il, avec hardiesse , parce que j'ay pour vous une affection sincere ; qui

ne le seroit pas si j'usois de dissimulation. La *« Lettre*
 plainte de l'Archevêque de Treves ne lui est pas *« de S. Ber-*
 particuliere, elle lui est commune avec beaucoup *« nard.*
 d'autres, & principalement avec ceux qui vous
 aiment le plus sincerement : c'est le sentiment
 de tous ceux qui ont soin parmi nous de leurs
 Dioceses. Ils se plaignent qu'il n'y a plus de
 justice dans l'Eglise ; que les Clefs de l'Eglise
 deviennent inutiles, & que l'Autorité Episco-
 pale est renduë méprisable ; parce que les Evê-
 ques n'ont plus le pouvoir de vanger les injures
 faites à Dieu, & qu'il ne leur est pas permis de
 punir les crimes qui se commettent dans leurs
 Dioceses. On en rejette la faute sur vous & sur
 la Cour de Rome. On dit que vous détruisez
 ce qu'ils ont bien établi, & que vous établissez
 ce qu'ils ont détruit avec justice : que les crimi-
 nels & les désobeissans soit du Clergé, soit du
 peuple, ou même d'entre les Moines courent
 vers vous, & que revenant de Rome ils se van-
 tent d'avoir trouvé des Protecteurs en la personne
 de ceux qui devoient avoir été vangeurs de leurs
 crimes. Par exemple le glaive de Phinées avoit été
 justement & promptement tiré pour condamner le
 commerce incestueux de Drogon & de Mile; mais
 il a été repoussé & émoussé par le bouclier de
 la protection Apostolique. O honte ! quel sujet
 de risée pour les ennemis de l'Eglise ! les amis
 se trouvent confondus ; ceux qui sont fideles,
 insultés ; les Evêques devenus le sujet de l'op-
 probre & du mépris, & vôtre autorité affoiblie
 par le mépris que l'on fait de leurs jugemens :
 car ce sont eux qui ont du zele pour l'honneur
 du S. Siege, qui travaillent fidèlement pour la

Lettres de S. Bernard. Paix & pour la grandeur de l'Eglise de Rome; & plût à Dieu que ce ne fût pas inutilement. Pourquoy diminués-vous vous-même vôtre force? Il représente ensuite au Pape les maux causés dans les Eglises de Toul, de Verdun & de Mets, par la protection que le Saint Siege a donnée mal à-propos à de méchantes causes. Il accuse les Evêques de Mets & de Toul, de tyrannie & de déreglement, & se plaint de ce que le S. Siege les soutient; & en particulier de ce que l'Evêque de Mets a fait casser une Election faite librement & dans les formes par son Chapitre, & mis de son autorité un Primicier dans cette Eglise. Enfin il rend au Pape un témoignage avantageux en faveur de l'Archevêque de Treves, l'assurant qu'il n'y a personne qui soit plus fidele & à l'Eglise & au S. Siege.

Dans les Lettres cent soixante & dix-neuvième & cent quatre-vingtième, il recommande à ce Pape l'affaire que cet Archevêque avoit contre l'Abbé & les Moines de S. Maximin, & prie le Pape de revoquer le Bref que ces derniers avoient surpris. Un des principaux avantages du Saint Siege, dit-il, est qu'il ne fait point de difficulté de revoquer ce qu'il trouve qu'on a surpris de lui par fraude, & que l'on n'a point mérité par une exposition sincere de la verité: en effet c'est une chose pleine d'équité & digne de loiiange, que personne ne profite de son mensonge, principalement auprès du Saint Siege & du Souverain Pontife; c'est ce qui me donne la hardiesse de vous prier pour l'Archevêque de Treves, & de faire des instances que je ne

doute point qui ne réussissent ; car je con-[«]nois son merite, la justice de sa cause & la [«]droiture de ses intentions Tout son [«]crime est d'avoir retiré un Monastere de la main [«]des Laiques, & d'y vouloir apporter la reforme. [«]Que le Seigneur daigne inspiter le cœur de Vôtre [«]Sainteté, afin que les Moines ne puissent la [«]surprendre : ces Moines qui ne desirerent pas [«]tant la liberté qu'ils fuient l'ordre & la disci- [«]pline.

La cent quatre-vingt & unième est une Lettre de remerciement à Haimeric Chancelier du Saint Siege.

Dans la cent quatre-vingt-deuxième il écrit fortement à Henri Archevêque de Sens sur sa dureté qui lui a attiré beaucoup d'ennemis.

Dans la cent quatre-vingt-troisième il exhorte Conrad Roi des Romains d'obeir au Pape.

Dans la cent quatre-vingt-quatrième il s'ex-
cuse envers le Pape Innocent de ce qu'il ne peut pas lui envoyer des Religieux, parce qu'il a fondé depuis peu trois Monasteres.

Dans la cent quatre-vingt-cinquième il exhorte Eustache qui s'étoit emparé de l'Eglise de Valence, de ne pas persister dans ce dessein par une fausse honte, & en suivant les conseils des flatteurs qui le trompent.

Dans la cent quatre-vingt-sixième il recommande à Simon fils du Châtelain de Cambray les Religieux du Monastere de Vaucelles, & le prie de confirmer la donation que son pere leur a faite.

Les Lettres suivantes sont écrites l'an 1140. contre Pierre Abaëllard. La cent quatre-vingt-

*Lettres
de S. Ber-
nard.*

septième est adressée aux Evêques qui devoient se trouver au Concile de Sens, qu'il exhorte à prendre vivement les intérêts de la Religion.

Dans la cent quatre-vingt-huitième il fait la même exhortation aux Evêques & aux Cardinaux de la Cour de Rome. Il accuse en general Pierre Abaëlard de mépriser les Peres, d'agiter des questions inutiles sur des choses trop élevées; de se fier trop à son esprit, & de ne pas se contenter de la simplicité de la Foy; & ensuite descendant dans le détail: lisez, dit-il à ceux à qui il écrit, le Livre de Pierre Abaëlard, qu'il appelle sa Theologie. Il est facile de le trouver puisqu'il se vend & qu'il y a plusieurs personnes à la Cour de Rome qui le lisent; & voiez combien on y avance de choses sur la Sainte Trinité, sur la generation du Fils de Dieu, sur la Procellion du Saint Esprit & sur plusieurs autres matieres, auxquelles les oreilles & les Esprits des Catholiques ne sont point accoutumés: Lisez un autre Livre qu'on dit être ses Sentences, & celui qui est intitulé, *Connoissés-vous vous-même*, & remarqués combien ces Ouvrages sont pleins de Sacrileges & d'erreurs; quels sentimens il a touchant l'Âme & la Personne de JESUS-CHRIST, touchant sa descente aux Enfers, sur le Sacrement de l'Autel, sur la puissance de lier & de délier, sur le peché originel, la concupiscence, le peché de plaisir, le peché de foiblesse, le peché d'ignorance, sur l'action du peché & sur la volonté de pecher. Si vous trouvez que j'aie raison de m'émouvoir, soiez aussi émus; & afin de ne l'être pas inutilement, agissez suivant le rang, la dignité, l'autorité & le

pouvoir que vous avez en main ; faites connoître *“ Lettres*
 ces œuvres de tenebres , reprenez - les publi- *“ de Saine*
 quement & fermez la bouche à tous ceux qui *“ Bernard*
 parlent mal.

Il témoigne dans la Lettre suivante au Pape Innocent la douleur sensible qu'il a, de ce que le Schisme n'a pas été plutôt éteint, que l'on a vû paroître les erreurs de Pierre Abaëlard & d'Arnaud de Bressè. Il lui fait sçavoir qu'il a été appelé par l'Archevêque de Sens pour entrer en lice avec Abaëlard ; qu'il s'est rendu au jour qu'on lui avoit marqué , & qu'en présence du Roi, des Evêques, des Abbez & de plusieurs gens de Lettres, il a produit quelques Articles tirés des Livres d'Abaëlard ; mais que comme on commençoit à les lire, cet homme est sorti de l'assemblée, en appellant des Juges qu'il s'étoit choisis : ce que nous ne croions pas être permis, dit S. Bernard. Qu'en son absence on avoit examiné les articles proposés, & qu'ils avoient été trouvés contraires à la Foi & à la vérité. Il finit cette Lettre en exhortant fortement le Pape de ne pas accorder sa protection à un homme qui combat la Foi de S. Pierre.

La cent quatre - vingt - dixième est un Traité contre les erreurs de Pierre Abaëlard, qui est parmi les Opuscules.

La cent quatre-vingt-onzième est écrite au Pape Innocent au nom de Sanson Archevêque de Rheims, de Josselin Evêque de Soissons, de Geofroy de Châlons, & d'Alvise d'Arras contre Abaëlard ; ils l'accusent de présomption, d'erreur & d'herésie. & remarquent que son Livre de la Trinité a déjà été condamné à être brûlé

Lettres de Saint Bernard. par le Jugement d'un Legat du S. Siege, & qu'ayant été nouvellement accusé par l'Abbé de Clairvaux, pour éviter d'être condamné il avoit appellé au S. Siege sans sujet & sans grief, des Juges qu'il avoit lui-même choisis: que les Evêques qui s'étoient assemblés pour cette affaire n'avoient voulu rien statuer contre sa personne par respect pour le Saint Siege, mais qu'ils avoient seulement condamné quelques articles tirés de ses Livres: qu'au reste il étoit nécessaire que sa Sainteté apportât un prompt remede à ce mal qui croissoit tous les jours.

Dans la cent quatre-vingt-douzième il avertit Guy Cardinal de l'Eglise Romaine, de ne pas favoriser les erreurs d'Abaelard, à cause de l'amitié qu'il avoit pour sa personne; & afin de lui en donner plus d'horreur, il dit que cet Auteur en traitant de la Trinité parle comme Arius, comme Pelage sur la Grace, & comme Nestorius sur la Personne de JESUS-CHRIST.

Dans la cent quatre-vingt-treizième il écrit à un autre Cardinal appelé Ives, qu'il est étrange qu'Abaelard trouve des Protecteurs & des Partisans dans la Cour de Rome.

Le Pape Innocent répond par la Lettre 194. à Henri Archevêque de Sens, à Sanson Archevêque de Rheims, aux Evêques leurs Suffragans, & à S. Bernard Abbé de Clairvaux; qu'il a eu autant de douleur des nouveautez avancées par Abaelard, que de joie du zele qu'ils ont témoigné pour s'y opposer; & declare qu'il a condamné par l'avis des Evêques & des Cardinaux de l'Eglise de Rome, les Articles qu'ils lui ont envoyés & tous les mauvais dogmes de Pierre

Abaëlard avec leur Auteur, auquel il a imposé un silence perpetuel, comme à un Heretique; & qu'il juge que tous les Sectateurs & les Defenseurs de ses erreurs, doivent être séparés de la Communion de l'Eglise. *Lettres de Saint Bernard.*

Dans la cent quatre-vingt-quinzième il avertit l'Evêque de Constance de ne pas souffrir dans son Diocèse Arnaud de Bresse chassé d'Italie & de France pour ses erreurs.

Dans la cent quatre-vingt-seizième il donne le même avis à Guy Legat du Pape auprès duquel Arnaud de Bresse s'étoit retiré.

Dans la cent quatre-vingt-dix-septième il reprend Pierre Doyen de Besançon de ce qu'il tourmentoit l'Abbé & les Religieux de Cherlieu.

Dans la suivante il recommande fortement leur affaire au Pape Innocent, qui la renvoia à Jean Abbé de Bonneval alors Evêque de Valence, & à l'Evêque de Grenoble. Ils jugerent en faveur de l'Abbé de Cherlieu; mais Pierre ne voulant pas s'en tenir à leur jugement, importuna encore le S. Siege; ce qui obligea S. Bernard d'écrire la Lettre cent quatre-vingt-dix-neuvième au Pape Innocent, pour lui demander la confirmation du Jugement rendu par ces Evêques.

La deux-centième est écrite à Ulger Evêque d'Angers sur un différent que cet Evêque avoit avec l'Abbesse de Fontevault.

Dans la deux cent & unième il donne des avertissemens à Baudouin Abbé du Monastere de Reatino, & lui recommande en particulier trois choses; d'enseigner les autres par ses discours, de leur donner bon exemple par ses œuvres, & de s'appliquer à l'Oraison.

1. Lettres de Saint Bernard. Dans la deux cent deuxiême il exhorte le Clergé de Sens de ne pas élire un Archevêque avec précipitation ; d'attendre l'avis des Evêques suffragans , & le consentement des gens de bien du Diocèse , de crainte qu'il ne leur arrive des troubles pareils à ceux qui sont arrivés à des Eglises de leur voisinage. (Orleans & Langres) Il leur recommande d'ordonner un jeûne , d'assembler les Evêques , d'appeller les Religieux , & de n'ômettre aucune des solemnités requises pour faire cette Election dans les formes. Cette Lettre est écrite après la mort de Henri Archevêque de Sens , qui eut pour Successeur l'an 1144. Hugues Abbé de Pontigni.

Dans la deux cent troisiême il avertit l'Evêque & le Clergé de Troyes , de ne pas souffrir davantage que le Souâdiacre Anfelle soit marié & porte les armes.

La deux cent quatriême est un compliment Chrétien à l'Abbé de Saint Aubin.

La deux cent cinquiême est une réponse à l'Evêque de Rochester qui lui avoit écrit assez durement , sur ce qu'il avoit fait demeurer à Paris Robert Pullus , qu'il y croioit necessaire.

Dans la deux cent sixiême il recommande à Melisende Reine , de Jerusalem un de ses parens , & lui souhaite un long & heureux Regne.

Les trois Lettres suivantes adressées à Roger Roi de Sicile , ne contiennent rien de remarquable.

La deux cent dixiême & les huit suivantes sont des Lettres de recommandation adressées au Pape Innocent. Dans la deux cent treiziême il se plaint de ce que ce Pape n'a point d'égard à la reconciliation qu'il avoit faite par son moien

avec Pierre de Pise. Dans les deux cent seizième & deux cent dix-septième il se plaint que Radulphe Comte de Vermandois qui a repudié sa femme & en a épousé une autre, trouve des protecteurs dans la Cour de Rome, & il soutient le parti de Thibaud Comte de Bourgogne, qui défendoit la première femme du Comte Radulphe laquelle étoit sa Niece. Dans la deux cent dix-huitième il se justifie auprès du Pape du soupçon qu'il avoit eu touchant l'emploi des biens laissés par le Cardinal Ives, en l'assurant qu'ils ont été distribués à son insçu.

La Lettre deux cent dix-neuvième est adressée à Alberic Evêque d'Ostie, à Estienne de Palestrine, à Igmard de Frescati & à Gerard Chancelier de l'Eglise de Rome, sur un différent qui étoit survenu entre le Roi de France, & le Pape au sujet de l'Archevêque de Bourges. Cet Archevêché étant vacant, le Roi avoit laissé la liberté au Clergé de Bourges, de choisir pour leur Archevêque tout autre que le nommé Pierre sur lequel le Pape avoit jeté les yeux : il fut néanmoins élu ; & se fit consacrer à Rome par le Pape. Le Roi qui avoit fait serment qu'il ne seroit jamais Archevêque de Bourges de son vivant, ne le voulut pas recevoir, & fit la guerre à Thibaud Comte de Champagne, chez lequel il s'étoit retiré. Le Pape interdit pour ce sujet les Terres du Roi de France ; & c'est à cette occasion que Saint Bernard écrit la Lettre dont nous parlons, dans laquelle il mande à ces Prelats de la Cour de Rome qu'ils doivent avoir appris par la persécution de Guibert & l'entreprise de Burdin & de Pierre de Leon, combien

*Lettres ;
de S. Bernard,*

*ſ Lettres
de S. Ber-
nard.*

le Schiſme eſt à craindre , & combien il eſt dan- gereux de commettre l'Autorité Roïale & le Sa- cerdoce: qu'ainſi ils doivent agir avec prudence, & traiter les choſes avec douceur pour ne pas donner occaſion à un nouveau Schiſme : qu'il n'excuse pas tout-à fait le Roi, parce qu'il a fait un ſerment injuſte & qu'il a tort de le ſoute- nir; mais qu'il le fait par pudeur & non pas par mauvaiſe volonté , parce que c'eſt une honte parmi les François de ne pas observer ſon ſer- ment quoi-qu'il ſoit injuſte; que ſon deſſein n'eſt pas de l'excuser mais de demander pardon pour lui; que cependant l'emportement où il étoit, ſon âge & ſa Majeſté meritent qu'on l'épargne, ſans faire tort néanmoins à la liberté de l'E- glife.

Dans la Lettre deux cent vingtième il écrit au Roi Louïs qu'il ne peut pas empêcher que l'on ne renouvelle l'Anathème contre Radulphe, & tache de perſuader à ſa Majeſté que cela ne doit point le brouiller avec le Comte Thibaud.

Dans la deux cent vingt & unième il parle fortement à ce Prince, & reprend ſa conduite avec liberté, lui reprochant qu'il eſt ennemi de la Paix; qu'il viole les Traitez qu'il a faits; qu'il communique avec des excommuniés; qu'il autorife les meurtres, les vols, les brigandages, la destruction des Eglifeſ; que non content de s'être attribué une autorité qu'il n'avoit point ſur l'Eglife de Bourges, il empêche que l'Eglife de Châlons n'ait un Evêque, & qu'il ſouffre que ſon frere ſ'empare des biens des Evêchez. Il l'exhorte de faire ceſſer au plutôt ces vexa- tions, & de prévenir la colere de Dieu par la

penitencé à l'exemple du Roi des Ninivites.

Lettres

Dans la deux cent vingt-deuxième il écrit à Josselin Evêque de Soissons & à Suger Abbé de S. Denis Ministre du Roi, touchant les pretextes que l'on prend à la Cour pour faire la guerre au Comte Thibaud, & sur le tort que le Roi fait aux Eglises.

de S. Bernard.

Ces Lettres écrites avec toute la liberté possible irriterent le Roi & ses Ministres contre Saint Bernard, qui l'ayant appris par la réponse que lui fit Josselin, lui récrivit dans la Lettre deux cent vingt troisiéme qu'à la verité il avoit avancé des choses dures, mais que c'étoit la douleur & le zele qu'il avoit pour le bien de l'Eglise qui les lui avoit fait écrire; qu'il seroit à souhaiter qu'ils eussent parlé de la même maniere au Roi, & qu'ils lui eussent fait les mêmes remontrances.

Dans la deux cent vingt-quatrième il avertit Estienne Evêque de Palestrine des maux que le Roi cause dans les Eglises de France, lui témoignant qu'il se repent d'avoir écrit à Rome en faveur de ce Prince.

Dans la deux cent vingt-cinquiéme il exhorte Josselin à procurer la paix.

La deux cent vingt - sixième est écrite au Roi au nom de Hugues Evêque d'Auxerre & de S. Bernard: ils y exhortent ce Prince qui avoit depuis peu rompu une negociation de paix commencée à Corbeil, de la renouër, & de rentrer dans des sentimens plus avantageux au bien de l'Eglise.

Dans la deux cent vingt - septième il conjure Josselin de faire ensorte qu'il ne lui arrive point

Lettres de S. Bernard. de mal, apparemment de la part du Roi, qui étoit irrité contre lui. Toutes ces Lettres sont de l'an 1142. & 1143.

La deux cent vingt-huitième est une réponse agreable à une Lettre que Pierre Abbé de Cluni, lui avoit écrite depuis peu, par laquelle il lui temoignoit qu'il souhaittoit de renouveler avec lui l'amitié qui avoit été interrompue par quelques differens qu'ils avoient eus ensemble; tant à cause de l'Evêque de Langres, qu'à cause que le Pape Innocent avoit déchargé l'Ordre de Cisteaux des dixmes qu'il payoit à Cluni, & de l'émulation qui étoit entre ces deux Ordres.

La suivante est la réponse que Pierre de Cluni fait à cette Lettre, dans laquelle après avoir comblé S. Bernard d'honnêtetez, il recherche les raisons pour lesquelles les Moines de l'Ordre de Cluni & de celui de Cisteaux qui devoient vivre en bonne intelligence ensemble, sont dans une guerre & dans des inimitiez continuelles; & il fait voir qu'ils n'ont aucune cause raisonnable d'être ainsi divisés; car premierement si c'est pour des terres ou pour d'autres biens temporels, ils ont des Juges qui peuvent les regler & mettre la paix entre eux; outre que ni les uns ni les autres ne doivent pas beaucoup se soucier des biens de ce monde. En second lieu que ce ne doit pas être la difference de leurs observances; parce que si la diversité des coûtumes qui se trouvent dans différentes Eglises, n'empêche pas l'union de l'esprit & de la Charité entre les Chrétiens, la diversité des pratiques Monastiques, ne doit

pas être un sujet de division entre les Moines : *Lettres de S. Bernard.*
 & que quoiqu'ils ayent tous une même Règle, ils peuvent avoir differens usages, Saint Benoît ayant lui-même reconnu dans sa Règle, qu'elle pouvoit être sujette à quelque moderation ou à quelque explication. Il apporte en particulier des exemples de ces differences, & il fait voir que les uns & les autres peuvent observer leurs usages avec simplicité de cœur sans condamner les autres. Il montre en troisiéme lieu que la diversité de couleurs des habits, peut encore moins être un sujet de division ; qu'il est assez indifferant de porter des habits blancs ou des habits noirs, & que rien n'est plus ridicule que de se haïr ou se regarder de travers pour ce sujet. Enfin il blâme l'esprit d'orgueil qui divisoit les Moines de Cluny d'avec ceux de Cîteaux, parce que les premiers ne pouvoient souffrir que les derniers leur fussent préferés, & que ceux-ci se glorifioient comme étant les Restaurateurs de l'Ordre & de la discipline Monastique. Il finit en exhortant les uns & les autres à vivre en paix, & à s'estimer mutuellement.

Dans la deux cent trentième il écrit aux Cardinaux d'Ostie, de Frescati & de Palestrine de secourir l'Eglise de Metz, qui depuis long-tems étoit entre les mains d'un loup & non pas d'un Pasteur. Il veut parler d'Estienne Evêque de cette Ville, Neveu du Pape Calixte II. pourvu de cet Evêché encore fort jeune ; ce qui fait dire à Saint Bernard qu'il avoit commencé étant petit loup, & qu'il continuoit étant devenu grand à ravager le Troupeau de JESUS-CHRIST par des rapines, des incendies & des homicides.

*Lettres
de S. Ber-
nard.*

La deux cent trente & unième est écrite à ces mêmes Cardinaux en faveur de l'Abbé de Lagny accusé à Rome, de n'avoir pas voulu recevoir le Nonce du Pape, d'avoir déchiré une Lettre de sa Sainteté, d'avoir mis quelques Moines en prison, & aliéné quelques biens de son Monastere en faveur de ses parens. S. Bernard après avoir fait l'éloge de cet Abbé répond à ces accusations, qu'il n'avoit pas entretenu le Nonce que le Pape envoioit en Angleterre, parce que le Prevost Humbert s'étoit offert de le faire pour lui; que la Lettre qu'on l'accusoit d'avoir déchirée étoit encore en son entier, qu'il n'avoit point mis de Moines en prison, mais seulement envoyé dans differens Monasteres quelques Moines turbulens, & que les biens qu'il avoit donnés à ses parens, il les leur avoit donnés à la charge de la même redevance que les autres payoient, en presence des Evêques de Soissons & d'Auxerre, de Thibaud Comte de Champagne conservateur des droits du Monastere: qu'aureste il étoit inouï qu'un Moine rebelle, superbe & ambitieux eût meritè d'obtenir du S. Siege la grace de sa liberté. Autre fois
 „ dit-il, on vous accusoit de dominer sur le Cler-
 „ gé & sur la foi de toute la terre contre le pre-
 „ cepte de l'Apôtre: à présent vous ajoutés encore
 „ quelque chose à cette domination en voulant
 „ disposer absolument des Religieux: que vous
 „ reste-t-il si ce n'est de vouloir aussi dominer sur
 „ les Anges? Je n'impute pas ceci à mon
 „ Seigneur (le Pape Innocent) qui a pû être sur-
 „ pris étant homme, & je prie Dieu de ne le lui
 „ pas imputer, ne doutant point que quand il aura
 „ connu la verité, il n'ait horreur d'une entre-
 prise

prise aussi méchante & aussi dangereuse que celle de ce Moine qu'il a favorisé. *« Lettres de S. Bern.*

Dans la deux cent trente-deuxième il écrit à ces mêmes Cardinaux, que si l'Abbé de Saint Theofroy (vulgairement Saint Chaffre, dans le Diocèse du Puy en Vellay) est coupable des choses qu'on lui impose, ils ne peuvent pas les dissimuler & ne le point punir.

Dans la deux cent trente-troisième il écrit à Jean Abbé de Busay au Diocèse de Nantes, qui avoit quitté son Abbaye pour se retirer dans la solitude, afin de le persuader d'y revenir.

Dans la deux cent trente-quatrième il prie Herbert Abbé de Saint Estienne de Dijon, de pardonner à un de ses Chanoines Reguliers, qui avoit écrit d'une maniere injurieuse contre Saint Bernard.

Dans la deux cent trente-cinquième adressée l'an 1143. au Pape Celestin II. il écrit fortement contre Guillaume, qui s'étoit mis en possession de l'Archevêché d'York, coupable de plusieurs crimes, dont il ne s'estoit justifié que par un faux serment: la cause avoit été portée à Rome, & il avoit obtenu par surprise une Bulle du Pape Innocent en sa faveur. Saint Bernard exhorte Celestin de ne pas souffrir que cet homme demeure en possession de l'Archevêché d'York.

Dans la suivante il écrit sur le même sujet, & de la même maniere aux Prelats de la Cour de Rome.

Dans la deux cent trente-septième il leur écrit encore sur l'élevation de Bernard Abbé de Saint Anastase au souverain Pontificat (c'est Eugene III. qui succeda à Luce II. l'an 1145.) Il s'étonne

*Lettres
de S. Ber-
nard.*

de ce qu'ils l'ont tiré de sa solitude & du repos où il étoit, pour le mettre dans le monde & le charger du soin de toute l'Eglise, ce qui lui fait craindre qu'il ne puisse pas soutenir ce poids; c'est pourquoi il leur recommande de le soulager.

La deux cent trente-huitième est adressée au Pape Eugene, nouvellement élevé sur le Saint Siege. Saint Bernard lui témoigne la joie mêlée de crainte & de douleur, qu'il a de son élévation à cette dignité: ensuite il l'exhorte de soutenir avec un zèle Apostolique le ministère auquel il a été appelé, & de répondre à l'opinion que l'on avoit de sa vertu. Il lui écrit en particulier contre l'Archevêque d'York & contre l'Evêque de Winchester, qui menoient une vie déréglée. Enfin il lui recommande d'abolir l'usage qui s'étoit introduit dans la Cour de Rome, de donner des grâces pour de l'argent; & l'avertit de se souvenir dans toutes ses actions qu'il est homme, & de penser à la mort, en considérant combien le Pontificat de ses Prédécesseurs a été de peu de durée.

Dans la deux cent trente neuvième & la deux cent quarantième, il écrit encore au Pape contre l'Archevêque d'York, & presse Sa Sainteté de le déposer.

La deux cent quarante & unième est écrite à Hildefonse Comte de Thoulouse, touchant les erreurs de Henri disciple de Pierre de Bruys que ce Comte favorisoit. Que de maux, dit-il, nous apprenons que fait tous les jours Henri dans l'Eglise de Dieu! ce loup ravissant est dans vôtre pais sous la peau d'une brebis, mais nous le connoissons à ses œuvres: les Eglises sont desertes, les Peuples sont sans Evêques, les Evêques ne

sont plus respectez : enfin les Chrétiens sont sans « *Lettres*
 JESUS-CHRIST, les Eglises sont comme des « *de S. Bern.*
 Synagogues, le Sanctuaire est dépoliillé de sa « *nard.*
 sainteté, les Sacremens sont confiderez comme «
 des choses profanes, les jours de Fêtes ont perdu «
 leurs solemnitez, les hommes meurent dans leurs «
 pechez, & tous les jours des ames sont enlevées «
 au Tribunal terrible de JESUS-CHRIST, sans «
 avoir été reconciliées ni munies de la Sainte «
 Communion : on refuse aux Chrétiens la vie de «
 JESUS-CHRIST, en leur refusant la grace du «
 Baptême. Un homme qui enseigne & qui «
 fait des choses si contraires à Dieu ne peut pas «
 être un homme de Dieu ; & cependant, hélas ! il «
 est écouté de plusieurs, & il trouve des gens par- «
 mi le Peuple qui le croient. . . . Il veut persuader «
 que toute l'Eglise est perie & reduite au petit «
 nombre de ceux qu'il trompe : après avoir été «
 chassé de la France, il a trouvé un azile dans vos «
 Etats. Considerez vous-même, grand Prince, si «
 cela vous fait honneur : c'est un Apostat qui aiant «
 quitté l'habit de Religion pour vivre dans le li- «
 bertinage, & ne pouvant demeurer dans son païs, «
 ou plutôt en aiant été chassé, s'est mis à courir en «
 mendiant son pain, & à prêcher pour avoir de «
 quoi vivre : quand il pouvoit tirer quelque chose «
 de plus qu'il ne lui falloit pour sa subsistance, il «
 l'emploioit au jeu ou à des usages encore plus «
 honteux. On a souvent trouvé ce grand Predica- «
 teur avec des femmes de mauvaise vie. Informez- «
 vous de quelle maniere il a été chassé de Laufane, «
 du Mans, de Poitiers & de Bourdeaux, & quelle «
 reputation il y a laissée. Saint Bernard mande à «
 ce Prince qu'il vient pour s'opposer aux desordres

*Lettres
de Saint
Bernard.*

que cet homme cause dans les Eglises de ses Etats; qu'il a vocation pour cela; qu'il fera tous ses efforts pour extirper cette mauvaise plante avec le secours des Evêques, & particulièrement par l'autorité du Cardinal d'Ostie, qui est envoyé exprès pour cela par le Saint Siege. Il lui marque qu'il est de son intérêt de bien recevoir ce Cardinal, & de joindre son autorité à la leur, afin que les peines qu'il prend pour son salut & pour celui de son peuple ne soient pas inutiles.

Dans la deux cent quarante-deuxième écrite par Saint Bernard, après son retour de ce païs, il exhorte les Thoulousains de fuir les heretiques, d'obeir à leur Evêque, d'exercer l'hospitalité, & de ne point souffrir de Predicateurs que ceux qui ont mission de leur Evêque ou du Pape. Ces deux Lettres sont de l'an 1147.

La deux cent quarante-troisième est adressée aux Seigneurs & au Peuple de Rome, après qu'ils eurent chassé le Pape Eugene III. Il leur reproche cet attentat, & les conjure de se reconcilier avec lui.

Dans la deux cent quarante-quatrième il exhorte Conrad Roi des Romains, de défendre le Pape, & de punir les Rebelles de Rome; lui faisant voir qu'il est autant de son intérêt que de celui du Saint Siege, que la Ville de Rome qui est la Capitale de l'Empire lui soit soumise.

Dans la deux cent quarante-cinquième, il loué le zele que le Pape Eugene avoit fait paroître, en s'opposant à la volonté du Roi (Louis le Jeune) pour obliger Helie Evêque d'Orleans à quitter son Evêché.

Dans la deux cent quarante-sixième il recom-

mande au Pape cet Evêque, qui n'étoit plus *Lettres*
qu'un humble Moine, & le prie d'avoir pitié de *de S. Ber-*
son état, & de pourvoir au paiement de ses det- *nard,*
tes sur les revenus de l'Evêché.

Dans la deux cent quarante-septième il prie le même Pape de permettre à Sanfon Archevêque de Rheims de se servir du *Pallium*, dont il lui avoit interdit l'usage, pour avoir mis la Couronne sur la tête du Roi Louïs dans l'Eglise de Bourges, en presence de l'Archevêque de cette Ville.

Dans la 248. il avertit ce Pape de ne se pas laisser surprendre par l'Evêque de Seez, qui l'étoit allé trouver pour se faire rétablir.

Dans la deux cent quarante-neuvième il lui recommande le Prieur de la Chaise-Dieu, (Oribert) élu Evêque de Valence l'an 1145.

Dans la deux cent cinquantième il avertit le Prieur & les Moines de Portes, qu'ils ne doivent pas être fâchez de ce que le Pape n'a pas voulu approuver qu'un de leurs Religieux fût Evêque, quoiqu'il eût été élu. Il dit que Sa Sainteté l'a peut-être fait, parce que ce Religieux étoit trop jeune, & pour empêcher qu'on ne trouvât à redire à son élévation; que pour lui, il ne s'y est point opposé. Ensuite il leur témoigne qu'il est fâché de ce que l'Abbé de Troyes leur a écrit avec dureté, & il finit sa Lettre par ces humbles paroles: Ma vie monstrueuse & ma conscience affligée crient vers vous, car je suis une espece de chimere dans mon siècle, ne vivant ni en Ecclesiastique ni en Moine: & il y a déjà long-temps que j'ai quitté la vie d'un Moine sans en quitter l'habit. Je croi qu'il est inutile de vous écrire ce que vous pouvez avoir appris des autres, ce que je fais, à quoi

Lettres de S. Bernard. „ je m'applique , à quels dangers je suis exposé
 „ dans ce monde , & à trayers de quels précipices
 „ je suis obligé de marcher : si vous ne le sçavez
 „ pas, je vous prie de vous en informer ; & quand
 „ vous l'aurez appris , de m'aider de vos conseils &
 „ de vos prieres.

Dans la deux cent cinquante & unième il intercede auprès d'Eugene pour les Moines de Baume, que ce Pape avoit punis, en changeant leur Abbaie en Prieuré, à cause du mépris qu'ils avoient fait de l'autorité du Saint Siege.

Dans la deux cent cinquante-deuxième il conjure ce même Pape de faire mettre à execution la Sentence renduë par Innocent II. contre l'Archevêque d'York.

La deux cent cinquante-troisième est une réponse qu'il fait à une Lettre de l'Abbé de Premontré (Hugues) qui avoit fait plusieurs plaines contre les Religieux de Clairvaux : S. Bernard dit qu'il a tort de se plaindre de lui & de son Ordre, puisqu'il a toujours aimé celui de Premontré, & qu'il leur a rendu des services considerables en diverses occasions ; il en rapporte plusieurs, & se justifie ensuite sur tous les sujets de plainte que cet Abbé prétendoit avoir. Sur la fin il l'exhorte à ne pas rompre l'union qui est entre eux, lui témoignant que de son côté il ne manquera jamais aux devoirs de la charité & de l'amitié.

Dans la deux cinquante-quatrième il louë Guarin Abbé des Alpes, de ce qu'il travaille à la réforme de son Monastere, & l'exhorte de ne pas discontinuër, dans la crainte de mourir avant que d'avoir pû achever cette réforme ; parce que la brieveté du temps ne doit pas empêcher qu'on

ne travaille toujours à se perfectionner, & que ceux qui ne font pas de progrès dans la vie Spirituelle, reculent au lieu d'avancer.

*Lettres
de S. Bern-
nard*

Dans la deux cent cinquante-cinquième il exhorte Louïs le Gros, Roi de France, de ne pas empêcher la tenuë d'un Concile qu'il croioit être nécessaire pour le bien de l'Eglise. C'est du Concile de Pise dont il parle, tenu l'an 1114. & ainsi cette Lettre précède les autres de plusieurs années.

Dans la deux cent cinquante-sixième il exhorte le Pape Eugene de ne pas perdre courage à cause de la perte que les Chrétiens avoient faite en Orient, mais plutôt de travailler fortement à secourir les Chrétiens qui sont en ce pais-là; & il lui mande qu'il a été fort surpris de se voir choisi pour Chef de l'armée qui devoit y aller, n'étant nullement propre pour cet emploi.

Dans la deux cent cinquante-septième il écrit à ce Pape en faveur de Philippe, qui s'étoit fait Religieux de Clairvaux après avoir été déposé de l'Evêché de Tarente, & prie le Pape de vouloir lui faire quelque grace.

Les trois Lettres suivantes sont écrites touchant Rualeus, choisi pour être Abbé de Saint Anastase. Saint Bernard après avoir prié le Pape de le décharger de ce fardeau par la première de ces Lettres; il consent par la seconde qu'il y demeure, puisque le Pape le souhaite; & il exhorte cet Abbé dans la troisième de ne plus résister à cette vocation.

Dans la deux cent soixante & unième il prie Eugene de vouloir lever l'excommunication portée contre l'Abbé de Saint Urbain, qui avoit donné l'habit à un Chevalier du Temple.

*Lettres
de S. Ber-
nard.*

La deux cent soixante & deuxiême est une Lettre de recommandation au Pape en faveur des Moines de Mouzon.

La deux cent soixante & troisiême est adressée à l'Evêque de Soissons, & écrite en faveur de l'Abbé de Chefy.

La deux cent soixante & quatriême est une Lettre de Pierre Abbé de Cluny, dans laquelle il donne des loüanges à Saint Bernard, & le prie de lui envoyer son Secretaire Nicolas.

La deux cent soixante & cinquiême est la Réponse que lui fait Saint Bernard, dans laquelle il récite les loüanges qu'il lui a données, & lui mande qu'il ne peut lui envoyer celui qu'il lui a demandé, parce qu'il est auprès de l'Evêque d'Auxerre, & si malade, que l'on dit qu'il ne peut pas même revenir à Clairvaux sans beaucoup s'incommoder.

La deux cent soixante & fixiême est écrite à Suger Abbé de Saint Denis, peu de temps avant qu'il mourut; il l'exhorte à se preparer courageusement à la mort, & lui témoigne beaucoup d'amitié.

Par la deux cent soixante & septiême il fait sçavoir à l'Abbé de Cluny qu'un de ses Religieux, nommé Gaucher, est entré dans Clairvaux.

Dans la deux cent soixante & huitiême il avertit le Pape Eugene qu'il a été surpris grossièrement quand il a élevé à une dignité Ecclesiastique une personne notée & condamnée par Lambert Evêque d'Angoulême, à cause des crimes que son ambition lui avoit fait commettre, & il le prie de revoquer ce qu'il avoit fait pour elle.

Dans la deux cent soixante & neuviême, il lui

mande qu'il ne faut pas qu'il ajoûte foi à la Lettre *Lettres*
 qu'il lui a écrite pour une personne qui l'a sur- *de S. Ber-*
 pris, à la recommandation de l'Evêque de Beau- *nard.*
 vais.

Dans la deux cent soixante & dixième il écrit encore à ce Pape en faveur du Prieur de la grande de Chartreuse (c'est Anthelme) contre quelques-uns de ses Religieux, lesquels aiant été chassés, parce qu'ils ne vouloient pas observer la Regle à la rigueur, étoient allez à Rome, & avoient obtenu une Lettre de rétablissement du Pape. Saint Bernard dit que depuis la fondation de l'Ordre on n'a point entendu parler qu'un Chartreux sorti de son Monastere, y fût reçu sans faire satisfaction : que ces Religieux qui étoient sortis mal-à-propos avoient encore plus mal fait en rentrant qu'en sortant : Et quel bien croiez-vous, dit-il au Saint Pere, que puissent faire ces Moines, dont la sortie est l'effet de la desobeïssance, & qui ne sont rentrez que par un motif d'orgueil ? Ils se réjouiissent du mal qu'ils ont fait, & insultent ceux qu'ils ont offensé ; ils triomphent d'avoir remporté la victoire : le Prieur n'est plus Prieur, il voudroit être sorti, ne pouvant voir la destruction de son Ordre ; & il seroit sorti, s'il eut pu sortir tout seul. . . . Considerez, tres-Saint Pere, combien l'on vous a surpris, & quelle peine merite l'Auteur de cette surprise ! . . . Faites que le Prieur joiuisse de son autorité, & que l'iniquité ne puisse pas se vanter d'avoir triomphé de la justice. Il lui mande ensuite la mort de Raimond Abbé de Cîteaux, & que Gozvin Abbé de Bonneval lui a succédé : cet Abbé étant mort en 1151. Il faut que cette Lettre soit de cette année-là.

*Lettres
de S. Ber-
nard.*

Dans la deux cent soixante & onzième il s'ex-
cuse envers Thibaud Comte de Champagne, de
ce qu'il ne veut pas se mêler de faire avoir des
Benefices à son fils, encore enfant; parce qu'il
ne le peut pas en conscience, sçachant qu'on ne
doit donner les dignitez Ecclesiastiques qu'à ceux
qui sont en état de s'acquitter des fonctions; & quo
d'ailleurs il n'est pas permis à une même person-
ne d'avoir plusieurs benefices dans différentes
Eglises, si ce n'est par dispense, pour quelque
nécessité considerable de l'Eglise.

Dans la deux cent soixante & douzième il ex-
horte l'Evêque de Laon (c'étoit Gautier, qui
d'Abbé de Saint Martin de Laon fut fait Evêque
de cette Ville l'an 1151.) de se reconcilier avec le
porteur de sa Lettre.

La deux cent soixante & treizième est écrite
à l'Abbé & au Chapitre general de Cisteaux; il
leur témoigne qu'il souhaiteroit que ses occupa-
tions lui permissent d'assister à leur Chapitre, &
les exhorte à travailler à la reforme de leur
Ordre.

Dans la suivante, qui est sous le même chiffre, il
remercie le Pape Eugene de la Lettre pleine de
charité & de zele qu'il avoit écrite à son Chapitre,
& le prie d'être toujours dans les mêmes senti-
mens envers son Ordre. Il lui témoigne sur la
fin qu'il est fâché qu'il leur ait enlevé Hugues Ab-
bé de Troisfontaines, pour le faire Cardinal.

Dans la deux cent soixante & quatorzième il
mande à cet Abbé de Troisfontaines qu'il se re-
pent d'avoir écrit à Rome en faveur du Neveu
de Hugues Evêque d'Auxerre, mort depuis peu.

Dans la deux cent soixante & quinzième il

avertit le Pape des broüilleries qu'il y avoit dans l'Eglise d'Auxerre touchant l'Electi-
 que, & de ce qu'il avoit appris par un de ses Religieux qu'il y avoit envoieé, touchant les deux
 élections qui avoient été faites.

*Lettres
 de S. Bern-
 nard.*

Dans la deux cent soixante & feizième, il l'avertit encore que le Testament du dernier Evêque d'Auxerre a été fait par la suggestion du Diacre Estienne, à la sollicitation duquel il a donné à son Neveu des Benefices & des biens qui viennent de l'Eglise.

Dans la deux cent soixante & dix-septième il lui recommande Pierre Abbé de Cluny, qui alloit à Rome, & le prie de ne pas lui accorder la permission de quitter le gouvernement de son Abbaie s'il la lui demande.

La deux cent soixante & dix-huitième est une Lettre de recommandation au Pape en faveur de Henri Evêque de Beauvais.

Dans la deux cent soixante & dix-neuvième adressée à Henri fils de Thibaud, Comte de Champagne; il le prie de faire justice à l'Abbé de Châtillon, pour des bestiaux que les gens du Seigneur de Belfort lui avoient enleveez.

La deux cent quatre-vingtième est écrite au Pape, touchant l'élection d'un Evêque d'Auxerre. Le Pape aiant appris qu'il y avoit eu deux Elections différentes, avoit commis Saint Bernard & deux autres personnes pour faire une nouvelle Election. Saint Bernard & l'un de ces Electeurs étoient convenus d'une même personne, qui étoit, à ce qu'on croit, Alain, à qui cet Evêché demeura; mais le troisième avoit donné son suffrage à un autre. Saint Bernard prie le Pape

*Lettres
de S. Ber-
nard.*

de suppléer la voix de ce troisième par son suffrage, l'assurant qu'il ne peut rien faire de mieux pour le bien de l'Eglise, & pour arrêter les entreprises du Comte de Nevers contre l'Eglise d'Auxerre.

La deux cent quatre-vingt-unième contient une reprimande qu'il fait à l'Abbé de Cherval, sur la maniere injurieuse dont il avoit parlé de lui.

Dans la deux cent quatre-vingt-deuxième il exhorte Loüis le Jeune Roi de France, de donner son consentement à l'Electio[n] qui avoit été faite d'un Evêque d'Auxerre.

Dans la deux cent quatre-vingt-troisième il écrit au Pape Eugene touchant la restitution prétendue par les Religieux du Monastere du Miroir, Ordre de Cisteaux, contre les Moines de Gigny Ordre de Cluny, que l'on estimoit devoir monter jusqu'à trente mille sols. L'Abbé de Cluny & Saint Bernard avoient tâché d'accommoder cette affaire; mais les Moines de Gigny n'ayant rien offert de raisonnable, Saint Bernard a recours au Pape, afin qu'on rende justice à ceux du Miroir.

Dans la deux cent quatre-vingt-quatrième il recommande à ce Pape l'Archevêque de Rheims, l'Evêque d'Arras, l'Abbé d'Aucourt & quelques autres.

Les trois Lettres suivantes sont écrites en faveur d'Odon, successeur de Suger, dans l'Abbaie de Saint Denis: les deux premières au Pape, & la troisième à Hugues Cardinal Evêque d'Ostie.

Dans la deux cent quatre-vingt-huitième adressée à André son Oncle, Chevalier du Temple;

il lui témoigne la douleur qu'il a du mauvais succès de la Croisade, arrivé par la mauvaise conduite des Princes Chrétiens, & l'assûre qu'il souhaite de le voir avant que de mourir. *Lettres de S. Bernard.*

Dans la deux cent quatre-vingt-neuvième il donne des avis salutaires à Melisende Reine de Jerusalem.

Dans la deux cent quatre-vingt-dixième adressée à Hugues Cardinal Evêque d'Ostie; il écrit contre la conduite de Jourdain des Urins, Cardinal Legat du Saint Siege en Allemagne: Vôtre Legat, dit-il, a laissé par-tout des vestiges honneux de son passage, & a rempli toutes les Eglises d'Allemagne, de France & de Normandie de sacrileges: on dit qu'il a fait de tous côtez des chose tres-indignes, qu'il a emporté des dépouilles des Eglises, & mis partout où il a pu des jeunes gens dans les dignitez Ecclesiastiques; que plusieurs lui ont payé des sommes d'argent, afin qu'il ne vint point dans leur pais: qu'il a exigé & extorqué par ses Envoiez de l'argent de ceux chez lesquels il n'a pu aller: qu'en un mot, il s'est rendu la fable de tout le monde: qu'il n'y a personne qui ne parle mal de lui: que les pauvres, les Moines & les Ecclesiastiques s'en plaignent: que ceux de sa profession ont horreur de sa vie & de sa condition: qu'il ne ressemble point à Jean Paperons, qui a honoré son ministère, & a reçu des louanges qu'il a justement meritées (ce Paperons étoit en ce temps-là Legat en Hibernie.) Saint Bernard prie le Cardinal d'Ostie de lire sa Lettre au Pape, afin qu'il vît ce qu'il devoit faire.

Dans la deux cent quatre-vingt-onzième il

*Lettres
de Saint
Bernard.*

prie le Pape d'avoir compassion du Monastere de Saint Eugende au Mont-Jura, qui étoit presque ruiné.

Dans la deux cent quatre-vingt-douzième il fait des reproches à un homme du monde, de ce qu'il a fait ses efforts pour détourner un de ses parens d'embrasser la vie Monastique.

Dans la deux cent quatre-vingt-treizième il écrit à Pierre Abbé de Celles, touchant un Moine de l'Abbaie de Chesy, qu'il avoit reçu dans son Monastere.

Dans la deux cent quatre-vingt-quatorzième il recommande au Pape l'Evêque du Mans (Guillaume de Passavant), accusé par un de ses Clercs.

Dans les deux suivantes il le recommande aussi aux Cardinaux Henri & Hugues Evêques d'Ostie.

Dans la deux cent quatre-vingt dix-septième il renvoie à l'Abbé de Montier-Ramey, un Religieux qui avoit quitté son Monastere par legereeté, & demandoir à y rentrer.

Dans la deux cent quatre-vingt dix-huitième il écrit au Pape que Nicolas, qui s'étoit retiré dans l'Abbaie de Clairvaux, au sortir de celle de Montier-Ramey, & avoit été son Secretaire, en étoit sorti, & s'étoit trouvé chargé de Livres, d'argent & de cachets: qu'il y avoit du tems qu'il avoit découvert sa fourberie, mais qu'il avoit toujours attendu que Dieu le convertît, ou qu'il se trahît lui-même, comme il étoit arrivé: qu'il ne doutoit point qu'il n'eût écrit à son insçu à plusieurs personnes en son nom; qu'il prioit le Pape de ne pas le recevoir.

Dans la deux cent quatre-vingt dix-neuvième il écrit au Comte d'Angoulême pour les Religieux

du Monastere de Saint Amand de Boisse.

Lettres

Dans la trois centième il console la Comtesse de Blois (Mathilde) des mauvaises inclinations qu'avoit son fils, dans l'esperance que l'âge les changera, & l'avertit de le traiter avec douceur.

de S. Bernard.

Dans la trois cent & unième il prie Sancier sœur du Roi d'Espagne d'accommoder un different qui étoit entre des Religieux de son Ordre nouvellement établis dans le Roiaume de Leon, & d'anciens Moines du país.

La trois cent deuxième est écrite en faveur de l'Archevêque de Mayence, aux Legats du Saint Siege envoiez en Allemagne pour le juger. Cet Archevêque est Henri, & ces Legats sont les Cardinaux Bernard & Gregoire, qui déposerent cet Archevêque malgré la recommandation de Saint Bernard, aiant été corrompus par de l'argent, si si l'on en croit l'Historien Dodechin.

Dans la trois cent troisième il écrit au Roi Loüis le Jeune, qu'il ne doit pas donner à un Seigneur Breton, excommunié pour cause d'adultere, les terres qui appartiennent à la femme qu'il entretient.

Dans la trois cent quatrième il remercie le Roi du soin qu'il a eu de s'informer de l'état de sa santé, & lui recommande Robert parent de ce Prince.

Dans la trois cent cinquième il mande au Pape Eugene qu'il a empêché l'Evêque de Beauvais (Henri) d'aller à Rome, & lui recommande l'affaire decer Evêque, le priant de lui donner pour Commissaire l'Archevêque de Rheims.

Dans la trois cent sixième il mande au Cardi-

*Lettres
de Saint
Bernard.*

nal d'Ostie qu'il n'a pas pû faire consentir les Religieux de Troisfontaines à élire pour Abbé Nicolas, que ce Cardinal souhaitoit avoir pour successeur dans cette Abbaie, & qu'ils ont élu Turrolde; qu'il ne reconnoît rien dans les mœurs de celui-ci qui le rende indigne de cette dignité; que cependant s'il veut absolument l'ôter, il ne s'y opposera pas.

Dans la trois cent septième il excuse auprès de ce Cardinal la conduite de l'Evêque de Beauvais, quoiqu'il dise qu'il n'en est pas responsable. Il lui promet de rapeller le plûrôt qu'il pourra Robert son Religieux, qui est auprès de cet Evêque; & lui mande que l'Archevêque de Lion (Heraclius) étoit parti pour aller à Rome, mais qu'étant tombé malade à Montpellier, il avoit dépensé tout l'argent qu'il avoit mis à part pour son voiage. Il lui fait aussi sçavoir qu'il avoit été à l'extremité, mais qu'il se portoit mieux.

La trois cent huitième est adressée à Alphonse Roi de Portugal. Il lui écrit qu'il fera son possible pour le satisfaire sur ce qu'il lui demande; lui fait sçavoir des nouvelles de son frere Pierre, & l'avertit qu'un de ses Religieux nommé Roland lui porte une Lettre du Pape, par laquelle il lui accorde plusieurs graces: il lui recommande ce Religieux & ceux de son Ordre établis dans ses Etats.

La trois cent neuvième est écrite avant les précédentes, du vivant de Suger Abbé de Saint Denis, qu'il recommande au Pape.

La trois cent dixième adressée à Arnaud Abbé de Bonneval, est la dernière qu'il écrivit avant sa mort; il y fait sçavoir à cet ami le pitoiable état

état où il est, & se recommande à ses prieres.

Lettres

Ces trois cens dix Lettres composent l'ancienne *de S. Bern-*
Collection des Lettres de Saint Bernard faite par *nard.*

ses disciples, que l'on a laissées dans l'Ordre où elles étoient, quoique ce ne soit pas tout-à-fait celui des temps. On en a trouvé depuis plusieurs autres, dont on a fait une addition qui suit les précédentes, en continuant les chiffres.

La trois cent onzième est adressée à Haimeric Chancelier de l'Eglise de Rome, & écrite au nom de Hugues Abbé de Pontigny & de Saint Bernard : elle contient des plaintes contre ceux qui portent envie au bien que font les autres ; & des louanges de la maniere dont Haimeric s'acquitte du ministère de sa charge, dont on releve l'excellence.

La trois cent douzième est une Lettre de compliment à Rainaud Archevêque de Rheims.

Il décide dans la trois cent treizième écrite à Geofroy Abbé de Sainte Marie d'York, qu'on ne doit pas empêcher les Moines qui veulent passer d'une vie plus relâchée à une plus austere ; mais que ceux qui après l'avoir embrassée rentrent dans le relâchement, doivent craindre d'être des Apostats.

La trois cent quatorzième est écrite au Pape Innocent II. dans le temps que Saint Bernard négocioit l'accommodement des Peuples de Lombardie avec le Pape. Il lui mande qu'il n'a pû venir à bout ni de ceux de Cremone, ni de ceux de Milan.

Dans la trois cent quinzième il prie Mathilde Reine d'Angleterre de lui accorder la demande qu'il lui avoit déjà faite autrefois en faveur

*Lettres
de S. Ber-
nard.*

de l'Abbé de la Chapelle.

Dans la trois cent seizième il prie aussi Henri Archevêque de Sens & Haimeric Chancelier de l'Eglise de Rome, de ne pas s'opposer à la restitution de quelques biens Ecclesiastiques qu'un Seigneur vouloit faire à des Religieux. Quand des Laiques, dit-il, qui sont en possession d'Eglises ou de biens Ecclesiastiques veulent les quitter, c'est un bien; & quand ils veulent les faire passer entre les mains de serviteurs de Dieu, c'est un double bien; mais cela ne se pouvant faire que par les mains de l'Evêque, il ne scauroit le refuser qu'il ne se rende coupable de deux maux, ni y consentir qu'il ne soit cause de deux biens. Ce Seigneur vous demande une chose que vous deviez lui demander: car lequel croiez-vous qui soit mieux que le bien du Sanctuaire soit possédé par un homme d'épée, ou par des Saints consacrez à Dieu? Il n'y a personne qui entendant faire cette proposition ne fût dans l'étonnement. Ne faites donc point de difficulté de retirer des Laiques les biens qui appartiennent à l'Eglise, & de les donner à des serviteurs de Dieu.

Dans la trois cent dix-septième écrite de Rome par Saint Bernard à Geofroy, Prieur du Monastere de Clairvaux; il lui mande que l'Eglise de Rome est presentement en paix; que les Partisans de Leon ont fait Acte de foi & hommage au Pape Innocent; que ceux du Clergé qui étoient dans le Schisme, se sont jettez à ses pieds & ont promis de lui obeir; que Dieu aiant ainsi accompli ses souhaits, il sera bien-tôt de retour. Cette Lettre est de l'an 1138.

Dans la trois cent dix-huitième il fait sçavoir *Lettres*
 au Pape Innocent II. le danger où se trouve l'E-*de S. Bern-*
 glise de Rheims, à cause des contestations qui y *nard.*
 sont survenües pour l'Electiõ d'un Archevêque.

Dans la trois cent dix-neuvième il exhorte
 Turstin Archevêque d'York de ne pas quitter son
 Archevêché ; & en cas qu'il soit obligé de le fai-
 re pour quelque cause secrete, ou que le Pape le
 lui permette, il lui conseille de passer dans
 l'Ordre le plus austere qu'il pourra trouver.

Dans la trois cent vingtième il avertit Alexan-
 dre Prieur du Monastere de Fontaines en Angle-
 terre, de faire enforte que l'Electiõ d'un nouvel
 Abbé de leur Monastere se fasse sans divisiõ ni
 sans dispute.

Dans la trois cent vingt & unième il ordonne à
 Henri de Murdach Abbé de Vauclair, d'accepter
 l'Abbaie de Fontaines en cas qu'il fût élu.

La trois cent vingt-deuxième contient des avis
 salutaires pour un jeune Religieux, qu'il donne à
 Hugues alors Novice, & depuis Abbé de Bon-
 neval.

La trois cent vingt-troisième est écrite en fa-
 veur de l'Archevêque de Treves, contre l'Abbé
 de Saint Maximin.

La trois cent vingt-quatrième est un compli-
 ment à Robert Abbé de Dunes, qui fut depuis
 successeur de Saint Bernard dans l'Abbaie de
 Clairvaux.

Dans la trois cent vingt-cinquième il écrit à ce
 même Abbé qu'il ne doit pas admettre à la Pro-
 fessiõ un Novice qui ne s'est pas bien acquitté de
 son devoir pendant son Noviciat.

La trois cent vingt-sixième est une Lettre de

Lettres de S. Bernard. Guillaume Abbé de Saint Thierry, écrite à Geoffroy Evêque de Chartres & à Saint Bernard, contre les erreurs d'Abaëlard, dont il fait un Recueil. Nous en parlerons en traitant de la doctrine d'Abaëlard.

La trois cent vingt-septième est la Réponse que lui fait Saint Bernard, par laquelle il lui marque qu'il aura une Conference avec lui sur ce sujet.

La trois cent vingt-huitième est écrite au Pape Innocent II. contre celui qui étoit élu Evêque de Rhodés; & la trois cent vingt-neuvième à l'Evêque de Limoges, contre le même.

Les neuf suivantes ont été écrites l'an 1140. contre Pierre Abaëlard: la trois cent trentième & la trois cent trente-septième au Pape Innocent II. & les autres à des Cardinaux. La trois cent trente-septième est écrite au nom des Evêques de France, & contient la Relation de ce qui s'étoit passé contre Abaëlard dans le Concile de Sens.

Dans la trois cent trente-neuvième il recommande au Pape Innocent Alvisé Evêque d'Arras, & dit que ceux qui l'ont accusé sont des calomniateurs.

Dans la suivante il recommande à ce même Pape Ulger Evêque d'Angers.

La trois cens quarante & unième est écrite à Malachie Archevêque d'Armach en Hibernie, qui lui avoit envoyé deux jeunes Religieux pour apprendre la maniere de vivre de Clairvaux, afin de fonder dans son Diocèse un Monastere où l'on vécut de la même maniere. Saint Bernard lui promet de les lui renvoyer bien-tôt bien instruits.

Dans la trois cent quarante-deuxième il écrit à Josselin Evêque de Soissons, d'appaiser l'esprit du Roi, qui étoit irrité sans sujet contre l'Arche-

vêque de Bordeaux, qui étoit alors Geofroy de Loroux, qui avoit encouru la disgrâce de ce Prince, parce qu'il avoit ordonné Grimoard élu canoniquement Evêque de Poitiers l'an 1140. *Lettres de S. Bernard.*

Les deux Lettres suivantes sont écrites par Bernard Abbé de Saint Anastase, & ensuite Pape sous le nom d'Eugene III. La premiere au Pape Innocent II. & la seconde à Saint Bernard. Il témoigne dans l'une & dans l'autre d'une maniere fort pathetique le regret qu'il avoit d'avoir été arraché de Clairvaux, & envoyé en Italie.

La trois cent quarante-cinquième est une Lettre de Saint Bernard adressée aux Religieux de Saint Anastase, auxquels il recommande de vivre toujours dans l'exacte observance de leur Regle, & dans la charité les uns envers les autres. Il décide que des Religieux, quoiqu'infirmes ne doivent point se servir de remedes, si ce n'est de quelques herbes communes; parce qu'il est contraire à l'esprit de la Religion d'acheter des drogues, de faire venir des Medecins & de prendre des medecines.

Dans la trois cent quarante-sixième il exhorte le Pape Innocent II. de ne pas favoriser la cause injuste de Guillaume Archevêque d'York.

Dans la trois cent quarante septième il lui recommande les Députés qui alloient à Rome contre cet Archevêque.

Dans la trois cent quarante-huitième il recommande au même Pape Arnoul élu Evêque de Lifieux, qui avoit un procès à Rome pour son Election contre Geofroy Comte d'Angers.

Les trois suivantes sont encore des Lettres de

*Lettres
de S. Ber-
nard.*

recommandation au même Pape.

La trois cent cinquante-deuxième est un Privilege accordé par le Pape Innocent à Saint Bernard & à ses Successeurs, en consideration des services qu'il avoit rendus à l'Eglise de Rome, dans le temps du Schisme de Pierre de Leon; par lequel ce Pape met sous la protection du Saint Siege tous les biens presens & à venir, de l'Abbaie de Clairvaux, accorde aux Religieux de Cisteaux la permission de choisir un Abbé parmi tous ceux de l'Ordre, & aux Abbaies qui en ont d'autres sous elles, de choisir pour Abbez des Abbez des Monasteres de leur dépendance, ou des Religieux dans tout l'Ordre pour cette dignité. Il défend aux Evêques de contraindre l'Abbé de Clairvaux & les autres Abbez de l'Ordre de Cisteaux de venir au Concile, si ce n'est pour quelque cause de foi. Il fait défenses à toutes personnes de recevoir les Freres Convers de l'Ordre après qu'ils ont fait Profession: & enfin il déclare les Religieux de cet Ordre exempts de paier la dixme des fruits qu'ils recueillent, ou des bestiaux qu'ils nourrissent.

Dans la cent cinquante-troisième il console Guillaume Abbé du Rivau au Diocese d'York, de ce que l'Archevêque d'York a été favorisé à Rome, & il l'assûre que les Sacremens administrez; & les Ordinations faites par de mauvais Ministres sont valides; parce que c'est Dieu qui baptise & qui consacre.

Dans la trois cent cinquante-quatrième il console Milifende Reine de Jerusalem, de la mort de Foulques son mari, & l'exhorte de gouverner son Roïaume avec courage, avec sagesse & avec justice.

Dans la trois cent cinquante-cinquième il re- *Lettres*
 commande à cette Reine des Religieux de Pré- *de S. Ber-*
 montré, qui faisoient le voiage de la Terre- *nard.*
 sainte.

Par la trois cent cinquante-sixième il renvoie à Malachie Archevêque d'Armach les Religieux qu'il lui avoit envoiez. Il les lui recommande encore dans la Lettre suivante.

Dans la trois cent cinquante-huitième il écrit au Pape Celestin II. de procurer la paix à Thibaud Comte de Champagne.

La trois cent cinquante-neuvième est écrite au même Pape au nom des Religieux de Clairvaux, qui prient Sa Sainteté de ne pas donner permission à l'Abbé de Morimond (c'est Rainaud) de quitter son Abbaie pour aller à Jerusalem.

Dans la trois cent soixantième il exhorte encore Guillaume Abbé du Rivau, à souffrir avec patience l'Archevêque d'York.

Dans la trois cent soixante & unième il recommande à Thibaud Archevêque de Cantorbie Jean Evêque de Salesbury.

Dans la trois cent soixante & deuxième il recommande à Robert Pullus, Cardinal & Chancelier de l'Eglise de Rome, de s'aquitter dignement du devoir de sa charge auprès d'Eugene II. nouvellement élu Pape.

Dans la trois cent soixante & troisième il exhorte les Chrétiens de la France & de la Baviere de prendre les armes pour secourir la Terre-sainte, & les avertit de ne pas souffrir que l'on fasse mourir, ni même que l'on persecute les Juifs.

*Lettres
de S. Ber-
nard.*

Dans la trois cent soixante & quatrième il invite Pierre Abbé de Cluny à une Assemblée qui se devoit tenir après Pâques à Chartres, pour y délibérer sur les moïens de secourir les Chrétiens de la Terre-sainte.

Dans la trois cent soixante & cinquième adressée à Henri Archevêque de Mayence ; il écrit contre un Moine nommé Radulphe, qui autorisoit par ses Prédications que l'on fit mourir les Juifs.

La trois cent soixante & sixième est adressée à Hildegarde Abbessé du Mont Saint Robert, près de Bingham, dans le Diocèse de Mayence. Après s'être reconnu indigne des loüanges qu'on lui donne, il la congratule sur les dons qu'elle a reçus de Dieu, & l'exhorte d'y répondre par son humilité & par sa devotion : Quoiqu'il ne soit pas besoin, dit-il, de vous donner des avertissemens & des instructions, puisque vous avez une science & une onction interieures qui vous font connoître les choses les plus secretes & les plus élevées. Il se recommande à ses prieres.

La trois cent soixante & septième est une Lettre de recommandation au Chancelier de l'Eglise de Rome (Guy) en faveur de l'Evêque de Metz (Estienne.)

La trois cent soixante & huitième est une Lettre de compliment à un Cardinal, qui contient des avis salutaires pour le détachement des biens de ce monde.

Dans les trois-cent soixante & neuvième & trois cent soixante & dixième il congratule Suger Abbé de Saint Denis, de ce qu'il a mis la reforme dans l'Eglise de Sainte Genevieve, en y

faisant entrer des Chanoines Reguliers. Il l'exhorté de faire la même chose dans l'Eglise de S. Victor.

*Lettres
de S. Bernard.*

Dans la suivante adressée au même il le dissuade de faire le Mariage du fils du Comte d'Angers avec la fille du Roy, à cause de leur parenté.

Dans la trois-cent soixante & douzième il louë Pierre Evêque de Palenzade so humilité & de son application à la lecture des bons Livres.

La trois cent soixante & treizième est une Lettre de l'Abbé de l'Epine au Diocèse de Palenza adressée à Saint Bernard, par laquelle cet Abbé témoigne la douleur qu'il a d'avoir été tiré de l'Abbaïe de Clairvaux, & chargé du gouvernement d'un Monastere, dont il prie S. Bernard de vouloir le décharger.

Dans la trois cent soixante & quatorzième il console les Religieux de son' Ordre qui étoient en Hibernie, de la mort de S. Malachie.

Dans la trois cent soixante & quinzième il se plaint à Ide Comtesse du Nivernois, de ce que les gens molestent & retiennent ceux qui vont à l'Abbaye de Vezelay.

Dans la trois cent soixante & seizième il exhorte Suger Abbé de S. Denis, d'empêcher les Duels ou les Guerres particulieres, que des Seigneurs de France s'étoient déclarées.

Dans la trois cent soixante & dix-septième il louë ce même Abbé de ce qu'il doit assembler les Etats pour le bien public.

Les quatre suivantes sont encore adressées à Suger. Les deux premières sont des Lettres de

Lettres de S. Bernard. recommandation. La troisième est sur l'état où se trouve l'Eglise d'Orient; & dans la dernière il marque qu'il est fâché qu'on impute à cet Abbé les maux dont le Roïaume est affligé, l'exhorte d'y mettre ordre, & de ne pas souffrir auprès de lui ceux qui en sont la cause.

Dans la trois cent quatre-vingt deuxième écrite à Leonius Abbé de S. Berthin, il lui témoigne la reconnoissance qu'il a des bienfaits qu'il a reçus de lui; & lui mande que Thomas de Saint Omer qui a passé de son Ordre dans celui de Clairvaux, ne peut pas y retourner.

Dans la trois cent quatre-vingt troisième adressée au même, il le remercie des marques d'amitié qu'il a reçues de lui. Il fait le même compliment aux Moines de S. Berthin dans la Lettre suivante; & il les loue dans la trois cent quatre-vingt-cinquième de ce qu'ils se sont réformés, & les exhorte à se perfectionner toujours de plus en plus.

La trois cent quatre-vingt-sixième est écrite à S. Bernard par Jean Abbé de Case-Marie dans le País de Vetulo, pour le consoler du mauvais succès de l'expédition faite dans la Terre-Sainte, dont Saint Bernard avoit été le Promoteur. Il en rejette la cause sur la malice de ceux qui en avoient eu la conduite.

La trois cent quatre-vingt-septième est écrite à Pierre Abbé de Cluny, auprès duquel Saint Bernard s'excuse d'une Lettre trop aigre envoyée sous son nom, en disant que ce n'est pas sa faute, mais celle de ceux qui l'ont dressée.

Pierre Abbé de Cluny lui répond par la Lettre suivante pleine de témoignages d'affection pour.

Saint Bernard, qu'il est satisfait de son excuse, & lui parle du legs d'une somme d'argent mise en dépôt à Cluny, fait à Clairvaux & à Cîteaux, qu'il ne veut pas leur contester, & de l'Élection d'un Evêque de Grenoble à laquelle les Chartreux s'opposent. *Lettres de S. Bernard.*

Saint Bernard fait une courte réponse à cette Lettre par la trois cent quatre-vingt-neuvième. La trois cent quatre-vingt-dixième écrite à Esxilo Evêque de Londen en Danemarck & Legat du S. Siege en Suede, est une Lettre de compliment, dans laquelle S. Bernard l'assûre de son affection, & le remercie de celle qu'il lui a remougnée.

La trois cent quatre-vingt-onzième est adressée à l'Abbesse de Pavernay au Diocèse de Besançon, qu'il avertit de travailler non seulement au retableissement des maisons Religieuses, mais aussi à la reforme de la discipline Monastique.

La trois cent quatre-vingt-douzième contient des instructions sur l'humilité, données à Radulphe Patriarche d'Antioche.

La suivante en contient de semblables, adressées à Guillaume Patriarche de Jerusalem.

Dans la trois cent quatre-vingt-quatorzième il fait des reproches à l'Archevêque de Lyon, de ce qu'il a déposé l'Abbé d'Aisnay, & l'exhorte de revoquer la Sentence de cette déposition.

Dans la trois cent quatre-vingt-quinzième adressée à Alvise Evêque d'Arras, il fait voir que Thomas Religieux de S. Berthin qui étoit entré dans le Monastere de Clairvaux, ne peut pas retourner à Saint Berthin.

Dans la trois cent quatre-vingt-seizième écrite

Lettres ; à Ricuin Evêque de Toul il s'excuse d'avoir reçu
de S. Bernard. dans son Monastere un profez de son Eglise sans
nard. le sçavoir.

Dans la trois cent quatre-vingt-dix-septième écrite à Odon Abbé de Marmoutier au nom de Hugues Abbé de Pontigny & de S. Bernard, ils font voir que les Moines du Monastere de Marmoutier ne doivent pas être fâchés d'avoir perdu par un jugement arbitral de Geofroy Evêque de Chartres & de Thibaud Comte de Champagne, quelques Eglises qu'ils prétendoient ; & les détournent du dessein qu'ils avoient de ne pas s'en tenir à ce Jugement. Ils remarquent dans cette Lettre, que les Eglises & les Benefices appartiennent naturellement aux Clercs, qui doivent servir l'Autel & vivre de l'Autel ; au lieu que la profession des Moines & les exemples de leurs Predecesseurs leur apprennent qu'ils doivent gagner leur vie par le travail de leurs mains, & non pas tirer leur subsistance du Sanctuaire ; que dans le cas particulier l'Eglise dont il s'agissoit étant desservie par des Clercs seuls, il n'étoit pas juste que les Moines partageassent les revenus avec eux.

„ Car, dit il, avec quelle hardiesse, osez-vous,
 „ ô Moines, prétendre le vin de la vigne que vous
 „ n'avez pas plantée, & le lait du troupeau que
 „ vous ne conduisés pas ? Comment voulez-vous
 „ exiger quelque chose de ceux à qui vous ne
 „ rendez aucun service ? ou si vous le voulés, que
 „ ne baptisez-vous les enfans ? que n'enterrés-vous
 „ les morts ? que ne visités-vous les malades ? que
 „ ne donnés-vous la benediction du Mariage ? que
 „ n'instruisés-vous les ignorans ? que ne reprenés-
 „ vous les pecheurs ? que n'excommuniés - vous

ceux qui méprisent les avertissemens ? que ne ^{“ Lettres} donnés-vous l'absolution aux Penitens ? Enfin ^{“ de S. Ber-} pourquoi n'ouvrés-vous pas la bouche dans l'E- ^{“ nard.} glise pour prêcher ; Vous dont le devoir en qualité de Moine , est de demeurer en repos & dans le silence ? mais c'est une chose odieuse de vouloir recueillir où l'on n'a point semé ; & une grande injustice de vouloir moissonner les grains d'un autre. Enfin Saint Bernard dit que quand ils auroient eu quelque droit à ce qu'ils prétendoient , ils ne doivent pas se pourvoir contre le jugement rendu par des Arbitres dont leur Abbé est convenu.

Dans la trois cent quatre-vingt-dix-huitième il écrit à Guy Abbé de Montier-Ramey & aux Religieux de ce Monastere , qui l'avoient prié de composer des Leçons & des Hymnes qu'ils pussent lire & chanter le jour de la Fête de S. Victor, dont ils prétendoient que le corps reposoit dans leur Eglise , qu'il n'oseroit entreprendre un Ouvrage qu'il croit au-dessus de lui & qui demande un homme d'une plus grande autorité , d'une vie plus sainte , & qui ait un stile plus élevé. Il ajoute à cette occasion que dans l'Office d'une Feste solemnelle on ne doit pas reciter de nouvelles prieres de peu d'autorité , mais des écrits autentiques & anciens qui soient propres à édifier l'Eglise , & qui sentent la gravité Ecclesiastique. Que si on veut avoir quelque chose de nouveau & que le sujet le requierre , il faut choisir des pieces qui attirent le respect de ceux qui les écoutent par la grandeur du stile , & par la sainteté de l'Auteur. Au reste , dit-il , il faut que les sentimens

*Lettres
de S. Ber
nard.*

„ qu'on y employe soient d'une verité inconte-
 „ stable; qu'ils inspirent la justice qu'ils appren-
 „ nent l'humilité, qu'ils enseignent l'équité, qu'ils
 „ éclairent l'esprit, qu'ils forment les mœurs,
 „ qu'ils crucifient les vices, qu'ils inspirent de la
 „ devotion, qu'ils retiennent les mouvemens des
 „ sens: le chant doit être grave, sans avoir rien
 „ d'effeminé, ni de rustique; il faut qu'il soit
 „ agreable sans être trop délicat, qu'il émeuve
 „ le cœur en chatouillant les oreilles, qu'il sou-
 „ lage la tristesse, qu'il appaise la colere, qu'il ne
 „ rende pas le sens des paroles inintelligibles,
 „ mais qu'il le nourrisse; car ce n'est pas une pe-
 „ tite perte dans la Vie spiriuelle, quand la beauté
 „ du chant divertit de l'attention que l'on doit
 „ avoir aux pensées, & quand on s'attache plus
 „ à bien mesurer sa voix qu'à faire comprendre
 les choses mêmes. Voilà quel est le sentiment
 de Saint Bernard sur les prieres & le chant de
 l'Office divin; & quoi-qu'il eût toutes les qua-
 litez qu'il demande dans un Auteur de l'Office
 divin, il ne veut pas néanmoins entreprendre
 de composer celui de Saint Victor, & se conten-
 te d'envoier aux Religieux de Montier-Ramey,
 deux Sermons sur la Vie de ce Saint.

La trois cent quatre-vingt-dix-neuvième est
 une Lettre de recommandation qu'il donne à
 un Moine du Monastere de S. Michel qui en
 étoit sorti pour aller en pelerinage à Jerusalem.
 Il l'avoit détourné de ce dessein, persuadé qu'il
 étoit, qu'un Moine quelque coupable qu'il soit,
 fait beaucoup plus de faire penitence dans son
 Monastere, que de courir de Province en Pro-
 vince. Il prie Leibert Abbé de ce Monastere
 de le recevoir.

La quatre centième est un autre Lettre de recommandation accordée à Robert Moine de Lieslies, afin que son Abbé le traite doucement. T. 11111111
de S. Bernard.

Les deux suivantes ne contiennent rien de remarquable.

Dans la quatre cent troisième adressée à Hentl Archidiacre (d'Orleans) il répond à une question qu'il lui avoit proposée, sçavoir si un enfant qui étant en danger de mort avoit été baptisé par un Laïque, sous cette forme, *Je vous baptise au nom de Dieu & de la sainte & vraie Croix*, étoit baptisé valablement & s'il falloit le rebaptiser en cas qu'il vécût encore. Saint Bernard declare qu'il le croit bien baptisé, & qu'il n'estime pas que la difference des paroles ait pû porter préjudice à la verité de la Foy & à la bonne intention de celui qui a baptisé cet enfant. Il prouve cette opinion, parce que sous le nom de Dieu, il a compris la Trinité; & qu'en ajoutant la sainte & la vraie Croix, il a fait mention de la Passion de Nôtre-Seigneur; que quand on baptise suivant l'usage de l'Eglise, au Nom du Pere, du Fils, & du Saint Esprit, c'est-à-dire en la confession de la Trinité; & qu'ainsi comme nous lisons dans les Actes des Apôtres que quelques-uns ont été baptisés au Nom de JESUS-CHRIST; on ne peut pas douter que ceux qui ont été baptisés au Nom de la sainte Croix, ne le soient valablement puisque la Confession de la Croix est la Confession de JESUS CHRIST crucifié: qu'à l'égard de celui qui a baptisé, sa simplicité & sa bonne intention l'excusent; mais que ceux qui

Lettres de S. Bernard. voudroient introduire cette forme de Baptême ne seroient pas excusables. Le sentiment de S. Bernard touchant la validité de ce Baptême, n'est pas celui des Theologiens, qui soutiennent qu'un Baptême de cette sorte seroit nul.

La quatre cent quatrième Lettre est adressée à Albert Moine Reclus qui demandoit à S. Bernard de jeûner à sa fantaisie, & de laisser entrer des femmes dans sa Cellule. Saint Bernard lui répond qu'il n'a rien à lui ordonner ; mais qu'il lui a conseillé de manger au moins une fois le jour, de ne point recevoir de visite de femmes, & de vivre du travail de ses mains ; & qu'il n'a point d'autre conseil à lui donner.

Dans la quatre cent cinquième il avertit un Abbé, qu'un de ses Religieux est presentement en état de pratiquer la Regle comme les autres, & qu'ainsi il ne faut pas l'en dispenser.

La quatre cent sixième est adressée à l'Abbé de S. Nicolas-aux-bois auquel il recommande un Religieux.

Dans la quatre cent septième il reprend Odon Abbé de Beaulieu de ce qu'il n'a pas rendu le dépôt à un pauvre ; & lui marque qu'il eût mieux valu vendre un Calice de l'Autel, que de ne pas rendre ce dépôt sur le champ.

Dans la quatre cent huitième il adresse à Guillaume Abbé du Monastere des Chanoines Reguliers de S. Martin de Troyes, un Clerc qui vouloit se retirer du monde, & qui n'étoit pas assez fort pour supporter la maniere de vivre de Clairvaux.

Dans la quatre cent neuvième adressée à Rogon

gon Abbé d'Abbeville ; il lui fait un compliment sur ce qu'il avoit souhaité de le voir, & il le prie de donner une terre inculte qui dépendoit de son Abbaïe aux Moines d'Alchy. *Lettres de S. Bernard.*

Dans la quatre cent dixième il recommande à Gilduin Abbé de Saint Victor de Paris, Pierre Lombard qui étoit venu de Boulogne en France, & avoit été recommandé à Saint Bernard par l'Evêque de Luques.

La quatre cent onzième est écrite à Thomas Prevôt de Beverlac en Angleterre, & contient une exhortation à la Vie Religieuse.

La suivante est écrite sur le même sujet à un jeune homme qui avoit fait vœu d'embrasser la Vie Monastique.

Dans la quatre cent treizième il recommande à Rainaud Abbé de Foigny un Novice, qu'il lui renvoie après l'avoir corrigé de ses défauts.

Il reprend dans la suivante un Moine de ce Monastere qui s'opposoit au retour de ce Novice.

Par la quatre cent quinzième il exhorte un homme d'exécuter le vœu qu'il avoit fait de se faire Religieux de Clairvaux.

Dans la quatre cent seizième il répond à une personne qui s'étoit plainte qu'il ne lui eût point fait part des aumônes du Comte Thibaud, qu'il n'a point été chargé de leur distribution.

Les deux Lettres suivantes ne contiennent rien de remarquable.

Voilà toutes les Lettres qui sont constamment de Saint Bernard. Le Pere Mabillon y a joint quelques autres Lettres qui sont douteuses ou qui ont été écrites par d'autres, & quelques Chartres qui continuent néanmoins sous les

*Lettres
de Saint
Bernard.*

mêmes chiffres. Desorte que la Lettre quatre cent dix huitième est une exhortation à des Novices que le Pere Mabillon ne croit pas être de Saint Bernard, parce que le stile en est plus contraint, & qu'elle contient des Maximes contraires à celles de S. Bernard comme celle-ci, qu'il faut louer Dieu de sa damnation. Il nous paroît que la maniere dont cette Lettre est écrite est tout à fait differente de celle de S. Bernard.

Les trois Lettres suivantes ne sont pas non plus du st le de ce Saint.

La quatre cent vingt-deuxième n'est qu'un Billet adressé au Roi Louis.

La quatre cent vingt-troisième est un projet de Lettre sur la Croisade, qui pourroit bien être de S. Bernard, aussi bien que la suivante, dans laquelle il recommande à Manuel Comnene Empereur de Constantinople, le Fils du Comte Thibaud qui alloit à la guerre de la Terre-sainte.

La quatre cent vingt-cinquième est copiée de la Lettre 26. de S. Bernard.

La quatre cent vingt-sixième est un Jugement arbitral rendu par S. Bernard entre Hugues Evêque d'Auxerre & Guillaume Comte de cette Ville.

La quatre cent vingt-septième est une Lettre de Geofroy Evêque de Chartres à Estienne Evêque de Paris, par laquelle il lui conseille de se rapporter à S. Bernard touchant le different qu'il avoit avec Estienne de Garlande.

La quatre cent vingt-huitième est une Lettre de Bernard Abbé de S. Anastase à S. Bernard Abbé de Clairvaux touchant un Moine désoberissant & superbe.

La 429.^{me} est un éloge de S. Bernard, qui lui est adressé par Hugues Metellus Moine de S. Leon. *Lettres de S. Bernard.*

La quatre cent trentième est une Lettre du même écrite à Saint Bernard qui contient une Apologie de son Monastere.

La 431.^{me} est encore du même écrite au nom de Siebaud Abbé S. de Leon à l'Abbé Guillaume, pour l'excuser de ce qu'il avoit répondu avec trop d'aigreur aux calomnies de Herbert.

Les deux suivantes sont écrites par Haimon Archidiaque de Châlons à S. Bernard; dans l'une il lui fait sçavoir sa maladie; & dans l'autre il lui demande ses Sermons.

La quatre cent trente-quatrième est une Lettre adressée à S. Bernard pour excuser Thierri Evêque d'Amiens du voiage de la Terre-sainte.

La quatre cent trente cinquième est une Chartre par laquelle Samson Archevêque de Rheims donne à la Congregation de Clairvaux l'Eglise de Mores qu'il avoit obtenuë des Moines de S. Denis pour y fonder un Monastere de son Ordre.

Par la quatre cent trente sixième Henri Evêque de Troyes fait une semblable donation de l'Eglise de Bulencourt à l'Abbaïe de Clairvaux.

La quatre cent trente-septième est une Lettre de Hugues Cardinal Evêque d'Ostie au Chapitre general de Cisteaux sur la mort du Pape Eugene III.

La quatre cent trente-huitième est une Lettre de Barthelemy Moine de Foigny, qui avoit été Evêque de Laon, adressée à Samson Archevêque de Rheims, par laquelle il se justifie de l'accusation que l'on avoit faite contre lui, qu'il avoit détourné des biens de l'Eglise de Laon pendant qu'il en étoit Evêque.

Lettres de S. Bernard. La quatre cent trente neuvième est une Lettre de Turstin Archevêque d'York, à Guillaume Archevêque de Cantorbie, contenant une relation de ce qui est arrivé, quand il a voulu introduire la réforme de Cisteaux dans le Monastere de Sainte Marie d'York.

La quatre cent quarantième est une Lettre de Fastrede quatrième Abbé de Clairvaux à un Abbé de son Ordre qu'il reprend d'être habillé trop magnifiquement, & de vivre trop délicatement. Il y renouvelle la maxime de S. Bernard qu'il ne faut pas qu'un Moine se serve de remedes.

La quatre cent quarante & unième est écrite par Pierre de Roye Novice de Clairvaux au Prevôt de l'Eglise de Noyon; dans laquelle il fait voir la difference qu'il y a de la vie que l'on mene dans Clairvaux d'avec celle que l'on mene dans le monde.

La quatre cent quarante-deuxième est une Lettre du Chapitre general des Moines Benedictins de la Province de Rheims qui prennent le nom de Moines noirs, au Pape Adrien IV. par laquelle ils lui demandent la déposition de Godfroi Abbé de Lagny.

La suivante est une autre Lettre des mêmes adressée au Pape Alexandre III. sur le même sujet.

Enfin la quatre cent quarante-quatrième & dernière est une Lettre d'un inconnu adressée à l'Abbé de Reatino, qui ne contient rien de remarquable.

Le second Tome des Oeuvres de Saint Bernard contient divers Traitez de ce Saint, dont le premier est intitulé *De la Consideration*, di-

visé en cinq Livres, & adressé au Pape Eugene III. pour lui servir d'instruction. La Consideration dont il traite dans cet Ouvrage est, comme il la définit lui-même, la pensée qui s'applique à chercher la verité, particulièrement par rapport aux devoirs de son état. Il fait voir dans le premier Livre que la condition d'un Souverain Pontife seroit tres-malheureuse, s'il ne faisoit aucune consideration sur soi-même; & que ce seroit une chose indigne de lui d'être entièrement occupé à entendre & à décider les differens des autres, sans employer aucune partie de son temps à la contemplation. Il y parle contre le nombre infini de procès, qui sont portés au Tribunal Ecclesiastique, & contre les abus qui s'y commettent. Il fait voir que cette occupation conviendroit plutôt à des Magistrats seculiers, qu'à des Ecclesiastiques; qu'il ne faut pas qu'Eugene suive les exemples de ses derniers Predecesseurs, qui se sont plus appliqués aux affaires qu'à la contemplation; mais qu'il imite S. Gregoire, qui dans le tems même que Rome étoit menacée d'un Siege par les Barbares, a travaillé sur la partie la plus difficile du Prophete Ezechiel. Il y montre que la consideration sert à former & à entretenir les quatre Vertus Cardinales. Enfin il y dépeint les chicanes que l'on emploie dans les Tribunaux de la Justice Ecclesiastique, & exhorte le Pape Eugene d'y mettre ordre.

Dans le second Livre après s'être justifié de ce qu'il a conseillé l'entreprise de la Croisade, dont le succès n'avoit pas été heureux, il recommande au Pape Eugene de considerer en sa personne ce qu'il est, ou la dignité de son

*Traité
de la Con-
sideration
de S. Ber-
nard.*

état, & quel il est : c'est-à-dire quelles sont ses mœurs, & premièrement de faire reflexion d'où il est venu, afin que cette reflexion l'empêche de s'élever. Il lui fait voir qu'il n'est pas établi au-dessus des autres pour dominer sur eux, mais pour être leur Ministre, & pour veiller sur eux; que si sa dignité lui procure des biens & des richesses, elles ne lui appartiennent pas par le droit de l'Apostolat, parce que S. Pierre n'a pû lui donner ce qu'il n'avoit pas : qu'il lui a donné le soin sur toutes les Eglises & non pas la domination qu'il a interdite aux Pasteurs, & que l'Evangile leur a défenduë; qu'un même homme ne peut pas usurper la domination & l'Apostolat, & que qui veut avoir l'un & l'autre, les perd justement tous deux : enfin il lui recommande particulièrement de ne pas s'élever, à cause de la grandeur de sa dignité. Vous n'êtes pas souverainement parfait, dit-il, pour être Souverain Pontife; & sçachez que si vous vous croiés souverainement parfait, vous êtes le dernier des hommes Mais considérons avec plus d'exactitude quelle figure vous faites dans l'Eglise de Dieu & ce que vous êtes. Vous êtes le grand Prêtre, le Souverain Pontife, le premier des Evêques, l'heritier des Apôtres, Abel en primauté, Noë en gouvernement, &c. C'est à vous à qui les Clefs du Ciel ont été données, à qui les brebis ont été commises; il y a d'autres Portiers du Ciel & d'autres Pasteurs des Troupeaux que vous; mais vous l'êtes avec un honneur d'autant plus grand, que vous avez reçu ce titre d'une maniere differente de celle des autres : les autres ont chacun un troupeau particulier; mais

toutes les Brebis généralement vous ont été confiées & ne sont à vôtre égard qu'un seul troupeau ; vous êtes Pasteur non seulement de toutes les brebis , mais même de tous les Pasteurs. Il établit ce Privilege sur les paroles de JESUS-CHRIST dans l'Evangile , & il ajoûte quelques lignes après : les autres sont appellés à une partie du soin , au lieu que la plénitude de la puissance vous est confiée : leur pouvoir est borné par des limites , & le vôtre s'étend sur ceux mêmes qui ont reçu du pouvoir sur les autres ; car c'est-à-vous à qui il appartient d'excommunier un Evêque , de le déposer , & de le livrer à Satan , s'il y a lieu de le faire Voilà ce que vous êtes par vôtre dignité ; mais souvenez-vous aussi de ce que vous étiez & de ce que vous êtes encore , en vous considérant personnellement ; car vous êtes encore ce que vous étiez , & la dignité qui vous a été donnée ne vous a pas dépouillé de vôtre nature : vous êtes né homme , vous avez été fait Evêque ; mais vous êtes toujours homme : ainsi considérez-vous comme homme ; tirez le voile qui vous couvre ; dissipez ces nuages qui vous environnent , & vous vous trouverez un homme nu , pauvre , misérable ; qui a de la douleur d'être homme , qui a honte de se voir nu , qui gémit d'être né , qui murmure d'être un homme né pour le travail & non pas pour l'honneur , un homme né d'une femme & dans le péché , dont la vie est courte , pleine de miseres , remplie de terreurs & de pleurs. De ces deux considerations il passe à une troisième ; quel il est , quelles sont ses mœurs ; & quelle est sa conduite , & conseille à Eugene

Traité de la Consideration de S. Bernard. de faire une serieuse reflexion sur ces choses. Il l'avertit en finissant ce Livre d'être constant dans l'adversité, & humble dans la prospérité, de fuir l'oïfiveté & les discours inutiles, & de n'avoir aucun égard à la condition des personnes dans ses jugemens.

Dans le troisiéme Livre il parle de la consideration que le Pape doit faire sur ceux qui sont sous lui, sçavoir les Fideles de tout le monde; il lui recommande encore de ne point affecter de domination sur eux; ce qu'il repete, dit-il, parce qu'il n'y a point de poison ni d'armes plus à craindre pour lui, que l'esprit de domination. Il traite ensuite des devoirs du Pape envers les inferieurs, & premierement à l'égard de ceux qui sont hors de l'Eglise, des Juifs, des Infideles, des Chrétiens & des Schismatiques. Il dit qu'il est du devoir du Pape, de faire en sorte que ceux qui sont dans l'erreur se convertissent à la Foi; que ceux qui sont convertis n'en soient pas détournés, & que ceux qui s'en écartent, y soient rappelés: que pour cela il seroit à propos d'avoir des Prédicateurs desintéressés, mais que ceux qu'on emploie ne cherchent qu'à contenter leur ambition ou leur avarice; que c'est ce qui occupe présentement la Cour de Rome, & ce qui est cause que l'on fait si peu de fruit dans les Predications, & que la Religion fait si peu de progrès. Il parle ensuite contre l'abus des Appellations à la Cour de Rome: Il est nécessaire, dit-il, de faire une grande reflexion sur ces Appellations, de crainte qu'un remede établi pour une juste nécessité, ne devienne inutile si l'on en use mal; car il me semble qu'elles peuvent être cause d'un très

grand mal si l'on n'y garde pas de la moderation. *« Traité*
 On appelle de tout le monde à Vôtre Sainteté ; *« de la*
 c'est une preuve de vôtre primauté, mais si vous *« Confide-*
 êtes bien sage, vous songerez plutôt à procurer le *« ration de*
 bien de l'Eglise qu'à donner des marques de vôtre *« S. Ber-*
 primauté. On appelle au Pape, & plutôt à Dieu *« nard.*
 que ce fût utilement : plutôt à Dieu que ceux qui
 oppriment les autres sentissent l'effet de la pro-
 tection accordée à ceux qui sont opprimez ; mais
 rien n'est plus injuste que quand ceux qui ont fait
 du mal aux autres ont sujet de se réjouir, & que
 ceux qui l'ont souffert se sont fatiguez inutile-
 ment. On n'a point ordinairement de compas-
 sion pour celui que la fatigue du chemin & la dé-
 pense qu'il lui a fallu faire, ont rendu encore plus
 malheureux, & point d'indignation contre celui
 qui est cause de cette misere. Evaillez-vous, hom-
 me de Dieu, quand ces choses arrivent ; soiez
 touché de compassion pour le malheureux, & d'in-
 dignation contre l'injuste : que le premier soit
 consolé par la reparation de ses pertes, par la sa-
 tisfaction de l'injure qui lui a été faite, & par la fin
 des calomnies qu'il a souffertes, & que le der-
 nier se repente de ce qu'il a fait, & qu'il n'ait
 pas lieu de se réjouir du supplice de l'innocent,
 On doit aussi imposer la même peine à celui qui
 a appelé sans sujet ; parce que c'est une injustice
 d'appeller sans raison. Il est permis d'appeller
 quand on est lezé, mais d'appeller pour lezer les
 autres, c'est une injustice. On peut appeller d'u-
 ne Sentence ; mais c'est mal fait d'appeller avant
 que la Sentence soit renduë, à moins qu'il n'y ait
 une lésion manifeste : quiconque appelle sans être
 lezé, a véritablement dessein, ou de molester les

*Traité
de la Cõ-
sideratiõ
de S. Ber-
nard.*

autres, ou de tirer l'affaire en longueur. Il ajoûte que toute la terre murmure de la quantité & de la confusion des appellations qui se font à Rome, & qu'elles sont cause d'une infinité de maux. Il rapporte quelques exemples, & conseille au Pape de ne plus souffrir celles qui se font pour soutenir l'injustice, & de punir ceux qui en abusent. Il condamne aussi dans ce Livre l'abus des Exemptions: Je veux parler, dit-il, des plaintes & des murmures des Eglises, qui crient qu'on les déchire & qu'on les démembre; qu'il n'y en a point, ou tres-peu, qui ne se plaignent de ce mal, ou qui ne le craignent: si vous demandez pourquoi? c'est que l'on soustrait les Abbez de la Jurisdiction de leurs Evêques; les Evêques, de celle des Archevêques; les Archevêques, de celle des Patriarches ou des Primats: cela est-il dans l'ordre? & peut-on l'excuser? Vous prouvez par là que vous avez la plénitude de la puissance; mais il est à craindre que vous n'ayez pas la justice de vôtre côté: vous le faites, parce que vous le pouvez; mais la question est de sçavoir si vous le devez faire: vous êtes établi pour conserver à chacun son rang & sa dignité, & non pas pour l'envier. Il fait voir ensuite que ces Exemptions ne sont ni permises, ni honnêtes, ni utiles: qu'elles renversent l'ordre établi dans l'Eglise; qu'elles y apportent du trouble, & qu'elles font mépriser les puissances legitimes établies de Dieu, aussi-bien que celle du Pape: qu'elles détruisent la Hierarchie Ecclesiastique, établie à l'imitation de celle des Anges. Mais quoi, s'objecte-t-il au nom du Pape, est-ce que vous me défendez de donner des dispenses? Non certes; mais de dissiper: je

ſçais bien que vous êtes établi diſpenſateur, mais *“ Traité*
 c’eſt pour l’édification, & non pas pour la de- *“ de la*
 truction, & on demande la fidelité dans un diſ- *“ Cōſidera-*
 penſateur. Quand il y a neceſſité, la diſpenſe eſt *“ tion de S.*
 excuſible; quand il y a utilité, elle eſt loüable: *“ Bernard.*
 utilité commune & non pas particuliere; mais *“*
 quand il n’y a rien de cela, ce n’eſt pas une fidel- *“*
 le diſpenſation, mais une cruelle diſſipation. Il *“*
 y a quelques Monafteres dans les Evêchez qui *“*
 appartiennent plus ſpecialement au Saint Siege, *“*
 ſuivant la volonté de leurs Fondateurs; mais il *“*
 faut diſtinguer ce qui a été accordé par devotion *“*
 d’avec ce qu’on veut obtenir par devotion. Enfin *“*
 Saint Bernard dit que le Pape doit veiller genera-
 lement ſur toute l’Egliſe, pour y faire obſerver la
 diſcipline & les Loix Eccleſiaſtiques, & lui re-
 commande en particulier de faire executer le
 Réglement qu’il avoit publié dans le Concile de
 Rheims, touchant les habits & les mœurs des
 Clercs, auſſi-bien que ſur l’âge & les qualitez de
 ceux à qui l’on donne des Benefices.

Dans le quatrième Livre, Saint Bernard con-
 ſidere les devoirs du Pape envers le Clergé, le
 Peuple de Rome, les Cardinaux & les autres Of-
 ficiers de ſa Cour. Il lui fait conſiderer que ſon
 Clergé doit être tres-reglé, puis-que c’eſt lui qui
 doit être la regle de tous les autres. A l’égard de
 ſon Peuple, il remarque qu’il ſuffit de dire que
 c’eſt le Peuple Romain, pour faire connoître dans
 quel déreglement il eſt; que c’eſt un Peuple qui
 n’eſt point accoutumé à la paix, qui aime le tu-
 multe, qui eſt cruel & intraitable, & qui n’eſt
 ſoumis que quand il eſt dans l’impuiſſance de re-
 ſiſter: qu’il doit néanmoins en avoir ſoin, quoi-

Traité de qu'il paroisse incurable; parce qu'il n'est pas obli-
La Considé- gé de le guerir, mais de le traiter. Il exhorte en
ration de particulier le Pape à travailler à la réforme
S. Ber- du luxe & de la somptuosité. Il lui donne divers
uard. avis touchant les qualitez que doivent avoir les
 Cardinaux & les autres Ministres qu'il choisit
 pour être auprès de lui; & il l'avertit de prendre
 garde qu'ils ne soient ni interessez, ni arrogans:
 il lui conseille de se décharger du soin de ses af-
 faires domestiques sur un Oeconome. Enfin il
 fait une recapitulation des principales qualitez
 " que doit avoir un Pape: Considerez, lui dit-il,
 " avant toutes choses, que l'Eglise Romaine, dont
 " Dieu vous a établi le Chef, est la Mere, & non
 " la dominatrice des autres Eglises, & que vous
 " n'êtes pas un Seigneur souverain des autres Evê-
 " ques; mais l'un d'eux; que vous êtes le frere de
 " ceux qui aiment Dieu, & le compagnon de ceux
 " qui le craignent: que vous devez être une regle
 " vivante de la justice, un miroir de sainteté, un
 " modèle de devotion, l'appui de la verité, la dé-
 " fense de la Foi, le Docteur des Nations, le guide
 " des Chrétiens, l'Ami de l'Epoux, le Conducteur
 " de l'Epouse vers son Epoux, l'Ordonnateur du
 " Clergé, le Pasteur des Peuples, le Maître des
 " ignorans, l'Azile des opprimez, l'Avocat des pau-
 " vres, l'Esperance des miserables, le Tuteur des
 " pupilles, le Juge des veuves, l'Oeil des aveugles,
 " la Langue des muets, le Bâton des vieillards, le
 " Vangeur des crimes, la Terreur des méchans, la
 " Gloire des bons, la Verge des puissans, le Fleau
 " des Tyrans, le Pere des Princes, le Modérateur
 " des Loix, le Dispensateur des Canons, le Sel de
 " la terre, la Lumiere de l'Univers, le Pontife du

Tres-Haut, le Vicaire de JESUS-CHRIST, le « Christ du Seigneur, & enfin le Dieu de Pharaon. »

Dans le dernier Livre il fait considerer au Pape « Eugene les Puissances qui sont au dessus de lui ; sçavoir, Dieu & les Anges : ce qui lui donne occasion de traiter des Anges & de la Divinité.

Saint Bernard a commencé cet Ouvrage en 1149. & le premier Livre a été achevé cette année-là. Le second fut envoyé au Pape Eugene l'an 1150. après le mauvais succès de la Croisade. Le troisième l'an 1152. & les deux derniers quelque-tems après.

Les Livres de la Consideration sont suivis d'un *Traité de* *Traité de même nature, adressé à Henri Arche-* *Saint Ber-* *vêque de Sens, touchant les mœurs & les devoirs* *nard, des* *des Evêques.* Saint Bernard y montre combien *Devoirs* *des Evê-* *il est difficile de se bien conduire dans les em-* *des Evê-* *plois de l'Episcopat, & la nécessité qu'il y a d'a-* *ques,* *voir un bon conseil. Il y fait voir ensuite que les* *Evêques doivent honorer leur Ministère par leurs* *vertus, & non pas par la magnificence & par le* *luxu. Il y traite en particulier des vertus necessai-* *res à un Evêque, de la Chasteté, de l'Humilité,* *de la Vigilance Pastorale : & enfin il y blâme la* *conduite des Abbez qui veulent se faire exempter* *de la Jurisdiction des Evêques, & porter des ha-* *bits Pontificaux. Ce Traité a été composé vers* *l'an 1127.*

Vers le même temps Saint Bernard étant à Paris fit un Discours au Clergé de cette Ville, intitulé *De la Conversion*, qui suit le Traité du Devoir des Evêques. C'est une Exhortation morale à la penitence & au changement de vie, sur la fin de laquelle il parle contre les Clercs ambitieux & incontinent.

Traité des Commandemens & des Dispenses. Le *Traité des Commandemens & des Dispenses* a été composé par Saint Bernard vers l'an 1131. pour servir de Réponse aux Moines de Saint Pierre de Chartres, qui l'avoient consulté sur ce sujet, & est adressé à l'Abbé de Sainte Colombe (Roger) près de Sens, & non pas à ces Moines de Chartres; parce qu'ils lui avoient écrit sans la permission de leur Abbé. La premiere Question qu'il y traite est de sçavoir si toutes les choses qui sont contenuës dans la Règle, sont des préceptes à l'égard de ceux qui ont fait profession de l'observer, ou si ce ne sont que des conseils & des avis, ou bien si les unes doivent être tenuës pour préceptes, & les autres pour conseils. Il répond que la Règle de Saint Benoît est proposée à tous les hommes, mais qu'elle n'est imposée à personne; qu'il est libre de l'embrasser; mais que quand on s'est engagé à l'observer, elle devient nécessaire: qu'ainsi à l'exception de certains points de la Règle, qui regardent des vertus spirituelles, comme sont la charité, l'humilité, la douceur, qui ne sont pas tant de son Institution que de celle de Dieu, & qui pour cette raison ne peuvent jamais être changées; tous les autres ne sont que des avis & des conseils pour ceux qui n'ont pas fait profession de la suivre; mais que ce sont des commandemens pour ceux qui en ont fait Profession, qui commettent des crimes s'ils les violent; qu'ils sont volontaires aux premiers, & nécessaires aux seconds; que néanmoins cette nécessité n'empêche pas qu'on n'en puisse dispenser avec raison & par nécessité: que le pouvoir de donner ces Dispenses n'appartient qu'aux Superieurs, qui le peuvent faire pour de justes causes, mais non pas

sans sujet & par fantaisie. Pour expliquer à fond la matiere des Dispenses, Saint Bernard distingue trois sortes de choses necessaires, de stables, d'inviolables, & d'immuables : les stables sont celles qui sont tellement necessaires ; qu'il n'est pas permis à toutes sortes de personnes de les changer ; mais seulement aux Superieurs, telles que sont les Régles Monastiques, lesquelles ayant été instituées par des Saints, sont stables & ne peuvent être changées par la volonté des particuliers ; mais comme ceux qui les ont établies sont des hommes, il est aussi permis aux hommes, qui par une Election canonique ont succédé à ces Saints, de donner des Dispenses, sans abus & sans cause de desordre, selon les occurrences des temps, des lieux & des personnes : & d'ailleurs, ces choses n'ayant été instituées que pour servir à augmenter & à conserver la charité, pendant qu'elles sont avantageuses à la charité, elles ne peuvent être changées, même par les Superieurs : mais s'il arrive quelquefois qu'elles deviennent contraires à la charité, au jugement de ceux qui sont obligez par leur charge d'en prendre connoissance & d'y mettre ordre ; il est tres-juste que ce qui a été ordonné par charité, soit aussi ou omis, ou interrompu, ou changé en quelque chose, pour le bien de la charité : & il seroit injuste que ce qui a été établi pour la seule charité, subsistât au préjudice de la charité. Ces choses que nous avons appellées stables sont donc fermes & immobiles, même à l'égard des Superieurs ; mais entant qu'elles servent à la charité. La seconde espece des choses necessaires, qu'il appelle inviolables, sont celles qui n'ayant pas été

*Traité des
Comman-
demens &
des Dis-
penses.*

*Traité des
Commun-
demens &
des Dif-
penfes.*

instituées par les hommes, mais établies par les Commandemens de Dieu, ne peuvent être changées que par l'autorité de Dieu même, qui en est l'Auteur. Quant à la troisième espece des choses nécessaires, qu'il appelle immuables; ce sont celles qui sont d'une telle nature, que Dieu même ne les peut changer pour quelque cause que ce soit: sous cette espece sont comprises toutes les instructions que JESUS-CHRIST donna à ses Disciples dans le Sermon qu'il leur fit sur la Montagne, & tout ce que l'Ancien & le Nouveau Testament ordonnent touchant la charité, l'humilité, la douceur & les autres vertus spirituelles: toutes ces choses étant d'une telle nature qu'il n'est jamais permis, ni utile de les retrancher, parce que leur bonté est immuable & fondée sur les principes de la Loi naturelle. De ces trois necessitez la premiere est contractée par la volonté & la promesse: la seconde vient de l'autorité de celui qui a fait le Commandement; & la troisième est fondée sur la dignité du précepte.

De ces principes ainsi établis, Saint Bernard conclud que l'Abbé ne peut dispenser en aucune maniere de ce qu'il y a de Spirituel dans la Règle; & que pour ce qui regarde les Observances exterieures, il n'en peut pas disposer suivant sa volonté, mais suivant la charité; parce qu'il n'est pas au dessus de la Règle, dont il a lui-même fait Profession: que la lettre de la Règle doit ceder à la charité, quand la necessité le demande; mais qu'elle n'est pas soumise à la volonté de personne: que les Superieurs ne peuvent restreindre l'obligation du Vœu sans une grande necessité, ni l'étendre que les Inferieurs ne le veuillent: que
neanmoins

neanmoins un Inferieur dont l'obeissance ne s'étend pas au delà de ses Vœux, est imparfaite; parce que l'obeissance parfaite n'est renfermée dans aucunes bornes, & qu'elle embrasse volontairement, & avec un courage plein d'affection & de vigueur, tout ce qu'on lui ordonne: qu'il n'y a point de desobeissance qui ne soit à craindre, mais qu'elles ne sont pas toutes également criminelles: qu'il faut mettre de la difference & entre les personnes qui nous commandent, & entre les choses qui nous sont commandées: qu'à l'égard des personnes, nous devons davantage apprehender d'offenser ceux de nos Superieurs, qui ont sur nous une plus grande autorité: car il vaut mieux obeir à Dieu qu'aux hommes, & aux Superieurs qu'aux Confreres, & entre les Superieurs aux nôtres, qu'à des Etrangers: qu'à l'égard des Commandemens, nous devons avoir plus de soin d'observer ceux qui sont plus importants que des moindres, & que l'on est plus ou moins coupable, selon que la chose commandée est plus ou moins d'importance: que cette difference a aussi lieu dans les Commandemens établis par les hommes; parce qu'ils commandent les choses avec plus ou moins d'affection, selon qu'ils les jugent plus ou moins necessaires: que la parfaite obeissance est celle qui ne méprise pas les petites choses, & qui a soin d'observer les plus grandes, se conformant à l'intention du Superieur, dans le jugement qu'elle fait de l'importance de ses commandemens: que les choses les plus legeres, comme la défense de rire, ou le commandement de garder le silence, quand elles sont commandées, deviennent d'obligation, &

*Traité des
Commandemens &
des Dis-
pensés,*

*Traité des
Comman-
demens &
des Dis-
pensés.*

que celui qui ne les observe pas, commet un péché, quoiqu'il ne commette pas un crime, pourvû qu'il ne le fasse pas par mépris; parce que s'il le fait par mépris de la Loi, il se rend tres-coupable: la negligence dans ces sortes de choses étant blâmable, & le mépris digne de condamnation: qu'il faut obeir à Dieu & aux hommes qui commandent en son nom, pourvû que ce que ceux-ci commandent ne soit pas contraire à la Loi de Dieu; que dans les choses douteuses il faut suivre le commandement des Superieurs: que tous les pechez de desobeissance ne sont pas égaux; & qu'à l'égard de ceux qu'on commet contre la Règle Monastique, dont on a fait Profession, il y a des fautes plus legeres, & d'autres plus grandes: qu'il ne faut pas croire qu'il soit impossible d'observer la Règle, parce qu'il ne se peut pas faire que par negligence ou par suprise, on ne manque à quelque point; puisqu'on ne s'oblige point par les Vœux de Religion, à ne pecher jamais, & que la Règle donne des remèdes contre toutes sortes de pechez.

Saint Bernard répond ensuite à quelques questions particulieres que ces Religieux lui avoient proposées.

La premiere, pourquoi une conscience erronée ne change pas le mal en bien, comme elle change le bien en mal? Il répond qu'afin qu'une action soit bonne, il est necessaire qu'elle soit faite par la connoissance & par l'amour du bien: que celui qui fait une bonne action, la croiant mauvaise, n'a point l'amour du bien dans le cœur, & qu'ainsi son action est méchante; mais que celui qui fait une méchante action la

croiant bonne, est dans l'ignorance du bien; & qu'ainsi son action ne peut pas être censée bonne, quoique son intention le soit: que sa bonne volonté ne sera pas frustrée entièrement de récompense, & neanmoins que cette simplicité trompée n'est pas exempte de mal: Mais quoi? direz-vous, n'agit-il pas suivant sa conscience? Oüy, dit S. Bernard; mais suivant une conscience fausse & erronée, qui ne l'exempte pas de tout péché.

*Traité des
Comman-
demens &
des Dis-
pensés.*

Il leur répond sur cette seconde question; sçavoir, si dans tous les préceptes la desobeïssance est à proportion aussi criminelle que l'obeïssance seroit meritoire; & il fait voir qu'en certaines rencontres l'obeïssance est plus meritoire que la desobeïssance n'est criminelle.

Ils lui avoient demandé jusqu'où s'étendoit l'obligation de garder la stabilité, & quelles sont les causes pour lesquelles il est permis ou utile de la rompre. Il répond qu'un Religieux ne doit jamais quitter son Monastere sans la permission de son Abbé, quand il peut y observer sa Régle; mais que si la mauvaise vie de ceux avec qui il demeure l'empêche de l'accomplir, il est à propos qu'il choisisse un autre Monastere, où il puisse rendre à Dieu les vœux qu'il a faits: que quoiqu'il ne soit pas permis à un Religieux qui est dans un Monastere bien réglé, mais moins austere, d'en sortir sans la permission de son Supérieur, pour aller dans un plus austere; s'il arrive neanmoins que quelqu'un en étant sorti soit entré dans un autre, on ne lui doit pas conseiller de retourner au premier, moins parfait & moins austere, si ce n'est que les deux Monasteres étant fort près l'un de l'autre, il soit rappelé par le premier.

*Traité des
Comman-
demens &
des Dif-
penses.*

La quatrième question qu'ils lui avoient proposée est, pourquoi S. Gregoire le Grand n'obligea pas un nommé Venantius, qui avoit quitté l'habit de Religion, de rentrer dans l'état Monastique, & le reçût même sans cela à la Communion: & pourquoi S. Augustin enseigne que le mariage contracté par eux qui ont fait vœu de continence est indissoluble. Saint Bernard avouë franchement que ç'a été le sentiment de ces saints Evêques, mais que c'est à eux à voir s'il est véritable.

Il leur répond encore sur une cinquième question, touchant des Evêques que Saint Gregoire avoit renfermez dans des Monasteres, à cause des crimes qu'ils avoient commis; sçavoir s'ils y demurerent en leur habit, où s'ils prirent celui de Religieux: qu'il n'en sçait rien, mais qu'il est vraisemblable qu'ils ne le prirent pas, puisqu'ils ne l'eussent dû porter que pour un temps, & qu'ils ne cherchoient qu'à vivre en repos dans la retraite de ce Monastere, afin d'y faire plus aisément penitence.

La sixième question à laquelle il répond est, sçavoir pour quelle raison entre tous les autres états de penitence, celui de la Religion a mérité le privilege d'être appellé second Baptême? Il croit que c'est à cause que l'on renonce parfaitement au monde, & que l'on pratique la vie spirituelle d'une maniere excellente & particuliere; que l'on est de nouveau revêtu de JESUS-CHRIST & retiré des tenebres du peché pour entrer dans la lumiere des vertus.

La septième demande qu'ils avoient faite à S. Bernard est, si un Abbé venant à mourir ou à être déposé, les Religieux ont plus de liberté en

ce temps-là de sortir de leur Monastere pour aller dans un autre : Saint Bernard répond que non , parce que le vœu que l'on fait dans l'Eglise n'est point borné à la vie de l'Abbé , mais seulement autorisé par sa présence ; & qu'ainsi le Religieux doit mesurer son Vœu par la durée de sa vie , & non par celle d'un autre.

*Traité des
Commandemens &
des Dis-
pensés.*

Ils lui avoient encore demandé ce que doit faire un Religieux qui a une aversion secrète contre son Abbé , dont il ne croit pas que l'Electio ait été faite dans l'ordre. Saint Bernard répond , que quand l'Electio de l'Abbé n'est pas manifestement vicieuse , le Religieux doit lui obeir.

Les autres questions de ces Moines étant de moindre consequence, S Bernard y répond en peu de mots. Il n'y en a qu'une qui merite quelque attention ; sçavoir , si une personne qui est tellement disposée envers une autre qui l'a offensée , qu'elle ne voudroit pas lui faire de mal, mais qu'elle ne seroit pas fâchée qu'il lui en arrivât , est en état de s'approcher de l'Autel : il répond qu'elle ne le doit pas faire , jusqu'à ce que son ressentiment soit passé.

L'Apologie de Saint Bernard adressée à Guillaume Abbé de Saint Thierry , est un Ouvrage dans lequel il entreprend de se justifier , & ceux de son Ordre , de ce dont ils étoient accusez , de médire de l'Ordre de Cluny ; c'est-à-dire , de tous les Moines Benedictins qui n'avoient pas embrassé la réforme de Cîteaux. Quoique cet Ouvrage soit intitulé *Apologie* , il y reprend fortement les déreglemens des Moines de Cluny ; mais afin d'avoir droit de le faire avec plus de liberté , il commence par déclarer , que ni lui , ni ses Reli-

*Apologie
de Saint
Bernard à
Guillaume
Abbé de
Saint
Thierry.*

*Apologie
de Saint
Bernard à
Guillaume
Abbé de
Saint
Thierry.*

gieux n'ont jamais mal parlé de cet Ordre. Il approuve la diversité des Ordres Religieux, & louë en particulier celui de Cluny : il déclame contre ceux qui jugent témérairement de la maniere de vivre de cet Ordre, & qui se croient beaucoup plus saints, parce qu'ils mènent une vie plus austere. Il fait voir que les exercices spirituels sont plus utiles que les corporels, que l'on peut être bon Religieux sans pratiquer toutes ces austerez ; & qu'au contraire toutes ces austerez sont inutiles, quand elles ne sont pas accompagnées de la charité & de la vertu : mais de crainte qu'il ne semblât autoriser, par ce qu'il venoit de dire, les déreglemens qui étoient dans l'Ordre de Cluny, il les découvre & les condamne dans la seconde partie de cet Ouvrage. Il dit que la maniere de vivre des Religieux de l'Ordre de Cluny peut être l'ouvrage des Saints, qui voulant sauver plusieurs personnes par cette moderation, ont temperé la rigueur de la Règle en faveur des foibles, sans toutefois la détruire ; mais qu'on ne peut pas croire qu'ils aient permis les vanitez & les excès qui sont dans la pluspart des Monasteres : Car je ne sçauois assez admirer, dit-il, comment une si grande dissolution dans les repas, dans les habits, dans les lits, les équipages & les chevaux, s'est pû glisser, & s'établir de la sorte parmi des Moines ; qu'il semble que ceux qui s'abandonnent aujourd'hui à ces excès avec plus de profusion & de volupté, conservent plus parfaitement l'esprit & la Religion de leurs peres : si-bien que par un renversement étrange, on donne maintenant aux vices le nom des vertus, & aux vertus le nom des vices. On prend pour

avarice une dépense modérée; la sobriété passe pour une austerité : on appelle le silence une tristesse ; au contraire, le relâchement dans les mœurs s'appelle une discrétion ; la profusion, libéralité ; le flus de la langue, une urbanité : ce n'est plus un vice qu'un ris desordonné, c'est ce qu'on appelle gaieté ; le luxe des habits & le faste des chevaux, c'est l'honnêteté d'un Moine ; c'est la netteté de sa chambre que les ornemens superflus ; & si nous y faisons quelques dépenses, ce sont autant de charitez. Malheureuse charité qui détruit la véritable ! Discrétion déréglée qui confond en nous celle de la vertu ! Cruelle miséricorde qui entretient la vie du corps, & la ravit à l'ame ! Quelle étrange charité de cultiver la chair & négliger l'esprit ! Quelle discrétion de donner tout au corps, & de refuser tout à l'ame ! Il compare ensuite la sobriété des anciens Moines avec l'intemperance de ceux de son temps, & fait une peinture tres-naïve des excès des derniers : En voici quelques traits. Dans nos repas la bouche & les oreilles ne sont-elles pas également remplies d'une confusion de voix, de viandes ? Et pendant que l'on traîne de longs propos, se trouve-t-il personne qui pense à régler la débauche ? Cependant les mets succèdent les uns aux autres, & pour une abstinence de chair que l'on pratique, de grands corps de poissons paroissent à double rang sur la table : Estes-vous sçavus des premiers ? l'adresse du cuisinier vous donne la même avidité pour les autres ; il leur donne des sausses aussi différentes que leurs especes ; & de quatre ou cinq plats qu'on devore, on fait des premiers une transition si naturelle à ceux qui suivent, qu'ils rem-

Apologie plissent le ventre, mais sans ôter l'appetit; par-
de S. Ber- ce qu'on se suit le palais si agreablement de la
nard à » nouveauté des ragoûts, qu'on efface les premie-
Guillan- res alterations; la faim se réveille, on ressuscite
me Abbé, ses premieres pointes, on recommence avec la
de Saint » même avidité; le ventre qui n'a point d'yeux, ne
Thierry. » voit pas qu'il se charge, mais on le guérit du dé-
 » goût par la variété: & parce que la simplicité de la
 » nature nous est ennuyeuse dans les repas, on altere
 » les qualitez qu'elle départ aux creatures dans tou-
 » te leur pureté: nous faisons des mixtions contre
 » nature d'especes differentes, & par des saveurs re-
 » cherchées on entretient & on sollicite avec artifice
 » l'intemperance des hommes; & si on sort assez ai-
 » sément de termes de la necessité naturelle, on ne
 » remplit jamais les espaces de la volupté. Il re-
 » prend d'une maniere aussi forte leur délicatesse &
 » leurs excés dans le boire; & se moque d'une pra-
 » tique ridicule de quelques Moines, qui étant
 » jeunes, sains, & robustes, se retiroient de temps en
 » temps de la Communauté pour se mettre à l'In-
 » firmerie, afin d'y pouvoir manger de la viande.
 Des excés de la bouche il passe au luxe & à la
 » somptuosité dans les habits: Nous ne nous
 » croions pas, dit-il, bien habillez, si nous ne som-
 » mes chargez de parures & d'ornemens: nous ne
 » cherchons pas les étofes les plus utiles, mais
 » les plus fines; nous n'en cherchons pas qui re-
 » poussent le froid, mais qui attirent sur nous le
 » vent de la superbe. Enfin ce qui nous plaît n'est
 » pas selon la Règle ce qui nous sert le plus, mais
 » ce qui nous couvre davantage de vanité. . . . Ne
 » voit-on pas que nos habits ne servent plus qu'à la
 » superbe des Moines de nôtre tems, eux qui nous

avoient été donnés pour des marques d'humilité; à peine les Provinces peuvent-elles fournir d'étoffes assez précieuses à leur orgueil. Le soldat & le Moine partagent ensemble un même drap en habit de guerre & de cellule. Ne feroit-on pas de l'habit d'un Moine aujourd'hui l'habit d'un homme du monde? un Prince même, s'il étoit à la mode, s'en trouveroit-il mal couvert? Mais vous me dirés que l'habit ne fait pas le Moine, que c'est la vertu qui peut occuper toujours la region du cœur, encore qu'elle ait quitté les vêtemens: cela est fort bien; mais je demanderois volontiers, si lors que vous courés la Ville & les marchés, les grandes foires, les maisons des marchands, que vous renversés les magasins, que vous développés les monceaux d'étoffes, vous les touchés des doigts, les approchés des yeux, les exposés au jour, vous rejettés ce qui n'est pas si fin ou si bien lustré; si quelque piece paroît à vos yeux avec plus d'éclat & de beauté, c'est pour vous, quelque prix qu'elle ait, vous avés encore plus de vanité. Il ajoute que les Abbez non seulement ne corrigent pas ces desordres, mais les autorisent même par leur silence & par leur exemple: On m'accusera, dit-il, d'être superbe; il n'importe, je ne puis m'en taire, je demanderai toujours avec liberté, comment il se peut faire que le sel de la terre se soit ainsi dissipé, comment les hommes dont la vie nous devoit être un exemple d'humilité, nous donnent dans leurs pratiques des leçons & des exemples de vanité; & pour ne rien dire de beaucoup de choses qui se passent: quel spectacle d'humilité de voir la

“ *Apolo-*
 “ *gie de S.*
 “ *Bernard*
 “ *à Guil-*
 “ *laume*
 “ *Abbe de*
 “ *Saint*
 “ *Thierry,*

"Apolo- pompe des chevaux & tout cet équipage ; une
gie de S." confusion d'hommes & de valets, desorte que
Bernard la suite d'un seul Abbé feroit le plus souvent
à Guil. celle de deux Evêques. Que je sois un menteur,
laume s'il n'est vrai que j'ay vû un Abbé seul accom-
Abbé de pagné de plus de soixante chevaux ; qui pren-
Saint droit ces Abbez pour les Peres des Moines
Thierry." & pour des Pasteurs des ames ? ou plutôt qui
 ne les prendroit pas pour des Gouverneurs de
 Villes & de Provinces ? On voit ensuite trans-
 porter le linge de table, les gobelets, les bassins,
 les chandeliers, les valises pleines de baga-
 ge de lits ; & le Maître est presque éloigné
 de quatre lieuës de sa maison, que l'arrière-
 garde de son équipage y touche encore ; on
 prendroit ces apprêts pour un convoi d'ar-
 mée, ou comme s'il étoit question de tra-
 verser une Forest où l'on pourroit manquer des
 choses nécessaires : Ne pourroit-on boire du vin
 & verser de l'eau sur les mains d'un même vase ?
 une chandelle ne pourroit-elle t'éclairer que
 dans ce chandelier d'or ou d'argent que tu portes ?
 ne pourrois-tu dormir sur un autre lit ou sous
 un autre couverture que celle que tu charies ?
 un même valet ne pourroit-il pas pincer ta bête,
 servir à la table & faire le lit ? si tu me dis que
 c'est pour être moins à charge à l'Hôtellerie,
 pourquoi rous ces valets ne porrent-ils chacun
 leur équipage ? Il n'épargne pas même la ma-
 gnificence des Moines dans les bâtimens de
 leurs Eglises, & dans leurs ornemens ; Mais tout
 cela, dit-il, n'est encore rien, parlons des choses
 de plus grande consequence, & d'autant plus
 grande, qu'elles se sont renduës plus ordinaires.

Je ne veux point parler des dimensions de nos « *Apolo-*
 Eglises, de ces hauteurs immenses, de ces lon- « *gie de S.*
 gueurs démesurées, de ces largeurs superflues, « *Bernard*
 de ces somptueux ajustemens, de ces peintures « *à Guil-*
 curieuses, lesquelles attirant à l'envi les yeux « *aume*
 des Assistans, en divertissent la devotion, & ne « *Abbé de*
 représentent à mon esprit que ces anciennes ce- « *Saint*
 remonies du Judaïsme. Mais je veux que tout « *Thierry*;
 cela se fasse à la plus grande gloire de Dieu: ce
 Je demande (je suis Moine, & je parle à des ce
 Moines) je demande, dis-je à des Moines ce
 qu'un Payen demandoit autrefois à des Payens: ce
 Dites-moi, Prêtres, que fait l'or dans le lieu ce
 Saint? & moi je prens son sens sans m'arrêter ce
 à ses paroles: dites-moi, pauvres (si toutefois ce
 on vous peut appeller des pauvres) que fait l'or ce
 dans le Sanctuaire? je ne parle point des Evê- ce
 ques & de leurs Eglises, on en doit juger tout au- ce
 trement que de celles des Moines; nous sçavons ce
 que les Evêques sont redevables aux sages & aux ce
 sols; qu'ils excitent par ces images, & qu'ils ce
 reveillent par les choses sensibles la devotion ce
 des Peuples qu'ils n'avoient pû leur inspirer par ce
 les spirituelles. Mais nous qui ne sommes plus ce
 dans le Siecle, qui avons abandonné toutes les ce
 beautez & les richesses de la vie pour servir à ce
 JESUS-CHRIST; qui avons foulé aux pieds tout ce
 ce qui brille aux yeux du monde, qui nous som- ce
 mes éloignés des concerts de Musique, des ce
 Cassolettes, des plaisirs du goût, du toucher, ce
 & de tous les sens, pour gagner JESUS-CHRIST ce
 à qui voulons-nous donner de la devotion par ce
 des contentemens que nous avons quittés pour ce
 elle? quel succez est celui que nous attendons ce

*Apo-
 gie de S.
 Bernard
 à Guil-
 laume
 Abbé de
 Saint
 Thierry.*

„ de toutes ces merveilles ? les admirations des
 „ fols ou la satisfaction des simples. N'est-ce point
 „ le commerce que nous avons avec le monde
 „ qui nous fait presenter de l'encens à ses Idoles ?
 „ & pour parler plus ouvertement , n'est-ce pas
 „ l'avarice , cette espece d'idolatrie qui nous fait
 „ agir ? n'est - il pas vrai que nous ne cherchons
 „ pas le salut , mais les richesses des peuples. Si
 „ vous me demandez comment ; j'en découvrirai
 „ le secret qui est admirable. Il y a un certain art
 „ de semer l'argent qui le multiplie ; il coule com-
 „ me les rivieres & se grossit ; la profusion qu'on
 „ en fait en cause l'abondance : car la vûe de
 „ toutes ces somptueuses & merveilleuses vanitez ,
 „ suspend tellement & les yeux & l'esprit de ceux
 „ qui les regardent , qu'aulieu d'offrir leur cœur
 „ à Dieu , ils presentent leur argent aux hommes
 „ & voilà comme les premieres richesses englou-
 „ tissent les autres , & comme l'argent des Moines
 „ est un appas pour celui des simples ; car on a
 „ je ne sçai quelle inclination de jetter de l'eau à
 „ la Mer , & de donner à ceux qui sont bien riches ;
 „ ils couvrent d'or les Reliques des Saints , & l'on
 „ s'en vient tout ébloüi pour les toucher , les
 „ yeux fermés , la bourse ouverte ; on expose les
 „ Images au Jugement du peuple ; les plus belles
 „ & les mieux parées sont toujourns les plus saintes ;
 „ les hommes courent pour les baiser , on les in-
 „ vite au bassin , & puis on les renvoie chez eux
 „ bien plus remplis d'admiration pour les orne-
 „ mens que pour les Sacremens de nos Eglises.
 „ Après on vous suspend dans l'Eglise , non pas
 „ des Courtonnes , mais de grandes rouës de pier-
 „ reries. On mêle la lumiere des flambeaux avec

celle des pierres précieuses. On voit au lieu de « *Apolo-*
 chandeliers monter de grands arbres d'airain, « *gie de S.*
 dont le poids & la façon sont également admi- « *Bernard*
 rables, aussi luisans de la lumiere de leurs cier- « *à Guil-*
 ges, que de l'éclat des diamans. Que pensés- « *laume*
 vous que l'on prétende dans toutes ces belles « *Abbé de*
 choses, la componction veritable des pecheurs « *Saint*
 ou leur admiration? O vanité des vanitez ! mais « *Thierry.*
 qui n'est pas plus une vanité qu'elle est une fo- «
 lie. L'Eglise reluit en ses murailles : & souffre «
 dans ses pauvres ; elle couvre ses pierres de ri- «
 chesses, & laisse ses enfans dans le malheur de «
 la nudité ; on repaît les yeux des riches du pain «
 des pauvres ; la curiosité des hommes s'entretie- «
 tient dans l'Eglise, & la misere des Indigens ne «
 trouve point de remede ; du moins si nous som- «
 mes insensibles à la douleur des hommes, laissons- «
 nous toucher de respect pour la personne de «
 nos Saints ; ne faisons pas de leurs Images le «
 pavé de nos Eglises. Quelle honte ! on crache «
 assez souvent dans la bouche d'un Ange ; on «
 foule aux pieds le visage d'un Saint ; mais si «
 nous avons encore la même indifferance pour «
 leurs Images, épargnons-en du moins la beauté «
 des couleurs ; pourquoi peindre avec la main ce «
 qu'on doit effacer avec les pieds ? Pourquoi «
 embellir avec tant de peine ce qu'on doit salir «
 en un moment ? Que servent tant de beaux traits «
 parmi la poudre ? Enfin à quoi bon toutes ces «
 vanitez, parmi des pauvres, des Moines, des «
 personnes spirituelles ? sinon que nous soions «
 obstinés à répondre à ce Poëte Payen avec Da- «
 vid, Seigneur, j'étois tout brûlé de zele pour «
 l'honneur de vôtre Maison, & l'Habitacle de «

Apolo. » votre Gloire. Je le veux donc bien avec vous ;
gir de S. » je souffre ces excès dans l'Eglise ; la simplicité
Bernard. » & la devotion des freres peut sanctifier ce qui
à Guil- » seroit le crime d'un avaré : mais dans les Cloî-
laume » ties devant des gens qui pleurent leurs pechez ,
Abbé de » à quoi bon tous ces monstres en peinture & en
Saint » bosse ? En finissant ce Traité il prévient contre
Thierry. la pensée qu'on pourroit avoir que ces veritez
 fortes seroient cause de scandale : Plût à Dieu,
 » dit-il , que personne n'en tire de tout ce que
 » j'ai dit : Car je ne doute point qu'en reprenant
 » les vices, je n'aye un peu offensé les oreilles de
 » ceux qui les pratiquent. Il se peut faire nean-
 » moins , si Dieu l'avoit ainsi voulu , que ceux
 » mêmes que je crains d'avoir aigris par mes pa-
 » roles , ne le seront pas : mais cela n'arrivera
 » pas s'ils ne cessent d'être ce qu'ils étoient, s'ils
 » ne cessent de médire tous les jours , comme c'est
 » leur coûtume ; de juger mal de leurs freres, dont
 » la vie n'est pas si pleine d'austeritez visibles : &
 » si aucontraite ceux qui s'attachent moins à la
 » rigueur exterieute , ne prennent soin de leur
 » part de retrancher toutes les superfluitez , où la
 » liberté qu'ils se donnent les emporte. Enfin il
 blâme ceux qui par inconstance passent de leur
 Ordre quoique moins austere dans un autre: J'en
 » ai connu, dit-il , qui ont voulu changer la mo-
 » deration de leur Ordre avec l'austerité du nôtre ;
 » qu'ont-ils fait ? Ils ont laissé le scandale patini
 » leurs freres, & n'ont pas laissé de l'a porter
 » chez nous : ils n'ont pas moins troublé les nôtres
 » par leur miserable conversation , qu'ils avoient
 » fait les autres par leur sortie ; & parce qu'ils
 » ont meprisé par orgueil la profession qu'ils

avoient embrassée, & qu'ils en ont présumé une autre au-delà de leurs forces, la Justice de Dieu a fait paroître leur lâcheté dans la suite; ils ont été contraints de quitter nôtre Regle par la même imprudence qu'ils l'avoient prise, & de reprendre honteusement celle qu'ils avoient quittée par legereté: car n'étant entré chez nous que par l'impatience qu'ils avoient de demeurer dans leur Ordre, & non pas par un véritable desir de vivre dans le nôtre; il ont fait connoître ce qu'ils étoient, & passans & repassans de l'un à l'autre par une inconstante legereté, ils ont laissé le scandale par tout. Je ne parle pas généralement de tout le monde. Nous en avons qui par la grace de Dieu ont commencé generousement, & perseverent par le secours de la même grace encore avec plus de force. Il est néanmoins beaucoup plus sûr de perseverer dans le bien que nous avons entrepris, que d'entreprendre un bien où nous ne puissions pas perseverer. Mais sur tout prenons tous soin, que selon le conseil de l'Apôtre, toutes nos actions soient conçeuës dans l'esprit de la Charité.

Le Traité de la loüange de la nouvelle Milice adressé à Hugues Grand-Maitre des Chevaliers du Temple, a été composé par Saint Bernard vers l'an 1135. Cet Ordre avoit été établi l'an 1118. par quelques pieux Chevaliers qui avoient fait vœu entre les mains du Patriarche de Jerusalem de vivre comme des Chanoines reguliers, dans la chasteté, dans l'obéissance, & sans avoir rien en propre. Les premiers qui le firent, furent Hugues de Paganis & Geofroy de S. Aldemar. Le Roi de Jerusalem leur donna pour demeure un Palais qui

« Apôtre
« gie de S.
« Bernard
« à Guil-
« laume
« Abbé de
« Saint
« Thierry:

Traité
de S. Ber-
nard de la
loüange
de la nou-
velle mi-
lice.

Traité de S. Bernard de la nouvelle milice. étoit auprès du Temple de Jerusalem, d'où ils ont pris le nom de Chevaliers du Temple. Le Patriarche & les Evêques leur donnerent pour emploi la garde des chemins qui conduisoient à Jerusalem, & la défense des Pelerins contre les voleurs. Le premier Grand Prieur de cet

Ordre fut cet Hugues de Paganis, à qui ce Traité de S. Bernard est adressé. Au commencement de l'Institution ils n'étoient que neuf Chevaliers, mais le nombre augmenta beaucoup depuis. Leur Institut fut approuvé dans le Concile de Troyes de l'an 1127. qui fit dresser leur Regle; quelques uns ont crû qu'elle avoit été faite par Saint Bernard; mais ce fut Jean de Saint Michel nommé par le Concile & par Saint Bernard, qui la dressa sur la Relation du Grand-Prieur & des autres Chevaliers du Temple, ainsi qu'il est marqué dans le Prologue de cette Regle. Le Traité de S. Bernard dont nous parlons n'est pas une Regle, mais un Eloge de cet Ordre & une exhortation qu'il fait aux Chevaliers du Temple de s'acquitter des de-
 „ voirs de leur Milice. Le monde apprend, dit-il,
 „ avec étonnement qu'il y a une nouvelle Mi-
 „ lice établie dans le païs que Nôtre-Seigneur a
 „ honoré de sa présence corporelle, afin que
 „ comme il y a exterminé les Princes des Tene-
 „ bres par la force de son bras, il en chasse en-
 „ core à-present leurs Satellites par le bras de ses
 „ courageux Soldats, & qu'il rachete de nouveau
 „ son Peuple. Ce genre de Milice est tout nou-
 „ veau, & les Siécles passés n'ont rien vû de sem-
 „ blable; on y livre deux combats tout à la fois,
 „ l'un contre la chair & le sang, & l'autre contre
 les

les ennemis spirituels : dans l'un on résiste à un ennemi corporel par les forces du corps , & dans l'autre on déclare la guerre aux vices & aux démons. Il ajoute que la cause & la fin de cette Milice ne sont pas moins admirables ; car toutes les guerres qui se font entre les hommes , ont pour cause ou des mouvemens de colère, ou l'ambition & la vaine gloire , ou le desir de se mettre en possession de quelque héritage , & la fin qu'on s'y propose est toujours un intérêt temporel. Les Chevaliers du Temple n'agissent par aucun de ces motifs , & se proposent toute une autre fin : ils font la guerre du Seigneur sans craindre de pécher en tuant leurs ennemis , ou de périr s'ils sont tués ; puisque soit qu'ils tuent , soit qu'ils soient tués , c'est toujours pour JESUS-CHRIST ; s'ils tuent , c'est le profit de JESUS-CHRIST , s'il sont tués , c'est le leur. Enfin les mœurs & la vie de ces Chevaliers doivent faire honte à tous ceux qui se mêlent du métier de la guerre : ils ne font rien que par l'ordre de leur Prieur ; ils n'ont rien que ce qu'il leur donne ; il n'y a rien de superflu dans leurs habits ; ils vivent réglément en commun sans femmes & sans enfans ; ils n'ont rien de propre , pas même de volonté ; ils ne jouent à aucun jeu , n'assistent à aucun spectacle , ne prennent aucuns plaisirs ; ils ne cherchent point la gloire ; ils combattent sagement & attendent la victoire du Seigneur. Après cet éloge S. Bernard les exhorte à s'acquitter courageusement de leur Milice par la considération de tous les lieux Saints , sur lesquels il fait des Reflexions mystiques.

Le premier des Ouvrages composés par S. *Traité*
 XII. Siècle. T

*des de-
grez de
l'Humili-
té par S.
Bernard.*

Bernard, est son Traité des degrez de l'Humilité & de l'Orgueil qui suit dans l'ordre de l'Édition, le Traité dont nous venons de parler. Le Titre en fait assez connoître le sujet : il suffit de remarquer qu'il est tres-affectif, & plein de beaucoup de spiritualité & d'onction.

*Traité
de l'amour
de Dieu
par Saint
Bernard.*

Le Traité de l'Amour de Dieu a été composé quelque temps après le précédent. Saint Bernard y traite de la maniere, des raisons, de la source, des degrez & de l'obligation d'aimer Dieu. Il dit que la maniere de l'aimer est de l'aimer sans bornes ; que la raison de l'aimer, est parce qu'il est Dieu & parce qu'il nous aime ; que la récompense de l'amour de Dieu, est l'amour même qui fait nôtre beatitude ; que la source & l'origine de cet amour, est la charité que Dieu nous donne par sa misericorde : que l'on peut distinguer quatre degrez d'amour ; le premier est celui par lequel les hommes s'aiment eux-mêmes ; le second par lequel ils aiment Dieu pour eux-mêmes ; le troisième par lequel ils aiment Dieu pour lui-même & pour eux ; & le quatrième par lequel ils ne s'aiment que pour Dieu. Ce quatrième degré est la souveraine perfection, à laquelle on ne parvient point en cette vie, que les Martyrs n'ont point eüe, & qui ne se rencontre pas même dans les âmes des bien-heureux tant qu'elles sont séparées de leurs corps, pour lesquels elles ont une inclination naturelle. Il y distingue l'amour chaste & pur d'avec l'amour intéressé ; l'amour des Esclaves & celui des enfans : & enfin à l'égard de l'obligation d'aimer Dieu, il fait voir qu'elle est naturelle, & qu'elle regarde généralement tous les hommes.

Le Traité de la Grace & du Libre-Arbitre a- *Traité de*
dressé à Guillaume Abbé de S. Thierry, a été *la Grace*
composé par Saint Bernard vers l'an 1128. à *du Li-*
l'occasion d'une Conference dans laquelle un *bre-Ar-*
homme lui avoit objecté qu'il donnoit trop à *biere par*
la Grace ; parce qu'en parlant des graces que *S. Ber-*
Dieu lui faisoit, il avoit dit qu'il reconnoissoit *nard.*
que Dieu l'avoit prévenu dans le bien ; qu'il de-
voit à sa divine bonté le progrès qu'il y faisoit,
& qu'il esperoit qu'il lui en accorderoit la per-
fection. Quelqu'un des Assistans l'ayant entendu
ainsi parler, lui dit : que faites-vous donc de
vous-même, & quelle recompense pouvez-vous
esperer, si c'est Dieu qui fait tout ? Cette question
donna lieu à S. Bernard d'écrire sur cette ma-
tiere, pour expliquer l'accord du Libre-Arbitre
avec la Grace. Il y suit les principes de S. Au-
gustin ; & premierement il dit que le Libre-Ar-
bitre est sauvé par la grace à laquelle il coopere
en consentant volontairement à ses mouvemens ;
que ce consentement est operé par la grace mê-
me, mais qu'il n'en est pas moins libre, parce
qu'il est sans contrainte & volontaire. Par tout
où il y a du consentement, dit-il, il y a une vo-
lonté, & où il y a volonté il y a liberté ; *ubi*
voluntas, ibi libertas : La volonté est un mouve-
ment raisonnable qui préside aux sens & à l'ap-
petit ; la raison l'accompagne, la suit & l'in-
struit sans lui imposer de necessité ; en sorte qu'elle
peut se porter au mal en suivant les desirs dé-
reglés, ou au bien en suivant la grace : Il n'y a
que la volonté qui soit capable de bonheur &
de misere ; & c'est par le consentement qu'elle
donne, que les hommes sont justes ou injustes,

Traité de la Grace & du Libre-Arbitre par S. Bernard. heureux ou miserables. Il distingue ensuite trois sortes de liberté : liberté ou exemption du péché, liberté ou exemption de misere, liberté ou exemption de necessité. Il appelle la dernière liberté de nature ; la seconde, liberté de grace ; & la première, liberté de vie ou de gloire : Car, dit-il, premièrement l'homme a été fait comme une excellente créature, avec une volonté tout à-fait libre : secondement il a été rétabli dans l'innocence pour être une nouvelle creature en JESUS-CHRIST : troisièmement, il est élevé en gloire pour être une parfaite créature en esprit. La liberté de necessité se trouve dans toutes les créatures raisonnables en quelque état qu'elles soient, dans les Anges comme dans les hommes, dans les bien-heureux comme dans les damnés, dans les bons comme dans les méchants. Ceux qui veulent faire le bien & qui ne le peuvent faire, sont libres de cette liberté ; mais ils ne sont pas libres de la liberté du péché, que l'on doit plutôt appeller Libre-Conseil ; que Libre-Arbitre. Cette seconde liberté ne se trouve que dans ceux qui ont la grace ; comme la liberté de misere, qu'il appelle *Liberum complacitum*, ne se trouve que dans les bien-heureux, parce qu'il n'y a qu'eux qui puissent choisir les biens qu'il leur plaît, & être exempts des maux qui leur déplaisent ; comme il n'y a que ceux qui ont la grace qui puissent faire le bien, la grace étant absolument necessaire pour le vouloir faire. Ainsi la volonté du Libre-Arbitre pour être perfectionnée a besoin de deux Dons de Dieu, de la conversion au bien, & de la confirmation dans le bien. Le premier est accordé par la grace aux

justes en cette vie, & le second est l'effet de la *Traité de*
 beatitude. Le premier homme avoit outre la li- *la Grace*
 berté de nature, la liberté de conseil & la liberté *& du Li-*
 de complaisance, mais dans un degré imparfait; *bre Arbi-*
 car ces deux libertez ont chacune deux degrés, *tre par S.*
 l'un supérieur, l'autre inférieur: le supérieur est *Bernard.*
 de ne pouvoir pecher, de ne pouvoir être trou-
 blé; l'inférieur est de pouvoir ne pas pecher,
 de pouvoir ne pas être troublé. Le premier hom-
 me avoit dans l'état d'innocence le dernier, &
 il l'a perdu par son péché, en sorte qu'il ne lui
 est resté que la liberté d'Arbitre: il est tombé
 par sa faute & par le mauvais usage qu'il a fait
 de sa volonté; mais il ne peut pas se relever
 par les forces de sa volonté: parce qu'il avoit
 bien le pouvoir de ne pas tomber s'il vouloit,
 mais non pas de se relever s'il étoit une fois tom-
 bé. Quoi donc, dira-t-on, le Libre-Arbitre de
 l'homme est donc perdu, puis qu'il ne peut pas
 ne point pecher? Nullement repond-il; mais le
 libre conseil qu'il avoit de pouvoir ne pas pecher.
 Il prétend que c'est à cause de cette triple liberté
 du premier homme, qu'il avoit été créé à l'image
 & à la ressemblance de Dieu; que les bien-
 heureux recouvrent cette ressemblance dans une
 plus grande perfection, parce qu'ils jouissent
 de cette triple liberté d'une maniere plus excel-
 lente que le premier homme; & que les hommes
 rachetés par JESUS-CHRIST pendant qu'ils
 sont sur la terre, reçoivent par la grace une par-
 tie de cette liberté, parce que quoi-qu'ils ne
 puissent pas être entièrement sans péché & sans
 misere, ils peuvent toutefois avec le secours
 de la grace, n'être pas surmontés par le péché &

Traité „ par la misere. Qu'on ne croye donc pas dic-
de la „ il , que le Libre - Arbitre est ainsi appellé,
Grace „ comme s'il tenoit la volonté en équilibre entre
et du Li- „ le bien & le mal , en sorte qu'elle pût faire aussi
bre-Ar- „ facilement l'un que l'autre ; car si cela étoit , ni
bitre par „ Dieu , ni les Anges , ni les Saints qui ne peu-
S. Ber- „ vent faire le mal , ne seroient pas libres non plus
ard. „ que les demons , qui ne peuvent faire le bien :
 Il étoit plutôt appellé Libre-Arbitre , parce que
 soit que la volonté se porte au bien , soit qu'elle
 se porte au mal , elle est libre , personne ne
 pouvant être bon ou mauvais que par sa vo-
 lonté : la Grace n'ôte point cette liberté , parce
 qu'elle fait agir la volonté , parce qu'elle la chan-
 ge de bien en mal , parce qu'elle l'entraîne de son
 gré : ainsi ceux qui agissent par la crainte de la
 mort ou du supplice , ne laissent pas d'agir li-
 brement , parce que la volonté ne peut être con-
 trainte que par elle-même , & qu'elle ne peut
 être forcée par une violence purement passive
 de sa part : qu'enfin à l'exception du peché ori-
 ginel , tous les autres pechez sont un effet de
 la volonté , qui se porte au peché sans y être
 contrainte par aucune force extérieure : que nous
 ne sçaurions meriter sans la Grace ; mais aussi
 que la Grace ne sçaurroit faire meriter sans la
 volonté : le merite consiste dans le consente-
 ment que le Libre-Arbitre donne à la Grace ;
 mais ce consentement ne tient pas du Libre-
 Arbitre , puisqu'il ne peut pas avoir une bonne
 pensée de lui-même , & que Dieu fait en nous
 tout ce qu'il y a de bien , soit de pensée , soit de
 volonté , soit d'action ; qu'il nous prévient , en
 nous inspirant de bonnes pensées ; qu'il chan-

ge nôtre mauvaise volonté en nous faisant consentir au bien , & qu'il nous le fait executer. Qu'il fait le premier sans nous, le second avec nous, & le troisiéme par nous; car le commencement de nôtre salut vient de Dieu: il ne vient point de nous & ne se fait point avec nous; mais le consentement & l'action quoi-qu'ils ne viennent pas de nous, ne sont point sans nous: qu'ainsi il faut bien prendre garde quand nous sentons de bons mouvemens de ne les pas attribuer à nôtre volonté qui est foible, mais à la seule grace de Dieu. Voilà les principes & les maximes que Saint Bernard établit dans ce Traité, qui se rapportent à la doctrine de Saint Augustin touchant la nature de la liberté, la nécessité & l'efficacité de la Grace, sans laquelle l'homme ne peut faire aucun bien pour son salut.

Traité de la Grace & du Libre-Arbitre par S. Bernard.

Le dixiéme Traité de Saint Bernard est une Lettre adressée à Hugues de S. Victor, contre quelques opinions d'un Anonyme qui avoit avancé:

Lettre de Saint Bernard à Hugues de Saint Victor.

1^o. Que le Baptême de JESUS-CHRIST avoit été d'obligation, depuis que Nôtre-Seigneur avoit dit à Nicodeme, *Quiconque n'est pas né de nouveau par l'eau & par le Saint Esprit, n'entrera point dans le Roïaume des Cieux.*

2^o. Que personne ne peut être sauvé sans recevoir actuellement le Sacrement du Baptême, ou le Martyre à sa place.

3^o. Que les Patriarches de l'Ancien Testament ont eu une connoissance aussi claire de l'Incarnation que les Chiétiens.

4^o. Qu'il n'y a point de peché d'ignorance.

*Lettre
de Saint
Bernard
à Hugues
de Saint
Victor.*

5°. Que S. Bernard s'étoit trompé en écrivant dans ses Homelies que les Anges n'avoient pas connu le dessein de Dieu touchant l'Incarnation.

Saint Bernard refute ces sentimens & prouve;

1°. Que ce seroit une trop grande dureté de vouloir qu'une chose dite par JESUS-CHRIST en particulier, fût un precepte general, qui obligât tous les hommes. Il croit que le peché originel a été remis dans le tems de l'ancienne Loy aux Juifs par la Circoncision, & aux Fideles qui étoient parmi les Gentils par leur Foi, ou par celle de leurs parens; & que l'obligation de recevoir le Baptême sous peine de damnation, n'a commencé qu'après la promulgation de l'Evangile.

2°. Que les Adultes peuvent être sauvés sans recevoir actuellement le Baptême; s'il se trouve qu'ils ne puissent être baptisés quoi-qu'ils le desirerent; parce que le Baptême actuel est suppléé par la Foi & par le vœu: ce qu'il établit par des passages de Saint Ambroise & de S. Augustin, qui sont, dit-il, deux colonnes dont je me détache difficilement, & avec lesquels j'avouë que je suis ou dans l'erreur ou dans le bon sentiment. Il ajoute que ce qui suppléé le Baptême dans le Martyre, ce n'est pas la peine, mais la Foi de celui qui le souffre. A l'égard des enfans qui ne peuvent avoir la Foi, il avouë qu'ils ne peuvent être sauvés sans le Baptême quoi-qu'ils soient sauvez par la Foi des autres quand ils le reçoivent actuellement.

3°. Que si les Fideles de l'ancienne Loy avoient eu une connoissance aussi claire que nous de nos Mysteres, Dieu auroit été ou trop liberal envers

eux, ou trop retenu envers nous : que l'Evan-
 gile ne seroit pas au dessus de la Loy ; que Saint
 Paul auroit tort de se vanter que lui & les au-
 tres Apôtres avoient reçu les premices de l'Es-
 prit de Dieu ; que ce seroit faire une injure à
 Saint Jean-Baptiste ; & qu'enfin les Prophetes
 n'ont pas été tous également éclairés sur nos
 Mysteres , & que même parmi les Chrétiens
 il y en a qui le sont plus les uns que les au-
 tres.

*Lettre
de S. Bern-
nard à
Hugues
de Saint-
Victor.*

4°. Qu'il y a des pechez d'ignorance , & que
 l'Auteur de cette proposition ne peut pas en dis-
 convenir, puisqu'il soutient que le precepte du
 Baptême donné à Nicodeme en secret, a obligé
 ceux qui n'en pouvoient avoir connoissance :
 que d'ailleurs , il étoit évident par l'Ecriture
 Sainte qu'il y avoit des pechez d'ignorance ;
 puisque le Prophete David prie Dieu de ne se
 pas souvenir de ses ignorances ; que Moysé par-
 le des pechez commis par ignorance ; que saint
 Paul a péché en persecutant l'Eglise sans sça-
 voir que ce fût l'Eglise de Dieu ; & que J E S U S-
 C H R I S T a prié pour ceux qui le crucifioient,
 afin que son Pere leur pardonât ce peché,
 quoiqu'ils le fissent par ignorance.

5°. Il explique ce qu'il avoit dit que les An-
 ges n'avoient point connu le Mystere de l'In-
 carnation, avant que l'Ange Gabriel en vînt
 avertir la Vierge, des circonstances du tems &
 du lieu de l'Incarnation, de la maniere dont el-
 le se devoit faire, & de la personne qui devoit
 être choisie pour être la Mere de Dieu.

Nous remettons à parler du Traité suivant
 contre les erreurs d'Abaelard, quand nous ferons

Vie de S. Malachie. l'Histoire de cet Auteur; ainsi il ne reste plus des Traitez de Saint Bernard contenus dans ce second Tome que la Vie de Saint Malachie, & un Traité du Chant ou de la Correction de l'Antiphonier, qui ne meritent pas que nous nous y arrétions.

Sermons de S. Bernard. Le troisiéme Tome contient les Sermons de Saint Bernard pour toute l'année, sur les Fêtes des Saints & sur diverses matieres: ils ne sont pas moins travaillez que ses autres Ouvrages, composez avec feu, pleins de pensées vives & solides, très-propres à toucher le cœur: il les a presque tous prêchez à ses Religieux, auxquels il faisoit ordinairement tous les jours des Exhortations. Le Pere Mabillon fait voir dans sa Préface, que quoiqu'il pût y avoir parmi ses Religieux des Freres Convers qui n'entendissent point le Latin, néanmoins la plûpart de ces Sermons ont été recitez en Latin, comme leur stile le fait assez connoitre. Il avouë qu'il a aussi quelquefois prêché en Langue Romance ou vulgaire, en faveur de ceux qui n'entendoient point le Latin.

Le dernier Tome du premier Volume des Oeuvres de Saint Bernard, contient ses Sermons sur le Cantique des Cantiques, qui sont au nombre de quatre-vingt-six, sur les deux premiers Chapitres & sur le premier Verset du troisiéme Chapitre du Cantique des Cantiques. C'est un Recueil d'une infinité de pensées morales & spirituelles, qu'il tire des paroles du Texte, ou en les expliquant d'une maniere mystique, ou en leur donnant un sens allegorique, ou en les adaptant à d'autres sujets. C'est

une chose prodigieuse combien il est fécond en ce genre d'écrire, & comment il a pû faire un si gros Ouvrage rempli de tant de différentes matieres, sur deux Chapitres aussi courts que le sont les deux premiers du Cantique des Cantiques.

Le second Volume des Oeuvres qui portent le nom de Saint Bernard est divisé en deux Tomes. Le premier contient la Continuation du Commentaire sur le Cantique des Cantiques ; Elle est de Gilbert de Hoilande, qui est une petite Isle entre l'Angleterre & l'Ecosse, où il y avoit un Monastere d'Hommes & de Filles dont il étoit Abbé, dépendant de l'Evêché de Lincoln. Il étoit de l'Ordre de Cîteaux, & il est mort l'an 1172. dans un Monastere du Diocese de Troyes en Champagne. Cette Continuation est de même nature que l'Ouvrage de S. Bernard, & est divisée en quarante-huit Sermons qui ne passent pas le dixième Verset du Chapitre cinquième. Elle est suivie de sept autres Traitez Ascétiques & de quatre Lettres du même Auteur.

Ce Tome contient encore plusieurs Traitez attribués à Saint Bernard, quoiqu'ils ne soient pas de lui.

Le premier est une Lettre ou un Livre adressé aux Freres du Mont-Dieu, qui est une Chartreuse dans le Diocese de Rheims proche de Mouzon. Il a été cité sous le nom de Saint Bernard par Gerson & par quelques autres ; mais d'anciens Manuscrits nous apprennent qu'il est de Guillaume Abbé de Saint Thierry & depuis Moine de Signy, aussi bien que les Traitez de

*Gilbert
Abbé de
Hoilande.*

*Guillaume
Abbé
de Saint
Thierry.*

*Guillaume
Abbé
de Saint
Thierry.*

la Contemplation de Dieu, & celuy de la nature & de la dignité de l'Amour, qui poroient aussi le nom de Saint Bernard, & qui suivent celui-ci. Ce Guillaume étoit de Liege; il vint à Rheims avec son frere Simon; ils embrassèrent la vie Monastique dans le Monastere de Saint Nicaise: Simon fut fait Abbé de Saint Nicolas au Diocese de Laon, & Guillaume succeda à Geofroy transferé de l'Abbaie de Saint Thierry à celle de Saint Médard de Soissons l'an 1120. Il fit une liaison particuliere avec Saint Bernard, & se retira au Monastere de Signy de l'Ordre de Cisteaux l'an 1135. où il mourut vers l'an 1150. Ses Oeuvres sont, outre le premier Livre de la Vie de Saint Bernard, & les trois Traitez dont nous venons de parler, un Traité intitulé le Miroir de la Foi: un autre Traité qui porte pour titre l'Enigme de la Foi; un Livre de Meditations: un Traité de la nature du Corps & de l'Ame; un autre contre Abaëlard; un Livre des Oeuvres de Guillaume de Conches, un Traité du Sacrement de l'Autel, & une Exposition sur le Cantique des Cantiques. Tous ces Ouvrages se trouvent dans le quatrième Tome de la Bibliothéque de Cisteaux. Il est encore fait mention d'un Traité de Sentences, qui n'est que manuscrit, & de quelques autres Ouvrages qui sont perdus. L'Abregé sur les deux premiers Chapitres du Cantique des Cantiques, qui suit les Oeuvres dont nous venons de parler, n'est qu'un extrait de quelques endroits des cinquante-un premiers Sermons de Saint Bernard sur le Cantique des Cantiques.

Geofroi Les Déclamations ou les Discours sur les pa:

zoles de Saint Pierre avec JESUS-CHRIST, *Abbé d'I-*
font l'Ouvrge de Geofroy Abbé d'Igny Disciple *gny.*
de Saint Bernard, tirez de differens endroits
des Oeuvres de ce Saint.

Le Traité de l'Echelle du Cloître ou de la ma- *Guigue*
niere de prier, qui se trouvoit parmi les Oeu- *Auteur de*
vres de Saint Augustin & de Saint Bernard, a l'*Echelle*
été restitué à Guigue Prieur de la grande Char- *du Cloi-*
treuse, sur la foi d'un Manuscrit de la Char- *tre.*
treuse de Cologne, qui porte en tête une Let-
tre de Guigue adressée à Gervais, pour servir
de Préface à cet Ouvrage.

Les Meditations pieuses sur la connoissan- *Ouvra-*
ce de la nature humaine, qui se trouvent par- *ges d'A-*
mi les Oeuvres de Hugues de Saint Victor, ne *nonymes*
sont ni de lui ni de Saint Bernard, mais de quel- *qui se*
que Auteur plus recent. *trouvent*

Le Traité de l'Edification de la Maison in- *parmi*
terieure ou de la Conscience, qui se trouve aussi *ceux de*
parmi les Oeuvres de Hugues de Saint Victor, *S. Ber-*
est de quelque Moine apparemment de l'Or- *nard.*
dre de Cisteaux, qui n'est pas éloigné du temps
de Saint Bernard. On peut porter le même ju-
gement d'un autre Traité de la Conscience, &
d'un Traité de l'ordre de la Vie & des Mœurs,
qui suivent celui-ci.

Le Traité de la Charité, est un Recueil com-
posé d'Extraits tirez de Richard de S. Victor,
de Pierre de Blois, & de Saint Bernard.

Le Traité intitulé, Vigne Mystique ou Traité
de la Passion de JESUS-CHRIST sur ces pa-
roles : *Je suis la vraye Vigne*, n'est point de
Saint Bernard, mais de quelque autre Auteur qui
n'est pas éloigné de son temps.

Ouvrages d'Anonymes qui se trouvent parmi ceux de S. Bernard.

La Meditation sur la Passion & sur la Resurrection de JESUS-CHRIST, qui porte le nom de Saint Bernard dans quelques Manuscrits, n'est point de son stile ; non plus que la Lamentation sur la Passion de JESUS-CHRIST, & le Traité sur les trois principaux Mysteres de nôtre Religion.

Le Traité des Vertus n'est point non plus du stile de Saint Bernard ; mais de quelque Moine Benedictin qui l'a composé pour des Novices, sur les Vertus d'humilité, d'obeissance & de charité.

L'Exposition de l'Oraison Dominicale est du même Auteur.

Ces Traitez sont suivis de quelques Sermons de Saint Aelrede , de Nicolas Disciple & Secrétaire de Saint Bernard , qui étoit venu du Monastere de Monstier-Raméy à Clairvaux , & qui sortit de celui-ci fort mal avec Saint Bernard , de Roger Abbé de Lucedio au Diocese de Verceil qui vivoit peu de tems après Saint Bernard ; de quelques - autres Sermons dont on ne sçait pas les Auteurs , qu'on attribuoit à Saint Bernard , & de quelques-autres Opuscules de pieté de même nature sans noms d'Auteurs , entre lesquels il y a un Traité sur ces paroles : *Pourquoi estes-vous venu ?* qui est imprimé dans la Bibliothèque des Peres sous le nom de David d'Augsbourg de l'Ordre des Freres Mineurs ; & un autre Traité de la maniere de bien vivre , adressé par un Auteur Anonyme à sa sœur.

Ce Tome finit par quelques Proses attribuées faussement à Saint Bernard.

Le sixième Tome contient les Sermons de *Oeuvres*
 Gueric Abbé d'Igny, que Saint Bernard attira *de Gueric*
 à Clairvaux l'an 1131. de Tournay où il étoit *Abbé d'I-*
 Chanoine, & qu'il fit Abbé d'Igny vers l'an *gny.*
 1138. après que Humbert se fut retiré. Quel-

ques Lettres spirituelles de Guigue cinquième
 Prieur de la grande Chartreuse, Auteur des an-
 ciens Statuts de cet Ordre; & les Historiens de
 la Vie de Saint Bernard, dont le premier Livre

Vies de
S. Ber-
nard.

a été composé comme nous avons dit par Guil-
 laume Abbé de Saint Thierri; le second par Ar-
 naud Abbé de Bonneval, & les trois derniers
 par Geofroi Secrétaire & Disciple de Saint Ber-

Oeuvres
de Geo-
froi Disci-
ple de
S. Ber-
nard.

nard, qui avoit été autrefois Disciple d'Abae-
 lard, & qui après avoir été Abbé d'Igny succe-
 da l'an 1162. dans l'Abbaye de Clairvaux à Fastre-
 de, & se retira l'an 1175. à Fossanova en Ita-
 lie, dont il fut Abbé & ensuite de Haute-Combe,
 où il mourut sur la fin du Siècle. Il avoit aussi
 composé un Ouvrage sur le Cantique des Can-
 tiques, la Vie de Saint Pierre de Tarantaise, &
 plusieurs autres Traitez ou Sermons qui n'ont
 point été imprimez. Le Cardinal Baronius nous
 a donné une Lettre de Geofroi adressée à Henri
 Cardinal Evêque d'Albane contre Gillebert de
 la Porrée, que le Pere Mabillon a aussi mis à
 la fin de ce Volume, avec un Sermon du mê-
 me Auteur pour l'Anniversaire de la mort de
 Saint Bernard, & une Lettre du même à Josbert
 sur l'Oraison Dominicale.

Les cinq Livres de la Vie de Saint Bernard *Histoire*
 sont suivis de deux Livres contenant l'Histoire *des Mira-*
 de ses miracles, dont l'un est composé de di- *cles de S.*
 verses pieces; sçavoir, de trois Lettres, l'une de *Bernard.*

Philippe Moine de Clairvaux à Samson Archevêque de Rheims; l'autre écrite par les Moines de ce Monastere au Clergé de Cologne; & la troisiémé par Geofroi Abbé d'Igny à l'Evêque de Constance. Le second est tiré de l'Ouvrage qui a pour titre: *Le grand commencement de l'Ordre de Cisteaux.*

*Autres
Vies de
S. Ber-
nard.*

Outre ces Auteurs le Pere Mabillon nous a encore donné la Vie de Saint Bernard composée par Alanus, qui d'Abbé de Larivoir fut fait Evêque d'Auxerre l'an 1153. & se retira à Clairvaux l'an 1161. où il mourut l'an 1181. Quelques fragmens d'une troisiéme vie de Saint Bernard, que l'on croit être encore de Geofroi; une quatriéme vie de Saint Bernard écrite vers l'an 1180. par Jean Hermite, qui avoit vécu avec des Disciples de Saint Bernard; & un Poëme du Moine Philothée de la vie & des loüanges de saint Bernard avec des Vers d'autres Auteurs à sa loüange; la Bulle de la Canonisation de ce Saint; & les Eloges que divers Auteurs lui ont donnez, qui finissent ce Volume.

*Nicolas
Moine de
Clair-
vaux.*

Il auroit pû encore mettre dans ce Volume les Lettres de Nicolas de Clairvaux Secretaire de Saint Bernard, données par le Pere Picart Chanoine Regulier de Saint Victor, & inserées dans le 22. Tome de la derniere Bibliotheque des Peres: Elles sont au nombre de 55. toutes pleines d'esprit & écrites d'une maniere agréable; mais elles ne contiennent rien de bien remarquable, soit pour la doctrine, soit pour la discipline de l'Eglise. Ce Nicolas après être sorti de Clairvaux se retira dans son Monastere de Monstier-Ramey, où il mourut vers l'an

ET MATIERES ECCLESIASTIQUES. 303
1180. M. Baluse a encore donné deux de ses
Lettres dans le second Tome des Ouvrages mé-
langez.

Le stile de Saint Bernard est vif, noble & fer-
ré, ses pensées sublimes, son discours agréa-
ble & délicat : Il est également plein d'onction,
de tendresse & de force : il est doux & vehe-
ment : il gâgne l'esprit par ses manieres insi-
nuantes, & touche le cœur par les mouvemens.
Ses exhortations sont pressantes, ses avertisse-
mens pleins de gravité ; ses reprimandes effica-
ces ; ses reproches tellement temperez de dou-
ceur, qu'il est aisé de voir que c'est la cha-
rité & non pas la mauvaise humeur ou l'esprit
de domination qui les produit, & qu'il reprend
pour corriger & non pas pour insulter. Il sçait
donner des louanges sans flaterie, & dire des
veritez sans offenser. Il divertit, il réjouiit, il
plaît ; il donne de la crainte & inspire de l'a-
mour. Sa science n'est pas une erudition curieu-
se, mais une doctrine utile au salut. Il est si
plein de l'Ecriture Sainte, qu'il n'y a presque
point de periode où il ne se serve de ses paro-
les & de ses expressions. Saint Ambroise & Saint
Augustin sont ceux des Peres qu'il a le plus sui-
vis, & qu'il considere comme deux colonnes
aufquelles il est inviolablement attaché. Il sça-
voit aussi les Canons & les Regles de la disci-
pline de l'Eglise ; mais il s'est particulièrement
appliqué à la morale & à la spiritualité. Ses Sen-
tences morales sont nobles, vives, graves, &
contiennent de grands sens en peu de paroles.
Il est ingenieux & fecond en allegories. Il trai-
te des Dogmes à la maniere des Anciens, & non

*Jugement
sur S.
Bernard;*

*Jugement
sur Saint
Bernard.*

pas suivant la methode des Scholastiques & des Controversistes de son tems: ce qui luy a fait donner le nom de dernier des Peres. Quoiqu'il ait tiré la plûpart de ses pensées des Anciens, il se les rend si propres qu'il en paroît être Auteur. Il a été en si grande reputation de sainteté & de doctrine pendant sa vie, que toutes les Puissances ont déferé à ses sentimens, & ont considéré ses avis comme des Loix indispensables. Les Rois & les Princes les plus fiers lui ont obéi. Les Evêques ont non seulement consulté ses lumieres, mais ont aussi reconnu ses decisions comme autant d'oracles; & se sont rapportez à son jugement des plus importantes affaires de l'Eglise. Les Papes mêmes ont pris ses conseils, & l'ont considéré comme le plus grand appui du saint Siege. Et tous les Peuples ont eu un très-grand respect & une veneration toute particuliere pour sa personne. Enfin l'on peut dire que du fond de sa solitude il a gouverné toute l'Eglise d'Occident: Et ce qu'il y a d'admirable, c'est qu'il a sçû joindre l'amour du silence & de la retraite à tant d'occupations & d'emplois, & une profonde humilité à une si grande élévation.

*Editions
des Oeu-
vres de S.
Bernard.*

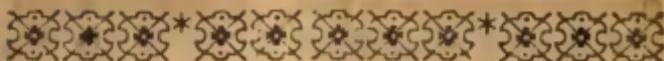
Il n'y a point de Pere de l'Eglise dont les Ouvrages aient été plus souvent imprimez que ceux de Saint Bernard. La premiere Edition est celle des Sermons du Tems & des Saints, imprimez avec le Livre adressé aux Chevaliers du Temple l'an 1475. à Mayence chez Pierre Schoiffer. Vers le même tems les Livres de la Consideration, l'Apologie à Guillaume Abbé de Saint Thierrî, & le Traité des Commande-

mens & des Dispenses furent imprimés à Roüen. *Editions des Oeuvres de*
 L'an 1481. on imprima à Bruxelles les Lettres avec les Sermons. Cette Edition fut suivie de celle de Paris de l'an 1494. qui contient trois cent dix Lettres avec des Sermons sur les Cantiques. Les Editions de Bressè de l'an 1495. de Spire de l'an 1501. & de Venise de l'an 1503. sont encore fort imparfaites. Celle de Paris de l'an 1508. contient presque tous les Ouvrages de ce Saint: elle fut faite par les soins de Jean Bouchard, & imprimée par Jean Petit. L'an 1515. Josse Cliftou les fit imprimer à Lion avec les Sermons de Gilbert de Hoilande sur les Cantiques. Cette Edition a été réimprimée plusieurs fois à Paris & à Lion. L'an 1520. deux Moines de Clairvaux firent une nouvelle Edition des Oeuvres de Saint Bernard plus correcte que les précédentes, imprimée pour la premiere fois à Lion. Quelque tems après François Comestor de la Maison de Sorbonne, revit les Ouvrages de Saint Bernard, & en fit une nouvelle Edition imprimée à Paris chez Claude Chevallon l'an 1547. Pendant que cette Edition se debitoit & se réimprimoit, Antoine Marcellin en fit paroître une autre à Bâle l'an 1552. dans laquelle il rangea les Oeuvres de Saint Bernard dans un nouvel ordre, & les distribua en quatre parties: La premiere contient les Sermons: La seconde les Lettres: La troisieme les Traitez: Et la quatrieme les Oeuvres supposées. L'an 1566. on imprima à Paris l'Edition de François Comestor avec les Additions qui se trouvoient dans l'Edition de Bâle, & quelques autres Traitez. Jean Gillot entreprit une nou-

Editions des Oeuvres de S. Bernard. velle Edition des Oeuvres de Saint Bernard plus correcte & plus ample que les précédentes; elle fut imprimée à Paris par Nivel le l'an 1572. & réimprimée ensuite plusieurs fois, particulièrement en 1586. Au commencement du Siecle suivant Edmond Tiraqueau Moine de Cisteaux, travailla à une nouvelle Edition des Oeuvres de Saint Bernard qui fut publiée l'an 1601. & huit ans après Jean Picart en fit une autre qui fut réimprimée plusieurs fois en divers lieux. Enfin Jacques Merlon Horstius travailla serieusement à faire une bonne Edition des Oeuvres de ce Pere; & après y avoir donné tous ses soins pendant un tems considerable, il la fit imprimer l'an 1641. Cette Edition fut receüe avec applaudissement, & réimprimée en divers endroits. Cependant Horstius aiant encore laissé plusieurs fautes dans le Texte, qui se pouvoient corriger avec le secours des Manuscrits; le Pere Chantelou de la Congregation de Saint Maur, entreprit de les revoir, & donna au Public les Sermons du Tems & des Saints corrigez en plusieurs endroits. Ce Pere étant mort avant que d'achever de revoir les autres Ouvrages de Saint Bernard; le Pere Mabillon fut choisi pour ce travail, & les fit paroître l'an 1666. en grand & en petit Volume, dans l'Ordre de l'Edition de Horstius, revûs & corrigez sur plusieurs Manuscrits. Mais comme cette Edition est le premier Ouvrage de ce sçavant Religieux, & qu'il a depuis fait plusieurs nouvelles découvertes sur les Oeuvres de Saint Bernard, il en a entrepris une

Seconde imprimée à Paris en deux Volumes *Edition*
 in folio l'an 1690. dans laquelle l'ordre des *des Oen.*
 Ouvrages est nouveau, & qui est enrichie *vres de*
 de belles Prefaces & de quantité de Notes *S. Ber-*
 succinètes au bas des pages, & de plus éten-
 duës à la fin du premier Volume. C'est celle
 que nous avons suivie dans les Extraits que
 nous en avons faits.





CHAPITRE V.

DE LA VIE ET DES ECRITS
de Pierre, surnommé le Venerable, Abbé
de Cluny.

Pierre le venerable Abbé de Cluny.

PIERRE Maurice surnommé le Venerable, neuvième Abbé de Cluny, descendoit d'une famille illustre d'Auvergne : son Pere Maurice & sa mere Rangarde, le presenterent au Monastere de Cluny, & il y receut l'habit de Religion de la main de Hugues le premier de ce nom entre les Abbez de Cluny. Sous l'Abbé Ponce il fut fait Prieur de Vézelay, & ensuite de Domne; & enfin élu Abbé de Cluny l'an 1123. le jour de l'Assomption de la Vierge, à l'âge de 30. ans ou environ. Il mourut l'an 1157. le premier jour de l'an, c'est-à-dire le jour de Noël de l'an 1156. suivant nôtre manière de compter.

Il a écrit dans le temps qu'il étoit Abbé, plusieurs Lettres dont on a fait un Recueil partagé en six Livres, dans le dernier desquels on a fait entrer un Traité contre les Juifs; & un autre Traité contre les Petrobusiens. Il a encore composé deux Livres contenant les relations de plusieurs miracles arrivés de son temps; quatre Sermons; une Lettre particuliere contre ceux qui sôûtenoient que JESUS CHRIST n'étoit point appelé clairement du nom de Dieu dans l'Evangile; des Profes, l'une à la loüange de Nôtre Seigneur, & l'autre sur S. Benoît, une autre sur la Resurrection de Nôtre Seigneur; une quatrième

en l'honneur de S. Hugues; deux Hymnes, l'une sur la Vierge & l'autre sur Marie Magdeleine, & une Prose sur la Vierge. Il avoit fait traduire l'Alcoran d'Arabe en Latin, & composé un Traité pour le refuter, contre la Religion Mahometane.

*Pierre le
venerable.
Abbé de
Cluny.*

Nous avons presque tous ces Ouvrages imprimés séparément à Paris l'an 1522. à Ingolstadt en 1546. dans la Bibliothèque de Cluny & dans la dernière Bibliothèque des Peres.

Entre les Lettres de cet Auteur il y en a plusieurs qui contiennent des points considérables de l'Histoire ou de la discipline de ce temps-là, dont nous ne pouvons pas nous dispenser de faire des extraits.

La première du premier Livre, est adressée au Pape Innocent II. Il lui mande que l'Archevêque de Bordeaux qui est fort zélé pour les intérêts de sa Sainteté, lui a fait sçavoir de ses nouvelles: qu'il se réjouit avec lui de l'heureux succès de ses affaires, & qu'il le congratule du soin qu'il prend de la réforme de l'Eglise. Il lui témoigne qu'il est fâché de ne pouvoir pas avoir part à ses travaux. Il l'exhorte de continuer à soutenir avec vigueur sa dignité, dans l'espérance que Dieu qui lui a soumis une partie de ses ennemis, lui assujettira le reste. Il lui proteste qu'il sera inviolablement attaché à sa personne; & qu'en quelque endroit qu'il puisse être, il le respectera toujours comme Souverain Pontife. En finissant cette Lettre il prie le Pape de se souvenir que l'Eglise s'est accrûe par les souffrances & par les travaux, & quelle avoit surmonté par la patience tout ce qui lui avoit été cõtraire; qu'il y avoit déjà sept années qu'il combattoit contre ses en-

*Pierre le
venerable
Abbé de
Cluny.*

nemis ; qu'il devoit esperer que dans la huitième qui est celle de la Resurrection, il chanteroit des Cantiques de joie. Cette fin fait voir que cette Lettre est écrite la septième année du Pontificat d'Innocent II. qui est la 1137. de l'Ere vulgaire.

Dans la seconde du même Livre il écrit à l'Evêque d'Albane, que l'Evêque de Troyes est prêt de donner aux Moines de Cluni une des Prebendes de son Eglise, comme on leur a donné autrefois des Prebendes de Chartres & d'Orleans. Il le prie de faire réussir cette affaire à Rome, s'il croit qu'elle se puisse faire en conscience. Il le prie aussi de faire en sorte que le Pape lui laisse le jugement d'un Prêtre de sa dépendance, qui étoit allé à Pise, où étoit alors la Cour de Rome, afin d'y porter sa cause.

Dans la troisième il écrit à Haimeric Chancelier de l'Eglise de Rome, touchant l'affaire des Moines d'Aniane, qui faisoient de grandes plaintes contre l'Evêque de Beziers. Il y remarque que de son tems les membres de l'Eglise étoient fort défunis, que les Superieurs en vouloient aux Inferieurs, & les Evêques aux Moines ; de sorte, dit-il, qu'il sembloit que leur fin n'étoit pas de paître leurs troupeaux comme des Pasteurs, mais seulement d'en tondre la laine & d'en tirer le lait comme des mercenaires.

Dans la quatrième il écrit à Hugues Archevêque de Rouën la mort d'un de ses Clercs, qu'il avoit assisté dans les derniers momens de sa vie. Il remarque qu'on lui avoit donné l'Onction des malades avant le Viatique, & qu'il avoit reçu depuis l'Eucharistie par deux fois.

Dans l'onzième il prie le Pape Innocent de

donner de la consolation à l'Eglise d'Orleans, en confirmant l'Electi^on d'Helie Abbé de Saint Sulpice à l'Evêché de cette Eglise.

*Pierre le
venerable
Abbé de
Cluny.*

Par la quinzième il fait sçavoir à Adele la mort de Henri Roi d'Angleterre decedé proche de Roüen le deuxième de Decembre de l'an 1132. après avoir receu tous ses Sacremens, comme il le marque dans cette Lettre.

Dans la dix-septième il écrit au Pape Innocent II. touchant les meurtres du Soudoyen d'Orleans & de Thomas Archidia^cre de Paris, & le prie de confirmer par son autorité Apostolique le Jugement rendu en France contre les Meurtriers.

La vingtième contient une longue Instruction adressée au Moine Cislebert sur les devoirs & les vertus des Moines.

Dans la vingt-troisième il témoigne au Pape Innocent qu'il avoit eu de la peine à se resoudre d'envoyer de ses Religieux pour rétablir l'Abbaïe de Luxeu, parce qu'il craignoit que cela ne fit tort à son Monastere en lui ôtant quelques-uns de ses Religieux; & que d'ailleurs il étoit plus facile de fonder de nouveaux Monasteres que d'en rétablir d'anciens; que cependant pour obéir aux ordres de sa Sainteté, il avoit offert aux Moines de l'Abbaïe de Luxeu qui l'étoient venu trouver, de leur envoyer un Abbé & des Officiers; mais qu'ils n'avoient point voulu des Religieux qu'il leur avoit offert. Il prie le Pape que s'ils sont encore dans la résolution d'avoir un Religieux de Cluny pour Abbé, de ne pas leur donner la liberté de choisir celui qu'ils voudront, mais de leur ordonner de s'en rapporter à son choix.

Dans la vingt-septième il se plaint au même

Pierre le venerable Abbé de Cluny. Le Pape des violences qu'on avoit exercées contre des Archevêques, des Evêques & des Abbez, du nombre desquels il étoit dans la Ville de Luni.

La vingt-huitième est une Apologie pour l'Ordre de Cluny contre celui de Cisteaux adressée à S. Bernard; dans laquelle après lui avoir fait des complimens sur sa science & sur sa piété, il raporte les points sur lesquels les Moines de Cisteaux prétendoient que ceux de Cluni s'écartoient de la Regle de S. Benoît: qui sont

- 1°. de ce qu'ils donnent l'habit aux Novices aussitôt qu'ils se presentent, sans attendre que l'année de probation soit achevée, ainsi qu'il est prescrit dans la Regle.
- 2°. De ce qu'ils se servent d'habits de peaux.
- 3°. De ce qu'ils portent des chausses en tout tems, quoique la Regle ne permette d'en porter que dans les voïages.
- 4°. De ce qu'ils ont plus de matelas & de couvertures qu'il n'est prescrit dans la Regle.
- 5°. De ce qu'on leur sert plus de deux plats avec le dessert.
- 6°. De ce qu'ils reçoivent toujours les Religieux Apostats, quoique la Regle prescrive de ne les recevoir que par trois fois.
- 7°. De ce qu'ils n'observent pas les jeûnes prescrits par la Regle.
- 8°. De ce qu'ils ne pratiquent plus le travail des mains.
- 9°. De ce qu'en recevant les Hôtes, ils ne s'inclinent pas; & de ce que l'Abbé ne leur lave pas les pieds & les mains, ainsi qu'il est prescrit dans la Regle.
- 10°. De ce que l'Abbé n'a pas un Memoire de tous les outils & ustanciles du Monastere.
- 11°. De ce que quand ils sont hors du Monastere ils ne font pas les genuflexions ordinaires en disant leur Office.
- 12°. De ce que la Table

de l'Abbé n'est pas celle des Hôtes. 13°. De ce que quand deux Moines se rencontrent, le plus jeune ne demande pas la benediction à l'ancien 14°. De ce qu'on ne met point à la porte du Monastere un ancien Religieux. 15°. De ce que le Porrier ne répond pas *Deo gratias* à ceux qui frappent à la porte. 16°. De ce qu'ils renouvellent les vœux qu'ils ont faits dans un Monastere en entrant dans un autre. 17°. De ce qu'ils reçoivent les Religieux d'un autre Monastere sans la permission de l'Abbé. 18°. De ce qu'ils veulent être exempts de la Jurisdiction de leur Evêque. 19°. De ce qu'ils ont des Parroisses & des dixmes qui ne doivent appartenir qu'à ceux dont les fonctions ne sont que de prêcher & d'administrer les Sacremens. 20°. De ce qu'ils possèdent des biens & se mêlent des affaires & du negoce comme des Séculiers, aiant des terres, des Seigneuries, des valets, des Banques & des Moines qui font les fonctions de Solliciteurs & d'Avocats.

*Pierre le
venerable
Abbé de
Cluny.*

Il répond au nom des Moines de Cluny à toutes ces Objections, en disant d'abord en general que ceux qui les font, sont de nouveaux Pharisiens qui se veulent distinguer des autres, & s'estiment plus qu'eux. Il leur demande comment ceux qui se vantent d'être des Observateurs si exacts de la Regle n'en peuvent pas même observer un article, dans lequel il est prescrit aux Moines, non-seulement de se dire, mais aussi de se croire sincerement les derniers & les plus vils de tous les hommes. Est-ce, dit-il, se croire & se dire au-dessous des autres que de mépriser leurs actions, & d'élever les siennes, d'avoir du mépris pour eux & de s'estimer beau-

Pierre le coup ? Vous vous dites les seuls verita-
venera » bles Moines qui soient restés dans le monde ;
ble Abbi » vous traités tous les autres de faux Moines &
de Cluny. » de Moines corrompus , vous portés un habit
 » d'une couleur extraordinaire pour vous distinguer
 » des autres ; & vous vous vantés d'être des Moines
 » blancs parmi les noirs , quoi-que le noir ait été
 » choisi de nos Peres par humilité , & qu'on lise
 » que Saint Martin , cet admirable & veritable
 » Moine , ait été habillé d'un habit long noir &
 » non pas d'un habit blanc & court comme le
 » vôtre. Ne violés-vous pas la Regle dont vous
 » voulés paroître grands Observateurs , puisqu'elle
 » défend aux Moines de se mettre en peine de la
 » couleur ou de la qualité de l'étoffe ? N'en êtes-
 » vous pas prévaricateur , en quittant la couleur ,
 » qui est la plus conforme à l'humilité & à la
 » pénitence pour en prendre une plus éclatante ,
 » qui est la marque de la joie.

Aprés avoir fait ce reproche aux Moines de Cisteaux , il soutient que ceux de Cluny ne violent point la Regle , en suivant les Traditions de leurs Peres , puisqu'elles viennent de Saints ; qui les ont autorisées par la sainteté de leur vie , & par leurs miracles , & qui avoient droit de leur donner des Loix. Il répond ensuite en détail aux Objections que nous venons de rapporter. 1^o. Que pour ce qui regarde la reception des Novices , ils suivent la Regle de JESUS-CHRIST , qui a ordonné à ce riche qui vouloit être parfait , de vendre sur le champ tous ses biens , de les distribuer aux pauvres & de le suivre ; & à celui qui vouloit aller ensevelir son Pere avant que de le suivre , de laisser aux

morts à ensevelir les morts, & de se mettre à la suite sans retardement ; & l'exemple des Apôtres qui ont suivi JESUS-CHRIST aussi-tôt qu'il les a appellés, & qui ont reçu au Chriistianisme tous ceux qui se sont présentés. Il avouë que la lettre de la Regle est contre cet usage ; mais il soutient que l'esprit & la fin de la Regle étant la charité & le salut du prochain, qui se trouveroient interessés si l'on pratiquoit la Regle à la lettre, on a pû s'en écarter avec raison. Il ajoute que la discipline de l'Eglise aiant changé sur plusieurs choses, il n'est pas extraordinaire que la discipline Monastique soit aussi sujette à ces changemens. 2°. Que S. Benoît n'a rien prescrit dans sa Regle touchant les habits : qu'il n'a point défendu d'en porter de peaux ; qu'il a ordonné qu'ils seroient differens suivant la variété des Climats ; que les habits de peaux conviennent mieux à la penitence & à la solitude ; que les Prophetes, qu'Helie S. Jean Baptiste & les anciens Hermites ont été habillés de peaux ; qu'on lit même que S. Benoît en a porté ; qu'enfin il doit dépendre de la discretion de l'Abbé de prescrire la qualité des habits suivant le climat, la saison où l'on est & le temperament de ceux qui les portent. 3°. Qu'ils portent des chausses par propreté & pour garder l'honnêteté. 4°. Que la Regle laisse à l'Abbé le pouvoir de prescrire de quelle maniere les lits des Moines doivent être garnis. 5°. Qu'à l'égard du manger, on ne doit pas s'arrêter scrupuleusement aux termes de la Regle, puisque S. Benoît laisse à la liberté de l'Abbé d'augmenter la portion du pain & du vin, si le travail est

*Pierre le
venerable
Abbé de
Cluny.*

*Pierre le
venerable
Abbé de
Cluny.*

plus fort qu'à l'ordinaire ; & qu'il dit bien qu'il croit qu'il fustit de donner deux plats aux Moines à cause de leur foiblesse, afin que s'ils ne peuvent pas manger de l'un ils mangent de l'autre ; mais que s'il arrive qu'ils ne puissent pas manger des deux, il n'a pas défendu de leur en donner un troisième ou un quatrième : Qu'enfin il faut proportionner la qualité & la quantité du boire & du manger au temperament & aux forces des hommes, & rapporter tout à la charité, qui est la souveraine Règle que l'on doit suivre. 6°. Qu'en recevant les Religieux autant de fois qu'ils veulent revenir, ils suivent la Loy de l'Evangile & la pratique de l'Eglise : que ce que Saint Benoist dit là-dessus dans sa Règle, n'est que comminatoire. 7°. Qu'à l'égard des Jeûnes ils observent ce qui est prescrit par la Règle de ne manger tous les jours, à l'exception des Dimanches, qu'à l'heure de None, depuis le 13. de Septembre jusques'au commencement du Carême : mais que depuis la Pentecôte jusqu'au 13. de Septembre ils mangent toujours à midi, quoique la Règle semble prescrire qu'on ne mangera qu'à l'heure de None les Mercredis & les Vendredis, parce qu'elle a laissé à l'Abbé la liberté d'augmenter ou de diminuer le Jeûne. 8°. Qu'ils ont des raisons particulieres de ne pas observer le travail des mains qui n'a été pratiqué par les Moines que pour empêcher l'oïveté, & qu'ayant d'autres occupations plus utiles, ils sont dispensés du travail des mains. 9°. Que c'est une puerilité de vouloir condamner l'Ordre de Cluny, parce que les Religieux & l'Abbé ne se prosternent

ment pas devant les Hôtes & ne le leur lavent pas les pieds; & que d'ailleurs cette occupation détourneroit entierement les Moines de tous leurs devoirs à cause du grand nombre d'Hôtes; que cependant pour ne pas negliger ce qui est ordonné dans la Regle chaque Moine lave tous les ans les pieds à trois Hôtes, & leur presente du pain & du vin. 10°. Que l'Abbé se décharge du soin d'avoir un Memoire des Outils & des Ustanciles du Monastere sur quelque autre Religieux, ne pouvant pas tout faire par lui-même. 11°. Qu'ils n'obmettent point les genuflexions qu'ils doivent faire pendant l'Office, quoiqu'ils le disent hors de leurs Maisons, sinon quand le mauvais temps les empêche de le faire, & qu'alors ils disent un *Miserere*. 12°. Que l'Abbé fait donner à manger à tous les Hôtes, mais qu'il n'est pas à propos qu'il fasse entrer indifferemment toutes sortes de personnes dans le Refectoire; ni qu'il quitte ses Religieux pour aller manger avec les autres. 13°. Que les jeunes Religieux demandent la benediction aux anciens de vive voix, quand ils les rencontrent hors des lieux reguliers; mais que quand ils sont dans ces lieux, ils se contentent de la demander par une profonde inclination sans rien dire, afin de garder le silence. 14°. Que si l'on ne met pas toujours à la porte d'anciens Moines, on y met des personnes de la fidelité & de la sagesse desquels on est assuré; que les Portes des Monasteres sont presque toujours ouvertes pendant le jour, & qu'il suffit qu'il y ait une personne pour les ouvrir quand elles sont fermées. 15°. Qu'il n'est pas necessaire que

*Pierre la
venerable
Abbé de
Cluny.*

*Pierre le
venerable
Abbé de
Cluny.*

ce Portier crie *Deo gratias* à tous les venans
16°. Qu'il n'y a aucun inconvenient que les
Moines renouvellent leurs Vœux en changeant
de Monastere, & que la Règle même permet
en termes formels de réiterer le Vœu de sta-
bilité. 17°. Qu'ils sont persuadez qu'un Moine
ne doit pas sortir de son Monastere sans la per-
mission de son Abbé, tant que l'Abbé s'acquit-
te du devoir de Pasteur ; c'est à dire qu'il a soin
de pourvoir aux necessitez corporelles de ses
Religieux : mais que s'il arrive que le Religieux
ne puisse vivre ou faire son salut sous un Abbé
dans un Monastere, il peut le quitter sans la
permission de son Abbé : Que c'est pour cela
que l'Abbé de Cluny a obtenu un Privilege du
Saint Siege, de recevoir tous les Religieux qui
sont contrains de sortir de leur Monastere pour
quelqu'une de ces raisons. 18°. Qu'ils ont pour
Evêque le premier de tous les Evêques & l'E-
vêque de toutes les Eglises, qui est celui de Ro-
me, qui leur a accordé le Privilege de ne pou-
voir être interdits ou excommuniés par d'autres
Evêques que par lui ; qu'ils reçoivent néanmoins
le saint Chrême, les saintes Huiles, les Or-
dres sacrez, les benedictions de leurs Eglises
des autres Evêques : Que c'est attaquer l'auto-
rité du Saint Siege que de blâmer leurs Privile-
ges ; que plusieurs autres Moines en ont de sem-
blables, & que S. Gregoire en a accordé à quan-
tité de Monasteres. 19°. Que le Pape leur a
permis d'avoir des Paroisses & de jouir des
Dixmes : qu'il est juste qu'offrant continuelle-
ment des prieres pour les Fidèles, ils vivent des
oblations des Fidèles ; & que comme les Clercs
Seculiers

Seculiers ont droit de jouir des revenus des biens Ecclesiastiques, parce qu'ils administrent les Sacremens & qu'ils prêchent l'Evangile, les Moines peuvent aussi recevoir des Oblations des Fidelles, à cause des Pseaumes qu'ils recitent pour eux, à cause des larmes qu'ils versent pour fléchir la justice de Dieu, & à cause des aumônes & des autres bonnes œuvres qu'ils pratiquent. 20°. Qu'il n'est point défendu aux Religieux d'avoir des biens temporels de toute sorte de nature; qu'ils peuvent défendre leurs biens par des voyes justes & légitimes. Enfin il remarque qu'il faut distinguer deux sortes de preceptes, les uns immuables, qu'on ne peut jamais changer, comme l'amour de Dieu & celui du prochain, & ce qui est commandé par la Loi de Dieu; & les autres qui se peuvent changer pour un plus grand bien, ou de crainte d'un plus grand mal; & il soutient que tout ce qu'ils ont changé dans la Regle de S. Benoit est de ce dernier genre, & qu'ils ne l'ont changé que pour un plus grand bien & pour satisfaire à la charité chrétienne, qui doit être la souveraine loy.

*Pierre le
venerable
abbé de
Cluny.*

La vingt-neuvième Lettre est encore écrite à S. Bernard sur un différent particulier touchant un des Religieux de Cluny élu à l'Evêché de Langres, dont il est parlé dans la Lettre 164. de S. Bernard & dans celles qui la suivent. Pierre de Cluny se plaint dans celle-ci de ce que Saint Bernard s'étant laissé prévenir contre ce Religieux par de faux bruits, s'oppose à son Ordination.

La trente-troisième est écrite au Pape Inno-
XII. Siccle. X

*Pierre le
venerable
Abbé de
Cluny.*

cent sur un autre différent entre les Moines de Cluny & de Cîteaux. Ce Pape avoit exempté l'an 1132. les Moines de Cîteaux de payer des dixmes : cette exemption faisoit un tort considerable aux Moines de Cluny, particulièrement à l'Abbaïe de Gigny qui avoit des dixmes considerables à prendre sur les terres du Monastere du Miroir. Les Moines de Gigny les aiant voulu exiger, le Pape avoit interdit leur Eglise, Pierre le Venerable le conjure de ne pas priver les Moines de Gigny d'un droit qui leur appartenoit, & de suspendre l'interdit qu'il avoit prononcé contre eux, afin qu'ils pussent avoir le tems de s'instruire de la justice de leur cause. Il écrivit en même temps sur ce sujet la Lettre trente-quatrième à Haimeric Chancelier de l'Eglise de Rome, par laquelle il lui explique plus au long l'injustice qu'il prétend que l'on fait à son Ordre; & adressa une autre Lettre au Chapitre general de Cîteaux par laquelle il les exhorte d'abandonner cette prétention. C'est la Lettre trente-cinquième qui est écrite avec beaucoup de force & de sagesse. Neanmoins quelques Abbez de l'Ordre de Cîteaux s'en étant trouvés offensés, il leur écrivit là-dessus l'année suivante une Lettre d'excuse, qui est la trente-sixième & dernière de ce Livre. Les Moines de Gigny n'ayant pû obtenir du Pape ce qu'ils lui demandoient se voulurent faire justice eux-mêmes, allerent quelques années après au Monastere du Miroir, & y firent un grand dégât: Le Pape Eugene III. Successeur d'Innocent l'ayant appris, en écrivit à Pierre le venerable, & menaça les Moines de Gigny, de les

punir rigoureusement s'ils ne reparoient le tort qu'ils avoient fait à ceux du Miroir. Saint Bernard & Pierre le venerable s'aboucherent à Cluny pour tâcher d'accorder cette affaire : le tort fut estimé à plus de trente mille sols ; mais les Moines de Gigny n'ayant rien offert de raisonnable , S. Bernard en écrivit au Pape : Enfin cette affaire fut terminée par un accommodement l'an 1155. après la mort de S. Bernard.

*Pierre le
venerable
Abbé de
Cluny.*

La premiere Lettre du second Livre est toute dogmatique : il y prouve contre un homme qui étoit tombé dans l'erreur des Apollinaristes que l'humanité de JESUS-CHRIST étoit composée de corps & d'ame.

La seconde est adressée à Pierre Archevêque de Lion : il le congratule de ce qu'il est élevé sur le Siege Primatial du Royaume qui ne reconnoît point d'autre Supérieur que le Saint Siege, & qui a une autorité sur toutes les Eglises de France : Il l'exhorte de veiller au rétablissement de la piété, particulièrement dans son Diocèse. Il fait une description dans cette Lettre du dereglement des mœurs des Ecclesiastiques & des Religieux.

Dans la troisième il se plaint au Pape Innocent de la froideur qu'il avoit pour le Cardinal Evêque d'Albane, à qui il avoit de grandes obligations ; & l'exhorte de le laisser avec autorité en France, où il peut faire beaucoup de bien, jusqu'à ce qu'il le rappelle avec honneur à Rome.

Dans la quatrième il exhorte Gilon Evêque de Frescati de quitter le Parti de Pierre de Leon,

Pierre le venerable Abbé de Cluny. qui ne peut pas être la vraie Eglise, puisqu'il est réduit à un petit nombre de gens renfermés dans quelques forteresses d'Italie ou de Poitou. La Lettre trente-quatrième est encore adressée à cet Evêque sur le même sujet.

Dans la septième il fait voir à Theotard Prieur de la Charité qu'il est obligé & par obéissance & par devoir de ne pas quitter sa charge.

Dans la dixième il remontre avec liberté au Pape Innocent, qu'il ne fait pas bien de rappeler à Rome le Cardinal d'Albane.

Dans l'onzième il se plaint à ce Cardinal de ce que l'on a chassé des Moines du Monastere de Verdun pour mettre des Clercs à leur place.

La seizième est une Lettre Circulaire à tous les Superieurs des Monasteres de son Ordre, par laquelle il recommande à leurs prieres sa Mere Raingarde décedée le 22. Juin, & leur ordonne de faire dire trente Messes pour le repos de son ame, & de nourrir douze pauvres dans les Monasteres où cela peut se pratiquer, & que dans les autres tous les Prêtres disent deux Messes, outre la Messe generale.

Dans la Lettre suivante il rapporte de quelle maniere il avoit receu la nouvelle de la mort de sa Mere, qui s'étoit faite Religieuse à Marigny: Il y fait son éloge, & décrit les circonstances de sa mort toute Chrétienne. Ces Lettres & les suivantes nous apprennent qu'elle mourut dans le tems qu'il revenoit du Concile de Pise tenu l'an 1134.

La vingt-sixième est une Lettre du Pape Innocent adressée à Pierre de Cluny, par laquelle

le il se recommande à ses prieres , & le dit-
 pense de venir à Rome à cause de son peu de
 santé.

*Pierre le
 venerable
 Abbé de
 Cluny.*

Dans la vingt-huitième Pierre Abbé de Clu-
 ny prie le Pape Innocent de ne pas tirer le
 Prieur de Vezelay de son Monastere , pour le
 faire Evêque de Langres.

La trente & unième est écrite à Guillaume Evêque
 d'Orange qui avoit interdit le Monastere du Puy,
 parce que les Moines retenoient une Eglise qui
 leur avoit été donnée par le Predecesseur de cet
 Evêque: Pierre de Cluny le prie de leur rendre
 justice, sinon de lui marquer le jour dans lequel
 il veut que cette affaire soit discutée devant le
 Legat du Pape.

La trente-troisième est écrite à Arton Evê-
 que de Troyes touchant le different qui avoit été
 entre lui & l'Evêque d'Auxerre sur les Ordina-
 rions des Moines de l'Ordre de Cluny , faites
 à La Charité sur Loire. Pierre de Cluny étoit prêt
 de lui envoyer les Privileges du S. Siege qui
 permettent aux Moines de Cluny de se faire
 ordonner par tel Evêque qu'ils voudront choisir,
 quand il apprit que cette affaire étoit accom-
 modée: il le prie de lui en mander des nou-
 velles , & lui écrit sur deux autres affaires par-
 ticulieres dont la derniere regarde un Clerc de
 son Eglise nommé Guarin , qui vouloit avoir la
 premiere prebende vacante.

La Lettre suivante est écrite au même Evêque
 touchant Gebuin son Archidiacre qui étoit parti
 pour aller à Rome sur des differens qu'il avoit
 avec son Evêque ; en passant il s'étoit arrêté à
 Cluny & avoit promis à Pierre de retourner à

Pierre le venerable Troyes , & de se raccommo-
Abbé de que.
Cluny.

Atton répond par la Lettre trente-cinquième aux Lettres précédentes.

Les Lettres suivantes de Pierre de Cluny ne contiennent rien de bien remarquable jusqu'à la septième du troisième Livre dans laquelle il répond aux questions qui lui avoient été proposées par un de ses Moines nommé Gregoire , fort appliqué à l'étude. La première , sçavoir si la Sainte Vierge a reçu une augmentation de grace en recevant le Saint Esprit avec les Apôtres le jour de la Pentecôte. Pierre de Cluny répond qu'elle n'a reçu aucun accroissement de charité ou de grace sanctifiante ; puisqu'elle a eu toute sa vie une plénitude de grace & de sainteté ; mais qu'elle a pu recevoir une augmentation de quelques dons particuliers, comme de science, de prophétie, de pouvoir faire des miracles, de parler plusieurs Langues ; que cependant cela n'est pas absolument certain. La deuxième question est comment la Sainte Vierge a pu ignorer quelque chose après qu'elle a conçu le Fils de Dieu. Pierre de Cluny prouve qu'elle a ignoré beaucoup de choses ; il ne croit pas même qu'elle ait eu une connoissance parfaite de Dieu, telle qu'est celle qu'ont les Anges & les Bien-heureux ; & il nie formellement qu'elle ait joui ici-bas de la beatitude , quoiqu'il avoué qu'elle ait eu plus de science & de sagesse pour ce qui regarde les choses spirituelles que tous les autres hommes mortels. La troisième question est sur un passage de S. Gregoire, dans lequel ce Pere semble assurer que le Verbe

étoit uni à l'homme, avant que de n'être de la Vierge. Pierre de Cluny, dit que ce passage avoit donné occasion à quelques-uns d'avancer, que Nôtre Seigneur avoit apporté sa Chair du Ciel; ce qui est entierement contraire au sentiment de S. Gregoire qui explique sa pensèe en disant que quoi-que J E S U S- C H R I S T ne fût pas né de la Vierge, l'union de la personne du Verbe avec l'homme étoit déjà figurée & prédite, quoi- qu'elle ne fût pas encore connue ni découverte.

*Pierre le
venerable
Abbé de
Cluny.*

Dans la troisiéme Lettre du quatriéme Livre il écrit au Pape Innocent en faveur de Louis le Jeune Roi de France, & le prie d'avoir quelque condescendance pour lui, si sa jeunesse l'a porté à faire quelque chose mal-à-propos: Ce qu'il écrit à l'occasion du différent qui étoit entre ce Prince & l'Archevêque de Bourges. Il fait encore sçavoir au Pape que le Monastere de Luxeu, qu'il avoit voulu reformer l'année précédente en y envoyant des Moines de Cluny, étoit entierement déreglé, & en pire état qu'il n'étoit auparavant.

La quatriéme est celle qu'il écrit au même Pape touchant Abaëlard.

Par la cinquiéme il recommande à ce Pape un Chanoine de Lyon nommé Heraclius.

Dans la septième il écrit encore à ce Pape en faveur d'Arnoul Archidiacre de Seez élu & consacré Evêque de Lizieux, afin que le Pape le confirme malgré les efforts du Comte d'Angers.

Dans la huitième il se plaint à Milon Evêque de Terouane, de ce qu'il avoit déclamé publiquement dans son Eglise contre les Moines de

*Pierre le
venerable
Abbé de
Cluny.*

Cluny, les accusant d'être superbes & déso-
beïllans aux Evêques. Il lui remontre que s'il
avoit quelque chose à dire contre leur conduite,
il devoit le leur faire sçavoir & les en repren-
dre en particulier, & non pas les décrier ainsi
publiquement. Il les justifie ensuite de cette ac-
cusation ; & se plaint de ce que cet Evêque a
empêché qu'on ne leur donnât un Canoniat
d'Abbeville, quoi-qu'il ne fût pas de son Dio-
cese, mais de celui d'Amiens.

Dans la neuvième il recommande au Pape
Innocent l'Evêque de Salamanque élu Arche-
vêque de Compostelle, & le prio d'approuver
cette Translation.

Dans la dixième il le prie d'accorder à Hugues
Archevêque de Tours, lequel en allant à Rome,
étoit tombé malade au Monastere de la Cha-
rité, & y avoit pris l'habit de Moine, la per-
mission de retourner à son Archevêché.

Dans l'onzième il exhorte l'Archevêque de
Narbonne qui étoit âgé & infirme de quitter
son Archevêché & de se retirer à Cluny. Cette
Lettre est écrite d'Espagne où il avoit fait un
voïage.

La seizième est la Lettre 228. de S. Bernard
à laquelle Pierre de Cluny répond par la dix-
septième qui se trouve aussi la 229. parmi celles
de S. Bernard dont nous avons fait l'extrait ;
Pierre de Cluny y témoigne dans le commen-
cement que les differens qu'ils ont eus ensen-
ble, soit pour l'Evêché de Langres, soit pour
les dixmes, n'ont rien diminué de la charité,
de l'amitié, ni de l'estime qu'il avoit pour lui.
Il lui mande sur la fin qu'il lui envoie une ver-

tion de l'Alcoran qu'il avoit fait traduire de l'Arabe pendant qu'il étoit en Espagne, afin de faire connoître les erreurs & les folies de la Religion de Mahomet. Il y rapporte ensuite un abrégé de l'Histoire de Mahomet & de sa doctrine.

*Pierre le
venerable
Abbé de
Cluny.*

La dix-huitième est une Lettre de compliment au Pape Celestin II. sur son élévation au Pontificat.

La dix-neuvième est écrite au Pape Luce, auquel il fait aussi des complimens, & lui demande s'il lui enverra treize Religieux, ainsi qu'il lui avoit ordonné lorsqu'il étoit à Rome. Ce Pape lui fait réponse par la Lettre suivante qu'il lui fera plaisir de le faire.

La vingt & unième est celle qu'il a écrite à Heloise sur la mort d'Abaelard.

La vingt-deuxième est écrite au Pape Luce en faveur de l'Evêque d'Orleans accusé par quelques-uns de ses Clercs.

Par la vingt-quatrième il lui recommande les Religieux qu'il lui envoie.

Dans la vingt-cinquième il écrit au Pape Eugene III. en faveur de l'Archevêque de Besançon.

Dans la vingt-septième il exhorte Atton Evêque de Troyes de se retirer à Cluny.

Dans la trentième il blâme ceux qui font chanter ou reciter dans l'Eglise des Hymnes ou des Histoires pleines de faussetez, & il dit que depuis peu il avoit été honteux de se voir obligé d'entendre chanter, & de chanter dans l'Eglise une Hymne en l'honneur de Saint Benoît qui contenoit au moins vingt faussetez, sans parler de quantité de fautes contre la Langue & contre la quan-

Pierre le venerable tité : ce qui l'avoit engagé à faire une autre Hymne en l'honneur de ce Saint.

Abbé de Cluny. La trente - sixième est écrite au Roi Louis le Jeune pour l'exhorter à punir les Juifs non pas en les faisant mourir , mais en les dépouillant des biens qu'ils acquierent injustement par leurs usures & par leurs brigandages.

Dans la quatrième Lettre du cinquième Livre il écrit au Pape Eugene III. les causes de recufation que l'Abbé de la Chaise-Dieu avoit alleguées contre l'Archevêque d'Arles & l'Evêque de Viviers nommés par sa Sainteté pour connoître du différent qui étoit entre l'Evêque de Nismes & cette Abbaïe.

Dans la cinquième il écrit à ce même Pape sur le refus que l'Archevêque de Bordeaux avoit fait de consacrer celui qui avoit été élu Evêque d'Angoulême.

Dans la septième il répond à quelques questions qui lui avoient été proposées par Thibaud Abbé de Sainte Colombe de Sens , entr'autres pourquoi on reïteroit l'Onction des malades à Cluny. Pierre le Venerable dit qu'il n'en est pas même de l'Onction des malades , comme des Onctions du Baptême & de la Confirmation , dont l'effet est simple & unique ; ni comme de l'Onction Sacerdotale ou des Onctions des Eglises & des Vases sacrés , qui impriment une consecration qui ne se peuvent effacer ; au lieu que del'effet de l'Onction des malades étant la remission des pechez , dans lesquels les hommes retombent après être relevés de leur maladie , on doit la reïterer dans la maladie suivante.

Le sixième Livre contient quelque Lettres de

Pierre de Cluny à S. Bernard , & de S. Bernard à Pierre de Cluny , dont la quatrième est remarquable. Pierre de Cluny y prie S. Bernard de procurer l'union entre les Moines de Cluny & de Cîteaux , en faisant enforte que ceux de Cluny venant dans les Monasteres de ceux de Cîteaux , y fussent traités comme les Moines du Monastere & reçûs dans le Refectoir , dans le Dortoir & dans les autres lieux reguliers.

*Pierre le
venerable
Abbé de
Cluny.*

Il y a aussi dans ce même Livre quelques Lettres au Pape Eugene III. dans l'une desquelles (c'est la neuvième) il l'assûre que l'Archevêque de Vienne n'est point contraire aux interêts de l'Ordre de Cluny , comme le Pape l'avoit soupçonné & le lui avoit écrit dans la Lettre précédente.

Par la douzième il l'avertit de la division qui étoit dans la grande Chartreuse à l'occasion d'une personne élûë à l'Evêché de Grenoble.

Dans la vingt-cinquième il lui mande les desordres de l'Evêque de Clermont.

Dans la vingt-septième il lui écrit en faveur de Humbert de Beaujeu , lequel revenu d'Outremer s'étoit établi dans le voisinage de Cluny , & avoit arrêté les guerres & les brigandages qui s'y faisoient en son absence , & pacifié tout ce pais-là ; mais parce qu'il avoit quitté l'Ordre des Chevaliers & repris sa femme , le Pape ne vouloit pas le souffrir dans le monde. Pierre de Cluny lui remontre dans cette Lettre qu'il est à propos qu'il use de condescendance envers ce Seigneur , & qu'il lui accorde la dispense de vivre avec sa femme , & de mener une vie seculière.

Pierre le venerable Abbé de Cluny. Dans la vingt-huitième il lui écrit contre le Prévôt, l'Abbé & les autres Supérieurs Ecclesiastiques de Brioude, qui avoient dépoüillé un Clerc de cette Eglise, de ses biens, sans forme de justice, & sans l'avoir voulu recevoir à se justifier même par l'épreuve du feu, qu'il avoit offert de subir.

Les Lettres 42. 43. 44. & 45. sont encore écrites à Eugene III. la première en faveur de l'Abbé de Brême; la seconde en faveur de Guy Seigneur de Donne, qui avoit été interdit par le Pape pour avoir épousé une seconde femme du vivant de sa première: Pierre de Cluny expose au Pape les raisons pour lesquelles il croit que le premier Mariage ne doit pas subsister, & le prie de juger cette affaire sur cet exposé, & de lever l'interdit qu'il avoit porté contre ce Seigneur. La troisième est en faveur de ceux de Plaisance qui n'avoient pas voulu recevoir un Evêque consacré par l'Archevêque de Ravenne, fondés sur ce qu'ils étoient en possession de ne recevoir d'Evêque que de la main du Pape. Dans la dernière il fait sçavoir au Pape un Traité qu'il avoit fait avec un Seigneur de ses voisins.

La quinziesme Lettre de ce sixième Livre est une Lettre Circulaire de Pierre de Cluny à tous les Supérieurs des Maisons de son Ordre, dans laquelle il reprend fortement l'abus qui s'étoit établi parmi la plûpart de ses Religieux, de manger de la viande tous les jours de la semaine à l'exception du vendredi: Il fait voir que cela est défendu par la Regle de Saint Benoît qui leur ordonne de ne manger que du poisson, &

par l'exemple & la Constitution d'Odon l'un des Fondateurs de leur Ordre. *Pierre le venerable*

Les Lettres 17. 18. 19. & 20. sont sur la Croisade: Pierre de Cluny avoit été invité par Suger Abbé de S. Denis & par Saint Bernard, de se trouver à l'assemblée qui se devoit tenir à Chartres pour cette entreprise ; il s'excuse par deux de ses Lettres en louiant ce dessein. *Abbé de Cluny.*

Dans la vingt sixième écrite à Evrard Grand-Maître de l'Ordre des Templiers , il louë leur Institut , & intercede pour Humbert de Beaujeu , qui les avoit quittés.

La trente-neuvième adressée à ses nièces est sur les louanges de la Virginité.

Le septième Livre contient trois Lettres écrites par Pierre de Cluny à Suger Abbé de S. Denis, une réponse de cet Abbé ; trois Lettres de S. Bernard & une Lettre de Pierre de Celles écrites à Pierre de Cluny.

Outre les Lettres dont nous avons parlé, il y en a quantité d'autres qui sont des Lettres de compliment, ou sur des affaires de peu de conséquence, & quelques autres morales touchant la vie spirituelle ou Monastique, comme sont les 9. & 10. du premier Livre : les 12. 15. 22. 50. du second ; les 14. 39. 40. 41. 42. du quatrième : la 3. du cinquième & les 13. & & 14. du sixième. Toutes ces lettres sont écrites avec pureté & avec agrément, pleines d'esprit & de pensées solides ; elles ne sont pas si vives que celles de S. Bernard, ni si remplies de pointes & de jeux de mots, mais le stile en est plus mâle, plus égal & plus pur.

Ces Lettres sont suivies des Traitez de Pierre de Cluny.

Pierre le venerable Abbé de Cluny. Le premier est adressé à Pierre de S. Jean qui dans une conference qu'ils avoient eüe ensemble, lui avoit dit que quelques-uns de ceux qui étoient avec lui, avoient avancé que JESUS-CHRIST ne s'est point clairement appelé, Dieu dans l'Evangile. Pierre de Cluny prouve le contraire dans ce Traité par tous les passages des Evangiles où JESUS-CHRIST se nomme Dieu, & se donne des qualitez qui n'appartiennent qu'à Dieu.

Le second Traité est un Ouvrage contre les Juifs, dans lequel il prouve la Divinité de JESUS-CHRIST; qu'il est le Messie qui a été prédit par les Prophetes, & refute quelques Fables du Talmud des Juifs.

Ces deux Traitez sont suivis de deux Prefaces, l'une de Pierre de Cluny, & l'autre de Robert de Redines sur la version de l'Alcoran avec un abrégé de l'Histoire & des erreurs de Mahomet. Les cinq Livres que Pierre de Cluny avoit composés contre l'Alcoran n'ont point encore été imprimés.

Nous parlerons du Traité contre les Petrobusiens en traitant de ces heretiques.

Les deux Livres des miracles contiennent la Relation de quantité de miracles arrivés de son temps. L'on trouve dans le second la vie de Matthieu Prieur de S. Martin des Champs, & ensuite Evêque d'Albane, & l'histoire de la contestation de Ponce avec Pierre le venerable touchant l'Abbaïe de Cluny.

Des quatre Sermons de Pierre de Cluny, il ne nous est resté que celui de la Transfiguration.

Les pieces poëtiques que nous avons de lui, *Pierre le venerable* sont une Apologie en vers hexametres ou Pentametres contre ceux qui blâmoient les vers de *Abbé de Cluny.* Pierre de Poitiers : des Proses sur la Vie de JESUS-CHRIST, sur la Resurrection, en l'honneur de la Vierge, sur Sainte Magdelaine & à la louange de Hugues Abbé de Cluny ; deux Hymnes, l'une sur la Fête de S. Benoît, & l'autre sur la Translation de son Corps, & des Epitaphes du Comte Eustache, de Bernard Prieur de Cluny, de Rainaud Archevêque de Lyon, & de Pierre Abaëlard. Il s'en faut beaucoup qu'il écrive aussi bien en vers qu'en prose.

Pierre de Cluny a aussi recueilli les Statuts de son Ordre faits pendant le tems qu'il en étoit Abbé, & a expliqué en peu de mots à la fin de chaque Statut la cause de leur établissement. Ces Statuts concernent l'Office Divin, les Jeûnes, la forme des habits, & plusieurs autres usages des Moines de cette Congregation.

Le P. Mabillon nous a donné dans le troisiéme Tome de ses Analecetes, p. 481. deux Lettres de cet Auteur. d'Association de prieres pour les morts avec les Chartreux & avec les Senateurs de Venise.



CHAPITRE VI.

 HISTOIRE DES HERESIES
 qui ont eu cours dans le douzième Siecle.

Heretiques du douzième Siecle. **N**ous avons vû qu'au commencement du Siecle précédent on découvrit en divers endroits du Roïaume de France des Heretiques accusés de dogmes impies, qui attaquoient ouvertement les Sacremens de l'Eglise, & ruinoient ses plus saintes Ceremonies. La severité avec laquelle furent condamnés ceux qui furent surpris, n'empêcha pas que cette Secte ne se multipliât, & que cette doctrine ou de semblables ne se répandissent dans le Royaume: desorte qu'en ce Siecle-ci on vît paroître quantité d'Heretiques, dont le principal but étoit de détourner les hommes de la reception des Sacremens, & de renverser l'Ordre Hierarchique & la discipline de l'Eglise.

Histoire de l'Heretique Henry. Les premiers qui parurent furent Pierre de Bruis, & un Hermite nommé Henri son Disciple: ils commencerent à dogmatifer en Provence d'où ce dernier vint à Laufane, & passa ensuite dans le país du Mans. Voici la peinture qu'en fait l'Historien des Evêques du Mans, en parlant de Hildebert. Il s'éleva en ce tems-là dans ce país, un certain Hypocrite que ses mauvaises actions, ses mœurs corrompuës & ses dogmes detestables rendoient dignes des plus

plus cruels supplices : cet homme cachoit la rage d'un loup ravissant sous les apparences d'une innocente brebis ; son visage & ses yeux étoient agités comme une mer orageuse ; il étoit encore fort jeune : il avoit les cheveux courts, & la barbe rase, étoit grand, il étoit mal habillé ; marchoit tres-vîte ; & pieds nûs, même dans la plus grande rigueur de l'hiver ; il avoit l'abord assez ouvert, la voix forte & capable d'épouventer, & vivoit d'une maniere toute différente des autres ; il se retiroit ordinairement dans les cabanes des Païsans, demouroit pendant le jour sous des Portiques ; couchoit & mangeoit dans des lieux élevés à découvert ; il étoit en grande reputation de Sainteté : les Dames le prônoient, le faisoient passer pour un grand serviteur de Dieu, & disoient qu'il n'y avoit personne qui eût plus de talent pour convertir les cœurs les plus durs ; & qu'il avoit l'esprit de prophetie pour connoître l'interieur des consciences, & les pechez les plus secrets. Cette reputation l'ayant fait souhaiter dans le Diocese du Mans, il y envoya deux de ses Compatriotes & Disciples qui vivoient de la même maniere que lui. Ces personnes étant arrivées au Mans le jour des Cendres, y furent reçues par le Peuple comme des Anges : ils portoiert à l'imitation de leur maître des bâtons, à la pointe desquels il y avoit une Croix de fer, & étoient habillés en Penitens. L'Evêque Hildebert s'y laissa surprendre & les reçût avec affection ; & comme il étoit sur le point de partir pour aller à Rome, il donna ordre à ses Archidiacres de laisser venir Henri dans son

Histoire de l'heretique Henry. „ Diocese, & de lui permettre de faire des Pre-
 „ dications au Peuple. Il ne fut pas plutôt venu
 „ que l'on courut en foule à ses Predications ;
 „ le Clergé y excitoit lui-même le Peuple :
 „ il avoit une éloquence naturelle, & un ton
 „ de voix semblable au tonnerre. Il glissa bien-
 „ tôt ses erreurs dans ses predications, & soule-
 „ va le Peuple contre le Clergé ; ensorte que plu-
 „ sieurs Ecclesiastiques furent maltraités. Le Cha-
 „ pitre du Mans voiant ce desordre, lui écrivit
 „ & lui fit signifier par un des Chanoines qu'il lui
 „ défendoit de prêcher davantage ni en public
 „ ni en particulier dans leur Diocese. Le Peuple
 „ pensa assommer le Chanoine qui lui fit cette
 „ declaration ; & Henri continua de prêcher dans
 „ les Eglises de S. Germain & de S. Vincent : il
 „ y enseigna que les femmes qui n'avoient pas
 „ vécu chastement, devoient quitter leurs ajuste-
 „ mens, brûler leurs cheveux, & renoncer à leurs
 „ biens pour mener une vie pauvre en épousant
 „ aussi des pauvres. Il est aisé de juger combien
 „ cette doctrine mise en pratique causa de desor-
 „ dre dans le Diocese. Hildebert étant revenu de
 „ Rome, Henri se retira dans le Château de S.
 „ Kalais, & continuoit d'y dogmatiser, & le Peu-
 „ ple le suivoit toujours, & en étoit tellement
 „ infatué, qu'à peine vouloit-il reconnoître son
 „ Evêque & recevoir sa benediction. Celui-ci
 „ pour détromper le peuple alla trouver Henri,
 „ & étant entré en conference avec lui, lui de-
 „ manda quelle étoit sa profession : il lui répon-
 „ dit qu'il étoit Diacre : l'Evêque lui demanda s'il
 „ avoit assisté à l'Office Divin ce jour-là : il avoua
 „ que non : l'Evêque lui repartit, disons donc

nos Matines; Henri déclara qu'il ne sçavoit pas dire son Office; l'Evêque commença à reciter les Pseaumes de l'Office de la Vierge; Henri ne les sçavoit pas non plus; desorte qu'il demeura confus, & fut contraint d'avoüer qu'il ne sçavoit rien; mais qu'il s'étoit étudié à faire des discours au peuple. Hildebert l'ayant ainsi convaincu, lui défendit de prêcher ni de demeurer davantage dans son Diocèse: deux de ses Disciples nommés Cyprien & Pierre se convertirent, & le quitterent après avoir connu que sa vie étoit infame, & sa doctrine heretique, comme Hildebert le certifie dans sa lettre 78. Tout ceci est arrivé vers l'an 1110.

Pendant que Henri prêchoit en France Pierre de Bruis continuoit aussi de publier ses erreurs dans la Provence. Pierre le venerable Abbé de Cluny qui les a refutées, en rapporte cinq. 1^o. De nier que le Baptême fût de quelque utilité aux enfans, & de soutenir qu'on ne doit baptiser que les Adultes; dogme qu'ils mettoient en pratique en rebaptisant tous ceux qui entroient dans leur secte, comme s'ils n'avoient point été baptisés 2^o. De condamner l'usage des Eglises, des Temples & des Autels, & de les abattre. 3^o. De rejeter le culte des Croix & de les briser. 4^o. De croire que la Messe est inutile & qu'on ne doit point la célébrer: 5^o. D'enseigner que les aumônes & les prières ne servent rien aux Morts, & de défendre de chanter les louanges de Dieu. Il remarque encore que plusieurs les accusoient de ne pas recevoir entierement tous les Livres Canoniques de l'Ancien & du Nouveau Testament, & de

*Erreurs
de Pierre,
de Bruis.*

Erreurs de Pierre de Bruis. ne croit tout-à-fait ni à JESUS-CHRIST, ni aux Prophetes, ni aux Apôtres; mais il ne veut pas leur imputer cette impieté qui ne leur est attribuée que sur un bruit populaire. Il est aisé de comprendre combien une doctrine si seditieuse devoit exciter de trouble dans l'Eglise & dans l'Etat; On ne voioit en Provence que Chrétiens rebaptisez, qu'Eglises prophanées ou détruites, qu'Autels renversez & que Croix brûlées. Les Loix de l'Eglise y étoient violées publiquement. Les Prêtres battus, mal-traitez, contraints de se marier, & toutes les plus saintes Cereonies de l'Eglise abolies. Ces désordres exciterent le zele des Evêques de ce País, lesquels avec le secours des Princes chasserent cet Heretique & arrêterent la fureur de ses Sectateurs: mais il passa delà en Languedoc où il publia les mêmes erreurs à Thoulouse & dans d'autres Villes, jusqu'à ce qu'il fut arrêté & brûlé tout vif à Saint Gilles en Languedoc.

Publication des erreurs d'Henry & de Pierre de Bruis. Henri son Disciple qui étoit aussi revenu en Languedoc après avoir été chassé du Mans, y prêcha la même doctrine, & y ajouta de nouvelles erreurs; de sorte qu'en peu de tems ce país fut tellement infecté de ces detestables maximes que l'on y trouvoit, dit Saint Bernard, quantité d'Eglises sans Peuples, de Peuples sans Prêtres, de Prêtres méprisez de leur Peuple, & de Chrétiens sans JESUS-CHRIST. Les Eglises y étoient devenues semblables à des Synagogues: On dépouilloit le Sanctuaire de sa Sainteté: les Sacremens passioient pour des choses profanes; les Fêtes étoient privées de leur solemnité; les hommes mouroient dans leurs

pechez sans absolution & sans communion. On refusoit le Baptême aux enfans : On se quoit des Prieres & des Sacrifices pour les Morts & des Invocations des Saints ; des Excommunications des Evêques, des Pelerinages de devotion ; de la consecration du saint me & des saintes Huiles : Et enfin l'on méprisoit generalement toutes les ceremonies & toutes les coûtumes de l'Eglise. Saint Bernard mené dans ce país par Alberic Cardinal Evêque d'Ostie & Legat du Saint Siege, arrêta ces désordres & détrompa une partie du peuple par ses Predications & par ses Miracles. Henri voulant se sauver fut arrêté & conduit chargé de chaînes à Thoulouse, & mis entre les mains de l'Evêque. S. Bernard fit ce voiage l'an 1147.

Il y a de l'apparence que les Heretiques de Perigueux étoient des Disciples de Pierre de Bruis & de Henri. Voici comme un Moine contemporain nommé Herbert en parle dans une Lettre adressée à tous les Chrétiens, pour les avertir de se donner de garde de ces faux Prophetes. Il y a, dit-il, dans le país de Perigueux plusieurs Heretiques qui se vantent de mener une vie Apostolique : ne mangent point de chair, ne boivent point de vin, si ce n'est une très-petite quantité, & de trois jours en trois jours ; qui se mettent à genoux cent fois par jour, & ne reçoivent point d'argent. Leur secte est très-corrompue & très-cachée, ils ne disent point de *Gloria Patri*, mais à la place ils disent, *Parce que c'est vôtre R:gne & que vous avez une domination sur toutes les créatures dans tous les Siecles des Siecles. Ainsi soit-il.* Ils n'estiment

Heretiques de Perigueux

Heretiques de Periguenx. pas l'aumône, parce qu'ils ne croient pas qu'on doive rien posséder en propre: ils ne font aucun cas de la Messe & enseignent qu'on ne doit point recevoir la Communion, mais seulement un morceau de pain; si quelqu'un d'eux dit la Messe par hypocrisie, il ne recite point le Canon, & ne prend point la Communion, mais il jette l'Hostie auprès de l'Autel ou dans le Missel: ils n'adorent point les Croix ni les Crucifix, & condamnent d'idolatrie ceux qui les honorent. Cette secte s'est beaucoup acruë & non seulement plusieurs personnes de qualité quittent leurs biens pour en être, mais encore plusieurs Ecclesiastiques & plusieurs Religieux & Religieuses y entrent; les plus grossiers y deviennent en moins de huit jours très-habiles & propres à enseigner & à donner l'exemple; il est difficile de les prendre, parce que quand on les arrête le Diable les délivre. Ils font quelques miracles, comme de remplir un tonneau de vin en y versant quelques gouttes du leur. Leur Chef s'appelle Ponce. Saint Bernard combatit aussi ces Heretiques dans son voiage.

Vers le même tems Tanchelme enseignoit de semblable erreurs en Flandres. C'étoit un *Heretique de Tanchelme.* Laïque qui s'étoit mêlé de prêcher, & étoit devenu si superbe qu'il se faisoit porter des respects extraordinaires; & il poussa si loin cette folie, si l'on en croit Abaelard, qu'il se fit appeller par le Peuple Fils de Dieu & fit bâtir un Temple en son honneur. Ce qui est de certain, c'est qu'il enseignoit que les Eglises étoient des lieux de prostitution: Que l'Eucharistie que les Prêtres consacroient n'étoit

rien: Que les Sacremens étoient plutôt des abominations que des choses sacrées: Que la vertu des Sacremens dépendoit de la sainteté des Ministres. L'Evêque de Tournay établit dans l'Eglise de Saint Michel une Congregation de douze Ecclesiastiques pour combattre ces erreurs. Cette Eglise fut donnée ensuite à Saint Norbert. Tanchelme alla jusqu'à Rome avec un Prêtre nommé Evervachier, qui étoit un de ses principaux Sectateurs: On ne sçait pas ce qu'il devint ensuite, mais pour le Prêtre il revint à Utrecht où il fit beaucoup de disciples: L'Eglise d'Utrecht en écrivit à Frederic Archevêque de Cologne, qui s'opposa à la naissance de cette heresie, laquelle se répandoit dans son Diocese, ainsi qu'il est marqué dans la Lettre de l'Eglise d'Utrecht à cet Archevêque.

*Heresie
de Tanchelme.*

Malgré ses efforts elle s'y établit & y resta comme nous l'apprenons d'une Lettre d'Enevin Prevôt de Stemsfeld près de Cologne à S. Bernard, dans laquelle il lui mande que l'on a découvert depuis peu proche de cette Ville, des Heretiques dont quelques-uns avoient abjuré leurs erreurs, & deux autres les ayant soutenus opiniâtrément avoient été brûlez par le Peuple. Ces Heretiques enseignoient qu'ils étoient les seuls en qui la véritable Eglise avoit subsisté, parce qu'il n'y avoit qu'eux qui suivissent l'exemple de JESUS-CHRIST, & qui ne possédassent rien dans le monde. Ils défendoient de manger des laitages & de la chair des animaux. Ils ne vouloient pas découvrir quels étoient leurs Sacremens: cependant ils avoient avoué qu'ils croioient que le pain & le

*Heretiques de
Cologne.*

*Hereti-
ques de
Cologne.*

vin qu'ils mangeoient tous les jours, étoit consacré par l'Oraison Dominicale pour les nourrir, eux qui étoient les membres & le Corps de JESUS-CHRIST; qu'en ce sens il devenoit le Corps de JESUS-CHRIST, que les autres n'avoient point les véritables Sacremens, mais seulement l'apparence, & qu'ils tenoient une fausse tradition des hommes. Ils admettoient un Baptême par le feu & par le Saint Esprit, plus excellent que le Baptême d'eau, dont ils se soucioient fort peu. Ils croioient que leurs Elûs avoient le pouvoir de baptiser & de consacrer. Ils distinguoient trois sortes de personnes parmi eux; les Auditeurs, les Croians, & les Elûs. Enfin ils condamnoient le mariage sans en vouloir dire la raison.

Le même Auteur remarque qu'il y avoit encore en ce pais d'autres Heretiques differens des premiers (qui avoient même contribué à les découvrir) qui nioient que le Corps de JESUS-CHRIST fût consacré sur l'Autel, parce que tous les Prêtres de l'Eglise ne sont pas consacrez, & que le ministere est corrompu par la vie séculière & profane que menent les Ecclesiastiques: qu'ainsi ils n'ont d'autre pouvoir que d'enseigner & prêcher, & que tous leurs Sacremens sont nuls à l'exception du Baptême des Adultes; car ils ne croioient pas que l'on dût baptiser des enfans. Ils enseignoient aussi qu'il n'y a que les mariages contractez entre un homme & une fille vierge qui soient legitimes, & que tous les autres sont des fornications. Ils n'avoient aucune confiance aux suffrages des Saints. Ils assûroient que les jeûnes & les au-

tes mortifications que l'on fait pour les pechez, n'étoient point nécessaires aux Justes, ni même aux pecheurs. Ils appelloient superstitions toutes les pratiques de l'Eglise qui n'ont point été établies par JESUS-CHRIST & par les Apôtres. Ils nioient le Purgatoire, & soutenoient que les Ames au sortir du corps passioient aussitôt dans le lieu de leur repos, & par conséquent ils aneantissoient les Prières & les Sacrifices de l'Eglise pour les Morts.

Heretiques de Cologne,

Voilà les erreurs qu'Enervin attribue à ces deux sortes d'Herétiques, contre lesquelles il excite le zèle de Saint Bernard, qui travaillant alors sur ces paroles du Cantique des Cantiques: *Prenez-nous de petits Renards*, se servit de l'occasion de ce Texte pour écrire contre ces nouveaux Herétiques, qu'il compare à des Renards. Il reprend d'abord leurs mœurs dans le Sermon 65. où il les accuse d'être orgueilleux, d'aimer les nouveautez; de faire difficulté de jurer & de se parjurer facilement; de cacher leurs mystères; de mener une vie dissoluë; de vivre familièrement avec les femmes & les filles; d'être des hypocrites & des fourbès. Ensuite il refute en particulier dans le Sermon 66. leurs erreurs touchant le Mariage, l'abstinence des viandes, le Baptême des Enfans, le Purgatoire, les Prières pour les Morts, la vertu des Sacremens, &c. Enfin il parle de leur fausse constance qui leur fait souffrir la mort & les supplices: & il reprend quelques Princes, & même quelques Evêques qui toleroient ces Herétiques en recevant d'eux des presens. Ces Sermons de Saint Bernard ont été écrits vers

*Hereti-
ques de
Cologne.*

l'an 1140. ce qui sert à fixer l'Epoque du tems de la découverte de ces Heretiques à Cologne.

Ce sont ces mêmes Heretiques que combattit quelque tems après Ekbert Abbé de Saint Florin du Diocèse de Treves, dans ses Discours adreſſez à Reginolde Archevêque de Cologne. Il avoit eu plusieurs fois des conférences avec eux pendant qu'il étoit Chanoine dans l'Eglise de Bonne, & comme on en découvroit souvent dans le Diocèse de Cologne, il se crut obligé d'exposer leurs erreurs & de les refuter : c'est ce qu'il fait dans ses dix Discours qui se trouvent dans les Bibliothèques des Peres. Il y remarque que ces Heretiques s'appellent en Allemagne Cathares, en Flandres Piphres, en France Tisserans, & les fait descendre des Manichéens. Voici les erreurs qu'il leur attribue & qu'il refute dans ces Discours. Ils condamnent, dit-il, les Nôces, & menacent de damnation ceux qui meurent mariez. Quelques-uns d'entre eux ne condamnent que les mariages qui se font entre des personnes qui ne sont pas Vierges. Ils ne mangent point de chair, parce qu'ils la croient impure; c'est la raison qu'ils en rendent publiquement; mais ils disent en secret que la chair est l'ouvrage du Démon. Ils parlent diversement touchant le Baptême: quelques-uns disent qu'il ne sert de rien aux Enfants: ils ajoutent en secret que le Baptême d'eau ne sert de rien; c'est pourquoi ils rebaptisent ceux qui entrent dans leur secte d'une manière particulière, & ils assurent que c'est le Baptême du Saint Esprit & du feu. Ils croient que

Les Ames des deffunts entrent au jour de leur mort dans la Beatitude ou dans la damnation éternelle, & ne croient point de Purgatoire: ils rejettent par consequent les Prieres, les Aumônes & les Messes pour les Morts. S'ils viennent à l'Eglise, y entendent la Messe & y communient, c'est par feinte; car ils croient que l'Ordre Sacerdotal est extrêmement peri dans l'Eglise, & qu'elle ne subsiste que dans leur secte. Ils ne croient point que le Corps de JESUS-CHRIST soit consacré sur l'Autel; mais ils appellent leur chair le Corps de JESUS-CHRIST, & prenant de la nourriture ils disent qu'ils font le Corps de JESUS-CHRIST. J'ai ouï dire, ajoute-t-il, à un homme qui s'étoit retiré de leur secte, après en avoir découvert la turpitude & les erreurs, qu'ils assûroient que JESUS-CHRIST n'étoit pas né de la Vierge; qu'il n'avoit point de chair veritable; qu'il n'étoit pas ressuscité réellement, mais en apparence: Il pense que c'est pour cette raison qu'ils ne celebrent point la Pâque, mais qu'ils ont une autre Fête qu'ils appellent *Bema*. Enfin il les accuse encore d'enseigner que les Ames des hommes sont ces Anges apostats qui ont été chassés du Ciel.

Cette secte avoit aussi des Partisans dans le Diocèse de Toul, comme nous l'apprenons de la Lettre de Hugues Metellus Chanoine Regulier de ce Diocèse adressée à son Evêque Henri, dans laquelle il l'avertit qu'il y a dans son Evêché des hommes dangereux qui commencent à paroître, que l'on pourroit plutôt appeller des bestes que des hommes, parce qu'ils

Heresiques de Toul.

vivent d'une maniere tout-à-fait brutale ; qui detestent le mariage ; qui ont le Baptême en abomination ; qui se moquent des Sacremens , & qui ont le nom de Chrétien en horreur.

*Hereti-
ques en
Italie ap-
pellés Ca-
thares.*

On découvrit encore en Italie des Hereti-ques de même nature qui prenoient aussi le nom de Cathares. Bonacurse , qui avoit été autrefois un de leurs Docteurs à Milan , en a fait un Traité après sa Conversion , donné par le Pere Dom Luc Dachery dans le treizième Tome du Spicilege. Il y dit que quelques-uns d'eux avoient que Dieu a créé tous les Elemens : que d'autres disent que c'est le Diable qui les a créés ; mais qu'ils croient tous que c'est le Diable qui les a séparés & placés : qu'ils croient aussi que c'est lui qui a formé le corps d'Adam du limon de la terre , & qu'il y a enfermé un Ange de lumiere : qu'il a aussi fait Eve , & qu'ayant eu commerce avec elle , Cain en est né : qu'ils prétendent que le fruit défendu dont Adam mangea , est l'union charnelle avec Eve : qu'ils soutiennent que tous les corps qui sont dans l'air , sur la terre & dans l'eau ont été faits par le Diable : que c'est le Diable qui a apparu aux Patriarches , & qui est le Dieu de l'ancien Testament qu'ils rejettent : qu'ils condamnent aussi Saint Jean-Baptiste : qu'ils enseignent que JESUS-CHRIST n'a point eu un Corps animé & qu'il n'a point bû , ni mangé , ni fait aucune action humaine réellement , mais seulement en apparence : qu'ils ne croient ni sa descente aux Enfers , ni sa Resurrection , ni son Ascension : qu'ils ne le tiennent pas égal à son Pere : qu'ils disent que la Croix est le caracte-

te de la bête : que Saint Silvestre est l'Ante-
christ: que depuis le Pontificat de ce Pape l'E-
glise est perie; & que personne ne peut être
sauvé dans le Mariage: qu'ils condamnent les
saints Peres: qu'ils défendent de manger de la
chair, des œufs, du lait, & de tout ce qui
sort des animaux: qu'ils ne croient pas que
le Saint Esprit soit donné par le Baptême d'eau,
ni que la substance visible du pain & du vin
soit changée au Corps & au Sang de JESUS-
CHRIST; & qu'ils assûrent que tous ceux qui
jurent seront damnez: qu'ils croient que per-
sonne ne sera sauvé que par l'imposition de
leurs mains, qu'ils appellent le Baptême: qu'ils
assûrent que le Soleil est le Diable; que la Lu-
ne est Eve, qui couchent tous les mois ense-
mble comme mari & femme: que toutes les
étoiles sont des Demons; & qu'enfin personne
ne scauroit être sauvé, s'il n'est de leur secte.

Ce même Auteur parle d'autres heretiques
qu'il appelle Passagiens, qui enseignoient qu'il
falloit observer à la Lettre la Loi de Moïse; &
que le Sabath, la Circoncision & les autres pra-
tiques de la Loi devoient encore subsister. Quo
JESUS CHRIST n'étoient pas égal à son Pere: que
le Pere le Fils & le Saint Elprit n'étoient pas
une même substance.

Enfin il parle des Arnaudistes, disciples de
cet Arnaud natif de Bresse, qui étoit venu d'I-
talie en France, où il avoit eu Pierre Abaëlard
pour maître. lequel étant retourné en son país, y
avoit pris l'habit de Moine & s'étoit mis en tête que
le Pape & tout le Clergé ne pouvoient jouir d'au-
cun bien. Sur ce fondement il se mit à prêcher

*Hereti-**ques en
Italie ap-
pellés Ca-
thares.**Passa-
giens.**Herese
d'Arnaud
de Bresse.*

Heresie que les Clercs qui avoient des biens en propre ;
d'Arnaud les Evêques qui possedoient des regales , & les
de Bresse. Moines qui jouissoient de quelques terres ne
 pouvoient être sauvés ; que toutes ces choses
 appartenoient aux Princes. Il enseignoit outre
 cela les mêmes erreurs que les autres heretiques
 touchant le Baptême des enfans , & le Sacre-
 ment de l'Autel. Il fut chassé d'Italie par le Pape
 Innocent II. & obligé de se retirer en Suisse.
 Après la mort de ce Pape il retourna en Italie ,
 & alla droit à Rome , où il excita une sedition
 contre le Pape Eugene III. & ensuite contre
 Hadrien IV. qui interdit le peuple de Rome jus-
 qu'à ce qu'il eût chassé cet heretique & ses Sec-
 tateurs. Cette menace eut son effet ; les Ro-
 mains se saisirent des maisons fortes que
 ces heretiques occupoient , & les obligerent de
 se retirer à Otricoli en Toscane , où ils furent
 bien reçus du Peuple qui consideroit Arnaud
 comme un Prophete ; cependant il fut arrêté
 quelque tems après par le Cardinal Gerard , &
 malgré les efforts des Vicomtes de Campanie
 qui l'avoient repris , il fut conduit à Rome &
 condamné par le Gouverneur de cette Ville à
 être attaché à un poteau & à être brûlé & re-
 duit en cendres , de crainte que le Peuple n'hon-
 orât ses Reliques.

Trente de ces Heretiques étant passés de
 France en Angleterre vers l'an 1160. y voulurent
 semer aussi la même doctrine ; mais ils y furent
 arrêtés & exterminés , & n'y communiquerent
 cette erreur qu'à une seule femme qui se con-
 vertit. L'Auteur qui parle de ceci remarque qu'on
 les appelloit Pobicains ou Publicains. Guillaume

de Neudbrige Historien , qui n'est pas éloigné de ce rems-là , dit que ces Heretiques étant interrogés , répondirent assez bien sur la nature du Medecin celeste , c'est-à-dire JESUS CHRIST; mais que quand on leur parla des remedes qu'il nous a laissés , c'est-à-dire des Sacremens , ils répondirent tres-mal , & témoignerent qu'ils condamnoient le Baptême , l'Eucharistie & le Mariage ; & qu'ils méprisoient l'unité Catholique.

1 Heresie d'Arnaud de Bresse.

Tout ce que nous avons rapporté jusques-ci tiré des Auteurs Contemporains touchant les Heretiques du douzième Siecle , montre qu'il y avoit alors de deux sortes d'erreurs : les unes étoient communes à tous ces heretiques , & les autres étoient particulieres. Leurs erreurs communes regardent les Sacremens , les Pratiques de l'Eglise & l'Ordre Hierarchique , contre quoi ils avoient tous conjuré : les particulieres sont ce qui regarde le Manicheïsme , l'Arianisme , & les autres impietés dans lesquelles plusieurs avoient été entraînés par un aveuglement étrange.

Ces Heretiques furent condamnés dans divers Conciles. Le premier qui fit une Loi contre eux , est celui de Toulouse de l'an 1119. tenu en presence de Calixte II. dont le Canon troisième , porte : *Nous condamnons & nous chassons de l'Eglise de Dieu comme Heretiques ceux qui sous une apparence de Religion , rejettent le Sacrement du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST , le Baptême des enfans , le Sacerdoce , les Ordres Sacrés , & les Mariages legitimes ; nous ordonnons qu'ils seront reprimés par les*

Condamnation des Heretiques dans le Concile de Toulouse de l'an 1119.

Puissances seculieres. Nous soumettons à la même condamnation leurs défenseurs, s'ils ne se corrigent. Ce Canon est repeté en mêmes termes & confirmé dans le second Concile general de Latran tenu l'an 1119. sous Innocent II. Canon 23.

Condamnation des mêmes dans le Synode d'Oxford.

Ceux qui passerent en Angleterre furent convaincus & condamnés dans une Assemblée d'Evêques tenuë à Oxford sous le Regne de Henri II. Roi d'Angleterre l'an 1160. Ce Prince les fit marquer d'un fer chaud sur le visage, fouëtter publiquement, chasser de la Ville à demi-nuds; & les laissa mourir de faim & de froid.

Condamnation dans le Concile de Tours.

Le Concile de Tours tenu l'an 1163. ordonne que pour arrêter cette heresie qui se répandoit dans la Gascogne & dans les autres Provinces, on frappera d'Anathême tous ceux qui auront quelque commerce avec ces Heretiques; que les Princes confisqueront leurs biens, & empêcheront leurs Assemblées.

Concile de Lombez contre les Heretiques.

L'an 1176. il se rendit un Jugement solennel dans un Synode tenu à Lombez contre quelques-uns de ces Heretiques portans alors le nom de Bonshommes, qui avoient été arrêtés par les Habitans de cette Ville. Les Juges choisis par les Parties furent Giraud Evêque d'Albi, Gaucelin de Lodeve, l'Abbé de Castres & trois autres Abbez, & le jugement fut rendu en presence de Ponce Archevêque de Narbonne, d'Arnaud Evêque de Nismes, de l'Archevêque de Toulouse, de l'Evêque d'Agde, de quelques Abbez & Superieurs de Monasteres qui assisterent à ce Synode. L'Evêque de Lodeve interrogea ces Bonshommes par ordre de l'Evêque

vèque d'Albi, & leur demanda premièrement, s'ils recevoient la Loi de Moïse, les Prophetes & les Livres du Nouveau Testament. Ils répondirent qu'ils ne recevoient point la Loi de Moïse, ni les Prophetes, ni les Pseaumes, ni tout l'Ancien Testament; mais seulement les Evangiles, les Epîtres de S. Paul, les sept Epîtres Canoniques, les Actes des Apôtres & l'Apocalypse. Secondement il leur demanda l'Exposition de leur Foy: ils firent réponse qu'ils ne l'expliqueroient pas s'ils n'y étoient contraints. La troisième demande fut sur le Bapême des enfans: ils dirent qu'ils n'avoient rien à répondre là-dessus. La quatrième demande fut sur l'Eucharistie, où & par qui elle étoit consacrée; qui étoient ceux qui la recevoient, & si elle étoit mieux consacrée par un bon que par un méchant Ministre. Ils firent réponse que ceux qui la recevoient indignement seroient damnés, mais ils soutinrent qu'elle pouvoit être consacrée par tout homme de bien, soit Prêtre, soit Laïque. La cinquième fut sur le Mariage. Ils declarerent qu'ils n'avoient rien autre chose à répondre là-dessus que ce qui est dans S. Paul; que l'homme & la femme sont joints ensemble à cause de la cupidité & de la fornication. La sixième demande fut si la Penitence à la mort pouvoit sauver quelqu'un, & si l'on étoit obligé de confesser ses pechez aux Prêtres, où si on les pouvoit confesser aux Laïques. Ils firent réponse que les malades pouvoient les confesser à qui ils vouloient. A l'égard des autres ils n'en voulurent rien dire, parce que l'Apôtre Saint Jacques ne parle que des malades. On leur de-

*Concile de
Lombes
contre les
Hereti-
ques.*

*Concile de
Lombes
contre les
Hereti-
ques.*

manda s'ils croioient que la seule contrition & la Confession étoient suffisantes pour obtenir la remission du peché, sans qu'il fût nécessaire de faire des satisfactions, d'observer des penitences, des jeûnes, des aumônes & d'autres austeritez. Ils dirent que l'Apôtre Saint Jacques n'avoit rien ordonné autre chose sinon qu'on se confessât pour être sauvé. Ils déclarerent aussi sans être interrogés, qu'ils croioient qu'on ne devoit point faire de serment: que tous ceux qui étoient ordonnés sans avoir les qualitez prescrites par S. Paul aux Evêques, étoient des lous & des ravisseurs, auxquels il ne falloit pas obéir. Ces erreurs furent refutées par Ponce Archevêque de Narbonne, par Arnaud Evêque de Nismes, & par deux Abbez, qui ne se servirent que des témoignages du Nouveau Testament. Ensuite les Juges déclarerent ces Bons hommes Heretiques, condamnerent Olivier, ses Sectateurs, & tous ceux qui étoient du sentiment des Heretiques de Lombes, & autoriserent leur jugement de plusieurs passages de l'Ecriture Sainte opposés aux erreurs que nous venons de rapporter. Cette Sentence fut prononcée par l'Evêque de Lodeve. Ces Heretiques protesterent contre, en disant que l'Evêque qui l'avoit rendu étoit un Heretique, un hypocrite, leur ennemi, leur persecuteur, & qu'ils étoient prêts de montrer par des témoignages de l'Evangile & des Apôtres, que lui & tous les Evêques n'étoient pas des Pasteurs, mais des Mercenaires. L'Evêque leur repartit que sa Sentence étoit juridique, & qu'il étoit prêt de montrer dans la Cour du Pape Alexandre,

dans celle de Louïs Roi de France, & dans celle de Raymond Comte de Toulouse ou de la Comtesse sa femme présente, & du Seigneur Trencavelle qui étoit aussi présent, que les condamnés étoient des Heretiques. Ceux-ci se voiant ainsi convaincus se tournerent vers le Peuple, & declarerent qu'ils alloient faire leur profession de Foi par charité & pour l'honneur des Assistans. L'Evêque fit remarquer qu'ils ne disoient pas pour l'honneur de Dieu, mais pour celui des Assistans. Ils firent profession de tous les articles du Symbole, & ajoûterent qu'ils reconnoissoient que l'on devoit confesser de bouche la Foi que l'on avoit dans le cœur: qu'ils croioient que personne n'étoit sauvé, s'il ne recevoit le Corps de JESUS-CHRIST, que l'on ne le conserve que dans la vraie Eglise; qu'il n'y a que les Prêtres qui aient le pouvoir de le consacrer, & que les mauvais le consacrent aussi bien que les bons: que personne ne peut être sauvé sans Baptême, & que les enfans sont sauvés par ce Sacrement: que les hommes & les femmes peuvent être sauvés quoiqu'ils soient mariés: que chacun doit recevoir de cœur & de bouche la penitence du Prêtre, & être baptisé dans l'Eglise: & qu'enfin ils étoient prêts de reconnoître tout ce qu'on pourroit leur montrer par l'autorité des Evangelis & des Lettres des Apôtres. L'Evêque les pressa de jurer qu'ils tenoient cette doctrine, & de declarer s'ils n'avoient point eu d'autres sentimens. Ils répondirent qu'ils ne jureroient pas, parce que le serment étoit défendu dans l'Evangile. L'Evêque décida qu'ils devoient

*Concile de
Lombes
contre les
Hereti-
ques.*

juré, s'ils vouloient qu'on les crût, & prouva par plusieurs exemples tirés du Nouveau Testament, que le serment n'étoit point absolument défendu. Ils repliquerent que l'Evêque d'Albi leur avoit promis qu'on ne les obligeroit point de jurer : l'Evêque d'Albi nia qu'il leur eût donné cette parole, & confirma la Sentence prononcée par l'Evêque de Lodeve. Elle fut signée de tous les Assistans.

Heretiques condamnés à Toulouse. Quelque tems après on découvrit un grand nombre de ces heretiques dans Toulouse : le Legat du Pape y alla l'an 1178. accompagné de quelques Evêques. Ils les contraignirent de se soumettre à la penitence publique, rasèrent les forts dans lesquels ils s'assembloient, excommunièrent & bannirent ces Heretiques qui se retirèrent dans l'Albigeois, où ils étoient en sûreté ; parce que Roger Comte d'Albi les favorisoit & se servoit d'eux pour tenir l'Evêque de sa Ville prisonnier. Depuis ce temps ils commencerent à être appellés communément Albigeois. Il y en avoit un grand nombre, non seulement en ce Pais-là, mais aussi dans tout le Languedoc & la Gascogne. Il y avoit encore dans ces Provinces des Bandis sans Foi ni sans Loi qui couroient la campagne, ravageoient, pillôient & massacroient sans épargner ni condition, ni âge, ni sexe ; & s'attaquoient particulièrement aux Eglises & aux Monasteres ; les uns s'appelloient Barbançons, les autres Arragonois, Navarrois & Basques ; les autres Cottereaux & Triaverdins. Le Concile general de Latran qui se tint l'an 1179. excommunia les uns & les autres, déclara les Albigeois schismatiques & hérétiques, & ordonna de les inhumer en Terre-sainte, exhorta

les Princes Catholiques de leur faire la guerre, *dans le*
 de confisquer leurs biens, & de mettre leurs *Concile des*
 personnes en servitude; accorda à ceux qui pren- *Latran de*
 droient les armes contre eux des Indulgences. *L'an 1179.*
 à proportion de leurs services & suivant la dis-
 cretion des Evêques; excommunia ceux qui leur
 donneroient protection; les souffriroient dans
 leurs terres, ou autoient commerce avec eux.

Ce Concile dit que les Heretiques d'Albi étoient
 appellés Cathares, Patarins, Publicains, &
 avoient quantité d'autres noms: ce qui fait con-
 noître qu'ils étoient descendus des Heretiques qui
 parurent au commencement de ce Siecle, & qui
 portoient ces noms. Les Publicains ou Pobl-
 cains tenoient quantité de Châteaux en Gasco-
 gne. L'an 1181. Henri Abbé de Clairvaux Evêque
 d'Albi aiant en qualité de Legat, assemblé des
 troupes assez nombreuses, les alla visiter avec
 main forte; ils feignirent pour éviter cet orage
 d'abjurer leurs erreurs; mais le peril passé, ils
 vécurent comme auparavant.

Cette Contagion se répandit dans plusieurs
 Provinces, delà & deçà la Loire. Un de ces faux
 Apôtres nommé Terric, qui s'étoit tenu long- *Heresie de*
 tems caché dans une Grotte à Corbigny au Dio- *Terric.*
 cese de Nevers, fut pris & brûlé. Plusieurs autres
 souffrirent le même supplice en divers endroits;
 particulièrement deux vieilles femmes dans la
 Ville de Troies, à l'une desquelles on disoit que
 ce Terric avoit donné le nom d'Eglise, & à
 l'autre celui de Sainte Marie, afin que lorsque
 ses Sectateurs étoient interrogés, ils pussent ju-
 rer par Sainte Marie qu'ils n'avoient point
 d'autre Foi que celle de la Sainte Eglise.

Publicains.

Ces Publicains furent encore condamnés dans le Concile tenu à Sens l'an 1198. qui déposa l'Abbé de S. Martin de Nevers, & suspendit le Doïen de l'Eglise de cette Ville accusés de cette heresie, & les envoya au Saint Siege.

*Erreurs
d'Eon de
l'Etoile.*

Il y eut dans le même Siecle un Visionnaire qui fut présenté au Pape Eugene III. au commencement du Concile de Rheims : c'étoit un Gent l-homme Breton nommé Eon de l'Etoile, qui étoit tellement ignorant ; qu'ayant entendu chanter dans l'Eglise : *Per eum qui venturus est judicare vivos & mortuos*, il s'étoit imaginé & alsûroit que c'étoit lui qui devoit juger les vivans & les morts. Il fut suivi comme un grand Prophete : tantôt il marchoit avec une grande foule de Peuple, quelque fois il se cachoit, & puis il paroïssoit plus glorieux qu'auparavant. On disoit qu'il étoit Magicien, & que pour attirer le monde il faisoit de grands festins, mats qui n'étoient que des illusions, & que les viandes que l'on mangeoit à sa Table & les presens qu'il donnoit alienoient l'esprit. L'Archevêque de Rheims l'ayant attrapé, le presenta au S. Pere & au Concile. Ses réponses pleines de réveries frenctiques, firent qu'on le traita de fol, & qu'on l'enferma dans une prison tres étroite, où il mourut bientôt après. Plusieurs de ses Disciples encore plus insensés que lui aimerent mieux souffrir les flâmes que de le renoncer.

Telles furent les Sectes d'Herétiques qui parurent dans le douzième Siecle, fecondes en erreurs extravagantes. Si l'on recherche les rai-

sons du progrès surprenant qu'elles firent en peu de tems ; on trouvera que le relâchement de la discipline de l'Eglise, l'avarice & la cupidité des Ecclesiastiques, l'abus commun que l'on faisoit des Sacremens, la credulité & l'ignorance du Peuple, les vertus apparentes de ces nouveaux Prédicateurs, & le desir de la reforme ont beaucoup contribué à donner cours à ces opinions nouvelles.

*Erreurs
d'Eon de
l'Etoile.*





CHAPITRE VII.

*HISTOIRE DE PIERRÉ ABAELARD,
de ses écrits, de ses erreurs & de sa
condamnation.*

*Vie & a-
vantures
d'Abai-
lard.*

LE fameux Pierre Abaëlard nous a lui-même donné l'histoire de sa vie & de ses aventures, qui ne sont pas moins divertissantes qu'extraordinaires; elles sont rapportées dans la première Lettre écrite à un de ses amis, dont voici l'Extrait. Il étoit né dans le Bourg appelé Palais éloigné d'environ trois lieues de la Ville de Nantes. Son Pere Berenger quoi-que de la Profession des armes avoit quelque étude, & prenoit soin de faire étudier ses enfans: Abaëlard qui étoit le plus jeune & avoit beaucoup de disposition pour les sciences, renonça à la profession des armes, pour se donner entièrement à l'étude de la Philosophie. Dans ce dessein il quitta son pais, & après avoir fréquenté plusieurs Ecoles, il vint à Paris, où cette science étoit en vogue, & prit pour maître Guillaume des Champeaux Archidiacre de Paris le plus fameux Professeur de ce tems-là. Après avoir vécu quelque tems en bonne intelligence avec lui, il encourut sa disgrâce, parce qu'il entreprit de refuter ses opinions, & de disputer contre lui avec tant de force qu'il sembloit quel-

que fois remporter l'avantage. La présomption qu'il avoit de son sçavoir, le porta quoi-que fort jeune à souhaiter d'enseigner les autres, & à chercher un lieu où il pût professer publiquement. Le Château de Melun qui étoit alors une maison Royale lui parût propre pour cela, à cause du voisinage de Paris; il obtint permission d'y enseigner publiquement malgré l'opposition de Guillaume des Champeaux, qui eut souhaité qu'Abaëlard n'eut pas enseigné si près de Paris, de crainte que la reputation qu'il acquerroit ne diminuât la sienne. En effet Abaëlard n'eut pas plûtôt commencé à enseigner la Dialectique, que la reputation de Guillaume commença à tomber; ce qui porta Abaëlard à venir s'établir à Corbeil, afin qu'étant plus près de Paris les disputes fussent plus frequentes. Quelque tems après Abaëlard fut contraint par une maladie causée par son grand attachement à l'étude de retourner en son païs. Pendant son absence Guillaume se fit Chanoine Régulier dans le Monastere de S. Victor, afin, à ce qu'on croit, d'obtenir plus facilement un Evêché, comme il fit aiant peu de tems après été élu Evêque de Châlons. Pendant qu'il resta à Paris il continua de faire ses leçons dans S. Victor, & Abaëlard étant revenu en cette Ville, étudia la Rhetorique sous lui, & recommença les disputes de Philosophie qu'il avoit eues autre fois avec lui, principalement touchant l'universel à *partie rei*, qu'il poussa si loin, que Guillaume fut obligé de changer de sentiment; ce qui acquit tant de reputation à Abaëlard, que celui qui avoit succédé à Guillaume pour enseigner

Vie & a-
ntes
d'Abae-
lard.

*Vie & aventures
d'Abac-
lard.*

la Dialectique à Paris, lui ceda sa place. Guillaume les en chassa bientôt l'un & l'autre; de sorte qu'Abaclard retourna à Melun, d'où il revint bientôt après à Paris, & fit ses leçons à Sainte Genevieve, où il eut un grand nombre d'écoliers, qui s'exerçoient par des disputes tres-frequentes qu'ils avoient avec les écoliers de Guillaume. Son Pere s'étant fait Moine, & sa Mere Lucie voulant aussi se retirer, il fut obligé de faire un voiage en son pais; à son retour il trouva que Guillaume étoit Evêque de Châlons, & il alla dans cette Ville, pour étudier la Theologie sous Anselme, Chanoine & Doyen de l'Eglise de Laon, qui l'y enseignoit avec réputation. Abaclard ne trouva pas que la science de cet homme répondit à l'estime qu'on en avoit, & cessa bienrôt d'être assidu à ses leçons: quelques-uns des écoliers lui aiant demandé ce qu'il pensoit de la lecture des Livres Saints, il dit qu'il trouvoit cette étude tres-utile; mais qu'il s'étonnoit de ce que des personnes qui avoient de la litterature, ne se contentoient pas des Commentaires & des gloses des saints Peres sans avoir besoin d'autres Maîtres. Comme ils se moquoient de cette proposition, il leur dit qu'il étoit prêt pour leur faire voir que cela étoit possible, d'en faire l'expérience en leur expliquant des Livres les plus difficiles de l'écriture avec un simple Commentateur. Ils le prirent au mot, & choisirent la Prophetie d'Ezechiel; il commença à l'expliquer le lendemain, & ceux qui assisterent à son explication, trouverent qu'il avoit si bien réüssi qu'ils en attirerent plusieurs autres aux Leçons suivantes. Anselme en devint

jaloux, & poussé par Alberic de Rheims & par Lotulphe ou Leutalde de Novate qui passoit pour ses plus habiles écoliers, il défendit à Abaëlard de continuer ses leçons, sous pretexte que s'il avançoit quelque opinion ettonée, on pourroit la lui imputer. Abaëlard revint donc à Paris, où il professa quelque tems paisiblement, continuant d'expliquer l'Ecriture-sainte. Le repos où il se trouva, les applaudissemens qu'il receut & l'argent qu'il gagna dans cette profession lui inspiterent de l'orgueil, & le jetterent dans le déreglement; mais Dieu le punit de l'un & de l'autre en permettant qu'il fût privé des parties qui avoient servi d'instrument à sa cupidité, & contraint de brûler lui-même le Livre dont il avoit tiré le plus de vanité; en sorte qu'il devint chaste par nécessité & humble par force: voici de quelle maniere cela arriva. Il y avoit à Paris une jeune fille nommée Heloïse Niece de Fulbert, Chanoine de Paris, belle & bien-faite; que son Oncle qui l'aimoit tendrement faisoit étudier; Abaëlard qui lui montroit, en devint bientôt éperduëment amoureux, & afin de pouvoir en jouir plus facilement, il pria l'Oncle de cette fille de le prendre en pension; sous pretexte qu'il lui pourroit donner plus de tems étant logé chez lui, & que d'ailleurs il lui feroit plaisir de le décharger des soins du ménage qui ne conviennent point à un homme d'étude. L'Oncle qui ne se deshoit ni de la vertu de sa nièce, ni de la sagesse d'Abaëlard, qui avoit vécu jusque-là d'une maniere tres-reglée, accepta volontiers cette proposition, & lui confia Heloïse à laquelle

Vie & aventures d'Abaëlard.

Vie & aventures d'Abaelard. Abaelard fit l'amour d'autant plus facilement que le pretexte de l'étude lui fournissoit l'occasion d'être souvent seul avec elle: *sub occasione disciplinae amori penitus vacabamus, & secretos recessus, quos amor optabat, studium lectionis offerrebat: Apertis itaque Libris plura de amore quam de lectione verba se ingererant, plura erant oscula quam sententia*: elle répondit à son amour, & en peu de tems la chose fut scûe de tout le monde, à l'exception de l'Oncle de Heloise qui fut le dernier à l'apprendre. Mais il n'en fut pas plûtôt informé qu'il chassa Abaelard de sa maison: quelques jours après Heloise dont l'amour n'étoit pas ralenti par cette séparation écrivit à Abaelard qu'elle étoit grosse. Il l'enleva de la maison de son Oncle, & l'emmena dans son pais déguisée en habit de Religieuse, où elle accoucha d'un fils qui fut nommée Astrolabe. L'Oncle de Heloise outré de douleur de la perte de sa niece, se seroit vengé de cet affront sur la personne d'Abaelard, s'il n'eût crain qu'on ne fit le même traitement à sa niece. Abaelard pour l'appaiser, l'alla trouver, & lui offrit d'épouser sa niece, pourvû que le Mariage fût secret, l'Oncle y consentit, & Abaelard partit aussi-tôt pour l'aller querir, & en faire sa femme. Elle résista long tems à cette résolution, prévoiant qu'elle perdrait la fortune & la réputation d'une personne qu'elle aimoit passionnément: s'étant enfin renduë aux pressantes sollicitations d'Abaelard, elle revint avec lui à Paris, où elle reçut la benediction du Mariage en secret dans une Eglise, en présence de son Oncle & de quelques-uns de leurs amis.

Après l'avoir reçu ils se séparèrent & ne se virent plus que rarement & secretement. L'Oncle & ses amis divulguerent aussi-tôt par tout le Mariage, mais Heloïse qui préféreroit l'honneur & les intérêts d'Abaëlard aux siens, & qui craignoit que si son Mariage étoit découvert, il ne perdit une Chanoinie qu'il avoit, & sa réputation, juroit qu'il n'y avoit rien de si faux. Cela donna occasion à son Oncle de la maltraiter; desorte qu'Abaëlard prit la résolution de la mettre dans le Monastere d'Argenteuil où elle avoit autrefois été élevée, & de lui faire prendre l'habit de Religieuse à l'exception du voile. Cela aiant fait croire à son Oncle & à ses parens qu'il s'étoit moqué d'eux, & qu'il vouloit l'abandonner; ils prirent la résolution de s'en venger de la maniere du monde la plus cruelle; & en effet ils entrèrent de nuit dans la chambre de l'Auberge où il étoit, & le punirent en le privant des parties par lesquelles il les avoit offensés. On ne peut s'imaginer la confusion où se trouva Abaëlard de se voir en cet état: il avouë que ce fut elle plutôt que la devotion qui le porta à embrasser l'état Monastique, après avoir fait résoudre Heloïse à se faire Religieuse. Ils firent tous deux profession en même tems, Abaëlard à S. Denis, & Heloïse à Argenteuil. La disgrâce d'Abaëlard n'empêcha pas plusieurs personnes de l'aller trouver à S. Denis, & de le prier de leur donner des leçons: desorte que l'Abbé & les Religieux de S. Denis se servirent de ce pretexte pour l'envoyer tenir ses écoles dans une de leurs Maisons, afin de se délivrer des reproches qu'il leur fai-

*Vie & aventures
l'Abaëlard.*

Vie & aventures d'Abaelard.

soit de leurs déreglemens. Sa reputation y attira tant d'écoliers de toutes parts, que le lieu où il étoit ne pouvoit suffire à les loger, ni le pais à les nourir. Il leur enseignoit les belles lettres & la Theologie. Ce grand concours d'écoliers excita bientôt l'envie & la jalousie des autres maîtres contre Abaelard, qui pour l'interdire de toutes sortes de professions, disoient qu'il ne convenoit pas à un Moine d'enseigner les belles Lettres, & qu'il ne pouvoit pas non plus expliquer l'Ecriture-sainte, puisqu'il l'avoit apprise sans maître.

Concile de Soissons.

Le Traité qu'il composa sur l'Unité de Dieu & sur la Trinité, donna lieu à ses Adversaires de l'accuser d'erreur. Alberic & Lotulphe, qui enseignoient à Rheims, & qui vouloient après la mort de Guillaume des Champeaux & d'Anselme de Laon, succeder seuls à leur reputation, jaloux de celle d'Abaelard, exciterent contre lui Rodulphe Archevêque de Rheims, lequel aiant appelé Conon Evêque de Palestrine, Legat du Pape en France, tint l'an 1121. un Concile à Soissons, & fit dire à Abaelard de s'y trouver & d'y apporter son Livre. Il obéit à cet Ordre, presenta son Livre au Legat du Pape, & le soumit à son Jugement; l'assurant que s'il avoit écrit quelque chose de contraire à la Foi Catholique, il étoit prêt de le corriger & de faire satisfaction: le Legat lui ordonna de mettre son Livre entre les mains de l'Archevêque de Rheims qui le fit voir à ses deux Adversaires, qui le lûrent & le relûrent pour y trouver quelque erreur. Alberic y rencontra un endroit où Abaelard nioit qu'on pût dire que Dieu s'en-

gendrât lui-même; Abaëlard le justifia par l'autorité de S. Augustin qu'il avoit rapportée, & lui soutint que si l'on disoit le contraire, on tomberoit dans l'heresie de ceux qui croiroient que le Pere est fils de soi-même. Alberic n'étant pas content de cette réponse, continua ses poursuites contre Abaëlard. Dans la dernière seance du Concile, on mit en deliberation ce qu'on devoit ordonner touchant son Livre & touchant sa personne; Geofroy Evêque de Chartres dit qu'il falloit interroger Abaëlard, & lui donner la liberté de se défendre; mais ses Adversaires ne voulurent point entrer en lice avec lui: le Legat fut d'avis de remettre cette affaire à un Concile plus nombreux, & cependant de renvoyer Abaëlard dans son Monastere, où il seroit jugé. Mais ses Adversaires lui firent changer de sentiment, & lui persuaderent de condamner son Livre, de le faire brûler publiquement & de renfermer l'Auteur pour toujours dans un Monastere, disant qu'il suffisoit pour sa condamnation qu'il eût entrepris d'enseigner publiquement sans avoir mission du Pape ni de l'Eglise. L'Evêque de Chartres aiant sçeu que cette resolution étoit prise, en avertit Abaëlard, & lui conseilla de souffrir ceci patiemment, d'autant plus que cette violence nuiroit plus à ses ennemis qu'à lui, l'assûrant qu'il ne seroit pas long-tems renfermé, parce que le Legat qui faisoit tout cela malgré soi, le délivreroit bientôt. Sur cette parole il vint au Concile, jetta de sa propre main son Livre dans le feu, & y recita le Symbole de Saint

*Concile de
Soissons.*

Vie & variations d'Abailard.

Athanase pour témoignage de sa Foi : ensuite il fut enfermé dans l'Abbaie de S. Medard de Soissons. Les Moines de ce Monastere le traiterent tres-bien, & firent ce qu'ils pûrent pour le consoler ; mais il fut encore plus affligé de l'affront qu'on lui venoit de faire que du malheur qui lui étoit autre fois arrivé. Cependant le Legat lui tint la parole que lui avoit donnée l'Evêque de Chartres, & peu de jours après le renvoia dans son Monastere. Il n'y fut pas plus agréab'le à ses Confreres qu'il l'avoit été autrefois, & ils prirent occasion de le chagriner de ce qu'il avoit avancé que Saint Denis de France n'étoit pas l'Arcopagite, fondé sur ce que Bede dit que l'Arcopagite a été Evêque de Corinthe, au lieu que l'on croioit que celui de France avoit été Evêque d'Athenes. Cette proposition souleva tellement l'Abbé & les autres Religieux contre lui, que ne se croiant pas en sûreté dans cette Abbaie, il se sauva de nuit & se retira dans les Terres de Thibaud Comte de Champagne, & demeura à Provins dans un hospice des Moines de Troyes, dont le Prieur étoit de ses amis. Son Abbé voulut l'en faire sortir ; mais étant mort peu de tems après, il obtint avec bien de la peine par le credit des Grands-Seigneurs qu'il demeureroit dans tel lieu qu'il voudroit en retraite, pourvû qu'il n'entrât point dans une autre Abbaie. Après avoir obtenu cette permission, il se retira dans une solitude près de Troyes, où il bâtit une Chapelle dans un champ qui lui fut donné par quelques particuliers du lieu du consentement de
l'Evêque

L'Evêque de Troyes. Il n'y fut pas plûtôt établi qu'il y fut suivi d'un grand nombre d'écoliers qui bâtirent des cellules autour de sa demeure ; en sorte que l'on auroit crû que c'étoient plûtôt des Hermites que des écoliers. Ils lui fournissoient tout ce qu'il avoit besoin pour sa nourriture & pour son entretien , & lui firent bâtir une Eglise qui fut dédiée à la Sainte Trinité. Abaëlard lui donna le nom de Paraclet en memoire de la consolation qu'il avoit receüe en ce lieu. Ses Adversaires trouverent à redire à cette inscription , prétendans qu'on ne pouvoit pas dédier une Eglise au Saint Esprit seul. Abaëlard remarque là-dessus que le nom de Paraclet peut convenir aux trois Personnes de la Trinité ; & que quand il ne conviendrait qu'au S. Esprit , il est sans difficulté que l'on peut dédier un Temple au S. Esprit , quoi-que ce ne soit pas la coutume. Ses ennemis voiant qu'ils n'étoient pas assez forts pour le détruire par eux-mêmes, exciterent contre lui deux personnes puissantes qui avoient beaucoup de credit dans le monde : l'une étoit le Restaurateur de la vie ancienne des Chanoines Reguliers , & l'autre de celle des Moines (c'est de S. Norbert & de S. Bernard dont il veut parler.) Ces deux hommes décrierent & sa Foi & ses mœurs auprès des Puissances Ecclesiastiques & Seculieres. Pour se délivrer de cette persecution , il accepta l'Abbaïe de S. Gildas de Ruys du Diocese de Nantes en Bretagne, quoi-que les Moines fussent des gens cruels & brutaux avec lesquels il étoit tres-difficile de vivre. Il arriva dans le même tems que l'Abbé de Saint

*Vie & vantures
d'Abaëlard.*

*Vie & aventures
d'Abaelard.*

Denis retira l'Abbaïe d'Argenteuil ; & les Religieuses en aiant été dispersées, Abaëlard donna à Heloïse qui en étoit la Prieure, & à quelques autres Religieuses qui l'avoient suivie, l'Eglise du Paralet & ses dépendances. Cette donation fut confirmée par l'Évêque de Troyes & par le Pape Innocent II. & peu à peu ce Couvent qui étoit fort pauvre dans son commencement, fut enrichi par les liberalitez des Fideles. Abaëlard y venoit souvent pour les assister dans leurs besoins ; ce qui donna lieu à la médisance de l'accuser d'avoir encore de la passion pour Heloïse, & d'attribuer à des mouvemens de cupidité charnelle, ce qu'il faisoit par un pur motif de charité, ou pour éviter les mauvais traitemens de ses Moines qui cherchoient continuellement les moyens de se défaire de lui.

*Lettre
d'Heloïse
à Abaëlard.*

Cette Lettre d'Abaelard étant tombée entre les mains d'Heloïse, elle lui écrivit qu'en aiant connu le caractère, elle n'avoit pû s'empêcher de la lire avec toute l'avidité que la passion qu'elle avoit pour lui, lui pouvoit inspirer ; qu'il étoit bien juste que puisqu'elle l'avoit perdu, elle pût au moins recevoir quelque consolation par la lecture de ses Lettres ; que celle ci néanmoins l'avoit beaucoup affligée en la faisant souvenir des malheurs qui lui étoient arrivés, & lui faisant connoître le peril où il étoit ; qu'elle le conjuroit de lui faire sçavoir souvent de ses nouvelles, afin qu'elle pût participer à sa douleur ou à sa joie ; que s'il avoit bien voulu pour satisfaire son ami lui écrire l'histoire de ses malheurs, il étoit encore plus obligé de lui écrire

& à ses Religieuses, qu'il ne devoit pas seulement considerer comme ses amies, mais comme des personnes qui lui étoient entierement dévouées; ni comme des compagnes, mais comme ses-propres filles, qui étoient redevables à lui seul du Monastere qu'elles possedoient: que c'étoit lui qui avoit le premier rendu cette solitude habitable, qui étoit le Fondateur de cette maison; que c'étoit à lui aussi à y donner tous ses soins, & qu'ayant tant fait pour les autres, il estoit bien juste qu'il travaillât aussi pour elles; qu'il y étoit encore engagé par la consideration de ce qu'elle lui estoit, par l'amour extrême qu'elle avoit toujours eüe pour lui, & par la grandeur de la perte qu'elle avoit faite en le quittant. Elle exprime ensuite les sentimens de son ancienne passion, jusqu'à dire non seulement qu'elle n'a jamais aimé en lui que sa propre personne, mais même que le nom de concubine lui paroissoit plus doux que celui de femme, parce qu'il bleissoit moins sa reputation (à lui,) & qu'elle lui faisoit un plus grand sacrifice. Elle ajoute que quand l'Empereur l'auroit voulu avoir en mariage & qu'il lui auroit voulu donner tout l'Empire, elle auroit mieux aimé être Maîtresse d'Abaclard qu'Imperatrice, (considerés jusqu'où peut aller la passion d'une femme.) Elle joint à cela le souvenir de plusieurs autres témoignages reciproques d'amour qu'ils s'étoient donnés; & ensuite elle lui fait des reproches de ce que depuis qu'elle s'est convertie & faite Religieuse pour lui obéir, il l'a tellement negligée ou même oubliée qu'elle n'est ni soulagée par ses visites, ni consolée par ses Lettres. Est-ce, dit-

*Lettre
d'Heloïse
à Aba-
clard.*

Lettre d'Héloïse à Abaëlard. „ elle , que ce qui vous attachoit à moi étoit plûôt l'ardeur de la cupidité , que la force de l'amour ? Elle avoie que ce n'est pas la devotion qui l'a portée à embrasser la Religion , mais la volonté de son mari ; qu'elle ne doit point en attendre de récompense du Seigneur , pour l'amour duquel elle ne l'a point fait ; qu'elle a suivi ou plûôt précédé son mari , & qu'une des choses qui lui fit plus de peine , ce fut de voir qu'il l'engageât de se donner à Dieu , avant qu'il eût pris lui-même ce parti , comme s'il eut en quelque défiance de sa fidélité. Elle l'assûre que même encore à present elle l'a toujous dans son esprit , & qu'elle l'aime encore. Elle le prie de considerer quelle sera son ingratitude s'il refuse de la visiter & de la consoler par ses Lettres , quand ce ne seroit qu'afin qu'elle pût servir Dieu avec moins de distraction : & qu'enfin s'il lui avoit autrefois écrit si souvent des lettres d'amour pour exciter en elle une passion honteuse , il étoit bien juste qu'il lui en écrivît à present pour la porter à Dieu.

Lettre d'Abacëlard à Heloïsse.

Abaëlard lui fit réponse que ce n'étoit point par negligence qu'il avoit différé de lui écrire , mais parce qu'il avoit tant de confiance en sa science & en sa pieté , qu'il n'avoit pas crû que ses avis lui fussent necessaires ; que si elle croioit en avoir besoin , elle pouvoit lui mander les sujets sur lesquels elle vouloit qu'il lui donnât quelque instruction , & qu'il la satisferoit. Il la remercie de la part qu'elle prend à ses afflictions , & se recommande a ses prieres & à celles de sa Communauté. Il prend de-là occasion de faire voir combien les prieres des saintes filles

font agreables à Dieu. Il lui marque en particulier une formule de prieres, qu'il souhaite qu'elles disent pour lui à la fin des Heures Canoniales, & lui témoigne qu'il veut qu'après sa mort son corps soit porté dans leur Monastere pour y être enterré, afin qu'elles prient Dieu pour le repos de son ame.

*Lettre
d'Abac-
lard à
Heloïsse.*

Cette Lettre toucha sensiblement Heloïsse à cause de ce qu'Abaclard y parloit de sa mort, comme prochaine : Elle avoit tant d'affection pour lui, qu'elle ne pût soutenir cette pensée sans se laisser emporter à la douleur : Elle lui témoigne ces sentimens d'une maniere tres-patetique dans la Lettre qu'elle lui récrit, où elle ne peut pas s'empêcher de faire reflexion sur le malheur qui étoit arrivé à Abaclard, dont elle étoit la cause : elle souhaite de pouvoir faire une digne penitence de sa faute, & elle avouë qu'elle est encore si foible, que le souvenir des plaisirs passés ne sont pas effacés de sa memoire, & se presentent continuellement à son esprit : ce qui lui donne sujet de s'humilier & de rejeter les loüanges qu'il lui a données.

*Autre
Lettre
d'Heloïsse*

Abaclard tâche de la consoler en s'excusant des reproches qu'elle lui faisoit dans sa Lettre, qu'il rapporte à quatre chefs. Le premier sur ce qu'elle s'étoit plainte qu'il l'avoit nommée la premiere dans l'Inscription de sa Lettre. Le second sur le reproche qu'elle lui avoit fait d'avoir augmenté sa douleur, plutôt que de lui avoir donné quelque consolation. Le troisiéme sur les reflexions qu'elle avoit faites touchant leurs malheurs passés ; & le dernier sur le refus des loüanges qu'il lui avoit données. Il la satisfait

*Lettre
d'Abac-
lard.*

*Lettre
d'Abai-
lard.*

sur le premier chef en disant, qu'étant devenuë l'Epouse de JESUS-CHRIST son maître, elle étoit suivant l'expression de S. Jérôme sa maîtresse, & qu'ainsi il avoit eu raison de la nommer la première. Il prend delà occasion de lui donner quelques instructions sur les vertus que doit avoir une Epouse de JESUS-CHRIST. Sur le second, il dit qu'il ne lui a parlé de sa mort dans sa Lettre & du danger où il étoit, que parce qu'elle l'avoit conjuré de le faire. Sur le troisième il approuve le mépris qu'elle fait des loüanges pourvû qu'il soit sincere, & qu'elle ne feigne pas de les mépriser par orgueil. Sur le quatrième, il la prie de ne le plus plaindre d'un malheur qu'il avoit bien mérité par ses pechez, dont il fait un aveu naïf: il lui conseille plutôt de remercier Dieu de la grace qu'il leur a faite à tous deux de les tirer du desordre où ils étoient pour mener une vie réglée. Il considère la peine qu'on lui a fait souffrir comme tres-legere en comparaison des crimes qu'il avoit commis: & se trouve tres-heureux d'être délivré de ce qui avoit été la cause de son peché. Il finit par une Oraison que les Religieuses de l'Abbaïe du Paracllet devoient reciter pour lui & pour Heloïsse.

*Lettre
d'Heloïsse*

Dans la Lettre suivante Heloïsse obéissant à l'ordre qu'Abai'ard lui avoit donné, ne lui parle plus de leurs malheurs; mais le prie en son nom & au nom de ses Religieuses; premierement de les instruire de l'origine des Religieuses, & de l'autorité de leur profession; secondement de leur composer une Regle propre & particuliere à des filles; ce que l'on n'avoit point encore fait, les

Moines & les Religieuses faisant également profession de la Regle de S. Benoît, dans laquelle il y a beaucoup de choses qui ne conviennent qu'à des hommes; comme par exemple ce qui est dit des habirs, des fonctions, de l'Abbé, de la reception des hôtes, des travaux manuels & d'autres pratiques dont le sexe n'est pas capable: Que si suivant l'esprit de Saint Benoît, il falloit moderer la Regle en faveur des foibles, il étoit bien juste de le faire en faveur des filles: que les exercices extérieurs qui sont ceux dont elles sont moins capables, sont aussi les moins nécessaires; c'est pourquoy elle exhorte Abaëlard de leur dresser une Regle pleine de discretion & qui s'accommode à leur foiblesse, particulièrement touchant les jeûnes & l'Office de l'Eglise, étant bien juste que puisqu'il est après Dieu le Fondateur de leur Monastere, il soit aussi l'Instituteur de leur Regle.

Abaëlard satisfait à la premiere Question d'Heloïsse dans la Lettre septième, où il prétend que l'Ordre Monastique tant des hommes que des filles a tiré son origine de la maniere de vivre de JESUS-CHRIST; qu'il y en a eu des exemples dans l'ancienne Loi; que les femmes qui ont accompagné Nôtre-Seigneur, & la Sainte Vierge qui vivoit en commun avec les Apôtres; les Vierges & les veuves de la Primitive Eglise ont mené la vie Religieuse. Il s'étend ensuite fort au long sur les louanges du sexe, & en particulier sur celles des Vierges dont il fait un sçavant, éloge dans toute cette Lettre.

Il satisfait Heloïsse sur la seconde demande,

*Lettre
d'Heloïsse*

*Réponse
d'Abaelard à
Heloïsse*

*Réponse
d'Abae-
lard à
Heloïsse.*

en lui envoyant une ample instruction sur la continence, la pauvreté volontaire, le silence, la retraite, qui est suivie de Constitutions particulieres pour l'Abbesse, & pour les Officieres du Couvent, & touchant l'ordre qu'on y doit observer soit dans l'Office divin, soit dans la nourriture & dans les habits, soit dans la lecture de l'Ecriture qu'il leur conseille sur toutes choses. Cette Regle est pleine d'instructions tres-utiles, & de beaux passages de l'Ecriture & des Peres raportés fort à propos. On a trouvé dans le Manuscrit de l'Abbaïe de Paraclet une autre collection de Reglemens plus particuliers que l'on attribue à Heloïsse.

*Lettres
d'Abae-
lard.*

Foulques Prieur de Deuil prit aussi part au malheur arrivé à Abaëlard, & lui en écrivit une Lettre de consolation, dans laquelle il lui conseille de demeurer dans son Monastere, & de ne pas entreprendre le voiage de Rome pour demander justice du Chanoine qui l'avoit ainsi fait maltraiter. C'est la premiere des Lettres du second Recueil qui concernent Abaëlard.

La deuxieme est un Memoire d'Abaeïlard adressé à Adam Abbé de S. Denis & aux Moines de ce Monastere pour prouver contre le témoignage de Bede, que Denis l'Areopagite n'est pas l'Evêque de Corinthe, mais l'Evêque d'Athenes.

Dans la troisieme adressée à un Chanoine Regulier qui méprisoit les Moines pour élever les Clercs Reguliers, & lui soutenoit que l'Ordre Monastique est beaucoup inferieur à l'Ordre Clerical; Abaëlard y prend le parti des

Moines , & soutient que l'Ordre Monastique ne cede en rien à celui des Chanoines Réguliers, soit qu'on regarde le rang qu'ils ont parmi les hommes , ou celui que la Religion leur donne auprès de Dieu. Les raisons qu'il en a , sont que l'on voit tous les jours des Clercs qui embrassent la vie Monastique , & qu'après l'avoir fait , il ne leur est pas permis de rentrer dans l'Ordre Clerical : que les Moines qu'on choisit pour faire les fonctions Clericales , ne quittent point leur habit : que souvent on choisit des Moines pour les faire Evêques , au lieu que l'on ne prend point de Clercs pour leur donner la conduite des Monasteres : que dans les Litanies & dans les Prieres de l'Eglise on implore les suffrages des Moines: que les Moines sont élevés aux Ordres Sacrez & même à la Prêtrise : que S. Jérôme préfere l'état Monastique à celui des Clercs , comme étant plus parfait : que S. Jean Baptiste a quitté le Sacerdoce pour mener une vie solitaire : que les Moines embrassent la vie contemplative que Nôtre Seigneur préfere à la vie active : que les Moines sont moins en danger de leur Salut , que les Clercs qui sont obligés d'avoir commerce avec le monde : que les Chanoines Réguliers dont l'Institution est nouvelle , imitent les Moines en vivant en commun dans des Cloîtres : qu'enfin la vie des Moines est plus pénible & plus austere que celle des Clercs.

La quatrième Lettre est un écrit contre ceux qui blâment l'usage de la Dialectique : Abaëlard les y compare au Renard de la fable , qui méprise le fruit qu'il ne peut avoir. Il dit que ces

*Lettres
d'Abaëlard.*

Lettres
à Abaë-
lard.

Docteurs meprisent de même la Dialectique, parce qu'ils n'ont pas assez d'esprit pour la comprendre. Il fait voir que les Saints Peres & particulièrement S. Augustin ont loué cet art, & l'ont crû nécessaire pour bien expliquer l'Ecriture Sainte. Il avoué qu'il faut éviter la passion de disputer, & le desir de tromper les autres par des Sophismes; mais il veut qu'on soit habile, & dans la Dialectique & dans la Sophistique pour distinguer les bons raisonnemens d'avec les faux. Il soutient que sans la Dialectique il est tres-difficile de refuter les Heretiques.

La cinquième est écrite à S. Bernard sur l'avis qu'Abaelard avoit reçu d'Heloïsse Abbessse du Paraclet, que ce Saint étant venu à ce Monastere, avoit trouvé que l'on recitoit l'Oraison Dominicale autrement que dans les autres Eglises; & avoit considéré cela comme une nouveauté dont il croioit Abaelard Auteur. Toute la difference consistoit en ce que l'on disoit *nôtre pain supersubstantiel*, au lieu de *nôtre pain quotidien*. Abaelard remarque que le premier terme étant dans le Texte de Saint Mathieu qui nous a donné l'Oraison Dominicale plus entiere que S. Luc, & dont on a suivi les termes à l'exception de celui ci, il paroît plus raisonnable de ne rien changer au Texte, & de se servir du terme que Saint Mathieu a employé, que d'insérer dans le Texte de S. Matthieu un terme de l'Evangile de S. Luc; qu'ainsi on ne doit pas accuser de nouveauté, ceux qui en recitant l'Oraison Dominicale, disent *donnés-nous nôtre pain supersubstantiel* au lieu de *nôtre pain*

quotidien, puisque ce sont les termes mêmes rapportés par S. Matthieu dont on fait la formule: qu'il ne blâme pas néanmoins l'usage contraire; mais qu'il ne croit pas qu'on doive préférer cette coutume à la vérité, d'autant plus que l'Eglise Grecque a retenu les termes propres de l'Evangile de S. Matthieu: que Saint Bernard doit moins qu'un autre trouver à redire à ce changement, puisqu'il y a dans son Ordre plusieurs nouveautéz contraires aux usages & aux coutumes anciennes des Moines & des Clercs, même dans l'Office divin; comme par exemple de chanter de nouvelles Hymnes; de chanter une même Hymne en différentes Fêtes; de ne point reciter les suffrages qui se disent ailleurs après l'Oraison Dominicale; de ne faire aucune commémoration de la Vierge ni des Saints à la fin de l'Office; d'avoir presque entièrement banni l'usage des Processions, de chanter *Alleluia* jusqu'au Dimanche de la Quinquagesime; de ne pas reciter le Symbole des Apôtres à Prime & à Complices, & de chanter l'Invitatoire, l'Hymne & le *Gloria Patri* pendant les trois derniers jours de la Semaine-sainte. Quoique ces pratiques fussent contraires à l'usage commun de l'Eglise; Saint Bernard ne se croioit pas obligé de les quitter, parce qu'il les croyoit plus raisonnables & plus conformes à la Regle: d'où Abaëlard conclut qu'on peut bien à plus forte raison ne pas désapprouver le changement qu'il a fait dans l'Oraison Dominicale, quoiqu'il paroisse une nouveauté; d'autant plus que les nouveautéz défendues ne sont pas celles des expressions, mais

Lettres
d'Abae-
lard.

*Lettres
d'Abac-
Jard.*

celles des sentimens, puisque l'Eglise a inventé de nouveaux termes pour expliquer nos Mysteres: qu'enfin il y a une infinité de coûtumes différentes dans l'Eglise touchant les Ceremonies; qu'il n'y a dans Rome que l'Eglise de Latran qui observe l'ancien usage du S. Siege: qu'il n'y a que la Cathedrale de Milan qui ait conservé ses anciens Rites: que l'Eglise de Lyon est la seule qui ait retenu son ancien Office, & que la diversité des ceremonies a même ses avantages. Enfin il conclut en disant que chacun peut abonder en son sens, & reciter l'Oraison Dominicale de la maniere qu'il le jugera à propos: qu'il n'entreprend pas de persuader les autres de le suivre en cela; qu'il laisse la liberté à ceux qui le voudront, de changer les paroles de JESUS-CHRIST, mais que pour lui il fera son possible pour conserver les propres termes de Nôtre-Seigneur, aussi bien que ses paroles.

La sixième est une exhortation aux Religieuses du Paralet d'étudier pour se rendre capables de lire & d'entendre l'Ecriture-sainte: elle n'est presque composée que des passages de S. Jérôme sur ce sujet. Il les congratule de ce qu'elles ont une Abbessé sçavante qui peut leur apprendre le Latin, le Grec & l'Hebreu; langues necessaires pour entendre bien l'Ecriture: il leur recommande d'avoir recours au Texte original qui est la source de toutes les versions, & d'étudier l'Hebreu & le Grec, dont il se plaint que l'étude est négligée de son temps: il souhaite que ces filles réparent cette science que les hommes ont laissé perdre; & il remarque qu'elles peuvent s'y appliquer d'autant plus

facilement, qu'elles sont moins capables que les hommes, des travaux manuels, & qu'elles sont d'autant plus obligées de le faire, que le repos dans lequel elles vivent, & la foiblesse de leur sexe les rend plus susceptibles de tentation.

Accusation contre Pierre Abaëlard.

La septième est un Panegyrique de Saint Etienne adressé aux Religieuses du Paralet.

Depuis l'an 1121. qu'Abaëlard avoit été obligé dans le Concile de Soissons de jeter au feu son Livre de la Theologie, il n'avoit point été inquieté sur sa doctrine, quoiqu'il eût continué d'enseigner & d'écrire les mêmes choses qu'auparavant. Le premier qui renouvela contre lui l'accusation d'erreurs, fut Guillaume Abbé de S. Thierry, lequel aiant lû deux Livres de la Theologie composés par Pierre Abaëlard, & y aiant trouvé des propositions qui lui faisoient de la peine, & qu'il croioit contraires à la saine doctrine, les défera l'an 1139. à Geofroy Evêque de Chartres, & à S. Bernard Abbé de Clairvaux, les exhortant de se déclarer contre ces nouveautez & de les faire condamner: sa Lettre est la trois cent vingt-sixième parmi celles de S. Bernard. Il y dit qu'il est confus de se trouver obligé de parler dans le tems que ceux du devoir de qui il étoit de le faire, demeurent dans le silence; mais qu'il ne peut pas se taire en voiant que la Foi de l'Eglise est corrompue par des erreurs tres-dangereuses, d'autant plus qu'il s'agit de la Foi de la Trinité, de la Personne de nôtre Mediateur, du Saint Esprit, de la Grace de JESUS-CHRIST, & du Sacrement de nôtre Redemption; & que

Accusa- tion contre Pierre Abaëlard les nouveaux sentimens que Pierre Abaëlard en- seigne & écrit, se répandent dans le monde, qu'on les y enseigne & les y soutient publiquement, & qu'on dit même qu'ils sont en credit à la Cour de Rome. Il exhorte Geofroy & S. Bernard d'entreprendre la défense de la Foi, & dit qu'il s'adresse particulièrement à eux, parce qu'Abaëlard les craint plus que personne. Il raporte ensuite treize propositions qu'il dit avoir tirées des écrits d'Abaëlard : sçavoir, 1°. Qu'il définit la Foi, l'idée. des choses que l'on ne voit point. 2°. Qu'il dit que les noms de Pere, de Fils & de Saint Esprit ne conviennent pas proprement à Dieu; mais que c'est une description de la plenitude du Souverain bien. 3°. Que le Pere est une pleine puissance, le Fils une certaine puissance, & que le Saint Esprit n'est point une puissance. 4°. Que le S. Esprit n'est point de la substance du Pere & du Fils, comme le Fils est de la substance du Pere. 5°. Que le Saint Esprit est l'ame du monde. 6°. Que l'on peut faire le bien & le mal par le Libre-Arbitre sans le secours de la Grace. 7°. Que JESUS-CHRIST ne s'est pas fait homme & n'a pas souffert pour nous délivrer du joug du Demon. 8°. Que le Christ Dieu & Homme n'est pas une des trois Personnes de la Trinité. 9°. Que dans le Sacrement de l'Autel la forme de la substance qui y étoit auparavant, y demeure. 10°. Qu'il assure que les suggestions du Demon se font dans l'homme par la Physique. 11°. Que nous ne contractons pas la coulpe, mais la peine du peché originel. 12°. Qu'il n'y a point de peché, si ce n'est dans

le consentement que l'on donne au péché, & dans le mépris de Dieu. 13°. Qu'il n'y a point de péché de concupiscence, de plaisir ou d'ignorance. Voilà les articles que Guillaume Abbé de S. Thierry dit avoir tirés du Livre de la Theologie d'Abaëlard. Il ajoute qu'il a ouï dire qu'il avoit aussi fait d'autres Opuscules, dont l'un étoit intitulé *l'Oui & le Non*, un autre *Connoit-toi toi-même*, & quelques autres, dont il craignoit que la doctrine ne fût aussi monstrueuse que les titres étoient extraordinaires. Guillaume écrivit ensuite de cette Lettre un Traité exprés contre ces erreurs, qui se trouve dans la Bibliothèque de Cîteaux, & auquel cette Lettre sert de Préface.

S. Bernard fit réponse à Guillaume qu'il trouvoit que le zele qu'il faisoit paroître contre les erreurs d'Abaëlard étoit juste & nécessaire, & que le Livre qu'il avoit fait pour le refuter lui paroïssoit tres-utile, quoiqu'il n'eût fait que le parcourir, n'ayant pas encore eu le tems de le lire exactement; mais que cette affaire étant de conséquence, il souhaiteroit avoir une conférence là-dessus avec lui, ce qu'il ne croioit pas néanmoins pouvoir faire avant Pâque, pour ne pas interrompre dans le tems de Carême son application à la priere: Qu'aureste il n'avoit gardé le silence jusqu'à présent que parce qu'il n'avoit eu presque aucune connoissance des erreurs d'Abaëlard.

Quand il en fut informé & qu'il eut examiné par lui-même le Livre d'Abaëlard, il l'avertit charitablement de retracter ses erreurs, & de corriger ses Livres; & conseilla à ses Disciples de ne plus les lire. Cet avertissement ne

Accusa- fit qu'irriter Abaëlard qui se plaignit haute-
tion contre ment de Saint Bernard: desorte que ce Saint
Pierre voyant que l'avertissement particulier qu'il lui
Abaëlard avoit donné avoit été inutile, crût le de-
 voir déferer à l'Eglise, & écrivit contre lui au
 Pape Innocent II. & à plusieurs Prélats de la
 Cour de Rome; l'accusant de mettre des dé-
 grez dans la Trinité avec Arius; de préfe-
 rer le Libre-Arbitre à la Grace avec Pelage;
 de diviser JESUS-CHRIST avec Nestorius,
 en l'excluant du nombre des personnes de la
 Trinité. Il les exhorte fortement de s'élever
 contre ces erreurs & de les condamner. C'est
 le sujet des Lettres 188. 330. 331. 332. 333.
 334. 335. & 336. de Saint Bernard.

Actes du Abaëlard se voyant ainsi accusé, s'adressa à
Concile de Henry Archevêque de Sens, & lui demanda
Sens con- qu'il fit venir S. Bernard au Concile qu'il de-
tre Abaë- voit tenir, afin qu'il pût entrer en dispute avec
lard. lui sur les chefs d'erreurs qu'il lui imputoit.
 L'Archevêque de Sens écrivit à S. Bernard de
 venir le jour qu'il lui marquoit dans l'Octave
 de la Pentecôte de l'an 1140. au Synode, afin
 d'entrer en conference avec Abaëlard en pre-
 sence des Evêques. S. Bernard fit d'abord dif-
 ficulté de s'y trouver, soit qu'il le crût, comme
 il le dit, plus fort dans la dispute, soit qu'il
 ne crût pas devoir exposer des veritez de foi à
 une dispute de raisonnemens humains. Il fit d'a-
 bord réponse que les écrits d'Abaëlard suffi-
 soient pour le convaincre, & que ce n'étoit pas
 son affaire, mais celle des Evêques à qui il ap-
 partient de juger des dogmes de Foi. Abaëlard
 prit avantage de ce refus, & fit courir par tout

le bruit qu'il se trouveroit à Sens au jour marqué pour répondre à Saint Bernard. Sur cela les amis de ce Saint craignant que son absence ne scandalisât le Peuple, & ne donnât de la confiance à son adversaire, & que l'erreur ne fût confirmée, lui conseillèrent d'aller au Concile de Sens : Il en avertit les Evêques & ses amis par une Lettre circulaire, qui est la 187. & les exhorta d'entreprendre la défense d'une cause qui étoit plus la leur que la sienne.

Les Evêques se rendirent à Sens le jour de l'Octave de la Pentecôte, où l'on devoit découvrir des Reliques dans l'Eglise Cathedrale de cette Ville. Tous les Evêques de la Province de Sens s'y trouverent, à l'exception de ceux de Nevers & de Paris; sçavoir, Geofroy de Chartres Legat du S. Siege, Helie d'Orleans, Hugues d'Auxerre, Hatton de Troyes, Manassés de Meaux. Samson Archevêque de Rheims s'y rendit aussi avec trois de ses Suffragans, Josselin Evêque de Soissons, Geofroy de Châlons, & Alvisé d'Arras: quantité d'Abbez, de Docteurs & de personnes de science & de pieté s'y trouverent : le Roy même (Louis le Jenne) y fut present, avec Guillaume Comte de Nevers. Le Concile étant assemblé, Saint Bernard y produisit le Livre de Pierre Abaëlard, rapporta les propositions erronées ou absurdes qu'il en avoit extraites, & pressa Pierre Abaëlard, ou de nier qu'il les eût écrites, ou s'il les reconnoissoit pour siennes, de les prouver, ou de les retracter. Pierre Abaëlard chercha des subterfuges, & ne voulut point répondre précisément, quoiqu'on lui donnât la liberté de le faire, qu'il

Alles du Concile de Sens contre Abaëlard. eût des Juges favorables, & qu'il fût dans un lieu où il n'avoit rien à craindre; mais soit qu'il craignût une émotion populaire, si l'on en croit Othon de Frisingen, soit qu'il crût qu'il auroit plus d'avantage à Rome, où il avoit des Cardinaux & des Prélats qui faisoient gloire d'être de ses Disciples, il en appella au Pape & se retira ensuite de l'Assemblée accompagné de ceux de son parti. Quoi que les Evêques jugeassent que cette appellation n'étoit pas dans les regles, parce qu'il appelloit des Juges qu'il s'étoit lui-même choisis; cependant, par respect pour le S. Siege, ils ne voulurent point prononcer de Sentence contre sa personne; mais ils condamnerent ses sentimens après qu'ils eurent été lûs & relûs & refutez publiquement par Saint Bernard. Ce jugement étant rendu, l'Archevêque de Sens & ses Suffragans, celui de Rheims, & les trois de ses Suffragans qui s'étoient trouvez au Synode écrivirent séparément au Pape Innocent II. pour lui demander la confirmation du jugement qu'ils avoient porté contre les erreurs d'Abaëlard, & pour le prier de ne pas souffrir qu'il dogmatifât d'avantage, ni qu'il eût quelque support à la Cour de Rome. Leurs Lettres sont les 191. & 337. parmi celles de Saint Bernard, qui les composa apparemment lui-même. Il écrivit aussi en son nom au Pape la Lettre 189. dans laquelle il l'exhorte fortement de proscrire les erreurs d'Abaëlard, & d'empêcher qu'il ne trouve du support à la Cour de Rome. Il lui envoya aussi les Capitules qu'il avoit repris dans le Livre d'Abaëlard, avec une ample Refutation de ses erreurs. C'est ce qui fait la Lettre 190.

ou l'onzième Opuscule. Enfin pour empêcher qu'Abaëlard se servant du credit qu'il avoit à Rome n'y fût favorisé, il écrivit à trois Cardinaux de ses amis, de faire tous leurs efforts, afin que cela n'arrivât pas. C'est le sujet des Lettres 192. 193. & 338.

Le Pape fit réponse aux Prélats du Concile de Sens & à Saint Bernard qu'il louoit le zele qu'ils avoient témoigné contre les erreurs d'Abaëlard, qu'après avoir pris l'avis des Evêques & des Cardinaux, il avoit condamné les Capitules, qu'ils lui avoient envoiez, & toutes les erreurs de Pierre Abaëlard, avec leur Auteur, à qui il imposoit un silence perpetuel comme à un Heretique & qu'il avoit jugé que tous les Sectateurs & Défenseurs de ses erreurs devoient être separez de la Communion. Cette Lettre, qui est la 194. parmi celles de Saint Bernard, est datée du 16. de Juillet de l'an 1140. Dans un ordre du même jour ou du précédent, adressé aux mêmes Evêques & à Saint Bernard, il joint Pierre Abaëlard à Arnaud de Bresse, & ordonne aux Evêques de les faire enfermer, & de brûler leurs Livres par tout où ils se trouveront.

Abaëlard composa pour se justifier une Apologie, ou plutôt une Confession de foi, dans laquelle après avoir remarqué qu'il est difficile, quand on écrit, d'éviter d'être repris; il proteste devant Dieu, qu'il ne se sent point coupable des choses dont on l'accuse, & que s'il se trouve avoir avancé quelque erreur, il est dans la resolution de ne la point soutenir: qu'il se peut faire qu'il ait écrit par mégarde quelque

*Confir-
mation du
Jugement
du Concile
de Sens
par le
Pape.*

*Apologie
d'Abaë-
lard.*

*Apologie
d'Abac-
lard.*

chose qu'il ne devoit pas ; mais qu'il prend Dieu à témoin , que sur les chefs dont on l'accuse , il n'a rien avancé ni par malice , ni par orgueil ; qu'il a toujours parlé en public , & qu'il n'a jamais caché ses Ecrits ; que si dans le grand nombre de discours qu'il a tenus , il est tombé dans quelques excès , il ne les défendra jamais avec opiniâtreté , & qu'il sera toujours prest de faire satisfaction , en corrigeant ou en effaçant ce qu'il aura avancé mal-à-propos ; mais que comme il est de son devoir de corriger les fautes qu'il auroit faites , il est aussi obligé de repousser les accusations d'erreurs qu'on lui impute fausement , parce que , comme dit Saint Augustin ; celui qui negligé sa reputation est cruel envers soi-même , & que le silence est une espece de confession ; que c'est pour cette raison qu'il répond aux Capitules que l'on a publiez contre lui , pour faire connoître à tous les Fidèles qu'il est Enfant de l'Eglise ; qu'il reçoit tout ce qu'elle reçoit ; qu'il rejette tout ce qu'elle rejette , & qu'il est toujours demeuré dans l'unité de l'Eglise , quoi-qu'il n'égalé pas les autres par la sainteté de sa Vie. Il rejette donc dans cette Apologie les erreurs dont il étoit accusé , & fait profession des Veritez contraires , en déclarant , 1^o. Qu'il a en horreur la proposition qu'on lui a imputée malicieusement que le Pere a une puissance parfaite ; que le Fils n'a qu'une certaine puissance , & que le Saint-Esprit n'a aucune puissance ; & il fait profession de croire que le Fils & le Saint-Esprit sont de la même substance que le Pere , & qu'ils ont la même puissance & la même volonté , & prétend que c'est une ma

lice ou une ignorance de l'accuser d'avoir dit que le Saint-Esprit n'est pas de la substance du Pere. 20. Qu'il fait profession de croire que le seul Fils de Dieu s'est fait Homme pour nous délivrer de la servitude du peché & du joug du Demon, & nous ouvrir l'entrée du Ciel par sa mort. 30. Que JESUS-CHRIST est le vrai & unique Fils de Dieu, né de la substance du Pere avant tous les siècles; & que le Saint-Esprit est la troisième Personne de la Trinité qui procede du Pere & du Fils. 40. Que la Grace de Dieu est tellement nécessaire à tous les hommes, que ni la nature, ni la liberté ne peuvent suffire pour le salut, parce que la Grace nous previent, afin que nous voulions, qu'elle nous suit, afin que nous puissions, & qu'elle nous accompagne, afin que nous perseverions. 50. Que Dieu ne peut faire que ce qu'il est convenable qu'il fasse, & qu'il peut faire plusieurs choses qu'il ne fera jamais. 60. Qu'il y a des pechez d'ignorance, principalement quand elle vient de la negligence de n'avoir pas appris ce que l'on étoit obligé de sçavoir. 70. Que Dieu empêche souvent les maux, soit en prevenant les mauvaises volontez des méchans, soit en les changeant. 80. Que nous avons tous contracté la coulpe & la peine du peché d'Adam qui a été la cause & la source de tous nos pechez. 90. Que ceux qui ont crucifié JESUS-CHRIST ont commis un grand peché en l'attachant à la Croix. 10. Que la perfection de la Charité a été en JESUS-CHRIST, 11. Que la puissance de lier ou de délier a été accordée aux Apôtres & à leurs Successeurs, & qu'elle se trouve dans tous les Evêques dignes ou indi-

*Apologie
d'Abac-
lard.*

*Apologie
d'Abailard.*

gnes, tant que l'Eglise les reconnoît pour Evêques. 12. Que tous ceux qui sont égaux dans la Charité sont égaux en perfection & en merite. 13. Que le Pere est aussi sage que le Fils, & le Fils aussi bien-faisant que le S. Esprit, parce que la gloire des trois Personnes de la Trinité est égale. 14. Que l'on ne peut pas attribuer au Pere l'Avenement dernier. 15. Que l'ame de JESUS-CHRIST n'est pas seulement descenduë aux Enfers en puissance, mais aussi réellement & en substance. 16. Qu'il n'a point avancé que ni l'action, ni la volonté, ni la cupidité, ni le plaisir ne sont point peché, & que nous ne devons point souhaiter que la cupidité soit éteinte en nous. Enfin il assure que c'est à tort qu'on lui attribue un Livre de Sentences qu'il n'a jamais composé; & il conjure tous les Fideles de ne pas noircir son innocence, que la verité met à couvert des fautes qu'on lui impute, d'autant plus que la Charité demande que l'on interprete en un bon sens les choses douteuses.

*Retraite
d'Abailard à
Cluny &
sa mort.*

Après avoir publié cette Apologie, il partit pour aller à Rome; mais étant arrivé à Cluny, il y fut retenu par Pierre le Venerable Abbé de ce Monastere. Pendant qu'il y étoit, l'Abbé de Cisteaux y étant venu, s'entremet de faire sa paix avec Saint Bernard. Pierre le Venerable s'y employa aussi, lui persuada de l'aller trouver avec l'Abbé de Cisteaux, & lui conseilla que s'il avoit dit ou écrit quelque chose qui pût offenser les oreilles des Catholiques, de ne plus rien avancer de semblable, & de l'effacer de ses Livres; il suivit son conseil, alla trouver S. Bernard, & fit sa paix avec lui par l'entremise de

L'Abbé de Cîteaux : il revint ensuite à Cluny, *Retraite*
 où il résolut de passer le reste de ses jours en ré- *d'Abbaë-*
 pos hors du tumulte des Ecoles. Pierre le Vene- *lard à*
 rable crut devoir accorder cela à son âge, à sa *Cluny &*
 foiblesse, & à sa piété; ne doutant point même *sa mort.*
 que sa science ne pût être utile à l'instruction
 de ses Religieux; il en écrivit au Pape Innocent
 & le pria de trouver bon qu'Abbaëlard passât le
 reste de sa vie chez eux. Il est à croire que le
 Pape le lui permit; car Abbaëlard continua de
 demeurer dans cette Communauté, jusqu'à sa
 mort, & y vécut avec beaucoup de piété & d'hu-
 milité pendant deux ans. Se trouvant sur la fin
 de ses jours accablé d'infirmitez; il fut envoyé
 au Monastere de Saint Marcel de Challon sur
 Saône, comme dans un lieu plus sain & plus
 agréable & il y mourut l'année 1142. la soixante-
 troisième de son âge. Pierre le Venerable fit
 sçavoir sa mort à Heloïse par une Lettre dans
 laquelle il fait l'éloge de la maniere dont il
 avoit vécu depuis sa retraite dans leur Commu-
 nauté, y joignit une Epitaphe à sa louange,
 & envoya son Corps à l'Abbaïe du Paraclet
 pour y être inhumé. Il vint lui-même en-
 suite visiter cette Abbaïe, y dit la Messe, fit
 une Exhortation aux Religieuses en Chapitre,
 les communia de sa main, & promit à Heloïse
 de faire prier Dieu pour elle dans la Commu-
 nauté de Cluny pendant trente jours après sa
 mort. Elle le remercia de toutes ces graces par
 une Lettre qu'elle lui écrivit, & le pria en même
 tems de lui envoyer une Absolution d'Abbaëlard,
 & de faire avoir une Prebende à son fils Astro-
 labe. Pierre le Venerable lui envoya cette Absol-

lution, & lui promit de s'employer pour faire avoir une Prebende à son fils, quoi-que les Evêques se rendissent difficiles pour accorder ces Benefices.

*Oeuvres
d'Abac-
lard.*

Les Ouvrages d'Abaclard qui nous restent, sont les Lettres dont nous venons de parler en faisant son Histoire, des Explications de l'Oraison Dominicale, du Symbole des Apôtres, & de celui de Saint Athanase, une Réponse à des Problèmes qui avoient été proposez par Heloïse, un Livre sur les Heresies, un Commentaire sur l'Épître aux Romains divisé en cinq Livres, trente-deux Sermons sur les Fêtes de l'année, une Introduction à la Theologie divisée en trois Livres, dont le dernier est imparfait. Ceux que nous avons perdus, ou qui ne sont pas encore imprimez, sont sa Dialectique, dont il fait mention dans sa premiere Lettre & dans le troisieme Livre de sa Theologie, ses Notes sur Ezechiel, sa Morale intitulée, *Connois toi- toi-même*; un autre Livre intitulé, *l'Oui & le Non. Sic & non*, qui se trouve manuscrit dans la Bibliotheque de Saint Germain des Prez, ainsi intitulé, parce que c'est un Recueil des Sentences de l'Écriture contraires en apparence, & un Traité sur l'Ouvrage de la Creation adressé à Heloïse, qui est aussi manuscrit dans la même Bibliotheque.

Nous commencerons l'Extrait de ses Oeuvres par son Introduction à la Theologie, qui est ce Livre qui a fait tant de bruit, parce qu'il contient les principes de sa doctrine, & les chefs sur lesquels il a été repris & condamné.

Il commence le premier Livre par l'explication de la Foy, de l'Espérance & de la Charité. Il

dit qu'il y a trois choses nécessaires au salut, la Foy, la Charité & le Sacrement; car il croit que l'Espérance est comprise dans la Foy, comme une espece dans son genre. Il définit la Foy, l'estimation ou l'idée des choses invisibles; & l'Espérance, l'attente de quelque bien. La Foy, selon lui, regarde le bien & le mal, le present & le futur; au lieu que l'Espérance regarde seulement les biens futurs. Il définit la Charité un amour honnête dirigé à la fin que l'on doit avoir; & la cupidité au contraire un amour honteux & deshonnête. L'amour en general est une bonne volonté que l'on porte à un autre, par laquelle on lui souhaite du bien par la seule consideration qu'on a pour lui; la Charité est l'amour de Dieu; la cupidité est l'amour du siecle: Dieu est la fin du premier; l'homme est la fin du second: Il remarque que l'homme est la cause; mais qu'il ne doit point être la fin de ses actions, & que ce qu'il fait pour soi doit se rapporter à Dieu. A légard du Sacrement, il le définit un signe visible de la Grace de Dieu invisible; ainsi, dit-il, quand un homme est baptisé, l'ablution extérieure du corps que nous voions est le signe de l'ablution intérieure de l'ame. La Foy, est le fondement des autres Vertus, parce que l'on n'espère que ce qu'on croit; c'est pourquoi elle est définie la substance, c'est-à-dire, le fondement & l'origine des choses que l'on espere; les choses invisibles ou futures sont proprement l'objet de la Foy, quoi-qu'on applique quelquefois ce terme aux choses que l'on voit. Entre les choses que l'on peut croire, il y en a qu'il n'importe pas de croire ou de ne pas croire.

*Oeuvres
d'Abac-
lard.*

*Oeuvres
d'Abailard.*

comme, que Dieu fera pleuvoir, ou ne fera pas pleuvoir demain; mais quand on traite de la Foy, on ne parle que de celle qui regarde les choses que l'on est obligé de croire sous peine de damnation, & qui appartiennent à la Foy Catholique ou universelle, laquelle est si necessaire, que sans elle personne ne peut être sauvé. Cette Foy a pour objet la nature de Dieu & ses bienfaits envers les hommes. Il faut premierement traiter ce qui regarde la nature de Dieu, & expliquer comment il n'y a qu'un seul Dieu en trois Personnes.

Après avoir établi l'unité, la simplicité & l'immutabilité de Dieu, il traite de la Trinité des Personnes. Il dit qu'une des Personnes Divines n'est pas l'autre: que le Pere, par exemple, n'est pas le Fils, ni le Fils le S. Esprit, parce qu'ils sont d'une même nature & distinguez personnellement; que le propre du Pere est de n'être point engendré; celui du Fils d'être engendré, & de n'être ni fait ni créé; celui du S. Esprit de proceder de l'un & de l'autre, & de n'être ni créé, ni fait. Les noms des trois Personnes comprennent l'Être souverainement parfait; la puissance de Dieu est marquée par le nom du Pere, la sagesse par celui du Verbe ou du Fils, & la Charité de Dieu envers les hommes par celui du S. Esprit; trois choses qui font le souverain bien. La distinction de ces trois Personnes sert à persuader les hommes, de rendre à Dieu l'adoration qu'ils lui doivent; car deux choses nous inspirent du respect, sçavoir la crainte & l'amour: la puissance & la sagesse de Dieu nous le font craindre, parce que nous sçavons qu'il est nôtre

Juge ; qu'il peut nous punir , & que rien ne lui est caché ; & sa bonté nous le fait aimer , parce qu'il est juste d'aimer celui qui nous fait tant de bien : cela sert aussi à rendre des Ouvrages de Dieu plus admirables ; puisqu'il peut faire tout ce qu'il veut ; qu'il sçait conserver ce qu'il a fait , & qu'il veut que tout soit fait & subsiste dans l'ordre. Il remarque qu'il ne faut pas croire néanmoins que ces Attributs conviennent tellement à chacune des Personnes Divines , qu'ils ne soient pas communs aux autres ; en sorte qu'il n'y ait que le Pere de puissant , que le Fils de sage , & que le S. Esprit de misericordieux ; qu'au contraire ces trois Personnes ont une même puissance , une même sagesse , une même misericorde ; mais que l'on attribue ces trois propriétés d'une maniere speciale aux trois Personnes Divines , comme on leur attribue des opérations particulieres , quoi-que toutes les opérations divines qui regardent les creatures , soient communes aux trois Personnes , sçavoir la Creation au Pere , l'Incarnation au Fils , & la Regeneration au S. Esprit. Il prouve ensuite le Mystere de la Trinité par des Passages de l'Ancien Testament , & par des témoignages des Philosophes Payens qu'il rapporte en grand nombre.

Ayant prévu que ces allegations des Philosophes Payens touchant le Mystere de la Trinité paroîtroient extraordinaires , & qu'elles déplairoient à beaucoup de gens , il emploie une partie du second Livre à se justifier de ce qu'il s'en est servi , 1°. Par l'exemple & par les témoignages de S. Jérôme & des autres Peres. 2°. En faisant voir

*Oeuvres
d'Abail-
lard.*

*Oeuvres
d'Abailard.*

que la Dialectique & les autres sciences ne sont pas inutiles à la Religion, pourvû que l'on en fasse un bon usage. 3°. En montrant qu'il est utile d'expliquer les Mysteres comme on peut par des exemples & par des comparaisons, & de faire voir qu'ils ne sont pas contraires à la raison, particulièrement quand on a affaire aux Juifs, aux Payens & aux Heretiques. 4°. En refutant ceux qui souûtenoient qu'il ne falloit point se servir de raison, mais seulement d'autorité pour prouver les mysteres de la Foy. 5°. En souûtenant que nous pouvons avoir quelque intelligence des Mysteres; & que comme nous avons des termes pour les exprimer, il faut aussi que nous aïons des idées qui répondent à ces termes. 6°. Parce que sans parler des Juifs & des Payens, il y a encore des Heretiques ou des personnes dans l'erreur sur nos Mysteres; sçavoir un certain Laïque nommé Tanchelme en Flandres, qui se fait appeller le Fils de Dieu par le Peuple, & Pierre de Bruys en Provence, qui a tellement renversé l'ordre & la discipline de l'Eglise, qu'il a obligé plusieurs gens à se faire débaptiser, & enseigné qu'il ne falloit plus celebrer le Sacrement de l'Autel, ni se servir de Croix; qu'il ne faut pas non plus passer sous silence les Professeurs publics qui enseignent des erreurs contraires à la Foy Catholique & à la saine Doctrine, entre lesquels il en attaque quatre, un de France, un autre de Bourgogne, un troisième d'Angers, & le quatrième de Bourges. Il rapporte en particulier leurs erreurs qu'il n'est pas inutile de marquer ici. Le premier, dit-il, aîsûre que plusieurs de ceux qui ont vécu avant la venue

de JESUS-CHRIST ont été sauvés sans avoir ^{Oeuvres} crû à son avènement futur; que Nôtre-Seigneur ^{d'Abâ-} est sorti des entrailles de la Sainte Vierge de la ^{lard.} même maniere que les autres hommes, & que Dieu s'est engendré soi-même. Le second enseigne que les trois proprietétez qui distinguent les Personnes Divines, sont trois Essences distinguées des Personnes mêmes, & de la Nature Divine; que le Corps de N. S. n'a point eu d'accroissement, mais qu'il étoit de la même grandeur dans les entrailles de sa Mere & dans le berceau, qu'il a été sur la Croix; que les Mariages des Moines ou des Religieuses sont valables, & qu'on ne doit point les separer, mais seulement les obliger à faire penitence. Le troisiéme non seulement soutient que les proprietétez des Personnes Divines sont des choses distinguées de Dieu, mais aussi que tous les autres Attributs, comme la Justice, la misericorde, &c. sont des qualitez & des choses différentes de Dieu. Le quatriéme a été si extravagant, que d'avancer que les choses pouvant arriver autrement que Dieu les a prévûës, il se peut faire qu'il se trompe.

De cette digression il revient à son sujet, & traite de la Nature Divine. Il dit que Dieu n'est pas un accident, ni même proprement une substance, en la prenant pour l'Être qui soutient les accidens; qu'on peut l'appeller une Essence; qu'il n'est point compris dans les Categories; que nous n'avons point de termes propres pour exprimer sa nature & ses perfectiones; mais que nous nous servons de termes énergiques & figurés, & que nous donnons des exemples & des similitudes pour expliquer imparfaitement ce

*Oeuvres
d'Abail-
lard.*

qui convient à cette nature inéffable. Il en apporte quelques unes sur le Mystere de la Trinité, & remarque d'abord que les choses peuvent être unes, ou par ressemblance, ou en nombre, ou en propriété, & que comme dans une même chose il y a plusieurs propriétés, de même dans une même Essence Divine il y a trois personnes distinctes qui ont des propriétés différentes, parce que le Pere engendre, le Fils est engendré, & le S. Esprit procede du Pere & du Fils; qu'il est vrai qu'il n'y a point d'exemple dans les creatures où l'on trouve dans une même Essence trois personnes; mais qu'on ne doit pas chercher une ressemblance parfaite, & qu'il suffit que l'on apporte quelques comparaisons: il allegue celle d'un cachet, composé de la matiere & de la figure qui y est empreinte: le cachet n'est ni la matiere seule, ni la figure seule, mais un tout-composé de l'un & de l'autre; & cependant réellement le cachet n'est autre chose que la matiere ainsi figurée, quoi-que la figure ne soit pas la matiere, & que la matiere ne soit pas la figure.

Il distingue ensuite la Procession du S. Esprit de la generation du Verbe, en ce que le Verbe étant la sagesse, participe à la puissance du Pere, & peut être ainsi dit être de la substance du Pere; au lieu que le S. Esprit étant designé par le nom d'amour, qui n'est pas une puissance, n'est point de la substance du Pere. Il corrige aussi-tôt l'idée Arienne que portent ces paroles, en disant que le S. Esprit est de la substance du Pere, dans le sens, qu'il procede tellement de lui, qu'il est d'une même substance avec lui; mais que quoi-

qu'il soit consubstantiel au Pere, à proprement parler, il n'est pas engendré de la substance (expression dure & impropre, contraire à la maniere des Peres, & conforme à celle des Ariens, quoi-qu'Abac̄lard rejette leur erreur.) Il dit que le S. Esprit procede du Pere & du Fils; parce que l'amour, ou plutôt l'effet de l'amour procede de la puissance & de la sagesse, puisque la raison par laquelle Dieu fait du bien, c'est parce qu'il le peut faire, & qu'il le connoît. Cela lui donne lieu de refuter l'opinion des Grecs touchant la Procession du S. Esprit du Fils seulement, & de montrer que l'on peut ajouter quelque chose au Symbole, pourvû que ce ne soit rien de contraire à la Foy. Il explique la Co-éternité des trois Personnes Divines par l'exemple de la lumiere & de la splendeur qui sortent du Soleil, & qui existent dans le même instant que le Soleil. Il prétend enfin que les Philosophes Payens ont reconû la Trinité.

Dans le troisiéme Livre, il traite particulièrement de la Puissance de Dieu, & il soutient que Dieu ne peut faire que ce qu'il fait, & ne peut pas faire tout ce qu'il ne fait pas, parce que Dieu ne peut faire que ce qu'il veut: or il ne peut pas vouloir faire autre chose que ce qu'il fait, parce qu'il est nécessaire qu'il veuille tout ce qui est convenable, d'où il s'ensuit que tout ce qu'il ne fait pas n'est pas convenable; qu'il ne peut pas le vouloir faire, & par consequent qu'il ne peut pas le faire. Il avouë lui-même que cette opinion lui est particuliere; que presque personne n'est de cet avis; qu'elle semble contraire à la doctrine des Saints & à la raison, & déroger à la grandeur de Dieu.

Oeuvres. Il se fait là-dessus une objection difficile : Un
d'Abaië. reprové, dit-il, peut être sauvé ; mais il ne sçau-
lard. roit l'être que Dieu ne le sauve : Dieu peut donc
 le sauver, & par conséquent faire quelque chose
 qu'il ne faut pas. Il y répond que l'on peut
 bien dire que cet homme peut être sauvé par
 rapport à la possibilité de la nature humaine,
 qui est capable du salut ; mais que l'on ne peut
 pas dire que Dieu peut le sauver par rapport à
 Dieu-même, parce qu'il est impossible que Dieu
 fasse ce qu'il ne doit pas faire : il explique ceci
 par divers exemples : un homme qui parle peut
 se taire ; mais il ne se peut pas faire qu'un par-
 lant soit dans le silence : la voix peut être enten-
 duë, mais le sourd ne la peut pas entendre : un
 champ peut être cultivé, quoi-qu'un homme ne
 puisse pas le cultiver, &c.

De la Puissance de Dieu, il passe à son im-
 mutabilité : il dit que Dieu ne change pas en
 produisant de nouveaux effets, parce qu'il n'y a
 point en lui comme en nous de nouveaux mou-
 vemens ni de nouvelles affections ; mais seule-
 ment de nouveaux effets d'une volonté éternelle ;
 qu'il ne peut point changer de lieu, puisqu'il
 est par tout ; & que quand on dit qu'il est des-
 cendu dans les entrailles de la Vierge, c'est pour
 marquer son humiliation ; mais qu'en se faisant
 homme il n'a point changé, parce que la Substance
 Divine s'est unie à la nature humaine, sans chan-
 ger de nature, & que la Personne de J E S U S-
 C H R I S T est un composé de la Divinité du
 Verbe, de l'Ame, & de la Chair ; que ces trois
 Natures sont unies, en sorte qu'elles retiennent
 chacune leur nature ; & que comme l'Ame n'est
 point

point changée à la chair , de même la Nature divine n'est point changée , quoiqu'unie personnellement à l'ame & à la chair. Il traite enfin de la science & de la sagesse divine. Il dit que Dieu a tout prévu , & tout préordonné , & qu'ainsi rien n'arrive par hazard par rapport à Dieu , quoique sa prescience ne détruise pas le Libre-Arbitre : il le définit un jugement libre touchant la volonté , & il dit qu'il se trouve toutes fois & quantes que la volonté n'est point contrainte par aucune violence , & qu'il est en son pouvoir de faire ou de ne pas faire une chose. Il remarque que cette sorte de liberté ne convient point à Dieu, mais seulement aux hommes qui peuvent changer de volonté , faire une chose ou ne la pas faire. Il rapporte le sentiment de quelques-uns qui croient que la liberté consiste à pouvoir faire le bien & le mal ; mais il soutient que ceux qui sont assez heureux pour ne pouvoir plus pecher , ne laissent pas d'être libres , & le sont même d'autant plus qu'ils sont delivrés de la servitude du peché: d'où il conclut que généralement , & à proprement parler, le Libre-Arbitre est quand quelqu'un peut volontairement & sans contrainte accomplir ce qu'il a résolu de faire ; liberté qui se trouve en Dieu aussi bien que dans les hommes & dans tous ceux qui ne sont pas privés de la faculté de vouloir. Il ajoûte quelques subtilitez Philosophiques touchant la Prescience & la détermination des propositions du futur contingent.

Les Explications de l'Oraison Dominicale & des Symboles des Apôtres & de S. Athanase ,
XII. Siecle.

*Oeuvres
 d'Abailard.*

Oeuvres ne contiennent rien de bien remarquable.
d'Abaë- Les Problèmes ou les questions qui lui sont
lard. proposées par Heloïsse, sont presque toutes sur des endroits difficiles de l'Écriture-sainte, qu'Abaëlard explique avec beaucoup de justesse & de netteté.

Le Livre contre les hérésies est une exposition sommaire des principales erreurs des Hérétiques, auxquelles il oppose des passages de l'Écriture-sainte. Il y réfute particulièrement les erreurs contre les Sacremens de l'Eucharistie & du Bapême, contre l'administration de la Penitence, contre les Ceremonies de l'Eglise & contre l'Invocation des Saints. Quelques-uns ont crû que cet Ouvrage n'étoit pas d'Abaëlard; mais il n'est pas indigne de lui, & il n'y a rien qui empêche qu'on ne le lui attribuë.

Le Commentaire sur l'Épître aux Romains est une explication litterale de cette Epître, dans laquelle il fait voir l'enchaînement & la suite du discours de l'Apôtre, & rend ses termes intelligibles par des Paraphrases.

Les Sermons d'Abaëlard ne sont pas des pieces d'éloquence; mais des discours contenant des Reflexions sur les paroles de l'Écriture, qui conviennent aux Mysteres dont il traite, avec des Instructions morales. Le Sermon de Saint Jean Baptiste contient une Satyre tres-forte contre quelques Moines & quelques Chanoines réguliers de son tems, & particulièrement contre S. Norbert.

Saint Bernard accuse en general Pierre Abaëlard de parler de la Trinité comme Arius, de Grace comme Pelage, & de l'Incarnation com-

me Nestorius ; de se vanter qu'il n'ignoroit rien , & de ne jamais vouloir dire , je ne sçai ; de vouloir expliquer des choses inexplicables , & comprendre des mysteres incomprehensibles ; de rendre raison de ce qui est au dessus de la raison ; de ne vouloir croire que ce que la raison nous découvre , de mettre des degrez dans la Trinité , des termes à la majesté de Dieu , & des nombres dans l'Eternité. Ce sont les reproches generaux.

En particulier il reprend ces expressions d'Abaë-lard touchant le S. Esprit ; qu'il n'est point de la substance du Pere comme le Fils. Il s'étonne qu'il avouë d'un côté qu'il est consubstantiel au Pere & au Fils , & qu'il nie de l'autre qu'il procede de la substance du Pere & du Fils. Il soutient que les attribus absolus de Dieu , comme sont la toute-puissance , la sagesse , la misericorde ne conviennent pas plus à une des trois Personnes divines qu'à l'autre. Il combat la comparaison d'Abaë-lard tirée du cachet & du cuivre. Il reprend la définition de la Foy dont se sert Abaë-lard , parce qu'il y donne à la Foi le nom d'estimation , terme qu'il entend d'une imagination incertaine.

Il passe sous silence quelques autres propositions d'Abaë-lard ; que l'esprit de crainte n'a point été en JESUS-CHRIST : que la crainte de Dieu ne sera plus en l'autre vie : que les accidens du pain & du vin après la consecration sont en l'air : que les Demons ne tentent les hommes que par les vertus des pierres & des herbes qu'ils connoissent , & dont ils se servent : que le Saint Esprit est l'ame du monde. Venant ensuite à ce qui regarde l'Incarnation , il

Examen de la Doctrine d'Abaelard. cite d'abord la proposition dans laquelle Abaelard soutenoit que JESUS-CHRIST n'étoit pas venu précisément pour délivrer l'homme, il le pousse fortement là-dessus, & fait voir que ni l'Écriture ni la Tradition ne reconnoissent point d'autre fin de l'Incarnation que la délivrance de l'homme de la servitude du Demon, dans laquelle il est tombé par le péché du premier homme. Il lui impute des choses qu'il n'avance dans son Commentaire que par forme de question. Il montre contre lui que la fin de la Rédemption ne consiste point dans l'amour de JESUS-CHRIST, puisque les enfans sont rachetés par le Baptême, avant qu'ils aient l'usage de raison, & qu'ils soient par conséquent capables d'aimer. Enfin il considère trois choses dans l'Incarnation; l'exemple d'humilité que Dieu a donné en s'abaissant; la mesure de la Charité, qu'il a poussée jusqu'à la mort sur la Croix; & le Sacrement de la Rédemption, par lequel il a délivré les hommes de la mort par sa mort. Ce sont là les points que S. Bernard traite dans sa plus ample Lettre contre Abaelard adressée au Pape Innocent II. qui fait l'onzième des Opuscules.

Mais pour sçavoir exactement toutes les erreurs imputées à Pierre Abaelard, il ne faut que consulter le Recueil des propositions extraites de ses Ouvrages, qui fut lû au Concile de Sens, & envoyé au Pape. Il contient quatorze Propositions. La première est la comparaison qu'il fait d'un cachet de cuivre pour expliquer le Mystere de la Trinité. La deuxième est ce qu'il dit du S. Esprit, que le Saint Es-

prit n'est pas une puissance, ni de la substance du Pere; quoique les trois Personnes de la Trinité soient d'une même substance. La troisième que Dieu ne peut faire que ce qu'il fait. La quatrième que la fin de l'Incarnation de JESUS-CHRIST, n'a pas été uniquement de délivrer le Genre humain, mais d'éclairer le monde des lumières de sa sagesse. La cinquième que l'on ne peut pas dire en parlant exactement & sans figure que JESUS-CHRIST soit une troisième personne de la Trinité. La sixième que Dieu n'a pas donné plus de grâce à celui qui est sauvé qu'à celui qui ne l'est pas avant que le premier ait coopéré à la Grâce; qu'il offre sa grâce à tout le monde, & qu'il dépend de la liberté des hommes de s'en servir ou de la rejeter. La septième que Dieu ne doit ni ne peut empêcher le mal. La huitième que quand on dit que les enfans contractent le péché originel, cela se doit entendre de la peine temporelle & éternelle qui leur est dûë à cause du péché du premier homme. La neuvième que les accidens qui restent après la consecration de l'Eucharistie ne sont pas attachés à la substance du Corps de JESUS-CHRIST: comme ils l'étoient au pain & au vin, mais qu'ils sont en l'air: que le Corps de JESUS-CHRIST retient sa figure & ses lineamens, & que ce que nous voions sont des fausses apparences pour cacher le Corps de JESUS-CHRIST. La dixième que ce n'est pas l'action extérieure, mais la volonté & l'intention qui rendent les hommes bons ou mauvais. L'onzième que les Juifs qui ont crucifié JESUS-CHRIST par ignorance & par

*Examen
de la Do-
ctrine
d'Abai-
lard.*

Examen de la Doctrine d'Abacielard. zèle pour la Loi, n'ont point peché en cela ; & ne seront point damnés pour cette action, mais pour leurs pechez précédens qui ont mérité cet aveuglement. La douzième que ces paroles ; *tout ce que vous aurez lié sur la terre sera lié dans le Ciel* ; se doivent entendre ainsi : Tout ce que vous aures lié en cette vie presente sera lié dans l'Eglise presente : qu'il n'y a que les Apôtres qui aient eu ce pouvoir, & que s'il a été communiqué à leurs Successeurs, il faut l'entendre de ceux qui ont le Saint Esprit. La treizième que ni la suggestion ni le plaisir qui la suit, ne sont point peché ; mais le consentement à une mauvaise action & le mépris de Dieu. La quatorzième que la toute-puissance appartient au Pere comme une propriété personnelle.

Abacielard desavouë dans son Apologie les sens heretiques de ces propositions ; mais la question reste toujourns de sçavoir en quel sens il les avoit avancées. On ne peut pas nier qu'il n'ait eu des sentimens Catholiques sur le Mystere de la Trinité, & qu'il n'ait ctû les trois Personnes divines d'une même nature. La comparaison du cachet dont il se sert pour expliquer ce Mystere n'est pas tout à fait exacte, mais aussi ne prétend-il pas qu'elle soit entierement juste ; & il avouë que l'on ne peut rien trouver dans les creatures, qui soit parfaitement semblable à ce Mystere incomparable. Il ne nie pas non plus que la puissance, la sagesse, & l'amour ne soient des attributs communs aux trois Personnes divines ; il déclare même le contraire en termes formels : mais il attribue la puissance au Pere,

la sagesse au Fils, & l'amour au S. Esprit par appropriation : en quoi il ne semble pas s'éloigner de la doctrine des Peres & des Théologiens. Mais il ne s'accorde pas avec la maniere de penser & de parler des autres dans la troisième Proposition, où il soutient que Dieu ne peut faire que ce qu'il fait, & ne peut pas faire tout ce qu'il ne fait pas; ce n'est pas qu'il ne reconnoisse que la puissance de Dieu en elle-même ne pût s'étendre à d'autres objets; mais il prétend qu'étant considérée comme jointe à la sagesse & à la volonté de Dieu, il ne se peut pas faire qu'il veuille, ni qu'il fasse autre chose, que ce qu'il veut & ce qu'il fait actuellement.

Pour ce qui regarde la fin de l'Incarnation, (c'est la quatrième Proposition) il n'est pas à croire qu'il ait nié que JESUS-CHRIST n'ait racheté & délivré les hommes de la servitude du péché par sa mort: il assure le contraire en plusieurs endroits; mais il a pu prétendre que cette délivrance du Genre humain de la captivité du Demon & du péché, n'a pas été le seul & l'unique motif de l'Incarnation, ni le seul & l'unique avantage que les hommes en ont tiré, & que le Verbe est aussi venu pour éclairer les Nations, & pour leur donner un exemple de vertu; les Saints Peres ont dit la même chose en une infinité d'endroits de leurs Ouvrages.

La cinquième Proposition n'est qu'une question de nom. Il avoué que le Verbe est une des Personnes de la Trinité; mais il désapprouve cette expression que JESUS-CHRIST est une troisième Personne dans la Trinité; maniere de s'exprimer,

Examen de la Doctrine qui n'est ordinaire ni aux Peres ni aux Scholastiques.

Etrine d'Abaëlard. La sixième Proposition sur la Grace n'est pas conforme aux Principes de Saint Augustin ; mais aussi n'est-elle pas Pelagienne, ni Semipelagienne, puisqu'il reconnoît la necessité de la Grace pour le commencement du bien ; & qu'il soutient seulement que Dieu a donné une grace égale à tous les hommes, dont chacun peut faire un bon usage ou la rejeter.

La septième Proposition est une suite de la maniere de parler de la troisième.

La huitième ne se trouve point dans les Ecrits d'Abaëlard que nous avons à present : il reconnoît au contraire dans son Apologie, que le peché originel consiste dans la coulpe.

La neuvième dépend d'une Question Philosophique touchant la nature des accidens, & ne fait rien à la Foi du Mystere de la Transsubstantiation qu'Abaëlard reconnoît : & quand il dit que ce sont de fausses apparences, il entend par-là qu'elles representent du pain qui n'y est pas.

La dixième peut être prise en un bon sens ; en sorte que par les œuvres on entende seulement les actions exterieures, qui ne sont effectivement bonnes ou mauvaises qu'entant qu'elles sont volontaires.

L'onzième Proposition est insoutenable.

La douzième est une explication extraordinaire & insoutenable des Paroles de JESUS-CHRIST touchant la puissance de lier & de délier.

Il desavouë la trezième, comme ne l'ayant point écrite.

A l'égard

A l'égard de la quatorzième nous avons expliqué en quel sens il attribué la puissance à la Personne du Pere. Il déclare dans son Apologie que quand il a nié que la crainte de Dieu fût en JESUS-CHRIST & dans ses élus ; il n'a entendu parler que de la crainte servile & non pas de la crainte chaste qu'il reconnoît subsister dans toute l'Eternité : & il y soutient qu'il n'a jamais nié que l'Ame de JESUS-CHRIST ne fût réellement descenduë aux Enfers. Par le nom d'estimation qu'il donne à la Foi , il n'entend point une opinion incertaine , mais une idée que nous nous formons des Mysteres qui nous sont revelés & que nous croions fermement.

Quant aux reproches generaux qu'on lui fait , il faut avouer que sa maniere de parler & d'expliquer les Mysteres étoit nouvelle ; qu'il donnoit trop à son raisonnement , & qu'il vouloit trop approfondir des Mysteres incomprehensibles. Mais aussi on ne peut pas nier qu'il ne soit venu dans un tems où cette sorte d'étude commençoit à être en usage ; & que s'il s'est éloigné en quelques endroits de la verité , il raisonne assez juste & assez solidement sur plusieurs matieres. Enfin personne ne scauroit disconvenir qu'il n'ait eu beaucoup de belles Lettres, d'érudition , de Logique, d'esprit & de penetration. Nous n'avons qu'une seule édition de ses Oeuvres faite par les soins de François Amboëse Conseiller d'Etat , & imprimée à Paris , in 4°. l'an 1616.

*Examen
de la Do-
ctrine
d'Abailard.*



CHAPITRE VIII.

*HISTOIRE DES ERREURS
& de la condamnation de Gillebert de la
Porrée Evêque de Poitiers.*

*Sentimens
particu-
liers de
Gillebert
de la Por-
rée.*

Gillebert de la Porrée natif de Poitiers après avoir enseigné la Theologie dans cette Ville, en fut élu Evêque l'an 1141. Il avoit eu pour maîtres les plus habiles Theologiens de son temps, Hilaire à Poitiers, Bernard à Chartres, Anselme & Radulphe à Laon : mais comme il est difficile quand on veut trop philosopher sur les Mysteres, de ne pas s'écarter du droit chemin, il avança dans ses Commentaires sur les Pseaumes, sur les Epîtres de Saint Paul, & sur les Oeuvres de Boëce, des propositions sur la Divinité qui déplurent à ceux qui n'étoient pas accoutumés à ces manieres de parler des Mysteres. On lui reprochoit principalement quatre points touchant la Divinité : sçavoir 1^o. Que l'essence divine n'étoit pas Dieu. 2^o. Que les proprietéz des Personnes divines, n'étoient pas les personnes mêmes. 3^o. Que les Personnes divines ne sont attribut en aucune proposition. 4^o. Que la Nature divine ne s'est pas incarnée : & deux autres que l'on consideroit comme de moindre conséquence ; qu'il n'y a que JESUS-CHRIST qui merite ; &

qu'il n'y a que les élus de baptisez véritablement.

Gillebert aiant continué de soutenir cette doctrine étant Evêque, & aiant avancé ces propositions dans un discours qu'il fit à son Clergé; ses deux Archidiaques Arnaud & Calon le défererent au Pape Eugene III. qui étoit alors à Sienne sur le point de passer en France. Le Pape remit l'examen de cette affaire quand il seroit en France. Les Archidiaques attirerent S. Bernard à leur parti.

L'examen de la Doctrine de Gillebert fut commencé à Auxerre dans une Assemblée qui s'y tint au commencement de l'an 1147. & continué dans une autre Assemblée tenuë à Paris vers les Fêtes de Pâques de la même année. Gillebert comparut à celle-ci devant le Pape, les Cardinaux, les Evêques & les autres Prelats de l'Assemblée. Deux Docteurs sçavoir Adam de Perit-Pont Chanoine de Paris, & Hugues de Champfleuri Chancelier du Roi l'attaquerent fortement, assurant avec serment qu'ils lui avoient oüi avancer quelques unes des erreurs dont il étoit accusé. Saint Bernard fut le premier & le principal de ses Accusateurs. Gillebert nia qu'il eût soutenu les sentimens qu'on lui imputoit, & on prit à témoin quelques-uns des Evêques qui avoient été de ses Disciples; entr'autres Raoul Evêque d'Evreux, & Yves Docteur de Chartres, qui déclarerent qu'ils ne lui avoient rien entendu avancer de semblable. Pour le convaincre on demanda son Commentaire sur le Livre de la Trinité de Boëce, où l'on prétendoit qu'il avoit enseigné ces er-

*Concile
de Paris
touchant
Gillebert
de la Por-
rée.*

Concile de Paris touchant Gilibert de la Porrée. reurs en plusieurs endroits. Ce Livre ne s'étant pu trouver, on allegua quelques propositions tirées des cahiers de ses écoliers, & entr'autres celle-ci; que comme l'homme est appelé sagesse, à cause de la forme de la sagesse, de la même maniere Dieu est dit être sa bonté, sa sagesse, &c. S. Bernard combattit cette expression. Gilibert continua de nier qu'il eût jamais enseigné ou écrit que la Divinité n'étoit pas Dieu, ou qu'il y eût en Dieu quelque forme & quelque essence qui ne fût pas Dieu même. Il le prouva par le témoignage des deux personnes que nous venons de nommer. Il avança néanmoins dans la chaleur de la dispute que ce qui faisoit Dieu le Pere, étoit different de ce qui le faisoit Dieu. Cette expression déplût à Josselin Evêque de Soissons. Il fut aussi repris d'avoir appelé les trois Personnes Divines dans une Prose de la Trinité, trois singuliers. Hugues III. Archevêque de Rouen soutint au contraire qu'il falloit dire que Dieu étoit un singulier. Le Pape fatigué de ces disputes qui durèrent deux jours, & n'ayant point le Livre de Gilibert de la Porrée dont il s'agissoit, remit le Jugement de cette affaire au Concile de Rheims qui se tint dans le Carême de l'année suivante.

Cependant Gilibert envoya son Commentaire sur le Livre de la Trinité de Boëce au Pape Eugene, qui le donna à examiner à Gothescalque Abbé du Mont-Saint-Eloy Ordre de Prémontré, qui fut ensuite Evêque d'Arras: celui-ci l'ayant lû avec exactitude, en tira quelques propositions qu'il croioit erronées, & y joignit quelques passages des Peres contraires à ces sen-

timens. Il presenta ce Memoire au Pape avec le Livre de Gillebert de la Porrée. Alberic Cardinal Evêque d'Ostie & Legat du Pape en Aquitaine, avoit aussi fait des recherches sur la vie de Gillebert & sur les erreurs qu'il avoit publiées; mais il mourut avant la tenuë du Concile de Rheims. On examina dans ce Concile les propositions contenuës dans le memoire que l'Abbé Gothescalque avoit dressé; mais parce qu'il n'avoit pas la facilité de parler, le Pape mit ce memoire entre les mains de Saint Bernard. Le Concile étoit composé du Pape, des Cardinaux, & d'Evêques de France, d'Allemagne, d'Angleterre & d'Espagne: on nomme entre ceux de France comme les plus illustres, Geofroi de Loroux Archevêque de Bourges, Metropolitain de Gillebert, Milon Evêque de Terouane, Josselin de Soissons & Suger Abbé de Saint Denis, qui avoit l'administration du Roïaume en l'absence de Louis le Jeune, qui étoit allé au voïage de la Terre-sainte. Ces Prélats condamnerent ouvertement les propositions de Gillebert de la Porrée, à l'exception de Geofroi, qui se ménageoit, parce qu'il avoit ouï dire que les plus considerables d'entre les Cardinaux étoient favorables à l'accusé.

*Concile de
Rheims.*

Le premier jour de l'Assemblée Gillebert fit apporter de gros volumes de ses Ouvrages, disant que ses Adversaires ne produisoient que des passages tronqués & pris à contre-sens. On allegua une proposition tirée de son Livre; que le nom de Dieu ne signifie pas la substance qui est, mais celle par laquelle il est. Comme on commençoit à disputer sur cette proposition,

*Condam-
nation de
Gillebert
de la Por-
rée dans le
Concile de
Rheims.*

Condam- Saint Bernard dit à Gillebert de la Porrée qu'il
nation de n'étoit point nécessaire d'entrer dans ces dis-
Gillebert putes ; que le scandale ne venoit que de ce que
de la Por- plusieurs étoient persuadés qu'il étoit dans l'erreur
rée dans & enseignoit que l'essence ou la nature de Dieu,
le Concile sa Divinité, sa sagesse, sa bonté, sa grandeur,
de Rheims n'est pas Dieu, mais la forme par laquelle il est
 Dieu. Declarez-lui dit-il, si c'est-là votre senti-
 ment, ou si ce ne l'est pas. Gillebert eut a hardiesse
 de répondre que la forme de Dieu ou la Divinité
 par laquelle il est Dieu, n'est pas Dieu-même.
 Alors S. Bernard dit, nous avons ce que nous
 demandions ; qu'on écrive cette declaration :
 le Pape l'ordonna ainsi, & Henri de Pise Car-
 dinal apporta une plume & de l'encre. Gille-
 bert en l'écrivant dit à Saint Bernard, écrivés
 que la Divinité est Dieu. Saint Bernard répon-
 dit sans hesiter, Oüi qu'on écrive avec un stilet
 de fer & sur un diamant, ou qu'on le grave
 sur la pierre, que l'essence divine, sa forme, sa
 nature, sa Divinité, sa bonté, sa sagesse, sa
 vertu, sa puissance, sa grandeur est vraiment
 Dieu. Ensuite on disputa sur cette proposition,
 & S. Bernard pressa Gillebert de la Porrée, en
 lui disant que si la forme de Dieu n'étoit pas
 Dieu, elle seroit plus parfaite que Dieu. Il ap-
 porta aussi des témoignages des Livres de Saint
 Augustin, qu'il envoya chercher dans la Biblio-
 theque de l'Eglise de Rheims, où ce Saint assû-
 roit que la bonté, la grandeur & les autres at-
 tributs de Dieu ne sont pas differens de Dieu-
 même. Geofroi depuis Abbé de Clairvaux re-
 procha à Gillebert qu'il avoit désavoué l'année
 précédente la proposition qu'il souûtenoit pre-

sentement. Gillebert répondit que quoi qu'il eût dit alors, il la soutenoit à present.

On passa ensuite de cette premiere proposition à une seconde; sçavoir qu'un seul Dieu n'est point les trois personnes, ni les trois personnes une seule chose, quoiqu'elles soient un seul Dieu par une même Divinité, en sorte qu'elles sont un par une même chose. On mit aussi par écrit cette proposition, & S. Bernard lui opposa des Passages des Peres. Le lendemain on continua d'alleguer plusieurs témoignages des Peres contraires à cette doctrine; ensuite l'on proposa & l'on fit écrire les deux autres Articles: Sçavoir que les proprieté personelles, & les attribus éternels de Dieu, ne sont pas Dieu, & que l'on ne peut pas dire que la Nature Divine ait pris la nature humaine, mais qu'il faut dire que la Personne du Fils a pris nôtre nature. Quand on eût disputé long-tems sur ces propositions; les Cardinaux dirent à la fin de l'Assemblée, qu'après avoir entendu ce qui avoit été dit de part & d'autre, ils jugeroient la chose, & décideroient ce qu'on en devoit croire. Les Archevêques & les Evêques indignés avec raison de ce que les Cardinaux vouloient s'attribuer le Jugement de cette affaire, & craignant qu'ils n'épargnassent Gillebert de la Porrée qu'ils favorisoient, allerent trouver le lendemain S. Bernard; ils dresserent avec lui un écrit qui contenoit les propositions de Gillebert de la Porrée, & une Confession de Foi contraire; & après l'avoir signée, ils la mirent entre les mains de Hugues Evêque d'Auxerre & de Milon de Teroüane, avec ordre de s'adresser à l'Abbé Suger

*Condam-
nation de
Gillebert
de la Por-
rée dans
le Concile
de Rheims*

Condam- pour la presenter au Pape & aux Cardinaux, &
nation de de leur dire qu'ils avoient souffert avec patience
Gillebert par respect pour eux, des discours qui ne se de-
de la Por- voient point tenir; mais qu'ayant appris qu'ils
rée dans vouloient juger de cette affaire, ils leur pré-
le Concile sentoient leur confession de Foi, afin qu'ils
de Rheims pûssent être jugés entre les deux partis; qu'ils
 avoient la Confession de Gillebert, qui l'avoit
 donnée avec protestation de la corriger s'ils le
 jugeoient à propos; mais que pour eux ils pro-
 testoient qu'ils ne changeroient quoi que ce soit
 à leur confession de Foi. Les Cardinaux trou-
 verent d'abord fort mauvais que les Evêques
 & Saint Bernard eussent dressé une Profession
 & prévenu ainsi leur jugement; croians
 qu'il n'appartenoit qu'au Saint Siege de dres-
 ser des formules de Foi, & de juger défini-
 tivement des matieres de Foi. Saint Bernard les
 appaisa en leur remontrant que ni lui, ni les
 Evêques n'avoient point prétendu faire une
 décision, mais seulement une Exposition de
 leurs sentimens. Le Pape déclara qu'ils approu-
 voient tous la Doctrine contenuë dans la Pro-
 fession de Foi des Evêques, & que si quelques-
 uns des Cardinaux avoient été favorables à la
 personne de Gillebert, pas un n'avoit approuvé
 ses erreurs. Neanmoins il ne confirma point
 cette définition par un Decret solemnel; mais il
 se contenta de faire venir Gillebert dans une
 Assemblée qui se tint dans le Palais Archiepis-
 copal de Rheims, & après l'avoir obligé de re-
 tracter ses quatre propositions, il les condamna
 & défendit de lire ou de copier son Livre,
 jusqu'à ce que l'Eglise de Rome l'eût corrigé.

Gillebert

Gillebert promet de le faire , mais le Pape dit *Condam-*
 qu'on ne le laisseroit pas le maître de corriger *nation de*
 comme il voudroit. On ne fit rien contre sa *Gillebert*
 personne , & il s'en retourna dans son Diocèse *de la Por-*
 reconcilié avec ses Archidiacres. S. Bernard re- *rée dans*
 connoît que sa retractation fut sincere , & qu'il *le Concile*
 acquiesça véritablement au Jugement du Synode; *de Rheims*
 mais quelques-uns de ses Sectateurs ne revin-
 rent pas de ses opinions & continuerent à les
 soutenir. Ce sont eux que S. Bernard refute dans
 le Sermon 80. sur le Cantique des Cantiques ,
 où il les traite d'Heretiques. Ces erreurs ont
 aulli été refutées par Geofroi Abbé de Clair-
 vanx dans un Traité exprés , où il recueille des
 passages des Peres directement opposés aux
 quatre propositions de Gillebert.

On lui imputoit encore quelques autres er-
 reurs ; mais comme on ne les trouva point é-
 crites dans ses Livres , on se contenta de dé-
 chirer les cahiers de ses Ecoliers , où elles se
 trouvoient. Geofroi raporte un passage tiré de la
 glose de cet Auteur sur les Pseaumes , dans le-
 quel il avance que l'humanité de JESUS-
 CHRIST ne doit point être adorée d'un culte
 de Latric , mais de Dulie : un autre tiré de sa
 glose sur les Epîtres de S. Paul , où il dit que
 le Nom de Dieu & de Fils de Dieu n'est point
 donné à l'homme en JESUS-CHRIST si ce n'est
 par adoption.

Les Livres de Gillebert de la Porrée , n'ont *Ecrits de*
 point encore été imprimés , à l'exception d'une *Gillebert*
 Lettre sur l'Eucharistie donnée par le P. Dom *de la Por-*
 Luc Dachery dans les Notes sur Guibert de *rée.*
 Nogent. Ses Commentaires sur les Pseaumes

& sur les Epîtres de S. Paul & son Traité de Theologie sur la Trinité se trouvent manuscrits en divers endroits : Mais nous pouvons juger par les passages qui en sont cités, que la trop grande subtilité de cet homme le faisoit tomber dans des expressions contraires à la simplicité de la Foi : malheur qui arrive assez ordinairement à ceux qui s'écartent de l'Écriture & de la Tradition pour philosopher sur nos mysteres.

*Lettre de
Gillebert
de la Por-
rée.*

Il mourut l'an 1154.

La Lettre dont nous venons de parler est adressée à Matthieu Abbé de S. Florin qui l'avoit consulté sur ce qu'on devoit faire à un Prêtre qui par mégarde avoit fait la consecration sans qu'il y eût de vin dans le Calice, & s'en étant apperçû avoit fait une nouvelle consecration du pain & du vin. Il lui répond qu'il faut que ce Prêtre s'abstienne pendant quelque temps de dire la Messe, & qu'il fasse penitence de sa faute. Qu'aureste il avoit mal fait de faire une nouvelle consecration du pain & du vin, parce que le Corps de JESUS-CHRIST est tout entier sous chaque espece, & que le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST étoit sous l'espece du pain, quoiqu'il n'y eût point eu de vin consacré; qu'ainsi l'on auroit pû communier du pain consacré, comme les enfans communient sous la seule espece du vin, & les malades sous celle du pain. Cette Lettre est tres-remarquable.



CHAPITRE IX.

HISTOIRE ET LETTRES DES PAPES

qui ont été sur le Saint Siege depuis Eugene III. jusqu'à la fin du Siecle.

A Anastase IV. étoit Citoyen de Rome, & *Anastase IV.* s'appelloit Conrad avant que d'être élevé au Pontificat. Il avoit été Abbé de Saint Anastase dans le Diocèse de Velitre, & ensuite Cardinal & Evêque de Sainte Sabine. Il succeda au Pape Eugene l'an 1153. le neuvième de Juillet. Il ne fut sur le Saint Siege qu'un an, quatre mois & quelques jours, & mourut le quatrième de Decembre de l'an 1154.

Il eut pour Successeur Adrien IV. Anglois qui s'appelloit Nicolas avant son Pontificat, & étoit Cardinal Evêque d'Albane. Eugene III. l'avoit envoyé en Mission en Norwege, où il avoit converti quantité d'Infideles. Il passa pour un homme doux & liberal. Dans le commencement de son Pontificat Arnaud de Bresse & ses Sectateurs exciterent quelque trouble dans Rome, & blessèrent le Cardinal Gerard. Le Pape aiant mis la Ville en interdit jusqu'à ce que les Romains eussent chassé cet Heretique & ses Sectateurs, ceux-ci furent bien-tôt obligés de se sauver, & se retirerent à Otricoli en Toscane, où ils furent bien reçus du Peuple qui confideroit Arnaud comme un Prophete : mais il

Adrien
IV.

fut bientôt après arrêté, & malgré les Vicomtes de Campanie qui l'avoient repris, livré au Prefet de Rome, qui le fit attacher à un poteau, brûler & jeter ses cendres dans le Tibre, de peur que le Peuple ne l'honorât comme un Saint. Ce Pape prononça Anathême contre Guillaume Roi de Sicile, qui n'avoit pas voulu recevoir ses Lettres, parce qu'il ne lui donnoit pas le nom de Roi, & qui s'étoit emparé de quelques terres du Saint Siege. Il alla jusqu'à Sutri au devant de Frederic qui étoit venu en Italie, l'accompagna jusqu'à Rome, & lui mit la Couronne Imperiale sur la tête. Il fit peu de tems après la paix avec Guillaume Roi de Sicile, & lui accorda le titre de Roi des deux Siciles. Ecrivant à l'Empereur Frederic touchant l'affaire de l'Evêque de Londres, il attira l'indignation de ce Prince en insinuant que l'Empire étoit un bienfait qu'il avoit reçu du Saint Siege; desorte qu'il fut obligé de s'expliquer par une seconde Lettre, & de dire qu'il n'avoit entendu parler que du Couronnement & du Sacre. Cela ne laissa pas de les brouïller ensemble, & leur querelle fut aigrie parce que le Pape ne voulut pas confirmer celui que l'Empereur avoit nommé pour Archevêque de Ravenne. On dit même que le Pape avoit dessein d'excommunier l'Empereur s'il eût vécu plus long-tems. Il mourut d'une Esquinancie dans la Ville d'Anagnia le premier de Septembre de l'an 1159. Son corps fut apporté à Rome où il fut inhumé dans l'Eglise de Saint Pierre.

Ses Obseques étant achevés vingt-trois Cardinaux s'assemblerent & élurent au bout de trois

jours Roland Cardinal Prêtre du titre de Saint Marc Chancelier de l'Eglise de Rome, qui fut nommé Alexandre III. Mais il y eut trois Cardinaux Octavien, Jean de Saint Mattin & Gui de Crême qui entreprirent de faire une autre Election; & Octavien aiant eu la voix des deux autres, prit la qualité de Pape & le nom de Victor III. Il se fit ensuite revêtir des habits Pontificaux, se mit par force en possession de l'Eglise de Saint Pierre, & fit garder par les Senateurs Alexandre & ses Cardinaux dans la forteresse pendant neuf jours. Celui-ci fut ensuite transféré dans un Château de l'autre côté du Tibre & après y avoir été reserré pendant trois jours, comme on vit que le Peuple commençoit à s'émouvoir, il fut conduit avec plusieurs Evêques & Cardinaux à travers la Ville jusqu'au lieu appellé la Victoire de Neron, où il fut consacré. L'Empereur Frederic étoit alors en Italie qui assiegeoit Cremone: les deux Contendans s'étant adressés à lui afin d'être maintenus, il ordonna qu'ils viendroient à Pavie pour être jugés par un Concile; Alexandre ne voulut point y aller, & se retira à Anagnia; l'Empereur les fit citer au Concile qu'il avoit indiqué, Alexandre refusa d'y comparoître; mais Octavien s'y rendit, & se presenta au Concile. L'Empereur après avoir averti les Evêques que le droit de convoquer les Conciles appartenoit aux Princes, il remit à leur Jugement la décision de ce différent. Le Concile étoit composé de cinquante Archevêques ou Evêques, & de quantité d'Abbez. Victor qui s'y trouva sans Adversaire, n'eut pas de

Alexandre III.

Concile de Pavie.

*Concile de
Pavie.*

peine à gagner son procès, sur ce qu'il fut prouvé qu'il avoit été le premier revêtu du Manteau Pontifical, mis en possession du S. Siege, & reconnu par le Clergé; ainsi son Election toute irréguliere qu'elle étoit fut confirmée par le Concile, & celle d'Alexandre III. déclarée nulle. Le lendemain celui-ci & ses Adherans furent excommuniés solennellement. Nous avons les Actes de ce Concile tenu l'an 1160. avec la Lettre Synodique des Peres du Concile, celle de l'Empereur, celle de l'Evêque de Bamberg, & celle des Chanoines de S. Pierre de Rome sur l'Electon de Victor, & le Jugement rendu en sa faveur. Ils accusent les Cardinaux qui avoient élu Alexandre, d'être convenus du vivant du Pape Adrien d'élire Roland en sa place, & d'avoir fait cette Election tumultuairement. Alexandre aiant appris ce qui s'étoit passé contre lui à l'Assemblée de Pavie, excommunia l'Empereur Frederic.

*Declara-
tion des
Rois de
France &
d'Angle-
terre pour
Alexan-
dre.*

Les autres Princes del'Europe rendirent plus de justice au Pape Alexandre, que n'avoit fait l'Empereur. Philippe Roi de France & Henri Roi d'Angleterre persuadez par leurs Prélats de la justice de sa cause, le favorisoient secretement; mais pour ne rien faire temerairement dans une affaire de cette importance, ils tintent des Assemblées des Prélats de leurs Rojaumes, sçavoir le Roi d'Angleterre à Neufmarketh & celui de France à Beauvais: on y convint que le droit d'Alexandre étoit le meilleur; mais ces Princes avant que de se déclarer ouvertement sollicitèrent Frederic de le reconnoître pour Pape & d'abandonner Octavien. Comme ils le virent inflexible

dans sa résolution, pour autoriser davantage leur déclaration, ils firent une grande Assemblée des Prelats & des Seigneurs de leurs Roïaumes, où se trouverent les Legats des deux Contendans pour juger ce different avec connoissance de cause, & se déclarer ensuite pour celui qui seroit reconnu Pape légitime dans cette Assemblée; car jusque-là ils n'avoient pas voulu en consideration de l'Empereur se déclarer ouvertement pour Alexandre, quoi-qu'ils fussent informés de la bonté de son droit. La contestation aiant été agitée dans le Concile, il demeura pour constant par la relation des Cardinaux par le témoignage de plusieurs, & même par l'aveu de ceux du parti de Victor, que celui-ci s'étoit emparé du S. Siege par violence; qu'il avoit été revêtu des habits Pontificaux par des Laïques & sans aucune forme canonique; qu'il avoit été excommunié avant que d'être consacré, & qu'il avoit été élu par trois excommuniés; qu'Alexandre avoit été élu par tous les autres Cardinaux; qu'il auroit été sur le champ revêtu des habits Pontificaux, s'il ne les eût refusés par humilité, & qu'il en avoit été ensuite revêtu solennellement, & avoit reçu la consécration des mains de ceux qui avoient droit de la donner. Il y fut aussi montré que l'Empereur avoit reconnu Octavien pour Pape long-tems avant l'Assemblée de Pavie; que cette Assemblée n'avoit pas été composée de cent cinquante-trois Evêques, comme l'Empereur le disoit; mais seulement de quarante-quatre; que les Prelats avoient résolu de suspendre leur Jugement, & de ne reconnoître aucun des deux pour Pape

jusques à ce que l'on eût assemblé un Synode composé des Prélats de plusieurs Roïaumes, ou que l'on sçût lequel des deux étoit reçu par la plus saine partie de l'Eglise : qu'ils étoient convenus de donner le même conseil à l'Empereur ; mais qu'il ne l'avoit pas voulu suivre ; & qu'il avoit aucontraire contraint les Evêques de recevoir celui qu'il avoit déjà reçu , à l'exception néanmoins de vingt-quatre, entre lesquels étoit l'Evêque de Pavie, dans la Ville duquel cette Assemblée se tenoit. Les Prelats de France & d'Angleterre persuadés sur ces raisons reconnurent Alexandre pour Pape légitime, & excommunièrent Octavien & ses Adherans : leurs Rois suivirent le Jugement du Concile & reconnurent le Pape Alexandre.

*Assemblée
à Lodi de
l'an 1161.*

L'Empereur aiant sçû ce qui s'étoit passé en France, tint une seconde Assemblée, à Lodi, à laquelle assisterent Pilgrin Archevêque d'Aquilée, Guy élu Archevêque de Ravenne, plusieurs Evêques, quantité d'Abbez, & quelques Seigneurs. Il y fit confirmer l'Élection d'Octavien. On y lût, à ce qu'on prétend, des Lettres d'excuse des Rois de Dannemarck, de Norwege, de Hongrie, & de Bohême, de six Archevêques, de vingt Evêques & de plusieurs Abbez, tant de l'Ordre de Clairvaux, que d'autres Congrégations, par lesquelles ils reconnoissoient Octavien pour Pape. On excommunia dans cette Assemblée Hubert Archevêque de Milan, les Consuls de cette Ville, & les Evêques de Plaisance, de Bresse, de Boulogne, & quelques autres. Cette Assemblée fut tenuë au mois de Juin de l'an 1161. & dura quelques jours.

Cependant Alexandre s'étoit réfugié dans les Terres de Guillaume Roi de Sicile, parce que l'Empereur Frederic étoit maître d'une grande partie de l'Italie, & attendoit l'occasion favorable de passer en France, où les Papes ont toujours trouvé un azile contre les persecutions qu'on leur faisoit : l'ayant trouvée il se mit sur Mer, & arriva en France vers les Fêtes de Pâque de l'an 1162. Il y fut reçu par les Rois de France & d'Angleterre, qui allerent au devant de lui jusqu'à Torcy sur Loire, mirent pied à terre à sa rencontre, & le conduisirent, en tenant chacun une des rênes de son Cheval. Frederic voyant Alexandre en lieu de seurteté, & reconnu par tous les Chrétiens de l'Europe, à l'exception des Allemans & de quelques Italiens, fit proposer au Roi de France, qu'ils se trouvassent tous deux à Avignon, ou à quelque autre Ville frontiere, qu'il y ameneroit Victor, & que lui y feroit venir Alexandre; qu'on y examineroit l'Élection de l'un & de l'autre dans une Assemblée composée des Prélats de France, d'Italie & d'Allemagne, & qu'on s'en rapporteroit entierement à son jugement. Son dessein étoit de les faire rejeter tous deux, & d'en faire élire un troisième. Le Roy de France approuva sa proposition, & se trouva au Rendez-vous; mais Alexandre plus défiant que ce Prince ne voulut point l'accompagner, & se contenta d'y envoyer des Cardinaux pour soutenir son droit. L'Empereur se trouva fort offensé de ce que le Roi n'avoit point amené Alexandre; & comme il étoit le plus fort, il étoit à craindre qu'il ne l'envelopât, & ne l'arrêtât prisonnier, si le Roi d'Angle-

*Alexandre III.
passe en France.*

Conférence à Avignon au sujet du Schisme.

426 HISTOIRE DES CONTROVERSEZ
 terre n'eût fait promptement avancer des Troupes pour le dégager. Ce renfort rendit inutile le dessein de Frederic. Il fit proposer au Roi de venir le trouver avec les Prélats de son Roiaume pour recevoir le jugement qui seroit prononcé par les Prélats de l'Empire, touchant la contestation qui étoit entre les Prétendans au Pontificat, soutenant qu'il n'appartenoit qu'à eux de juger de la validité de l'Electiion du Pape. Le Roi lui fit réponse, que les Prélats & son Clergé étant des Oüailles du Pontife Romain, devoient prendre connoissance de celui qui devoit l'être. La negociation fut rompuë là-dessus, & le Roi se retira avec ses Troupes.

Concile de Tours tenu par Alexandre III. L'an 1163. Alexandre vint à Paris, & au sortir de cette Ville tint un Concile à Tours, où il renouvella les anathèmes lancés contre Octavien & Frederic. L'année suivante Octavien mourut à Luques vers la Fête de Pâque; ses Partisans mirent en sa place Guy de Créme qui prit le nom de Paschal III. La mort d'Octavien affoiblit son parti: les Italiens lassés de la domination de l'Empereur, commencerent à pencher du côté d'Alexandre. Conrad élu Archevêque de

Alexandre III. retourne à Rome.

Assemblée de Wirtzbourg de l'an 1166.

Mayence, & plusieurs autres Evêques d'Allemagne se declarerent pour lui. Dans ces conjonctures favorables Alexandre repassa en Italie, & fit son entrée dans Rome au mois de Novembre de l'année 1165. après avoir demeuré trois ans en France. Il fut reçu avec joie par le Peuple. Frederic fit de son côté tous ses efforts pour maintenir l'Antipape Paschal, & tint pour ce sujet une Assemblée des Princes & des Prélats de l'Empire à Wirtzbourg l'an 1166. dans

laquelle il jura & fit jurer à la plûpart des Seigneurs & des Prélats de l'Assemblée, qu'ils ne reconnoïtroient point d'autre Pape que Paschal, & qu'ils le feroient reconnoître par tous ceux qui dépendoient d'eux. Les Deputez du Roi d'Angleterre qui étoit broüillé avec le Pape Alexandre, à cause des differens qu'il avoit avec Thomas Archevêque de Cantorbie, firent le même serment. Quelque tems après Frederic parut avec une Armée & passa en Italie pour mettre Paschal en possession du S. Siege: il entra dans la Lombardie, assiégea Ancone, & vint l'année suivante camper près de Rome. Il défit les Romains dans une Bataille, prit une partie de la Ville, se saisit de l'Eglise de Saint Pierre, & se seroit rendu maître de toute la Ville, si la maladie qui se mit dans son Armée, ne l'eût obligé de se retirer promptement en Lombardie. Alexandre ainsi délivré d'un danger évident, eut recours à ses foudres, & prononça une Sentence de Déposition contre Frederic dans un Concile de Latran tenu l'an 1168. Les Italiens animés par cette Sentence, se revolterent contre l'Empereur, reconnurent Alexandre, & chasserent les Evêques Schismatiques. Frederic aiant attaqué les Troupes des Milanois perdit vingt-cinq mille hommes, & fut obligé de se renfermer dans Pavie; & ne s'y croiant pas en seureté, parce que toute la Lombardie s'étoit déclarée contre lui, il se sauva avec peine en Allemagne. Cependant Paschal étoit demeuré en possession de l'Eglise de Saint Pierre, & Alexandre étoit à Benevent: il en revint sur la fin de l'année 1169. & reçût la Ville de Frescati sous sa protection.

*Guerre de
Frederic,*

Guerre de Frederic. Les Romains en furent fâchez contre lui, & ne lui promirent de le recevoir dans Rome comme leur Souverain, qu'à condition qu'il feroit abattre les murs de Frefcati: il le fit; mais les Romains ne lui aiant pas tenu parole, il fit fortifier cette Place, y laissa une Garnison, & se retira à Anagnia, & de-là retourna à Benevent, où il reçut l'an 1170. la proposition que lui fit faire Manuel Comnene Empereur d'Orient de réunir l'Eglise Grêque avec la Latine, & de reconnoître le S. Siege, à condition qu'il le couronneroit Empereur d'Occident. Le Pape loüa le dessein qu'il avoit pour la réunion, & promit d'y contribuer; mais à l'égard de la demande de l'Empire, il fit réponse que la chose lui paroïssoit trop difficile, & qu'il ne pouvoit lui accorder ce qu'il demandoit.

Quelque tems après l'Antipape Paschal mourut à Rome, & ceux de son parti élurent pour Pape Jean Abbé de Strume: quoi-que Frederic l'eût reconnu, il ne laissa pas d'envoïer l'Evêque de Bamberg vers Alexandre pour negocier un Traité de Paix avec lui. Cet Evêque eut une conference avec Alexandre dans la Campanie; il lui témoigna que son Maître ne vouloit plus rien faire contre lui; mais n'ayant pas voulu déclarer nettement qu'il le reconnoîtroit pour Pape legitime, ni promettre qu'il lui obeïroit, ils se séparèrent sans rien conclure. Quoi-que les affaires d'Alexandre allassent touÿours de mieux en mieux, les Romains ne vouloient point le recevoir dans leur Ville, & il faisoit son séjour ordinaire à Frefcati ou dans la Campanie.

L'an 1175. Frederic fit la Guerre en Italie, & n'ayant

pas eu de succès favorable, renouvela les Nego-*Paix con-*
 ciations de Paix : le Pape lui envoya des Legats *clué entre*
 pour en traiter ; mais ils ne purent convenir des *Frederic*
 Conditions. L'année suivante l'Armée de Frede-*& Ale;*
 ric fut entièrement défaite par les Troupes des *xandre,*
 Milanois ; de sorte qu'il fut contraint d'envoier
 des Ambassadeurs vers Alexandre pour con-
 clure la Paix ; on en proposa les Conditions ,
 & elle fut arrêtée l'année suivante à Venise, où
 l'Empereur & le Pape eurent une entrevûe.
 L'Empereur renonça au parti d'Octavien, de
 Guy, & de Jean de Strume, & promit d'obeir à
 Alexandre ; & le Pape leva l'excommunication
 portée contre Frederic, & le reünit à l'Eglise.
 Quelques Auteurs ont rapporté des circonstances
 fabuleuses de cette reconciliation du Pape & de
 l'Empereur, & entr'autres que le Pape s'étoit dé-
 guisé pour se sauver à Venise ; qu'il avoit em-
 ploié le secours du Doge ; que l'Empereur avoit
 envoié son fils Othon avec une Flote pour obli-
 ger les Venitiens à mettre le Pape entre ses mains ;
 que les Venitiens l'avoient défaite, & pris son
 fils prisonnier ; que ce fils étoit convenu des
 Conditions de Paix avec le Pape ; que Frederic
 étoit venu lui-même la confirmer, & qu'il s'é-
 toit prosterné en presence de tout le monde aux
 pieds du Pape qui lui avoit mis le pied sur le
 col, en disant ces paroles : *Il est écrit ; Vous mar-*
cherez sur le Basilic, & vous foulerez aux pieds
le Lion & le Dragon : Que Frederic répondit :
Ce n'est pas à vous que j'obeis, mais à Pierre ;
 & qu'Alexandre avoit repliqué, *à moi & à*
Pierre. Toutes ces choses sont autant de fables,
 dont la fausseté est prouvée par les Lettres d'Ale-

Paix con- xandre & par les Historiens du tems. Voici de
clue entre quelle maniere Alexandre parle de cette Paix dans
Frederic les Lettres. Le 21. de Juillet, par ordre de l'Em-
& Ale- pereur, le fils du Marquis Albert, & le Came-
xandre. nier de l'Empereur ont juré en presence de plu-
 sieurs Princes Ecclesiastiques & Seculiers de
 l'Empire Germanique; que quand l'Empereur
 seroit venu à Venise, il ratifieroit avec serment
 les Conditions de la Paix de l'Eglise, dont on
 étoit convenu; qu'il donneroit la Paix à Guillaume
 Roi de Sicile pour quinze ans, & une Trêve
 pour sept ans aux Lombards. Le 24. du même
 mois l'Empereur vint à l'Eglise de Saint Nico-
 las, qui est à un mille de Venise, & aiant renoncé
 au Schisme, aussi-bien que tous les Evêques &
 les Princes Allemans, il reçût avec eux l'absolu-
 tion, & ensuite étant venu à Venise, il nous a
 donné des marques de son obeïssance avec toute
 sorte d'humilité à l'entrée de l'Eglise de Saint
 Marc en presence d'une infinité de personnes,
 & a reçu de nous le baiser de Paix, nous a don-
 né la droite, & nous a conduit avec devotion
 jusqu'à l'Autel. Le lendemain qui étoit le jour
 de Saint Jacques nous sommes allez à l'Eglise de
 S. Marc pour y celebrer la Messe; l'Empereur est
 venu au devant de nous hors de l'Eglise, nous a
 donné la droite, nous a reconduit quand l'Of-
 fice a été fini, a tenu l'étrier pendant que nous
 sommes montés à cheval, & nous a rendu tous
 les devoirs & les respects que ses Prédecesseurs
 avoient coûtume de nous rendre. Voila de quelle
 maniere le Pape rapporte lui-même la chose dans
 trois Lettres.

Le lendemain l'Empereur alla rendre visite au

Pape, & le premier jour d'Aouſt il jura & fit *Paix con-*
 jurer aux Seigneurs Allemans la Paix qui avoit *cluë entre*
 été concluë. On donna enſuite l'abſolution à *Prederic*
 ceux qui avoient été dans le parti des Antipa- & *Ale-*
 pes, qui promirent d'obeïr au Pape Alexandre *xandre.*
 & à ſes Succelleurs. Le 16. de Septembre le
 Pape tint un Concile d'Evêques d'Italie &
 d'Allemagne, dans lequel la Paix fut confirmée
 & l'anathême renouvelé contre les Schifmati-
 ques qui n'étoient pas encore revenus au ſein de
 l'Egliſe, & l'Empereur la confirma par des Let-
 tres publiques. Enfin l'Empereur avant que de
 partir de Veniſe regla avec le Pape ce qui re-
 gardoit la reſtitution des biens de l'Egliſe de
 Rome, & aiant baiſé les pieds du Pape, il s'en
 alla en Lombardie, & le Pape à Anagnia, où
 il arriva le 14. de Decembre, & d'où il fut rap-
 pellé l'année ſuivante à Rome par le Clergé, par
 le Senat, & par le Peuple de cette Ville. Ainſi
 finit le Schiſme de l'Egliſe Romaine, & Alexan-
 dre demeura paſſible poſſeſſeur du S. Siege : il
 mourut au mois d'Aouſt de l'année 1181.

On élu't en ſa place le Cardinal Humbaud *Luce III.*
 natif de Luques, qui fut ſurnommé Luce III. Il
 fut chaffé de Rome par les Senateurs Romains
 & ſe retira à Verone où il mourut le 25. No-
 vembre de l'an 1185.

Lambert Archevêque de Milan lui ſucceda *Urbain*
 ſous le nom d'Urbain III. Ces deux Papes eurent *III.*
 des Conferences à Verone avec l'Empereur Fre-
 deric touchant l'exécution du Traité de Paix &
 l'Election de l'Archevêque de Trèves. Le der-
 nier eut auſſi des conteſtations avec l'Empereur
 touchant les Terres laiſſées par la Princeſſe

*Assemblée
de Gein-
lenheusen
de l'an
1186.*

Mathilde à l'Eglise de Rome; sur la dépouille des Evêques après leur mort, que l'Empereur prétendoit lui appartenir, & sur les Taxes que l'on faisoit payer aux Abbesses. Urbain menaça l'Empereur d'excommunication, & ce Prince tint l'an 1186. une Assemblée des Prélats & des Princes d'Allemagne à Geinlenheusen pour soutenir ses droits, dans laquelle il fut résolu qu'on en écrivoit au Pape. Leur Lettre le fâcha extrêmement, & lui fit prendre la résolution d'excommunier l'Empereur; ce qu'il eût exécuté, si ceux de Verone ne l'eussent supplié du ne le pas faire dans leur Ville. Il en sortit donc dans le dessein de le faire; mais sa mort arrivée le 17. d'Octobre de l'an 1187. arrêta les foudres qu'il alloit lancer contre l'Empereur.

*Gregoire
VIII.*

Le lendemain Albert, Cardinal Prêtre de S. Laurent, & Chancelier de l'Eglise de Rome, fut mis sur le S. Siege, & porta le nom de Gregoire VIII. Son Pontificat ne fut pas de deux mois entiers; car il mourut le 16. de Decembre de la même année.

*Clement
III.*

Après vingt jours de vacance, le S. Siege fut rempli par Paulin Cardinal de Palestrine élu le 6. de Janvier 1188. & nommé Clement III. Sous son Pontificat les Princes Chrétiens firent une Croisade pour recouvrer les Places que Saladin avoit conquises sur les Chrétiens en Orient; l'Empereur Frederic, Philippe Roi de France, & Richard Roi d'Angleterre y allerent; le premier y fut noyé l'an 1190. en se baignant dans une petite Riviere entre Antioche & Nicée; son fils Henri lui succeda. Clement III. mourut le 10. d'Avril de l'an 1191.

Hiacinthe

Hiacinthe Cardinal Diacre du Titre de Sainte Marie lui succeda sous le nom de Celestin III. *Celestin III.*
 & après avoir été ordonné le Samedi Saint, il fut élevé sur le S. Siege le jour de Pâque même. En ce tems-là Henri étoit venu avec des Troupes aux environs de Rome, & vouloit y entrer pour être couronné Empereur. Comme le Pape le remettoit de jour en jour, les Romains lui envoieient des Députés lui promettre que s'il vouloit conserver leurs droits, & abattre les Châteaux qu'il avoit à Fiescati, ils le recevroient dans Rome, & obligeroient le Pape de le couronner : il y consentit, & prêta serment entre les mains du Pape à la porte de l'Eglise de S. Pierre qu'il conserveroit les droits de l'Eglise, restitueroit le Patrimoine de Saint Pierre, & rendroit la Citadelle de Fiescati. Après cela le Pape le fit entrer dans l'Eglise & le couronna Empereur, & Constance sa femme fille de Roger Roi de Sicile Imperatrice. Guillaume le Bon Roi de Sicile, Neveu de cette Princesse étant mort, elle prétendit que la Sicile lui appartenoit ; mais Tancrede son frere bâtard l'en avoit excluse, & s'étoit emparé du Roïaume : ce fut le sujet de la guerre que Henri entreprit pour conquérir la Sicile. Il vint en Italie avec une grande Armée l'an 1196. & traita si cruellement les Grands de Sicile, que sa propre femme touchée des malheurs de sa Nation, se joignit avec eux contre son mari, & le contraignit par force de leur donner une paix raisonnable. Henri ne survêcut pas long-tems à cette reconciliation, étant mort à Messine l'an 1197. Le Pape Celestin l'avoit excommunié, parce qu'il avoit retenu pri-

Celestin
III.

sonnier Richard Roi d'Angleterre, que Leopold Duc d'Autriche lui avoit vendu, après l'avoit fait arrêter sur ses Terres à son retour du voiage d'Ouverture. Sur le fondement de cette excommunication l'Archevêque de Messine ne voulut point l'enterrer en Terre-sainte, qu'il n'eût consulté le Pape. Il le vint donc trouver, & lui demanda trois choses. 1°. La permission d'inhumer le corps de l'Empereur en Terre-sainte. 2°. La délivrance de Marcowalde Justicier de l'Empereur que les Romains assiegeoient. 3°. Que Frederic fils de Henri fût couronné Roi de Sicile. Celestin lui fit réponse sur le premier chef qu'il ne pouvoit être enterré que du consentement du Roi d'Angleterre, & qu'on n'eût rendu à ce Prince l'argent que Henri avoit exigé de lui pour sa rançon. Sur le second chef que la délivrance de Marcowalde dépendoit de la volonté des Romains. Il accorda le dernier article, à condition qu'on lui donneroit mille marcs d'argent, & autant aux Cardinaux, & après que l'Imperatrice auroit juré sur les Saints Evangiles, que Frederic étoit né en legitime Mariage d'elle & de Henri. A l'égard de l'Empire, il fut disputé entre Philippe frere du deffunt Henri & Othon fils du Duc de Saxe, comme nous dirons dans la suite. Celestin ne vécut pas longtemps après l'Empereur Henri; il tomba malade vers la Fête de Noël de la même année, & mourut le 8. de Janvier de l'an 1198.

Il ne nous reste plus pour achever l'Histoire de ces Papes qu'à parler de leurs Lettres.

Les Lettres d'Anastase IV. sont en petit nombre.

Dans la premiere, il fait des reproches à Engébaud Archevêque de Tours, de ce qu'il n'a pas informé des desordres, dont l'Evêque de Treguier est accusé; & lui ordonne de le citer incessamment devant lui, & s'il le trouve coupable des crimes dont il est accusé, sçavoir d'avoir dissipé les biens de son Eglise, d'avoir conféré les Ordres contre les Reglemens canoniques, d'être Simoniaque & parjure, de l'envoier au Saint Siege, afin qu'il le punisse suivant la rigueur des Canons.

Lettres

d'Anastase

se IV.

Dans la seconde, il écrit à Hugues Archevêque de Sens, & à ses Suffragans de tenir pour excommuniés les Habitans de Vezelay, à cause des persecutions qu'ils ont faites à Ponce Abbé du Monastere de ce lieu. Il écrit la même chose au Comte & aux Seigneurs de Bourgogne dans la troisième, qui n'est differente de la précédente que par l'adresse.

Par la quatrième, il ordonne à Pierre Archevêque de Bourges d'excommunier le Comte de Nevers & les Habitans de Vezelay, s'ils ne satisfont trente jours après la monition, à l'Abbé & au Monastere de Vezelay.

Il écrit encore sur le même sujet à Louis VII. Roi de France, aux Evêques de ce Roïaume & à Ponce Abbé de Vezelay, par les Lettres cinquième, sixième & septième.

Dans l'onzième, il confirme les Statuts des Chanoines Reguliers de S. Jean de Latran.

Et par la douzième, il prend en sa protection l'Ordre des Chevaliers de S. Jean de Jerusalem, & confirme leurs Privileges.

La premiere des Lettres d'Adrien IV. est un

Lettres

Ee ij

d'Adrien.

Lettres d'Adrien. IV. Privilege accordé au Roi d'Angleterre pour se rendre maître de l'Irlande, rapporté par Mathieu Paris. C'est une Piece fort incertaine, & sur laquelle on ne peut gueres faire de fonds.

La seconde, est la Lettre qui offensa Frederic. Le Pape s'y plaint de ce que l'Evêque de Londres a été maltraité sur les Terres de l'Empereur, en revenant du S. Siege, & qu'il n'a point vengé cette injure. Pour le porter à le faire, il le prie de se souvenir de l'affection avec laquelle il l'avoit reçu à Rome l'année précédente; de l'honneur & de la dignité qu'il lui avoit conféré, en lui mettant la Couronne Imperiale sur la tête. Il lui marque en même tems qu'il ne se repent point de l'avoit satisfait, & qu'il seroit ravi de lui avoir encore accordé de plus grands bienfaits, si cela se pouvoit.

Cette Lettre aiant été renduë à Frederic par Bernard Cardinal de Saint Clement, & par Roland Prêtre Cardinal de Saint Marc que le Pape avoit envoiés exprés pour la porter; ce Prince les reçût tres-bien la premiere fois; mais à la seconde Audience aiant lû l'endroit de la Lettre, où il étoit marqué que le Pape lui avoit accordé le bienfait insigne de la Couronne, il se mit dans une si grande colere, qu'il ne pût s'empêcher de dire des injures aux deux Legats qui la lui avoient apportée, leur donnant ordre de se retirer sur le champ de ses Etats. Après leur départ, il fit défenses à tous ses sujets d'aller à Rome, & mit des Gardes sur les Frontieres pour arrêter ceux qui voudroient y aller. Adrien aiant reçu ces nouvelles, écrivit aux Evêques

de France & d'Allemagne la troisième Lettre, dans laquelle, après leur avoir rapporté la chose comme elle s'étoit passée, il les prie de faire tous leurs efforts pour obliger Frederic à rentrer dans son devoir. Il lui écrivit en même tems par la Lettre quatrième, qu'il n'avoit point voulu prendre le mot de *beneficium*, dans le sens qu'on le prend pour un *Fief*, mais pour une bonne action; & qu'en ce sens il avoit pû dire qu'il lui avoit donné le benefice de la Couronne Imperiale, parce qu'il avoit fait une bonne action en le couronnant; & que quand il avoit écrit qu'il lui avoit donné la Couronne Imperiale, donner signifioit qu'il la lui avoit mise sur la tête: Que ceux qui avoient donné une autre explication à ces termes, étoient des malicieux qui ne cherchoient qu'à troubler la paix de l'Eglise & de l'Empire; que si cela lui avoit causé quelque chagrin, il ne devoit pas en agir comme il avoit fait, ni défendre generalement à tous ses sujets d'aller à Rome, mais qu'il falloit l'en faire avertir par ses Ambassadeurs. Il l'assûre qu'il lui envoie deux autres Cardinaux par l'avis de Henri Duc de Baviere, & le prie de les bien recevoir, afin qu'ils puissent accommoder cette affaire avec la mediation de ce Duc.

La Lettre par laquelle Frederic lui demanda la confirmation de Guy fils du Comte de Blandrate, élu Archevêque de Ravenne, est ensuite de la précédente: elle est fort honnête & fort soumise.

Le Pape la lui refuse par la cinquième Lettre, sous prétexte qu'il ne veut pas éloigner Guy de

Lettres d'Adrien IV. la Ville de Rome ; & il se plaint dans la sixième de la Lettre de Frederic , parce qu'il a mis son nom devant celui du Pape ; de ce qu'il exige la foi & hommage des Evêques ; de ce qu'il ne veut pas recevoir ses Legats , & de ce qu'il empêche ses Sujets d'aller à Rome.

La septième est écrite à l'Archevêque de Thessalonique qu'il exhorte de se réunir à l'Eglise de Rome , & de procurer la réunion de l'Eglise Grecque.

La huitième est une confirmation du Traité de paix fait avec Guillaume Roi de Sicile.

Les quinze suivantes sont tirées du quatrième Tome des Historiens de France de Duchesne. Les dix premières & la vingt-quatrième sont écrites en faveur de Hugues Chancelier de ce Royaume , auquel il accorde un Archidiaconé d'Arras & les revenus d'une Prebende de la Cathedrale de Paris. Il écrit sur ce sujet à l'Evêque d'Arras , à celui de Paris & à d'autres. Les trois autres Lettres sont écrites au Roi Louis : il lui recommande dans la vingt & unième de soumettre les Habitans de Vezelay à l'Abbé de ce lieu , & de lui faire rendre ce qu'ils lui avoient pris.

Dans la vingt-deuxième , il lui recommande des Chanoines d'Orleans ; & dans la vingt-troisième , il l'avertit de ne pas entreprendre avec le Roi d'Angleterre une Expedition en Espagne contre les Infideles , s'il n'y est appelé par les Princes Chrétiens de ce pais-là.

Les 25. 26. 27. & 28. regardent encore l'Abbaïe de Vezelay.

Par la vingt-neuvième , il soumet l'Abbaïe de Baïne du Diocèse de Besançon à celle de Cluny ;

ET MATIERES ECCLESIASTIQUES. 439
comme un Prieuré qui en doit dépendre.

Les six suivantes concernent la Primatie de Toledé & les affaires d'Espagne. *Lettres d'Adrien IV.*

Les 36. 37. 38. 39. & 40. la Primatie, le Patriarchat & les droits de l'Archevêque de Grado.

Dans la quarante-septième & dernière donnée au public par Monsieur Baluze, adressée à Berenger Archevêque de Narbonne, il confirme la déclaration d'Ermengarde Dame de Narbonne, par laquelle elle avoit défendu que l'on s'emparât des biens de l'Archevêque de Narbonne après son décès, & prononce anathème contre ceux qui le feront.

Le Pere Dachery nous a donné dans le cinquième Tome du Spicilege un Privilege accordé par ce Pape au Monastere de Casaur.

La première Lettre d'Alexandre III. est écrite aux Chanoines de Boulogne sur son Election. *Lettres Alexandre III.*

La seconde à Arnoul Evêque de Lisieux sur le même sujet, & sur l'Assemblée de Pavie.

La troisième est la Bulle de Canonisation d'Edouard I. Roi d'Angleterre.

Les quarante-&-une suivantes concernent l'affaire de S. Thomas de Cantorbrie, à l'exception de la vingt-huitième, qui est une Instruction au Souldan d'Icone qui vouloit se faire Chrétien.

Les 45. 46. & 47. sont les Lettres qu'il écrivit touchant la Paix qu'il fit à Venise avec l'Empereur Frederic.

Dans la quarante-huitième, il recommande à un Roi des Indes vulgairement appelé le Prête Jean, le Legat qu'il envoie en son pays.

Dans la quarante-neuvième, il remercie Hu
Ee iij

Lettres d'Alexandre III. gues du Livre qu'il lui avoit envoié, & le prie de travailler à la réunion de l'Empereur de Constantinople avec l'Eglise de Rome.

La cinquantième est la Lettre de Convocation du Concile general de Latran.

La cinquante & unième est une Lettre sur le sentiment de Pierre Lombard qui assûroit que JESUS-CHRIST entant qu'Homme n'est pas une chose.

La cinquante-deuxième est une Confirmation des Privileges & des Droits de l'Archevêché de Cologne.

Les deux suivantes concernent l'Erection de l'Evêché de la Ville d'Alexandrie della Paglia nouvellement établi dans le Milanez. Il avoit nommé le premier Evêque; & afin que cette nomination ne portât point de préjudice aux Habitans, il leur laisse à l'avenir la liberté de l'Eslection.

Les 55. 56. & 57. contiennent la confirmation de l'Eslection de Jean à l'Evêché de S. André en Ecosse contre Hugues qui avoit été nommé par le Roi.

Par la cinquante-huitième adressée à Casimir Duc de Pologne, il confirme quelques Constitutions de ce Prince faites pour la conservation des Biens d'Eglise.

La cinquante neuvième est une Lettre circulaire adressée à tous les Princes Chrétiens, par laquelle il les exhorte de secourir les Chrétiens de la Terre-sainte, & renouvelle en faveur de ceux qui le feront les Privileges & les graces accordées par ses Prédecesseurs Urbain & Eugene, & met leurs biens, leurs femmes & leurs enfans sous la protection du S. Siege.

La soixantième est adressée à tous les Evêques de la Chrétienté sur le même sujet, afin qu'ils publient la Lettre précédente dans leurs Diocèses, & qu'ils portent les Princes & les Peuples à cette entreprise. *Lettres d'Alexandra III.*

Dans les trois Lettres suivantes adressées à des Prélats d'Angleterre, il leur écrit de quelle manière il a conclu la Paix à Venise avec l'Empereur.

Voilà les Lettres d'Alexandre III. qui sont contenues dans le premier Recueil. On y a fait trois additions.

La première en contient cinquante-six données par le Pere Sirmond à la fin des Ouvrages de Pierre Abbé de Celles.

Dans les dix-huit premières qui sont presque toutes adressées à Pierre Abbé de S. Remy de Rheims, il le commet avec d'autres pour juger plusieurs affaires particulieres.

La dix-neuvième adressée à l'Archevêque d'Upsal en Suede & à ses Suffragans, contient divers Reglemens contre la Simonie & contre les Privileges des Ecclesiastiques, tirez des Conciles & des Decretales des Papes.

Par la vingtième il recommande aux charitez des Chrétiens du Nord Foulques Evêque des Estons peuple de Suede.

Dans la vingt-&-unième, il exhorte les Princes du Nord de s'acquitter des devoirs de Princes Chrétiens, & de travailler à l'agrandissement de l'Eglise en combattant ses ennemis.

Dans la vingt-deuxième adressée à l'Archevêque d'Upsal & à ses Suffragans, il leur marque les penitences qu'ils doivent imposer pour les

*Lettres
d'Alexandre
III.*

crimes d'inceste & d'impureté, & reprend deux abus qui se pratiquoient dans leur païs : le premier, que des Prêtres celebroident la Messe avec de la lie de vin sèche, ou avec des miettes de pain trempées dans du vin ; & le second touchant les Mariages clandestins que l'on contractoit sans la benediction du Prêtre.

Les suivantes concernent quantité d'affaires particulieres d'Eglises, ou de Monasteres qu'il decide, ou pour le jugement desquelles il commet des personnes sur les lieux.

La seconde Addition en contient 109. adressées à Louis VII. Roi de France, ou aux Prélats de son Roïaume, dont la plûpart concernent les affaires des Eglises de France ; quelques-unes la Contestation d'Alexandre & de Victor, & d'autres ne sont que des Lettres de recommandation ou de compliment. Elles sont tirées de la Collection des Historiens de France de Duchesne.

La dernière Addition en contient vingt-deux, dont les six premières sont écrites sur le Schisme de Victor. Les deux suivantes concernent les Privileges des Chanoines de Challon. Dans la neuvième, il mande à Henri Archevêque de Rheims de quelle maniere il a été reçu dans Rome. Les cinq suivantes sont écrites en faveur de l'Eglise de Vezelay. Dans la quinzième, il louë Hugues Evêque de Rhodéz de ce qu'il a établi une paix generale dans son Diocèse. Les 17. & 18. sont les Bulles de Canonisation d'Edouard Roi d'Angleterre & de Saint Bernard. Les 20. 21. & 22. sont des Actes d'approbation de l'Ordre des Chevaliers de Saint Jacques en

Espagne, de celui des Religieux de l'Abbaie de Saint Sauveur de Messine, & de l'Ordre des Chartreux, & de leurs Constitutions. Il y a encore dans l'Addition au dixième Tome de Conciles 5. Lettres d'Alexandre III. dont les quatre premières concernent les immunités de Ecoles & du Chapitre de Paris, & la dernière le Chapitre d'Anagnia.

Luce III. n'ant été que peu de tems sur le S. Siege, ne nous a laissé que trois Lettres.

Par la première il leve l'excommunication de Guillaume Roi d'Ecosse, & l'interdit de son Roïaume portés contre lui par l'Archevêque d'Iork du vivant du Pape Alexandre, à cause qu'il s'étoit opposé à la Consécration de Jean élu à l'Evêché de S. André en Ecosse.

*Lettres
de Luce
III.*

La seconde est une Lettre adressée à Henri II. Roi d'Angleterre, par laquelle il l'exhorte à souffrir que l'on fasse une levée de deniers dans son Roïaume pour le secours de la Terre-sainte.

La troisième est un Decret contre les Heretiques de ce tems-là, dans lequel il anathematise à perpetuité les Cathares, les Patarins, ceux qui se disent les Humiliez ou les Pauvres de Lion, les Passagiens, les Jofepins & les Arnaldistes, & défend à toute sorte de personnes d'enseigner ou de prêcher publiquement qu'elles n'aient reçu mission du S. Siege ou de l'Evêque Diocésain; condamne tous ceux qui ont une doctrine ou des pratiques différentes de celles de l'Eglise Romaine touchant le Sacrement du Corps & du Sang de JESUS CHRIST, le Baptême, la Remission des pechez, le Mariage ou les autres Sacremens, leurs Fauteurs & leurs Adherans; ordonne que les Ecclesiastiques con-

Lettres de Luce III. vaincus de ces erreurs seront déposés, & les Laïques mis entre les mains des Juges seculiers pour être punis, s'ils ne les abjurent sur le champ, sans que les Relaps puissent obtenir aucun pardon; enjoint aux Archevêques & Evêques de faire tous les ans la visite par eux-mêmes ou par leurs Archidiacres, afin de rechercher les coupables; exhorte les Comtes, les Barons, les Seigneurs & les Magistrats de prêter main forte aux Ecclesiastiques contre ces Heretiques, à peine d'excommunication & de privation de leurs dignités, & donne en ce cas juridiction aux Archevêques & aux Evêques sur les personnes exemptes, & qui ne sont soumises qu'au S. Siege, veut qu'on leur obeisse comme à des Deleguez du S. Siege, nonobstant toutes sortes de Privileges.

Lettres de Gregoire VIII. Le Pape Gregoire VIII. ne fut pas plutôt élevé sur le S. Siege, qu'il écrivit une Lettre circulaire à tous les Fideles, pour les exhorter au secours de la Terre sainte. Il y décrit vivement l'excès des malheurs arrivez aux Chrétiens dans la prise de Jerusalem par Saladin, & presse fortement les Fideles d'entreprendre le voiage de la Terre-sainte pour la reprendre sur cet ennemi du Nom Chrétien; accorde des Indulgences à ceux qui feront le voiage, & renouvelle en leur faveur les Graces accordées par ses Prédecesseurs en pareil cas.

Par la seconde Lettre, il ordonne que pour fléchir la colere de Dieu, les Fideles jeûneront pendant cinq ans tous les Vendredis depuis l'Avent jusqu'à Noël, & qu'ils s'abstiendront de manger de la chair les Mercredis & les Samedis.

Par une troisieme Lettre, il confirme les ordres que ses Predecesseurs avoient donnés à tous les Juges Ecclesiastiques de vuider les procès des particuliers.

Les cinq premieres Lettres de Clement III. *Lettres de Clement III.* sont écrites sur le different qui étoit entre Jean & Hugues touchant l'Evêché de Saint André en Ecosse.

Dans la sixieme il confirme les droits & les immunités de l'Eglise d'Ecosse.

La septieme est l'Acte de Canonisation d'Orton Evêque de Bamberg.

La premiere Lettre de Celestin III. est adressée aux Prélats d'Angleterre, auxquels il ordonne d'excommunier tous ceux qui ne voudront pas obéir à Guillaume Evêque d'Eli, Legat du S. Siege & Regent du Roïaume en l'absence du Roi Richard, qui étoit allé à la Terre-sainte. *Lettres de Celestin III.*

Par la seconde, il leve l'excommunication portée par Geofroi Archevêque d'York contre Hugues Evêque de Durham.

La troisieme est l'Acte de la Canonisation de S. Ubaud Evêque d'Eugubio.

La quatrieme est une belle Exhortation, par laquelle il exhorte les Princes Chrétiens à faire la Paix pour être en état de secourir la Terre-sainte.

Dans la cinquieme adressée à l'Evêque de Lincoln, il le commet pour informer des defordres & des crimes dont l'Archevêque d'York étoit accusé.

La sixieme adressée au Doien & à l'Archidiacre de l'Eglise de Lincoln est écrite sur le même sujet.

Dans la septieme il fait Hubert Archevêque de Cantorbrie Legat du S. Siege en Angleterre,

Lettres de Celestin III. Et ordonne dans la huitième aux Evêques d'Angleterre de le reconnoître & de lui obeïr en cette qualité.

La neuvième est un Fragment de la Lettre adressée à l'Archevêque de Sens, par laquelle il déclaroit nul le divorce que Philippe Roi de France avoit fait avec la Reine Batilde sa femme fille du Roi de Danemarck sous pretexte de parenté, & lui enjoint de la reprendre.

Par la dixième il prie Hubert Archevêque de Cantorbie de lever des hommes pour envoyer dans la Terre-sainte au Roi Richard.

Les trois Lettres suivantes sont écrites sur les desordres causez dans l'Eglise d'Iork par l'Archevêque : il y commet le soin & la reforme de cette Eglise à Simon Doien du Chapitre. Et comme l'Archevêque en avoit appelé au Saint Siege avant que l'Evêque de Lincoln eût informé contre lui, il lui donne du tems pour venir à Rome jusqu'à la Fête de S. Martin; & en cas qu'il n'y comparoisse pas en ce tems-là, il ordonne à l'Evêque de Lincoln de proceder contre lui, & cependant lui ôte l'administration de son Diocèse.

Dans la quatorzième, il ordonne à Hubert Archevêque de Cantorbie d'obliger ceux qui se sont croisez de partir pour la Terre-sainte, à moins qu'ils n'aient un empêchement legitime.

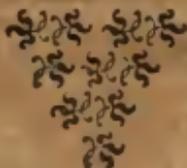
Cette Lettre est suivie de celle de Philippe Evêque de Beauvais écrite au Pape Celestin, par laquelle il se plaignoit que le Roi d'Angleterre étoit entré dans le Beauvoisis avec des Troupes, & l'avoit pris prisonnier. Le Pape lui fait réponse par la Lettre suivante qu'il n'est

pas à plaindre du malheur qui lui est arrivé, puisqu'il a osé prendre les armes contre le devoir de sa profession. Qu'au reste le Roi d'Angleterre n'a point de tort, puisque le Roi de France lui avoit injustement enlevé plusieurs Villes, au préjudice de la parole qu'il lui avoit donnée de ne rien faire contre lui qu'il ne fût de retour dans ses Etats : Qu'au lieu de la tenir il avoit voulu profiter de sa détention; que le Roi d'Angleterre étant enfin délivré, avoit eu raison de s'opposer aux entreprises du Roi de France.

*Lettres
de Celestin
III.*

Dans la seizième, il ordonne à l'Archevêque de Cantorbie, à l'Evêque de Lincoln & à l'Abbé de Saint Edmond de rétablir dans une Eglise d'Angleterre les Moines qui en avoient été chassés sous prétexte d'une Bulle du Pape obtenuë par surprise sur un faux exposé.

Dans la dernière adressée à Guillaume Roi d'Ecosse, il confirme les Droits & les Privileges des Eglises & de ce Roïaume.





CHAPITRE X.

*HISTOIRE DES DIFFERENS
de Saint Thomas Archevêque de Cantorbie,
avec Henri II. Roi d'Angleterre.*

*Vie de S.
Thomas
avant
qu'il fut
Archevê-
que de
Cantor-
bie.*

Saint Thomas étoit originaire de la Ville de Londres capitale de l'Angleterre : son pere se nommoit Gilbert & sa mere Matilde. Gilbert étant encore jeune se croisa, & étant allé à Jerusalem fut pris prisonnier, & fait esclave par les Sarrasins : il gagna dans sa prison les bonnes graces de la fille de l'Amiral chez qui il étoit prisonnier, & elle conçût une si grande affection pour lui, que Gilbert s'étant sauvé de prison, elle vint le trouver à Londres : elle y fut baptisée, & ensuite mariée à Gilbert, dont elle eut Thomas Becquet qui vint au monde l'an 1119. Avant sa naissance Gilbert étoit retourné dans la Terre-sainte où il demeura trois ans & demi, aiant laissé sa femme en Angleterre : elle eut soin d'élever leur fils, qui donna dès sa plus tendre jeunesse des marques de ce qu'on pouvoit esperer de lui. Il commença ses études à Londres, & après avoir perdu son pere & sa mere, il vint les achever à Paris. Etant retourné en Angleterre, il fut employé dans les affaires, & se mit dans la suite auprès de Thibaud Archevêque

Archevêque de Cantorbie. En ce tems-là Henri *Vie de S.*
 Evêque de Winchester frere du Roi Estienne, *Thomas*
 étoit Legat en Angleterre, lequel abusoit de sa *avant*
 qualité & de son autorité, traitoit les Evêques *qu'il fût*
 d'Angleterre & son propre Archevêque avec *Archevê-*
 une hauteur insupportable. Thomas conseilla à *que de*
 Thibaud de secouïer ce joug, & fut envoié de *Cantor-*
 sa part vers le Pape Celestin II. pour obtenir *bie.*
 la revocation de la Legation de Henri. Thomas
 étant arrivé à Rome negocia cette affaire si heu-
 reusement que le Pape dépouilla Henri de sa
 dignité, & en revêtit l'Archevêque de Cantor-
 bie. Thomas étant revenu en Angleterre, Thi-
 baud se déchargea sur lui des affaires de son
 Eglise, l'en fit quelque temps après Archidiacre,
 & lui donna plusieurs Benefices. Ensuite Estien-
 ne Roi d'Angleterre étant mort & Henri II.
 Duc de Normandie lui aiant succédé, Thomas
 fut fait Chancelier d'Angleterre vers l'an 1158.
 & fut chargé du soin des affaires de tout le
 Roïaume.

Enfin il fut nommé par le Roy à l'Archevêché
 de Cantorbie l'an 1161. après la mort de Thi- *Election*
 baud, & consacré le jour de la Pentecôte de la *de Sains*
 même année. Il ne fut pas plûtôt élevé à cette *Thomas à*
 haute dignité, qu'il songea à défendre avec vi- *l'Arche-*
 gueur les interêts & les libertez de l'Eglise. Il *vêché de*
 retira dès le commencement de son Episcopat *Cantorbie*
 les biens d'Eglise des mains des Grands Sei-
 gneurs qui les avoient usurpés. Il persuada au
 Roi d'Angleterre de remplir les Evêchez de
 Herford & de Worchester vacans depuis long-
 temps. Il étoit difficile qu'aïant entrepris de
 soutenir les droits de l'Eglise, il n'eût des inte-

Election de S. Thomas à l'Archevêché de Cantorbrie

rêts à deinêler avec le Prince ; c'est ce qui l'obligea de se démettre de sa charge de Chancelier entre les mains du Roi. Après cette démarche il redemanda avec fermeté les biens & les droits, qu'il prétendoit appartenir à l'Eglise de Cantorbrie, dont le Roi & les Grands étoient en possession. Il s'opposa fortement aux violences & aux exactions dont les Grands Seigneurs accabloient le Peuple & les Ecclesiastiques. Il voulut abolir la coûtume introduite en Angleterre, d'ajuger aux Princes les revenus des Eglises vacantes, & de differer de pourvoir à ces Eglises afin d'en jouir plus long-temps ; & il prétendit que les Ecclesiastiques qui avoient commis des crimes, n'étoient point justiciables des Magistrats Civils, mais qu'ils devoient être mis entre les mains de l'Evêque pour être dégradés & condamnés aux peines Ecclesiastiques sans les livrer au Bras seculier : que néanmoins si dans la suite ils commettoient de nouveaux crimes, la Justice seculiere pouvoir alors s'en saisir, parce qu'ils n'étoient plus considerés comme Clercs.

Origine des contestations entre le Roi d'Angleterre & S. Thomas.

Ce fut principalement ce dernier Chef qui fit encourir à Thomas la disgrâce du Roi d'Angleterre, & qui fit éclater leur querelle ; car un Chanoine de Bedford nommé Philippe Broc, aiant outragé un Officier du Roi devant lequel il étoit cité, ce Prince voulut en faire justice. L'Archevêque suspendit le Chanoine de ses fonctions Ecclesiastiques & de son Benefice pour plusieurs années. Le Roi n'étant pas satisfait de cette punition, vouloit qu'on le remit entre les mains de la Justice seculiere ; l'Archevêque l'aiant refusé, le Roi tint une Assemblée des Evêques de

son Roïaume à Londres dans l'Abbaïe de Werst-
minster. Il y remontra qu'il étoit à propos pour
le bien public , que les Ecclesiastiques fussent
jugés par les Magistrats , & condamnés à des
peines afflictives, parce que la dégradation ne
touchoit gueres ceux que la sainteté de leur
caractere n'avoit pû détourner du crime. Saint
Thomas qui étoit à la tête de cette Assemblée,
après avoir délibéré avec les autres Evêques,
fit réponse au Roi que les Evêques ne pou-
voient abandonner un droit qui leur avoit été
accordé par Henri I. Aïeul de Sa Majesté , &
confirmé par la promesse solennelle du Roi
Estienne ; & qu'ils prioient Sa Majesté de se
souvenir du serment qu'elle avoit fait le jour de
son Sacre, de conserver à l'Eglise sa liberté &
ses droits. Le Roi leur demanda s'ils n'étoient
pas disposés à observer les Coûtumes de son
Roïaume : S. Thomas répondit qu'ils étoient
prêts de le faire, pourvû que leurs droits fussent
à couvert : *Salvo ordine suo* ; tous les Prelats fi-
rent la même réponse, à l'exception de l'Evêque
de Chicester nommé Hilaire, qui changea ces
dernieres paroles, & dit qu'il observeroit ces
Coûtumes de bonne foi. Le Roi se trouva fort
irrité de la restriction qu'ils avoient mise à leur
promesse, & après les avoir pressés inutilement
de promettre d'observer les Coûtumes du Roïau-
me absolument & sans restriction, il sortit tout
en colere de l'Assemblée, & dès le lendemain
il envoya demander à l'Archevêque de Cantor-
bie les Provisions de tous les gouvernemens
qu'il lui avoit donnés pendant qu'il étoit Chan-
celier d'Angleterre, & sortit promptement de

Londres en donnant des marques de son indignation contre les Evêques. La crainte qu'ils eurent de sa colere & des effets qu'elle pourroit produire, & les sollicitations que ce Prince leur fit faire, en porterent un grand nombre à se relâcher pour satisfaire Sa Majesté. Ceux-ci firent tous leurs efforts pour engager les autres dans le même temperament. Saint Thomas résista long-temps; mais enfin vaincu par les frequentes & pressantes prieres des Prelats & de ses meilleurs amis, il se laissa fléchir, vint trouver le Roi à Oxford, & lui promit de s'obliger d'observer les Coûtumes du Roïaume sans y apposer aucune restriction. Le Roi pour rendre cette Declaration plus autentique, tint une Assemblée des Evêques & des Grands du Roïaume à Clarendon l'an 1164. dans laquelle il fit prêter serment à l'Archevêque de Cantorbie & aux autres Prelats qu'ils observeroient de bonne foi les Coûtumes du Roïaume; & fit en même temps dresser un procès verbal contenant les Articles de ces Coûtumes que les Evêques reconnoissoient: Ils sont au nombre de seize. Le premier porte que quand il y a des contestations entre les Laïques & les Clercs touchant la présentation aux Benefices, elles doivent être réglées dans la Cour du Roi. Le second que l'on ne peut donner aux Eglises, des biens des fiefs dépendans du Roi, sans la concession de Sa Majesté. Le troisiéme que les Clercs accusés ou dénoncés par les Officiers du Roi, viendront à sa Cour, afin qu'on voie s'ils doivent y répondre ou être renvoïés à la Justice Ecclesiastique; & qu'étant renvoïés à la Cour Ecclesiasti-

*Assemblée
à Clarendon.*

que le Justicier du Roi y enverra une personne pour être témoin de ce qui s'y passera : que si le Clerc y est convaincu , ou s'il confesse son crime , l'Eglise ne pourra plus le soutenir. Le quatrième que les Archevêques , les Evêques & les autres sujets du Roi , ne pourront sortir du Roïaume sans la permission de Sa Majesté , & qu'en cas qu'elle la leur accorde , ils lui donneront assurance qu'ils ne feront rien contre ses intérêts. Le cinquième que les excommuniés ne seront point obligés de donner caution qu'ils demeureront dans le païs , mais seulement qu'ils s'en tiendront au Jugement de l'Eglise quand elle leur donnera l'absolution. Le sixième que l'on ne recevra contre les Laïques d'autres Accusateurs , ni d'autres témoins que ceux qui sont permis par les Loix. Le septième que tous ceux qui tiennent quelque chose du Roi ou qui sont du nombre de ses Officiers , ne pourront être excommuniés , ni leurs terres frappées d'interdit , si l'on n'en avertit le Roi ou son Juge , afin que ce qui appartient à la Cour du Roi y soit jugé , & ce qui appartient à la Cour de l'Eglise y soit renvoïé. Le huitième que l'on pourra appeller de l'Archidiacre à l'Evêque , de l'Evêque à l'Archevêque ; & que si l'Archevêque ne rend pas justice , on pourra s'adresser au Roy , afin que le procès soit vuïdé par son ordre dans la Cour de l'Archevêque , sans qu'on puisse en appeller que par la permission du Prince. Le neuvième qu'en cas de contestation entre un Clerc & un Laïque touchant un bien que l'un prétend dépendre de l'Eglise & l'autre du Fief ; le Juge Roïal fera venir par devant lui douze

*Assemblée
à Clarendon.*

*Assemblée
à Clarendon.*

Praticiens pour examiner s'il est de l'Eglise ou du fief; que s'ils jugent qu'il appartient à l'Eglise, il renvoiera la contestation à la Cour Ecclesiastique, & que s'ils jugent qu'il dépend du Fief Laïque, elle sera renvoïée à la Justice du Seigneur. Le dixième que si quelqu'un est cité par son Archidiacre ou par son Evêque pour répondre sur quelque accusation & qu'il ne veuille pas comparoître, il pourra être interdit; mais qu'on ne pourra l'excommunier jusqu'à ce que le Juge Roïal du lieu l'ait sommé d'aller répondre; que si ce Juge ne fait pas son devoir le Roi y pourvoira. L'onzième ne regarde point l'Eglise. Le douzième porte que le Roi jouïra des fruits des Archevêchez, Evêchez, Abbayes & Prieurés pendant la vacance; que pour les remplir le Roi mandera les notables du lieu, qui feront l'Electïon dans la Chappelle du consentement du Roi, & suivant l'avis des Seigneurs qu'il fera venir pour cela, & que l'Elû prêtera la foi & hommage au Roi avant que d'être consacré. Le treizième que le Roi fera faire justice aux Evêques, & les Evêques au Roi. Le quatorzième que les Bestiaux trouvés en délit ne seront point retenus par les Eglises, mais remis entre les mains des Officiers Roïaux. Le quinzième que les Plaidis seront de la Justice du Roi. Le seizième que les enfans des Païsans ne seront ordonnés que du consentement de leurs Seigneurs. Ces Articles ne furent pas signés des Evêques, mais furent reconnus dans l'Assemblée; & on en dressa trois Exemplaires, un pour le Roi, l'autre pour l'Archevêque de Cantorbie & le troisième pour l'Archevêque d'Ioik.

L'Archevêque de Cantorbie s'étant retiré, il s'éleva un murmure parmi ses amis & ses Domestiques qui l'accompagnoient ; les uns l'excusoi-ent de ce qu'il n'avoit pû faire autrement, à cause de la conjoncture fâcheuse du temps ; & les autres se plaignoient aucontraire de ce que toute la liberté de l'Eglise d'Angleterre étoit ruinée par cette condescendance. Son Porte-Croix plus hardi que les autres lui en fit des remontrances ; & l'Archevêque persuadé qu'il avoit mal fait, en eut une sensible douleur, se résolut d'en faire penitence, & s'abstint de celebrer jusqu'à ce que le Pape Alexandre III. qui demouroit alors à Sens, lui eût écrit de ne le plus faire, & lui eût donné l'absolution de la faute qu'il avoit pû commettre, à condition qu'il s'en confesseroit à un Prêtre.

Aussitôt que le Roi scût que l'Archevêque se repentait de ce qu'il avoit fait, il entra dans une étrange colere contre lui. Le Saint qui en fut averti se retira à son Abbaïe d'Alintere qui étoit proche de la Mer, & s'embarqua deux fois pour passer en France ; mais le vent aiant été contraire, il retourna à Cantorbie : il ôsa même se presenter au Roi dont il fut tres-mal reçu. Ce Prince desesperant de faire revenir l'Archevêque de Cantorbie, s'adressa au Pape pour obtenir de lui ce qu'il souhaitoit. Il lui envoya l'Evêque de Lizieux & l'Archidiacre de Poitiers, pour lui demander qu'il fit l'Archevêque d'York son Legat en Angleterre, & qu'il ordonnât à Saint Thomas & aux autres Prelats d'Angleterre de garder les Coûtumes de son Roïaume. Le Pape aiant refusé l'un & l'autre,

*Repentir
de l'Ar-
chevêque
de Cantor-
bie d'avoir
signé.*

*Retraite
de Saint
Thomas.*

*Negocia-
tion du
Roi avec
le Pape.*

*Negocia-
tion du
Roi avec
le Pape.*

le Roi lui renvoia de nouveaux Deputez pour lui demander encore la même chose avec instance, & pour le prier de confirmer les Cou- tumes & les Privilèges de son Roïaume par l'autorité du S. Siege. Le Pape lui refusa abso- lument ce dernier, mais pour le ménager, il donna la dignité de Legat du S. Siege à l'Ar- chevêque d'Iork, à condition neanmoins qu'il n'auroit aucune jurisdiction sur la personne ni sur l'Archevêché de S. Thomas, & sans exem- pter les Evêques d'Angleterre de l'obeïssance qu'ils devoient à leur Primat. Cette restriction rendant inutile la Legation de l'Archevêque d'Iork pour le dessein qu'avoit le Roi, qui étoit de faire déposer S. Thomas, il renvoia avec indignation la Lettre du Pape.

*Assemblée
à Nor-
tampton
contre S.
Thomas.*

Le Pape lui écrivit une autre Lettre pour le dé- tourner des entreprises qu'il faisoit sur les droits des Eglises de son Roïaume; mais ce Prince au lieu de se rendre à ses avertissemens, fit faire com- mandement à l'Archevêque de Cantorbie, de comparoître en personne devant Sa Majesté, pour répondre à diverses accusations qu'on avoit faites contre lui. S. Thomas fit supplier le Roi de ne pas trouver mauvais qu'il jouît des Privilèges de sa dignité, qui le dispensoient de compa- roître devant des Juges séculiers. Le Roi encore plus irrité par cette excuse, donna ordre aux Evêques & aux Seigneurs de son Roïaume de se trouver à son Château Roïal de Northam- pton, & contraignit l'Archevêque de Cantorbie d'y venir plutôt en qualité de coupable que de Juge. La premiere chose que l'on fit dans l'As- semblée, fut de prononcer un Jugement contre

lui, parce qu'il avoit manqué de se presenter, *Assemblée*
 lorsqu'il avoit été cité par le Roi, & ses biens à *Nor-*
 meubles furent confisqués, à condition nean-*thampton*
 moins que l'exécution de cette Sentence dépen-*contre S.*
 droit de la vo'onté de Sa Majesté. Ensuite on *Thomas.*
 le fit entrer dans une salle de l'Assemblée, où
 on l'enferma : on lui demanda compte des re-
 venus des Evêchez & des Abbaies vacantes dont
 il avoit joui pendant plusieurs années, lorsqu'il
 étoit Chancelier. Le Saint fit réponse qu'il pren-
 droit conseil. Henri Evêque de Winchester dit
 qu'il se souvenoit que quand on l'avoit élu Ar-
 chevêque, il avoit été déchargé de tout. Gil-
 bert Evêque de Londres lui proposa de quitter
 son Archevêché pour appaiser le Roi; les au-
 tres Evêques, à l'exception de celui de Win-
 chester furent de même avis. S. Thomas ne vou-
 lut point écouter cette proposition, & pour être
 délivré, demanda à parler à deux Seigneurs qui
 étoient avec le Roi; quand ils furent venus, il
 demanda du tems jusqu'au lendemain, & dit
 qu'alors il répondroit ce que Dieu lui auroit ins-
 piré. L'Assemblée députa les Evêques de Lon-
 dres & de Rochester pour porter cette réponse
 au Roi; mais celui de Londres dit que l'Arche-
 vêque demandoit du tems, afin de revoir ses
 papiers, & de se préparer à rendre compte à
 Sa Majesté. Le Roi satisfait de cette declara-
 tion, lui manda par les deux Seigneurs, à
 qui il avoit voulu parler, qu'il lui accordoit le
 tems qu'il avoit demandé, pourvû qu'il tint la
 parole qu'il lui avoit donnée de lui rendre com-
 pte des choses dont il étoit chargé. S. Thomas
 déclara sur le champ qu'il n'avoit point donné

Assemblée cette parole : on ne laissa pas de le laisser sortir.
à Nor- Il fut tourmenté la nuit suivante d'une violente
thampton colique, qui l'empêcha de se lever le lendemain.
contre S. Le Roi envoya chez lui deux Seigneurs de sa
Thomas. Cour s'informer s'il étoit malade, & en même
 tems le citer. Il s'excusa pour ce jour-là sur l'é-
 tat où ils le voioient, & promit de l'aller trou-
 ver le jour suivant. En même tems le bruit cou-
 rut que s'il alloit au Palais, il seroit assassiné ou
 arrêté. Le lendemain plusieurs Evêques firent
 ce qu'ils pûrent pour lui persuader de remettre
 son Archevêché, & tout ce qu'il possédoit entre
 les mains du Roi, dans la crainte qu'ils avoient
 qu'il ne perdît la vie, s'il ne se soumettoit. Il ne
 fut point ébranlé par cette menace, défendit
 à tous les Evêques d'assister aux Jugemens qui
 se feroient contre lui, & déclara qu'il en ap-
 pelloit au S. Siege. L'Evêque de Londres ap-
 pella de la défense qu'il lui venoit de faire, &
 se retira avec tous les Evêques, à l'exception de
 ceux de Winchester & de Salisbury qui demeu-
 rerent avec S. Thomas. Ce Prélat celebra ensuite
 la Messe, & après l'avoir dite, il alla au Palais,
 portant lui-même sa croix ; le Roi ne voulut
 point lui parler, & s'étant retiré dans une cham-
 bre particuliere, manda les autres Evêques, &
 leur fit de grandes plaintes contre l'Archevêque
 de Cantorbie. Les Evêques approuverent les sen-
 timens du Roi, & dirent que cer Archevêque
 étoit un traître & un parjure ; qu'ainsi il étoit
 juste de proceder contre lui, comme contre
 un criminel de Leze-majesté. Cependant ils n'o-
 ferent pas le juger dans les formes, & lui firent
 seulement dire par Hilaire Evêque de Chicester,

que puisqu'après avoir promis obeïssance au Roi, & juré qu'il observeroit les Coûtumes du Roïaume, il avoit été contre son serment, ils ne se croioient plus obligés de lui obeïr; qu'ils remettoient leurs personnes & leurs Eglises sous la protection du Pape, & le citerent à son Tribunal.

Le Roi lui fit dire par Robert Comte de Leicester qu'il rendit compte des choses dont il avoit été chargé. Il protesta qu'il en avoit été déchargé par le fils du Roi, quand il avoit été fait Archevêque de Cantorbie. Il recusa ensuite le Jugement du Roi, des Evêques & des autres Seigneurs du Roïaume, declara qu'il ne reconnoissoit point d'autre Juge que le Pape, & cita les Evêques devant lui. Après avoir fait cette declaration, il sortit du Palais, dont il ouvrit les portes avec les clefs qui furent trouvées attachées à la muraille, & fut accompagné jusqu'à sa maison par une foule de pauvres: le soir même il prit la resolution de se retirer, & afin de le faire plus secretement, il feignit de vouloir coucher dans l'Eglise, & la nuit il se sauva aiant changé d'habit & de nom. Il s'embarqua après avoir fait quelques tours en Angleterre pour n'être pas arrêté: Il passa en Flandres, & arriva enfin à Gravelines, & de-là se retira à l'Abbaïe de Saint Berthin où il se fit connoître, & d'où il envoya des Deputez à Louis VII. Roi de France pour l'informer de ce qui lui étoit arrivé, & le prier de vouloir lui permettre de demeurer dans son Roïaume. Ils furent prévenus par les Deputez du Roi d'Angleterre; mais le Roi de France ne les avoit pas reçûs favorablement, & s'étoit

*Retraite
de S.Tho-
mas en
France.*

declaré pour S. Thomas, même avant l'arrivée de ses Deputez : ceux-ci furent plus favorablement traités, & le Roi leur promit toute sorte de protection pour lui dans son Roïaume, & dit qu'il ne faisoit en cela que suivre la coûtume des Rois ses Prédécesseurs, qui par un privilege tres-particulier, avoient été de tout tems en possession de donner leurs Etats pour azile aux Evêques persecutez pour la Justice, & de les défendre contre tous leurs ennemis.

*Jugement
du Pape
en faveur
de S. Tho-
mas.*

Les Deputez du Roi d'Angleterre, & ceux de l'Archevêque allerent trouver le Pape, qui étoit alors à Sens. Les premiers gânerent une partie des Cardinaux ; mais le Pape étoit pour l'Archevêque. Il donna neanmoins audience aux Deputez du Roi d'Angleterre qui le presserent d'obliger l'Archevêque de retourner en Angleterre, & le prierent d'y envoyer un Legat à *latere* pour prendre connoissance de ce differend, & de l'accommoder, ou de le juger sans appel. Le Pape ne voulut rien faire que l'Archevêque ne fût arrivé en personne, & l'ayant déclaré aux Deputez du Roi d'Angleterre, ils s'en allerent fort mécontents. Peu de tems après Saint Thomas accompagné de l'Archevêque de Trèves & de l'Abbé de S. Berthin se rendit à Soissons, où le Roi Louis le vit, & lui réitera les promesses qu'il avoit faites à ses Deputez. Il alla ensuite à Sens trouver le Pape qu'il n'eût pas de peine à persuader de la justice de sa cause en lui montrant les Articles qu'on avoit dressez à Clarendon, qui furent d'un commun consentement trouvez contraires aux interêts & à la liberté de l'Eglise. Il offrit le lendemain au Pape de quit-

ter son Archevêché, & le pria de nommer une autre personne en sa place : le Pape n'en voulut rien faire, lui ordonna de garder son Archevêché, & le recommanda à l'Abbé de Pontigny dans le Monastere duquel il se retira.

*Jugement
du Pape
en faveur
de S.Tho-
mas.*

Le Roi d'Angleterre aiant appris de ses Deputez la réponse du Pape, confisqua tous les biens de l'Archevêque de Cantorbie, & ceux de ses parens & de ses amis; les bannit de son Roïaume, & fit publier de nouvelles Ordonnances encore plus préjudiciables que les premières à la liberté de l'Eglise. Saint Thomas lui écrivit là-dessus, & à quelques Evêques d'Angleterre, mais ces remontrances n'eurent aucun effet. Il fit néanmoins proposer une Conference où le Pape devoit assister : mais sa Sainteté étant retournée à Rome, le Roi lui envoya des Deputez qu'il fit passer par l'Allemagne, où ils assisterent à l'Assemblée de Wirtzbourg contre le Pape Alexandre, & se lierent par serment avec les Evêques d'Allemagne pour l'Antipape Pashal. Ils ne laisserent pas de continuer leur route & d'aller trouver Alexandre, auquel ils rendirent la Lettre de leur Prince qui le menaçoit de se déporter de son obeïssance, s'il ne lui donnoit satisfaction sur l'affaire de S. Thomas. Le Pape sans s'étonner, écrivit au Roi d'Angleterre avec tant de fermeté, que ce Prince renonça à la resolution qu'il avoit prise de se joindre au Parti Schismatique, fit de nouvelles protestations au Pape de son respect, & desavoua ce que ses Deputez avoient fait en Allemagne, comme l'ayant fait sans ordre & contre son intention. Mais rien n'étoit capable de le faire revenir de

la prévention où il étoit contre S. Thomas. Le Pape pour élever celui que le Roi abaissoit, l'établit Legat du S. Siege dans toute l'Angleterre, à l'exception du Diocèse d'Iork. Saint Thomas revêtu de cette nouvelle dignité, se crût obligé d'agir en conséquence. Il condamna donc & cassa les Coûtumes qui avoient été publiées à Clarendon, excommunia tous ceux qui les observeroient ou qui les feroient observer, manda aux Evêques qu'ils n'étoient nullement obligés au serment qu'ils avoient prêté, & menaça le Roi d'Angleterre d'anathême. Le Roi pour le prévenir en appella au S. Siege par le conseil des Prélats de Normandie, & députa Jean d'Oxford à Rome pour prier le Pape d'envoyer un Legat à *latere* en Angleterre, afin de juger ou d'accommoder cette affaire. Cependant il menaça les Religieux de Cisteaux de détruire tous les Monasteres qu'ils avoient dans ses Etats, s'ils gardoient plus long tems l'Archevêque à Pontigny : il fut donc obligé d'en sortir, & choisit le Monastere de Sainte Colombe de la Ville de Sens pour le lieu de sa demeure. Il excommunia plusieurs personnes du Roïaume & quelques Evêques, entr'autres l'Evêque de Londres son plus grand ennemi.

Negociation de Jean d'Oxford à Rome.

Cependant Jean d'Oxford aiant gagné une partie de la Cour de Rome par ses présens, assûra le Pape que le Roi d'Angleterre ne soutiendrait plus les Coûtumes qu'il avoit fait recevoir dans l'Assemblée de Clarendon, & fit nommer Guillaume Cardinal Evêque de Pavie Legat, pour vider l'affaire de l'Archevêque de Cantorbic; mais parce qu'il pouvoit être surpris

à cause de la liaison qu'il avoit avec le Roi d'An-
 glerterre, le Pape lui donna pour Colleague le Cardinal Othon. Il donna en particulier l'absolution à Jean d'Oxford que S. Thomas avoit excommunié, lui accorda le Doienné de Salisbery, & suspendit l'autorité de Saint Thomas jusqu'à l'arrivée de ses Legats. Ces avantages qu'il sembloit que le Roi d'Angleterre avoit eûs à la Cour de Rome étonnerent Saint Thomas & ses amis. Pierre Lombard en écrivit au Pape aussi bien que Saint Thomas, qui refusa le jugement du Cardinal de Pavie. Ces deux Legats étant arrivés en France firent sçavoir à l'Archevêque de Cantorbie le sujet pour lequel le Pape les envoioit : & le Cardinal de Pavie lui marqua qu'il venoit pour décider le différent qui étoit entre lui & le Roi d'Angleterre. Saint Thomas avoit préparé une réponse assez aigre; mais il la supprima par le conseil de Guillaume de Salisbery, & lui écrivit avec plus de moderation.

Les deux Legats ne pûrent pas si-tôt travailler à l'affaire de S. Thomas aiant à ménager la paix entre les Rois d'Angleterre & de France. Le Cardinal de Pavie prit ouvertement les intérêts de celui d'Angleterre, & donna sujet de plainte au Roi de France; & le Pape à sa sollicitation fit défenses à S. Thomas de prononcer aucune Sentence d'excommunication contre la Personne du Roi d'Angleterre, ni d'interdit contre son Roïaume. Enfin les Legats envoierent avertir Saint Thomas de se trouver le 10. du mois de Novembre de l'an 1168. sur les Frontieres des deux Etats. Saint Thomas demanda, & obtint un delai de sept jours pour rassembler les Com-

Negociation de Jean d'Oxford à Rome.
Negociation des Legats du Pape envoiez en Angleterre.

Negociation des Legats du Pape en Angleterre. pagnons de son exil : il se rendit avec plusieurs à Gisors lieu de la Conference : il y trouva les deux Legats accompagnés de l'Archevêque de Rouen qui lui représenterent l'inflexibilité du Roi d'Angleterre, & les maux que l'Eglise souffroit de la persecution dont il étoit cause. Ils firent valoir ensuite la grandeur & la puissance de ce Prince, l'amour & le respect qu'il avoit toujours témoigné pour le S. Siege, & les graces extraordinaires qu'il avoit accordées à l'Archevêque de Cantorbie : ils rapporterent avec exageration les plaintes qu'il faisoit contre lui, en l'accusant de lui avoir suscité la guerre du Roi de France, & celle du Comte de Flandres ; exhorterent S. Thomas de s'humilier & de lui témoigner de l'obeissance pour desarmer par sa soumission sa colere & sa fierté naturelle. Saint Thomas se défendit & se justifia des soupçons que le Roi d'Angleterre avoit contre lui, & particulierement de ce qu'on l'accusoit d'avoir excité la guerre du Roi de France contre le Roi d'Angleterre. Le Roi de France voulut bien rendre témoignage à son innocence, en assurant avec serment qu'il n'étoit pas vrai qu'il l'eût sollicité d'entreprendre cette guerre : S. Thomas ajouta qu'il étoit bien persuadé qu'un Evêque ne devoit point avoir recours à ces sortes de voyes ; qu'il étoit prêt d'avoir pour le Roi toute sorte de soumission & de déference, pourvû que l'honneur de Dieu, celui du S. Siege Apostolique, la liberté de l'Eglise, la dignité du Sacerdoce les biens Ecclesiastiques ne reçussent aucune atteinte. Ils lui proposerent de promettre au Roi d'observer toutes les Coûtumes qui avoient été

en usage du tems des Archevêques ses Predecesseurs, ou du moins de les tolerer & de les dissimuler. Il ne voulut s'engager ni à l'un ni à l'autre, & non pas même à demeurer dans le silence. On lui proposa de renoncer à son Archevêché en cas que le Roi renonçât à ses Couronnes : il refusa encore cette proposition. Enfin les Legats lui demanderent s'il ne vouloit pas les reconnoître pour juges de son different avec le Roi. Cette proposition l'embarrassa, car d'un côté il ne vouloit pas rejeter ouvertement leur jugement; d'autre côté il ne croioit pas qu'il fût seur pour lui d'être jugé dans un autre Tribunal que dans celui du Pape même : Il répondit donc que quand on lui auroit restitué les biens dont on l'avoit dépouillé, il subiroit volontiers le Jugement du Pape, ou celui des personnes qu'il commettrait pour le juger. Ils le presserent de consentir que le different qu'il avoit avec ses Evêques fût plaidé en leur presence, & qu'ils en fussent les Juges. Il fit réponse qu'il n'avoit point reçu d'ordre du Pape sur ce sujet : ainsi finit cette Conference qui n'eut aucun effet. Saint Thomas écrivit au Pape le détail de ce qui s'étoit passé, & les deux Legats en allerent faire part au Roi d'Angleterre. Ce Prince & les Prélats de son Roïaume demanderent aux Legats, s'ils n'avoient point reçu d'ordre du Pape de juger S. Thomas, ou s'ils ne le pouvoient point faire en vertu de leur Legation. Ils declarerent qu'ils n'avoient point ce pouvoir; tout ce qu'ils purent fut de faire lire publiquement les Lettres du Pape qui défendoient au Saint Prêlat d'excommunier le Roi, ni de jeter d'Interdit sur

Negociation des Legats du Pape envoiez en Angleterre.

Negociation des Legats du Pape en voiez en Angleterre. son Roiaume, & de les lui faire signifier avec défenses de rien entreprendre, au préjudice de cet ordre, & de confirmer les absolutions qui avoient été données aux Evêques & aux autres personnes excommuniées sous prétexte que le Pape avoit permis de leur donner l'absolution en cas de peril de mort, & que ces personnes étant obligées par ordre du Roi de passer la mer, elles courroient risque de leur vie. Mais le Pape ne l'ayant permis qu'à condition qu'ils restitueroient les biens d'Eglise, & la plûpart ne l'ayant point fait, S. Thomas écrivit aux Legats qu'ils devoient les obliger de faire cette restitution s'ils vouloient que leur absolution subsistât : le Pape même leur écrivit aussi de le faire; mais le Cardinal de Pavie éluda cet ordre, en disant qu'il ne pouvoit l'exécuter sans choquer le Roi. Saint Thomas se plaignit hautement de ce procédé, & en écrivit en Cour de Rome, priant en même temps le Pape de rappeler ces deux Legats, qui témoignoit trop de partialité. Le Pape ne pouvant résister aux instances de celui qui prenoit à Rome les interêts de S. Thomas, manda aussi-tôt ses Legats, & les dépouilla de toute autorité. Le Cardinal Othon avant que de partir fit tous ses efforts pour porter le Roi d'Angleterre à rendre justice à l'Archevêque de Cantorbie. Ce Prince lui dit qu'il consentiroit qu'il retournât à Cantorbie & possédât son Eglise en paix, & qu'il renonceroit aux Coûtumes qui n'avoient pas été en usage du tems de ses Prédecesseurs; mais il ne voulut point entendre parler de lui faire justice ni à ceux de son parti touchant les biens dont il jouissoit depuis long-

tems, prétendant en avoir fait un bon usage. Le Cardinal de Pavie parla aussi au Roi; mais tout cela ne servit de rien qu'à les mettre mal dans l'esprit de ce Prince, qui se plaignit quand ils vinrent prendre congé de lui, qu'il avoit été trahi par le Pape, & menaça de se soustraire à son obéissance, s'il ne lui faisoit justice de l'Archevêque de Cantorbie.

Le Roi de France se mêla ensuite, à la sollicitation du Pape, d'accommoder cette affaire avec le Roi d'Angleterre, & ménagea une entrevûe dans laquelle l'Archevêque de Cantorbie alla se jeter aux pieds du Roi; & après avoir imploré sa clemence déclara qu'il remettroit entre leurs mains tout ce qui avoit fait naître leur différent, pourvû que l'honneur de Dieu fût à couvert.

Le Roi reçût cette restriction avec beaucoup de chaleur, & proposa au Roi de France de laisser S. Thomas en possession du Siege de Cantorbie, disant qu'il jouïroit des droits dont le Roi ses Prédecesseurs avoient joui du tems des Prédecesseurs de l'Archevêque, qui jouïroit aussi de la liberté dont ses Prédecesseurs avoient joui. Cette proposition parut raisonnable aux assistans, & même au Roi de France. Cependant S. Thomas ne la voulut pas accepter, prétendant que ses Prédecesseurs avoient toleré quelques abus qu'on lui vouloit faire approuver. Son refus excita le murmure des Seigneurs des deux Nations & le mécontentement des deux Rois. Ses ennemis l'accuserent d'orgueil, & plusieurs de ses amis mêmes n'approuverent pas son inflexibilité. Cependant le Roi de France changea bien-tôt après de sentiment, loua sa fermeté,

*Entrevûe
de S. Tho-
mas & du
Roi d'An-
gleterre en
sa presen-
ce.
du Roi de
France.*

& au lieu de le bannir de ses Etats, comme on croioit qu'il le feroit, il le vit, lui permit de demeurer à Sens, & continua de l'assister. Le Roi d'Angleterre envoya faire des plaintes à ce Prince de ce qu'il traitoit si-bien un homme qui avoit refusé une paix à des conditions raisonnables : mais voiant que le Roi de France étoit resolu de ne le point abandonner, il sollicita de nouveau le Pape par deux députations, & employa le Roi de Sicile & les Etats d'Italie, afin qu'ils joignissent leurs prieres aux siennes contre Saint Thomas. Tout ce qu'il pût obtenir du Pape, fut qu'il enverroit encore deux Legats pour travailler de nouveau à la paix. Gratién Neveu du Pape Eugene III. & Vivien Avocat de l'Eglise Romaine furent choisis pour cette Legation ; le Pape leur donna les conditions de paix toutes dressées, & leur fit faire serment de ne point outrepasser les ordres qu'il leur donnoit. Il leur défendit de rien recevoir du Roi d'Angleterre pour leur dépense jusqu'à la conclusion de la paix ; & leur ordonna de déclarer à ce Prince, que s'il ne vouloit pas faire la paix aux conditions qu'il lui prescrivoit, il donneroit la liberté à l'Archevêque de Cantorbie de se servir contre lui de l'autorité de l'Eglise. Ces Legats firent diverses Negotiations pendant l'année 1169. mais pas une ne réussit. Le Roi d'Angleterre offroit de permettre à l'Archevêque de retourner en Angleterre, & de le rétablir dans son Archevêché & dans ses biens ; mais il vouloit ajouter cette condition, sauf les droits de son Roïaume. Les Legats ne voulurent point passer cette clause que l'on ne mît

*Autres
Legats
envoiez en
Angleterre,
& leur
Negociation.*

celle-ci, Sauf les libertez de l'Eglise. Il y eut une entrevûe à S. Denis entre les deux Rois, les Legats & l'Archevêque, qui ne produisit rien : ainsi les Legats s'en retournerent sans avoir conclu la paix. Le Roi d'Angleterre n'avoit pas été content de ceux-ci, en demanda d'autres au Pape avec instances & même avec menaces : le Pape ne crût pas les lui devoir refuser ; il suspendit même l'autorité de l'Archevêque jusqu'à ce que la paix fût faite. Il choisit pour cette Legation Simon Prieur du Mont-Dieu, & Bernard de Corile, & les chargea de deux Lettres pour ce Prince ; l'une pleine d'exhortation & de douceur, & l'autre de severité & de menaces, avec ordre de lui presenter d'abord la premiere, & en cas qu'il demeurât dans son obstination d'y ajoûter cette seconde. Ces deux Legats conduisirent l'Archevêque au lieu de l'entrevûe où se trouverent les deux Rois : ils lui conseillèrent de s'humilier devant son Roi ; il se rendit à ce conseil, & demanda seulement que l'on mît à couvert l'honneur de Dieu par ces mots, *Ad honorem Dei*. Le Roi d'Angleterre se tint choqué de ce terme, & demanda que l'Archevêque lui promît & jurât comme Prêtre & comme Evêque en présence de toute l'Assemblée d'observer sincerement les Coûtumes que les Saints Archevêques avoient observées sous les Rois ses Prédecesseurs, & dont il lui avoit donné parole dans une autre occasion. L'Archevêque lui promit de lui être fidele en tout ce qu'il pourroit, *Salvo ordine suo*, & ajoûta que pour le bien de la paix il s'engageoit d'observer, autant que sa dignité le lui permettroit,

Autres Legats envoiez en Angleterre, & leur Negociation.

*Autres
Legats
envoiez en
Angleterre,
& leur
Negocia-
tion.*

celles d'entre ces Coûtumes que les saints Prédecesseurs avoient observées. Le Roi demanda qu'il promît d'observer les Coûtumes de son Roiaume sans restriction ; mais l'Archevêque n'y voulut jamais consentir, & sur ce refus le Roi sortit de l'Assemblée. Les Legats l'ayant exhorté de recevoir l'Archevêque dans son amitié, & de lui restituer son Eglise, il dit qu'il pourroit bien lui rendre un jour son Eglise ; mais qu'il se garderoit bien de le recevoir jamais dans son amitié. Ils presenterent au Roi d'Angleterre dans une seconde entrevûë des deux Rois, la Lettre menaçante du Pape ; mais ce Prince n'en fut point ébranlé, & insista toujours à ce que l'Archevêque de Cantorbic promît d'observer les Coûtumes de son Roiaume que les Archevêques ses Prédecesseurs avoient observées avant lui ; & l'Archevêque dit qu'il étoit prêt d'obéir au Roi autant qu'il le pourroit sans blesser les privileges de sa dignité ; ainsi cette Legation n'eut pas plus d'effet que les autres. Enfin le Pape lassé de toutes ces longueurs du Roi d'Angleterre, revouqua la suspension de l'autorité de l'Archevêque de Cantorbic, & lui laissa la liberté d'en user comme il le jugeroit à propos.

*Couronne-
ment du
fils du Roi
par l'Ar-
chevêque
d'Iork.*

Quelque tems après le Roi d'Angleterre voulant faire couronner son fils aîné, resolut de faire faire cette ceremonie par l'Archevêque d'Iork : le Pape en aiant été informé, défendit à cet Archevêque & à tous autres, sous peine d'interdiction d'attenter sur un droit qui apparrenoit à l'Archevêque de Cantorbic. Saint Thomas écrivit aussi à l'Archevêque d'Iork & à ses Confreres pour leur faire la même défense.

Le Roi en fut si irrité, qu'il prit la resolution de faire prêter serment à ses Sujets, qu'ils n'obeiroient point au Pape, ni à l'Archevêque de Cantorbie, & fit couronner son fils par l'Archevêque d'Iork à Westminster dans une Eglise du Diocèse de Cantorbie. Le jeune Roi prêta serment d'observer les Coûtumes du Roiaume publiées à Clarendon. Alors le Pape pressé par les remontrances de l'Archevêque de Cantorbie, du Roi de France, & de Guillaume Archevêque de Sens, declara l'Archevêque d'Iork suspens de toutes Fonctions Ecclesiastiques, & interdit de même tous les Evêques qui avoient assisté à cette ceremonie : il manda en même tems à Rotrou Archevêque de Roüen & a Bernard Evêque de Nevers d'aller trouver le Roi d'Angleterre, afin de le presser pour la dernière fois de sa part de faire la paix, & en cas qu'il le refusât de jeter l'Interdit sur tous ses Etats qui étoient au deçà & au delà de la Mer. Il écrivit en même tems au Roi d'Angleterre avec vigueur, lui commandant de la part de Dieu, & en vertu de l'Autorité Apostolique de se reconcilier avec l'Archevêque de Cantorbie, & de donner la paix à l'Eglise, s'il vouloit éviter un anathème semblable à celui qu'il avoit prononcé contre l'Empereur Frederic. Des menaces si pressantes obligerent le Roi d'Angleterre de songer serieusement à un accommodement, & de prier lui-même les Legats d'y travailler. Saint Thomas l'alla trouver accompagné de l'Archevêque de Sens ; le Roi le reçût avec des marques d'affection qu'il ne lui avoit point témoignée depuis leur broüillerie. L'Archevêque lui demanda just-

*Couronne-
ment de
fils du Roi
par l'Ar-
chevêque
d'Iork.*

Accom- ce du tort qu'il avoit fait à l'Eglise de Cantor-
modement bie, & spécialement de l'injure qui lui venoit
du Roi d'être faite par le Sacre de son fils. Le Roi pro-
d'Angle- mit même de faire de nouveau sacrer ce Prince.
terre & de L'Archevêque lui fit ensuite demander par l'Ar-
S. Tho- chevêque de Sens qui porta la parole, qu'il
mas. l'honorât de sa bienveillance, qu'il lui donnât la
 paix & la liberté de retourner avec ses Compagnons en Angleterre; qu'il lui fit rendre l'Eglise de Cantorbie & tous les biens qui lui appartenoient, & qu'il lui fit justice sur ce qui regardoit le Couronnement du Prince son fils, lui promettant en même tems tout l'amour, tout l'honneur & toute la soumission qu'un Archevêque doit à son Prince selon Dieu. Le Roi agréa ces propositions, & la paix fut ainsi conclüe. L'Archevêque de Cantorbie demanda ensuite permission au Roi son Maître d'aller prendre congé du Roi pour le remercier de tant de graces dont il l'avoit comblé: Il demeura quelque tems encore en France dans le dessein de ne passer en Angleterre que quand il auroit appris qu'on auroit mis en possession des biens de l'Eglise de Cantorbie ceux qu'il avoit envoiez pour cet effet en Angleterre. Cependant l'Archevêque d'Iork, l'Evêque de Londres & celui de Salisbery firent tous leurs efforts pour rompre l'accordement, & pour aigrir de nouveau l'esprit du Roi d'Angleterre contre l'Archevêque. En même tems un nommé Renoul qui étoit le ministre de la fureur de l'Archevêque d'Iork, pillâ les biens de l'Eglise de Cantorbie. Nonobstant cette injure & la froideur avec laquelle le Roi d'Angleterre lui avoit parlé, S. Thomas se résolut

de retourner à Cantorbie malgré les conseils de ses amis, & les menaces de ses ennemis Il s'embarqua donc à Calais vers la fin de l'année 1170. & arriva à Sandwic; mais avant que de partir il avoit adressée, & qu'il avoit gardée jusqu'alors, par laquelle sa Sainteté interdisoit l'Archevêque d'Iorc, & les Evêques qui avoient assisté au Couronnement du jeune Roi, & excommunioit ou suspendoit pour plusieurs causes une grande partie des Prelats de ce Roïaume. La publication de cette Sentence irrita extrêmement les esprits des Prelats & des Seigneurs Anglois. L'Archevêque trouva en arrivant quantité de gens qui en vouloient à sa vie, & il ne fut pas plutôt à Cantorbie, que quelques Officiers du Roi accompagnés de Renoul & de trois Ecclesiastiques, vinrent suivant l'ordre qu'ils en avoient reçu de l'Archevêque d'Iorc, & de deux autres Prelats, lui faire commandement de la part de Sa Majesté, d'absoudre tous les Evêques qui étoient ou interdits ou excommuniés, prétendant que ce qu'il avoit fait contre eux étoit injurieux au Roi même, ruinoit les Coûtumes du Roïaume, & étoit contraire au repos de l'Etat. Ils promettoient en même temps que lorsque les Evêques suffragans de l'Eglise de Cantorbie auroient été absous, ils viendroient se soumettre avec joie à ce qu'il demanderoit d'eux autant qu'ils le pourroient faire sans blesser l'honneur du Prince. L'Archevêque leur fit réponse, qu'il ne lui appartenoit pas de casser une Sentence renduë par le Saint Siege Apostolique; mais ils le pressèrent encore plus forte-

Retour de S. Thomas en Angleterre; nouvelles brouilleries.

ment, & le menacerent que s'il le refusoit, le Roi s'en vangeroit sur toute l'Eglise. Le Saint leur promit que si les Evêques excommuniés ou interdits vouloient jurer en sa presence, & selon la forme de l'Eglise, de se soumettre à ce qu'il ordonneroit, il feroit pour le bien de la paix & pour le respect qu'il portoit au Roi tout ce qu'il pourroit pour eux. Ils ne pûrent jamais se résoudre à faire ce serment sans en parler au Roi, ni à se soumettre ainsi aux loix & à la volonté de l'Archevêque de Cantorbie. Les trois Prelats dont nous avons parlé allerent trouver le Roi, implorerent son assistance, lui représenterent que l'Archevêque de Cantorbie avoit troublé la paix de son Roïaume en y arrivant, l'accusant hautement de domination & de tyrannie. Le Roi irrité par leurs discours, dit en colere qu'il étoit malheureux de ne trouver personne qui pût le venger d'un seul Evêque, qui lui donnoit plus de peine que tous ses autres Sujets, & qui s'efforçoit d'anéantir par toutes sortes de moiens son autorité Roïale. Cette parole engagea quatre de ses Officiers de faire une conspiration contre la vie de l'Archevêque. Ils partirent aussi-tôt, & étant arrivés en Angleterre, lui porterent ordre de la part du Roi d'absoudre les Evêques excommuniés ou interdits, & de prêter serment de fidelité; l'Archevêque l'ayant refusé, ils allerent prendre des armes, vinrent dans l'Eglise Cathedrale de Cantorbie, où l'Archevêque assistoit à l'Office, & l'assassinerent en cet endroit l'un des derniers jours de l'an 1170. la cinquante-deuxième année de son âge, & la neuvième de son Epis-

*Conspira-
tion contre
la vie de
S. Tho-
mas & sa
mort.*

Kopat. Aussi-tôt que cette nouvelle fut portée *Conspira-*
 au Roi d'Angleterre, il témoigna beaucoup de *tion contre*
 douleur de la mort du Saint, & envoya des dé- *la vie de*
 putez à Rome pour assûrer le Pape qu'il n'avoit *S. Tho-*
 point commandé ce meurtre. Le Pape fut outré *mas & s'*
 de douleur & d'indignation. Mais les Deputez *mort.*
 du Roi d'Angleterre lui aiant juré que leur
 Maître n'avoit point de part à cet assassinat, &
 qu'il étoit prêt d'en faire serment, Sa Sainteté
 se contenta d'excommunier les Meurtriers &
 leurs complices; & envoya les Cardinaux Theo-
 din de S. Vital & Albert de S. Laurent pour
 recevoir le serment du Roi, & l'obliger de faire
 satisfaction à l'Eglise. Ces deux Legats arrivés
 en Normandie trouverent le Roi dans la dispo-
 sition de se soumettre à tout ce que l'Eglise lui
 ordonneroit: il jura sur les saints Evangiles
 qu'il n'avoit ni commandé, ni voulu que l'on
 fist mourir l'Archevêque de Cantorbie, & qu'il
 avoit senti plus de douleur de sa mort que
 de celle du Roi son pere; mais il avoit
 qu'il en avoit été cause par l'animosité qu'il
 avoit si souvent témoignée contre sa person-
 ne; & qu'ainsi il étoit prêt d'accepter telle
 pénitence que les Legats de sa Sainteté lui
 voudroient imposer. Les deux Cardinaux lui
 ordonnerent premièrement d'entretenir deux
 cent soldats pendant une année pour servir dans
 la Terre Sainte: Secondement de casser les
 Coûtumes & les Ordonnances introduites sous
 son Regne au préjudice de l'Eglise, & de re-
 former suivant le Conseil du Pape, celles qu'il
 avoit trouvées établies; de restituer à l'Eglise
 de Cantorbie tous ses biens & toutes ses terres;

de faire la même restitution à tous ceux qui avoient été dépouillés ; & enfin d'aller délivrer l'Espagne de l'oppression des Infidèles , en cas que sa Sainteté le lui ordonnât. Ils lui imposèrent en secret des jeûnes , des aumônes & des penitences particulières. Le Roi accepta tout avec des marques d'humilité ; & les Legats lui donnerent l'absolution à la porte de l'Eglise. Le jeune Roi jura les mêmes choses ; s'obligeant si son Pere mouroit , sans avoir accompli sa penitence , d'exécuter au lieu de lui ce qui lui avoit été ordonné.

Canonisation de S. Thomas.

S. Thomas fut canonisé l'an 1173. & le Roi d'Angleterre attaqué par son fils qui se revolta contre lui , implora son assistance , & alla en état de suppliant à son Tombeau. Les assassins allerent à Rome pour se faire absoudre : le Pape leur ordonna d'aller à Jerusalem , l'un d'eux perit malheureusement à Cosenza & les trois autres allerent à Jerusalem , où ils passerent le reste de leur vie en penitence enfermés dans un lieu nommé Montenigro.

Ecrits de S. Thomas.

Nous avons six Livres des Lettres de Saint Thomas de Cantorbie , & de celles qui lui ont été écrites sur sa persécution , recueillies par Jean Salisbery , donnés au Public par Christianus Lupus , & imprimés à Bruxelles in 4. en 1682. avec sa vie tirée de quatre Auteurs contemporains ; sçavoir son Clerc Herbert , Guillaume de Cantorbie , l'Abbé Alanus & Jean de Salisbery. Sa vie & ses actions font assez connoître son caractère , ferme , intrepide , inflexible jusqu'au dernier point ; & ses Lettres , qu'il étoit éloquent pathétique & plein de sentimens droits , pieux & genereux.

HISTOIRE

Main body of faint, illegible text, possibly a list or a series of entries.



HISTOIRE

DES

CONTROVERSES

ET DES
MATIERES ECCLESIASTIQUES;
traitées dans le douzième Siècle.



CHAPITRE V.

VIES ET ECRITS DES PRINCIPAUX
Auteurs qui ont fleuri dans le 12^e. Siècle.

GEOFROI ABBE' DE VENDOME.

GE OFROY étoit d'Angers, issu d'une famille de qualité. Il fut élevé par Garnier Archidiacre d'Angers, & entra fort jeune dans le Monastere de Vendôme qui avoit été fondé l'an 1050. par Godefroy Martel Comte d'Angers. Peu de temps après il en fut fait Abbé l'an 1093. n'étant encore que Diacre. Ce fut Ives de Chartres qui le benit, & exigea de lui une profession par laquelle il se soumettoit à l'Evêque de Chartres. Cet Abbé se repentit ensuite de l'avoir faite, & s'en fit relever par le Pape. Ses
XII. Siècle.

*Geofroi
Abbé de
Vendôme.*

Hh

Geofroi Successeurs ne voulurent plus la renouveler ;
Abbé de parce que le Monastere de Vendôme dépendoit
Vendôme. immédiatement du S. Siege. Ce fut pour l'aquit-
 ter de ce qu'il lui devoit que Geofroy alla à Rome
 la même année qu'il fut fait Abbé , où il ren-
 dit un service tres-considerable au Pape Urbain
 II. en lui fournissant de quoi racheter le Palais
 de Latran de Ferruchius qui le tenoit pour l'An-
 tipape Guibert. Il receut l'Ordre de Prêtrise de
 la main de ce Pape , qui le fit Cardinal de
 Sainte Prisque. Etant ainsi revenu en France
 l'an 1094. chargé de gloire & d'honneurs , il
 prit le soin de son Monastere de Vendôme ,
 & fut employé dans les plus grandes affaires de
 l'Eglise & de l'Etat. Il fut mandé par les Papes
 aux Conciles , & choisi par le Roi Louïs le Gros
 pour arbitre d'un differenc que ce Prince avoit
 avec le Comte d'Angers. Il soutint fortement
 les interêts du S. Siege , passa douze fois les
 Alpes pour son service , fut pris trois fois par
 ses ennemis , & eut enfin en son particulier de
 grands procès à demêler avec les Evêques , les
 Abbez & les Seigneurs , pour les droits & les
 biens de son Monastere , qu'il conserva & mê-
 me augmenta considerablement. On ne sçait
 pas précisément l'année de sa mort. Il vivoit en-
 core sous le Pontificat d'Honoré II. l'an 1129.

Le premier Livre des Lettres de cet Abbé en
 contient 31. adressées aux Papes Urbain
 II. Paschal II. Calixte II. Honoré II. & aux
 Legats du S. Siege. Elles sont presque toutes
 écrites pour la conservation des Immunitéz &
 des biens de son Abbaïe , dont il demande aux
 Papes la protection , comme d'une chose qui

lui appartient, parce que tous les biens de son Monastere par la fondation, étoient un Aleu du S. Siege pour lequel il lui payoit une redevance. *Geofroi Abbé de Vendôme,*

Le second Livre en contient 32. adressées à Ives Evêque de Chartres & à son Successeur Geofroy, dans la plûpart desquelles il défend l'exemption de son Monastere, & soutient qu'il dépend uniquement du S. Siege; que l'Evêque de Chartres n'y a aucun droit, ni sur les personnes, ni sur les biens; qu'ils ne sont point pour cela Acephales, parce qu'ils ont JESUS-CHRIST chef & après lui le Souverain Pontife; que la promesse qu'il avoit faite entre les mains d'Ives de Chartres avoit été surprise & extorquée, & ensuite déclarée nulle par le Pape Urbain. Il y a quelques-unes de ces Lettres sur des differents qu'il avoit avec les Moines de Marmoutier & la Comtesse de Vendôme. Il traite dans la dix-neuvième la question de la réiteration de l'Onction des malades, & il décide comme Ives de Chartres, qu'on ne la doit pas réiterer, parce que c'est un Sacrement.

Le troisième Livre contient 43. Lettres écrites à differens Evêques, & particulièrement aux Evêques d'Angers & du Mans. Il y en a quelques-unes purement morales; quelques autres sur la discipline Monastique, plusieurs autres sur des affaires particuliers: On y trouve qu'un Moine accusé par son Abbé ne doit pas être laissé sous sa conduite à sa discretion. Il y combat fortement les Investitures; il y montre qu'il est défendu aux Evêques d'exiger un revenu annuel pour les Autels qu'ils accordent aux Moines; & enfin il y remarque qu'il est juste

Grosroi que les Eglises qui ont des biens dans le terri-
Abbé de toire d'autres Eglises, payent à celles-ci la dixme
Vendôme. de ces biens.

Le quatrième Livre en contient 50. adressées à des Abbez ou à des Moines; qui sont la plupart ou des Lettres morales, ou des Lettres sur des affaires particulieres. Il y en a une entr'autres qui est la 47. adressée à Robert d'Arbrisselles qui a fait beaucoup de bruit. Il y écrit à cet Abbé Fondateur de l'Ordre de Fontevrault, que l'on dit de lui dans le monde une chose qui ne lui fait pas d'honneur & dont il doit promptement se corriger si ce qu'on en rapporte est vrai: sçavoir qu'il a une si grande familiarité avec les femmes, qu'il leur permet de demeurer avec lui; qu'il a avec elles des entretiens particuliers & secrets, & qu'il n'a pas même de honte de coucher avec elles, sous pretexte de se mortifier en souffrant les éguillons de la chair; ce qui est un nouveau genre de martyre inoui, mais tres-dangereux, & d'un tres-mauvais exemple. Nous avons une autre Lettre de Marbodé Evêque de Rennes, qui fait le même reproche à Robert d'Albrisselles. Ces deux Lettres prouvent bien que les ennemis de Robert avoient fait courir dans le monde ces faux bruits contre lui: mais elles ne sont pas une preuve qu'il fût coupable de ce qu'on lui reprochoit malicieusement; & sa conduite est assez justifiée par les témoignages avantageux que lui ont rendu les Auteurs de ce tems-là, qui l'ont considéré comme un homme d'une grande sainteté. Cependant les Moines de Fontevrault ont crû que pour mieux défendre la memoire de leur Fon-

dateur, il falloit aussi attaquer la vérité de ces deux monumens, & les faire passer pour des Ouvrages supposés. Le Pere Mainferme s'en est chargé au nom de ses Confreres, & en a fait le sujet d'une partie de son Livre intitulé, *Le Bouclier de l'Ordre de Fomevrault*. Entre toutes les conjectures qu'il allegue contre la Lettre de Geofroy, il n'y en a qu'une seule directe, & qui mérite quelque consideration : sçavoir qu'Abaelard dans une de ses Lettres dit que Roscelin dont nous avons parlé dans le Siecle précédent, avoit fait une Lettre emportée contre l'excellent Prédicateur de JESUS-CHRIST, Robert d'Arbrisselles, d'où le Pere Mainferme conclud que c'est celle de Geofroy, ou celle de Marbodus & peut-être toutes les deux : mais il n'a pas bien pris le sens d'Abaelard ; car cet Auteur ne dit pas que Roscelin eût composé une ou deux Lettres sous le nom d'autrui, pour décrier Robert d'Arbrisselles ; mais qu'il avoit fait une Lettre contre lui & contre S. Anselme. Cela n'a aucun rapport avec les Lettres de Geofroy & de Marbodus. Quant à celle de Geofroy dont nous parlons ici, on ne peut pas raisonnablement disconvenir qu'elle ne soit de lui : car 10. elle est de son stile, & pour peu qu'on la compare avec les autres, on sera persuadé qu'elle est du même Auteur. 20. Non seulement elle est dans le Manuscrit du Mans dont le Pere Sirmond s'est servi ; mais encore dans deux anciens Manuscrits, l'un de la Bibliothèque de la Reine Christine de Suede, & l'autre de la Bibliothèque de Sainte Croix de Florence, qui sont du temps même de Robert d'Arbrif-

*Geofroi
Abbé de
Vendôme.*

Geofroi celles, que le Pere Mabillon a vûs & dont il
Abbé de fait mention dans la Relation de son voiage d'I-
Vendôme. talie.

Le cinquième Livre contient 28. Lettres adressées à divers particuliers, qui sont des Lettres de morale & de compliment. Il établit dans la 16. la nécessité de la Confession pour tous les crimes; & dans la dernière il prétend qu'une personne qui a pris l'habit Monastique, & vécu quelque tems dans un Monastere, ne peut pas retourner dans le monde, quoiqu'elle n'ait point fait de profession expresse, ni reçu de benediction.

Les Lettres sont suivies de plusieurs Opuscules sur diverses matieres Ecclesiastiques.

Le premier est un Traité du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST, dans lequel il établit le changement du pain & du vin au Corps & au Sang de JESUS-CHRIST, dans l'Eucharistie; ensorte qu'après la consecration il ne reste rien de la matiere ni de la substance du pain & du vin, mais seulement les apparences exterieures, & qu'en verité c'est la même Chair de JESUS-CHRIST, qui est née de la Vierge, & qui a souffert sur la Croix: que les méchans la reçoivent en Sacrement, mais qu'ils n'en reçoivent pas les effets, ni les graces, qui ne sont données qu'à ceux qui sont en état de justice.

Le deuxième est composé sur l'Electio des Evêques & contre les Investitures. Il soutient que comme le Baptême fait un homme Chrétien, de même l'Electio & la Consecration font un Evêque; & que comme il est impossible d'être Chrétien sans avoir reçu le Baptême, il est de même impossible d'être Evêque sans

Election & sans Consécration ; que ces deux choses sont tellement nécessaires, que la Consécration sans l' Election, & l' Election sans la Consécration ne suffisent pas pour faire un Evêque : que la Consécration suppose une Election canonique, & que quiconque la reçoit sans avoir été élu canoniquement, est plutôt maudit que consacré ; parce que rien ne sçauroit annuler l'ordre de l' Election & de la Consécration établi par JESUS-CHRIST, qui a lui-même élu & consacré ses Apôtres ; que le Clergé tient la place de JESUS-CHRIST dans l' Election & les Evêques dans la Consécration ; que tous les autres Chrétiens peuvent bien demander un Evêque, mais qu'ils ne peuvent pas l'élire ni le consacrer ; qu'ainsi tous ceux qui aspirent aux dignitez Ecclesiastiques par une autre voie, que par une Election canonique renversent l'Ordre de l'Eglise ; que l'Eglise Romaine ne peut pas même dispenser ni permettre que l'on fasse autrement, parce que le Pape ne peut pas faire ce que S. Pierre n'avoit pas lui-même le pouvoir de faire. Or JESUS-CHRIST n'a donné pouvoir à S. Pierre que de lier ce qui doit être lié, & de délier ce qui méritoit d'être délié & non pas de délier ce qu'on doit lier, ou de lier ce qu'on doit délier ; & quand S. Pierre a voulu faire autrement, Saint Paul quoique Novice dans la Foi lui a résisté en face : qu'aureste l'Eglise de Rome ne doit pas renverser les Loix établies sur l'Ecriture sainte, mais les conserver, ni se servir du pouvoir que JESUS-CHRIST lui a donné, suivant sa fantaisie, mais selon la Tradition de JESUS-CHRIST. Il passe ensuite

*Geofroi
Abbé de
Vendôme.*

*Geofroi
Abbé de
Vendôme.*

aux Investitures , & il dit que pour ſçavoir ce que l'Eglife Catholique & Apostolique enseigne sur ce sujet , il ne faut que lire le premier Article du Concile tenu sous Gregoire VII. dans lequel ce Pape excommunie & traite d'Heretiques tous les Clercs qui recevront l'Investiture de la main des Laiques ; que cette Hereſie est encore plus grande que la Simonie ; parce que la Simonie se fait ordinairement en secret ; au lieu que les Investitures se donnent toujours publiquement : que les Apôtres ont interdit aux Laiques le pouvoir de donner le Ministère Ecclesiastique ; qu'ainsi l'Investiture qui est un Sacrement ou un signe sacré , par lequel l'Evêque est distingué des autres hommes , & mis en possession du gouvernement de l'Eglife , ne doit point être receuë de la main des Laiques , mais de celui qui a donné la consecration ; que les Laiques qui ne peuvent pas conferer les Sacremens de l'Eglife , ne doivent pas donner l'Anneau & le Bâton Pastoral , qui sont des Sacremens comme le sel & l'eau , le Chrême & les Saintes-Huiles , quand ils sont donnés par ceux qui en ont le pouvoir & avec les ceremonies requises.

Le troisieme Opuscule est encore contre les Investitures ; il y repete les memes choses , & y soutient qu'elles ne sont pas moins une Hereſie que la Simonie.

Il continue la même matiere dans le quatrieme Opuscule , où il prouve que les Rois ne peuvent pas même donner l'Investiture des Benefices avec l'Anneau & le Bâton ; parce que c'est une Ceremonie Ecclesiastique , & qu'à pro-

prement parler ils ne peuvent pas donner l'Investiture des biens Ecclesiastiques, parce qu'ils appartiennent déjà à l'Eglise: mais il a vouë qu'ils peuvent après une Election canonique & la Consecration, donner l'Investiture Royale des biens Ecclesiastiques, en mettre le Titulaire en possession, & lui accorder leur secours & leur protection; ce qui se peut faire par des signes extérieurs qui ne portent aucun préjudice aux droits de l'Eglise; qu'aureste il n'est pas à propos d'excommunier les Rois pour ce sujet, parce que cela pourroit être cause d'un plus grand mal.

*Geofroi
Abbé de
Vendôme.*

Dans l'Opuscule suivant il établit un principe qui a encore rapport aux Investitures, sçavoir que l'on doit quelquefois user de condescendance dans l'Eglise, & accorder des dispenses; mais qu'il faut qu'on le fasse dans une bonne intention pour le bien de l'Eglise, ou par nécessité & non pas pour de l'argent, ou par faveur; & qu'on ne doit jamais tolerer ni permettre ce qui est absolument mauvais.

Dans le sixième il établit trois principes; que l'Eglise doit être Catholique, libre & chaste; comme Catholique, qu'elle ne peut être ni vendue ni achetée; comme libre, qu'elle ne doit être soumise à aucune Puissance séculière; comme chaste, qu'elle ne doit point être corrompue par des presens.

Le septième Opuscule contient des explications allegoriques de l'Arche d'alliance & du Tabernacle par rapport à l'Eglise.

Dans le huitième il explique quels sont les effets du Baptême, de la Confirmation, de

*Geofroi
Abbé de
Vendôme.*

l'Onction des malades & de l'Eucharistie. Il dit que le Baptême remet les pechez par la vertu du Saint Esprit; que dans la Confirmation l'on invoque le Saint Esprit, afin qu'il vienne faire sa demeure dans l'habitation qu'il a sanctifiée, qu'il la défende & qu'il la protege: que ce Sacrement est conféré par les Evêques pour marquer qu'il donne la dernière perfection; que l'Onction des malades accorde la remission des pechez, afin que les Chrétiens puissent obtenir misericorde & pendant la vie & à l'heure de la mort: qu'enfin dans la Communion du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST, l'ame Chrétienne est guetie des maladies de ses vices, & rétablie dans un état de salut éternel & fait un même Corps avec JESUS-CHRIST.

Dans le neuvième il traite de la réiteration des Sacremens, & il dit qu'on ne réitere point ceux dans lesquels il sembleroit qu'on voudroit recommencer ce qu'on a déjà fait; mais qu'on peut réiterer une même Ceremonie, quand c'est pour une autre fin & qu'elle a un autre effet; qu'ainsi l'on donne le S. Chrême sur le front, après en avoir oingt le sommet de la tête, parce que ces Onctions produisent de differens effets; que l'Onction des malades ne doit point être réitérée, parce que c'est un Sacrement.

Dans le dixième, il prouve que les Evêques ne doivent rien exiger pour les Benedictions & les Consecrations; & il prétend que c'est une espece de Simonie à un Evêque, non seulement de recevoir de l'argent pour la benediction d'un Abbé, mais encore d'exiger de lui une profession par laquelle il s'oblige envers son Evêque.

L'onzième est un Reglement sur la maniere dont les Moines doivent s'accuser & se défendre dans leur Chapitre. *Geofroi Abbé de Vendôme.*

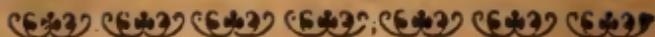
Dans le douzième il explique en peu de mots trois vertus necessaires aux Pasteurs de l'Eglise ; la justice, la discretion & la prévoiance.

Le treizième & le quatorzième sont des Discours entre Dieu qui reproche au pecheur son ingratitude, & le pecheur qui reconnoît sa faute & implore la misericorde de Dieu.

Le quinziesme & le seiziesme sont des Prières d'un Pecheur à Dieu, par lesquelles il implore sa misericorde, & lui demande pardon de ses fautes.

Ces Opuscules finissent par quatre Hymnes ou Proses ; l'une adressée à la Vierge, & les trois autres sur la Penitence de Marie Madeleine.

Ces Ouvrages sont suivis d'onze Sermons sur la Nativité, sur la Resurrection, sur l'Ascension de JESUS-CHRIST, sur la Purification, sur les Fêtes de la Vierge, sur Marie Madeleine qu'il confond avec la pecheresse ; sur le bon Larron, & sur S. Benoît. Ces Sermons sont secs & n'ont rien d'éloquent, & generalement parlant tous les Ouvrages de cet Auteur ne sont pas écrits avec beaucoup d'élégance ni de politesse ; il compose néanmoins assez naturellement, & s'explique facilement. Le Pere Sirmond les a fait imprimer à Paris en 1610. sur deux Manuscrits, & y a joint des Notes sur les Lettres qui servent beaucoup à faire connoître les personnes, & à éclaircir quantité de faits historiques dont il y est parlé.



HILDEBERT.

Evêque du Mans, & depuis Archevêque de Tours.

*Hildebert
Evêque
du Mans.*

HILDEBERT né à Lavardin dans le Diocèse du Mans de parens de mediocre condition, joignit l'étude des belles Lettres à la Science Ecclesiastique. Il fut élu Evêque du Mans l'an 1098. Les commencemens de son Episcopat furent troublez par la Guerre qui survint entre Helie Comte du Mans & Guillaume le Roux Roi d'Angleterre. Ce Comte aiant été pris prisonnier par le Roi, la Ville du Mans tomba entre les mains de Foulques Comte d'Angers. Le Roi d'Angleterre vint avec une Armée pour s'en emparer : l'Evêque & les Habitans craignant que le Comte d'Angers ne s'accommodât à leurs dépens, la lui livre-
rent, à condition qu'il mettroit leur Comte en liberté. Le Comte aiant ramassé des Troupes, rentra dans la Ville du Mans, & assiegea les Forteresses qui étoient occupées par les Troupes du Roi d'Angleterre ; mais il fut repoussé, & le Roi demeura maître de la Ville. Hildebert fut accusé d'avoir eu part à cette entreprise, & obligé d'aller en Angleterre pour se justifier. Le Roi lui ordonna de faire abattre les Tours de son Eglise. Hildebert étant revenu avec cet ordre, trouva son Eglise desolée par les violences que l'on avoit faites aux Ecclesiastiques, par les déprédations des biens d'Eglise & par les incendies de la Ville. Mais le Roi d'Angleterre étant mort peu

de tems après l'an 1100. le Comte Helie entra dans la Ville, reçût à composition les Soldats du Roi qui étoient dans les Forteresses, & rétablit l'ordre & la paix dans cette Ville. Quand Hildebert vit son païs en paix, il entreprit le voiage de Rome, & il alla trouver le Pape Paschal II. de qui il fut tres-bien reçu. Il revint de Rome comblé d'honneurs & de bienfaits. Quelque tems après son retour il fut arrêté prisonnier à Nogent le Rotrou, où il étoit allé porter le Testament du Comte de Rotrou detenu prisonnier au Mans. Au sortir de cette prison il celebra avec solennité la Consécration de l'Eglise Cathédrale du Mans nouvellement bâtie, & continua de gouverner son Diocèse en paix jusqu'à l'année 1125. qu'il fut transféré à l'Archevêché de Tours après la mort de Guillebert. Il se broüilla dès le commencement qu'il fut élevé à cette dignité avec le Roi Louis le Gros; parce qu'il ne voulut pas disposer des Benefices de cette Eglise, & principalement du Doienné & de l'Archidiaconé suivant la volonté de ce Prince. Le Roi fit saisir ses revenus & lui défendit d'entrer sur ses Terres. Celui qu'il avoit nommé Doien eut des affaires avec ses Chanoines qui furent soutenus par la Cour: cela causa des broüilleries dans l'Eglise de Tours. Enfin ces querelles furent apaisées; il rentra dans les bonnes graces du Roi, & mourut l'an 1132. après avoir été vingt-sept ans Evêque du Mans, & six ans six mois Archevêque de Tours.

Les Lettres de cet Auteur sont ce qu'il y a de plus estimable dans ses Ouvrages: elles sont écrites d'un stile Epistolaire tres-pur & d'une

Hildebert maniere fort naturelle, & elles contiennent des
Evêque points importans de Morale, de Discipline &
du Mans. d'Histoire. Voici les Extraits de celles qui concernent ces matieres; nous omettrons celles qui ne sont que de purs complimens ou des affaires particulieres, telles que sont les six premieres. Ainsi nous commencerons par la septième, dans laquelle il decide qu'une fille mariée dans un âge dans lequel elle n'étoit pas encore nubile, dont le mari estoit mort sans avoir eu de commerce charnel avec elle, ne pouvoit pas être mariée au frere de son premier mari; parce que ce n'est pas le commerce charnel qui fait le mariage, mais la volonté des parties. La dix-septième est encore sur le même sujet.

Dans la neuvième, il déclare qu'il ne veut point assister à la Consécration de celui qui avoit été élu Evêque d'Angers, parce que c'étoit un jeune homme qui n'étoit point dans les Ordres; qui n'avoit pas été élu canoniquement par le Clergé, mais proclamé par un tumulte populaire, & contre l'Élection duquel le Doien, le Chantre, les Archidiaques & la plus grande partie du Chapitre avoient réclamé. Il mande les mêmes choses à cet élu dans les Lettres 12. & 13. & l'exhorte à ne pas souffrir qu'on le consacre.

Par la quatorzième il dépose un homme qui avoit donné de l'argent pour se faire ordonner Diacre.

La dix-huitième est une Lettre écrite à Paschal II. & composée avec beaucoup d'art pour excuser les Chanoines de S. Martin de Tours qui avoient offensé le Pape, en poussant trop loin quelques-uns de leurs Privileges.

Dans la dix-neuvième il s'excuse de ce qu'il ne peut pas se trouver à un Concile; parce que son Eglise & sa Ville ont été dépoüillées & mal-traitées par la tyrannie des Consuls; qu'il a été obligé de faire un voiage en Angleterre pour rendre raison de ce qu'il n'avoit pas voulu abatre les Tours de son Eglise, & qu'il étoit sur le point d'en faire un autre à Rome; ce qui le mettoit hors d'état de faire la dépense nécessaire pour aller au Concile.

*Hildebert
Evêque
du Mans.*

Par la vingt-&-unième il demande à un Evêque d'Angleterre la Dispute de Saint Anselme contre les Grecs dans le Concile de Bari touchant la Procession du Saint Esprit; & le remercie dans la Lettre suivante de ce qu'il la lui a envoyée.

Dans la vingt-troisième il prie un Abbé pour un Religieux qui retournoit à son Monastere, dont il étoit sorti, afin qu'il le traite avec misericorde.

Dans la trentième il reprend fortement un Prêtre qui avoit fait donner la question à une personne qu'il soupçonnoit de l'avoir volé.

Il donne dans la trente-&-unième de tres-belles instructions à une Dame qui avoit renoncé au monde: Et il reprend dans la trente-troisième un riche Seigneur de son orgueil & de son avarice.

Dans la trente-quatrième il declare qu'il a refusé d'approuver le mariage d'un Comte avec une de ses parentes, quoi-qu'il pût finir une guerre qui étoit entre lui & son futut Beau-pere.

Dans la trente-sixième il fait voir à une Vict-

Hildebert ge Chrétienne les avantages de la Virginité ;
Evêque & lui donne des avis salutaires, principalement
du Mans. sur l'humilité.

Dans la trente-septième il console un homme qui avoit regret de ce qu'on l'avoit détourné de la vie contemplative , en le chargeant du soin pastoral ; & lui fait voir par des exemples de l'Écriture qu'il est bon de joindre la vie active à la contemplative.

Dans la trente huitième il écrit à l'Evêque d'Angoulême Legat du Saint Siege les desordres des Moines & de l'Abbé d'Evron , afin qu'il lui mande de quelle maniere il en doit agir.

La trente-neuvième est une Lettre circulaire qu'il écrit aux Evêques , aux Prêtres , & generally à tous les Chrétiens sur sa détention. Il avoit été mandé par le Comte de Rotrou qui étoit prisonnier ; avoit reçu sa Confession & son Testament , par lequel il donnoit ses biens à l'Eglise : il avoit porté ce Testament à sa mere qui lui avoit fait un bon accueil. Cependant il avoit été arrêté prisonnier le lendemain par le Comte Hubert Chancelier de Rotrou , qui le retenoit malgré les prieres de Rotrou & l'excommunication de l'Evêque de Chartres , & qui ne le vouloit point laisser aller qu'il n'eût payé une rançon. Il dit qu'il est indigne d'un Evêque de la payer , & qu'il aime mieux perdre sa vie , que de la racheter.

Dans la quarantième il exhorte Serlon Evêque de Seez d'excommunier Hubert qui le retenoit prisonnier.

La quarante-&-unième contient des avis salutaires

lutaires à une jeune Veuve, laquelle après avoir été dans le desordre, s'étoit donnée à Dieu. Il lui donne des remedes contre les tentations.

*Hildebert
Evêque
du Mans,*

Dans la quarante-deuxième il avertit un Evêque qu'on ne doit pas excommunier Lisard comme coupable de sacrilege & de rapt; puis-que la fille qu'il a épousée n'avoit été mise dans un Monastere que pour s'instruire, & qu'elle en étoit sortie pour l'épouser par ordre de sa Mere & de sa Tante.

Dans la quarante-quatrième il décide qu'un Prêtre qui avoit offert le Sacrifice avec du pain ordinaire, n'en aiant point trouvé d'autre, devoit être puni, plutôt à cause du scandale qu'il avoit donné, que pour la faute qui étoit legere.

Dans la quarante-neuvième il louë l'action d'un Evêque, qui avoit empêché qu'on n'enlevât de l'Eglise des personnes qui s'y étoient réfugiées.

Dans la cinquante-&-unième il refute amplement un homme qui renouvelloit l'erreur de Vigilance, & soutenoit que les prieres des Saints étoient inutiles; parce qu'ils n'entendent pas nos prieres, & ne sçavent rien de ce qui se passe ici-bas. Cet homme se vançoit que Hildebert étoit de son avis; c'est ce qui l'oblige non seulement de defavoüer ce sentiment, mais encore de montrer par les témoignages des Peres, que les Saints entendent nos prieres, & qu'ils intercedent pour nous auprès de Dieu.

Dans la cinquante-troisième il s'excuse envers Clarenbaud Chanoine d'Oxford, de ce qu'il ne lui avoit pas envoie plutôt l'Histoire des Miracles arrivez à Oxford, parce qu'il avoit égaré

Hildebert son Memoire. Il l'avertit que le second Memoire
Evêque qu'il lui avoit adressé contenoit quelques-uns
du Mans. des mêmes Miracles avec des circonstances dif-
 ferentes, mais qu'il n'avoit pas crû pour cela
 devoir changer sa premiere Histoire; qu'il lui
 laissoit la liberté de la corriger ou de la supprimer.

Dans la cinquante-cinquième il congratule
 l'Evêque de Clermont de ce qu'il avoit donné
 un Archidiaconé à un des Soudiacres de l'Eglise
 du Mans, tres-digne de remplir cette dignité par
 sa science & par sa vertu; & declame contre
 l'usage qui s'étoit introduit de retenir les Bene-
 fices dans une famille, comme par droit de suc-
 cession. Il cite plusieurs passages contre cet
 abus.

La cinquante-sixième est une Lettre de con-
 solation à un Roi touchant la mort de son fils; elle
 contient de tres-belles Maximes morales &
 Chrétiennes sur la constance avec laquelle le
 Sage & le Chrétien doivent supporter les affli-
 ctions.

Dans la cinquante-neuvième il détourne un
 Comte de faire le voiage de Saint Jacques de
 Compostelle, parce que son devoir l'obligeoit
 de demeurer dans le País où il étoit nécessaire.

Dans la soixantième il écrit à l'Evêque de Char-
 tres au sujet d'un Prêtre, lequel aiant été atta-
 qué par un Voleur, l'avoit blessé d'un coup de
 pierre, dont il étoit mort: Son Evêque après
 l'avoir privé pendant sept ans de la celebration
 de l'Office Divin, consulte enfin Hildebert pour
 sçavoir s'il doit le rétablir. Celui-ci décide qu'il
 lui semble qu'un Prêtre qui a commis un homi-
 cide ne doit plus offrir le S. Sacrifice, quoi-qu'il

L'ait fait en son corps défendant : il prétend avec *Hildeberg* Saint Ambroise, qu'il n'est pas permis de tuer, *Evêque* même pour défendre sa vie ; & que quand cela *du Mans,* seroit permis, on ne doit pas le faire. Il conclut que si pareille chose étoit arrivée à un de ses Diocésains, il l'adresseroit au S. Siege.

Dans la soixante-&-unième il reprend des Moines qui avoient refusé de donner le couvert à l'Evêque de Chartres. Il y fait voir que la perfection d'un Moine ne consiste pas à s'acquitter de ses devoirs extérieurs, mais à pratiquer l'humilité & la charité. Sur ce que ces Moines s'excusoient de n'avoir pas reçu l'Evêque de Chartres à cause de leur pauvreté, il prétend qu'ils devoient vendre ou engager les ornemens de leur Eglise, pour pratiquer l'hospitalité envers cet Evêque.

Dans la soixante & deuxième il recommande à une Veuve qui s'étoit donnée à Dieu, de faire des aumônes aux pauvres.

Dans la soixante & troisième il louë la Comtesse Adele de ce que s'étant convertie, au lieu de faire un pelerinage à la Terre-sainte, elle avoit embrassé la Vie Monastique.

Dans la soixante & quatrième il blâme la coutume d'un Monastere, où l'on ne donnoit pas les deux especes de l'Eucharistie séparément, mais celle du pain trempé dans celle du vin. Il y soutient que le pain trempé que Nôtre-Seigneur donna à Judas n'étoit pas l'Eucharistie.

Dans la soixante & cinquième écrite par Hildebert, aussi-bien que les suivantes, depuis qu'il fut passé de l'Evêché du Mans à l'Archevêché de Tours ; il informe le Pape qu'il avoit fait un

Hildebert voïage en Bretagne, dans lequel il avoit tenu
Evêque un Synode à Nantes (l'an 1127.) pour la reforme
du Mans. de l'Eglise, principalement touchant les Mariages incestueux & les successions des Parens dans les Benefices. Que le Prince avoit remis dans ce Synode le droit que les Seigneurs prétendoient, de s'emparer des biens meubles des morts, & celui que le fisc avoit de s'attribuer tout ce qui venoit des naufrages. Que l'on y avoit aussi ordonné que les Evêques publieroient dans leurs Synodes, & les Prêtres dans leurs Eglises, que ceux qui contracteroient à l'avenir des Mariages défendus seroient excommuniés; & que l'on y avoit déclaré bâtards les enfans qui naîtroient de cette conjonction. Que l'on y avoit renouvelé les Loix Ecclesiastiques touchant les qualitez nécessaires aux personnes qui veulent recevoir les Ordres: Que l'on y avoit défendu d'ordonner les Enfans des Prêtres, s'ils ne se faisoient Chanoines Reguliers ou Moines; & qu'à l'égard de ceux qui étoient ordonnez, on leur avoit fait défenses de desservir les Eglises de leurs Peres, pour empêcher qu'ils ne leur succedassent: que l'on avoit enfin défendu tres-fortement que les Benefices passassent comme par succession. Il prie le Pape de confirmer ce qu'ils avoient fait, & principalement la remise que le Prince avoit faite du droit qu'il avoit sur les naufrages. Le Pape Honoré II. lui accorde cette confirmation dans la Lettre qui suit immédiatement celle dont nous venons de parler.

Dans la soixante & septième il se plaint à ce Pape de ce que le Roi de France avoit confisqué des biens appartenans à son Eglise, & de ce qu'il

ne lui permettoit pas d'entrer dans le païs qui *Hildebert*
 étoit de son Roïaume , parce qu'il n'avoit pas *Evêque*
 disposé de ses Benefices suivant la volonté de ce *du Mans.*
 Prince. Il lui écrit aussi touchant le different
 survenu dans l'Eglise de Tours entre le Doïen
 & quelques Chanoines , qui avoit été si loin
 qu'un des Chanoines avoit été mutilé par un
 des freres & par des amis du Doïen : celui-ci
 fut accusé d'avoir eu part à cette action ; mais
 il le dénia , & ne s'étant point trouvé de preuve
 contre lui , il se purgea par son serment &
 par celui de sept autres Prêtres.

Dans la soixante & huitième il dit au Pape
 qu'il a fait ce que sa Sainteté souhaitoit de lui ,
 aiant rendu à Bracerius sa Prébende qu'il avoit
 méritée de perdre par l'énormité de ses crimes ,
 & en lui envoyant Radulphe Doïen de Saint
 Maurice. C'est celui dont il est parlé dans la
 Lettre précédente. Il y soutient l'innocence de
 ce Doïen , & informe le Pape du Jugement
 rendu en sa faveur.

Dans la soixante & neuvième il prie le Pape de
 confirmer une Donation que le Roi d'Angle-
 terre faisoit à l'Eglise de Fontevrauld.

Dans la soixante & dixième il console la Reine
 d'Anglererre de sa sterilité , & l'avertit qu'elle
 ne la doit pas considerer comme un opprobre ,
 mais comme un moyen de faire son salut en
 adoptant les pauvres pour ses enfans.

Dans la soixante & onzième il exhorte à la
 perseverance une Comtesse qui avoit quitté le
 monde pour embrasser la vie Monastique.

La soixante & quatorzième est une repri-
 mende qu'il fait à un Ecclesiastique qui ne me-

Hildebert noit pas une vie reguliere.

*Evêque
de Mans.* Dans la soixante & quinziesme il se plaint de ce que pas un de ses amis n'entreprend de défendre les interêts de son Eglise auprès du Roi de France.

Dans la soixante & dix-neuvième il décide que les Religieuses qui sont dans un Monastere, ne doivent point en sortir seules, mais avec une de leurs meres. Il reprend celles qui en usent autrement les jours de Fêtes. Il remarque qu'il y avoit environ trente ans qu'il avoit écrit un Traité touchant la Virginité. Enfin il declame contre quelques Religieuses, qui demeurent dans des maisons patriculieres pour mener une vie plus libre.

La quatre-vingtième est une Lettre de Marbodius Evêque de Rennes, dont nous parlerons en son lieu.

La quatre-vingt deuxiesme est une excellente Lettre adressée au Pape Honoré, dans laquelle il lui parle avec soumission & avec liberté contre les Appellations au S. Siege si frequentes dans ce Siecle-là. Il le prie d'abord que sa Lettre ne l'aigrisse pas, & de ne pas attribuer à une présomption, ce qu'il est obligé de faire par nécessité, & dans la crainte que l'Eglise ne soit blessée par les armes dont il a senti les effets. Il a,oute qu'il espere que sa remontrance ne lui sera pas désagreable, parce que c'est pour la Justice qu'il écrit. Il lui déclare ensuite que l'on n'a jamais approuvé deça les Alpes, & que ce n'est point une chose fondée sur les Loix Ecclesiastiques, que l'on recoive à Rome toutes sortes d'Appellations: que si cette nouveauté a

lieu, l'autorité des Papes sera anéantie, & que *Hildebert*
 toute la vigueur de la discipline Ecclesiastique *Evêque*
 perira; car, dit-il, où est le Ravilleur qui n'ap- *du Mans:*
 pelle aussi-tôt qu'il sera menacé d'Anathème?
 qui est le Clerc qui ne demeurera pas dans ses
 desordres en se mettant à couvert par une Ap-
 pellation declinatoire? Par quel moïen les Evê-
 ques pourront-ils venger la moindre désobeïf-
 sance? une appellation arrêtera la censure, af-
 foiblira sa constance, amolira sa fermeté, lui
 imposera silence, & rendra les crimes impunis.
 Il avouë que l'Eglise Cisalpine a reconnu quel-
 ques Appellations, & qu'il est juste que ceux
 qui ont des griefs légitimes, puissent avoir le
 secours de l'Appellation; que ceux des Juges
 ennemis ou suspects, ou qui craignent la vio-
 lence du Peuple, peuvent aussi se mettre à
 couvert par la voie de l'Appellation: mais il
 soutient que les Appellations qui ne sont inter-
 jettées que pour arrêter le Jugement & tirer l'af-
 faire en longueur, ne doivent point être auto-
 risées, & il prie le Pape de n'en plus recevoir
 de cette nature.

La Lettre quatre-vingt-troisième qui est la
 dernière de ce Recueil, n'est point une Lettre
 de Hildebert, mais une partie de la Préface
 d'Ives de Chartres sur son Decret: Ainsi c'est
 par erreur que l'on a mis cette piece entre les
 Lettres de Hildebert.

Le Pere Dachery nous a donné dans le qua-
 trième Tome du Spicilege, neuf Lettres de
 Hildebert, entre lesquelles il y en a deux tres-
 éloquantes sur la prison du Pape Paschal II.
 & depuis il en a encore donné quinze autres

Hildebert qui se trouvent à la fin du treizième Tome.
Evêque du Mans. Il y en a quelques-unes parmi celles-ci qui concernent la persécution que Hildebert souffrit de la part du Roi de France, & le différent du Doyen de Tours avec ses Chanoines. Il prie le Pape dans la neuvième de ne pas accorder le *Pallium* à l'Evêque de Dol.

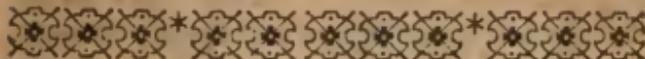
Les autres Oeuvres de Hildebert sont deux Profes sur la Nativité de Nôtre Seigneur; une Paraphrase du Canon de la Messe en vers; un Sermon sur ces paroles d'Isaïe Ch. 35. *Alors les yeux des Aveugles seront ouverts*; un autre Sermon sur ces paroles de JESUS-CHRIST, en S. Luc Ch. 12. *On demandera beaucoup à celui qui aura beaucoup reçu*: un Discours synodique à ses Curez. Tous ces Ouvrages & ces Lettres sont dans les Bibliothèques des Peres.

On trouve encore en diffetens endroits d'autres Ouvrages attribués à Hildebert: sçavoir la Vie de S. Hugues Abbé de Cluny, dans la Bibliothèque de Cluny donnée par Duchesne; l'Epitaphe de Berenger rapportée par Guillaume de Malmesbury; une Lettre au Moine Reginoide, & la Préface de la Vie de Sainte Radegonde, donnée par le Pere Mabillon dans le premier Tome de ses Analecetes, avec le commencement de cette vie que ce Pere a manuscrite. Rosveide fait mention d'une Vie de sainte Marie Egyptienne en vers, par Hildebert, que l'on dit être dans la Bibliothèque de Lipsic. Il y a dans les Bibliothèques plusieurs Opuscules attribués à Hildebert. Nous avons perdu le Traité de la Virginité qu'il avoit composé. Outre ces Ouvrages le P. Hommey en a encore donné

ET MATIERES ECCLESIASTIQUES. 501
quelques-uns dans son Recueil, qu'il attribué à
Hildebert; mais il n'y a pas d'apparence qu'ils
soient de cet Auteur.

*Hildebert
Evêque
du Mans.*

Il s'en faut bien que les autres Ouvrages de
Hildebert soient de l'élegance & de la beauté
de ses Lettres : ses pieces Poétiques sont gros-
sieres, & il n'y a pas même observé les Regles
de la quantité. Ses Sermons sont foibles &
languissans. Au reste cet homme a été un grand
Prelat qui a fait paroître dans toute sa vie,
beaucoup de sagesse, de conduite & de fer-
meté.



G U I B E R T

Abbé de Nogent.

GUIBERT Abbé de Nogent sous-Coucy
naquit dans un Village du Diocèse de
Beauvais, d'une famille riche & puissante. Il per-
dit dans sa jeunesse son Pere Evrard, & fut
élevé par sa Mere, qui eut un soin particulier
de son éducation : s'étant ensuite retirée dans
un Monastere, & aiant appris que son Fils ne
suivoit pas les instructions qu'elle lui avoit
données; elle fit enforte qu'il se mit dans
l'Abbaïe de S. Germain du Diocèse de Beau-
vais, pour y vivre sous la conduite de son an-
cien Maître qui s'étoit fait Moine dans cette
Abbaïe, Guibert n'y fut pas long-temps sans
avoir envie de prendre l'habit Monastique; &
il exécuta ce dessein contre l'avis de sa Mere &

*Guibert
Abbé de
Nogent.*

Guibert de son Maître. Après s'être fait Moine il fut
Abbé de tourmenté par quantité de tentations ; mais enfin
Nogent. il s'en délivra par le moïen de la priere & de
 l'étude, & fut élu l'an 1104. Abbé de Nogent
 sous-Coucy à l'extremité du Diocèse de Laon ,
 où il mourut l'an 1124.

On a mis à la tête des Oeuvres de Guibert un
 petit Traité de la Prédication , qui est la Pré-
 face de ses Commentaires moraux sur l'Écri-
 ture , tres-instructif & tres-méthodique. Il com-
 mence par remarquer qu'il est fort dangereux
 à une personne obligée par le devoir de sa char-
 ge de prêcher , de ne pas s'acquitter de ce de-
 voir ; parce que comme c'est une chose damna-
 ble de donner de mauvais exemples , de mê-
 me c'est une tres-grande faute de ne pas
 vouloir contribuer à la guerison des pecheurs
 par des instructions salutaires. Il ajoute que
 les hommes ont differens motifs de s'abste-
 nir de la Prédication ; que les uns le font
 par orgueil , de crainte de passer pour des Pré-
 cheurs , qualité que l'on méprise dans le monde :
 les autres par envie , pour ne pas faire part aux
 autres de ce qu'ils sçavent ; les autres par dé-
 goût & par paresse , ou parce qu'ils ne s'y
 croient pas obligés , à cause qu'ils n'ont point
 charge d'ames. Il soutient que tous les Chré-
 tiens qui ont quelque science de l'Écriture Sainte
 sont obligés d'enseigner la parole de Dieu , &
 qu'ils ne doivent avoir d'autre fin de leur Pré-
 dication , que Dieu même qui en fait le sujet :
 que les Evêques , les Abbez , les Curez & en
 general tous les Chrétiens sont obligés non seu-
 lement de s'abstenir de faire le mal & de don-

ner mauvais exemple , mais qu'ils sont encore obligés de procurer tout le bien qu'ils peuvent & par leur exemple & par leur doctrine. Il conclut de ce principe qu'il faut joindre ensemble la pratique des Vertus & l'Instruction des autres. Un Prédicateur doit mener une vie innocente , & celui qui vit bien doit s'occuper à instruire les autres. Il veut que la Prédication soit précédée de l'Oraison , afin que l'ame embrasée de l'amour de Dieu , puisse exprimer avec ardeur les sentimens qu'elle a de Dieu pour enflamer les Auditeurs du feu qu'elle sent en elle-même. Car , dit-il , un discours prononcé d'une maniere tiède & languissante , n'étant pas même agréable à celui qui le prononce , ne peut pas plaire à ceux qui l'écoutent , & ce seroit une merveille si un discours prononcé par une personne qui n'est point animée , étoit capable d'animer les autres. Il faut aussi prendre garde ajoute-t-il , que la parole se répandant suivant l'effusion du cœur , le discours ne devienne ennuyeux par sa longueur , & ne soit à charge aux Auditeurs. Ainsi quelque grande que soit la ferveur du Prédicateur ; quelque vaste que soit son sujet , quelque heureuse que soit sa memoire , quelque facilité qu'il ait de parler avec ornement , il doit avoir égard à la foiblesse de ses Auditeurs , & songer qu'il vaut mieux débiter un petit nombre de veritez qui seront reçûes agréablement , que de dire une infinité de choses , qu'on ne pourra retenir ; & qu'il est à-propos de finir avant que d'ennuyer ses Auditeurs , afin , quand il parlera une autre fois , de les trouver disposés à l'écouter. Il

*Guibert
Abbé de
Nogent.*

*F. Guibert
Abbé de
Nogent.*

avertit encore les Prédicateurs qu'ils doivent prêcher pour les ignorans & pour les sçavans, & expliquer les choses qu'ils avancent, d'une maniere intelligible à tout le monde, & qu'il est à propos de mêler des Sentences de l'ancien Testament dans leurs discours, parce qu'elles paroissent nouvelles & réveillent leurs Auditeurs.

Il traite ensuite des sujets que les Prédicateurs doivent prendre, qu'il rapporte aux quatre sens de l'Ecriture; le Litteral, l'Allegorique, le Tropologique & l'Anagogique. Il observe, que quoique les Allegories mêlées dans le reste du discours soient agréables, & qu'il soit à propos d'expliquer quelquefois le sens Litteral de quelques endroits de l'Ecriture; le principal secret du Prédicateur doit être de découvrir l'interieur de l'homme; c'est-à-dire ses pensées, ses mouvemens, ses passions, & d'en faire des portraits si naturels que chacun y reconnoisse ce qui se

” passe en soi. Au reste, dit-il, on ne doit pas
” seulement donner des avertissemens sur la prati-
” que des Vertus, mais encore sur la liaison des
” vices, & sur les moiens de les éviter
” Quelquefois un discours de la nature du vice
” n'est pas moins utile qu'un discours sur la ver-
” tu; car comment aimer la beauté de la vertu,
” si l'on ne connoît pas la laideur du vice? &
” comment fuir le vice, si l'on ne connoît pas la
” vertu? Il faut faire connoître l'un & l'autre, &
” apprendre à l'homme ce qu'il est, & lui repre-
” senter son interieur.

Cet interieur de l'homme est dépeint parfaitement selon Guibert dans les Morales de Saint

Gregoire & dans les Conférences de Cassien ; *Guibere*
 mais on ne l'apprend bien que par sa propre ex- *Abbé de*
 perience, & par l'exercice dans la Vie spirituelle. *Nogent.*
 Il ne veut pas que ceux qui n'y sont pas exercés
 hazardent des allegories nouvelles ; & il donne
 des regles à ceux qui se sont perfectionnés dans
 la Spiritualité, pour marcher sûrement dans une
 route, où il est si facile de s'écarter.

Il avertit les Prédicateurs de prêcher en sorte
 qu'il paroisse qu'ils n'ont d'autre intention que
 d'instruire & de procurer le Salut de leurs Au-
 diteurs, & qu'ils ne cherchent point à tirer de
 la gloire de leur éloquence : Car rien, dit-il,
 n'offense davantage un Auditeur, que quand
 il pense que le Prédicateur ne parle que par
 ostentation ou par intérêt. Celui qui a ce cara-
 ctère irrite plutôt qu'il n'instruit ; & plus son
 discours a d'ornemens, plus il est méprisé par
 ses Auditeurs.

Il traite enfin des principales matieres qui
 doivent servir de sujet aux Prédicateurs, & il
 leur recommande de représenter aux Pecheurs
 non seulement les supplices qu'ils souffriront
 éternellement, mais encore les peines, les tour-
 mens, les inquietudes & les autres maux qu'ils
 ont à souffrir en cette vie. C'est là le sujet de
 cette Préface, qu'il a apparemment composée
 pour servir d'Apologie contre le sentiment de
 son Abbé, qui ne lui vouloit pas permettre de
 prêcher ni d'écrire. Elle est suivie de dix Livres
 de Commentaires moraux sur la Genèse, com-
 posés à l'imitation de ceux de S. Gregoire sur
 Job ; & de cinq autres Livres de Commen-
 taires de même nature sur les Propheties d'O-

Guibert lée & d'Amos, & sur les Lamentations de Jere-
Abbé de mie; auxquels il a donné le nom de Tropologies.
Nogent. Le Traité de Guibert contre les Juifs est une

Refutation d'un écrit plein de blasphèmes
 contre JESUS-CHRIST: il y traite particu-
 lierement de la Conception de JESUS-CHRIST
 dans les entrailles d'une Vierge, & il traite à
 l'occasion de cette question, du peché Originel
 & de la concupiscence. Il y a un passage sur les
 » Images, dans lequel il dit que nous adorons
 » dans des signes visibles les choses invisibles;
 » où plutôt que nous arrêtons nôtre esprit errant
 » & vagabond à la contemplation des choses
 » spirituelles par les regards que nous jettons sur
 » des peintures qui nous servent comme d'aver-
 » tissement.

» Dans le Traité de la verité du Corps de
 JESUS-CHRIST, il agite deux questions:
 la premiere sur le morceau de pain trempé que
 Nôtre-Seigneur donna à Judas, & la seconde
 sur la Réalité du Corps de Nôtre-Seigneur dans
 ce Sacrement. Sur la premiere il décide que
 Judas a reçu l'Eucharistie avec les autres Apô-
 tres; mais que le morceau qui lui fut donné
 par Nôtre-Seigneur, n'étoit point un Sacre-
 ment ou un Signe sacré, mais le Signe de sa
 trahison. Sur la seconde il refute le sentiment
 de ceux qui nient la Réalité, & qui croient
 que le Corps de JESUS-CHRIST n'est qu'une
 figure dans l'Eucharistie.

Le Traité des Louanges de la Vierge Marie
 contient quantité d'Eloges de la Mere de Dieu,
 & l'Histoire de quelques miracles arrivés par
 son intercession. Il finit par une Hymne ou Prose

en son honneur.

Il traite dans l'Ouvrage sur la Virginité non seulement de son excellence , mais aussi des moïens de la conserver , des vertus qui la doivent accompagner , & des vices qui lui sont contraires.

*Guibert
Abbé de
Nogent.*

Dans le Traité des Gâges ou des Reliques des Saints , Guibert après s'être justifié dans la Préface de l'expression qu'il avoit avancée que l'Eucharistie tenoit lieu de JESUS-CHRIST , traite de l'honneur des Saints , de leurs Reliques , & des abus qui s'y commettent. 1°. Que les coûtumes des Eglises peuvent être différentes sur des choses de discipline , comme sur les jeûnes , sur les manieres de chanter , &c. 2°. Qu'il est nécessaire de recevoir les Sacremens du Bapême & de l'Eucharistie ; ensorte toutefois que l'on ne peut être sauvé sans être baptisé , & qu'on peut l'être sans avoir reçu actuellement le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST , comme il paroît par les exemples de quelques Martyrs qui ne l'ont jamais reçu , & de quelques Hermites qui le recevoient tres - rarement. 3°. Qu'il y a des pratiques qui ne sont pas nécessaires pour le salut , que l'on observe néanmoins dans les Eglises ; comme des Reliques des Saints & des choses qui leur ont setvi que nous respectons & que nous honorons pour suivre leur exemple & obtenir leur protection. 4°. Que l'on ne devoit reconnoître pour Saints que ceux qui sont reconnus pour tels par une tradition ancienne , ou par des relations certaines ; & non pas ceux à qui l'on a donné cette qualité par fantaisie ou sur des fausses

Guibert Relations. 5°. Il blâme ceux qui inventent des
Abbé de faussetez, & il veut qu'on examine avec soin les
Nogent. Histoires des Saints, & que l'on n'honore que ceux
 dont la Sainteté est certaine, & qui sont morts
 de la mort des Justes. 6°. Il distingue plusieurs
 sortes de personnes par lesquelles Dieu opere
 des miracles. Les uns ne sont que comme des
 Canaux ou des instrumens dont Dieu se sert
 pour faire des prodiges qui sont utiles aux autres
 & inutiles à eux-mêmes. Dieu fait à d'autres
 des graces qu'ils n'ont point méritées, & les
 en rend dignes par sa pure miséricorde: Quel-
 que fois il les accorde aux Fideles pour la ré-
 compense de leur foi & de leur justice. 7°. Il
 prouve que l'on doit punir severement ceux
 qui supposent de faux miracles. 8°. Il examine
 qui sont ceux que l'on doit honorer comme
 Saints: Les Martyrs sont les premiers; mais il
 faut qu'il soit constant qu'ils ont été martyrisés
 pour la Foi de l'Eglise. A l'égard des Confes-
 seurs, il veut que l'on n'honore en cette qualité
 que ceux qui ont été d'une Sainteté tout-à-fait
 éminente, & du salut desquels on est morale-
 ment sûr: car quand on a lieu d'en douter,
 il ne veut pas qu'on les invoque. Il propose à
 cette occasion l'Exemple de l'Eglise, qui n'a
 point voulu assûrer que le Corps de la Vierge
 soit ressuscité & glorifié, quoi-qu'il y ait bien
 des raisons qui portent à le croire. 9°. Il re-
 marque qu'à l'égard des Saints reconnus &
 avérés, il y a beaucoup d'erreurs touchant leurs
 Reliques: puisque le Corps, la tête & les autres
 membres d'un même Saint se trouvent en dif-
 ferens endroits, & que chacun prétend avoir le

le véritable. 10. Il soutient que les Corps des Saints étant de la terre comme les autres, il eût été plus à propos de les laisser dans leurs Tombeaux, que de les mettre dans des Chasses d'or & d'argent, les transporter & les diviser comme on a fait. Certes, dit-il, si les Corps des Saints fussent demeurés dans des lieux où ils avoient été selon l'ordre de la nature, c'est à dire dans leurs Tombeaux, il n'y auroit point eu d'erreur ni de contestation sur la verité de leurs Reliques; car cela n'arrive que parce qu'on les tire de leurs Tombeaux, qu'on les coupe par morceaux, & qu'on les porte de côté & d'autre. Il est vrai que la pieté a donné occasion à les porter ainsi; mais la cupidité a corrompu dans la suite ce que l'on faisoit d'abord avec simplicité Que les autres pensent ce qu'ils voudront, pour moi je ne ferai point de difficulté d'assurer que l'on n'a point fait une chose agréable à Dieu ni à ses Saints, en ouvrant leurs Tombeaux, ou en divisant ainsi leurs membres. Les Païens mêmes ont eu du respect pour les Sepultures. Saint Gregoire répond à une Imperatrice qu'il n'oseroit pas lui envoier la Tête de Saint Pierre; & les Saints ont souvent donné des marques de l'indignation qu'ils avoient contre ceux qui vouloient ainsi démembler leurs Corps. 11. Il avouë néanmoins que ceux qui honorent de fausses Reliques sans le sçavoir, & les croiant de quelque Saint, ne pechent pas; & que celui qui invoque un homme qui n'est pas Saint, le croiant véritablement, peut être exaucé de Dieu qui connoît sa bonne intention. Enfin il blâme le gain sordide que l'on

Guibert fait de ces Reliques en les vendant, ou en tirant
Abbé de de l'argent pour les montrer, pour les porter en
Nogent. procession, pour les exposer, &c. Voila les
 principaux points que *Guibert* décide dans ce
 premier Livre des Gâges des Saints: ils sont ac-
 compagnés de quantité d'exemples de vrais &
 de faux miracles, de vrais & de faux Saints,
 de vraies & de fausses Reliques, qui sont capa-
 bles de divertir le Lecteur.

Dans le second Livre, pour refuter ceux qui
 faisoient valoir des Reliques qu'ils souûtenoient
 être de Nôtre-Seigneur, comme une de ses Dents,
 son Prépuce, &c. il traite du Mystere dans le-
 quel JESUS-CHRIST nous a laissé son Corps.
 Il souûtient que JESUS-CHRIST ne nous a
 point laissé de Reliques de son Corps; mais qu'il
 nous donne son Corps tout entier dans l'Eu-
 charistie: Que ce Corps n'est point divisé &
 distribué aux Fideles par parcelles, mais qu'il
 est donné tout entier sous chaque Hostie: que
 ce Sacrement est reçu par les méchans comme
 par les bons, quoi-que les premiers ne reçoivent
 pas la grace du Sacrement: qu'il peut même
 être mangé par les Rats & par les autres
 animaux, & entrer dans leur ventre, sans qu'il
 arrive rien d'indigne au Corps de JESUS-CHRIST,
 & que la corruption & les autres changemens
 qui paroissent à nos yeux arrivent aux especes,
 & non pas au Corps même de JESUS-CHRIST:
 que ce Corps n'est point dans l'Eucharistie en
 état de mort ou de crucifié, mais en état de
 vivant, & tel qu'il est dans sa gloire. Il traite
 en passant une question, sçavoir si des pains qui
 étoient dans un Ciboire sur l'Autel pendant la

Consecration , sans que le Prêtre le scût , ont été consacrés; & il décide que non, & que si l'on mettoit une Hostie sous la Palle, ou quelque goûte de vin dans le Calice , sans que le Prêtre le scût , elles ne seroient pas consacrées.

*Guibert
Abbé de
Nogens.*

Après avoir parlé de la véritable Relique de JESUS-CHRIST dans ce Livre, il combat dans le troisième les fausses Reliques de JESUS-CHRIST, que quelques-uns prétendoient avoir. Il le commence par cette belle maxime : il faut approuver la dévotion que l'on a pour Dieu & pour ses Saints; mais tant que cette dévotion ne s'écarte pas des bornes de la vraie Religion; autrement il arrive que le Devot au lieu de recevoir la récompense de son action, se trouve coupable par son erreur. Car quand on dit quelque chose de Dieu, ou qu'on lui rend un culte contraire aux témoignages de la vérité, on pèche d'autant plus dangereusement, que la piété en est le prétexte; parce que rien n'est pire que de faire le mal, & de croire que ce qu'on fait est un bien: car comment corriger une faute, si non seulement on ne croit pas que ce soit une faute, mais qu'on soit encore persuadé que c'est une action qui mérite récompense? Il refute ensuite fortement l'opinion des Moines de Saint Medard qui se vantoient d'avoir une Dent de Notre-Seigneur, & se fonde principalement sur ce que Notre-Seigneur étant ressuscité, toutes ses parties doivent être réunies à son Corps glorieux. Il est vrai qu'ils pouvoient objecter, qu'il étoit à croire que les premières dents de Notre-Seigneur étoient tombées comme aux au-

Guibert tres enfans, & que celle qu'ils avoient en étoit
Abbé de une. *Guibert* se propose aussi cette objection en
Nogent. leur nom, & l'élude, en disant qu'il a bien
 d'autres raisons pour refuter leur prétention,
 & qu'ils n'en ont aucune pour l'établir. La
 principale qu'il apporte est qu'il n'est pas vrai-
 semblable qu'on ait gardé en ce tems-là les che-
 veux, les dents, le prépuce, & les autres choses
 qui tomboient du Corps de l'Enfant JESUS :
 qu'il n'y a aucune apparence que la Vierge les
 ait conservés : il se mocque aussi du Lait préten-
 du de la Vierge que l'on gardoit dans l'Eglise
 de Laon, & en quelques autres endroits. Les
 Religieux de Saint Medard alleguant des Mira-
 cles pour défendre leur Relique, il répond que
 cette dent peut être la dent de quelque Saint ;
 ou que ces Miracles s'étoient faits en conside-
 ration de la foi de ceux qui y étoient venus
 pour honorer une Relique qu'ils croioient être de
 JESUS-CHRIST.

Il traite dans le dernier Livre, intitulé *Du*
Monde interieur, des Visions & des Apparitions
 des Demons ou des Ames. Il fait voir que les
 visions des Prophetes sont des visions de choses
 corporelles. Il avouë que les Demons sont ré-
 pandus & presens dans ce monde visible. Il sou-
 tient que la Beatitude des Elûs & les peines des
 Damnés ne sont point corporelles quant à pre-
 sent, mais spirituelles, & croit que le feu qui
 tourmente les Demons n'est point un feu mate-
 riel & corporel, mais le déplaisir cuisant qu'ils
 ont de se voir privés pour toujours de la Beati-
 tude & de la vûe de Dieu, comme le bonheur
 des autres consiste dans le plaisir qu'ils ont de

voir la gloire de Dieu. Enfin il prouve que les Ames sont spirituelles, qu'elles n'ont point de figure, qu'elles ne sont capables que de sympathies spirituelles, & que les corps ne peuvent agir sur elles.

*Guibert
Abbé de
Nogent.*

L'Ouvrage intitulé *Gesta Dei per Francos*, Actions que Dieu a faites par les François, est divisé en huit Livres, & adressé à Lisiard Evêque de Soissons : il contient une Histoire ample & exacte de la premiere Croisade des François, & des Conquêtes qu'ils firent en Orient & dans la Terre-sainte, particulièrement sous la conduite de Boëmond Duc de la Pouille, & de Godefroy de Bouillon Roi de Jerusalem : elle est écrite d'un stile ampoulé; il y a mêlé quelques Vers avec la Prose; mais elle est assez fidele, & il a évité de rapporter des Histoires qui n'avoient d'autre fondement que des bruits populaires.

La Vie de Guibert qu'il a lui-même écrite, n'est pas une Relation simple de ce qui lui est arrivé, mais un Ouvrage en partie de Morale à l'imitation des Confessions de Saint Augustin & en partie Historique : il y fait de longues digressions sur differens sujets; y rapporte l'Histoire des Abbaïes de Saint Germain de Nogent sous-Coucy, & celle des Eglises de Laon, de Soissons, &c. On y trouve aussi quantité de miracles, de visions, d'apparitions, & d'autres faits historiques de son tems.

On a encore parmi les Ouvrages de Saint Bernard un Sermon sur ces paroles du dernier Verbet du septième Chapitre de la Sageffe: *La Sageffe surmonte la malice, & elle atteint avec force depuis une extremité jusqu'à l'autre, &*

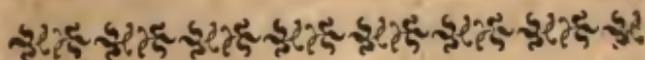
Guibert dispose de tout avec douceur, que l'on attribue à Guibert de Nogent ; parce qu'il dit dans le *Nogent*. le zième Chapitre du premier Livre de sa Vie qu'il fit un Sermon sur ce sujet.

Guibert avoit écrit outre ces Ouvrages, un Traité sur des Sentences tirées des Evangiles & des Prophetes, dont il parle dans le seizième Chapitre du premier Livre de sa Vie ; mais cet Ouvrage n'a point vû le jour, & n'a peut-être jamais été achevé. Le Pere Oudin remarque qu'il a trouvé dans les Bibliothèques des Abbaïes de Vauclair & d'Igny, des Commentaires de Guibert sur les Prophetes Abdias, Jonas, Michée, Zacharie, Joël, Nahum, Abacuc & Sophonie.

Cet Auteur aiant donné beaucoup de tems à l'étude de la Grammaire & de la Poësie, écrivait assez purement, & faisoit des Vers passablement bons. Il raisonne assez juste dans ses Traitez Dogmatiques, & traite les choses avec methode. Il dépeint assez bien le cœur humain dans ses Traitez de Morale ; il est trop fleuri & trop diffus dans les Historiques.

Ses Oeuvres ont été données au Public par le Pere Dom Luc Dachery, & imprimées in folio à Paris chez Billaine l'an 1651. Il y a joint de sçavantes Notes & de longues Observations, dans lesquelles il rapporte quantité de Monumens anciens, & fait l'Histoire de diverses Abbaïes. Il a aussi mis dans le même Volume pour le rendre d'une juste grosseur les Vies de Saint Germain, de Saint Simon Comte de Crépy, & de Sainte Salberge premiere Abbessé de Saint Jean de Laon qui fonda ce Monastere vers l'an 640. Trois Livres de Hugues Archevêque de

Roüen contre les Heretiques de son tems , & la *Guibert*
 Continuation de la Chronique de Sigebert par *Abbé de*
 Robert de Torigny Abbé du Mont S. Michel ; *Nogent,*
 avec un Traité du même de la Reforme de plu-
 sieurs Abbayes , & des Catalogues des Doyens
 de la Cathedrale de Laon & des Abbez de Saint
 Jean & de Saint Martin de la même Ville.
 L'Histoire de la Croisade de Guibert avoit déjà
 été donnée par Jacques Bongars dans la Colle-
 ction qu'il a faite de ses Historiens imprimée
 en 1611. à laquelle il a donné le Titre que Gui-
 bert avoit donné à son Ouvrage , *Gesta Dei per*
Francos.



S I G E B E R T ,

Moine de Gemblours.

SIGEBERT Moine de Gemblours , après avoir *Sigebert*
 enseigné publiquement dans le Monastere de *Moine de*
 Saint Vincent de Mets , revint à son Monastere , *Gem-*
 où il se donna tout entier à écrire & à compo- *blours.*
 ser des Livres. Il défendit fortement le parti des
 Empereurs Henri IV. & Henri V. contre les
 Papes. Il est mort l'an 1113.

Voici le Catalogue qu'il a fait lui-même de
 ses Ouvrages. Il composa étant encore à Saint
 Vincent de Mets la Vie de Saint Thierri Evêque
 de cette Ville & Fondateur de cette Abbaïe ,
 avec un Eloge de ce Saint en Vers heroïques ;
 la Passion de Sainte Luce en Vers Alcaïques ;
 une Réponse à ceux qui avoient repris la Pro-
 phetic de cette Sainte , dans laquelle on lui fai-

Sigebert s'ôt prédire que la persécution cesseroit bientôt, Diocletien étant chassé, & Maximilien mort : un Sermon à la louange de cette Sainte, dans lequel il rapportoit l'Histoire de ses Translations de Sicile à Corfou, & de Corfou à Mets : la Vie de Saint Sigebert Roi de France, Fondateur de l'Eglise & de l'Abbaïe de S. Martin proche de Mets.

*Gem-
blours.*

Etant revenu au Monastere de Gemblours, il composa les Ouvrages suivans.

La Passion des Martyrs Thebeens en Vers heroïques : la Vie de Saint Guibert Fondateur de l'Eglise de Gemblours. Il reforma l'ancienne Vie de Saint Lambert, & en fit une nouvelle ornée de Comparaisons tirées des Anciens : il fit une Réponse à la Lettre que le Pape Gregoire VII. avoit écrite à Herman Evêque de Mets : une Apologie à l'Empereur Henri contre ceux qui blâment les Meïles des Piêtres mariez : une Lettre écrite au nom des Eglises de Liege & de Cambray contre la Lettre de Paschal II. par laquelle ce Pape ordonnoit au Comte de Flandres de leur faire la guerre : une Réponse aux Habitans de Trèves sur le Jeûne des Quatre-tems : l'Ecclesiaste en Vers heroïques selon les sens litteral, allegorique & mytologique : la Continuation de la Chronique d'Eusêbe après Saint Jerôme jusqu'à l'an 1111. un Traité sur la reformation des Cycles, & enfin un Ouvrage des Hommes illustres, à l'imitation de S. Jerôme & de Gennade.

Il ne nous reste de ces Ouvrages que la Continuation de la Chronique de S. Jerôme depuis l'an 381. jusqu'à l'an 1112. Le Traité des Auteurs Ecclesiastiques : la Lettre écrite au nom du Cler-

ET MATIERES ECCLESIASTIQUES. 317
gé de Liege & de Cambray : les Vies de S. Sigebert, de S. Guibert & de S. Maclou, rapportées par Surius.

Cet Auteur est exact : il avoit des belles Lettres & de l'érudition.

—————
HONORE' LE SOLITAIRE
Ecolâtre de l'Eglise d'Autun.

HONORE' Prêtre & Ecolâtre de l'Eglise d'Autun, surnommé le Solitaire, a fleuri vers l'an 1120. sous l'Empire de Henri V. On sçait peu de chose de sa Vie ; mais on a beaucoup de ses Ouvrages.

*Honoré
le Solitaire
Ecolâtre
d'Autun.*

Le plus considerable est son Traité des Lumieres de l'Eglise ou des Ecrivains Ecclesiastiques, donné d'abord par Suffridus, & ensuite par Aubert de la Mire dans leurs Collections des Auteurs qui ont écrit sur les Ecrivains Ecclesiastiques. Honoré a divisé cet Ouvrage en quatre Livres : les trois premiers ne sont presque qu'un Abregé des Traitez sur les Auteurs Ecclesiastiques de Saint Jerôme, de Gername & d'Isidore. Il traite dans le dernier de quelques Auteurs depuis Bede jusqu'à son tems. Ce Traité ne contient presque que les noms & les qualitez des Auteurs, & les Titres de leurs Ouvrages : il est suivi d'un autre Traité de même nature, contenant les noms des anciens Heretiques & leurs principaux dogmes, imprimé à Basle en 1544. On peut ajoûter à ces deux Traitez un Catalogue Chronologique des Papes depuis Saint Pierre jusqu'à Innocent II.

Honoré qui se trouve aussi parmi les Oeuvres d'*Honoré le Solitai-* d'Autun.

re Ecoiâ- Le Traité intitulé *La Perle de l'Âme*, ou *De*
tre d'An- *l'Office Divin*, est divisé en quatre Livres; il
son. traite dans le premier du Sacrifice de la Messe, de ses Ceremonies & de ses Prieres; de l'Eglise, de ses parties & de ses ornemens; des Ministres de l'Autel, & de leurs Habits. Dans le second il traite des Heures Canoniales, & de l'Office Ecclesiastique du jour & de la nuit. Dans le troisiéme, des principales Fêtes de l'année; & dans le quatriéme, de la concorde ou accord de l'Office de toute l'année, avec les jours & les tems dans lesquels on le celebre. Ces Livres sont pleins de quantité de raisons & d'explications mystiques, qui n'ont d'autre fondement que l'imagination de l'Auteur: ils ont été imprimés à Lipsic en 1514. & dans les Collections des Auteurs qui ont traité des Offices Ecclesiastiques.

Le Traité de l'Image du Monde est divisé en trois Livres: dans le premier il traite du Monde & de ses parties: dans le second, du Tems & de ses parties: le troisiéme est une Suite Chronologique des Rois, des Empereurs, & des autres Souverains depuis le commencement du monde jusqu'à Frederic Barberousse.

L'Ouvrage intitulé *La Philosophie du Monde*, divisé en quatre Livres, est un Traité sur le Systéme du Monde & sur ses principales Parties; il est suivi d'un Ecrit de même nature touchant le mouvement du Soleil & des Planetes.

Le Traité de la Prédestination & du Libre-Arbitre est composé en forme de Dialogue, &

à pour sujet l'Explication de la Question commune : Comment accorder le Libre-Arbitre avec la certitude de la Prédestination ? Il définit la Prédestination, une préparation éternelle de la gloire, ou de la peine, à ceux qui ont bien ou mal fait : il dit qu'elle n'impose point de nécessité de faire le bien ou le mal, parce que Dieu ne prédestine à la gloire ou à la peine, qu'en vûe des merites. Il rejette le sentiment de ceux qui prétendent que le Libre-Arbitre consiste dans le pouvoir de faire le bien ou le mal, & il le définit un pouvoir d'observer la Justice volontairement & sans contrainte : il assure que l'homme a par sa nature le pouvoir de garder la Justice, quoi qu'il ait besoin de la Grace pour la faire, & qu'il puisse résister à cette grace : il dit que Dieu a fait toutes les Créatures raisonnables pour la gloire, mais qu'il les a laissées libres de faire le bien & le mal par leur propre volonté : qu'il veut le salut de tous les hommes ; mais que c'est leur Libre-arbitre qui est cause de leur damnation. Il explique ensuite pourquoi Dieu a fait des Créatures qu'il sçavoit qui l'offenseroient, & qui seroient damnées : Pourquoi le Verbe s'est incarné : Comment depuis le péché l'homme ne méritant plus que la peine, Dieu laisse les uns dans la masse de perdition, qui se damnent par leur liberté, & sauve les autres par sa grace qu'ils n'ont point méritée, Comment le salut doit être plutôt à la Grace qu'au Libre-arbitre, quoi-que le Libre-arbitre coopere à la Grace. Il remarque que les Enfans qui sont damnez, le sont par justice, & que ceux qui sont sauvez, le sont par une grace qu'ils

Honoré

le Solitai-

re Ecolâ-

tre d'Au-

sun.

Honoré le Solitaire Ecolâtre d'Autun. n'ont point méritée ; & qu'à l'égard des Adultes, ils sont sauvez par la Grace & par le Libre-Arbitre, & que ceux qui sont damnez, le sont par justice & par leur liberté. Que la Prédestination ne sauve ni ne damne personne par violence, quoi que tous les Prédestinez soient infailliblement sauvez, & les Reprouvez infailliblement damnez ; mais que comme on ne sçait point si l'on est du nombre des Prédestinez ou de celui des Damnez, il faut travailler de toutes ses forces pour acquerir le salut : que le nombre des Prédestinez est certain, parce que Dieu a sçu de toute éternité ceux qui mourroient en bôn état. Il ajoute que l'homme depuis le péché d'Adam peut tomber par son Libre-arbitre ; mais qu'il ne sçauroit se relever que par la Grace, & que Dieu refuse quelquefois cette Grace à ceux qui ont trop de présomption : que l'on doit raporter à Dieu tout ce qui arrive dans le monde, ou parce qu'il le fait, ou parce qu'il le permet, ou parce qu'il ne l'empêche pas ; qu'il tourne tout à sa gloire ; qu'il fait miséricorde à qui il veut en lui donnant sa Grace, & qu'il endurec qui il lui plaît en le laissant dans sa malice : qu'il permet le mal pour en tirer du bien. Enfin après quelques reflexions morales, il conclut cet Ouvrage par une recapitulation des principes qu'il y a établis.

Il n'est point parlé dans le Catalogue des Ouvrages d'Honoré d'Autun des Questions sur les Proverbes & sur l'Ecclesiaste ; mais elles sont assez de son stile & de son genie.

Le Commentaire sur le Cantique des Cantiques est précédé d'une Préface touchant les dif-

ferens sens de l'Escriture, la division des Livres *Honorè*
 Sacrez, & les Questions generales qui regardent le Cantique des Cantiques. Il y explique *le Solitai-*
 le Texte de ce Livre suivant les quatre sens qu'il *re Ecolâ-*
 a marquez dans sa Préface, l'Historique, l'Allegorique, le Tropologique & l'Anagogique. *tre d'Aug-*
ustin.

Ce Traité est suivi d'un autre intitulé *Sceau*
de la Bienheureuse Vierge Marie, dans lequel il
 applique à JESUS-CHRIST & à la Sainte
 Vierge ce qui est dit de l'Epoux & de l'Epouse
 dans le Cantique des Cantiques. *

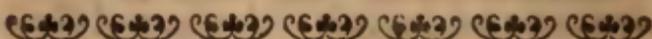
Tous ces Ouvrages ont été recueillis par les
 soins d'André Scot & de Jean Coven, & im-
 primez dans le douzième Tome de la Bibliothec-
 que des Peres de Cologne, & dans le vingtième
 de celle de Lion.

Voici ceux que nous auons perdus : Un Eclair-
 cissement divisé en trois Livres, dont le premier
 étoit sur JESUS-CHRIST : le second de l'E-
 glise, & le troisième de la Vie éternelle. Ce ne
 peut pas être celui qui a été attribué à Saint
 Anselme, & qui se trouve parmi ses Oeuvres ;
 parce que le sujet des trois Livres de celui-ci
 est tout différent : le Miroir de l'Eglise com-
 posé de Discours moraux : le Traité intitulé,
 le Scandale touchant l'Incontinence des Prê-
 tres : un Sommaire Historique : un Traité sur
 l'Eucharistie : la Connoissance de la Vie, ou
 Traité de Dieu & de la Vie éternelle : l'Echelle
 du Ciel, ou des degrez de la Vision : Quel-
 ques Extraits de Saint Augustin en forme de
 Dialogue de l'Âme & de Dieu : un Traité du
 Pape & de l'Empereur : un Commentaire sur
 tous les Pseaumes & les Cantiques : des Home-

Honoré le Solirai-re Ecolâtre d'Autun. lies sur les Evangiles qui n'ont point été expliqués par S. Gregoire : la Clef de la Physique touchant la nature des choses : La Nature de l'esprit touchant les Fêtes de Nôtre Seigneur & des Saints, & quelques Lettres. Il est fait mention de ces ouvrages & de ceux que nous avons à la fin de son Traité des Ecrivains Ecclesiastiques & dans Trithême.

Il y a à la fin des œuvres d'Honoré d'Autun un Commentaire sur le Cantique des Cantiques plus moral que mystique, que quelques-uns lui ont attribué ; mais qui n'est pas son véritable Commentaire.

Honoré d'Autun n'est estimable ni par son stile ni par son exactitude, ni par ses pensées ; mais par son travail & par ses recherches.



ERNULPHE ou ARNULPHE Evêque de Rochester.

Ernulphe ou Arnulphe Evêque de Rochester. **E**RNULPHE ou Arnulphe Moine de Saint Lucien de Beauvais, se retira de son Monastere à cause du déreglement où il étoit, & vint trouver Lanfranc Archevêque de Cantorbie, sous lequel il avoit étudié à l'Abbaïe du Bec. Il fut long-tems simple Moine dans son Monastere de Cantorbie. Il en fut fait Prieur par Saint Anselme, & ensuite Abbé de Butck. Enfin l'an 1114. il fut fait Evêque de Rochester, & gouverna cette Eglise pendant neuf ans & quelques jours. Il mourut l'an 1124. âgé de 84. ans.

Le Pere Dachery nous a donné deux Lettres *Ernulphe*
de cet Evêque dans le second Tome de son *ou Arnul-*
Spicilege, qui sont deux petits Traitez. *phe Evê-*

La premiere est adressée à Waquelin Evêque *qu de Ro-*
de Windsor, pour répondre à une question que *chester.*
cet Evêque lui avoit proposée dans un entre-
tien qu'ils avoient eu ensemble à Cantorbie:
Sçavoir si une femme qui avoit commis un adul-
tere avec le Fils de son mari, qu'il avoit eu
d'une autre femme, devoit être séparée d'avec
son mari. Il avoit soutenu l'affirmative, & l'E-
vêque à qui il écrit la négative. Il répond dans
ce Traité aux Objections de cet Evêque, en
faisant voir que tous les passages de l'Ecriture
dans lequel il est défendu de séparer le mari
& la femme, ne doivent s'entendre que d'une
séparation volontaire entre des personnes qui
ne sont point coupables d'adultere; & il é-
tablit ensuite son sentiment en montrant
que les Evêques pour empêcher les desordres
ont souvent condamné des adulteres à s'abste-
nir pour toujours de l'usage du Mariage; que
c'est la coutume de l'Eglise: que cette peine est
ordonnée dans les Livres Penitentiels; que l'on
sépare bien pour l'alliance spirituelle, quoiqu'elle
ne soit pas exceptée dans l'Ecriture comme l'a-
dultere. Il soutient qu'il n'est point injuste de
séparer le mari d'avec sa femme, quoiqu'il soit
innocent de la faute qu'elle a commise. Il pré-
tend qu'il y a encore plusieurs autres causes
pour lesquelles un Mari est obligé de se sépa-
rer de sa femme.

La seconde Lettre du même est adressée à un
homme appelé Lambert, qui lui avoit propo-

Ernulphe se cinq questions, quoiqu'il ne fût point connu
ou Arnul- de lui. La première est, sçavoir pourquoi on
phe Evê- donne présentement l'Eucharistie d'une manière
que de Ro- différente & presque contraire à celle que
chester. JESUS-CHRIST a pratiquée ; parce que l'on
 avoit coûtume en ce tems-là de donner une
 Hostie trempée dans le vin, au lieu que JESUS-
 CHRIST a donné son Corps & son Sang sé-
 parément. Ernulphe répond à cette question ;
 que Nôtre-Seigneur étant venu au monde pour
 le salut des hommes, leur a prescrit ce qu'il
 étoit nécessaire de faire pour l'obtenir, sans leur
 en marquer les manières en particulier ; qu'ainsi
 il ne leur a pas dit, Baptisés de telle ou de telle
 manière ; plongés par trois fois celui que vous
 baptisés : ne faites point d'abord des Catecume-
 nes consacrés du S. Chrême ; mais seulement, Ba-
 ptisés-les : que par ce moyen il est aisé de con-
 noître les choses qui sont absolument neces-
 saires, & celles que l'on peut quelquefois ô-
 mettre ou changer : que c'est pour cela que
 quelques pratiques qui étoient en usage dans
 la Primitive Eglise n'ont pas été long tems
 observées : qu'il est certain, par exemple, que
 les Apôtres ont reçu l'Eucharistie après souper,
 quoiqu'on la reçoive à jeûn : qu'ils l'ont cele-
 brée sur une table de bois, quoi-qu'à présent
 on l'offre sur un Autel de pierre : que les
 Pains dont ils se servoient, étoient des Pains
 communs, & que ceux dont on se sert sont en
 forme déliée ; qu'ainsi on ne doit pas s'étonner
 si l'on donne ce Pain trempé ; quoique cette
 pratique n'ait pas été autrefois en usage que le
 Prêtre mêle une parcelle de l'espece du Pain
 avec

avec le vin : qu'on en use de cette maniere, de crainte qu'il n'arrive quelque accident dans la distribution du vin seul, & qu'il n'en demeure sur les poils de la barbe ou de la moustache, ou que le Ministre n'en répande.

*Ernulphe
ou Arnul-
phe Evê-
que de Ro-
chester.*

La seconde question est, pourquoi on met une quatrième partie de l'Hostie dans le Calice. Il répond que la coutume n'est pas de diviser l'Hostie en quatre parties; qu'on ne la partage qu'en trois; mais que la troisième que l'on met dans le Calice, est de la grandeur de la quatrième partie de l'Hostie; quoique dans quelques Eglises on prenne garde de la faire de la grandeur de la troisième partie. Il prétend que cet usage s'est introduit; parce que le Prêtre ou l'Evêque qui celebre, doit communier de celle qu'il jette dans le Calice, & distribuer les deux autres au Diacre & au Soudiacre qui sont Assistans. Il ajoute une raison mystique de cette Pratique: sçavoir, que le Corps de JESUS-CHRIST que l'on offre sur l'Autel, est le Sacrement ou la figure du Corps mystique de JESUS-CHRIST, qui est l'Eglise composée de trois Ordres, des Supérieurs, des Vierges & des Personnes mariées; ou bien que cela se fait pour figurer le Mystere de la Trinité, ou pour marquer les trois états de JESUS-CHRIST, mortel, mort & ressuscité.

La troisième Question, pourquoi l'on reçoit le Sang de JESUS-CHRIST, séparément du Corps; & pourquoi on le reçoit sans le Corps. Il répond que ceux qui reçoivent les deux especes séparément le font à l'imitation de JESUS-

*Ernu'phe
ou Arnul-
phe Evê-
que de Ro-
chester.*

CHRIST & que quoique l'on reçoive le Corps de JESUS CHRIST tout entier sous chaque espece, cependant on reçoit chaque espece séparément, parce que JESUS-CHRIST a distingué ces deux choses, en nous voulant marquer par son Corps, sa Chair & ses Membres, tels qu'ils paroissent, solides & entiers; & par son Sang, celui qui devoit être répandu sur la Croix.

La quatrième est, sçavoir si l'on reçoit JESUS-CHRIST sans ame, ou JESUS CHRIST animé. Il répond d'abord que ces sortes de questions se font ordinairement par des gens qui veulent paroître sçavans, & qui tâchent de tendre par là des pièges à la Foi des simples, qui croient humblement ce que le S. Esprit leur enseigne. Qu'il est à propos de ne pas entrer dans ces questions: que quoique l'on ne puisse pas comprendre comment le Pain & le Vin sont faits le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST, on ne peut pas néanmoins en douter, puisque JESUS-CHRIST a dit, *Ceci est mon Corps, ceci est mon Sang.* Que c'est une folie de vouloir pénétrer les secrets incomprehensibles de nos Mysteres, & celui-là particulièrement qui est un Mystere de Foi. Qu'il est certain que la substance du Pain & du Vin est changée au Corps & au Sang de JESUS CHRIST, quoiqu'il paroisse aux sens que c'est du pain & du vin, & qu'il en ait toutes les qualitez: que comme les qualitez du Pain s'y trouvent, quoique la substance n'y soit pas; on peut dire de-même que les qualitez de la Chair n'y sont pas, quoique la substance de la Chair y soit: & qu'ainsi c'est

anal-à-propos que l'on demande si la Chair de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie est morte ou immortelle ; si elle est animée , ou si elle ne l'est pas.

*Ernulphe
ou Arnul-
phe Evê-
que de Ro-
chester.*

La dernière question est sur le sens de ces paroles du Prophete Joël : *Qui sçait si Dieu ne changera pas , & s'il ne pardonnera pas ? s'il ne laissera point après lui de benediction ?* Il dit que le changement de Dieu consiste dans la remission du peché qu'il accorde à ceux qui se convertissent , & que quand il est dit qu'il laisse sa benediction après lui , c'est-à-dire à ceux qui le suivent.



S. BRUNO & GUIGUE Prieur des Chartreux.

LA Ville de Cologne est le lieu de la Naissance de S. Bruno , Instituteur de l'Ordre des Chartreux : ses parens qui étoient d'une condition médiocre , eurent soin de le faire étudier. Il réussit & se rendit habile dans les sciences Ecclesiastiques & profanes. Après avoir été pendant quelque tems Chanoine de S. Cunibert de Cologne , il fut appelé à Rheims , fait Chanoine & Ecolâtre ou Theologal de cette Eglise , & chargé du soin d'y enseigner publiquement la Theologie. Il eut des differens

S. Bruno

S. Bruno. avec son Archevêque Manasses, dont il ne pouvoit souffrir les déreglemens, & fut un de ses Accusateurs. Cela l'obligea de quitter la Ville de Rheims, & lui fit prendre la resolution de se retirer entierement du monde. Il eut pour compagnons dans ce dessein, Lauvain, deux Chanoines de Saint Ruf nommés Estienne, l'un de Burgos, l'autre de Die; Hugues qu'ils appelloient leur Chapelain, parce qu'il étoit le seul d'entre eux qui fût Prêtre, & deux Laïques nommés André & Guarin. Ces sept personnes touchées vivement du desir de leur salut, cherchant un lieu propre pour y mener une vie extrêmement solitaire & séparée du commerce des hommes, allerent à Grenoble, & s'adresserent à Hugues Evêque de cette Ville, Prélat d'une grande Sainteté, qui les reçût avec tous les témoignages de charité qu'ils pouvoient souhaiter, & leur indiqua la solitude de la Chartreuse, où ils s'établirent l'an 1086. S. Bruno qui étoit le plus habile d'entr'eux, fut choisi pour leur premier Prieur. Il fut appelé en Italie l'an 1090. par Urbain II. & se retira avec sa permission dans une solitude de Calabre appelée la Tour, où il mourut le 6. d'Octobre de l'an 1101. Lauvain lui succeda dans le Prieuré de la grande Chartreuse. Celui qui prit la place de Lauvain s'appelloit Pierre, à ce Pierre succeda Jean, à celui-ci Guigue de Castre originaire de Valence en Dauphiné, cinquième Prieur de la grande Chartreuse, qui redigea par écrit les Statuts de cet Ordre. Il gouverna la grande Chartreuse pendant 27. ans depuis l'an 1110. jusqu'à l'an 1137.

On a attribué à Saint Bruno des Ouvrages *S. Bruno.*
 qui sont de Brunon Evêque de Signi, & il
 n'y a véritablement de lui parmi les Ouvrages
 imprimés à Cologne l'an 1611. par les soins de
 Theodore de Camp Chartreux de cette Ville que
 deux Lettres écrites par S. Bruno de sa solitude
 de Calabre; l'une adressée à Radulphe le Verd
 Prevôt de l'Eglise de Rheims, qu'il exhorte à se
 retirer du monde; & une autre adressée à ses
 Religieux de la grande Chartreuse.

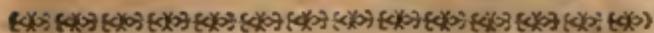
Guigue a fait outre les anciens Statuts de son *Guigue*
 Ordre nouvellement imprimés dans le premier *Prieur de*
 Tome des Annales des Chartreux, la Vie de *la grande*
 S. Hugués Evêque de Grenoble rapportée par *Chartreu-*
 Surius au premier d'Avril; des Meditations, ou *se.*
 plutôt des Pensées morales, imprimées dans la
 Bibliotheque des Peres: un Traité de la Vie con-
 templative, ou l'Echelle du Cloître, ou des
 quatre Exercices de la Cellule, qui se trouve dans
 les Oeuvres de S. Bernard: un Traité de la
 Verité & de la Paix, qui n'est que manuscrit dans
 la Bibliotheque de la Chartreuse de Cologne, &
 quelques Lettres dont quatre nous sont restées, &
 nous ont été données par le Pere Mabillon dans
 le second Tome des Oeuvres de Saint Ber-
 nard.

La premiere est adressée à Haimeric Chancelier
 de l'Eglise de Rome; il y parle contre le faste
 & contre le luxe des Ecclesiastiques, principa-
 lement de la Cour de Rome; & y soutient qu'on
 ne doit point se servir des armes, ni de la puis-
 sance seculiere pour soutenir ou pour agrandir
 l'Eglise.

Guigue Dans la seconde adressée à Hugues Prieur
Prieur de des Chevaliers du Temple, il lui declare qu'il
la grande ne l'exhorte point à faire la guerre aux enne-
Chartreu. mis visibles de l'Eglise, mais à ses ennemis in-
se. visibles, & qu'il l'invite à combattre les vices,
 plutôt qu'à attaquer les Infidelles. Il lui recom-
 mande sur tout l'humilité.

Dans la troisième il console le Pape Inno-
 cent II. & l'exhorte à ne se pas étonner des
 efforts que les Schismatiques font contre lui :
 il y assure qu'il ne peut y avoir qu'un seul Pape,
 & que tout le monde doit être presque consi-
 deré comme son Diocèse.

Dans la dernière il écrit aux Moines de
 la Chartreuse de Durbon proche de Marseil-
 le, qu'il a fait recueillir les Lettres de Saint
 Jérôme, & corriger quantité de fautes qui s'y
 étoient glissées ; & remarque qu'il a retranché
 de cette collection celles que le stile ou la dif-
 férence des pensées lui avoit fait connoître être
 indignes de ce grand homme. Il fait un Cata-
 logue de celles-ci, & en porte un jugement tres-
 véritable, qui fait voir que la solitude & la piété
 n'empêchent pas qu'on ne puisse s'appliquer à
 l'étude, & que la critique n'est pas incompati-
 ble avec la spiritualité & la morale.

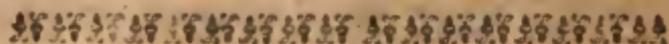


S. NORBERT.

Saint Norbert natif de Santen Bourg du Pais de Cleves, Fils de Herbert & de Hatwige, élevé près de Frederic Archevêque de Cologne, & ensuite appellé à la Cour de l'Empereur Henri V. entra dans le Clergé, & reçut dans un même jour les Ordres du Diaconat & de la Prêtrise. Il fut fait Chanoine en son pais & posseda plusieurs autres Benefices. Mais ensuite poussé d'un Saint zele, il s'adonna à la Prédication avec la permission du Pape Gelase II. & aiant quitté ses Benefices, & distribué son bien de patrimoine aux Pauvres, il embrassa une vie plus réguliere. Il convertit par ses prédications plusieurs Heretiques & plusieurs pecheurs. Etant venu à Laon il fut prié par Barthelemy Evêque de cette Ville de ne point quitter son Diocese; il se rendit à la priere de cet Evêque, & choisit pour sa demeure une solitude affreuse appelée Prémontré, où il se retira l'an 1120. & y fonda l'Ordre des Chanoines Reguliers, qui porte le nom de Prémontré, confirmé cinq ans après par le Pape Honoré II. L'an 1126. Saint Norbert fut appellé à Anvers pour combattre l'Heretique Tanchelin ou Tanchelme, & fut forcé l'année suivante d'accepter l'Archevêché de Magdebourg: il assista au Concile de Rheims tenu l'an 1130. en faveur d'Innocent II. & fit le voiage de Rome quand ce Pape fut rétabli par l'Empereur Lothaire. Il mourut l'an 1134. On n'a

S. Norbert.

532 HISTOIRE DES CONTROVERSES
de lui qu'un petit Discours moral en forme d'exhortation, adressé à ceux de son Ordre.



ESTIENNE HARDINGUE
Abbé de Cisteaux.

*Estienne
Hardin-
gue Ab-
bé de
Cisteaux.*

ROBERT Abbé de Molefine qui fonda le premier l'an 1098. le Monastère de Cisteaux avec vingt & un Religieux de son Abbaïe qu'il avoit menés dans cette solitude, n'en eut pas long-tems la conduite; car dès l'année suivante il fut obligé par l'ordre du Pape de retourner dans son Monastere. Alberic qui lui succeda & gouverna Cisteaux pendant l'espace de neuf ans & demi, ne donna point d'autre Regle à ses Religieux que son exemple. Estienne Hardingue illu d'une illustre famille d'Angleterre, l'un des vingt & un Religieux qui étoient venus de Molefine avec Robert, lui ayant succédé, s'appliqua à la perfection de cet Ordre, & peut avec raison en passer pour l'Instituteur; car il fut le premier qui tint des Chapitres généraux des Maisons de cet Ordre, & qui dressa une espece de Regle, commune à tous ces Monasteres: il la nomma la Chartre de la Charité & la publia l'an 1119. Elle fut approuvée par le Pape Calixte II. Elle est divisée en trente Chapitres qui contiennent les Regles particulieres de l'observance de Cisteaux, & est comprise dans le Monologue de Cisteaux imprimé à Anvers en 1635. & dans les Annales de cet Ordre imprimées à Lion en 1642. On trouve

ET MATIERES ECCLESIASTIQUES. 333
encore dans la Bibliotheque de Cîteaux un
Traité intitulé *Le Petit Commencement de l'Ordre
de Cisteaux* ; un Sermon sur la mort d'Alberic ,
& un discours adressé à Saint Bernard quand il
reçut l'habit Monastique , qui portent le nom
de cet Abbé de Cisteaux.



BRUNON Evêque de Signi.

Brunon d'Ast, Chanoine de l'Eglise Cathedrale de cette Ville, & ensuite de celle de Sienné, alla à Rome sous le Pontificat de Gregoire VII. en la presence duquel il disputa contre Berenger, & fut fait en recompense Evêque de Signi. Il se retira au Mont-Cassin sous le Pontificat de Paschal II. qui fut fâché contre lui de cette retraite, & le tira de ce Monastere pour l'envoier en qualité de Legat en France & en Sicile. Il gouverna quelque tems l'Abbaie du Mont-Cassin ; mais il revint enfin à son Evêché où il mourut l'an 1123.

*Brunon
Evêque
de Signi.*

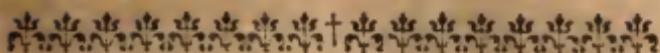
Les Ouvrages de cet Auteur ont été donnés par Maurus Marchesius Moine du Mont-Cassin, qui les a fait imprimer à Venise en 1651. en deux Tomes.

Le premier contient les Commentaires de cet Auteur sur les cinq Livres de Moïse, sur le Livre de Job, sur les Pseaumes, sur le Cantique des Cantiques & sur l'Apocalypse, dans lesquels il s'est plus attaché au sens moral, qu'aux autres sens.

Brunon Evêque de Signi. Le second contient cent quarante-cinq Sermons sur les Evangiles de toute l'année, dont la plupart avoient été imprimés sous le nom d'Eusèbe d'Emese, ou de S. Eucher: Un Traité sur le Cantique de Zacharie; un Traité de l'Incarnation & de la Sepulture de JESUS-CHRIST, dans lequel il examine combien de tems Nôtre Seigneur a été dans le Sepulchre: un Ecrit pour prouver l'usage des Azymes contre les Grecs: une Explication de quelques Ceremonies de l'Eglise: la Vie du Pape Leon IX. un Traité sur la corruption de son Siecle, qu'il prétend venir de la Simonie, dans lequel il traite de l'invalidité des Ordinations faites par les Simoniaques, & de celles des Simoniaques: La Vie de S. Pierre d'Anagnia: deux Lettres, l'une à l'Evêque de Porto, & l'autre au Pape Paschal: six Livres de Sentences ou de Discours moraux sur divers sujets; que quelques-uns ont attribués à Saint Bruno Fondateur de l'Ordre des Chartreux; mais que Marchesius restituë à Brunon de Signi, sur le témoignage de Pierre Diacre, à cause de la conformité du style, & parce que l'Auteur de ces Discours fait connoître qu'il observoit la Regle de S. Benoît, & qu'il avoit écrit sur l'Apocalypse.

Odon Moine Benedi- Ces Ouvrages sont suivis d'un Commentaire
lin d'As sur les Pseaumes d'Odon Moine Benedictin
 d'As, adressé à Brunon de Signi.

lin d'As Le Traité des Sacremens ou des Rites de l'Eglise de Brunon de Signi a été donné par le Pere Dom Luc Dachery dans le douzième Tome du Spicilege comme une nouvelle piece, quoiqu'il fût imprimé dans l'Edition de Venise.



M A R B O D U S,
Evêque de Rennes.

MARBODUS fleurit à Angers sur la fin *Marbo-*
du siècle précédent en qualité de Cha- *du Evê-*
noine, d'Archidiacre, & de Grand Maître des *que de*
Ecoles de cette Eglise. Il fut ensuite choisi par *Rennes.*
Urbain II. pour remplir l'Evêché de Rennes, &
ordonné dans le Concile de Tours de l'an 1096.
Il gouverna cette Eglise pendant vingt-huit
ans. Quand il se sentit près de sa fin, il quit-
ta son Evêché, & se retira dans le Mona-
stere de Saint Aubin d'Angers, où il prit l'Ha-
bit de Saint Benoît, & y mourut l'an 1123.
au commencement du mois de Septembre. Sige-
bert dit qu'il avoit écrit un Commentaire sur le
Cantique des Cantiques, mais on ne l'a plus.
Il a composé plusieurs Ouvrages Poétiques im-
primés à Rennes l'an 1524. On trouve dans
cette Edition des Hymnes sur la Magdelaine,
trois Prieres à Dieu, une à la Vierge, des Epi-
grammes & des Lettres en Vers; plusieurs Poésies
morales; une Piece sur le Naufrage de Jonas,
une autre sur le Martyre des Machabées, des
Passions de plusieurs Martyrs en Vers; la Vie
de Saint Maurille d'Angers en Vers, soixante
Pieces Poétiques sur les Pierres précieuses, &
autres sujets; dix autres Pieces Poétiques sur les
sujets suivans; sur la Maniere d'écrire, sur le Temps,
sur l'Eternité, contre les Femmes débauchées,

Morbo- sur la Loiiange des femmes , sur la Vicilleſſe ;
duſ Evê- contre ceux qui croient que les Aſtres ont une
que de influence ſur les hommes ; contre la volupté ,
Rennes. ſur la véritable Amitié , ſur les avantages de la
 Mort & de la Reſurrection.

Ces Poëſies ſont ſuivies de ſix Lettres. Dans la première adreſſée à l'Evêque d'Angers (c'étoit Renaud) il ſe plaint de ce qu'après l'avoit perſecuté & déchiré, il l'avoit condamné publiquement pour avoir écrit au Pape que la malice d'Angers l'avoit empêché d'aller à Rome. Il lui reproche les ſervices qu'il lui avoit rendus pour le faire élire Evêque d'Angers, & les ſecours qu'il lui avoit donnés pour aller à Rome faire confirmer ſon Election ; & de ce qu'au lieu d'en avoir de la reconnoiſſance, il n'étoit pas plutôt revenu de Rome, qu'il l'avoit privé des honneurs & des bienfaits que ſes Prédeceſſeurs lui avoient accordés, ſans qu'il eût pû ſeulement obtenir de lui un délai de ſix mois pour ſe retirer honnêtement : que ſur les plaintes qu'il avoit faites de ce qu'on l'avoit traité ſi indignement, il l'avoit cité à Rome, ſachant bien qu'il n'étoit pas en état d'y aller : qu'il y avoit obtenu le pouvoir de le condamner, & qu'il avoit publié une Sentence contre lui, ſous prétexte qu'il étoit inſcrit dans deux Eglises. Après lui avoir fait ces reproches, il lui conſeille de moderer ſes emportemens, de ne pas ſuivre le feu de ſa jeuneſſe, de porter du réſpect à ſes Anciens, & de prendre garde de ne pas vérifier par ſa conduite ce que quelques-uns diſent, que le bonheur & l'élevation où il eſt ont fait connoître ſon eſprit. Il ajoûte qu'il ne lui dit pas

cela afin qu'il devienne plus doux & plus honnête à son égard; mais de crainte qu'il n'abuse de son exemple pour en traiter d'autres de la même maniere.

Marbo-
du Evê-
que de
Rennes.

La seconde est adressée à Robert d'Arbrisselles qu'il reprend, comme avoit fait Geofroy de Vendôme, de sa trop grande familiarité avec des femmes, & de ce qu'il souffroit que les hommes & les femmes demeuraissent & vécussent ensemble. Il lui fait voir le danger de cette fréquentation, & le scandale qu'elle peut causer: il le reprend aussi de ce qu'il porte un habit déchiré, qui ne convient ni à la profession de Chanoine Regulier, qui est celle qu'il a premièrement embrassée, ni à l'Ordre de Prêtrise auquel il a été élevé: il l'accuse en cela d'affectation & de singularité, & lui conseille de reprendre l'habit de Chanoine Regulier, & de revenir dans le monde. Il trouve encore mauvais de ce qu'il reprend dans ses Sermons les vices des Ecclesiastiques absens, & de ce qu'il fait des invectives contre des Ordres & des personnes constituées en dignité; il dit que cela ne sert qu'à inspirer du mépris pour les Superieurs, à renverser l'ordre de l'Eglise, & même que cela fait croire à plusieurs qu'il ne declame contre les autres que pour être seul estimé du peuple: que quoi-qu'il n'ait pas cette opinion de lui, cependant on ne peut pas nier que ses Prédications n'aient cet effet, & que plusieurs de ceux qui les ont entenduës n'abandonnent leurs Cures, & ne veulent plus recevoir d'eux les Sacremens, ni leur payer les dixmes; au lieu qu'ils courent après lui, attirez plutôt par la nou-

Marbo- veauté & par la curiosité que par la pleté, puisque
du Evê- l'on ne voit pas qu'ils changent de vic ni de
que de mœurs. Il le reprend enfin de ce qu'il donne
Rennes. l'habit de Religieux à tous ceux qui touchés de

ses Prédications le demandent, sans les éprouver, & qu'il ne se soucie pas qu'ils soient bien convertis, pourvû que le nombre de ses Disciples augmente : qu'après qu'ils ont donné leur nom il n'en a plus soin, & les laisse agir comme ils veulent ; que quelques-uns s'assemblent & courent par les Villes & par les Campagnes, vêtus d'habits bigarez, portant de grandes barbes, & marchant nuds pieds ; & quand on leur demande qui ils sont, ils disent qu'ils sont à leur Maître. Il ne veut pas lui imputer les folies que font ces gens, mais il trouve qu'il est fâcheux qu'ils se prévalent de son autorité, & se disent ses Disciples. A l'égard des Filles qu'il enfermoit dans des Cellules sans les avoir éprouvées, il dit qu'il y en a quelques-unes qui ont rompu l'entrée de leurs Cellules pour s'enfuir, & que d'autres ont accouché dans leurs Cellules ; ce quine seroit pas, ajoute-t-il, arrivé, si vôtre prudence eût éprouvé leurs forces. Il finit en lui marquant qu'on le blâme de ce qu'il a quitté la Vie Canoniale qu'il avoit embrassée, & le Monastere dans lequel il avoit fait vœu de stabilité où il avoit été établi Superieur de ses Freres, pour mener un genre de vie extraordinaire, & prendre la conduite de ses Sœurs. Il lui demande une réponse raisonnable sur ces plaintes, sinon il lui témoigne qu'il craint beaucoup pour son salut. Il y a de l'apparence que Robert d'Arbrisselles se justifia de ces reproches

auprès de Marbodus ; mais il n'y en a point que cette Lettre soit supposée comme le Pere Manferme l'a prétendu. Dans un Manuscrit de l'Abbaie de S. Victor, elle est attribuée à Hildebert Archevêque de Tours ; cependant elle est plutôt du stile de Marbodus que de celui de Hildebert. *Marbodus Evêque de Rennes.*

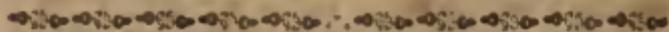
Dans la troisième, il reprend un Hermite nommé Ingilquier & sa Congregation, de ce que le zele qu'ils avoient contre les méchans Prêtres les portoit trop loin, & que non seulement ils ne vouloient pas assister à leurs Oblations, mais même défendoient aux Laïques de recevoir les Sacremens de leurs mains. Il leur montre par plusieurs Passages de Saint Augustin, que les Sacremens peuvent être administrez valablement par de mauvais Ministres, & qu'on ne doit pas les mépriser à cause de l'indignité de ceux qui les administrent.

Ce Solitaire lui aiant fait réponse qu'il ne s'éloignoit pas de la Doctrine de l'Eglise sur la validité des Sacremens administrez par les mauvais Prêtres ; mais qu'il étoit persuadé qu'il falloit éviter les Heretiques, & déposer les Prêtres fornicateurs ; Marbodus lui répond par la quatrième Lettre qu'il est de son avis ; mais qu'il estime qu'il n'appartient pas à tout le monde de les condamner, & qu'on ne doit le faire que suivant les Regles de l'Eglise ; ainsi il conseille à ces Hermites de reprendre les pecheurs avec douceur, de prier pour eux, & de les accuser, s'ils le trouvent à propos, par devant ceux à qui il appartient de les juger, afin qu'ils soient déposés, s'ils sont convaincus, ou s'ils avoient leur faute.

Marbo-
du Evê-
que de
Rennes. La cinquième est une Priere qu'il fait à Vital qui avoit fondé un Couvent de Religieuses, d'y recevoir une pauvre Orpheline ; parce que, quoiqu'elle fût bien instruite & propre à la Religion, elle ne pouvoit pas esperer d'être reçûë dans les anciens Monasteres, où par une mauvaise coutume qui étoit devenuë commune, on préferoit l'argent à la science & à la pieté.

La dernière est adressée à une Religieuse nommée Agenoride, à laquelle il donne divers conseils salutaires pour s'avancer dans la Vie Chrétienne & Religieuse.

Voilà tous les Ouvrages contenus dans l'ancienne Edition de Marbodus qui est devenuë tres-rare. Ses Poësies ne sont pas en fort beaux Vers ni d'un stile bien poëtique ; mais elles sont pleines de pensées, justes & solides. Ses Lettres sont bien écrites & remplies de bons principes & de passages de l'écriture Sainte & des Peres tres-bien appliquez. Les Moines de Saint Aubin d'Angers écrivirent une Lettre circulaire, pour donner avis de sa mort suivant la coutume de l'Ordre de Saint Benoît, dans laquelle ils font son Eloge, & Ulger Evêque d'Angers a fait des Vers à sa louange ; ces deux monumens sont à la tête des Oeuvres de Marbodus.



ARNULPHE ou ARNOUL,
Evêque de Lizieux.

Arnoul
Evêque
de Li-
zieux.

ARNULPHE, ou Arnoul Archidiacre de Seez fut élevé l'an 1141. à l'Evêché de Lizieux. Il accompagna l'an 1147. Louis le Jeune Roi de France dans son voiage de la Terre-sainte.

sainte. L'an 1160. il fut envoié en qualité de *Arnoul*
 Legat en Angleterre par le Pape Alexandre III. *Evêque*
 & ensuite employé dans les Negociations entre *de Li-*
 Henri II. Roi d'Angleterre & Thomas Becket *zienx.*
 Archevêque de Cantorbie; mais aiant pris trop
 fortement le parti de ce dernier, il encourut la
 disgrâce du Roi d'Angleterre, & fut obligé de
 se retirer l'an 1180. dans le Monastere de Saint
 Victor proche de Paris, où il mourut le dernier
 jour d'Aoust de l'an 1182.

C'est Arnoul lui-même qui a fait le Recueil
 de ses Lettres à la priere de Gilles Archevêque
 de Rouën, à qui il les adresse par la premiere
 Lettre.

Elles sont écrites avec beaucoup d'élégance &
 d'esprit, pleines de pensées ingenieuses, & de Sen-
 tences morales, ce qui les rend utiles & agréables.

Il y en a plusieurs qui ne sont que de com-
 pliment, ou pour des affaires particulieres; mais
 il y en a d'autres qui concernent des Affaires
 Ecclesiastiques, & contiennent des points de
 Discipline, comme celles qu'il adresse au Pape
 Adrien IV. dans la premiere desquelles il re-
 commande à ce Pape de faire justice à un homme
 qui avoit recours au S. Siege, pour avoir raison
 des mauvais traitemens qu'on lui avoit faits dans
 son país, où il n'avoit reçu aucun secours de
 son Evêque. Arnoul remarque dans cette Lettre
 que l'on commençoit à n'avoir plus le même
 respect que l'on avoit eu pour le S. Siege, &
 que ceux qui y appelloient, bien loin d'être dé-
 livrés, se trouvoient plus maltraités qu'aupara-
 vant; ce qui étoit arrivé à celui en faveur de qui
 il étoit, qui n'avoit pas plutôt appelé, qu'il

Arnoul
Evêque
de Li-
zioux.

avoit été mis en prison, dont il n'avoit pû sortir qu'en donnant de l'argent à son persecuteur, & en acquiescant à la Sentence de l'Evêque. Il exhorte donc le Pape à le vanger; parce que si l'on souffroit que l'on éludât ainsi le recours que l'on peut avoir au S. Siege, sa protection deviendroit inutile.

Par une autre Lettre adressée à ce même Pape, il lui demande qu'il renvoie l'Evêque de Baieux qui étoit fort souhaité dans son Diocèse, & qui y avoit fait beaucoup de bien.

Il a encore écrit à ce Pape sur le differend qui étoit entre l'Abbé & les Moines de Jumieges. Ces Moines avoient accusé leur Abbé de quantité de crimes, & principalement d'incontinence: plusieurs Témoins avoient déposé contre lui, mais ils rendoient tous témoignage sur differens faits; de sorte qu'il n'y avoit point de preuve complete contre lui, parce que chaque fait n'étoit prouvé que par un seul témoin: là-dessus Arnoul l'avoit reçu à se purger par son serment, & par celui de trois Abbez & de trois Moines de probité connuë. Les Moines avoient appelé au S. Siege de ce Jugement, & demandé des Lettres de renvoi, ce qu'il appelle *Apostolos* (c'est la premiere fois que j'ai trouvé ce terme dans cette signification.) Il mande au Pape Adrien qu'il les leur a accordées, & qu'il a cependant ordonné aux parties de ne rien faire qui pût porter préjudice à cet appel.

Il écrit à l'Abbé de Saint Evrou, qu'il est obligé d'acquitter les dettes contractées de bonne foi par ses Prédecesseurs, & il l'interdit, s'il ne satisfait ses Creanciers avant la Pentecôte. Par

un autre Lettre il enjoint à cet Abbé, à peine de suspension, de recevoir un Moine qu'il avoit chassé de son Monastere, sans vouloir écouter sa justification.

*Arnoul
Evêque
de Li-
ziens.*

Dans une Lettre écrite à Guillaume Evêque du Mans, il lui demande qu'il désigne un autre lieu que Poitiers pour juger le Tresorier de Rouën, parce qu'il auroit beaucoup plus de chemin à faire pour y venir, que son adversaire qui étoit plus près de cette Ville.

Arnoul aiant eu un differend avec un Seigneur qui ne vouloit pas reconnoître sa Jurisdiction, il avoit été ordonné par les Legats du S. Siege, que ce Seigneur lui rendroit ce qu'il lui avoit pris; qu'il feroit faire satisfaction par ceux de ses Vassaux qui étoient excommuniés, & qu'il lui presenteroit un Prêtre pour gouverner sous son autorité l'Eglise & le Peuple de ce lieu, comme étant de son Diocese. Ce Seigneur faisoit offre à Arnoul de lui presenter ce Prêtre par la main de Hugues Archevêque de Rouën. Arnoul répond à cet Archevêque qui lui avoit fait cette proposition, que si cela se faisoit ainsi, on pourroit croire qu'on ne lui avoit pas jugé la possession de ce lieu, mais qu'on l'avoit mis en sequestre; ce qui préjudicieroit à son droit, quand il s'agiroit du petitoire. Que de plus il ne suffisoit pas qu'on lui présentât un Prêtre, qu'il falloit executer tout ce qui avoit été ordonné: qu'au reste s'il s'agissoit d'un accommodement qui finit entierement le differend, il conviendroit facilement des temperamens qu'il jugeroit à propos; mais qu'il n'étoit pas raisonnable de fournir des armes à son adversaire, qui se préparoit de toutes ses forces au combat.

*Arnoul
Evêque
de Li-
ziens.*

Le Schisme arrivé dans l'Eglise de Rome après la mort d'Adrien IV. entre Alexandre III. & Octavien, donna occasion à Arnoul d'écrire plusieurs Lettres. La premiere est adressée à Alexandre III. pour le congratuler de son Election : il l'assûre que Dieu qui n'abandonne jamais son Eglise, quoi-qu'il permette qu'elle soit quelquefois persecutée, le rendra victorieux de ses ennemis, & paisible possesseur du Saint Siege, comme il avoit fait le Pape Innocent, quoi qu'il eût un Adversaire encore plus redoutable & plus puissant que n'étoit Octavien. Il lui témoigne la joie qu'il a de son Election, & lui marque qu'il a eu soin de prévenir le Roi son Maître (c'étoit Henri II. Roi d'Angleterre) touchant cette affaire, & de l'instruire de la validité de son Election & des defauts de celle de son Adversaire : que sur son témoignage il s'étoit déclaré pour lui, & avoit promis avec joie qu'il ne reconnoîtroit point d'autre Pape ; qu'ayant ensuite reçu une Lettre de l'Empereur qui le prioit de différer de se déclarer pour lui, il avoit surcis la publication de sa Declaration ; mais qu'il étoit demeuré dans sa premiere resolution, & que quelque parti que prit l'Empereur, il ne le suivroit point s'il en prenoit un mauvais. Il lui promet enfin de veiller continuellement pour empêcher qu'on ne le fasse décharger de son serment.

Alexandre fit réponse à Arnoul, qu'il avoit été sensiblement touché de l'affection qu'il lui témoignoit dans sa Lettre ; qu'il l'avoit fait lire publiquement comme une preuve & de la droiture de ses intentions & de son éloquence :

qu'il n'ignoroit pas quelle fin avoit eu le Schisme *Arnoul*
 arrivé du tems du Pape Innocent ; qu'il esperoit *Evêque*
 qu'avec le secours du Seigneur, la tempête qui *de Li-*
 troubloit à present l'Eglise de Rome, cesseroit *zioux.*
 bien-tôt : qu'il rendoit grâces à Dieu que le Roi
 Henri demeurât attaché avec fermeté à l'unité
 de l'Eglise : qu'il le prioit de s'employer auprès
 de lui pour empêcher que les frequentes sollici-
 tations de l'Empereur ne le fissent changer de
 sentiment ; qu'il le nomme pour cet effet son
 Nonce auprès de ce Prince, & des Evêques de
 ses Etats. Il lui mande que Frederic n'a cessé
 depuis qu'il est Empereur de persecuter & d'op-
 primer l'Eglise de Rome : que du vivant d'A-
 drien il avoit fait arrêter prisonniers les Prélats
 qui revenoient de Rome ; qu'il avoit maltraité
 les Legats du S. Siege ; qu'il s'étoit emparé du
 bien appartenant à l'Eglise de Rome, & qu'il
 avoit fait tous ses efforts pour chasser Adrien,
 & faire ordonner Pape en sa place Octavien :
 que ce qu'il n'avoit pu executer du vivant de ce
 Pape, il avoit entrepris de le faire reüssir après
 sa mort, en favorisant l'intrusion de cet hom-
 me qui s'étoit voulu emparer du S. Siege, sou-
 tenu seulement par trois Prélats, & au préjudice
 de l'Electio Canonique qui avoit été faite par
 les autres de sa personne ; que pour la soutenir
 il avoit assemblé des Prélats à Pavie, & qu'O-
 ctavien avoit quitté en sa presence les marques
 du Souverain Pontificat ; que l'Empereur les lui
 avoit ensuite renduës, l'avoit investi du Ponti-
 ficat avec l'anneau & le bâton, & contraint par
 force les Evêques de ce Concile de le recon-
 noître pour Pape. Il fait sçavoir à Arnoul qu'il a

Arnoul excommunié Frederic & ses auteurs au jour
Evêque de la Cene. Cette Lettre est datée du premier
de Li- jour d'Avril.
xiens.

Arnoul aiant reçu cette Lettre, en écrivit une aux
 Archevêques & aux Evêques d'Angleterre, pour
 leur faire connoître la justice de la cause
 d'Alexandre : il y dit que si l'on compare les
 personnes des deux Contendans, on trouvera
 qu'Alexandre a toute la science & toute la vertu
 que l'on peut souhaiter dans un Prélat ; au lieu
 que son Adversaire n'a aucun autre mérite per-
 sonnel que sa qualité ; & que si l'on considère
 les deux Elections, on sera convaincu que celle
 d'Alexandre est selon l'ordre, solennelle &
 raisonnable, & que celle de l'autre au contraire
 est téméraire & déraisonnable. Car peut-on
 soutenir, dit-il, que l'Electi^on d'un seul Evê-
 que & de deux Cardinaux puisse être opposée
 à l'autorité de toute l'Eglise, ou qu'une Con-
 secration mendrée faite par quelques particuliers
 puisse être préférée à celle qui a été faite avec
 les solemnitez requises & avec l'approbation de
 tout le peuple ? Peut-on approuver le procédé
 d'Octavien qui a pris les Habits Pontificaux, &
 qui par une temerité inouïe s'est assis dans la
 Chaire Pontificale, & s'est emparé du Palais,
 pendant qu'Alexandre, élu d'un consentement
 unanime, refusoit par humilité & par modestie
 d'accepter cette dignité ? Et la violence qu'Octa-
 vien a exercée ensuite en assiegeant avec des gens
 armés Alexandre & ses Electeurs, peut-elle lui
 donner quelque droit ? & peut-il sous ce pré-
 texte alleguer qu'il a été neuf jours en posses-
 sion du S. Siège avant Alexandre ? Celui-ci aiant

été élu par le Senat, a été conduit au lieu où *ce Arnoul*
 l'on gardoit les Habits Pontificaux : il a été con- *ce Evêque*
 sacré par l'Evêque d'Ostie, à qui il appartient *ce de Li-*
 de droit de consacrer les Papes ; il a été recon- *ce zieux.*
 nu par les Legats qui étoient dans differens *ce*
 Pais ; & toute l'Eglise seroit en paix, si son ad- *ce*
 versaire ne se fût réfugié vers l'Empereur, qu'il *ce*
 sçavoit être prêt de le secourir. Il ajoûte que ce *ce*
 Prince avoit été ravi de trouver cette occasion, qu'
 il cherchoit à l'exemple de ses Prédécesseurs, qui
 avoient depuis long-tems conçu le dessein de
 soumettre l'Eglise de Rome à leur Empire ; &
 dans cette vûë favorisé les Schismatiques, &
 suscité des divisions dans Rome : Qu'Octavien
 l'avoit fait entierement le maître de son sort ;
 qu'il avoit jetté à ses pieds les marques de la
 Dignité Pontificale, & qu'il avoit ensuite reçu
 de lui l'Investiture de l'Eglise de Rome par l'an-
 neau & le bâton, faisant triompher l'Empire
 sur le Sacerdoce : Que l'Empereur avoit assem-
 blé un Concile pour confirmer ce choix, &
 contraint les Evêques par violence à signer un
 Ecrit par lequel ils reconnoissoient Octavien pour
 Pape : Que cet Ecrit étoit plein de faussetez : que
 ces Evêques n'ont pas pû par leur jugement
 rendre valable une Election nulle dans son com-
 mencement. Qu'au reste l'Eglise Gallicane qui
 avoit toujours eu le bonheur de reconnoître &
 de défendre la justice & la verité, & d'être le
 refuge des Papes persecutez par les Princes Al-
 lemans, après avoir fait examiner les Elections
 d'Alexandre & d'Octavien dans un Concile
 assemblé par ordre du Roi pour ce sujet, avoit
 décidé en faveur d'Alexandre ; mais que le Roi

Arnoult Evêque de Li-zieux. avoit par prudence differé la publication de cette resolution , à cause de l'union qui étoit entre lui & le Roi d'Angleterre , afin d'agir de concert ensemble : Que ce dernier s'étoit aussi alléz déclaré en faveur d'Alexandre , puisqu'il avoit reçû ses Lettres , & dit en particulier qu'il ne reconnoitroit pas d'autre Pape , au lieu qu'il avoit rejetté celles d'Octavien : Que cependant il les avertissoit de prendre garde que l'injustice ne prévalût sur la verité par la malice de quelques Grands d'Angleterre , qui se disoient parens d'Octavien , & les exhortoit , quand ils seroient assemblés , de soutenir librement la verité sans craindre de les offenser.

Dans une autre Lettre écrite aux Cardinaux , il rapporte en particulier plusieurs circonstances remarquables des Elections d'Alexandre & d'Octavien ; que l'Evêque de Frescati qui étoit le premier des trois Electeurs d'Octavien étoit un homme qui aimoit la bonne chere , & qu'il se retira de bonne heure de l'Electioin , parce que l'heure de dîner étoit venuë ; qu'un des deux autres étoit chagrin de ce qu'on lui avoit refusé la Chancellerie , & que le troisieme étoit parent d'Octavien ; que ces trois aiant porté leurs suffrages en faveur d'Octavien , il avoit lui-même pris la Chape & l'avoit jettée sur ses épaules avec tant de précipitation , que ce qui doit être sur le col , étoit tombé jusqu'à terre : qu'en cet état il étoit monté dans la Chaire , & qu'aiant fait ouvrir les portes de l'Eglise , elle avoit été aussi-tôt remplie de ses Satellites qui l'avoient conduit jusqu'au Palais. Que le Roi de France avoit tenu une Assemblée des plus considerables de son Roiaume ,

tant de son Clergé, que de la Noblesse pour examiner laquelle des deux Elections devoit subsister; que quelques-uns avoient été d'avis, qu'il ne falloit rien précipiter dans une affaire de cette consequence, & differer encore quelques tems, parce qu'il étoit dangereux de commettre le Roi avec l'Empereur pour ce sujet: qu'ils avoient ajoûté que l'Eglise de Rome avoit toujours été onereuse aux Princes; qu'il falloit secourir ce joug, puisque l'occasion s'en presentoit; que la mort des deux Contendans mettroit fin à cette question; que la conduite des Evêques pouvoit suffire jusqu'à ce que Dieu fit connoître plus clairement sa volonté: que la consideration des Ambassadeurs de l'Empereur qui étoient presens, & celle du Roi d'Angleterre, dont le Roi de France avoit déclaré qu'il suivroit le sentiment, avoient fait prendre ce parti. Sur la fin de la Lettre il avertit les Cardinaux de ne pas éloigner le Roi d'Angleterre par leurs menaces, mais de l'adoucir; puisque l'obeïssance des Roïaumes de France, d'Angleterre, d'Espagne, d'Hibernie & de Norwege dépend de sa declaration.

*Arnoul
Evêque
de Li-
ziens.*

Quoi-qu'Arnoul eût rendu ces services considerables à Alexandre III. ce Pape ne laissa pas sur les accusations intentées contre lui par Silvestre Tresorier de son Eglise, & par Jean Neveu de l'Evêque de Seez, de nommer les Evêques du Mans & d'Avranches Commissaires pour juger cette affaire. Arnoul comparut devant eux, & Guillaume Evêque de Paris & Cardinal fut present au Jugement de cette affaire. Le Tresorier reconnut en presence des Juges la fausseté

Arnoul Evêque de Lizieux. des plaintes qu'il avoit faites contre son Evêque, & promet de ne les plus renouveler à l'avenir. Jean soutint ce qu'il avoit avancé ; mais le Jugement ne lui aiant pas été favorable , il en appella au Saint Siege , quoi-que le Pape eût donné commission aux deux Evêques de juger sans appel : Cependant Arnoul qui pouvoit sur ce fondement se dispenser d'aller à Rome, & ne point souffrir que sa cause y fût examinée de nouveau , après avoir mandé au Pape de quelle maniere ceci s'étoit passé, assûre Sa Sainteté qu'il se rendra à Rome le plutôt qu'il pourra , & la prie de retenir Jean jusqu'à ce qu'il y soit arrivé ; pour montrer que cet homme & l'Evêque de Seez son Oncle ont peché contre l'Eglise & contre le S. Siege.

Il explique ceci dans la Lettre suivante adressée à Alexandre. Il avoit eu un ses parens Evêque de Seez qui avoit établi des Chanoines Reguliers dans cette Eglise au lieu de Seculiers ; cet établissement avoit été approuvé par les Papes Honoré II. Eugène III. & Adrien III. & par Henri II. Roi d'Angleterre leur avoit fait une Donation. Ces Chanoines devoient avoir tous leurs biens en commun selon leur fondation : Les Evêques ses Successeurs devoient aussi prêter serment avant que d'être ordonnés, de conserver cet établissement. L'Evêque qui étoit alors vouloit lo ruiner , ou du moins obtenir du Pape permission de conferer les Archidiaconez à des Seculiers, afin d'avoir de quoi donner à ses Neveux & à ses parens. Arnoul écrit au Pape que cet Evêque palliera cette affection charnelle par un prétexte de pieté, en exposant qu'il n'y a personne dans cette

Eglise qui soit capable de remplir ces Dignitez; *Arnoul Evêque de Li-zieux.*
 comme si la simplicité de ces Chanoines n'étoit pas préférable à la prudence charnelle des autres, ou qu'en cas qu'il n'y en eût point de Seez, qui fût digne de posséder ces Benefices, on ne pouvoit pas en prendre de l'Eglise de Saint Victor & de Saint Ruf. Il ajoute qu'ayant été Archidiaque de Seez & élevé dans cette Eglise, il se trouve obligé de la secourir & de l'assister, & que c'est la raison pour laquelle il lui en écrit.

Nonobstant cet avertissement, le Pape accorda à l'Evêque de Seez la secularisation de son Archidiaconé. Arnoul lui récrivit une Lettre tres-forte sur ce sujet, dans laquelle il lui remontre qu'il n'a pas pû détruire ainsi un établissement fait par ses prédécesseurs, sous prétexte qu'ils n'avoient pû imposer une loi à leurs Successeurs: il soutient que cette maxime est fautive, & qu'elle tend à la ruine de tous les établissemens des Saints: que les privileges des Pontifes Romains sont comme des Testamens qui ne sont pas annullez; mais plutôt confirmez par la mort des Testateurs: qu'il est vrai que les erreurs des Prédécesseurs peuvent être corrigées par les Successeurs; que ceux-ci peuvent changer en mieux ce que les autres ont fait, quand c'est pour l'utilité publique, & que la Religion n'en souffre point: que c'est pour cette raison qu'on a pû changer des Chanoines Seculiers en Reguliers, parce que l'Ordre de ceux-ci est plus parfait; mais qu'on ne peut pas changer un Institution plus sainte en une moins parfaite, & autoriser par-là le relâchement: qu'il y a des

*Arnoul
Evêque
de Li-
zioux.*

gens si prodigues de dispenses, qu'ils ne réservent rien à la Loy, & qu'ils donnent tout aux considérations & aux passions des hommes. Il reproche au Pape de n'avoir pas eu en cette occasion assez de fermeté pour soutenir les intérêts de l'Eglise : il lui fait connoître qu'il l'a scandalisée en revoquant l'excommunication portée par ses Prédecesseurs contre les Seculiers qui voudroient entrer dans le Chapitre de Seez ; en ajugeant à un Seculier tous les biens de l'Archidiaconé, dont les Chanoines Reguliers jouissoient en commun, & dont ils faisoient part aux pauvres ; en permettant qu'un homme superbement vêtu prît place parmi des Chanoines couverts de cilice. Il ajoûte que ce qui fait craindre davantage, c'est qu'on laisse l'autre Archidiaconé vacant, parce qu'il est destiné pour un autre petit Neveu, quand il aura l'âge : quo cependant l'Evêque a chassé le Prieur des Chanoines, & a mis en sa place une personne qui n'a aucun mérite, afin de se rendre maître des biens de l'Eglise. Il exhorte donc ce Pape à revoquer ce qu'il avoit accordé par surprise, afin de rétablir la Regle dans ce Chapitre, & de faire cesser les plaintes & le murmure que cette nouveauté y a excités.

Les quatre Lettres suivantes sont adressées à ce même Pape ; elles sont écrites sur des affaires particulieres. Dans la dernière il lui témoigne que le Roi d'Angleterre est mécontent de Sa Sainteté parce qu'elle lui refuse à Rome les graces qu'il demande.

Il congratule dans une autre Gilbert Evêque de Londres de ce que le Pape a ordonné que

son affaire seroit jugée sans appel; & il remarque que les Appellations à Rome sont souvent cause que les Calomniateurs vexent les autres & leur donnent lieu d'éviter la peine qu'ils méritent.

Il fait des reproches dans une autre Lettre à un Abbé de ce qu'il étoit sorti de son Monastere pour aller à la Cour solliciter des procès, & lui ordonne d'y retourner.

Dans la Lettre qu'il écrit à Henri Cardinal Evêque de Pise en lui envoyant les Oeuvres d'Ennodius, il porte un Jugement tres-défavorable de cet Auteur.

Dans la Lettre écrite à l'Evêque d'Angoulême, il décide que l'engagement d'un enfant que son Oncle avoit obligé pour de l'argent envers un Clerc, ne doit pas subsister, & que cet Evêque ne peut pas souffrir qu'il le retienne.

Dans la Lettre écrite à Arnaud Abbé de Bonneval, il traite de l'utilité du Sacrifice de la Messe. On ne peut, dit-il, rien offrir de plus précieux que JESUS-CHRIST, rien de plus efficace, que ce Sacrifice, rien de plus utile à celui qui l'offre & à celui pour qui il est offert, si l'indignité des personnes ne le rend inutile. Il faut que celui qui l'offre ait les mains pures, & que celui pour qui il est offert en connoisse le prix par la Foi; qu'il le souhaite ardemment & qu'il l'aime d'une charité parfaite. O que ce bienfait est grand, qui sert & à celui qui le reçoit, & à celui qui le donne; car quelque étendue que soit la charité du Prêtre envers certaines personnes, ce Sacrifice reste tout entier pour tous en particulier. Il est communi-

Arnoul » qué à plusieurs, sans que sa vertu soit diminuée
Evêque » pour chacun en particulier, & différentes per-
de Li- » sonnes y participent sans qu'il souffre aucune
ziens. » division: *Quoscumque enim Sacerdos effusa Cha-*
 » *ritatis latitudine complectatur, totum simul om-*
 » *nium, totum uniuscujusque est. sigillatim, nec*
 » *integritatem dividit communicatio plurium, nec*
 » *soliditatem minuit participatio diversorum.*

Il a mis parmi ses Lettres le Discours qu'il fit au Concile de Tours de l'an 1163. en présence & par l'ordre du Pape Alexandre III. Il dit dans l'exorde qu'il y a trois choses nécessaires dans un Predicateur: la Sainteté de la vie, pour faire respecter ce qu'il dit; une science parfaite pour pouvoir enseigner les veritez nécessaires; & l'éloquence pour les faire goûter; afin que ses discours soient saints, sçavans & sublimes. Le Corps de ce Sermon est de l'unité & de la liberté de l'Eglise. Il fait voir que ces deux qualitez sont nécessaires à l'Eglise, & que les Ministres doivent travailler de toutes leurs forces à les conserver, particulièrement dans ce tems où l'une & l'autre sont attaquées: la première par l'ambition des Schismatiques; la seconde par la violence des Tyrans: que cependant il est impossible que les uns ou les autres viennent à bout de leurs desseins: que quoique les premiers se separent de l'unité de l'Eglise, elle n'est pas pour cela divisée, mais que la paille est séparée du bon grain: & que quoique les derniers s'emparent des biens temporels de l'Eglise, elle ne cesse pas d'être libre & d'exercer sa puissance spirituelle avec autorité: que néanmoins les Evêques doivent faire tous leurs

efforts pour ramener les uns à l'unité de l'Eglise, & pour faire quitter aux autres le dessein de s'emparer injustement de ses biens. C'est le sujet d'une longue & forte exhortation qu'il fait aux Evêques du Concile. Dans la suite de ce discours il souhaite que l'Empereur s'humilie sous la main toute-puissante de Dieu ; qu'il reconnoisse que la principauté de l'Eglise est au-dessus de la sienne, & qu'il se soumette à l'Eglise de Rome qui a donné l'Empire à ses Prédécesseurs. Il remarque que les Evêques peuvent posséder de grands biens, pourvû qu'ils ne s'en croient pas les maîtres, mais les dispensateurs ; & qu'ils soient persuadés que le Patrimoine de JESUS-CHRIST est le Patrimoine des Pauvres, qui leur doit être distribué, & que ceux qui en font un autre usage sont des voleurs.

*Arnoul,
Evêque
de Li-
ziens.*

Ce Discours est suivi d'un autre prononcé dans un Synode tenu sur l'Ordination d'un Evêque. Il le commence par les louanges de l'Eglise, & rejette ensuite la personne de Girard que l'on proposoit, prétendant que quoi-qu'il y eût eu une forme d'Élection, on ne devoit pas néanmoins l'ordonner ; parce qu'il ne faut pas que la liberté des Elections qui a été introduite en faveur des Eglises leur porte préjudice : que l'Élection de Girard est nulle, aiant été faite par un petit nombre de personnes dévouées à ses intérêts.

Il écrit dans une des Lettres suivantes, au Pape Alexandre sur les désordres effroyables des Moines d'une Abbaye de son Diocèse, qui étoient allés si loin, qu'il s'étoit commis plusieurs meurtres parmi eux : il avoit chassé les

*Arnoul
Evêque
de Li-
ziens.*

homicides, mais il souhaite que tous les Moines de cette Abbaïe soient dispersés dans des Monasteres reglés, & que des Chanoines Reguliers soient mis en leur place.

Il mande à ce Pape dans une autre Lettre, qu'il a jugé en faveur de Hugues Abbé de Senlis, la cause qui étoit entre cet Abbé & le Prêtre Garnier touchant l'Eglise de Marine, dans laquelle il avoit été nommé Commissaire avec Henri Evêque de Senlis. Il lui écrit aussi dans la suivante que le Roi d'Angleterre a bien reçu ses Lettres & ses Nonces, & qu'il a rétabli l'Archevêque de Cantorbie : mais il se plaint que les Nonces n'ont pas donné les mains à la paix : il conjure le Pape de la faire.

Il écrit encore à ce Pape dans une autre Lettre qu'il a réglé la contestation qui étoit entre l'Abbé de la Coûture & le Prêtre Hermier pour l'Eglise de Breule.

Il décide dans une des dernières Lettres adressées aux Legats du Pape Albert & Theodin, qu'il n'est pas à propos de donner les Autels ; c'est-à-dire les Benefices aux Fils des Prêtres, de crainte que cela ne fomente le desordre.

Ensuite il écrit au Pape Alexandre contre les Moines qui ne veulent pas obéir à leur Evêque, & qui prétendent retenir les Cures & les Dixmes.

Il se plaint en particulier de l'Abbé de S. Evrou, qui avoit célébré au préjudice de l'interdit qu'il avoit prononcé contre lui.

Les Poësies de cet Auteur sont de peu de conséquence pour les matieres, mais elles sont exactes

exactes pour ce qui regarde les regles de la Poësie & les Vers en sont assez beaux : la premiere est sur la Nativité de Nôtre-Seigneur : la seconde est un Eloge de l'Evêque de Windsor ; les suivantes sur le changement des saisons & sur quelques autres sujets prophanes. On y trouve deux Epitaphes de la Reine Mathilde, une Epitaphe d'Algarc Evêque de Coutnaces, & une autre de Hugues Archevêque de Rouën.

Le Pere Dachery nous a donné dans le second Tome du Spicilege, un excellent Discours adressé à Geofroy Evêque de Chartres, composé par Arnoul lorsqu'il étoit encore Archidiacre de Seez, contre Pierre de Leon Antipape, & contre Girard Evêque d'Angoulême son Legat. Il est écrit avec beaucoup de vehemence & de force ; il y dépeint d'une maniere tres vive les desordres & les vices de cet Antipape & de son Legat ; défend l'Electon & les actions d'Innocent II. & fait voir que celui-ci est le veritable Pape.

Le Pere Dachery nous a encore donné à la fin du treizième Tome de son Spicilege ; un Sermon sur l'Annonciation de la Vierge, & cinq Lettres de cet Auteur.

Les autres Oeuvres d'Arnoul ont été imprimées à Paris sur un Manuscrit de la Bibliothèque d'Adrien Turnebe l'an 1585. & ensuite dans les Bibliothèques des Peres.



PIERRE DE CELLES Evêque de Chartres.

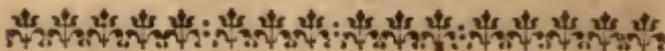
*Pierre de
Celles E-
vêque de
Chartres.*

PIERRE surnommé de Celles du nom de sa première Abbaye appelée vulgairement Monstier-la-Celle dans un Fauxbourg de la Ville de Troyes, étoit d'une honnête famille de Champagne. Il fit ses études, & apparemment son Noviciat à Paris dans le Monastere de S. Martin des Champs. Il fut élu Abbé de Celles vers l'an 1150. & de-là transfeté à l'Abbaye de Saint Remy de Rheims l'an 1162. & enfin fait Evêque de Chartres l'an 1182. à la place de Jean de Salisbery. Après avoir gouverné cette Eglise pendant cinq ans, il mourut le 17. de Février de l'an 1187. Voici les Oeuvres de cet Auteur qui ont été recueillies & données au public par le P. Dom Ambroise Janvier de la Congregation de S. Maur, & imprimées chez Louis Billaine en 1671. Les premières sont plusieurs Sermons sur toutes les Fêtes de l'année qui n'avoient point encore été imprimés. Quelque reputation qu'ils aient eus de son temps, le Pere Janvier remarque qu'ils sont foibles, & que Pierre de Celles ne s'y arrête point à prouver à fond une verité, mais qu'il voltige d'une matiere à une autre; quoiqu'ils soient remplis de pensées tres-pieuses, de fleurs de l'Ecriture, & d'instructions assez utiles. Il pouvoit encore remarquer qu'ils sont pleins de jeux de mots, d'Antitheses affectées, d'allusions froides, de descriptions peu nobles, & de pen-
sées

sées qui n'ont pas toute la gravité que doivent *Pierre de*
 avoir ces sortes de discours. On trouve dans le *Celles E-*
 huitième Sermon de la Cene de Nôtre-Seigneur *vêque de*
 le terme de Transubstantiation, qui est aussi dans *Chartres,*
 Estienne Evêque d'Autun, qui vivoit dans ce
 même Siecle : ce sont les deux Auteurs qui s'en
 sont servis les premiers. Les trois livres des Pains,
 adressés à Jean de Salisbery, contiennent quan-
 tité de reflexions mystiques sur tous les Pains
 dont il est parlé dans l'Écriture Sainte. L'Ex-
 position mystique & morale du Tabernacle, est
 un Ouvrage à-peu-prés de même nature. Le
 Traité de la Conscience adressé au Moine Ali-
 ber est tout de spiritualité. Le Traité de la dis-
 cipline du Cloître, contient quantité d'instru-
 ctions morales sur les exercices de la Vie Reli-
 gieuse, dont il y avoit trente ans qu'il faisoit
 profession : il avoit été donné par le Pere Da-
 chery dans le troisième Tome du Spicilege.

Le dernier Ouvrage dans cette Edition sont les
 Lettres de Pierre de Celles, qui avoient été déjà
 données au Public par le Pere Sirmond l'an 1613,
 avec des Notes. Elles sont divisées en neuf Livres
 ce sont ou des Lettres spirituelles, ou des Let-
 tres sur des affaires particulieres, ou enfin des
 Lettres de compliment : elles sont mieux écrites
 que ses autres Ouvrages, d'un stile plus natu-
 rel & moins affecté : on y trouve néanmoins
 encore plusieurs jeux de mots. Il y a trois
 Lettres dans ce Recueil sur la Fête de la Con-
 ception de la Vierge. Pierre de Celles y défend
 fortement le sentiment de S. Bernard touchant
 la Fête de la Conception de la Vierge. Nicolas *Nicolas*
 Moine de Saint Alban étoit d'avis contraire, *Moine de*
S. Alban.

Pierre de Celles. Evêque de Chartres. & avoit avancé que la Vierge n'avoit jamais senti le peché. C'est le sujet de la vingt deuxième Lettre du sixième Livre. Ce Moine soutient son opinion dans la neuvième Lettre du dernier, & combat celle de S. Bernard en témoignant néanmoins beaucoup d'estime pour la personne de ce Saint. Il ne ménage pas de la même manière Pierre de Celles, qui se trouvant choqué, lui fit une réponse un peu aigre; c'est la dixième Lettre du même Livre. Pierre étoit alors Evêque de Chartres.



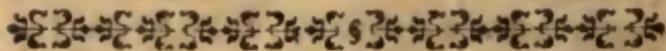
JEAN DE SALISBERY Evêque de Chartres.

Jean de Salisbery Evêque de Chartres. JEAN de Salisbery ami de S. Thomas Archevêque de Cantorbrie, & Compagnon de son exil, fut enfin fait Evêque de Chartres l'an 1179. & mourut trois ans après. C'étoit un des plus beaux esprits de ce Siècle, des plus polis & des plus habiles dans la belle littérature; son Ouvrage intitulé *Policratique, ou des Badineries des Seigneurs de la Cour*, en est une preuve évidente. On y trouve, dit Juste Lipsé, plusieurs lambeaux de pourpre, & des fragmens d'un meilleur Siècle. Pierre de Blois lui témoigne qu'il en a été charmé, & qu'il y a trouvé une érudition bien rangée, & une infinité de matières que la variété rend tres-agreables. C'est un Ouvrage excellent sur les emplois, les occupations, les devoirs, les vertus & les vices des

gens du monde, & principalement des Princes & des Grands Seigneurs; qui contient une infinité de pensées morales, de Sentences, de beaux endroits des Auteurs, d'exemples, d'Apologues, de traits d'Histoire, de lieux communs. Il est divisé en huit Livres & écrit d'un stile facile & coupé. Ce Stile convient mieux aux Lettres que cet Auteur a écrites en grand nombre aux Papes Adrien & Alexandre, aux Rois d'Angleterre, à divers Princes, à Saint Thomas Archevêque de Cantorbie, à plusieurs Evêques d'Angleterre & à quantité d'autres personnes; ou sur des affaires générales, comme sont le Schisme d'Octavien & l'Élection d'Alexandre III. le différent du Pape & de l'Empereur Frédéric, & celui du Roi d'Angleterre avec l'Archevêque de Cantorbie; ou sur des affaires particulières des Eglises d'Angleterre, ou sur quelques points de Doctrine & de discipline, comme la 172^e. sur le nombre & les Auteurs des Livres Canoniques de l'Ancien & du Nouveau Testament: la soixante & septième sur la nullité du Mariage d'une femme qui s'étoit remariée, après s'être séparée d'avec son premier mari qui s'étoit fait Prêtre. La soixante & huitième sur l'habitation des femmes avec les Clercs. La soixante & neuvième sur les sommes que l'on exigeoit des Vicaires des Eglises. Il paroît dans ces Lettres fort attaché à Saint Thomas de Cantorbie, dont il reprend néanmoins quelque fois la conduite: il y paroît aussi dévoué aux volontez du Pape, quoiqu'il n'approuve pas toujours tout ce qui se fait à Rome, & qu'il condamne la lâcheté des Cardinaux en

*Jean de
Salisbury
Evêque
de Char-
tres.*

certaines occasions. Il approuve ouvertement la déposition de l'Empereur Frederic & la conduite du Pape Alexandre à son égard. Ses Lettres sont pleines d'allusions à l'Histoire Sacrée & d'exemples tirés de l'Ecriture Sainte: il y mêle aussi plusieurs passages des Auteurs profanes. Le nombre de ces Lettres est de 301. Elles ont été imprimées à Paris en 1611. avec la Vie de Saint Thomas de Cantorbie du même Auteur. On lui attribue encore des Commentaires sur les Epîtres de Saint Paul, imprimés à Amsterdam en 1646.



PIERRE DE BLOIS,
Archidiacre de Bath.

*Pierre de
Blois.*

PIERRE Surnommé de Blois, lieu de sa Patrie originaire de Bretagne, étudia les Humanitez & les belles Lettres à Paris, le Droit Civil & Canonique à Boulogne; & après avoir excellé dans les Sciences profanes, se donna tout entier à la Theologie, dans laquelle il eut pour maître Jean de Salisbery Evêque de Chartres. Il y a de l'apparence que Pierre de Blois fut Chanoine de cette Ville. Etant passé l'an 1167. en Sicile avec Estienne fils du Comte du Perche & Cousin de la Reine de Sicile, il fut choisi pour être Précepteur, & ensuite Secrétaire de Guillaume II. Roi de Sicile; mais il fut obligé de quitter bien-tôt ce pais, quand Estienne Comte du Perche, qui avoit été fait

Chancelier du Roïaume & Archevêque de Pa-
lerme en fut chassé. Etant de retour en France
il fut appellé en Angleterre par le Roi Henri
II. & après avoir passé quelque tems à sa Cour,
il se retira auprès de Richard Archevêque de
Cantorbie, dont il fut Chancelier. Il fut dé-
puté de la part de cet Archevêque vers le Roi
Henri II. vers les Papes Alexandre III. & Ur-
bain III. pour les affaires de l'Eglise de Can-
torbie. Henri II. étant mort, il demeura quelque
tems auprès d'Eleonore Reine d'Angleterre. Sur
la fin de sa vie il fut depoüillé de l'Archidiaconé
de Bath qui lui avoit été donné quand il vint
en Angleterre ; mais quelque tems après on lui
donna celui de Londres, dans lequel il trouva
beaucoup de travail & peu de revenu. Il mourut
en Angleterre l'an 1200.

*Pierre de
Blois.*

Il a lui-même fait le Recueil de ses Lettres
par l'ordre de Henri II. Roi d'Angleterre, com-
me il le marque dans sa premiere Lettre adres-
sée à ce Prince, dans laquelle il observe qu'elles
ne sont pas toutes égales ; que quelquefois le
nombre des affaires pressées l'avoit obligé de
les écrire avec moins de soin ; que quelquefois
la matiere ne lui avoit pas permis de s'étendre,
& que quelquefois le peu de capacité de ceux
à qui il écrivoit l'avoit engagé à les écrire d'un
stile plus simple. Il s'excuse de ce qu'il cite les
Auteurs profanes, & de ce qu'il parle avec li-
berté, & ose reprendre son Prince. Il proteste qu'il
ne se souvient point d'avoir jamais rien écrit
dans le dessein de flater, & que c'est l'affection
& le zele qui l'a toujours fait parler.

La seconde est une Lettre de consolation

*Pierre de
Blois.*

adressée à ce même Prince sur la mort de son fils Henri III. dans laquelle il lui fait espérer le salut de ce Prince qui étoit mort dans des sentimens de penitence.

Dans la troisième il reprend fortement un grand Seigneur qui avoit reproché à son Chapelain la bassesse de son extraction, & lui fait voir que la noblesse ni les richesses ne doivent point être un sujet d'élevation.

Dans la quatrième il congratule le Prieur de Cisteaux du repos dont il jouit dans sa solitude : lui témoigne qu'il envie son état, & le prie de se souvenir de lui dans ses Sacrifices.

Dans la cinquième il reprend Richard successeur de Saint Thomas dans l'Archevêché de Cantorbie, de ce qu'il étoit plus appliqué aux intérêts temporels de son Eglise, qu'au soin du spirituel de son Diocèse, & lui remontre que son Peuple & son Prince sont fort scandalisés de cette conduite.

Dans la sixième, pour repousser les reproches qu'un homme qui faisoit profession d'enseigner les belles Lettres, avoit faits aux Clercs qui vivent dans les Palais des Evêques, il lui soutient que sa profession est plus contraire à l'Esprit Ecclésiastique que la conduite que tiennent ces Clercs.

Dans la septième il reprend un Professeur sujet à l'ivrognerie.

Dans la huitième il se justifie d'avoir comparé les différens états de l'Eglise aux différens faces de la Lune, & soutient qu'on peut se servir des termes & des maximes de la Philosophie & du Droit Civil, en parlant de la Reli-

gion, quand cela vient à propos.

*Pierre de
Blois.*

Dans la neuvième il reprend un de ses Disciples, lequel après avoir fait ses études, vouloit se reposer pendant deux ans avant que d'étudier la Theologie, & lui fait voir que cette oisiveté lui seroit très-préjudiciable.

Dans la dixième écrite au Chapelain du Roi de Sicile contre le dessein que ce Prince avoit de faire Evêque d'Agrigento un jeune Seigneur, qui n'étoit nullement propre à s'acquitter des devoirs de cette Dignité, il avertit ce Chapelain que sa Charge l'oblige de continuer à faire des remontrances au Roi, pour l'empêcher de disposer ainsi de cet Evêché.

Dans l'onzième il exhorte un Clerc qui avoit promis à Dieu d'entrer en Religion, de s'acquitter de son vœu.

La douzième est une Lettre de consolation, adressée à un de ses neveux affligé de la mort de son oncle, de l'embrasement de sa maison, & d'une blessure au pied.

Dans la treizième il reprend un jeune Moine qui vouloit avoir un Prieuré, sous prétexte qu'il y gagneroit beaucoup d'ames à Dieu; & lui remontre qu'un Moine ne doit point souhaiter de retourner au monde, desirer des Dignitez, ni affecter de vouloir enseigner les autres.

Dans la quatorzième adressée aux Chapelains de la Cour du Roi d'Angleterre, il leur fait part des reflexions qu'une maladie lui a fait faire sur le malheureux état des Ecclesiastiques, qui sont obligés d'être à la Cour des Princes, dont il fait une peinture très-naïve, & les exhorte de suivre son exemple, & de quitter la Cour.

*Pierre de
Blois.*

La quinzième est une Instruction à Renaud nouvellement élu Evêque de Chartres sur les devoirs & les vertus d'un Evêque : Il dit que la première chose que l'on fait quelquefois, est de s'informer du revenu de l'Evêché, & non pas de l'état où il est. Il reprend le luxe & la magnificence de quelques Evêques de son temps, le soin qu'ils avoient d'amasser des richesses & de plaire aux Princes, & la vie mondaine qu'ils menoient.

Dans la seizième il exhorte un Evêque accablé d'affaires, de choisir une vie plus tranquille pour penser à son salut.

Dans la dix-septième il montre qu'un Clerc qui fait negoce, n'est gueres moins coupable qu'un Clerc usurier, & que tout empressement de gagner & d'amasser des richesses est indigne d'un Ecclesiastique.

Dans la dix-huitième il dépeint vivement les mœurs déreglées d'un Evêque qui vouloit l'avoir auprès de lui.

Dans la dix-neuvième il résoud deux Questions qui lui avoient été faites par un de ses amis qui étudioit en Droit à Paris : la première, sçavoir si une femme qui s'est faite Religieuse, croyant son mari mort, est obligée de retourner avec lui s'il revient ; & la seconde, qu'en cas qu'elle y soit obligée, si elle doit après son décès retourner en Religion. Il répond que le Vœu de Chasteté qu'elle a fait étant en puissance de mari ne l'oblige point, & qu'elle doit retourner avec son mari, & peut se remarier après sa mort. Il y a dans cette Lettre une Remarque tres-avantageuse aux Ecoles de Paris, desquelles il dit que comme autrefois il passoit en Pro-
verbe

verbe , que ceux qui avoient à faire quelque question devoient s'adresser à Avila ; de même il passoit presentement en proverbe , que ceux qui vouloient avoir la décision de quelque question devoient s'adresser à Paris , où l'on donnoit des solutions aux plus grandes difficultez.

Pierre de Blois.

Dans la vingtième il se plaint de ce que les Domestiques de Rainaud Evêque de Chartres , l'éloignoient de la maison de cet Evêque , dont il blâme la trop grande liberalité.

Dans la vingt-&-unième il reprend le faste & l'orgueil d'un Chanoine , qui avoit été autrefois de ses amis.

Dans la vingt-deuxième adressée à Jean de Salisbury il louë sa constance & celle de Saint Thomas de Cantorbie , & les avertit de perseverer , & de ne se pas ébranler par les adversitez & par les persecutions.

Dans la vingt-troisième adressée à Octavien Legat du Pape , il declame contre l'abus qui regnoit alors de pourvoir les Evêchez de personnes indignes & incapables , qui les obtenoient par brigues ou pour de l'argent.

Dans la vingt-quatrième il prie les amis de Saint Thomas Archevêque de Cantorbie d'engager ce Prélat de pardonner à l'Archidiacre de Salisbury qui vouloit se reconcilier avec lui.

Dans la vingt-cinquième il exhorte un Official de quitter cet emploi qu'il croit tres-dangereux. Je croi , dit-il , que les Officiaux ont été ainsi appellez ; non pas du nom d'Office , mais du Verbe *Officio* , qui veut dire nuire , ou faire du mal ; car toute la fonction d'un Official est de tondre ou d'écorcher , selon la

Pierre de Blois. » volonté de l'Evêque , les pauvres Oüailles qui
 » sont de sa Jurisdiction : ce sont les sangsuës des
 » Evêques , qui rejettent le sang qu'elles ont succé,
 » & qui semblables à des éponges , lesquelles étant
 » pressées , rendent l'eau dont elles sont abreu-
 » vées , répandent dans le sein de leurs Maîtres
 » les biens qu'ils ont extorqués , en sorte qu'il ne
 » leur reste de ces acquisitions execrables que la
 » tache du peché ; car ce qu'ils amassent en op-
 » primant les pauvres , sert au plaisir des Evêques ,
 » & est cause du supplice des Officiaux. On peut
 » les comparer à ces portes secretes , par lesquelles
 » les Ministres de Belus emportoient en cachette
 » les Sacrifices que l'on mettoit sur l'Autel de ce
 » faux Dieu : l'Evêque se servant de leurs mains
 » pour piller le bien d'autrui , & faisant retomber
 » sur eux toute la note d'infamie , & la faute dont
 » ils profitent L'Office des Officiaux
 » est à present de confondre le droit , de susciter
 » des procez , de casser des Transactions , de pro-
 » longer des procedures , de supprimer la verité ,
 » de soutenir le mensonge , de ne chercher qu'à
 » gagner , de vendre la Justice , de faire des actions
 » injustes , & de se servir de fourberies & d'artifices
 » pour tromper les autres. Ce sont eux qui char-
 » gent leurs Hôtes d'une grande suite de personnes
 » & d'équipages ; qui cherchent des mets délicats ,
 » prodigues du bien d'autrui , avares du leur : ils
 » épient tous les mots , & glosent toutes les syl-
 » labes pour dresser des pieges aux autres , afin
 » d'en tirer de l'argent : ils interpretent les Loix
 » à leur fantaisie , les reçoivent ou les rejettent
 » comme il leur plaît , corrompent ce qu'il y a
 » de bon , renversent les allegations justes , fo-

mentent les divisions, dissimulent les crimes, *« Pierre de Blois.* cassent les Mariages legitimes, penetrent dans le secret des mailons, diffament les innocens, renvoient les coupables absous, & enfin sont capables de tout faire pour de l'argent. Voilà la peinture que Pierre de Blois fait des Officiaux de son tems bien differens de ceux qui remplissent à present ces places dans nos Eglises.

Dans la vingt-sixième il écrit à son ami, qu'il étudie la Theologie à Paris, après avoir quitté l'étude du Droit Civil, à laquelle il s'étoit appliqué à Boulogne, parce qu'un Ecclesiastique ne doit pas s'y donner tout entier. Il blâme en passant la conduite interessée des Avocats de son tems, qui ne travailloient que pour de l'argent.

Dans la vingt-septième il écrit aux Chanoines de Beauvoir sur la mort de Saint Thomas de Cantorbie, & leur fait voir que bien loin de le plaindre, on doit se rejouir de son bonheur. Il parle aussi de la division qui étoit dans son Eglise touchant l'Electon d'un Successeur.

La vingt-huitième est écrite au nom de Rotrou Archevêque de Roüen à Guillaume Archevêque de Sens & Legat du S. Siege, qu'il exhorte de s'emploier pour détourner les malheurs qui étoient prêts de fondre sur les Terres appartenantes à l'Eglise de Roüen à cause de la guerre des deux Rois.

Dans la vingt-neuvième adressée à l'Abbé & aux Religieux de Saint Alban, il se plaint de ce qu'un de leurs Prieurs avoit refusé de lui donner le couvert, & fait voir combien l'hospita-

Pierre de Blois. lité est recommandable, particulièrement parmi les Moines.

Dans la trentième il fait part à son ami Renaud élu Evêque de Bath, du songe qu'il avoit eu sur sa promotion à l'Episcopat.

La trente-unième est écrite à l'Abbé de Fontaines, sur une maladie que Pierre de Blois avoit eüe.

La trente-deuxième est une Lettre de recommandation adressée au Prieur de Cantorbie.

La trente-troisième est écrite au nom de Rotrou Archevêque de Roüen à Henri III. fils de Henri II. Roi d'Angleterre qui se préparoit à faire la guerre à son pere, pour le prier de mettre sous sa protection Andely & les autres Terres de l'Eglise de Roüen.

Dans la trente-quatrième il s'excuse envers l'Evêque de Perigueux qui lui avoit offert sa maison, de ce qu'il n'accepte pas son offre, parce qu'il est retenu par les promesses de son ancien Maître.

La trente-cinquième & la trente-sixième sont des exhortations à une Religieuse.

La trente-septième est un Billet d'excuse au Prieur de Jumieges, de ce qu'il ne lui renvoïoit pas un Livre qu'il lui avoit prêté.

La trente-huitième est une Apologie adressée à Albert Cardinal de l'Eglise de Rome, de la conduite de l'Archevêque de Cantorbie, accusé d'être ignorant des Loix, avare & trop attaché à élever sa famille.

La trente-neuvième est un Billet écrit en confidence à un de ses amis, par lequel il lui mande que la Cour de Rome l'a suivant sa coûtume

chargé de plusieurs dettes , & que s'il peut *Pierre de Blois.*
s'en débarrasser, il ne retombera plus dans ce gouffre.

Dans la quarantième il condamne la conduite d'un Evêque qui parloit mal de son Prince.

Par la quarante- & -unième il prie Henri II. Roi d'Angleterre de lui faire sçavoir le lieu où il est, afin qu'il se rende auprès de lui, & lui mande que les Envoiez de Sa Majesté sont revenus de Rome déchargés d'argent & chargés de plomb, sans avoir été honorez de presens considerables, & que des Ambassadeurs du Roi d'Espagne sont venus le trouver pour le faire Mediateur de la paix entr'eux.

La quarante-deuxième est écrite à Robert Prevôt d'Aire en Flandres élu Evêque de Cambray; auquel il fait des reproches de ce qu'il se contente de jouir du revenu de son Evêché, sans se mettre en état de faire les Fonctions Episcopales, & de ce qu'il mene une vie seculiere & profane.

La quarante-troisième est une Consolation assez agréable qu'il fait sur la maladie d'une personne, par laquelle il fait assez connoître qu'il avoit étudié la Medecine.

Dans la quarante-quatrième il conseille à Arnoul Evêque de Lizieux de ne pas quitter son Evêché à cause des contradictions qu'il peut y trouver de la part de son Prince, de son Chapitre, ou de son Peuple; au lieu qu'il lui conseilleroit de le quitter, s'il y étoit parvenu par brigues.

Dans la quarante-cinquième il justifie Rénaud Evêque de Bath de ce qu'on lui imputoit d'avoir

*Pierre de
Blois.*

persecuté ou été cause de la mort de S. Thomas de Cantorbie ; & remarque que s'il a dit quelque chose de trop dur contre lui dans le tems que cet Archevêque avoit excommunié l'Evêque de Salisbery , on le lui doit pardonner aussi bien que ce qu'il pourroit avoir fait contre lui par ignorance , d'autant plus qu'il a expié cette faute par une penitence tres-rigoureuse.

Dans la quarante-sixième écrite à Richard Evêque de Syracuse , après s'être excusé de retourner en Sicile , il s'étend sur les louanges de Saint Thomas de Cantorbie.

La quarante-septième est écrite au nom de Richard Archevêque de Cantorbie , qui exhorte Henri fils du Roi Henri II. de cesser de faire la guerre à son pere , & le menace d'excommunication , s'il ne se rend à ses remontrances.

Dans la quarante-huitième il congratule Guillaume Cardinal Evêque de Pavie de ce que le Schisme entre le Pape Alexandre & l'Empereur Frederic est enfin éteint par ses soins , & déclame contre Octavien & ses Electeurs.

Dans la quarante-neuvième il se plaint de ce que quelques Chanoines de Chartres qu'il croit être de ses amis , avoient donné des memoires contre lui dans un procès qu'il avoit avec Robert de Salisbery pour une prébende de Chartres , & que ne pouvant trouver à redire à sa vie , ils avoient calomnieusement attaqué la memoire de son pere.

Dans la cinquantième il prie l'Evêque de Bayeux , de pardonner à un homme qui avoit fait un meurtre en son corps défendant , & qui touché

touché d'un sensible regret de cette action avoit fait penitence. *Pierre de Blois.*

Dans la cinquante & unième il avertit Jocelin Evêque de Salisbery de payer ses dettes, & de ne pas avoir trop de condescendance pour ses Neveux.

Dans la cinquante-deuxième il mande à l'Archevêque de Cantorbie qui l'avoit envoie vers le Roi d'Angleterre, qu'il avoit été battu d'une cruelle tempête en passant en Normandie, & l'assûre qu'il est prêt de tout entreprendre & de tout souffrir pour son service.

La cinquante-troisième est une Lettre circulaire à tous les Evêques d'Angleterre, écrite au nom de Richard Archevêque de Cantorbie & Primat du Roiaume, par laquelle il leur ordonne de ne pas souffrir que des personnes dont l'Ordination n'est pas constante, fassent les Fonctions Episcopales dans leurs Diocèses, & de dénoncer excommuniés ceux qui falsifient les Bulles des Papes, ou contrefont les Sceaux des Evêques.

Dans la cinquante-quatrième il conseille à l'Archidiacre de Poitiers de ne pas forcer sa Niece Adelecie à se faire Religieuse, parce que cet état ne doit pas être embrassé avec moins de liberté que celui du mariage.

Dans la cinquante-cinquième il congratule Adelecie de ce qu'elle veut entrer en Religion, & en a fait vœu secretement, & l'exhorte d'exécuter au plutôt ce dessein.

Dans la cinquante-sixième il détourne Gautiet Evêque de Rochester de la passion qu'il avoit pour la Chasse.

Dans la cinquante-septième adressée à un de

Pierre de Blois. ses amis Moine de l'Abbaïe d'Aulnay en Normandie, qui s'étoit attendu d'être délivré des tentations aussi-tôt qu'il seroit entré en Religion, il lui écrit sur le combat continuel de la Chair & de l'Esprit, & lui envoie une Prose sur ce sujet.

Dans la cinquante-huitième il se plaint à Rénaud Evêque de Bath de ce qu'il avoit interdit son Vice-Archidiacre, sans avoir fait précéder les Monitions Canoniques, & au préjudice du privilege qui lui avoit été accordé au Concile de Latran, de ne pouvoir être excommunié, ni aucun de ceux qui lui appartenoient, par aucun Evêque; & lui témoigne qu'il est encore plus fâché que ce qui a donné lieu à cette excommunication soit une petite somme qu'il lui devoit, & qu'il avoit donné ordre qu'on lui payât.

Dans la cinquante-neuvième il exhorte cet Evêque de se reconcilier avec un nommé Henri, & de chasser de sa compagnie Simon, qui est un flatteur & un calomniateur.

Dans la soixantième il approuve les plaintes d'un de ses amis, qui trouvoit mauvais que les Evêques enrichissent leurs Neveux du bien de l'Eglise, au lieu d'en nourrir les pauvres: il remarque que ce desordre n'est pas nouveau, mais que la pauvreté doit être préférée aux richesses.

Dans la soixante & unième il détourne un Archidiacre de l'exercice de la Chasse.

La soixante & deuxième est écrite au nom de Geofroy Evêque de Lincolne à un nommé le Blond qu'il reprend de desobeïssance, parce qu'il a quitté cet Evêque pour prendre divers emplois; & il lui défend de ne pas s'opposer aux intérêts de l'Archevêque de Cantorbrie.

La soixante-&-troisième est un Billet de remerciement à Pierre Evêque d'Arras.

Pierre de Blois.

La soixante & quatrième est écrite au nom de Gautier Archevêque de Rouen & des Evêques de Normandie au Pape Celestin III. pour prier Sa Sainteté de s'employer fortement pour obtenir la délivrance de Richard Roi d'Angleterre arrêté prisonnier à son retour de la Terre sainte par le Duc d'Autriche.

La soixante & cinquième est écrite contre les superstitions de ceux qui veulent deviner l'avenir par les sôges, ou par d'autres voies de cette nature.

Dans la soixante & sixième il congratule Gautier Archevêque de Palerme de sa promotion à cet Archevêché ; il lui fait le portrait de Henri II. Roi d'Angleterre, & le justifie du meurtre de S. Thomas de Cantorbie.

Dans la soixante & septième il prouve par plusieurs raisons au Roi Henri II. qu'il doit faire étudier son Fils.

La soixante & huitième est écrite au nom de Richard Archevêque de Cantorbie au Pape Alexandre III. contre l'Abbé de Malmesbury qui vouloit se soustraire à la Jurisdiction de son Evêque. Il y parle contre les Privileges que l'on accorde à Rome aux Abbez pour de l'argent, qui leur donnent occasion de s'élever contre leurs Primats & contre leurs Evêques, de perdre le respect qu'ils doivent avoir pour eux, & de secouer le joug de l'obéissance qui étoit la seule esperance du salut & le remede de l'ancienne prévarication : Les Abbez, dit-il, ont horreur d'avoir au-dessus d'eux un Supérieur qui puisse corriger leurs défauts ; ils veulent pouvoir tout

Pierre de Blois. „ faire avec impunité, & ils négligent la Disci-
 „ pline Monastique pour satisfaire leurs passions :
 „ c'est ce qui fait que presque tous les biens des
 „ Monasteres sont en proye & au pillage; car d'un
 „ côté les Abbez n'ont soin que de ce qui peut
 „ contenter leurs plaisirs, & ne se soucient que
 „ de faire bonne chere; & d'autre côté les Moines
 „ étant comme acephales, passent leur vie dans
 „ l'oisiveté & dans des contestations continuelles.
 „ C'est un mal, ajoute-t-il, qui demande un
 „ prompt remede; car si on ne l'apporte bien-tôt,
 „ il est à craindre que comme les Abbez secoüent
 „ le joug des Evêques, les Evêques ne secoüent
 „ celui des Archevêques, & que les Doyens &
 „ les Archidiaques ne veulent aussi être exempts de
 „ la Jurisdiction de leurs Evêques. Hé quelle
 „ forme de Justice! ou plutôt quelle difformité de
 „ droit! d'empêcher que les Disciples n'écoutent
 „ leur Maître, que les enfans n'obeïssent à leur
 „ pere, que les Soldats ne suivent leur Prince,
 „ que les serviteurs ne soient pas soumis à leur
 „ Maître! Qu'est-ce qu'exempter des Abbez de la
 „ Jurisdiction de leur Evêque, si ce n'est leur
 „ commander la desobeïssance & la rebellion, &
 „ armer les enfans contre leur pere? C'est à ceux
 „ qui jugent le monde à juger de cela, & à y pren-
 „ dre garde, de crainte que les injustices ne par-
 „ tent du Tribunal où l'on s'adresse pour avoir des
 „ Loix.

Dans la soixante & neuvième adressée à Radul-
 phe Evêque d'Angers, il déplore la faute du Peu-
 ple de cette Ville, qui avoit abandonné Henri II.
 dans la guerre qu'il avoit contre son fils.

Dans la soixante & dixième il conseille à

Jean Evêque de Chartres de donner plutôt des Benefices à ses Neveux qui sont honnêtes gens & pauvres , qu'à des gens étrangers qui n'en sont pas si dignes.

Pierre de Blois.

Les deux Lettres suivantes ne contiennent rien de remarquable.

La soixante & treizième adressée au nom de Richard Archevêque de Cantorbie à tous les Evêques d'Angleterre est contre une pratique établie dans ce Roïaume, de ne punir que par l'excommunication les meurtriers des Clercs & des Evêques, au lieu que l'on punissoit de mort les autres meurtriers.

Les Lettres suivantes jusqu'à la quatre-vingt-deuxième, ne contiennent rien de bien remarquable touchant la discipline de l'Eglise.

Dans la quatre-vingt-deuxième écrite au nom de Richard Archevêque de Cantorbie à l'Abbé & aux Moines de Cisteaux après avoir loué cet Ordre, il y trouve un défaut, qui est de refuser de payer les dixmes aux Clercs & aux Moines : il leur remontre que c'est une injustice qu'ils leur font; que quand ils auroient pû jouir de cette immunité pendant qu'ils étoient pauvres, ils ne le pourroient pas à present qu'ils sont riches; que quelques privileges qu'ils puissent avoir de Rome, ils ne peuvent pas s'en servir en conscience pour usurper le bien d'autrui; & enfin il les menace d'excommunication, s'ils continuent à retenir ces dixmes.

Dans la quatre-vingt-troisième écrite au nom de Gautier Archidiacre d'Oxford à Barthelemi Evêque d'Exchester, il l'avertit de declarer nul un Mariage contracté entre Robert & sa parente Isme-

Pierre de Blois, ne suivant l'ordre exprés qu'il en avoit reçû du Pape.

La quatre vingt-quatrième est écrite au nom de Richard Archevêque de Cantorbie au Pape Alexandre III pour justifier les Evêques qui sont à la Cour du Roi, afin d'y soutenir les droits & les interêts de l'Eglise : Car, dit-il, s'il n'y avoit des Evêques dans le Conseil & dans la faveur du Prince, les méchans accableroient l'Eglise, & la présomption des Laïques opprimeroit le Clergé d'une maniere insupportable; au lieu qu'à present si l'on entreprend quelque chose au préjudice de l'Eglise, les Evêques s'y opposent; si le Roi s'emporte contre des innocens, sa colere est fléchie par les prieres des Evêques. C'est par leur moien que la rigueur de la Justice est adoucie; que les cris des pauvres vont jusqu'au Prince; que la dignité de l'Eglise est soutenüe; que l'indigence des pauvres est soulagée; que la devotion des Laïques est augmentée; la Religion défenduë, les Jugemens dirigés, les Loix acceptées, les Decrets de Rome reçûs, & les biens des Eglises augmentés. Il ajoûte que les Archevêques & les Evêques de Sicile demeurent aussi à la Cour de leur Prince; qu'on avoit eu dessein en Angleterre d'empêcher que les Evêques ne demeuraissent à la Cour; mais que des gens sages & prudens avoient jugé qu'il étoit nécessaire qu'ils y demeuraissent, & que si on les privoit de l'accés qu'ils avoient auprès du Prince, on priveroit en même temps les Monasteres de leur repos, les affligez de consolation, & l'Eglise de sa liberté; qu'ainsi quoiqu'ils eussent grand desir de sortir de la Cour

à cause des incommoditez qu'ils y souffrent, ils y sont néanmoins retenus comme par force par la consideration du bien public. *Pierre de Blois.*

La quatre-vingt-cinquième est une forte reprimande qu'il fait à Robert Evêque de Salisbury, de ce qu'il aimoit la bonne chere, & faisoit une si grosse dépense pour sa table qu'il laissoit fondre les Bâtimens de son Eglise.

Dans la quatre-vingt-sixième il détourne un Moine Chartreux appelé Alexandre du dessein qu'il avoit de sortir de son Ordre, sous prétexte que l'on n'y disoit pas la Messe tous les jours; & lui montre que S. Benoît n'avoit jamais été Prêtre; & qu'il avoit passé bien du tems sans entendre la Messe, ne sçachant pas même un Jour de Pâques, que ce fût cette grande Fête; que Saint Paul & Saint Antoine premiers Hermites passioient plusieurs jours sans entendre la Messe, & qu'on ne lit point que de grands Saints aient offert tous les jours le saint Sacrifice; que cette frequentation des Sacremens peut les rendre méprisables, & que la rareté en augmente le respect; que nous pechons à la verité continuellement, & qu'il doit y avoir un remede continuel pour expier nos pechez; mais qu'on ne doit néanmoins offrir cette Hostie d'un prix infini qu'avec un esprit d'humilité & un cœur contrit. Il cite là-dessus plusieurs passages des Peres; il prétend enfin que le motif secret qui porte ce Religieux à vouloir quitter son Ordre, est pour mener une vie moins austere & plus libre.

Dans la quatre-vingt-septième il console Guillaume Evêque d'Ely, qui étoit déchû de l'administration des affaires du Roïaume d'Angleterre

*Pierre de
Blois.*

par la trahison de quelques Seigneurs qui avoient parlé au Roi Richard contre lui ; ce qui sert d'occasion à Pierre de Blois de declamer contre ceux qui donnent de mauvais conseils aux Princes. La quatre-vingt-neuvième est écrite sur le même sujet à un Evêque qui avoit contribué à la disgrâce de Guillaume.

Dans la quatre-vingt-huitième il prie un Abbé de recevoir un Religieux qui vouloit retourner dans son Monastere.

Dans la quatre-vingt-dixième il rend compte à son frere Guillaume Abbé de Mani, des raisons de son départ de Sicile, & lui écrit en même tems sur la nouvelle qu'il avoit reçûe que cet Abbé avoit obtenu du Pape de porter la Mitre, l'Anneau & les Sandales. Il soutient que l'usage de ces ornemens dans un autre que dans un Evêque est une orgueilleuse vanité, & une ostentation présomptueuse ; qu'on ne doit s'en servir que pour dédier des Eglises, consacrer des Vierges, ou faire des Ordinations ; & qu'ainsi ils sont inutiles à un Abbé, qui n'a point droit de faire ces fonctions ; qu'ils lui sont plus à charge qu'à profit, & qu'ils lui font plus de deshonneur que d'honneur ; que cet abus n'a aucun fondement ni dans l'Evangile, ni dans la Regle de Saint Benoît ; qu'il fomente la désobéissance des Abbez & les contestations qu'ils ont avec les Evêques ; qu'on ne doit point se flatter que le Privilege de Rome puisse excuser certe désobéissance devant Dieu ; ainsi il le conjure par le salut de leur Pere commun, & par les mamelles de leur mere de quitter ces ornemens Pontificaux,

ous'il ne le peut pas faire sans scandale de quitter plutôt sa dignité. Guillaume touché de sa remontrance remit son Abbaïe entre les mains du Pape, comme il paroît par la Lettre 93. dans laquelle Pierre de Blois le congratule de ce qu'il a préféré l'humilité d'un simple Moine à la dignité d'Abbé, & la demeure de la France à celle de la Sicile.

Pierre de
Blois.

Dans la quatre-vingt-onzième il reprend Radulphe Evêque de Lizieux d'avarice & d'usure, & principalement de ce qu'il n'avoit pas ouvert ses greniers dans un tems de cherté.

Les Lettres suivantes ne contiennent rien de bien remarquable.

Dans la 97^e adressée à l'Abbé d'Evesham, il fait voir que la diversité des Ordres Monastiques est avantageuse à l'Eglise, mais qu'on ne doit point passer legerement d'un Ordre à un autre. Il remarque sur la fin que la longueur de la Psalmodie est tres-utile, si on peut la soutenir avec devotion: & que si elle est accompagnée d'ennui, elle ne laisse pas d'être une occupation honnête. A l'égard du travail des mains, il dit qu'il ne le reprend ni le louë dans un Moine: *Labores autem manuales in Monacho nec arguere, nec laudare presuma.*

Les quatre-vingt-dix-huitième & quatre-vingt-dix-neuvième sont écrites au nom de Richard Archevêque de Cantorbie: la première à ses Suffragans sur la nécessité de secourir la Terre-Sainte; & la seconde à Urbain III. pour le congratuler de son élévation au Pontificat, & le remercier du *Pallium* qu'il lui avoit envoie.

Pierre de Blois. Dans la centième il défend un Archevêque accusé d'être trop doux.

La cent & unième adressée à Robert Archidiacre de Nantes, est un Jugement qu'il porte de l'esprit de deux de ses neveux, dont il lui avoit donné la conduite.

La cent deuxième contient une longue plainte de l'Abbé de Reddinges qui vouloit renoncer à sa dignité, & la réponse que lui fait Pierre de Blois, par laquelle il lui conseille de ne le pas faire.

Les Lettres suivantes ne contiennent rien de bien remarquable touchant la discipline de l'Eglise.

Dans la cent douzième écrite à l'Evêque d'Orleans, il défend l'Immunité de l'Eglise, & soutient que le Roi de France ne doit exiger des Ecclesiastiques que des prières pour tout secours dans la guerre qu'il se prépare de faire aux Sarasins dans la Terre-Sainte.

Dans la cent treizième il exhorte Geofroy Archevêque d'York de s'opposer à de nouveaux Hérétiques qui étoient venus dans son Diocèse, & de publier contre eux une Ordonnance si forte que les autres soient effrayés de la rigueur de leur châtement.

Dans la cent quatorzième il congratule Jean de Salisbery de ce qu'il a été fait Evêque de Chartres, & louë la Vie qu'il a faite de Saint Thomas de Cantorbie.

Dans la cent quinzième après avoir montré en quel degré Robert & Adelecie sont parens, il rapporte les divers empêchemens du Mariage & les renferme en six vers.

La cent seizième est écrite à Hugues Abbé de S. Denis, à qui il adresse un de ses Livres pour

Examiner, & le console de l'injustice que lui *Pierre de Blois.*
faisoit le Roi de France.

Dans la cent dix-septième il reprend Geofroy Abbé de Marmoutier de ce qu'il avoit fait assigner en jugement le Prieur de Saint Côme pour quelques terres qu'il prétendoit lui appartenir.

Il n'y a rien de remarquable dans les Lettres suivantes jusqu'à la cent vingt-troisième, par laquelle il refuse d'être élevé au Sacerdoce, non par mépris, mais par respect.

Dans la cent vingt-quatrième il console Gautier Archevêque de Rouën exilé de son Eglise, & justifie sa retraite. Il l'avertit dans la cent vingt-cinquième de fuir l'oïfiveté dans le lieu de son exil, & de s'appliquer à la lecture de l'Ecriture sainte.

Dans la cent vingt-sixième écrite à l'Abbé de Glochester, il fait l'éloge d'Odon Chantre de Bourges élu Evêque de Paris; auquel il écrit la cent vingt-septième pour renouer l'ancienne amitié qu'ils avoient eue ensemble.

Dans la cent vingt-huitième il se plaint à Guillaume Archevêque de Sens de ce que ce Prelat n'exécute pas la parole qu'il lui avoit donnée de le recevoir dans sa maison, & de lui conferer un Benefice.

Dans la cent vingt-neuvième il écrit contre l'Archidiacre d'Orleans qui avoit introduit des usages Simoniaques dans son Eglise.

Dans la cent trentième écrite à Jean Evêque de Chartres, il se justifie de ce dont on l'accusoit de s'être servi de la recommandation du Roi d'Angleterre, des Seigneurs & du Pape pour obtenir une Prébende de l'Eglise de Chartres.

*Pierre de
Blois.*

Dans la cent trente & unième il reprend un de ses neveux Prieur d'un Monastere de ce que negligeanl l'étude des belles Lettres, & la solitudo, il fréquentoit le monde & recherchoit la faveur des Grands-Seigneurs.

Les cent trente-deuxième & cent trente-quatrième adressées à de nouveaux Abbez, contiennent des Instructions tres-utiles à des Superieurs.

Dans la cent trente - troisième écrite au Doyen & au Chapitre de Salisbery, il soutient qu'il n'est pas obligé de résider à sa prebende de Salisbery; attendu la modicité du revenu qui ne suffiroit pas pour faire un voiage à ce lieu-là.

La cent trente-cinquième est une dispense de résider accordée par l'Archevêque de Cantorbie à un Chanoine de Salisbery.

La cent trente-sixième est une Lettre de Henri II. Roi d'Angleterre au Pape Alexandre III. dans laquelle il se plaint de la rebellion de ses enfans, & implore le secours de ce Pontife.

Dans la cent trente-septième il congratule un Religieux Novice, & lui donne des Instructions salutaires.

Dans la cent trente-huitième il témoigne à Gautier Archevêque de Rouën la joie qu'il a de son retour d'exil.

Dans la cent trente-neuvième il prie l'Abbé & les Religieux de Cisteaux d'offrir leurs prieres à Dieu pour lui demander qu'il lui fasse la grace de s'acquitter dignement des fonctions du Sacerdoce, auquel il va être élevé, & explique les raisons pour lesquelles il a differé jusqu'à present à recevoir cet Ordre.

Dans la cent quarantième il exhorte Pierre *Pierre de Blois.*
 Diacre de quitter l'étude de la Jurisprudence pour se donner tout entier à l'étude de l'Écriture-sainte & de la Théologie. On trouve dans cette Lettre le terme de Transsubstantiation en parlant de l'Eucharistie : Vous voyés, dit-il, dans un seul Sacrement un abîme profond & impenetrable à la raison humaine dans le Pain & le vin transsubstanciés par la vertu des paroles célestes, au Corps & au Sang de JESUS-CHRIST, les accidens qui y étoient y demeurant sans sujet; & quoique le Corps de JESUS-CHRIST soit Chair & non pas Esprit, il nourrit néanmoins l'Esprit plutôt que le Corps. Le même Corps se trouve en divers endroits & sur divers Autels, contre la nature des Corps sans cesser d'être dans le Ciel : car quoique par sa nature il ne puisse être qu'en un seul endroit d'une manière circonscriptible, il est toutefois en plusieurs endroits par sa vertu toute puissante & d'une manière spirituelle.

Dans la cent quarante & unième il se plaint à Gautier Archevêque de Roüen de ce qu'un particulier avoit retenu les revenus d'une Prébende qui lui appartenoit, & prie ce Prélat de lui en faire faire restitution.

Dans la cent quarante-deuxième il console le Prieur & les Moines d'Evesham qui étoient dans une grande affliction, & les exhorte à la souffrir avec patience.

Les quatre Lettres suivantes sont écrites sur la detention de Richard Roi d'Angleterre pour procurer sa liberté.

Dans la cent quarante-septième il reprend

*s Pierre de
Blois.*

Robert Evêque de Banchor qui vouloit retenir un Benefice qu'il avoit donné à un autre.

Dans la cent quarante-huitième il exhorte Sava-ric Evêque de Bath de revenir à son Diocèse, & de ne pas quitter son Eglise pour voia-ger.

Dans la cent quarante-neuvième il se plaint de ce qu'on veut lui ôter sur la fin de sa vie son Archidiaconé.

Dans la cent cinquantième il adoucit ce qu'il avoit dit dans la quatorzième Lettre contre les Ecclesiastiques qui demeurent à la Cour des Grands.

Dans la cent cinquante & unième il prie le Pape Innocent III. d'augmenter les revenus de l'Archidiaconé de Londres qui lui étoit offert sur la fin de sa vie: il lui représente qu'il y a bien quarante mille hommes dans cet Archidiaconé & plus de six vingts Eglises, & qu'il ne peut tirer aucun des droits qu'on a coûtume de payer aux Archidiacones.

Dans la cent cinquante-deuxième il prie ce Pape de changer un Chapitre dont il étoit Doyen en un Monastere de l'Ordre de Cisteaux.

La cent cinquante-troisième est écrite au nom de Rotrou Archevêque de Roüen & d'Arnoul Evêque de Lizieux à Henri II. Roi d'Angleterre; par laquelle ils lui rendent compte de ce qu'ils avoient fait auprès du Roi de France vers lequel il les avoit envoiés.

La cent cinquante-quatrième est écrite au nom du même Archevêque, qui prie Eleonore Reine d'Angleterre de se reconcilier elle & ses enfans avec le Roi Henri II.

Dans la Lettre suivante cet Archevêque s'ex-

cuse envers le Prieur & les Moines de la Cha-
 rité, de ce qu'il ne se retire pas chez eux, à cause
 qu'il ne pouvoit pas quitter son troupeau pen-
 dant la guerre. *Pierre de Blois.*

Les Lettres suivantes jusqu'à la cent quatre-
 vingt-troisième & dernière, ne contiennent rien
 de bien remarquable sur les matières Ecclesiasti-
 ques. Il y en a plusieurs de consolation.

Il n'y a point d'Auteur qui ait plus rempli ses
 Lettres de citations de Livres sacrés, Ecclesiasti-
 ques & profanes que Pierre de Blois; elles n'en font
 presque qu'un tissu. Ce qui est de lui est plein d'An-
 titheses & de jeux de mots: il parle avec liberté,
 reprend fortement les vices & maintient la disci-
 pline & les Regles Ecclesiastiques.

Ses Sermons sont écrits à peu-près comme ses
 Lettres, en stile coupé & sententieux, & sont au
 nombre de soixante & cinq. Il n'y explique pas
 des points de morale dans toute leur étendue;
 mais il les remplit de plusieurs veritez & de ma-
 ximes qui ne sont accompagnées d'autres orne-
 mens, que d'Antitheses & d'arrangement de
 mots.

Il traite plus au long les matières dans ses
 Opuscules, qui sont au nombre de dix-sept.

Le premier est un discours moral sur la Trans-
 figuration de Nôtre-Seigneur.

Le deuxième un autre discours de même nature
 sur la conversion de Saint Paul.

Le troisième un Commentaire abrégé sur le
 commencement & la fin du Livre de Job.

Le quatrième une Exhortation assez vive pour
 porter les Princes Chrétiens à secourir la Terre-
 sainte.

Pierre de
Blois.

Le cinquième une Instruction écrite au nom d'Alexandre III. au Souldan d'Icone.

Le sixième un Traité sur la Confession Sacramentale , & sur la Penitence.

Le septième des devoirs & des vertus d'un Confesseur , & de la maniere dont il doit se conduire dans l'administration du Sacrement de Penitence.

Le huitième intitulé *Canon Episcopalis* , contient des Instructions pour les Evêques.

Le neuvième est une investive contre un Censeur de ses Ouvrages , qui l'accusoit d'être flatteur des Princes & Calomniateur des Ecclesiastiques & des Moines ; il s'y justifie de l'un & de l'autre en faisant le Catalogue de ses Livres , dans lesquels il soutient que l'on ne trouvera rien qui puisse le convaincre de ce qu'on lui impose & qu'on y trouvera le contraire. Il fait l'Éloge de l'Ordre Monastique , & explique quelques endroits de ses Ouvrages qu'on lui avoit objectés , & entr'autres ce qu'il avoit dit du Libre-Arbitre , qu'on l'accusoit d'avoir confondu avec la Grace. Il soutient que le Libre-Arbitre est appuyé , & dépend tellement de la Grace, que la misericorde de Dieu ne porte point de préjudice au mérite , ni la Grace au Libre-Arbitre.

Le dixième est un Traité contre les Juifs, dans lequel il a recueilli exactement toutes les Propheties qui concernent JESUS-CHRIST.

L'onzième est un long Traité de l'amitié Chrétienne & de la Charité envers Dieu & envers le prochain ; dans lequel il s'étend sur les causes, les devoirs , les parties & les effets de ces vertus.

Le

Le douzième est de l'utilité des Tribulations, dont il fait voir les divers avantages.

Pierre de Blois.

Le treizième intitulé *Quels sont-ils, quales sont ?* est une Satyre contre les mauvais Pasteurs. Il s'y justifie d'abord de ce qu'il entreprend d'écrire contre eux, & remarque qu'il n'attaque point les bons Pasteurs & qu'il n'en veut qu'aux méchans qui n'ont point de foi, qui ne sont point entrés dans la Bergerie par la porte, qui ne méritent pas les noms de Pasteur, de Pontife, d'Evêque, de Prelat, parce qu'ils n'ont aucune des qualitez signifiées par ces noms; qui enrichissent leurs neveux des biens de l'Eglise, leur donnent les Chanoines & les Benefices, ou qui étant d'une extraction basse & d'une famille inconnue, n'ont aucune élévation d'esprit, mais beaucoup de bassesse sans humilité; dont la dignité corrompt aussitôt les mœurs & l'esprit. Il y fait voir qu'on ne doit point flater ces sortes d'Evêques, mais découvrir leurs défauts; enfin que l'on doit bien examiner ceux qui se presentent pour entrer dans les Ordres Sacrés, & prendre un temps considerable pour s'assurer de leur conduite.

Le quatorzième est un Fragment d'une Lettre qu'il avoit écrite sur le Silence.

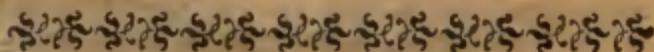
Le quinzième un Fragment de son Livre des tromperies de la Fortune.

Le seizième un Ecrit sur les Livres & les Auteurs de l'Ancien & du Nouveau Testament.

Le dix-septième un Ouvrage Poétique sur l'Eucharistie.

La premiere Edition des Oeuvres de Pierre de Blois est de Mayence; la seconde de l'an

Pierre de Blois. 1519. à Paris : la troisième de Mayence de l'an 1600. par Busée qui y fit une addition de quelques Opuscules en 1605. Cette Edition fut copiée dans la Bibliothèque des Peres de Cologne ; mais dans toutes ces Editions on avoit mis les Sermons de Pierre le Mangeur pour ceux de Pierre de Blois : enfin Monsieur de Goussainville a donné une nouvelle Edition de tous les Ouvrages de Pierre de Blois , où se trouvent les véritables Sermons de cet Auteur , imprimée à Paris , l'an 1667. C'est celle qu'on a suivie dans la dernière Bibliothèque des Peres de Lion.



ESTIENNE Evêque de Tournai.

Estienne Evêque de Tournai. ESTIENNE Abbé de Sainte Geneviève & ensuite Evêque de Tournai , naquit à Orleans l'an 1135. Il fit ses études dans les Ecoles des Eglises Cathedrales d'Orleans & de Chartres. Il s'appliqua particulièrement au Droit Canon , & se fit Chanoine Regulier l'an 1165. dans le Monastere de Saint Everte , où la reforme de Saint Victor avoit été établie l'an 1158. par Robert qui en fut le premier Abbé depuis cette reforme. Estienne lui succeda dans cette charge , & l'Abbaie de Sainte Geneviève étant venue à vaquer l'an 1177. par la mort de l'Abbé Aubert , Estienne fut élu en sa place. Il fut élevé l'an 1192. à l'Evêché de Tournai , qu'il gouverna jusqu'à l'an 1203. qui fut celui de sa mort.

Cet Auteur a composé un Commentaire sur le Decret de Gratien, des Sermons & des Lettres. On trouve tous ces Ouvrages manuscrits : mais le Pere du Moulinet n'a pas jugé que le Commentaire sur le Decret & les Sermons fussent dignes de voir le jour, & ne nous a donné, que la Préface de ce Commentaire, le premier Sermon & les Textes de l'Ecriture, sur lesquels étoient composés les 30. autres avec les Lettres qu'il a divisées en trois Parties.

*Estienne
Evêque
de Tour-
nai.*

La premiere Partie contient les Lettres qu'il a écrites étant Abbé de Saint Evette, depuis l'an 1163. jusqu'à l'an 1177.

La premiere est une plainte tres-patetique qu'il recita dans le Synode des Evêques de la Province tenu à Sens, touchant le meurtre commis en la personne de Jean Doien d'Orleans par un Seigneur, des mains duquel il avoit voulu retirer quelques biens du Chapitre d'Orleans qu'il avoit usurpés.

Il fut chargé par cette même Assemblée d'écrire au Roi pour lui demander justice de cet attentat : Il le fit d'une maniere capable de l'exciter à la vengeance d'une action aussi noire que celle-là. Le Roi ne reçût pas bien cette Lettre & en conçût de l'indignation contre Estienne ; ce qui donna lieu à ses ennemis de le persecuter, & de le menacer de piller ses biens & de le faire mourir, s'il ne se desistoit de la poursuite de cette affaire. Il eut recours à Guillaume Evêque de Chartres Fils de Thibaud Comte de Champagne, qui appaisa le Roi & remit Estienne dans ses bonnes graces, comme celui-ci l'avoit prié par sa seconde Lettre.

· Estienne La troisième est une Lettre de Ponce Evê-
 · Evêque que de Clermont , par laquelle il demande à
 · de Tour- Maurice Evêque de Paris & à Estienne Abbé
 · nai. de S. Evette , la solution d'un cas touchant la
 validité du Bapême des enfans que l'on plonge
 dans l'eau en recitant ces paroles , *au Nom du
 Pere , du Fils , & du Saint Esprit* ; sans expri-
 mer l'action par ces paroles , *Je te baptise*. Un
 Pere avoit ainsi baptisé son enfant , & c'étoit
 la coûtume de baptiser de cette maniere dans le
 cas de nécessité.

Maurice fait réponse par la Lettre quatrième
 que ce Bapême est nul , & le décide avec assû-
 rance en peu de mots. Estienne répond au con-
 traire dans la cinquième Lettre , que ce Bap-
 tême est bon , pourvû que l'on invoque les trois
 personnes Divines , & qu'il n'est pas nécessaire
 d'ajouter ces mots , *Je te baptise* ; parce qu'il
 n'est pas dit dans l'Evangile, allés, baptisez les
 Nations en disant , je vous baptise au nom du
 Pere, &c. mais seulement, baptisez-les au nom du
 Pere , &c. Il confirme son sentiment par des
 passages des Peres , qui ne requierent que l'in-
 vocation de la Sainte Trinité pour la validité
 du Bapême. Il prétend que ces termes, *Je vous
 baptise*, sont ajoutés par l'Eglise , & qu'ils ne
 sont que pour la solennité de l'action , & non
 pas de la substance du Sacrement : *de solemnitate
 ministerii , non de substantiâ Sacramenti*. Il
 ajoute que si l'on étoit d'un autre sentiment, il
 faudroit damner une infinité d'enfans baptisés
 par des Laïques dans le cas de nécessité ; parce
 que la plûpart de ces gens grossiers ont coûtume
 de baptiser en disant *En nome Patres & Files ,
 & Esperites santes*. Il avertit néanmoins que l'on

doit reprendre & mettre en penitence les Prêtres qui par négligence ou par ignorance ômettent quelque chose de ce qui regarde la solennité de l'administration du Baptême. Mais il soutient qu'il ne faut pas rebaptiser l'enfant qui a été baptisé au Nom de la Trinité; quoi-que le Pere n'ait point exprimé l'action par ces termes; *je te baptise*. Il ajoûte que celui qui baptise un enfant, contracte une affinité spirituelle avec la mere, qui l'empêche de pouvoir contracter Mariage avec elle, ou de vivre avec elle comme avec sa femme, s'ils étoient mariés auparavant.

Les autres Epîtres contenues dans cette premiere Partie sont des Lettres de recommandation pour diverses Personnes, ou des Lettres qui regardent des affaires particulieres; comme le retablissement de l'Eglise de Saint Everte, qui avoit été brûlée par les Normans, pour lequel il demande du secours au Chapitre de Saint Martin de Tours & à ses amis; la revocation d'un Prieur qui avoit dissipé le bien de son Monastere; l'affaire de l'Eglise de S. Samson qui avoit été maltraitée par le Chapitre de Sainte Croix, &c.

La seconde Partie contient les Lettres écrites par Estienne de Tournai pendant qu'il étoit Abbé de Sainte Geneviève depuis l'an 1177, jusqu'à l'an 1192. La plûpart de ces Lettres sont de compliment ou de recommandation, & ne contiennent rien de bien remarquable. Il y en a plusieurs écrites en faveur de l'Archevêque de Tours sur le différent qu'il avoit avec l'Evêque de Dol, comme sont les 40. 107. 108. 110. 140. quelques-unes contre des Chanoines Reguliers de Saint Jean des Vignes, qui vou-

*Estienne
Evêque
de Tour-
nai.*

loient avoir leur pecule & qui étant pourvûs de Cures vouloient se soustraire à l'obéissance de leur Abbé & ne dépendre que de leurs Evêques: il prétend qu'ils doivent toujours dépendre de l'Abbé & être amovibles à sa volonté suivant l'usage qu'il assure avoir toujours été pratiqué, sans quoi toute la discipline Reguliere periroit, & il y auroit autant d'Abbes que de Cures, Voiés les Lettres 61. 95. 162. Il prouve dans la soixante & onzième que ceux qui ont fait vœu de passer de l'Ordre de Grandmont dans celui de Cisteaux, doivent s'acquitter de ce vœu, & generalement que l'on peut passer d'un Ordre plus relâché dans un plus austere. Il rapporte dans la 143. un Jugement rendu par le Roi en faveur de quelques Clercs de l'Ordre de Grandmont contre le Prieur & des Freres Convers du même Ordre, & écrit au Pape en son nom & au nom des Abbez de Saint Germain des Prez & de Saint Victor, & même au nom de ses Clercs, afin que ce Jugement soit confirmé. Dans la 141. il écrit au Doyen de l'Eglise de Rheims d'empêcher que les Chanoines de cette Cathedrale n'abolissent ce qui leur étoit resté de l'ancienne regularité, sçavoir de manger toujours en commun dans un même Refectoir & de demeurer dans un même Cloître. Les 146. 147. 148. 149. 153. sont écrites au Roi de Danemarck & à des Evêques de ce Roïaume & de Suede, afin qu'ils lui fassent acheter du plomb d'Angleterre pour couvrir l'Eglise de Sainte Geneviève brûlée & pillée par les Normans. Il y fait en passant une opposition agreable entre le plomb que l'on achete à Rome

pour des Bulles & celui que l'on achette en Angleterre, & dit que l'un sert à appauvrir les Eglises & l'autre à les couvrir : *Anglico plumbo teguntur Ecclesia, nudantur Romano.* Il demande deux dispenses au Pape, l'une pour le Chancelier de France qu'on refusoit de recevoir dans le Clergé, parce qu'il n'étoit pas né en legitime Mariage dans la Lettre 82. & l'autre pour un homme qui avoit été Procureur Fiscal, afin qu'il fût promu aux Ordres Sacrés. (dans la Lettre 113.) Il remarque dans la premiere que la Loi de ne point recevoir dans le Clergé ceux qui n'étoient pas nés en legitime Mariage, n'étoit pas reçûe dans toutes les Eglises. Il demande aussi au Pape la Confirmation de l'Immunité de l'Abbaie de S. Evert de Orleans par les Lettres 58. & 59. & la conservation des revenus des prébendes de la Cathedrale de Paris affectées à l'Eglise de S. Victor par la 155. La 159. est sur la difficulté & la pratique de la Vie Eremitique. Evrard d'Avesnes Evêque de Tournai étant mort l'an 1191. le Clergé choisit d'abord Pierre Chantre de l'Eglise de Paris pour Evêque; Estienne écrivit en sa faveur à l'Archevêque de Rheims la Lettre 175. & dernière de la seconde Partie; mais cette Election aiant été jugée nulle, il fut lui-même fait Evêque de Tournai, l'an 1192. & fit élire en sa place son Neveu Abbé de Sainte Geneviève.

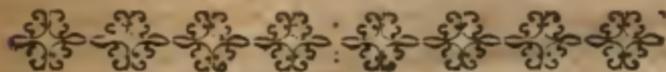
Les premieres Lettres de la troisième Partie sont écrites sur sa promotion. Dans la 202. il décide que le Mariage d'un Novice sorti du Noviciat pour se marier est valable. Dans la 208. il fait un détail de la maniere dont il vit, pour

Estienne Evêque de Tour. se justifier contre Bertier Archidiacre de Cambrai, qu'il accusoit de ne pas mener une vie conforme à celle d'un Evêque: Je fors dit-il, » fort peu de la Ville; j'assiste le plus souvent » que je puis à tout l'Office; j'annonce la parole » de Dieu à mes Diocesains le mieux qu'il m'est » possible; je declame contre les nouvelles here- » lies; je confere gratuitement les Sacremens que » j'ay reçûs gratuitement; je deteste la Simonie; » je ne reçois point de presens défendus; je donne » des conseils salutaires à tous ceux qui viennent » se confesser à moi; je leur impose des peniten- » ces salutaires; je console autant qu'il m'est pos- » sible les affligés; je passe les heures dans les- » quelles je ne suis point occupé, à lire & à mé- » diter sur l'Ecriture-sainte; je reçois avec plaisir » mes hôtes: ma table est bien couverte, & je ne » mange jamais seul; je ne prodigue point le Pa- » trianoine de JESUS CHRIST aux Comediens » & aux Farceurs, telle est ma conduite à l'exte- » rieur; quant à l'interieur, il n'est connu que » de Dieu. Les 224. 225. & 226. sont écrites » touchant l'Abbé de S. Martin de Tournai qu'il » avoit interdit, parce qu'il ne menoit pas une » vie reguliere, & retablî à la priere de l'Evêque » d'Arras, à condition qu'il observeroit les regles » qu'il lui avoit prescrites, & qui sont rapportées » dans la Lettre 224. La 231. & les suivantes sont » écrites contre l'Interdit que Melior Legat du » Pape vouloit porter contre la Flandre. Dans la » 243. & dans les suivantes il fait des plaintes des » habitans de Tournai qui ne lui étoient pas sou- » mis. Dans la 248. & la 249. il se plaint de ce » que l'Evêque d'Arras confere des Ordres à des

Moines de Saint Amand sans sa permission. La *Estienne*
 251. est une Declamation adressée au Pape sur *Evêque; &*
 ce qu'on negligé l'étude des Peres, pour celle *de Tour-*
 de la Scholastique & des Decretales : Les Etu- *cc nai.*
 dians, dit il, n'ayant de goût que pour les nou-
 veautez, & les Maîtres cherchant plutôt leur
 gloire que l'instruction des autres, composent
 tous les jours de nouvelles Sommes & de nou-
 veaux Ouvrages de Theologie qui amusent les
 auditeurs & les trompent, comme si les Ecrits
 des Peres ne suffisoient pas, eux qui ont expli-
 qué l'Ecriture sainte par le même esprit que les
 Apôtres & les Prophetes l'ont composée : ces
 nouveaux Docteurs apportent de nouveaux mets
 inconnus & étrangers dans le tems que les Nô-
 ces du Roi sont tout apprêtées, que les bœufs
 & la volaille sont tuez, & qu'il ne reste plus aux
 Conviez qu'à se mettre à table pour manger :
 on dispute publiquement contre les Décisions de
 l'Eglise touchant la Divinité incomprehensible ;
 la Chait & le Sang disputent avec irreverence
 sur l'Incarnation du Verbe ; la Trinité indivisi-
 ble est divisée & déchirée, pour ainsi dire, dans
 les lieux publics, en sorte qu'il y a presque autant
 d'erreurs que de Docteurs, autant de scandale
 que d'auditoire, autant de blasphêmes que de
 places : que si l'on passe de la Theologie aux
 Jugemens des affaires qu'il faut décider par le
 Droit Canon, sur lesquelles vous commettez
 des Jugos, ou dont les Ordinaires doivent con-
 noître, on nous apporte une forêt de Lettres
 Decretales faites sous le nom d'Alexandre d'heu-
 reuse memoire, dont il est impossible de se
 tirer, & l'on ne fait aucun cas des anciens Ca-

Estienne „ nons ; au contraire on les rejette , on les mé-
Evêque „ prise. Dans cet embarras il arrive que les Or-
de Tour- „ donnances salutaires des anciens Conciles ne sont
nai. „ point suivies dans les nouveaux , & qu'on ne
 „ juge point les affaires suivant leurs dispositions ;
 „ parce que les Epîtres Decretales l'emportent ,
 „ qui sont peut-être forgées sous le nom des Pon-
 „ tifes Romains par de nouveaux Canonistes : on
 „ en a fait un Volume qui se lit dans les Ecoles ,
 „ & que l'on vend publiquement au grand profit
 „ des Ecrivains , qui trouvent moins de peine , &
 „ gagnent plus d'argent à copier ces Ouvrages
 „ suspects. Le troisième défaut qui se trouve dans
 „ les études , est que les Arts Libéraux ont perdu
 „ leur ancienne liberté , & sont tellement asservis ,
 „ que les Chaires sont remplies de jeunes gens ,
 „ & qu'on donne la qualité de Maîtres à des per-
 „ sonnes , qui ne meritent pas d'être disciples , les-
 „ quels sans s'attacher aux regles de l'Art , s'amu-
 „ sent à arranger des mots , & à faire des sophis-
 „ mes avec lesquels ils attrapent les fots , comme
 „ les mouches se laissent prendre aux toiles d'a-
 „ raignée : La Philosophie a beau crier qu'on ar-
 „ rache ses habits , qu'on la déchire ; elle n'a plus
 „ d'ancien pour la consoler , & elle ne console plus
 „ d'Ancien. Ces abus demandent Tres-saint Pere
 „ que vous mettiez la main pour les reformer ; &
 „ que vous établissiez par vôtre autorité une ma-
 „ niere uniforme d'enseigner , d'apprendre , & de
 „ disputer ; de crainte que la Theologie ne de-
 „ vienne méprisable , & que l'on ne dise , JESUS-
 „ CHRIST est ici , & il est là ; ou que les choses
 „ saintes ne soient jettées aux Chiens , & les
 „ pierres précieuses aux Pourceaux. Dans la 255.

Il combat un autre abus, ſçavoir les Appellations interjetées au Saint Siege par les Inferieurs, pour éviter la correction des Superieurs, & il veut que les Abbez & les Prélats aient un pouvoir abſolu de corriger leurs inferieurs, & de changer les Officiers qui dépendent d'eux ſans que l'Appellation au Saint Siege puiſſe les en empêcher. Dans la 262. il fait l'Eloge de la Reine Ingelburge femme de Philippe Roi de France, & lui conſeille dans la ſuivante de ne pas ſouffrir la diſſolution de ſon Mariage. Les autres Lettres ne contiennent rien de bien remarquable ; il y en a en tout 287. dans la dernière Edition du Pere du Moulinet, imprimée à Paris en 1689. Il n'y en avoit que deux cens quarante dans celle de Maſſon de l'an 1611. Le ſtile de ces Lettres eſt concis & ferré ; mais les termes n'en ſont pas toujours purs ni bien choiſis ; elles ſe font lire néanmoins agréablement, parce que les penſées en ſont juſtes & naturelles.



AUTEURS QUI ONT ECRIT
contre les Albigeois & les Vaudois.

GRETER nous a donné l'an 1614. trois Auteurs qui ont écrit contre les Albigeois & les Vaudois ſur la fin du douzième ſiècle ; ces trois Auteurs ſont Ebrard de Bethune en Artois, Bernard Abbé de Fontcaud & Ermengard ou Ermengaud.

*Ebrard de
Bethune.*

Le premier combat dans son Ouvrage, 1^o. L'erre-
 reur Manichéenne touchant la Loi de Moïse
 & les Prophetes, en montrant que l'on ne
 doit point rejeter la Loi; que les Patriarches
 & les Prophetes ont été sauvés; que c'est le
 vrai Dieu qui a donné la Loi, & créé le monde.
 Il passe ensuite aux autres erreurs communes à
 tous les Heretiques de ce tems-là touchant les
 Sacremens & les pratiques de l'Eglise, établit
 contre eux, les Dogmes suivans: que l'on doit
 baptiser les enfans; qu'il est permis de se ma-
 rier; que le Sacrifice de l'Eucharistie contient
 le Corps de JESUS-CHRIST; que les seuls
 Prêtres ont pouvoir de l'offrir; & qu'ils le
 doivent faire dans les Eglises; que l'Onction
 des malades est utile; que les pelerinages de
 devotion sont louables; qu'il est permis de
 jurer avec verité; que l'on peut punir, & même
 faire mourir les malfaiteurs; que nous ressuscite-
 rons avec la même chair que nous avons; que
 la foi doit être préférée aux bonnes œu-
 vres; que l'on doit honorer la Croix; que les
 femmes seront sauvées, & ressusciteront avec
 la marque de leur sexe; que l'on peut se sauver
 par différentes voies, & dans differens états;
 qu'il est permis de manger de la chair: enfin
 il fait voir que ces Heretiques sont coupables,
 puisqu'ils se cachent; & que quoiqu'ils se van-
 tent de renoncer aux biens de ce monde, ils
 cherchent à s'enrichir par une autre voie;
 qu'ils entendent mal l'Ecriture sainte; que
 tous les caracteres des Heretiques leur con-
 viennent. Il ajoute que les uns s'appellent
 Valois, les autres Xabarates; qu'ils déchirent

leurs souliers , & demeurent tout le jour exposés au Soleil jusqu'à l'heure du souper qu'ils se présentent dans les places publiques. Il finit ce Traité par un Catalogue de tous les Hérétiques , tiré d'Isidore , & par la résolution de plusieurs questions qu'il se propose.

Le second Auteur qui est Bernard Abbé de Fontcaud a dédié son Livre au Pape Luce III. Il y combat les Vaudois , que Bernard Archevêque de Narbonne avoit condamnés par deux fois après les avoir entendus. Il y parle particulièrement de l'obéissance qui est dûë au Pape & aux Prélats ; contre la permission que ces Heretiques donnent aux Laïques & même aux femmes de prêcher ; contre ce qu'ils avancent que les aumônes , les Jeûnes , les Sacrifices & les prieres des Vivans ne servent de rien aux Morts ; contre ceux qui nient le Purgatoire , & contre ceux qui soutiennent que les Ames ne sont ni dans le Ciel , ni dans l'Enfer jusqu'au Jour du Jugement ; & contre la prétention de ces Heretiques qu'il ne faut point s'assembler dans les Eglises pour prier. Ainsi cet Auteur n'attaque précisément que les Vaudois.

*Bernard
Abbé de
Fontcaud.*

Le troisième combat d'abord les erreurs des Manichéens touchant la Loi , le Mariage , l'Incarnation , la Passion , la Mort & la Resurrection de JESUS-CHRIST , & passe ensuite aux autres erreurs sur les Sacremens & sur la Discipline de l'Eglise : il prouve que l'on doit avoir des Eglises & des Aurels ; que le chant des loüanges de Dieu est utile & raisonnable ; que le Sacrement du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST doit

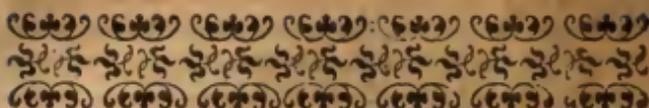
*Ermen-
gard ou
Ermen-
gand.*

Ermen- être célébré dans l'Eglise, & que les paroles de
gard ou son Institution doivent s'entendre d'une ma-
Ermen- niere propre, & non pas figurée; que le Baptême
gand. est nécessaire pour le salut, & qu'on doit
 l'administrer aux enfans; que la penitence est
 nécessaire à ceux qui sont tombez dans le pe-
 ché, & qu'elle est composée de trois parties,
 de la Contrition, de la Confession & de la
 Satisfaction; & que la Confession au Prêtre est
 nécessaire: il refute en particulier l'usage prati-
 qué par ces Heretiques dans l'imposition des
 mains, qu'ils appelloient Consolation, & qu'ils
 donnoient en la maniere suivante: Celui qui
 étoit le Superieur parmi eux, après avoir lavé
 ses mains, prenoit le Livre des Evangiles, &
 avertissoit ceux qui venoient pour recevoir la
 Consolation, de mettre toute leur confiance &
 l'esperance du salut de leur Ame dans cette
 consolation; & ensuite mettant le Livre des
 Evangiles sur les têtes, il disoit sept fois l'Orai-
 son Dominicale & le commencement de l'Evan-
 gile de Saint Jean depuis *In principio* jusqu'à ces
 paroles, *Gratia & veritas per Jesum Christum fa-*
cta est. Ainsi finit la ceremonie de leur consola-
 tion: s'il arrive qu'il ne se trouve point de Su-
 perieur, quelqu'un des Consolez fait cette cere-
 monie, & les femmes même le font aux mala-
 des en l'absence des hommes: ils croient que
 cette consolation remet les pechez même mor-
 tels, & que sans elle il est impossible d'être sauvé.
 Enfin ils soutiennent que ceux qui sont en pe-
 ché mortel ne la peuvent donner valablement:
 il prouve ensuite contre eux qu'il est permis de
 manger de la viande, & de faire serment, &

établit la Resurrection des Morts, l'Invocation des Saints, & la Priere pour les Défunts. *Ermen-
gard ou*

Ces trois Auteurs ne se servent presque que des Passages de l'Ecriture Sainxe pour refuter les erreurs qu'ils attaquent, & pour établir les veritez qu'ils soutiennent; ils en rapportent un grand nombre entre lesquels il s'en rencontre quelquefois qui ne prouvent pas clairement ce qu'ils prétendent. *Ermen-
gard.*





CHAPITRE XII.

*DES AUTEURS ECCLSIASTIQUES
moins considerables qui ont fleuri en Occident
dans le douzième Siecle.*

APRE'S avoir traité dans le Chapitre précédent des Auteurs Ecclesiastiques plus celebres, & dont les Oeuvres sont en plus grand nombre ou plus considerables, nous parlerons dans celui-ci d'une grande quantité d'autres moins connus, qui ont composé divers petits Traitez, nous reservant à parler des Historiens & des Auteurs Grecs dans les Chapitres suivans.

*Anselme
Doyen de
Laon.*

ANSELME Doïen de l'Eglise de Laon, fleurit au commencement de ce Siecle. Il fit des Leçons publiques à Châlons, dans lesquelles il donnoit des explications de l'Ecriture Sainte. On le croit Auteur en partie de la Glose ordinaire. Quelques-uns lui attribuent les Commentaires sur le Cantique des Cantiques, sur S. Mathieu, sur les Epîtres de S. Paul, & sur l'Apocalypse, qui ont été imprimés sous le nom de Saint Anselme Archevêque de Cantorbic; mais ils sont de Hervé Moine de Bourg proche de Dol, dont ils portent le nom dans les Manuscrits.

*Gislebert
ou Gilbert* GISLEBERT OU GILBERT, surnommé Crispin, Disciple de Saint Anselme, après avoir fait

fait ses études dans l'Abbaie du Bec, fit un *Crispin* voyage à Rome, & en revenant eut une confe- *Abbé de* rence avec un Juif de Maïence; étant ensuite *Westmin-* de retour, fut fait Abbé de Westminster en An- *ster.* gleterre vers l'an 1106. Il mit par écrit la Con- ference qu'il avoit eüe avec ce Juif, & l'adressa à Saint Anselme, parmi les Oeuvres duquel elle se trouve dans la dernière Edition du Pere Gerberon. Mr Cave nous avertit que l'on trouve dans les Bibliothèques d'Angleterre des Homelies manuscrites de cet Auteur sur le Cantique des Cantiques, & des Discours sur les Préfaces de Saint Jérôme sur la Bible, avec un Traité contre les pechez de pensée, de parole & d'action. La Conférence de cet Auteur est différente de celle qui se trouve parmi les Oeuvres de Saint Augustin, sous le titre de *Contestation de la Synagogue & de l'Eglise*, & est beaucoup meilleure. Il mourut l'an 1114. selon quelques-uns, ou 1115. selon quelques autres.

PIERRE ALPHONSE Juif Espagnol qui *Pierre* portoit le nom de Moïse, converti l'an 1106. *Alphonse* baptisé à Huesca, & tenu sur les Fonts par Al- *Juif Espa-* phonse Roi d'Espagne, a composé un Ouvrage *gnol con-* en forme de Dialogue entre un Juif, & un Chré- *verti.* tien sur la vérité de la Religion Chrétienne, divisé en douze Chapitres. Il montre dans le premier que les Juifs expliquent trop charnellement les paroles des Prophetes, & qu'ils les entendent mal. Dans le second, il fait voir que la cause de la Captivité des Juifs est la Mort du Messie; qu'elle a été prédite par les Prophetes, & qu'elle ne finira qu'avec le monde. Dans le troisième, il refute l'opinion des Juifs qui

*Pierre
Alphonse
Juif Espa-
gnol con-
versi.*

croioient que leurs Morts ressusciteroient un jour pour demeurer sur la terre, & qu'ils s'y multiplieroient. Dans le quatrième, il montre que les Juifs n'observent plus les principaux Articles de la Loi de Moïse, & que ce qu'ils en observent n'est pas agréable à Dieu. Le cinquième est contre la Religion des Mahometans. Il y fait voir que Mahomet est un faux Prophe- te sans miracles, sans science, sans Religion, sans probité. Dans le sixième, il prouve la Tri- nité par l'Ancien Testament. Dans le septième, il montre par les Prophetes que le Messie de- voit naître d'une Vierge & être conçu par l'Ope- ration du Saint Esprit. Dans le huitième, que le Verbe de Dieu s'est fait Homme, & que le CHRIST est Dieu & Homme. Dans le neu- vième, que JESUS-CHRIST est venu dans le tems prédit par les Prophetes, & que les Pro- pheties du Messie sont accomplies en lui. Dans le dixième, qu'il est mort volontairement pour racheter le Genre Humain, ainsi que les Pro- phetes l'avoient prédit. Dans l'onzième, qu'il est ressuscité & monté au Ciel. Dans le douzième, que la Loi des Chrétiens n'est point con- traire à celle des Juifs. Ce Traité est un des meilleurs que nous aions en ce genre: Il y traite ces matieres avec beaucoup d'ordre, de netteté, & de solidité.

*Thibaud
Clerc de
l'Eglise
d'Estam-
pes.*

THIBAUD Clerc de l'Eglise d'Etampes, & ensuite Professeur dans les Ecoles de Caën & d'Oxford a sicuri vers le commencement de ce Siècle, & a écrit quelques Lettres que le Pere Dachery a données dans le troisième Tome de son Spicilege.

La premiere est adressée à l'Evêque de Lin- *Thibaud*
coln touchant quelques personnes qui doutoient *Clerc de*
de la misericorde de Dieu : il y fait voir qu'un Pe- *l'Eglise*
cheur peut en tout tems faire penitence, & ob- *d'Étam-*
tenir la remission de son peché, & que la bonne *pes.*
volonté suffit pour une entiere conversion.

La seconde est adressée à Farice Abbé d'Aben-
don : il y prouve que les enfans qui meurent
sans Baptême sont damnez.

La troisiéme est une Lettre de compliment à
Marguerite Re ne d'Angleterre.

La quatrième est une Lettre de consolation
à un de ses amis calomnié injustement.

Et la dernière est une Lettre contre Rosce-
lin, par laquelle il prouve que les fils des Prêtres
ne peuvent pas être admis aux Ordres sacrez.

RADULPHE OU **RAOUL**, surnommé l'Ar-
dent né à Poitiers, Prédicateur de Guillaume *Radulphe*
III. Duc d'Aquitaine, fleurit au commencement *ou Raoul*
de ce Siecle. Il a composé quantité de Sermons *l'Ardent.*
sur les Dimanches & les Fêtes de l'année, im-
primez à Paris en 1568. & 1583. à Anvers en
1576. & à Cologne en 1604.

ODON Abbé de Saint Martin de Tournay,
& fait Evêque de Cambray l'an 1105. en fut
chassé pour ne vouloir pas en recevoir l'Investi- *Odon E-*
ture des mains de l'Empereur Henry IV. Il se *vêque de*
retira à Doujay où il mourut l'an 1113. Il a com- *Cambray.*
posé un Commentaire sur le Canon de la Messe,
dans lequel il explique litteralement par une
espece de paraphrase le Texte : Trois Livres assez
Scholastiques sur le peché originel : un Traité
en forme de Dialogue contre un Juif touchant
la necessité de l'Incarnation du Fils de Dieu &

608 HISTOIRE DES CONTROVERSES
de la Grace de JESUS-CHRIST : Un Ecrit
touchant le peché de blasphême contre le S.
Esprit : Un autre Ecrit pour expliquer la Con-
cordance des Evangelistes, & un Sermon sur la
Parabole de l'Evangile du méchant Fermier.
Il y a beaucoup de Philosophie dans ces Traitez.

Gillebert
Evêque
de Lime-
rik.
GILLEBERT Evêque de Limerik en Hiber-
nie & Legat du S. Siege en ce Pais-là, y tint un
Concile l'an 1110. pour regler les Limites des
Evêchez de ce Rojaume. Il assista l'an 1115. à l'Or-
dination de Bernard Evêque de Saint Davids,
qui fut faite à Westminster. Ne pouvant plus
s'acquitter des Fonctions de sa Legation, il la
remit entre les mains du Pape l'an 1139. & mour-
rut peu de tems après. Il a écrit un petit Livre
sur l'état de l'Eglise, & deux Lettres; l'une aux
Evêques & aux Prêtres d'Hibernie, & l'autre à
Saint Anselme Archevêque de Cantorbie, qui
se trouvent dans le Recueil des Lettres d'Hiber-
nie, donné par Ussérius.

Francon
Abbé
d'Affig-
hem.
FRANCON second Abbé du Monastere d'Affig-
hem proche de Bruxelles, a composé vers le
commencement de ce Siecle douze Livres de la
Grace & de la Misericorde de Dieu, qui con-
tiennent une Histoire des principaux bienfaits
que Dieu a accordés aux hommes depuis le com-
mencement du monde jusqu'au jour de la Bea-
titude; une Lettre dans laquelle il prouve qu'un
Moine qui a quitté son Habit & sa Profession,
ne peut pas être sauvé; une autre Lettre à des
Religieuses, pour leur servir de consolation &
d'exhortation. L'Ouvrage en Vers de la Gloire
de l'autre Vie, qui lui est attribué par Trithême,
n'est apparemment pas différent de quelques

Vers sur ce sujet qui sont à la fin de son douzième Livres des Graces de Dieu ; mais nous n'avons plus les Sermons sur la Vierge de cet Auteur , dont Trithême fait aussi mention. Il fut fait Abbé l'an 1111. & mourut sous le Pontificat d'Innocent II. Il avoit commencé ses Livres étant encore simple Religieux, & les acheva étant Abbé.

GUILLAUME DE CHAMPEAUX ainsi appelé du nom du Village de Champeaux proche de Melun en Brie , après avoir étudié à Laon sous Anselme Doyen de l'Eglise de cette Ville, fut fait Archidiacre de Paris , & chargé d'enseigner la Dialectique dans les Ecoles de cette Eglise. Quelque tems après il se retira avec quelques-uns de ses Disciples dans une Maison Religieuse où étoit la Chapelle de S. Victor proche de Paris, & y fonda l'Abbaïe de Chanoines Reguliers. Il continua d'y enseigner , & fut le premier , à ce qu'on croit , qui professa publiquement la Theologie Scholaistique. Il fut fait Evêque de Châlons l'an 1113. & mourut l'an 1121. sur la fin de Janvier. Il y a de l'apparence qu'un homme aussi sçavant que celui-ci a écrit quelques Ouvrages : cependant nous n'en avons aucun ; car le Dialogue d'un Chrétien avec un Juif , qui a été donné sous son nom dans la dernière Bibliotheque des Peres de Lion , est de Gilbert de Westminster. On dit qu'il a écrit un Livre de Sentences avant Pierre Lombard , qui se trouve manuscrit dans la Bibliotheque de Nôtre-Dame de Paris.

ESTIENNE fait Evêque d'Autun l'an 1113. renonça l'an 1119. à cet Evêché pour se faire Religieux dans l'Abbaïe de Cluny, où il passa

*Estienne
Evêque
d'Autun.*

le reste de ses jours. Il est Auteur d'un Traité sur les Prières & les Cereimonies de la Messe, & sur les Fonctions des Ministres de l'Autel, donné l'an 1517. par Jean de Montolon Chanoine & Chantre d'Autun, & inseré dans les Bibliothèques des Peres.

*Gautier
Evêque
de Ma-
guelone.*

GAUTIER Evêque de Maguelone en Lanquedoc & Legat du Saint Siege, gouverna cet Evêché depuis 1103. jusqu'à l'an 1129. Il publia au commencement de ce siecle un Traité intitulé, *Fleurs sur les Pseaumes*, composé par Letbert ou Lietbert Abbé de Saint Ruf, & l'adressa à Robert Prevôt de Lisle son parent, & au Chapitre de cette Eglise par une Lettre que le Pere Mabillon nous a donnée dans le premier Tome de ses *Analectes*.

*Dregon
ou Dreux
Cardinal
Evêque
d'Ostie.*

DROGON OU DREUX Prieur de Saint Nicaise de Rheims, & ensuite fait premier Abbé de S. Jean de Laon par Barthelemy Evêque de cette Ville l'an 1128. & depuis appelé à Rome l'an 1136. par Innocent II. qui le fit Cardinal & Evêque d'Ostie, a composé les Opuscules suivants: un Sermon sur la Passion de JESUS-CHRIST: un Traité de la Création & de la Redemption du premier Homme: un Ecrit sur les sept Dons du S. Esprit: & un Traité sur l'Office Divin. Cet Auteur est mort l'an 1138.

*Pierre
Bibliothecaire du
Mont-
Cassin.*

PIERRE Bibliothecaire du Mont-Cassin, fut mis l'an 1115. dans cette Abbaïe âgé seulement de cinq ans par son pere appelé Gilles, qui étoit d'une famille illustre de Rome: après y avoir fait ses études sous l'Abbé Girard des mains de qui il avoit reçu l'Habit de Religion, il fut fait Diacre, de l'Eglise d'Ostie & Bibliothecaire

du Mont-Cassin. Il fut chassé de ce Monastere l'an 1128. par l'envie de ses Confreres, & ensuite employé dans des Negociations par l'Empereur Lothaire qui le reçût dans sa Cour, & le fit son Secretaire d'Etat & son Chapelain. Il a composé un Livre des Hommes illustres du Mont-Cassin, imprimé à Rome en 1655. & inseré dans la dernière Bibliothèque des Peres. Il est aussi Auteur du quatrième Tome de la Chronique du Mont-Cassin; & on a imprimé à Venise en 1525. un Traité de lui, adressé à l'Empereur Conrad touchant les Lettres Romaines. Dans le dernier Chapitre de son Traité des Hommes illustres, il fait le Catalogue de ses Ouvrages, qui contient plusieurs Vies de Saints, quelques Sermons, l'Histoire des Justes du Mont-Cassin; une Exposition de la Regle; des Scolies sur l'Ecriture Sainte: quelques Hymnes; des Livres d'Histoire ou de Science profane, & quelques Lettres. Il y a dans la Bibliothèque du Mont-Cassin des Manuscrits de plusieurs Vies des Saints qu'il a composées.

Son Livre des Hommes illustres du Mont-Cassin a été continué par Richard Abbé de ce Monastere, mort dans le siècle suivant. Ces deux Auteurs donnent, à l'exemple de S. Jérôme, le Catalogue des Ouvrages des Auteurs dont ils parlent.

ANSELME Evêque de Havelberg dans le Marquisat de Brandebourg, a fleuri sous l'Empire de Lothaire II. qui l'envoia en Ambassade à Constantinople vers l'Empereur Grec: il eut diverses Conférences sur la Religion, qu'il a depuis recueillies & mises par écrit en trois Livres, adressés au Pape Eugène III. Cet Ouvrage a été

*Anselme
Evêque
de Havel-
berg.*

Anselme Evêque de Havelberg. donné par le P. Dom Luc Dachery dans le treizième Tome du Spicilege : dans le premier Livre il fait voir que la éréance a touÿours été la même depuis le commencement du monde, quoi-que les pratiques & la maniere de vivre aient été différentes. Il y explique des sept Etats de l'Eglise ce qui est dit dans l'Apocalypse de l'ouverture des sept Sceaux & des Chevaux qui sortoient à mesure qu'on les ouvroit. Le premier est celui de l'Eglise primitive, éclatante par les miracles & par la pureté de la foi & des mœurs des Fidèles. Le second est celui de l'Eglise persecutée par les Juifs & par les Gentils. Le troisième est celui de l'Eglise combatuë par les Heresies. Le quatrième est celui de l'Eglise pleine de faux Freres & d'Hypocrites, auxquels il oppose les Ordres des Moines & des Chanoines Reguliers. Le cinquième est l'état des Ames des Justes qui sont en repos en attendant la Resurrection. Le sixième est la persecution de l'Antechrist, & le dernier est l'état de la Beatitude. Dans le second Livre écrit en forme de Dialogue entre lui & un Archevêque de Nicomedie, il refute le sentiment des Grecs touchant la Procession du S. Esprit, & traite plusieurs Questions sur le Mystere de la Trinité. Le troisième est encore écrit en forme de Conference avec le même Archevêque touchant les autres differens des Grecs & des Latins, & principalement sur l'usage des Azymes dans les sacrez Mysteres, sur la primauté & sur l'autorité de l'Eglise de Rome qu'il y fait beaucoup valoir. Il y refute aussi l'usage des Grecs qui ne mettent de l'eau dans le Calice qu'après la Consécration, & reprend la coûtume

qu'ils avoient, de se servir d'Onction pour recevoir ceux des Latins qui venoient dans leur Societé. Enfin on propose de part & d'autre un Concile general pour procurer la réünion des deux Eglises : ce Traité est sçavant & assez bien écrit.

Hervé

HERVE' Moine Benedictin du Bourg de Dol, fleurit vers l'an 1130. Il a composé un Commentaire sur les Epîtres de Saint Paul, qui est

Moine Benedictin de Dol.

parmi les Oeuvres de Saint Anselme de l'Edition de Cologne. Le Pere Labbe nous assûre qu'il y a encore un grand Commentaire manuscrit de cet Auteur sur le Prophete Isaïe dans la Bibliotheque du College de Clermont. Sa Vie se trouve dans une Lettre circulaire écrite par les Moines de ce Monastere après sa mort : ils y font aussi le Catalogue de ses Ouvrages qui sont une Exposition sur le Livre de Saint Denis des Hierarchies des Anges : des Commentaires sur Isaïe, sur les Lamentations de Jeremie, sur la fin de la Prophetie d'Ezechiel, sur le Deuteronomie, sur l'Ecclesiaste, sur les Livres des Juges, de Ruth & de Tobie, dans lesquels il s'attache à éclaircir le sens litteral pour les personnes qui ne sont pas bien intelligentes : un grand Commentaire sur les Epîtres de Saint Paul ; un Commentaires sur les douze petits Prophetes & sur la Genese ; plusieurs Sermons sur les Evangiles, & sur quelques Cantiques : un Traité sur les Leçons qui se lisent dans les Eglises, où il avoit remarqué les differences de ces Leçons d'avec le Texte sacré : un Livre des Miracles de la Vierge : une Explication du Traité de la Cene, attribué à S. Cyprien.

HUGUES DE FOLIET Moine de Corbie, a fleuri vers l'an 1130. & composé divers Trai-

Hugues

de Foliet

*Moine de
Corbie.*

tez qui se trouvent attribués à Hugues de Saint Victor; sçavoir, les quatre Livres du Cloître de l'Ame, le Livre de la Medecine de l'Ame, les deux premiers Livres des Oiseaux adressés à Rainer; deux Livres des Nôces charnelles & spirituelles, un Traité de la fuite du Mariage, un Ecrit intitulé le Miroir du Pecheur, imprimé entre les Oeuvres supposées de S. Augustin.

*Estienne
Evêque
de Paris.*

ESTIENNE Evêque de Paris eut l'an 1132. un démêlé avec un Archidiaque de son Diocèse, qui avoit mis mal à-propos son Archidiaconé en interdit, & contre Estienne de Guarlande son ennemi. Ces contestations font le sujet de quelques Lettres de cet Evêque, de Henri Archevêque de Sens, de Geofroi Evêque de Chartres, du Clergé de Paris, & de quelques autres qui se trouvent dans le troisième Tome du Spicilege du Pere Dachery page 153. & suivantes.

*Hugues
Archevê-
que de
Roüen.*

HUGUES passa d'Amiens, lieu de sa naissance, en Angleterre, où il fut fait Abbé de Reddinges, & ensuite élu Archevêque de Roüen, & consacré l'an 1130. Il fut un des plus grands, des plus pieux & des plus sçavans Archevêques de son tems, & gouverna l'Eglise de Roüen avec beaucoup de dignité jusqu'à l'an 1164. qu'il mourut. Il a écrit trois Livres pour servir d'instruction à son Clergé contre les Heretiques de son tems. Dans le premier, après avoir expliqué en peu de mots ce qu'on doit croire de la Trinité & de l'Incarnation, il traite des Sacremens du Baptême, de la Confirmation & de l'Eucharistie, & refute les erreurs des Heretiques de son tems contre la necessité du Baptême; le Baptême des Enfans, l'utilité & la necessité de l'Eucharistie. Dans le second, il

traite des Ordres Sacrez & de leurs Fonctions. Dans le dernier, il parle de la dignité de la Clericature, des mœurs des Clercs, du Celibat qu'ils sont obligez de garder, du Vœu de Chasteté, de l'Unité, & des autres marques de l'Eglise Catholique. On a encore deux Lettres de cet Archevêque; l'une adressée à Thierrî Evêque d'Amiens sur l'absolution que l'on accordeoit aux penitens qui venoient travailler au Bâtiment de l'Eglise, pourvû qu'ils se fussent confessés, qu'ils eussent reçu la penitence, & qu'il se fussent reconciliez avec leurs ennemis. La seconde est une Lettre de compliment au Comte de Toulouse. Ces Ouvrages ont été donnés par le Pere Dom Luc Dacherî à la fin des Oeuvres de Guibert de Nogent.

*Hugues
Archevê-
que de
Roüen.*

HUGUES METELLUS Chanoine Regulier de l'Abbaie de S. Leon dans l'Evêché de Toul, Disciple de Saint Anselme de Laon, a fleuri vers le commencement de ce siecle, & écrit plusieurs Lettres que l'on trouve manuscrites dans la Bibliotheque des Jesuites du College de Clermont. Le Pere Mabillon en a fait imprimer une dans le troisieme Tome de ses Analectes adressée à un Moine appelé Gerard ou Gerland, dans laquelle il prouve la presence réelle du Corps de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, & répond aux Passages de Saint Augustin sur lesquels ce Moine se fondoit pour douter de la réalité.

*Hugues
Metellus
Chanoine
Regulier.*

THOMAS Abbé de Maurigny a écrit une Lettre à Saint Bernard qui se trouve dans les Oeuvres mêlées de Monsieur Baluse Tome 4. P. 459.

*Thomas
Abbé de
Mauri-
gny.*

Il y eut sous Pierre Abbé de Cluny un An-

Bernard Moine de Cluny. glois nommé BERNARD Moine de ce Monastere ; qui lui dédia trois Livres en Vers-rimés sur le mépris du monde. Cet Ouvrage a été imprimé diverses fois en Allemagne, à Brême en 1597. & à Lunebourg en 1640.

Ulger Evêque d'Angers. ULGER Evêque d'Angers a écrit une Lettre au Pape Innocent II. pour l'Abbaïe de Sainte Marie de Roë qui étoit en contestation avec l'Abbaïe de Vendôme touchant une Eglise. Il obtint de ce Pape ce qu'il demandoit avec un Privilege en faveur de l'Abbaïe de Roë, & un autre pour l'Eglise d'Angers. Cette Lettre & ces deux Privileges ont été donnés par Monsieur Baluse dans le second Tome de ses Oeuvres mêlées. Ulger a fait un Eloger en Vers de Marbodus Evêque de Rennes, qui est à la tête des Ouvrages de cet Auteur.

Rodulphe Abbé de S. Tron. RODULPHE né à Munster, après avoir fait ses études à Liege, fit un voiage en Allemagne, dans lequel il prit la resolution d'embrasser la Vie Monastique. Il entra dans plusieurs Monasteres, mais n'en aiant point trouvé de bien réglés, il se retira enfin dans celui de Saint Trudon ou Saint Tron au Diocèse de Liege. qui étoit moins déréglé que les autres, & il y fut chargé de l'instruction des jeunes Religieux : Thierrî qui en étoit alors Abbé le choisit pour Prieur, & ils travaillerent ensemble à la Reforme entiere de ce Monastere. Après la mort de Thierrî, Rodulphe fut élu Abbé à sa place l'an 1108. Son Monastere fut pillé & brûlé peu de tems après : il le rétablit, en fut chassé, fit deux voïages à Rome, mit la reforme dans le Monastere de Saint Pantaleon de

Cologne, & en fit Prieur Sibert l'un des Religieux de son Abbaïe. Il mourut après l'an 1136.

*Rodulphe
Abbé de
S. Tron.*

Il a composé une Chronique de l'Abbaïe de Saint Tron depuis sa Fondation jusqu'à l'an 1136. donnée par le Pere Dachery dans le septième Tome du Spicilege : elle est fort longue & divisée en treize Livres, dont les cinq derniers contiennent ce qui s'est passé de son tems dans cette Abbaïe.

Il est aussi Auteur de la Vie de Saint Lietbert Evêque de Cambray, qui est à la fin du septième Tome du Spicilege.

Il avoit composé plusieurs autres Ouvrages, dont il fait mention dans sa Chronique, & particulièrement un Traité contre les Simoniaques, partagé en sept Livres que le Pere Mabillon a trouvé manuscrit dans la Bbliothèque de Gemblours avec une Lettre de Sibert Prieur de Saint Pantaleon à Rodulphe, & la Réponse que celui ci lui fait.

Voici les Argumens des Livres de la Simonie, ainsi qu'ils sont rapportés par le Pere Mabillon. Il montre dans le premier Livre que la Simonie est la première & la plus grande herésie. Dans le second, il deplore l'abus qui regnoit alors ; qu'il n'y avoit rien dans la Maison de Dieu qui ne fût venal. Dans le troisième, il décrit de quelle maniere on donne les Benefices de Campagne. Dans le quatrième, il dépeint la maniere dont on trafique des Prébendes, & des autres Benefices plus considerables. Dans le cinquième, il dit qu'on lui pourra objecter qu'il dissimule les simonies que commettent les Moines, &

raporte les reproches qu'on leur fait. Dans le dernier il y répond, & les justifie de cette accusation.

*Sibert
Prieur de
S. Pantaleon.*

Le Pere Mabillon a donné la Lettre de SIBERT & la Réponse de Rodulphe. Sibert lui demande ce qu'il devoit répondre à un homme riche & avare, qui vouloit mettre son fils dans le Monastere de Saint Pantaleon sans lui donner de dot, sçavoir si les Moines devoient exiger de lui quelque chose, ou le recevoir sans dot. Rodulphe fait deux choses dans sa Réponse : il condamne d'un côté l'avarice de cet homme, & l'accuse d'une espece de sacrilege, en ce que voulant donner son fils à Dieu, il lui refuse la part qui lui appartient dans sa succession : il remarque encore que les Monasteres ne sont pas établis pour décharger les familles des Riches, mais pour nourrir & recevoir les pauvres qui veulent servir Dieu. Il ne veut pas d'un autre côté que les Moines exigent rien pour la reception des Enfans ; il dit qu'ils peuvent bien avertir les parens qu'ils doivent offrir une partie de la portion hereditaire de leurs Enfans ; mais qu'on ne doit pas les y contraindre : Que comme il est libre au Monastere de recevoir le Religieux ou de le refuser, il doit être libre au Pere de donner, ou de ne pas donner ; & qu'on ne peut rien exiger pour la reception d'un Religieux sans simonie : Car, dit-il, tout ce qu'on exige ou que l'on veut avoir, ou même tout ce qu'on fait dans l'esperance de retribution pour les choses Ecclesiastiques, est une simonie ; & s'il ne paroît pas tel aux yeux des hommes, il l'est devant Dieu. Il y a une Prose à la fin de cette

*Rodulphe
Abbé de
S. Tron.*

Lettre , dans laquelle il conseille à ceux qui se font Religieux , de faire trois parts de leur bien ; d'en donner une aux pauvres, l'autre au Monastere où ils se retirent , & de laisser la troisième à sa famille : & aux parens qui sont leurs fils Religieux , de leur donner une partie de leur portion hereditaire, afin qu'ils l'apportent avec eux dans le Monastere où ils entrent.

*Rodulphe
Abbé de
S. Tron.*

Rodulphe écrit passablement bien : il sçavoit assez les Loix de l'Eglise , & avoit lû les Peres Latins.

WASELIN surnommé MOMALIUS, Prieur du Monastere de Saint Laurent du Fauxbourg de Liege, mort l'an 1147. a écrit une Lettre adressée à Gauselin Abbé de Saint Florin du même Diocese dans laquelle il traite la question, sçavoit si un Mari & une Femme qui ont eu un commerce charnel ensemble la nuit qui precede une Fête, peuvent communier le lendemain : il fait voir par plusieurs raisons & par des autoritez que la continence est prescrite à ceux qui veulent s'approcher des Sacremens. Cependant il croit qu'on peut permettre de communier à ceux qui étant tombez la nuit par fragilité dans cet inconvenient, en demandent pardon à Dieu le lendemain matin, s'en confessent & en font penitence. Il laisse à la prudence du Prêtre de leur permettre de s'approcher des Sacremens, ou de le leur refuser. Cette Lettre a été donnée par le Pere Mabillon dans le premier Tome de ses Analectes.

*Waseelin
Moma-
lius Prieur
de S. Lau-
rent de
Liege.*

On a attribué à AMEDEE Abbé de Haute-Combe de l'Ordre de Cisteaux, ensuite Evêque de Laufane depuis l'an 1144. jusqu'à 1149.

*Amedée
Evêque
de Lausa-
ne.*

huit Sermons à la louange de la Vierge Marie ; imprimez d'abord à Bâle en 1537. & ensuite donnez par Richard Gibbon Jésuite, imprimez à Anvers en seize cent treize & , depuis inserez dans le Recueil des Sermons de Sains Leon & d'autres Peres , & dans les Bibliothèques des

Pothon Peres.

Moine de Prom. POTHON Moine de Prom, a fleuri sous le Regne de Conrad. Il a écrit cinq Livres fort mystiques sur l'état de la Maison de Dieu, c'est-à-dire sur l'Eglise militante & triomphante , dans lesquels il débite quantité de considerations tres-abstraites , aussi-bien que dans un autre Ecrit intitulé *De la grande Maison de la Sa-*

Philippe gesse.

Evêque de Tarente. PHILIPPE Evêque de Tarente , Fauteur de Leon Antipape, fut déposé pour ce sujet dans le Concile de Latran de l'an 1139. il se retira ensuite dans le Monastere de Clairvaux , où il prit l'Habit de la main de Saint Bernard. Il fut fait Prieur de ce Monastere l'an 1150. & six ans après Abbé du Monastere de l'Aumône de l'Ordre de Cisteaux dans le Diocese de Chartres. Il revint sur la fin de sa vie à Clairvaux, où il mourut. Charles de Wisch a donné à la fin de son Ouvrage des Auteurs de l'Ordre de Cisteaux, vingt-cinq Lettres qu'il prétend être de

Serlon ce Philippe.

Moine de Cerisy. SERLON Moine de Cerisy, élu Abbé de Savigny l'an 1146. a composé des Sermons donnez par le Pere Tissier dans le sixième Tome de la Bibliothèque de Cisteaux. Il se retira sur la fin de sa vie à Clairvaux, où il mourut l'an 1158. Il y a dans la Bibliothèque de Monsieur Colbert

bert un Manuscrit , qui contient un Traité de Serlon sur l'Oraison Dominicale.

GAUTIER DE MAURITANIE Evêque de Laon, *Gautier*
 a fleuri vers l'an 1150. & écrit quelques Lettres *de Mau-*
 données par le P. Dachery dans le second Tome *ritanie E-*
 de son Spicilege. *vêque de*
Laon.

La premiere est adressée à un Moine appelé Guillaume qui doutoit si les enfans baptisez par les Heretiques recevoient la grace du Baptême : il y prouve qu'ils la reçoivent, parce que c'est JESUS-CHRIST qui baptise.

Il explique dans la seconde le Mystere de l'Incarnation.

Il refute dans la troisième le sentiment d'un Docteur appelé Thierry, qui soutenoit que Dieu étoit par tout par sa Puissance, mais non pas en Essence.

Dans la quatrième, il combat le sentiment d'un autre Docteur appelé Alberic, qui soutenoit que JESUS-CHRIST n'avoit point craint la mort, & n'avoit point eu de douleur ni de trouble avant sa Passion. Il y explique en quel sens il avoit peur de la mort, & de quelle sorte de crainte & de tristesse JESUS-CHRIST étoit susceptible.

Dans la cinquième, il reprend Pierre Abaëlard de ce qu'il vouloit expliquer le Mystere de la Trinité, & le faire connoître par la raison ; & attaque en particulier quelques-unes des propositions qu'il avoit avancées, ou que ses Disciples soutenoient.

La dernière est une Lettre adressée à Hugues de Saint Victor, donnée par le Pere Matou dans ses Notes sur Robert Pullus.

Wolberon WOLBERON Abbé de Saint Pantaleon de
Abbé de Cologne a composé vers l'an 1150. un Commen-
S. Pantaleon. taire sur le Cantique des Cantiques divisé en qua-
 tre Livres, & imprimé à Cologne l'an 1650. Cet
 Auteur est mort l'an 1167.

Luc Ab- LUC Abbé de Saint Corneille de l'Ordre de
bé de S. Premontre proche de Liege, a composé un
Corneille. Commentaire sur le Cantique des Cantiques,
 extrait de celui d'Aponius, adressé à Milon
 Evêque de Teroüane. Cet Auteur est mort en
 1157. Son Ouvrage a été imprimé à Fribourg.
 en 1538. & est dans la Bibliotheque des Pe-
 res.

Barthele- BARTHELEMI DE FOIGNY Evêque de
mi de Foi- Laon fut suspendu l'an 1142. par Ives Cardinal
gny Evê- & Legat du Pape Innocent II. pour avoir auto-
que de risé le divorce illegitime d'entre Raoul Comte
Laon. de Vermandois & sa femme. Il renonça ensuite
 tout-à-fait à son Evêché, & entra dans la Con-
 gregation de Cisteaux. Il a écrit une Lettre à
 Samson Archevêque de Rheims, pour se justifier
 de l'accusation que l'on avoit formée contre lui d'a-
 voir dissipé les biens de l'Evêché de Laon, en fai-
 sant voir, que ce qu'il en a donné à l'Eglise Cathé-
 drale, & aux autres Eglises de son Diocese qui en
 avoient besoin, est fort peu de chose, & que
 son Successeur a tort de vouloir le leur enlever.
 Cette Lettre se trouve dans la dernière Collec-
 tion des Conciles Tom. 10 p. 1184.

Raoul RAOUL LE NOIR Moine de Saint Ger-
le Noir mer dans le Diocese de Beauvais, a fleuri vers
Moine de l'an 1157. Il est Auteur de vingt Livres de Com-
Saint Ger- mentaires sur le Levitique, imprimez dans le
mer. Tome 17. de la dernière Bibliotheque des Peres ;

on lui attribué aussi un Commentaire sur le Cantique des Cantiques qui étoit parmi les Oeuvres de Saint Gregoire : on dit qu'il a encore écrit un Commentaire sur les Epîtres de Saint Paul : une Histoire de France & une Chronique ; mais on n'a aucune connoissance de ces Ouvrages.

S. AELREDE OU ETHELREDE de l'Ordre de Cîteaux, Abbé de Revery au Diocèse d'York en Angleterre, fleurit vers le milieu du douzième siècle, & mourut l'an 1166. Il s'appliqua à la Spiritualité, & tâcha d'imiter Saint Bernard dans sa manière d'écrire. Nous avons de lui trente Sermons sur le 13. Chapitre d'Isaïe touchant les malheurs de B. bylone, des Philistins & des Moabites ; un Traité intitulé *Le Miroir de Charité*, divisé en trois Livres, avec l'Abregé de ce Traité : trois Livres de l'Amitié spirituelle, & un Discours sur ces paroles de Saint Luc : JESUS-CHRIST étant âgé de douze ans ; un Fragment de son Histoire d'Angleterre, & vingt-cinq Sermons imprimés dans la Bibliothèque de Cîteaux. Son Miroir de Charité est un très bel Ouvrage plein de maximes solides sur l'Amour de Dieu, & sur les autres Vertus Chrétiennes. Le Traité de l'Amitié est composé en forme de Dialogue : il y fait voir qu'il ne peut y avoir de véritable amitié qu'entre les personnes Chrétiennes & vertueuses. Surius a donné plusieurs Vies de Saints d'Angleterre sous le nom de cet Auteur, mais qu'il a lui-même composées de son stile. Nous avons parmi les Historiens d'Angleterre la Vie de Saint Edoüard, composée par S. Aelrede, & quelques autres Traitez d'Histoire de ce

S. Aelre-
de Abbé
de Revery
bi.

Royaume. Les autres Oeuvres de S. Aelrede ont été données au Public par le Jesuite Gilbon, & imprimées à Doüay l'an 1631, dans la Bibliothèque de Cisteaux, & dans la dernière Bibliothèque des Peres. La Regle des Religieuses attribuée faussement à Saint Augustin, se trouve sous le nom de S. Aelrede dans le Recueil des Regles donné par Holstenius. Gilbert d'Hoilande a fait l'Eloge d'Aelrede dans la Continuation du Commentaire de S. Augustin sur les Pseaumes.

*Sainte
Hildegard-
de Abbess-
de Mont-
Saint-Ru-
pert.*

SAINTE HILDEGARDE Allemande née à Spanheim l'an 1098. fille de Hildebert & de Mathilde, reçût l'Habit de Religion à l'âge de huit ans, & fut dans la suite élüe Abbess- de Mont-Saint Rupert proche de Binghen sur le Rhin. Ses revelations & ses miracles la mirent en si grande reputation, que quand Eugene III. vint à Trèves l'an 1148. Henri Archevêque de Mayence, & Saint Bernard lui parlerent des merveilles que Dieu operoit dans sa Servante Hildegarde : le Pape en étant surpris, envoya vers cette fille Albert Evêque de Verdun avec d'autres personnes dignes de foi, afin de s'informer avec douceur, & sans bruit de ce qui en étoit. Ces personnes l'ayant interrogée, elle leur dit avec naïveté ce qu'elle étoit, & les renvoia chargées des Livres qu'elle avoit écrits par revelation divine. Le Pape les fit lire publiquement en ptesence de tous les Prélats, & en lût lui-même une bonne partie : ils surprirent tous les Assistans, qui prierent le Pape de ne pas laisser éteindre une si belle lumiere. Le Pape lui récrivit une Lettre, par laquelle il la congratule des graces que Dieu lui a faites, & l'exhorta

de les conserver: il lui accorde aussi la permission de demeurer dans le lieu qu'elle a choisi pour y vivre regulierement avec ses Sœurs selon la Regle de Saint Benoît. Les Papes Successeurs d'Eugene, Anastase IV. Adrien IV. Alexandre III. l'honorèrent aussi de leurs Lettres & de leurs avertissemens, aussi-bien que les Archevêques de Mayence, de Cologne, de Trèves, de Salzbouurg, & plusieurs autres Prélats d'Allemagne, sans parler des Empereurs Conrad & Frederic: elle fit réponse à leurs Lettres sans sortir de son caractère, en stile mystique & prophetique. On a le Recueil de toutes ces Lettres, plusieurs Visions adressées à divers particuliers, des Réponses à plusieurs Questions sur l'Ecriture Sainte, des Explications de la Regle de Saint Benoît & du Symbole de Saint Athanase. Ces Ouvrages ont été imprimés à Cologne en 1566. & dans les Bibliothèques des Peres. On a encore trois Livres de Revelations qui portent le nom de cette Sainte, imprimées avec celles de Sainte Brigitte à Paris en 1513. & à Cologne en 1628. Sainte Hildegarde est morte l'an 1180. Sa Vie a été écrite vers l'an 1200. par THIERRI Abbé de l'Ordre de Saint Benoît.

Sainte ELISABETH Abbessé de Schonaw au Diocèse de Trèves proche du Monastere de Saint Florin, dont son frere Ecbert étoit Abbé, fut aussi celebre par ses Revelations. Elle fleurit vers l'an 1155. & mourut l'an 1165. âgée de 36. ans. Il y a trois Livres de Visions ou de Revelations de cette Sainte, & un Livre de Lettres imprimés à Cologne en 1628. Son frere ECBERT

*Sainte
Hildegard-
de Abbessé
du Mont-
Saint-
Ruperts.*

*Thierry
Abbé de
l'Ordre de
S. Benoît.
Sainte
Elisabeth
Abbessé de
Schon-
nawve.*

Ecbert a fait, outre les treize Discours contre les *Ca-*
Abbé de thares, dont nous avons parlé, la Vie de sa
S. Florin. Sœur, qui est à la tête de ses Revelations. On
 dit qu'il a aussi écrit d'autres Lettres.

Odon a écrit vers l'an 1160. sept Lettres sur les de-
Chanoine voirs des Chanoines Reguliers: elles se trouvent
Regulier. dans le second Tome du Spicilege du P. Dom
 Luc Dachery.

Jean de JEAN DE CORNWALL eut pour Maître
Corn- Pierre Lombard; mais ensuite il eut bien des
vall. querelles avec lui. Il travailla long-tems à Rome,
 & fut fort dans les bonnes graces d'Alexandre
 III. On n'a point de ses Ouvrages imprimés.
 Monsieur Cave fait mention de deux Traitez
 manuscrits de cet Auteur; l'un adressé au Pape
 Alexandre, intitulé *Discussion de la Philosophie*
humaine & des Heresies, & l'autre intitulé *Somme*
de la maniere que se fait le Sacrement de
l'Autel par la vertu de la Croix; & des sept
Canons ou Ordres de la Messe.

Folmar Du tems d'Alexandre III. FOLMAR Prévôt
Prévôt de de Trieffenstein proche de Wirtzburg en Fran-
Trieffen- conie fut accusé de soutenir les erreurs de Ne-
stein. storius & d'Élipandus sur la Personne & l'ado-
 ption de JESUS-CHRIST, & de publier ces
 erreurs dans la Baviere. Deux Moines de ce

Geroque païs, sçavoir GEROQUE Prévôt de l'Abbaïe de
Prévôt de Reicherpsperg, & un autre Doyen du même Mo-
Reicher- nastere écrivirent contre lui; le premier dans un
sperg. Traité de l'Antechrist, & le second dans un
 Ouvrage exprés. Leurs Ouvrages se trouvent dans

Anonyme des Bibliothèques d'Allemagne au rapport de Ste-
Doyen de vart qui nous assure qu'ils sont dignes de voir

le jour, quoiqu'ils semblent être dans l'erreur *Reichers-*
opposée des Entychiens, ou des Ubiquitaires, *perg.*
en enseignant que les perfections divines sont
passées dans la nature humaine, & que celle-
ci est devenuë égale à la Divinité. Stevart nous
a donné dans sa Collection la Préface du Traité
du Doyen de Reichersperg adressée à Henri
Doyen de l'Eglise de Wirtzburg, & elle se
trouve dans le vingt-troisième Tome de la der-
niere Bibliotheque des Peres.

GILBERT FOLIOTH Anglois Abbé de *Gilbert*
Leycester, transferé l'an 1161. de l'Evêché d'Hert- *Foliosh*
ford qu'il avoit obtenu l'an 1149. à celui de *Evêque*
Londres, & l'un des principaux adversaires *de Lon-*
de Saint Thomas de Cantorbie, a composé un *dres.*
Commentaire sur le Cantique des Cantiques,
donné au Public par Junius, & imprimé à Lon-
dres en 1638. in 4^o. Il y a aussi sept de ses
Lettres dans le Recueil de celles de Saint Thomas.
Il mourut l'an 1187.

PHILIPPE DE HARVENG Abbé de Bonne-
Espérance de l'Ordre de Prémontré en Hainaut,
surnommé l'Aumônier, à cause de la Charité
qu'il avoit pour les pauvres, a fleuri vers
l'an 1150. & est mort en 1180. Ses Oeuvres ont
été données au Public par les soins de Nicolas
Charmart Abbé de Bonne-Espérance, & imprimées
à Douai l'an 1621. En voici le Catalogue:
Vingt & une Lettres: un Commentaire sur le
Cantique des Cantiques: des Moralitez sur ce
même Livre: des Discours sur le Songe de Na-
buchodonosor, sur la Chûte du premier Homme,
& sur la Damnation de Salomon: Six Traitez
sur la Dignité, la Science, la Justice, la Con-

rinence, l'Obeïſſance & le Silence des Clercs : les Vies de Saint Auguſtin Evêque d'Hippone, de Saint Amand Abbé de Tongres : la Paſſion de S. Cyrice & de Sainte Julitte : celle de S. Salvius : les Vies de S. Foillan, de S. Giſléne, de S. Landelin, de Sainte Ide, de Sainte Valtrude : la Paſſion de Sainte Agnés en Vers élégiaques : diverſes Pieces poétiques, & quelques Epitaphes.

Adam
Ecoſſois
Chanoine
Regulier. ADAM Ecoſſois Chanoine Regulier de S. Auguſtin de l'Ordre de Prémontré, a fleuri vers l'an 1160. & eſt mort l'an 1180. Il a compoſé un Commentaire ſur la Regle de S. Auguſtin : un Traité du Triple Tabernacle de Moïſe : un autre Traité des trois genres de Contemplation, & quarante-ſept Sermons. Ces Ouvrages ont été imprimés à Anvers en 1659. Le Pere Oudin dit qu'il a vû cinquante-trois autres Sermons & un Soliloque de l'Âme de cet Auteur dans la Bibliotheque des PP. Celeſtins de Mante.

Jean Bour-
guignon
Magi-
ſtrat de
Piſe. JEAN BOURGUIGNON Magiſtrat & Citoyen de la Ville de Piſe aiant été envoié à Conſtantinople vers l'Empercur Manuel Comnene pour les affaires de ſa Republique, y trouva des Exemplaires des Homelies de Saint Chryſoſtome ſur Saint Jean & ſur Saint Matthieu, qu'il traduiliſt en Latin. Il a auſſi traduit le Traité de la Foi Orthodoxe de Saint Jean Damascene & les huit Livres de la Philoſophie de Nemeſius. Ce dernier Ouvrage a été imprimé à Straſbourg l'an 1512. Cet Auteur a fleuri vers l'an 1150. & eſt mort l'an 1194. Ses Traductions ne ſont

pas bien polies, mais assez fidèles.

PIERRE DE RIGA Chantre & Chanoine de l'Eglise de Rheims fleurit vers l'an 1170. Il a composé sept Livres auxquels il a donné le nom d'Aurore, qui contiennent les deux Livres des Rois & les quatre Evangiles en vers, suivant le sens literal & allegorique. On trouve cet Ouvrage dans les Bibliothèques, & le Pere Oudin nous assure qu'il les avoit tout prêts à faire imprimer. Le Public pourra bien s'en passer sans perdre beaucoup; ces sortes d'Ouvrages étant de peu d'utilité.

*Pierre de
Riga Cha-
noine de
Rheims.*

HENRY Archevêque de Rheims écrivit l'an 1170. deux Lettres en faveur de Dreux Chancelier de l'Eglise de Noyon que le Pape Alexandre III. vouloit condamner, l'une aux Cardinaux & l'autre au Pape même: elles sont toutes deux écrites avec beaucoup de liberté, & il s'y plaint de ce qu'après les services qu'il a rendus au Saint Siege, on a si peu de consideration pour les personnes qu'il considere. Ces deux Lettres nous ont été données par Monsieur Baluse dans le second Tome de ses Ouvrages mélangez. Le Pape se contenta de lui faire une réponse fort honnête, sans lui accorder ce qu'il lui demandoit; en lui marquant que s'il ne faisoit pas ce qu'il souhaitoit, ce n'étoit pas qu'il n'eût tout le desir possible de le satisfaire, mais parce que les affaires ne s'y trouvoient pas disposées.

*Henri
Archevê-
que de
Rheims.*

ROBERT PAULULUS Prêtre d'Amiens a composé vers l'an 1178. trois Livres des Offices de l'Eglise imprimés séparément & sous le nom de Hugues de S. Victor parmi les Oeuvres de cet

*Robert
Paululus
Prêtre
d'Amiens*

Auteur. Il faut encore restituer à ce Robert le Traité intitulé Canon de la Purification Mystique, qui est aussi parmi les œuvres de Hugues de Saint Victor.

*Maurice
Evêque
de Paris.*

MAURICE surnommé DE SULLY du nom de sa Patrie, petite Ville sur la Loire, quoique d'une famille obscure, fut élevé par son mérite & par sa science à l'Evêché de Paris l'an 1164. après la mort de Pierre Lombard. Henri de Gand nous assure qu'il avoit composé des Sermons pour tous les Dimanches & Fêtes de l'année, & des Instructions pour ses Prêtres, que l'on trouve manuscrits dans la Bibliothèque du Roi & dans celle de Saint Victor. Il mourut l'an 1195. & fut enterré dans l'Abbaie de Saint Victor.

*Gervais
Prêtre de
Chicester.*

GERVAIS Prêtre de Chicester ami de Saint Thomas de Cantorbie, fut en grande réputation de doctrine. Il a écrit un Commentaire sur le Prophete Malachie, que Jamesius dit avoir été dans la Bibliothèque de Lomlei.

*Odon Ab-
bé de Bel.*

ODON de la Province de Kent en Angleterre, Pricur du Monastere de Cantorbie, & ensuite Abbé de Bel, ami & défenseur de Saint Thomas de Cantorbie, a écrit plusieurs Ouvrages: il ne nous en reste qu'une Lettre adressée à son frere Novice dans l'Abbaie d'Igny, par laquelle il l'exhorte à faire bientôt Profession. Cette Lettre a été donnée par le Pere Mabilon dans le premier Tome de ses Analectes.

*Laborant
Cardinal.*

LABORANT Cardinal du Titre de Sainte Marie, qui fleurit vers l'an 1180. a composé une Collection de Canons, un Traité de la Justice, divisé en quatre Parties, & adressé au Gouver-

neur de Sicile : un autre Traité à Hugues Archevêque de Palerme : une Lettre à ce même Hugues contre les Sabelliens , & une autre Lettre à Vivien Cardinal de Saint Estienne sur les Appellations. Tous ces Traitez sont dans un Manuscrit de S. Pierre de Rome cité par Baronius & par Possewin.

ALULFE Moine de Saint Martin de Tournai a composé un Recueil de Sentences & de pensées tirées des Ouvrages de S. Gregoire intitulé Gregorial. Il se trouve manuscrit dans plusieurs Bibliothèques, & le Pere Mabillon nous en a donné la Préface dans le premier Tome de ses Analestes.

BAUDOÛIN de Devonshire de la Ville d'Exchester , de Maître d'Ecole devint Archidiaque ; il se fit ensuite Moine de Cisteaux , & devint Abbé de Forden ; de cette Abbaye il fut transféré à l'Evêché de Winchester l'an 1181. & enfin élevé l'an 1185. à la dignité d'Archevêque de Cantorbie. Il accompagna le Roi Richard dans le voiage de la Terre-Sainte où il mourut l'an 1191. ou 1192. On dit que le Pape Urbain lui adressa une Lettre , dont l'inscription portoit ; à *Baudouin Moine tres-fervent , chaud Abbé , siede Evêque , & Archevêque mol.* On a dans le cinquième Tome de la Bibliothèque de Cisteaux du Pere Tissier, les Ouvrages suivans de cet Auteur : seize Traitez de pieté sur differens sujets , comme sur l'amour de Dieu , la double Resurrection , le repos , la vertu de la parole de Dieu , la salutation Angelique , &c. Un Traité de la recommandation de la Foi, & un autre Traité du Sacrement de l'Autel adressé à

*Alulfe
Moine de
S. Mar-
tin de
Tournai.*

*Baudouin
Archevê-
que de
Cantorbie*

Barthelemy Evêque d'Excheſter.

Isaac Abbé de l'Etoile.

ISAAC Abbé de l'Etoile Ordre de Cisteaux au Diocèse de Poitiers a fleuri vers la fin du Siècle. Il a fait des Sermons donnés dans le sixième Tome de la Bibliothèque de Cisteaux, & est Auteur du Traité de l'Esprit & de l'Âme attribué à S. Augustin; on le croit aussi Auteur d'une Lettre sur le Canon de la Messe qui est dans le premier Tome du Spicilege.

Henri.

L'ABBAÏE de Clairvaux nous fournit sur la fin de ce Siècle trois Abbez que l'on peut mettre au rang des Auteurs Ecclesiastiques; sçavoir HENRI septième Abbé qui a fait un Traité intitulé *De peregrinante civitate Dei*; & quelques Lettres. PIERRE huitième Abbé qui a écrit quelques Lettres, & son Sucesseur GARNIER qui a composé plusieurs Sermons. Consultez sur ces Ouvrages le troisième Tome de la Bibliothèque de Cisteaux.

Pierre.

Garnier Abbés de Clairvaux.

Gilbert de Sempringham.

GILBERT de Sempringham Anglois Fondateur de l'Ordre des Chanoines surnommés Gilbertins en Angleterre, fleurit vers la fin de ce Siècle. Il a fait deux Livres de Constitutions pour son Ordre qui se trouvent dans le *Monasticum Anglicanum*.

Chrétien.

Nous avons dans la Bibliothèque de Saint Germain des Prez un Recueil manuscrit de divers Sermons qui portent le nom de CHRÉTIEN quelques uns ont crû que cet Auteur étoit Abbé de S. Pierre au Val dans le Diocèse de Chartres; d'autres l'attribuent à Chrétien Archevêque de Mayence mort en 1183. qui a écrit à ce qu'on croit l'Histoire de l'Empereur Frederic à la Terre-sainte. D'autres avec plus de vrai-sen-

blance, à un des deux Chrétiens Moines de Claitvaux & Disciples de Saint Bernard, qui furent faits Abbez & Evêques en Hibernie, dont il est parlé dans le Chapitre 3 du second Livre de la Vie de Saint Bernard. Quoi-qu'il en soit cet Auteur a tiré plusieurs pensées des œuvres de Saint Bernard.

GAUTIER surnommé DE CHATILLON natif de l'Isle en Flandres Auteur de l'Alexandreïde où du Poëme des actions d'Alexandre, imprimé à Strasbourg en 1531. & à Lion en 1558. a aussi composé trois Livres en forme de Dialogues contre les Juifs, que le Pere Oudin nous assure avoir vû manuscrits dans la Bibliotheque du Monastere de Prémontré de Braine.

*Gautier de
Châtillon.*

GARNIER Chanoine & Souprieur de l'Abbaye de S. Victor de Paris, a composé sur la fin de ce Siècle un Traité intitulé *Gregorien*, contenant des Explications allegoriques sur la Bible tirées des Livres de S. Gregoire Pape. Cet Ouvrage a été imprimé à Paris l'an 1608.

*Garnier
de Saint
Victor.*

THOMAS Moine de Cisteaux est Auteur d'un Commentaire sur le Cantique des Cantiques partagé en douze Livres, & adressé à Ponce Evêque de Clermont, quoique quelques-uns l'aient attribué à quelques Auteurs de même nom, & que Paul de Reatino Cordelier ait eu la hardiesse de le faire imprimer à Rome en 1655. sous le nom de Jean Duns surnommé Scot; ce qui souleva contre lui le Procureur general de l'Ordre de Cisteaux, qui obtint une Sentence du Maître du Sacré Palais, par laquelle il fut déclaré que mal-à-propos ce Commentaire avoit été imprimé sous le nom de Scot, & il fut fait

*Thomas
Moine de
Cisteaux.*

défenses de le vendre ou de le publier sous ce nom, mais seulement sous celui de Thomas de Cisteaux. Charles de Wisch qui avoit fait imprimer cet Ouvrage dans la Bibliothèque de Prémontré, l'avoit attribué à plusieurs Thomas; & ensuite Jean le Page Collecteur de la Bibliothèque de Prémontré, l'avoit attribué à un certain Thomas Chanoine de l'Ordre de Prémontré au Monastere du Quesnoi; mais son véritable Auteur est Thomas Moine de Cisteaux, ainsi qu'il est justifié par les anciens manuscrits qui se trouvent dans les Bibliothèques de cet Ordre. Il porte aussi son nom dans les premières Editions qu'on en a faites à Paris en 1521. chez Badius, & à Lion l'an 1571. Cet Auteur a fleuri vers la fin du Siècle.

*Pierre le
Mangeur
Doïen de
S. Pierre
de Troyes*

PIERRE surnommé LE MANGEUR natif de Troyes en Champagne, Prêtre & Doïen de l'Eglise de Saint Pierre de cette Ville, s'acquit tant de reputation qu'il fut appelé à Paris, & fait Chancelier de l'Université. Il se retira sur la fin de sa vie dans le Monastere de S. Victor où il mourut l'an 1198. Son principal Ouvrage est l'Histoire Scholastique divisée en seize Livres, qui comprend en Abregé toute l'Histoire Sainte, depuis le commencement de la Genèse jusqu'à la fin des Actes des Apôtres: il y mêle de l'Histoire Prophane & des narrations fabuleuses. Cet Ouvrage a été imprimé pour la première fois à Rutlingen en 1473. & ensuite à Strasbourg en 1483. à Bâle en 1486. & à Lion en 1543. Les Sermons que Busée avoit fait imprimer sous le nom de Pierre de Blois, sont de cet Auteur, aussi bien que quelques autres

qui se trouvent dans les Bibliothèques.

ROBERT DE FLAMESBURE Chanoine Regulier de S. Augustin, & Penitencier dans l'Abbaye de S. Victor, fut en grande réputation de science. Il a composé un grand Penitentiel qui se trouve manuscrit dans la Bibliothèque de S. Victor, & dans celle du College des Cholets.

*Robert de
Flam s-
bure.*

LES Anglois ont toujours été curieux de Livres Penitentiels. Sur la fin de ce Siècle deux Auteurs Anglois en dressèrent; le premier est BARTHELEMI Evêque d'Oxford, dont l'Ouvrage se trouve manuscrit dans la Bibliothèque de Saint Victor, & l'autre ODON DE CHIRTON dont l'Ouvrage intitulé *Somme de la Penitence*, se trouve dans plusieurs Bibliothèques d'Angleterre; avec plusieurs Homelies du même Auteur.

*Barthe-
lemi Evê-
que d'Ox-
ford.*

*Odon de
Chirton.*

ELIE DE COXIDE, ainsi appelé du nom d'un Village du Territoire de Furnes en Flandres lieu de sa naissance, Moine de Cisteaux, & Abbé de Dunes, nous a laissé deux longs Discours qu'il fit dans le Chapitre de Cisteaux qui se trouvent dans la Bibliothèque des Auteurs de cet Ordre. Il mourut l'an 1203.

*Elie de
Coxide
Abbé de
Dunes.*

JEAN Chartreux du Monastere des Portes a fleuri sur la fin de ce Siècle & composé cinq Lettres spirituelles. La première de la fuite du monde; la seconde & la troisième sur la Priere; la quatrième du soin que l'on doit avoir des mouvemens de son cœur; & la cinquième de la constance dans l'état que l'on a embrassé, adressée à son Neveu Bernard Chartreux qui étoit tenté de quitter cet Ordre.

*Jean
Moine
Char-
treux des
Portes.*

Estienne de Chaulmet Char- treux des Portes. Il y a encore une Lettre d'un Moine de cette même Chartreuse, appellé ESTIENNE DE CHAULMET, sur la perseverance dans l'Ordre que l'on a embrassé, adressée aux Novices du Monastere de Saint Sulpice de l'Ordre de Cisteaux. Ces deux Auteurs ont écrit les dernieres années de ce Siecle.

Zacharie Evêque de Chrysofle. ZACHARIE selon quelques-uns Chanoine Regulier de l'Ordre de Prémontré dans le Monastere de S. Martin de Laon, selon d'autres Evêque de Chrysofle, a fait un Commentaire sur la Concorde Évangelique d'Ammonius qui a été imprimé à Cologne l'an 1535. & dans le 19. Tome de la Bibliotheque des Peres. On ne sçait rien de certain de la vie, de la qualité, ni du tems de cet Auteur.

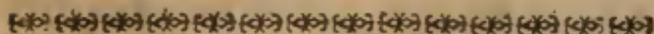




CHAPITRE XIII.

DES AUTEURS DU XII. SIECLE
*qui ont composé des Ouvrages d'Histoire
 Ecclesiastique.*

LE douzième Siecle nous fournit un si grand nombre d'Historiens & d'Ouvrages d'Histoire tant Ecclesiastique que Prophane, qu'il est comme impossible de parler de tous en détail. Nous avons tâché néanmoins d'en faire le Catalogue, & d'indiquer au moins les Auteurs & leurs Ouvrages; mais afin de le faire plus commodément & plus methodiquement, nous les avons rangez sous divers titres.



AUTEURS QUI ONT ECRIT
 l'Histoire Universelle.

FLORENT BRAVON Anglois Moine de Winchester, a composé une Chronique depuis le commencement du monde jusqu'à l'an 1118. tirée en partie de celle de Marianus Scotus imprimée à Londres en 1595. & à Francfort en 1601. & un Livre de la Genealogie des Rois d'Angleterre, qui se trouve aussi dans l'Edition de Londres. Il est mort l'an 1119.

*Florent
 Bravon
 Moine de
 Winche-
 ster.*

Eckard
Abbé
d'Uran-
gen. ECKARD Abbé d'Uringen dans le Diocèse de Wirtzburg a fleuri vers l'an 1130. & nous a laissé une Chronique. Tritheme fait aussi mention d'un Ouvrage de cet Auteur intitulé *Lanterne des Moines*. On a encore quelques Lettres & quelques Sermons de lui.

Hugues
Moine de
Fleury. HUGUES Moine de Fleury a composé vers l'an 1120. une Chronique depuis le commencement du monde jusqu'à l'an 840. qui a été imprimée à Munster l'an 1638. Ce même Auteur a écrit deux Livres de la Puissance Royale & de la Dignité Sacerdotale, adressés à Henri Roi d'Angleterre, donnés par Monsieur Baluse dans le quatrième Tome de ses Oeuvres mélangées.

Orderic
Vital
Moine de
S. Evrou. ORDERIC VITAL né en Angleterre à Attingesham sur la rivière de Severne l'an 1075. fut envoyé à l'âge d'onze ans en Normandie, & mis dans l'Abbaïe de S. Evrou où il prit l'habit & fit ses études. Il y reçût les Ordres Sacrez & y passa toute sa vie. Il a écrit treize Livres d'Histoire Ecclesiastique depuis la Naissance de JESUS-CHRIST, jusqu'à l'an 1142. qui ont été donnés au Public par Monsieur du Chesne dans le Volume des Historiens de Normandie.

Anselme
Abbé de
Gem-
blours. ANSELME Abbé de Gemblours en Brabant a continué la Chronique de Sigebert depuis l'an 1112. jusqu'à l'an 1137 Cette continuation avec deux autres dont la première va jusqu'à l'an 1149. & la seconde jusqu'à l'an 1225. ont été données par Aubert de la Mire, & imprimées à Anvers l'an 1608.

LA Naissance d'Othon Evêque de Frisinghen, *Othon Evêque de Frisinghen.* n'est pas moins illustre que la reputation qu'il s'est acquise par son Histoire. Il étoit fils de Leopold Marquis d'Autriche & d'Agnés fille de l'Empereur Henri IV. Cette Princesse fut mariée deux fois, la premiere à Frederic Duc de Souïabe, dont il eut deux Fils, Conrad Empereur & Frederic Duc de Souïabe. De son second Mariage avec Leopold, elle eut Leopold Duc de Baviere, Henri Duc d'Autriche, Gertrude Duchesse de Boheme, Berthe Duchesse de Pologne, Ite Marquise de Montferrat, Othon & Conrad. Ces deux derniers aiant été destinés par leur Pere à l'Etat Ecclesiastique, Othon fut chargé de la conduite du College que son Pere avoit fait bâtir à Neubourg, & où ce Prince vouloit être enterré. Othon se déchargea bientôt de ce soin sur Opolde, & poussé du désir de se perfectionner dans les sciences, il vint à Paris, où il fit ses études. Quelques années après il se fit Moine de Cisteaux dans l'Abbaïe de Morimond, avec quinze de ses Compagnons. L'an 1138. l'Empereur Conrad son Frere lui donna l'Evêché de Frisinghen en Baviere, & l'honora des dignitez de Chancelier & de Secretaire d'Etat. Il accompagna ce Prince l'an 1148. dans son voyage de la Terre-Sainte. Enfin l'an 1156. il quitta son Evêché & se retira à l'Abbaïe de Morimond où il mourut au mois de Septembre de la même année. Il a composé une Histoite Chronologique de ce qui s'est passé depuis le commencement du monde jusqu'à son tems divisée en sept Livres, & y en a joint une huitième de la Persecution de l'An-

Othon techrist & de la Resurrection des morts. Il é-
Evêque crit assez purement pour le Siècle où il vivoit &
de Frisfin- beaucoup mieux que les autres Historiens de ce
ghen. temps là. Il avoit bien étudié la Scholastique &
 la Philosophie d'Aristote, & il fut un des pre-
 miers qui selon la remarque de Radewic, in-
 troduisit cette science en Allemagne. Cela étant
 il ne faut pas s'étonner qu'il ait été assez favo-
 rable à Gillebert de la Porrée dans la narration
 qu'il fait de son Histoire : elle a été donnée pour
 la premiere fois au Public par Jean Cuspi-
 nien & imprimée à Strasbourg l'an 1515. ensuite
 à Bâle en 1569. & parmi les Historiens d'Alle-
 magne à Francfort en 1585. & 1670. Othon a
 aussi écrit deux Livres contenant l'Histoire des
 actions de Frederic Barberousse, qui sont à la
 fin de sa Chronique. Wolfgang Lazius dit qu'il
 a vû une Histoire d'Autriche composée par
 Othon ; mais on n'en a point ouï parler depuis,
 & elle n'a été imprimée en aucun endroit.

Godefroy GODEFROY DE VITERBE du nom de sa Patrie,
de Viterbe Prêtre, Aumônier & Secretaire des Empereurs
 Conrad III. Frederic I. & Henri VI. a composé
 une Chronique universelle adressée au Pape
 Urbain III. intitulée *Pantheon*, à cause de la
 grande quantité de faits qu'elle contient : elle
 finit à l'an 1186. On la trouve parmi les Histo-
 riens d'Allemagne recueillis par Pistorius, &
 imprimés à Francfort en 1584. On dit que cet
 Auteur avoit employé quarante ans à voïager,
 que dans ses voïages il avoit fait un prodigieux
 Recueil de toutes sortes d'observations,
 & qu'il avoit appris les Langues Grêque, La-
 tine, Hebraïque & Chaldaïque. Lambecius fait

mention d'un autre Ouvrage du même Auteur qui est manuscrit dans la Bibliothèque de l'Empereur, intitulé *Miroir des Rois*, ou des *Généalogies de tous les Rois & Empereurs depuis le Déluge jusqu'à Henri VI.*

ROBERT DE TORIGNY Moine & ensuite Prieur de l'Abbaïe du Bec, & enfin Abbé du Mont S. Michel a composé un Supplément de la Chronique de Sigebert & une continuation jusqu'à l'an 1184. un Traité des Monasteres & des Abbaïes de Normandie, l'Histoire du Monastere du Mont S. Michel, un Commentaire sur les Epîtres de Saint Paul tiré de S. Augustin, & l'Histoire de Henri II. Roi d'Angleterre. Le P. Dom Luc Dachery a fait imprimer à la fin des Oeuvres de Guibert le Supplément & la continuation de la Chronique de Sigebert & le Traité des Abbaïes de Normandie, avec une Lettre de Robert & sa Préface du Commentaire sur les Epîtres de S. Paul.

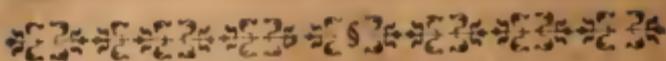
*Robert de
Torigny
Abbé du
Mont S.
Michel.*

OTHON DE S. BLAISE a continué la Chronique d'Othon de Frisinghen jusqu'à l'an 1190.

*Othon de
S. Blaise.*

On attribue à JEAN BROMPTON Moine Anglois de l'Ordre de Cisteaux & Abbé de Jorval au Diocèse d'IorcK, une Chronique depuis l'an 588. jusqu'à l'an 1198. mais Seldenus prétend que Brompton n'en est pas Auteur; qu'il l'a seulement fait copier, & qu'il n'a point vécu dans ce Siècle-ci.

*Jean
Brompton
Abbé de
Jorval.*



HISTORIENS d'Angleterre.

L'ANGLETERRE a porté dans ce Siècle tant d'Auteurs qui ont eu soin d'écrire son Histoire qu'ils méritent un article particulier.

Henri
Archidia-
cre de
Hunting-
ton.

HENRI DE HUNTINGTON Anglois Fils d'un Prêtre marié nommé Nicolas, disciple d'Albin Andegavius Chanoine de Lincolne, fut fait Chanoine de cette dernière Eglise, & ensuite Archidiacre de Huntington par Alexandre Evêque de Lincolne qu'il accompagna dans un voiage qu'il fit à Rome. Il a écrit l'Histoire des Anglois depuis leur commencement jusqu'à la mort du Roi Estienne arrivé l'an 1154. Elle est adressée à cet Alexandre Evêque de Lincolne & divisée en huit ou dix Livres & elle est entre les Ecrivains Anglois dans la Collection de Savil imprimée à Londres en 1596. & à Francfort en 1601. Le Pere Dom Luc Dachery nous a donné dans le huitième Tome de son Spicilege un petit Traité de cet Auteur, Du Mépris du Monde, adressé à Gautier. Il y fait voir le mépris qu'on doit faire des choses de ce monde, en rapportant plusieurs exemples des malheurs arrivés aux Grands de son Siècle, & de la mort misérable de plusieurs méchans. Il remarque dans la Préface de ce petit écrit, qu'il avoit auparavant adressé à ce même homme un Recueil d'Epigrammes, & un Poëme sur l'Amour. Il y a dans

les Bibliothèques de Cambridge & d'Oxford, d'autres Ouvrages manuscrits de cet Auteur, comme une Lettre sur les Rois Bretons adressée à Warin ; un Opuscule sur les Provinces de Bretagne ; un Traité de l'Image du monde, & un Traité des Saints d'Angleterre.

GUILLAUME LE PETIT né à Bridlington proche d'Iorcx l'an 1136. fut élevé dans le Monastere des Chanoines Reguliers de Neutbrige, où il embrassa la vie Réguliere. Il a composé une Histoire d'Angleterre assez ample, divisée en cinq Livres depuis l'an 1066. jusqu'à l'an 1197. Cette Histoire est fidèle & écrite d'une maniere simple & intelligible. Elle a été imprimée à Anvers l'an 1567. & à Heydelberg l'an 1587. & enfin plus ample à Paris avec les Notes de Jean Picard l'an 1610. On croit qu'il est mort l'an 1208.

*Guillaume le Petit
Chanoine
Regulier
de Neut-
brige.*

GAUTIER de la Province de Galles en Angleterre Archidiacre & selon quelques-uns même Evêque d'Oxford a traduit d'Anglois en Latin l'Histoire d'Angleterre, composée par Godefroy de Monmouth & l'a continuée jusqu'à son temps.

*Gautier
Archidia-
cre d'Ox-
ford.*

JEAN PYKE Anglois a fait une Histoire des Rois Anglois, Saxons & des Rois Danois qui ont régné en Angleterre. Ces deux Auteurs ont fleuri sous le Regne de Henri I. Roi d'Angleterre.

Jean Pike.

GERVAIS Moine de Cantorbie a composé plusieurs Traitez concernant l'Histoire d'Angleterre qui se trouvent dans le Recueil des Historiens Anglois de Seldenus, savoir un Traité de l'embrasement & de la réparation de

*Gervais
Moine de
Cantorbie*

l'Eglise de Cantorbie ; l'Image des discordes entre les Moines de Cantorbie & Baudouin leur Archevêque : une Chronique depuis l'an 1122. jusqu'à l'an 1199. & les Vies des Archevêques de Cantorbie.

*Geofroi
Arthure
Evêque
de Saint
Asaph.*

GEOFROI ARTHURE Archidiacre de Saint Asaph, fut élu Evêque de cette Eglise l'an 1151. Il quitta son Evêché, à cause de quelques troubles arrivés dans la Province de Galles, & se retira près de Henri II. Roi d'Angleterre, qui lui donna en commende l'Abbaïe d'Abendon. Dans le Concile tenu à Londres l'an 1175. le Clergé de S. Asaph, fit proposer à Geofroi par l'Archevêque de Cantorbie, de retourner à son Evêché, ou de permettre qu'on mit un autre Evêque en sa place. Il refusa de retourner, croiant garder son Abbaïe ; mais on pourvût à l'Abbaïe & à l'Evêché & il se trouva sans aucun titre. Il a écrit ou plutôt traduit de l'Anglois en Latin une Histoire de la Grande Bretagne depuis le commencement jusqu'à son tems, pleine de fables, adressée à Robert Duc de Glocestre, & divisée en douze Livres : elle a été imprimée à Paris en 1517. à Lion chez Potelier en 1587. & chez Coumclin la même année ; elle se trouve aussi parmi les Historiens d'Angleterre imprimés cette année-là à Heidelberg. On dit qu'il a encore traduit d'Anglois en Latin les anciennes Propheties de Merin, qui ont été imprimées à Francfort avec des remarques d'Alanus l'an 1603.

L'Histoire de l'Eglise de Durham a été écrite par plusieurs Historiens.

Le premier est TURGOT Moine de cette Eglise, qui en a écrit l'Histoire depuis son commencement jusqu'à 1096.

*Turgot
Moine de
Durham.*

SIMEON DE DURHAM a copié presque mot-à-mot l'Histoire de Turgot depuis l'an 635. jusqu'à l'an 1096. & l'a continuée jusqu'à l'an 1154. Il a encore écrit l'Histoire des Rois d'Angleterre & de Danemark depuis l'an 731. jusqu'à l'an 1130. une Lettre à Hugues Doyen d'Iork sur les Archevêques de cette Ville, & une Relation du Siege de Durham. Ces trois dernieres Pieces ont été données par le Pere Labbe dans le premier Tome de sa Bibliotheque des Manuscrits. Les Histoires de Durham de Turgot & de Simeon ont été imprimées à Londres, avec les autres Historiens d'Angleterre en 1652.

*Simeon de
Durham.*

GUILLAUME DE SOMMERSET Moine de Malmesbury est, avec raison, le plus estimé de tous les Historiens Anglois. Son Histoire d'Angleterre, divisée en cinq Livres, contient ce qui s'est passé de plus considerable dans ce Roiaume depuis l'arrivée des Saxons jusqu'à la vingthuitième année de Henri I. Roi d'Angleterre, c'est-à-dire depuis l'an 449. jusqu'à l'an 1127. Il y a ensuite ajoûté deux Livres qui continuent cette Histoire jusqu'à l'an 1143. & a joint à cet Ouvrage quatre Livres, contenant l'Histoire des Evêques d'Angleterre, depuis Saint Augustin Apôtre de ce Roiaume, jusqu'à son temps. Ces Ouvrages ont été imprimés à Londres en 1596. & à Francfort en 1601. par les soins de Savil. Le Pere Mabillon a publié la Vie de S.

*Guillaume de Som-
merfet
Moine de
Malmes-
bury.*

Adelme Evêque de Salisbery, composée par cet Auteur dans le premier Tome de ses Siecles Benedictins. Il mourut l'an 1143.

Jean de Hexam
Prévôt de Hagulstad. JEAN DE HEXAM de la Province de Northumberland Moine & Prévôt du Monastere de Hagulstad, fleurit vers l'an 1160. Il a continué l'Histoire des Rois d'Angleterre & de Danemarck par Simeon de Durham depuis l'an 1130. jusqu'à l'an 1154. Cet Ouvrage se trouve parmi les Historiens d'Angleterre imprimés à Londres en 1652.

Silvestre Giraud
Evêque de Saint Davids. SILVESTRE GIRAUD du País de Galles, a fleuri sur la fin du Regne de Henri II. Roi d'Angleterre, auquel il a dédié une Histoire naturelle, une Topographie d'Hibernie, & une Histoire enforme de prédiction de la Conquête d'Hibernie par Henri II. imprimée à Anvers. Ces Ouvrages ont été donnés au Public par Cambden, & imprimés à Francfort en 1602. Il a fait encore un Itineraire du País de Galles sur la Visite qu'il en fit avec Baudouïn Archevêque de Cantorbic, pour exciter le Peuple de ce País à faire le voiage de la Terre-sainte. Ce dernier Ouvrage se trouve avec les autres, & a aussi été imprimé à Londres en 1585. avec une Description du País de Galles. Il a encore écrit les Vies de plusieurs Saints, & est mort Evêque de Saint Davids au commencement du siecle suivant. Il y a une de ses Lettres dans la Collection des Lettres d'Hibernie d'Ulserius, & l'on trouve plusieurs autres Ouvrages de cet Auteur dans les Manuscrits des Bibliothèques d'Angleterre.

ROGER DE HOVEDEN Officier de Henri *Roger de Hoveden*
 II. Roi d'Angleterre, & ensuite Professeur *Professeur*
 Royal en Theologie dans l'Academie d'Oxford, *Royal en*
 a écrit des Annales d'Angleterre depuis l'an *Theolo-*
 731. où finit Bede jusqu'à l'an 1202. Cet Ou- *gie.*
 vrage est parmi les Historiens Anglois, donnés
 par Savil, & imprimés à Londres en 1595. & à
 Francfort en 1601.



HISTORIENS de la Croisade.

L'Histoire de la fameuse Croisade, qui fut
 instituée sous Urbain II. & les Conquêtes
 ou les Prises que les Occidentaux firent en
 Orient depuis l'an 1095. jusqu'à l'année 1099.
 fournit de matiere à plusieurs Historiens con-
 temporains, dont la plûpart étoient témoins
 oculaires des choses qu'ils racontent.

Le premier qui a écrit cette Histoire est PIERRE *Pierre*
 THEUTBODE qui avoit vû la plûpart des choses *Theutbo-*
 qu'il a écrites; c'est de lui que ceux qui ont *de.*
 écrit depuis ont tiré une grande partie de ce
 qu'ils ont rapporté.

Le second est un ANONYME Italien, qui avoit *Anonyme*
 accompagné Boamond Roi de Sicile dans le *Italien.*
 voiage de la Terre-sainte. Son Ouvrage est in-
 titulé *Les Gestes des François & des autres*
Chrétiens de Jerusalem, & divisé en quatre Li-
 vres.

Robert Moine de S. Remi de Rheims. Le troisième est ROBERT Moine de Saint Remi de Rheims, qui assista au Concile de Clermont de l'an 1095. & fit ensuite le voiage de la Terre-sainte. Il écrivit à son retour l'Histoire de la Guerre de Jerusalem, divisée en huit ou neuf Livres assez courts. Il s'excuse lui-même dans la Préface de la barbarie de son stile.

Baudry Evêque de Dol. Le quatrième est BAUDRY Abbé de Bourgueil, qui fut fait ensuite Evêque de Dol l'an 1114. & mourut le 27. Janvier de l'an 1131. Son Histoire est divisée en quatre Livres ; il n'a point été témoin de ce qu'il rapporte, quoiqu'il eût assisté au Concile de Clermont ; mais il ne fait que suivre & rétablir une ancienne Histoire Anonyme mal écrite, en y inserant ce qu'il avoit oüï dire des autres. Cet Auteur a encore composé la Vie de Saint Hugues Archevêque de Rotien, & un Memoire touchant le Monastere de Fescamp, donné dans le Livre intitulé *Neust-a-pia*. On lui attribuë aussi la Vie de Robert d'Arbrisselles, qui est dans Surius ; & l'Histoire de la Translation, de la Tête de Saint Valentin qui se trouve dans la Collection de Bollandus au quatorzième Février. On a encore remarqué qu'il avoit écrit une Vie de Saint Samson : il promet des Notes sur le Pentateuque dans la Préface de son Histoire : on dit enfin qu'il y a un petit Traité manuscrit de cet Auteur dans la Bibliotheque de Vienne en Autriche de la Visite des Malades. Il a travaillé à son Histoire sur la fin de sa vie.

Raimond d'Agiles. Le cinquième est RAIMOND D'AGILES Chanoine du Puy, Chapelain du Comte de Thoulouse témoin oculaire. Il écrivit cette Histoire à la priere

de Pierre Ponce de Baladin ami du Comte de Thoulouse, qui fut tué dans le Siege d'Arache, & adressée à l'Evêque de Viviers.

Le sixième est ALBERT ou ALBERIC Chanoine d'Aix en Provence, qui a écrit son Histoire sur la relation des autres : elle va jusqu'à la seconde année du Regne de Baudouin II. c'est-à-dire jusqu'à l'an 1120. *Albert ou Alberic Chanoine d'Aix.*

Le septième est FOUCHER Moine de Chartres, qui accompagna Robert Duc de Normandie au voiage de la Terre-sainte de l'an 1095. Son Histoire va jusqu'à l'an 1124. Guibert de Nogent l'accuse d'avoir écrit des choses fabuleuses. *Foucher Moine de Chartres.*

GAUTIER, qui prend la qualité de Chancelier, est le huitième. Il a écrit l'histoire des avantages que les Chrétiens d'Occident eurent à Antioche la 1115. & des malheurs qui leur arriverent l'an 1119. il en étoit témoin oculaire, & il avoit été fait prisonnier de guerre. Son Histoire est mal écrite. *Gautier le Chancelier.*

Le neuvième est GUIBERT Abbé de Nogent Auteur celebre qui merite qu'on parle de ses Ouvrages dans un article particulier. *Guibert Abbé de Nogent.*

Le dixième est un ANONYME, qui n'a fait qu'abreger l'Histoire de Foucher jusqu'à l'an 1006. où il finit. *Anonyme.*

L'onzième est un autre ANONYME qui a fait la même Histoire sous le nom d'Histoire de Jerusalem : elle étoit divisée en deux parties; on n'a que la seconde qui commence à l'an 1110. & finit à l'an 1124. Cet Auteur n'a fait encore que suivre Foucher. *Anonyme.*

Le douzième & le plus considerable des Auteurs de cette Histoire, est GUILLAUME Archevê- *Guillaume Arche-*

*vêque de
Tyr.*

que de Tyr, qui l'a continuée depuis le commencement de la Croisade, jusqu'à l'an 1183. en vingt-trois Livres. Il y a apparence que cet Auteur étoit natif de Syrie : il passa fort jeune en Occident, où il fit ses études, & retourna ensuite en Orient, où il fut fait Archidiacre de l'Eglise de Tyr l'an 1167. Il fut ensuite employé aux Negotiations que les Rois de Jerusalem firent avec les Empereurs Grecs ; & enfin il fut élevé l'an 1174. au mois de May à la dignité d'Archevêque de Tyr. Il assista l'an 1179. au Concile de Latran, dont il dressa les Actes. Il revint d'Italie par Constantinople ; & après avoir demeuré quelque tems dans cette Ville auprès de l'Empereur Manuel Comnene, il arriva à Tyr vingt mois après son départ. Le Siege Patriarchal de Jerusalem étant venu à vaquer, Guillaume de Tyr fut proposé pour le remplir ; mais un Clerc d'Auvergne nommé Heraclius Archevêque de Cesarée lui aiant été préféré, Guillaume ne voulut point le reconnoître, & le cita à Rome où il se rendit incontinent, & y fut favorablement reçu du Pape. Heraclius avant que d'y arriver, y envoya un Medecin qui empoisonna Guillaume de Tyr, qui prédit avant sa mort que les Chrétiens perdroient & la Ville de Jerusalem & la vraie Croix sous le Patriarchat d'Heraclius, ce qui arriva peu de tems après. Guillaume de Tyr a écrit son Histoire à la priere d'Amaury Roi de Jerusalem. Il s'est servi jusqu'au Regne de Baudouin III. des Memoires des autres, & dans la suite il rapporte des choses dont il avoit été lui-même témoin. Le vingt-troisième Livre n'est pas achevé. Son

stile est simple & naturel ; il est prudent , judicieux , modeste & sçavant pour le tems où il écrivoit. Il avoit aussi fait l'Histoire des Princes d'Orient depuis l'an 614. jusqu'à l'an 1184. mais elle n'est pas venue jusqu'à nous.

Le treizième est JACQUES de Vitry qui n'a fleuri que dans le siècle suivant. Cet Auteur après avoir été Curé d'Argenteuil , se fit Chanoine Régulier dans le Monastere d'Oignies au Diocèse de Namur. Il prêcha la Croisade contre les Albigeois , & ensuite contre les Sarrasins , & se croisa lui-même pour aller en Palestine. Il fut fait Archevêque de Ptolemaïde ; & enfin pour récompense des services qu'il avoit rendus au S. Siege , il fut appelé à Rome par Honoré III. & fait Cardinal. Son zèle le porta à venir encore en France en qualité de Legat , prêcher une nouvelle Croisade contre les Albigeois , après laquelle étant retourné à Rome , il y mourut l'an 1244. après avoir ordonné que son corps seroit porté à Oignies. L'Histoire de cet Auteur est divisée en trois Livres. Dans le premier il décrit l'état des Eglises d'Orient : dans le second celui des Eglises d'Occident ; & dans le dernier les événemens qu'il avoit vûs lui-même arriver en Orient. Il y a aussi une Lettre de lui sur la prise de Damiete , qui suit son Histoire ; & une autre Lettre contenant la Relation de ce qui se passoit devant Damiete , écrite l'an 1219. au Pape Honoré III. donnée par le P. Dachery dans le huitième Tome de son Spicilege.

Le quatorzième Auteur est un ANONYME du tems , qui a fait l'Histoire de Jerusalem depuis l'an 1177. jusqu'à l'an 1190.

*Jacques
de Vitry
Cardinal.*

*Anony-
me.*

On peut joindre à ces Auteurs diverses Lettres écrites par des Rois, par des Princes & par des Prélats au Roi Louis le Jeune, la Relation d'OLIVIER touchant la Prise de Damiete, & quelques autres Monumens recueillis par Bongars dans sa Collection des Historiens des Croisades, intitulée *Gesta Dei per Francos*, imprimée à HANAW l'an 1611. où se trouvent les Ouvrages dont nous venons de parler. Quelques-uns ont été imprimés séparément, comme l'Histoire de Robert, dont il y a une vieille Edition sans nom d'Imprimeur, & sans date d'année, & une autre Edition de Basle de l'an 1533. Il n'y a qu'une partie de l'Histoire de Foucher dans cette Collection; mais Monsieur Duchesne l'a donnée toute entière parmi ses Historiens de France. L'Histoire d'Alberic a été imprimée à Helmstad l'an 1589. sous le nom de Chronique de Jerusalem. L'Histoire de Guillaume de Tyr a été donnée au Public par Poisnot, & imprimée à Basle l'an 1546. & ensuite par Henri de Pantaleon, imprimée au même endroit l'an 1560. Celle de Jacques de Vitry à Douay en 1597.

AUTEURS DE CHRONIQUES
& d'Histoires particulieres.

HUGUES Moine de Verdun & ensuite Ab- *Hugues*
bé de Flavigni dans la Duché de Bour- *Abbé de*
gogne, a composé la Chronique de Verdun di- *Flavigni.*
visée en deux parties, dont l'une commence à
JESUS-CHRIST, & finit à l'an 1002. &
l'autre continuë l'Histoire jusqu'à 1102. Cet
Ouvrage a été donné par le Pere Labbe qui en
fait une estime toute particuliere dans le pre-
mier Tome de sa Nouvelle Bibliotheque des Ma-
nuscripts. La seconde partie est beaucoup plus
estimable que la premiere.

BAUDRY Secretaire de Gerard I. de Lietbert *Baudry*
& de Gerard II. Evêques de Cambray, ensuite *Evêque*
Chantre & Chanoine de Terouïane, & enfin Evê- *de Noyon*
que de Noyon & de Terouïane, a composé l'Hi- *& de Te-*
stoire des Eglises de Cambray & d'Arras sous le *rouïane.*
titre de Chronique de Cambray, donnée par
Colvenerius, & imprimée à Douay l'an 1615.
Cet Auteur fut fait Evêque l'an 1097. & mourut
l'an 1112.

LEON DE MARS Moine & Bibliothe- *Leon Car-*
caire du Monastere du Mont-Cassin, fut fait *dinal.*
d'Evêque de Sessa Cardinal Evêque d'Ostie par
Paschal II. l'an 1101. Il se sauva de Rome
avec Jean Evêque de Frescati, quand ce Pape
y fut arrêté par l'Empereur Henri V. & courut
par toute l'Italie pour exciter les Peuples à pren-
dre les armes pour le Pape. Il a encore signé
l'an 1115. à une Bulle du Pape Paschal II. &
XII. Siecle.

Leon Cardinal. est mort peu de tems après. Il a écrit une Chronique de l'Abbaïe du Mont-Cassin divisée en trois Livres, qui commence au temps de Saint Benoît, & finit à l'Abbé Didier qui fut élu Pape sous le nom de Victor III. Cette Chronique a été imprimée à Venise en 1513. à Paris avec celle d'Aimoin en 1603. à Naples en 1616. & à Paris en 1668. On dit qu'il y a quelques autres Opuscules manuscrits de cet Auteur, particulièrement quelques Sermons & quelques Vies de Saints.

Autre Leon Cardinal. Lettres d'un autre LEON aussi Cardinal Diacre, qui avoit été élevé à cette dignité par Urbain II. & qui a fait le Registre des Lettres de ce Pape.

Hariulfe Moine de S. Riquier. HARIULFF Moine de S. Riquier nous a donné la Chronique de son Abbaïe imprimée dans le quatrième Tome du Spicilege du Pere Dachery; la Vie de S. Arnoul de Soissons donnée par Surius; un Livre des Miracles de S. Riquier, & la Vie de S. Maldegisile donnée par le Pere Mabillon dans ses Siècles Benedictins. Cet Auteur a écrit au commencement du douzième Siècle.

Rainier Moine de S. Laurent de Liege. RAINIER Moine de Saint Laurent de Liege qui a fleuri vers l'an 1130. est Auteur d'un Traité des hommes Illustres de son Monastere & de l'Evêché de Liege, donné par Chapeaville dans sa Collection des Monumens qui regardent l'Eglise de Liege.

Herman Abbé de S. Martin de Tournai. HERMAN Moine de Saint Vincent de Laon & ensuite Abbé de S. Martin de Tournai, fleurit vers le commencement de ce Siècle. Il a composé une ample Relation du rétablissement de l'Eglise de Saint Martin de Tournai, qui

contient l'Histoire de cette Abbaïe depuis le Regne de Philippe Premier Roi de France jusqu'à son tems, c'est-à-dire jusqu'à l'an 1150. elle se trouve dans le douzième Tome du Spicilege du Pere Dacheri: il a aussi composé trois Livres des Miracles de Sainte Marie de Laon, imprimés avec les Ouvrages de Guibert de Nogent. Il y a un autre Traité manuscrit de cet Auteur sur l'Incarnation de Nôtre-Seigneur, adressé à Estienne Archevêque de Vienne.

*Herman
Abbé de
S. Mar-
tin de
Tournai.*

FALCON de Benevent établi Magistrat de cette Ville par le Pape Innocent II. nous a laissé une Chronique ou une Histoire depuis l'an 1102. jusqu'à l'an 1140. dans laquelle il rapporte particulièrement ce qui regarde sa patrie. Cet Ouvrage a été donné au Public par le Pere Caracioli Theatin, & imprimé à Naples en 1626.

*Falcon
Magi-
strat de
Benevent*

UDASCALQUE Moine a écrit une Relation des Controverses entre Herman Evêque d'Autbourg & Eginon Abbé de Saint Ulric, avec un Poëme du voïage & de la mort d'Eginon, donnés par Canisius dans le second Tome de sa Collection. Cet Auteur a écrit du temps du Pape Paschal II. & d'Arnoul Archevêque de Mayence, dont il a inseré des Lettres dans sa Relation.

*Udascal-
que Moine*

ALEXANDRE Abbé en Sicile a écrit quatre Livres de la Vie & des actions de Roger Roi de Sicile imprimés à Saragoce l'an 1578. & dans l'Espagne illustrée. Cet Auteur a écrit après la mort de Roger arrivée en 1154.

*Alexan-
dre Abbé
en Sicile.*

JEAN Moine de Marmoutier a écrit l'Histoire des actions de Godefroi Plante-Geneste Comte d'Angers & Duc de Normandie, donnée par

*Jean
Moine de
Marmou-*

656 HISTOIRE DES CONTROVERSES
du Bouchel, & imprimée à Paris l'an 1610. &
dans la Collection des Historiens de Norman-
die de Duchefne.

*Geofroi ou
Gautier
de Vine-
sauf.* G E O F R O I O U GAUTIER DE VINESAUF origi-
naire de Normandie, & né en Angleterre, après
avoir fait ses études dans son País, voïagea
dans les País étrangers & y acquit de la repu-
tation. Il a composé un Ouvrage en vers Hexa-
metres, adressé au Pape Innocent III. intitulé
de la nouvelle Poësie ou de l'art de parler; &
un autre Traité de la culture des Arbres. Ces
deux Ouvrages ne sont que manuscrits : mais
on a dans le Tome second des Historiens d'An-
gleterre imprimés à Oxford en 1687. l'Histoire
ou l'Itineraire de Richard Roi des Anglois à
la Terre-sainte, que l'on avoit attribué à d'au-
tres Auteurs. On trouve aussi au même endroit
des vers sur le Roi Richard.

*Odon de
Denil
Abbé de
S. Cor-
neille de
Compie-
gne.* O D O N DE DEUIL Abbé de S. Corneille de
Compiègne, & ensuite Successeur de Suger
dans l'Abbaïe de S. Denis, a composé une Re-
lation du Voïage de Louis VII. Roi de France
en Orient, donnée par le Pere Chifflet dans son
Traité de la Noblesse de S. Bernard, imprimé
à Paris l'an 1660. Cet Auteur est mort l'an
1168.

*Laurent
Moine de
Liege.* Laurent Moine de Liege étant envoieé à Ver-
dun dans le Monastere de S. Viton, y compo-
sa une Chronique des Evêques de Verdun jus-
qu'à l'an 1148. imprimée dans le douzième
Tome du Spicilege. On dit qu'il a vècu jusqu'à
l'an 1179.

*Suger
Abbé de* S U G E R Abbé de Saint Denis, aussi recom-
mandable par sa science & par son zele pour le

bien de l'Eglise, que par sa naissance & par les emplois considerables qu'il a eus dans l'Etat, a écrit la Vie de Louis le Gros ; diverses Lettres sur les affaires du Roïaume pendant sa Régence ; un Traité de ce qu'il a fait dans l'Abbaïe de S. Denis ; une Relation de la Consecration de cette Eglise, des Constitutions & un Testament. Ces monumens se trouvent dans le quatrième Tome des Historiens de Duchesne, à l'exception de la Relation de la Consecration de l'Eglise qui n'y est pas entiere, & dont le Pere Mabillon a donné un Supplément dans le premier Tome de ses Analectes. Suzer fut élu Abbé de Saint Denis l'an 1122. pendant qu'il étoit à Rome, & beni l'an 1123. Il mourut l'an 1153.

ALDEBERT OU ALBERT Abbé de Hildesheim *Aldebert* fleurit vers l'an 1160. Il a écrit une Relation *ou Albert* de la Restitution de son Monastere faite aux *Abbé de* Benedictins sous le Pape Eugene III. donnée *Hildes-* par Gratser & imprimée à Ingolstad l'an 1617. *heim.*

TEULFE Moine de Maurigny, a écrit vers l'an 1150. une Chronique de son Monastere *Teulfe* depuis l'an 1008. jusqu'à l'an 1147. Elle se trou- *Moine de* ve dans les trois Tomes des Historiens de Du- *Mauri-* chesne. *gny.*

HUGUES de Poitiers Moine Benedictin, Sec- *Hugues* cretaire de l'Abbaïe de Vezelay, commença l'an *de Poitiers* 1156. par ordre de Ponce Abbé de Vezelay, *Moine de* l'Histoire de ce Monastere, & la finit l'an 1167. *Vezelay.* sous Guillaume Abbé de la même Abbaïe. Elle est divisée en quatre Livres, & a été donnée par le Pere Dachery dans le troisième Tome du Spicilege.

Richard Prieur de Hagulstad. RICHARD Anglois de la Province de Northumberland Moine & Prieur du Monastere de Hagulstad, fleurit vers l'an 1180. & mourut l'an 1190. On a donné ses Ouvrages parmi les Historiens d'Angleterre imprimés à Londres l'an 1652. qui sont, l'Histoire de l'Eglise & des Evêques de Hagulstad, celle des actions du Roi Estienne, & celle de la guerre de Standardius depuis l'an 1135. jusqu'à l'an 1139.

Thierry Moine. THIERRI Moine a écrit vers l'an 1180. une courte Histoire des affaires Ecclesiastiques & des Rois de Norwege, donnée au Public avec un autre Ouvrage d'un ANONYME, du Voiage que les Danois entreprirent pour la Terre-sainte l'an 1185. donnée par Gaspar Kirxman sur les memoires de Jean Kirxman de Lubec son Oncle, & imprimée à Amsterdam l'an 1684.

Anonyme. GEOFROI Moine François du Monastere de Saint Martial de Limoges & ensuite Prieur de Vigeois dans le même Diocese, ordonné Prêtre l'an 1167. par Geraud Evêque de Cahors, a écrit une Chronique de l'Histoire de France depuis l'an 996. jusqu'à l'an 1184. que le Pere Labbe a donnée dans sa nouvelle Bibliotheque des Manuscrits Tome 2.

Geoffroi Prieur de Vigeois. GONTHIER Moine de l'Abbaie de Saint Amand, fut en réputation d'être bon Poëte, & a composé un Poëme des actions de Frederic Barberouffe dans la Lombardie & dans la Ligurie, intitulé à cause de cela *le Ligurien*, & imprimé à Strasbourg l'an 1531. à Bâle en 1569. à Francfort en 1584. & parmi les Historiens d'Allemagne. Il a fait encore un Traité

de la Priere, du Jeûne & de l'Aumône imprimé à Bâle en 1504. & 1507. On lui attribué la Vie de S. Cyrice & de Sainte Julite écrite en vers.

*Gonthier
Moine de
Saint*

SAXON surnommé le GRAMMAIRIEN à cause de la pureté de son stile, étoit Danois de l'Isle de Selande. Il fut fait Prevôt de l'Eglise de Roschild & Chapelain d'Absalon Archevêque de Londen. Ce Prélat l'envoia à Paris l'an 1177. pour amener des Religieux de Sainte Genevieve en Danemarck. Il a écrit l'Histoire du Danemarck, jusqu'à l'an 1186. Erasme admire la vivacité de son esprit, la noblesse de son expression, l'abondance de son élocution, le grand nombre de ses Sentences, & la variété admirable de ses figures, & s'étonne de ce qu'un Danois a pû être si éloquent dans ce Siècle. Il a imité particulièrement Valere Maxime. Son Histoire a été donnée au Public par Christian Petri Chanoine de Londen, & imprimée à Paris l'an 1514. Jean Bebelius l'a fait imprimer à Bâle en 1534. Philippe Loncier & Jean Fichard à Francfort en 1576. Enfin Jean Stephanus l'a donnée plus ample & plus correcte avec des Prolegomenes & des Notes; son Edition est de la Ville de Sora, & de l'an 1644. Cet Auteur mourut l'an 1204.

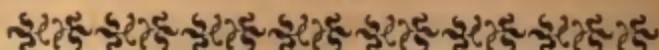
Amand.

*Saxon
le Gram-
mairien
Prevôt de
Roschild.*

RAOUL DE DICETO Anglois de Nation Doien de Saint Paul de Londres, connu par ses voyages & par son érudition, a composé une Chronique abrégée depuis le commencement du monde jusqu'à l'an 1198. On n'en a point publié la premiere Partie, qui finit à Saint Gregoire le Grand, parce qu'elle ne contenoit rien que de trivial. Il a encore fait des Portraits his-

*Raoul de
Diceto
Doyen de
S. Paul de
Londres.*

660 HISTOIRE DES CONTROVERSES
toriques depuis l'an 1148. jusqu'à l'an 1200. Ces
Ouvrages sont parmi les Historiens d'Angleterre,
& imprimés à Londres en 1652.



AUTEURS DE VIES DE SAINTS
& de Relations de Miracles.

Anscherus Abbé de S. Riquier. ANSCHERUS Abbé de Saint Riquier, a composé vers l'an 1110. la Vie & les Miracles de Saint Angilbert Abbé de ce Monastere, donnés par le Pere Mabillon dans le premier Tome de ses Siecles Benedictins.

Theofroy Abbé d'Epternach. THEOFROY Abbé d'Epternach dans le Duché de Luxembourg a écrit une longue Vie de Saint Wilbrode premier Evêque d'Utrecht; quatre Livres d'Epitaphes de Saints, imprimés à Luxembourg l'an 1619. & quelques Sermons qui se trouvent dans les Bibliothèques des Peres.

Rainaud de Semur Archevêque de Lion. RAINAUD de SEMUR fils de Dalmace de Semur & d'Aremberge du Vergey famille illustre de Bourgogne, frere de Hugues Abbé de Cluny, fut élu Abbé de Vezelay, & assista en cette qualité au Concile de Troyes de l'an 1104. Il fut ensuite élevé à l'Archevêché de Lion, & mourut l'an 1109. âgé de quatre-vingt-cinq ans. Il nous a laissé la Vie de Hugues son frere Abbé de Cluny que l'on trouve dans la Bibliothèque de Cluny donnée par Duchesne.

Nicolas Moine de Soissons. NICOLAS Moine de Soissons, a écrit vers l'an 1120. la Vie de Saints Godefroy Evêque d'Amiens, adressée à Rohard Evêque de Soissons, & rapportée par Surius au huit de Novembre.

DOMNISON Prêtre Italien vécut sur la fin du siècle passé & au commencement de celui-ci sous les Empereurs Henri IV. & Henri V. Il a écrit en Vers heroïques la Vie de la Princesse Mathilde, imprimée l'an 1612. à Ingolstad par les soins de Sebastien Tingnagelius, avec les Lettres de Gebhard de Salzbourg, de Sigefroy de Mayence & d'Estienne de Halberstad, sur le différent de Gregoire VII. avec l'Empereur; le Traité de Berthoul de Constance touchant les Excommuniés, les Vies de Saint Altman de Passau, de Thiemon de Salzbourg, & d'Anselme de Lucques écrites par des Anonymes, & le Traité de Hesson touchant ce qui se passa l'an 1119. entre le Pape Calixte II. & l'Empereur Henri V.

*Domnison
Prêtre.*

AELNOTHE Moine de Saint Augustin à Cantorbrie, a fleuri au commencement de ce siècle. Il passa une partie de sa vie en Danemark, où l'on dit qu'il demeura vingt-quatre ans. Il a écrit vers l'an 1120. la Vie & la Passion de Canut Roi de ce País, donnée par Arnoul Huitfeld l'an 1602. & avec les Notes de Meursius à Hanaw en 1631.

*Aelnothe
Moine de
Cantor-
bic.*

GUALBERT Moine de l'Abbaïe de Machiennes, a composé vers l'an 1125. ou 1126. deux Livres de Miracles de Sainte Rictrude.

*Gualbert
Moine de
Machien-
nes.*

PANDULPHE DE PISE a fleuri vers l'an 1130. & écrit la Vie du Pape Gelase II. mort à Cluny l'an 1119. Elle a été imprimée à Rome en 1638.

*Pandul-
phe de Pi-*

FABRICIUS TUSCUS Abbé d'Abendon en Angleterre, a écrit les Vies de Saint Adelme Abbé en Ecosse. Il a fleuri vers le commencement de ce siècle.

*Fabricius
Tuscus
Abbé
d'Aben-
don.*

Auctus AUCTUS Florentin Abbé de l'Ordre
Abbé de de Valombre, qui a fleuri vers le commence-
l'Ordre de ment du siècle, nous a laissé la Vie de Saint
Valombre. Jean Gualbert, & celle de Bernard Hubert Car-
 dinal, avec une Relation de la Translation de
 la Tête de Saint Jacques Apôtre.

Odon Ab- Nous avons une Lettre d'ODON Abbé de S.
bé de S. Remy de Rheims au Comte Thomas Seigneur
Remy de de Coucy qui contient la Relation d'un Miracle
Rheims. qu'il avoit oüï dire à Rome par un Archevêque
 des Indes touchant le Corps de Saint Thomas
 Apôtre qui reposoit dans son Eglise. Cette Lettre
 est écrite vers l'an 1135. car l'année suivante
 Odon revint de Rome en France, & donna aux
 Chartreux le fonds de la Maison du Mont-
 Dieu.

Geofroy le GEOFROYLE Gros Moine de Tiron, a
Gros Moi- écrit vers l'an 1135. la Vie de Saint Bernard Abbé
ne de Ti- de Tiron, rapportée par les Bollandistes, au qua-
ron. torzième d'Avril.

Ulric ULRIC Moine de Saint Blaise dans la Fo-
Evêque rest noire, & ensuite élevé à l'Evêché de Con-
de Con- stance vers l'an 1120. a écrit la Vie de Saint
stance. Gebehard Evêque d'Augsbourg, rapportée par
 Canisius, & celle de Saint Conrad Evêque de
 la même Ville, dont il avoit obtenu la Canoni-
 sation. Sur la fin de sa vie il quitta son Evêché
 & retourna au Monastere de S. Blaise l'an 1138.
 où il mourut l'an 1140.

Archard ARCHARD Moine de Cisteaux, & Maître
Moine de des Novices dans l'Abbaïe de Clairvaux du tems
Clair- de Saint Bernard, a composé la Vie de Saint
vaux. Geselin Hermite, donnée au Public par Arnoul
 Raifius, & imprimée à Douay l'an 1626. On

ET MATIERES ECCLESIASTIQUES. 663
dit qu'il avoit aussi fait des Sermons pour les
Novices. Il a fleuri vers l'an 1140.

Vers le même tems *Sifroy*, *Ebbon*, *Thimon*
& *HERBORDE* écrivirent la Vie de Saint Othon
Apôtre de la Pomeranie, mort en 1139. Elle se
trouve dans les Antiquitez de Canisius.

On peut joindre à ces Auteurs *Robert*
Archidiacre de l'Ostrevant en Hainaut qui avoit
écrit la Vie Saint Aibert Moine & Prêtre du Mo-
nastere de Crespin rapportée par Surius : & un
ANONYME qui a écrit en Vers la Vie de Saint
Ludger.

TURSTIN Archevêque d'Iorck qui se retira
sur la fin de sa vie dans un Monastere de son
Diocese, appelé Rippon-des-Fontaines de l'Or-
dre de Cisteaux, a fait un petit Ouvrage de
l'Origine de ce Monastere.

THIBAUD Moine Benedictin de S. Pierre
de Beze en Bourgogne, a écrit vers le milieu du
sicle quatre Livres des Actes de la Translation
& des Miracles de Saint Prudence Martyr, don-
nés par le Pere Labbe dans sa nouvelle Biblio-
theque des Manuscrits.

HUGUES Moine de Cluny a écrit vers
l'an 1160. une Lettre sur les Vertus de Saint
Hugues Abbé de Cluny, & ensuite la Vie en-
tiere de ce Saint, qui se trouve dans la Biblio-
theque de Cluny, & dans Surius.

GAUTIER Chanoine de Terouane, a écrit
la Vie & le Martyre de Charles le Bon Comte
de Flandres, donnés par le Pere Sirmond l'an
1615.

NICOLAS Chanoine de Liege, a écrit la
Vie de S. Lambert, donnée par Chapeaville dans

de Liege. son Recueil de Pièces concernant l'Eglise de Liege.

Alanus Evêque d'Auxerre. ALANUS natif de Lisle en Flandres, Moine de Clairvaux, & ensuite Abbé de Larivoit Monastere de l'Ordre de Clairvaux au Diocèse de Trèves, fait Evêque d'Auxerre en 1151. nous a laissé un Abregé de la Vie de S. Bernard, donnée par le Pere Mabillon. Il quitta son Evêché pour retourner à Clairvaux l'an 1167. & mourut l'an 1182.

Sibrand Abbé de Mariegarde. SIBRAND Abbé de Mariegarde en Frise nous a laissé la Vie de Saint Frederic fondateur de cette Abbaïe mort en 1175. Sibrand a écrit quelque tems après.

Bertrand Abbé de la Chaise-Dieu. BERTRAND Abbé de la Chaise-Dieu a fait l'Histoire de la Vie & des Miracles de Robert premier Fondateur de cette Abbaïe, divisée en trois Parties : elle a été publiée par le P. Labbe dans sa Bibliotheque nouvelle des Manuscrits Tom. 2.

Roul Tortarius. ROUL surnommé TORTARIUS, a écrit un Livre des Miracles de Saint Benoît donné par le Pere Mabillon dans le quatrième Siecle Benedictin.

Estienne Abbé de S. Jacques de Liege. ESTIENNE Abbé de Saint Jacques de Liege, a composé vers le commencement de ce siecle la Vie de Saint Modoalde Archevêque de Trèves, divisée en trois Livres, & l'Histoire de la Translation de ce Saint, données par Surrius, & par les Bollandistes.

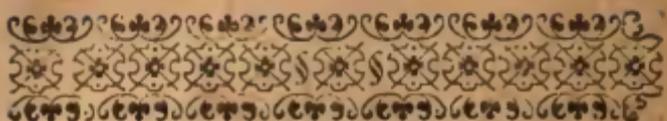
Hugues Moine de S. Sauveur de Lodeve. HUGUES Moine de Saint Sauveur de Lodeve, a composé une Relation de la Conversion de S. Ponce de Laraze, Fondateur de ce Monastere, donnée par Monsieur Baluse dans le troisième Lodeve.

Tome de ses Ouvrages mêlangez.

HERMAN Juif de Cologne converti par les *Herman*
 Sermons d'Egbert Evêque de Munster, & par les *Juif con-*
 Conferences qu'il eut avec l'Abbé Rupert, se retira *verti de*
 dans un Monastere de Chanoines Reguliers de *Cologne,*
 son païs. Il a composé un petit Ecrit de sa
 Conversion, donné par Carpzovius dans la
 derniere Edition du Bouclier de Raimond, im-
 primée à Lipsic en 1687.

THOMAS Moine d'Ely en Angleterre, a *Thomas*
 écrit la Vie & la Translation de Sainte Ethil- *Moine,*
 drite premiere Abbessse d'Ely, morte en 679. La *d'Ely.*
 Vie a été donnée par le Pere Mabillon dans le
 second Siecle Benedictin.





CHAPITRE XIV.

VIES ET ECRITS DES AUTEURS
Ecclesiastiques d'Orient du douzième
Siecle.

LA Grece nous fournit en ce siecle plusieurs Auteurs recommandables par leur science, tant pour la Theologie, que pour le Droit Canon & l'Histoire. Ce Chapitre contient les principaux.

*Euthy-
mius Zi-
gabenus
Moine
Grec.*

EUTHYMIUS ZIGABENUS Moine Grec de l'Ordre de Saint Basile, a fleuri vers le commencement de ce siecle sous l'Empire d'Alexis Comnene, auprès duquel il fut en grande consideration. Il s'appliqua fortement à la lecture des anciens Peres Grecs ; voici les Ouvrages qu'il nous a laissés. Un Recueil de Passages des Peres sur divers points de la Religion contre les erreurs des Heretiques, intitulé *Panoplie dogmatique de la Foi Orthodoxe contre toutes les Heresies*, divisé en deux Parties. Le Texte Grec de cet Ouvrage n'a point encore paru, mais seulement une Version Latine faite par Zinus, imprimée à Lion en 1536. à Paris en 1556. à Venise en 1575. & dans les Bibliothèques des Peres : un long Commentaire sur les cent cinquante Pseaumes, & sur les dix Cantiques, tiré des Ouvrages des Peres, imprimé en Grec à

Verone l'an 1530. & en Latin de la Traduction de Saulius à Paris en 1543. 1547. & à Venise en 1568. Monsieur le Moine nous a donné dans le premier Tome de son Recueil de Pieces la Préface de ce Commentaire, dans laquelle l'Auteur traite diverses Questions qui regardent les Pseaumes: un Commentaire sur les quatre Evangiles imprimé en Grec à Verone l'an 1530. & en Latin de la Version de Hentenius à Louvain en 1544. à Paris en 1562. Simlerus nous assure qu'il y a un Manuscrit dans la Bibliothèque de Sambucus d'un Commentaire de cet Auteur sur les Epîtres Catholiques, & quelques Auteurs ont aussi parlé d'un Commentaire du même sur les Epîtres de Saint Paul. Les Commentaires de cet Auteur sont litteraux, moraux & allegoriques: il s'attache dans le litteral à expliquer la propre signification des termes: sa Morale est solide, & ses allegories naturelles & raisonnables.

PHILIPPE surnommé LE SOLITAIRE Moine Grec, composa l'an 1105. un Ouvrage intitulé *La Dioptre*, ou *la Regle de la Vie Chrétienne*, adressé à Callinique, divisé en quatre Livres, dont la Version faite par Jacques Pontanus a été donnée au public, & imprimée à Ingolstadt l'an 1604. & depuis inserée dans les Bibliothèques des Peres. Il y fait parler l'Ame & le Corps; l'Ame en qualité de Maîtresse, & le Corps comme disciple: l'Ame y donne quantité d'Instructions morales au Corps, qui reconnoît & approuve les veritez qu'elle lui enseigne, avoué ses infirmités, & donne aussi quelquefois des avis à l'Ame. L'Auteur y rapporte quantité de beaux passages des Peres Grecs, & y traite quelques points de

*Euthy-
mius Zi-
gabenus
Moine
Grec.*

*Philippe
le Solitai-
re Moine
Grec.*

doctrine. On y trouve la nécessité de la Confession établie : il y prouve que les Ames des Justes après leur mort, vont dans le Ciel, & jouissent de la Beatitude, & y explique plusieurs Questions touchant la Resurrection ; mais il y traite principalement des Points qui regardent la Morale & l'état de la Nature humaine.

*Pierre
Chryso-
lan.*

PIERRE CROSOLAN OU CHRYSOLAN transféré d'un Evêché à l'Archevêché de Milan vers le commencement de ce siècle, fut envoyé par le Pape Paschal II. vers Alexis Comnene Empereur de Constantinople. Il y disputa fottement de vive voix & par écrit contre le sentiment des Grecs touchant la Proceffion du Saint Esprit. Etant revenu de sa Legation, l'Archevêché de Milan lui fut disputé par Jordanes, & il fut condamné dans un Concile de Latran tenu l'an 1116. de le quitter & de retourner à son Evêché. On a le Discours qu'il adressa à Alexis Comnene touchant la Proceffion du Saint Esprit. Il est en Latin dans Baronius à l'année 1119. & en Grec & en Latin dans le premier Tome de la Grece d'Allatius

*Eustrate
Archevê-
que de Ni-
cée.*

EUSTRATE Archevêque de Nicée, fut un de ceux qui répondirent à Chryfolan. C'étoit un homme de grande érudition, tant pour la science Ecclesiastique, que pour la prophane. Son Traité contre Chryfolan se trouve manuscrit dans des Bibliothèques. Leon Allatius fait mention de cinq autres Traitez de cet Auteur. Nous n'avons rien d'imprimé de lui que des Commentaires Grecs sur les Analytiques d'Aristote, imprimés à Venise en 1534. Des Commentaires sur les Ethyques du même, imprimés en Grec

ET MATIÈRES ECCLESIASTIQUES. 669
Grec à Venise en 1536. & en Latin à Paris en
1543.

Vers le même tems, *NICETAS SEIDUS* *Nicetas Seidus.*
écrivit un Traité contre les Latins, dont le sujet étoit de prouver que l'Antiquité n'est pas toujours ce qu'il y a de plus venerable; & qu'ainsi l'ancienne Rome ne merite pas pour cela plus d'honneur que la nouvelle. Leon Allatius rapporte quantité de Fragmens tirés de ce Traité dans ses Livres de l'Accord de l'Eglise Grecque & de l'Eglise Latine. L. 1. c. 14. §. 1. 2. L. 2. c. 1. §. 2. L. 3. c. 12. §. 4.

ISAAC Evêque Armenien s'étant séparé de la Communion des autres Armeniens, & aiant été chassé de leur Société, composa contre eux, vers l'an 1130. des Ecrits dans lesquels il combat leurs erreurs: la première & la principale dont il les accuse est d'être dans l'herésie des Aphotodocites, c'est-à-dire, de croire que le Corps de JESUS-CHRIST n'a pas été semblable aux nôtres, mais impassible, immortel, increé, invisible de sa nature; que par l'Incarnation il a été changé en la Nature Divine qui l'a absorbé comme une goutte de miel jettée dans la mer, est tellement mêlée avec l'eau, qu'elle disparoit entierement: & qu'en consequence de cette erreur ils ne donnoient aux saints Mysteres & au saint Sacrifice de la Chair de Nôtre-Seigneur le nom de Corps de JESUS-CHRIST, mais le nom de sa Divinité. Isaac les refute par des Passages de l'Ecriture & par des témoignages de Saint Athanase & de Saint Cyrille d'Alexandrie. Il les reprend ensuite de diverses choses qui ne concernent que la discipline, quoi-qu'il en fasse au-

XII. Siecle.

V u

Isaac E- tant d'erreurs que d'heresies.

vêque Ar- 1^o. De ce qu'ils ne celebrent point la Fête de
menien. l'Annonciation dans aucun mois de l'année, sous prétexte que la Vierge n'a pas conçu au mois de Mars : Isaac soutient qu'elle a conçu le 25. de ce mois-là, & le prouve par des témoignages d'Eusebe, de Saint Athanase & de Saint Chrysostome ; mais ils sont tirés d'Ouvrages supposés.

2^o. De ce qu'ils ne celebrent pas avec assez de solemnité la Nativité de JESUS-CHRIST, se contentant de faire sans ceremonie & d'une maniere lugubre, la memoire de l'Annonciation, de la Nativité & du Baptême de JESUS-CHRIST en un même jour.

3^o. De ce qu'ils ne mêlent point d'eau avec le vin dans le Calice pour la consecration.

4^o. De ce qu'ils se servent de pain azyme dans le saint Sacrifice. Isaac combat cet usage, & prétend que JESUS-CHRIST s'est servi de pain levé dans l'Institution de l'Eucharistie ; & que quand bien même il se seroit servi de pain azyme, ce ne seroit pas une necessité de l'imiter, puisque l'Eglise observe plusieurs choses dans la celebration des saints Mysteres qui ne sont pas conformes à ce que JESUS-CHRIST a pratiqué ; il en rapporte plusieurs exemples dans le Chapitre huitième.

5^o. De ce qu'ils offrent à l'Autel des Bœufs, des Agneaux & des Brebis.

6^o. De ce qu'ils ne portent pas assez de respect au Signe de la Croix.

7^o. De ce qu'ils joignent trois Croix ensemble, auxquelles ils donnent le nom de Trinité,

8°. De ce qu'ils chantent le Trifagion avec l'addition de Pierre le Foulon ; c'est-à-dire en ajoutant à ces paroles *Dieu Saint, Dieu puissant, Dieu immortel*, celles-ci ; *qui êtes crucifié pour nous.* *Isaac Evêque Armenien.*

9°. De ce qu'ils ne reçoivent pas l'Ordination de l'Archevêque de Césarée.

10. De ce qu'ils observent un Jeûne tres-rigoureux, appelé Artsbure dans la Semaine qui précède celle de la Tyrophagie, (c'est-à-dire la Semaine qui précède le commencement du Carême, dans laquelle les Grecs s'abstenoient de viande, & vivoient de laitage.) Isaac combat cette pratique comme une superstition, & refute les raisons & l'origine de ce Jeûne. Il fait ensuite une Exhortation aux Armeniens de quitter leurs erreurs, & leurs pratiques contraires à la Foi & à la Discipline de l'Eglise établies dans les Conciles, & par les Evêques de Rome.

Le second Traité d'Isaac contre les Armeniens est moins étendu que le premier : il y compte jusqu'à vingt-neuf Chefs d'heresies ou d'erreurs qu'il leur impute, dont la plupart se rapportent à celles que nous venons de remarquer en y ajoutant.

11. De ce qu'ils ne solemnisent point la Fête des Lumieres le sixième de Janvier, comme le Jour du Baptême de JESUS-CHRIST.

12. De ce qu'ils font leurs saintes Huiles de graine de navette, & non pas d'Olives : & de ce qu'ils ne donnent point l'Onction aux nouveaux Baptisez.

13. De ce qu'ils ne permettent qu'aux Celebrans de réciter l'Oraison Dominicale.

Isaac Evêque Arménien. 14. De ce qu'ils ne soufflent point sur les Baptez.

15. De ce qu'ils n'ont pas assez de respect pour les Images.

16. De ce que pendant le Carême, ils n'entrent point dans l'Eglise, & n'adorent point les Croix.

17. De ce qu'ils mangent du fromage les Samedis & les Dimanches du Carême.

18. De ce qu'ils n'honorent pas assez les Saints.

19. De ce qu'ils n'observent pas la Semaine de la Tyrophagie.

20. De ce qu'ils s'approchent de l'Autel avec leurs habits communs; & que pendant la Celebration de l'Office Divin ils ont la tête couverte.

21. De ce qu'ils ne communient point le Jeudi Saint.

22. De ce qu'ils imitent les Juifs, en mangeant un Agneau le Jour de Pâques, du sang duquel ils frotent l'entrée de leurs portes, & gardent le reste pour servir aux benedictions, & en faisant venir une Victime peinte de rouge à la porte de l'Eglise, où ils l'immolent en ceremonie.

Ce fut environ vers ce tems-là que les Arméniens envoient des Legats à Rome au Pape Eugene III. pour entrer en union avec l'Eglise Latine, dont ils suivoient la pratique dans l'usage des azymes, & en quelques autres choses. Cette Legation est rapportée par Othon de Frisinghen.

Michel Glycas Sicilien. MICHEL GLYCAS Sicilien a composé vers le commencement de ce siècle, des Annales di-

visées en quatre Parties, qui ne sont pas seulement un Ouvrage Historique, mais aussi Théologique & Physique. Il traite dans la première Partie de la Création du monde. La seconde contient l'Histoire depuis le commencement du monde jusqu'à la Naissance de JESUS-CHRIST. La troisième continuë l'Histoire depuis JESUS-CHRIST jusqu'à Constantin le Grand; & la quatrième continuë jusqu'à la mort d'Alexis Comnene. Ces Annales ont été imprimées en Latin de la Version de Lewenclavius à Basle en 1572. Le Grec a été donné avec le Latin par le Pere Labbe, & imprimé à Paris l'an 1660. Jacques Pontanus a publié deux Discours du même, avec la Dioptré de Philippe le Solitaire, imprimée à Ingolstadt en 1604. A'ladius rapporte plusieurs Fragmens de diverses Lettres de cet Auteur, & cite un Traité qu'il avoit fait sur la Procession du Saint Esprit, adressé à Maxime Sneniote: un autre Traité sur la Question, sçavoir si JESUS-CHRIST s'est servi de pain azyme dans la dernière Cène, & un Ecrit sur l'état des Ames séparées du corps. Possévin remarque qu'il y a quelques Traitez sur l'Ecriture Sainte de Michel Glycas dans la Bibliothèque de l'Empereur à Vienne.

*Michel
Glycas
Sicilien.*

Dans le même tems NICETAS Constantinopolitain Philosophe ou Moine, composa un Traité Apologetique pour le Concile de Calcedoine contre un Prince d'Armenie, qui a été donné par A'ladius dans le premier Tome de sa Grèce Orthodoxe.

*Nicetas
Constantinopolitain.*

CONSTANTIN MANASSES a fleuri en Grèce vers l'an 1150. Il a écrit un Abregé d'Hi-

Constantin Manasses.

Constantin Manasses. stoire, adressé à Irène Sœur de l'Empereur Manuel Comnene, depuis le commencement du monde jusqu'au Regne d'Alexis Comnene, c'est à-dire jusqu'à l'an 1081. La Version de cette Chronique faite par Lewenclavius a été imprimée à Basle en 1573. Le Grec nous a été donné par Meursius à Amsterdam l'an 1616. & elle a été imprimée en Grec & en Latin avec les Notes de Lewenclavius, de Meursius, d'Allatius & de Fabrot à Paris en 1655. in fol.

Constantin Harmenopule Juge de Thessalonique. CONSTANTIN HARMENOPULE Juge de Thessalonique, fleurit vers l'an 1150. dans le tems que parut l'heresie des Bogomiles. Il étoit habile dans le Droit. Il a composé un Dictionnaire de Droit Civil, imprimé en Grec à Paris en 1540. en Latin à Lion en 1556. & en Grec & en Latin, avec les Notes de Jean Mercerus & de Denis Godefroy, à Geneve en 1587. un Recueil de Canons, divisé en six Titres, donné en Grec & en Latin par Lewenclavius dans le Tome premier du Droit Grec-Romain: un Traité des Sectes des Heretiques, avec une Confession de Foi qui est dans le premier Tome de l'Addition de Fronton du Duc à la Bibliothèque des Peres.

Jean Patriarche d'Antioche. JEAN Moine de l'Isle d'Oxia & Patriarche de l'Eglise Grecque d'Antioche vers l'an 1150. a composé un petit Traité contre la Coûtume qui s'introduisoit de donner des Monasteres à des Seigneurs ou à des Laïques. Il est fait mention de ce Traité dans Balsamon & dans Blastares; & il nous a été donné par Monsieur Cotelier dans le premier Tome de ses Monumens de l'Eglise Grecque. Voici de quelle maniere il y parle de

l'origine & du progrès du Monachisme. Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST étant descendu du Ciel sur la Terre pour le salut des hommes, nous aiant délivrez par sa mort, & sa Religion s'étant établie dans toute la Terre, le Demon fit tous ses efforts pour faire tomber l'homme dans son premier déreglément. Il se servit d'abord des Empereurs & des Magistrars qui persecuterent cruellement les Chrétiens. Ensuite quand la Religion Chrétienne fut reçüe par les Rois, il fit succeder les Heresies aux Superstitions : n'ayant pas encore réüssi par ce moyen, il se servit d'un autre, qui étoit d'inspirer aux Chrétiens de differer le Baptême ; mais nos Peres Successeurs des Apôtres, voyant le tort que ce retardement faisoit à l'Eglise de JESUS CHRIST, & que plusieurs personnes mouroient sans Baptême, ordonnerent que tous les enfans seroient baptisez & élevez dans la Religion Chrétienne par leurs parens & par leurs pareins. Le Demon étant ainsi trompé, eut recours à un autre artifice, qui étoit de corrompre les mœurs des Baptisez, sçachant bien que la Foi sans les bonnes Oeuvres est inutile pour le salut. L'Eglise y apporta le remede de la penitence ; mais souvent le Demon faisoit retomber dans le crime les Penitens, avant qu'ils eussent achevé le tems de leur penitence. Certes difficile de mener une vie innocente dans le monde, fit résoudre plusieurs personnes de se retirer dans les lieux solitaires, & d'y mener la Vie Ascetique : leur réputation y attira quantité de gens, qui imiterent leur maniere de vivre ; & le nombre s'en étant ainsi multiplié, ils formerent des Monasteres. Ce saint

Jean Pa-
triarche
d'Antio-
che.

*Jean Pa-
triarche
d'Antio-
che.*

Institut commença en Egypte, & de-là se répandit dans toute la Terre, comme Saint Athanasie & Theodore Studite l'ont remarqué. Les Evêques pour rendre l'Ordre Monastique plus recommandable, jugerent à propos de donner aux Moines une espece de consecration ou de benediction, qui est comme un renouvellement des Vœux du Baptême. Il y a eu parmi les Moines quantité de Saints qui ont écrit d'excellens Livres sur la Discipline Monastique, dont les œuvres ont perfectionné & multiplié cet Etat. Le Demon ne pouvant souffrir ce progrès, les a premierement attaquez par Leon Iconomaque, qui entreprit de détruire l'Ordre Monastique; mais cet Empereur fut lui-même détruit: & depuis son Empire les Moines devinrent en si grande consideration, qu'il leur fut permis de recevoir les Confessions, d'imposer des penitences, & de donner des absolutions. Qu'a fait le Demon pour détruire un Ordre si bien établi? Il a fait donner les Monasteres & les Hôpitaux par les Princes & les Patriarches à des personnes Laïques. D'abord on ne les leur donnoit pas, afin qu'ils en profitassent, mais afin qu'ils les rétablissent & les augmentassent; ensuite l'avarice s'étant couverte de ce prétexte honnête, les Empereurs & les Patriarches commencerent à donner des Monasteres & des Hôpitaux à des Laïques pour en tirer du profit. Le Patriarche Sisinnius s'opposa à cet abus qui de tems en tems s'est renouvelé, & qui est à present si grand, que presque tous les Monasteres d'hommes & de filles sont entre les mains des Laïques même mariez. C'est cet abus que ce Patriarche d'Antioche

tioche combat dans le reste de cet Ecrit par *Jean Pa-*
 les raisons suivantes, 1. Parce que le Titre *triarche*
 même de Donation porte un blasphème, puis- *d'Antio-*
 que l'on y donne à un homme un Monastere, *che.*
 ou une Eglise qui est appellée du nom de la
 Sainte Vierge ou des Saints. 2. Parce que ce
 bien n'appartient point à celui qui le donne.
 3. Parce que les Monasteres sont des lieux de
 retraite pour des personnes qui veulent servir
 Dieu, où l'on chante ses louanges, & dont les
 revenus sont destinez à la nourriture des Saints
 & des pauvres. 4. Parce que l'Ordre de l'Eglise
 est renversé par cet abus qui met des gens du
 monde à la place des Moines. 5. Parce que les
 Monasteres que l'on donne ainsi à des Laiques
 sont bien-tôt détruits ou démolis; & que sous
 prétexte de les mettre en liberté sous la prote-
 ction de quelque Seigneur, on les met sous la
 domination des gens qui les pillent & les rui-
 nent, traitent les Prieurs & les Moines comme
 des Esclaves, ne leur donnent que la moindre
 partie des revenus, & encore avec regret, &
 comme par charité; qu'ils ne veulent faire
 aucunes reparations, ni aucunes aumônes; qu'ils
 n'ont aucun soin que l'Office Divin soit fait
 dans les Monasteres, & que la regularité y soit
 observée; qu'ils font un usage tout-à-fait pro-
 phane des revenus; que sans observer les Regles
 Monastiques, qui portent que celui qui se pre-
 sentera pour faire profession, fera trois ans de
 probation, ils nomment des Moines, & ordon-
 nent aux Prieurs de les recevoir; que ces Moi-
 nes aiant une si mauvaise vocation, menent une
 vie tout-à-fait déreglée; qu'ils mangent de la

*Jean Pa-
triarche
d'Antio-
che.*

viande, exercent des violences contre les Seculiers, representent des spectacles, font trafic, tiennent cabaret, & font de leurs Monasteres des demeures de Seculiers. 6. Que cela cause encore plus de desordre dans les Monasteres de Filles; que les Femmes à qui on les donne, s'emparent de leurs biens; qu'elles viennent demeurer dans l'enceinte des Monasteres; qu'elles y font bâtir des maisons; qu'elles y font entrer des personnes du monde; qu'elles y ruinent toute la Discipline Monastique, & renversent l'Ordre. Il conclut de toutes ces raisons, que c'est un tres-grand desordre, & une espece d'impieté égale à l'heresie, de donner des Monasteres à des Laïques, & un peché mortel aux Laïques de les recevoir; & que ceux qui meurent sans en faire penitence, ce qui arrive souvent, sont damnez. Ceux à qui l'on donnoit les Abbayes s'appelloient alors parmi les Grecs Caristichaires. Balsamon sur le Canon 13. du septième Synode & Matthieu Blastares sont d'avis contraire à cet Auteur, & approuvent les Donations des Monasteres, qui se font par des Evêques, pourvû quelles soient faites pour des causes raisonnables.

*Germain
Patriar-
che de
Constan-
tinople.*

Nous avons deux Homelies de GERMAIN Patriarche de Constantinople; l'une donnée par Gretser, sur le rétablissement du culte des Images, sous l'Imperatrice Irene, dont on faisoit la Commemoration tous les ans le premier Dimanche de Carême, & l'autre par le Pere Combefis, sur la sepulture du Corps de Notre-Seigneur.

Arsenius.

ARSENIUS Moine du Mont Athos, a com-

posé vers l'an 1150. une Collection abrégée de Canons qui se trouve dans la Bibliothèque de l'Ancien Droit Canon de Monsieur Justel.

ANDRONIC CAMATERE Gouverneur de la Ville de Constantinople, parent de l'Empereur Manuel Comnene, a écrit vers le même temps un Livre contre les Latins en forme de Dialogue entre l'Empereur Manuel & des Cardinaux de Rome touchant la Procession du S. Esprit. Cet Ouvrage a été depuis refuté par Veccus. Il a encore fait un autre Ouvrage en forme de Conférence entre le même Empereur & Pierre Patriarche des Armeniens, & un Traité des deux Natures en JESUS-CHRIST. Ces Ouvrages n'ont pas encore été imprimez; on dit qu'ils sont dans la Bibliothèque de Baviere.

*Andronic
Camate-
re.*

GEORGE Archevêque de Corfou, fut envoyé en Italie par l'Empereur Manuel Comnene pour assister à un Concile de Rome; mais il ne passa pas Brundusio, où il demeura malade. Etant rappelé par l'Empereur, il assista à un Concile Patriarchal de Constantinople. Il avoit écrit un Traité du Purgatoire, & un autre Traité contre les Latins, pour défendre l'usage du Pain levé dans l'Eucaristie. Allatius fait mention de ces deux Ouvrages, qui sont manuscrits dans la Bibliothèque Barberine. Baronius nous a donné en Latin une Monodie, composée par cet Archevêque en l'honneur de l'Abbé Nectaire, & quelques Lettres inserées dans ses Annales.

*George
Archevê-
que de
Corfou.*

ANTOINE, surnommé MELISSE, à cause de la douceur de ses Discours, Moine Grec, vivoit apparemment dans ce siècle. Il a composé un Recueil de Lieux communs ou de Maximes ti-

*? Antoine
Melisse
Moine
Grec.*

rées des Peres Grecs sur les Vertus & les Vices, divisées en deux Livres, imprimez en Grec & en Latin à Bâle en 1546. & à Geneve en 1609. & en Latin à Paris en 1575. & 1589. Ils se trouvent aussi en Latin dans la Bibliotheque des Peres.

*Basile
d'Acride
Archevê-
que de
Thessalo-
nique.*

BASILE d'Acride Archevêque de Thessalonique, sollicité par le Pape Adrien IV. de se réunir à l'Eglise de Rome, écrivit une Lettre à ce Pape, pour montrer que l'Eglise Grecque n'est point Schismatique, & que la Romaine n'est point au dessus de la Grecque. Baronius a donné cette Lettre avec celle d'Adrien dans l'année 1155. de ses Annales. Elle se trouve aussi, mais un peu différente en Grec & en Latin dans la Collecton du Droit Grec Romain, avec une Réponse de ce même Archevêque à quelques Questions sur le Mariage.

*Lucas
Chriso-
berge Pa-
triarche
de Con-
stantino-
ple.*

LUCAS surnommé **CHRISOBERGE**, élevé au Patriarchat de Constantinople l'an 1148. ou 1155 tint un Concile dans cette Ville l'an 1166. & mourut l'année suivante. On a dans la Collection du Droit Grec Romain treize Statuts de ce Patriarche sur des Matieres Ecclesiastiques; entre autres pour défendre les mariages entre parens au septième degré; contre les Clercs qui se mêlent des affaires seculieres pour défendre d'exécuter les sermens qui sont contre l'ordre, sur le Baptême des enfans captifs, &c.

*Michel
de Thes-
salonique.*

MICHEL de Thessalonique Maître des Rheteurs, & premier Défenseur de l'Eglise de Constantinople aiant été condamné vers l'an 1160. pour l'Herésie des Bogomiles, se retracta, & fit une Confession de Foi rapportée par Alla-

plus dans le second Tome de la Concorde des deux Eglises, l. 2. c. 12.

ALEXIS ARISTENE Oeconome de l'Eglise de Constantinople, assista au Synode de Constantinople de l'an 1166. & y cita contre Nicephore Patriarche de Jerusalem le Canon 37. du Concile de Trulle. Il a fait des Notes sur un Recueil de Canons, imprimées dans les Pandectes des Canons de Beveregius.

Alexis Aristene Oeconome de l'Eglise de Constantinople.

SIMEON LOGOTHETE qui vivoit du même temps, avoit aussi fait des Notes sur la même Collection de Canons; mais elles ont été perduës. On croit que celui-ci est Auteur d'un Ouvrage sur la Création du monde, que M. du Cange avoit manuscrit.

Simeon Logothete.

JEAN CINNAME, surnommé LE GRAMMAIRIEN, Secretaire de l'Empereur Manuel Comnene, sous lequel il servit à l'armée, a composé l'Histoire des deux Empereurs Comnènes (Jean & Manuel) depuis l'an 1118. jusqu'à l'an 1176. Voici le jugement qu'Allatius porte de cet Auteur. Il est élégant, dit-il, quoi qu'il se serve souvent de termes étrangers & de figures tirées du magasin des Sophistes; ses périodes sont concises & pleines; mais la nouveauté de leur composition les rend dures & obscures: il imite en tout Procope; il louë fort Manuel Comnene. Il étoit encore en vie l'an 1183. quand Andronic Comnene usurpa l'Empire en faisant mourir Alexis. Son Histoire divisée en quatre Livres a été donnée en Grec & en Latin par Corneille Tollius, & imprimée à Utrecht en 1652. M. du Cange l'a fait imprimer au Louvre partagée en six Livres avec des Notes.

Jean Cinname le Grammairien.

Theorianus. THEORIANUS fut envoyé l'an 1170. par Manuel Comnene en Arménie, pour travailler à la réunion de cette Eglise avec l'Eglise Grecque : y étant arrivé le 15. de May, il fit sçavoir le sujet de sa venuë à Nauselius leur Patriarche, & lui rendit la Lettre de l'Empereur qui s'adressoit à lui. Ce Patriarche reçût avec des marques de reconnoissance la bonne volonté de l'Empereur, & convint d'entrer en conference avec Theorianus sur les sentimens & les pratiques dans lesquelles les Armeniens étoient differens des Grecs. Leurs premieres conferences furent touchant l'Erreur des Armeniens sur l'Incarnation. Theorianus les convainquit par quantité de témoignages des Peres, qu'il y avoit deux natures en JESUS-CHRIST ; & après avoir traité amplement de ce dogme, il agita les autres Questions de moindre consequence, qui étoient entre les Grecs & les Armeniens, touchant le jour de la Fête de Noël, sur le Trisagion, sur la Confection des saintes Huiles, d'olives, & non pas de navette, sur la pratique de chanter l'Office hors de l'Eglise, que les Grecs improuvoient ; Theorianus défendit là-dessus les Usages des Grecs, & fit convenir le Patriarche Armenien qu'ils n'étoient pas blâmables, & que l'on ne devoit pas insister sur ces differentes pratiques, pourvu que l'on convînt de la même Foi. Afin de la fixer, Theorianus produisit le Decret du quatrième Concile general, & fit voir qu'il étoit conforme à la doctrine de Saint Cyrille. Le Patriarche Armenien l'approuva, & s'engagea de faire tous ses efforts pour y faire consentir tous ceux de sa Nation,

& de faire signer aux Evêques une Formule de Foi, par laquelle ils reconnoitroient le Concile de Chalcedoine, & anathematiferoient Eutyché, Dioscore, Severe, Timothée, Ælurus, & les autres Adversaires de ce Concile; & enfin qu'il demeureroit attaché pour jamais à la Foi de l'Eglise Grecque, & uni à sa Communion. Theorianus a lui-même fidelement écrit la Relation de ces Conférences, & tout ce qui y fut dit & proposé de part & d'autre. Il y refute solidement, & d'une maniere fort methodique l'Erreur des Monophysites, & parle avec beaucoup de moderation de ce qui regarde les différentes pratiques des Armeniens & des Grecs. Cet Ouvrage a été donné par Lewenclavius imprimé à Bâle l'an 1578. & depuis dans la Bibliothèque des Peres Grecque & Latine de Fronton du Duc.

Theorianus.

HUGUES ETHERIANUS fleurit dans le même temps & sous le même Empereur Manuel : il étoit de Toscane, d'où il étoit passé à Constantinople à la Cour de cet Empereur, qui le confideroit beaucoup; cela ne l'empêcha pas d'écrire un Ouvrage pour la défense des Latins contre les Grecs, dans lequel il prouve que le Saint Esprit procede du Pere & du Fils. Il est divisé en trois Livres, & adressé au Pape Alexandre III. Il a encore composé un autre Ouvrage de l'Etat de l'Ame sortie du corps, dans lequel il traite de l'Origine de l'Ame, de sa nature, de son union avec le corps, de sa separation, des sentimens qu'elle a en l'autre monde, de la Resurrection des corps, & du jour du Jugement. Ces Ouvrages ont été im-

Hugues Etherianus.

684 HISTOIRE DES CONTROVERSEs
primez à Bâle en 1543. & se trouvent dans les
Bibliothèques des Peres.

*Nicepho-
re Brien-
nius Ma-
cedonien.*

NICEPHORE BRYENNIS Macedonien, petit-
fils de ce Nicephore à qui l'Empereur Nicephore
Botoniate fit crever les yeux pour avoir voulu
s'emparer de l'Empire, & gendre d'Alexis Com-
nene, eut la principale part au Gouvernement des
affaires de l'Empire sous le regne de cet Em-
pereur. Il avoit joint beaucoup d'étude à la
connoissance des affaires. Il nous a laissé une
Histoire Bizantine depuis l'an 1057. jusqu'à l'an
1081. imprimée en Grec avec la Version & les
Notes du Pere Poullin à Paris en 1661. & avec
celles de M. du Cange à la fin de Cinnamon
dans le Volume de l'Histoire Bizantine imprimé
en 1670.

*Anne
Comnene.*

On trouve aussi dans le même endroit l'Alexiade d'ANNE COMNENE femme de Nicephore,
& fille de l'Empereur Alexis Comnene; elle y
a écrit l'Histoire de son pere depuis l'an 1069
jusqu'à l'an 1118. Tous les Sçavans donnent
des éloges à cet Ouvrage, à cause de son éle-
gance, & louent l'esprit & l'érudition de cette
femme. L'Alexiade est divisée en quinze Li-
vres; les huit premiers ont été imprimez en
Grec avec la Version & les Notes de Hærsche-
lius à Augsbourg l'an 1610. & l'Ouvrage entier
a été imprimé à Paris avec la Version & les
Notes du même en 1651. Cette Edition a été
suivie de celle de M. du Cange, qui l'a ornée
de sçavantes Notes.

*Jean Zo-
nare Se-
cretaire*

Dans le même temps vivoit JEAN ZONARE,
Secrétaire d'Etat de l'Empereur Alexis Comne-
ne, lequel aiant perdu sa femme & ses enfans,
embrassa

embrassa la Vie Monastique ; & pour adoucir *d'Etat de*
 sa douleur, il s'appliqua à l'étude & à la com- *Constan-*
 position. C'est à ses doctes veilles que nous *tinople.*
 devons plusieurs Ouvrages tres-utiles, sçavoir :

Les Annales, ou un Abregé d'Histoire depuis le commencement du monde jusqu'à la mort d'Alexis Comnene arrivée l'an 1118. qu'il a tiré de divers Auteurs, dont il fait des Extraits. Cet Ouvrage divisé en trois Tomes, a été imprimé en Grec & en Latin de la Traduction de Volfius à Bâle en 1557. & depuis M. du Cange en a fait une nouvelle Edition imprimée au Louvre l'an 1686. qu'il a divisée en dix-huit Livres.

Les Commentaires sur les Canons des Apôtres, sur ceux des Conciles & des Epîtres Canoniques des Peres Grecs, imprimez en Grec & en Latin à Paris en 1618. & 1622. & dans la Collection de Beveregius, imprimée à Oxford en 1672.

Un Discours sur l'Impureté dans la Collection du Droit Grec-Romain, livre 5.

Un Canon de la Sainte Vierge, ou une espede d'Hymne, contenant de courtes Prieres adressées à la Vierge contre tous les Heretiques, dont une partie avoit été donnée en Latin dans la Bibliotheque des Peres, & qui a depuis été publié tout entier en Grec & en Latin dans le troisieme Tome des Monumens de l'Eglise Grecque de M. Coteliet.

Une Préface sur les Vers de Saint Gregoire de Nazianze, imprimée à Venise en 1563. & un Traité pour prouver qu'une veuve ne peut pas épouser le cousin germain de son mari.

Jean Zonare Secrétaire d'Etat de Constantinople. Cinquante-six Lettres qui sont dans la Bibliothèque de l'Empereur à Vienne, dont quelques-unes ont été données par Vulcanius dans ses Notes sur le Livre de S. Cyrille d'Alexandrie touchant les Antropomorphites.

Outre ces Ouvrages Lambecius fait mention d'une Explication des Canons sur la Pâque, dont Gretser a donné quelques Fragmens. Allatius cite encore son Discours sur l'Adoration de la Croix, la Vie de Saint Silvestre, un Discours sur la Présentation de JESUS-CHRIST au Temple, un Panegyrique de Sophronius Patriarche de Jerusalem. Pontanus parle de quelques Poèmes sur la Procession du Saint Esprit; & enfin Henri Estienne avoit un Lexicon de Zonare.

Jean Phocas Moine Grec.

JEAN PHOCAS natif de Crète, après avoir porté les armes sous l'Empereur Manuel Comnene, embrassa la Vie Monastique, & fit le voyage de la Terre-sainte l'an 1185. Etant de retour il écrivit la Relation de ce qu'il avoit vû & remarqué. Allatius nous l'a donnée dans son Recueil d'Oeuvres mêlées: elle est intitulée, Description abrégée des lieux depuis Antioche jusqu'à Jerusalem, & de ceux de la Syrie & de la Phénicie.

Neophyte Moine Reclus.

NEOPHYTE Prêtre Grec & Moine Reclus, a fleuri l'an 1190. Mr Cotelier nous a donné un Livre de ce Moine qui contient la Relation des malheurs de l'Isle de Chypre prise par les Anglois l'an 1191.

Jean Evêque de Lydde.

JEAN Evêque de Lydde, a fleuri vers l'an 1194. Mr Biluse nous a donné une Lettre de cet Auteur à Michel élu Patriarche de Jerusalem.

GEORGE XIPHILIN élu Patriarche de Constantinople l'an 1193. a fait outre un Decret sur le Droit des Territoires, qui se trouve dans la Collection du Droit Grec-Romain, deux Statuts Synodaux du droit de consacrer des Eglises en y plantant des Croix, dont Allatius fait mention dans son Traité des Georges & de leurs Ecrits. Cet Auteur est mort l'an 1199.

George Xiphilin Patriarche de Constantinople.

DEMETRIUS TORNICIUS a écrit vers l'an 1193. au nom de l'Empereur Isaac, un Traité de la Procession du Saint Esprit, qui est dans la Bibliothèque du Roi. Allatius en a donné le commencement dans son Livre de la Concorde.

Demetrius Tornicius.

LOUP Protospate ou Capitaine des Gardes du Palais de l'Empereur d'Orient, natif de la Pouille, a composé une Chronique de ce qui s'est passé dans le Roïaume de Naples depuis l'an 860. jusqu'à l'an 1102. elle a été donnée par Antoine Caraccioli Theatin qui l'a fait imprimer à Naples l'an 1626. avec une Continuation jusqu'à l'an 1519.

Loup Protospate.

MICHEL ANCHIALE qui fut élevé sur le Siege Patriarchal de Constantinople l'an 1167. honoré par Balsamon du titre du plus excellent des Sages, a fait des Statuts Synodaux pour empêcher les Clercs de prendre des Charges dans le monde, pour défendre d'ordonner des Clercs d'un autre Diocèse, &c. qui se trouvent dans la Collection du Droit Romain L. 3. p. 227. Il a aussi écrit un Entretien qu'il eut avec l'Empereur Manuel Comnene, quand les Legats du Pape vinrent à Constantinople pour négocier l'union des deux Eglises. Allatius en rapporte quelques fragmens:

Michel Anchiale Patriarche de Constantinople.

Theodore Balsamon THEODORE BALSAMON Chancelier & Bibliothecaire de l'Eglise de Constantinople & Prévôt de l'Eglise de Blacherne, fut nommé Patriarche d'Antioche; mais cette Ville étant occupée par les Latins, il ne pût se mettre en possession de cette Eglise, & fut vainement flaté par l'Empereur Isaac Comnene de l'esperance d'être élevé au Patriarchat de Constantinople. Il a fleuri depuis l'an 1180. jusqu'à l'an 1203. & a fait pendant ce tems des Ouvrages tres-beaux & tres-utiles sur le Droit Canonique d'Orient, entre lesquels le premier rang est dû à ses Commentaires sur les Canons Apostoliques, sur ceux des Conciles Oecumeniques & particuliers, & sur les Lettres Canoniques des Peres Grecs: il entreprit cet Ouvrage par les ordres de l'Empereur Manuel Comnene & de Michel Anchiäle Patriarche de Constantinople, & l'acheva sous le Patriarchat de George Xiphilin auquel il l'a dédié. Il a été imprimé en Grec & en Latin à Paris en 1620. & dans la Pandecte des Canons, donnée par Beveregius, & imprimée à Oxford en 1672. Balsamon a encore composé un Commentaire sur le Nomocanon de Photius, & une Collection des Constitutions Ecclesiastiques, imprimez dans le second Tome de la Bibliothèque du Droit-Canon de Justel, & fait des Réponses à diverses Questions de Droit Canonique, comme de l'Erection des Evêchez en Metropoles; de ceux qui sont choisis pour remplir les Eglises d'Orient; du Fore Ecclesiastique, du Droit des Patriarches sur les Monasteres, des Fê.es, &c. Ouvrages que l'on trouve avec une Réponse à des Demandes de Marc Patriarche d'Alexandrie, & diverses

autres Resolutions dans le second, le cinquième & le septième Livre de la Collection du Droit Grec-Romain de *Lewenclavius*. Mr *Cotelier* nous a encore donné deux Lettres de cet Auteur ; l'une adressée au Peuple d'Antioche sur les Jeûnes qu'ils doivent observer, & l'autre à *Theodose* Superieur des Monasteres de *Papicius* touchant la pratique de raser, de recevoir & de donner l'Habit à ceux qui se presentent pour embrasser l'Etat Monastique peu de tems après qu'ils se sont presentez sans attendre qu'ils aient fait trois années de probation. La premiere de ces Lettres est à la fin du second Tome des Monumens de l'Eglise Grecque, & la seconde dans le troisième Tome du même Ouvrage. *Balsamon* est sans contredit le plus habile Canoniste que les Grecs aient eu parmi eux dans ces derniers tems.

JEAN CAMATERE Carthulaire, & ensuite Patriarche de Constantinople vers la fin de ce siecle, écrivit l'an 1199. une Lettre au Pape *Innocent*, dans laquelle il lui témigne qu'il est surpris que l'Eglise de Rome prenne la qualité d'Eglise Universelle. On a dans le Droit Grec-Romain un Statut de ce Patriarche sur les Mariages des Cousins-germains. Il mourut l'an 1206.



CHAPITRE XV.

DE L'ORIGINE DE LA THEOLOGIE
*Scholastique, & des premiers Scholastiques
 qui ont fleuri dans le douzième Siecle.*

De l'Origine de la Theologie Scholastique & des premiers Scholastiques. LA maniere de traiter de la Religion Chrétienne & de ses Myſteres, n'a pas toujours été uniforme dans l'Eglise; elle a changé en differens temps, ſuivant les differens beſoins, ou ſuivant les différentes inclinations des hommes. Les Apôtres ſe ſont contentez d'enseigner avec ſimplicité la doctrine qu'ils avoient appriſe de JESUS-CHRIST, de la propoſer aux Fideles comme l'objet de leur Foi, & de la rendre croyable par la voye d'autorité, par les Propheties, par la Reſurrection de JESUS-CHRIST, & par les miracles. Ils ne ſont point entrez dans les difficultez que l'on pouvoit former ſur nos Myſteres: ils ne ſe ſont point mis en peine de les approfondir, ni d'en découvrir toutes les conſequences; encore moins de les expliquer, ſuivant les principes de la Philoſophie & de la Raiſon humaine. Les Saints Peres & les Auteurs Eccleſiaſtiques qui ont vécu dans les premiers ſiecles de l'Eglise, ne ſe ſont pas non plus étendus ſur l'explication de nos Myſteres, & n'ont employé la Philoſophie, que pour détruire les erreurs des Payens ſur leurs Dieux, leurs Idoles & leur Religion, qu'il étoit facile de con-

fondre par les lumieres de la raison, & par l'autorité des Philosophes. A l'éga.d des Juifs & des premiers Heretiques, ils ne se sont servis, pour les combattre, que de l'autorité de l'Ecriture Sainte, de la Tradition & de la Creance universelle de toutes les Eglises du monde; & dans les disputes qu'ils ont eues avec eux, ils n'ont point entrepris de rendre raison des Mysteres, mais seulement de prouver qu'il les falloit croire. Il est vrai que dans la suite les Heresies ont donné occasion d'approfondir davantage les dogmes, de fixer les termes dont on se devoit servir pour les exprimer, & de tirer des consequences des articles formellement revelez; mais ce n'est que par une espee de nécessité que les Saints Peres sont entrez dans cette discussion, & ils se sont bien donnés de garde de former de gayeté de cœur quantité de questions nouvelles sur nos Mysteres, ni de les décider par des principes philosophiques. Comme ils n'écrivoient sur les Dogmes qu'à l'occasion des Heresies, ils ne faisoient point de Traité exprés de Theologie sur les dogmes de la Religion, mais ils en traitoient quand l'occasion se presentoit de refuter quelque nouvelle Heresie. Origenes est le premier qui entreprit de faire comme un Corps de Theologie dans l'Ouvrage qu'il intitula, *des Principes*: Cette nouvelle entreprise n'eut pas un heureux succès; & cet Auteur s'étant trop fié à ses lumieres, & aiant voulu accommoder les dogmes du Christianisme aux principes de la Philosophie de Platon, eut le malheur de tomber dans plusieurs erreurs qui ont flétri sa memoire. Il n'en fut pas de mê-

De l'Origine de la Theologie Scholastique & des premiers Scholastiques.

De l'origine de la Théologie Scholastique & des premiers Scholastiques, me de ceux qui se contenterent d'enseigner avec la simplicité des Catechistes, les principaux Mysteres de nôtre Religion, contenus dans le Synbole, & de les appuyer par des passages de l'Écriture Sainte. Dans les siècles suivans les grands Heresies des Ariens, Nestoriens, Eutychiens, &c. obligèrent les Saints Peres de traiter à fond des Mysteres de la Trinité & de l'Incarnation; mais l'Écriture Sainte & la Tradition furent toujours les principes sur lesquels ils s'appuyerent; & ils ne se servirent de raisonnemens, que pour découvrir les sens des passages de l'Écriture & des Saints Peres. On en usa de même à l'égard des autres Heresies, & nous ne voyons point qu'on ait employé d'autres argumens pour les refuter, ni qu'on se soit servi dans les Conciles d'autres Regles pour les condamner; mais peu à peu la curiosité naturelle porta les hommes à faire diverses questions nouvelles sur la Divinité, sur les Mysteres & sur les autres points de nôtre Religion; on se servit d'abord de l'Écriture & de la Tradition pour les décider, & ensuite on fit aussi venir au secours la Philosophie: celle de Platon qui étoit alors la plus en vogue, & qui sembloit la plus conforme à la Religion, fut celle qu'on employa. L'Auteur des Ouvrages attribuez à Saint Denis l'Aréopagite, qui a écrit vers la fin du cinquième siècle, suivit cette methode, & traita dans ses Livres des Noms divins & de la Hierarchie diverses Questions de Théologie suivant les principes des Platoniciens. Quelque temps après Boëce homme versé dans la Philosophie d'Aristote, se servit de ses principes pour expliquer

les Myfteres de la Trinité & de l'Incarnation, qui l'engagerent dans des questions tres-subtiles. Mais Saint Jean Damascene est le premier qui entreprit de traiter methodiquement toutes les Questions Theologiques, & de les réduire en un corps d'Ouvrage. Dans le neuvième siecle Jean Scot Erigene se servit de la methode & des principes d'Aristote, pour resoudre diverses Questions de Theologie; mais ses subtilitez l'ayant précipité dans diverses erreurs, la doctrine & la methode furent rejetées par les Theologiens de son temps. Les études les plus necessaires & les plus faciles aiant été negligées dans le dixième siecle, il ne faut pas s'étonner que l'on ne se soit point appliqué à ces Questions abstraites & difficiles. Ce ne fut que vers le milieu de l'onzième siecle que l'on commença à enseigner la Philosophie d'Aristote suivant la methode des Arabes dans les Ecoles publiques: on n'en faisoit d'abord aucun usage pour la Theologie; mais insensiblement les hommes pleins de ces principes, les firent passer dans la Theologie, & s'en servirent non seulement pour éclaircir & pour décider les Questions ordinaires; mais pour en former quantité de nouvelles, dont on n'avoit point encore entendu parler. Jean le Sophiste, Roscelin, & Saint Anselme furent des premiers qui mirent cette methode en usage, & après eux Abaëlard, Gillebert de la Porrée, & quantité d'autres la mirent en vogue, & en firent des leçons publiques. Othon de Frisinghen l'introduisit en Allemagne, & en peu de temps elle s'établit presque par tout. Mais comme il est difficile

De l'Origine de la Theologie Scholastique & des premiers Scholastiques.

De l'Origine de la Theologie Scholaastique & des premiers Scholastiques. de ne pas s'égarer quand on suit une route nouvelle : quelques-uns des premiers Auteurs de cette maniere de traiter la Theologie , comme Roscelin , Abaëlard , Gillebert de la Porrée , & au commencement du siecle suivant , Amaury & plusieurs autres , tomberent dans diverses erreurs , ou du moins s'exprimerent d'une maniere qui fut condamnée par ceux qui étoient attachés aux sentimens & aux manieres de parler des Peres. Il arriva encore un autre inconvenient , c'est que les sentimens de ces Auteurs se trouvant partagés sur la plûpart de ces Questions , cela fit naître quantité de contestations & de disputes entre les Theologiens : & comme le nombre des Questions croissoit tous les jours , & que chacun employoit pour soutenir ses opinions tout ce qu'il y a de plus subtil dans la Logique & dans la Metaphysique des Aristoteliciens , le nombre des disputes se multiplia presque à l'infini ; & elles devinrent si pleines d'obscuritez , de chicanes & de détours , qu'il n'y eut plus que ceux qui étoient versés dans cet art , qui pussent y comprendre quelque chose , & qu'il fut impossible de les terminer. D'ailleurs la secheresse avec laquelle on les traitoit , & les termes barbares dont on se servoit les rendoient encore plus desagréables.

Pierre Lombard Evêque de Paris.

Ce fut pour apporter quelque remede à ces maux , que PIERRE LOMBARD Evêque de Paris entreprit de faire un Recueil des Passages des Peres , & principalement de Saint Hilaire , de Saint Ambroise , de Saint Jerôme , & de Saint Augustin sur les principales Questions qui s'agitoient alors entre les Scholastiques , croyant

appaiser par là leurs disputes, & former des décisions, que l'autorité de ceux sur les témoignages desquels elles étoient appuyées rendroient venerables, & feroient recevoir d'un commun consentement. Ce Recueil fut intitulé, *Livre des Sentences*, nom que l'on donnoit communément alors aux Ouvrages de Theologie. Celui-ci l'emporta sur tous les autres, & fut si bien reçu, qu'en peu de temps il fut le seul que l'on enseigna publiquement dans les Ecoles; en sorte que son Auteur fut appelé par excellence, *Le Maître des Sentences*: mais les Docteurs Scholastiques ne se contentant pas de la simplicité de cet Ouvrage, firent de gros Commentaires sur le Texte, dans lesquels ils firent naître leurs contestations, revivre les mêmes Questions & rentrer dans la Theologie les principes de Philosophie & les autoritez d'Aristote, dont le Maître des Sentences ne s'étoit point servi: Quelques-uns mêmes trouverent à redire à ses décisions, quoiqu'elles fussent conçûes dans les propres termes des Peres. Le Pape Alexandre III. reprit une de ses expressions: l'Abbé Joachim composa un Livre contre lui, & la Faculté de Paris dressa un Memoire des Articles dans lesquels on ne suivoit pas communément le Maître des Sentences. Néanmoins on peut le considerer comme le chef de tous les Scholastiques; car quoiqu'il ait suivi dans son Ouvrage une methode bien differente des autres, quant à la maniere de traiter les Questions de Theologie; son Livre leur a toutefois servi de fondement & de base, & ils n'ont fait en apparence que le commenter. C'est ce qui nous

*Pierre
Lombard
Evêque
de Paris.*

Pierre Lombard Evêque de Paris, oblige à nous étendre un peu davantage sur la vie & sur les qualitez de Pierre Lombard, & sur ce que contient son Ouvrage.

Il étoit né dans un village proche de Novare en Lombardie, d'où il a tiré le surnom de Lombard : il fit une partie de ses études à Boulogne, où il y avoit pour lors une fameuse Academie, particulièrement pour le Droit : mais comme celles de France étoient beaucoup celebres pour ce qui regarde la Theologie, il resolut de passer en France avec une Lettre de recommandation de l'Evêque de Lucques pour Saint Bernard, par laquelle il le prioit d'avoir soin de l'entretien de Pierre Lombard pendant qu'il feroit ses études en France. Saint Bernard y pourvût tandis qu'il fut à Rheims, & quand il en sortit pour venir à Paris, il le recommanda à Gilduin Abbé de Saint Victor, afin qu'il le nourrit & l'entretint gratuitement. Il s'acquit en peu de temps beaucoup de reputation, & fut préposé pour enseigner la Theologie dans l'Academie de Paris, dont il est appelé President par les Auteurs contemporains : il fit cette profession avec tant de succès, que l'Evêché de Paris étant venu à vaquer l'an 1150. Philippe Archidiacre de Paris, fils du Roi Louis le Gros, qui avoit été élu Evêque de cette Ville par le Chapitre, lui ceda cette place, & voulut bien qu'un Etranger d'une naissance obscure, & d'une fortune tres-mediocre, lui fût preferé à cause de sa science, quoiqu'il fût fils & frere de Roi ; bel & rare exemple d'humilité ! mais Pierre Lombard ne jouit pas long-temps de cette dignité, étant mort le 20. de Juillet de l'an 1164.

Il fut enterré dans l'Eglise de Saint Marce^l, où les Licentiez de la Faculté de Paris sont obligez tous les ans de faire un Service le jour de sa mort, pour honorer sa memoire.

*Pierre
Lombard
Evêque
de Paris.*

Cet Auteur a composé, outre le Livre des Sentences, des Commentaires sur les Pseaumes & sur les Epîtres de Saint Paul, qui ne sont presque que des Extraits des Commentaires de Saint Hilaire, de Saint Anbroise, de Saint Augustin, de Cassiodore & de Reiny d'Auxerre. Le Commentaire sur les Pseaumes a été imprimé à Paris en 1541. & celui des Epîtres de S. Paul au même lieu en 1535.

L'Ouvrage des Sentences est divisé en quatre Livres, & chaque Livre en plusieurs Distinctions. La division de tout l'Ouvrage est fondée sur l'Axiome de Saint Augustin, que la Science a deux objets; les choses & les signes: que les choses se divisent en celles dont on peut jouir & celles dont il ne faut qu'user, c'est-à-dire, Dieu & les Créatures. Il traite dans le premier Livre des choses dont on doit jouir, sçavoir des trois Personnes Divines, & des Attributs de Dieu. Dans le second, des choses dont il n'est permis que d'user, c'est-à-dire, des Créatures; & y parle de la Création du monde, de la chute de l'Homme & des Anges; du Libre Arbitre, de la Grace, du Peché originel & des Pechez actuels. Dans le troisiéme, du Mystere de l'Incarnation, par lequel l'homme est délivré du peché; de la Foi, de la Charité, des autres vertus qu'il faut pratiquer, & des Commandemens de Dieu qu'il faut observer pour obtenir le salut. Enfin le dernier est sur les Si-

*Pierre
Lombard
Evêque
de Paris.*

gnes ou Sacremens de l'Eglise, à l'exception des sept dernieres Distinctions, dans lesquelles il traite de la Resurrection, du Jugement dernier, & de l'autre vie.

Il examine dans la premiere Distinction du premier Livre quelles sont les choses dont on doit jouir, & quelles sont celles dont il ne faut qu'user; ce que c'est que jouir & user des choses; qui sont ceux qui sont capables d'en jouir & d'en user, & par quel moyen on fait l'un & l'autre. Il décide ces questions par les principes de Saint Augustin, qui soutient qu'il n'y a que Dieu dont nous devons jouir, c'est-à-dire, auquel nous devons nous attacher comme à nôtre fin, & l'aimer pour lui-même, & que nous ne devons user des Créatures, c'est-à-dire, ne les aimer que pour Dieu, & n'y être attaché qu'autant qu'il plaît à Dieu.

Il prouve dans la seconde Distinction le Mystere de la Trinité par des Passages de l'Ancien & du Nouveau Testament.

Dans la troisiéme il explique de quelle maniere Dieu peut être connu par les Créatures, & apporte les comparaisons tirées des Créatures qui peuvent servir, pour donner quelque idée du Mystere de la Trinité, & s'attache particulièrement à celle de l'Ame composée de plusieurs facultez qui ne sont que l'Ame même. Il remarque en même tems que cette comparaison n'est pas semblable en tout, & en fait voir la difference.

Dans la quatriéme il traite cette Question, sçavoir si l'on peut dire que Dieu le Pere s'est engendré lui-même, ou si l'on doit dire qu'il a

engendré un autre Dieu ; & il conclut , avec Saint Augustin , que l'on doit dire que Dieu le Pere a engendré une autre Personne , qui est Dieu , & le même que lui en substance.

Pierre
Lombard
Evêque
de Paris.

Dans la cinquième il examine une autre Question sur la generation du Verbe , sçavoir si l'on peut dire que le Pere ait engendré l'Essence Divine , ou que l'Essence Divine ait engendré le Fils ; ou si une Essence en a produit une autre , ou si l'Essence n'est ni produite ni produisante. Il rapporte divers passages des Peres sur ces Questions , & soutient que l'on ne peut pas dire que Dieu le Pere ait produit l'Essence Divine , ni que l'Essence ait produit le Fils , ou que l'Essence ait produit une autre Essence , mais qu'il faut dire que le Pere a produit le Fils & le Saint Esprit , qui sont deux Personnes de la même substance & de la même Essence que le Pere.

Dans la sixième il demande si le Pere a engendré son Fils par nécessité , ou par volonté , s'il l'a engendré *volens aut nolens* : Il répond avec S. Augustin que le Fils de Dieu a été engendré suivant la nature , & non pas suivant la volonté ; & que quoique Dieu ait voulu l'engendrer , sa generation n'est pas un effet de cette volonté.

Il se propose dans la septième une autre Question encore plus subtile , sçavoir si le Pere a eu une volonté & un pouvoir particulier d'engendrer son Fils : si l'on répond affirmativement , il s'ensuit que le Pere a une puissance & une volonté que le Fils n'a pas , puisqu'il ne peut ni ne veut engendrer. Il resoud cette difficulté , en disant que la generation n'est point un effet de la volonté ni de la puissance , mais de la na-

Pierre
Lombard
Evêque
de Paris.

ture, & qu'elle n'est point une chose. Il explique ensuite en quel sens Saint Augustin a dit que le Fils avoit la puissance d'engendrer, c'est-à-dire que ce n'est pas par impuissance qu'il n'a point engendré.

Dans la huitième Distinction il traite de la nature, de l'Immutabilité & de la Simplicité de Dieu: il prétend que c'est abusivement qu'on l'appelle une Substance, & qu'il n'y a rien en Dieu qui ne soit Dieu-même.

Dans la neuvième il traite de l'Eternité de la generation du Fils.

Dans la dixième il commence à parler du S. Esprit, & fait voir en quel sens il est appellé Charité.

Dans l'onzième il prouve qu'il procede du Pere & du Fils.

Dans la douzième il explique en quel sens on peut dire que le Saint Esprit procede principalement du Pere, sçavoir en ce que le Fils dont il procede, aussi-bien que du Pere, reçoit sa nature du Pere. Il ajoute que c'est en ce sens que l'on dit que le Pere envoie le S. Esprit par son Fils.

Dans la treizième il montre que l'esprit humain ne peut pas concevoir la raison de la difference de la generation du Verbe & de la Procession du Saint Esprit, & éclaircit en quel sens on peut dire que le Saint Esprit est *ingénitus*.

Dans la quatorzième il traite particulièrement de la Procession temporelle ou de la communication du Saint Esprit, & il soutient qu'il est donné réellement aux hommes, & que

te ne font point les hommes, quelques Saints qu'ils soient, qui le donnent; mais que c'est le Pere & le Fils.

*Pierre
Lombard
Evêque
de Paris.*

Il ajoûte dans la Distinction suivante, que le Saint Esprit se donne aussi lui-même, & traite à cette occasion diverses Questions sur la Mission du Fils. Il continuë cette matiere dans la Distinction seizième.

Dans la dix-septième il traite plusieurs Questions sur la Mission du S. Esprit.

Il explique dans la dix-huitième en quel sens le S. Esprit est appellé Don, & comment il nous est donné.

Dans la dix neuvième il traite de l'égalité des trois Personnes & de leur unité dans une même Essence.

Dans la vingtième il prouve l'égalité de Puissance entre les trois Personnes.

Dans la vingt & unième il fait voir en quel sens on peut dire que le Pere seul est aussi Puissant que le Fils & le S. Esprit.

Dans la vingt deuxième il distingue les termes qui conviennent aux trois Personnes en commun, & qui ne conviennent à aucune en particulier, comme celui de Trinité, ceux qui conviennent à chacune des trois Personnes, qui expriment les Attributs absolus ou relatifs aux Creatures, comme Etre infini, Puissant, Createur, &c. Ceux qui conviennent à une Personne sans convenir à une autre, comme être-Pere, être engendré, être donné.

Il montre dans la vingt-troisième que tous les termes qui regardent la substance, ne peuvent point être dits en pluriel des trois Person-

*Pierre
Lombard
Evêque
de Paris.*

nes de la Trinité, mais seulement au singulier; ainsi on ne dit pas le Pere, le Fils, & le Saint Esprit sont Tout-puissans, quoiqu'on dise de chacune de ces trois Personnes qu'elle est Toute-puissante. Il excepte le nom de Personne, qui ne se peut point dire des trois Personnes Divines au singulier, mais seulement au pluriel; car on ne peut point dire que le Pere, le Fils, & le Saint Esprit sont une Personne, mais qu'ils sont trois Personnes, ou selon les Grecs, trois Hypostases.

Dans la vingt-quatrième & dans la vingt-cinquième il examine diverses Questions touchant les termes d'Unité, de Trinité & de Distinction en parlant de la Trinité.

Dans les 26. 27. 28. & 29. il traite des propriétés relatives des trois Personnes Divines entre elles.

Dans la trentième il traite des propriétés de Dieu relatives aux hommes, comme d'être Createur, &c. & fait voir qu'elles n'apportent aucun changement à la Nature Divine.

Dans la trente & unième il montre que l'égalité & la ressemblance des trois Personnes ne sont point fondées sur leurs propriétés relatives, mais sur l'identité de leur nature.

Dans la trente-deuxième il se propose deux difficultés principales, sçavoir si le Pere & le Fils s'aiment par le Saint Esprit, & si le Pere est sage par la Sagesse qu'il a engendrée. Il avoué que ces Questions sont difficiles; cependant il dit qu'il y a en Dieu un amour & une sagesse qui sont communs aux trois Personnes, quoique le Fils soit une Sagesse, qui n'est ni le Pere

ni le Saint Esprit, & le Saint Esprit un amour qui n'est ni le Pere ni le Fils, sans toutefois qu'il y ait deux Sagesſes ou deux amours dans la Trinité.

*Pierre
Lombard
Evêque
de Paris;*

Dans la trente-troisième il se propose cette Question, ſçavoir ſi les propriétés des Perſonnes ſont diſtinguées des Perſonnes mêmes & de l'Effence Divine : il ſoutient que non, & condamne l'opinion oppoſée comme heretique. Il rejette le même ſentiment dans la Diſtinction trente-quatrième, & fait voir que les Perſonnes ne ſont pas diſtinguées de la Nature.

Dans la trente-cinquième il commence à traiter de quelques Attributs de Dieu, qui meritent une conſideration particuliere, tels que ſont ſa ſcience, ſa Providence, ſa volonté, ſa prédeſtination & ſa puiffance. Il montre dans cette Diſtinction que ces Attributs ſont relatifs aux creatures.

Dans la trente-fixième il fait voir que toutes choſes ſont preſentes à la connoiſſance de Dieu, tant le bien que le mal; quoique le mal ne ſoit point un effet qui vienne de lui.

Il traite dans la trente-ſeptième de la maniere dont Dieu eſt par tout par preſence, par puiffance & par eſſence : il y parle en paſſant de la maniere dont les Creatures ſpirituelles ſont dans le lieu, & comment elles paſſent d'un lieu à un autre.

Revenant enſuite à la Question de la Préſcience, il dit que la Préſcience n'eſt pas la cauſe des choſes, ſi l'on la prend pour une ſimple connoiſſance; mais que ſi l'on renferme ſous ce nom la volonté, le decret & la diſpoſi-

*Pierre
Lombard
Evêque
de Paris.*

tion, elle est en ce sens cause de toutes choses que c'est la raison pour laquelle Dieu n'est point Auteur du mal, parce qu'il ne le veut point & ne l'ordonne point, quoiqu'il le connoisse. Il donne sur la fin la celebre Distinction du sens composé & du sens divisé pour expliquer comment la Présence de Dieu ne peut être fautive, quoique les choses puissent arriver autrement. Il est impossible que ce que Dieu a prévu n'arrive pas, c'est-à-dire, qu'il ne se peut pas faire que Dieu l'ait prévu & qu'il n'arrive pas; mais il se pouvoit faire qu'il n'arrivât pas, & alors Dieu ne l'auroit pas prévu.

Dans la trente-neuvième il fait voir que la science de Dieu a toujours été la même, & qu'elle ne peut être ni diminuée, ni augmentée.

Dans la quarantième il commence à traiter de la Prédestination, & la distingue de la Présence, en ce que la Prédestination ne regarde que le bien que Dieu doit faire. Il employe encore la Distinction du sens composé & du sens divisé, pour expliquer en quel sens on peut dire que nul des Prédestinez ne sçauroit être damné, ni aucun des Réprouvez sauvé. Il fait consister la Prédestination dans un Decret éternel de Dieu, par lequel il a choisi ceux qu'il lui a plû & leur a préparé des grâces: & la réprobation dans la présence de leurs pechez, en conséquence de laquelle il leur a préparé la peine éternelle.

Il traite dans la Distinction quarante & unième des causes de la Prédestination, & montre qu'elle est purement gratuite, & que Dieu n'a point choisi les Elûs, parce qu'il a connu qu'ils

seroient Justes, mais qu'il les a choisis pour être tels par sa grace.

De la Prédestination il passe à la Toute-puissance, & explique dans la Distinction quarante-deuxième en quel sens Dieu est Tout-puissant.

Il prouve dans la Distinction suivante, que Dieu peut faire une infinité de choses qu'il ne fait pas, & refute les raisons & les autoritez, dont quelques-uns se servoient pour prouver le contraire.

Dans la quarante-quatrième il montre que Dieu peut absolument faire des choses plus parfaites que celles qu'il a faites, si on ne fait attention qu'à la qualité de la Creature, mais non si on regarde la sagesse & l'intention du Createur. Il ajoute que Dieu peut toujours faire ce qu'il a fait, parce qu'il a toujours la même puissance, quoiqu'il arrive qu'il ne puisse pas faire en particulier ce qu'il a déjà fait.

Il traite amplement dans la Distinction quarante-cinquième de la Volonté de Dieu, de sa nature, de ses effets, & de ses différentes especes.

Dans la quarante-sixième il explique en quel sens la volonté de Dieu ne peut être sans effet, & en quel sens il veut ou ne veut pas que le mal se fasse: il ne veut pas le mal; mais il ne veut pas empêcher le mal.

Il prouve dans les deux Distinctions suivantes que la Volonté de Dieu est toujours efficace; que tout ce qu'il veut arrive infailliblement, & que rien n'arrive que par sa volonté, quoiqu'il n'approuve pas toutes les volontez des hommes; qu'il veut bien l'effet de leur mauvaise vo-

*Pierre
Lombard
Evêque
de Paris.*

Pierre Lombard Evêque de Paris. lonté, mais qu'il ne veut pas l'acte de leur mauvaise volonté.

Il refute dans la premiere Distinction du second Livre l'Erreur des Heretiques qui ont admis deux principes, faire voir que Dieu a créé les Hommes & les Anges, & traite en general de leur nature & de la fin pour laquelle ils ont été créés.

Dans la seconde il examine en quel temps & en quel lieu les Anges ont été créés.

Dans la troisieme il parle de l'état dans lequel ils ont été créés, & soutient qu'ils ont tous été créés dans la Justice, & que leur chute n'est arrivée que quelques momens après leur création.

Il ajoûte dans la Distinction suivante qu'ils n'ont point joui de la Beatitude parfaite, qu'après qu'ils ont été confirmés dans le bien.

Il traite dans les Distinctions 5. 6. & 7. diverses Questions sur la chute des méchans & sur la confirmation des bons.

Il ne s'éloigne pas dans la huitième du sentiment de Saint Augustin, qui croit que les Anges ont des corps d'air; & à l'occasion de cette Question il examine de quelle maniere Dieu est apparu aux hommes, & en quel sens il est dit que les Demons entrent dans les corps.

Dans la neuvième il traite des differens Ordres des Anges.

Il examine dans la suivante s'il y a eu des Anges envoyés de tous les Ordres, & rapporte sur ces Questions les différentes opinions des Peres.

Il prouve dans l'onzième que chaque Elû a un

Ange Gardien, quoiqu'il reconnoisse qu'un même Ange peut être le Gardien de plusieurs hommes, & examine ensuite en quoi la science des Anges peut croître.

*Pierre
Lombard
Evêque
de Paris.*

Dans les Distinctions suivantes jusqu'à la seizième, il explique l'Ouvrage de la Création.

Il traite dans la seizième & la dix-septième de la Création de l'homme, examine en quoi consiste sa ressemblance avec Dieu; en quel temps son ame a été créée, en quel lieu il a été placé.

Il parle dans la dix-huitième de la formation de la Femme, & tâche d'expliquer pourquoi elle a été tirée de la côte de l'homme.

Il traite dans la dix-neuvième de l'état d'immortalité dans lequel le premier homme avoit été créé.

Dans la vingtième il parle de la manière dont les hommes seroient venus au monde, & se seroient nourris, si l'état d'innocence eût continué.

Dans la vingt & unième il traite de la manière dont le Demon a tenté l'homme.

Il examine dans la vingt-deuxième diverses Questions sur la qualité & les circonstances du péché d'Eve & d'Adam.

Dans la vingt-troisième il refoud cette difficulté, pourquoi Dieu a permis que l'homme fût tenté, sachant qu'il devoit tomber, & traite ensuite de la connoissance que le premier homme avoit.

Dans la vingt-quatrième il commence à parler du Libre-Arbitre, & de la Grace du premier Homme; & traite en general dans les deux Distinctions suivantes de la Liberté de la Grace, suivant les principes de S. Augustin.

Pierre Lombard Evêque de Paris. Dans la Distinction vingt-septième il parle de la vertu & du mérite qui est l'effet de la Grace & de la Volonté.

Il refute dans la Distinction vingt-huitième les erreurs des Pelagiens, & rejette celles des Manichéens & de Jovinien.

Dans la Distinction vingt-neuvième il revient à l'état du premier Homme, & après avoir fait voir que l'Homme dans l'état d'innocence avoit besoin de la Grace operante & cooperante pour faire le bien, il traite quelques Questions sur la maniere dont il fut chassé du Paradis, & sur l'arbre de vie qui le preservoit de la mort.

Il traite amplement dans les Distinctions 30. 31. 32. & 33. du peché originel, & examine en quoi il consiste; comment il passe des Peres aux enfans, de quelle maniere il est remis par le Baptême; si les enfans contractent les pechez de leurs peres, comme le peché originel, &c.

Dans les 34. & 35. il traite de la nature du peché actuel.

Dans la trente-sixième il fait voir qu'il y a des pechez qui sont tout ensemble & la cause & la peine du peché.

Il montre dans la trente-septième que Dieu est Auteur des actions par lesquelles on commet le peché & des peines du peché, quoiqu'il ne soit pas auteur du peché.

Dans la trente-huitième il fait voir que c'est la fin & l'intention de la volonté qui rend l'action bonne ou mauvaise; & que pour être bonne il faut que Dieu en soit la fin.

Dans la trente-neuvième il cherche la raison pourquoi de toutes les puissances naturelles, il

n'y a que la Volonté qui soit susceptible du peché.

Dans la quarantième il continuë à montrer qu'une action pour être bonne doit avoir une bonne fin & une bonne intention.

*Pierre
Lombard
Evêque
de Paris.*

Il raporte dans la quarante & unième divers passages de Saint Augustin sur la nécessité de la Foi & de la bonne volonté pour ne pas pecher, & il montre que c'est la mauvaise volonté qui est cause du peché.

Il examine dans la quarante-deuxième si la Volonté & l'Action sont deux pechez differens, & apporte ensuite la division des sept pechez capitaux, dont il fait voir que l'orgueil & la cupidité sont la source.

Il raporte dans la quarante-troisième les sentimens de Saint Ambroise & de Saint Augustin touchant le peché contre le Saint Esprit.

Enfin il fait voir dans la quarante-quatrième Distinction que la puissance de pecher vient de Dieu, & que l'on doit résister au pouvoir qu'a le Demon de nous porter au mal.

Le troisième Livre commence par les Questions qui concernent le Mystere de l'Incarnation. Il raporte dans la première Distinction les raisons pour lesquelles il a été plus convenable que le Fils fût incarné, que le Pere ou le Saint Esprit; & traite cette Question, sçavoir si ces deux Personnes pouvoient aussi s'incarner.

Dans la seconde Distinction il traite de l'union du Verbe avec la Chair & l'Ame.

Dans la troisième il montre que la chair prise par le Verbe a été exempte de la corruption du peché; que la Vierge étoit alors exempte elle-même de peché, & qu'au moment que l'Humanité de

Pierre Lombard JESUS-CHRIST a été conçu, le Verbe lui a été uni.

Evêque de Paris Il examine dans la quatrième pourquoi l'on attribue plutôt l'Incarnation au Saint Esprit, qu'aux autres Personnes de la Trinité, & en quel sens l'on dit que JESUS-CHRIST a été conçu & né du Saint Esprit.

Dans la Distinction cinquième il traite de l'union de la Personne du Fils à la Nature humaine, & fait voir que le Verbe ne s'est point uni à la Personne, mais à la Nature.

Dans la sixième il donne l'explication de ces Propositions, Dieu s'est fait Homme, Dieu est Homme, & rapporte trois manières, dont elles ont été expliquées par les Peres. Il continue la même matière dans la Distinction septième.

Il traite dans la huitième cette question, si l'on peut dire que la Nature Divine soit née de la Vierge, & traite des deux Naissances de JESUS-CHRIST.

Dans la neuvième il rapporte des Passages des Peres touchant l'adoration de la Chair de JESUS-CHRIST.

Dans la dixième il se propose cette question, sçavoir si JESUS-CHRIST enfant qu'Homme est une personne ou quelque chose; il soutient la négative, & ensuite il prouve que la qualité de Fils adoptif ne convient point à JESUS-CHRIST.

Dans l'onzième il soutient qu'on ne doit point non plus appeler JESUS-CHRIST une Créature, sans ajouter enfant qu'Homme.

Dans la douzième il agite diverses questions, sçavoir si l'on peut dire de JESUS-CHRIST Homme, qu'il a toujours été, qu'il a pu n'être

pas Dieu ; & il décide qu'on ne peut pas le dire de la Personne de JESUS-CHRIST, mais seulement de la Nature humaine.

*Pierre
Lombard
Evêque
de Paris.*

Il traite dans les Distinctions treizième & quatorzième de la Science, de la Grace, & de la Puissance de JESUS-CHRIST entant qu'Homme.

Dans les quinze & seizième il prouve que JESUS-CHRIST a pris les défauts de la Nature humaine, à l'exception de l'ignorance & du péché, & qu'il a été sujet aux souffrances.

Dans la dix-septième il traite des deux Volontez de JESUS-CHRIST.

Dans la dix-huitième il parle de ce que JESUS-CHRIST a mérité pour lui-même, & de ce qu'il a mérité pour nous.

Dans la dix-neuvième il traite de la Rédemption.

Dans la vingtième il examine pourquoi JESUS-CHRIST s'est servi de la Passion & de la Mort pour nous racheter, & s'il ne pouvoit pas le faire par une autre voie.

Il demande dans la vingt & unième si le Verbe est demeuré uni à la Chair de JESUS-CHRIST, aussi-bien qu'à son Ame après sa mort, & il conclut pour l'affirmative.

Dans la vingt-deuxième il examine si l'on peut dire que JESUS-CHRIST ait été Homme dans le temps que sa Chair étoit dans le Sepulchre.

Dans les Distinctions suivantes il traite de la Foi, de l'Espérance & de la Charité.

Dans la trente-troisième il parle des quatre Vertus Cardinales.

- Dans la trente-quatrième, des sept Dons du Saint Esprit, & principalement de la crainte de Dieu,

Pierre Lombard Dans la trente-cinquième il explique la différence qui est entre la Sagesse & la Science.

Evêque de Paris. Dans la trente-sixième il traite de la liaison de toutes les Vertus, & du rapport qu'elles ont à la Charité.

Enfin il emploie les quatre dernières Distinctions de ce Livre à expliquer sommairement le Decalogue.

Les Sacremens sont la principale matiere traitée dans le dernier Livre.

Il donne dans la première Distinction la définition des Sacremens, rapporte les causes de leur Institution, remarque la différence de ceux de l'ancienne & de la nouvelle Loy, & traite en particulier de la Circoncision qu'il croit si nécessaire pour la remission du péché originel qu'il avance, que les enfans des Juifs morts sans l'avoir reçue étoient damnez.

Dans la seconde, après avoir fait le dénombrement des sept Sacremens de la Loy nouvelle, il parle du Baptême de S. Jean.

Il traite dans la troisième du Baptême de JESUS CHRIST; & après avoir établi le sentiment de Saint Ambroise, que l'on peut absolument baptiser au nom de JESUS CHRIST, il examine en quel temps le Baptême de JESUS CHRIST a été institué; sous quelle forme les Apôtres ont baptisé; pourquoi on se sert d'eau, & non pas d'autre liqueur, & combien on doit faire d'immersions en baptisant.

Dans la quatrième Distinction il traite des effets du Baptême; comment les uns reçoivent le Sacrement & la Grace du Sacrement, & comment les autres reçoivent le Sacrement sans la

Grace, & la Grace sans le Sacrement. Il prouve que les enfans reçoivent l'un & l'autre, & insinuë qu'ils reçoivent même la Grace actuelle qui leur sert dans la suite pour faire de bonnes actions. *Pierre Lombard Evêque de Paris.*

Dans la cinquième il fait voir par les principes de S. Augustin que le Baptême conféré par un mauvais Ministre n'est pas moins saint, que celui qui est administré par un bon; parce que c'est JESUS CHRIST qui a le pouvoir de baptiser, qu'il ne communique pas aux Ministres.

Dans la Distinction sixième il remarque que l'Evêque ou le Prêtre sont les Ministres de ce Sacrement, quoiqu'en cas de nécessité il puisse être administré par des Laïques, & même par des femmes, & qu'il soit valable par qui que ce soit qu'il soit conféré, même par des hérétiques, pourvû qu'il se fasse au nom de la Trinité. Il soutient qu'on ne peut pas baptiser un enfant dans le ventre de sa mere. Il traite ensuite diverses autres questions touchant la forme & les ceremonies du Baptême.

Il traite dans la Distinction septième du Sacrement de Confirmation, & il remarque d'abord que la forme de ce Sacrement sont les paroles que le Prêtre prononce, quand il oint du saint Chrême le front des Baptisez. Il ajoûte que l'administration de ce Sacrement a toujours été réservée aux Evêques, qu'il n'y a qu'eux qui puissent le conférer valablement, & qu'il ne peut point être réitéré.

Il commence dans la Distinction huitième à parler du Sacrement de l'Eucharistie, & après avoir

Pierre Lombard Evêque de Paris. fait remarquer quelques unes des figures anciennes de ce Sacrement, il traite de son Institution; de la forme qu'il fait consister dans ces paroles: *Ceci est mon Corps, ceci est mon Sang*; du Sacrement, & des choses qu'il contient. Il dit qu'il faut distinguer trois choses dans l'Eucharistie: le Sacrement qui consiste dans les especes visibles du Pain & du Vin: le Sacrement & la chose qui est la propre Chair & le propre Sang contenus sous les especes; & la chose qui n'est point Sacrement, c'est-à-dire la Chair mystique de JESUS-CHRIST ou la Grace interieure.

Il distingue dans la neuvième Distinction deux manieres de recevoir le Corps de JESUS-CHRIST; l'une Sacramentelle qui est commune aux bons & aux méchans, & l'autre Spirituelle, qui ne convient qu'aux Justes.

Dans la dixième il prouve la presence réelle, & la conversion veritable du Pain & du Vin au Corps & au Sang de JESUS-CHRIST, & il refute l'heresie de ceux qui croient que l'Eucharistie n'est qu'une figure.

Dans l'onzième il examine d'abord de quelle nature est cette conversion, & il prouve qu'elle est substantielle; en sorte que le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST sont sous les accidens qui couvroient auparavant la substance du Pain & du Vin, qui est aneantie. Il refute ceux qui soutenoient que la substance du Pain restoit après la Consecration, & il rend ensuite raison pourquoi le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST nous sont donnez sous deux differentes especes, & pourquoi on mêle l'eau avec le vin.

Dans la douzième il tâche d'expliquer diverses

Questions qui regardent les Especes Eucharistiques, & soutient que les accidens y demeurent sans sujet, que ce sont eux qui sont rompus & divisez en plusieurs parties. Il parle ensuite de la qualité qui convient à ce Sacrement, de la cause de son Institution & de ses effets.

*Pierre
Lombard
Evêque
de Paris.*

Dans la treizième Distinction il avouë que les méchans peuvent consacrer, mais il nie que les Excommuniés & les Herétiques le puissent faire.

Dans la quatorzième il commence à parler de la Penitence; il y distingue la Penitence considérée comme vertu de la Penitence considérée comme Sacrement, y donne diverses définitions de la Penitence, en fait voir la nécessité, & montre qu'on la peut faire plusieurs fois.

Il prouve dans la quinzième que l'on ne peut pas faire véritablement penitence d'un péché, qu'on ne la fasse de tous.

Dans la seizième il distingue les trois parties de la Penitence, la Compoñction du cœur, la Confession de la bouche, & la satisfaction des œuvres, & parle en particulier des satisfactions que l'on doit faire pour les pechez veniels.

Il traite de la Confession dans la dix-septième, & montre qu'il est nécessaire de confesser ses pechez au Prêtre pour en obtenir la remission.

Dans la dix-huitième il traite de la puissance du Prêtre & de l'usage des Clefs, & après avoir rapporté différentes opinions, il conclut qu'il n'y a que Dieu qui lie & qui delie entièrement le pecheur en effaçant la tache de son péché, & en lui remettant la peine éternelle; que les Prêtres lient & delient, en déclarant que les hommes sont liez ou deliez devant Dieu, & en im-

*Pierre
Lombard
Evêque
de Paris.*

posant une penitence, ou en admettant à la Communion ceux qu'ils ont excommuniés.

Il parle dans la dix neuvième des qualitez que doivent avoir les Ministres qui sont employez pour lier & pour delier les pecheurs : il avouë néanmoins que les méchans ont le pouvoir des clefs aussi-bien que les bons.

La vingtième contient les sentimens des Peres touchant la penitence des Mourans.

Dans la vingt & unième il parle de la remission des pechez legers par les peines du Purgatoire, de la Confession generale des pechez veniels, & des peines établies contre les Prêtres qui revelent la Confession.

Dans la vingt-deuxième il agite cette question ; sçavoir si les pechez qui ont été une fois remis reviennent par des pechez suivans ; & après avoir rapporté les raisons de part & d'autre, il laisse la question indecise.

Il traite dans la Distinction vingt-troisième du Sacrement de l'Onction des malades, qu'il croit avoir été institué par les Apôtres, & dont l'effet est la remission des pechez, & le soulagement du malade. Il prouve que ce Sacrement peut être réitéré.

Dans la vingt-quatrième il traite des fonctions & de la dignité des sept Ordres, & des différentes dignitez qui sont parmi les Evêques.

Dans la vingt-cinquième il traite de la validité des Ordinations faites par les Heretiques ; & après avoir rapporté differens sentimens, il semble approuver l'opinion de ceux qui croient que ceux qui ont été ordonnez dans l'Eglise conservent le pouvoir d'ordonner, quoiqu'ils se fassent heretiques ;

heretiques ; mais qui ne croient pas que ceux qu'ils ordonnent aient le même pouvoir Il parle ensuite des Ordinations des Simoniaques, & de l'âge requis pour recevoir les Ordres.

Pierre Lombard Evêque de Paris.

Dans la vingt-sixième il fait voir l'antiquité du Sacrement de Mariage,

Dans la vingt-septième il recherche en quoi consiste le Mariage, & distingue la promesse de Mariage pour le futur, d'avec le Mariage contracté par un consentement présent,

Dans les 28. 29. & 30. il traite encore des conditions que doit avoir le consentement nécessaire pour faire le Mariage.

Dans la trente & unième il explique les avantages du Mariage, qui sont la fidélité, la lignée & le Sacrement, & traite des vices oppozés.

Dans la trente-deuxième il parle de ce qui regarde la continence des personnes mariées en certains temps.

Dans la trente-troisième il rapporte diverses considerations des Peres sur la Polygamie des Patriarches.

Dans la trente quatrième il traite des empêchemens qui rendent les personnes inhabiles à contracter mariage, & qui font leur mariage nul.

Dans la trente-cinquième il fait voir qu'un Mari & une Femme peuvent se separer pour cause d'adultere, & qu'ils peuvent ensuite se reconcilier. Il ajoûte que celui qui a commis un adultere avec une femme peut l'épouser après la mort de son Mari, pourvû qu'il n'ait point été cause de la mort du Mari, & qu'il n'ait pas promis à la femme de l'épouser de son vivant.

*Pierre
Lombard
Evêque
de Paris.*

Il traite dans la trente-sixième Distinction de l'empêchement qui vient de la différence de condition & de l'âge que doivent avoir ceux qui contractent mariage.

Dans la trente-septième il parle de la Loy du Celibat des Evêques, des Prêtres, des Diacres & des Soudiacres, & de l'Ordonnance du Pape Calixte qui declare ces Mariages nuls.

Dans la trente-huitième il traite de l'empêchement du Vœu.

Dans la trente-neuvième, de l'empêchement de la différence de Religion.

Dans les 40. 41. & 42. des degrez de parenté & d'affinité, tant charnelle, que spirituelle.

Les autres Distinctions contiennent diverses Questions sur la Resurrection, sur l'état des Bienheureux & des malheureux après leur mort, sur les Prières pour les Morts, sur l'Invocation & l'Intercession des Saints, sur les circonstances du Jugement dernier, sur l'inégalité de la Beatitude, & sur l'état & les peines des damnez, par où finit la cinquantième Distinction du quatrième Livre du Maître des Sentences.

Cet Ouvrage a été donné par Jean Alcaume, & imprimé à Paris en 1565. à Lion en 1581. revû par Antoine de Mouchy, & dans la même Ville en 1618. & en d'autres endroits.

Cet Auteur s'est principalement attaché, comme nous avons dit, à recueillir les sentimens des Peres sur toutes les Questions qu'il agite: il y ajoûte peu de chose du sien, si ce n'est quelquefois pour concilier des passages qui paroissent opposez; & quand il ne peut les accorder, il laisse ordinairement la Question indéci-

Il évite de traiter des Questions sur lesquelles les Peres n'ont rien écrit, & ne se sert presque point des termes & des raisonnemens philosophiques, encore moins de l'autorité d'Aristote, que les autres Scholastiques ont souvent employée.

Pierre Lombard
Evêque de Paris.

L'Ouvrage des Sentences de ROBERT PULLUS n'est pas un Recueil de Passages des Peres comme celui de Pierre Lombard, mais un Traité Theologique, dans lequel il décide de lui-même des Questions qui se presentent, ou par des raisonnemens, ou par des témoignages de l'Écriture Sainte. Cet Auteur surnommé Pullus, Pullen ou Pully, étoit Anglois. Il passa en France, & fleurit dans les Ecoles de Paris. Il repassa ensuite en Angleterre vers l'an 1130. & y rétablit l'an 1133. l'Academie d'Oxford. Il fut pourvû de l'Archidiaconé de Rochester; & quoiqu'il eût ce Benefice, il ne laissa pas de revenir à Paris, & d'y professer la Theologie. Son Evêque le rappella, & ne voulant point déferer à la priere de Saint Bernard, qui lui demanda qu'il le laissât à Paris, il fit saisir les revenus de son Archidiaconé, pour l'obliger de retourner en Angleterre. Pullus en appella au S. Siege, & aiant beaucoup de credit à la Cour de Rome, non seulement il fut soutenu contre son Evêque, mais même appellé à Rome par Innocent II. & fait Cardinal & Chancelier de l'Eglise de Rome par Luce II. l'an 1144. dignité dont il jouit jusqu'à la troisième ou cinquième année du Pontificat d'Eugene III. sous lequel il mourut vers l'an 1150.

Robert Pullus
Cardinal.

Le Livre des Sentences de Pullus est divisé en huit Parties.

Robert Pullus Cardinal. Il traite dans la premiere de l'Existence de Dieu, des trois Personnes de la Trinité, & des Attributs.

Dans la seconde, de la Création du Monde, des Anges, de la nature de l'Homme, de l'origine de l'Ame, de la chute d'Adam, de la corruption de la Nature humaine & du peché originel.

Dans la troisiéme, de la Loy, de la Circoussion, de la Loy de Grace, & de l'Incarnation de JESUS-CHRIST.

Il continuë à parler de ce Mystere dans la quatriéme Partie, où il traite aussi de la Foi, de l'Esperance & de la Charité, du Purgatoire, & de l'état des Ames après leur mort.

Dans la cinquiéme il traite de la Resurrection de JESUS-CHRIST, du don de la Foy, du Sacrement de Baptême, de la Confirmation, de la remission des pechez, de la Charité & du peché.

Dans la sixiéme Partie il traite des effets du peché, de la cupidité, de l'ignorance & des autres peines du peché, des tentations du Demon, du secours des bons Anges & de leurs fonctions, de la Penitence, du pouvoir des Prêtres de lier & de délier, & de l'usage qu'ils en doivent faire.

Il continuë cette matiere dans la septiéme Partie, où il parle aussi des œuvres de penitence, des Disciplines, de la Priere, de l'Aumône, des Jeûnes, des Dixmes, des Puissances Seculieres & Ecclesiastiques, de la distinction des Ordres Sacrez, des qualitez des Ministres, & du Mariage.

Il traite dans la huitiéme de l'Eucharistie, du

Jugement dernier, & de l'état des Bienheureux
& des Damnez.

*Robert
Pullus
Cardinal.*

Cet Auteur est un peu obscur, mais il raisonne assez juste. Son stile n'est point tout-à-fait barbare, ni embarrassé de termes & de distinctions scholastiques. Il n'agite point de questions subtiles & metaphysiques; mais celles qu'il traite sont des questions de doctrine, de discipline ou de morale; & il ne les resoud pas par des principes de Logique ou de Philosophie, mais sur des Passages de l'Ecriture, & suivant la doctrine de l'Eglise & des Peres qui lui sert de fondement & de principe. Il avance quelquefois des sentimens particuliers, qui lui sont néanmoins communs avec plusieurs de ces anciens Scholastiques, & il est un de ceux qui a le moins soutenu d'opinions erronnées ou dangereuses. Il dit dans sa premiere Partie que le Pere & le Fils sont deux principes du Saint Esprit; mais on peut donner un bon sens à cette expression, & il n'a jamais prétendu que le Pere & le Fils fussent deux principes distinguez en substance, mais deux Personnes qui en produisoient une troisième par une action, laquelle, quoique réellement la même, peut être virtuellement distincte. Il enseigne sur le Sacrement de la Penitence, qu'il ne remet pas la coulpe du péché, mais seulement la peine, & que l'absolution du Prêtre est une declaration que le Penitent est absous de la coulpe de son peché, & que la peine lui est remise par la satisfaction qu'il a faite à Dieu: sentiment qui lui est commun avec plusieurs anciens Scholastiques. On trouve encore dans son Livre d'autres opinions qui ne sont pas suivies,

Robert Pullus Cardinal. & entr'autres, que l'union du Verbe ne s'est pas faite à un corps animé, mais à la masse de chair, dont le corps a été composé, & ensuite à l'Ame; que les peines des damnez peuvent être diminuées; que les Demons ne sont pas encore dans les flâmes éternelles; qu'ils ont peché dès l'instant de leur creation; que si le premier homme n'eût pas peché, les hommes qui sont damnez ne seroient pas venus au monde; que les Saints ne descendent pas réellement sur la terre dans les apparitions; que Saint Benoît a eu en cette vie une connoissance claire de Dieu, telle que les Bienheureux l'ont en l'autre.

Il est un de ceux qui ont soutenu le plus affirmativement que les Ames étoient créées immédiatement de Dieu dans le temps qu'elles sont unies au corps, & que les Anges sont de purs esprits. Il tient que l'intention interieure du Ministre n'est pas nécessaire pour la validité du Sacrement; que sans l'amour de Dieu le peché ne peut être remis; que les enfans morts sans avoir reçu le Baptême sont damnez, & que c'est la raison pour laquelle on ne les enterre pas en Terre sainte. On peut remarquer touchant la discipline, que la Confession aux Laiques pour les pechez veniels, & même pour les mortels en cas de nécessité, quand il ne se trouvoit point de Prêtre, étoit alors en usage; que l'on refusoit non seulement la Communion, mais aussi l'absolution à ceux qui étoient condamnez à mort; que les Prêtres donnoient la discipline à leurs penitens; qu'on défendoit l'entrée de l'Eglise aux peres pendant qu'on baptisoit leurs enfans; qu'il étoit

étoit permis de recevoir, mais non pas d'exiger de l'argent pour l'administration des Sacremens, & même pour la celebration de la Messe; qu'on rompoit le Jeûne sur le midi, ou à l'heure de None, mais qu'il n'y avoit point de collation; que l'abstinence des Vendredis étoit observée, quoiqu'elle ne fût pas considérée comme bien ancienne; que celle des Samedis n'étoit pas si regulierement pratiquée; que dans plusieurs Eglises on faisoit un repas le soir du Jeudi Saint, & que l'on commençoit à improuver cette pratique; que le Baptême même des enfans étoit réservé pour les Jours solennels; que la Communion du Calice pour les Laïques étoit encore en usage, mais qu'elle devenoit rare; que l'opinion de l'Assomption corporelle de la Vierge étoit établie par l'usage de l'Eglise.

*Robert
Pullus
Cardinal.*

Cet Ouvrage de Robert Pullus nous a été donné par le Père Mathoud de la Congregation de Saint Maur enrichi de Notes sçavantes & curieuses, & imprimé à Paris l'an 1655 Il est fait mention dans les Ecrivains qui ont parlé de cet Auteur, de quelques autres Ouvrages; entre autres d'un Commentaire sur les Pseaumes, d'un autre Commentaire sur l'Apocalypse, d'un Traité du Mépris du Monde, de quatre Livres touchant les paroles des Docteurs, d'un Livre de ses Leçons, & de plusieurs Sermons. Nous n'avons aucun de ces Ouvrages imprimez, & on n'a point de connoissance qu'il y en ait de manuscrits, si ce n'est des Sermons qui étoient dans la Bibliotheque de Mr Petau.

PIERRE DE POITIERS a suivi une methode plus scholastique que les Auteurs, dont nous

*Pierre de
Poitiers*

Chancelier de l'Eglise de Paris.

venons de parler. Il leur succéda dans la Chaire de Theologie des Ecoles de Paris, & fut honoré de la dignité de Chancelier de l'Eglise de cette Ville, dont il jouit pendant trente-huit ans. Il a composé son Ouvrage des Sentences vers l'an 1170. & l'a dédié à Guillaume Archevêque de Sens, & est mort vers l'an 1200. Il suit le Maître des Sentences quant à la doctrine; mais il est bien différent, quant à la maniere de traiter les choses; car il explique & resoud toutes les questions par les principes de la Philosophie, & les traite en Dialecticien par argumens en forme, & d'une maniere tout-à-fait sèche. Cet Ouvrage a été donné par le Pere Mathoud à la fin de Robert Pullus. Pierre de Poitiers avoit encore composé des Commentaires allegoriques sur l'Exode, le Levitique & les Nombres, un Commentaire sur les Pseaumes, & quelques autres Ouvrages, dont quelques-uns se trouvent dans les Bibliothèques.

Robert de Melun Evêque de Herford. Vers le même temps vivoit ROBERT DE MELUN qui fut fait sur la fin de sa vie vers l'an 1163. Evêque de Herford, dont on a une Somme de Theologie manuscrite dans la Bibliothèque de Saint Victor de Paris, citée souvent par le Pere Mathoud dans ses Notes sur Robert Pullus.

Gautier Chanoine Regulier de Saint Victor. GAUTIER Chanoine Regulier de Saint Victor, entreprit sur la fin de ce Siecle de combattre la Methode nouvelle de ces Theologiens, & composa un Traité qu'il intitula *Contre les quatre Labyrinthes de la France, Pierre Abaëlard, Gillebert de la Porrée, Pierre Lombard, & Pierre de Poitiers*, qu'il accuse d'avoir avancé plusieurs heresies & plusieurs creurs, en traitant

des Myfteres inéfables de la Trinité & de l'Incarnacion fuivant la Methode Scholaftique qui est incertaine, & fuivant les principes d'Aristote dont ils étoient remplis. Ce reproche peut être fait avec fondement à trois de ces Auteurs; mais il ne ſçauroit tomber ſur Pierre Lombard, dont l'Ouvrage n'est qu'un Tiffu de Paſſages des Peres, dans lequel Ariſtote n'est point cité. Il faut néanmoins avoüer qu'il y a dans le Maître des Sentences, comme dans les autres, quantité d'opinions qui n'ont pas été ſuivies par les Theologiens qui ſont venus depuis, & dont la Faculté de Theologie de Paris a fait dresser un Catalogue dans le douzième Siecle, ſous ce Titre, *Articles dans lesquels on ne ſuit pas communément le Maître des Sentences.*

*Gautier
Chanoine
Regulier
de Saint
Victor.*





CHAPITRE XVI.

DES COMMENTAIRES SUR
*l'Écriture sainte, composez dans le douzième
 Siècle, & de trois célèbres Commentateurs,
 Rupert Abbé de Duyts, Hugues, & Richard
 de S. Victor.*

*Methode
 nouvelle
 de com-
 menter
 l'Écriture
 Sainte.*

ON introduisit aussi en ce Siècle-là une nouvelle manière de commenter l'Écriture sainte. Les anciens Peres dans leurs Commentaires sur les Livres sacrez expliquoient le Texte ou littéralement ou allegoriquement, par rapport à l'instruction des Fideles, & les Auteurs du huitième & du neuvième Siècle qui avoient écrit sur la Bible, n'avoient fait que compiler ou recueillir divers Commentaires des Peres, dont ils avoient fait des Chaînes ou des Commentaires. Quelques-uns avoient aussi introduit alors l'usage des Gloses pour l'explication de la Lettre; mais dans le Siècle dont nous parlons on commença à expliquer l'Écriture sainte d'une manière à peu près semblable à celle dont on traitoit la Theologie, c'est-à-dire, par les principes de la Dialectique, en agitant diverses Questions subtiles touchant les dogmes, & en rapportant quantité de lieux communs.

*Rupert
 Abbé de
 Duyts.*

C'est la methode qu'a suivi RUPERT Abbé de Duyts près de Cologne dans ses Commentaires sur l'Écriture Sainte: il s'y propose de traiter

de la Trinité & de ses Ouvrages, & les divise en trois Parties, dont la premiere s'étend depuis le commencement du monde jusqu'à la chute du premier homme. La seconde depuis cette chute jusqu'à la Passion de JESUS-CHRIST, & la troisiéme jusqu'au jour du Jugement dernier: le premier temps appartient au Pere, le second au Fils, & le troisiéme au Saint Esprit. La premiere Partie contient trois Livres de Commentaires sur les trois premiers Chapitres de la Genese; la seconde, six autres Livres sur le reste de la Genese, quatre sur l'Exode, deux sur le Levitique, autant sur les Nombres & sur le Deuterome; un sur Josué; un sur le Livre des Juges; un sur quelques endroits des Livres des Rois & des Pseaumes; un sur Isaïe, un sur Jeremie, un sur Ezechiel, deux Livres sur Daniel, Zacharie, & Malachie; un Livre sur l'Histoire des Machabées, & un autre Livre sur quelques endroits des quatre Evangiles. La troisiéme Partie qui regarde les Oeuvres du Saint Esprit, divisée en neuf Livres, n'est point un Commentaire suivi sur quelque Livre particulier, mais sur divers endroits de l'Ecriture qu'il choisit par rapport aux matieres dont il veut traiter.

*Rupere
Abbé de
Duyss.*

Les Commentaires de cet Auteur sur les douze petits Prophetes & sur le Cantique des Cantiques, sont plus suivis, ont plus la forme de Commentaires, & s'éloignent moins de la maniere d'écrire des Anciens; mais ils sont extrêmement mystiques, & pleins de reflexions trop subtiles & de remarques qui n'ont pas toute la justesse possible.

*Rupert
Abbé de
Duits.*

Les treize Livres de la Victoire du Verbe de Dieu contiennent quantité de questions & de lieux communs sur divers endroits de l'Écriture.

Les Commentaires de la Gloire & de l'Honneur du Fils de Dieu sur Saint Matthieu & le Commentaire sur l'Évangile de Saint Jean & sur l'Apocalypse sont assez semblables aux Commentaires sur les petits Prophètes.

Le Traité de la Glorification de la Trinité & de la Procession du S. Esprit divisé en neuf Livres, contient l'Explication de plusieurs passages de l'Écriture, qui ont quelque rapport aux Questions qu'il traite sur les trois Personnes Divines, & particulièrement sur celle du Saint Esprit.

Pour le Traité des Offices Divins, c'est un Ouvrage d'une autre nature, dans lequel il traite de l'Office Divin & de ses Cérémonies, & en rend des raisons mystiques. Il semble y avancer un sentiment particulier touchant l'Eucharistie, sçavoir que le Pain est fait le Corps de JÉSUS-CHRIST par l'union hypostatique avec son Âme; néanmoins quelques Auteurs l'ont défendu, & ont prétendu qu'on pouvoit l'expliquer en un bon sens. C'est une question où nous ne voulons point entrer.

La plupart des Ouvrages de Rupert sont dédiés à Cunon Abbé de Siegburg, & ensuite Evêque de Ratisbonne, auquel il avoit été recommandé par Berenger Abbé de Saint Laurent de Liege, Monastere dans lequel Rupert avoit fait Profession. Il a fleuri sous le Pontificat de Paschal II. & sous l'Empire de Henri V. du temps de Louis le Gros Roi de France, &

est mort le 3. de Mars de l'an 1135.

Rupero

Ses Oeuvres ont été imprimées à Cologne l'an 1578. en trois volumes, & à Paris l'an 1638. en deux volumes. Il en fait lui-même le Catalogue dans la Préface de son Traité des Offices Divins. Il y parle de tous ceux que nous avons; & nous avons tous ceux dont il y fait mention, à l'exception de son Ouvrage du glorieux Roi David, dont il n'avoit encore alors composé qu'onze Livres.

Abbé de Dnyts.

Il y a de deux sortes de Commentaires sur l'Écriture sous le nom de HUGUES DE SAINT VICTOR : les uns sont des Notes littérales & historiques sur le Texte de l'Écriture Sainte, qui sont précédées d'une Préface critique sur les Écrivains & les Livres sacrez : les autres sont des Commentaires allegoriques mêlez de quantité de Questions & de lieux communs. Ceux-ci ont pour titre, *Livre d'Extraits*, & sont divisez en vingt-quatre Livres; les dix premiers qui sont dans le second Tome des Oeuvres de Hugues de Saint Victor, contiennent des Notes générales sur les Sciences & les Arts : les neuf suivans qui sont dans le premier Tome, contiennent des allegories & des questions sur les Histoires des Livres sacrez depuis la Création du monde jusqu'aux Machabées, c'est-à-dire, sur tous les Livres historiques de la Bible. Le dixième est un Recueil d'Homelies morales sur l'Écclésiaste. Les quatre derniers contiennent diverses questions sur les quatre Évangiles. On y a joint pour rendre cet Ouvrage complet, des Explications de même nature; mais encore plus amples sur toutes les Epîtres de Saint Paul.

Hugues

de Saint

Victor.

*Hugues
de Saint
Victor.*

Ces vingt-quatre Livres de Commentaires sont attribuez par Tritheme & par plusieurs autres Auteurs à Richard de Saint Victor, & la première Partie se trouve sous son nom dans un manuscrit à peu près de son temps qui est dans la Bibliothèque de M. Colbert: il y en a même une partie d'imprimée parmi les Oeuvres de cet Auteur. Cependant on prétend que cet Ouvrage ne peut être ni de Hugues ni de Richard, parce que dans le dénombrement que l'Auteur fait des Rois de France dans le dixième Chapitre du dixième Livre, il finit à Philippe fils de Louis le Jeune, avant le Règne duquel ces deux Auteurs étoient morts. Cette raison prouve bien à la vérité que cet Ouvrage n'est pas de Hugues de Saint Victor mort en 1142. mais elle n'est pas si convaincante pour montrer qu'il n'est point de Richard, parce que celui-ci n'étant mort qu'en 1173. & Philippe étant né en 1165. il l'a pû joindre au Roi Louis le Jeune son pere. Quoiqu'il en soit, cet endroit même fait voir que l'Auteur de cet Ouvrage ne peut pas avoir écrit plus tard que sous le Règne de Philippe Auguste, puisque c'est le dernier des Rois de France dont il parle, & par conséquent qu'il est du douzième Siècle. A l'égard des Notes littérales, on ne peut douter qu'elles ne soient de Hugues de Saint Victor. Voici celles qui nous restent; une Préface sur les Livres & les Ecrivains sacrez; des Notes sur le Pentateuque, sur le Livre des Juges, sur les Livres des Rois, sur quelques Pseaumes. Ces Notes sont courtes & ne s'écartent point du sens littéral & historique. Celles qu'il a faites sur les Lamen-

tations de Jeremie, sur les Prophetes Joël & Abdias sont plus amples, & il y mêle de l'Allegoric. On a joint à ces Explications des Livres de l'Ecriture, celles qu'il a faites sur les Livres de la Hierarchie attribuez à Saint Denis. On y pouvoit ajoûter aussi son Explication du Decalogue & celles de la Regle de S. Augustin, qui sont du même stile.

*Hugues
de Saint
Victor.*

Les quatre Livres du Cloître de l'Ame, les quatre autres Livres de l'Ame, le petit Livre de la Medecine de l'Ame, les deux Livres des Oiseaux, & ceux des Nôces charnelles & spirituelles sont de Hugues de Foliet Moine de Corbie. Je crois aussi du même Auteur le Discours de la Chair & de l'Esprit, qui n'est point du stile de Hugues de Saint Victor; peut-être même qu'il est Auteur des quatre Livres de l'Arche mystique & de l'Arche de Noë, qui sont du Moine Benedictin de Saxe; en sorte qu'il n'y a dans le second Tome des Oeuvres de Hugues de S. Victor que tres-peu de ses Ouvrages, sçavoir le Soliloque de l'Ame, la Louange de la Charité, le Discours sur la maniere de prier, le Discours sur l'amour de l'Epoux & de l'Epouse, les quatre Livres sur la vanité du monde, & les cent Sermons.

Le dernier Tome contient les Ouvrages dogmatiques: le premier est intitulé, *les Eruditions didascaliques ou instructives*, divisées en sept Livres, où l'on trouve des Regles pour étudier, & des Notions generales des Sciences. Il traite dans le quatrième des Livres de l'Ecriture Sainte, des Ecrits des Peres, des Conciles & des Canons: dans le cinquième, des sens de l'Ecri-

Hugues de Saint Victor. ture Sainte; dans le sixième, de la maniere de la lire; & dans le dernier qui est plus ample, de la maniere de parvenir à la connoissance de Dieu, & de la Trinité par les Creatures.

Le second est sur la Volonté & la Puissance de Dieu: il y examine cette Question, sçavoir si la Puissance est plus étendueë que la Volonté.

Les Opuscules suivans sont composez sur diverses Questions qui regardent le Mystere de l'Incarnation, sçavoir sur les Volontez de JESUS-CHRIST, sur sa Sageffe & sa Science, sur l'Union du Verbe à l'Humanité; contre le sentiment du Maître des Sentences que JESUS-CHRIST n'est pas une chose, & sur diverses autres Questions Scholastiques; trois Conferencés sur l'Incarnation, & un Traité de la Virginité perpetuelle de la Vierge Marie.

Ces Traitez sont suivis des cinq Livres intitulez, *Mélanges de l'Erudition Theologique*, qui contiennent plusieurs lieux communs sur des passages de l'Écriture Sainte, & sur divers points de Theologie & de Morale.

Les trois Livres des Offices Divins & celui du Canon de l'Offrande Mystique sont de Robert Paululus Prêtre de l'Eglise d'Amiens, dont nous avons parlé ailleurs.

Le petit Traité en forme de Dialogue entre le Maître & l'Ecolier touchant la Loi de nature & la Loi écrite, contient en Abregé la resolution de quantité de Questions Theologiques.

La Somme des Sentences divisée en sept Traitez, est un Abregé de Theologie.

Mais son principal Ouvrage de Theologie est son

son grand Traité des Sacremens, divisé en deux Livres, dont le premier contient douze Parties, & le second dix-huit; c'est un des plus amples Traitez de Theologie qui aient été composez dans le douzième Siecle: il y explique les questions d'une maniere fort claire & dégagée des termes & de la Methode Dialectique, sans s'embarasser dans des questions obscures & difficiles: il decide celles qu'il agite par des Passages de l'Ecriture, & suivant les principes des Peres, & particulièrement de S. Augustin, dont il suit la doctrine, & imite le stile; ce qui l'a fait appeller par quelques-uns la Langue de ce Pere. Il étoit originaire de Flandres, né dans le Territoire d'Ypres, & non pas de Saxe, comme on l'a crû communément. Il passa sa vie en France dans le Monastere de Saint Victor dont il fut Chanoine Regulier & Prieur. Il mourut l'an 1142. le 11. de Février âgé de quarante-quatre ans.

*Hugues
de Saint
Victor.*

Les Oeuvres de cet Auteur ont été imprimées à Paris en 1526. à Venise en 1588. à Mayence en 1617. & à Rouen en 1648.

Il eut pour Disciple RICHARD Ecoffois de Nation, Chanoine Regulier du même Monastere, qui parvint aussi à la Charge de Prieur l'an 1164. & se rendit celebre par le grand nombre de ses Ecrits. Nous venons de remarquer qu'on lui peut attribuer le Recueil de Questions sur la Bible, dont une partie est imprimée parmi ses Oeuvres, & le reste parmi celles de Hugues de Saint Victor. Voici les autres Ouvrages sur l'Ecriture qui sont constamment de lui.

*Richard
de Saint
Victor.*

Trois Traitez de Critique & d'Histoire; le
XII. Siecle.

Richard
de Saint
Victor.

premier, pour expliquer la forme & les parties du Tabernacle; le second, pour faire la Description du Temple de Salomon, & de tout ce qu'il contenoit; & le troisiéme, pour accorder la Chronologie des Livres des Rois & des Paralipomenes, touchant les Rois de Juda & d'Israël. Il faut joindre à ces Traitez l'Explication plus ample qu'il a donnée du Temple décrit dans Ezechiel. Ces quatre Traitez sont de pure critique, & il n'y mêle point d'allegories, ni de significations mystiques ou morales.

Il n'en est pas de même de ses autres Commentaires qui ne sont pas littéraux, mais allegoriques, moraux ou dogmatiques: ils consistent dans des Explications de plusieurs Pseaumes; un Commentaire sur le Cantique des Cantiques; des questions sur quelques endroits difficiles des Epîtres de Saint Paul, & un long Commentaire sur l'Apocalypse.

Les autres Ouvrages de Richard de Saint Victor sont de deux sortes; les uns sont écrits sur les dogmes, & les seconds sont des Traitez de piété & de spiritualité.

Il faut mettre au rang des premiers son Traité de la Trinité, divisé en six Livres; un Ecrit adressé à Saint Bernard sur les attributs qu'on approprie à chacune des trois Personnes Divines; son Traité de l'Incarnation; deux Traitez de l'Emanuel, ou sur ces paroles d'Isaïe, *Une Vierge concevra & enfantera un Fils, dont le nom sera Emanuel*, dans lesquels il prouve contre un Juif, que ces paroles ne peuvent convenir qu'à la Vierge & à JESUS-CHRIST; un Traité sur la puissance de lier ou de delier,

dans lequel il suit le sentiment commun des Scholastiques de son temps touchant l'effet des clefs & le pouvoir des Ministres; un Discours sur le peché contre le S. Esprit; des Explications adressées à S. Bernard sur quelques difficultez de l'Escriture; un Discours pour expliquer en quel sens le S. Esprit est l'amour du Pere & du Fils; un Traité de la difference du peché mortel & du peché veniel.

*Richard
de Sainte
Victor.*

Les Traitez de Spiritualité sont un Ouvrage des Moyens de détruire le mal, & d'avancer le bien; un Discours sur l'Etat de l'Homme interieur; trois Livres de l'Erudition de l'Homme interieur, ou de l'Exercice spirituel à l'occasion des Songes de Nabuchodonosor & de Daniel; un Traité de la Préparation de l'Âme à la Contemplation; cinq Livres de la Grace de la Contemplation sur l'Arche qui étoit dans le Tabernacle, avec une Addition contenant quelques Allegories sur le Tabernacle; un Discours sur la Méditation des fleaux qui arriveront au Jour du Jugement; un autre Discours sur le Jour du Jugement dernier; un Traité des degrez de la Charité; & un autre Traité de quatre degrez de la violente Charité; un Discours sur les deux Pâques, & un Sermon sur la Fête de Pâques, un Discours sur le Baptême de JESUS CHRIST; un Sermon sur l'effusion du Saint Esprit; un Ecrit sur la comparaison que l'on fait de JESUS-CHRIST à la fleur, & de Marie à la branche; un autre sur la qualité d'Etendart des Peuples, donnée à JESUS-CHRIST; deux Discours, l'un sur la difference du Sacrifice d'Abraham & de celui de David, & l'autre sur la difference

Richard de ce même Sacrifice, & de celui de Marie.
de Saint Victor. Cet Auteur est mort le 10. de Mars de l'an
 1173. Ses Oeuvres ont été imprimées à Paris en
 1518. & en 1540. à Venise en 1592. à Colo-
 gne en 1621. & à Rouën en 1650. Il est fort
 subtil dans ses Traitez Theologiques : Il parle
 & il raisonne avec justesse & avec methode & en
 bon Dialecticien. Ses Traitez de Critique sont
 assez exacts pour son temps : il n'est pas fort
 élevé dans ses expressions, & c'est ce qui fait
 que ses Livres de Spiritualité, quoique pleins
 de bons sentimens, n'ont pas toute la grandeur,
 ni toute la force qu'on pourroit souhaiter.





CHAPITRE XVII.

DE LA COLLECTION DES CANONS
de Gratien.

QUOIQUE l'on eût fait avant le douzième
 Siecle plusieurs Collections de Canons,
 de Decretales & de Passages des Peres sur le
 Droit Ecclesiastique, aucune n'avoit été suivie,
 ni enseignée publiquement: elles étoient consi-
 derées comme l'ouvrage des particuliers, & les
 décisions qu'elles contenoient n'avoient d'auto-
 rité, qu'autant que les monumens, dont elles
 étoient tirées, pouvoient en avoir; chacun s'en
 servoit pour son utilité particuliere, & person-
 ne n'en faisoit le sujet des Leçons publiques. La
 Collection que GRATIEN Moine de S. Felix
 de Boulogne, né à Chiusi en Toscane, acheva
 l'an 1151. eut un succès plus avantageux; car
 aussi-tôt qu'elle parut, elle fut reçüe si favora-
 blement, que les Canonistes l'enseignèrent pu-
 bliquement, & qu'en peu de temps on fit quan-
 tité de Commentaires sur cet Ouvrage.

Gratien.

Elle est intitulée dans les anciens Ma-
 nuscrits & dans les premieres Editions, *La*
Concorde des Canons discordans, & depuis, *La*
XII. Siecle.

A a a iij

Grajen. Livre des Decrets, ou simplement, *Le Decret*. Elle est divisée en trois Parties : La premiere contient ce qui regarde le Droit en general & les Ministres de l'Eglise, sous le Titre de *Distinctions* ; la seconde, divers cas particuliers, à l'occasion desquels on agite plusieurs Questions, qui portent pour Titre, *Les Causes* ; & la troisieme intitulée, *De la Consecration*, contient ce qui regarde l'Office Divin & les Sacremens.

Il est traité dans les vingt premieres Distinctions de la premiere Partie, de la division du Droit, des differentes sortes de Loix tant Civiles, qu'Ecclesiastiques ; de l'Autorité des Canons des Conciles, & des Decretales des Papes, des Ordres Sacrez, des qualitez de ceux qu'on doit ordonner, de la forme & des ceremonies de l'Ordination, de la conduite & des devoirs des Clercs, de la puissance du Pape & des Evêques, de l'usage du *Pallium*, & de tout ce qui a rapport aux Ministres de l'Eglise : elle est divisée en cent & une Distinctions.

Dans la seconde qui contient trente-six Causes, dont chacune renferme plusieurs Questions, & chaque Question est divisée en plusieurs Chapitres, il est traité de la Simonie, des Appellations, des Possesseurs dépouillez de leurs Benefices, de la qualité des Témoins & des Accusateurs, des Elections, du Gouvernement des Eglises, des Censures, des Testamens, des Sepultures, de l'Usure ; de ce qu'il faut observer à l'égard des Furieux, des Jugemens rendus contre les formes ; des Moines & des Abbez, de leurs Droits

droits, de ceux qui frappent les Clercs, des Commendes, des Sermons, de la Guerre, des Heresies, des Infractions des Canons, des Sorciers, du Mariage, des empêchemens & des degrez de consanguinité, & du Rapt. Il a inseré dans la Cause trente-troisième une Dissertation sur la Penitence en sept Distinctions, où il suit l'erreur de quelques Auteurs des Penitentiels, qui n'ont pas crû la Confession de Droit Divin, ni absolument necessaire pour la remission des pechez.

La troisième Partie contient cinq Distinctions; la premiere touchant la Consecration des Eglises, la Celebration de la Messe, & l'Office Divin; la seconde sur l'Eucharistie; la troisième sur les Fêtes solennelles de l'année & les Images; la quatrième sur le Sacrement du Baptême & ses ceremonies; la cinquième de la Confirmation, des Jeûnes, du Travail des mains, & de quelques autres points de Discipline. Il y a de temps en temps quelques Articles ajoûtez sous le nom de *Palca*, que l'on croit être le nom de celui qui a fait ces Additions que l'on appelloit *Protopalca* ou *Palcas*.

La premiere Edition de cet Ouvrage de Gratiën fut imprimée à Mayence l'an 1472. la seconde fut faite à Venise sept ans après; la troisième est celle de Paris de l'an 1608. qui est la premiere qui porte le nom de Gratiën. Le Texte de Gratiën se trouve dans ces Editions de la maniere qu'il l'a dressé, c'est-à-dire plein de citations ou fausses, ou infidelles; car non seulement il a cité dans sa Collection les

Gratien. fausses Decretales des Papes & des Ouvrages supposez, mais il s'est souvent trompé en citant un Auteur ou un Concile pour un autre, ou en rapportant des passages autrement qu'ils ne sont dans leur original, c'est ce qui fit juger qu'il étoit nécessaire de corriger les fautes de cet Auteur: Antoine de Mouchy & Antoine Contius furent les premiers qui l'entreprirent en France dans le Siccle passé, & il fut imprimé avec leurs Notes à Anvers en 1570. & 1573. Dans le même tems les Papes aiant considéré combien cet Ouvrage étoit important, y firent travailler plusieurs personnes, dans le dessein de donner une nouvelle Edition du Decret de Gratien corrigé & purgé au moins des principales fautes; ils commencerent à y travailler sous le Pontificat de Pie IV. continuerent sous celui de son Successeur Pie V. & ne l'acheverent que sous celui de Gregoire XIII. Ils s'appliquerent particulièrement. 1°. A corriger les fautes qui s'étoient glissées dans le Texte de Gratien par la negligence des Imprimeurs ou des Copistes en le revoiant exactement sur d'anciens Manuscrits. 2°. En substituant le nom du veritable Auteur des Passages citez par Gratien à la place de celui qu'il avoit mis quand il étoit évident qu'il s'étoit trompé. 3°. En remarquant les differences du Texte veritable d'avec celui qui est cité par Gratien, & en le corrigeant même dans le Texte de Gratien aux endroits, où il ne fait que copier leurs paroles. Quand cet Ouvrage fut achevé il parut à Rome en 1580. avec l'approbation de Gregoire XIII. qui fit défens

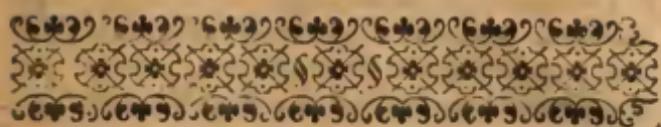
ses de souffrir qu'on l'imprimât d'une autre maniere ; il fut aussi-tôt imprimé suivant l'Exemplaire de l'Edition de Rome en quantité d'endroits , à Venise en 1584. à Paris en 1585. à Francfort en 1586. & 1590. à Lion en 1591. & on en a fait depuis une infinité d'Edicions. Pendant qu'on travailloit à l'Edition de Rome , le celebre Antonius Augustinus Archevêque de Taragone composa des Dialogues sur la Reforme de Gratien , & il fit ensuite des Additions sur l'Edition de Rome , quand il en eut un Exemplaire. Cet Ouvrage fut imprimé à Taragone en 1587. une année après sa mort , & quelque temps après à Paris ; mais il nous a été donné en 1632. avec bien plus d'exactitude & de correction par M. Baluse. Antonius Augustinus découvre une infinité de fautes , de bevûës & d'erreurs dans le Decret de Gratien , les corrige avec soin , & fait quantité de belles remarques tres-utiles auxquelles on peut joindre celles de M. Baluse qui ne sont pas moins sçavantes. Mais quelque reforme que l'on ait faite , ou que l'on puisse faire à l'Ouvrage de Gratien , il est difficile , ou plutôt impossible de lui donner la perfection que devoit avoir une Collection generale des Canons & des Regles Ecclesiastiques que l'on veut faire servir de Loy.

Neanmoins le Decret de Gratien fut reçu & enseigné dans les Ecoles dès qu'il parut ; mais peu de temps après on y joignit de nouvelles Decretales des Papes , & particulièrement d'Alexandre III. dont on fit des Recueils semblables à ceux qui se trouvent à la fin du Concile

Graticon.

III. general de Latran , & on les expliqua aussi publiquement. C'est contre ce nouveau droit qui commençoit à avoir cours , que declame Estienne de Tournay dans sa Lettre 251. dont nous avons rapporté le passage ci-dessus, pag. 597. auquel nous prions le Lecteur d'avoir recours en cet endroit , parce qu'il peut servir d'épilogue à ce que nous venons de dire dans ce Chapitre & dans les précédens.





CHAPITRE XVIII.

DES CONCILES GENERAUX
tenus dans le douzième Siecle.

QUOIQUE le nom de Concile Oecumenique ou General désigne une Assemblée composée des Evêques de toutes les Eglises du monde, cependant les huit premiers Conciles Generaux tenus en Orient, ont été principalement composez des Evêques des Eglises d'Orient, celles d'Occident y étant représentées par les Legats du Saint Siege, qui souvent n'avoient avec eux que peu ou point d'Evêques des Eglises d'Occident; mais depuis la division de l'Eglise Latine & de l'Eglise Grecque il ne fut plus presque possible de tenir des Conciles où les Latins & les Grecs voulussent se trouver ensemble pour donner leurs Jugemens sur des Matieres Ecclesiastiques, ou faire des Reglemens communs. Ainsi les Conciles Generaux ne furent plus composez que d'un grand nombre de Prelats d'Occident assemblez par les Papes qui y publierent des décisions sur la doctrine & sur la discipline que les Evêques de ces Conciles approuvoient & confirmoient.

Il s'en est tenu trois à Rome de cette nature dans le douzième Siecle. Le premier sous Calixte II. le second sous Innocent II. & le troi-

744 HISTOIRE DES CONTROVERSES
sième sous Alexandre III. Nous avons fait
l'Histoire & donné l'Extrait des Canons du pre-
mier, en traitant des Investitures ; ainsi il ne
nous reste à parler que du second & du troi-
sième.



CONCILE II. GENERAL DE LATRAN.

*Concile II.
general
de Latran* **L**E Pape Innocent II. étant devenu paisible
possesseur du S. Siege par la mort de Pierre
de Leon, assembla l'an 1139. au mois d'Avril
un Concile dans le Palais de Latran, appelé le
second Concile general ; on dit qu'il fut com-
posé de près de mille Prelats. On y publia trente
Canons.

Le premier porte que tous ceux qui ont été
ordonnez par simonie, seront privez de la di-
gnité qu'ils ont usurpée injustement.

Le second, que tous ceux qui ont vendu ou
acheté quelque Benefice, en seront privez & no-
tez d'infamie, & que l'on n'exigera quoi que ce
soit pour les Dignitez & les Benefices Ecclesia-
stiques.

Le troisième, que personne ne recevra ceux
qui sont excommuniés par leur Evêque.

Le quatrième, que les Evêques & les Clercs
s'efforceront de plaire à Dieu & aux hommes
tant par leur disposition interieure, que par leur
exterieur ; qu'ils ne scandaliseront personne par
les couleurs de leurs habits ni par leur forme ;
qu'ils seront vétus d'une maniere reguliere & mo-

deste, & que ceux qui n'observeront pas cette *Concile II.*
 regle, seront privez de leurs Benefices s'ils ne *general*
 se corrigent pas après avoir été avertis par leurs *de Latran*
 Evêques.

Le cinquième défend de piller les biens des Evêques après leur mort.

Le sixième ordonne que ceux qui sont Soudiacres ou dans des Ordres plus élevez, qui se marieront, seront privez de leurs Offices ou Benefices.

Le septième fait défenses d'entendre les Messes des Prêtres mariés ou concubinaires, & déclare les mariages des Prêtres, nuls; ordonne qu'on separera ceux qui les auront contractez & qu'ils seront mis en penitence.

Le huitième regle la même chose à l'égard des Vierges consacrées à Dieu, si elles se marient.

Le neuvième défend aux Chanoines Regulièrs & aux Moines d'apprendre le Droit Civil & la Medecine, pour gagner du bien dans cet exercice.

Le dixième enjoint aux Laïques qui ont des dixmes ou des Eglises, de les rendre aux Evêques à peine d'excommunication; défend de donner des Archidiaconez ou des Doyennéz à d'autres qu'à des Prêtres ou à des Diacres; déclare que ceux qui en sont pourvûs sans être dans ces Ordres, en seront privez s'ils refusent de se faire ordonner, fait défenses de les donner à de jeunes gens qui ne sont point dans les Ordres, ou de donner des Eglises à loyer à des Prêtres.

L'onzième ordonne que les Prêtres, les Clercs,

Concile II. general de Latran les Moines, les Voyageurs, les Marchands, & les Paifans iront & viendront en toute sûreté en tout temps.

Le douzième marque les jours & les temps qu'il est défendu de faire la guerre, & exhorte les Chrétiens à la paix.

Le treizième condamne l'Usure & les Usuriers.

Le quatorzième défend les combats militaires qui se faisoient aux Foires, & ordonne que ceux qui seront bleffez dans ces combats, seront privez de la sepulture Ecclesiastique, quoiqu'on ne leur doive pas refuser la Penitence & le Viatique.

Le quinzième prononce anathème contre ceux qui maltraiteront un Clerc ou un Moine, & défend aux Evêques de leur donner l'Absolution, si ce n'est en cas de necessité, jusqu'à ce qu'ils se soient presentés au Saint Siege. Il renouvelle le droit d'azile pour les Eglises & les Cimetières.

Le seizième fait défenses de pretendre les Prebendes ou les autres Benefices comme par droit de succession.

Le dix-septième renouvelle les Loix contre les mariages entre parens.

Le dix-huitième prononce anathème contre les Incendiaires, & les declare indignes de la sepulture Ecclesiastique; fait défenses de leur donner l'Absolution, qu'ils n'aient reparé le tort qu'ils auront fait, & leur impose pour penitence d'aller à la Terre Sainte ou en Espagne pour servir l'Eglise.

Le dix-neuvième suspend pour un an, & con-

damne à la restitution les Archevêques ou les Evêques qui se relâcheront de la rigueur portée dans le Canon précédent.

*Concile II.
general
de Latran*

Le vingtième porte que les Rois & les Princes ont pouvoir de faire Justice, en consultant les Evêques & les Archevêques; Canon qui ne se peut entendre qu'à l'égard des Ecclesiastiques.

Le vingt & unième défend de promouvoir aux Ordres les fils des Prêtres, s'ils n'ont vécu religieusement dans des Monasteres ou dans des Maisons Canoniales.

Dans le vingt-deuxième on avertit les Prêtres de ne pas souffrir que les Laïques soient deçûs par de fausses penitences; & l'on y remarque qu'une penitence est fausse quand on ne fait penitence que d'un crime sans se corriger des autres; ou quand on demeure dans l'occasion prochaine du peché, en retenant une Charge ou un Office qu'on ne peut exercer sans peché; ou quand on conserve de la haine dans son cœur, ou qu'on ne fait pas de satisfaction à celui que l'on a offensé, ou qu'on ne pardonne pas à celui qui nous a offensé, ou enfin quand on fait une guerre injuste.

Le vingt-troisième est contre les Heretiques qui condamnent les Sacremens.

Le vingt-quatrième défend de rien exiger pour le Saint Chrême, pour les Saintes Haïles & pour la Sepulture.

Le vingt-cinquième prive des Benefices ceux qui les reçoivent de la main des Laïques.

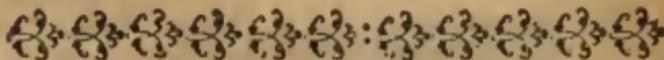
Le vingt-sixième défend aux Religieuses de demeurer dans des maisons particulieres.

Concile II. general de Latran Le vingt-septième leur fait défense de se trouver dans un même Chœur avec des Moines ou des Chanoines, pour y chanter l'Office Divin.

Le vingt-huitième défend sous peine d'anathème aux Chanoines des Cathedrales d'exclure les personnes de piété de l'élection des Evêques, & déclare nulle l'élection qu'ils feroient sans les avoir appellez & écoutez.

Le vingt-neuvième prononce anathème contre les Frondeurs & les Tireurs de l'Arc.

Le trentième déclare nulles les Ordinations faites par Pierre de Leon & par les autres Heretiques ou Schismatiques.



CONCILE III. GENERAL DE LATRAN.

Concile III. general de Latran. **A**LEXANDRE III. assembla l'an 1179. un grand Concile à Rome, qui est appellé le III. Concile general de Latran, pour reformer quantité d'abus qui s'étoient glissez dans l'Eglise, pour faire des Reglemens sur la discipline, pour condamner les Albigeois & les autres Heretiques, dont les erreurs se répandoient en quantité d'endroits; pour maintenir les immunités des Eglises, & pour reformer plusieurs abus qui étoient devenus fort communs. Ce Concile commença le second jour de Mars, & fut composé d'environ trois cens Evêques. On y publia vingt-sept Chapitres.

Le premier apporte un remede pour empêcher les Schismes de l'Eglise de Rome dans l'élection

lection d'un Souverain Pontife, en ordonnant que si tous les Cardinaux ne peuvent convenir d'une même personne, on tiendra pour Pape legitime celui qui aura les deux tiers des voix des Cardinaux; mais que l'on ne pourra ordonner ni reconnoître celui qui aura moins des deux tiers des suffrages des Cardinaux, sans neanmoins que ce Reglement puisse préjudicier à l'usage des autres Chapitres, où l'avis de la plus grande & de la plus saine partie a coûtume de prévaloir, parce que les contestations qui s'élevent dans ces Corps peuvent être décidées par le Jugement des Superieurs, au lieu que l'Eglise de Rome ne peut avoir recours à aucun Tribunal au dessus d'elle.

Le second declare nulles les Ordinations faites par les trois Antipapes Octavien, Guy, & Jean de Strume, ôte les Benefices à ceux qui les ont reçûs d'eux, casse les alienations des biens d'Eglise qu'ils ont faites, & suspend des Ordres ceux qui jureront de défendre le Schisme.

Le troisieme ordonne que celui qu'on élira pour être Evêque aura trente ans, qu'il sera né en legitime mariage, & recommandable par sa science & par la probité de ses mœurs; que quand son élection sera confirmée, qu'il aura pris possession des biens de son Eglise, & que le temps prescrit par les Canons pour son Ordination sera passé, celui qui a droit de disposer des Benefices qu'il avoit avant que d'être Evêque, aura la liberté entiere de les donner. Que les Doyennez, les Archidiaconez, les Cures & les autres Benefices à charge d'ames, ne seront donnez qu'à ceux qui auront atteint l'âge de

*Concile
III. gene-
ral de La-
tran.*

vingt-cinq ans : que ceux qui sont élevez à une Dignité supérieure, s'ils ne se font ordonner dans le temps, seront privez de leurs Benefices, sans qu'ils puissent se mettre à couvert par un appel. On declare que ce Reglement sera observé non seulement à l'égard de ceux qui seront pourvûs de Benefices à l'avenir ; mais aussi à l'égard de ceux qui en sont déjà pourvûs, si les Canons le permettent : que ceux qui ne l'observeront pas dans leurs élections, seront privez du droit d'élire, & de leurs Benefices pendant trois ans ; & qu'enfin si l'Evêque le viole, ou qu'il consente qu'il soit violé, il perdra le droit de conferer les Benefices qui seront donnez par le Chapitre ou par le Metropolitan.

Le quatrième regle le nombre des chevaux que les Prelats peuvent mener avec eux, en faisant la visite de leurs Dioceses, qui est à l'égard des Archevêques de quarante ou cinquante ; à l'égard des Cardinaux, de vingt-cinq ; des Evêques, vingt ou trente ; des Archidiaques, cinq ou sept ; & des Doyens, de deux : or comme ce nombre est tres-considerable, on declare sur la fin du Canon que ce qu'on vient d'accorder par tolerance, ne doit avoir lieu que dans les Eglises qui ont de gros revenus, & que dans les lieux où elles sont pauvres, les Superieurs prendront garde de ne pas surcharger leurs inferieurs en les visitant, & que l'on n'a point prétendu par là étendre le droit de ceux qui n'ont pas coûtume de mener un si grand cortège. On défend aux Evêques de molester leurs inferieurs par des taxes & par des exactions, quoiqu'on leur permette dans des besoins pres-

sans de leur demander les secours nécessaires; *Concile III. general de La-*
 mais on défend entièrement aux Archidiacres & *tran.*
 aux Doyens de faire aucune imposition sur les Prêtres ou sur les Clercs de leur dépendance.

Le cinquième renouvelle la défense d'ordonner des Clercs sans Titre Ecclesiastique.

Le sixième regle la formalité des Jugemens Ecclesiastiques. On y remarque qu'il y a deux abus communs; l'un que les Superieurs craignant que les inferieurs ne se soustraient à leur juridiction par un appel, commencent par les suspendre ou les excommunier, sans avoir fait précéder aucune monition; que les inferieurs au contraire qui craignent le Jugement de leurs Superieurs, appellent sans avoir de grief, & se servent pour appuyer l'injustice, du remede établi pour le secours des Innocens; pour remedier à ces abus, on ordonne que les Superieurs ne donneront aucune Sentence de suspension, ou d'excommunication contre leurs inferieurs, qu'elle n'ait été précédée d'une monition canonique, si le crime dont ils sont coupables n'est du nombre de ceux qui rend les personnes excommuniées ou suspendes; & on défend aux inferieurs d'interjetter appel avant que la cause soit liée; & à l'égard de ceux qui forment un appel legitime, on regle qu'on leur donnera un temps competant pour le poursuivre; & qu'en cas qu'ils negligent de le faire dans ce temps-là, l'Evêque pourra après ce terme user de son autorité. Que si l'Intimé se presente, & que l'Appellant ne vienne pas, celui-ci sera tenu de rembourser le premier de tous ses frais. On veut que ce Reglement soit observé regulierement,

Concile III. general de L. fran. principalement dans les Maisons, & à l'égard des personnes Religieuses.

Le septième condamne des abus qui étoient passez en coûtume, d'exiger de l'argent pour mettre en possession des benefices, pour la sepulture des morts, pour la Benediction des mariages, ou pour l'administration des Sacremens. On y défend aussi aux Evêques d'imposer de nouvelles redevances aux Eglises, d'augmenter les anciennes, de s'approprier une partie de leurs revenus, & leur enjoint de conserver la liberté de leurs Eglises.

Le huitième défend de donner, ou même de promettre des Benefices avant qu'ils soient vacans; ordonne aux Collateurs d'y nommer dans les six mois après la vacance, & attribué au Chapitre le droit de nommer aux Benefices, que l'Evêque laissera plus long-temps vacans, étant de sa Collation; & à l'Evêque celui de nommer à ceux qui seront de la Collation du Chapitre; & en cas que ni l'un ni l'autre ne le fit, declare le droit dévolu au Metropolitain.

Le neuvième reforme les abus qui s'étoient établis sous prétexte des Privileges accordez aux Chevaliers du Temple, & à d'autres Congregations, qui en vertu de ces Privileges, entreprenoient plusieurs choses contre l'autorité des Evêques, recevoient des Eglises des Laiques, admettoient les excommuniés aux Sacremens, leur donnoient la sepulture Ecclesiastique, mettoient & ôtoient des Prêtres dans des Eglises de leur autorité & sans la participation des Evêques, faisoient souvent celebrer l'Office Divin dans des Eglises interdites, & affoiblis-

soient l'autorité Episcopale par des Societez & des Confrairies : pour remedier à cet abus, le Concile défend à tous Privilegiez de recevoir les excommuniez, leur ordonne de presenter aux Evêques les Prêtres qu'ils veulent placer dans les Eglises qui ne leur appartiennent pas de plein droit ; que ces Prêtres rendront compte aux Evêques du spirituel, & à la maison du temporel ; qu'on ne pourra leur ôter ces Benefices sans la participation des Evêques. Que si les Chevaliers du Temple viennent dans des lieux interdits, ils n'y pourront faire celebrer l'Office qu'une seule fois ; que les Confreres ne seront point exempts de la jurisdiction des Evêques. On étend ce Reglement à toutes les autres Societez qui ont quelques Privileges, & qui en abusent.

Le dixième porte que l'on ne recevra point des Moines dans les Monasteres pour de l'argent ; qu'on ne souffrira point qu'ils aient de Pecule ; qu'ils n'habiteront point en particulier dans des Villages, dans des Bourgs, ou dans des Paroisses ; mais dans de grands Couvents : qu'ils ne sortiront point seuls ; que les Moines qui auront donné quelque chose pour leur entrée dans le Monastere, ne seront point élevez aux Ordres sacrez ; & que ceux qui auront exigé quelque chose, seront punis par la privation de leur Office : que celui qui aura un Pecule, s'il ne lui a été donné par l'Abbé pour son Office, sera excommunié ; que l'Abbé qui ne tiendra pas la main à l'execution de ce Reglement, perdra sa Dignité ; qu'on ne donnera point les Prierez, ni les Obediences pour de l'argent ;

*Concile
III. gene-
ral de La-
tran.*

qu'on ne changera point les Prieurs conventuels, si ce n'est pour une cause raisonnable & necessaire, comme en cas de dissipation ou de dereglement, ou si on les juge necessaires dans un Office plus élevé.

L'onzième renouvelle les défenses si souvent réitérées aux Ecclesiastiques qui sont dans les Ordres sacrez, d'avoir des femmes avec eux; condamne les Sodomites à des peines tres-rigoureuses, & défend aux Ecclesiastiques de frequenter les Monasteres de filles sans necessité.

Le douzième défend à tous les Clercs qui subsistent des revenus de l'Eglise, de faire la fonction d'Avocats ou de Procureurs dans les affaires, si ce n'est pour les leurs propres, ou pour celles des Eglises, ou pour des Pauvres qui ne peuvent pas se défendre. Il leur est aussi défendu dans ce Canon d'être Receveurs ou Justiciers des Seigneurs Laïques, à peine d'être privez de leur ministere. La même chose est encore plus rigoureusement défenduë aux personnes Religieuses.

Le treizième fait défenses à une même personne de posseder plusieurs Benefices à charge d'ames, & ordonne la résidence.

Le quatorzième défend aussi la pluralité des Prebendes, condamne la conduite des Laïques qui mettent des Ecclesiastiques dans des Eglises, & les déposent quand il leur plaît; qui distribuent les biens & les revenus des Eglises à leur fantaisie, & qui exigent des redevances & mettent des impositions sur les Eglises & sur les Ecclesiastiques. On menace d'anathème ceux qui en useront ainsi à l'avenir, & de déposition

les Prêtres & les Clercs qui recevront des Benefices des mains des Laïques. On défend aussi sous peine d'excommunication aux Laïques de vouloir faire comparoître devant leurs Juges les Ecclesiastiques; & on ordonne que ceux qui retiendront les dixmes & les autres biens de l'Eglise, seront privez de la sepulture Ecclesiastique.

*Conc. III.
general de
Latran.*

Le quinzième ordonne que les biens que les Ecclesiastiques ont amassez du revenu de leurs Benefices, demeureront aux Eglises auxquelles ils appartiennent, soit qu'ils en aient disposé par Testament ou non. Il abolit l'usage des Doyens commis par les Evêques, pour exercer la Jurisdiction Episcopale, & qui exigent pour cela une certaine somme d'argent.

Le seizième ordonne que dans les Chapitres on suivra l'avis de la plus grande & de la plus saine partie des Chanoines.

Le dix-septième pourvoit à l'inconvenient qui arrive quand les Patrons Laïques se partagent & presentent plusieurs sujets pour remplir une même Eglise. On y ordonne que l'on preferera celui qui a le plus de merite & le plus grand nombre de suffrages.

Le dix-huitième ordonne l'établissement d'un Maître d'école dans toutes les Eglises Cathedrales pour l'instruction de la Jeunesse, auquel on donnera un Benefice d'un revenu suffisant pour sa subsistance & pour son entretien, moienant quoi il lui est défendu de rien exiger pour donner permission d'enseigner, & de la refuser à ceux qui sont capables de s'acquitter de cette fonction.

Conc. III. general de Latran. Le dix-neuvième défend sous peine d'anathème les impositions & les exactions dont les Magistrats chargeoient les Eglises & les Ecclesiastiques ; à moins que les Evêques & le Clergé aiant égard aux necessitez de l'Etat , & que les biens des Laiques ne soient pas suffisans pour les acquitter, ne juge à propos que les Eglises contribuënt pour y subvenir.

Le vingtième condamne les Tournois dans lesquels des Soldats se battent & se tuënt souvent pour faire montre de leur force & de leur adresse.

Le vingt & unième prescrit sous peine d'excommunication, l'observation de la Trêve, c'est-à-dire, de toute cessation d'acte d'hostilité depuis le Soleil couché du Mercredi jusqu'au matin du Lundy, depuis l'Avent jusqu'à l'Octave d'après l'Epiphanie, & depuis la Septuagesime jusqu'à l'Octave d'après Pâque.

Le vingt-deuxième ordonne que les Moines, les Clercs, les Pelerins, les Marchands, les Païsans qui vont & viennent pour l'agriculture seront en sûreté, & qu'on n'exigera point d'eux de nouveaux peages.

Le vingt-troisième accorde aux Lepreux qui se trouvent en assez grand nombre pour avoir une Eglise, un Cimetiere & un Prêtre, la permission de les avoir, à condition qu'ils ne feront point de tort aux anciennes Eglises pour le droit de Paroisse.

Le vingt-quatrième défend aux Chrétiens de fournir des armes, du fer, des cordages, ou d'autres instrumens de guerre aux Sarrasins, & excommunique ceux qui se mettent à leur service

de mer, & ceux qui prennent les biens de ceux qui ont fait naufrage.

*Conc. III.
general de
Latran.*

Le vingt-cinquième ordonne que les Usuriers publics seront privez de la Communion pendant leur vie, & de la sepulture Ecclesiastique après leur mort.

Le vingt-sixième declare que l'on ne doit point souffrir que les Sarrafins aient des esclaves Chrétiens, ni que des Chrétiens demeurent avec eux. Il permet de recevoir les témoignages des Chrétiens contre les Sarrafins, & ordonne que ceux qui se convertissent à la Religion Chrétienne, demeureront en possession des biens qu'ils avoient auparavant.

Le vingt-septième Canon est celui qui regarde les Albigeois & les autres Herétiques de ce tems-là, que nous avons rapporté dans un autre endroit.

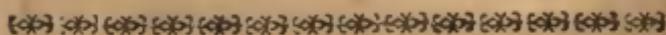
Voilà tous les Reglemens qui furent faits dans ce Concile de Latran. Barthelemi Laurens, surnommé Poïn, qui a donné au Public les Actes de ce Concile, y a joint un gros Recueil de diverses Constitutions d'Alexandre III. & des Papes qui l'ont précédé ou suivi, qu'il a considéré au moins en partie comme une suite de ce Concile, parce qu'il l'a trouvé dans le même manuscrit; mais cet Ouvrage n'appartient en aucune maniere au Concile, & n'en doit point faire partie; ainsi nous n'en dirons rien en ce lieu.



CHAPITRE XIX.

 DES CONCILES PROVINCIAUX
tenus dans le douzième Siecle.

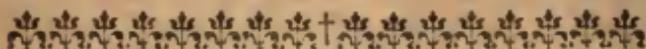
NOUS ne parlerons dans ce Chapitre que des Conciles qui ont fait des Reglemens sur la discipline de l'Eglise, ou qui ont jugé quelques affaires importantes pour l'Eglise, & nous passerons sous silence un tres-grand nombre de petits Conciles qui n'ont été tenus que pour rétablir ou confirmer des Privileges particuliers des Eglises & des Monasteres, ou pour consacrer des Eglises, transferer ou élever des Reliques de Saints, ou pour juger des differens entre des Eglises & entre des particuliers sur des biens temporels, ou enfin pour condamner ou absoudre quelques personnes accusées de crimes.


 CONCILE DE VALENCE.
 de l'an 1100.

*Concile de
 Valence
 de l'an
 1100.*

L'AN 1100. Jean & Benoît Legats du Pape, se rendirent en France, & y indiquèrent un Concile à Autun, qui fut tenu au mois de Septembre à Valence. Il fut composé de vingt-quatre Prélats, tant Archevêques, qu'Evêques & Abbez, les Députez de l'Archevêque de

Lion y assisterent. Les Chanoines d'Autun y accusèrent leur Evêque de Simonie. La cause y fut agitée avec chaleur de part & d'autre, & le Jugement remis au Concile de Poitiers. Hugues Abbé de Flavigny, qui avoit été chassé par ses Moines, obtint des Lettres de rétablissement dans ce Concile de Valence.



CONCILE DE POITIERS

de l'an 1100.

CE Concile fut assemblé le Jour de l'Octave *Concile de* de Saint Martin de la même année. L'Evêque d'Autun ne s'étant pas purgé *Poitiers* suffisamment de l'accusation intentée contre lui, fut *de l'an* 1100. déposé & excommunié, nonobstant l'appel qu'il avoit interjeté au Pape dans ce Concile & dans le précédent. Les Legats aiant soutenu qu'on ne devoit point avoir égard à cette appellation, parce qu'ils étoient revêtus de toute la plénitude de la Puissance Pontificale. Ce Concile fut composé de quatre-vingt, tant Evêques qu'Abbez. Il prononça une excommunication solennelle contre le Roi Philippe, pour avoir repris Bertrade. On y confirma l'Abbé de Saint Remy de Rheims dans son Abbâie. La cause de Drogon Tresorier de l'Eglise de Châlons, y fut agitée, & on fit voir qu'il ne pouvoit pas posséder ce Benefice, en aiant un autre dans un autre Diocèse. On ajugea à Ives de Chartres une Eglise qui lui avoit été usurpée, & on fit seize Canons.

Concile de Poitiers de l'an 1100. Le premier porte, qu'il n'y aura que les Evêques ou les Abbez qui puissent donner la Tonfure aux Moines, c'est à-dire, les engager dans l'Etat Monastique par cette ceremonie, & qu'ils ne la doivent donner qu'à ceux qui se font Moines.

Le second, qu'ils n'exigeront rien pour cette Tonfure, pas même des ciseaux & des serviettes dont ils se servent dans cette ceremonie.

Le troisiéme, que les Clercs ne feront point hommage aux Laïques, & ne recevront point de Benefices d'eux.

Le quatrième, que la Benediction des Habits Sacerdotaux, & de ce qui sert à l'Autel, sera reservée à l'Evêque.

Le cinquiéme, que les Moines ne porteront point de Manipule, s'ils ne sont Soudiacres.

Le sixiéme, que les Abbez ne se serviront point de gantelets, de sandales ni d'anneau en officiant, s'ils n'en ont obtenu le privilege du S. Siege.

Le septiéme, que l'on ne vendra ni achetera les Prébendes, & que l'on n'exigera point de repas pour les avoir données.

Le huitiéme, que l'on ne donnera point de Prébendes ni d'autres Benefices du vivant de ceux qui les possèdent.

Le neuviéme, que les Clercs & les Moines n'acheteront point d'Autels, ni de dixmes des Laïques.

Le dixiéme, que les Chanoines Reguliers pourront baptiser, prêcher, donner la Penitence, ensevelir les Morts, avec la permission de l'Evêque.

L'onzième, que ces fonctions sont défenduës aux Moines. *Concile de Poitiers*

Le douzième, que l'on ne laissera point prêcher ceux qui portent des Reliques pour en tirer de l'argent. *de l'an 1100.*

Le treizième, que les Archevêques n'exigeront point des Evêques, ni les Evêques des Abbez, des Chapes, des Tapis, des Bassins ou des Servietes pour leur Consecration.

Le quatorzième, que les Laïques n'auront aucune part aux Offrandes qui se font à l'Autel, ni à ce qui se donne aux Prêtres, & pour la Sepulture.

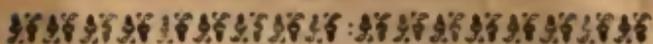
Le quinzième, que les Juges avoüez ne s'empareront point du bien des Evêques, soit de leur vivant, soit après leur mort.

Le seizième & dernier Canon confirme tout ce que le Pape Urbain avoit ordonné dans le Concile de Clermont, particulièrement touchant les dixmes & les Autels retenus injustement par les Laïques, touchant le Celibat des Prêtres, des Diacres, des Soudiacres & des Chanoines, & la défense d'avoir deux Prébendes ou deux dignitez dans deux Eglises. Il est raporté dans une ancienne Chronique que ce Concile ordonna que les Evêques auroient droit de rentrer dans leurs biens.

Le Roi Philippe pour se faire relever de l'excommunication portée contre lui dans le Concile de Poitiers, écrivit au Pape qu'il étoit prêt de n'avoir plus de commerce charnel avec Bertrade. Le Pape renvoia cette affaire à Richard Evêque d'Albane son Legat, qui tint à Baugency un Concile des Evêques des Provinces de Rhems

*Concile de
Poitiers
de l'an
1100.*

& de Sens, dans lequel le Roi & Bertrade promirent sur les saints Evangiles, qu'ils n'auroient plus de commerce charnel ensemble, & qu'ils ne se verroient plus qu'en présence de personnes non suspectes, jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu une dispense du Pape. Les Evêques & le Legat n'oserent pas néanmoins leur donner l'absolution, & renvoierent le Jugement de cette affaire au Pape. Richard étant sorti de France, le Pape commit pour cette affaire Lambert Evêque d'Arras avec les Archevêques & les Evêques des Provinces de Rheims, de Sens & de Tours, auxquels il donna pouvoir d'absoudre le Roi, en cas qu'il renonçât au commerce qu'il avoit avec Bertrade, & qu'il promit de ne la plus voir qu'en présence de personnes non suspectes. Lambert Evêque d'Arras, Daimbert Archevêque de Sens, Raoul Archevêque de Tours, & plusieurs de leurs Suffragans s'étant assembles à Paris le deuxième de Novembre de l'an 1105. reçurent le Serment du Roi & de Bertrade conformément à ce qui étoit porté dans la Lettre du Pape, & leur donnerent l'absolution à ces conditions.

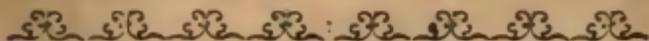


CONCILE D'ANSE.

L'AN 1100. les Archevêques de Lion, de Cantorbie, de Tours & de Bourges, & huit Evêques assmblez à Anse proche de Lion, tinrent un Concile dans lequel ils déliberèrent sur le voiage de la Terre-sainte, & excommunierent tous ceux qui s'étoient croifez, & n'avoient fait le voiage, jusqu'à ce qu'ils eussent excuté leur vœu.

*Concile
d'Anse
de l'an*

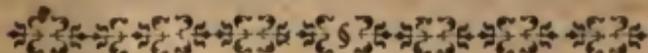
1100.



CONCILE DE TROYES.

RICHARD Evêque d'Albane Legat du S. Siege, tint l'an 1104. un Concile nombreux à Troyes en Champagne, dans lequel Godefroi fut élu Evêque d'Amiens; Hubert Evêque de Senlis accusé de Simonie, se purgea par serment: on y approuva & confirma les Privileges des Monasteres de S. Pierre de Troyes & de Molefme.

*Concile de
Troye de
l'an 1104.*



CONCILE DE BEAUVAIS.

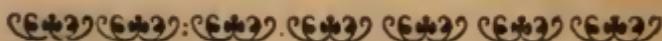
de l'an 1114.

GODEFROI qui avoit été ordonné Evêque d'Amiens dans le Concile précédent, étant maltraité dans ce pais, resolut de quitter son Evêché; en sorte que l'année 1114. Conon

*Concile de
Beauvais
de l'an*

1114.

Concile de Beauvais de l'an 1114. Legat du S. Siege aiant assemblé un Concile à Beauvais, le Peuple d'Amiens y demanda un autre Evêque, & on y lût la Lettre de Godefroi, par laquelle il declaroit qu'il avoit renoncé à son Evêché. Le Concile pour ne rien faire avec précipitation, remit la chose à décider au Concile de Soissons. Il fit un Reglement, par lequel il fut déclaré que les biens dont les Eglises auroient une possession paisible pendant l'an & jour, leur demeureroient pour toujours, à condition que cette possession n'auroit lieu que contre les Laïques; & que d'Eglise à Eglise il faudroit une possession de trente ans.



CONCILE DE RHEIMS. de l'an 1115.

Concile de Rheims de l'an 1115. L'ANNE'E suivante Conon tint un Concile à Rheims, dans lequel il excommunia l'Empereur Henri, & obligea Godefroi de retourner à Amiens.



CONCILE DE TOULOUSE. de l'an 1119.

Concile de Toulouse de l'an 1119. LE Pape Calixte II. étant venu en France, tint le 6. de Juin de l'année 1119. un Concile à Toulouse composé de quelques Cardinaux & des Archevêques & Evêques d'Aquitaine, dans lequel il publia dix Canons.

Le premier est contre ceux qui achètent ou qui vendent des Benefices.

Le

Le second porte que l'on ne fera point de Pré-*Concile de*
vôt, d'Archiprêtre ou de Doyen qui ne soit Prê-*Touloufe*
tre, ni d'Archidiacre qui ne soit Diacre. *de l'an*

Le troisième ordonne que l'on chassera de *1119.*
l'Eglise les Heretiques qui méprisent la Com-
munion du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST,
le Baptême des Enfans, les Ordres sacrez, &
les Mariages legitimes. La même peine est por-
tée contre leurs Fauteurs.

Le quatrième défend aux Princes & aux Lai-
ques de posséder des Dixmes, des Oblations,
des Maisons, ou d'autres biens appartenans aux
Eglises.

Le cinquième fait défense de mettre en ser-
vitude des hommes libres.

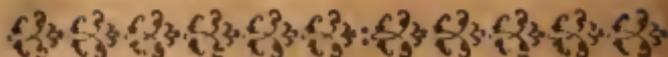
Le sixième ordonne que les Clercs ne seront
tenus d'aucun service envers les Laiques pour
des biens d'Eglise.

Le septième, que personne ne s'emparera de
la quatrième partie des Oblations qui appartient
à l'Evêque.

Le huitième, que ni les Evêques ni les Prê-
tres, ni aucun autre Ecclesiastique ne laisseront
leurs Benefices à leurs Heritiers comme par droit
de succession.

Le neuvième, que l'on n'exigera rien pour
les saintes Huiles, pour le saint Chrême, ni pour
la Sepulture.

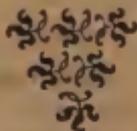
Le dixième, que les Moines, Chanoines ou
autres Clercs qui quitteront leur profession, se-
ront privez de la Communion de l'Eglise.



CONCILE DE LONDRES
de l'an 1125.

*Concile de
Londres
de l'an
1125.*

L'AN 1125. Jean de Creme Legat du S. Siege, Guillaume Archevêque de Cantorbie, Turstin Archevêque d'Iork, vingt Evêques & environ quarante Abbez assembles à Londres firent dix-sept Decrets dans lesquels ils défendent la Simonie, de donner ou de recevoir quelque chose pour les Ordinations, de recevoir un Benefice de la main des Laiques, de se choisir un Successeur dans un Benefice, de donner les Benefices à des personnes qui ne sont pas dans les Ordres; de chasser une personne d'un Benefice sans le Jugement de son Evêque, d'ordonner le Diocésain d'un autre, de recevoir celui qui a été excommunié par son Evêque; on y interdit aux Clercs l'habitation avec des femmes étrangères, & l'usure; on y condamne les sortilèges; on y défend les Mariages entre Parens jusqu'au septième degré; mais on y declare que les Matis qui veulent se separer de leurs Femmes, sous prétexte de consanguinité, ne sont pas reçûs à en faire preuve par témoins.

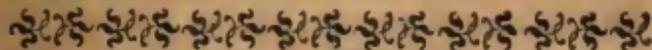




CONCILE DE LONDRES.

de l'an 1127.

DEUX ans après Guillaume Archevêque de Cantorbie, tint encore un autre Concile à Londres, dans lequel il renouvela la plupart de ces Reglemens, y en ajoutant d'autres contre la pluralité des Benefices, sur la restitution des dixmes, & sur la simplicité que les Abbeſſes doivent avoir dans leurs habits. *Concile de Londres de l'an 1127.*



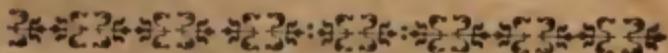
CONCILE DE LONDRES.

de l'an 1138.

UNE partie de ces mêmes Reglemens furent renouvellez dans le Concile tenu à Londres l'an 1138. pendant la vacance du Siege de Cantorbie, par Alberic Cardinal Evêque d'Ostie, Legat du S. Siege en Angleterre, composé de dix-huit Evêques, & d'environ trente Abbez; on y publia dix-sept Canons. Voici ceux qui ne sont pas compris dans les Conciles précédens. Le second qui défend de garder le Corps de JESUS-CHRIST plus de huit jours, & ordonne qu'il sera porté aux Malades avec respect par des Prêtres ou par des Diacres, & en cas de nécessité par un Laïque. Le quatrième qui défend à un Evêque appelé par un autre Evê-

*Concile de
Londres
de l'an
1138.*

que pour consacrer une Eglise, de rien exiger que son droit de Procuracy. Le dixième renvoie au Pape l'absolution de ceux qui maltraitent les Prêtres ou les personnes consacrées à Dieu. Le douzième défend de bâtir une Chapelle sans la permission de l'Evêque. Le treizième défend aux Clercs la milice & le port d'armes. Le quatorzième défend aux Moines de quitter leur état. Le quinzième fait défenses aux Abbesses de s'habiller & de se coëffer comme les femmes du monde. Le dix-septième porte que les Maîtres des Ecoles ne pourront louer leurs Ecoles à d'autres pour de l'argent. On élût dans ce Concile Thibaud Abbé du Bec Archevêque de Cantorbie; & on y traita des moïens de faire la paix entre le Roi de France & le Roi d'Ang'eterre.

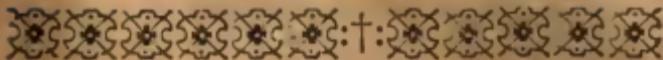


CONCILE DE RHEIMS

de l'an 1131.

*Concile de
Rheims de
l'an 1131.*

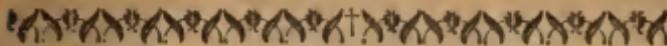
LE Pape Innocent II. tint, comme nous avons dit, un Concile à Rheims l'an 1131. dans lequel il couronna Louis le Jeune; il y publia dix-sept Canons tres-utiles pour l'Eglise; mais parce qu'ils sont repetez dans le second Concile general de Latran, il seroit inutile d'en faire ici l'extrait.



CONCILE DE RHEIMS
de l'an 1148.

CE Concile fut tenu par Eugene III. le 21. de Mars de l'an 1148. Nous avons déjà rapporté ce qui s'y passa touchant la condamnation de Gillebert de la Porrée. On y publia dix-huit Canons qui sont tous parmi ceux du second Concile general de Latran.

*Concile de
Rheims de
l'an 1148.*



CONCILE DE TOURS.
de l'an 1163.

CE Concile fut tenu à Tours par le Pape Alexandre III. le 28. d'Avril, composé de dix-sept Cardinaux, de cent vingt-sept Evêques, & d'un tres grand nombre d'Abbez & d'autres Ecclesiastiques. Arnoul Evêque de Lizieux y fit un beau Discours, dont nous avons parlé. Alexandre y renouvela ses foudres contre Octavien : on y publia dix Canons.

*Concile de
Tours de
l'an 1163.*

Le premier défend de diviser les Prébendes & de changer les Dignitez.

Le second condamne les usures, & spécialement celle qui se commet en retirant des fruits & des revenus des pauvres que l'on a pris pour gâge, une plus grosse somme que celle que l'on a donnée.

Le troisiéme défend aux Ecclesiastiques de donner des Eglises, des dixmes, ou des offrandes aux Laïques.

Concile de Tours de l'an 1163. Le quatrième est contre les Albigeois; nous l'avons rapporté en parlant de ces Heretiques.

Le cinquième défend de louer les Eglises à des Prêtres pour une redevance annuelle.

Le sixième défend de rien exiger pour l'entrée en Religion, pour les Nominations aux Benefices, pour la Sepulture, pour le Saint Chrême, ni pour les saintes Huiles.

Le septième défend aux Evêques de commettre des Doyens ou des Archevêques pour juger en leur place, ou à la place des Archidiaques.

Le huitième défend aux Religieux de sortir de leurs Cloîtres pour apprendre ou enseigner le Droit Civil, ou pour exercer la Medecine.

Le neuvième declare nulles les Ordinations faites par Octavien, & par les autres Schismatiques ou Heretiques.

Le dixième apporte de nouveaux remedes pour maintenir les biens & la liberté des Eglises, & ordonne que quand les Chapelains qui sont dans les Châteaux apprendront que l'on a fait quelque tort à l'Eglise, ils s'adresseront au Seigneur du Château pour en demander la restitution; & que s'il ne le fait dans la huitaine, on cessera de faire l'Office dans le Château, à l'exception du Bapême, de la Confession, & de la Communion en cas de danger de mort. On permet seulement de dire une Messe à huis clos une fois la semaine dans un village voisin, pour consacrer le Corps de JESUS-CHRIST. On ajoute que si les Habitans des Châteaux demeurent quarante jours dans leur obstination, Les Chapelains se retireront tout-à-fait. On leur ordonne aussi de se retirer dans trois mois, en

cas qu'on les oblige à quelques services : on leur *Concile de*
 enjoint de s'informer quand on apporte du butin; *Tours de*
 s'il n'y en a point qui appartienne aux Eglises, *l'an 1163.*
 ou qui soit reclamé par des Ecclesiastiques. On
 veut que tous les Vicaires ou Chapelains prê-
 tent serment d'observer ce qui vient d'être pre-
 scrit. On défend aux Marchands Hôteliers, &
 aux Habitans des Villes ou des Bourgs de re-
 cevoir les excommuniez. On décharge les Ci-
 metieres & les biens Ecclesiastiques de toute
 sorte de cens & de redevance. On renouvelle
 l'excommunication portée contre ceux qui mal-
 traitent les Ecclesiastiques, avec la reservation
 de ce cas à Rome. On défend la communication
 avec les excommuniez dénoncez. On enjoint
 aux Doyens de tenir la main à l'execution de
 ces Reglemens, & d'avertir l'Evêque ou l'Ar-
 chidiacre des contraventions qui y seront faites.
 On décharge aussi les Abbez, les Moines, les
 Prieurs, les Abbeſſes & les Prieures de toutes
 redevances. Enfin on anathematise les Clercs
 & les Laiques qui acheteront ou vendront des
 biens qu'ils ſçauront appartenir à l'Eglise.





CONCILE DE CASSEL
en Hibernie.

*Concile de
Cassel en
Hibernie
de l'an
1172.*

L'AN 1172. Henri II. Roi d'Angleterre s'étant rendu Maître de l'Hibernie, fit assembler un Concile à Cassel composé des Prelats & du Clergé d'Hibernie, dans lequel on dressa les Canons suivans.

Le premier porte que tous les Fideles d'Hibernie n'épouseront point leurs parentes; mais contracteront des mariages legitimes.

Le second, que tous les enfans seront faits Cathecumenes à la porte de l'Eglise, & baptisez dans les Eglises.

Le troisiéme, que tous les Fideles payeront à leurs Paroisses les dixmes tant des animaux, & des fruits de la terre, que de leurs autres revenus.

Le quatriéme, que tous les biens Ecclesiastiques seront exempts de toute sorte de tribut & de redevances.

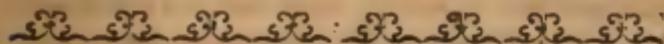
Le cinquiéme, que quand on a composé, c'est-à-dire stipulé une somme pour le meurtre d'un homme, les Ecclesiastiques qui sont heritiers du mort ne payeront rien du prix.

Le sixiéme, que tous les Fideles malades feront leur Testament en presence de leur Confesseur, & que ceux qui ont une femme & des enfans, feront trois parts de leurs biens meubles, dont l'une sera pour leurs enfans, l'autre pour leur femme, & la troisiéme pour leurs ob-

seques; que s'ils n'ont point d'enfans, ils laif- *Concile de*
feront la moitié de leurs biens à leurs femmes; *Cassel en*
& que s'ils n'ont point de femme, leurs enfans *Hibernie*
en auront la moitié. *de l'an 7*

Le septième, que l'on dira une Messe & des *1172.*
Vigiles pour ceux qui meurent après s'être con-
feitez, & qu'on leur rendra les devoirs accou-
tumez.

Le huitième, que l'on fera l'Office dans tou-
tes les Eglises suivant les Rites & les Coûtumes
de l'Eglise Anglicane.



CONCILE D'AVRANCHES de l'an 1172.

ON publica treize Canons dans le Concile *Concile*
qui fut tenu à Avranches l'an 1172. par les *d'Avran-*
Cardinaux Theoduin & Albert pour l'absolu- *ches de*
tion d'Henri II. Roi d'Angleterre. *l'an 1172.*

Le premier défend de donner des Benefices
qui ont charge d'ame à des enfans.

Le second, de donner à des enfans des Prê-
tres les Eglises de leurs peres.

Le troisiéme, de donner aux Laïques une par-
tie des Offrandes.

Le quatriéme, de donner les Eglises à désér-
vir à des Vicaires annuels.

Le cinquiéme oblige les Curez des grandes
Paroisses d'avoir un Vicaire quand ils en ont le
moyen.

Le sixième défend d'ordonner des Prêtres
sans Titre.

Le septième, de donner les Eglises à ferme
pour un an.

Concile d'Avanches de l'an 1172. Le huitième, d'ôter un tiers des dixmes aux Prêtres qui les desservent.

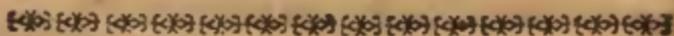
Le septième permet à ceux qui possèdent des dixmes, de les donner à tels Clercs qu'ils voudront, à condition qu'elles retourneront ensuite à l'Eglise à qui elles appartiennent de droit.

Le dixième défend au mari d'entrer en Religion quand sa femme demeure dans le monde, s'ils ne sont tous deux hors d'âge d'avoir des enfans.

L'onzième conseille le Jeûne & l'abstinence pendant l'Avent.

Le douzième défend de mettre les Clercs pour Juges dans des Tribunaux civils.

Le treizième ne décide rien sur les biens des excommuniés, sur le droit prétendu pour les Benedictions du Mariage & des Baptêmes, & pour l'absolution des excommuniés, parce que les Evêques de Normandie n'ont pas voulu recevoir ce Decret.



CONCILE DE LONDRES

de l'an 1175.

Concile de Londres de l'an 1175.

Les deux Henris Rois d'Angleterre étant venus à Londres, y trouverent Richard Archevêque de Cantorbie avec les Prelats d'Angleterre, qui y tinrent un Concile le Dimanche de devant l'Ascension, dans lequel Richard Archevêque de Cantorbie publia les dix-neuf Canons suivans.

Le premier ordonne que ceux qui sont dans

les Ordres sacrez, & qui ont une concubine, *Concile de Londres de l'an* qu'ils ne veulent pas chasser, seront privez de tout Office & Benefice Ecclesiastique; que les Clercs qui sont dans les Ordres au-dessous du Soudiaconat, qui se marient, ne seront point separez de leurs femmes; mais qu'ils ne possederont plus leurs Benefices: que ceux qui sont Soudiacres ou dans les Ordres Superieurs, qui se marieront, seront contraints de se separer de leurs femmes; & enfin que les enfans des Prêtres ne pourront succeder à leurs peres dans leurs Eglises. 1175.

Le second défend aux Clercs d'entrer dans les cabarets pour y boire & y manger, si ce n'est qu'ils soient en voyage.

Le troisieme fait défenses aux Clercs qui sont dans les Ordres sacrez d'assister aux Jugemens qui vont à peine afflictive.

Le quatrieme ordonne que l'Archidiacre obligera les Clercs qui ont les cheveux longs de les couper, & que les Clercs seront habillez modestement.

Le cinquieme défend aux Evêques d'ordonner les Clercs d'un autre Diocese, à cause des inconveniens qui arrivent.

Le sixieme défend de juzer des procès criminels dans des Eglises ou dans des Cimetieres.

Les septieme & huitieme renouvellent les défenses de rien exiger pour l'administration des Sacremens, pour la sepulture, ni pour l'entrée en Religion.

Le neuvieme défend de donner des Eglises à quelqu'un, sous prétexte de les doter, ni de rien exiger pour la presentation à un Benefice

Concile de Londres de l'an Le dixième fait défenses aux Religieux d'exercer la marchandise, ou d'être Fermiers, & aux Laïques de tenir des Benefices à ferme.

1175. L'onzième défend aux Clercs de porter les armes.

Le douzième porte que les Vicaires qui veulent avoir les Benefices des Titulaires contre la promesse qu'ils leur ont donnée, ne seront plus admis dans le même Diocèse pour y faire leurs fonctions.

Le treizième ordonne que l'on payera les dixmes de toutes choses.

Le quatorzième porte que le Clerc qui perd son procez doit être condamné aux dépens, & que s'il n'a pas de quoi les payer, il sera puni ainsi que l'Evêque le jugera à propos.

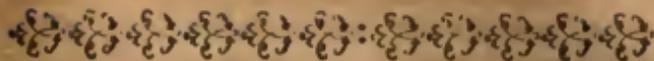
Le quinzième regle qu'il n'y aura que dix Préfaces particulieres pour les Fêres qui sont marquées dans ce Canon.

Le seizième défend de donner l'Eucharistie trempée dans du vin.

Le dix-septième défend de consacrer l'Eucharistie, si ce n'est dans un Calice d'or ou d'argent, & abolit l'usage des Calices d'étain.

Le dix-huitième défend les mariages clandestins.

Le dix-neuvième fait défenses de marier des enfans qui n'ont pas l'âge nubile, si ce n'est par nécessité, ou pour le bien de la paix.



SYNODE D'YORK

de l'an 1195.

HUBERT Archevêque de Cantorbie, Legat du Saint Siege en Angleterre, tint à York un Synode du Clergé de cette Eglise au mois de Juin de l'an 1195. dans lequel après avoir déposé Robert Abbé de Sainte Marie, à cause de sa foiblesse & de ses maladies continues; il publia des Statuts sur la discipline de l'Eglise, & principalement sur la celebration de l'Eucharistie.

*Synode
d'Iork de
l'an 1195.*

Le premier porte que l'Hostie salutaire étant le plus excellent des Sacremens, les Prêtres doivent avoir tout le soin & toute l'application possible, afin qu'elle soit consacrée avec humilité, reçûe avec crainte & distribuée avec respect; qu'il faut que le Ministre de l'Autel soit certain qu'il offre du pain & du vin avec l'eau dans le Sacrifice, & qu'il ne peut celebrer la Messe qu'il n'ait un Ministre qui ait quelque science; que l'on doit avoir soin que l'Hostie soit réservée dans un Ciboire propre, & de la renouveler tous les Dimanches.

Le second, que les Archidiacres auront soin que le Canon de la Messe qu'il appelle (*Secretum Missæ*) soit bien correct.

Le troisieme défend aux Prêtres de donner pour penitence aux Laïques de faire dire des Messes, ou de faire marché pour le prix des Messes.

Synode d'Iork de l'an 1195. Le quatrième fait défenses d'avoir plus de trois personnes pour tenir un enfant sur les fonts, sçavoir deux hommes & une femme quand c'est un garçon, & deux femmes & un homme quand c'est une fille. Il défend aussi aux Diacres de baptizer, si ce n'est en cas de pressante nécessité, ni de donner le Corps de JESUS CHRIST, ou la Penitence. Il enjoint aux Prêtres quand ils sont appellez pour baptizer les enfans, ou pour communier les malades, d'y aller promptement.

Le cinquième pourvoit aux reparations des Eglises & à l'entretien des ornemens. Il ordonne que dans les Eglises qui en ont le moyen on consacrerà dans un Calice d'argent.

Le sixième porte que les Clercs qui ont reçu la Couronne de la main de l'Evêque, porteront la Tonsure & la Couronne; & que s'ils negligent de le faire, ils y seront contraints par la privation de leurs Benefices; & ceux qui n'en ont point, par l'ordre des Archidiaques ou des Doyens. Il recommande aux Prêtres de porter des habits conformes à leur Profession.

Le septième porte que l'on exercera la Justice Ecclésiastique gratuitement.

Le huitième ordonne le payement des dixmes sans aucune diminution.

Le neuvième défend aux Religieux de prendre des Obediences à ferme, de voyager ou de sortir de leur Monastere sans sujet & sans compagnon; & à l'égard des Religieuses, leur défend de sortir qu'elles ne soient accompagnées de leur Abbessé ou de leur Prieure.

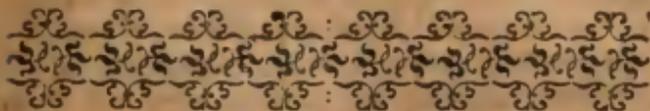
Le dixième fait défenses de donner des dix-

mes à ferme aux Laïques, quand ils seroient associés avec un Ecclesiastique.

*Synode
d'Iork de
l'an 1195.*

L'onzième ordonne que les Curez fulmineront trois fois l'an à chandelles éteintes l'excommunication contre les Parjures, & les dénonceront tous les Dimanches excommuniez. On reserve ce cas à l'Archevêque, à l'Evêque, ou au Grand Penitencier.

Le douzième renouvelle les défenses tant de fois faites aux Ecclesiastiques d'avoir commerce avec des femmes, & regle la maniere dont les accusez de ce crime seront jugez.



CONCILE DE MONTPELLIER.
de l'an 1195.

MAISTRE Michel Legat du S. Siege, allant en Espagne l'an 1195. à l'occasion d'une irruption que les Sarrasins avoient faite contre les Chrétiens sur les Terres du Roi d'Espagne qui avoit été obligé de se retirer sur celles du Roi de France, tint un Concile des Evêques de la Province de Narbone à Montpellier, dans lequel il renouvella & publia plusieurs Decrets des derniers Conciles & des Papes; & entr'autres sur la Paix & la Trêve, contre les Voleurs & les Pirates, sur la Jurisdiction Ecclesiastique, touchant la défense de faire des impositions sur les Eglises, contre les Usuriers, sur les habits & les mœurs des Ecclesiastiques, & sur

*Concile de
Montpel-
lier de l'an
1195.*

Concile de la frugalité de la Table des Evêques. Il laisse
Montpel- à la liberté de l'Archevêque de Narbone &
lier de l'an des Evêques de cette Province de publier des
 1195. Interdits contre les contrevenans, ou de sur-
 seoir ainsi qu'ils jugeront à propos, de crainte
 que les Heretiques ne prennent occasion d'un
 Interdit long & general de pervertir les Fi-
 deles.





CHAPITRE XX.

OBSERVATIONS ECCLESIASTIQUES
sur le douzième Siècle.

Les éclaircissemens que nous avons donnez dans le corps de cet Ouvrage sur les principales Matieres Ecclesiastiques du douzième Siècle, nous dispensent de faire ici plusieurs observations qui regardent la doctrine & la discipline de ce Siècle. On peut consulter sur l'établissement de la Theologie Scholastique ce que nous en avons dit dans le Chapitre XV. sur la maniere d'expliquer l'Ecriture Sainte : les remarques que nous en avons fait dans le Chapitre XVI. & sur la reception du Decret de Gratien, ce que nous avons rapporté dans le dix-septième. Il n'est pas non plus necessaire de nous étendre sur les heresies & les erreurs qui s'éleverent alors dans l'Eglise & sur les dogmes que l'on établit contre elles, puisque nous en avons traité dans des Chapitres particuliers. La Matiere des Investitures pourroit ici nous fournir quelques reflexions, si nous ne l'avions épuisée dans le second Chapitre. Il ne nous reste rien à dire davantage sur les Schismes des Papes & sur les contestations qu'ils eurent avec les Empereurs & les Rois, qui déchirerent l'Eglise & furent cause

XII. Siècle. D d d

*De l'Au-
torité des
Papes,*

de quantité de malheurs. Je remarquerai seulement que ces divisions bien loin de diminuer la puissance des Papes, ne servirent qu'à l'affermir & à l'augmenter : car ce fut dans ce Siècle qu'ils établirent leur souveraineté dans Rome & leur indépendance de l'Empereur, & qu'ils s'attribuerent le droit de donner la Couronne Impériale. Ils étendirent leurs droits & leur autorité sur les Eglises plus loin qu'ils n'avoient encore fait, & y trouverent beaucoup moins d'opposition que par le passé. La plûpart des Conciles furent convoquez, ou par eux, ou par leurs Legats; & ils étoient Auteurs des Reglemens qui s'y faisoient, auxquels les Evêques ne faisoient presque que donner leur consentement. Les Appellations dans toutes sortes de causes & pour toutes sortes de personnes étoient devenuës si frequentes, qu'il n'y avoit aucune affaire qui ne fût portée aussi-tôt à Rome; ce qui obligea les personnes qui avoient quelque zele pour la discipline, & entr'autres Saint Bernard de s'en plaindre hautement; & l'on fut contraint d'y apporter quelque remede dans le troisiéme Concile general de Latran, en défendant les appellations que l'on interjettoit avant le Jugement, & en ordonnant que les Appellans seroient obligez de poursuivre leur appel dans un temps competant. La discipline de l'Eglise étoit encore affoiblie par l'usage frequent des dispenses que l'on accordoit à Rome avec tant de facilité, que S. Bernard considere cet abus comme un des plus grands defordres de l'Eglise. Les Papes avoient beaucoup de part à la Collation des Evêchez; car quoi-que les

Evêques fussent alors élus par le Clergé, & ordonnez par le Metropolitan, les differens qui survenoient sur la validité de l'Electiion, étant necessairement portez à Rome, les Papes étoient les maîtres de favoriser ceux qu'il leur plaisoit; & si le Metropolitan ne vouloit pas ordonner celui dont ils avoient approuvé l'electiion, ils s'étoient mis en possession de l'ordonner eux-mêmes. Quelquefois ils envoioient une personne, pour assister de leur part à l'electiion, où ils recommandoient aux Electeurs ou aux Collateurs des Benefices certaines personnes, & il étoit difficile que l'on n'eût pas égard à leur recommandation. Les Electiions des Papes furent reservées aux seuls Cardinaux, dont la dignité étoit montée à un tel degré d'élevation, qu'ils étoient considerez comme étant au-dessus non seulement des Evêques, mais aussi des Patriarches & des Primats. On les choisissoit alors indifferemment de toutes les Nations; la France en a fourni dans ce Siecle plus de cinquante.

Les mœurs du Clergé furent plus réglées dans ce Siecle que dans les deux précédens. La simonie & les desordres des Ecclesiastiques ne furent pas si frequens ni si publics. Il fut défendu de rien exiger pour l'administration des Sacremens, pour l'Ordination, ou pour la Collation des Benefices; cependant cela se pratiquoit à Rome & ailleurs sous diverses prétextes. Jusques-ici il avoit bien été défendu à ceux qui étoient dans les Ordres sacrez de se marier; mais quand ils le faisoient, on ne les separoit pas d'avec leurs

De l'Autorité des Papes.

Divers Points de Discipline touchant le Clergé.

Divers femmes ; ils étoient seulement dégradés, chassés du Clergé, ou mis en pénitence : ce ne fut qu'en ce Siècle que l'on déclara ces Mariages nuls, & qu'on obligea ceux qui les avoient contractés de se séparer ; au moins la première Ordonnance qui le porte est celle du premier Concile général de Latran. La Loy qui excluait du Clergé les enfans illegitimes des Prêtres fut reçue par tout, & l'on en fit plusieurs pour empêcher que les Benefices ne se perpétuaient dans les familles comme un héritage propre. Les Ecclesiastiques firent leur possible pour exempter leurs personnes & leurs biens de la Jurisdiction des Puissances Seculieres. Les Evêques qui jusqu'alors avoient exercé la Justice Ecclesiastique par eux-mêmes, commencerent à avoir des Officiaux, dont le nom & la fonction avoient été inconnus jusques-là. Ils communiquoient aussi leur Autorité Episcopale à des Doyens & à des Curez ; ce qui fut défendu par le troisième Concile général de Latran. Ils excommunioient ou mettoient en interdit les Laïques qui envahissoient ou retenoient des biens appartenans à l'Eglise, ou qui se mêloient de disposer des Benefices Ecclesiastiques. Ils donnoient néanmoins quelquefois eux-mêmes des Autels, c'est à dire des Benefices aux Laïques, pour jouir pendant un temps des revenus, & ces sortes de Benefices s'appelloient Personats. Cette pratique étoit aussi en usage dans l'Orient, où les Empereurs & les Patriarches donnoient des revenus des Monasteres à des Laïques. Les Visites des Ordinaires devinrent tellement à charge

aux Curez, que l'on fut obligé de regler le train *Observa-*
 qu'ils pourroient mener avec eux. Tous les Evê- *tions sur*
 ques furent obligez d'avoir dans leurs Cathedrales une personne capable pour enseigner les *la discipli-*
 Sciences. Les Academies commencerent à se *ne des Sa-*
 former dans les grandes Villes : celles de Paris *cremens.*
 & de Boulogne furent les plus fameuses ; l'une
 pour la Theologie, & l'autre pour le Droit.

La doctrine touchant les Sacremens fut reduite
 en ce Siècle en forme de methode, & l'on y
 traita diverses questions sur cette matiere, que
 l'on n'avoit point encore agitées. Nous ne nous
 y arrêterons pas, mais seulement à remarquer
 quelques Points particuliers de Discipline. Le
 Baptême, même celui des enfans, étoit réservé
 pour les Jours solempnels. On ne vouloit pas
 que les peres assistassent au Baptême de leurs
 enfans. La triple Immersion étoit encore en
 usage. La pratique de la Penitence publique pour
 les pechez publics n'étoit pas entierement abo-
 lie ; mais elle devint tres-rare, parce que l'on
 pouvoit obtenir la remission de son peché par
 d'autres voies, & principalement par les Croi-
 sades & par les pelerinages. L'on commença à
 reserver au Pape & aux Evêques l'Absolution de
 certains crimes ; on ne reservoit pas d'abord en
 general l'espece d'un peché, mais une action par-
 ticuliere qui paroissoit énorme. Dans la suite on
 reserva generalement au Pape le crime de ceux
 qui avoient maltraité des Ecclesiastiques. Les
 Confessions publiques à l'article de la mort étoient
 aussi en usage. On refusoit l'Absolution & la
 Communion, au moins en France, à ceux qui

*Observations sur la discipline des Sacre-
mens.* étoient condannez à mort. Souvent ceux qui étoient à l'extremité avoient la devotion de se faire porter sur la cendre couverts d'un cilice, ou revêtus d'un habit de Moine. Les mortifications volontaires, comme la haire, le cilice, la discipline qu'on se donnoit, ou qu'on se faisoit donner par les autres, étoient assez en usage. On ne mangeoit qu'une fois le jour les jours de Jeûne; mais on commençoit à rompre le jeûne à l'heure de None en Carême, & à midi dans un autre temps. L'abstinence des Vendredis étoit observée plus regulierement que celle des Samedis. La Communion sous les deux especes fut en usage pendant tout ce Siecle; mais dès le commencement quelques-uns prenoient les deux especes tout ensemble en trempant celle du pain dans celle du vin; & sur la fin du Siecle quelques-uns n'en prenoient plus qu'une. Le terme de Transubstantiation fut employé dès ce temps-là par des Auteurs, pour exprimer la conversion du Pain & du Vin au Corps & au Sang de JESUS-CHRIST. Les Prêtres recevoient dès lors des aumônes pour les Messes; mais il leur étoit défendu de les exiger: & quoique le Prêtre offrit le saint Sacrifice pour certaines personnes en particulier, on ne doutoit point qu'il ne l'offrit en même temps pour tous les Fideles; voiez là-dessus l'excellent passage d'Arnoul de Lizieux que nous avons rapporté dans les pages 553. & 554. On fit des Reglemens sur le temps que l'on pouvoit conserver des Hosties. Les Ordinations, & même les Consecrations faites par les Schismatiques & par les Heretiques étoient

encore considerées comme de nul effet.

Observa-

Pour dire aussi quelque chose de ce qui re- *tions sur*
garde le Monachisme, nous remarquerons que *l'Etat*
la Benediction des Moines qui s'étoit introdui- *Monasti-*
te en Orient, & ensuite en Occident, devint *que.*
comme nécessaire; & qu'on y joignit une Profes-

sion expresse, qui n'avoit pas été exigée jusqu'a-
lors. Ordinairement cette Benediction étoit
donnée par un Moine ou par un Abbé; nean-
moins un simple Moine pouvoit faire cette ce-
remonie, & il n'étoit pas défendu de la réité-
rer. Quand un Moine étoit fait Abbé, il recevoit
la Benediction de son Evêque; cependant on ne
jugeoit pas absolument nécessaire qu'il fut beni.

On trouve que les Monasteres recevoient alors
& en Orient & en Occident de l'argent ou des
biens de ceux qui entroient en Religion; mais
qu'il leur étoit défendu de rien exiger. L'Or-
dre de Cisteaux qui étoit petit & pauvre dans son
commencement, devint bien-tôt si nombreux &
si riche, qu'il donna de la jalousie à celui de
Cluni & à tous les autres Religieux noirs. Ils
eurent plusieurs contestations ensemble, tant sur
la différence de leurs pratiques, que pour des in-
terêts temporels, & particulièrement parce que
ceux de Cisteaux recevoient ceux de l'Ordre de
Cluni qui vouloient passer dans le leur. Il arri-
voit aussi quelquefois que ceux de Cisteaux se
retiroient à Cluni, & y étoient reçûs; mais ils
en obtenoient la dispense de Rome, & l'on ne
voit pas que ceux de Cluni qui passoient à Cis-
teaux gardassent la même formalité. Cette pra-
tique de passer ainsi d'un Ordre plus mitigé

Observations sur l'Etat Monastique.

dans un plus austere, a commencé dans ce Siecle. La plûpart des Monasteres prirent des Exemptions des Papes pour se soustraire à la Jurisdiction de l'Evêque : Saint Bernard en condamna l'abus, & l'on fut ensuite obligé de les restreindre dans le troisiéme Concile general de Latran. Quelques Abbez considerables obtinrent du Pape la permission de porter les ornemens Episcopaux, sçavoir la Mitre, la Dalmatique, les Gants, les Sandales, & même la Crosse. Quoique les plus humbles blâmassent cet usage, il devint néanmoins si frequent, que plusieurs Abbez s'arrogeoient ce droit, sans en avoir obtenu la permission du Pape ; & il fut necessaire que le troisiéme Concile general de Latran le leur défendît, aussi-bien qu'aux simples Moines qui n'étoient point dans les Ordres, de porter des Manipules. On interdit aux Moines dans le I. Concile general de Latran l'Administration des Sacremens, & toutes les fonctions Curiales ; mais cette défense n'empêcha pas que l'on n'en tirât plusieurs des Monasteres pour les faire Evêques & Cardinaux. Il étoit assez ordinaire aux Evêques de se retirer sur la fin de leur vie dans des Monasteres, pour y mourir dans la retraite. L'Ordre de Grandmont fut établi au commencement de ce Siecle par Estienne Muret, cette Communauté étoit composée d'Hermites demeurant dans des Cellules séparées & renfermées dans un même enclos. Il leur dressa une Regle tres-sage & tres-prudente, qui fut approuvée par les Papes Urbain III. & Clement III. L'on tient aussi que l'Ordre des Carmes

commença l'an 1121. par quelques Hermites du mont-Carmel que le Patriarche d'Antioche rassembla pour les mettre en Communauté. Ils étoient Laïques, disoient l'Office de la Vierge, & ne faisoient point d'autre vœu que d'Obéissance.

Les Chanoines Reguliers furent employez à administrer les Sacremens, & à faire les fonctions Curiales quand ils y étoient appellez par leurs Evêques; mais quelques Prélats firent difficulté de s'en servir, & les Chanoines Reguliers ne souhaltoient pas eux-mêmes d'être tirez de leur solitude. Il y eut une espece de dispute dès ce temps-là entre eux & les Moines sur la préeminence & la dignité de leur état. L'Ordre des Chanoines Reguliers fut augmenté d'une nouvelle Congregation dont Saint Nortbert fut Fondateur l'an 1120. Ils étoient appellez *Canonici tunicati*, à cause de leur habit; au lieu que ceux qui portoient le nom de Saint Augustin étoient *Superpellicati*.

On peut joindre aux Chanoines Reguliers les Ordres Militaires qui prirent naissance en grand nombre dans ce Siecle-là, & qui suivirent le même esprit & la même Regle. Les plus anciens sont ceux de Saint Jean de Jerusalem ou les Hospitaliers établis dès le commencement du Siecle, pour recevoir les Pelerins qui alloient en cette Ville. Les seconds furent les Templiers instituez l'an 1118. dont la fonction étoit de pourvoir à la sureté des Pelerins, en combattant ceux qui les molestoient. Ceux de l'Ordre Teutonique qui fi-

*Chanoines
Reguliers.*

*Ordres
Militaires.*

l'Ordre Militaires. rent profession de s'acquitter de l'un & de l'autre de ces deux emplois, furent établis quelque temps après. A l'imitation de ces Ordres ceux de Saint Jacques & de Calatrave furent institués en Espagne pour les pèlerinages de Saint Jacques en Galice; & quelques autres en d'autres païs.

F I N.

T A B L E
C H R O N O L O G I Q U E
D E
L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE
D U
D O U Z I È M E S I È C L E
D E L'EGLISE.

TABLE CHRONOLOGIQUE

Papes.

Empereurs & Rois
d'Occident.

Empereurs d'Orient.

1100.	<p>PASCHAL II. 1. Mort de Guibert Antipape. Albert d'Atella élu Antipape à sa place est pris au bout de quatre mois par les gens du Pape Paschal, & renfermé dans un Monastere. Theodoric créé ensuite Antipape par les Habitans de Cave, quitte trois mois après cette dignité, pour se faire Anachorete. Maginulphe qui lui succede sous le nom de Silvestre IV. meurt peu de temps après.</p>	<p>HENRI IV. Empereur. XLIV. Philippe I. Roi de France la quarantième année de son Regne. Guillaume le Roux Roi d'Angleterre, & Robert son frere Duc de Normandie. Guillaume est tué à la chasse, & Henri le plus jeune des trois freres lui succede dans le Roïaume d'Angleterre.</p>	ALEXIS COMNENE. XX.
1101.	II.	<p>XLV. Mort de Conrad fils de l'Empereur Henri.</p>	XXI.
1102.	III.	<p>XLVI. Loüis le Gros désigné Roi de France du vivant de son pere prend le Gouvernement des affaires. L'Empereur Henri IV. s'engage par un vœu de faire le voiage de la Terre-sainte.</p>	XXII.

1100. Hugues Abbé de Flavigny qui avoit été chassé par ses Moines, est rétabli dans son Abbaye par le Concile de Valence.

Concile de Valence tenu au mois de Septembre.

Concile de Poitiers assemblé le jour de l'Octave de la S. Martin, dans lequel Philippe I. Roi de France est excommunié.

Concile d'Etampes où Philippe Evêque de Troyes est cit.

Concile d'Anse qui délibere sur le voiage de la Terre-sainte.

Saint Bruno.
Leon Cardinal Diacre.
Theutbode.
Robert Moine de Saint Remy.

Domnizon,
Ives de Chartres.
Marbodus Evêque de Rennes.
Brunon Evêque de Blegui.

1101. Leon de Marsi est fait d'Evêque de Sessa Cardinal Evêque d'Ostie.
S. Bruno meurt le 6. d'Octobre, & Lauduin lui succede dans le Prieuré de la Grande Chartreuse.

Leon de Marsi Cardinal Evêque d'Ostie.
Geofroy Abbé de Vendôme.
Hildebere Evêque du Mans.

1102. Le Pape abolit l'Evêché de Lavelle, & confirme les droits de l'Eglise de Malphe.

Concile de Rome où l'Empereur Henri IV. est excommunié.

Concile de Londres.

Baudry Evêque de Noyon.
Sigebert Moine de Gemblours.

794
Années
de l'Ere
vulgaire.

TABLE CHRONOLOGIQUE

Papes.

Emperours & Rois
d'Occident.

Emperours d'Orient.

1103.

IV.

XLVII.

XXIII.

Robert Duc de Normandie est dépouillé de sa Duché, & pris prisonnier par son frere Henri qui lui fait perdre la vûë. Il meurt en prison.

1104.

V.

XLVIII.

XXIV.

1105.

VI.

XLIX.

XXV.

HENRI V. s'étant revolté contre son pere, est reçu & reconnu Roi par les Saxons.

Il se reconcilie en apparence avec son pere, qu'il fait ensuite arrêter prisonnier au Château de Bingen, & de là conduite à Ingelheim, d'où il se sauve & se retire à Liège.

1103. Gautier est fait Evêque de Maguelone en Languedoc.

1104. Godefroy Abbé de Nogent est élu Evêque d'Amiens dans le Concile de Troyes, & Guibert lui succede dans cette Abbaye.

Les Pr. privileges de l'Eglise de S. Pierre de Troyes & de l'Abbaye de Moleme sont confirmez dans ce même Concile.

Concile de Troyes tenu le 17. Mars où Hubert Evêque de Senlis accusé de simonie, se purge par serment.

Concile de Baugenci du 30. Juillet touchant la separation du Roi Philippe & de Bertrade.

Rainaud de Semur Archevêque de Lion, Guibert Abbé de Nogent.

1105. Henri V. chassé Erlong Evêque de VVitzeboug, & met Robert en sa place.

Henri IV. excommunié de nouveau dans le Concile de Mayence, est obligé à Ingelheim de renoncer à l'Empire, & de demander à genoux l'absolution à l'Evêque d'Albana Legat du S. Siege qui la lui refuse, & le renvoie au Pape.

Son fils Henri est reconnu & couronné Roi de Germanie dans ce même Concile.

Henri IV. s'étant retiré à Liege, y fait publier une Declaration, à laquelle son fils fait répondre.

Odon Abbé de S. Martin de Tournay est fait Evêque de Cambrai, mais

Assemblée de Northuse du 19. May.

Concile de Paris du 1. Novembre, où le Roi Philippe & Bertrade sont absous après avoir juré solemnellement de se séparer.

Concile de Mayence tenu vers la fin de l'année contre l'Empereur Henri IV.

Philippe le Solitaire Moine Grec compose sa Dioptrre ou Regle de la Vie Chrétienne.

Odon Evêque de Cambrai.

TABLE CHRONOLOGIQUE

(Papes.

Empereurs & Rois
d'Occident.

Empereurs d'Orient.

1105.			
1106.	<p>VII. Le Pape vient en France implorer la protection du Roi contre l'Empereur.</p>	<p>L. Henri V. succede à l'Empereur Henri IV. son pere mort à Liege le 7. d'Aoust. I.</p>	XXVI.
1107.	VIII.	<p>II. Mort d'Edgard Roi d'Ecosse.</p>	XXVII.

1105.

ensuite chassé de son Evêché pour n'en vouloir pas recevoir l'Investiture de l'Empereur.

1106. Les Lligeois pour obtenir leur grace du nouvel Empereur sont obligés de déterrer le corps de Henri IV. qui est porté à Spire, & mis dans un sepulchre de pierre hors de l'Eglise.

Les Decrets contre les Investitures sont renouvellez dans le Concile de Guastalle.

Le Pape ôte à la Metropole de Ravenne dans ce même Concile les églises d'Emilie pour la punir de sa rebellion.

Gillebert ou Gilbert surnommé Crispin est fait Abbé de VVestminster vers cette année.

Pierre Alphonse Juif Espagnol se convertit à la Religion Chrétiennne est baptisé à Huefea, & tenu sur les fonts par Alphonse Roi d'Espagne.

Concile de Guastalle du 19. Octobre sous Paschal II. où l'on règle ce qui regarde les églises d'Allemagne & de Lombardie qui avoient été engagées dans le Schisme.

Gilbert Crispin Abbé de VVestminster.

Pierre Alphonse Juif converti.

1107. Les Deputez de l'Assemblée de Mayence entrent en conférence avec le Pape à Châlons pour l'affaire des Investitures, mais l'on n'y conclut rien.

L'Empereur depute au Concile de Troyes qui lui accorde une année de delai pour pouvoir plaider sa cause lui-même à Rome dans un Concile general.

Assemblée de Mayence tenuë vers le commencement de l'année touchant les Investitures.

Concile de Troyes en Champagne tenu par le Pape Paschal vers la Fête de l'Ascension sur les Investitures & contre la Simonie.

Estienne Abbé de Saint Jacques de Liege.

Mort de Manasses Archevêque de Rheims.

TABLE CHRONOLOGIQUE

	Papes.	Empereurs & Rois d'Occident.	Empereurs d'Orient.
1108.	IX.	III. Mort de Philippe Roi de France du 26. Juillet. Louis le Gros son fils est sacré à Orléans cinq jours après.	XXVIII.
1109.	X.	IV.	XXIX.
1110.	XI. Le Pape retourne en Italie.	V. Henri V. vient en Italie. Il est couronné Roi de Lombardie à Mil- lan par l'archevêque Chyfolan.	XXX.
1111.	XII. Le Pape aiant refusé de couronner l'Em- pereur à cause des contestations sur- venues pour l'exécution du Traité des Inve- stitures, est arrêté pri- sonnier avec les Car- dinaux. & contraint de satisfaire l'Empe- reur, en lui accordant les Investitures.	VI. Henri après avoir fait un Traité avec le Pape, touchant les Investitures qui est si- gné & juré, & des otages donnez de part & d'autre, entre dans Rome le 11. Fé- vrier, & oblige enfin le Pape de lui accord- er les Investitures, & de le couronner Empereur le 13. d'A- vril. L'Empereur repasse en Allemagne, & étant arrivé au mois d'Août à Spire, y fait enterrer le corps de Henri IV. son père	XXXI.

1108. Rodulphe est élu Abbé de S. Tron après la mort de Thierti.

Anselme Doyen de Laon.
Guillaume de Champagneux.
Estienne Hardingue Abbé de Cîteaux.

1109.

Mort de S. Hugues Abbé de Cluny le 30. Avril.
Mort de Rainaud de Semur Archevêque de Lion.

1110. L'Heretique Henri qui avoit commencé à dogmatiser en Provence avec Pierre de Bruis, & qui de-là étoit passé à Laufane, vient vers cette année au Mans, où il prêchoit quelque tems ses erreurs, & d'où il est enfin chassé par l'Evêque Hildebert.

Guigues de Castre succede à Jean dans le Prieuré de la Grande Chartreuse.

Assemblée de Ratisbonne tenue vers le commencement de l'année, où l'Empereur declare qu'il est resolu d'aller à Rome pour y recevoir la Couronne Impériale & regler les différens qu'il avoit avec le Pape.

Concile en Hibernie tenu par Gillebert Evêque de Limerick Legat du Pape, pour regler les limites des Evêchez de ce Royaume.

Ancherus Abbé de S. Riquier écrivit vers cette année la Vie & les Miracles de S. Angilbert.

Theotroy Abbé d'Epternach.

Thibaud Clerc d'Etampes.

Raoul l'Ardent.

1111. Brunon Evêque de Signi & Abbé du Mont-Cassin est déposé de son Abbaye par le Pape qui la donne à un autre, parce que cet Evêque parloit trop librement contre les Investitures & contre ce que le Pape avoit fait.

Leon de Marsi Cardinal Evêque d'Ostie se sauve de Rome après la prise de Paschal II. & court par tout l'Italie pour obliger les peuples à prendre les armes pour le Pape.

Francon est fait Abbé d'Afflighem.

Assemblée des Cardinaux à Rome qui casse tout ce que le Pape venoit de faire, renouvelle & confirme les Decrets de ses Prédecesseurs contre les Investitures.

Concile de Jerusalem dans lequel Conon Cardinal Evêque de Palestrine & Legat du Pape en Orient excómunie l'Empereur Henri.

Nicetas seidus.

Hariulfé Moine de S. Riquier.

Hugues Abbé de Flavigny.

Odon Moine Benedictin d'As.

Raimond d'Agiles.

Turgot Moine de Durham.

Années
de l'Ère
vulgaire.

Papes.

Empereurs & Rois
d'Occident.

Empereurs d'Orient.

1111.

avec de magnifiques
obseques suivant la
permission qu'il avoit
obtenüe du Pape sur
le témoignage qu'on
avoit rendu, qu'il é-
toit mort dans des
sentimens de peniten-
ce.

1112.

XIII.

VII.

XXXII.

1113.

XIV.

VIII.

XXXIII.

1114.

XV.

IX.

XXXIV.

Affaires Ecclesiastiques.

Conciles.

Auteurs Ecclesiastiques.

1111.

1112.

Concile de Latran qui annule le Traité du Pape avec l'Empereur touchant les Investitures.

Concile de Vienne tenu le 16. Septembre par Guy Archevêque de cette Ville & Legat du Pape, dans lequel le Privilege des Investitures est cassé, & l'Empereur excommunié.

Jean Pyke.
Gautier Archidêcre d'Oxford.
Euthymius Zigabenus Moine Grec.
Philippe le Solitaire.
Mort de Baudry Evêque de Noyon & de Teroitane, qui avoit été élevé à l'Episcopat l'an 1097.

1113. S. Bernard se retire à Cîteaux avec trente de ses Compagnons, pour y embrasser la vie Monastique.

Fondation de l'Abbaye de la Ferté premiere Fille de Cîteaux dans le Diocèse de Châlons.

Guillaume de Champeaux est fait Evêque de Châlons.

Mort d'Odon Evêque de Cambrai à Douay, où il s'étoit retiré
Mort de Sigebert Moine de Gemblours.

1114. L'Eglise d'Amiens députée au Concile de Beauvais pour redemander Godefroy leur Evêque, qui s'étoit retiré à la Grande Chartreuse.

Cet Evêque écrit une Lettre à ce Concile par laquelle il declare qu'il a voit renoncé à son Evêché.

Concile de Beauvais du 6. Decembre, dans lequel Conon Legat du Pape excommunit l'Empereur Henri.

Udascalque Moine.
Florent Bravon Moine de VVincester.
Ernulphe ou Arnulphe Evêque de Rochester.
Mort de Gillebert ou Gilbert Abbé de VVestminster en cette année ou la suivante.

Années
de l'Ère
vulgaire.

Papes.

Empereurs & Rois
d'Occident.

Empereurs d'Orient.

1114.

1115.

XVI.

X.

XXXV.

L'Empereur Henri repasse en Italie, où il s'empare des États délaissés par la Princesse Mathilde morte le 24. Juillet.

Affaires Ecclesiastiques.

Conciles.

Auteurs Ecclesiastiques.

1114.

Fondation de l'Abbaye de Pontigny dans le Diocèse d'Auxerre.

Eudry Abbé de Bourgueil, est fait Evêque de Dol.

Ernulphe ou Arnulphe passe de l'Abbaye de Bec à l'Evêché de Rochester.

Estienne fait Evêque d'Autun l'année precedente, quitte son Evêché pour se faire Religieux dans l'Abbaye de Cluny.

1115. Le Concile de Rheims oblige Godefroy de retourner à son Evêché d'Amiens.

La contestation qui étoit entre le Chapitre de Saint Jean & celui de Saint Estienne de Besançon pour le droit de Cathédrale, est jugée en faveur du premier dans le Concile de Tornus.

Bernard élu Evêque de S. Davids en Angleterre est ordonné à Westminster.

Fondation des Abbayes de Clairvaux & de Morimond dans le Diocèse de Langres.

Saint Bernard est benî Abbé de Clairvaux par Guillaume de Champeaux Evêque de Châlons, le Siege Episcopal de Langres à qui cette benediction appartenoit,

Concile de Soissons tenu le 6. Janvier, qui ordonne aux Chartreux de renvoyer Godefroy dans son Evêché d'Amiens.

Concile de Rheims du 27. Mars.

Concile de Cologne tenu la seconde Fête de Pâques.

Concile de Châlons du 12. Juillet.

Dans ces trois Conciles assemblez par Conon Legat du Pape, & dans un autre tenu à Cologne les Fêtes de Noël, l'Empereur Henti est encore excommunié.

Concile de Tornus.

Yves Evêque de Chartres meurt le 23. Decembre.

Années
de l'Ère
vulgaire.

Papas.

Empereurs & Rois
d'Occident.

Empereurs d'Orient.

815.

816.

XVII.

XI.

XXXVI.

817.

XVIII.

Le Pape à l'approche de l'Armée de l'Empereur, quitte Rome, va au Mont-Cassin, & de-là passe dans la Pouille pour y solliciter du secours.

XII.

Henri revient à Rome avec une Armée, s'y fait couronner de nouveau par Maurice Burdin Archevêque de Brague. Il se retire ensuite en Toscane.

XXXVII.

818.

Paschal revient à Rome avec des Troupes. Il y meurt le 18. de Janvier.

GELASE II. est élu en sa place six jours après.

Cincius de Franchipane fâché de cette élection, arrête Gelase prisonnier; mais il est bien-tôt délivré par les Romains.

Gelase sollicité de confirmer le Privilege des Investitures, & n'en voulant rien faire, est obligé à l'approche de l'Empereur de se sauver à Caïete.

XIII.

XXXVIII.
Mort d'Alexis Comnène.
JEAN COMNÈNE son fils lui succede.

DU DOUZIÈME SIECLE DE L'EGLISE. 305

Affaires Ecclesiastiques.

Conciles.

Auteurs Ecclesiastiques.

1115.

se trouvant vacant.

Pierre, depuis Bibliothecaire du Mont-Cassin, est mis âgé de cinq ans dans ce Monastere.

1116. La contestation entre Chryfolan & Jordanes pour l'Archevêché de Milan, est réglée en faveur de ce dernier dans le Concile de Latran.

Concile de Latran du 6. de Mars, qui révoque le Privilege des Investitures accordé à l'Empereur Henri, & renouvelle les Decrets des Papes contre ces Investitures.

Gautier Evêque de Maguelone.

1117. Le Pape confirme l'institution de l'Ordre de Fontevault.

1118. Institution de l'Ordre des Chevaliers du Temple, dont les premiers furent Hugues de Paganis & Geotroy de Saint Aldemar.

Fondation de l'Abbaye de Troisfontaines dans le Diocèse de Châlons, & de celle de Fontenay dans le Diocèse d'Aulun.

Années
de l'Ère
vulgaire.

Papes.

Empereurs & Rois
d'Occident.

Empereurs d'Orient.

8118.

où il se fait consacrer.

L'Empereur étant à Rome, y fait proclamer Pape Maurice Burdin Archevêque de Brague sous le nom de Gregoire VIII.

Gélase pass. en France, & se retire à Cluny.

8119.

I.

Gélase meurt à Cluny le 29. de Janvier, après avoir designé pour son Successeur Guy Cardinal Archevêque de Vienne qui est élu à Cluny le 1. de Février, & consacré le 14. d'Octobre sous le nom de CALIXTE II.

I.

XIV.

I.

1118.

1119. Guillaume de Champagne Evêque de Châlons, & Ponce Abbé de Cluny, sont envoyez par le Pape Calixte vers l'Empereur Henti, pour commencer la negociation des Investitures.

L'Empereur les renvoye avec de belles paroles.

Le Pape lui députe encore deux Cardinaux, pour finir cette negociation. Ils conviennent des memes choses par écrit avec l'Empereur, qui promet de se trouver à Mouzon avec le Pape pour consommmer cette affaire.

Calixte après l'ouverture du Concile de Rheims, s'étant rendu à Mouzon, ne peut convenir de rien avec l'Empereur. Il revient au Concile, où il condamne les Investitures, & excommunie solennellement l'Empereur Henti, l'Antipape Burdin & leurs adherans.

Tutilin élu Archevêque d'York en 1115. mais que Radulphe Archevê-

Assemblée à Tribur, pour parvenir à l'accommodement des Investitures.

Concile de Thoulouse tenu le 6. de Juin en presence du Pape Calixte, où les nouveaux Heretiques sont condamnez.

Concile de Rheims du 21. d'Octobre contre les Investitures.

Estienne Hardingue Abbé de Cîteaux publie sa Chartre de la Charité, ou les Instituts de l'Ordre de Cîteaux.

Pierre Chrysolan adresse à l'Empereur Comnene son Discours touchant la Procession du S. Esprit.

Naissance de S. Thomas de Cantorbrie.

Mort de Florent Braun Moine de VVincholter.

Années
de l'Ere
vulgaire.

Papes.

Empereurs & Rois
d'Occident.

Empereurs d'Orient.

1119.

1120.

II.

Calixte passe en Italie, entre dans Rome comme en triomphe. Maurice Burdin qui en est chassé se retire à Sutri.

XV.

II.

1121.

III.

Burdin est pris à Sutri & confiné dans un Monastere de Cave où il passe le reste de ses jours dans une penitence forcée.

XVI.

La^s Saxe se souleve contre l'Empereur.

III.

Affaires Ecclesiastiques.

Conciles.

Autours Ecclesiastiques.

1119.

que de Cantorbie n'avoit pas voulu ordonner, qu'il n'eût reconnu la Primatie de l'Eglise de Cantorbie, reçoit enfin l'Ordination Episcopale des mains du Pape dans le Concile de Rheims.

1120. Institution de l'Ordre de Prémontré par S. Norbert.

Estienne neveu du Pape Calixte, succede à Poppo dans l'Evêché de Metz, est consacré à Rome par le Pape, & fait Cardinal.

Guillaume est fait Abbé de Saint Thietri à la place de Geofroy, transféré à l'Abbaye de S. Medard de Soissons.

Ulric Moine de Saint Blaise dans la Forest noire, est élevé vers cette année à l'Evêché de Constance.

Eustate Archevêque de Nicée

Estienne Evêque d'Autun.

Nicephote Bryennius.

Jean Zonare.

Honoré d'Autun.

Nicolas Moine de Soissons.

Elnote Moine de Cantorbie.

1121. Beunon Evêque de Spire, & Arnoul Abbé de Fulde, sont députés à Rome par l'Assemblée de Wittzbourg, pour y traiter l'accordement du Pape & de l'Empereur.

Fondation de l'Abbaye de Fuigny dans le Diocèse de Laon.

L'Heretique Tanchelme ou Tanchelin dogmatise en Flandres.

Institution de l'Ordre des Carmes par un Patriarche d'Antioche qui rassemble quelques Hermites du Mont-Carmel pour les mettre en Communauté.

Assemblée de Wittzbourg, qui apaise les troubles de l'Empire.

Concile de Soissons qui oblige Pierre Abaelard de brûler son Livre de la Trinité.

Mort de Guillaume de Champeaux Evêque de Châlons sur la fin de Janvier.

Thomas Moine d'Ely. Saint Norbert.

Guigue Prieur de la Grande Chartreuse.

Geofroy Evêque de Chartres.

Années
de l'Ère
vulgaire.

Papes.

Empereurs & Rois
d'Occident.

Empereurs d'Orient.

1122.

IV.

XVII.

IV.

1123.

V.

XVIII.

V.

1124.

VI.

XIX.

VI.

Calixte II. meurt le
13. de Decembre. Ap-
rés sa mort les Car-
dinaux élisent Thi-
baud Cardinal de Ste
Anastase, & le veu-
lent proclamer sous
le nom de Celestin II.
mais le Peuple n'ap-
prouvant pas cette

1122. Le Pape confirme le droit de Cathedrale adjugé à l'Eglise de Saint Jean de Besançon par le Concile de Tornus.

Les Députés de l'Assemblée de VVirtzbourg étant convenus à Rome des conditions d'un accommodement entre le Saint Siege & l'Empire, le Pape envoie en Allemagne Lambert Cardinal Evêque d'Ollie, & deux autres Cardinaux, qui concluent avec l'Empereur un Traité touchant les Investitures, qui finit une querelle de plus de cinquante ans.

Alberon Primicier de l'Eglise de Mets, & frere de Godefroy Duc de Louvain, succede à Frideric dans l'Evêché de Liege.

Adam Abbé de Saint Denis étant mort, Suger qui étoit à Rome, est élu en sa place, & beni l'année suivante.

Gilbert Evêque de Li-
meric

Francon Abbé d'Affli-
ghem.

Pierre Bibliothecaire
du Mont-Cassin.

Ulric Evêque de Con-
stance.

Baudry Evêque de Dol.

1123. Pierre Maurice, surnommé le Venerable, est fait Abbé de Cluny le jour de l'Assomption de la Vierge.

Concile I. general de
Latran tenu au mois de
Mars, qui confirme le
Traité fait entre le Pape
& l'Empereur pour les
Investitures.

Mort de Matbodus E-
vêque de Rennes.

Mort de Brunon Evê-
que de Signi.

1124. Estienne est fait
Evêque de Paris, & Rai-
naud Archevêque de
Rheims.

Mort d'Ernulphe ou
d'Arnulphe Evêque de
Rochester.

Mort de Guibert Abbé
de Nogent sous Coucy.

Années de l'Ere vulgaire.	Papes.	Empereurs & Rois d'Occident.	Empereurs d'Orient.
---------------------------	--------	------------------------------	---------------------

1124.

élection, proclame Lambert Cardinal Evêque d'Ostie qui prend le nom d'HONORA^{II}. & qui est ensuite reconnu par les Cardinaux, & jouit paisiblement du S. Siege.

1125.

I.

L'Empereur Henri V. meurt à Utrecht le 23. de May sans enfans mâles.

LOTHAIRE Duc de Saxe est élu Roi de Germanie, proclamé & couronné à Mayence le 30. d'Aoust.

Conrad & Frederic neveux de l'Empereur Henri V. qui veulent s'emparer de l'Empire, & font la guerre à Lothaire, sont excommuniés par le Pape I.

VII.

1126.

II.

II.

VIII.

1124.

1125. Le Pape approuve l'Institution de l'Ordre de Prémontré.

Mathieu Prieur de Saint Martin des Champs, est fait Evêque & Cardinal par le Pape Honoré II. & envoyé Legat en France.

Hildebert Evêque du Mans est fait Archevêque de Tours à la place de Gilbert.

L'Heretique Tanchelin ou Tanchelme dogmatise en Flandres.

Concile de Londres tenu le 9. de Septembre pour la réformation des mœurs des Ecclesiastiques.

1126. Othon de Frisinghen embasse la vie Monastique dans l'Abbaye de Morimond.

Alberic Condisciple de Pierre Abaëlard & sçavant Theologien, ayant été élu Evêque de Châlons après la mort d'Ebale, Saint Bernard demande au Pape la confirmation de cette Election.

L'Heretique Pierre de Bruys dogmatise en Provence & en Languedoc.

Saint Norbert est appelé à Anvers pour y combattre l'Heretique Tanchelme.

XII. Siecle.

fff

TABLE CHRONOLOGIQUE

Papes.

Emperours & Rois
d'Occident.

Emperours d'Orient.

1127.

III.

Le Pape déclare la guerre à Roger Duc de Sicile qui vouloit jouir des Duchez de Calabre & de la Pouille, sans relever du S. Siege.

III.

IX.

1128.

IV.

Le Pape excommu-
nic Roger Duc de Si-
cile.

IV.

X.

1127. Saint Norbert est fait Archevêque de Magdebourg.

Les Evêques de la Province de Sens ayant mis les Terres du Roi Louis le Gros en interdit, à cause des persecutions qu'il faisoit souffrir à Estienne Evêque de Paris, ce Prince a recours au Pape Honoré, & obtient que cet Interdit soit levé.

Saint Bernard congratulate l'Abbé Suger de ce qu'il a mis la réforme dans l'Abbaye de Saint Denis.

Fondation de l'Abbaye d'Igny dans le Diocèse de Rheims.

Synode de Nantes contre les mariages incestueux & les successions entre parens dans les Benefices, & sur le droit de fise touchant les naufrages.

Concile de Londres tenu au mois de May, dans lequel sont renouvellez la plupart des Reglemens du Concile de Londres de l'an 1125.

Saint Bernard compose son Traité des devoirs des Evêques, qu'il adresse à Henri Archevêque de Sens, & à divers ce même temps un Discours au Clergé de Paris, intitulé, *De la Conversion.*

1128. Mort d'Albeton Evêque de Liege le premier de Janvier.

Estienne Abbé de Saint Jean de Chartres est fait Patriarche de Jerusalem.

Drogon ou Dreux Prieur de S. Nicaise de Rheims, est fait premier Abbé de Saint Jean de Laon par Barthelemi de Foigny Evêque de cette Ville.

Pierre Bibliothecaire du Mont-Cassin est chassé de ce Monastere par l'envie de ses Confreres, & se retire auprès de l'Empereur, qui le fait son Secretaire & son Chapelain, & l'employe dans diverses negociations.

Concile de Troyes tenu le 13. de Janvier qui confirme l'Instruction de l'Ordre des Chevaliers du Temple, & leur prescrit une Regle & une forme d'habit blanc, sur lequel le Pape Eugene III. ordonna dans la suite qu'il y eût une Croix rouge.

Saint Bernard compose vers cette année son Traité de la Grace & du Libre Arbitre.

Drogon ou Dreux.

Années
de l'Ère
vulgaire.

Papes.

Empereurs & Rois
d'Occident.

Empereurs d'Orient.

1129.

V.

V.

X I.

Louïs le Gros Roi
de France fait cou-
ronner Philippe son
fils le 14. Avril.

1130.

Mort d'Honoré II
le 14. Février.
INNOCENT II. est
élu le même jour.
Schisme de Pierre
de Leon, qui prend
le nom d'Anaclet.
Innocent est reconnu
dans l'Assemblée d'E-
tampes, & passé en
France.

I.

VI.

Louïs le Gros Roi
de France reçoit ma-
gnifiquement le Pape
Innocent à Orleans
Henri I. Roi d'An-
gletterre le reçoit aussi
à Chartres, & le re-
connoît.

X II.

1131.

II.

Entrevûe du Pape
Innocent & de l'Em-
pereur Lothaire à
Liege.
Le Pape visite les
Abbayes de Cluny &
de Clairvaux à son
retour de Liege.

VII.

Philippe fils de
Louïs le Gros est tué
par accident, & son
frere Louïs le Jeune
surnommé le Pieux,
est sacré & couronné
par le Pape dans le
Concile de Rheims le
25. d'Octobre.

X III.

1129. Le Pape envoie Legat en Danemarck Gregoire de Crescent, Cardinal de Saint Theodore.

Concile de Châlons tenu le 2. de Fevrier, dans lequel Henri Evêque de Verdun se démet de son Evêché, suivant le conseil de Saint Bernard; & Ursion Abbé de Saint Denis de Rheims est mis en sa place.

Mort de Gautier Evêque de Maguelone.

1130. Saint Bernard parle fortement en faveur du Pape Innocent dans le Concile d'Etampes, & son Jugement est suivi par le Concile.

Hugues originaire d'Amiens, d'Abbé de Redding en Angleterre, est fait Archevêque de Rouën.

Concile d'Etampes, qui reconnoît Innocent pour Pape legitime.

Eckard Abbé d'Uringen.

Hugues Moine de Fleury, Isaac Evêque Armenien écrit contre les erreurs des Armeniens.

Anselme Abbé de Gemblours.

Orderic Vital.

Anselme Evêque de Havelberg.

Hervé Moine de Dol.

Hugues de Fôliet.

Estienne Evêque de Paris.

Rainier Moine de S. Laurent de Liege.

Gualbert Moine de Marchiennes.

Pandulphe de Pise.

Fabricius Tuscus Abbé d'Abendon.

Audus Abbé de Valombre.

1131. L'Empereur propose le rétablissement des Investitures dans son entrevûe avec le Pape à Liege; mais Saint Bernard s'y oppose, & persuade ce Prince de ne pas insister sur cette demande.

Saint Bernard refuse l'Evêché de Châlons, & en fait élire Evêque Geofroy Abbé de Saint Me-

Assemblée de Liege le 21. de Mars.

Concile de Rheims tenu au mois d'Octobre, où l'Antipape Anaclet est excommunié.

Vers cette année Saint Bernard compose son Traité des Commandemens & des Dispenses.

Alberic Chanoine d'Aix, Foucher Moine de Chartres.

Années
de l'Ere
vulgaire.

Papes.

Empereurs & Roi
d'Occident.

Empereurs d'Orient.

1131.

1132.

III.

Le Pape retourne en
Italie.

VIII.

XIV.

1131.

dard de Soiffons.

Le Pape accorde un Privilège à l'Abbaye de S. Mème.

Saint Bernard attire à Clairvaux Guerric Chanoine de Tournay.

Gautier le Chancelier.
Anne Comnene.
Michel Glycas.
Mort de Baudri Evêque de Dol.

1132. Mort de Saint Hugues Evêque de Grenoble.

Saint Bernard accompagne Innocent II. en Italie, & en chemin reconcilie ceux de Genes & de Pise, & les fait déclarer pour le Pape.

Alberon qui avoit succédé à un autre Alberon dans la dignité de Primicier de Meis, quand celui-ci fut fait Evêque de Liege, est élu Archevêque de Treves.

Contestation entre l'Abbaye de Cluny & celle de Cisteaux, à l'occasion d'un Privilège du Pape Innocent, qui exemptoit ceux de Cisteaux de payer des dixmes à l'Abbaye de Cluny.

Démêlez d'Estienne Evêque de Paris, avec un Archidiacre de son Diocèse, qui avoit mis mal-à-propos son Archidiaconé en interdit, & contre Estienne de Garlande son ennemi, qui font le sujet des Lettres que cet Evêque a écrites.

Turstin Archevêque d'York.
Mort de Hildebert Archevêque de Tours.

Années
de l'Ère
vulgaire.

Papes.

Empereurs & Rois
d'Occident.

Empereurs d'Orient.

1133.

IV.

Lothaire rétablit le Pape Innocent dans Rome ; mais ce Prince n'en est pas plutôt sorti pour s'en retourner en Allemagne, que l'Antipape Anaclét contraint Innocent de se retirer une seconde fois à Pise.

Roger Duc de Sicile, à la sollicitation d'Anaclét qui lui avoit donné le titre de Roi, tente vainement de soustraire de l'obéissance du Pape ceux de Pise.

IX.

Lothaire est couronné Empereur à Rome par le Pape Innocent.

XV.

1134.

V.

X.

Paix entre Lothaire & Conrad par l'entremise de Saint Bernard.

XVI.

1133. Le Pape confirme les Immunités & les donations faites à l'Eglise de Pistoye en Toscane. Il confirme aussi le droit de l'Archevêque de Hambourg sur les Evêques du Danemarck, de la Suede & de la Norvvege.

Thomas Prieur de S. Victor, est tué proche de Gournay par les parents de Thibaud Archidiacre de Paris, en revenant avec Estienne Evêque de Paris de l'Abbaye de Cbelles, où ils étoient allés pour faire quelque réforme. Ce Evêque prononce une Sentence d'excommunication contre ces meurtriers, & se retire à Clairvaux.

Archembaud Soudoyen d'Orleans est aussi tué à la suscitation de Jean Archidiacre de Sainte Croix de la même Ville.

Robert Pullus qui étoit passé de France en Angleterre vers l'an 1130. & qui depuis y avoit été pourvû de l'Archidiaconé de Rochester, rétablir l'Academie d'Oxford.

1134. Saint Bernard après la conclusion du Concile de Pise, est envoyé à Milan pour reconcilier les Milanois avec l'Eglise Romaine.

Il y est accompagné de deux Cardinaux Legats, Guy Evêque de Pise, & Mathieu Evêque d'Albane, & de Geofroy Evêque de Chartres.

Concile de Joarre, qui excommunie les assassins de Thoinas Prieur de S. Victor de Paris, & d'Archembaud Sous-doyen d'Orleans, & tous ceux qui les recevroient. Le Pape confirme ce Jugement, & y ajoute par une Lettre, qu'on cessera de célébrer l'Office divin dans tous les lieux où se trouveront ces assassins, & que les Ecclesiastiques qui ont eu part à ces meurtiers seront privez de leurs Benefices.

Concile de Pise tenu par le Pape contre l'Antipape Anaclet.

Hugues de S. Victor. Mort de Sainr Norbert Fondateur de l'Ordre de Prémontré.

Mort d'Estienne Hardingue Abbé de Cîteaux.

Années
de l'Ère
vulgaire.

Papes.

Empereurs & Rois
d'Occident.

Empereurs d'Orient.

1135.

VI.

Roger Duc de Sicile
s'empare de Benevent
& de Capouë qui ap-
partenoient au saint
siege.

XI.

Henri I. Roi d'Angle-
terre meurt, ne lais-
sant point d'enfans
mâles, parce que ses
trois fils avoient été
noyez l'an 1120.
Estienne Comte de
Boulogne fils d'Adele
sa seur, se saisit du
Royaume d'Angleter-
re, & dispute la Nor-
mandie à Machilde
fille de ce Prince,
femme de Gefroy
Plantegenest Comte
d'Anjou.

XVII.

1136.

VII.

XII.

XVIII.

1137.

VIII.

XIII.

Mort de Louïs VI.
dit le Gros Roi de
France du 1. jour
d'Août.
Louïs le Jeune lui
succede.

XIX.

1135. Saint Bernard de retour d'Italie en France, est envoyé en Guienne avec le Legat du Saint Siege, où il oblige le Duc de ceste Province de reconnoître le Pape Innocent II. & de rétablir les Evêques de Poitiers & de Limoges qu'il avoit expulsés.

Alexandre Evêque de Liege est déposé, & Alberon IV. du nom Primicier de l'Eglise de Mets, mis en sa place.

Guillaume Abbé de S. Thietri quitte son Abbaye, & se fait Moine dans celle de Signi de l'Ordre de Cîteaux.

Saint Bernard compose vers cette année son Traité de la louange de la nouvelle Milice adressé à Hugues grand Maître des Chevaliers du Temple.

Odon Abbé de Saint Remy de Rheims écrit sa Lettre touchant un Miracle de Saint Thomas Apôtre.

Rupert Abbé de Duyes meurt le 3. de Mars.

1136. Helie Abbé de S. Sulpice de Bourges, est élu Evêque d'Orleans, & consacré au mois d'Avril de l'année suivante.

Drogon ou Dreux Abbé de Saint Jean de Laon, est appelé à Rome par le Pape Innocent, qui le fait Cardinal & Evêque d'Osie.

Odon Abbé de Saint Remy de Rheims donne aux Chartreux le fonds de la Maison du Mont-Dieu.

Geofroy le Gros Moine de Tiron.

Rodulphe Abbé de S. Tron.

Guillaume Abbé de S. Thietri.

Pierre le Venerable Abbé de Cluuy.

1137. Saint Bernard est rappelé en Italie par le Pape, qui l'envoie ensuite vers Roger Duc de Sicile, pour l'obliger de quitter le parti de l'Antipape Anaclet. Ce Saint entre en conférence avec

Mort de Guigue Prieur de la grande Chartreuse.

Années
de l'Ere
vulgaire.

Papes.

Emperours & Rois
d'Occident.

Emperours d'Orient.

1132.

IX.

Mort de l'Anti-
pape Anacler. Les
Schismatiques met-
tent en sa place Gre-
goire Cardinal qui
prend le n^o de Victor,
mais celui-ci renonce
bien-tôt après au Pon-
tificat, & le Schisme
est éteint.

XIV.

Mort de l'Empereur
Lothaire le 3. de De-
cembre.

Le Roi de France
donne la Normandie
à Eustache fils d'Es-
tienne Roi d'Angle-
terre.

XX.

1137.

le Cardinal Pierre de Plise, qui devoit soutenir la cause de cet Antipape, & fait changer à ce Cardinal de sentiment & de parti.

1138. Guillaume Evêque de Langres étant mort cette année, il y a contestation pour cet Evêché: Pierre Archevêque de Lyon & Hugues fils du Duc de Bourgogne font élire Evêque de Langres un Moine de Cluny: Le Chapitre de Langres s'oppose à cette Election, & en appelle au Saint Siege. Ce Moine ne laisse pas de se faire ordonner par l'Archevêque de Lyon & les Evêques d'Autun & de Mafcon, le Pape condamne cette Ordination, & veut qu'on procede à une nouvelle éléction, en suivant l'avis de Saint Bernard. Godefroy Prieur de Clairvaux & parent de ce Saint, est élu Evêque de Langres l'année suivante.

Thibaud Abbé du Bec est élu Archevêque de Cantorbrie dans le Concile de Londres.

Othon fils de Leopold Marquis d'Autriche, est fait Evêque de Frisinghen.

Ulric Evêque de Constance quitte son Evêché, & retourne au Monastere de S. Blaise.

Guerric est fait Abbé d'Igny vers cette année,

Concile de Londres tenu le 21. Decembre, où l'on traite des moyens de faire la paix entre le Roi de France & d'Angleterre.

Guerric Abbé d'Igny. Mort de Drogon ou Dreux Cardinal Evêque d'Oltre.

Années
de l'Ere
vulgaire.

Papes.

Empereurs & Rois
d'Occident.

Empereurs d'Orient.

1138.

1139.

X.

Le Pape Innocent faisant la guerre à Roger Roi de Sicile qui s'étoit emparé du Duché de la Pouille, est pris prisonnier par ce Prince, & obligé par un accommodement de lui confirmer la Donation que lui avoit faite Honoré II. du Royaume de Sicile, du Duché de la Pouille & de la Principauté de Capouë, avec le titre de Roi.

I.

CONRAD DUC de Franconie est proclamé Roi de Germanie. Geoffroy Comte d'Anjou recouvre une partie de la Normandie.

XXI.

1138.

à la place de Humbert, qui s'en étoit retiré.

Arnaud de Bresse dogmatise en Italie.

1139. Philippe Evêque de Tarente, fauteur de l'Antipape Anacler est déposé pour ce sujet dans le Concile general de Larran.

Guillaume Abbé de S. Thierrî déferé à Geofroy Evêque de Chartres Legat du Saint Siege, & à Saint Bernard treize Propositions qu'il avoit tirées des Livres de Theologie de Pierre Abaelard.

Alberic élu à l'Evêché de Châlons en 1136. n'ayant point été ordonné ni mis en possession de cet Evêché, est élevé à l'Archevêché de Bourges.

Saint Malachie Primat d'Hibernie fait le voyage de Rome.

Gillebert Evêque de Limerick, Legat du Saint Siege en Hibernie, se démet de sa Legation entre les mains du Pape.

Mort de Saint Othon Apôtre de la Poméranie.

Mort de Rainaud Archevêque de Rheims le 23. de janvier. Samsôn est élu en sa place.

Mort de Pierre Archevêque de Lyon, qui a pour successeur Falcon Doyen de cette Eglise.

Concile II. general de Larran tenu au mois d'Avril contre les Sectateurs de l'Antipape Anacler, & Arnaud de Bresse, qui est chassé d'Italie.

Années
de l'Ère
vulg. gr.

Papes.

Empereurs & Rois
d'Occident.

Empereurs d'Orient.

1140.

XI.

II.

XXII.

1140. Saint Bernard en-
voye en Italie quelques-
uns de ses Religieux,
pour habiter le Monaste-
re de Saint Anastase nou-
vellement rebâti, & Ber-
nard depuis Pape sous le
nom d'Eugene III. en est
fait Abbé.

Turstin Archevêque
d'York étant mort, cet
Archevêché est contesté
entre Guillaume neveu
du Roi Edricune & Henti
de Murch Abbé de Foun-
taines; Guillaume se fait
sacer par Henri Evêque
de Winchester, mais le
Pape lui refuse le *Pas sum*,
& l'accorde à Henti, en
confirmant son élection.
Neanmoins le Roi ne re-
connut Henri que trois
ans après.

Geofroy de Loroux Ar-
chevêque de Bordeaux,
ensout la disgrâce du
Roi Louis le Jeune, pour
avoir ordonné Grimoard
Evêque de Poitiers élu ca-
noniquement.

Le Pape confirme le
Jugement du Concile de
Sens contre Pierre Abaë-
lard.

Heretiques découverts
dans le Diocèse de Colo-
gne vers cette année.

L'Eglise de Rheims é-
tant demeurée près de
deux ans sans Archevê-
que, & Saint Bernard
ayant refusé cette Digni-
té, Samson Prevôt de
l'Eglise de Chartres est
fait Archevêque de
Rheims vers la fin de l'an-
née.

Concile de Sens com-
mencé le jour de l'Octave
de la Pentecôte, dans le-
quel Saint Bernard com-
bat les erreurs de Pierre
Abaëlard, qui en appel-
le au saint Siege, mais
qui se désist: ensuite de
cette appellation par l'a-
vis de Pierre le Venerable
Abbé de Cluny, dans le
Monastere duquel il s'é-
toit retiré.

Saint Bernard écrit ses
Sermons 65. & 66. con-
tre les Heretiques de Co-
logne.

Il écrit aussi aux Cha-
noines de Lyon sa fa-
meuse Lettre touchant la
Fête de la Conception
de la Vierge, que ces
Chanoines avoient nou-
vellement introduite.

Pierre Abaëlard compose
vers le même temps son
Apologie.

Philippe Moine de
Clairvaux.

Samson Archevêque de
Rheims.

Robert Pullus.

Guillaume de Malmes-
bury.

Hugues Metellus.

Thomas de Maurigny.

Bernard Moine de Clu-
ny.

Ulger Evêque d'An-
gers.

Antoine Melisse.

V. Vafelin Momalius.

Mort de Turstin Arche-
vêque d'York

Mort d'Ulric Evêque de
Constance.

TABLE CHRONOLOGIQUE

	Papes.	Empereurs & Rois d'Occident.	Empereurs d'Orient
1141.	XII.	III. Le Roi de France fait une cruelle guerre à Thibaud Comte de Champagne pour avoir recité chez lui l'Archevêque de Bour- ges.	XXIII.
1142.	XII ₁ .	IV.	XXIV. Mort de Poulques Roi de Jerusalem. Melisende sa femme a le Gouvernement pendant la minorité de son fils.

1141. Alberic Archevêque de Bourges étant mort, Pierre de la Châtre est élu en sa place, & consacré par le Pape, mais le Roi de France ne voulant point le recevoir, son Royaume est mis en Interdit par le Pape, qui leve ensuite cet Interdit, le Roi ayant reconnu cet Archevêque.

Arnoul Archidiacre de Sées est élu Evêque de Lisieux.

Gillebert de la Portée est fait Evêque de Poitiers.

1142. Le Cardinal Yves qui avoit été Chanoine Regulier de Saint Victor de Paris, est envoyé en France par le Pape, pour y prononcer une Sentence d'excommunication contre Radulfe Comte de Vermandois. qui avoit répudié Petronille, sœur du Comte de Champagne sa femme, pour épouser la fille du Duc d'Aquitaine.

Les Evêques Barthelemi de Laon, Simon de Noyon & Pierre de Sens auteurs de ce divorce sont interdits.

Bernard, qui de Prieur des Portes avoit été fait Evêque du Belley. quitte cet Evêché pour retourner dans son Monastere.

Hugues de Saint Victor meurt le 11. de Fevrier.

Mort de Pierre Abaelard.

1143.	<p>Mort du Pape Innocent le 24. de Septembre.</p> <p>CELESTIN II. est mis en sa place le même jour.</p> <p>I.</p>	V.	<p>Mort de Jean Comnène au mois d'Avril.</p> <p>MANUEL COMNÈNE lui succede.</p> <p>I.</p>
1144.	<p>Mort de Celestin II. du 8. de Mars.</p> <p>Lucas II. est élu en sa place peu de jours après.</p> <p>Il fait une Trêve avec Roger Roi de Sicile, & implore le secours de l'Empereur Conrad contre le Peuple Romain qui s'étoit revolté & avoit élu un Patrice.</p> <p>I.</p>	<p>VI.</p> <p>Paix entre le Roi de France & le Comte de Champagne par l'entremise de S. Bernard.</p>	II.
1145.	<p>Lucas meurt le 25. de Février.</p> <p>EUGÈNE III. est élu en sa place, & consacré le 4. de Mars.</p> <p>I.</p>	VII.	III.

1143. Yves Evêque de Frescati est envoyé Legat du Saint Siege en Angleterre.

Mort de Jean Evêque de Sées, qui a pour successeur Girard Chanoine Regulier. Celui-ci ne jouit pas paisiblement de cet Evêché, parce qu'il vouloit introduire dans son Eglise des Chanoines Seculiers à la place des Reguliers qui en étoient en possession.

Mort de Guillaume de Sommerfet Moine de Malmesbury.

1144. Le Pape Luce confirme la Primatie de l'Eglise de Toledé sur toutes les Eglises d'Espagne.

Il accorde un Privilege à l'Abbaye de Cluny, & soumet à cette Abbaye le Monastere de Saint Sabas.

Robert Pullus qui avoit été appelé à Rome par le Pape Innocent II. est fait Cardinal & Chancelier de l'Eglise de Rome par Luce II.

Hugues Abbé de Pontigny succede à Henri dans l'Archevêché de Sens.

Amedée d'Abbé de Haute-Combe est fait Evêque de Laufane.

Amedée Evêque de Laufane.

Pothon Moine de Prom.

Henri Evêque de Troyes.

Herman Abbé de Saint Martin de Tournay.

Archard Moine de Clairvaux.

1145. Le Pape Eugene exhorte les Chrétiens à la Croisade, confirme les Privileges accordez aux Croisiez par Urbain II. & ordonne à Saint Bernard de prêcher la Croisade par toute la Chrétienté.

Thietri Abbé de Saint

Années
de l'Ère
vulgaire.

Papes.

Empereurs & Rois
d'Occident.

Empereurs d'Orient.

845.

846.

II.

L'heretique Arnaud de Bresse étant retourné en Italie, fait soulever les Romains contre le Pape qui est obligé de se resiter en France.

VIII.

Louïs le Jeune Roi de France se fait couronner à Bourges aux Fêtes de Noël avant que d'entreprendre le voiage de la Terre-sainte.

IV.

1145.

Eloy de Noyon est consacré Evêque d'Amiens par Samson Archevêque de Rheims.

Saint Jean Evêque de Valence étant mort, Orbert Prieur de la Chaise-Dieu est élu en sa place.

1146. Le Pape rétablit l'Evêché de Tournay, qui depuis plus de 500. ans étoit uni à celui de Noyon, & en fait Evêque Anselme Abbé de S. Vincent de Laon.

Helie Evêque d'Orleans se démet de son Evêché, suivant les conseils de S. Bernard.

Serlon Moine de Cerisy est élu Abbé de Savigny.

C'étoit la coutume des Rois de France de se faire couronner aux principales Fêtes de l'année, & suivant cette pratique Samson Archevêque de Rheims aiant fait la cérémonie du Couronnement du Roi Louis à Bourges, au préjudice de l'Archevêque de cette Ville (Pierre de la Châtre) qui prétendoit que ce droit lui appartenoit dans son Eglise : il est privé de l'usage du *Pallium* par le Pape Eugene, à qui l'Archevêque de Bourges avoit porté ses plaintes.

Certain Moine nommé Raoul prêche aux Croisiez qu'ils devoient avant que de partir pour la

Concile de Chartres tenu le troisième Dimanche d'après Pâques, dans lequel Saint Bernard est élu Chef de la Croisade pour l'expédition de la Terre-sainte.

Nicolas Moine de Clairvaux.

Simeon de Durham.
Gautier de Mauritanie Evêque de Laon.
Vvolberon Abbé de S. Pantaléon de Cologne.

Années
de l'Ère
vulgaire.

Papes.

Empereurs & Rois
d'Occident.

Empereurs d'Orient.

1146.

1147.

III.

Le Pape étant venu
en France, est reçu
magnifiquement à Pa-
ris par le Roi.

IX.

L'Empereur Conrad
va en Orient avec une
armée pour le secours
de la Terre-sainte.

Le Roi de France
le suit bien-tôt après
avec une autre armée
pour le même dessein.

V.

1146.

Terre sainte , tuer tous les Juifs , qui étoient plus ennemis de JESUS-CHRIST que les Mahomerans.

Saint Bernard prêche la Croisade , & avertit les Chrétiens de la France & de la Baviere de ne pas souffrir que l'on fasse mourir les Juifs , ni même qu'on les persecute.

1147. L'examen de la doctrine de Gillebert de la Porrée Evêque de Poitiers , est commencé en presence du Pape dans les Conciles d'Auxerre & de Paris , & le Jugement remis au Concile indiqué à Rheims pour l'année suivante.

Othon Evêque de Frisinghen accompagne l'Empereur Conrad dans son voyage de la Terre-sainte.

Arnoul Evêque de Lisieux accompagne aussi le Roi de France en Orient.

Suger Abbé de Saint Denis & Regent du Royaume , établit des Chanoines Reguliers dans l'Abbaye de Sainte Genevieve , à la place des Moines qui y étoient.

Saint Bernard va en Guienne avec Alberic Cardinal Evêque d'Ostie , Legat du Saint Siege , & Geoffroy Evêque de Chartres ; il y combat les erreurs de l'Heretique Henssi , & les confond par

Concile d'Etampes tenu le Dimanche de la Septuagesime touchant l'expédition de la terre-sainte & la Regence du Roïaume de France qui est donnée à Suger Abbé de Saint Denis.

Concile d'Auxerre tenu au commencement de l'année.

Concile de Paris tenu vers les Fêtes de Pâques.

Mort de VVafelia Momalius Prieur de S. Laurent de Liege.

<i>Années de l'Ere vulgaire.</i>	<i>Papes.</i>	<i>Empereurs & Rois d'Occident.</i>	<i>Empereurs d'Orient.</i>
1147			
1148.	I V. Le Pape après la tenuë de plusieurs Conciles en France, retourne en Italie.	X.	VI.

1147

ses prédications & par quantité de Miracles. Cet Heretique voulant se sauver, est arrêté & conduit chargé de chaînes à Thoulouze, & mis entre les mains de l'Evêque.

L'abbaye de Baume est changée en Prieuré par le Pape, à cause du mépris qu: les Moines de cette abbaye avoient fait de l'autorité du Saint Siege. Ce Titre lui est néanmoins restitué quelque temps après.

1148 Lucas Chrsopherge, selon quelques-uns, est élevé cette année au Patriarcat de Constantinople; & selon d'autres, il ne l'est qu'en l'année 1155.

Eon de l'Etoile heretique visionnaire est présenté au Pape Eugene dans le Concile de Rheims qui le condamne à une étroite prison où il meurt bien-tôt après.

Gillebert de la Porrée convaincu par S. Bernard dans ce Concile, retracte ses erreurs.

Le Pape fait la Dedicace de l'Eglise de Toul. Il écrit à Sainte Hildegarde Abbesse du Mont S. Robert, dont il louë l'esprit de prophete.

Saint Malachie qui entreprenoit un second voyage à Rome pour y aller demander le *Pelium* au Pape, meurt en chemin à Clairvaux le 21 Novembre,

Concile de Rheims tenu au mois de Mars contre Gillebert de la Porrée Evêque de Poitiers.

Concile de Trèves tenu en presence du Pape Eugene qui approuve les Ecrits de Sainte Hildegarde.

Années
de l'Ère
vulgaire.

Papes.

Empereurs & Rois
d'Occident.

Empereurs d'Orient.

1149.

V.

XI.

VII.

Le Roi de France de
retour de la Terre-
sainte revêtit de la
Normandie Henri fils
de Mathilde Comtesse
d'Anjou.

1150.

VI.

XII.

VIII.

Eugene après son
retour en Italie, aiant
soutenu plusieurs com-
bats, se rend enfin
maître de l'Eglise de
S. Pierre.

Louïs le Jeune Roi
de France repudie sa
femme Eleonor fille
de Guillaume Duc de
Guienne qu'il avoit
épousée en 1137.

1149. Henri frere du Roi de France & Moine de Clairvaux est fait Evêque de Beauvais.

Gilbert Foliot d'Abbé de Leycheſter en Angleterre est fait Evêque de Herford.

Saint Bernard écrit son premier Livre de la Consideration.

Mort d'Amedée Evêque de Laufane.

1150. Hugues Abbé de Trois-fontaines en Champagne est fait Cardinal Evêque d'Ostie. Henri & Roland Moines de Clairvaux sont aussi faits Cardinaux dans la même promotion.

Philippe Archidiacre de Paris fils du Roi Louis le gros est élu Evêque de cette Ville; mais il cede cet Evêché à Pierre Lombard surnommé le Maître des Sentences.

Godescalque Abbé du Mont S. Martin succede à Alvisé dans l'Evêché d'Aras.

Philippe qui avoit été déposé de l'Evêché de Tarente l'an 1139. & qui s'étoit ensuite retiré à Clairvaux pour y prendre l'Habit de Religion, est fait Prieur de ce Monastere par Saint Bernard.

Jean Moine de l'Isle d'Oxia est élevé au Patriarchat d'Antioche vers cette année.

Pierre de Celles est fait Abbé de Celles vers cette année.

Saint Bernard écrit son second Livre de la Consideration, & l'envoie au Pape Eugene.

Arſenius Moine du Mont Athos fait la Collection de Canons.

Othon Evêque de Frisinghen.

Serlon Abbé de Savigny.
Luce Abbé de S. Cornaille.

Barthelemi de Foigny, Evêque de Lion.

Pierre Lombard Evêque de Paris.

Falcon.

Henri Archidiacre de Huntingron.

Hugues Cardinal Evêque d'Ostie.

Constantin Manasses.
Constantin Harmenopule.

Robert Pullus Cardinal meurt vers cette année.

Mort de Guillaume Abbé de Saint Thlerri vers cette même année.

Années
de l'Ère
vulgaire.

Papes.

Empereurs & Rois
d'Occident.

Empereurs d'Orient.

1151.

VII.

XIII.

IX.

1152.

VIII.

Mort de Conrad.
FRIDERIC I. lui suc-
cede.

X.

I.

Estienne Roi d'An-
gletterre étant mort
le Roÿaume retourne
à Henri II. Duc de
Normandie.

1151. Le Pape confirme les Droits & les Privileges de l'Eglise de Cologne.

Jourdain des Ursins Cardinal est envoyé Legat en Allemagne; c'est contre ce Legat que S. Bernard écrit sa Lettre 190.

Geofroy Arthure Archidiacre de S. Asaph est fait Evêque de cette Eglise.

Barthelemi Evêque de Laon après avoir gouverné son Eglise pendant 38. ans, se retire dans l'Abbaye de Foigny, où il se fait Moine. Gautier Abbé de Saint Martin de Laon lui succede dans ces Evêché; mais il renonce trois ans après à l'Episcopat, & se fait Religieux à Prémontré.

Turold est élu Abbé de Trois fontaines à la place de Hugues fait Cardinal l'année précédente.

Mort de Hugues qui d'Abbé de Pontigny avoit été fait Evêque d'Auxerre. Elle fait naître bien des contestations pour lui donner un successeur.

1152. Odon Abbé de S. Corneille de Compiègne est élu Abbé de Saint Denis à la place de Suger.

Le Pape ordonne à l'Evêque de Saintes de laisser bâtir une nouvelle Eglise à la Rochelle.

Il confirme la Primatie de Tolède. & ordonne aux Evêques d'Espagne

Concile de Beaugenci tenu vers les Fêtes de Pâques qui approuvé le divorce du Roi de France & de sa femme Eleonor, à cause de leur parenté.

Gratien acheve sa Collection de Canons.

Jean Patriarche d'Antioche.

Germain Patriarche de Constantinople.

Andronic Camatere.

George Archevêque de Corfou.

Lucas Chrisoberge Patriarche de Constantinople.

Robert Archidiacre de l'Ostrevant.

Thibaud Moine de S. Pierre de Beze.

Gautier Chanoine de Terouane.

Herbert Moine.

Haimon Archidiacre de Châlons.

Herman Juif converti de Cologne.

Nicetas Constantinopolitain.

Teulfe Moine de Maurigny.

Mort de Suger Abbé de Saint Denis le 25 de Janvier

Saint Bernard acheve ses autres Livres de la Consideration.

Jean Moine de Mar-moutier.

Alexandre Abbé en Sicile.

Années
de l'Ère
vulgaire.

Papes.

Empereurs & Rois
d'Occident.

Empereurs d'Orient.

520

525

IX.

Eugene meurt le 8.
de juillet à Tivoli.
ANASTASE IV. est
élù en sa place deux
jours après.

I.

II.

XI.

1152.

de la reconnoître.

Il confirme aussi les Constitutions & les Privileges de l'Ordre de Cisterceux.

Raoul le Noir Moine de S. Germer,
Sainte Elisabeth Abbesse de Schonauve.
Saint Aelrod Abbé de Reyerbi.

1153. Le Pape Eugene accorde par une Bulle aux Chanoines de Saint Pierre de Rome la quatrième partie de toutes les offrandes qui se faisoient dans cette Eglise.

Alanus originaire du Bourg de Reninghe près d'Ypres en Flandres, & Abbé de Larivoir est fait Evêque d'Auxerre.

Henri Archevêque d'Iorx étant mort cette année, Guillaume son Competiteur qui avoit été élu & sacré Archevêque de cette Eglise l'an 1140. mais à qui Henri avoit été préféré par le Pape Innocent, va à Rome où il obtient du Pape Anastase la confirmation de sa dignité d'Archevêque d'Iorx & le *Pallium*.

Il ne jouit pas long-tems de cette dignité, étant mort l'année suivante.

Les Cardinaux Bernard & Gregoire Legats du Pape en Allemagne déposent Henri Archevêque de Mayence.

Robert Abbé de Dunes succede à S. Bernard dans l'Abbaie de Clairvaux.

Mort de S. Bernard le 20. d'Août.

Années de l'Ère vulgaires.	Papes.	Empereurs & Rois d'Occident.	Empereurs d'Orient.
1154.	<p data-bbox="253 227 466 344">II. Anastase meurt le 42 de Decembre: il a pour successeur ADRIEN IV.</p>	<p data-bbox="486 227 704 384">III. Mort d'Estienne Roi d'Angleterre, & commencement du Règne de Henri II, son successeur selon l'opinion la plus vctitable.</p>	<p data-bbox="802 227 865 243">XII.</p>
1155.	<p data-bbox="253 556 466 1081">I. Arnaud de Bresse excite du rrouble dans Rome contre le Pape Adrien qui met cette Ville en interdit jusqu'à ce que les Romains eussent chassé cet Heretique & ses Sectateurs: ceux-ci sont obligez de se sauver à Orricoli en Toscane où ils sont bien reçus du peuple. Mais quelque temps après Arnaud de Bresse est pris prisonnier & livré au Préfet de Rome qui le fait brûler & jeter ses cendres dans le Tibre, de crainte que le peuple n'honorât ses reliques.</p> <p data-bbox="253 1081 466 1335">Le Pape prononce anathème contre Guillaume Roi de Sicile qui n'avoit pas voulu recevoir ses Lettres, parce qu'il ne lui donnoit pas le nom de Roi, & qui s'étoit emparé de quelques Terres du S. Siege.</p>	<p data-bbox="486 556 704 642">IV. Frederic est couronné Empereur à Rome par le Pape.</p>	<p data-bbox="802 556 865 572">XIII.</p>

Affaires Ecclesiastiques.

Conciles.

Auteurs Ecclesiastiques.

1154. Gautier de Mauritanie est fait Evêque de Laon à la place d'un autre Gautier successeur de Barthelemi de Poigny.

Le Pape Anastase confirme les Statuts des Chanoines Reguliers de Saint Jean de Latran, prend en la protection du S. Siege l'Ordre des Chevaliers de S. Jean de Jerusalem, & confirme leurs Privileges.

Mort de Gillebert de la Porrée Evêque de Poitiers.

1155. La contestation mûe l'an 1132. entre l'Abbaye de Cluny & celle de Cîteaux pour des Dixmes, est enfin terminée par un accommodement.

Basilé d'Acride Archevêque de Thessalonique fait réponse à la Lettre que lui avoit écrite le Pape Adrien pour le porter à se réunir à l'Eglise Latine.

Années
de l'Ere
vulgaire.

Papes.

Empereurs & Rois
d'Occident.

Empereurs d'Orient.

Années	Papes.	Empereurs & Rois d'Occident.	Empereurs d'Orient.
1156.	<p>II. Le Pape fait la paix avec Guillaume Roi de Sicile, & lui accor- de le titre de Roi des deux Siciles.</p>	<p>V. L'Empereur choqué de la Lettre que le Pape lui avoit écrite, chassa de ses Etats les deux Legats qui la lui avoient apportée, fais défense à tous ses Su- jets d'aller à Rome, & met des Gardes sur les Frontieres pour empêcher ceux qui voudroient y aller.</p>	XIV.
1157.	III.	VI.	XV.

1156. Different d'Adrien IV. & de Frederic rouchant les termes d'une Lettre de ce Pape à l'Empereur qui marquoient qu'Adrien avoit accordé à ce Prince le bienfait insigne de la Couronne Imperiale.

Le Pape est obligé de donner une autre explication aux termes de sa Lettre pour satisfaire l'Empereur ; mais il se plaint à son tour de ce que Frederic a mis son nom devant celui du Pape dans une de ses Lettres, de ce qu'il exige la foi & hommage des Evêques, de ce qu'il ne veut pas recevoir ses Legats, & de ce qu'il empêche ses Sujets d'aller à Rome.

Orthon Evêque de Frlinghen quitte son Evêché & se retire dans l'Abbaïe de Morimond, où il avoit pris l'habit avant que d'être élevé à l'Episcopat, & il y meurt au mois de Septembre de la même année.

Philippe ci-devant Evêque de Tarente, & depuis Prêtre de Clairvaux est fait Abbé de l'Aumône de l'Ordre de Cîteaux.

Hugues de Poitiers Moine de Vezelay commence à écrire l'Histoire de ce Monastere.

Mort de Pierre le Venerable Abbé de Cluny le Jour de Noël.

1157.

Mort de Luc Abbé de S. Corneille.

Années
de l'Ère
vulgaire.

Papes.

Emperours & Rois
d'Occident.

Emperours d'Orient.

Années de l'Ère vulgaire.	Papes.	Emperours & Rois d'Occident.	Emperours d'Orient.
1158.	IV.	VII.	XVI.
1159.	V. Mort d'Adrien du 1. Septembre. Le plus grand nombre de Cardinaux élit ALEXANDRE III. Octavien est élu Antipape par quelques-uns, & soutenu par l'Empereur. Il prend le nom de Victor III.	VIII. L'Empereur étant au Siege de Cremona, les deux Contendans pour la Papauté s'adressent à lui pour être maintenus. Il ordonne qu'ils viendront à Pavie pour y être jugés par un Concile.	XVII.
1160.	I. Alexandre qui n'avoit pas voulu se trouver au Concile de Pavie, aiant appris ce qui s'y étoit passé contre sa personne, excommunie l'Empereur Frederic.	IX.	XVIII.
1161.	II.	X. Le Roi de France Louis le Jeune épouse Adelle ou Alix fille de Thibaud Comte de Champagne qui étoit mort en 1151.	XIX.

Affaires Ecclesiastiques.

Conciles.

Auteurs Ecclesiastiques.

1148. Thomas Becquet est fait Chancelier d'Angleterre par le Roi Henri II.

La reforme des Chanoines Reguliers de S. Victor de Paris est établie dans le Monastere de S. Evette à Orleans par Roger qui en étoit le premier Abbé.

Mort de Serlon Abbé de Savigny.

1159.

1160. Trente Heretiques Sectateurs d'Arnaud de Bresse appellés Publicains ou Publicains, aiant voulu passer en Angleterre pour y dogmatiser, y sont arrêtés, folletés publiquement, marqués d'un fer chaud sur le visage, chassés, & enfin contraints de mourir de faim & de froid.

Arnoul Evêque de Lizieux est envoyé Legat en Angleterre.

Concile de Pavie tenu au mois de Fevrier, qui declare nulle l'Élection d'Alexandre, & l'excommunie avec ses adherans. Celle de Victor y est confirmée.

Concile d'Oxford, dans lequel les Publicains ou Vaudois sont convaincus & condamnez.

Hugues Moine de Cluny.

Hugues Archevêque de Rouën.

Michel de Thessalonique condamné pour l'herésie des Bogomites, se retracte & fait une Confession de Foi.

Philippe Evêque de Tarente.

Odon de Deuil.

Gilbert Abbé d'Hoilande.

1161. Alanus quitte son Evêché d'Auxerre, & se retire à Clairvaux.

Les Rois de Danemarck, de Norvege, de Hongrie, & de Boheme, six Archevêques, vingt Evê-

Assemblée à Neufmarcet du mois de Juiller, où l'Élection d'Alexandre III. est reconnue legitime, & celle de Victor vaineuse.

Assemblée de Beauvais

Pierre de Roye Moine de Clairvaux.

Enérvin Prevôt de Stemfeld.

Exbert Abbé de Saint Florin.

Bonacturse.

H h h iiiij

Années
de l'Ère
vulgaire.

Papes.

Empereurs & Rois
d'Occident.

Empereurs d'Orient.

1161.

1163.

III.

Le Pape qui l'étoit réfugié dans les Terres de Cuillaume Roi de Sicile, en attendant l'occasion favorable de passer en France, y arrive enfin vers les fêtes de Pâques, & y est reçu par les Rois de France & d'Angleterre qui vont au devant de lui jusqu'à Torcy sur Loire, mettent pied à terre à sa rencontre, & le conduisent en tenant chacun une des rênes de son cheval.

XI.

Entrevûe du Roi de France & de l'Empereur à Avignon où se trouve l'Antipape Victor, & où l'Empereur indigné contre le Roi de ce qu'Alexandre n'y étoit pas venu comme il s'étoit engagé de l'y amener, & étant le plus fort, medire de l'arrêter prisonnier; mais le Roi est tiré de cet embarras par l'armée que le Roi d'Angleterre fait avancer de ce côté-là.

XX.

1167.

ques, & plusieurs Abbez écrivent, à ce qu'on prétend, des Lettres d'excuse à l'Assemblée de Lodi, par lesquelles ils reconnoissoient Victor pour Pape legitime.

Mort de Thibaud Archevêque de Cantorbie.

Il a pour successeur dans cet Archevêché Thomas Becquet Chancelier d'Angleterre qui est consacré le Jour de la Pentecôte.

Gilbert Folioth est transféré de l'Evêché de Herford à celui de Londres.

vers le même temps, qui porte un pareil jugement que celle de Neufmarket, en faveur du Pape Alexandre.

Assemblée des Prelats de France & d'Angleterre, où assistent les deux Rois, & où se trouvent des Legats d'Alexandre & de Victor, & des Députés de l'Empereur Frederic. Alexandre y est reconnu pour Pape legitime, & Victor excommunié avec ses adherans.

Assemblée à Lodi du 20. de Juin tenuë en presence de l'Empereur Frederic, laquelle confirme ce qui avoit été fait dans celle de Pavie de l'année précédente en faveur de Victor.

Ebrard de Bechune.

Michel de Thessalonique.

Odon Chanoine Regulier.

1162. Jean de Bellemais est fait Evêque de Poitiers.

Pierre Abbé de Celles est transféré à l'Abbaye de S. Remi de Rheims.

Geostroy Abbé d'igny succede à Fastrede dans l'Abbaye de Clairvaux.

Conference à Avignon, qui avoit été proposée par l'Empereur pour remédier au Schisme, mais qui est rompue, le Pape Alexandre ne s'y étant pas voulu trouver.

Hugues de Poiriers Moine de Vezelay.

Alber Abbé de Hildesheim.

Jean de Hexam Prevôt de Hagulstad.

Fastrede Abbé de Clairvaux.

Années
de l'Ere
vulgaire.

Papas.

Empereurs & Rois
d'Occident.

Empereurs d'Orient.

1163.

IV.

XII.

XXI.

1164.

V.

XIII.

XXII.

Mort de l'Antipape
Victor à Luques.
Ceux de son parti é-
lisent Guy de Crême,
qui prend le nom de
Paschal III.

1163. Henri frere du Roi de France est transferé de l'Evêché de Beauvais à l'Archevêché de Rheims.

Jean Doyen d'Orleans est assassiné par un Seigneur, des mains de qui il avoit voulu retirer quelques biens du Chapitre d'Orleans, qu'il avoit usurpez.

Origine des Contestations entre Henri II. Roi d'Angleterre & Saint Thomas Archevêque de Cantorbie.

Robert de Melun est fait Evêque de Hereford vers cette année.

Concile de Tours tenu en presence du Pape le 28. de May contre l'Antipape Victor & ses adhérens, & contre les Heretiques de ce siecle.

Assemblée de Vvestminster, où Saint Thomas de Cantorbie encourt la disgrâce du Roi d'Angleterre, en refusant d'observer les Coutumes du Royaume sans restriction.

Concile de Sens touchant l'assassinat de Jean Doyen de l'Eglise d'Orleans.

Arnoul Evêque de Lisieux prononce son Discours de l'Unité & de la Liberté de l'Eglise dans le Concile de Tours.

1164. Saint Thomas de Cantorbie se repent de ce qu'il a fait dans l'Assemblée de Clarendon, & s'abstient de celebret jusqu'à ce que le Pape qui étoit alors à Sens, lui eût accordé l'absolution de cette faute.

Le Roi d'Angleterre députa au Pape, pour lui demander que l'Archevêque d'York soit fait Legat du Saint Siege en Angleterre, & que les Coutumes de ce Royaume soient confirmées par l'autorité du Saint Siege, & observées par les Evêques d'Angleterre.

Le Pape ne lui accorde que la Legation de l'Archevêque d'York avec cette restriction, que ce Legat n'auroit aucune Jurisdiction sur la personne de l'Archevêque de Cantorbie, & que les Evê-

Assemblée de Clarendon au mois de Janvier, dans laquelle Saint Thomas de Cantorbie & les autres Prelats d'Angleterre sont contrainsts de confirmer certaines Coutumes du Royaume, & de s'obliger par serment de les observer sans restriction.

Assemblée de Northampton contre S. Thomas de Cantorbie.

Richard de Sant Victor.

Hugues Moine de Saint Sauveur de Lodez.

Laurent Moine le Liege.

Sainte Hildegarde Liege.

Mort de Pierre Lombard Evêque de Paris.

Affaires Ecclesiastiques.

Conciles.

Auteurs Ecclesiastiques.

1164.

ques continueroient d'obéir à celui-ci comme à leur Primar.

Saint Thomas de Cantorbrie se retire en France après la tenuë de l'Assemblée de Clarendon, qui vouloit l'obliger de se démettre de son Archevêché. Il est tres favorablement reçu du Roi de France & du Pape, qui lui ordonne de garder son Archevêché.

Guillaume de Champagne le quatrième des freres d'Adelle Reine de France, est élu Evêque de Chartres après la mort de Robert.

Maurice de Sully succede à Pierre Lombard dans l'Evêché de Paris.

Richard de Saint Victor est fait Prieur de ce Monastere.

1165. Estienne qui depuis fut Evêque de Tournay, se fait Chanoine Regulier dans le Monastere de S. Evarte à Orleans.

Philippe de Harveng Abbé de Bonne-esperance.

Alanus Evêque d'Auxerre.

Jean de Salisbery.

Arnoul Evêque de Lieux.

Adam Ecoffois.

Geofroy Arthure Evêque de S. Asaph.

Mort de saint Elizabeth Abbessé de Schonneuve.

1166. Alexis Aristone Oeconome de l'Eglise de Constantinople cite dans le Synode de cette Ville contre Nicephore Pa-

Synode de Constantinople tenu par Lucas Chrisoberge Patriarche de cette Ville.

Assemblée de Wirz-

Pierre de Cellès, Gilbert Folioth.

TABLE CHRONOLOGIQUE

Papes.

Emperours & Rois
d'Occident.

Emperours d'Orient

1166.]

en possession du Saint
Siege.

1167.

VIII.

XVI.

XXV.

L'Empereur défait
les Romains dans une
bataille, se rend maî-
tre d'une partie de la
Ville de Rome & de
l'Eglise de Saint Pier-
re; mais la maladie
qui se met dans son
armée, l'oblige ensui-
te de se retirer prom-
ptement en Lombar-
die.

1166.

etiarque de Jerusalem le Canon 37. du Concile de Trulles.

Les Deputez du Roi d'Angleterre aiant assisté à l'Assemblée de VVirtzbourg se rendent à Rome pour y demander satisfaction sur l'affaire de S. Thomas de Cantorbie. Le Pape fait réponse au Roi leur Maître avec tant de fermeté, que ce Prince est obligé de desavoier ce que ces Deputez avoient fait dans l'Assemblée de VVirtzbourg.

Saint Thomas de Cantorbie est fait Legat du S. Siege en Angleterre, & en cette qualité obligea & cassa les Coutumes qui avoient été publiées à Clarendon, excommunia tous ceux qui les observoient ou les feroient observer, & menaça d'anathème le Roi d'Angleterre.

1167. Jean d'Oxford depnté à Rome par le Roi d'Angleterre, obtient du Pape qu'il envoie deux Legats pour vuidet l'affaire de l'Archevêque de Cantorbie, & fait suspendre l'autorité de cet Archevêque jusqu'à l'arrivée de ces deux Legats.

Michel Anchiale est élevé sur le Siege Patriarcal de Constantinople.

Guillaume de Tyr est fait Archidiaque de cette Eglise.

bourg tenuë aux Fêtes de la Pentecôte, dans laquelle l'Empereur oblige par serment la plupart des Seigneurs & des Prélats qui la composoient de ne reconnoître point d'autre Pape que l'aschal.

Les Députez du Roi d'Angleterre qui étoit brouillé avec le Pape Alexandre, à cause des différends qu'il avoit avec Thomas Archevêque de Cantorbie, font le même serment.

Mort de Saint Alsedo Abbé de Revtubi.

Hugues de Poitiers Moine de Vezelay acheve l'Histoire de ce Monastere.

Michel Anchiale Patriarche de Constantinople.

Mort de Lucas Cbrifoberge Patriarche de Constantinople.

Mort de VVolberon Abbé de S. Pantaleon de Cologne.

Années
de l'Ère
vulgaire.

Papes.

Empereurs & Rois
d'Occident.

Empereurs d'Orient

1167.

1168.

IX.

Les Italiens animés par la Sentence du Concile de Latran, se revoltent contre l'Empereur, reconnoissent le Pape Alexandre, & chassent les Evêques Schismatiques.

XVII.

XXVI.

1169.

X.

Le Pape Alexandre qui s'étoit retiré à Benevent, en revient sur la fin de l'année. Les Romains ne veulent le recevoir qu'à condition qu'il leur abbatte les murs de Freſcati qu'il avoit fait fortifier. Le Pape le fait, mais les Romains lui ayant manqué de parole, il fait reſortifier Freſcati & retourne à Benevent.

XVIII.

L'Empereur est défait par les Milanois, & se ſauve avec peine en Allemagne.

Entrevûe des Rois de France & d'Angleterre à Saint Denis touchant l'affaire de Cantorbie, où l'on ne convient de rien.

Le Roi d'Angleterre fait couronner son fils Henri par l'Archevêque d'Iork à VVeſtminſter, au préjudice de l'Archevêque de Cantorbie à qui ce droit appartenoit.

XXVII.

1167

Pierre de Blois passe en Sicile où il est choisi pour être Précepteur, & ensuite Secrétaire de Guillaume II. Roi de Sicile.

Geofroy Prieux de Vicoies est ordonné Prêtre par Giraud Evêque de Cahors.

1168. Guillaume de Champagne est transféré de l'Evêché de Chartres à l'Archevêché de Sens.

Saint Thomas de Cantorbrie refuse pour Juger de son différent avec le Roi d'Angleterre, les Legats du Pape dans l'Assemblée de Gisors, & s'y défend si bien, qu'elle se separe sans rien conclure. Il obtient du Pape quelque tems après la revocation de ces deux Legats.

Concile de Latran, dans lequel le Pape Alexandre prononce une Sentence de déposition contre l'Empereur Frederic.

Assemblée à Gisors au mois de Novembre.

Mort d'Odon de Deuil Abbé de s. Corneille de Compiègne.

1169. Negociations infructueuses des deux autres Legats du Pape touchant l'accommodement de l'Archevêque de Cantorbrie avec le Roi d'Angleterre.

Le Roi d'Angleterre mécontent de ces deux derniers Legats, en demande deux autres qui lui sont accordez, mais qui ne réussissent pas mieux dans leur Legation que les précédens.

Le Pape revoque la suspension de l'autorité de l'Archevêque de Cantorbrie.

Il interdit l'Archevê-

Années
de l'Ère
vulgaire

Papes.

Empereurs & Rois
d'Occident.

Empereurs d'Orient.

1169.

1170.

XI.

L'Antipape Paschal
meurt. Ceux de son
parti lui substituent
Jean Abié de Strume
sous le nom de Ca-
lixte III.

XIX.

Entrevûe des Rois
de France & d'Angle-
terre à S. Germain
en Laye qui font la
paix entre eux.

XXVIII.

Manuel comnène
fait proposer au Pape
la réunion de l'Eglise
Grecque avec la La-
tine en cas qu'il veuil-
le le couronner Em-
pereur d'Occident ;
mais le Pape lui ré-
pond que la chose é-
tant trop difficile, il
ne peut lui accorder
ce qu'il demande.

1169.

que d'York & les Evêques qui avoient assisté au Couronnement du fils du Roi d'Angleterre.

1170. Theorianus est envoyé en Arménie par l'Empereur Manuel Comnene, pour travailler à la réunion de cette Eglise avec l'Eglise Grecque. Il y gagne le Patriarche des Armeniens.

L'entrevûe des Rois à Saint Germain en Laye, où se trouvent les Legats du Pape & Saint Thomas de Cantorbie, ne produit rien pour l'accommodement de cet Archevêque avec son Prince.

Rotrou Archevêque de Rouën, & Bernard Evêque de Nevers, sont envoyez par le Pape vers le Roi d'Angleterre, avec ordre de mettre son Royaume en interdit, s'il ne veut se reconcilier avec l'Archevêque de Cantorbie, & donner la paix à l'Eglise. Ce Prince se rend à leurs remontrances, & les prie même de travailler à cet accommodement, qui est enfin terminé cette année.

Thibaud parent de Guillaume de Champagne Archevêque de Sens, est fait Evêque d'Amiens.

L'Archevêque d'York & les Evêques de Londres & de Salisberi, que

Henri Archevêque de Rheims écrit au Pape & aux Cardinaux en faveur de Dreux Chancelier de l'Eglise de Noyon.

Pierre de Poitiers Chancelier de l'Eglise de Paris compose son Livre des Sentences.

Robert de Melun Evêque de Herford.

Alexis Aristote.

Simeon Logôthete.

Jean de Cornvall.

Geroque Prevôt de Reichersperg.

Pierre de Riga Chanoine de Rheims.

TABLE CHRONOLOGIQUE

Papes.

Empereurs & Rois
d'Occident.

Empereurs d'Orient.

1170.

1171.

XII.

XX.

XXIX.

1170.

Saint Thomas de Cantorbie avoit excommunié, lui suscitent de nouvelles affaires en Angleterre, & il n'est pas plutôt arrivé à Cantorbie, qu'il y est martyrisé dans son Eglise vers les Fêtes de Noël.

Ponce cinquième Abbé de Clairvaux est fait Evêque de Clermont en Auvergne.

Naissance de S. Dominique.

1171. Le Roi d'Angleterre député à Rome, pour s'y justifier touchant le meurtre de Saint Thomas de Cantorbie. Le Pape lui envoie deux Legats, pour l'obliger de faire satisfaction à l'Eglise, & excommunie cependant les meurtriers. Le Roi se soumet avec humilité à la penitence que lui imposent les Legats, casse les Costumes publiés à Clarendon, & reçoit enfin l'absolution à la porte de l'Eglise.

Richard succede à S. Thomas dans l'Archevêché de Cantorbie.

Les assassins de Saint Thomas de Cantorbie vont à Rome pour se faire absoudre; le Pape leur ordonne d'aller à Jerusalem: l'un d'eux perit en y allant, les deux autres y passent le reste de leur vie en penitence, enfermez dans un lieu appelé *Moutenigro*.

Années
de l'Ère
vulgaire.

Papes.

Empereurs & Rois
d'Occident.

Empereurs d'Orient.

1172.

XIII.

XXI.

XXX.

1173.

XIV.

XXII.

XXXI.

Le jeune Roi d'Angleterre se revolte contre son pere qui est obligé d'aller au Tombeau de S. Thomas de Cantorbie pour implorer son assistance.

1174.

XV.

XXIII.

XXXII.

1175.

XVI.

XXIV.

XXXIII.

L'Empereur fait la guerre en Italie.

Affaires Ecclesiastiques.

Conciles.

Auteurs Ecclesiastiques.

1172. Guarin ou VVa-
rin est fait cinquième
Abbé de Saint Victor de
Paris.

Henri II. Roi d'Angle-
terre est absout dans le
Concile d'Avranches.

Concile de Lombez ,
dans lequel l'Heretique
Olivier & ses Sectateurs
appellez Bons hommes,
sont convaincus & con-
damnez.

Concile de Cassel en
Hibernie tenu au mois
d'Octobre.
Concile d'Avranches.

Mort de Gilbert Abbé
d'Hoilande.

1173. Canonization de
Saint Thomas de Cantor-
bie.

Richard de saint Victor
meurt le 10. de Mars.

1174. Canonization de
Saint Bernard du 18. jan-
vier.

Guillaume Archidiacre
de l'Eglise de Tyr est éle-
vé au mois de May à la
dignité d'Archevêque de
cette Eglise

1175. Le Pape approuve
l'Inititution de l'Ordre
des Chevaliers de Saint
Jacques en Espagne. &
de celui des Religieux de
l'Abbaye de S. Sauveur de
Melise.

Nivelon de Cherisy est
fait Evêque de Soissons.

Geofroy Arthure Evê-
que de Saint Asaph, qui
avoit quitté son Evêché
à cause de quelques trou-
bles arrivez dans le país
de Galles, & qui s'étoit
retiré auprès du Roi
Henri, qui lui avoit

Concile de Londres te-
nu le Dimanche avant
l'Ascension, où se trou-
vent les deux Hentis Rois
d'Angleterre.

Geofroy Abbé de Clair-
vaux.

Guillaume Archevêque
de Tyr.

Années
de l'Ère
vulgaire.

Papes.

Empereurs & Rois
d'Occident.

Empereurs d'Orient.

1175.			
1176.	XVII.	XXV. L'armée de l'Empereur est entièrement défaits par les Troupes des Milanois, & ce Prince obligé d'envoyer des Ambassadeurs vers le Pape Alexandre pour faire la paix.	XXXIV.
1177.	XVIII. Entrevûe du Pape Alexandre & de l'Empereur Frederic au mois de Juillet à Venise où la paix de l'Eglise est conclûe. Par cette paix Guillaume Roi de Sicile obtient une Trêve de quinze ans avec l'Empereur, & les Lombards une de sept.	XXVI.	XXXV.

1175.

donné l'Abbaye d'Abendon, est sollicité dans le Concile de Londres de retourner à son Evêché; mais n'en voulant rien faire, on pourvoit à son Evêché & à son Abbaye, & il demeure sans Titre.

Gcoffroy, qui del'Abbaye d'Igny avoit été transféré à celle de Clairvaux, étant passé en Italie. y est fait Abbé de Fossanova, & quelques années après de Hautecombe.

1176. Le Pape approuve l'Institution & les Constitutions de l'Ordre des Chartreux,

1177. Guillaume de Champagne beaufreire du Roi de France, est transféré de l'Archevêché de Sens à celui de Rheims, & fait Cardinal.

Estienne de Tournai est transféré de l'Abbaye de Saint Evette d'Orleans à celle de Sainte Genevieve de Paris après la mort de l'Abbé Aubert.

Le Pape envoie un Legat à un Roi des Indes, vulgairement appelé le Prêre-Jean,

Concile de Venise tenu par le Pape le 16. Septembre, dans lequel la Paix est confirmée, & l'anathème renouvelé contre ceux qui n'étoient pas revenus au sein de l'Eglise.

Années
de l'Ère
vulgaire.

Papes.

Empereurs & Rois
d'Occident.

Empereurs d'Orient.

1178.

XIX.

Le Pape est rappelé
d'Anagnia à Rome
par le Clergé par le
Senat & par le Peuple
de cette Ville.

L'Antipape Calixte
obtient son pardon en
venant se jeter aux
pieds du Pape.

XXVII.

XXXVI.

1179.

XX.

XXVIII.

Louis le Jeune Roi
de France fait sa-
crer & couronner à
Rheims son fils Phi-
lippe.

XXXVII.

1178. Eskile Archevêque de Londen Primat & Legat du Saint Siege en Danemarck & en Suede, & Regent de ces deux Royaumes, quitte ces Dignitez pour se faire Religieux à Clairvaux, où il meurt quatre ans après. Absalon lui succede dans l'Archevêché de Londen.

Saxon le Grammairien Prevôt de Roschild, est envoyé à Paris par Absalon Archevêque de Londen, pour amener des Religieux de Sainte Genevieve en Danemarck.

On découvre dans Thoulouse un grand nombre d'Heretiques, qui sont excommuniés & bannis du pais par le Legat du Pape assisté de quelques Evêques, & qui se retirent dans l'Albigeois, où Roger Comte d'Albi les favorise, & se sert d'eux pour tenir l'Evêque de sa ville prisonnier. Depuis ce temps ces Heretiques sont appelés Albigeois.

Le Pape confirme les Privileges & les Droits de l'Archevêché de Cologne.

1179. Guillaume Archevêque de Tyr assiste au Concile de Latran, & en dresse les Actes.

Les Heretiques d'Albi sont condamnés & excommuniés dans le Concile general de Latran, qui dit qu'ils étoient appelés Cathares, Pata-

Concile III. general de Latran commencé le 2. de Mars.

Années
de l'Ere
vulgaire.

Papes.

Empereurs & Rois
d'Occident.

Empereurs d'Orient.

1179.

1180.

XXI.

XXIX.

Mort de Louïs le
Jeune Roi de France
le 18. ou le 20. de
Septembre. Son fils
Philippe Auguste lui
succede.

XXXVIII.

Manuel Comnene
meurt le 6. d'Octo-
bre.

ALEXIS COMNENE
lui succede.

1181.

XXII.

Alexandre III. meurt
le 27. Août ou le 21.
de Septembre LUC II
III. est mis en sa place.

XXX.

I.

1179.

riens, Publicains, & qu'ils avoient quantité d'autres noms.

Laborant est fait Cardinal.

Jean de Salisbery est fait Evêque de Chaitres.

1180. Arnoul Evêque de Lisieux aiant encouru la disgrâce du Roi d'Angleterre, se retira dans le Monastere de S. Victor de Paris.

Pierre Abbé de Cisteaux est fait Evêque d'Arras.

Jean Hermite écrit vers cette année la Vie de S. Bernard.

Thiers Moine écrit aussi son Histoire vers ce même année.

Richard s'rieur de Hagulstad.

Estienne, depuis Evêque de Tournay.

Mort de Sainte Hildegarde Abbëse du Mont S. Robert.

Mort de Philippe de Hatveng Abbé de Bonne-espérance.

Mort d'Adam Ecoissois Chanoine Regulier.

Mort de Nicolas Moine de Clairvaux vers cette même année.

1181. Henri Evêque d'Albi ayant en qualité de Legat du saint Siege assemblé des troupes, va en Gascogne pour en chasser les Heretiques Poblains ou Publicains, qui y tenoient quantité de Châteaux. Ils feignent, pour éviter cet orage, d'abjurer leurs erreurs; mais étant passé, ils vivent comme aupatavant.

Jean de Bellemains est transfeté de l'Evêché de Poitiers à l'Archevêché

Mort d'Alanus à Clairvaux.

Années
de l'Ere
vulgaire.

Papes.

Empereurs & Rois
d'Occident.

Empereurs d'Orient.

1181.

1182.

I.

XXXI.

II.

1183.

II.

XXXII.
Henri le plus jeune
des trois fils du Roi
d'Angleterre meurt.

ANDRONIC COMME-
NE fait mourir Alexis
& s'empare de l'Em-
pire.

I.

1184.

III.

XXXIII.

II.

1185.

IV.

Luce III. meurt le
25. Novembre à Ve-
rone.
URBAIN III. lui
succede.

XXXIV.

III.

ISAAC L'ANGE tue
Andronic, & s'empa-
re de l'Empire.

1171.

de Narbonne, & passe
ensuite à celui de Lyon.Baudouin de Devonf-
hire d'Abbé de Ferden est
fait Evêque de VVinchester.1182. Pierre de Celles
d'Abbé de saint Remy de
Rheims est fait Evêque
de Chartres à la place de
Jean de Salisbery.Le Cardinal Laborant
écrit la Collection de
Canons.Mort de Jean de Salis-
bery Evêque de Chartres.
Mort d'Arnoul Evêque
de Lisieux le 31. Aout.1183. Plus de sept mille
Heretiques Albigeois sont
tuez dans le Berri par les
Habitans du pais.

1184.

Concile de Verone tenu
en presence du Pape
& de l'Empereur Frederic
touchant l'exécution
du Traité de Paix de Venise.1185. Contestations en-
tre le Pape Urbain &
l'Empereur Frederic tou-
chant les Terres laissées
par la Princesse Mathilde
à l'Eglise de Rome sur
la dévouille des Evêques
après leur mort, que
l'Empereur prétendoit lui
appartenir, & sur lesBaudouin Archevêque
de Cambrie.Jean Phocas Moine
Grec fait le voyage de la
Terre-Sainte, & à son
retour écrit la Relation
de ce qu'il avoit vu &
remarqué.Pierre le Mangeur.
Pierre de Blois.

Années
de l'Ère
vulgaire.

Papes.

Empereurs & Rois
d'Occident.

Empereurs d'Orient.

1185.

1186.

1188.

1189.

I.
Le Pape sâché de la Lettre que lui avoit écrite l'Assemblée de Geinlenheusen, veut excommunier l'Empereur; mais ceux de Verone le supplient de ne pas fulminer cette excommunication dans leur Ville.

II.
Le Pape étant sorti de Verone dans le dessein d'excommunier l'Empereur, meurt le 17. d'Octobre avant que de le pouvoit faire.
GREGOIRE VIII. lui succede le jour suivant; mais il meurt deux mois après, le 16. de Decembre.

Après vingt jours de vacance. CLEMENT III. est élu à la place de Gregoire VIII. le 6. de Janvier.

I.

XXXV.
Henri fils de l'Empereur Frederic épouse Constance fille de Roger Roi de Sicile.

XXXVI.
Naissance de Louis VIII. Roi de France, pete de Saint Louis le 5. Septembre.

XXXVII.

I.

II.
La Ville de Jerusalem est prise sur les Chrétiens le 2. d'Octobre par Saladin Roi de Syrie & d'Egypte, ainsi au bout de 88. ans finir le Roïaume de Jerusa'em.

III.

Affaires Ecclesiastiques.

Conciles.

Auteurs Ecclesiastiques.

1185. Taxes que l'on faisoit payer aux Abbayes.

Baudouin de Devonshire est transféré de l'Evêché de Winchester à l'Archevêché de Cantorbrie, après la mort de Richard successeur de Saint Thomas.

Silvestre Giraud, Evêque de S. Davids.

1186. Le Pape envoie le *Pallium* à Baudouin Archevêque de Cantorbrie.

S. Hugues Prieur de l'Ordre des Chartreux est fait Evêque de Lincoln.

Assemblée de Geinlenheufem, dans laquelle il est résolu d'écrire au Pape touchant les Droits prétendus de l'Empereur.

Godfrey de Viterbo acheve son Histoire universelle & la dédie au Pape.

Hermengard, Jean l'Hermitte, Bernard Abbé de Fontcaud, Jean Cinname.

1187. Lettre Circulaire du Pape Gregoire à tous les Fideles, pour les exhorter au secours de la Terre sainte.

Jedne établi par ce Pape pendant cinq ans, pour tous les Vendredis depuis l'Avent jusqu'à Noel, avec abstinence de chair les Mercredis & les Samedis.

Robert de Bar succede à Pierre de Celles dans l'Evêché de Chartres.

Theorianus, Hugues Ethorianus, Robert Paulus, Gevais Prêtre de Châcesler.

Odon Abbé de Bel. Laborant Cardinal, Geofroy Prieur de Vigebis, Thierri Moine, Jean Bourguignon, Mort de Pierre de Celles Evêque de Chartres le 17. de Fevrier.

1188. Philippe Auguste Roi de France impose une Taxe dans son Royaume pour son voyage d'Orient, à laquelle on donne le nom de Deniers de Saladin.

Avant
de l'Ere
vulgaire.

Papes.

Empereurs & Rois
d'Occident.

Empereurs d'Orient

1189.

II.

XXXVIII.
Henri II. Roi d'Angleterre meurt. Richard son fils lui succede.

Les Rois de France & d'Angleterre partent pour l'expédition de la Terre-sainte.

La Reine Mère & son frere Guillaume de Champagne Cardinal Archevêque de Rheims ont le gouvernement du Royaume de France pendant l'absence du Roi.

Guillaume le Bon Roi de Sicile meurt sans enfans. Constance sa tante femme de Henri fils de l'Empereur veut lui succeder ; mais Tancrede frere naturel de cette Princesse s'empare du Royaume.

IV.

1190.

III.

XXXIX.
Mort de l'Empereur Frederic en Orient. Son fils HENRI IV. lui succede.

Les Rois de France & d'Angleterre arrivent au mois d'Août à Messine, & y restent plus de six mois.

V.

1191.

Clement III. meurt le 10. d'Avril & Celestin III. est mis en sa place.

II.

I.
Henri est couronné Empereur par le Pape Celestin, & sa femme Constance Imperatrice.

Richard Roi d'Angleterre s'empare du

VI.

1189. Guillaume Evêque d'Elî, & Legat du Saint Siege en Angleterre, est fait Regent du Royaume, pour le gouverner pendant l'absence du Roi Richard, qui va en Orient.

Baudouïn de Devonshire Archevêque de Cantorbrie, accompagne le Roi d'Angleterre dans son voyage de la Terre-Sainte.

1190.

Neophyte.
Jean Evêque de Lydde.
Mort de Richard Prieur
d'Hagulstad.

1191. Evrard d'Avèrnet Evêque de Tournay étant mort, Pierre Chanet de l'Eglise de Paris est élu en sa place; mais Guillaume Archevêque de Rheims s'oppose à cette

Années
de l'Ere
vulgaire.

Papes.

Empereurs & Rois
d'Occident.

Empereurs d'Orient.

1191.

Roiſaume de Chypre ,
en emmene un riche
butin , & donne ce
Roiſaume à Guy de
Luzignan en échange
de celui de Jeruſalem
que Richard eſperoit
conquerir ſur les Inſi-
deles.

1192.

II.

Le Pape excommu-
nie l'Empereur Henri,
parce qu'il retient pri-
ſonnier Richard Roi
d'Angleterre.

II.

Richard Roi d'An-
gletterre eſt arrêté pri-
ſonnier en revenant
de la Terre-ſainte par
Leopold Duc d'Apri-
che, & mis entre les
mains de l'Empereur
Henri qui le tint pri-
ſonnier 14. mois.
Pendant ſa priſon
Jean ſon frere ſur-
nommé Sans-terre ,
ſ'empare du Roiſaume
d'Angleterre.

VII.

1193.

III.

Philippe Roi de
France épouſe Baſilde
ſelon quelques-uns, ou
Iſemburge ſelon d'au-
tres ſœur de Canut Roi
de Danemarck ; mais il
ſ'en ſepare quelque
tems après ſous pré-
texte de parenté.

III.

VIII.

Affaires Ecclesiastiques.

Conciles.

Auteurs Ecclesiastiques.

1191.

Élection, & fait élire l'année suivante Estienne Abbé de Sainte Genevieve de Paris.

Prise de la Ville d'Acree par les Chrétiens sur les Infideles en Orient.

Le Pape Celestin ordonne aux Evêques d'Angleterre d'excommunier tous ceux qui ne voudront pas obéir à l'Evêque d'Elire Regent du Royaume.

1192. Le Pape confirme les Droits & les Privileges des Eglises & du Royaume d'Ecosse

Canonization de Saint Ubaud Evêque d'Eugubio.

Estienne de Tournai fait élire en sa place son neveu pour Abbé de Sainte Genevieve de Paris.

Baudouin de Devonshire Archevêque de Cantorbrie meurt en Orient cette année ou la suivante.

1193. George Xiphilin est élu Patriarche de Constantinople.

Demetrius Tornicius écrit vers cette année son Traité de la Procession du S. Esprit.

1194. Le Pape commet l'Evêque de Lincolne pour informer des desordres & des crimes de Geofroy Archevêque d'Iork.

Michel de Corbeil Doyen de l'Eglise de Paris, qui avoit été élu Patriarche de Jerusalem, est fait Archevêque de Sens.

Mort de Jean Bourguignon Magistrat de Paris.

1195. Le Pape fait Hubert Archevêque de Cantorbrie Legat du S. siege en Angleterre, & ordonne aux Evêques de ce Royaume de le reconnaître en cette qualité.

Il commet Simon Dofen de l'Eglise d'Iork pour gouverner cette Eglise, & ordonne à Geofroy qui en étoit Archevêque de se rendre à Rome pour s'y justifier.

Synode d'Iork tenu au mois de Juin.
 Concile de Montpellier du mois de Decembre.

Gautier Chanoine Regulier de S. Victor.
 Thierri Abbé
 Oger Abbé de Lucedia
 Abbé du Mont S. Michel.
 Robert de Torigny.
 Orhon de S. Blaise.
 Jean Brompton Abbé de Jorval.

Loup Protospate.
 Alulfe Moine de Saint Martin de Toumay.
 Isaac Abbé de l'Etoile.

1196. Eustache est fait Evêque d'Ely en Angleterre à la place de Guillaume.

Odon de Sully succede à Maurice dans l'Evêché de Paris.

Henri Abbé de Clairvaux.

Mort de Maurice de Sully Evêque de Paris le 3. de Septembre.

Gilbert de Sempringham

Pierre Abbé de Clairvaux.

Garnier Abbé de Clairvaux.

Nicolas Chanoine de Liege.

Sibrand Abbé de Matiegarde.

1197.

VII.

Le Pape consent que Frederic fils de l'Empereur Henri soit couronné Roi de Sicile, moyennans mille marcs d'argent qui lui seroient donnez, & autant aux Cardinaux.

VII.

Mort de l'Empereur Henri à Messine.
L'Empire est disputé entre Philippe frere de Henri & Othon Duc de Saxe.

III.

1198.

Celestin III. meurt le 8. de Janvier: INNOCENT III. lui succede.

I.

Philippe Auguste Roi de France est excommunié le 6. de Decembre par le Legat du Pape Pierre de Capoué, & son Roiaume en interdit, parce qu'il ne vouloit pas reprendre sa femme Bacilde qu'il avoit repudiée, ni quitter Marie fille du Duc d'Aquitaine qu'il avoit épousée. La publication de cette Sentence est néanmoins remise jusqu'après les Fêtes de Noël.

IV.

1197. L'Archevêque de Meſſine étant allé conſulter le Pape ſur le défunt Empereur qui étoit mort excommunié, ne peut obtenir que ce Prince ſoit inhumé en Terre ſaince que du conſentement de Richard Roi d'Angleterre, & après avoir rendu l'argent qu'on avoit exigé de lui pour ſa rançon.

Jourdain du Hommel eſt fait Evêque de Liſieux. Sous ſon Epiſcopat le Bâtimement de l'Egliſe Cathédrale de Liſieux a été achevé, & cette Egliſe enrichie des bienfaits de cet Evêque.

Bertrand Abbé de la Chaſſe-Dieu.

Roul Tortarius.
Chrétien Moine de Clairvaux.

Gautier de Châtillon.
Thomas Moine de Ciſteaux.

Garnier Moine de Saint Viſor.

Mort de Pierre le Mangeur Doyen de S. Pierre de Troyes.

Robert de Flamesbur.
Barthelemi Evêque d'Oxford.

1198. Le Pape Innocent remet Dol & les autres Evêchez de Bretagne ſous la Jurifdiction de l'Archevêché de Tours.

Concile de Sens qui dépoſe l'Abbé de S. Martin de Nevers, ſuspend le Doyen de l'Egliſe de cette Ville accusés de l'heréſie des Policains, & les envoie au S. Siege.

Odon de Chiréon.
Jean Chartreux des Portes.

Eſtienne de Chaulme Chartreux.

Années
de l'ère
vulgaire.

Papes.

Empereurs & Rois
d'Occident.

Empereurs d'Orient.

1199.

II.

VIII.

V.

Mort de Richard
Roi d'Angleterre.
Jean Sans-terre s'em-
pare de ses Etats au
préjudice d'Arthur Duc
de Bretagne fils de
Gefroy aîné de Jean
Sans-terre.

1199. Le Roi de France se fait relever de la Sentence d'excommunicatiou portée contre lui par le Legat du Pape en quittant la fille du Duc d'Aquitaine & se prenant la première femme. Il ne laisse pas de la repudier encore quelque temps après.

Guillaume le Petit Chanoine Regulier de Neubrige.

Gervais Moine de Cantorbrie.

Gonthier Moine de S. Amand.

Theodore Balsamon.

Olivier de Cologne.

Raoul de Dicero.

Gautier de Vineauf.

Richard Abbé du Mont Cassin.

Elie de Cozide.

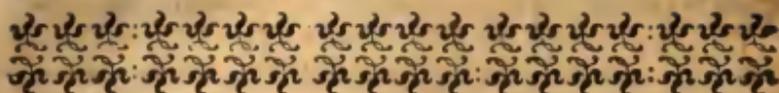
Saxon le Grammaticien.

Jean Camarere.

Zacharie de Charysople.

Roger de Hoveden.

Mort de George XI. philin Patriarche de Constantinople.



T A B L E
 CHRONOLOGIQUE
 DES AUTEURS
 ECCLESIASTIQUES
 DU DOUZIE'ME SIECLE.

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

S. BRUNO,
 Instituteur de
 l'Ordre des Char-
 treux, pag. 527.
 & suiv.

Fleurit à Rheims vers l'an 1075. Se retire à la Grande Chartreuse l'an 1086. Va en Italie l'an 1090.

Mort l'an 1101.

LEON.
 Cardinal Diacre,
 p. 654.

Fleurit sous le Pontificat d'Urbain II. à la fin du siècle précédent.

Temps de leur naissance.	Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.	Temps dans lequel ils ont fleuri.	Temps de leur mort.
--------------------------	--	-----------------------------------	---------------------

PIERRE
THEUTBODE,
p. 647.

Fleurit à la fin de l'onzième siècle & au commencement du douzième.

AUTEUR ANONYME Italien, p. 647.

Fleurit à la fin du siècle précédent.

ROBERT,
Moine de S. Remy de Rheims,
p. 648.

Fleurit à la fin du siècle précédent.

DOMNIZON,
Prêtre, p. 661.

Fleurit à la fin de l'onzième siècle & au commencement du douzième.

Né l'an
1024.

RAINAUD DE
SEMUR Archevêque de Lion,
p. 660.

D'Abbé de Vezelai fait Archevêque de Lion après l'an 1104.

Mort l'an
1109.

BAUDRY, Evêque de Noyon & de Terouïanne,
p. 653.

Fait Evêque l'an 1097.

Mort l'an
1112.

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

SIGEBERT,
Moine de Gemblours, p. 515.

Fleurit à la fin de l'autre siècle & au commencement de celui-ci.

Mort l'an 1113.

ODON,
Evêque de Cambrai, p. 607.

D'Abbé de S. Martin de Tournay fait Evêque de Cambrai l'an 1105.

Mort l'an l'an 1113.

YVES,
Evêque de Chartres, p. 1. & suiv.

Fait Abbé des Chanoine Reguliers de S. Quentin de Beauvais l'an 1078. Ordonné Evêque de Chartres l'an 1092

Mort l'an 1115.

GISLEBERT,

ou

GILBERT.

CRISPIN,

Abbé de Westminster, p. 604. 605. & 609.

Fait Abbé vers l'an 1106.

Mort l'an 1114. ou 1115.

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

LEON DE MARSII, Cardinal Evêque d'Ostie, p. 613.	Fait Cardinal Evêque d'Ostie l'an 1101.	Mort peu après, l'an 1115.
PIERRE, ALPHONSE, Juif Espagnol converti, p. 605.	Converti l'an 1106.	
ESTIENNE, Abbé de S. Jacques de Liege, p. 664.	Fleurit au commencement du siècle vers l'an 1107.	
PASCHAL II. Pape, p. 84. & suiv. 118. 126. & suiv.	Elevé au Pontificat l'an 1099.	Mort en 1118.
ANSELME, Doyen de l'Eglise de Laon, p. 362. 604.	Fleurit au commencement du siècle.	
ANSCHERUS, Abbé de S. Riquier, p. 660.	A fleuri au commencement du siècle.	
THEOFROY, Abbé d'Epternach, p. 660.	Fleurit vers le commencement du siècle.	

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

THIBAUD ,

Clerc de l'Eglise
d'Etampes ; p.
606.

A fleuri & professé dans les Ecoles de Caën & d'Oxford vers le commencement de ce siècle.

RADULPHE,

ou

RAOUL L'AR-
DENT, p. 607.

Fleurit au commencement du siècle.

NICETAS,
SEIDUS,

p. 669.

Fleurit vers le commencement du siècle.

HARIULFE,

Moine de S. Ri-
quier, p. 654.

Fleurit au commencement du siècle.

HUGUES,

Abbé de Flavi-
gny, p. 653.

Fleurit au commencement du siècle.

ODON,

Moine Benedic-
tin d'Als, p. 534.

Fleurit au commencement de ce siècle.

Temps

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

RAIMOND

D'AGILES, Fleurit au commencement du
Chanoine du Puy, p. 648. siècle.

TURGOT, Fleurit au commencement du
Moine de Durham, p. 645. siècle.

JEAN PYKE, Fleurit vers le commencement
Anglois, p. 643. du siècle.

GAÜTIER, Archidiacre d'Oxford, p. 643. Fleurit vers le commencement
du siècle.

EUTHYMIUS ZIGABEMUS, Fleurit au commencement du
Moine Grec, p. 666. siècle.

PHILIPPE LE SOLITAIRE, Fleurit au commencement du
Moine Grec, p. 667. siècle.

UDASCALQUE, Moine, Fleurit sous Pafchal II. au commencement du
p. 656. siècle.

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

GELASE II.

Pape , p. 105.
106. 136. & *suiv.*

Elevé au Pontificat l'an 1118.

Mort l'an 1119.

FLORENT

BRAVON,
Moine de Winchester, p. 637.

Fleurit au commencement du siecle.

Mort l'an 1119.

GUILLAUME
DE CHAMPEAUX, Evêque
de Châlons , p.
107. 109. 360.
361. 362. 609.

Fleurit vers le commencement de ce siecle dans les Ecoles de Paris, fut fait Evêque de Châlons l'an 1113.

Mort l'an 1121.

MARBODUS ,
Evêque de Rennes , p. 535. & *suiv.*

Fleurit à Angers sur la fin du siecle précédent , fait Evêque l'an 1096.

Mort l'an 1123.

BRUNON ,
Evêque de Signi, p. 99. 102. & 533.

Fleurit au commencement du siecle.

Mort l'an 1123.

CALIXTE II.

Pape , p. 107. & *suiv.* 120. 121. 135.
138. & *suiv.*

Elevé au Pontificat l'an 1119.

Mort l'an 1124.

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

	GUIBERT, Abbé de Nogent sous-Coucy, p. 501. & suiv. 649.	Elû Abbé l'an 1104.	Mort l'an 1124.
Né l'an 1040.	ERNULPHE, ou ARNULPHE, Evêque de Rochester, p. 522. & suiv.	Fait Evêque l'an 1114.	Mort l'an 1124.
	GAUTIER, Evêque de Maguelone, p. 610. & suiv.	Fait Evêque l'an 1103.	Mort l'an 1129.
	GEOFROY, Abbé de Vendôme, p. 477. & suiv.	Fait Abbé de Vendôme l'an 1093. Fait plusieurs voïages en Italie.	Mort l'an 1129.
	HONORE' II, Pape, p. 141. 146. & 147.	Elevé au Pontificat l'an 1124.	Mort l'an 1130.
	HILDEBERT, Evêque du Mans & ensuite Archevêque de Tours, p. 194. 195. 336. & suiv. 488. & suiv.	Elû Evêque du Mans l'an 1098. Transferé à l'Archevêché de Tours l'an 1125.	Mort l'an 1132.

Temps de leur naissance.	Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.	Temps dans lequel ils ont fleuri.	Temps de leur mort.
--------------------------	--	-----------------------------------	---------------------

ESTIENNE HARDINGUE, Abbé de Cîteaux, p. 158. 159. & 532.	Fait Abbé l'an 1108.	Mort l'an 1134.
PIERRE GROSOLAN, ou CHRYSOLAN, p. 94. 104. & 668.	Fleurit vers l'an 1120.	
EUSTRATE, Archevêque de Nicée, p. 668.	Fleurit vers l'an 1120.	
ESTIENNE, Evêque d'Autun, p. 609.	Fait Evêque en 1113. Quitta son Evêché en 1129. pour se retirer à Cluny.	Mort vers l'an 1130.
NICEPHORE BRYENNIUS, Macedonien, p. 684.	Fleurit vers l'an 1120.	
JEAN ZONARE, Secrétaire d'Etat de Constantinople, 684.	Fleurit vers l'an 1120.	

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

	HONORE' LE SOLITAIRE , Ecolâtre de l'Eglise d'Autun , <i>p. 517. & suiv.</i>	Fleurit vers l'an 1120.	
	NICOLAS , Moine de Soissons , <i>p. 660.</i>	Fleurit vers l'an 1120.	
	AELNOTHE , Moine de Cantorbic , <i>p. 661.</i>	Fleurit vers l'an 1120.	
	THOMAS , Moine d'Ely , <i>p. 665.</i>	Fleurit vers l'an 1120.	
	S. NORBERT , Instituteur de l'Ordre de Prémontré , <i>p. 185. 531.</i>	Se retire à Prémontré l'an 1120.	Mort l'an 1134.
	RUPERT , Abbé de Duyts , <i>p. 726. & suiv.</i>	Fleurit au commencement du sicle.	Mort l'an 1135.
	G U I G U E , Prieur de la Grande Chartreuse , <i>p. 301. 303. 527. & 529.</i>	Fait Prieur l'an 1110.	Mort l'an 1137.

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

DROGON,

ou

DREUX,
Cardinal Evêque
d'Ostie, p. 610.

De Prieur de
Saint Nicaise de
Rheims fait Ab-
bé de S. Jean de
Laon l'an 1128.
& Cardinal l'an
1136.

Mort l'an
1138.

PIERRE DE
LEON,

Antipape sous le
nom d'ANACLET
II. p. 142. &
suiv. 157. & 160.

Fait Antipape
en 1130.

Mort l'an
1138.

GEOFROY,
Evêque de Char-
tres, p. 183. 258.
& 614.

Elû Evêque de
Chartres l'an
1115.

Mort l'an
1138.

GEOFROY
LE GROS,
Moine de Tiron,
p. 662.

A écrit l'an 1135.

PIERRE,
Bibliothecaire du
Mont-Cassin, p.
610.

Se fait Reli-
gieux l'an 1115.
dans l'Abbaie du
Mont-Cassin, &
en est chassé l'an
1128.

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

RODULPHE , Abbé de S. Tron, p. 616.	Elû Abbé l'an 1108.	Mort l'an 1140.
GILBERT, Evêque de Lime- rik, p. 608.	Fait Evêque avant l'année 1110.	Mort vers l'an 1140.
FRANCON, Abbé d'Affli- ghem, p. 608.	Fait Abbé vers l'an 1111.	Mort vers l'an 1140.
TURSTIN, Ar- chevêque d'Iork, p. 260. & 663.	Elû Archevêque d'Iork en 1115. Ordonné l'an 1119.	Mort l'an 1140.
ULRIC, Evêque de Con- stance, p. 662.	Fait Evêque l'an 1120. quitte son Evêché l'an 1138.	Mort l'an 1140.
BAUDRY, Evêque de Dol, p. 648.	Fait Evêque l'an 1114.	Mort l'an 1141.
INNOCENT II. Pape, p. 79. 142. 147. 160. 200. 324. 387.	Elevé au Ponti- ficat l'an 1130.	Mort l'an 1143.
CELESTIN II. Pape, p. 145. 142. & 150.	Elevé au Pon- tificat l'an 1143.	Mort l'an 1144.

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
	LUCE II.		
	Pape, p. 145. 150. 329.	Elevé au Pontificat l'an 1144.	Mort l'an 1145.
	ECKARD, Abbé d'Uran- gen, p. 638.	Fleurit vers l'an 1130.	
	HUGUES, Moine de Fleuri, p. 83. 638.	Fleurit vers l'an 1130.	
	ANSELME, Abbé de Gem- blours, p. 638.	Fleurit vers l'an 1130.	
	ORDERIC		
Né en 1075.	VITAL, Moine de Saint Evrou, p. 638.	Fleurit vers l'an 1130.	Mort après l'an 1142.
	ANSELME, Evêque de Ha- velberg, p. 611.	Fleurit après l'an 1130.	
	HERVE', Moine du Bourg de Dol, p. 604. 613.	Fleurit vers l'an 1130.	
	HUGUES DE		
	FOLIETH, Moine de Cor- bie, p. 613. 614. 734.	Fleurit vers l'an 1130.	

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

ESTIENNE, Evêque de Paris, p. 614.	Fait Evêque l'an 1127.
RAINIER, Moine de Saint Laurent de Liege, p. 654.	Fleurit vers l'an 1130.
GUALBERT, Moine de Machiennes, p. 661.	Fleurit vers l'an 1130.
PANDULPHE DE PISE, p. 661.	Fleurit vers l'an 1130.
FABRICIUS TUSCUS, Abbé d'Abendon, p. 661.	Fleurit vers l'an 1130.
AUCTUS, Abbé de l'Ordre de Valombre, p. 662.	Fleurit vers l'an 1130.
ALBERT, ou ALBERIC, Chanoine d'Aix, p. 649.	Fleurit vers l'an 1130.
FOUCHER, Moine de Chartres, p. 649.	Fleurit vers l'an 1130.

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
	GAUTIER LE CHANCELIER <i>p. 649.</i>	Fleurit vers l'an 1130.	
	ANNE COMNENE, fille d'Alexis Comnene, <i>p. 684.</i>	Fleurit vers l'an 1130.	
	ISAAC, Evêque Armenien, <i>p. 669.</i>	Fleurit vers l'an 1130.	
	MICHEL GLYCAS, Sicilien, <i>p. 672.</i>	Fleurit vers l'an 1130.	
	ODON, Abbé de S. Remi de Rheims, <i>p. 662.</i>	A écrit vers l'an 1135.	
Né l'an 1098.	HUGUES DE S. VICTOR, <i>p. 729.</i>	Fleurit vers l'an 1130.	Mort l'an 1142.
	PIERRE ABAELARD, <i>p. 148. 163. 164. 213. & suiv. 244. 360. & suiv.</i>	Fleurit dès le commencement du siècle dans l'Université de Paris. Fut condamné dans le Concile de Soissons de l'an 1121. & dans le Concile de Sens de 1140.	Mort l'an 1142.

Temps de leur naissance.	Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.	Temps dans lequel ils ont fleuri.	Temps de leur mort.
--------------------------	--	-----------------------------------	---------------------

WASELIN

MOMALIUS , A fleuri vers Mort l'an
 Prieur de S. Lau- l'an 1140. 1147.
 rent de Liege ,
 p. 619.

AMEDE'E, D'Abbé de Hau- Mort l'an
 Evêque de Lau- tecombe fait E- 1149.
 sanc , p. 619. vêque de Laufa-
 ne en 1144.

S. BERNARD

Né l'an 1091. Abbé de Clair- Se retire à Ci- Mort l'an
 vaux, p. 142. 143. teaux l'an 1113. 1153.
 144. 158. & suiv. Fait Abbé de
 345. 383. & suiv. Clairvaux en 1115.
 402. & suiv. 414. Assiste aux Con-
 & suiv. ciles de Troyes
 & de Châlons
 l'an 1128. &
 1129. Il soutient
 fortement la cau-
 se d'Innocent II.
 l'an 1130. & 1131.
 Il l'accompagne
 à Rome l'an 1132.
 y assiste à un
 Concile , & est
 envoyé à Milan
 l'an 1134. Il re-
 vient en France ,

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

& est envoyé par le Roi vers le Duc de Guyenne l'an 1135. Il est rappelé en Italie par le Pape l'an 1137. Il combat Abaëlard dans le Concile de Sens de l'an 1140. Il est appelé en Aquitaine contre Henri & ses Sectateurs l'an 1147. Il convaint Gilbert de la Porrée dans un Concile tenu à Rheims l'an 1148.

GUILLAUME

Abbé de Saint Thierrî, p. 244. 299. 300. 303. 381. 382. & 383.

ARNAUD

Abbé de Bonneval, p. 303.

Fait Abbé de S. Thierrî l'an 1120. Se retire à Signi l'an 1135.

Mort l'an 1150.

Elû Abbé en 1151.

Mort vers l'an 1154.

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

Né l'an 1093. **PIERRE LE VENERABLE** Abbé de Cluny, p. 222. 232. 250. 310. & suivantes, 391. ^F Fait Abbé de Cluny l'an 1123. Mort l'an 1156.

GUERRIC Abbé d'Igny, p. 303. Vint à Clairvaux l'an 1131. Fut fait Abbé d'Igny l'an 1138.

PHILIPPE Moine de Clairvaux, p. 303. & 304. Fleurit vers l'an 1140.

SAMSON Archevêque de Rheims, p. 191. & 259. Fait Archevêque l'an 1140.

ROBERT PULLUS Cardinal, p. 719. Fleurit dans les Ecoles de Paris l'an 1120. Rétablit l'Académie d'Oxford en 1133. Fut fait Cardinal l'an 1144. Mort vers l'an 1150.

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

GUILLAUME

DE SOMMERSET Moine de

Malmesbury , p. 645.

Fleurit vers l'an 1130.

Mort l'an 1153.

SUGER Abbé de Saint Denis , p. 152. 153. 154. 333. 656.

Elû Abbé l'an 1122.

Mort l'an 1153.

GILBERT DE LA PORRE'É Evêque de Poitiers , p. 410. & suiv.

Elû Evêque de Poitiers l'an 1141.

Mort l'an 1154.

Ses Sentimens condamnez dans une Assemblée tenuë à Auxerre l'an 1147. & dans le Concile de Rheims de 1148.

HUGUES METELLUS Chanoine Regulier de Saint Leon de Toul , pag. 259. 347. 615.

Fleurit vers l'an 1140.

THOMAS Abbé de Maurigny , p. 615.

Fleurit vers l'an 1140.

BERNARD Moine de Cluny , p. 615. 616.

Fleurit vers l'an 1140.

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

ULGER Evêque
d'Angers, p. 616. Fleurit vers l'an
1140.

ANTOINE
MELISSE Moine Grec, p. 679. Fleurit dans ce
siècle. On ne
sçait pas certain-
nement l'année;
quelques-uns le
mettent vers l'an
1140.

HERMAN
Abbé de Saint
Martin de Tour-
nai, p. 654. Fleurit vers l'an
1140.

SIFROY, EB-
BON, THI-
MON & HER-
BORDE, pag.
663. Fleurent vers
l'an 1140.

ARCHARD
Moine de Clair-
vaux, p. 662. Fleurit vers l'an
1140.

HENRI Evê-
que de Troyes,
p. 259. Fleurit vers l'an
1140.

EUGENE III.
Pape, p. 145.
151. & suiv. 163.
245-258. Elevé au Pon-
tificat l'an 1144. Mort l'an
1153.

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
	ANASTASE IV.		
	Pape, p. 419. & 435.	Elevé au Pontificat l'an 1153.	Mort l'an 1154.
	OTHON Evêque de Frisinghen, p. 639.	Fait Evêque en 1138. Se retira à l'Abbaye de Morimond l'an 1156.	Mort l'an 1156.
	POTHON		
	Moine de Prom, p. 208. 620.	Fleurit vers l'an 1145.	
	SERLON		
	Abbé de Savigny, p. 620.	Fait Abbé l'an 1146.	Mort l'an 1158.
	HUGUES		
	Moine de Cluny, p. 663.	Fleurit vers l'an 1160.	
	PHILIPPE		
	Evêque de Tarrente, p. 620.	Fait Evêque vers l'an 1130. Déposé l'an 1139. Se retire à Clairvaux; en est fait Prieur l'an 1150. & Abbé de l'Aumône l'an 1156.	Mort après l'an 1160.
	HUGUES		
	Archevêque de Rouën, p. 514. 515. 614.	Fait Archevêque l'an 1130.	Mort en 1164. <i>Temps</i>

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

NICOLAS
Moine de Clairvaux & Secrétaire de Saint Bernard, p. 302. & 304.
Sort de son Monastere de Monstier-Ramey pour venir trouver Saint Bernard à Clairvaux l'an 1146. en sort l'an 1151. & retourne à Monstier-Ramey vers l'an 1160.
Mort l'an 1180.

SIMEON DE DURHAM, p. 645.
Fleurit vers l'an 1150.

BARTHELEMY DE FOIGNY Evêque de Laon, p. 259. 622.
Fait Evêque de Laon l'an 1113. Fonde l'Abbaie de Foigny l'an 1121. Est suspendu l'an 1142. Renonce peu de tems après à son Evêché, & se retire l'an 1151. à Foigny où il se fait Moine.

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

GAUTIER DE MAURITANIE

Evêque de Laon,

p. 234. 621.

WOLBERON

Abbé de S. Pantaléon de Cologne, *p. 622.*

LUC Abbé de

Saint Corneille,

p. 622.

GRATIEN

Moine de Saint Felix de Boulogne,

p. 737. & suivantes.

PIERRE LOMBARD

Evêque de Paris, *p. 696,*

FALCON

Magistrat de Be-nevent, *p. 655.*

HENRI

Archidiacre de Huntingon, *p. 642.*

Fait Evêque

l'an 1154.

Fleurit vers l'an

1150.

Fleurit vers l'an

1150.

Fleurit vers l'an

1150.

Fleurit depuis l'an 1120. Fait Evêque l'an 1150.

Fleurit vers l'an

1150.

Fleurit vers l'an

1150.

Mort l'an

1157.

Mort l'an 1164.

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

Deux ANONYMES Abreviateurs de Foucher, Fleurirent vers l'an 1150.

p. 649.

HUGUES, Cardinal Evêque d'Ostie, *p. 259.* Fleurit vers l'an 1150.

CONSTANTIN MANASSES, *p. 673.* Fleurit vers l'an 1150.

CONSTANTIN HARMENOPULE, Juge de Thessalonique, *p. 674.* Fleurit vers l'an 1150.

JEAN Patriarche d'Antioche, *p. 674.* Fleurit vers l'an 1150.

GERMAIN, Patriarche de Constantinople, *p. 678.* Fleurit vers l'an 1150.

ARSENIUS, Moine du Mont Athos, *p. 678.* Fleurit vers l'an 1150.

ANDRONIC CAMATERE, *p. 679.* Fleurit vers l'an 1150.

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

	GEORGE, Archevêque de Corfou, p. 679.	Fleurit vers l'an 1150.	Mort l'an 1167.
	LUCAS CHRIS- SOBERGE, Patriarche de Constantinople, p. 680.	Elevé au Patriar- chat de Constan- tinople l'an 1148. ou 1155.	Mort l'an 1167.
	ROBERT, Archidiacre de l'Ostrevant, p. 663.	Fleurit vers le milieu du siècle.	
	ANONYME AU- TEUR de la Vie de S. Ludger, p. 663.	Fleurit vers le milieu du siècle.	
	THIBAUD, Moine de Saint Pierre de Beze, p. 663.	Fleurit vers le milieu du siècle.	
	GAUTIER, Chanoine de Te- roüane, p. 663.	Fleurit vers le milieu du siècle.	
	HERBERT, Moine, p. 341.	Fleurit vers l'an 1150.	
	HAIMON, Archidiacre de Châlons, p. 259.	Fleurit vers l'an 1150.	

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

	HERMAN, Juif converti de Cologne, p. 665.	Fleurit vers le milieu du siècle.	
	NICETAS, Constantinopolitain, p. 673.	Fleurit vers l'an 1150.	
	BASILE D'ACRIDE, Archevêque de Thessalonique, p. 680.	Fleurit vers l'an 1150.	
	TEULFE, Moine de Maurigny, p. 657.	Fleurit vers l'an 1150.	
	JÉAN, Moine de Marmoutier, p. 655.	Fleurit vers le milieu du siècle.	
	ALEXANDRE, Abbé en Sicile, p. 655.	A fleuri après l'an 1154.	
	ADRIEN IV. Pape, p. 419. 435. & suiv.	Elevé au Pontificat l'an 1154.	Mort l'an 1159.
	ALEXANDRE III. Pape, p. 421. & suiv. 439. & suiv. 544.	Elevé au Pontificat l'an 1159.	Mort l'an 1181.
	LUCE III. Pape, p. 431. 443. & 444.	Elevé au Pontificat l'an 1181.	Mort l'an 1185.

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

	URBAIN III. Pape, p. 431. & aux Additions.	Elevé sur le S. Siege l'an 1185.	Mort l'an 1188.
	GREGOIRE VIII. Pape, p. 432. & 444.	Elevé au Pontificat l'an 1188.	Mort l'an 1188.
	RAOUL LE NOIR, Moine de S. Germer, p. 622.	Fleurit vers l'an 1157.	
Né l'an 1129.	Ste ELISABETH Abbesse de Schonenawc, p. 625.	Fleurit vers l'an 1155.	Morte l'an 1165.
	S. AELREDE, ou ETHELREDE, Abbé de Reverbey, p. 302. 623.	Fleurit vers l'an 1150.	Mort l'an 1166.
	ODON DE DEUIL, Abbé de S. Corneille, p. 656.	Fleurit vers l'an 1160.	Mort en 1168.
Né l'an 1119.	S. THOMAS, Archevêque de Cantorbie, p. 448. & suiv.	Elevé à l'Archevêché de Cantorbie l'an 1161,	Martirisé l'an 1170.

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

	GILBERT, Abbé d'Hoilande, p. 299. & 624.	Fleurit après l'an 1150.	Mort en 1172.
	RICHARD DE S. VICTOR, p. 733.	Fleurit vers l'an 1160.	Mort l'an 1173.
	PIERRE DE ROYE, Moine de Clairvaux, p. 260.	Fleurit vers l'an 1160.	
	ENERVIN, Prévôt de Stempfelfeld, p. 343. 344. & 345.	Fleurit vers l'an 1160.	
	E K B E R T, Abbé de S. Florin, p. 346. 625. & 626.	Fleurit vers l'an 1160.	
	BONACURSE, Milanois, p. 348. & 349.	Fleurit vers l'an 1160.	
	EBRARD DE BETHUNE, p. 600.	Fleurit vers l'an 1160.	

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

MICHEL DE THESSALONIQUE, Défenseur de l'Eglise de Constantinople, p. 680.	Fleurit vers l'an 1160.
ODON, Chanoine Regulier de S. Augustin, p. 626.	Fleurit vers l'an 1160.
HUGUES DE POITIERS, Moine de Veze-lai, p. 657.	Fleurit vers l'an 1160.
ADELBERT, ou ALBERT, Abbé de Hildesheim, p. 657.	Fleurit vers l'an 1160.
JEAN DE HEXAM, Prévôt de Hagulstad, p. 646.	Fleurit vers l'an 1160.
FASTREDE, Abbé de Clairvaux, p. 260.	Fleurit vers l'an 1161.
HUGUES, Moine de Saint Sauveur de Lodeve, p. 664.	Fleurit vers l'an 1164.

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

	LAURENT, Moine de Liege, <i>p. 656.</i>	A fleuri depuis l'an 1150.	Mort en 1179.
Née l'an 1098.	SAINTE HIL- DEGARDE, Abbesse du Mont Saint Robert, <i>p.</i> <i>152. & 624.</i>	Fut en grande reputation vers l'an 1150.	Morte l'an 1180.
	PHILIPPE DE HARVENG, Abbé de Bonne- Esperance, <i>pag.</i> <i>627.</i>	Fleurit depuis l'an 1150.	Mort l'an 1180.
	A D A M, Ecossois Chanoi- ne Regulier, <i>p.</i> <i>628.</i>	Fleurit vers l'an 1160.	Mort vers l'an 1180.
	G E O F R O Y ARTHURE, Evêque de Saint Asaph, <i>p. 644.</i>	Elû Evêque l'an 1151.	Mort vers l'an 1180.
	A L A N U S, Evêque d'Auxer- re, <i>p. 304. &</i> <i>664.</i>	D'Abbé de Lari- voir fut fait Evê- que d'Auxerre l'an 1153. Se retira à Clairvaux l'an 1161.	Mort l'an 1181.

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

JEAN DE SALISBERY, Evêque de Chartres, p. 476. & 560.

Fleurit depuis l'an 1160. Fait Evêque de Chartres l'an 1179.

Mort en 1182.

ARNULPHE, ou ARNOUL, Evêque de Lizieux, p. 540. & suiv.

Fait Evêque l'an 1141. Accompagne le Roi Louis le Jeune au voyage de la Terre-sainte en 1147. Est envoyé Legat en Angleterre l'an 1160. Se retire au Monastere de S. Victor l'an 1180.

Mort l'an 1182.

PIERRE DE CELLES, Evêque de Chartres, p. 208. 333. 558. & suiv.

Elû Abbé de Celles en 1150. Transféré à l'Abbaie de S. Remi de Rheims l'an 1162. Fait Evêque de Chartres l'an 1182.

Mort l'an 1187.

Temps de leur naissance.	Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.	Temps dans lequel ils ont fleuri.	Temps de leur mort.
--------------------------	--	-----------------------------------	---------------------

NICOLAS ,
Moine de Saint Alban , p. 208.
& 559.

Fleurit vers l'an 1160.

GILBERT FO-
LIOTH, Evê-
que de Londres,
p. 627.

Fait Evêque de Hertford l'an 1149. & transféré de cet Evêché à celui de Londres l'an 1161. Mort l'an 1187.

MICHEL AN-
CHIALE, Pa-
triarche de Con-
stantinople, pag.
687.

Elevé au Patriar-
chat l'an 1167.

ROBERT DE
MELUN , Evê-
que de Hertford,
p. 724.

Fleurit vers l'an 1170.

ALEXIS ARIS-
TENE , Oeco-
nome de l'Eglise
de Constantinople,
p. 681.

Fleurit vers l'an 1170.

SIMEON LO-
GOTHETE, p.
681.

Fleurit vers l'an 1170.

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
	JEAN DE CORNWAL,	Fleurit vers l'an 1170.	
<i>p. 626.</i>	GEROQUE,	Fleurirent vers l'an 1170.	
	Prévôt de Reichersperg, & un ANONYME,		
	Doyen du même lieu, <i>p. 626.</i>		
	PIERRE DE RIGA, Chanoine de Rheims,	Fleurit vers l'an 1170.	
	<i>pag. 629.</i>		
	HENRI,	Fleurit vers l'an 1170.	
	Archevêque de Rheims, <i>p. 629.</i>		
	GEOFROY,	Fait Abbé d'Igny l'an en suite Abbé de Clairvaux l'an 1162. & de Hautecombe l'an 1175.	Mort vers la fin du siècle.
	Abbé de Clairvaux, Disciple de Saint Bernard, <i>p. 300. 301. 303. 304. 414. & 417.</i>		
	GUILLAUME,	Fait Archevêque de Tyr l'an 1174.	Mort vers l'an 1190.
	Archevêque de Tyr, <i>p. 649. & 650.</i>		

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

RICHARD, Prieur de Hagulstad, p. 658.	Fleurit vers l'an 1180.	Mort l'an 1190.
CLEMENT III. Pape, p. 431. & 445.	Élevé au Pontificat l'an 1188.	Mort l'an 1191.
BAUDOUIN, Archevêque de Cantorbie, pag. 631.	Fait d'Abbé de Winchester Archevêque de Cantorbie l'an 1185.	Mort l'an 1192.
ERMENGARD ou ERMENGAUD, p. 601.	Fleurit vers l'an 1180.	
JEAN, Hermite, p. 304.	Fleurit vers l'an 1180.	
BERNARD, Abbé de Fontcaud, p. 601.	Fleurit vers l'an 1180.	
JEAN CINNAME LE GRAMMAIRIEN, p. 681.	Fleurit vers l'an 1180.	
THEORIANUS, p. 682.	Fleurit vers l'an 1180.	
HUGUES ETHERIANUS, p. 683.	Fleurit vers l'an 1180.	

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

ROBERT

PAULULUS, Fleurit vers l'an
Prêtre d'Amiens, 1180.

p. 629.

GERVAIS, Fleurit vers l'an
Prêtre de Chicester, p. 630. 1180.

ODON, Fleurit vers
Abb. de Bel, p. 630. l'an 1180.

LABORANT, Fleurit vers l'an
Cardinal, p. 630. 1180.

GEOFROI; Fleurit vers l'an
Prévôt de Vigeois, p. 638. 1180.

THIERRY, Fleurit vers l'an
Moine, p. 638. 1180.

JEAN BOUR- Fleurit après
GUIGNON, Mort l'an
Magistrat de Pi- l'an 1150. 1194.

MAURICÉ DE Mort l'an
SULLY, Evêque de Paris l'an 1164. 1196.
de Paris, p. 592.
& 630.

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

CELESTIN III.

Pape, p. 433.
434. 445. & suivantes.

Elevé au Pontificat l'an 1191.

Mort l'an 1198.

PIERRE LE MANGEUR, Doyen de Saint Pierre de Troyes,

p. 634.

Fleurit vers la fin du siècle.

Mort l'an 1198.

JEAN PHOCAS, Moine Grec, p. 686.

Fleurit vers l'an 1190.

NEOPHYTE, Moine Grec reclus, p. 686.

Fleurit vers l'an 1190.

ANONYME AUTEUR du Voiage des Danois dans la Terre-sainte, p. 658.

Fleurit vers l'an 1190.

DEMETRIUS TORNICIUS, p. 687.

A écrit vers l'an 1193.

JEAN, Evêque de Lyd-de, p. 686.

Fleurit vers l'an 1194.

GAUTIER, Chanoine Régulier de Saint Victor, p. 724.

Fleurit vers la fin du siècle.

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

THIERRY,
Abbé, p. 625. Fleurit vers la
fin du siècle.

OGER,
Abbé de Lucce-
dia, p. 302. Fleurit vers la
fin du siècle.

GODEFROY
DE VITERBE,
p. 640. Fleurit vers la
fin du siècle.

ROBERT DE
TORIGNY,
Abbé du Mont
Saint Michel, p.
515. & 641. Fleurit vers la
fin du siècle.

OTHON DE
S. BLAISE, p.
641. Fleurit vers la
fin du siècle.

JEAN BROM-
PTON, Abbé de
Jorval, p. 641. Fleurit à la fin
du siècle ou dans
le suivant.

LOUP PRO-
TOSPATE, p.
687. Fleurit vers la
fin du siècle.

ALULFE,
Moine de Saint
Martin de Tour-
nay, p. 631. Fleurit vers la
fin du siècle.

Temps

Temps de leur naissance.	Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.	Temps dans lequel ils ont fleuri.	Temps de leur mort.
--------------------------	--	-----------------------------------	---------------------

ISAAC,
Abbé de l'Etoile, Fleurit vers la
p. 632. fin du siècle.

HENRI,
Abbé de Clair- Fleurit vers la
vaux, p. 632. fin du siècle.

PIERRE,
Abbé de Clair- Fleurit vers la
vaux, p. 632. fin du siècle.

GARNIER,
Abbé de Clair- Fleurit vers la
vaux, p. 632. fin du siècle.

GILBERT DE
SEMPRIN- Fleurit vers la
GHAM, p. 632. fin du siècle.

NICOLAS,
Chanoine de Lie- Fleurit vers la
ge, p. 665. fin du siècle.

SIBRAND,
Abbé de Marie- Fleurit vers la
garde en Frise, p. fin du siècle.
664.

BERTRAND,
Abbé de la Chai- Fleurit vers la
se-Dieu, p. 664. fin du siècle.

ROUL TOR-
TARIUS, p. 664. Fleurit vers la
fin du siècle.

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

ESTIENNE DE
CHAULMET, Fleurit à la fin
Chartreux des du siècle.
Portes, p. 636.

GUILLAUME
LE PETIT, Fleurit vers la Mort l'an
Chanoine Regu- fin du siècle. 1208.
lier de Neutbri-
ge, ou Neu-
bourg, p. 350. 351.
& 643.

GERVAIS,
Moine de Can- Fleurit à la
torbie, p. 643. fin du siècle.

GONTHIER,
Moine de Saint Fleurit vers la
Amand, p. 658. fin du siècle.

OLIVIER DE
COLOGNE, Fleurit à la fin
p. 652. du siècle.

RAOUL DE
DICTO, Doyen Fleurit à la
de Saint Paul de fin du siècle.
Londres, p. 659.

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
	GEOFROI ou GAUTIER DE VINESAUF, p. 656.	Fleurit sous le Pontificat d'Innocent III. tout à la fin du siècle.	
	GEORGE XI-PHILIN, Patriarche de Constantinople, p. 687.	Elevé au Patriarcat l'an 1193.	Mort en 1199.
	PIERRE DE POITIERS, Chancelier de l'Eglise de Paris, p. 723.	Fleurit vers l'an 1170.	Mort l'an 1200.
	PIERRE DE BLOIS, Archidiacre de Bath, p. 562. & suiv.	Passa en Sicile en 1167. revint en France peu de tems après, passa en Angleterre & y fleurit jusqu'à la fin du siècle.	Mort l'an 1200.
	SILVESTRE GIRAUD, Evêque de S. Davids, p. 646.	Fleurit vers l'an 1170.	Mort au commencement du siècle suivant.

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

	RICHARD, Abbé du Mont-Cassin, p. 611.	Fleurit à la fin de ce siècle.	Mort au commencement du siècle suivant.
Né l'an 1135.	ESTIENNE, Evêque de Tournay, p. 590. & suivantes.	Se fait Chanoine Régulier l'an 1165. Elu Abbé de Sainte Geneviève l'an 1177. & Evêque de Tournay l'an 1192.	Mort l'an 1203.
	THEODORE BALSAMON, Patriarche d'Antioche, p. 638.	Fleurit depuis l'an 1180. jusqu'à 1203.	
	ELIE DE COXIDE, Abbé de Dunes, p. 635.	Fleurit à la fin du siècle.	Mort l'an 1203.
	SAXON LE GRAMMAIRIEN, Prevôt de Roschild, p. 659.	Fleurit vers la fin du siècle.	Mort l'an 1204.

<i>Temps de leur naissance.</i>	<i>Noms des Auteurs, leur patrie & leurs emplois.</i>	<i>Temps dans lequel ils ont fleuri.</i>	<i>Temps de leur mort.</i>
---------------------------------	---	--	----------------------------

JEAN CAMATERE , Patriarche de Constantinople, p. 689.	Elevé au Patriarcat l'an 1199.	Mort l'an 1206.
--	--------------------------------	-----------------

ZACHARIE , Evêque de Chrysople, p. 636.	On le croit du douzième siècle.
--	---------------------------------

ROGER DE HOVEDEN , Professeur d'Oxford, p. 647.	Fleurit au commencement du siècle suivant.
--	--

JACQUES DE VITRY , Cardinal, p. 651.	Fleurit dans le treizième siècle.	Mort l'an 1094.
---	-----------------------------------	-----------------

Fin de la Table Chronologique du douzième Siècle de l'Eglise,

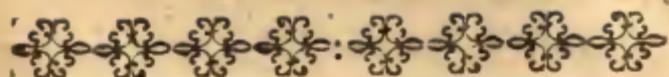


TABLE DES OUVRAGES
DES AUTEURS
ECCLESIASTIQUES.
DU DOUZIE'ME SIECLE.

SAINT BRUNO,
Instituteur de l'Ordre des Chartreux, pag. 527
& suivantes.

Ouvrages veritables que nous avons.

D Eux Lettres.

Ouvrages supposes.

Tous les autres Ouvrages qui lui sont attribuez, & qui sont de Brunon Evêque de Signi.

LEON, Cardinal Diacre, p. 654.

Ouvrages manuscrits.

Lettres.

PIERRE THEUTBODE, p. 647.

Ouvrage veritable, &c.

Histoire de la Croisade,

932 TABLE DES OUVRAGES

AUTEUR ANONYME Italien, p. 647.

Ouvrages véritables que nous avons.

Quatre Livres de l'Histoire de la Croisade.

ROBERT, Moine de S. Remy de Rheims ,
p. 648.

Ouvrage véritable, &c.

Histoire de la Croisade.

DOMNIZON, Prêtre, p. 661.

Ouvrage véritable, &c.

Vie de la Princesse Mathilde.

RAINAUD DE SEMUR Archevêque de Lion ;
p. 660.

Ouvrage véritable, &c.

Vie de Saint Hugues Abbé de Cluny.

BAUDRY, Evêque de Noyon & de Terouanne ;
p. 653.

Ouvrage véritable, &c.

Chronique des Eglises de Cambrai & d'Arras.

SIGEBERT, Moine de Gemblours, p. 515.

Ouvrages véritables, &c.

Continuation de la Chronique de S. Jérôme.

Traité des Auteurs Ecclesiastiques.

Lettre écrite au nom du Clergé de Liege &
de Cambrai.

Vies de S. Sigebert, de S. Guibert, & de Saint
Maclou.

Ouvrages perdus.

Vie de Saint Thierri.

Passion de Sainte Luce, & sa Défense, avec un Sermon à la loüange de cette Sainte.

Passion des Martyrs Thebéens en vers.

Réponse à la Lettre de Gregoire VII. à Herman Evêque de Mets.

Apologie pour les Messes des Prêtres mariez.

Réponse aux Habitans de Treves sur le Jeûne des Quatre-Temps.

L'Ecclesiaste en vers Heroïques.

Traité sur Réformation des Cyclés.

ODON, Evêque de Cambray, p. 607.

Ouvrages veritables que nous avons.

Commentaire sur le Canon de la Messe.

Trois Livres sur le Peché originel.

Traité en forme de Dialogue contre un Juif touchant la necessité de l'Incarnation & de la Grace de JESUS-CHRIST.

Ecrit touchant le Peché de blasphême contre le S. Esprit.

Ecrit pour expliquer la Concordance des Evangelistes.

Sermon sur la Parabole de l'Evangile du méchant Fermier.

YVES, Evêque de Chartres, p. 1. & suiv.

Ouvrages veritables, &c.

Deux cent quatre-vingt-neuf Lettres.

La Pannormie.

Le Decret.

Ouvrages supposés.

Deux Chroniques.

GISLEBERT, ou GILBERT CRISPIN,
Abbé de Westminster, p. 604. 605. & 609.*Ouvrage véritable que nous avons.*

Conférence avec un Juif touchant la Religion.

Ouvrages manuscrits.

Homélie sur le Cantique des Cantiques.

Discours sur les Préfaces de Saint Jérôme sur
la Bible.

Traité des Péchez.

LEON DE MARSII, Cardinal Evêque
d'Ostie, p. 653.*Ouvrage véritable, &c.*

Chronique du Mont-Cassin.

PIERRE ALPHONSE, Juif Espagnol
converti, p. 605.*Ouvrage véritable, &c.*

Dialogue sur la Vérité de la Religion Chrétienne.

ESTIENNE, Abbé de S. Jacques de Liege,
p. 664.*Ouvrage véritable, &c.*

Vie de Saint Modoalde.

PASCHAL II. Pape, p. 84. & suiv. 118. 126.
& suiv.

Ouvrages veritables que nous avons.

Lettres.

Fragmens de quelques autres Lettres.

ANSELME, Doyen de l'Eglise de Laon ;
p. 362. 604.

Ouvrages perdus.

Commentaires sur l'Ecriture Sainte, & autres
Traitez.

ANSCHERUS, Abbé de S. Riquier, p. 660.

Ouvrage veritable, &c.

Vie & Miracles de S. Angilbert.

THEOFROY, Abbé d'Epternach, p. 660.

Ouvrage veritable, &c.

Vie de S. Wilbrode.

THIBAUD, Clerc de l'Eglise d'Etampes ;
p. 606.

Ouvrages veritables, &c.

Cinq Lettres.

RADULPHE, ou RAOUL L'ARDENT ;
p. 607.

Ouvrages veritables, &c.

Divers Sermons.

NICETAS SEIDUS, p. 669.

Ouvrage manuscrit.

Traité contre les Latins sur la Primauté de l'Eglise de Rome, dont il y a quelques Fragmens dans Allatius.

HARIULFE, Moine de S. Riquier, p. 654.

Ouvrages véritables que nous avons.

Chronique de Saint Riquier.

Vie de Saint Arnoul.

Relation des Miracles de S. Riquier.

Vie de S. Maldegilifile.

HUGUES, Abbé de Flavigny, p. 653.

Ouvrage véritable, &c.

Chronique de Verdun.

ODON, Moine Benedictin d'Alst, p. 554.

Ouvrage véritable, &c.

Commentaire sur les Pseaumes.

RAIMOND D'AGILES, Chanoine du Puy,
p. 648.

Ouvrage véritable, &c.

Histoire de la Croisade.

TURGOT, Moine de Durham, p. 645.

Ouvrage véritable, &c.

Histoire de l'Eglise de Durham jusqu'à l'an
1095.

JEAN PYKE, Anglois, p. 643.

Ouvrage veritable que nous avons.

Histoire des Rois Anglois, Saxons, & des Danois qui ont régné en Angleterre.

GAUTIER, Archidiacre d'Oxford, p. 643.

Ouvrage veritable, &c.

Traduction de l'Histoire d'Angleterre de Godfrey de Monmouth.

EUTHYMIUS ZIGABENUS, Moine Grec,
p. 666.

Ouvrages veritables, &c.

Panoplie dogmatique de la Foi Orthodoxe.
Commentaires sur les Pseaumes, sur les Cantiques & sur les Evangiles.

PHILIPPE LE SOLITAIRE, Moine Grec,
p. 667.

Ouvrage veritable, &c.

La Dioptré, ou la Regle de la Vie Chrétienne.

UDASCALQUE, Moine, p. 655.

Ouvrage veritable, &c.

Histoire du Differend entre Herman Evêque d'Augsbourg & Eginon Abbé de S. Ulric.

GELASE II. Pape, p. 105. 106. 136. & suiv.

Ouvrages veritables, &c.

Sept Lettres.

FLORENT BRAVON, Moine de Winchester;

p. 637.

Ouvrages veritables que nous avons.

Chronique.

Genealogie des Rois d'Angleterre.

GUILLAUME DE CHAMPEAUX, Evêque
de Châlons, p. 107. 109. 360. 361.

362. 609.

Ouvrages perdus.

c Livre des Sentences.

Plusieurs autres Traitez.

MARBODUS, Evêque de Rennes, p. 535.
& suiv.*Ouvrages veritables, &c.*Poësies, dont voyez le Catalogue, p. 535. &
536.

Six Lettres.

BRUNON, Evêque de Signi, p. 99. 102.
533. & 534.*Ouvrages veritables, &c.*Commentaires sur le Pentateuque, sur le Li-
vre de Job, sur les Pseaumes, sur le Cantique des
Cantiques, & sur l'Apocalypse.

Cent quarante-cinq Sermons.

Un Traité sur le Cantique de Zacharie.

Traité de l'Incarnation & de la Sepulture de
JESUS-CHRIST.

Ecrit de l'usage des Azymes contre les Grecs.

Vie du Pape Leon IX.

DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES. 939

Traité sur la corruption du Siecle.

Vie de Saint Pierre d'Anagnia.

Six Livres de Discours Moraux attribuez à S.
Bruno.

Deux Lettres.

Traité des Sacremens, ou des Ceremonies
de l'Eglise.

CALIXTE II. Pape, p. 107. & suiv. 120. 121.
135. 138. & suiv.

Ouvrages veritables que nous avons,

Trente-six Lettres.

Ouvrages supposez.

Quatre Sermons sur Saint Jacques.

GUIBERT, Abbé de Nogent sous-Coucy ;
p. 501. & suiv. 649.

Ouvrages veritables, &c.

Traité de la Prédication.

Dix Livres de Commentaires Moraux sur la
Genese.

Tropologie sur les Prophetes d'Osée & d'A-
mos, & sur les Lamentations de Jeremie.

Traité contre les Juifs.

Traité de la Réalité du Corps de JESUS-
CHRIST dans l'Eucharistie.

Traité des Louanges de la Vierge Marie.

Traité de la Virginité.

Trois Livres des Gages ou des Reliques des
Saints.

Histoire des Croisades, intitulée, *Gesta Dei
per Francos.*

Vie de Guibert, par lui-même.

Sermon sur le dernier Verset du septième Chapitre de la Sagesse.

Ouvrages perdus.

Sentences tirées des Evangiles.

Commentaires sur les autres petits Prophetes, *manuscrits.*

ERNULPHE, ou ARNULPHE, Evêque de Rochester, p. 522. & *suiv.*

Ouvrages veritables que nous avons.

Deux Lettres.

GAUTIER, Evêque de Maguelone, p. 610.

Ouvrage veritable, &c.

Lettre servant de Préface au Commentaire de Lietbert sur les Pseaumes qu'il publia.

GEOFROY, Abbé de Vendôme, p. 477. & *suiv.*

Ouvrages veritables, &c.

Cinq Livres de Lettres.

Traité du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST.

Traité des Elections contre les Investitures.

Deux autres Traitez contre les Investitures.

Traité des Dispenses.

Discours sur les qualitez de l'Eglise.

Explications sur l'Arche d'Alliance.

Traité des Sacremens du Baptême, de la Confirmation, de l'Onction des Malades, & de l'Eucharistie.

Traité de la Réitération des Sacremens.

Traité pour prouver que les Evêques ne doivent

DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES. 941
vent rien exiger pour les Benediçtions & les
Consecrations.

Reglement sur les Confessions des Moines.

Discours sur trois Verrus des Pasteurs.

Entretien entre Dieu & le Pecheur.

Quatre Hymnes ou Profes.

Onze Sermons.

HONORE' II. Pape, p. 141. 146. & 147.

Ouvrages veritables que nous avons.

Onze Lettres.

BAUDRY, Evêque de Dol, p. 648.

Ouvrages veritables, &c.

Histoire de la Croisadz.

Memoire touchant le Monastere de Fécamp.

Vie de Saint Hugues Archevêque de Rouën.

Autres Vies de Saints.

HILDÉBERT, Evêque du Mans & ensuite

Archevêque de Tours, p. 194. 195. 336.

& suiv. 488. & suiv.

Ouvrages veritables, &c.

Quatre-vingt-trois Lettres.

Neuf autres Lettres données par le P. Da-
chery.

Deux Profes sur la Nativité de Nôtre Sei-
gneur.

Paraphrase en vers sur le Canon de la Messe.

Deux Sermons.

Un Discours Synodique.

Vie de Hugues Abbé de Cluny.

Epitaphie de Berenger.

XII. Siecle.

000

942 TABLE DES OUVRAGES

Lettre à Reginolde.

Préface de la Vie de Sainte Radegonde.

Ouvrage perdu.

Traité de la Virginité.

ESTIENNE HARDINGUE, Abbé de
Cisteaux, p. 158. 159. & 532.

Ouvrages véritables que nous avons.

Chartre de la Charité.

Le petit Commencement de l'Ordre de Cî-
teaux.

Discours sur la Mort d'Alberic.

Discours adressé à Saint Bernard.

PIERRE GROSOLAN, ou CHRYSOLAN,
p. 94. 104. & 668.

Ouvrage véritable, &c.

Discours à Alexis Comnenc.

EUSTRATE, Archevêque de Nicée, p. 668.

Ouvrages manuscrits.

Réponse à Chrysolan.

Quelques autres Traitez.

ESTIENNE, Evêque d'Autun, p. 609.

Ouvrage véritable, &c.

Traité sur les Prières & les Ceremonies de
la Messé.

NICEPHORE BRYENNIUS , Macedonien ,
p. 684.

Ouvrage veritable que nous avons.

Histoire Byzantine depuis l'an 1057. jusqu'à
l'an 1081.

JEAN ZONARE , Secrétaire d'Etat de
Constantinople , p. 684.

Ouvrages veritables , &c.

Annales, ou Histoire Ecclesiastique.

Commentaires sur les Canons.

Discours sur l'Impureté.

Canon de la Sainte Vierge.

Préface sur les Poësies de Saint Gregoire de
Nazianze.

Cinquante-six Lettres.

Ouvrages perdus.

Explication des Canons sur la Pâque.

Quelques Sermons.

Ouvrage Poëtique sur la Procession du Saint
Esprit.

HONORE' LE SOLITAIRE , Ecolâtre de
l'Eglise d'Autun , p. 517. & suiv.

Ouvrages veritables , &c.

Traité des Lumieres de l'Eglise ou des Ecrit-
vains Ecclesiastiques.

Catalogue des Heretiques.

Catalogue Chronologique des Papes.

La Perle de l'Ame , ou Traité de l'Office
Divin divisé en quatre Livres.

- Traité de l'Image du monde en trois Livres.
 La Philosophie du Monde.
 Traité de la Prédestination & du Libre-Arbitre.
 Questions sur les Proverbes & sur l'Ecclesiaste.
 Commentaire sur le Cantique des Cantiques.
 Sceau de la Vierge Marie.

Ouvrages perdus.

- Eclaircissement sur l'Eglise, sur JESUS-CHRIST & sur la Vie éternelle.
 Le Miroir de l'Eglise.
 Le Scandale contre l'Incontinence des Prêtres.
 Sommaire Historique.
 Traité sur l'Eucharistie.
 Traité de la Vie éternelle.
 L'Echelle du Ciel.
 Extraits de Saint Augustin en forme de Dialogue.
 Traité du Pape & de l'Empereur.
 Commentaires sur les Pseaumes & sur les Cantiques.
 Quelques Homelies sur les Evangiles qui n'avoient point été expliquées par Saint Gregoie.
 La Clef de la Physique.
 La Nourriture de l'esprit sur les Fêtes de Nôtre Seigneur & des Saints.
 Quelques Lettres.

Ouvrage supposé.

- Commentaire Moral sur le Cantique des Cantiques.

NICOLAS, Moine de Soissons, p. 660.

Ouvrage véritable que nous avons.

Vie de Saint Godefroi.

AELNOTHE, Moine de Cantorbic, p. 661.

Ouvrage véritable, &c.

Vie & Passion de Canut Roi de Dannemark.

THOMAS, Moine d'Ely, p. 665.

Ouvrage véritable, &c.

Vie & Translation de Sainte Ethildrite.

S. NORBERT, Instituteur de l'Ordre de
Prémontré, p. 185. 531.

Ouvrage véritable, &c.

Discours Moral en forme d'Exhortation.

RUPERT, Abbé de Duyts, p. 726. & suiv.

Ouvrages véritables, &c.

Traité de la Trinité & de ses Ouvrages, di-
visé en trois Parties, & contenant des Commen-
taires sur presque toute l'Ecriture Sainte.

Commentaires sur les douze Petits Prophe-
tes, & sur le Cantique des Cantiques.

Treize Livres de la Victoire du Verbe de
Dieu.

Commentaire de la Gloire du Fils de Dieu
sur S. Matthieu.

Commentaires sur l'Evangile de S. Jean, &
sur l'Apocalypse.

Traité de la Glorification de la Trinité, &

246 TABLE DES OUVRAGES
de la Procession du Saint Esprit.
Traité de l'Office Divin.

GUIGUE, Prieur de la Grande Chartreuse,
p. 301. 303. 527. & 529.

Ouvrages véritables que nous avons.

Statuts de l'Ordre des Chartreux.

Vie de S. Hugues Evêque de Grenoble.

Méditations.

Traité de la Vie Contemplative, ou l'Echelle
du Cloître.

Quatre Lettres.

Ouvrages perdus.

Traité de la Verité & de la Paix, *manuscrit*
dans la Chartreuse de Cologne.

Quelques autres Lettres.

DROGON, ou DREUX, Cardinal Evêque.
d'Osie, p. 610.

Ouvrages véritables, &c.

Sermon sur la Passion de JESUS-CHRIST.

Traité de la Création & de la Redemption
du premier Homme.

Ecrit sur les sept Dons du Saint Esprit.

Traité de l'Office Divin.

PIERRE DE LEON, Antipape sous le nom
d'ANACLET II. p. 142. & suiv. 157. & 160.

Ouvrages véritables, &c.

Trente-huit Lettres.

GEOFROY, Evêque de Chartres, p. 183.
258. & 614.

Ouvrage véritable que nous avons.

Lettre à Estienne Evêque de Paris.

GEOFROY LE GROS, Moine de Tiron;
p. 662.

Ouvrage véritable, &c.

Vie de S. Bernard Abbé de Tiron.

PIERRE, Bibliothécaire du Mont-Cassin;
p. 610.

Ouvrages véritables, &c.

Traité des Hommes Illustres du Mont-Cassin.

Quatrième Livre de la Chronique du Mont-Cassin.

Traité sur les Lettres Romaines.

Ouvrages perdus.

Sermons.

Vies de Saints.

Histoire des Justes du Mont-Cassin.

Exposition de la Règle de Saint Benoît.

Scholies sur l'Ancien Testament.

Quelques Hymnes.

Quelques Lettres, &c.

RODULPHE, Abbé de S. Tron, p. 616.

Ouvrages véritables que nous avons.

Chronique de l'Abbaye de Saint Tron.
Vie de Saint Lietbert Evêque de Cambrai.
Lettre à Sibert Moine de S. Pantaleon,

Ouvrage manuscrite.

Traité contre les Simoniaques, dont le Pere Mabillon a donné les Argumens.

GILBERT, Evêque de Limerik, p. 608.

Ouvrages véritables, &c.

Deux Lettres.

FRANCON, Abbé d'Afflighem, p. 608.

Ouvrages véritables, &c.

Douze Livres de la Grace & de la Misericorde de Dieu.

Lettre contre les Moines qui quittent l'habit de Religion.

Lettre à des Religieuses.

Ouvrages perdus.

Sermons sur la Vierge.

TURSTIN, Archevêque d'Iork, p. 260.
& 663.

Ouvrages véritables, &c.

Lettre à Guillaume Archevêque de Cantorbic.
Origine du Monastere de Rippon des Fontaines.

ULRIC, Evêque de Constance, p. 662.

Ouvrages veritables que nous avons.

Vies de Saint Gebehard & de Saint Conrad,

GUILLAUME DE SOMMERSET Moine de
Malmesbury, p. 645.

Ouvrages veritables, &c.

Histoire d'Angleterre.

Histoire des Evêques de ce Royaume.

Vie de Saint Adelme.

INNOCENT II. Pape, p. 79. 142. 147. 160.
200. 324. 387.

Ouvrages veritables, &c.

Quarante-huit Lettres.

CELESTIN II. Pape, p. 145. 149. & 150.

Ouvrages veritables, &c.

Trois Lettres.

LUCE II. Pape, p. 145. 150. 329.

Ouvrages veritables, &c.

Dix Lettres,

ECKARD, Abbé d'Uringen, p. 638.

Ouvrages veritables, &c.

Chronique.

Lettres & Sermons.

Ouvrage perdu.

Lanterne des Moines.

HUGUES, Moine de Fleuri, p. 83. 638.

Ouvrages véritables que nous avons.

Chronique.

Deux Livres de la Puissance Royale & de la Dignité Sacerdotale.

ANSELME, Abbé de Gemblours, p. 638

Ouvrage véritable, &c.

Continuation de la Chronique de Sigebert.

ORDERIC VITAL, Moine de Saint Evrou,
p. 638.*Ouvrages véritables, &c.*

Treize Livres d'Histoire Ecclesiastique.

ANSELME, Evêque de Havelberg, p. 611.

Ouvrage véritable, &c.

Conférence entre les Grecs & lui sur les contestations de l'Eglise Grecque & de la Latine.

HERVE', Moine du Bourg de Dol,
p. 604. 613.*Ouvrage véritable, &c.*

Commentaire sur les Epîtres de S. Paul.

Ouvrages perdus.

Exposition du Livre de la Hierarchie Celeste de Saint Denis.

Commentaires sur la Genese, sur Isaïe, sur les Lamentations de Jeremie, sur la fin de la Prophetie d'Ezechiel, sur l'Ecclesiaste, sur les Livres des Juges, de Ruth, & de Tobie, sur les douze petits Prophetes, sur les Epîtres de S. Paul.

Plusieurs Sermons.

Traité sur les Leçons de l'Office.

Livre des Miracles de la Vierge.

Explication du Traité de la Cène attribué à Saint Cyprien.

HUGUES DE FOLIET, Moine de Corbie ;

p. 613. 614. 731.

Ouvrages veritables que nous avons.

Quatre Livres du Cloître de l'Ame.

Quatre autres Livres de l'Ame.

Le Livre de la Medecine de l'Ame.

Deux Livres des Oiseaux.

Traité de la Fuite du Mariage, ou des Noces charnelles & spirituelles.

Miroir du Pecheur.

Ouvrages douteux.

Discours de la Chair & de l'Esprit.

Quatre Livres de l'Arche Mystique & de l'Arche de Noë.

ESTIENNE, Evêque de Paris, p. 614.

Ouvrages véritables que nous avons.
Plusieurs Lettres.

RAINIER, Moine de Saint Laurent de Liege,
p. 654.

Ouvrage véritable, &c.

Traité des Hommes Illustres de son Abbaye
& de Liege.

GUALBERT, Moine de Matchiennes, p. 661.

Ouvrages véritables, &c.

Deux Livres des Miracles de Sainte Riétrude.

PANDULPHE DE PISE, p. 661.

Ouvrage véritable, &c.

Vie du Pape Gelase II.

FABRICIUS TUSCUS, Abbé d'Abendon,
p. 661.

Ouvrage véritable, &c.

Vie de Saint Adeline.

AUCTUS, Abbé de l'Ordre de Valombre,
p. 662.

Ouvrages véritables, &c.

Vie de S. Jean Gualbert.

Vie de Bernard Hubert.

Relation de la Translation de la Tête de Saint
Jacques.

ALBERT , ou ALBERIC, Chanoine d'Aix,
p. 649.

Ouvrage veritable que nous avons.

Histoire de la Croisade jusqu'à l'an 1120.

FOUCHER, Moine de Chartres, p. 649.

Ouvrage veritable, &c.

Histoire de la Croisade jusqu'à l'an 1124.

GAUTIER LE CHANCELIER, p. 649.

Ouvrage veritable, &c.

Histoire de la Croisade depuis l'an 1115. jus-
qu'à l'an 1119.

ANNE COMNENE, fille d'Alexis Comnene,
p. 684.

Ouvrage veritable, &c.

L'Alexiade contenant l'Histoire d'Alexis Com-
nene.

ISAA C, Evêque Armenien, p. 669.

Ouvrages veritables, &c.

Deux Traitez contre les Armeniens.

MICHEL GLYCAS, Sicilien, p. 672.

Ouvrage veritable, &c.

Annales depuis le commencement du Monde
jusqu'à la mort d'Alexis Comnene.

ODON, Abbé de S. Remi de Rheims, p. 662.

Ouvrage veritable que nous avons.

Relation d'un Miracle de Saint Thomas.

HUGUES DE S. VICTOR, p. 729.

Ouvrages veritables, &c.

Notes litterales sur le Pentateuque, sur le Livre des Juges, sur les Livres des Rois, sur quelques Pseaumes.

Explications des Lamentations de Jeremie, & des Propheties de Joël & d'Abdias.

Notes sur les Livres de Saint Denis de la Hierarchie.

Le Soliloque de l'Ame.

L'Eloge de la Charité.

Discours sur la maniere de prier.

Discours sur l'Amour de l'Epoux & de l'Epouse.

Quatre Livres sur la Vanité du Monde.

Cent Sermons.

Eruditions Didascaliques.

Traité de la Puissance & de la Volonté de Dieu.

Opuscules sur l'Incarnation.

Mélanges de l'Erudition Theologique;

Dialogue entre le Maître & l'Ecolier.

Somme des Sentences.

Traité des Sacremens.

PIERRE ABAELARD, p. 148. 163. 164.
213. & *suiv.* 244. 360. & *suiv.*

Ouvrages veritables que nous avons.

Lettres à Heloïsse & à d'autres.
Introduction à la Theologie.
Son Apologie.
Explications sur l'Oraison Dominicale & sur
les Symboles des Apôtres & de S. Athanase.
Réponse aux Problèmes d'Heloïsse.
Traité sur les Heresies.
Commentaire sur l'Épître aux Romains.
Sermons.

Ouvrages perdus.

Dialectique.
Notes sur Ezechiel.
Morale intitulée *Connois-toi toi-même.*
Un Livre intitulé *l'Oùï &* } Ces deux derniers
le Nom. } sont manuscrits dans
Traité sur l'Ouvrage de la } la Bibliothèque de
Création. } Saint Germain des
Prez.

WASELIN MOMALIUS, Prieur de S. Laurent
de Liege, p. 619.

Ouvrage veritable, &c.

Lettre à Gauselin Abbé de S. Florin.

AMEDE'E, Evêque de Laufanc, p. 619.

Ouvrages veritables, &c.

Huit Sermons à la louange de la Vierge.

S. BERNARD Abbé de Clairvaux, p. 142. 143.
144. 158. & suiv. 345. 383. & suiv. 402.
& suiv. 414. & suiv.

Ouvrages véritables que nous avons.

Quatre cens dix-sept Lettres.
Cinq Livres de la Consideration.
Traité sur les mœurs & les devoirs des Evêques.
Traité de la Conversion.
Traité des Commandemens & des Dispenses.
Apologie à Guillaume Abbé de S. Thierrî.
Eloge de la nouvelle Milice.
Traité des degrez de l'humilité & de l'orgueil.
Traité de l'Amour de Dieu.
Traité de la Grace & du Libre-arbitre.
Lettre à Hugues de S. Victor.
Vie de S. Malachie.
Sermons sur les Dimanches & les Fêtes de
l'année, & sur d'autres matieres.
Sermons sur le Cantique des Cantiques.
Jugement arbitral entre l'Evêque & le Comte
d'Auxerre parmi les Lettres.
Projet de Lettre sur la Croisade.

Ouvrages supposés.

Lettres 418. & suivantes jusqu'à la 423.
Méditation pieuse sur la connoissance de la
Nature humaine.
Traité de l'édification de la Maison interieure.
Traité de la Charité.
Vie Mystique.
Méditations sur la Passion & sur la Resur-
rection de JESUS-CHRIST.
Traité des Vertus.
Exposition de l'Oraison Dominicale.
Plusieurs Sermons, & quelques Proses.

GUILLAUME

GUILLAUME Abbé de Saint Thierrri, p. 244.
299. 300. 303. 381. 382. & 383.

Ouvrages verisables que nous avons.

Premier Livre de la Vie de S. Bernard.

Lettre aux Chartreux du Mont-Dieu.

Traité de la Contemplation de Dieu.

Traité de la Dignité de l'Amour.

Le Miroir de la Foy.

L'Enigme de la Foy.

Livre de Méditations.

Traité de la nature du Corps & de l'Ame.

Traité contre Abaëlard.

Un Livre des Oeuvres de Guillaume de Con-
ches.

Traité du Sacrement de l'Autel.

Exposition sur le Cantique des Cantiques.

ARNAUD Abbé de Bonneval, p. 303.

Ouvrages verisables, &c.

Traité des Paroles de JESUS-CHRIST sur
la Croix.

Traité des Oeuvres Cardinales de J. C.

Traité de l'Ouvrage des six jours.

Discours des loüanges de la Vierge.

Méditations.

Second Livre de la Vie de S. Bernard.

Ouvrages manuscrits.

Commentaire sur le Pseaume 44.

Opuscule des sept dons du S. Esprit.

XII. Siècle.

PPP

958 TABLE DES OUVRAGES
PIERRE LE VENERABLE, Abbé de Cluny,
p. 222. 232. 250. 310. & suivantes, 391.

Ouvrages véritables que nous avons.

Lettres.

Traité sur la Divinité de J. C.

Ouvrage contre les Juifs.

Traité contre les Petrobusiens.

Deux Livres de Miracles.

Sermon sur la Transfiguration de Nôtre-Sei-
gneur.

Diverses Pièces Poétiques.

Statuts de son Ordre.

Ouvrages perdus.

Cinq Livres contre l'Alcoran.

Trois Sermons.

GUERRIC Abbé d'Igny, p. 303.

Ouvrages véritables, &c.

Sermons.

PHILIPPE, Moine de Clairvaux.

p. 303. & 304.

Ouvrage véritable, &c.

Lettre à Samson Archevêque de Rheims.

SAMSON, Archevêque de Rheims.

p. 191. & 259.

Ouvrages véritables, &c.

Lettres au Pape Innocent II.

Chartre en faveur de l'Abbaïe de Clairvaux.

ROBERT PULLUS Cardinal, p. 719.

Ouvrage veritable que nous avons.

Livre de Sentences.

Ouvrages perdus.

Commentaire sur les Pseaumes.

Commentaire sur l'Apocalypse. ;

Traité du Mépris du Monde.

Quatre Livres touchant la parole des Docteurs.

Un Livre de Leçons.

Plusieurs Sermons.

SUGER Abbé de Saint Denis, p. 152. 153. 154.

333. 656.

Ouvrages veritables, &c.

Vie de Louis le Gros.

Diverses Lettres.

GILLEBERT DE LA PORRE'E Evêque de Poitiers, p. 419. & suiv.

Ouvrage veritable, &c.

Lettre sur l'Eucharistie.

Ouvrages perdus.

Commentaires sur les Pseaumes & sur les Epîtres de S. Paul.

Traité de Theologie sur la Trinité.

HUGUES METELLUS Chanoine Regulier de Saint Leon de Toul, pag. 259. 347. 615.

Ouvrages veritables, &c.

Une Lettre sur l'Eucharistie donnée par le Pere Mabillon. ;

Deux autres Lettres parmi celles de S. Bernard.

Et plusieurs autres manuscrites dans la Bibliothèque du Collège de Clermont.

THOMAS Abbé de Maurigny , p. 615.

Ouvrage véritable que nous avons.

Lettre à S. Bernard.

BERNARD Moine de Cluny , p. 615. 616.

Ouvrages véritables , &c.

Trois Livres en Vers rimez sur le mépris du siècle.

ULGER Evêque d'Angers , p. 616.

Ouvrages véritables , &c.

Lettre au Pape Innocent II. en faveur de l'Abbaïe de Sainte Marie de Roë.

Eloge de Marbodus Evêque de Rennes.

ANTOINE MELISSE Moine Grec , p. 679.

Ouvrage véritable , &c.

Recueil de Lieux communs , ou Maximes tirées des Peres.

HERMAN Abbé de Saint Martin de Tournai ;

p. 654.

Ouvrages véritables , &c.

Relation du rétablissement de l'Eglise de S. Martin de Tournay.

Trois Livres des miracles de Sainte Marie de Laon.

Ouvrage manuscrit.

Traité sur l'Incarnation.

SIFROY, EBBON, THIMON & HERBORDE,
pag. 663.

Ouvrage véritable que nous avons.

Vie de Saint Othon Apôtre de Pomeranie
ARCHARD Moine de Clairvaux, *p. 662.*

Ouvrage véritable, &c.

Vie de S. Geselein.

HENRI Evêque de Troyes, *p. 259.*

Ouvrage véritable, &c.

Chartre de Donation à l'Abbaïe de Clairvaux.

EUGENE III. Pape, *p. 145. 151. & suiv.*
163. 245. 258.

Ouvrages véritables, &c.

Soixante & seize Lettres.

Un Privilège en faveur des Evêques de la
Province de Bourges.

Trois Lettres écrites à S. Bernard lorsqu'il
étoit Abbé de S. Anastase.

ANASTASE IV. Pape, *p. 419. & 435.*

Ouvrages véritables, &c.

Douze Lettres.

OTHON, Evêque de Frisinghen, *p. 639.*

Ouvrages véritables, &c.

Histoire Chronologique divisée en huit Livres.
Deux Livres des actions de Frederic Barbe-
rousse.

POTHON, Moine de Prom, p. 208. 620.

Ouvrages veritables que nous avons.

Cinq Livres sur l'Etat de la Maison de Dieu,
Traité de la grande Maison de la Sagesse.

SERLON, Abbé de Savigny, p. 620.

Ouvrage manuscrit.

Traité sur l'Oraison Dominicale,

HUGUES, Moine de Cluny, p. 663.

Ouvrages veritables, &c.

Lettre sur les Vertus de Hugues Abbé de
Cluny.

La Vie du même.

PHILIPPE, Evêque de Tarente, p. 620.

Ouvrages veritables, &c.

Vingt-cinq Lettres.

HUGUES, Archevêque de Rouën, p. 514.

515. 614.

Ouvrages veritables, &c.

Trois Livres d'Instructions à son Clergé con-
tre les Heretiques de son tems,

Deux Lettres.

NICOLAS Moine de Clairvaux & Secretaire
de Saint Bernard, p. 302. & 304.

Ouvrages veritables, &c.

Quelques Sermons.

Cinquante-cinq Lettres,

SIMEON DE DURHAM, p. 645.

Ouvrages veritables que nous avons.

Histoire d'Angleterre copiée de Turgot, con-
tinuée jusqu'à l'an 1154.

Histoire des Rois de Danemarck.

Lettre à Hugues Doyen d'Iork.

Relation du Siege de Durham.

BARTHELEMY DE FOIGNY Evêque de
Laon, p. 259. 622.

Ouvrage veritable, &c.

Lettre Apologetique.

GAUTIER DE MAURITANIE Evêque de
Laon, p. 234. 621.

Ouvrages veritables, &c.

Cinq Lettres.

WOLBERON Abbé de S. Pantaleon de Co-
logne, p. 622.

Ouvrage veritable, &c.

Commentaire sur le Cantique des Cantiques.

LUC Abbé de Saint Corneille, p. 622.

Ouvrage veritable, &c.

Commentaire sur le Cantique des Cantiques.

GRATIEN Moine de Saint Felix de Boulogne , p. 737. & suivantes.

Ouvrage veritable que nous avons.

Accord des Canons discordans , ou Livre des Decrets , vulgairement appellé le Decret.

PIERRE LOMBARD Evêque de Paris ;
p. 696.

Ouvrages veritables , &c.

Livre des Sentences.

Commentaires sur les Pseaumes & sur les Epîtres de Saint Paul.

FALCON Magistrat de Benevent , p. 655.

Ouvrage veritable , &c.

Une Chronique jusqu'à l'an 1140.

HENRI Archidiacre de Huntington , p. 642.

Ouvrages veritables , &c.

Histoire d'Angleterre jusqu'à l'an 1154.

Traité du Mépris du monde.

Ouvrages manuscrits.

Lettre sur les Rois Bretons.

Opuscule sur les Provinces de Bretagne.

Vies des Saints d'Angleterre.

Deux ANONYMES Abreviateurs de Foucher,
p. 649.

Ouvrages veritables que nous avons.

Abregez de l'Histoire de Foucher ; le premier
jusqu'à l'an 1106. & le second depuis l'an 1110.
jusqu'à l'an 1124.

HUGUES, Cardinal Evêque d'Ostie, p. 259.

Ouvrage veritable, &c.

Lettre sur la mort du Pape Eugene III.

CONSTANTIN MANASSES, p. 673.

Ouvrage veritable, &c.

Abregez d'Histoire depuis le commencement
du monde jusqu'au Regne d'Alexis Comnene.

CONSTANTIN HARMENOPULE, Juge
de Thessalonique, p. 674.

Ouvrages veritables, &c.

Traité des Sectes des Heretiques.

Confession de Foi.

Dictionnaire.

JEAN Patriarche d'Antioche, p. 674.

Ouvrage veritable, &c.

Traité contre la Coûtume de donner des Mo-
nasteres à des Laiques.

GERMAIN, Patriarche de Constantinople ;
p. 678.

Ouvrages véritables que nous avons.

Deux Homelies.

ARSENIUS, Moine du Mont Athos, p. 678.

Ouvrage véritable, &c.

Collection de Canons.

ANDRONIC CAMATERE, p. 679.

Ouvrages manuscrits.

Traité sur la Procession du S. Esprit.

Conférence entre l'Empereur Manuel & le
Patriarche des Armeniens.

Traité des deux Natures en JESUS-CHRIST.

GEORGE, Archevêque de Corfou, p. 679.

Ouvrage véritable, &c.

Monodie en l'honneur de l'Abbé Nectaire.

Ouvrages manuscrits.

Traité du Purgatoire.

Traité de l'Usage du Pain-levé.

LUCAS CHRISOBERGE, Patriarche de
Constantinople, p. 680.

Ouvrages véritables, &c.

Treize Statuts sur la Discipline.

ROBERT, Archidiacre de l'Ostrevant ;
p. 663.

Ouvrage veritable que nous avons.

Vie de Saint Aibert.

ANONYME AUTEUR de la Vie de S. Ludger ;
p. 663.

Ouvrage veritable, &c.

Vie de Saint Ludger.

THIBAUD, Moine de Saint Pierre de Beze ;
p. 663.

Ouvrage veritable, &c.

Actes des Miracles de S. Prudence.

GAUTIER, Chanoine de Terouane, p. 663.

Ouvrage veritable, &c.

Vie & Martyre de Charles le Bon Comte de
Flandres.

HERBERT, Moine, p. 341.

Ouvrage veritable, &c.

Lettre contre les Heretiques de Perigueux.

HAIMON, Archidiacre de Châlons, p. 259.

Ouvrages veritables, &c.

Deux Lettres.

HERMAN, Juif converti de Cologne, p. 665.

Ouvrage véritable que nous avons.

Écrit sur la Conversion.

NICETAS, Constantinopolitain, p. 673.

Ouvrage véritable, &c.

Traité Apologetique pour le Concile de Chalcedoine contre les Armeniens.

BASILE D'ACRIDE, Archevêque de Thessalonique, p. 680.

Ouvrage véritable, &c.

Lettre au Pape Adrien.

TEULFE, Moine de Maurigny, p. 657.

Ouvrage véritable, &c.

Chronique de Hildesheim.

JEAN, Moine de Marmoutier, p. 655.

Ouvrage véritable, &c.

Histoire des Actions de Godefroi Plantagenest.

ALEXANDRE, Abbé en Sicile, p. 655.

Ouvrages véritables, &c.

Quatre Livres d'Histoire de la Vie & des Actions de Roger Roi de Sicile.

ADRIEN IV. Pape, p. 419. 435. & suiv.

Ouvrages véritables, &c.

Quarante-sept Lettres & un Privilege.

ALEXANDRE III. Pape, p. 421. & suiv. 439.
& suiv. 544.

Ouvrages veritables que nous avons.

Deux cent cinquante Lettres en divers Recueils.

LUCE III. Pape, p. 431. 44. & 444.

Ouvrages veritables, &c.

Trois Lettres.

URBAIN III. Pape, p. 431. & aux Additions.

Ouvrages veritables, &c.

Cinq Lettres.

GREGOIRE VIII. Pape, p. 432. & 444.

Ouvrages veritables, &c.

Trois Lettres.

RAOUL LE NOIR, Moine de S. Germer,
p. 622.

Ouvrages veritables, &c.

Vingt Livres de Commentaires sur le Levitique.

SAINTE ELISABETH Abbessé de Schonawe,
p. 625.

Ouvrages veritables, &c.

Trois Livres de Visions & de Revelations.

Un Livre de Lettres.

S. AELREDE , ou ETHELREDE , Abbé de
Reverby , p. 302. 623.

Ouvrages véritables que nous avons.

Trente Sermons sur le treizième Chapitre d'I-
saïe.

Le Miroir de la Charité.

Traité de l'Amitié spirituelle.

Vingt-six Sermons.

Fragment de l'Histoire d'Angleterre.

Vie de S. Edoüard.

ODON DE DEUIL , Abbé de S. Corneille ,
p. 656.

Ouvrage véritable , &c.

Relation du Voiage de Louis VII. en Orient.

S. THOMAS , Archevêque de Cantorbrie ,
p. 448. & suiv.

Ouvrages véritables , &c.

Six Livres de Lettres qu'il a écrites ou qu'on
lui a écrites.

GILBERT , Abbé d'Hoilande , p. 299. &
624.

Ouvrages véritables , &c.

Continuation du Commentaire de S. Bernard
sur le Cantique des Cantiques.

Sept Traitez Ascétiques.

Quatre Lettres.

RICHARD DE S. VICTOR, p. 733.

Ouvrages veritables, &c.

Recueil de Questions sur l'Écriture Sainte divisé en dix Livres attribué à Hugues de S. Victor.

Traitez critiques sur le Tabernacle, sur le Temple, & sur la Chronologie des Livres des Rois & des Paralipomenes.

Explication du Temple décrit dans Ezechiel.

Commentaires Allegoriques sur les Pseaumes, & sur le Cantique des Cantiques.

Questions sur les Epîtres de S. Paul.

Commentaire sur l'Apocalypse.

Traitez dogmatiques sur la Trinité, sur les attributs que l'on approprie aux Personnes Divines, de l'Incarnation d'Emanuel, de la puissance de lier & délier, sur le peché contre le S. Esprit, sur des difficultez de l'Écriture Sainte, sur le S. Esprit, sur la difference du peché mortel & du veniel.

Plusieurs Traitez de spiritualité, dont vous trouverez le Catalogue, p. 735.

PIERRE DE ROYE, Moine de Clairvaux;
p. 260.

Ouvrage veritable, &c.

Lettre au Prevôt de l'Eglise de Noyon.

ENERVIN, Prevôt de Stempfild, p. 343. 344.
& 345.

Ouvrage veritable, &c.

Traité contre des Heretiques de Cologne.

E K B E R T , Abbé de S. Florin , p. 346. 625.
 & 626.

Ouvrages veritables que nous avons.

Treize Discours contre les Heretiques appellez Cathares.

La Vie de Sainte Elisabeth Abbessé de Schönewe sa sœur.

Deux Sermons.

BONACURSE , Milanois , p. 348. & 349.

Ouvrage veritable , &c.

Traité contre les Cathares & contre les autres Heretiques de son tems.

EBRARD DE BETHUNE , p. 600.

Ouvrage veritable , &c.

Traité contre les Manichéens de son tems.

MICHEL DE THESSALONIQUE , Défenseur de l'Eglise de Constantinople , p. 680.

Ouvrage veritable , &c.

Confession de Foy.

ODON , Chanoine Regulier de S. Augustin , p. 626.

Ouvrages veritables , &c.

Sept Lettres sur les devoirs des Chanoines Reguliers.

HUGUES DE POITIERS , Moine de Vezelai , p. 657.

Ouvrage veritable , &c.

Chronique de l'Abbaye de Vezelai.

ADELBERT

ADELBERT, ou ALBERT, Abbé de Hildesheim, p. 657.

Ouvrage véritable que nous avons.

Relation de la Restitution de son Monastere aux Benedictins.

JEAN DE HEXAM, Prévôt de Hagulstad, p. 646.

Ouvrage véritable, &c.

Continuation de l'Histoire des Rois de Danemarck de Simeon de Durham jusqu'à l'an 1154.

FASTREDE, Abbé de Clairvaux, p. 260.

Ouvrage véritable, &c.

Lettre à un Abbé de son Ordre.

HUGUES, Moine de Saint Sauveur de Lodeve, p. 664.

Ouvrage véritable, &c.

Vie de Ponce Laraze.

LAURENT, Moine de Liege, p. 656.

Ouvrage véritable, &c.

Chronique des Evêques de Verdun.

SAINTE HILDEGARDE, Abbessè du
Mont Saint Robert, p. 152. & 624.

Ouvrages veritables que nous avons.

Lettres Spirituelles.

Visions.

Réponses à plusieurs Questions sur l'Écriture.
Explication de la Règle de Saint Benoît & du
Symbole de Saint Athanase.

PHILIPPE DE HARVENG, Abbé de Bonne-
Espérance, p. 627.

Ouvrages veritables, &c.

Vingt & une Lettres.

Commentaire sur le Cantique des Cantiques.

Moralitez sur ce même Livre.

Discours sur le Songe de Nabuchodonosor,
sur la Chûte du premier Homme, & sur la Dam-
nation de Salomon.

Six Traitez sur la Dignité, la Science, la
Justice, la Contenance, l'Obéissance, & le Si-
lence des Clercs.

Vies de Saint Augustin & de Saint Amand.

La Passion de Saint Cyrice & de Sainte Ju-
litte.

La Passion de Saint Salvius.

Vies de Saint Foillan, de Saint Gislène, de
Saint Landelin, de Sainte Ide, & de Sainte
Valtrude.

La Passion de Sainte Agnés en vers Elegiaques.

Diverses Pièces Poétiques.

Quelques Epitaphes.

ADAM, Ecoſſois Chanoine Regulier, p. 628.

Ouvrages veritables que nous avons.

Commentaire ſur la Regle de S. Auguſtin.

Traité du triple Tabernacle de Moïſe.

Traité des trois genres de Contemplation.

Quarante-ſept Sermons.

GEOFROY ARTHURE, Evêque de S.
Aſaph, p. 644.

Ouvrage veritable, &c.

Histoire de la Grande Bretagne.

A L A N U S, Evêque d'Auxerre, p. 304. &
664.

Ouvrage veritable, &c.

Vie de Saint Bernard.

JEAN DE SALISBERY, Evêque de Chartres,
p. 476. & 560.

Ouvrages veritables, &c.

Traité, intitulé, *Polycratique*, ou des *Badine-
ries des Seigneurs de la Cour.*

Trois cent & une Lettres.

Vie de S. Thomas de Cantorbie.

Ouvrage douteux.

Commentaire ſur les Epîtres de S. Paul.

ARNULPHE, ou ARNOUL, Evêque de Li-
zieux, p. 540. & suiv.

Ouvrages veritables que nous avons.

Plusieurs Lettres.

Quelques Poësies.

Discours contre Pierre de Leon Antipape.

Sermon sur l'Annonciation de la Vierge.

PIERRE DE CELLES, Evêque de Chartres ;
p. 208. 333. 558. & suiv.

Ouvrages veritables, &c.

Plusieurs Sermons.

Trois Livres des Pains.

Exposition Mystique & Morale du Taber-
nacle.

Traité de la Conscience.

Traité de la Discipline du Cloître.

Neuf Livres de Lettres.

NICOLAS, Moine de Saint Alban, p. 208.
& 559.

Ouvrage veritable, &c.

Lettre sur la Fête de la Conception de la
Vierge.

GILBERT FOLIOTH, Evêque de Londres,
p. 627.

Ouvrages veritables, &c.

Commentaire sur le Cantique des Cantiques.
Sept Lettres.

MICHEL ANCHIALE, Patriarche de Constantinople, p. 687.

Ouvrages véritables que nous avons.

Quelques Statuts Synodiques.

Ouvrage manuscrit.

Conférence avec l'Empereur Manuel.

ROBERT DE MELUN, Evêque de Hertford, p. 724.

Ouvrage manuscrit.

Somme de Theologie.

ALEXIS ARISTENE, Oeconome de l'Eglise de Constantinople, p. 681.

Ouvrage véritable, &c.

Notes sur une Collection de Canons.

SIMEON LOGOTHETE, p. 681.

Ouvrage perdu.

Notes sur une Collection de Canons.

Ouvrage manuscrit.

Traité sur la Création du Monde.

JEAN DE CORNWAL, p. 626.

Ouvrages manuscrits.

Discussion de la Philosophie humaine, & des Heresies.

Traité sur le Sacrement de l'Autel & sur le Canon de la Messe.

GEROQUE, Prévôt de Reichersperg, & un ANONYME, Doyen du même lieu, p. 626.

Ouvrages manuscrits.

Traitez sur l'Incarnation contre Folmar Prévôt de Trieffenstein.

PIERRE DE RIGA, Chanoine de Rheims, pag. 629.

Ouvrage manuscrit.

Livre intitulé, *Aurore*, qui contient l'Histoire du Livre des Rois & des Evangiles en vers.

HENRI, Archevêque de Rheims, p. 629.

Ouvrages véritables que nous avons.

Deux Lettres en faveur de Dreux Chancelier de l'Eglise de Noyon.

GEOFFROY, Abbé de Clairvaux, Disciple de Saint Bernard, p. 300. 301. 303. 304. 414. & 417.

Ouvrages véritables, &c.

Déclamations, ou Discours sur les Paroles de Saint Pierre avec JESUS-CHRIST.

Le troisième Livre de la Vie de Saint Bernard.

Panegyrique de Saint Bernard.

Description de Clairvaux.

Lettre au Cardinal d'Albane contre Gillebert
de la Porrée.

Autre Traité contre le même.

Lettre à Josbert sur l'Oraison Dominicale.

Lettre à l'Evêque de Constance.

Ouvrages perdus.

Traité sur le Cantique des Cantiques.

Vie de S. Pierre de Tarentaise.

Quelques Sermons.

GUILLAUME, Archevêque de Tyr, p. 649.

♣ 650.

Ouvrage véritable que nous avons.

Histoire de la Croisade jusqu'à l'an 1183.

Ouvrage perdu.

Histoire des Empereurs d'Orient depuis l'an
614. jusqu'à l'an 1184.

RICHARD, Prieur de Hagulstad, p. 658.

Ouvrages véritables, &c.

Histoire de Hagulstad.

Histoire des Actions du Roi Estienne.

Celle de la guerre de Stantardius.

CLEMENT III. Pape, p. 432. ♣ 445.

Ouvrages véritables, &c.

Sept Lettres.

BAUDOUIN, Archevêque de Cantorbrie ,
p. 631.

Ouvrages veritables que nous avons.

Seize Traitez de pieté.

Traité de la Recommendation de la Foi.

Traité du Sacrement de l'Autel.

ERMENGARD ou ERMENGAUD , p. 601.

Ouvrage veritable , &c.

Traité contre les Manichéens & autres Hérétiques de son temps.

J E A N , Hermite , p. 304.

Ouvrage veritable , &c.

Vie de Saint Bernard.

BERNARD , Abbé de Fontcaud , p. 601.

Ouvrage veritable , &c.

Traité contre les Vaudois.

JEAN CINNAME LE GRAMMAIRIEN ,
p. 681.

Ouvrage veritable , &c.

Histoire des Empereurs Jean & Manuel Comnène.

T H E O R I A N U S , p. 682.

Ouvrage veritable , &c.

Conferences avec les Armeniens.

DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES. 981.

HUGUES ETHERIANUS, p. 683.

Ouvrages veritables que nous avons.

Ecrit pour la défense des Latins contre les Grecs.

Traité de l'état de l'Âme.

ROBERT PAULULUS, Prêtre d'Amiens,
p. 629.

Ouvrages veritables, &c.

Trois Livres des Offices de l'Eglise.

Canon de l'Offrande Mystique.

GERVAIS, Prêtre de Chicester, p. 630.

Ouvrage manuscrit.

Commentaire sur le Prophete Malachie.

ODON, Abbé de Bel, p. 630.

Ouvrage veritable, &c.

Lettre à son frere Novice dans l'Abbaye d'Igny.

LABORANT, Cardinal, p. 630.

Ouvrages manuscrits.

Collection de Canons.

Traité de la Justice.

Trois Lettres à Hugues Archevêque de Palerme.

GEOFROI, Prieur de Vigeois, p. 638.

Ouvrage veritable, &c.

Chronique de l'Histoire de France.

282 TABLE DES OUVRAGES

THIERRY, Moine, p. 638.

Ouvrage véritable que nous avons.

Histoire de Norvege.

JEAN BOURGUIGNON, Magistrat de
Pise, p. 628.

Ouvrages véritables, &c.

Traduction du Traité de la Foy Orthodoxe de
S. Jean Damascene & des huit Livres de la Phi-
losophie de Nemesius.

MAURICE DE SULLY, Evêque de Paris,
p. 592. & 630.

Ouvrages manuscrits.

Sermons sur les Dimanches de l'année.
Instructions pour les Prêtres.

CELESTIN III. Pape, p. 433. 434. 445. &
suivantes.

Ouvrages véritables, &c.

Dix-sept Lettres.

PIERRE LE MANGEUR, Doyen de S.
Pierre de Troyes, p. 634.

Ouvrages véritables, &c.

Histoire Scholastique.

Sermons imprimez sous le nom de Pierre de
Blois.

DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES. 98;

JEAN PHOCAS, Moine Grec, p. 686.

Ouvrage veritable que nous avons.

Relation du Voiage de la Terre-sainte.

NEOPHYTE, Moine Grec reclus, p. 686.

Ouvrage veritable, &c.

Relation des malheurs de l'Isle de Chypre.

ANONYME AUTEUR du Voiage des Danois dans
la Terre-sainte, p. 658.

Ouvrage veritable, &c.

Voiage des Danois dans la Terre-sainte en
1185.

DEMETRIUS TORNICIUS, p. 687.

Ouvrage manuscrit.

Traité de la Procession du S. Esprit.

JEAN, Evêque de Lydde, p. 686.

Ouvrage veritable, &c.

Lettre à Michel Patriarche de Jerusalem.

GAUTIER, Chanoine Regulier de Saint Vi-
ctor, p. 724.

Ouvrage perdu.

Traité contre les quatre Labirinthés de France.

THIERRY, Abbé, p. 625.

Ouvrage veritable, &c.

Vie de Sainte Elizabeth Abbesse de Schonawe.

OGER, Abbé de Lucédia, p. 302.

Ouvrages véritables que nous avons.

Quinze Sermons sur la Cène.

GODEFROY DE VITERBE, p. 640.

Ouvrage véritable, &c.

Chronique Universelle, intitulée *Pantheon*.

Ouvrage manuscrit.

Genealogie de tous les Rois.

ROBERT DE TORIGNY, Abbé du Mont
Saint Michel, p. 515. & 641.

Ouvrages véritables, &c.

Supplément & Continuation de la Chronique
de Sigebert.

Traité des Abbayes de Normandie.

Lettre & Préface d'un Commentaire sur les
Epîtres de S. Paul. *

Ouvrages manuscrits ou perdus.

Commentaire sur les Epîtres de S. Paul.

Histoire du Monastere du Mont S. Michel.

Histoire de Henri II. Roi d'Angleterre.

OTHON DE S. BLAISE, p. 641.

Ouvrage véritable, &c.

Continuation de la Chronique d'Othon de Fri-
singhen jusqu'à l'an 1190.

JEAN BROMPTON, Abbé de Jorval, p. 641.

Ouvrage véritable que nous avons.

Chronique depuis l'an 588. jusqu'à l'an 1198.

LOUP PROTOSPATE, p. 687.

Ouvrage manuscrit.

Chronique.

ALULFE, Moine de Saint Martin de Tournay, p. 631.

Ouvrage manuscrit.

Gregorial, dont le Pere Mabillon a donné la Préface.

ISAAC, Abbé de l'Etoile, p. 632.

Ouvrages véritables, &c.

Sermons.

Traité de l'Esprit & de l'Ame.

Lettre sur le Canon de la Messe.

HENRI, Abbé de Clairvaux, p. 632.

Ouvrages véritables, &c.

Traité de la Cité de Dieu en exil.

Quelques Lettres.

PIERRE, Abbé de Clairvaux, p. 632.

Ouvrages véritables, &c.

Quelques Lettres.

GARNIER, Abbé de Clarvaux, p. 632.

Ouvrages véritables que nous avons.

Quelques Sermons.

GILBERT DE SEMPRINGHAM, p. 632.

Ouvrages véritables, &c.

Deux Livres de Constitutions pour son Ordre:

NICOLAS, Chanoine de Liege, p. 663.

Ouvrage véritable, &c.

Vie de Saint Lambert.

SIBRAND, Abbé de Mariegarde en Frise ;
p. 664.

Ouvrage véritable, &c.

Vie de Saint Frederic Fondateur de cette Ab-
baye.

BERTRAND, Abbé de la Chaise-Dieu, p. 664.

Ouvrage véritable, &c.

Histoire de la Vie & des Miracles de Robert
premier Fondateur de cette Abbaye.

ROUL TORTARIUS, p. 664.

Ouvrage véritable, &c.

Livre des Miracles de S. Benoît.

ANONYME, Auteur de l'Histoire de Jerusalem, p. 651.

Ouvrage véritable que nous avons.

Histoire de Jerusalem depuis l'an 1177. jusqu'à l'an 1190.

CHRETIEN, Moine de Clairvaux, p. 632.

Ouvrage manuscrit.

Recueil de Sermons.

GAUTIER DE CHASTILLON, p. 633.

Ouvrage véritable, &c.

L'Alexandreïde.

Ouvrages manuscrits.

Trois Livres de Dialogues contre les Juifs.

THOMAS, Moine de Cîteaux, p. 633.

Ouvrage véritable, &c.

Commentaire sur le Cantique des Cantiques.

GARNIER DE S. VICTOR, p. 633.

Ouvrage véritable, &c.

Gregorien.

ROBERT DE FLAMESBURE, p. 635.

Ouvrage manuscrit.

Penitentiel.

BARTHELEMY , Evêque d'Oxford, p. 635.

Ouvrage manuscrit.

Penitentiel.

ODON DE CHIRTON, p. 635.

Ouvrages manuscrits.

Somme de la Penitence.

Homelies.

J E A N, Chartreux des Portes, p. 635.

Ouvrages veritables que nous avons.

Cinq Lettres.

ESTIENNE DE CHAULMET, Chartreux des
Portes, p. 636.

Ouvrage veritable, &c.

Lettre à des Novices.

GUILLAUME LE PETIT, Chanoine Regu-
lier de Neutbrige, ou Neubourg,
p. 350. 351. & 643.

Ouvrage veritable, &c.

Histoire d'Angleterre depuis l'an 1066. jusqu'à
l'an 1197.

GERVAIS, Moine de Cantorbie, p. 643.

Ouvrages veritables, &c.

Chronique depuis l'an 1122. jusqu'à l'an
1199.

Vies

Vies des Archevêques de Cantorbic.

Relation de l'Embrasement & du Rétablissement de l'Eglise de Cantorbic.

L'Image des Discordes entre les Moines de Cantorbic, & Baudouin leur Archevêque.

GONTHIER, Moine de Saint Amand ;
p. 658.

Ouvrages véritables que nous avons.

Poëme intitulé, *Ligurin*.

Traité du Jeûne & de l'Aumône.

Vie de S. Cyrice & de Sainte Julittè.

OLIVIER DE COLOGNE, p. 652.

Ouvrage véritable que nous avons.

Relation de la prise de Damiette.

RAOUL DE DICETO, Doyen de Saint Paul
de Londres, p. 659.

Ouvrage véritable, &c.

Chronique jusqu'à l'an 1198.

GEOFROI ou GAUTIER DE VINESAUF ;
p. 656.

Ouvrage véritable, &c.

Itineraire de Richard Roi des Anglois.

GEORGE XIPHILIN ; Patriarche de
Constantinople, p. 687.

Ouvrages véritables, &c.

Quelques Ordonnances Ecclesiastiques.

XII. Siècle.

R R R

PIERRE DE POITIERS, Chancelier de
l'Eglise de Paris, p. 723.

Ouvrage véritable que nous avons.

Livre des Sentences.

Ouvrages perdus.

Commentaire sur l'Exode, le Levitique, les
Nombres.

Autre Commentaire sur les Pseaumes.

PIERRE DE BLOIS, Archidiacre de Bath,
p. 562. & suiv.

Ouvrages véritables, &c.

Cent quatre-vingt-trois Lettres.

Soixante-cinq Sermons.

Dix-sept Opuscules.

SILVESTRE GIRAUD, Evêque de S. Davids,
p. 646.

Ouvrages véritables, &c.

Histoire naturelle d'Angleterre.

Topographie d'Hibernie.

Histoire de la Conquête d'Hibernie par Hen-
ri II. Roi d'Angleterre.

Itineraire du pais de Galles.

Vies de Saints, & Lettres.

RICHARD, Abbé du Mont-Cassin, p. 611.

Ouvrage véritable, &c.

Continuation de l'Histoire des Hommes illu-
stres du Mont-Cassin de Pierre le Bibliothecaire.

ESTIENNE, Evêque de Tournay, p. 590.
& suivantes.

Ouvrages véritables que nous avons.

Deux cent quatre-vingt-sept Lettres divisées
en trois Parties.

Ouvrages perdus.

Commentaire sur le Decret de Gratien.

Plusieurs Sermons.

THEODORE BALSAMON, Patriarche
d'Anzioche, p. 688.

Ouvrages véritables, &c.

Commentaires sur les Canons, & sur le No-
mocanon de Photius.

Recueil de Constitutions Ecclesiastiques.

Résolutions des diverses Questions Canoni-
ques.

Réponses aux Demandes de Marc Patriarche
d'Alexandrie.

Deux Lettres.

ELIE DE COXIDE, Abbé de Dunes, p. 635.

Ouvrages véritables, &c.

Deux Discours au Chapitre de Cisteaux.

SAXON LE GRAMMAIRIEN, Prevôt
de Roschild, p. 639.

Ouvrage véritable, &c.

Histoire de Danemarck jusqu'à l'an 1186.

JEAN CAMATERE, Patriarche de Constantinople, p. 689.

Ouvrage véritable que nous avons.

Lettre au Pape Innocent III.

ZACHARIE, Evêque de Chrysope, p. 636.

Ouvrage véritable, &c.

Commentaire sur la Concorde d'Ammonius.

ROGER DE HOVEDEN, Professeur d'Oxford, p. 647.

Ouvrage véritable, &c.

Continuation de l'Histoire d'Angleterre de Bede jusqu'à l'an 1202.

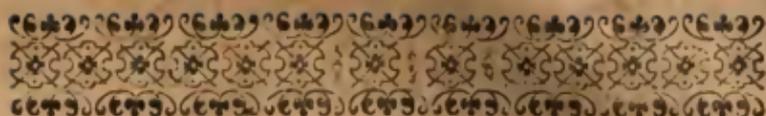
JACQUES DE VITRY, Cardinal, p. 651.

Ouvrages véritables, &c.

Histoire d'Orient divisée en trois Livres.

Deux Lettres sur la prise de Damiette.

Fin de la Table des Ouvrages des Auteurs Ecclesiastiques.



T A B L E
 DES ACTES, DES LETTRES
 E T
 DES CANONS DES CONCILES,
 Tenus dans le douzième Siecle de l'Eglise.

<i>Conciles.</i>	<i>Années.</i>	<i>Actes, Lettres, Formules & Canons.</i>
Concile d'Etampes, 1100. <i>page 30.</i>		Lettre Synodique de ce Concile dans Yves de Chartres.
Concile de Valence, 1100. <i>p. 758.</i>		Extraits d'Actes de ce Concile dans les Historiens du tems.
Concile de Poitiers, 1100. <i>p. 33. 343. 759.</i>		Extraits d'Actes de ce Concile dans Yves de Chartres & dans les Historiens du tems, & seize Canons.
Concile d'Anse, 1100. <i>p. 763.</i>		Extraits d'Actes dans Hugues de Flavigny.

294	TABLE DES ACTES, DES LETTRES	
<i>Conciles.</i>	<i>Années.</i>	<i>Actes, Lettres, Formules & Canons.</i>
Concile de Rome,	1102.	Extraits d'Actes dans les
p. 86.		Auteurs du tems.
Concile de Troyes,	1104.	Extraits d'Actes dans les
p. 660. 763.		Auteurs du tems.
Concile de Baugenci,	1104.	Extraits d'Actes de ce
p. 464. 761.		Concile dans Yves de
		Chartres.
Concile de Paris,	1105.	Actes de ce Concile dans
51. 762.		une Lettre au Pape.
Assemblée de Nor-	1105.	Extraits d'Actes dans les
thuse, p. 88.		Auteurs du tems.
Concile de Mayen-	1105.	Histoire de ce Concile
ce, p. 89. & 90.		dans les Auteurs du tems.
Concile de Guastal-	1106.	Actes de ce Concile &
le, p. 91.		trois Capitules.
Concile de Mayen-	1107.	Histoire de ce Concile
ce, p. 92.		dans les Auteurs du tems.
Concile de Troyes,	1107.	Mention de ce Concile
p. 55. & 93.		dans Yves de Chartres &
		dans d'autres Auteurs du
		tems.
Concile en Hiber-	1110.	Extrait d'Actes dans les
nie, p. 608.		Auteurs du tems.
Assemblée de Ratis-	1110.	Mention de cette Assem-
bonne, p. 94.		blée dans les Auteurs
		contemporains.
Concile de Jerusa-	1111.	Mention de ce Concile
lem, p. 101.		dans les Auteurs du tems.
Concile de Latran,	1112.	Actes de ce Concile, Let-
p. 99.		tres qui le concernent, &
		témoignages des Auteurs
		du tems.

ET DES CANONS DES CONCILES. 995

<i>Conciles.</i>	<i>Années.</i>	<i>Actes, Lettres, Formules & Canons.</i>
Concile de Vienne, 1112. p. 101.		Actes de ce Concile & Lettre de Guy Archevêque de Vienne.
Concile de Bauvais, 1114. p. 101. 763.		Fragmens d'Actes & de Reglemens de ce Concile.
Concile de Rheims, 1115. p. 101. 764.		Extrait d'Actes tiré d'un Auteur contemporain.
Concile de Châlons, 1115. p. 101.		Mention de ce Concile dans les Auteurs du tems.
Concile de Tournus, 1115. p. 135.		Mention de ce Concile dans les Lettres du Pape Paschal II.
Concile de Colo- 1115. gne, p. 101.		Mention de ce Concile dans les Auteurs du tems.
Concile de Latran, 1116. p. 102. 668.		Actes de Concile rapportez par l'Abbé d'Ursperge.
Concile de Toulou- 1119. se, 351. 764.		Dix Canons.
Concile de Rheims, 1119. p. 108.		Actes & cinq Canons de ce Concile.
Assemblée à Tribur, 1119. p. 107.		Mention de ce Concile dans les Auteurs du tems.
Concile de Soissons, 1121. p. 366.		Mention de ce Concile dans Pierre Abaëlard & dans les Auteurs du tems.
Concile I. general 1123. de Latran, p. 123.		Actes & vingt-deux Canons.
Concile de Londres, 1125. p. 766.		Dix-sept Decrets.

996 TABLE DES ACTES, DES LETTRES
*Conciles. Années, Actes, Lettres, Formules
 & Canons.*

Synode à Nantes, 1127.
p. 496.

Concile de Londres, 1127.
p. 767.

Concile de Troyes, 1128.
p. 160. 178. 288.

Concile d'Etampes, 1130.
p. 142. 160.

Concile de Jouiare, 1130.
p. 147.

Concile de Rheims, 1131.
p. 143. 161. 768.

Concile de Liege, 1131.
p. 142. 143. 160.

Concile de Pise, 1134.
p. 161. 232. 324.

Concile de Londres, 1138.
p. 767.

Concile II. general, 1139.
 de Latran, *p. 144.*

744.
 Concile de Sens, 1140.

*p. 163. 214. 215.
 244. 384. & suiv.*

Concile de Char- 1146.
 tres *p. 248. 333.*

Concile d'Etampes, 1147.
p. 164.

Actes de ce Concile dans
 Hildeberr du Mans.

Douze Canons.

Extraits des Actes de ce
 Concile, avec la Regle
 des Templiers qui y fut
 publiée.

Mention de ce Concile
 dans les Auteurs du tems.

Histoire de ce Concile
 dans les Auteurs du tems.
 Lettres des Evêques.

Actes tirez de divers Au-
 teurs & 17. Canons.

Mention de ce Concile
 dans les Auteurs du tems.

Menrion de ce Concile
 dans les Auteurs du tems.

Actes & dix-sept Canons.

Trente Canons.

Histoire de ce Conci'e
 dans les Auteurs du tems.

Lettre des Evêques au Pa-
 pe Innocent.

Menrion de ce Concile
 dans les Auteurs du tems.

Menrion de ce Concile
 dans les Auteurs du tems.

- Concile de Paris, 1147.
p. 164. 411.
- Concile de Rheims, 1148.
*p. 164. 338. 413.
 769.*
- Concile de Trèves, 1148.
p. 624.
- Concile de Pavie, 1160.
*p. 421. 422. 545.
 547.*
- Concile d'Oxford, 1160.
p. 352.
- Assemblée de Neuf-
 market, 1161.
422.
- Assemblée de Beau-
 vais, 1161.
*p. 422. 547.
 548. 549.*
- Concile de Toulou-
 se, 1161.
p. 423.
- Assemblée de Lodi, 1161.
p. 424.
- Assemblée à Avignon, 1162.
p. 425.
- Extrait d'Actes dans les
 Auteurs du tems.
- Extraits d'Actes de ce Con-
 cile dans les Auteurs du
 tems. Retractation de
 Gillebert de la Porréc. 18.
 Canons.
- Mention de ce Concile
 dans les Lettres du Pape
 Eugene III. & dans Tri-
 theme.
- Actes de ce Concile. Let-
 tres de l'Empereur Foe-
 deric & des Evêques.
- Actes de ce Concile rapor-
 tez par Guillaume de
 Neutbrige.
- Mention de ce Concile
 dans l'Addition de Ro-
 bert à la Chronique de
 Sigebert.
- Mention de ce Concile
 dans Robert de Torigny
 & dans Arnoul de Li-
 zieux.
- Actes raportez par les Au-
 teurs du tems.
- Extrait d'Actes dans les
 Auteurs du tems.
- Mention de cette Assen-
 blée dans les Auteurs du
 tems.

998	TABLE DES ACTES, DES LETTRES	
<i>Conciles.</i>	<i>Années.</i>	<i>Actes, Lettres, Formules & Canons.</i>
Concile de Tours, 1163. p. 352. 426. 554. 769.		Extraits d'Actes dans les Auteurs contemporains. Sermon d'Arnoult Evêque de Lizieux, & dix Canons.
Assemblée de Westminster, p. 450. 451.	1163.	Mention de cette Assemblée dans les Auteurs du tems.
Concile de Sens, 1165. P. 591.		Plainte dressée par Estienne de Tournay, & Lettre au Roi de France.
Assemblée de Clarendon, p. 452.	1164.	Actes de cette Assemblée.
Assemblée de Northampton, p. 456.	1164.	Histoire de cette Assemblée dans les Auteurs du tems.
Assemblée de Vertzbourg, p. 426. 461,	1166.	Mention de cette Assemblée dans les Auteurs du tems.
Assemblée à Gisors, 1168. p. 464.		Histoire de cette Assemblée dans les Auteurs du tems.
Concile d'Avanches, p. 773.	1172.	Actes raportez par Roger de Hoveden contenant l'Absolution de Henri Roi d'Angleterre. Une Lettre d'Alberic Legat du S. Siege, & treize Canons.
Concile de Cassel, 1172. en Hibernie, p. 772.		Huit Canons.
Concile de Londres, 1175. p. 644. 774.		Dix-neuf Canons.

Concile de Lombez, 1176. p. 352.	Actes de ce Concile.
Assemblée de Venise, p. 431.	Histoire de cette Assemblée dans les Auteurs du tems, & dans les Lettres du Pape Alexandre III. & de l'Empereur Frederic.
Concile III. general, 1179. de Latran p. 457. 748.	Vingt-sept Chapitres.
Assemblée de Geinlenheusen, p. 432.	Mention dans les Auteurs du tems.
Synode d'Iork, 1195. p. 777.	Actes de ce Concile qui contiennent douze Canons.
Concile de Montpellier, p. 779.	Actes de ce Concile contenant divers Reglemens.
Concile de Sens, 1198. p. 358.	Extraits d'Actes de ce Concile.

Fin de la Table des Actes, des Lettres & des Canons des Conciles.

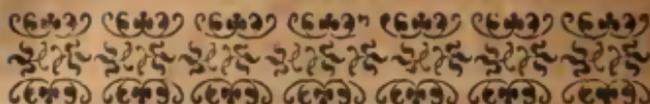


TABLE DES OUVRAGES
 DES AUTEURS
 ECCLESIASTIQUES
 DU DOUZIÈME SIECLE.

Disposez par ordre des Matieres.

Traitez contre les Juifs.

- D**ialogue contre un Juif, composé par Odon
 Evêque de Cambray, page 607
 Conference de Gilbert Crispin Abbé de West-
 minster avec un Juif, 604. & 609
 Dialogue de Pierre Alphonse Juif converti,
 605.
 Traité de Guibert Abbé de Nogent contre les
 Juifs, 506
 Traité de Pierre le Venerable de Cluny, 334
 Ecrit sur la Conversion de Herman Juif de
 Cologne, par lui-même, 665
 Traité contre les Juifs, de Pierre de Blois,
 538.

Ouvrages Theologiques.

- Panoplie de la Foi Orthodoxe, par Euthy-
 mius Zigabenus, page 666
 Traitez de Rupert Abbé de Duyts de la Tri-
 nité, & autres Ouvrages du même, 726. &
suivantes.
- | | | |
|---|---|-----------------------------|
| Erudition Didascalique. | } | |
| Traité de la Puissance & de la
Volonté de Dieu. | | |
| Opuscules sur l'Incarnation. | | |
| Mélanges sur l'Erudition Theo-
logique. | | par Hugues
de S. Victor, |
| Dialogue entre le Maître & l'E-
colier. | | p. 731. 732.
& 732. |
| Somme des Sentences. | | |
| Traité des Sacremens. | | |
| Notes sur la Hierarchie de Saint
Denis. | | |
| Introduction à la Theologie, par Pierre Abaë-
lard, 392. & <i>suiv.</i> | } | |
| Apologie, du même, | | 387 |
| Explications sur l'Oraison Dominicale & sur
les Symboles des Apôtres & de S. Athanase,
du même, | | 401 |
| Livre contre les Heresies, du même, | | 402 |
| Lettre de S. Bernard à Hugues de S. Victor,
295. | | |
| Traité contre Abaëlard, par Guillaume Abbé
de S. Thierry, 381. 382. & 383. | | |
| Traité de la nature du Corps & de l'Ame, par
le même, | | 300 |
| Traité de la Divinité de JESUS-CHRIST, | | |

1002 TABLE DES OUVRAGES

par Pierre le Venerable Abbé de Cluny, 334

Livre des Sentences de Robert Pullus, 719

& suiv.

Lettres de Gautier de Mauritanie, 621

Traité des Sentences de Pierre Lombard, 696.

& suiv.

Confession de Foi de Constantin Harmenopule, 674

Oeuvres dogmatiques de Richard de Saint Victor, 734

Confession de Foi de Michel de Thessalonique, 680

Traité & Lettre contre Gillebert de la Porrée, par Geofroy Abbé de Clairvaux, 414. *&* 417.

Livre des Sentences de Pierre de Poitiers, 723

Traitez sur le Peché originel, sur la Grace, & sur la Prédestination.

Trois Livres du Peché originel, par Odon Evêque de Cambrai, 607

Traité de la Prédestination & du Libre-arbitre, par Honoré d'Autun, 517

Traité de la Grace & du Libre-arbitre, par S. Bernard. 291

Lettre de S. Bernard aux Chanoines de Lion, du Moine Nicolas & de quelques autres Auteurs sur la Fête de la Conception de la Vierge, 208. *&* 559.*Traitez contre les Heretiques.*

Deux Traitez d'Isaac Evêque Armenien contre les Armeniens, 669

PAR ORDRE DES MATIERES. 1003

Traité de Nicolas contre les mêmes, 673

Conference de Theorianus avec les Armeniens,
682.

Plusieurs Lettres de S. Bernard contre les
Heretiques de son tems, 165. & *suiv.*

Traité de Pierre le Venerable Abbé de Cluny
contre les Petrobusiens, 334. & 391.

Instructions & Lettres de Hugues Archevêque
de Rouen, 614

Traité du Moine Herbert contre les Hereti-
ques de Perigueux, 1341

Traité d'Enervin contre les Heretiques de
Cologne, 344. & *suiv.*

Traité d'Exbert contre les Cathares, 346

Traité de Bonacurse contre les mêmes, 348

Traité d'Ebrard de Bethune contre les Ma-
nichéens, 600

Traité d'Ermengard contre les Manichéens de
son tems, 601

Traité contre les Vaudois, par Bernard Abbé
de Fontcaud, *ibid.*

Traitez contre les Grecs.

Traité de l'usage des Azymes, par Brunon de
Signi, 534

Ecrit de Pierre Chrysolan, & Réponse d'Eu-
strate, 668

Traité de la Proceſſion du S. Esprit de Ru-
pert Abbé de S. Duyts, 728

Conference d'Anselme Evêque de Havelberg
avec les Grecs, 611

Lettre de Basile d'Acride Archevêque de Theſ-
ſalonique au Pape Adrien, 680

1004 TABLE DES OUVRAGES

- Traité contre les Grecs par Hugues Echerianus, 683
 Lettre au Pape Innocent III. par Jean Camartere, 689

Ouvrages sur les Sacremens.

- Huitième & neuvième Opuscules de Geofroy Abbé de Vendôme, 485
 Traité des Oeuvres Catholiques de J. C. par Arnaud Abbé de Bonneval, où il est parlé du Baptême ; de l'Eucharistie & de la Confirmation.
 Instructions de Hugues Archevêque de Rouen, 614.

Ouvrage sur l'Eucharistie.

- Traité de la Réalité du Corps de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, par Guibert Abbé de Nogent, 506
 Lettre d'Ernulphe ou Arnulphe Evêque de Rochester, 523
 Le premier Opuscule de Geofroy Abbé de Vendôme, 482
 Traité du Sacrement de l'Autel, de Guillaume Abbé de S. Thiéri, 300
 Lettre de Hugues Metellus, 615
 Traité du Sacrement de l'Autel, par Baudoüin Archevêque de Cantorbie, 631

Ouvrages de Discipline.

- Lettres écrites au nom du Clergé de Liege & de Cambrai contre le Pape Paschal II. par Sigebert de Gemblours, 516
 Commentaire

PAR ORDRE DES MATIERES. 1005	
Commentaire sur la Messe, par Odon Evêque de Cambrai,	page 607
Deux cens quatre-vingt-neuf Lettres d'Yves de Chartres, 3. & suiv.	
La Pannormie & le Decret, du même, 78. & suiv.	
• Lettres du Pape Paschal II. 126. & suiv.	
• Cinq Lettres de Thibaud Clerc de l'Eglise d'Etampes,	606
• Lettres du Pape Gelase II. 136. & suiv.	
• Lettres de Marbodus Evêque de Rennes, 535	
• Traité des Sacrements & des Ceremonies de l'Eglise, par Brunon de Signi,	534
• Traité du même sur la corruption du siecle ou sur l'invalidité des Ordinations des Simoniaques,	ibid.
• Deux Lettres du même,	ibid.
• Trente-six Lettres du Pape Calixte II. 138. & suiv.	
• Traité des Reliques des Saints, par Guibert Abbé de Nogent, 507. & suiv.	
• Deux Lettres d'Ernulphe ou Arnulphe Evêque de Rochester,	523
• Lettres de Geofroy Abbé de Vendôme, 478. & suiv.	
• Traité des Investitures & autres Opuscules, du même,	482. & suiv.
• Onze Lettres du Pape Honoré II.	147
• Lettres de Hildebert Evêque du Mans, 489 & suiv.	
• Traité sur les Ceremonies de la Messe, par Estienne Evêque d'Autun,	609
• Commentaires sur les Canons & Lettres de Jean Zonare,	684
XII. Siècle,	SSf

Traité de l'Office Divin d'Honoré d'Autun ;	
517.	
Traité de l'Office Divin de Rupert Abbé de	
Duyts,	728
Lettres de Guigue,	529
Traité de l'Office Divin, par Dregon ou	
Dreux Cardinal Evêque d'Ostie,	610
Lettres de Pierre de Leon Antipape sous le	
nom d'Anaclet,	660
Lettres d'Estienne Evêque de Paris, de Geo-	
froy Evêque de Chartres, & de Henri Arche-	
vêque de Sens,	614
Lettre de Rodulphe Abbé de Saint Tron à	
Sibert sur ce que l'on donne en entrant en Re-	
ligion.	617
Extraits d'un Livre du même sur la Simonie,	
<i>ibid.</i>	
Lettre de Jean Patriarche d'Antioche touchant	
l'origine & le progrès du Monachisme,	674
Deux Lettres de Gillebert Evêque du Limmeric,	
608.	
Lettres du Pape Innocent II. 147. & <i>suiv.</i>	
Lettres de Celestin II.	150
Lettres de Luce II.	<i>ibid.</i>
Lettres de Pierre Abaëlard, 360. & <i>suiv.</i>	
Lettre de Waselin Momalius à Gauffelin,	
619	
La plupart des Lettres de S. Bernard, 165.	
& <i>suiv.</i>	
Cinq Livres de la Consideration, du même ;	
260.	
Traité sur les mœurs & devoirs des Evêques,	
du même,	269
Traité des Commandemens & des Dispenses,	
270.	

PAR ORDRE DES MATIERES. 1007

Lettres de Pierre le Venerable Abbé de Cluny,	
811. & <i>suiv.</i>	
Lettre de Gillebert de la Potrée sur la Consecration de l'Eucharistie sans vin,	418
Lettres de Hugues Metellus, 259. 347. & 615.	
Lettres du Pape Eugene III. 151. & <i>suiv.</i>	
Lettres d'Anastase IV.	435
Lettre Apologetique de Barthelemi de Foigny,	
612.	
Decret de Gratien, 737. & <i>suiv.</i>	
Collection de Canons d'Arsenius Moine du Mont Athos,	678
Treize statuts de Lucas Chrisoberge,	680
Lettres du Pape Adrien IV.	435
Lettres d'Alexandre III. 439. & <i>suiv.</i>	
Lettres de Luce III.	444
Lettres d'Urbain III. 441. & <i>aux Additions.</i>	
Lettres de Gregoire VIII.	444
Lettres d'Odon Chanoine Regulier sur les devoirs de ceux de son Ordre,	626
Lettres d'Arnoul Evêque de Lizieux,	540
Discours contre Pierre de Loon, du même,	
557.	
Statuts Synodiques de Michel Anchiatale,	687
Notes sur les Canons, par Alexis Aristene & par Simeon Logothete,	688
Lettres du Pape Clement III.	445
Trois Livres des Offices de l'Eglise, par Robert Paululus,	629
Canon de l'Offrande Mystique, du même,	
<i>ibid.</i>	
Instruction pour les Prêtres, par Maurice de Sully,	630
Lettres du Pape Celestin III.	445

Lettre d'Isaac Abbé de l'Etoile sur le Canon de la Messe,	632
Ordonnances Ecclesiastiques de Xiphilin Patriarche de Constantinople,	687
Lettres de Pierre de Blois,	562
Opuscules du même,	588
Lettres d'Estienne de Tournay, 590. & suiv.	
Commentaires sur les Canons, par Theodore Balsamon, & autres Ouvrages du même,	688

Ouvrages de Critique sur la Bible.

Ecrit d'Odon Evêque de Cambrai pour expliquer la Concordance de l'Evangile,	607
Réponses de Pierre Abaëlatd aux Questions d'Heloïse,	402
Traitez sur le Tabernacle, sur le Temple, sur la Chronologie des Livres des Rois & des Paralipomenes, & une Explication du Temple décrit dans Ezechiel, par Richard de S. Victor,	733.
Discours de Philippe de Harveng sur le songe de Nabuchodonosor, sur la chute du premier homme & sur la damnation de Salomon,	627
Commentaire de Zacharie Evêque de Chiosople sur la Concorde d'Ammonius,	636

Commentaires sur l'Ecriture Sainte.

Traité sur l'Ouvrage des six jours, par Arnaud Abbé de Bonneval,	303
Commentaires sur le Pentateuque, sur le Livre de Job, sur les Pseaumes, sur le Cantique des Cantiques, & sur l'Apocalypse, par Brunon Evêque de Signi,	533.

- Traité sur le Cantique de Zacharie, du même, 534.
- Traité sur la Sepulture de JESUS CHRIST du même, *ibid.*
- Vingt Livres de Commentaires sur le Levitique, par Raoul le Noir, 622
- Dix Livres de Commentaires sur la Genese, par Guibert Abbé de Nogent, 505
- Cinq Livres sur les Propheties d'Osée & d'Amos, & sur les Lamentations de Jeremie, *ibid.*
- Notes Litterales sur le Pentateuque, sur le Livre des Juges, sur les Livres des Rois, & sur quelques Pseaumes, par Hugues de S. Victor, 719.
- Explications des Lamentations de Jeremie & des Propheties de Joël & d'Abdias, par le même, *ibid.*
- Questions sur toute l'Ecriture, par Richard de S. Victor, 733
- Commentaires du même sur les Pseaumes, sur le Cantique des Cantiques, sur les Epîtres de S. Paul & sur l'Apocalypse, 734.
- Sermons sur le Cantique des Cantiques, par S. Bernard, 298.
- Continuation des Sermons sur le Cantique des Cantiques par Gilbert d'Hoilande, 299.
- Exposition sur le Cantique des Cantiques, par Guillaume Abbé de S. Thiéri, 300.
- Commentaire sur le Cantique des Cantiques, par Wolberon Abbé de S. Pantaleon, 622
- Commentaire sur le Cantique des Cantiques, par Luc Abbé de S. Corneille, *ibid.*
- Commentaire sur le même Livre, par Philippe de Harveng, 627.

1010 TABLE DES OUVRAGES

Commentaire sur le Cantique des Cantiques, par Gilbert Folioth,	627
Commentaire sur le Cantique des Cantiques, par Thomas Moine de Cisteaux,	633
Commentaire sur le Prophete Malachie, par Gervais Prêtre de Chicester,	630
Commentaire sur les Pseaumes, par Odon Moine d'Ast,	534
Commentaires sur les Cantiques & sur les Evan- giles, par Euthymius Zigabenus,	666
Préface de Gautier Evêque de Maguelone sur le Commentaire de Lietbert sur les Pseaumes,	610.
Questions sur les Proverbes & sur l'Ecclesiaste, par Honoré d'Autun,	520
Commentaire sur le Cantique des Canti- ques, par le même,	<i>ibid.</i>
Commentaires sur toute l'Ecriture, intitulé Traité de la Trinité par Rupert Abbé de Duyts,	726. & <i>suiv.</i>
Commentaires du même sur les douze petits Prophetes, sur le Cantique des Cantiques, sur l'Evangile de S. Matthieu, sur celui de S. Jean, & sur l'Apocalypse,	<i>ibid.</i>
Traité de la Victoire du Verbe de Dieu & de la Glorification de la Trinité & de la Procession du S. Esprit, par le même,	728.
Commentaire sur les Epîtres de S. Paul, par Hervé Moine du Bourg de Dol,	604. & 613.
Commentaire d'Abaçlard sur l'Epître aux Ro- mains,	402

Ouvrages d'Histoire generale.

- Continuation de la Chronique de S. Jerôme,
par Sigebert de Gemblours, 516
Traité des Auteurs Ecclesiastiques du même,
ibid.
Chronique de Florent Bravon, 637
Histoire Bizantine de Nicephore Bryennius,
684.
Histoire Ecclesiastique de Jean Zonare, *ibid.*
Traité des Auteurs Ecclesiastiques.
Catalogue des Heretiques. } par Honoré
Catalogue Chronologique des } d'Autun 517.
Papes.
Chronique d'Eckard Abbé d'Uringen, 638
Chronique de Hugues Moine de Fleuri, *ibid.*
Continuation de la Chronique de Sigebert,
par Anselme Abbé de Gemblours, *ibid.*
Histoire Ecclesiastique d'Orderic Vital, *ibid.*
L'Alexiade d'Anne Comnene, 684
Annales de Michel Glycas, 672
Histoire Chronologique d'Othon de Frisinghen,
639
Histoire de l'Empereur Frederic Barberouffe,
par le même, *ibid.*
Chronique de Falcon, 655
Histoire de Constantin Manasses, 672
Traité des Sectes des Heretiques, par Constantin Harmenopule, 674
Histoire de Cinname, 681
Chronique de l'Histoire de France, par Geofroy Prieur de Vigeois, 658

1012 TABLE DES OUVRAGES

Histoire de Norwege, par Thierry,	<i>ibid.</i>
Histoire Scholastique, de Pierre le Mangeur,	
634.	
Chronique Universelle, de Godefroy de Viterbe,	640
Continuation de la Chronique de Sigebert, par Robert de Torigny,	635
Continuation de la Chronique d'Othon de Frisinghen, par Othon de S. Blaise,	641
Chronique de Jean Brompton,	<i>ibid.</i>
Chronique de Gervais Moine de Cantorbie,	
643.	
Chronique de Raoul de Diceto,	659
<i>Histoires des Croisades, ou des Conquêtes des Chrétiens en Orient.</i>	
Histoire de Pierre Theutbode,	647
Histoire d'un Auteur Anonyme Italien,	<i>ibid.</i>
Histoire de Robert Moine de S. Remy de Rheims,	648
Histoire de Raimond d'Agiles,	<i>ibid.</i>
Histoire de Guibert Abbé de Nogent, intitulée <i>Gesta Dei per Francos</i> ,	513
Histoire de Baudry Evêque de Dol,	648
Histoire d'Alberic Chanoine d'Aix,	649
Histoire de Foucher Moine de Chartres,	<i>ibid.</i>
Histoire de Gaurier le Chancelier,	<i>ibid.</i>
Histoires de deux Anonymes Abreviateurs de Foucher,	649
Relation du Voiage du Roi Louis VII. en Orient,	656
Histoire de Guillaume Archevêque de Tyr,	649
Relation du Voiage de la Terre-sainte, par Jean Phocas,	686

Relation des malheurs de l'Isle de Chypre,	
par Neophyte,	<i>ibid.</i>
Voiage des Danois dans la Terre-sainte, par	
un Anonyme,	<i>ibid.</i>
Histoire de Jerusalem, par un Anonyme,	651
Relation de la Prise de Damiete, par Olivier	
de Cologne,	652
Histoire de Jacques de Vitry,	651

Histoires d'Angleterre.

Histoire de l'Eglise de Durham, par Turgot,	
	645
Histoire des Rois Anglois, par Jean Pyke,	643
Traduction de l'Histoire d'Angleterre de Go-	
defroy de Montmouth, par Gautier Archidiacre	
d'Oxford,	<i>ibid.</i>
Genealogie des Rois d'Angleterre, par Flo-	
rent Bravon,	637
Histoire d'Angleterre & des Evêques de ce	
Royaume, par Guillaume de Malmesbury,	645
Histoire d'Angleterre de Simeon de Durham,	
& autres Ouvrages du même,	<i>ibid.</i>
Histoire d'Angleterre, par Henti de Hunting-	
ton,	642
Fragment d'Histoire d'Angleterre de S. Aelre-	
de,	623
Continuation de l'Histoire des Rois Danois de	
Simeon de Durham, par Jean de Hexam,	646
Histoire de la Grande Bretagne, par Geofroy	
Arthure,	644
Histoire d'Angleterre de Guillaume de Neut-	
brige ou Neubourg,	350. & 643
Vies des Archevêques de Cantorbie & autres	

1014 TABLE DES OUVRAGES

Relations touchant cette Eglise , par Gervais Moine de Cantorbie ,	643
Itineraire du Roi Richard , par Geofroy de Vinefauf ,	656
Histoire d'Angleterre , & autres Ouvrages de Silvestre Giraud Evêque de S. Davids ,	646
Continuation de l'Histoire Ecclesiastique d'Angleterre de Bede , par Roger de Hoveden ,	647
Histoire de Danemark de Saxon le Grammairien ,	659

Chroniques particulières.

Chronique des Eglises de Cambrai & d'Arras , par Baudry Evêque de Noyon ,	653
Chronique du Mont-Cassin , par Leon de Marfi ,	<i>ibid.</i>
Chronique de S. Riquier , par Hariulfe ,	654
Chronique de Verdun , par Hugues de Flavigny ,	655
Histoire du Differend de Herman Evêque d'Augsbourg , & d'Eginon Abbé de Saint Ulric ,	655
Traité des Hommes illustres , & quatrième Livre de la Chronique du Mont-Cassin , par Pierre Bibliothecaire de cette Abbaye ,	610
Chronique de l'Abbaye de Saint Tron , par Rodulphe ,	616
Traité de l'Origine du Monastere de Rippon des Fontaines , par Turstin Archevêque d'York , & une Lettre du même ,	260. & 663
Memoire touchant le Monastere de Fecamp , par Baudry Evêque de Dol ,	648
Traité des Hommes illustres de l'Abbaye de	

PAR ORDRE DES MATIERES. 1015

- Saint Laurent de Liege, par Rainier Moine de
cette Abbaye, 654
Relation du Rétablissement de l'Eglise de Saint
Martin de Tournay, par Herman, *ibid.*
Chronique de Hildesheim, par Teulfe, 657
Histoire des Actions de Godefroy Plantegenest,
par Jean Moine de Marmoutier, 655
Vie & Actions de Roger Roi de Sicile, par
Alexandre, *ibid.*
Chronique de l'Abbaye de Vezelay, par Hu-
gues de Poitiers, 657
Relation de la Restitution du Monastere de
Hildesheim aux Benedictins, par Albert, *ibid.*
Chronique des Evêques de Verdun, par Lau-
rent Moine de Liege, 656
Histoire de Hagulstad, par Richard, 658
Histoire des Abbayes de Normandie, par Ro-
bert de Torigny, 615
Continuation de l'Histoire des Hommes illu-
stres du Mont-Cassin de Pierre Bibliothecaire,
par Richard Abbé du Mont-Cassin, 611

Vies de Saints & d'autres personnes.

- Vie de la Princesse Mathilde, par Domnizon,
661
Vie de Hugues Abbé de Cluny, par Rainaud
de Semur, 660. Par Hildebert Evêque du Mans,
500. Et par Hugues Moine de Cluny, 663
Vies de S. Sigebert, de S. Guibert, & de S.
Maclou, par Sigebert de Gemblours, 510
Vie de S. Modoalde, par Estienne Abbé de S.
Jacques de Liege, 664
Vie & Miracles de Saint Angilbert, par An-
cherus, 660

Vie de S. Wilbrode, par Theofroy,	<i>ibid.</i>
Vie de Saint Arnoul, Relation des Miracles de S. Riquier, & Vie de S. Maldegifil, par Harulf,	654
Vies du Pape Leon IX. & de S. Pierre d'Anagnia, par Brunon de Signi,	534
Vie de Guibert Abbé de Nogent, par lui-même,	513
Eloge de la Vierge, par le même,	506
Vie de S. Godefroy, par Nicolas Moine de Soiffons,	660
Vie & Passion de Canut Roi de Danemarck, par Aelnothe,	661
Vie & Translation de S. Etheldrite, par Thomas Moine d'Ely,	665
Vie de Saint Hugues Evêque de Grenoble, par Guigue,	529
Vie de S. Bernard Abbé de Tiron, par Geofroy le Gros,	662
Vie de S. Lietbert, par Rodulphe Abbé de S. Tron,	617
Vies de Saint Gebhard & de S. Conrad, par Ulric Evêque de Constance,	662
Vie de S. Hugues Archevêque de Rouën, & autres, par Baudry Evêque de Dol,	648
Deux Livres des Miracles de Sainte Rictrude, par Gualbert Moine de Marchiennes,	661
Vie du Pape Gelase II. par Pandulphe de Pise,	<i>ibid.</i>
Vie de Saint Adelme, par Fabricius Tuscus, <i>ibid.</i> & par Guillaume de Malmesbury,	645
Vies de Saint Jean Gualbert, & de Bernard Hubert, avec l'Histoire de la Translation de la Teste de S. Jacques, par Auctus,	662

PAR ORDRE DES MATIERES. 1017

Relation d'un Miracle de Saint Thomas, par Odon Abbé de S Remy de Rheims,	662
Vie de Saint Malachie, par S. Bernard,	297
Vies de S. Bernard, par Guillaume Abbé de Saint Thierrri, par Arnaud Abbé de Bonneval, par Geofroy Abbé de Clairvaux, par Alanus Evêque d'Auxerre, avec d'autres Relations de ses Miracles & de sa Vie,	303. & 304
Histoire des Actions de Guillaume de Conches, par Guillaume Abbé de S. Thierrri,	300
Deux Livres de Miracles, par Pierre le Venerable,	334
Vie du Roi Louis le Gros, par Suger Abbé de S. Denis,	656
Trois Livres de Miracles de Sainte Marie de Laon, par Herman Abbé de Saint Martin de Tournay,	654
Vie de S. Othon Apôtre de Pomeranie, par divers Auteurs,	663
Vie de S. Geseclin, par Archard,	662
Lettre sur la Mort du Pape Eugene III. par Hugues Cardinal Evêque d'Ostie,	259
Vie de S. Albert, par Robert Archidiacre de l'Ostrevant,	663
Vie de S. Ludger, par un Anonyme,	<i>ibid.</i>
Actes des Miracles de S. Prudence, par Thi baud Moine de S. Pierre de Beze,	<i>ibid.</i>
Vie & Martyre de Charles le Bon, par Gautier Chanoine de Terouïane,	<i>ibid.</i>
Vie de Saint Edouïard, par Saint Aelrede,	623
Vie de Saint Thomas de Cantorbie, par divers Auteurs, & Lettres du même Saint,	476
Vies de Sainte Elizabeth Abbesse de Scho nawe, par Ekbert, 626. & par Thierry,	625

1018 TABLE DES OUVRAGES

Vie de Ponce Laraze, par Hugues Moine de Saint Sauveur,	664
Vies de plusieurs Saints, par Philippe de Harveng,	627
Vie de Saint Lambert, par Nicolas Chanoine de Liege,	663
Vie de S. Frederic, par Sibrand,	664
Histoire des Miracles de Robert Abbé de la Chaise-Dieu, par Bertrand,	<i>ibid.</i>
Livre des Miracles de Saint Benoît, par Roul Tortarius,	<i>ibid.</i>
Vie de Saint Cyrice & de Sainte Julite, par Gonthier,	658

Ouvrages de Morale, de pieté, & de spiritualité.

La Dioptré ou la Regle de la Vie Chrétienne; par Philippe le Solitaire,	667
Discours Moraux de Brunon de Signi attribuez à Saint Bruno,	534
Traité de la Virginité, par Guibert Abbé de Nogent,	507
Les 12. 13. 14. & 15. Opuscules de Geofroy Abbé de Vendôme,	487
Traité de la Philosophie du Monde, d'Honoré d'Aurun,	517
Discours de S. Norbert,	531
Méditations & Traité de la Vie contemplative, ou l'Echelle du Cloître, par Guigue,	529
Traité des Grâces ou de la Mitericorde de Dieu, & une Lettre à des Religieuses, par Francon Abbé d'Afflighem,	608
Lettres & Discours d'Eckard Abbé d'Uran-gen,	638

PAR ORDRE DES MATIERES. 1079

Deux Livres de la Puissance Royale & de la Dignité Sacerdotale, par Hugues Moine de Fleury, *ibid.*

Ouvrages de Hugues Folieth Moine de Corbie, 613. 614. & 731.

Le Soliloque de l'Ame.)

L'Eloge de la Charité.)

Discours sur la maniere de prier.)

Discours sur l'Amour de l'Epoux)

& de l'Epouse.)

Quatre Livres sur la vanité du Monde.)

Plusieurs Lettres de S. Bernard, p. 165. & *suiv.*

Traité de la Consideration du même, 260

Traité sur les mœurs & les devoirs des Evêques du même, 269

Traité de la Conversion, du même, *ibid.*

Traité des Commandemens & des Dispenses, du même, 270

Eloge de la nouvelle Milice, par le même, 287.

Traité des degrez de l'humilité, par le même; 289.

Traité de l'Amour de Dieu, du même, 290

Lettre aux Chartreux du Mont-)

Dieu.)

Traité de la Contemplation de Dieu.)

Traité de la Dignité de l'Amour.)

Le Miroir de la Foi.)

L'Enigme de la Foi.)

Méditations.)

par Hugues de S. Victor,

p. 729.

par Guillaume Abbé de

S. Thierri, 299. & 300.

1020 TABLE DES OUVRAGES

- Traité des Paroles de JESUS-CHRIST sur la Croix. } par Arnaud
 Traité des Oeuvres Cardinales } Abbé de
 de JESUS-CHRIST. } Bonneval
) Traité de l'Ouvrage des six jours. } aux Addi-
 Méditations. } tions.
 Lettres de Pierre le Venerable Abbé de Clu-
 ny 311. & suiv.
 Recueil des Maximes des Peres, par Antoine
 Melisse Moine Grec, 679
 Cinq Livres de la Maison de Dieu, & un
 Traité de la Sagesse, par Pothon Moine de
 Prom, 208. & 620.
 Traité sur l'Oraison Dominicale, par Serlon,
 620.
 Lettres de Nicolas Moine de Clairvaux, 304
 Traité du Mépris du Monde, par Henri de
 Huntington, 642
 Visions & Lettres de Sainte Elisabeth Abbesse
 de Schonawe, 625
 Miroir de Charité. } par S. Aelte-
 Traité de l'Amitié spirituelle. } de, p. 302.
 } & 623.
 Traitez Ascetiques & Lettres de Gilbert de
 Hoilande, 624
 Traitez de Spiritualité, de Richard de Saint
 Victor, 735
 Lettres, Visions & Réponses de Sainte Hilde-
 garde, 624
 Moralitez sur le Cantique des }
 Cantiques. } par Philippe
 Lettres. } de Harveng,
 Traitez sur les Vertus des Clercs. } p. 627.
 Traitez du Triple Tabernacle de Moïse, &
 des

PAR ORDRE DES MATIERES. 1021
des trois genres de Contemplations, par Adam
Ecoslois, 628

Policratique de Jean de Salisbery, 476. &
suiv.

Lettre du même, *ibid.*

Lettres & Oeuvres de Pierre de Celles, 558.

& 559

Lettres de Geofroy Abbé de Clairvaux, 301

Seize Traitez de pieté, & un Traité de la Re-
commendation de la Foi, par Baudouin Archevê-
que de Cantorbie, 631

Traité de l'Esprit & de l'Ame, par Isaac Abbé
de l'Etoile, 632

Traité de la Cité de Dieu en exil, & Lettres
de Henri Abbé de Clairvaux, *ibid.*

Lettres de Pierre Abbé de Clairvaux, *ibid.*

Gregorien de Garnier de S. Victor, 633

Lettres de Jean Chartreux des Portes, 635

Lettre d'Estienne de Chaulmet Chartreux du
même lieu, 936

Traité du Jeûne & de l'Aumône, par Gon-
thier, 658

Sermons.

Traité de la Prédication, par Guibert Abbé
de Nogent, 502

Discours d'Odon Evêque de Cambray tou-
chant le peché de blasphème contre le S. Esprit,
& sur la Parabole du méchant Fermier, 607

Sermons de Raoul l'Ardent, *ibid.*

Cent quarante-cinq Sermons de Brunon de
Signi, 534

Sermon de Guibert Abbé de Nogent sur le

XII. Siècle.

T t t

1013 TABLE DES OUVRAGES

dernier Verfet du feptième Chapitre de la Sageffe,	513
Onze Sermons de Geofroy Abbé de Vendôme,	487.
Deux Sermons & un Discours Synodique de Hildebert Evêque du Mans,	500
Discours de Drogon ou Dreux Cardinal Evêque d'Ostie,	610
Cent Sermons de Hugues de S. Victor,	729
Sermons de Pierre Abaëlard,	402
Huit Sermons à la loüange de la Vierge, d'Amédée de Laufane,	619
Sermons de S. Bernard sur les Dimanches & les Fêtes, & autres Jours de l'année, & sur diverses matieres,	298
Discours à la loüange de la Vierge, par Arnaud Abbé de Bonneval.	334
Sermon sur la Transfiguration de Nôtre-Seigneur, par Pierre le Venerable,	334
Sermons de Gueric Abbé d'Igny,	303
Sermons de Germain Patriarche de Constantinople,	678
Sermons de S. Aelrede,	302. & 623
Quarante-sept Sermons d'Adam Ecoſſois,	628
Deux Sermons d'Exbert,	626
Sermon sur l'Annonciation de la Vierge, par Arnoul Evêque de Lizieux,	557
Sermons de Pierre de Celles,	558
Discours sur les paroles de Saint Pierre, par Geofroy Abbé de Clairvaux,	301
Sermons de Maurice de Sully,	630
Sermons de Pierre le Mangeur,	634
Quinze Sermons d'Oger Abbé de Lucedia,	

PAR ORDRE DES MATIERES. 1023

Sermons d'Isaac Abbé de l'Etoile, 632

Sermons de Bernard Abbé de Clairvaux, *ibid.*

Soixante-cinq Sermons de Pierre de Blois,
587.

Ouvrages Monastiques.

Deux Lettres de S. Bruno, 529

Onzième Opuscule de Geofroy Abbé de Ven-
dôme, 487

Chartre de la Charité, ou Constitutions de
l'Ordre de Cisteaux, par Estienne Hardingue,
532

Traité, intitulé, *Le petit commencement de
l'Ordre de Cisteaux*, & deux Discours, du mê-
me, *ibid.*

Statuts de l'Ordre des Chartreux, par Guigue,
529

Lettre de Francon contre les Moines Apostats,
608

Apologie de S. Bernard à Guillaume Abbé de S.
Thierry, 277

Traité des Commandemens & des Dispenses,
du même, 270

Quelques Lettres, du même, 165. & *suiv.*

Lettres de Pierre le Venerable Abbé de Cluny,
311. & *suiv.*

Statuts de l'Ordre de Cluny, recueillis par
le même, 335

Lettre de Pierre de Roye Moine de Clair-
vaux, 260

Lettre de Fastrede Abbé de Clairvaux, *ibid.*

Explication de la Regle de S. Benoît, par Sain-
te Hildegarde, 624

7024 TABLE DES OUVRAGES, &c.

Commentaire sur la Regle de S. Augustin ; par Adam Ecoſſo's,	618
Lettre d'Odon Abbé de Bel,	630
Constitutions de Gilbert de Sempringham,	632
Discours d'Elie de Coxide,	633

Ouvrages Poétiques.

Poësies de Marbodus Evêque de Rennes,	535
Quatre Hymnes de Geofroy de Vendôme,	487.
Deux Profes sur la Nativité de Nôtre-Sci- gneur, & une Paraphrase en Vers du Canon de la Meſſe, par Hildebert Evêque du Mans,	500
Pieces Poëtiques de Pierre le Venerable,	335
Trois Livres en Vers rimez sur le Mépris du ſiecle, par Bernard Moine de Cluny,	615. & 616.
Monodie de George de Corſou en faveur de l'Abbé Neſtaire,	679
Poësies de Philippe de Harveng,	627
Poësies d'Arnoul Evêque de Lizieux,	556
Poëme intitulé <i>Ligurin</i> , par Gonthier Moine de S. Amand,	658

*Fin de la Table des Ouvrages par ordre
des Matieres.*





TABLE ALPHABETIQUE
DES AUTEURS
ECCLESIASTIQUES,
DU DOUZIEME SIECLE
DE L'EGLISE.

A

- A** BAEIARD fameux Phi-
lofophe, *pages* 143.
163. 164. 213 & *ſuivan-
tes*, 244. 367. & *ſuiv.*
- ADAM Ecoſſois, Chanoine
Regulier, 628
- ADELBERT OU ALBERT Abbé
de Hildesheim, 657
- ADRIEN IV. Pape, 419. 435.
& *ſuiv.*
- AELNOTHE Moine de Can-
torbie, 661
- S. AELREDE OU ETHELREDE
Abbé de Reverb, 302.
623
- ALANUS Evêque d'Auxerre,
104. & 664
- ALFERT OU ALBERIC Cha-
noine d'Aix, 649
- ALEXANDRE III. Pape, 411.
& *ſuiv.* 419. & *ſuiv.* 544
- ALEXANDRE Abbé Sicilien,
655
- ALEXIS ARISTINE Oecono-
me de l'Eglife de Conſtan-
tinople, 681
- ALULFE Moine de S. Martia
de Tournay, 631
- AMEDÉ B Evêque de Lauſa-
ne, 619
- ANACLET Antipape, 142. &
ſuiv. 157. & 160

- ANASTASE IV. Pape, 419.
455
- ANDRONIC CAMATERE,
679
- ANNE COMNENE, 684
- DEUX ANONYMES Abreviateurs de l'Histoire de FOUCHER, 649
- ANONYME Auteur de l'Histoire de Jerusalem, 651
- ANONYME Auteur du Voyage des Danois dans la Terre-sainte, 658
- ANONYME Italien, Auteur des Gestes des François en Orient, 647
- ANONYME Auteur d'un Traité sur la Conception de la Vierge, attribué à S. Anselme, 208
- ANONYME Auteur de la Vie de S. Ludger, 663
- ANONYME Doyen de Reichersperg, 626
- ANSCHERUS Abbé de S. Riquier, 660
- ANSELME Abbé de Gemblours, 638
- ANSELME Doyen de Laon, 362. & 604
- ANSELME Evêque de Havelberg, 611
- ANTOINE MELISSE Moine Grec, 679
- ARCHARD Moine de Clairvaux, 662
- ARIULPHE Moine de Saint Riquier; voyez HARIULFE.
- ARNAUD Abbé de Bonneval, 303. & aux Additions.
- ARNULPHE ou ARNOUL Evêque de Lizieux, 540. & suiv.
- ARNULPHE ou ERNULPHE Evêque de Rochester, 522. & suiv.
- ARSENIUS Moine du Mont Athos, 679
- AUCTUS Abbé de Valombre, 662
- AUTEURS ANONYMES, 208. 626, 647. 649. 651. 658, & 663

B

- BALSAMON Patriarche d'Antioche, p. 688
- BARTHELEMI Evêque d'Oxford, 635
- BARTHELEMI DE FOIGNY Evêque de Laon, 259. 622
- BASILE D'ACRIDE Archevêque de Thessalonique, 680
- BAUDOUIN Archevêque de Cantorbie, 631
- BAUDRY Evêque de Dol, 648

BAUDRY Evêque de Noyon
& de Terouïane, 633

S. BERNARD Abbé de Clair-
vaux, 141. 143. 144. 158.
& *suiv.* 345. 383. & *suiv.*
402. & *suiv.* 414. & *suiv.*

BERNARD Abbé de Saint
Anastase, ensuite Pape sous
le nom d'Eugene III. 145.
151. & *suiv.* 163. 245. &
258

BERNARD Abbé de Font-
caud, 601

BERNARD Moine de Clu y,
615. & 616

BERTRAND Abbé de la
Chaife-Dieu, 664

BONACURSE, 348. & 349

S. BRUNO, 527. & *suiv.*

BRUNON Evêque de Signi,
99. 102. & 533

C

CALIXTE II. Pape, 107.
& *suiv.* 110. 121. 135.
138. & *suiv.*

CELESTIN II. Pape, 145.
149. & 150

CELESTIN III. Pape, 433.
434. 445. & *suiv.*

CHRÉTIEN Moine de Clair-
vaux, 632

CHRYSOLAN OU GROSOLAN,

24. 104. & 668
CLEMENS III. Pape, 432.

445
CONSTANTIN HARMENO-
PULE, 674.

CONSTANTIN MANASSES
673

D

DEMETRIUS TORNICHIUS,
687

DOMNIZON Prêtre, 661

DROGON OU DREUX Cardi-
nal Evêque d'Ostie, 610.

E

EBBON, 663.

EBERARD DE BETHUNE,
600

EDWARD Abbé d'Uringen,
638

EBERT Abbé de S. Florin,
346. 625. & 626

ELIE DE COXIDE Abbé de
Dunes, 635.

SAINTE FLIZABETH Abbessé
de Schonawe, 625.

ELNOTHE Moine de Can-
torbie: Voyez AELNO-
THE.

ENERVIN Prévôt de Stein-
feld, 343. 344. & 345

ERMENGARD OU ERMEN-
GAUD, 631

ERNULPHE OU ARNULPHE
Evêque de Rochester, 22.
& *suiv.*

ESTIENNE Abbé de S. Jac-
ques de Liege, 664

ESTIENNE Evêque d'Autun,
609

ESTIENNE Evêque de Paris,
614

ESTIENNE Evêque de Tour-
nay, 590. & *suiv.*

ESTIENNE DE CHAULMET,
Chartreux des Portes,
636

ESTIENNE HARDINGUE Ab-
bé de Cîteaux, 158. 159.
& 532

S. ETHELREDE OU AELRE-
DE Abbé de Reverby, 302.
& 623

EUGENE III. Pape, 145. 151.
& *suiv.* 163. 245. 258

EUSTRATE Archevêque de
Nicée, 658

EUTHYMIUS ZIGABENUS
Moine Grec, 666

F

FABRICIUS TUSCUS Abbé
d'Abendon, 667

FALCON Magistrat de Be-

nevent, 633

FASTREDE Abbé de Clair-
vaux, 260

FLORENT BRAVON Moine
de Winchester, 637

FOUCHER Moine de Char-
tres, 649

FRANCON Abbé d'Affli-
ghem, 608

G

GARNIER Abbé de Clair-
vaux, 632

GARNIER DE S. VICTOR,
633

GAUTIER Archidiacre d'Ox-
ford, 643

GAUTIER Chanoine de Te-
roüane, 663

GAUTIER Evêque de Ma-
guelone, 610

GAUTIER DE CHATILLON,
633

GAUTIER DE MAURITANIE
Evêque de Laon, 234. &

621

GAUTIER DE S. VICTOR,
724

GAUTIER LE CHANCELIER,
649

GELASE II. Pape, 105.
106. 136. & *suivan-*

tes.

DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES.		1019
GEOFROY Abbé de Clair- vaux, Disciple de Saint Bernard, 300. 301. 303. 304 414. & 417	de Londres,	627
GEOFROY Abbé de Vendôme, 477. & <i>suiv.</i>	GILBERT Evêque de Lim- meric,	608
GEOFROY Evêque de Char- ttes, 183. 258. & 614	GILBERT DE LA PORRÉ Evêque de Poitiers, 410. & <i>suiv.</i>	
GEOFROY, Prieur de Vi- geois, 658	GISLEBERT OU GILBERT CRISPIN Abbé de West- minster, 604. 605. & 609	
GEOFROY ARTHURE Evê- que de S. Asaph, 644	GODEFROY DE VITERBE, 640	
GEOFROY LE GROS Moine de Tiron, 662	GONTHIER Moine de Saint Amand, 658	
GEOFROY OU GAUTIER DE VINESAUF, 656	GRATIEN, 737. & <i>suivan- tes.</i>	
GEORGE Archevêque de Corfou, 679	GREGOIRE VIII. Pape, 432. & 444.	
GEORGE XIPHILIN Patriar- che de Constantinople, 687	GROSOLAN OU CHRYSOLAN, 94. 104. & 663	
GERMAIN Patriarche de Constantinople, 678	GUALBERT Moine de Mar- chiennes, 661	
GEROQUE Pevôt de Rei- chersperg, 626	GUERRIC Abbé d'Igny, 503	
GERVAIS Moine de Cantor- bie, 643	GUIBERT Abbé de Nogent, 502. & <i>suiv.</i> 649	
GERVAIS Prêtre de Chi- cester, 630	GUIGUE Prieur de la Grande Chartreuse, 301. 303. 527. & 529	
GILBERT Abbé d'Hoilande, 299. & 624	GUILLAUME Abbé de Saint Thierry, 244. 299. 300. 303. 381. 382. & 383	
GILBERT DE SEMPRIN- GHAM, 632	GUILLAUME Archevêque de Tyr, 649. & 650.	
GILBERT FOLIOTH Evêque	GUILLAUME DE CHAM-	

- PEAUX** Evêque de Châlons, 107. 109. 360. 361. 362. & 609
GUILLAUME LE PETIT Chanoine Regulier de Neutbrige, ou Neubourg, 350. 351. & 643
GUILLAUME DE SOMMERSET, Moine de Malmesbury, 645
GUY Archevêque de Vienne depuis Pape sous le nom de CALIXTE II. 101. 107. & *suiv.* 135
- H**
- HAIMON** Archidiacre de Châlons, 259
HARIULFE Moine de Saint Riquier, 654
HELOÏSSE Abbesse du Paraclet, 363. & *suiv.* 370. & *suiv.* 391
HENRI Abbé de Clairvaux, 632
HENRI Archevêque de Rheims, 629
HENRI Archidiacre de Huntington, 642
HENRI Evêque de Troyes, 259
HERBERT Moine, 341
HERBORDE, 663
- HERMAN** Abbé de S. Martin de Tournay, 654
HERMAN Juif converti de Cologne, 665
HERVE' Moine du Bourg de Dol, 604. & 613
HILDEBERT Evêque du Mans, & ensuite Archevêque de Tours, 194. 195. 336. & *suiv.* 488. & *suiv.*
SAINTE HILDEGARDE Abbesse du Mont Saint Robert, 152. & 624
HONORE' II. Pape, 141. 146. & 147
HONORE' LE SOLITAIRE, Ecolâtre de l'Eglise d'Aulun, 517. & *suiv.*
HUGUES Abbé de Flavigny, 653
HUGUES Archevêque de Rouën, 514. 515. & 614
HUGUES Cardinal Evêque d'Ostie, 259
HUGUES Moine de Cluny 663
HUGUES Moine de Fleury, 83. & 638
HUGUES Moine de S. Sauveur de Lodeve, 664
HUGUES DE FOLIET Moine de Corbie, 613. 614. & 731
HUGUES DE POITIERS Moine de Vezelay, 657

DES AUTEURS
 HUGUES DE SAINT VICTOR, 729
 HUGUES ETHERIANUS, 683
 HUGUES METELLUS Chanoine
 Regulier, 259. 347. &
 615

I

JACQUES DE VITRY Cardinal, 651
 JEAN Evêque de Lydde, 685
 JEAN Hermite, 304
 JEAN Moine Chartreux des
 Portes, 635
 JEAN Moine de Marmou-
 tier, 655
 JEAN Patriarche d'Antio-
 che, 674
 JEAN BOURGUIGNON Magi-
 strat de Pise, 628
 JEAN BROMPTON Abbé de
 Jorval, 641
 JEAN CAMATERE Patriarche
 de Constantinople, 689
 JEAN CINNAME LE GRAM-
 MAIRIEN, 631
 JEAN DE CORNWAL, 626
 JEAN DE HEXAM Prévôt de
 Hagulstad, 646
 JEAN DE SALISBERY Evêque
 de Chartres, 476. & 560
 JEAN PHOCAS Moine

ECCLESIASTIQUES. 1031
 Grec, 686
 JEAN PYKE Anglois, 645
 JEAN ZONARE Secrétaire
 d'Etat de Constantinople,
 684
 INNOCENT II. Pape, 79. 142.
 147. 160. 200. 324. &
 387

ISAAAC Abbé de l'Etoile,
 632
 ISAAAC Evêque Armenien,
 669
 IVES Evêque de Chartres;
 1. & suiv.

L

LABORANT Cardinal,
 630
 LAURENT Moine de Liege,
 656
 LEON Cardinal Diacre, 654
 LEON DE MARSI Cardinal
 Evêque d'Ostie, 653
 LOUP PROTOPATE, 687
 LUC Abbé de S. Corneille,
 622
 LUCAS CHRISOBERGE Pa-
 triarche de Constantino-
 ple, 680
 LUCE II. Pape, 145. 150. &
 329
 LUCE III. Pape, 431. 445
 & 444.

M

MAREODUS Evêque de
Rennes, 535. & *suiv.*
MAURICE DE SULLY Evêque
de Paris, 592. & 630
MICHEL ANCHIALE Patriar-
che de Constantinople,
687
MICHEL DE THESSALONI-
QUE, 680
MICHEL GLYCAS Sicilien,
672

N

NEOPHYTE Moine Grec
Reclus, 686
NICEPHORE BRYENNIUS
Macedonien, 684
NICETAS Constantinopoli-
tain, 673
NICETAS SEIDUS, 667
NICOLAS Chanoine de Lie-
ge, 663
NICOLAS Moine de Clair-
vaux, 302. & 304
NICOLAS Moine de S.
Alban, 208. & 559
NICOLAS Moine de Sais-
sons, 660
S. NORBERT, 185. & 531

O

ODON Abbé de Bel,
630
ODON Abbé de S. Remy de
Rheims, 662
ODON Chanoine Regulier,
626
ODON Evêque de Cambrai,
607
ODON Moine Benedictin
d'Alt, 534
ODON DE CHIRTON, 655
ODON DE DEUIL Abbé de
S. Corneille, 656
OGER Abbé de Lucedia,
302
OLIVIER DE COLOGNE,
652
ORDERIC VITAL Moine de
S. Evrou, 638
OTHON Evêque de Frisfin-
ghen, 639
OTHON DE S. BLAISE, 641

P

PANDULPHE DE PISE,
661
PASCHAL II. Pape 84. &
suiv. 118. 126. & *suiv.*
PHILIPPE Evêque de Ta-
rence, 629

- PHILIPPE Moine de Clairvaux, 303. & 304
- PHILIPPE DE HARVING Abbé de Bonne-Esperance, 627
- PHILIPPE LE SOLITAIRE Moine Grec, 667
- PIERRE Abbé de Clairvaux, 632
- PIERRE Abbé de Cluny, 222. & 250
- PIERRE B:biothecaire du Mont-Callin, 610
- PIERRE ABAILLARD, 148. 161. 164. 213. & suiv. 244. 360. & suiv.
- PIERRE ALPHONSE Juif Espagnol converti, 605
- PIERRE DE BLOIS Archidacre de Bath, 562. & suiv.
- PIERRE DE CELLES Evêque de Chartres, 208. 333. 558. & suiv.
- PIERRE DE LEON Antipape sous le nom d'ANACLET, 142. & suiv. 157. & 160
- PIERRE DE POITIERS Chancelier de l'Eglise de Paris, 723
- PIERRE DE RIGA Chanoine de Rheims, 629
- PIERRE DE ROYE Moine de Clairvaux, 260
- PIERRE GROSOLAN OU CHRYSOLAN, 94. 104. & 668
- PIERRE LE MANGEUR Doyen de S. Pierre de Troyes, 634
- PIERRE LE VENERABLE Abbé de Cluny, 222. 232. 250. 310. & suiv. 391
- PIERRE LOMBARD Evêque de Paris, 696. & suiv.
- PIERRE THEUTBODE, 647
- POIHON Moine de Prom, 208. & 620
- PULLUS Cardinal, 712

R

- RADULPHE OU RAOUL L'ARDENT, 607
- RAIMOND D'AGILES Chanoine du Puy, 648
- RAINAUD DE SEMUR Archevêque de Lion, 660
- RAOUL DE DICETO Doyen de Saint Paul de Londres, 659
- RAOUL LE NOIR Moine de S. Germer, 622
- RICHARD Abbé du Mont-Callin, 611
- RICHARD Prieur de Hagulstad, 658
- RICHARD DE S. VICTOR, 732

1034 TABLE ALPHABETIQUE

ROBERT Archidiacre de l'Ostrevant,	663	SIFROY,	663
ROBERT Moine de S. Remy de Rheims,	648	SIGEBERT Moine de Gemblours,	515
ROBERT DE FLAMESBURE Chanoine Regulier de S. Victor,	635	SILVESTRE GIRAUD, Evêque de S. Davids,	646
ROBERT DE MELUN Evêque de Hertford,	724	SIMEON DE DURHAM,	645
ROBERT DE TORIGNY Abbé du Mont Saint Michel,	515. & 641	SIMEON LOGOTHETE,	681
ROBERT PAULULUS Prêtre d'Amiens,	629	SUGER Abbé de S. Denis,	152. 153. 154. 333. & 656
ROBERT PULLUS Cardinal,	719		
RODULPHE Abbé de Saint Trion,	616		
ROGER DE HOVEDEN, Professeur d'Oxford,	647		
ROUL TORTARIUS,	664		
RUPERT Abbé de Duyts,	726. & <i>suiv.</i>		

S

SAMSON Archevêque de Rheims,	191. & 259	T	
SAXON LE GRAMMAIRIEN, Prévôt de Roschild,	659	TEULFE Moine de Maurigny,	657
SERLON Abbé de Savigny,	620	THEODORE BALSAMON, Patriarche d'Antioche,	688
SIBRAND Abbé de Mariégarde,	664	THEOFROY Abbé d'Epternach,	660
		THEORIANUS,	682
		THEUTBODE,	647
		THIBAUD Clerc de l'Eglise d'Etampes,	606
		THIBAUD Moine de S. Pierre de Beze,	663
		THIERRI Abbé,	625
		THIERRI Moine,	638
		THIMON,	663
		S. THOMAS Archevêque de Cantorbie,	448. & <i>suiv.</i>
		THOMAS Abbé de Maurigny,	615
		THOMAS Moine de Cisteaux,	633

DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES. 1035

THOMAS Moine d'Ely, 665
 TURGOT Moine de Durham,
 645
 TURSTIN Archevêque
 d'York, 160. & 663

V

U DASCALQUE Moine,
 655

ULGER Evêque d'Angers,
 616

ULRIC Evêque de Con-
 stance, .. 662

URBAIN III. Pape, 431. &
aux Additions.

WASELIN MOMALIUS
 Prieur de S. Laurent de
 Liege, 619

WOLBERON Abbé de Saint
 Pantaleon de Cologne,
 622

Z

ZACHARIE Evêque de
 Chrysole, 636

ZONARE Secrétaire d'Etat
 de Constantinople, 634

*Fin de la Table Alphabétique des Auteurs Ecclesiastiques
 du douzième Siècle de l'Eglise.*



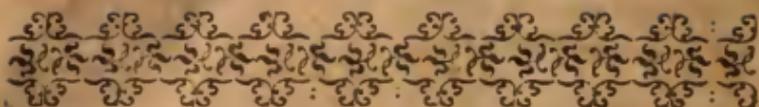


TABLE ALPHABETIQUE
DES CONCILES
TENUS DANS LE DOUZIE'ME SIECLE
DE L'EGLISE.

A

	<i>Années.</i>	<i>Pages.</i>
C oncile d'Anse,	1100	763
Assemblée d'Avignon,	1162	425
Concile d'Avranches,	1172	773.
Concile d'Auxerre,	1147 164. &	418

B

Concile de Baugenci,	1104 46.47. &	761
Concile de Beauvais,	1114 101. &	763
Assemblée de Beauvais,	1161 422. &	547

C

Concile de Cassel, en Hibernie,	1172	772
Concile de Châlons,	1115	101
Concile de Chartres,	1146 248. &	333
Assemblée de Clarendon ;	1164	452
Concile de Cologne,	1115	101
		Concile

DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES. 1037
Années. Pages.

E

Concile d'Etampes,	<u>1100</u>	30
Concile d'Etampes,	1130	142. & 160
Concile d'Etampes,	<u>1147</u>	<u>164</u>

G

Assemblée de Geinlenheusen,	<u>1186</u>	<u>432</u>
Assemblée à Gisors,	<u>1168</u>	<u>464</u>
Concile de Guastalle,	1106	<u>21</u>

H

Concile en Hibernie,	1110	<u>508</u>
----------------------	------	------------

I

Concile de Jerusalem,	1111	101
Synode d'Iork,	<u>1195</u>	<u>777</u>
Concile de Joarre,	1130	147,

L

Concile de Latran,	1112	99
Concile de Latran,	<u>1116</u>	<u>102. & 668</u>
Concile L. general de Latran,	1123	123
Concile II. general de Latran,	1139	<u>144. & 744</u>
Concile III. general de Latran,	1179	457. & 748
Assemblée de Liege,	1131	<u>142. 143. 160</u>
Assemblée de Lodi,	1161	<u>424</u>
Concile de Lombes,	1176	<u>352</u>

XII. Siecle.

Vuu

1038 TABLE ALPHABETIQUE DES CONCILES

	<i>Années.</i>	<i>Pages.</i>
Concile de Londres,	<u>1125</u>	<u>766</u>
Concile de Londres,	<u>1127</u>	<u>767</u>
Concile de Londres,	<u>1138</u>	<i>ibid.</i>
Concile de Londres,	<u>1175</u>	<u>644. & 774</u>

M

Concile de Mayence,	<u>1105</u>	<u>89. & 90</u>
Concile de Mayence,	<u>1107</u>	<u>92</u>
Concile de Montpellier,	<u>1195</u>	<u>779</u>

N

Synode de Nantes,	<u>1127</u>	<u>496</u>
Assemblée de Neufmarket,	<u>1161. 422.</u>	
Assemblée de Northampton,	<u>1164</u>	<u>456</u>
Assemblée de Northuse,	<u>1105</u>	<u>88</u>

O

Concile d'Oxford,	<u>1160</u>	<u>352</u>
-------------------	-------------	------------

P

Concile de Paris,	<u>1105</u>	<u>51. & 762</u>
Concile de Paris,	<u>1147</u>	<u>164. & 411</u>
Concile de Pavie,	<u>1160</u>	<u>421. 422. 545. 547</u>
Concile de Pise,	<u>1134</u>	<u>161. 232. 324</u>
Concile de Poitiers,	<u>1100</u>	<u>33. 34. 35. & 759</u>

R

Assemblée de Ratisbonne,	<u>1110</u>	<u>94</u>
--------------------------	-------------	-----------

DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES. 1039

	<i>Années.</i>	<i>Pages.</i>
Concile de Rheims,	<u>1115</u>	<u>101. & 764</u>
Concile de Rheims,	<u>1119</u>	<u>108</u>
Concile de Rheims,	<u>1131</u>	<u>143. 161.</u> <u>& 768</u>
Concile de Rheims,	<u>1148</u>	<u>164. 358. 413.</u> <u>& 769</u>
Concile de Rome,	<u>1102</u>	<u>86</u>

S

Concile de Sens,	<u>1140</u>	<u>163. 214. 235.</u> <u>244. 384.</u> <u>& suiv.</u>
Concile de Sens,	<u>1163</u>	<u>591</u>
Concile de Sens,	<u>1198</u>	<u>358</u>
Concile de Soissons,	<u>1121</u>	<u>366</u>

T

Concile de Tornus,	<u>1115</u>	<u>135</u>
Concile de Toulouse,	<u>1119</u>	<u>351. & 764</u>
Concile de Toulouse,	<u>1161</u>	<u>423</u>
Concile de Tours,	<u>1163</u>	<u>352. 426. 554.</u> <u>& 769</u>
Concile de Trèves,	<u>1148</u>	<u>624</u>
Assemblée de Tribur,	<u>1119</u>	<u>107</u>
Concile de Troyes,	<u>1104</u>	<u>660. & 76</u>
Concile de Troyes,	<u>1107</u>	<u>55. & 93</u>
Concile de Troyes,	<u>1128</u>	<u>160. 1783</u> <u>& 288.</u>

V

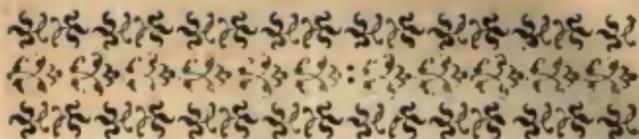
Concile de Valence,	<u>1100</u>	<u>758</u>
	<u>Vnu ij</u>	

1040 TABLE ALPHABETIQUE DES CONCILES, &c.

	<i>Années.</i>	<i>Pages.</i>
Assemblée de Venise,	1177	431
Concile de Vienne,	1112	101
Assemblée de Westminster,	1163	450. & 451
Assemblée de Vitzbourg,	1166	426. & 461

Fin de la Table Alphabetique des Conciles.





T A B L E

DES MATIERES PRINCIPALES,

Contenuës dans ce Volume.

A.

Abbes. Que ce n'est pas tant la Benediction d'un Evêque, que l'Electio des Moines qui fait la promotion d'un Abbé, p. 17 & 28. Défense aux Evêques de rien exiger pour la Benediction des Abbez, 761. Des habits Pontificaux qu'ils usurpoient, 788. Privilège accordé par le Pape à l'Abbé de Cluny de porter la crosse & la mitre, 134. Cet usage blâmé, 580. Ornemens qu'ils ne peuvent porter en officiant, sans en avoir obtenu le Privilège du Saint Siege, 760

Abbeses. Simplicité quelles doivent avoir dans leurs habits, 767. 768

Abfolution, refusée aux criminels condamnez à mort, 786

Abstinence. Comment ob-

servée celle des Vendredis & des Samedis, 786. Abstinence de viande commandée aux Religieux de l'Ordre de Saint Benoit, même de Cluny, 332

Academies. Leur commencement, 385

Accidens. Questions sur la nature des accidens qui restent dans l'Eucharistie après la Consecration, 405. 406

Adele Comtesse de Chartres. Remontrance d'Ives de Chartres à cette Comtesse, 4. Ses differends avec l'Evêque & le Clergé de Chartres, 41. 42. 43. 44. 45. 55

Adelece Dame du Puiset. Son accommodement avec Ives de Chartres touchant les vexations que ceux du Puiset avoient exercées contre l'Eglise de Chartres, 23. Continuation de ces vexa-

V u u iij

- tions suivie d'excommunications, 28. 62
- Adultere*, sujet à l'excommunication, 7. & 8. Cas où il ne rompt point le mariage, 42. Si une femme adulate doit être séparée nécessairement d'avec son mari, 65. Qu'une femme soupçonnée d'adultere sans aucune preuve, ne se doit point purger par l'épreuve du fer chaud, mais par serment, 72. 77. Que ceux qui ont contribué à un adulate, ou qui en sont coupables, ne peuvent rendre témoignage contre la femme adulate, 67. 72. Soupçons mal fondez touchant un adulate, 62
- Affranchis*. Enfans d'Affranchis exclus du Clergé, 42
- Albert d'Atella Antipape*, pris prisonnier, & renfermé, 85
- Ames*; leur spiritualité, 313
- Amour de Dieu*. Diverses sortes & degrez de l'amour de Dieu, 290
- Anachorettes*. Sentiment d'Ives de Chartres touchant les Anachorettes, 60
- Anges*. Traité des Anges du Maître des Sentences, 706
- Angleterre*. Droits prétendus par le Roi d'Angleterre sur les Ecclesiastiques & les Eglises de son Roiaume, 452. & suiv.
- Annonciation de la Vierge*. Dispute sur le jour de cette Fête, 670
- Antechrist*. Opinion qu'il devoit venir dans le douzième Siecle, 185
- Apparitions*. Si elles sont réelles, 512
- Appellations*. Des Appellations dans les Jugemens, 64. & 65. Abus des Appellations au Saint Siege, 210. & suiv. 264. & suiv. 498 499. 541. & 782. Reglement sur ces Appellations, 751. Lettres d'Appel appellées *Apostoli*, 542
- Archidiaconex*, ne doivent être donnez qu'à des Diacres, 123. 745. 749. 765
- Archiprêtres*, doivent être Prêtres, 113
- Armeniens*. Leurs Erreurs & leurs Pratiques refutées, 670. 671. & suiv. Leurs Jeunes, *ibid.*
- Arnaud de Bresse*. Son Histoire, ses Erreurs & sa condamnation, 349. & 350. Sa condamnation par le Pape, 148. 152. 216
- Eglise d'*Arras*. Division de cette Eglise & de celle de Cambrai, 127. 132. & 134
- Attributs*. Des Attributs de Dieu, 392. & suiv. Autres Questions sur la distinction des Attributs de l'Essence & des Personnes Divines, 410. & suiv. Questions sur les Attributs de Dieu traitées par le Maître des Sentences, 703. De la presence de

Dieu en tous lieux , 621

Aumône. Un Evêque loué d'avoir donné ses biens de son vivant aux pauvres , 178. & 194. Différence des Aumônes que l'on fait pendant la vie , & des Legs , 178

Autel. Que la Pierre consacrée d'un Autel perd sa consécration en changeant de lieu , 27. & 30. Et qu'il n'en est pas de même des Autels portatifs , *ibid.* Autels acquis sous le titre de Personats , 6

Auteurs prophanes Si l'on s'en peut servir en parlant de la Religion , 395. 563. 564

Azile. Droit d'Azile pour les Eglises , 746

B.

B*aptême.* Nécessité du Baptême pour le salut , 507. Effets du Baptême , 486. Cere monies du Baptême dans le douzième Siecle , 772. 785. Nombre des Parrains , 778. Questions sur le Baptême , 295. 296. Question sur la validité d'un Baptême donné sous une forme extraordinaire , 255. & 592. Erreurs des Petrobusiens & autres Hérétiques du douzième Siecle sur le Baptême , 319. 341. & *suiv.* 601. & *suiv.*

Eglise de Beauvais , longtemps gouvernée par de méchans Evêques , 31. Exhortée par Ives de Chartres d'en choisir un bon , 35

Abbaye du Bec. Accommodement entre les Moines de cette Abbaye & ceux de Moleme , fait par Ives de Chartres , 6. 14. & 15

Benediction. Que celle que les Abbez reçoivent dans leur promotion n'est qu'une simple Priere , 28. 32. De celle que reçoivent les Moines dans leur Profession , 15

Benefices. Comment , & à qui ils doivent être donnez , 234. 750. 752. 755. 760. 766. 773. Ne doivent être reçus de la main des Laïques , 747. 760. 766. Ne doivent être prétendus comme par droit de succession , 494. 746. 765. 766. Collation

des Benefices à charge d'ames ne se peut faire sans le consentement de l'Evêque , 124. Défense de rien exiger pour des presentations aux Benefices , 776. Pluralité de Benefices défendue , 33 34. 234. 754. 767. Qu'on ne peut , sans dispense du Pape , en posséder deux , 76. Défense de diviser les Prébendes , 769. Sçavoir si l'on doit accepter ou refuser un Archevêché , 174. 175. Prébendes unies à un Monastere , 312

Besanson. Différend entre deux Eglises de cette Ville pour le droit de Cathedrale , 134. 135. 118

Biens d'Eglise. Que les Princes & les Laïques n'en doivent point avoir la dispo-

sition, 124. Reglemens contre ceux qui s'en emparent, 53. 65. 110. 125. Obligation de rendre aux Evêques ceux qui leur appartiennent, 61. & 62. Que les Laiques ne doivent avoir aucune part aux offrandes ni aux dixmes, 761. 765. 769. Immunité des biens d'Eglise, 755. Que la possession de l'an & jour pour les Eglises suffit, 764. Question sur ceux qui sont acquis par les Moines, 57. Qu'un Evêque ne peut pas donner à un Abbé les biens d'une Communauté, 65. S. Bernard soutient que des Laiques peuvent les restituer valablement à des Moines, 242. Et Pierre de Cluny, que les Laiques peuvent avoir des dixmes & des biens d'Eglise, 320. & 321. Que les biens que les Ecclesiastiques ont amassés des revenus de l'Eglise, doivent appartenir aux Eglises, 755. Impositions sur les biens d'Eglise défendus, 756. Déchargez de toute redevance, 771. 772. Ordonnances pour les conserver, 770. & 771. Défense de piller les biens des Clercs après leur mort, 745. Abbaye de *Bonneval*. Donation faite à cette Abbaye par Ives de Chartres, 78

C.

C*abaret*. Interdit aux Ecclesiastiques, 775
Can'ices. De quelle matiere ils doivent être, 776. 778
Cambray. Plaintes de l'Eglise de Cambray contre le Pape, 127. Division de cette Eglise & de celle d'Arras, *ibid.* 132. & 134.
Canons. De leurs différences, 79
Cardinaux. Leur Dignité, 783. Choisis de toutes les Nations, *ibid.*
Carmes. Etablissement de l'Ordre des Carmes, 788
Cas reservez au Pape. L'absolution de ceux qui ont battu un Ecclesiastique, 746. 762. 771. 785.
Catechumenes. Ceremonie de faire les enfans Catechumenes à la porte de l'Eglise, 772.
Celibat. Ordonné par les Canons aux Clercs qui sont dans les Ordres saciez, & les peines portées contre les Clercs mariez, concubinaites, ou qui habitent avec des femmes, 64. 88. 110. 124. 125. 129. 133. 745. 755. 766. 775. & 779. Qu'un homme ne peut embrasser le Celibat que du consentement de sa femme, 71
Chanoines Reguliers. Observations sur les Chanoines Reguliers, 789. Leur état

relevé au-dessus de celui des Moines, 14. Qu'ils peuvent administrer les Sacramens & faire les Fonctions Curiales, 26. 64. & 760. Que ceux qui avoient des Cures dépendoient de l'Abbé, & étoient amovibles à sa volonté, 594. Conduite d'un Chanoine Régulier qui avoit quitté sa Cure pour retourner dans son Abbaye, desaprouvée, 192. Chanoines Réguliers reçus dans des Monasteres, 170. Ne peuvent rentrer dans le Clergé s'étant faits Moines, 19. Reproche à un Chanoine qui avoit quitté la Vie Régulière, 169. Ceux qui quittent leur profession privez de la Communion de l'Eglise, 765. Vestiges de Régularité dans le Chapitre de Rheims, 594. *Charité.* Des devoirs & de l'étendue de cette Vertu, 588.

Eglise de Chartres. Usage de cette Eglise touchant certaines retributions condamnée par Ives de Chartres, 43. 44. & abolie 74. 75. Ceux qui ne pouvoient obtenir des Benefices dans cette Eglise, 47. 48. Contestation entre cette Eglise & l'Abbaye de Maimoutier pour l'Eglise de S. Nicolas de Courbeville, 74. 75. 76. 78.

Chevaliers. Divers Ordres de Chevalerie, 789. De l'Institution de ceux du Temple, 287. & 288.

Cîteaux. Fondation du Monastere de Cîteaux, 158. Monasteres de cet Ordre, 159. Etat de l'Ordre de Cîteaux dans le douzième Siècle, 787

Clefs. Sentimens des anciens Scholastiques sur la puissance des Clefs, 734

Clercs. Autoritez que rapporte Ives de Chartres pour relever la dignité des Clercs au dessus des Moines, 14. De la loy de ne point recevoir dans le Clergé ceux qui ne sont pas nez en legitime mariage, 95. Quels doivent être les Habits des Clercs, 744. 778. Obligez par les Canons de vivre dans le Celibat, 124. 125. 129. & 133. Qu'ils ne doivent avoir des femmes suspectes chez eux, Défendu aux Clercs de prendre des Charges seculieres, 754. d'exercer la Judicature, 774. d'assister aux Jugemens de mort, 775. & d'aller au Cabaret, *ibid.* La milice leur est défendue & le port d'armes, 768. Maniere de se purger des crimes dont ils sont soupçonnez, 62. & 63. La connoissance de leurs causes interdite aux Laïques, 45. Ne peuvent être jugez par des Juges Laïques que pour des crimes qui meritent la mort, 35. & 36. Clercs orgueilleux & debauchez, 198. Ceux qui quittent leur profession privez de la Communion de l'Eglise, 765. Défense de piller leurs biens

après leur mort , 744

Cluny. Etat de l'Ordre de Cluny dans le douzième Siècle, 737. Droit des Abbez de Cluny de porter la Crosse & la Mitre, 134. Differens de l'Ordre de Cluny & de celui de Cîteaux , 222. 236. 250. 320. 321. 328. Déreglemens de l'Ordre de Cluny , 277. & *suiv.* Apologie de l'Ordre de Cluny , 314. & *suiv.* 327.

Commandemens. Des Commandemens & des Dispenses , de leurs différentes especes & de leurs différentes obligations , 270. 271

Communion. Ordonnée sous les deux especes séparément , 131. Qu'on ne doit pas faire difficulté de recevoir la Communion d'un Prêtre soupçonné de mauvaise vie , 45. & 46. Refusée aux criminels condamnés à mort , 786

Conception de la Vierge.

Lettre de S. Bernard sur la Fête de la Conception , 204. Sentimens d'autres Auteurs sur ce sujet 208. 209. 560

Conciles. Conciles Generaux , 123 743. Autorité des Papes dans les derniers Conciles , 782

Concubine. S'il est permis d'épouser la Concubine , 7

Confession. Sa nécessité , 482. Que cel'e des pechez legers peut se faire à tous les Fideles , 58

Confirmation. Effets de la Confirmation , 486

Cour de Rome. Sa Domination & ses Exactions blâmées , 224. 262. 264. 571. & 595.

Criminels. L'Absolution & la Communion refusées à ceux qui étoient condamnés à mort , 785

Croisades. Indulgences & Privileges accordez aux Croisiez , 124. 151. 444.

Croix. Respect dû à la Croix, 670. Les Heretiques du douzième siecle rejetoient le culte de la Croix , 339. & *suiv.* 601. & *suiv.*

Cures. Peuvent être possédées par des Chanoines Reguliers , 26. 27. 64. Fonctions Curiales défendues aux Moines , 761. Permisés aux Chanoines Reguliers , 760

D.

D*Aimbert Archevêque de Sens.* Quand élu Archevêque , 20. Oppositions de Hugues Archevêque de Lion touchant son Ordination , combatuës par Ives de Chartres , *ibid.* 21. 22. 24. 25. Est ordonné par le Pape malgré ces oppositions , 28. & 29

Dialectique. Défense de la Dialectique , 378

Dieu. De la presence de Dieu en tous lieux , 621. Questions sur les attributs de Dieu traitées par le Maître des Sentences , 703 Si Dieu peut faire ce qu'il ne fait pas ,

399. 701. 732. En quoi consiste son immutabilité, 400.

401. 409. 527. De la maniere & de l'obligation d'aimer Dieu, 290

Dispenses. De leurs différentes Especes, 270. & 271.

Que les Dispenses qui sont données sans raison ne servent de rien, 168. 172. 173.

266. 267. 782. Regles touchant les Dispenses, 271. 551.

Dixmes. Reglemens sur les Dixmes, 771. 772. 773.

774. 776. 778. Obligation de les rendre aux Evêques, 745. Ne doivent appartenir à des Laïques 765. 769. Que

les Laïques en peuvent posséder selon Pierre de Cluny, 320. & 321. Que les Moines ne doivent pas en acheter des Laïques pour les convertir à leur profit, 59. L'Ordre de Cîteaux refuse de les payer; ce qui paroît injuste à Pierre de Blois, 577

Doyenné. Ne doivent être donnez qu'à des Prêtres, 745 749. 765.

Domination. Domination de la Cour de Rome blâmée, 224. 262

Droit Canon. Decret de Gratien reçu & enseigné publiquement aussi-tôt qu'il parut, 737. 743. Collections de Decretales fausses, 598

E.

E *Celestiaſtiques.* Voiez *Clercs.*

Ecoles. Bel éloge des Ecoles de Paris, 567

Ecriture Sainte. Que l'étude du Texte Hebreu est nécessaire pour l'intelligence de l'Ecriture Sainte, 380. Nouvelle maniere de commenter l'Ecriture Sainte, 726

Eglise. Unité & liberté de l'Eglise, 554. Ordonnances du Pape Palchal II. reformées en France, parce qu'elles n'étoient pas favorables aux libertés de l'Eglise Gallicane, 40.

Eglise, Temple. Les Heretiques du douzième Siècle ne vouloient ni Eglise, ni Temple, ni Autels, 339. & suiv.

601. & suiv.

Elections. Celles des Papes réservées aux Cardinaux, 783. Reglement pour l'Electioſion des Papes, 749. Quelle Electioſion du Pape est canonique, 546. Comment on doit proceder à l'Electioſion d'un Evêque, 201. 202. 203. 218. Nécessité de l'Electioſion & de la Consecration pour faire un Evêque 482. 483. Que l'Electioſion doit être faite par le Clergé, 36. 490. Que les Chanoines doivent appeller des personnes de pieté dans les Elections des Evêques, 748. Que l'on doit suivre

dans l'Élection la plus grande & la plus saine partie, 755. Comment les Papes en deviennent les Maîtres, 782.

Empire. Quel Empire n'est point un don du Pape, 420. 436. 437.

Entrée en Religion. Défendu de rien exiger pour l'entrée en Religion, 753. & 787.

Eon de l'Etoile. Heretique ridicule, 358.

Epreuves. Celle du fer chaud desaprouvée par Ives de Chartres pour la justification d'une femme soupçonnée d'adultere, 72. 77. Que les Evêques ne doivent subir aucune épreuve pour se justifier, 28.

Estienne de Guarlande. Estimé indigne de l'Evêché de Beauvais par Ives de Chartres, 31. 32. qui est néanmoins obligé d'écrire en sa faveur au Pape Paschal, qui ne laisse pas de rejeter son élection, 33. 34. & 35. Gualon élu en sa place, 36. 37. Son scrupule pour être élu Evêque de Paris, levé par Ives de Chartres, 73.

Eucharistie. Diverses Questions sur la Celebration de l'Eucharistie, 5. 4. 525. 526. Questions sur la nature des accidens qui restent dans l'Eucharistie après la Consecration, 405. 406. Intention de consacrer des Hosties nécessaire pour qu'elles le

soient, 510. Que la Consecration des méchans Ministres est valable, 539. La présence réelle prouvée, 432.

506. 510. Que JESUS-CHRIST est tout entier sous chaque parcelle, 510. Donnée

sous les deux especes 495. 525. & 786. Défense de la donner trempée dans du vin, 776.

Si le pain trempé que Nôtre-Seigneur donna à Judas étoit son Corps, ou non, 506.

Quelle doit être portée aux malades avec respect par des Ecclesiastiques, 767. Qu'elle n'est point absolument nécessaire pour le salut, 507. Défense de la garder plus de huit jours, 767. De l'usage du pain azyme pratiqué par les Armeniens dans la celebration de l'Eucharistie, 670. Erreurs de plusieurs Heretiques du douzième Siècle sur l'Eucharistie, 339 & suiv. 601. & suiv. 5. Bernard presente l'Eucharistie au Duc de Guienne pour le confondre, 144.

Eudes grand Senechal de Normandie. Conseil que lui donne Ives de Chartres touchant la conduite qu'il doit tenir à l'égard d'un Evêque accusé de simonie, 11. & 12.

Evêques. De leur Election, 45. 201. 202. 203. 218. 482. 483. 490. 748. 755. Conditions requises pour être élevé à l'Episcopat, 749. Que celui qui est élu Evêque perd

ses autres Benefices, *ibid.* Age requis pour être Evêque, *ibid.* Du droit des Rois sur les Elections des Evêques, 21. & 22. De leurs devoirs, de leurs vertus & de leurs vices, 269. 566. 567. 589. De l'obeissance qui leur est due, 57. 58. Du Jugement des Evêques, 11. & 12. Qu'ils ne peuvent être cités à un Concile hors de leur Province que par le S. Siege, 63. & 69. Prétentions d'un Legat touchant les Ordinations des Evêques de France combattues par Ives de Chartres, 19. 20. & *suiv.* Vie d'un Evêque, 596. Sçavoir s'il est à propos qu'il y en ait en Cour, 565. & 578. Dérèglement de la conduite de quelques Evêques, 198. 210

Eunuque Cas où un Eunuque peut être élevé aux Ordres sacrez, 67. 63

Excommunication. Cause pour laquelle on peut la porter, 127. Portée pour violement de paix, 74. Que les Rois ne doivent point être excommuniez, 128. Qu'un Evêque peut excommunier les Diocésains d'un autre avec la permission du Pape, 28. Qu'on ne doit pas excommunier une personne avant que son procez lui soit fait, 52. 53. Que les excommunications n'ont point d'effet à l'égard du civil, 127. & 123. Qu'on ne peut excom-

munier ceux qui confessent des pechez secrets, 57. Si un Prêtre doit se separer exterieurement de la Communion d'un coupable qui lui a confessé secretement un crime qui merite l'excommunication, 49. Défense de recevoir à la Communion les excommuniez par leur Evêque, 40. 124. 744. Excommunication portée par un Evêque contre un Seigneur, & pourquoy levée par un autre, 23. Si l'on est obligé d'éviter toutes sortes d'excommuniez, 57. Secours qu'on peut donner aux excommuniez, 57. & 58. Plusieurs Chapitres de Chanoines qui ont le droit d'excommunier, 39. Privilège des Rois pour faire absoudre des excommuniez, 23

Exemptions. Abus des Exemptions, 266. 575. 576. 788. Celles des Moines défendues, 125. 139. Exemptions soutenus, 478. & 479.

Extrême-Onction. Qu'elle se peut reiterer, 330

F.

Femmes. Que leur commerce avec des Ecclesiastiques est scandaleux, 61. 70

Fête de l'Annonciation de la Vierge. Dispute sur le jour de cette Fête, 670

Fête de la Nativité de Nôtre Seigneur. Solemnité avec

laquelle on la doit celebrer ,
670

Fête des Lumieres. Temps
de cette Fête , 671

Flambard Evêque de Dur-
ham. Ses entreprises sur l'E-
vêché de Lisieux , 48. 49

G

G*Aulnier Abbé de Saint*
Maur des Fosses. Con-
seils que lui donne Ives de
Chartres sur la conduite de
son Monastere , 11

Abbaye de Sainte Genevie-
ve. Réforme établie dans cet-
te Abbaye , par Suger , 153

Geofroy Evêque de Char-
tres. Déposé , & Ives mis
en sa place , 2. 4. Tentati-
ves pour son rétablissement ,
ibid. 3. 5. & 6

Geofroy Abbé de Vendô-
me. Reproches que lui fait
Ives de Chartres , 60. 63

Geofroy Chanoine de Tours.
Son differend avec Gislebert
neveu de l'Archevêque de
Tours , 61

Gillebert de la Porrée. Sa
Doctrine & son Histoire ,
410. & *suiv.* Ses Erreurs
combattuës par Saint Ber-
nard , 164. 411. 414. Et
condamnées dans un Concile
de Rheims , 413. & *suiv.*

Grace. Accord de la Liber-
té & de la Grace , 291. 518.
519. 520. 588. Sentimens
du Maître des Sentences sur
la Grace & le Libre-Arbitre ,

707. Sentimens d'Abaëlard
sur la Grace , 405. 408

Grandmont. Ordre de
Grandmont , quand & par
qui institué , 788

Gualon élu Evêque de
Beauvais. Oppositions à son
Election soutenue par Ives
de Chartres , 36. & 37.
Transferé à l'Evêché de Pa-
ris , 47. 53. Et ensuite à l'E-
vêché de Beauvais , 73

Guibert Antipape. Temps
de sa mort , 84. Son corps
déterré & jetté à la voirie ,
91

Guillaume , Archidiacono
d'Evreux. Fait Evêque de
Lisieux , 49. & 50

Guillaume Clerc de l'E-
glise de Chartres ; fait Evê-
que de Paris , 16. & 17

Guillaume Duc de Guien-
ne. Moyen dont se sert Saint
Bernard pour confondre ce
Duc , 144. 162

Guy du Puiset. Ses vexa-
tions contre l'Eglise de Char-
tres suivies d'excommunica-
tion , 62

H.

H*abits.* Quels doivent
être ceux des Clercs ,
744. Ceux des Abbeses ,
767. 768. La Benediction
des Habits Sacerdotaux re-
servée à l'Evêque , 760

Hebreu. Que l'Etude du
Texte Hebreu est nécessaire
pour l'intelligence de l'Ecri-

ture ; 380

Henri IV. Empereur. Ses differends avec le Pape Paschal II. 85. & *suiv.* Excommunié par ce Pape dans un Concile ; & Formule de cette excommunication, 86. Proposé de faire un voyage à la Terre-sainte, 87. Causé de la révolte de son fils, *ibid.* Mis en prison & dépossédé, 89. Se sauve à Liege, où il fait publier une Déclaration contre son fils, 90. Réponse de son fils à cette Déclaration, *ibid.* Temps de sa mort, 91. Son corps porté à Spire, & mis dans un Sepulchre hors de l'Eglise, *ibid.*

Henri V. Empereur ; se révolte contre son pere, 87. Est reconnu Empereur par les Saxons, *ibid.* Quoique défait par son pere, il trouve le moyen de se rétablir, & de s'emparer de ses thresors, 88. & 89. Son infidelité dénaturée à l'égard de son pere, *ibid.* Ses contestations avec le Pape Paschal touchant les Investitures, 92. & *suiv.* 118 & 119. Force le Pape de les lui accorder, 96. & 97. Est excommunié pour cela dans plusieurs Conciles, 104. Ses differends avec le Pape Calixte touchant les mêmes Investitures, 109. Son accommodement avec ce Pape, 111. & *suiv.* 119. 120. & 121

Henri Heretique. Histoire

de cet Heretique & ses Erreurs, 336. & *suiv.* Ses Erreurs combattues par Saint Bernad, 164. 226. 227. 228

Hildebert, ou Aldebert Archidiaque du Mans. Avis que lui donne Ives de Chartres touchant sa conduite passée, & touchant son Election à l'Evêché du Mans, 77

Hilgode Evêque de Soissons. Quitte son Evêché, pour entrer dans la Retraite, 32. Oppositions à ce qu'il soit fait Abbé combattues par Ives de Chartres, *ibid.*

Homicide. Est un pêché, quoique commis en son corps défendant, 495. Exclut un Prêtre du Sacrifice de la Messe, 494. Si une femme qui a épousé l'homicide de son mari en peut être séparée, 53

Hôpital de Châteaudun. Mis sous la protection de l'Eglise de Chartres, 77

Hosties. Intention de consacrer des Hosties, necessaire pour qu'elles le soient, 510

Hubert Evêque de Senlis. Lettres d'Ives de Chartres en faveur de cet Evêque accusé de crimes, 71. 73

Hugues Archevêque de Lyon. Remontrances d'Ives de Chartres, pour procurer à cet Archevêque la Legation de France, 10. 385

Droits qu'il s'attribuë en qualité de Legat , 19. 20. Ces Droits combattus par Ives de Chartres , *ibid.* & *suiv.*

Hugues Evêque de Grenoble. Sa Canonisation , 249

Hugues Comte de Troyes. Avis d'Ives de Chartres à ce Comte , touchant le Mariage du Roi , 63. Et touchant le Celibat , 71

Hugues Vicomte de Chartres. Son différend avec le Comte Rotroque , 52. 53. & 54

Hugues Seigneur du Puiset. Excommunié à cause des vexations qu'il faisoit à l'Eglise de Chartres , 39. Ses restitutions , 41

I.

Jean Archevêque de Lyon. Prétentions de cet Archevêque combattues par Ives de Chartres au nom de l'Archevêque de Sens & de ses Suffragans , 68. & 69. Réponses de cet Archevêque de Lyon , 69. & 70

Jean Evêque d'Orleans. Ses brigues pour avoir cet Evêché , 18. 24. 26. Qu'il obtient en faisant déposer son Prédécesseur Sanction , 24. Est ordonné malgré les oppositions d'Ives de Chartres , *ibid.* 25. 26. & 28. Contestation qu'il a avec Ives de Chartres touchant une ex-

communiacion que celui-ci avoit fulminée contre des Diocésains de l'Evêché d'Orleans , 28

Abbaye de S. Jean du Val. Fondation de cette Abbaye , 78

Eglise de Jerusalem. Des Droits de ses Patriarches , & de leur Jurisdiction , 129. 130. 131

Jésus-Christ. Sa Divinité clairement établie dans l'Ecriture Sainte , 334. Et prouvée contre les Juifs , 605. 606. Que le Corps de JESUS-CHRIST a été réel & véritable , 669

Jeûne. Comment observé dans le douzième Siecle , 786. Reglement pour celui des Quatre-Temps du mois de Jun , 88. Jeûne pendant l'Avent conseillé , 774. Jeûne extraordinaire pour la guerre de la Terre-sainte , 444. Jeûnes des Armeniens , 672

Ignorance. Pechez d'ignorance , 297

Images. Usage & Culte des Images , 506

Immutabilité de Dieu. En quoi elle consiste , 400. 401. 409. 527

Incarnation. L'Incarnation du Fils de Dieu connue par les Prophetes , 296. Et par les Anges , 297. Traité de l'Incarnation par le Maître des Sentences , 709. & *suiv.*

Incendiaires. Peines contre eux , 746

Indulgences,

Indulgences, accordées pour ceux qui visitent les Tombeaux des Apôtres, 104.

Investitures. Origine, progrès, cérémonies, & contestations sur les Investitures, 113. & *suiv.* Usages des Investitures en Angleterre & dans les autres États, 121. 122. 123. 133. 148. Usage de ce Droit par les Rois de France autorisé par Ives de Chartres, 21. & 22. Sentimens d'Ives de Chartres & de quelques autres Evêques de France, touchant les Investitures, 68. 69. Combattues par Geoffroi Abbé de Vendôme, 479. 483. 484. 485. Défendues par le Pape Paschal, 133. Et condamnées dans le Concile de Guastalle, 92. L'Empereur Henri IV. les prétend même à l'égard des Papes, 93. Elles lui sont contestées par le Pape Paschal, *ibid.* Raisons alléguées de part & d'autre, *ibid.* Propositions faites par l'Empereur au Pape, au sujet des Investitures, & acceptées par le Pape, 95. Opposition des Evêques d'Allemagne à ce Traité, 96. Projet de Bulle du Pape, pour le leur faire accepter, 130. Le Pape arrête prisonnier, accorde à l'Empereur les Investitures, 97. Les Cardinaux déclarent nul ce que le Pape avoit fait, 98. & 99. Le Concile de Latran le révoque, 99. &

100. Plusieurs Conciles en font de même, & condamnent l'Empereur Henri, 101. Un second Concile de Latran casse tout ce que le Pape avoit fait sur les Investitures, 102. 103. & 104. Propositions d'accommodement sur les Investitures, 108. 109. Condamnées dans le Concile de Rheims, 110. Conclusion du Traité touchant les Investitures entre le Pape & l'Empereur, arrêtée à Wormes, 112. Confirmée dans le Concile de Latran, 113. 138. L'Empereur Lothaire veut faire rétablir les Investitures, 142. 143.

Ives Evêque de Chartres. Fait Supérieur des Chanoines Réguliers de Saint Quentin de Beauvais, 2. Et ensuite Evêque de Chartres à la place de Geoffroi déposé, *ibid.* Consecré par le Pape au refus de l'Archevêque de Sens, *ibid.* 3. 4. 5. Cité à un Concile, où il ne paroît point, & où son Ordination est condamnée, *ibid.* 3. 5. Appelle du Jugement de ce Concile au Pape, 3. 6. Ses efforts pour empêcher le mariage du Roi Philippe avec Bertrade, 7. Sa prison pour s'être opposé à ce mariage, 9. Moyens qu'il condamne & ceux qu'il propose pour la délivrance, *ibid.* Remontrances qu'il fait au Roi touchant son mariage, *ibid.* & 10. Raisons qui l'o-

bligant de ne pas venir à la Cour, 9. 12. & de ne pas comparoitte au Concile de Rheims où il avoit été cité, 13. Se démet de la Prevôté de Saint Quentin de Beauvais entre les mains de l'Evêque de cette Ville, 12. & 13. Dissuade le Pape de donner l'absolution au Roi Philippe excommunié à cause de son mariage avec Bertrade, 16. & 17. Refuse de prêter serment au Comte de Chartres & de Blois hors de sa Ville, 17. Raisons qui l'obligent de prier le Pape d'accepter la démission de son Evêché, 24. 25. Ses differends avec le Roi Louis le Gros, 39. & 41. Temps de sa mort, 3

Justice Ecclesiastique. Défendu aux Evêques de nommer des personnes pour juger à leur place, 770. Quand elle a commencé d'être exercée par des Officiaux, 784. Doit être exercée gratuitement, 778. Les procès & les chicanes des Tribunaux Ecclesiastiques condamnés, 261. Que les Rois & les Princes ont pouvoir de juger les Ecclesiastiques, en consultant les Evêques, 747

Justice seculiere. Défendu aux Ecclesiastiques d'exercer la Judicature, 774

L.

Laques. Qu'ils peuvent selon Pierre de Cluny avoir des dixmes & des biens

d'Eglise, 320. & 321
Legats du Pape. De leur autorité, 20. & suiv. Ne peuvent pas toujours convoquer des Conciles, 29. De-foidres commis par les Legats, 257. 259

Lepreux. On leur accorde une Eglise & un Prêtre, 756

Liberté. Accord de la liberté & de la grace, 291. 292. Définition de la liberté, *ibid.* Diverses sortes de liberté, 292. 294. Sentimens du Maître des Sentences sur le Libre arbitre & la Grace, 707 °

Lion. Primatie de Lion reconnuë par Saint Bernard, 313

Louanges. Sentiment que l'on doit avoir des louanges que l'on donne, 177

Louis le Gros Roi de France. Manifeste pour justifier le Sacre de ce Prince, 58. Causes de son indignation contre Yves de Chartres, 39. & 41. Repris par Yves de Chartres touchant un present qu'il demandoit à cet Evêque, 61

M.

Macabées. Pourquoi ils sont les seuls de tous les Saints de l'Ancien Testament dont l'Eglise fait la Fête, 123

Maître d'Ecole. Etablissement d'un Maître d'ecole dans chaque Eglise Cathedrale, 755. Défendu à ces

Maîtres de louer leurs Ecoles,
768

Manasses II. Sa promotion
à l'Archevêché de Rheims,
17

Manasses Evêque de Meaux.
Son Election approuvée par
Yves de Chartres qui con-
sent aussi à son Ordination,
39. 40. Moyen proposé par
Yves de Chartres pour dé-
truire l'opposition faite à cette
Election, 40

Manichéens. Heretiques
qui ont renouvelé dans le
douzième Siecle les erreurs
des Manichéens, 345. 347.
Et suiv. 601

Mariage. De la penitence
qu'on doit imposer à un Prê-
tre qui dans la Benediction
Nuptiale en a changé les
ceremonies & les paroles,
41. Condamné par quelques
Heretiques du douzième Sie-
cle, 345. *Et suiv.* 601 *Et
suiv.* Empêchemens du Ma-
riage, 581. Entre parens
défendu & déclaré nul, 16.
50. 74. 124. 130. 746. 766.
772. Si une fille qui a été
mariée à un homme lequel
est mort sans avoir eu de com-
merce charnel avec elle, peut
épouser son frere, 490. Si
le crime d'impudicité commis
avec la mere de la femme peut
rompre le mariage, 68. Quelle
peine met un homme qui
a eu un commerce charnel
avec la sœur de la femme,
avant que d'être marié, 66.

Raisons qui empêchent de
séparer une femme qui a
épousé le meurtrier de son
mari, 53. Mariages des Clercs
dans les Ordres déclarez nuls,
126. 745. 783. Si ceux des
Moines le sont, 276. Déci-
sion d'Yves de Chartres tou-
chant le Mariage d'un Cha-
noine de Paris, 64. Qu'un
homme qui a fait une pro-
messe du mariage à une fem-
me & en épousé une autre,
doit être séparé de celle qu'il
a épousée, 50. 51. 52. Que
la preuve d'une promesse de
mariage ne se doit point faire
par un combat singulier, mais
par témoins, 36. Mariages
clandestins défendus, 776.
Separation des personnes ma-
riées permise pour cause d'a-
dultere & autres, 529. Nul
entre deux enfans au berceau,
71. Défendu entre des enfans
qui ne sont pas nubiles, 776.
Si des enfans de six ans ou
moins peuvent être fiancez
ou mariez, & s'ils le sont,
& que l'un des deux vienne
à mourir, le survivant peut
épouser le frere ou la sœur du
mort, 35. Si une fille pro-
mise en mariage par son pere
avant qu'elle ait l'usage de la
raison, est engagée, 44.
Qu'on ne peut épouser les
deux sœurs l'une après l'autre,
quoique le mariage n'ait
pas été consommé avec la
premiere, 71. 72. S'il est
permis d'épouser la concu-

bine, 7. Qu'un homme qui a épousé une concubine nialade est obligé de la reconnoître pour la femme, 48. Qu'une femme accouchée deux ou trois mois après son mariage ne doit pas être séparée d'avec son mari, 58. S'il doit subsister entre un Juif & une Juive, quand l'un des deux se fait Chrétien, 41. 67. Si celui d'un homme libre avec une esclave peut subsister, 65. Formalitez dans la séparation d'un homme libre marié avec une esclave, 71. Si une femme qui a fait vœu du vivant de son mari est tenuë de ce vœu, 566. Si une femme grosse peut se marier, 49

Abbaye de Marmoutier. Confirmation de deux concessions faites à cette Abbaye, 78. Contestation entre l'Eglise de Chartres & cette Abbaye touchant une Eglise, 74. 75. 76. 78

Messe. Précautions qu'on doit prendre pour la bien célébrer, 777. Ce que doit faire un Prêtre quand il arrive qu'il n'y a que de l'eau dans le Calice, 183. 179. 418. Abus de ceux qui se servoient de lie & de miettes de pain dans la Celebration de la Messe, 442. Qu'il n'est pas nécessaire de la dire tous les jours, 179. Utilité du Sacrifice de la Messe, 553. Qu'il doit être offert pour

tous, *ibid.* & 554. Ne peut être célébrée par un Prêtre homicide, 494. Qu'on ne doit pas faire difficulté d'entendre la Messe d'un Prêtre soupçonné de mauvaise vie, 45. & 46. Défense d'entendre la Messe des concubinaires, 745. Retribution pour les Messes en usage, 786. Défense de faire marché des Messes ni de les donner pour pénitence, 777. Erreurs des Herétiques du douzième Siecle sur la Messe, 339. & *suiv.* 601. & *suiv.*

Metropolitains. Qu'ils ne doivent rien entreprendre dans les Eglises de leurs suffragans sans leur consentement, 30

Ministres. Que la Consecration des mechans Ministres est valable, 539. Qu'il ne faut pas se séparer d'avec eux qu'ils ne soient condamnés, *ibid.*

Moines. De l'origine & du progrès du Monachisme, 375. 674. 675. 676. Diversité des Ordres Monastiques avantageuse, 581. Sentimens d'Ives de Chartres sur l'Etat Monastique, 14. Sçavoir si leur état est plus excellent que celui des Chanoines Reguliers, 376. 377. Diverses Observations touchant les Moines, 787. De l'oblation d'un enfant à un Monastere par les parens, 108. Les ceremonies de cette oblation, *ibid.* Sçavoir si un

Moine qui a été benit par un simple Moine, doit recevoir une autre benediction de l'Abbé, 15. Si leur profession peut être reiterée, 16. Dans quelle obligation ils sont d'observer leur Regle, 170. *Et suivantes*. De l'obeissance qu'ils doivent à leurs Superieurs, 19. Soumis aux Evêques, & leurs Exemptions de fensués, 125. 139. En quoi consiste la perfection du Moine, 135. Permis de passer dans un Monastere où l'on pratique la Regle plus parfaitement, 174. 180. 181. 187. 188. 193. 194. Regles sur la sortie d'un Moine de son Monastere, 275. 310. De l'obligation de demeurer dans son Monastere, 275. 276. *Et* 277. Qu'un Moine ne doit point sortir de son Monastere pour aller dans un autre, & qu'il doit y revenir, 165. 170. 171. 173. 180. 191. 233. 281. Ne doivent point d'eux-mêmes sortir de leur Cloître ni se mêler des affaires du monde, mais le peuvent s'ils y sont appellez, 184. 229. 284. Défense de sortir de leur Monastere pour apprendre ou enseigner le Droit Civil, ou pour exercer la Medecine, 220. Chanoine Regulier qui s'est fait Moine, ne peut rentrer dans le Clergé, 12. Moines ou Chanoines Reguliers qui quittent leur Profession, privez de la Communion,

765. 768. S'ils doivent posseder des Eglises ou non, 212. 320. 321. Leurs Privileges soutenus, 120. Qu'ils ne doivent avoir ni Autels ni Dixmes, 260. Ne peuvent faire les Fonctions Curiales, 125. 761. Vices & dereglemens des Moines, 276. *Et surv.*

Monasteres. Abus de les donner à des Laiques, 676. 677. 678. Abus des Exemptions qui leur étoient accordées, 788

Monition. Necessité des Monitions Canoniques, 751
Morts. Prieres pour les Morts reiettées par les Heretiques du douzième siecle, 339. *Et suiv.* 601. *Et surv.*

Mysterium fidei. Pourquoy ces paroles ajodées à celles de J. C. dans la Consecration, 74

N.

N *Activité de Nôtre Seigneur*. Solemnité avec laquelle on en doit celebier la Fête, 620

S. Nicaise de Meulan. Donation de cette Eglise à l'Abbaye du Bec, 78

Nicolaites. Cleres concubinaires ainsi appellez, 88

S. Nicolas de Courbeville. Cette Eglise contestée entre l'Evêque de Chaitres & les Moines de Marmouier, 74. 75. 26. Commisaires dans cette affaire, 75. Jugée par

l'Evêque & le Comte de Chartres, 28

Normandie. Evêques de Normandie excommuniés, 76

O.

O*beïssance.* Jusqu'où doit aller l'Obeïssance, 172.

273. 274. 277

Oblations. Exactions palliées du nom d'Oblation & de Benediction, 43

Office Divin. De l'Office Divin & de ses patties, 113.

S'il est a propos de faire de nouvelles Prières, & par qui elles doivent être faites, 253.

254. 329. Moyen d'Ives de Chartres pour rendre ses Chanoines plus assidus à l'Office Divin, 64

Officiaux. Leur établissement dans le douzième Siècle, 784. Danger de cet emploi, 567. 568. Abus qu'on y commet, *ibid.*

Offrandes. Ne doivent appartenir à des Laiques, 761. 765. 769

Oncion des Malades. Qu'elle ne doit pas être reiterée, 73. Et qu'elle le peut être, 130. Effets de l'Oncion des Malades, 1486

Oraison Dominicale. S'il faut dire dans l'Oraison Dominicale, *Nôtre pain quotidien*, ou *Nôtre pain substantiel*, 378. 379

Ordination. Défendu de conférer l'Ordre de Prêtrise

sans Titre, 751. 773. Défense d'ordonner les Clercs d'un autre Diocèse, 775.

Ordinations des enfans des Prêtres prohibées, 136. 496.

556. 747. Permisses en Angleterre, 133. De la Loi de

ne point admettre aux Ordres ceux qui ne sont pas nez en

legitime mariage, 595. Cas où un Eunuque peut être élevé aux Ordres, 67. 68.

Quelle peine merite un Prêtre qui en recevant les Ordres n'a eu d'autre fin qu'un

gain temporel, 65. 66. Quelle

peine merite aussi un Diacre qui s'est fait ordonner

sans avoir reçu la Benediction Clericale, 56. 57. Que les

Ordinations faites par de mauvais Ministres sont valides, 539. Celles des Schismatiques déclarées nulles, 114. 133. 134. 748. 749.

770. Quelquefois confirmées, 92. Privilège prétendu par les Moines de Cluny de se faire ordonner par

tel Evêque qu'ils voudront, 325

P.

P*ain azyme.* De l'usage du Pain azyme pratiqué par les Armeuens, 670

Paix. Excommunication pour violement de paix, 524.

Reglemens touchant la Paix ou Treve de Dieu, 746.

756

Paen. Ce que c'est dans

les Decrets de Graïen , 719
Pallium. Son usage interdit
à Richer Archeveque de
Sens , 3. 17

Papes. Leur Election re-
servée aux Cardinaux , 783.
Reglement pour leur Ele-
ction , 742. Que l'Empe-
reur doit avoir part à leur
Election , 927. Quelle Ele-
ction d'un Pape est canonique , 546. Qualitez , devoirs
& obligations des Papes , 260.
& suiv. 268. Accroissement
de la puissance des Papes
dans le douzième Siecle ,
782. Cas qui leur est réservé ,
746. 768. 771. 785. Que
les Papes ne font point de
difficulté de révoquer ce
qu'ils ont avancé par surpris-
se , 212

Parjures. Excommunication
solemnelle des parjures ,
772.

Pauvreté. Bel éloge de
cette vertu , 173. 194.

Pechez. Doctrine du Maître
des Sentences sur les pe-
chez , 708. & suiv. Pechez
d'ignorance , 297. Que-
sion sur la rémission des pe-
chez , 66. 67.

Peines. Celles des damnez
ne font point corporelles se-
lon Guibert , 512

Penitence. Qu'on ne peut
mettre en penitence publique
ceux qui confessent des pe-
chez secrets , 57. Fausse pe-
nitence , 747. Tempera-
mens proposez par Ives de

Chartres pour la reconcilia-
tion des impenitens , 53. &
54

Personats. Origine des Per-
sonats , 6. & 784

Petrobusiens. Heretiques
du douzième Siecle , & leurs
erreurs , 337. 341. & suiv.

Philippe Evêque de Troyes.
Cité à un Concile , où il ne
comparoit point , 30

Philippe I. Roi de France.

Lettres d'ives de Chartres ,
pour s'opposer au mariage de
ce Prince avec Bertrade , 7.

8. Persecutions qu'il fait à
cet Evêque , 8. & 9. Les re-
montrances qu'il en reçoit ,

9. 10. 12. Lettres d'ives de
Chartres touchant l'Excom-
munication de ce Prince , 31.

36. 37. 46. 47. Excommu-
nié de nouveau dans un Con-
cile de Poitiers , 761. Absous

de cette Excommunication en
quittant Bertrade , *ibid.* &
762.

S. Pierre de Châteaudun.

Donation de cette Eglise faite
par Ives de Chartres au Mo-
nastere de Bonneval , 78

Pierre d'Anagnis. Sa Ca-
nonisation & sa Fête , 129

Pierre Abnelard. Son ac-
cusation par Saint Bernard ,
214. 215. 216. 244. Sa con-
damnation , 215. 216.

Sa condamnation par le Pape ,
148. 151. 216. Son Histoire ,
examen de sa Doctrine , ses
diverses condamnations , 360.

& suivantes. Erreurs qu'on

T A B L E

- 1060**
 lui impute, **382.** & *suiv.*
 Son Apologie, **387.** Examen
 de sa doctrine, **404**
Pierre de Bruis. Histoire
 de cet Heretique, & ses er-
 reurs, **336. 339. 340**
Prebendes. Défense de les
 diviser, **769.** Prébendes unies
 à un Monastere, **312**
Prédestination. Explication
 de la Prédestination par le
 Maître des Sentences, **703.**
 & *suiv.*
Prédication. Instruction
 sur la maniere de prêcher,
592. & *suiv.*
Préfaces. Nombre des Pré-
 faces, **276**
Prémontré. Etablissement
 de l'Ordre de Prémontré,
282
Presentations. Défense de
 rien exiger pour les Présen-
 tations aux Benefices, **775**
Prêtres. Défense d'ordon-
 ner des Prêtres sans Titre,
751. 773. Que la Consecra-
 tion des méchans Prêtres est
 valable, **539.** Qu'il ne faut
 pas se separer d'avec eux,
 qu'ils ne soient condamnez,
ibid. Quelle peine merite un
 Prêtre qui a profané les Sa-
 cremens devant la statue d'u-
 ne femme, **51.** & un Prêtre
 incendiaire, **60.** Qu'ils doi-
 vent perdre leurs Benefices &
 être chassés du Clergé s'ils se
 marient, **64.** Voyez *Cleres.*
Priores. S'il est à propos
 de composer de nouvelles
 Priores pour l'Office Divin,
 & par qui elles doivent être
 faites, **253. 254.** & **329.**
 Celles pour les Morts rejer-
 tées par les Heretiques du
 douzième Siecle, **319.** &
suiv. **601.** & *suiv.* De l'uti-
 lité des Priores pour les Dé-
 funts, **54. 55**
Primaties en France. Ce
 Droit contesté entre Richer
 Archevêque de Sens & Hu-
 gues Archevêque de Lyon,
17. Le Roi Louis demande
 la révocation de celle de Lyon,
140. Confirmation de celle de
 Bourges, **136**
Privileges. Abus des Privi-
 leges réformez, **752**
Puissance de Dieu. Si Dieu
 peut faire ce qu'il ne fait pas,
393. 705. 732
- Q.
- S. **Q**uentin de Beau-
 vais. Cette Abbaye
 en quel temps & par qui foin-
 dée, **2.** De ses Privileges,
14. & **17**
- R.
- R**adulphe Archevêque de
 Rheims. Contestation
 entre le Roi Louis le Gros &
 cet Archevêque, réglée par
 Ives de Chartres, **58. 59.** Ju-
 gement rendu par cet Arche-
 vêque, désapprouvé par Ives
 de Chartres, **73**
Radulphe Archevêque de
Tours. Ses accusations con-

tre l'Abbé de Marmoutier condamnées par Ives de Chartres, 37. & 38

Radulphe Evêque de VVorchester. Transferé à l'Archevêché de Cantorbie, 71

Regles. Quelle est l'obligation d'observer les Regles Monastiques, & sous quelle peine elles obligent, 270. & suiv.

Religieux. Argent que l'on exige, ou que l'on donne pour entrer en Religion, 540.

618. Défendu de rien exiger pour ceux qui entrent en Religion, 753. 787. Regle pour les Religieuses, 375. & 376. Ne doivent point sortir seules de leur Monastere, ni sans permission, 498. Défenses qui leur est faite de demeurer dans des maisons particulieres, 747. De chanter en chœur avec des Moines, 748. Voyez *Moines.*

Reliques. Erreur & abus sur les Reliques, 508. 509. & suiv. Fausses Reliques de JESUS-CHRIST & des Saints, 511. & 512. Abus de ceux qui les portent pour gagner de l'argent, 761

Revelations. Celles de Sainte Hildegarde & de Sainte Elisabeth approuvées, 152. 624.

Rheims. Vestiges de Regularité dans le Chapitre de l'Eglise de cette Ville, 594

Richer Archevêque de Sens. Ses oppositions à l'Ordina-

tion & à l'Establissement d'Ives de Chartres dans son Evêché, 2. 3. 5. 6. 13. Interdit pour ce sujet de l'usage du *Pallium*, 3. A permission de s'en servir dans l'Ordination d'un Evêque de Paris, 17. De son différend avec l'Archevêque de Lyon pour la Primatie, *ibid.* Temps de sa mort, 20

Robert d'Arbriffelles. Repris sur de faux bruits par Geofroi Abbé de Vendôme, 480. Et par Marbodius Evêque de Rennes, 537

Rois. Ménagement qu'on doit garder à l'égard des Rois, 219. 220. Liberté avec laquelle on doit leur parler, 210. 211. Qu'ils ne doivent point être excommuniés, 128

Roseclin Clerc de l'Eglise de Compiègne. Conseils que lui donne Ives de Chartres, 4. & 5

S.

Sacre des Rois. Prétentions de l'Eglise de Rheims touchant le Sacre des Rois de France, combattues par Ives de Chartres, 58

Sacremens. Ne peuvent être consacrez ni administrez que par ceux qui sont dans les Ordres sacrez, 24. Qu'ils ne sont pas rendus inutiles par l'indignité des Ministres, 57. Défense de rien recevoir pour

leur administration, 747. 751. 765. 766. 770. 783. De la réiteration des Sacremens, 486. Erreurs de Hérétiques du douzième siècle sur les Sacremens, 338. & suiv. 601. 614. 615. Questions traitées par le Maître des Sentences sur les Sacremens, 712. & suiv.

Saints. Qui sont ceux qui sont reconnus pour Saints, 507. Autres Questions sur les Saints & sur le culte, 507. 508. De l'Intercession des Saints & des Prières qu'on leur adresse, 493

Sanction Evêque d'Orléans. Oidonné Evêque par Ives de Chartres, 17. & 18. Avis d'Ives de Chartres à cet Evêque, 23. Déposé par Hugues Archevêque de Lion Legat du S. Siege, 24. 25. & 26

Sepulture Ecclesiastique. Qu'on ne doit pas la refuser à ceux qui meurent dans la Communion de l'Eglise, 34. Interdite aux Usurpateurs des biens d'Eglise, 65. Cas où elle est refusée à un Moine, 19

Serment de fidélité. Peut être dissous étant prêté à un autre qu'à son légitime Seigneur, 27

Silvestre IV. Antipape. Le dernier des Antipapes opposé à Patchal II. 85

Simon Comte de Nioffe. Excommunié pour cause d'adul-

tere, 7. 8. Contestation sur son absolution, *ibid.*

Simonia. Traité de la Simonie, 617. Condamnée dans des Conciles, 88. 110. 123. Les Evêque obligés de ne rien exiger, 486 & 490. Défense de rien exiger pour l'administration des Sacremens, 747. 751. 765. 766. 770. 783. ni pour des Présentations aux Benefices, 775. ni pour la Tonsure Monachale, ou Bénédiction des Abbez, 750. & 761. Ni pour la Consécration d'une Eglise, 767. Ni d'acheter ou de vendre des Benefices, 764. Exactions de la Cour de Rome blâmées, 264. 571. 595. Peine contre les Simoniaques, 744

Sodomites. Condamnez à des peines tres-rigoureuses, 754

Soissons. Entreprise de Manasses Archevêque de Rheims contre le Clergé de l'Eglise de Soissons, 30. & 31. Condamnée par Ives de Chartres, *ibid.*

T.

Tables d'Autel. Qu'elles perdent leur consécration en changeant de lieu, 27. & 30

Tanchelme, ou Tanchelin. Ses Erreurs, 342

Témoins. Ceux qui sont excusables pour le fait d'adultère, 67. 72

Templiers. De l'Institution des Chevaliers du Temple ou Templiers, 287. & 288

Testament. Dispositions que l'on doit faire par Testament, 773

Theodoric Antipape. Quitte le titre de Pontife, pour se faire Anachorete, 85

Theologie Scholaſtique Son origine & son progrès, 692. & *ſuiv.* Des premiers Scholaſtiques, *ibid.* 691. 692. 694. Pierre Lombard Chef des Scholaſtiques, 695. A-

bregé de ſa Theologie, 697. Theologie de Robert Pullus, 721. Introduction à la Theologie de Pierre Abaelard, 392. & *ſuiv.* Methode des Theologiens Scholaſtiques

blimée, 724 725. Juſtification de cette Methode, 396. Reproches contre la Methode d'Abaelard, 621. Abus de la Scholaſtique, 597

Thibaud Comte de Chartres. Son différend avec Guillaume Comte de Nevers, qu'il tenoit priſonnier, 76

Thomas Prieur de Saint Victor de Paris. Meurtre de ce Saint Homme, 199. 200

Titre. Titre Eccleſiaſtique neceſſaire pour l'Ordination, 751

Toledo. Primatie de l'Eglife de Toledo confirmée par le Pape, 126. 140

Tombeaux. Indulgences ac-

cordées à ceux qui viſitent les Tombeaux des Apôtres, 104

Tonſure. Celle des Moines reſervée aux Evêques ou aux Abbez, 760. Déſenſe de rien exiger pour cette Tonſure, *ibid.*

Tournay. Raiſons d'Ives de Chartres pour empêcher le Pape Paſchal II. de donner un Evêque à l'Eglife de Tournai, 70. Rétaſſement de cet Evêché, 355

Tournois. Déſendus, 746. 748. 756

Translations. Celles des Evêques déſendus, ſi ce n'eſt dans le cas de neceſſité, 104. Qu'elles ne ſe peuvent faire ſans la permiſſion du Saint Siege, 47

Transſubſtantiation. Ce terme employé par Pierre de Celles & Eſtienne d'Aurin, 559. Et par Pierre de Blois, 585

Treuve de Dieu. Reglemens touchant cette Treuve, 746. 756. Déſenſes de la violer, 125. Obligation de l'obſerver pendant quatre jours de la ſemaine, 16. Cas où un homicide ne rompt point cette Treuve, 32. & 33

Trinité. Queſtions traitées par le Maître des Sentences ſur ce Myſtere, 698. 699. & *ſuiv.* Principes d'Abaelard pour expliquer la Trinité, 392. & *ſuiv.* 406. & *ſuiv.* Cette Methode rejetée, 621

Trifagion. Addition au

Trifagion usitée parmi les
Armeniens, 671. 682

V.

Viatique. Qu'on ne doit
pas le donner aux per-
sonnes qui ont des vomisse-
mens, 72

Vicaires. Les Curez des
grandes Paroisses obligez d'en
avoir, 773. Ceux qui veu-
lent avoir des Benefices dont
ils sont Titulaires, exclus,
776. Vicaires annuels défen-
dus, 773

Vie Eremitique. Conseillée
par Ives de Chartres pour un
Cenobite, 75

Vierge Marie. Eloge de la

Vierge, 506. Questions tou-
chant la Science & les Gra-
ces, 326

Visite. Droit de visite limi-
té, 750. Droit de procura-
tion, 768

Vocation. Sçavoir si l'on
doit accepter ou refuser un
Archevêché, 174. 175

Vœux. Les plus excellens
rendent nuls les moins par-
faits, 186. Si une femme qui
a fait vœu du vivant de son
mari est tenuë de ce vœu,
566

Usure. Condamnée, 746.
757. 766. 769

*Vulgrin Chancelier de l'E-
glise de Chartres.* Refus qu'il
fait de l'Evêché de Dol, 55

Addition à la page 305. après la ligne 3.

On auroit pû joindre aussi aux Ouvrages de *Arnaud* Saint Bernard ceux d'Arnauld ou d'Arnoul *Abbe de Bonne-* bé de Bonneval, son ami, à qui il a écrit la *val.* Lettre 310. sur la fin de sa Vie dans sa dernière maladie, pour se recommander à ses Prieres; car cet Abbe a composé outre le second Livre de la Vie de Saint Bernard, divers autres Ouvrages, sçavoir un Traité sur l'Ouvrage des six Jours; un autre Traité touchant les paroles de JESUS-CHRIST sur la Croix; un Traité des Oeuvres Cardinales ou principales de JESUS-CHRIST, qui a long-temps porté le nom de Saint Cyprien, & été imprimé parmi ses Oeuvres; un Discours sur les loüanges de la Vierge Marie, & des Méditations sur la Passion de JESUS-CHRIST; un Traité des sept Dons du Saint Esprit, & un du Corps & du Sang de Nôtre Seigneur, avec quelques Lettres. Les cinq premiers Ouvrages sont imprimez dans la dernière Edition des Oeuvres de Saint Cyprien, faite à Oxford.

Le Traité de l'Ouvrage des six Jours, ou de la Création, est précédé d'une Préface, dans laquelle il fait voir que les Livres de Moïse sont les plus anciens que nous ayons. Il traite particulièrement dans le corps de l'Ouvrage de la Création des Anges, de celle de l'Homme, de la Chûte de celui-ci, & du Paradis Terrestre, qui étoit le lieu de sa demeure. Ce n'est pas un Commentaire littéral sur le commencement de la Genèse; mais ce sont diverses reflexions alle-

Arnaud goriques & morales sur l'Histoire qui y est rap-
*de Bonne-*portée.
val.

Le Traité touchant les Paroles de JESUS-CHRIST sur la Croix est composé de plusieurs Discours de pieté sur les Paroles que JESUS-CHRIST prononça étant attaché à la Croix, qui sont rapportées dans l'Evangile. Il s'y étend beaucoup sur l'accomplissement & la fin de la Loi & des Ceremonies Legales, à l'occasion de ces dernieres paroles de JESUS-CHRIST, *Tout est consommé.*

Le Traité des Oeuvres Cardinales de JESUS-CHRIST est le plus grand & le plus considerable. Il contient des Discours moraux sur la Nativité de JESUS-CHRIST, sur sa Circoncision, sur l'Adoration des Mages & la Mort des Innocens, sur le Baptême de JESUS-CHRIST & l'Apparition de la Trinité, sur le Jeûne & la Tentation de JESUS-CHRIST, sur sa dernière Cene & l'Institution du Sacrement de l'Eucharistie, sur le Lavement des pieds, sur l'Onction du Saint Chrême & sur les autres Sacremens que l'on administre le Jeudi Saint, sur la Passion de JESUS-CHRIST, sur sa Résurrection, sur son Ascension, & sur la Descente du Saint Esprit. Ces Discours sont autant de Sermons prononcez les jours dans lesquels on celebre dans l'Eglise ces saints Mysteres. Il parle fort amplement des effets de l'Eucharistie dans le Discours sur la Cene, & reconnoît que le Pain est changé en la Chair de JESUS-CHRIST, non seulement en apparence, mais par nature. Il louë beaucoup la Ceremonie de l'Ablution des pieds & semble lui donner quelque efficace dans le

Sermon qu'il a fait sur ce sujet, & dans le suivant, où il dit aussi de fort belles choses des effets de l'Onction du Chrême.

*Arnaud
de Bonne-
val.*

Le Discours sur la Vierge est encore un Sermon dans lequel il parle des principales circonstances de sa vie, rapportées dans l'Évangile. Il remarque sur la fin, qu'il est certain qu'elle a été enlevée dans le Ciel, & qu'elle est avec JESUS-CHRIST; mais qu'il n'est pas également certain si elle y est en corps & en ame, ou si son corps est resté sur la terre.

Les Meditations contiennent diverses pensées allegoriques & morales sur quelques circonstances de la Passion de JESUS-CHRIST.

Cet Auteur s'est principalement attaché à l'allegorie & aux significations mystiques des Mysteres, des Sacremens & des Paroles de l'Écriture Sainte: son stile est simple & coupé. Il est mort vers l'année 1154. dans laquelle Geofroy, depuis Abbé de Clairvaux, entreprit de continuer la Vie de S. Bernard.

*Addition à la page 444. entre les Lettres de
Luce III. & de Gregoire VIII.*

Urbain III. fit sçavoir à tous les Evêques son Election par une Lettre circulaire datée de l'onzième de Janvier de l'an 1186. C'est la premiere de ses Lettres.

*Urbain
III.*

La seconde adressée à Guillaume Roi d'Écosse, est sur le differend qui étoit entre les Evêques de Saint André & de Dunckell, qui avoit été porté au Saint Siege du temps de son prédecesseur; mais qui n'avoit pû être jugé que

Urbain sous le Pontificat d'Urbain, qui prie le Roi par cette Lettre, de donner sa protection à l'Evêque de Dunckell, & fait la même priere par la Lettre suivante à Jocelin Evêque de Glasquo.

Dans la quatrième il écrit à Baudouin Archevêque de Cantorbic, sur la construction d'une nouvelle Eglise en l'honneur de S. Estienne & de S. Thomas.

Dans la dernière il approuve la Fondation d'une Maison des Hospitaliers à Boulogne, & confirme leurs Constitutions & leurs Privilèges.

F I N.

E R R A T A.

P R E M I E R V O L U M E.

PAge 11. ligne penultième, accusé de simonie, ajoutez & d'autres crimes. p. 41. l. 20. qui avoit changé les paroles de la benediction nuptiale, ajoutez en dériſion. p. 54. l. 17. Saint Launomar, lisez Saint Laumer. p. 96. l. 22. Archevêque de Paris, lisez Evêque de Paris. *Ibidem*. l. devnième, Diacre, lisez Soudiacre. p. 68. l. 5. avec la mete de sa femme, ajoutez avant que de l'avoir épouſſée. p. 86. l. 25. par les parjures, ajoutez & ses impudicitez. p. 108. & 109. aux merces l'an 119. lisez l'an 1119. p. 113. l. 24. l'année suivante, lisez l'année 1123. page 119. lig. 31. après Orthon, lisez avant O hon. p. 130. l. 29. à Henri, lisez à Guy. p. 151. l. 21. Turſtan, lisez Turſlin. *Ibid* l. 31. après ces paroles. l'Hoſtie dans le vin, ajoutez il excepte néanmoins les enfans & les perſonnes infirmes. p. 136. l. 10. Gelase XII. lisez Gelase II. p. 141. l. 18. pourra voit, lisez pour avoir. pag. 146. l. 19. & 20. le dixième de Juillet de l'an 1151. lisez le neuvième de Juillet de l'an 1151. p. 151. l. 24. avoir, lisez devoir. p. 152. l. 10. lui révelez, lisez lui a revelez. p. 151. l. 31. il declare excommunié, lisez il donne ordre d'excommunié. pag. 157. lig. 11. Lupius, lisez Lupus. p. 159. l. 28. dans le Dioceſe d'Autun

d'Autun l'an 1121. On en établit un à Foigny, *ponctuez ainsi*, dans le Diocèse d'Autun. L'an 1121. on en établit un à Foigny. p. 164. l. 22. 1048. *lisez* 1148. p. 172. l. 15. leurs Supérieurs, *lisez* les Supérieurs. p. 191. l. 12. Janson, *lisez* Samson. *Ibid.* lig. 13. Josseline, *lisez* Josselin. p. 238. l. 16. Evêques, *lisez* Evêque. pag. 259. l. 2. Hugues Metellus Moine, *lisez* Hugues Metellus Chanoine Regulier. p. 262. l. 14. usurpé, *lisez* exercé. p. 267. l. 13. devotion, *lisez* ambition. p. 284. l. 31. les Sacremens de nos Eglises, *lisez* les choses sacrées. p. 288. l. 12. 1127. *lisez* 1128. p. 292. l. 27. choisi les biens, *lisez* joui des biens. p. 294. l. 29. tient, *lisez* vient. p. 302. l. 20. Roger Abbé de Lucedio, *lisez* Oger Abbé de Lucedia. p. 312. l. 22. les membres de l'Eglise étoient fort desunis, *ajoutez* dans son pais. p. 313. l. 6. 1132. *lisez* 1135. p. 339. l. 30. ne servent rien, *lisez* ne servent de rien. p. 352. l. 5. 1119. *lisez* 1139. p. 383. l. 3. du Nouveau Testament, *lisez* de l'Ancien & du Nouveau Testament. p. 402. lig. penult. & *derniere*, de Grace, *lisez* de la Grace. p. 411. l. 10. attirerent S. Bernard à leur patri, *lisez* engagerent S. Bernard dans cette affaire. p. 419. l. 6. le neuvième, *lisez* le dixième. p. 429. l. 9. l'année suivante, *lisez* l'an 1177. p. 439. l. 16. la vingt-huitième, *lisez* la trente deuxième.

II. VOLUME.

PAge 477. au titre du Chapitre CHAPITRE V: *lisez* CHAPITRE XI. p. 506. l. 6. adorons, *lisez* honorons. p. 519. l. 30. plutôt à la grace, *lisez* plutôt attribué à la grace. p. 521. l. 3. La nature de l'esprit, *lisez*. La nourriture de l'esprit. *Ibid.* l. antepenult. l'an 1114. *lisez* l'an 1115. p. 531. l. antepenult. l'an 1130. *lisez* l'an 1131. p. 560. l. 20. de la 12. Lettre, *lisez* de la 13. Lettre. p. 590. l. 22. Robert, *lisez* Roger. p. 528. l. 21. Ecrivains, *lisez* Ecrivains. p. 612. l. 9. quatrième Tome, *lisez* quatrième Livre. *Ibid.* l. 17. de la Regle, *ajoutez* de Saint Benoît. *Ibid.* l. 17. & 18. sur l'Ecriture Sainte, *lisez* sur l'Ancien Testament. p. 620. l. 4. seize cent, *lisez* mille six cent. p. 631. l. 18. Ferdou, *lisez* Ferden. p. 639. l. 27. l'an 1148. *lisez* l'an 1147. p. 648. l. 19. *Neustra*, *lisez* *Neustria*. p. 649. l. 17. la, *lisez* l'an. *Ibid.* l. 25. l'an 1006. *lisez* l'an 1106. p. 657. l. 21. Grater, *lisez* Gretser. p. 658. l. 31. Ligurien, *lisez* Ligurin. p. 662. l. 24. & en marge, Machiennes, *lisez* Marchiennes. p. 664. l. 6. en 1151. *lisez* en 1153. *Ibid.* l. 19. l'an 1167. *lisez* l'an 1161. p. 662. l. *derniere*, Ethyques, *lisez* Etiques. p. 677. l. 1. du Nom de la Sainte Vierge ou des Saints, *lisez* du Nom de Notre Seigneur, de la Sainte Vierge ou des Saints. p. 697. l. 3. un Service le jour de sa mort, *ôtez* le jour de sa mort. p. 701. l. 20. le Pere seul est aussi puissant que le Fils & le Saint Esprit, *lisez* que le Pere est seul Dieu, le Fils seul Dieu, & le Saint Esprit seul Dieu. *page* 712. l. 28. qui est aneantie, *ajoutez* ou retournée à la matiere premiere. p. 715. l. 10. Heteriques, *ajoutez* déclarez. p. 741. l. 9. qui se marieront, *ajoutez* ou qui auront des concubines. p. 765. l. 14. & 15. des Monastres de S. Pierre de Troyes & de Molefme, *lisez* de l'Eglise de S. Pierre de Troyes, & de l'Abbaye de Molefme. p. 770. l. 10. Archevêques, *lisez* Archiprêtres. p. 774. l. 11. des enfans, *ajoutez* la

XII. Siècle.

Yyy

même chose est défenduë à la femme à l'égard du mari. p. 777. l. 21. de la renouveler tous les Dimanches, ajoutez & la porter aux malades en habit clerical & avec des lumieres. p. 782. l. 31. defordres de l'Eglise, *lis.* defordres qui fussent dans l'Eglise. p. 842. *ôtez de la troisième colonne l'article de la mort d'Estienne Roi d'Angleterre.* p. 845. l. 19. *de la colonne des Affaires,* Gautier, ajoutez de Saint Maurice. p. 847. l. 3. & 4. *de la colonne des Affaires,* à la place d'un autre Gautier, *lis.* à la place de Gautier de Saint Maurice. p. 849. *dans la colonne des Auteurs,* ajoutez à l'année 1157. Mort de Gueric Abbé d'Igny. p. 861. l. 7. & 8. Vigoies, *lis.* Vigeois. p. 876. *dan. la première colonne,* au lieu des années 1188. & 1189. *lis.* 1187. & 1188. page 895. lig. 4. *de la troisième colonne,* 1114. *lis.* 1115. p. 899. l. 12. *de la quatrième colonne,* 1141. *lis.* 1121. p. 906. l. 2. *de la quatrième colonne,* 1153. *lis.* 1143. p. 997. ajoutez au commencement de la page à la première colonne, Concile d'Auxerre année 1147. p. 164. & 411. & à la seconde colonne, Mention de ce Concile dans les Auteurs du temps.









